



Pas·de·Calais
Le Département

CONSEIL DEPARTEMENTAL
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

<u>1^{ère} partie</u>— Procès-verbal de séance	1
---	---

Ordre du jour

1 - Remplacement d'un siège vacant à la Commission Permanente du Conseil départemental	9-28
2 - Bilan 2021 des aides financières au titre du Fonds Solidarité Logement	9
3 - Rapport du délégataire sur l'exécution de la délégation de service public de téléassistance	12
4 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif au Comité des Oeuvres Sociales du personnel des services du Département du Pas-de-Calais.....	13
5 - Propositions de créations et de transformations d'emplois et de créations et de modifications de vacations	15
6 - Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux	16
7 - Modalités d'organisation du vote électronique pour l'élection des représentants du personnel du 8 décembre 2022	17
8 - Médecins généralistes salariés - Indemnisation de la permanence de soins ambulatoires	18
9 - Modalités d'organisation du travail en cas d'évènement, d'opération ou de mission à caractère exceptionnel	23
10 - Remplacement de Madame Denise BOCQUILLET au sein de la 2 ^{ème} Commission Thématique « Solidarités humaines »	29
11 - Remplacement de Madame Denise BOCQUILLET au sein des commissions internes et organismes extérieurs du Département	30
12 - Remplacement de Madame Denise BOCQUILLET au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF)	30
13 - Représentation du Département dans les commissions internes et organismes extérieurs du Département	30
14 - Budget supplémentaire de l'exercice 2022 - Affectation du résultat	31
15 - Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 en Hauts-de-France.....	42
16 - Loi 3DS et transfert du réseau routier national - Avis du Département	24
17 - Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais"	47
18 - Délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation 2023-2026	56
19 - Rapport d'Activité du Département – Exercice 2021	57
20 - Rapport d'Activité des Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) - Exercice 2021	63

<u>2^{ème} partie</u>— Voeux	71
---	----

<u>3^{ème} partie</u> – Délibérations et rapports	81
--	----

PREMIERE PARTIE

PROCES-VERBAL DE SEANCE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS**RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022**

(La séance débute à 9 heures 44 sous la présidence de M. Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, M. Bruno COUSEIN assure la fonction de Secrétaire de séance).

M. LE PRÉSIDENT.- Chers collègues, nous allons ouvrir nos travaux.

Je vais demander à M. Bruno COUSEIN s'il accepte d'assurer le secrétariat de la séance.

M. COUSEIN.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Il vous appartient de faire l'appel nominal des membres de l'Assemblée départementale. Allez-y, je vous en prie.

(M. Bruno COUSEIN procède à l'appel)

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) avec délégation de vote : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRE, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Nicole CHEVALIER, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je vous demanderai d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Non ?

Il est adopté à l'unanimité ? Très bien.

Je voulais saluer dès à présent, chers collègues, la présence dans la tribune du public des élus de la ville d'Arras emmenés par Frédéric LETURQUE, Maire d'Arras, des collaborateurs, des élus de la CUA et de la famille de Denise BOCQUILLET.

Je vais vous demander de bien vouloir vous lever.

L'Assemblée départementale se lève.

Chers collègues,

C'est avec tristesse et émotion que nous avons appris, durant l'été 2022, le décès de trois de nos anciens collègues.

- Denise BOCQUILLET.

Denise, celle que tout le monde appelait par son prénom quel que soit le groupe ou la famille politique, nous a quittés le 19 juillet dernier, à l'âge de 78 ans.

Elle était entrée au Conseil municipal de la Ville d'Arras en 1995 alors dirigée par Jean-Marie VANLERENBERGUE en qualité d'adjointe au maire en charge de l'aide sociale et de la santé. Elle devient Première adjointe dès le mandat suivant en 2001.

Elle mènera avec ferveur de nombreux projets comme ceux de l'épicerie solidaire dans le quartier d'Arras Ouest ou la mise en accessibilité de la gare et de l'hôtel de ville.

Conseillère communautaire, elle était aussi dévouée à la question de la coopération décentralisée et aux relations internationales. Je pense notamment à son engagement en faveur des victimes du tremblement de terre d'Haïti.

Sa première élection en tant que conseillère générale remonte à 1998 dans le canton alors nommé Arras Ouest.

Enseignante de métier, Denise a toujours privilégié l'humain dans ses relations et son travail. C'est pourquoi elle avait souhaité devenir membre de l'EPDEF, de l'EPDAHAA et du Conseil des Familles des Pupilles de l'État.

Elle avait à cœur d'aider toutes les populations. En témoigne par exemple son indéniable investissement en Commission d'admission à l'aide sociale, en Conseil de prévention de la délinquance et plus récemment en Comité d'Éthique.

Réélue conseillère départementale du canton d'Arras 1 en 2015, Denise était un personnage marquant et attachant de notre Assemblée. Ses nombreuses interventions en commission avaient pour but de s'informer avec précision de l'évolution des dossiers qu'elle souhaitait mener à bien.

C'était « une élue particulièrement impliquée », « Femme exceptionnelle », « Femme de projets », « Femme de convictions et d'engagements » sont autant de commentaires élogieux dont chacun a pu prendre connaissance dans la presse ou sur les réseaux sociaux en réaction à son décès. Propos que nous partageons tous pour l'avoir côtoyée tous sur les bancs de l'Assemblée.

J'adresse mes plus sincères condoléances à sa famille, à son groupe politique, et je salue Mme Zohra OUAGUEF qui lui succède au sein de notre collectivité.

- Jacques NAPIERAJ, décédé le 24 juillet 2022 à l'âge de 72 ans.

Figure de la vie politique du Pas-de-Calais, tout particulièrement de l'Artois, Jacques était un homme de convictions, de caractère aussi. Un grand orateur qui maniait avec aisance la langue de Molière et le patois, toujours avec beaucoup d'intelligence, de finesse et d'humour.

Il savait tout autant manier la plume au travers de ses dessins satiriques qu'il publiait régulièrement.

Homme de gauche, il fut d'abord maire de Berguette puis d'Isbergues pendant 43 ans jusqu'en 2020.

Il a aussi été Président de la Communauté de communes Artois-Flandres jusqu'à la fusion avec l'agglomération de Béthune-Bruay.

Ancien conseiller général du canton de Norrent-Fontes de 2008 à 2015, il fut un des premiers Vice-Président de Conseil général à se voir confier la responsabilité de l'Economie Sociale et Solidaire.

À l'initiative de la rédaction du premier Livre blanc sur la thématique, il mettra également en place et animera ici dans cet hémicycle le premier Conseil départemental de l'Économie Sociale et Solidaire en 2013.

L'ancien Président Dominique DUPILET et Jacques y ont accueilli Benoît HAMON alors en charge de l'Économie sociale et solidaire au Gouvernement pour installer cette initiative unique en France désormais reprise par d'autres Conseils départementaux.

Très engagé dans le milieu associatif et auprès des jeunes depuis son époque lycéenne, il a géré le Foyer des Jeunes de Lillers puis est entré à la MJEP d'Isbergues dont il en fut le Président. Il créera même Radio Banquise qui fête cette année ses 40 ans d'existence.

Jacques croyait beaucoup en la culture comme vecteur d'émancipation pour « permettre aux gens de s'en sortir » comme il disait. Il s'était engagé corps et âme dans le projet d'établissement du Centre culturel d'Isbergues qu'il a inauguré en 2013. Tous ses engagements lui vaudront à juste titre et mérite d'être décoré Chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques.

Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir respecter un temps de recueillement qui suivra dans quelques instants à la mémoire de Jacques NAPIERAJ.

- Georges DEBRET.

Maire honoraire d'Hernicourt de 1983 à 2001, Conseiller général du canton de Saint-Pol-sur-Ternoise de 1992 à 2004, Georges s'est éteint le 6 août dernier à l'âge de 89 ans.

Il avait été Président fondateur de la Communauté de communes du Saint-Polois et l'un des pionniers dans la création de Ternois Tourisme.

Saint-Polois de naissance, Georges y avait débuté ses études et gardé une affection particulière pour les associations en particulier les Scouts de son secteur, groupe qu'il a fréquenté pendant sa jeunesse et dont il était venu célébrer le 70^{ème} anniversaire il y a cinq ans.

Après son service militaire, il était entré à la Coopérative agricole du Ternois en qualité de Chef de fabrication avant de la diriger à partir de juillet 1966.

Considéré comme une figure emblématique du Ternois, il avait été distingué en tant qu'Officier dans l'Ordre national du mérite agricole.

Durant ses mandats de Conseiller général, Georges était notamment membre de la Commission des Finances et de la Commission administrative paritaire. Son implication dans des dossiers ternésiens comme celui de l'hôpital rural ou du centre médico-psychopédagogique a marqué les esprits au reste indéniable.

Marc BRIDOUX, Président de Ternois Com, emploiera ces termes en évoquant la mémoire de Georges : « son savoir-être, sa défense de la probité, sa simplicité et son désintéressement lui ont permis de servir l'agriculture en faisant passer l'honneur avant tout ».

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous demande de bien vouloir respecter un moment de recueillement en mémoire de nos collègues.

L'Assemblée, debout, observe un moment de recueillement.

Je vous remercie.

Chers collègues, je voudrais vous informer, comme je l'ai fait il y a quelques instants, de la prise de fonction de Madame Zohra OUAGUEF, nouvelle conseillère départementale du canton d'Arras 1, en remplacement de Madame BOCQUILLET.

Je vais lui demander de bien vouloir se lever, Madame Zohra OUAGUEF.

Mme Zohra OUAGUEF se lève.

Je crois qu'on peut l'applaudir.

Applaudissements de l'Assemblée départementale.

Zohra OUAGUEF nous a informés, par déclaration du 19 septembre 2022, adhérer au Groupe Union pour le Pas-de-Calais.

Je vais vous donner lecture de la composition de ce groupe :

Mme Zohra OUAGUEF,
M. Michel MATHISSART,
Mme Emmanuelle LAPOUILLE,
M. Alexandre MALFAIT,
Mme Aline GUILLUY,
M. Etienne PERIN,
Mme Maryse DELASSUS,
M. Sébastien HENQUENET,
Mme Maryse JUMEZ,
M. Bruno COUSEIN,
Mme Sylvie MEYFROIDT,
M. Jean-Pascal SCALONE,
Mme Maïté MULOT-FRISCOURT,
M. Guy HEDDEBAUX,
Mme Stéphanie GUISELAIN,
M. Philippe MIGNONET,
Mme Geneviève MARGUERITTE,
M. Philippe FAIT,
Mme Nicole CHEVALIER,
M. Frédéric MELCHIOR,
Mme Ingrid GAILLARD,
M. Claude BACHELET.

Voilà la composition du Groupe Union pour le Pas-de-Calais.

J'informe également que la Charte de l'Élu et le règlement du Département ont été adressés à Mme Zohra OUAGUEF.

Mes chers collègues,

La réunion du Conseil départemental de la rentrée de septembre est traditionnellement chargée et celle-ci ne fera pas exception à la règle. 20 rapports sont à étudier aujourd'hui dont certains ne manqueront pas, je pense, de susciter le débat entre nous.

Ce matin, nous étudierons notamment notre budget supplémentaire. C'est un acte généralement anodin pour ne pas dire mécanique de rééquilibrages budgétaires.

Dans un budget départemental de 1 milliard 800 millions en grande partie d'ores et déjà exécuté, nous sommes ici aux ajustements.

Mais cette rentrée n'est pas tout à fait une rentrée comme les autres. Alors, ce budget supplémentaire ne peut pas être comme les autres notamment parce qu'il préfigure déjà notre exercice 2023.

L'inflation s'installe dans notre pays et dans le monde et si l'activité économique s'est maintenue jusqu'à présent, les prévisions de croissance ont largement été revues à la baisse avec 0,2 % au troisième trimestre et même 0 % au quatrième.

De la crise sanitaire, nous sommes passés aujourd'hui à une crise du pouvoir d'achat et une des raisons majeures à cette situation est l'explosion du prix de l'énergie.

Cela a des conséquences directes sur le budget des familles et il convient d'apprécier à sa juste valeur le bouclier mis en place par le Gouvernement notamment sur le prix de l'essence. Mais nous voyons actuellement combien le coût de l'énergie impacte aussi les entreprises. À l'image d'Arc International et toutes les PME voyant leurs factures énergétiques littéralement exploser menaçant clairement l'emploi.

Et puis il y a les collectivités locales dont la nôtre qui n'échappent pas à ces difficultés.

Cet été, un rapport d'information du Sénat nous indiquait que les factures énergétiques des collectivités avaient bondi de 50 % en moyenne. C'est pourquoi j'ai demandé aux services de réfléchir d'ores et déjà à un plan d'économies d'énergie dont nous aurons l'occasion de débattre lors de la séance plénière consacrée au débat d'orientation budgétaire.

Il ne se passe pas un jour sans qu'un maire du Pas-de-Calais m'interpelle sur la situation inextricable dans laquelle se trouve sa commune. Pas un jour non plus sans qu'on m'indique qu'un projet est finalement arrêté.

Il ne se passe pas un jour sans qu'un Directeur d'établissement social ou médicosocial ne fasse part lui aussi de l'impossibilité de payer une facture.

Le budget supplémentaire devra donc forcément tenir compte de cette situation et il nous faudra naturellement anticiper.

A cette difficulté liée à l'énergie, il faut y ajouter toutes ces décisions prises par le Gouvernement dont il appartient en grande partie aux Départements de payer la note sans contrepartie équivalente. Le surcoût de ces décisions pour notre collectivité, c'est 38 millions d'euros de dépenses supplémentaires incompressibles pour la section de fonctionnement, soit l'équivalent de deux collèges par an.

Devoir faire face à des difficultés et prendre des décisions, même parfois difficiles, nous y sommes habitués. Mais comment faire lorsque tout est organisé pour supprimer nos marges de manœuvre et pour nous empêcher de trouver des solutions ?

Il y a quelques semaines, un délégué de service public a décidé la fermeture temporaire de piscines destinées à la population et quelques-uns ont vu, dans cette démarche, une solution transitoire pour préserver l'essentiel, pour préserver une école ou un établissement spécialisé.

Nous devrions nous méfier des solutions simplistes ou dites pragmatiques parce que l'effet boomerang peut être dramatique à plus long terme. Si ce qui fait le lien social a un coût, se résoudre à ne pas l'assumer risque d'amener une facture sociétale bien plus salée encore. J'espère donc que le Gouvernement prendra pleinement conscience de l'urgence qu'il y a à préserver l'action des collectivités locales.

C'est d'autant plus important au moment où nous allons devoir apporter des réponses aux difficultés des familles confrontées également à la flambée des prix alimentaires. Après 7,7 % d'augmentation en août, nous en sommes à +11,7 aujourd'hui avec une prévision à 12 en décembre prochain. C'est considérable.

Aussi, décider le gel du tarif de la demi-pension au collège, même si cela est financièrement difficile à tenir pour nous, était la décision à prendre. Il nous faudra sans doute réfléchir à aller plus loin pour aider au mieux toutes les familles. Cette prise en charge sociale, nous aurons l'occasion de l'évoquer cet après-midi dans le cadre du rapport d'activité des services départementaux. La prise en charge sociale et tout le reste bien évidemment mais il m'apparaît important d'insister sur cet aspect des solidarités humaines.

Nos travailleurs sociaux ont une mission particulièrement difficile à remplir : la protection de l'enfance est sans doute ce qu'il y a de plus difficile à mettre en œuvre dans un Département notamment comme le nôtre. Nos travailleurs sociaux s'y emploient sans relâche avec professionnalisme, avec humanité. Ils agissent avec discrétion aussi parce que chaque individu est à respecter, ce qui mérite à notre tour tout notre respect.

Ces travailleurs sociaux sont également les maillons essentiels d'une chaîne qui mène de l'allocation RSA à l'emploi, bien loin des visions caricaturales qui peuvent parfois être données.

Quant au RSA, il a toujours été pour nous indissociable du retour à l'emploi. Et quand je dis l'emploi, je parle véritable emploi, celui qui permet de vivre et de se faire une place, ce qui demande un accompagnement.

« Il n'est pas de punition plus terrible que le travail inutile et sans espoir » disait Camus dans le mythe de Sisyphe. Il est effectivement notre devoir de donner du sens à notre société.

Du sens, nous en trouverons aussi dans le rapport d'activité de nos partenaires des établissements publics et organismes associés. Ils portent avec nous la politique départementale et notre collaboration est précieuse.

Parmi ces EPOA, permettez-moi d'avoir un mot tout particulier pour le Service départemental d'Incendie et de Secours après un été ô combien difficile.

Du fait de cette sécheresse inédite, les feux se sont multipliés y compris dans notre Département. Des feux de parcelles agricoles, des feux de sous-bois, des feux de terrils. L'engagement des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires a été total et, en votre nom à tous, je voudrais ici les remercier.

Il y a quelques jours, en aparté du Congrès départemental du SDIS à Noeux-les-Mines, nous avons évoqué avec les sapeurs-pompiers ces feux qui risquent fort de se reproduire et qui nécessiteront à l'évidence des moyens supplémentaires. Chaque sapeur-pompier avec lequel j'ai discuté a mis en évidence et en œuvre la pertinence de l'échelon départemental pour agir efficacement. Bien loin de cette volonté de centraliser à l'échelle du pays.

Ce qui compte, ce sont les moyens mobilisés pour faire face aux nouveaux enjeux et à la coordination entre les différents SDIS.

Enfin, le dernier sujet étudié et non des moindres concernera le Pacte des Solidarités territoriales dans le cadre du projet de mandat.

Il y a quelques jours, j'ai entendu le Président de la République évoquer la nécessité d'une méthode innovante et inédite pour bâtir des consensus et faire sortir chacun de son couloir de nage. Il évoquait aussi une nouvelle méthode pour rassembler et faire avancer dans un esprit de dialogue et de responsabilité partagée.

Nous ne sommes peut-être pas le Conseil national de la Refondation mais avouez que nous avons un train d'avance. Depuis janvier dernier, nous avons multiplié les consultations avec l'ensemble des groupes politiques, avec nos partenaires, avec les usagers et avec la population. Tout ce qui s'est dit a inspiré comme convenu l'écriture de trois pactes dont le premier consacré aux solidarités territoriales qui sera étudié aujourd'hui. C'est ici l'acte le plus politique de notre démarche puisqu'il vise à arrêter les grandes orientations à prendre, c'est une responsabilité qui incombe à notre assemblée représentative.

Une fois ces documents cadres arrêtés, le temps viendra alors aux actions concrètes et définies au fil de l'eau dans les rapports d'application. Des actions concrètes forcément différentes d'aujourd'hui parce que nos priorités devront s'imposer à tous si nous voulons être utiles et efficaces.

Et puisque nous allons devoir faire face à des crises inédites, qu'elles soient sociales, démocratiques et environnementales, c'est l'occasion de fixer de véritables priorités et de trouver ces réponses innovantes.

Chers collègues, je vous remercie.

Sur le rapport n°1, il s'agit du remplacement d'un siège vacant à la Commission Permanente du Conseil départemental, le siège laissé vacant par Mme Denise BOCQUILLET.

M. le Président du Conseil départemental donne lecture du rapport ci-après :

**REMPLACEMENT D'UN SIEGE VACANT
A LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**
(Rapport n°1 du rapport du Président)

M. LE PRÉSIDENT.- Le Conseil départemental a fixé, comme vous le savez, la composition de la Commission Permanente à 43 membres dont 15 Vice-Présidents et 28 autres membres.

Je vais donc mettre aux voix la proposition de compléter la Commission Permanente, à savoir un poste de membre de la Commission Permanente.

Nous sommes d'accord pour compléter ce poste ?

Pas d'opposition ?

Très bien.

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

A partir du moment où nous avons décidé de compléter la Commission Permanente, il y a donc une heure pour déposer des candidatures. Je fais appel aux candidatures. Elles devront figurer sur le tableau qui se trouve sur le parvis.

A partir du moment où ces candidatures ont été déposées, il va s'écouler un délai d'une heure.

S'il n'y a qu'une seule candidature au terme de ce délai d'une heure, la personne sera installée comme membre de la Commission Permanente du Conseil départemental.

Il est 10 heures 06.

M. Alexandre MALFAIT apporte une candidature à M. le Président.

Je vais demander à un huissier de bien vouloir afficher cette candidature qui est celle de Zohra OUAGUEF dont je profite pour saluer la présence de sa famille notamment sa maman qui est présente dans la tribune du public.

10h06. Il n'y a qu'une candidature pour le moment. A 11h06, Zohra OUAGUEF sera donc installée comme membre de la Commission Permanente.

Nous allons passer si vous le voulez bien au rapport n°2. C'est Jean-Marc TELLIER (*Vice-Président en charge de l'Insertion*) qui a la parole. Il s'agit du bilan 2021 des aides financières au titre du Fonds Solidarité Logement. Allez-y, cher collègue.

**BILAN 2021 DES AIDES FINANCIERES
AU TITRE DU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT**
(Rapport n°2 du rapport du Président)

M. TELLIER.- Monsieur le Président, chers collègues,

Comme tous les ans, il me revient de vous présenter le bilan des aides financières du Fonds de Solidarité Logement qui est un fonds qui regroupe plusieurs dispositifs d'aides financières et de mesures d'accompagnement social auprès des ménages les plus démunis.

En 2021, les dépenses réalisées représentent 7 699 340 € dont une partie objet du présent rapport s'élève à 3 320 952 € dédiés au financement des aides financières auprès des ménages, pour les volets accès, maintien et EET (eau, énergie, téléphonie).

Les recettes représentent 6 553 116 € dont 6 009 169 € de dotations et 543 947 € de remboursements de prêt. Les dotations se répartissent comme suit :

- . 4 000 180 € du Département ;
- . 483 000 € de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole ;
- . 641 689 € des bailleurs sociaux ;
- . 884 300 € des fournisseurs d'énergie.

La part des dépenses dédiées au financement des aides directes s'élève à 3 320 952 € et se répartit comme suit :

- . 3 230 643 € d'aides financières, dont 628 828 € de prêts ;
- . 90 309 € sous forme d'abandon de créances.

Les 8 territoires ont examiné, en Commission Locale Fonds Social Logement, sur l'ensemble du dispositif 9 087 dossiers de demandes d'aides. 6 429 ont été accordés soit pour l'accès à un logement, soit pour l'apurement d'un impayé de loyer ou soit pour l'apurement d'une dette d'eau ou d'énergie.

Notre première aide concerne l'accès au logement.

Son objectif est de permettre à un ménage en situation de mal logement d'accéder durablement à un logement autonome adapté à sa situation familiale et financière.

Cette aide se décompose comme suit :

- Une aide à la recherche de logement par l'octroi d'une recevabilité dans le cadre des Logements Non Identifiés.

En 2021, les Comité locaux FSL ont statué sur 2 649 dossiers, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2020, dont 2 007 dossiers recevables.

- Une aide à l'entrée dans le logement par l'octroi d'une aide financière par le paiement du dépôt de garantie, du 1^{er} loyer, des ouvertures de compteurs eau et énergie, de l'assurance locative, de l'achat de mobilier ainsi qu'une garantie de loyer.

En 2021, les Comités locaux FSL ont statué sur 2 556 dossiers, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2020, dont 2 046 accords pour un montant financier de 1 459 564 € dont 324 895 € en prêt, soit une aide moyenne de 730 €.

La dépense consacrée à l'accès au logement augmente de 11 %.

En matière de garanties, 95 garanties de loyer ont été octroyées contre 143 en 2020.

La seconde aide concerne le maintien dans le logement.

Son objectif consiste à apurer une dette de loyer sous réserve que le bailleur accepte de maintenir le ménage dans le logement ou de le muter dans un logement adapté à sa situation financière et familiale. Cette aide peut également concerner des ménages en procédure d'expulsion.

En 2021, les Comité locaux FSL ont statué sur 1 347 dossiers, soit une augmentation de 18 % par rapport à 2020, dont 744 accords pour un montant financier de 1 090 199 € dont 303 933 € en prêt, soit une aide moyenne de 1 465 €, auxquels s'ajoutent 187 accords de principe.

La dépense consacrée à la prise en charge des impayés locatifs a augmenté de 19 %.

En matière de garanties, 69 garanties de loyer ont été mobilisées, contre 111 en 2020, pour un engagement financier de 38 116 € soit une aide moyenne de 552 €.

La troisième aide concerne l'eau, l'énergie et la téléphonie.

Son objectif consiste à apurer une dette d'eau, d'énergie ou de télécommunication sous réserve que le ménage habite dans un logement adapté à sa situation financière et familiale.

En 2021, les Comités locaux FSL ont statué sur 2 535 dossiers, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2020, dont 1 632 accords pour un montant financier de 634 964 € auxquels s'ajoutent 90 309 € sous forme d'abandons de créances, de la part des opérateurs d'eau, soit une aide moyenne de 444 €.

La dépense consacrée à la prise en charge des dettes d'énergie et d'eau augmente de 12 %.

Il est à noter qu'il n'y a eu aucun dossier déposé pour une dette de télécommunication.

En matière de lutte contre la précarité énergétique, deux fonds de travaux ont été mobilisés en 2021 pour un montant de 7 800 € contre un dossier en 2020 pour un montant de 4 000 €.

Il y a un an, à la même époque, lors de la présentation du bilan de la délégation pour l'exercice 2020, je vous faisais part de mes inquiétudes quant aux répercussions des réformes de l'assurance chômage et des APL. Même s'il est difficile de les quantifier, il est certain que celles-ci ont participé à faire grossir le nombre de dossiers déposés. C'est également le fruit du travail consciencieux des partenaires qui œuvrent au sein du FSL pour apporter une réponse à chacune des dépenses et octroyer une aide le cas échéant.

La période d'instabilité que nous traversons nous appelle à être attentifs et dans l'action afin de permettre aux familles de faire face à l'inflation et à la hausse des prix de l'énergie. En effet, à titre personnel, il me semble nécessaire d'avoir une réflexion sur l'élargissement des barèmes afin de pouvoir répondre aux foyers ne remplissant pas des conditions actuelles.

Il convient de me donner acte de la présentation de ce compte rendu de l'exercice de la présente délégation et de vous informer que la 2^{ème} Commission « Solidarités humaines » a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 5 septembre 2022.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien ! Merci, Monsieur TELLIER.

Des remarques ? C'est la présentation du bilan.

Acte est donné ?

Pas de remarque ? Si, allez-y, cher collègue, René HOCQ.

M. HOCQ.- Simplement, une petite question sur les sociétés d'énergie qui alimentent le FSL. A ma connaissance, ces derniers temps, il n'y avait que les fournisseurs historiques EDF et Engie qui alimentaient le fonds de solidarité. Et les autres ? Y a-t-il moyen de les mettre à contribution ? Parce que c'est anormal quand même qu'ils ne participent pas au Fonds de Solidarité Énergie.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce serait souhaitable. Reste à savoir si la loi nous le permet, mais ce serait effectivement souhaitable. C'est une bonne question.

D'autres interventions ? Non.

Acte est donné sur ce rapport n°2 ?

<p>Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)</p>

(Adopté)

Rapport n°3, c'est Madame CAUWET (*Vice-Présidente en charge des personnes âgées*) qui va rapporter. C'est le rapport du délégataire sur l'exécution de la délégation de service public de téléassistance. Allez-y, Madame la Vice-Présidente.

**RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR L'EXECUTION
DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TELEASSISTANCE**
(Rapport n°3 du rapport du Président)

MME CAUWET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Le Code Général des Collectivités Territoriales prescrit à chaque délégataire d'une mission de service public de produire chaque année à l'autorité délégante un rapport.

Le présent rapport concerne l'exécution de la délégation de service public de téléassistance par le délégataire GTS Mondial Assistance qui s'est vu confier la mission dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public 2019-2024.

Il comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public. Il comprend également une analyse de la qualité des services. Il est enfin assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce rapport d'activité dont vous êtes en possession a été présenté à la Commission consultative des services publics locaux du 27 juin dernier.

Je m'arrêterai juste sur quelques données.

Ce sont plus de 18 400 habitants qui bénéficient de la téléassistance. Ce chiffre est stable de mois en mois.

Sur ces 18 400 bénéficiaires, 12 800 ont plus de 80 ans et 535 moins de 60 ans.

Je précise que l'accès à la téléassistance est universel et qu'il n'y a pas de conditions d'âge ni de conditionnalité avec l'APA.

La majeure partie sont des femmes : 14 600.

23 343 déclenchements d'alarme ont donné lieu à des interventions dont 8 070 suite à une chute, 950 pour malaise ou problème médical urgent ou encore 108 pour détection de fumée.

Il faut signaler également la dimension humaine de ce service puisque, même si ce n'est pas sa réelle vocation, il contribue au bien-être des bénéficiaires. Un certain nombre d'interventions étant liées à des problèmes d'anxiété, d'angoisse, de besoin de convivialité souvent causés par l'isolement.

Je signalerai enfin l'existence d'un service d'assistance psychologique qui a bénéficié l'année dernière de 1 595 abonnés. Ceux-ci ont bénéficié d'une prise en charge globale, leur situation nécessitant parfois une coordination.

L'ensemble de ces chiffres montre bien l'utilité de ce service qui participe vraiment au maintien dans l'autonomie en permettant aux bénéficiaires de rester à domicile ou dans leur résidence autonomie. La téléassistance sécurise les bénéficiaires, elle sécurise aussi leur famille.

Je rappelle également le coût relativement modique de ce service : il est de 8,12 € pour une personne seule et de 8,77 € pour un couple.

Il nous appartient désormais de donner acte à ce rapport d'activité 2021.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, Madame la Vice-Présidente, merci.
Il s'agit de donner acte mais s'il y a des réactions, des commentaires, la parole vous est donnée.

Il n'y en a pas.

Acte est donné ?

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ;
Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Insrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

On passe au rapport n°4, M. KUCHCINSKI (*Président de la 6^{ème} Commission*), c'est le rapport de la CRC sur le COS, Comité des Œuvres Sociales du Département.

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
RELATIF AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES SERVICES
DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
(Rapport n°4 du rapport du Président)**

M. KUCHCINSKI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation d'offrir à leur personnel des prestations d'action sociale. Afin de respecter le principe de libre administration des collectivités locales, le législateur a laissé le soin à chaque collectivité territoriale de déterminer le montant qu'elle entend consacrer à l'action sociale ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Les collectivités locales et leurs établissements publics ont la possibilité de confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux contrats d'associations.

En ce qui concerne notre Département, il a été fait le choix de recourir à la forme associative avec la création d'un Comité des Œuvres Sociales, le COS, créé dès 1995.

Ce COS compte aujourd'hui plus de 7 000 adhérents. Les services de prestation du Comité s'appuient sur une offre directe aux adhérents et indirecte par l'intermédiaire du CNAS, Comité National d'Action Sociale. Le budget moyen annuel de l'association est de l'ordre de 3 millions d'euros et pour rappel, nous avons accordé une subvention de l'ordre de 2 600 000 € pour l'année 2022 ; Cela témoigne de notre volonté d'accompagner nos agents par la mise en œuvre d'une véritable politique d'action sociale, la finalité étant d'améliorer les conditions de vie des agents départementaux et de leur famille dans divers domaines : l'enfance, le loisir, la culture...

Vous le savez, en ces temps où l'inflation est galopante, elle devrait atteindre près de 6 % pour l'année 2022, du jamais vu depuis 1985, ces prestations apportées soit directement par le COS ou indirectement par le CNAS sont appréciables pour nos agents.

C'est un choix politique fort, impulsé par notre Président. Un choix assumé qui témoigne de notre profonde reconnaissance pour le travail qu'effectuent quotidiennement nos agents départementaux sur l'ensemble de notre territoire départemental, reconnaissance également de leurs capacités d'adaptation aux différentes situations comme pendant la période Covid que nous avons traversée.

La Chambre régionale des comptes a mené un contrôle des comptes de la gestion du Comité des Œuvres Sociales du personnel des services du Département sur les exercices de 2015 à 2020. Le rapport définitif a été transmis le 3 août 2022 à M. le Président.

Vous avez pu prendre connaissance des conclusions de la CRC jointes en annexe du présent rapport sur lequel nous devons prendre acte de cette communication.

Voilà pour ce rapport n°4, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, Monsieur le Rapporteur général. Merci beaucoup !

Des remarques ? ... Madame OUAGUEF.

MME OUAGUEF.- Monsieur le Président, mes chers nouveaux collègues,

Je ne vous cache pas une certaine émotion mais aussi une fierté d'être parmi vous aujourd'hui. Je ressens vraiment un véritable honneur de pouvoir intervenir dans cette Assemblée. Je tâcherai d'y faire vivre en héritage l'engagement de Denise BOCQUILLET avec, je l'espère, la même force, sur les sujets sociaux que nous avons pu porter collectivement en dehors de ces murs.

Ceci étant, vous nous communiquez aujourd'hui le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif au Comité des Œuvres Sociales du personnel de notre collectivité et nous pensons qu'il soulève quelques questions légitimes.

Si nous ne partageons pas l'inquiétude particulière sur la gestion financière qualifiée de saine et aux risques limités, la politique d'intervention reste perfectible, comme le fait remarquer la Chambre.

Dans un contexte d'inflation, comme vous venez de l'indiquer, qui n'est plus à prouver, le Département s'est engagé plutôt franchement dans la protection des habitants du Pas-de-Calais. Je crois que cette démarche grand public gagnerait à s'appliquer également pour le personnel de la collectivité notamment pour les plus faibles rémunérations.

Élus locaux, nous sommes certainement quelques-uns à présider un COS ou l'avoir fait par le passé, et j'en suis. Nous mesurons donc la pertinence et la force que peut avoir cet outil pour venir en soutien aux plus fragiles.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- M. KUCHCINSKI va vous répondre mais je voudrais dire d'emblée que nous avons, vous le savez aussi, pris en charge la moitié de la mutuelle des personnels, ce qui a représenté un effort très important de la part du Département. Ici nous sommes sur le COS. Ce que vous évoquez fait partie d'un autre type de négociation en quelque sorte à l'échelon de notre Assemblée.

Monsieur KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI.- Vous avez parfaitement répondu à la question, c'est-à-dire qu'il y a bien sûr le COS et il y a toutes ces actions que nous menons à côté, on le verra tout à l'heure également, des actions complémentaires.

Mais en ce qui concerne le rapport de la CRC puisque c'est de cela que nous devons prendre acte aujourd'hui, il y a deux recommandations de performance qui invitent le Département à préciser la stratégie et à formaliser la stratégie d'intervention du COS.

Voilà ce que je peux répondre mais il est certain que nous continuons à travailler avec le personnel pour améliorer les conditions et les services que le COS peut rendre à nos personnels.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur KUCHCINSKI.

Pas d'autres demandes d'intervention ? Madame POULAIN, allez-y, je vous en prie.

MME POULAIN.- Merci, Monsieur le Président.

Ce rapport d'observations définitives diffère de ceux que nous étudions généralement. Il relève en effet assez peu d'anomalies sur le plan de la gestion financière du COS 62, ce qui est assez notable, mais s'attarde davantage sur son fonctionnement.

Il est ainsi étonnant de lire que « hormis pour les chèques vacances sollicités par 5 000 d'entre eux, seuls 2 000 adhérents sur 7 000 ont demandé à bénéficier des prestations du COS ». La vocation d'un Comité des Œuvres Sociales n'est pourtant pas d'être un simple guichet de chèques vacances. Il est aussi là pour créer du lien entre les agents départementaux, en leur permettant de se retrouver lors d'activités culturelles, ludiques ou sportives.

Cet aspect n'est pas anodin car cela permet d'améliorer la cohésion des agents du Département. Et quand on crée des liens avec ses collègues, on travaille mieux avec eux.

Nous espérons donc que le Département veillera à mettre en œuvre les recommandations de la CRC comme vous vous y êtes engagé dans la réponse faite au rapport d'observations provisoires.

Il conviendrait sans doute d'associer l'ensemble des agents à cette réflexion par le biais d'une enquête sur l'Intranet par exemple.

Par ailleurs, il serait judicieux de revoir la grille des barèmes puisque seuls 31 % des agents à faibles revenus sont adhérents.

Un travail de communication spécifique à destination de ces agents pourrait donc être mis en œuvre, ce qui permettrait au COS de pleinement respecter sa vocation sociale.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI.- Nous pourrions solliciter le COS afin qu'effectivement l'information et la communication puissent être renforcées par divers moyens. Mais en tout cas les actions sont très diversifiées, les adhérents montrent un intérêt particulier et le taux d'adhérents qui répondent positivement à ces diverses actions est important. Mais on peut améliorer bien sûr la communication.

M. LE PRÉSIDENT.- On peut toujours améliorer mais enfin le COS existe, nous lui donnons les moyens et effectivement s'il y avait des actions complémentaires, nous sommes tout à fait prêts à les étudier.

D'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Acte est donné sur ce rapport ?

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Nous passons au rapport n°5, M. KUCHCINSKI (*Président de la 6^{ème} Commission*).

**PROPOSITIONS DE CREATIONS ET DE TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS
 ET DE CREATIONS ET DE MODIFICATIONS DE VACATIONS**
 (Rapport n°5 du rapport du Président)

M. KUCHCINSKI.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Les propositions de créations et de transformations d'emplois et de créations et de modifications de vacations présentées aujourd'hui répondent à la nécessaire adaptation permanente des ressources pour une meilleure réponse aux usagers.

Ce rapport propose des créations et des transformations d'emplois ainsi que des créations et des modifications de vacations. Et en ce qui concerne la création d'emplois, cela ne concerne qu'un poste d'attaché à temps complet pour le fonctionnement des groupes politiques et plus particulièrement le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen.

Cette création se fait dans le respect de l'enveloppe budgétaire alloué au Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen et est en conformité avec le Règlement Intérieur du Conseil départemental.

En ce qui concerne les transformations d'emplois. Il s'agit d'adaptation au cadre d'emplois d'agents recrutés ou en cours de recrutement à des emplois libérés par des départs (retraites et mouvements internes) redéployés ou ouverts à d'autres cadres d'emplois. En tout cas, les créations et modifications de vacations correspondent à des besoins du Pôle Réussite Citoyenne. Ces transformations, modifications de vacations et créations d'emplois concernent au total 32 emplois. 16 ont une incidence financière, 10 engendrent un gain de masse salariale, 6 n'ont pas d'incidence financière.

Au total pour cette délibération, le coût en masse salariale s'élève à 157 271 €.

Il est donc proposé de valider les propositions de créations et de transformations d'emplois et de créations et de modifications de vacations.

Je précise que la 6^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 5 septembre.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien.

Avis conforme à celui de la commission ?

Pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé sur ce rapport n°5.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Nous passons au rapport n°6, toujours M. KUCHCINSKI (*Président de la 6^{ème} Commission*).

**COMPLEMENT A PLUSIEURS DELIBERATIONS ANTERIEURES
 AYANT CREE DES EMPLOIS AU SEIN DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**
 (Rapport n°6 du rapport du Président)

M. KUCHCINSKI.- Le cadre juridique posé par le Code général de la Fonction publique, en ce qui concerne les modalités de recrutement et notamment la création de postes par l'Assemblée délibérante doit être strictement respecté.

Il précise notamment que la délibération doit obligatoirement mentionner le grade et indiquer si l'emploi peut-être pourvu par un agent contractuel territorial.

Afin de respecter la législation, 36 délibérations antérieures portant sur des créations d'emplois, la plus ancienne datant de 1968, doivent être modifiées afin de préciser les cadres d'emplois et de permettre l'éventuel recrutement de contractuels en raison de la spécificité des fonctions, étant précisé que la priorité est donnée aux agents titulaires ou inscrits sur liste d'aptitude.

Cela concerne au total 43 emplois qui ont été annexés au présent rapport. Il s'agit bien de modifier des délibérations antérieures de création de postes. Cela n'a donc pas pour effet d'augmenter nos effectifs.

Je précise que la 6^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 5 septembre dernier.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Pas de demande d'intervention ?

Je mets aux voix ce rapport.

Avis conforme à celui de la commission ? Oui.

Il est donc adopté.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Le rapport n°7, M. KUCHCINSKI (*Président de la 6^{ème} Commission*) sur le vote électronique pour les élections professionnelles.

**MODALITES D'ORGANISATION DU VOTE ELECTRONIQUE
 POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
 DU 8 DECEMBRE 2022**

(Rapport n°7 du rapport du Président)

M. KUCHCINSKI.- Monsieur le Président, chers collègues,

L'élection des représentants du personnel dans les différentes instances paritaires se déroulera le 8 décembre 2022. Ainsi, les agents seront invités à désigner leurs représentants dans les instances suivantes :

Le Comité Social Territorial, le CST, qui se substitue à partir du 8 décembre 2022 au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et au Comité Technique que nous connaissons auparavant.

Ce CST sera saisi pour les questions liées à l'hygiène, la santé et la sécurité des agents mais également sur les orientations stratégiques de nos politiques en ce qui concerne les ressources humaines.

La Commission Administrative Paritaire, la CAP, chargée de rendre des avis sur les questions d'ordre individuel liées à la carrière des agents, telles que refus de titularisation, licenciement, discipline par exemple et la Commission Consultative Paritaire, la CCP, chargée de rendre des avis en ce qui concerne les agents contractuels de droit public.

Ces instances paritaires sont très importantes car elles constituent bien sûr un espace de dialogue social entre les représentants élus de notre Département et les représentants du personnel par l'intermédiaire desquels s'exerce le droit de participation des fonctionnaires dans les organismes consultatifs.

Le dialogue social, à qui notre Président a souhaité donner une place prépondérante, a pour ambition de permettre une meilleure cohésion et de développer un sentiment d'appartenance. Dans le cadre de l'organisation de ces élections, par délibération du 28 mars 2022, nous avons approuvé la mise en place du vote électronique qui viendra s'ajouter aux deux autres possibilités de vote, à savoir le vote à l'urne et le vote par correspondance.

A travers la mise en place de ces trois modalités de vote, nous souhaitons offrir à chaque agent la possibilité de pouvoir s'exprimer dans les meilleures conditions possibles. Dans la mesure où plusieurs modalités d'expression des suffrages seront offertes aux électeurs, il convient de préciser par délibération les conditions dans lesquelles celles-ci seront mises en œuvre. Ces modalités d'organisation étant reprises en intégralité dans le rapport dont vous avez pu prendre connaissance, je ne reprendrai donc que quelques éléments pour chacun des types de vote.

- Le vote en ligne :

Le vote en ligne, système de vote électronique sécurisé retenu par la société Neovote sera accessible aux électeurs 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, entre le 1^{er} décembre 9h00 et le 7 décembre 16h00.

L'électeur se connectera au site de vote en saisissant un identifiant et mot de passe personnel sécurisé. La société Neovote prendra en charge la conception, la gestion, la maintenance et le contrôle effectif du système de vote électronique. Une expertise sera réalisée par un expert indépendant avant, pendant et après le scrutin.

Le rapport d'expertise sera transmis aux organisations syndicales ayant déposé une candidature au scrutin.

Afin d'aider les électeurs dans l'accomplissement des opérations électorales pendant toute durée du vote, une cellule d'assistance téléphonique sera mise en place.

Pour les agents qui ne disposeraient pas d'un poste informatique sur leur lieu de travail : agents des collègues, agents d'exploitation des routes, assistants familiaux, des lieux de vote seront équipés d'un poste informatique dédié et un correspondant élection sera désigné sur chaque site afin de renseigner les électeurs sur le respect de l'anonymat, de la confidentialité et du secret du vote.

- Le vote à l'urne et par correspondance :

Les agents ne souhaitant pas voter de manière électronique pourront voter à l'urne le 8 décembre 2022.

Enfin, une liste d'agents admis à voter par correspondance sera établie. Il s'agit des agents n'exerçant pas au siège, ceux qui bénéficient d'un congé parental, ceux qui sont empêchés en raison des nécessités de service.

Monsieur le Président, mes chers collègues, vous le constatez, toutes les conditions sont mises en œuvre pour que ces élections se déroulent de la meilleure manière possible et que chacun des agents puisse s'exprimer.

Je précise également que le Comité technique en date du 12 septembre et les membres de la 6^{ème} Commission en date du 5 septembre ont émis un avis favorable sur ces modalités d'organisation.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur KUCHCINSKI. Tout est fait pour que le vote soit facilité, toutes les conditions sont désormais réunies.

Des demandes d'intervention ? Non.

Avis conforme au Comité technique ?

C'est très bien.

<p>Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>
--

(Adopté)

Nous passons maintenant au rapport suivant, le rapport n°8, c'est toujours M. KUCHCINSKI (*Président de la 6^{ème} Commission*) sur les médecins généralistes.

**MEDECINS GENERALISTES SALARIES
 INDEMNISATION DE LA PERMANENCE DE SOINS AMBULATOIRES**
 (Rapport n°8 du rapport du Président)

M. KUCHCINSKI.- Le rapport n°8 concerne l'indemnisation de la permanence de soins ambulatoires des médecins généralistes salariés du Département.

Comme vous le savez, dans le cadre de notre politique volontariste et face au déclin de l'offre de soins de proximité, le Département a décidé d'expérimenter le salariat de médecins généralistes et la création de trois Centres de Santé Départementaux sur les territoires de Sallaumines, Oye Plage, Ardres. Au-delà des horaires d'ouverture de ces centres, le Conseil départemental a inscrit dans les projets de centres de santé, la participation des médecins du Centre de santé à la permanence des soins ambulatoires le soir et les week-ends en complémentarité avec les médecins du secteur.

Ainsi, les médecins salariés du Département ont la possibilité de réaliser des gardes en dehors de leur temps de travail.

En complément des actes réalisés, l'ARS prévoit pour les médecins libéraux le versement de forfaits d'astreinte par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Cette rémunération est adaptée aux modes de rémunération des médecins libéraux mais pas à celle des médecins salariés départementaux qui ne sont pas rémunérés à l'acte.

En conséquence, afin de pouvoir indemniser nos médecins salariés pour leur participation aux permanences des soins ambulatoires, une première délibération a été prise en septembre 2021 pour fixer les conditions d'indemnisation. Il s'avère que les montants délibérés ne sont pas conformes à ceux prévus par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Dans ce contexte, il convient d'abroger la délibération du 27 septembre 2021 et de définir un nouveau cadre d'indemnisation. Sur la base des éléments déclarés par les médecins du centre de santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie effectuera au Département du Pas-de-Calais le paiement de l'ensemble des actes et majorations d'actes spécifiques de la permanence des soins ambulatoires et les éventuelles indemnités kilométriques associées. De même, la Caisse versera au Département du Pas-de-Calais les forfaits de régulation et d'astreinte. Le Département reversera ensuite aux médecins les indemnisations des actes et des majorations d'actes spécifiques et les éventuelles indemnités kilométriques.

Afin de régler cette dernière question mais également de définir précisément les rôles des différents organismes chargés de la mise en œuvre de la permanence des soins ambulatoires, une convention relative au paiement des actes et forfaits de gardes sera signée entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de la Santé des Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais et chaque médecin salarié par le Conseil départemental.

Il est ainsi proposé d'abroger la délibération n°2021-359 du 27 septembre 2021, d'adopter les conditions d'organisation et d'indemnisation de la permanence de soins ambulatoires assurée par les médecins généralistes salariés du Département selon les modalités exposées ci-dessus et d'autoriser le Président à signer une convention de gestion avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et le médecin salarié.

Je vous précise que la 6^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport et que la 2^{ème} Commission « Solidarités humaines » a également émis un avis favorable sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, Monsieur KUCHCINSKI.

De demandes de prise de parole ?

Madame MULOT-FRISCOURT, allez-y, je vous en prie.

MME MULOT-FRISCOURT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Plus de 6 millions de Français n'ont pas de médecin traitant.

70 % de la population des Hauts-de-France vit dans un désert médical.

Et 9 habitants du Pas-de-Calais sur 10 sont dans cette situation.

Voilà des chiffres qui, dans le pays de Pasteur, Paré ou Calmette, peuvent donner le vertige sur l'état d'un système de santé que le monde est censé nous envier.

Derrière les données de l'ARS, de l'Agence Régionale de Santé, c'est une population qui souffre, qui voit le service public s'éloigner d'elle et qui se retrouve sans solution dans les problèmes du quotidien au risque d'engorger davantage les urgences déjà à bout de souffle.

Alors, pas de solution miracle pour lutter contre un désert médical surtout quand il semble d'autant plus aride à mesure qu'on s'éloigne de la Côte d'Opale.

Notre collectivité s'est plutôt portée sur l'expérimentation de quelques oasis avec les médecins généralistes salariés qui ont fait leurs preuves dans d'autres Départements.

La volonté d'inscrire ces médecins dans la permanence des soins ambulatoires est louable tant on sait bien que la lutte doit d'abord reposer sur un lien fort entre la médecine hospitalière et la médecine de ville afin d'offrir une offre de soin efficace aux habitants.

Jeter des seaux d'eau dans un désert ne le fera jamais disparaître.

Si nous soutenons cette expérimentation, nous nous interrogeons sur les deux correctifs intervenus depuis son début.

D'abord sur le statut des médecins, ensuite sur la délibération que vous nous proposez aujourd'hui et que nous approuverons.

Ces deux mouvements ont-ils eu un impact dans le recrutement des médecins salariés ou le fonctionnement des centres de santé départementaux ? Et surtout pouvez-vous nous communiquer les premiers retours d'expérience ?

Je vous en remercie par avance.

M. LE PRÉSIDENT.- Mme CAUWET, qui est en charge de ce dossier, va vous répondre. Allez-y, Madame CAUWET.

MME CAUWET.- Je suis un peu surprise des dernières remarques concernant le changement de statut de ces médecins puisqu'en fait les médecins sont des médecins salariés, il n'y a donc aucune ambiguïté sur ce point-là. Ils bénéficient des mêmes avantages que les autres salariés du Département, rien n'a changé.

En ce qui concerne les expérimentations, nous sommes restés sur les trois expérimentations déjà mises en place. On sait très bien que les mouvements ont changé, les zones ont aussi changé, les zonages viennent d'être revus par l'ARS. Les zones varient très rapidement. En fait, on a des médecins qui partent en retraite, on a des médecins qui changent de Région. Nous n'avons pas de pouvoir sur le sacro-saint pouvoir de s'installer là où ils le veulent et cela reste donc une contrainte pour nous.

Maintenant nous avons fait notre part de travail. On imagine d'autres solutions qui pourraient être amenées aussi comme la télémédecine ou le travail des infirmières avec des missions avancées.

Maintenant, on ne peut pas résoudre tous les problèmes de tous les secteurs, c'est bien vrai. Il y a un gros travail de l'ARS qui doit être fait aussi sur l'ensemble des secteurs.

Vous donnez un point de vue sur ce qui s'est passé à Sallaumines, le Centre travaille depuis décembre dernier. Il fonctionne très bien. La population est ravie.

A Oye Plage, le centre a ouvert en septembre. On a eu des appels très importants avec un bon nombre de familles qui se sont inscrites pour pouvoir bénéficier des services de ces médecins qui arrivent.

On peut dire aussi, pour avoir rencontré les professionnels de terrain déjà installés, qu'ils étaient ravis de voir arriver ce potentiel médical supplémentaire parce que, pour eux, c'est vraiment une bouffée d'oxygène.

Voilà ce qu'on peut dire actuellement mais il y a un très gros travail à faire, c'est vrai.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, Madame CAUWET.

On peut refaire le débat. Ici, on est sur une politique volontariste du Département, ce n'est pas notre compétence, je le rappelle. Nous le faisons parce que nous avons des appels très fréquents de nos concitoyens et il faut essayer de trouver des solutions. Ce n'est pas une réponse parfaite. C'est peut-être un début de réponse. La Saône-et-Loire est allée beaucoup plus loin que nous. La Saône-et-Loire est arrivée maintenant à 80 médecins salariés. Ce n'est pas l'ambition du Département, je le dis très honnêtement.

C'est d'aller là où il y a carence. On s'aperçoit d'ailleurs que sur un secteur, je crois que c'est celui de Licques, trois médecins viennent de s'installer alors qu'on avait prévu d'y installer des médecins salariés. Il n'y a pas de dogmatisme. L'essentiel est qu'il y ait des médecins, qu'ils soient libéraux, qu'ils soient salariés.

Je rappelle aussi qu'il y a une évolution remarquable. Je crois que c'est le journal *Le Monde* qui en faisait état, une enquête qui a été menée dans les facultés de médecine nous apprend que 62 % des étudiants ne verraient aucun inconvénient à être salariés. Cela veut dire que par rapport à il y a trente ans, c'est une inversion qui s'est produite, qui montre bien qu'il n'y a pas non plus chez les médecins de dogmatisme. En ce qui nous concerne, ce que nous voulons d'abord c'est qu'il y ait des médecins.

Quant au numerus clausus qu'on évoque, on peut aussi former davantage de médecins, et c'est d'ailleurs souhaitable, mais encore faut-il qu'ils aillent là où il y a des malades. La question qui se pose est sur la liberté d'installation. C'est un vaste débat. Il reviendra d'une façon ou d'une autre. Aujourd'hui, il y a des initiatives qui sont prises pour l'installation des jeunes médecins, ceux qui terminent leur internat en médecine générale pour aller sur les secteurs ruraux. On verra bien ce que cela va donner mais c'est encore une fois une incitation, ce ne sera pas non plus une obligation.

Je crois que le débat est ouvert. Vous savez, il y a quelques années, il y a eu – j'étais Parlementaire à l'époque – un débat sur la loi HPST qui était d'ailleurs assez intéressant. C'était Mme BACHELOT je crois qui était ministre de la santé et qui avait, dans une clause de la loi HPST, stipulé qu'il y avait une restriction à la liberté d'installation là où il y avait surdensité médicale. C'est que là où on considérait qu'il y avait suffisamment de médecins, sauf à remplacer ceux qui partaient, on ne pouvait pas s'y installer. Libre à ceux qui avaient leur diplôme d'aller s'installer là où ils le voulaient mais en dehors de ces territoires qui étaient surdotés.

Le débat est ouvert. Tous les rapports parlementaires qu'on a vus mettent toujours sous-jacente cette notion de restriction à la liberté d'installation. Enfin, c'est un débat.

En tout cas, nous ne rentrons pas dans ce débat ici. Nous essayons pour le moment d'être pragmatiques. Nous essayons d'aller là où il n'y a pas de médecins libéraux pour répondre à l'appel des populations qui sont très angoissées, il faut le dire, aujourd'hui. Nous essayons de faire le boulot ! Ce n'est pas normalement le nôtre mais nous essayons quand même avec beaucoup de bonne volonté d'y répondre. Donc le débat reste ouvert et il est ouvert depuis longtemps, vous savez, il y a un nombre de rapports parlementaires sur ce thème depuis des années et des années.

Encore une fois, quand on dit le numerus clausus, c'est la réponse, certainement on peut former davantage, mais encore une fois faut-il aller là où il y a des malades.

Madame BOURGUIGNON.

MME BOURGUIGNON.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux que saluer l'initiative qui est prise et je vous l'avais déjà dit en son temps, dès lors que la décision était prise, d'aller vers ce salariat de médecins.

C'est une des solutions parmi beaucoup d'autres effectivement, c'est quelque chose de dentelé parfois dans des territoires qu'il faut construire parce que ce n'est pas si simple. On ne peut pas plaquer une solution partout.

Ce que je vois poindre quand même depuis dix quinze ans, ce sont ces maisons de santé pluridisciplinaires par endroit, ces collectivités qui offrent des locaux, toutes ces possibilités données à

de jeunes médecins aujourd'hui de s'installer avec une nouvelle culture, il faut se le dire, de jeunes médecins qui n'ont pas envie de s'installer à vie dans un établissement ou dans un territoire, qui ont envie aussi parfois d'être salariés – cela ne m'étonne pas du tout ce sondage de 62 %, c'est très naturel dans la courbe et la philosophie aujourd'hui de ces jeunes médecins.

La liberté d'installation, cela fait vingt ans qu'on en entend parler et, que je sache, chaque Gouvernement l'a repoussée et l'Assemblée aussi. Et le Sénat aussi d'ailleurs.

Je crois que c'est un vieux débat qui, pour autant, évolue parce que si on va vers le salariat, encore faudra-t-il peut-être aller vers droits et obligations aussi et là en l'occurrence peut-être aurons-nous plus de moyens d'influencer les gens de s'installer à partir du moment où on les finance pour ce faire. La liberté d'installation, il faudra qu'on en rediscute. Je pense que ce n'est pas ici le lieu.

Ce que je vois en tout cas, c'est que cette solution de salariat nous offre la possibilité aussi de permanence de soins qui est très utile dans des territoires reculés, ce qui est n'est pas le cas partout et qui nous offre aussi la possibilité de retirer la tension qui est faite sur les services d'urgence. C'est une des solutions.

Il faudra continuer. Je suppose qu'il y en aura d'autres, la quatrième année de médecine. Et si le numerus clausus a été ouvert, c'est aussi dans le fait que, depuis des années, nous étions en manque de médecins sur le territoire national en son entièreté et donc bien sûr qu'il fallait rouvrir cette possibilité d'offrir plus de médecins sur le territoire national. C'est en offrant plus de médecins sur le territoire national, avec des stages de médecine générale qui n'existaient plus non plus, que nous formerons des personnes qui seront plus enclines à aller sur tous les territoires.

Merci de l'avoir fait, merci d'avoir choisi cette solution. Et puis bien sûr on continuera de suivre l'évolution des territoires qui bougent, comme vous le dites, pour la suite.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame BOURGUIGNON.

J'ai vu une initiative qui a été prise sur des territoires ruraux, qui est assez intéressante. Ce sont les Maisons de garde médicalisées adossées à des structures hospitalières. Là aussi, cela a beaucoup d'intérêt. On est sûr 24 heures sur 24 de trouver des médecins. Ce sont des maisons de garde médicalisées qui font de la régulation en quelque sorte. C'est cela qui est intéressant.

C'est un médecin généraliste qui vous accueille. C'est à lui de juger si vous repartez avec une ordonnance ou si vous passez à côté aux urgences. C'est donc de la régulation et c'est quand même relativement intéressant. Les Ternésiens sont là. Je crois que c'est un peu la façon dont fonctionne l'hôpital du Ternois. Il faut suivre cela avec beaucoup d'intérêt. Peut-être que par ce filtre-là pourraient effectivement passer les étudiants en médecine générale en dernière année par ces maisons de garde médicalisées où ils trouveraient aussi toutes les conditions d'accueil parce que c'est important aussi, les médecins, quand on les accueille, il faut qu'ils puissent être hébergés ne serait-ce que pendant 48 heures.

C'est une des hypothèses. Il n'y a sans doute pas une réponse, il y a des réponses. Ce qui est important c'est que le Département aujourd'hui apporte déjà une réponse. C'est mieux que l'absence de réponse. Mais, encore une fois, il faudra retravailler ce dossier parce qu'on le constate partout, lorsqu'on traverse le Département, quand je me rends dans les villages, ce qui était encore le cas dernièrement, on me dit : « on a un cadre de vie qui est agréable, on a des équipements, le problème qui nous angoisse le plus c'est la santé ». C'est ce qui revient, c'est le débat récurrent un peu partout pas uniquement dans les villages, c'est aussi dans certains quartiers, je vois des quartiers politique de la ville qui n'ont plus de médecin.

Je crois qu'il faut aborder ce débat sans dogmatisme. Encore une fois, l'essentiel c'est qu'il y ait des médecins.

Nous sommes d'accord pour cette indemnisation qui fait que justement des médecins salariés travaillent aux côtés des médecins libéraux pour prendre leurs astreintes, leurs services de garde. Je trouve que c'est très bien. Et d'ailleurs aussi, j'ai l'exemple, dans le Pas-de-Calais, de médecins

salariés qui ont demandé à devenir libéraux en cours d'exécution de leur contrat. C'est très bien, ils deviennent libéraux, c'est parfait.

Aucun dogmatisme, du pragmatisme !

D'autres remarques sur ce point ? Non.

Vous êtes assez silencieux.

Nous étions sur le rapport n°8. Nous sommes d'accord pour l'approuver ?

À l'unanimité ? Oui.

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Rassemblement National)

(Adopté)

Nous allons passer au rapport n°9, c'est M. KUCHCINSKI (*Président de la 6^{ème} Commission*) qui est beaucoup mis à contribution ce matin. Allez-y, Monsieur KUCHCINSKI.

**MODALITES D'ORGANISATION DU TRAVAIL EN CAS D'EVENEMENT, D'OPERATION
 OU DE MISSION A CARACTERE EXCEPTIONNEL**
 (Rapport n°9 du rapport du Président)

M. KUCHCINSKI.- Merci, Monsieur le Président.

Le rapport n°9 concerne les modalités d'organisation du travail et notamment lors d'événements festifs ou culturels, d'opérations ou de missions à caractère exceptionnel ou de situations d'urgence, les agents départementaux peuvent être amenés à intervenir en dehors de leur cycle et de leurs horaires habituels de travail. Dans ces situations, les agents départementaux dérogent aux modalités habituelles que nous avons fixées par délibération du 20 juin 2022 relative à la mise en place de la durée légale du travail (1 607 heures) et afin de poser un cadre légal permettant l'intervention des agents en dehors de leurs horaires et cycle habituels, il est nécessaire de compléter et d'aménager notre délibération de juin 2022.

Ces aménagements concernent la durée quotidienne et hebdomadaire du travail, les bornes horaires, les jours de repos et les modalités de compensation. Ces aménagements sont effectués sous la responsabilité des supérieurs hiérarchiques conformément aux règles exposées ci-dessous.

Concernant la modulation de la durée quotidienne de travail et des bornes horaires, lors d'événements et d'opérations exceptionnels, les agents peuvent effectuer une journée de travail d'une durée inférieure ou supérieure à la durée quotidienne fixée dans leur régime de travail, soit 39 heures 45 ou 35 heures 30 dans le respect des garanties minimales.

Si les horaires de travail ne sont pas adaptés pour couvrir l'événement ou l'opération, il est possible d'ajuster les bornes de début et de fin de journée pour qu'elles correspondent aux obligations réelles de service pour cet événement ou opération.

Les agents qui, le cas échéant, poursuivront leur journée en soirée, devront bien sûr bénéficier d'une pause de 30 minutes minimum en fonction du déroulement de la manifestation.

Concernant la modulation de la durée hebdomadaire de travail et des jours de repos hebdomadaires : de même en cas d'événement et d'opération exceptionnels, la durée hebdomadaire pourra être supérieure à l'obligation hebdomadaire de 39 heures 45 ou 35 heures 30 sans excéder 48 heures de travail hebdomadaire.

Concernant les jours de repos, il sera possible de déroger aux 48 heures de repos hebdomadaire (samedi et dimanche) sans pouvoir descendre au-dessous de 35 heures consécutives étant la garantie minimale.

Concernant la modalité de compensation, pour les agents de catégories B et C, ils pourront prétendre au versement des indemnités horaires supplémentaires dans le cadre défini par la loi et les règles fixées par notre délibération du 20 juin 2022.

Pour les agents de catégorie A, ils ne peuvent légalement bénéficier d'indemnités horaires supplémentaires. Les heures effectuées en dehors des sujétions habituelles pourront être récupérées selon les conditions reprises dans le rapport.

Je vous précise que le Comité technique a émis un avis sur ce dossier lors de sa réunion du 7 juin 2022 ainsi que la 6^{ème} Commission lors de la réunion du 5 septembre dernier.

Je vous propose donc de valider ces nouvelles dispositions, d'adopter les modalités d'organisation du travail en cas d'événements, d'opérations, de missions à caractère exceptionnel comme exposé ci-avant.

La présente délibération entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur KUCHCINSKI.

Pas de demande d'intervention ? Non.

Approbation ? Oui ?

Je ne vois pas d'opposition.

Cette délibération est donc approuvée.

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Absent sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

Nous sommes en avance sur l'horaire prévu puisqu'il est 10 heures 56 et je ne peux procéder aux désignations qui vont suivre qu'après la nomination de Mme OUAGUEF au sein de la Commission Permanente. Ceci s'opérera vers 11h06.

Je vous propose de passer à un point de l'ordre du jour de ce matin, c'est le rapport n°16 sur la loi 3DS sur le transfert du réseau routier national, sur lequel l'avis du Département est requis. C'est M. DISSAUX (*Vice-Président en charge de la Voirie*) qui va rapporter. Allez-y, Monsieur DISSAUX.

LOI 3DS ET TRANSFERT DU RESEAU ROUTIER NATIONAL AVIS DU DEPARTEMENT

(Rapport n°16 du rapport du Président)

M. DISSAUX.- Merci, Président.

Mes chers collègues,

La loi relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration dite loi 3DS offre la possibilité d'un transfert de propriété de l'État au Département des routes et portions de voies non concédées relevant du domaine routier national.

Le décret fixant la liste des routes transférables a été publié le 31 mars 2022, soit à peine plus d'un mois après la loi 3DS, ce qui montre en la matière l'empressement de l'État.

Un délai de six mois après la publication de ce décret soit jusqu'au 30 septembre 2022 était laissé aux collectivités pour délibérer.

Je précise que ce transfert se concrétise uniquement si nous en sommes demandeurs. Rien n'est imposé dans les termes de la législation actuelle.

Pour notre Département, le décret prévoit le transfert de 92 kilomètres d'autoroutes et 103 kilomètres de routes nationales.

En ce qui concerne les autoroutes, les sections proposées pour le transfert sont :

- . L'A1 entre Dourges et Libercourt sur 7,4 km ;
- . L'A21 entre Aix-Noulette et Courcelles-les-Lens sur 25,7 km ;
- . L'A211 entre Avion et Lens sur 2,8 km ;
- . L'A16 entre RN42 et limite nord sur 52,6 km ;
- . L'A216 entre A26 et Calais sur 2 km.

En ce qui concerne les routes nationales, on retrouve des portions sur :

- . La RN 216 dans le Calaisis ;
- . La RN42 et RN 416 et RN1 dans le Boulonnais ;
- . La RN25 et RN425 entre la Somme et Arras ;
- . La RN17 Arras-Lens ;
- . La RN47 sur Lens.

La loi prévoit des compensations financières dans ces éventuels transferts, à savoir :

Pour l'investissement, une compensation financière égale à la moyenne des dépenses constatées sur les cinq dernières années précédant le transfert.

Pour le fonctionnement, une compensation financière égale à la moyenne des dépenses constatées sur les trois dernières années précédant le transfert.

Pour ce qui est du personnel, la loi prévoit que les services ou parties de services sont mis à disposition ou transférés. Une compensation financière est également prévue.

Cette possibilité de transfert a été étudiée en 4^{ème} Commission « Équipement et Développement du Territoire » lors de sa séance du 5 septembre 2022. Les membres de la commission ont émis un avis défavorable sur ce transfert pour plusieurs raisons :

Tout d'abord, la cohérence des itinéraires. Plusieurs sections proposées au transfert sont connectées soit au Département du Nord, soit au Département de la Somme, soit à la MEL. Il est indispensable d'avoir une cohérence sur les itinéraires avec l'ensemble des gestionnaires voisins du Pas-de-Calais. A ce jour, aucun de ces gestionnaires ne s'est prononcé pour accepter le transfert.

La Cour des Comptes a d'ailleurs pointé cet enjeu dans un rapport de mars 2022 en mettant en avant le risque d'amplification de la fragmentation déjà croissante de la compétence routes et de ses compétences sur l'état du réseau routier.

Deuxièmement l'état patrimonial des voies concernées. Comme le prévoit la loi, nous avons sollicité les services de l'État afin qu'ils puissent nous communiquer des informations relatives à l'état des routes transférables. État que nous avons reçu le 26 juillet rendant le délai trop court pour une analyse fine par nos services.

Une première analyse rapide fait apparaître une forte disparité sur l'état des voies proposées au transfert parfois en meilleur état que la moyenne nationale, parfois en nettement moins bon état.

Troisièmement, les conditions de transfert.

Les conditions financières de transfert ont été précisées par une circulaire du 25 avril 2022. Des taux indicatifs y sont présentés. Sans entrer dans le détail, il ressort que d'une part ces taux ne sont pas définitifs, d'autre part ils apparaissent faibles par rapport aux besoins réels d'investissement sur le réseau transférable.

Ainsi, les périodes retenues pour calculer les compensations pourraient vite être défavorables au Département.

En effet, la période d'évaluation des charges de fonctionnement retenue de trois ans peut laisser penser de prime abord que la méthode retenue est la bonne. Faut-il encore que l'État ait correctement entretenu les voies concernées sur les trois années qui ont précédé l'évaluation.

Or, on ne saurait oublier que les années 2020 et 2021, qui correspondraient à la période d'évaluation en cas de transfert au 1^{er} janvier 2023, ont été marquées par la crise sanitaire du Covid-19 et donc peu propices aux travaux.

Enfin, les compensations financières concernant le personnel sont également très faibles puisqu'elles se basent sur le premier échelon du premier indice du domaine d'emplois transféré, ce qui ne correspond pas à la réalité des effectifs qui seraient nécessaires le cas échéant.

Vous le constatez, Monsieur le Président, mes chers collègues, ces premiers éléments d'analyse montrent qu'il n'apparaît pas opportun de solliciter dès à présent le transfert de tout ou partie du réseau national identifié comme transférable par l'État. Ce qui ne nous empêche pas, comme le prévoit la loi, d'indiquer au Préfet l'intérêt du Département sur la possibilité de prendre la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations d'aménagement du réseau routier national en fonction de leur intérêt, de continuer à analyser les données transmises par l'État et éventuellement de solliciter à l'avenir un transfert partiel du réseau national ayant un réel intérêt pour notre Département. Je pense notamment à la RN42 sur la portion Saint-Omer - Boulogne-sur-Mer.

Voilà, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur DISSAUX.

Vaste débat. Nous avons déjà été instruits du passé notamment du transfert de la RN39 qui s'est passée dans des conditions qui étaient loin d'être avantageuses pour le Département du Pas-de-Calais, il faut le dire. Instruits de ce que nous avons déjà vécu, je crois qu'il faut être extrêmement prudent. Je sais que mes collègues des Départements voisins ont refusé purement et simplement le transfert du réseau des routes nationales. Je comprends parfaitement. Je le dis parce que les conditions qui sont prévues sont tout à fait inacceptables. Même en termes de personnel. C'est vraiment l'hypothèse la plus basse qu'on a prise. Et quand on prend le niveau moyen des investissements qui ont été réalisés, il y a eu le Covid pendant deux ans, alors vous imaginez, il ne s'est pratiquement rien réalisé en termes d'investissements sur les routes, autant dire que nous serions lésés dans cette affaire. Comme la RN39 d'ailleurs. Aujourd'hui, c'est à la charge exclusive du Département du Pas-de-Calais.

Par contre, je ne suis pas aussi fermé que ce qui a été dit par certains de mes collègues. Je leur ai d'ailleurs exprimé parce qu'il y a eu une rencontre des Présidents de Département il y a encore quelques jours. Je leur ai dit qu'à l'image de ce que nous avons fait sur A21 301, c'est-à-dire ce qu'on appelait le pont d'Aix-Noulette, s'il y avait maîtrise d'ouvrage déléguée au Département, nous accepterions. C'est-à-dire l'État paie et c'est nous qui faisons le boulot parce qu'on amène derrière l'ingénierie. Nous avons l'ingénierie nécessaire pour le faire. Cela permettrait de faire avancer le dossier. Sinon, on va aller vers un blocage pur et simple au risque de ne pouvoir avancer. Le tout est de regarder les routes qui ont un réel intérêt.

Les routes qui ont un réel intérêt, on l'a vu, ce sont les routes qu'on appelle routes d'intérêt régional définies avec la Région mais la Région va-t-elle cofinancer aussi ? C'est une autre histoire parce que quand je vois la liste qui a été reprise des routes d'intérêt régional, je doute que la Région puisse venir sur toutes les opérations.

Je crois qu'il faut à l'heure d'aujourd'hui faire une réponse qui soit une réponse prudente par rapport à cette décision de transférer les routes nationales au Département et en tout cas je pense quand l'état, c'est inacceptable, c'est impossible parce que sinon ce serait une charge considérable

pour le Département. Mais nous avons fait la démonstration que nous avons chez nous toute l'ingénierie nécessaire pour mener à bien ces opérations. Nous avons la technicité, nous avons les ingénieurs, nous avons les techniciens qui nous permettent effectivement de faire ce travail. Nous sommes aussi dans une négociation en position de force. Rien ne peut se faire sans nous d'une certaine façon.

Monsieur MATHISSART.

M. MATHISSART.- Merci, Monsieur le Président.

En préambule, permettez-moi de vous adresser mes remerciements ainsi qu'à mes collègues pour l'hommage rendu ce matin à ma binôme, Madame Denise BOCQUILLET. Un petit bout de femme mais une grande dame pleine de chaleur et surtout d'humanité.

J'ai perdu celle qui était devenue pour moi une amie. Elle va me manquer et elle va nous manquer.

Concernant mon intervention, mes chers collègues,

Quinze années sont passées depuis la dernière vague du transfert du réseau national et je dois dire que les délais imposés par cette nouvelle vague prendraient presque les collectivités de court.

Entre une loi promulguée en février, un décret publié en mars et des éléments techniques communiqués en juillet pour une décision à prendre au 30 septembre dernier délai, le législateur ne nous a pas facilité la tâche pour une décision d'importance.

Car cette opportunité de transfert n'est pas à prendre à la légère.

Pour avoir passé près de quatre décennies à m'occuper des routes départementales, je sais l'importance de ce patrimoine pour l'action et l'image de notre collectivité.

Ceci étant, notre groupe est convaincu que l'état inégal des chaussées et les faibles compensations financières prévues par la loi ne peuvent nourrir une politique d'investissement ambitieuse à laquelle nous aspirons. Nous nous rangerons donc derrière l'avis du Département à ce sujet.

En revanche, sur les opportunités de maîtrise d'ouvrage pour les routes nationales, le Département, comme vous l'avez si bien dit, dispose d'un savoir-faire à valoriser. La récente mise à deux fois deux voies de l'A21 avec son ouvrage d'art est un formidable exemple. Je crois que notre collectivité a tout intérêt à se placer accélérateur de futurs projets. On ne mesure pas toujours l'importance des travaux de voirie pour la vie du territoire.

En ce sens, Monsieur le Président, les services départementaux ont-ils d'ores et déjà identifiés des projets d'intérêt pour nous positionner prochainement ? Mais je crois que la RN42, comme elle a été citée par M. DISSAUX, en est un.

M. LE PRÉSIDENT.- Entre autre. C'est l'objet d'une négociation. Mais la seule réponse que j'ai reçue pour le moment du Préfet de Région, c'est le transfert des personnels. Cela n'a pas traîné, c'est exactement comme la RN39, cela se reproduit de la même façon. On dit : « voilà, j'ai 16 ETP (je crois), à vous transférer » alors que le débat n'est pas celui-là dans un premier temps, ce n'est pas le débat essentiel. Le débat essentiel c'est comment l'État va accompagner. On parle quand même de beaucoup d'argent. Je ne sais pas si, pour la RN42, l'achèvement ce n'est pas de l'ordre de 60 millions, on est dans cet ordre-là.

Autant dire que nous sommes pratiquement sur la même position, c'est-à-dire pas une position de rejet, peut-être d'acceptation d'éventuellement maîtrise d'ouvrage déléguée mais en tout cas dans le cadre d'une négociation serrée et qui fait que, de toute façon, nous reviendrons devant l'Assemblée départementale pour finaliser les conditions. Dans l'immédiat, ceci semble inacceptable. Je trouve d'ailleurs un peu léger qu'on ne nous ait proposé que ça comme réponse.

On serait d'accord sur cette position ? On a fait la démonstration qu'on savait faire, tout simplement.

On continue cette négociation et on revient vers vous. On viendra présenter le résultat.

En tout cas, les conditions actuelles ne sont pas acceptables, bien évidemment. C'est le coup de la RN39 qui se reproduit ! On nous refait la même chose !

Très bien.

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

Il est 11h09, nous sommes maintenant un peu en avance sur le temps.

REPLACEMENT A LA COMMISSION PERMANENTE (Rapport n°1 du rapport du Président)

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas d'autre candidature que celle de Mme Zohra OUAGUEF qui a été déposée.

Elle est donc installée officiellement comme membre de la Commission Permanente.

La Commission Permanente se compose désormais de :

1^{ère} Vice-Présidente : Mme Mireille HINGREZ-CEREDA
 2^{ème} Vice-Président : M. Daniel MACIEJASZ
 3^{ème} Vice-Présidente : Mme Valérie CUVILLIER
 4^{ème} Vice-Président : M. Bertrand PETIT
 5^{ème} Vice-Présidente : Mme Blandine DRAIN
 6^{ème} Vice-Président : M. Jean-Marc TELLIER
 7^{ème} Vice-Présidente : Mme Maryse CAUWET
 8^{ème} Vice-Président : M. Ludovic LOQUET
 9^{ème} Vice-Présidente : Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY
 10^{ème} Vice-Président : M. Jean-Claude DISSAUX
 11^{ème} Vice-Présidente : Mme Laurence LOUCHAERT
 12^{ème} Vice-Président : M. Laurent DUPORGE
 13^{ème} Vice-Présidente : Mme Karine GAUTHIER
 14^{ème} Vice-Président : M. Alain MEQUIGNON
 15^{ème} Vice-Présidente : Mme Evelyne NACHEL

Les autres membres sont :

M. François LEMAIRE
 Mme Florence WOZNY
 M. Jean-Jacques COTTEL
 Mme Caroline MATRAT
 M. Sébastien CHOCHOIS
 Mme Sophie WAROT-LEMAIRE
 M. André KUCHCINSKI
 Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH
 M. Pierre GEORGET
 Mme Carole DUBOIS
 M. Olivier BARBARIN
 Mme Zohra OUAGUEF
 M. Etienne PERIN
 Mme Maryse DELASSUS

M. Claude BACHELET
 Mme Maïté MULOT-FRISCOURT
 M. Bruno COUSEIN
 Mme Stéphanie GUISELAIN
 M. Philippe FAIT
 Mme Emmanuelle LAPOUILLE
 M. Alexandre MALFAIT
 Mme Sylvie MEYFROIDT
 M. Frédéric MELCHIOR
 Mme Brigitte PASSEBOSC
 M. Marc SARPAUX
 Mme Marie-Line PLOUVIEZ
 M. Steeve BRIOIS
 M. Ludovic PAJOT

Auxquels il faut ajouter les invités à la Commission Permanente. Il y en a trois je crois, je dis cela de mémoire :

M. Michel DAGBERT qui est chargé des relations avec le Parlement.
 M. Pierre GEORGET qui est en charge du Canal.
 Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Présidente d'EDEN 62.

Voilà la composition de la Commission Permanente.

Nous allons passer maintenant au rapport n°10, ce sont des désignations en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET au sein de la 2^{ème} Commission.

**REMPLACEMENT DE MADAME DENISE BOCQUILLET
 AU SEIN DE LA 2^{EME} COMMISSION THEMATIQUE « SOLIDARITES HUMAINES »**
 (Rapport n°10 du rapport du Président)

M. LE PRÉSIDENT.- Alexandre MALFAIT m'a indiqué le nom de Mme Zohra OUAGUEF pour remplacer Mme BOCQUILLET au sein de la 2^{ème} Commission thématique « Solidarités Humaines ».

Je vous demande l'autorisation de ne pas procéder au scrutin secret. Nous sommes d'accord ?

Mme Zohra OUAGUEF sera installée membre de la 2^{ème} Commission.

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 1 voix (Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

Concernant le rapport n°11, c'est le remplacement de Mme Denise BOCQUILLET au sein des commission internes et organismes extérieurs du Département.

**REPLACEMENT DE MADAME DENISE BOCQUILLET
AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTERIEURS
DU DEPARTEMENT**

(Rapport n°11 du rapport du Président)

M. LE PRÉSIDENT.- Certains conseillers départementaux siégeaient avec Denise BOCQUILLET et siègent toujours dans ces différentes commissions. Ils ne peuvent participer ni au débat, ni au vote. Il s'agit de : Maryse CAUWET, Maryse DELASSUS et Alexandre MALFAIT.

Pour : 73 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 4 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

Sur le rapport n°12, remplacement de Mme Denise BOCQUILLET au sein du Conseil d'administration de l'EPDEF.

**REPLACEMENT DE MADAME DENISE BOCQUILLET
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
(EPDEF)**

(Rapport n°12 du rapport du Président)

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit simplement du remplacement pur et simple. C'est Zohra OUAGUEF qui remplace Denise BOCQUILLET.

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 1 voix (Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

Sur le rapport n°13, représentation du Département dans les commissions internes et organismes extérieurs du Département.

**REPRESENTATION DU DEPARTEMENT DANS LES COMMISSION INTERNES ET
ORGANISMES EXTERIEURS DU DEPARTEMENT**

(Rapport n°13 du rapport du Président)

M. LE PRÉSIDENT.- Ne peuvent prendre part ni au vote, ni au débat : Karine GAUTHIER, Cécile YOSBERGUE, Véronique THIEBAUT, Maryse DELASSUS, Jean-Jacques COTTEL et Pierre GEORGET.

Voilà pour ce rapport n°13. Nous sommes d'accord ? C'est une désignation, il s'agit de remplacer tout simplement Denise BOCQUILLET par Zohra OUAGUEF.

Nous passons au rapport n°14, c'est-à-dire le rapport important de la matinée sur le budget supplémentaire.

M. LE PRÉSIDENT.- On me dit que sur le rapport n°13, il faut préciser les noms. C'est assez fastidieux. Comme je le disais, on sera au terme de notre mandat dans cinq ou six ans, on sera encore en train de faire des désignations !

- Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Mas La Croisée » - Assemblée générale :

1 Titulaire : Karine GAUTHIER

- Société Coopérative d'Intérêt Collectif « ALL » - Assemblée générale :

1 Titulaire : Cécile YOSBERGUE

- Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFAFE) de la commune de Ficheux :

1 Titulaire : Maryse DELASSUS

- Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental Intercommunal (AFAFAFEI) relative au Canal Seine Nord Europe des communes d'Aubenneuil-au-Bac, Baralle, Bourlon, Buissy, Epinoy, Fressies, Haynecourt, Marquion, Oisy-le-Verger, Palluel, Raillencourt-Sainte-Odile, Rumaucourt, Sailly-les-Cambrai, Sains-les Marquion, Sancourt, Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestrée :

1 Titulaire : Pierre GEORGET

- Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFAFEI) relative au Canal Seine Nord Europe des communes de Graincourt-les-Havrincourt, Inchy-en-Artois, Pronville, Quéant, Moeuvres, Boursies, Sains-les-Marquion :

1 Titulaire : Jean-Jacques COTTEL

- Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFAFEI) relative au Canal Seine Nord Europe des communes de Beaumetz-les-Cambrai, Beugny, Bertincourt, Boursies, Doignies, Havrincourt, Hermies, Lagnicourt-Marcel, Lebucquières, Morchies, Velu :

1 Titulaire : Véronique THIEBAUT

- Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFAFEI) relative au Canal Seine-Nord Europe des communes de Barastre, Bertincourt, Bus, Haplincourt, Lechelle, Metz-en-Couture, Neuville-Bourjonval, Rocquigny, Ruyaulcourt, Trescault, Velu, Villiers-Plouich, Ytres :

1 Titulaire : Jean-Jacques COTTEL

Pour : 71 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 5 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
 Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

C'est conforme cette fois. Très bien ! Maintenant on peut passer au budget supplémentaire, Monsieur KUCHCINSKI (*Rapporteur Général du Budget*). Allez-y, je vous en prie !

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2022
AFFECTATION DU RESULTAT
 (Rapport n°14 du rapport du Président)

M. KUCHCINSKI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Avant ma lecture du rapport du budget supplémentaire 2022, je dois vous soumettre un amendement d'un montant total de 8 500 000 € sur la section de fonctionnement.

Le premier amendement concerne la rémunération des assistants familiaux pour un montant total de 5 500 000 €.

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, dite « loi Taquet », vise à améliorer le quotidien des enfants protégés. Cette loi a aussi pour objectif de valoriser l'exercice du métier d'assistant familial.

Les conditions de rémunération des assistants familiaux employés par le Département sont modifiées à compter du 1^{er} septembre 2022, suite à la publication du décret du 31 août 2022 pris pour l'application de l'article 28 de la loi et modifiant les montants minimums de rémunération garantis aux assistants familiaux et de certaines indemnités qui leur sont versées.

Pour l'accueil continu, outre la rémunération minimale du SMIC mensuel dès le premier enfant accueilli, la part correspondant à chaque accueil supplémentaire est maintenue, comme à l'heure actuelle, à 70 SMIC horaire par mois et par enfant.

Pour l'accueil intermittent, le minimum garanti est relevé de 4 à 5,06 SMIC horaire par jour et par enfant, pour le porter au niveau du SMIC mensuel en application de la loi.

Ces dispositions sont de nature à majorer significativement la dépense à la charge du Département. L'amendement a pour objet d'en garantir la couverture budgétaire jusqu'au terme de l'exercice 2022.

Voilà pour le premier amendement.

Le deuxième amendement concerne la rémunération des personnels sociaux et médico-sociaux pour un montant total de 2 500 000 €.

Le Gouvernement s'est engagé à mener des travaux complémentaires en faveur des professionnels de la filière socio-éducative qui sont chargés, aux côtés des soignants, de l'accompagnement des personnes dans les différents secteurs de l'intervention sociale (protection de l'enfance, handicap, autonomie, hébergement, insertion...). En conséquence, l'article 44 de la loi de finances du 16 août 2022 rectificative pour 2022 a pour objet d'étendre les dispositions du Ségur applicables en milieu hospitalier et des accords Laforcade à certains personnels de la fonction publique territoriale issus de la filière médico-sociale.

La dépense supplémentaire est ainsi estimée à 2 500 000 € pour 2022. L'amendement a pour objet d'en garantir la couverture budgétaire jusqu'au terme de l'exercice 2022.

Le troisième amendement concerne les frais financiers relatifs à notre encours de dettes pour un montant total de 500 000 €.

Déclenché depuis cet été, le mouvement de resserrement des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne, destiné à juguler l'inflation, est appelé à se poursuivre au moins jusqu'à la fin de l'année 2022. Ce durcissement de la politique monétaire provoque une hausse importante et continue des taux EURIBOR sur lesquels un tiers de la dette du Département est indexé.

L'amendement a pour objet de garantir la couverture budgétaire des intérêts de la dette départementale jusqu'au terme de l'exercice 2022.

Ces amendements d'un montant total de 8 500 000 € étant financés par prélèvement sur le crédit affecté aux dépenses imprévues de fonctionnement, l'équilibre du projet de Budget Supplémentaire 2022 n'est pas modifié.

Voilà pour la présentation de cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Allez-y sur le budget.

M. KUCHCINSKI.- Je peux vous présenter maintenant le budget supplémentaire.

Comme vous le savez, le budget supplémentaire a pour objet d'ajuster les dépenses et les recettes nouvelles qui ne sont pas inscrites au budget primitif mais également de reprendre des résultats constatés au compte administratif 2021 qui a été présenté et adopté par notre Assemblée en juin dernier.

Examiner le budget supplémentaire de l'exercice 2022 conduit donc à revenir quelques instants sur les comptes de l'exercice 2021.

En effet, cette étape budgétaire doit permettre l'affectation du résultat de l'exercice 2021 et je rappelle que le résultat libre d'affectation tel que déterminé à l'issue de l'examen du compte administratif de l'exercice écoulé, lors de la session du 20 juin dernier, s'élève à 130 800 000 €.

Je ne reviens pas sur les données techniques dont le détail sera repris à la lecture de la délibération mais ceci posé, il convient de rappeler la situation nationale qui impose en grande partie aujourd'hui les contours de ce budget supplémentaire.

Alors même que nous constatons une baisse des crédits dédiés au paiement des allocations de RSA, une baisse de 7 millions d'euros eu égard à la baisse du nombre de foyers bénéficiaires par rapport à 2021, nous soulignons également les effets d'une inflation soutenue et des mesures réglementaires décidées par le gouvernement au cours de l'été sans réelle compensation. Sans aucun doute, ces éléments viennent alourdir sérieusement nos dépenses.

Hors dépenses imprévues, les dépenses de la section de fonctionnement augmentent ainsi de 38 500 000 € à l'occasion de ce budget supplémentaire, amendement compris alors qu'elles représentaient moins de 9 millions dans le budget supplémentaire 2021.

En ce qui concerne la masse salariale de nos propres agents, il s'agit du relèvement d'un point d'indice depuis juillet, près de 4 millions, et de divers mécanismes de reclassement : 1 800 000 €. Sans oublier l'application des mesures dites Ségur (3,2 millions d'euros) issues de la loi de finances rectificative du 16 août 2022. Les assistants familiaux envoyés par le Département verront pour leur part leur rémunération actualisée sous le double effet de la revalorisation du SMIC et du décret du 31 août dernier pris en application de la loi du 7 février 2022 dite « loi Taquet » relative à la protection des enfants, pour un total de 7 millions d'euros.

De même, sur le champ social, notre collectivité supporte les effets des mesures Ségur Laforcade applicables au personnel des établissements et services médico-sociaux relevant du champ du handicap, une augmentation de 4 200 000 €, et aux métiers de la filière socio-éducative orientés vers la protection de l'enfance, un ajustement de près de 6 600 000 €.

S'ajoute également un surcoût dû au titre de l'application de l'avenant dit 43 à destination des personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile pour 6 millions d'euros.

Enfin, les ajustements portent également sur la prise en compte de la hausse des prix du carburant entraînant un ajustement de 730 000 €.

Il convient de le rappeler, quand bien même les recettes sont annoncées de la part de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie au titre des dispositifs avenant 43 et Ségur, les compensations attendues et prévues dans ce budget supplémentaire ne permettent pas, loin s'en faut, une couverture complète de ces surcoûts.

S'agissant de la fonction d'investissement, celle-ci fait essentiellement l'objet de mouvements d'ajustements liés au rythme d'avancement des opérations physiques. Des crédits de paiement sont ainsi réinjectés lors de cette étape budgétaire. Sont essentiellement concernées les opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale dédiées à la maintenance et à la modernisation du réseau routier pour plus de 6 400 000 € et les subventions d'équipement relevant de la politique sportive.

Hormis ces grandes lignes, ce budget est aussi l'occasion de procéder à la mise en réserve d'une part de nos droits de mutation. Ce dispositif, permis par le décret 2022-1008 du 15 juillet 2022, vise à constituer une provision au profit des Départements qui seraient confrontés à un effet de ciseaux dépenses/recettes résultant d'une baisse significative de leurs principales recettes et d'une forte hausse de leurs dépenses. J'y reviendrai à la lecture de la délibération.

Cet outil sera nécessaire dans la construction de nos prochains budgets et consiste pour l'État de faire payer par les finances du Département les surcoûts liés à l'inflation et aux mesures réglementaires non compensées.

Cette provision est bien sûr un fusil à un coup et les sommes ainsi dépensées pour équilibrer les dépenses de fonctionnement n'iront pas à l'investissement.

Monsieur le Président, mes chers collègues, vous le constatez, ce budget supplémentaire nous permet encore de faire face aux différentes hausses de dépenses mais encore de lourdes contraintes qu'il nous faudra intégrer lors de nos prochaines étapes budgétaires notamment en ce qui concerne le coût en année pleine. Il faudra en effet tenir compte des hausses de l'énergie et des mesures réglementaires décidées unilatéralement par le Gouvernement si elles restent non compensées.

Nous ne connaissons pas non plus les modalités de la participation des Départements au redressement des finances publiques. Il paraît paradoxal de vouloir réduire les dépenses des collectivités locales que le Gouvernement s'évertue à augmenter par des décisions unilatérales. Dans le même temps, subsistent aussi à ce jour de nombreuses incertitudes en matière de recettes que ce soit l'évolution des droits de mutation ou les conditions de disparition et de compensation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de ce budget supplémentaire.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur KUCHCINSKI.

Le débat est ouvert pour la discussion générale.

Monsieur PAJOT.

M. PAJOT.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Lors de l'étude du compte administratif 2021, nous avons comme vous incité à la prudence quant à l'interprétation de ces chiffres un peu trop beaux pour être vrais puisqu'ils dépendaient en grande partie des facteurs sur lesquels le Département n'a finalement que peu d'influence comme par exemple la baisse du nombre de demandeurs du RSA ou la hausse des droits de mutation à titre onéreux.

Ce budget supplémentaire vient confirmer cette intuition commune puisque nous allons avoir à gérer de nouvelles dépenses à hauteur de 38 millions d'euros dont la majeure partie est imposée par l'État qui n'en compensera qu'une partie avec 22 millions de recettes nouvelles.

Quoi qu'il en soit, les dépenses nouvelles, qu'elles soient imposées ou volontaristes, vont dans le bon sens et viennent appuyer les efforts du Département dans ses principales compétences et plus spécifiquement les politiques menées pour la protection de l'enfance, le handicap et l'autonomie.

Nous nous réjouissons notamment de la hausse de la revalorisation de la rémunération des assistants familiaux qui permettra peut-être de relancer les vocations et d'ainsi pouvoir espérer accueillir des enfants dont le nombre ne cesse d'augmenter, ce qui est un signe de la dégradation de la condition de l'enfance dans notre Département comme ailleurs en France.

Parmi les dépenses hors champ social et ressources humaines, la hausse du volet énergie semble relativement faible. Elle est principalement due à l'impact de la hausse du coût des carburants à hauteur de 730 000 €.

C'est une performance due à la faculté d'anticipation des services lorsqu'il s'est agi de négocier des achats groupés de gaz et d'électricité.

Pour cette année, le Département sera donc relativement préservé de la hausse vertigineuse des coûts de l'énergie, une explosion tarifaire qui n'est pas uniquement due à la guerre en Ukraine mais bien aux choix désastreux d'Emmanuel MACRON qui, comme son prédécesseur, a anéanti nos capacités de production pour complaire aux écologistes radicaux.

Vous l'avez indiqué, et nous ne pouvons que vous rejoindre sur ce constat, c'est bien l'horizon 2023-2024 qui s'annonce sombre. Dans ce contexte, il était essentiel de mettre à profit la nouvelle possibilité offerte par l'État de mettre en réserve une partie des recettes issues des droits de mutation à titre onéreux. C'est ce que vous avez fait à hauteur de 41,5 millions d'euros.

Compte tenu de la situation actuelle, la sagesse s'imposait en effet. Malheureusement, nous ne devons pas seulement craindre les conséquences de la hausse des énergies car d'autres facteurs pourraient mettre fin à l'embellie des recettes.

En effet, avec Emmanuel MACRON, le pire n'est jamais décevant. La réforme de l'assurance-chômage qu'il veut imposer dans les prochains mois risque d'avoir par ricochet un effet sur les dépenses liées au RSA puisque des milliers de demandeurs d'emploi pourraient être privés de droit à indemnité et basculer dans le dispositif RSA.

Côté investissement, 5,4 millions d'euros supplémentaires sont inscrits à la fonction 6 principalement pour la maintenance et la modernisation du réseau routier. C'est une de nos demandes récurrentes et, même si l'effort n'est pas négligeable, il aurait pu être plus appuyé encore. Une partie des 9,5 millions d'euros alloués aux dépenses imprévues aurait pu par exemple être inscrite à cette fonction 6.

Malgré les satisfecit que nous avons évoqués, ce budget supplémentaire reste dans la lignée du budget primitif sur lequel notre groupe s'est abstenu. Nous serons donc aujourd'hui sur cette même position.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est donc en même temps l'explication de vote, Monsieur PAJOT ? C'est bien cela ?

M. PAJOT.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Anouk BRETON, vous avez la parole.

MME BRETON.- Monsieur le Président, chers collègues,

Selon le 16^{ème} baromètre de la pauvreté et de la précarité du Secours Populaire réalisé par l'institut de sondage IPSOS, 75 % des familles pensent que leurs enfants ont plus de risque de connaître un jour une situation de pauvreté que leur propre génération. C'est un pourcentage très élevé qui montre les difficultés et les inquiétudes des familles. Les sondés sont particulièrement soucieux pour l'avenir de leurs enfants.

Le rapport pointe que le nombre de familles devant faire le choix entre le transport, les loisirs, régler les factures d'énergie, se soigner ou encore se nourrir, progresse.

La hausse est encore plus forte pour les foyers ayant des revenus faibles.

Le Secours Populaire a, cette année, réalisé un focus en direction des enfants. L'échantillon d'enfants âgés de 8 à 14 ans questionnés exprime une vision nette de la pauvreté et de la précarité. Ils ont conscience que des choses ne leur sont pas accessibles et ils sont aussi particulièrement inquiets en ce qui concerne la guerre en Ukraine, le réchauffement climatique et la faim dans le monde. Ce regard sur le monde et l'avenir fait vraiment froid dans le dos.

La réponse à cette crise sociale est multiple et elle concerne au premier chef le Président de la République. Il a, avec les Parlementaires, le pouvoir d'initier une réelle politique de lutte contre la pauvreté. Il a les outils pour créer une politique ambitieuse de création d'emplois et de formation pour faire monter en compétence les salariés et les privés d'emploi.

Il peut, pour répondre aux manques financiers et humains des métiers du lien, du social, pour l'enfance et la jeunesse, attribuer des augmentations de dotations globales de fonctionnement.

Les Départements seraient alors en capacité de recruter, de former des agents pour soutenir les équipes de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Jeunesse, les équipes du Service d'Insertion ou encore celles de l'Éducation, des Sports et de la Culture.

Les crédits ne seraient pas superflus quand on peut le lire dans le budget supplémentaire qui nous est soumis.

Nous faisons le choix par exemple d'abonder de 2 millions d'euros pour les frais de transport des assistants familiaux, de 5,6 millions d'euros l'APA ou de 4,2 millions d'euros pour les hébergements en foyers de vie.

Les 20,5 millions d'euros de recettes perçues de la CNSA et de l'État pour compenser les dépenses d'APA, PCH et les mesures de revalorisation salariale ne sont cette fois encore pas à la hauteur.

Pour sortir les privés d'emploi du chômage et les jeunes à la recherche d'une première expérience professionnelle, le Gouvernement pourrait décider de conditionner l'octroi des aides publiques aux entreprises : 150 milliards d'euros, c'est un sacré levier pour influencer les politiques de recrutement.

La flambée des prix du gaz et de l'électricité monopolise l'attention des foyers, des entreprises et aussi des collectivités.

Depuis des années, nous avons voté ici des rapports et des plans d'investissement pour améliorer l'isolation des bâtiments et des collèges, pour moderniser les systèmes d'éclairage ou encore déployer des sondes sur les réseaux d'eau afin d'intervenir au plus vite sur les fuites.

Ces années d'investissements nous ont permis d'absorber sans trop de mal les hausses des années précédentes. Or, ces derniers mois, la spéculation boursière sur les énergies a provoqué une envolée des prix atteignant des niveaux en dehors de toute réalité, par exemple 1 000 € le mégawatt/heure d'électricité. 1 000 € !

Des collectivités ont été contraintes de faire le choix de fermer des services publics, des opérateurs de délégation de service public ont fait défaut et ont cassé des contrats. C'est pour ces raisons qu'il est nécessaire que le Gouvernement intègre dans son projet de loi de finances un bouclier tarifaire pour protéger les collectivités et en priorité les plus petites et les plus modestes.

C'est le sens du vœu que les Groupes Communiste et Socialiste déposent ce jour.

Il est important que le Gouvernement intervienne pour assurer un prix juste et fixe aux collectivités. Ainsi, il pérennisera le travail de modernisation et de dynamisme des territoires que celles-ci entreprennent. Un travail qui se traduit notamment dans le cadre de la contractualisation des communes, EPCI, association avec le Département que nous voterons lors de l'étude du rapport 18.

Nous tenons à remercier les agents qui s'activent depuis des mois pour trouver et mettre en œuvre des dispositifs, pour amortir le poids des factures énergétiques sur les finances de l'Institution.

Le Groupe Communiste et Républicain votera le rapport et les élus de notre groupe seront plus que jamais dans la rue le jeudi 29, ce jeudi, pour pointer l'urgence sociale : pouvoir d'achat, droits des travailleurs et réforme des retraites.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame BRETON, merci.
D'autres demandes de prise de parole ?

Pour le groupe Union pour le Pas-de-Calais ?

Philippe FAIT.

M. FAIT.- Merci, Monsieur le Président.

On voit un peu les choses en noir ici mais comme dans toutes collectivités, j'aime bien aussi remettre un peu de positif, vous n'hésitez pas non plus à en mettre aussi et on en a besoin.

Juste rappeler cet été, et j'ai pu avoir l'honneur de les voter, toutes les mesures pour améliorer le pouvoir d'achat. Certes, ce n'est peut-être jamais assez suffisant mais il faut le souligner.

Quant à la baisse du RSA, on peut s'en féliciter également puisque cela permet aussi à notre collectivité d'avoir un budget qui peut être orienté sur d'autres politiques. Concernant le RSA, la volonté du Gouvernement c'est bien le plein emploi, et on doit tous y contribuer. J'en veux pour preuve, je préfère prendre des preuves et parler concret, cet été j'ai pu mesurer les offres d'emploi qu'il y avait dans mon secteur. Si je prends Etaples et 5 km autour d'Etaples-sur-Mer, un certain jour du mois de juillet, il y avait 200 offres d'emploi non pourvues. Donc il y a encore du potentiel, il y a encore de la marge. Bien sûr, à nous de mettre en place aussi les formations qui peuvent améliorer le retour à l'emploi.

Quant aux énergies, je ne reviendrai pas sur le bouclier tarifaire qui a été voté, regardons aussi ce qui se passe dans d'autres pays, ce n'est pas une situation propre à la France. Vous en êtes bien conscients, j'espère bien.

Et quant à l'aide aux collectivités, évidemment, mais encore faut-il que les collectivités soient vertueuses. Je ne vais pas taper sur les collectivités puisque j'ai été maire il y a encore quelques semaines et je sais tout le mal qu'il faut pour faire tourner une collectivité. Simplement, il y a des mesures à prendre et des mesures qui ne sont certainement pas électoralistes. Mais quand il a fallu que je coupe l'éclairage public la nuit en 2014 parce que les effets de la crise étaient déjà bien prégnants, eh bien j'ai pris mes responsabilités. Je peux vous dire que cela fait beaucoup d'économies. Il y a peut-être aussi à mettre en place ici et là des sources d'économies qui ne baissent pas pour autant le service public.

Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur FAIT.

Monsieur MALFAIT. C'est l'explication de vote en même temps ? Allez-y, je vous en prie.

M. MALFAIT.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Il y a deux ans, chacun s'est constitué sur le tas son petit lexique d'actualité entre « cluster », « taux d'incidence », « confinement » et autre « vaccinodrome ». Depuis, le vocable du Covid et ses experts autoproclamés ont quitté les plateaux télé vite remplacés par les économistes experts eux aussi bien entendu. Chacun y va de sa solution miracle contre l'inflation appelée à se muer en stagflation au bonheur des décroissants et l'État peine toujours à placer le curseur de son intervention quand le dénominateur commun de ces crises successives reste l'incertitude.

Incertitude face au virus, incertitude face à l'économie.

Difficile dans ces conditions de dérouler sereinement un exercice budgétaire si ce n'est avec une grande prudence. Et là il faut bien avouer qu'elle caractérise ce budget supplémentaire.

La mise en réserve de près de 42 millions d'euros, cela a été dit, de DMTO, n'est pas un moindre exemple. Nous saluons cette politique au doux nom de « contrat cyclique » qu'il sera plus commun d'appeler « bas de laine ».

Les dépenses nouvelles s'inscrivent pour leur part dans une volonté partagée par notre groupe du soutien aux établissements d'accueil des publics ASE à l'hébergement en foyers de vie sans oublier les assistants familiaux. Des assistants familiaux d'ailleurs revalorisés grâce à un décret récent. De même pour les agents qui bénéficient du relèvement du point d'indice et du SMIC ainsi que des mesures du Ségur.

Pour reprendre vos mots, la collectivité doit supporter ce poids mais nous le pensons plus que nécessaire pour le service public et ceux qui le font vivre.

Tout cela s'accompagne d'une diminution de 7 millions d'euros des crédits affectés au RSA du fait de la tendance baissière observée depuis le début de l'année et qui donne quelques raisons de croire dans le retour à l'emploi.

L'investissement ne bénéficie en revanche que d'un simple ajustement, prudence oblige, à tel point que le recours à l'emprunt est moindre, le fonds de roulement se voit donc sollicité car tout bas de laine soit-il, n'oublions pas que l'inflation ne manquera pas de le déprécier.

Dans un tel contexte, la situation budgétaire du Département est donc relativement rassurante mais ne doit pas pour autant nous priver de choix forts. Faut-il dès maintenant réduire timidement notre emprunt ou profiter de taux assurément plus bas que dans les prochains mois pour nourrir l'investissement ? Une question à laquelle vous répondrez peut-être au prochain débat d'orientation budgétaire.

D'ici là, ce bas de laine nous semble assez fourni pour aborder sereinement l'hiver et en cohérence avec notre position sur le budget primitif, nous nous exprimerons favorablement sur ce budget supplémentaire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Merci, Monsieur MALFAIT.

Dernier orateur inscrit, il n'y en aura pas d'autre ? C'est une explication de vote également, Monsieur DUPORGE ?

Monsieur DUPORGE.

M. DUPORGE.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Oui une explication de vote.

D'abord, Monsieur le Président, pour remercier une fois de plus les services ainsi que notre collègue pour la présentation de ce budget supplémentaire. Et d'ailleurs au travers également de l'intervention de mes collègues Présidents de groupe, nous voyons bien que d'abord cette collectivité, et c'est normal, assume toutes ses responsabilités dans les missions et les domaines de compétence qui sont les siens mais nous voyons bien aussi, Monsieur le Président, qu'elle assume aussi ses responsabilités par rapport à des décisions qui manquent singulièrement de clairvoyance, de lucidité. Car avouez, Monsieur le Président, mes chers collègues, que près de 40 millions d'euros de dépenses supplémentaires décidées non pas par nous-mêmes mais plutôt par l'État, la pilule est quand même amère, elle est très difficile à avaler et pour autant nous allons le faire parce que nous allons être au rendez-vous tout simplement de nos concitoyens du Département du Pas-de-Calais.

Bien évidemment, ce n'est pas le bien-fondé des revalorisations salariales que nous mettons ici en cause, ce n'est pas non plus la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires territoriaux, ils ont tellement attendu pour l'avoir, et ce n'est pas non plus ces coups de pouce aux travailleurs sociaux, aux assistants familiaux, bien sûr que non.

Ces gestes sont plus que nécessaires, Monsieur le Président, mes chers collègues, au moment où l'on sait, et on le sait parce que nous les recevons tous les jours dans nos permanences, nous sommes au contact d'eux tous les jours au quotidien, que la hausse des prix, la hausse de l'énergie, la hausse de l'alimentation vont être très difficiles pendant un certain temps pour ces familles.

Le problème, Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est avant tout l'insécurité budgétaire dans laquelle on nous place presque désormais chaque année, dans laquelle on place désormais toutes les collectivités locales. A chaque exercice budgétaire, on se demande ce qui va

nous tomber dessus, parce que c'est l'expression que l'on peut employer, et l'on sait déjà surtout que l'État jamais ne viendra effectivement compenser des mesures souvent mal placées qu'il prend.

Cela rend l'élaboration du budget presque impossible et c'est aussi, et je le répète sans cesse, une mise sous tutelle des collectivités locales et c'est une attaque en règle contre un des fondements de notre République, c'est-à-dire la décentralisation.

L'autre problème également, Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est, on le voit bien, l'absence totale de concertation, l'absence totale de dialogue. On nous impose les choses sans que l'on puisse effectivement les évoquer avec celles et ceux qui les prennent.

Regardez par exemple ce qui s'est passé avec le Ségur. On décide de revaloriser un certain type de personnel, un certain type d'établissement pour au final se retrouver avec des différences de traitement entre salariés exerçant le même métier ou exerçant au même endroit. C'est une véritable machine, Monsieur le Président, mes chers collègues, de frustration qui se met en place dans ce pays. Et la frustration et l'incompréhension dans la période dans laquelle nous vivons, eh bien franchement, on n'en a pas besoin !

Alors plutôt que d'attribuer des primes à quelques-uns, se pose véritablement le problème de la réindexation des salaires. On ne va pas refaire l'histoire ici mais souvenons-nous que la fin de l'indexation des salaires pour lutter contre l'inflation était toujours accompagnée d'une mesure de blocage des prix, et ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Évidemment, se pose aussi la question des recettes pour pouvoir avoir une action pour le plus grand nombre. Et là, j'observe que la décision d'accompagner financièrement les entreprises surtout d'ailleurs les plus grosses, les plus solides, au moment de la crise sanitaire, n'avait pas vraiment fait débat. Alors pourquoi, au moment d'aider les familles à faire face à la hausse générale des prix, ce retour d'ascenseur, cette solidarité aujourd'hui fait débat et ne serait pas possible ?

Le 21 septembre, je note d'ailleurs qu'une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale par deux de nos collègues : Bertrand PETIT et Jean-Marc TELLIER portant sur la création d'une contribution additionnelle sur les bénéfices exceptionnels des grandes entreprises. Et nous ne parlons pas ici d'une taxe pour les PME ou pour les petits artisans mais d'une contribution des multinationales dont les chiffres d'affaires serait supérieur à 750 millions d'euros.

Nous ne parlons pas non plus de bénéfices liés à l'innovation ou au développement mais d'entreprises qui se sont mécaniquement enrichies, on peut le dire, pas à coups de millions, à coups de dizaine de centaines de milliards d'euros, de la crise sanitaire et de la crise énergétique. Et je salue donc ce dépôt de proposition de loi qui a été fait par mes deux collègues.

Comment pourrions-nous d'un côté demander aux familles de moins se chauffer, aux petites et moyennes entreprises de réduire leurs marges, aux collectivités locales parfois de fermer des piscines ou de réduire les services et de l'autre ne pas demander à ceux qui continuent de s'enrichir de ne pas être solidaires ?

C'est, je le dis au nom du groupe dont je suis le Président, tout simplement intenable.

Et ne pensez pas que tout cela soit sans lien avec ce que nous faisons ici au Département parce que cette incompréhension nous la sentons monter lorsque nous faisons nos permanences d'élus ou lorsque nous sommes dans nos discussions avec les travailleurs sociaux.

En étant un acteur privilégié auprès de la population, le Département est un des garants de la cohésion sociale, de ce lien qui fait société quelles que soient nos origines et quels que soient nos revenus. Cette cohésion, mes chers collègues, ne se décrète pas dans des discours, elle se pratique au quotidien, elle se pratique ici au quotidien dans cette Assemblée et dans ce Département.

Eh bien pour y parvenir, il est indispensable que nous puissions maintenir notre action. Ce budget supplémentaire 2022 que nous voterons bien évidemment permet de poursuivre cette action sans encombre jusque cette fin d'année. Mais nous appelons de vœu le Gouvernement à un plus grand respect de l'action décentralisée des collectivités territoriales, des élus locaux parce que personne n'a intérêt à voir les liens se déliter dans ce pays.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, Monsieur DUPORGE. Voilà pour le dernier intervenant avec les explications de vote.

Je vais demander maintenant, je sais que c'est un exercice assez fastidieux aussi, à M. KUCHCINSKI, Rapporteur Général du Budget, de nous lire le projet de délibération sur le budget supplémentaire.

Allez-y, Monsieur KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vous invite maintenant à vous prononcer sur le projet de budget supplémentaire 2022 présenté par le Président du Conseil départemental.

D'abord pour l'affectation du résultat.

Le résultat cumulé excédentaire constaté à la clôture de l'exercice 2021 du budget principal, s'établit à 284 358 701,01 €.

Il vous est proposé de l'affecter de la manière suivante :

- d'une part, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068), qui s'établit à 153 558 565,02 €. Ce montant correspond au solde exécutoire cumulé, soit 147 918 906,29 €, corrigé des restes à réaliser à hauteur de 5 639 658,73 € ;

- d'autre part et pour le solde, soit 130 800 135,99 €, en excédent de fonctionnement reporté avant le vote des propositions du Budget Supplémentaire.

L'adoption du Budget Supplémentaire :

Il est proposé à l'Assemblée départementale :

D'adopter le projet de Budget Supplémentaire 2022, équilibré en recettes et en dépenses après prise en compte des amendements proposés par les commissions thématiques dans les conditions suivantes :

En mouvements budgétaires, à la somme de 320 708 484,71 €, soit pour la section d'investissement, 166 921 407,42 €, soit pour la section de fonctionnement 153 787 077,29 €.

En mouvements réels, à la somme de 301 290 020,31 €. En recettes d'investissement : 147 606 820,02 € ; en dépenses d'investissement : 166 752 530,42 € ; en recettes de fonctionnement : 153 683 200,29 € ; en dépenses de fonctionnement : 134 537 489,89 €.

Il vous est proposé maintenant d'adopter l'ensemble des propositions du rapport général tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, et des cahiers des Commissions annexés au rapport général.

Il est également proposé à l'Assemblée départementale d'adopter :

- L'annexe n°1 jointe à la présente délibération relative aux amendements au projet de Budget Supplémentaire 2022.

- L'annexe n°2 jointe à la présente délibération relative aux indemnités de fonction des conseillers départementaux.

- L'annexe n°3 jointe à la présente délibération relative aux créances admises en non-valeur.

- L'annexe n°4 jointe à la présente délibération relative aux créances éteintes.

Par ailleurs, il vous est proposé d'adopter les annexes suivantes figurant dans les cahiers des Commissions eux-mêmes annexés au rapport général, et pour chaque commission annexe n°2 : affectations complémentaires, annexe n°3 : nouvelles affectations.

L'affectation en réserves d'une fraction du produit des droits de mutation à titre onéreux :

Conformément aux dispositions de l'article R.3321-4 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé à l'Assemblée départementale d'affecter en réserves un montant de 41,8 M€ au titre de l'exercice 2022. Ce montant correspond à la différence entre le montant des droits de mutation constatés au cours de l'exercice 2021 et le montant moyen des droits de mutation constatés au cours des exercices 2018 à 2020.

Il convient de mentionner les données exactes qui sont les suivantes :

Droits de mutation constatés au cours de l'exercice 2021 : 198 383 242,93 €

Moyenne des droits de mutation constatés au cours des exercices 2018 à 2020 : 156 527 383,04 €

Montant affecté en réserves au titre de l'exercice 2022 : 41 800 000,00 €.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur KUCHCINSKI. J'entends que vous avez la voix qui commence à faiblir un peu et c'est vrai qu'elle a été mise beaucoup à contribution ce matin !

M. KUCHCINSKI.- J'ai prévu mes petites pastilles !

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà pour la présentation de cette délibération portant sur le budget supplémentaire. Nous allons maintenant la mettre aux voix. Il y a deux votes. Le premier vote est sur l'amendement... Oui, Monsieur PAJOT.

M. PAJOT.- Monsieur le Président, est-ce qu'on peut avoir un vote divisionné entre les amendements et le budget supplémentaire, s'il vous plaît ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, bien sûr, c'est prévu.

Je vais mettre aux voix l'amendement qui a été présenté par M. KUCHCINSKI qui consiste essentiellement à abonder les lignes budgétaires de manière à honorer nos engagements sur les assistantes familiales. C'est un amendement qui porte sur 8,5 M€.

Je le mets aux voix :

Est-ce que nous sommes d'accord pour l'approuver ?

Unanimité ?

Pas d'abstention ?

Pas d'opposition ?

L'amendement est adopté.

Maintenant, je mets aux voix le rapport en précisant que, comme il y a des délibérations incluses dans ce budget supplémentaire qui concernent le Parc d'Olhain, l'EPDEF et le Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale, ne doivent pas prendre part au vote : Ludovic IDZIAK, Président du Parc d'Olhain, Daniel KRUSZKA, Président de l'EPDEF mais il est excusé aujourd'hui, Mme WAROT-LEMAIRE Présidente du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale, M. PETIT et M. SARPAUX qui représentent la CAPSO au sein du Conseil d'administration du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale.

Ces réserves étant posées, je mets aux voix cette délibération :

Qui est pour l'adopter ?

Qui est contre ? (*personne*)

Abstentions ? ... 5 abstentions (*Le groupe RN*).

Le budget supplémentaire est donc adopté.

Voilà pour ce budget supplémentaire.

Pour : 71 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 5 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
 Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

Nous passons au dernier rapport de la matinée, le rapport n°15 concernant le Contrat de Plan État-Région 2021-2027 en Hauts-de-France. C'est Mme HINGREZ-CEREDA (*Vice-Présidente en charge des Relations Européennes et Transfrontalières et Politique de la Ville*) qui va rapporter.

CONTRAT DE PLAN ÉTAT-REGION 2021-2027 EN HAUTS-DE-FRANCE

(Rapport n°15 du rapport du Président)

MME HINGREZ-CEREDA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le Contrat de Plan État-Région CPER est un outil stratégique qui, en Hauts-de-France, a la spécificité d'associer les cinq Départements concernés et les deux métropoles régionales.

C'est également un outil de programmation financière qui permet de mobiliser de manière concertée des crédits de l'État et de la Région en faveur du développement du territoire régional.

La phase de concertation pour l'élaboration de la prochaine programmation 2021-2027 du CPER a commencé en octobre 2019 et le Département du Pas-de-Calais y a largement contribué en faisant valoir notamment ses propres enjeux et ceux des territoires, stratégie approuvée à travers la délibération ad hoc votée lors de la réunion du Conseil départemental du 16 décembre 2019.

Ainsi, la génération des CPER 2021-2027 devra répondre à trois enjeux :

- Favoriser l'investissement public face à la crise sanitaire, économique et environnementale actuelle ;
- Transformer le modèle de développement pour accompagner les transitions écologiques numériques et productives ;
- Favoriser la mise en œuvre d'une approche différenciée des interventions publiques.

Chaque CPER intègre un volet territorial traduisant le nouveau cadre de dialogue entre l'État et les collectivités territoriales.

Il est également articulé de manière forte avec l'accord de relance État Région et les dispositifs de relance respective des partenaires en réponse à la crise Covid-19 ainsi qu'avec le futur programme opérationnel européen 2021-2027 et d'autres dynamiques partenariales en vigueur pouvant également être mobilisées.

A la différence du précédent CPER, le contrat 2021-2027 établit des typologies d'actions et non plus des listes fermées d'opérations dans la plupart des domaines.

La rédaction finale du contrat qui fait suite à une période de concertation intègre ainsi 6 axes stratégiques et 22 objectifs. Soyez rassurés, je ne vais pas décliner les 22 objectifs !

- L'axe 1 : accélérer le changement de modèle de développement.

Cet axe vise à contribuer à la décarbonation du territoire régional, à accompagner la transition écologique des ports, à préserver et valoriser les ressources et milieux naturels.

Dans le cadre de ses compétences, le Département du Pas-de-Calais y contribuera notamment par son soutien au CERDD, Centre Ressource de Développement Durable, à l'opération Grands Sites de France, l'acquisition et la gestion des espaces naturels sensibles ou encore le Plan départemental des itinéraires et petites randonnées.

- L'axe 2 : soutenir les territoires.

Cet axe vise à accompagner les pôles de centralité, à soutenir le maillage des services au public ou encore à poursuivre les démarches d'appui et d'ingénierie aux territoires.

Le Département contribuera à cet axe via le FARDA Bourg centre et équipements structurants mais aussi par son soutien aux agences d'urbanisme, à la mission bassin minier ou encore au Parc naturel des Caps et Marais d'Opale.

- L'axe 3 : lutter contre l'exclusion.

Cet axe vise à lutter contre les exclusions en finançant notamment les opérateurs de l'Economie Sociale et Solidaire au titre de l'insertion par l'activité économique, hors contrats aidés, en accompagnant également le monde associatif ou encore la jeunesse.

- L'axe 4 : développer l'attractivité de la Région.

La mise en œuvre de cet axe se fera en favorisant le rayonnement culturel des Hauts-de-France ou encore en soutenant la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur.

Le Département y intégrera notamment son soutien à l'ULCO dans le cadre du projet d'Institut de recherche en sciences de la mer à Boulogne-sur-Mer, développement d'un pôle de recherche et d'excellence en sciences de la mer.

- L'axe 5 : favoriser la mobilité des personnes et des marchandises au sein des territoires et conforter les infrastructures de transport.

Si l'axe 5 est bien inscrit dans ce contrat, il est important de noter qu'un calendrier différent existe puisque l'avenant au précédent CPER sur ce volet mobilité court jusque fin 2022. L'annonce des conditions de contractualisation pour la nouvelle programmation du volet mobilité pour la période 2023-2027 est attendue dans les mois qui viennent. L'État et la Région devront alors se mettre d'accord sur les projets de mobilité structurants pour le territoire qui seront soutenus dans le cadre du CPER. Plusieurs temps de travail avec l'État et la Région ont d'ores et déjà permis de faire connaître les attentes du Département du Pas-de-Calais en termes de prise en compte des opérations de modernisation des infrastructures routières relevant du réseau routier d'intérêt régional. Un courrier précisant ces opérations a été transmis au Préfet de Région au mois d'avril.

Il devient dès lors urgent que la collectivité régionale dispose du mandat de négociation de l'État afin de connaître les grandes orientations de celui-ci ainsi que ses aspects budgétaires pour aboutir à la rédaction du volet mobilité 2023-2027.

- L'axe 6 : gouvernance et conduite partagée de l'action publique.

Ce sixième et dernier axe définit les modalités permettant de faire vivre ce CPER en renforçant sa lisibilité et son caractère multi-partenarial en accompagnant par l'ingénierie des territoires.

Les différents axes du CPER intègrent pour chaque action un calendrier de mise en œuvre et un plan de financement prévisionnel. La maquette financière figurant en annexe du contrat reprend

l'ensemble des apports financiers de l'État, de la Région, des cinq Départements et des deux Métropoles : Métropole Européenne de Lille et Amiens Métropole.

Hors avenant mobilité, qui sera étudié ultérieurement, ce CPER valorise d'ores et déjà une mobilisation de 2,7 milliards d'euros de financement.

Voici, Monsieur le Président. La 5^{ème} Commission ayant émis un avis favorable sur ce rapport, le lundi 5 septembre 2022.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, Madame HINGREZ-CEREDA.

Mireille HINGREZ-CEREDA vient de le préciser, nous sommes toujours dans l'attente du mandat de négociation de l'État qui nous permettrait de travailler concrètement sur le volet mobilité du CPER.

Dès le début des négociations en 2019, je voulais le rappeler, le volet avait été mis de côté, comme on dit « encapsulé » pour deux ans selon l'expression même du Gouvernement pour ne pas pénaliser l'avancement des autres thématiques. Puis la crise sanitaire est arrivée, cela a été souligné. L'État a alors décidé de scinder la programmation en deux en proposant d'abord la signature d'accords régionaux de relance et la signature d'avenants sur le volet mobilité des CPER jusque fin 2022.

Ce qui nous conduit aujourd'hui à délibérer sur le Contrat de Plan État-Région sans avoir la connaissance des moyens alloués à ce volet pourtant majeur.

A l'échelle nationale, tous les Contrats de Plan État-Région sont signés ou en voie de l'être mais le travail a été long et les échanges parfois très tendus.

Au-delà de l'intégration du volet mobilité qui aurait dû être une priorité forte des engagements de l'État et des Régions, j'ai pu à plusieurs reprises, à travers différents courriers, exprimer notre souhait de voir les enjeux régionaux et départementaux mieux pris en compte.

Les montants d'intervention de l'État dans plusieurs axes du CPER ne sont pas à la hauteur des besoins de nos territoires. Nous ne pouvons, de façon réaliste, bloquer la machine puisqu'il nous faut avancer et notamment pour que les opérations d'ores et déjà identifiées puissent être financées mais nous reparlerons encore une fois de ce volet mobilité qui est pour nous essentiel pour le Département du Pas-de-Calais.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

Monsieur PAJOT.

M. PAJOT.- Merci, Monsieur le Président.

Dans ce Contrat de Plan État-Région, nous reconnaissons l'importance et la nécessité des projets évoqués pour notre Département. Mais attention aux beaux discours, aux belles paroles. Nous savons qu'il existe souvent un décalage entre les bonnes intentions et l'application concrète des projets en lien avec les financements.

Je pense ainsi au Renouveau du Bassin Minier : comme nous l'avons déjà dénoncé, l'aménagement des espaces publics est loin d'être financé. Nous craignons toujours que l'État oublie de traiter les espaces publics, c'est-à-dire le cadre de vie des habitants du bassin minier et, malgré la visite d'Emmanuel MACRON il y a quelques mois, le compte n'y est pas.

Autre exemple : le canal Seine-Nord Europe. Nous devons demeurer vigilants quant à la création de plateformes multimodales. Seules ces plateformes multimodales donnent réellement un intérêt économique au canal pour notre Département. Les financements de ces plateformes doivent être assurés.

Sans oublier que nous demeurons vigilants pour que ce grand projet profite aux PME et TPE locales en évitant le recours aux travailleurs détachés.

Je citerai un dernier exemple : le Réseau Express Grand Lille. Ce projet qui concerne le raccordement du bassin minier à la métropole lilloise n'avance pas alors qu'il apparaît dans l'ensemble des contrats de plan État-Région depuis plusieurs années.

Ce projet change de nom selon les années. De nouveaux schémas apparaissent mais, au final, concrètement, ce projet est au point mort.

Pour ces raisons, nous estimons qu'un bilan régulier devrait être réalisé pour constater l'avancée concrète des différents projets.

Aussi, tout contrat de plan État-Région devrait avoir pour objectif de redynamiser les zones périurbaines et les zones rurales. C'est ce que nous appelons la démétropolisation. Les réalisations découlant du CPER doivent atténuer la fracture entre le monde rural et le tout métropole. Nous resterons bien vigilants sur ce point.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur PAJOT.

Monsieur FAIT.

M. FAIT.- Merci, Monsieur le Président.

Pour des raisons personnelles, je ne pourrai pas participer à nos travaux de l'après-midi, vous m'en excuserez, et aussi permettez-moi d'avoir un regard croisé entre le CPER et le Pacte des solidarités que vous allez étudier cet après-midi.

Beaucoup de sujets nous animent et aujourd'hui, je voulais faire quatre remarques.

Tout d'abord sur les ports et la valorisation des sédiments. On a ce problème bien sûr dans chaque port. Je ne vais pas parler du port de Calais mais celui d'Étaples-sur-Mer qui est port départemental, avec les sédiments que nous sommes obligés de retirer assez fréquemment. Il y a toujours des opérations de dragage que le Département effectue. Malheureusement, aujourd'hui, on doit les extraire, on doit les évacuer, on doit les traiter, ce qui alourdit considérablement la facture. Il serait certainement plus judicieux de pouvoir les déposer sur place et les valoriser sur place. On me dit toujours que c'est une question de granulométrie, de litre de lit mineur. Enfin bon, je pense qu'il est nécessaire maintenant d'arrêter de se faire des nœuds dans la tête et de pouvoir régler au plus simple ces questions.

Ensuite, l'adaptation de la voirie sur le volet de la mobilité douce. Adapter le réseau routier aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers. Il est vrai que, dans les travaux de redimensionnement que nous effectuons tous, toutes collectivités comprises, y compris bien sûr le Département, la place du vélo doit avoir de plus en plus son importance. Malheureusement, sur certains axes, il est vrai qu'il y a des axes prioritaires qui ont été définis aussi par le plan, ceci dit il serait bon et souhaitable peut-être dès à présent de réfléchir aux axes secondaires et de pouvoir peut-être agrandir quand c'est possible. Certes, c'est un coût supplémentaire, certes cela ralentit aussi les déclarations mais force est de constater que cet été, malheureusement, on a connu des pertes sur nos routes. Quand je pense que certaines voies et certains trottoirs, on y trouve plus la voiture que le piéton, c'est toujours regrettable. C'était le deuxième point.

Troisième point, l'amélioration de la connaissance des ressources, et là je parlerai de l'eau, avec le traitement et les précipitations qui sont de plus en plus violentes. On parlait de précipitations décennales, centennales, maintenant on sait bien que les précipitations décennales, c'est plus tous les trois mois. Il est certainement urgent, pour en avoir eu l'exemple aussi sur mon territoire et en ayant discuté avec de nombreux maires depuis quelques mois des inondations qui se répètent de plus en plus souvent, de mettre autour de la table les principaux acteurs. Mais je crois que vous en êtes bien conscients.

Et puis, en dernier lieu et cela fait écho aussi avec le troisième point, prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales. Là je pense aux cours d'écoles et aux cours de collèges où on peut faire sauter de plus en plus l'enrobé et végétaliser beaucoup plus de

manière à avoir des cours d'écoles non genrées. Il y a peut-être aussi des politiques départementales qui pourraient être axées sur ce sujet. Je pense notamment au FIEET.

C'étaient les quatre remarques que je voulais faire pour ce matin et vous m'excuserez bien sûr de mon absence.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Vous avez anticipé sur le débat de cet après-midi.

Madame HINGREZ-CEREDA va vous répondre sur le port d'Etaples.

Pour ce qui est de la réponse à M. PAJOT sur le canal, vous savez que nous sommes dotés d'un outil qui s'appelle Canal Solidaire. Et pour nous la réponse au travail détaché c'est effectivement Canal Solidaire par le biais duquel nous allons mettre en place des formations en direction des demandeurs d'emploi de la Région pour leur permettre d'occuper ces emplois. C'est une réponse qui est positive, qui permet d'aller dans le bon sens. Jean-Marc TELLIER pourrait d'ailleurs préciser peut-être un peu plus ma pensée mais nous avons là un outil qu'il nous faut utiliser. On a déjà vu les premiers résultats notamment au stade de l'ingénierie et vu comment nous avons pu déjà intégrer un nombre important, notamment dans les équipes, de personnes qui sont originaires des Hauts-de-France. Je crois que cela va dans la bonne direction mais effectivement il faut être vigilant.

Canal solidaire est un des outils dont nous nous sommes dotés pour faire en sorte que ce grand chantier puisse d'abord profiter aux habitants de la Région des Hauts-de-France.

Mme HINGREZ-CEREDA va répondre à Philippe FAIT, qui ne sera pas là cet après-midi, donc il risque d'avoir une frustration, on va lui répondre sur le port d'Etaples, allons-y !

MME HINGREZ-CEREDA.- Je n'aurai peut-être pas toutes les réponses sur la thématique de la valorisation des sédiments mais en tout cas, effectivement, c'est une problématique qui est récurrente sur les ports. Vous avez évoqué aussi le port de Calais, je pourrai évoquer aussi le port de Boulogne forcément et bien en amont aussi puisque les cours d'eau généralement qui sont adjacents aux ports sont aussi concernés, nous avons cette problématique sur le territoire boulonnais.

Le dragage, si je prends cette opération mécanique, a un coût et la valorisation bien sûr a un coût derrière. C'est aussi un peu l'intérêt du travail en commun avec les cinq Départements avec lesquels nous travaillons sur les Hauts-de-France parce que nous avons du partage d'expérience. Nous avons pu notamment partager sur des méthodes un peu innovantes pour justement traiter avant qu'ils n'apparaissent les sédiments et la vase avec des techniques qui font aujourd'hui plutôt leurs preuves notamment sur le Département du Nord. On partage ces expériences et effectivement cela pourrait être très intéressant sur ce futur plan justement d'aller chercher ce type d'innovations plutôt que d'avoir ce coût mécanique qui est agressif notamment sur le milieu naturel, qui est extrêmement cher et dont nous devons assurer l'ensemble de la filière. On avance aussi sur ce type de problématique à travers ces contrats.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'autres demandes d'intervention ?

<p>Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>
--

(Adopté)

On a ouvert le débat pour cet après-midi !

Il est 12 heures 11, nous avons prévu 12 heures 30. Je crois qu'on peut s'arrêter pour ce matin. Nous sommes d'accord ? Oui. Et puis on reprendra peut-être un peu plus tôt cet après-midi. Il était prévu quelle heure ?

MME VINCLAIRE.- 14 heures 30.

M. LE PRÉSIDENT.- Eh bien 14 heures 15, pour la reprise de nos travaux !

Bon appétit !

La séance est suspendue à 12 heures 11.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

RÉUNION DU 26 SEPTEBRE 2022 – APRES-MIDI

(La séance est reprise à 14 heures 19 sous la présidence de M. Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, M. Bruno COUSEIN assure la fonction de Secrétaire de séance.)

M. LE PRÉSIDENT.- Chers collègues, nous reprenons la séance.

Nous allons commencer par l'examen du rapport n°17 sur le Pacte des Solidarités Territoriales mais je crois qu'il sera précédé d'une vidéo. Je demande à ce qu'on puisse diffuser cette vidéo préalablement à l'examen du Pacte des Solidarités Territoriales.

Diffusion d'une vidéo sur le projet de mandat

PACTE DES SOLIDARITES TERRITORIALES AGIR AVEC VOUS POUR BIEN VIVRE DANS LE PAS-DE-CALAIS (Rapport n°17 du rapport du Président)

M. LE PRÉSIDENT.- Chers collègues,

Au terme de plus de six mois d'une très large consultation dans le cadre de l'élaboration de notre projet de mandat, nous voici donc arrivés au moment de la première concrétisation avec la présentation de ce Pacte des Solidarités Territoriales.

Ce Pacte s'adresse en premier lieu à l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais car son ambition première tient en une phrase : permettre à chacun de bien vivre là où il habite, quels que soient sa commune, son bassin de vie au sein de notre Département.

En effet, la vocation du Pacte des Solidarités territoriales, comme celle d'ailleurs de l'ensemble du projet de mandat, est de réaffirmer l'attention que le Département accorde à chacun de nos concitoyens et l'engagement pris à ce que tous puissent vivre dans un cadre de vie attractif, agréable et sain.

Parler des solidarités territoriales, c'est parler très concrètement des conditions de vie des habitants de notre Département.

Parce que ce Pacte s'adresse aux habitants, il était primordial de le construire avec eux. Cela a été tout l'enjeu de la concertation citoyenne que nous avons menée à travers des sondages, un questionnaire en ligne, des temps de rencontre sur les territoires. Nous nous sommes efforcés d'aller vers les habitants pour entendre leur parole, recueillir leurs attentes.

Nous avons, en ces multiples occasions, constaté la fierté d'être du Pas-de-Calais à travers son histoire, ses paysages et sa culture. N'en doutons pas un seul instant, notre Département conserve une belle attractivité. Il nous revient de la développer encore notamment à travers ce présent Pacte.

Parce qu'il porte l'ambition de la qualité de vie de tous nos concitoyens, ce Pacte s'adresse aussi à tous ceux qui, avec le soutien du Département, font les territoires : les maires, les présidents d'intercommunalité, les différents acteurs locaux. Ils ont été particulièrement nombreux à s'exprimer, que ce soit lors des rencontres partenariales ou par des contributions écrites. Il était très important d'entendre ceux qui façonnent et agissent pour le Département.

Par le biais des contributions des groupes politiques et des discussions en commissions thématiques, chacun d'entre vous a également pu faire part de ses remarques et de ses idées. Vous aurez bien évidemment l'opportunité de poursuivre cette discussion aujourd'hui.

Enfin, les agents de la collectivité ont largement enrichi les échanges, ce qui est précieux puisqu'ils sont chaque jour dans les territoires au plus proche de la population. A certains endroits, ils sont même une des dernières présences quotidiennes publiques qui existent.

Les 14 ambitions pour les territoires du Pas-de-Calais présentées dans ce Pacte sont la traduction des réflexions et propositions de l'ensemble des forces vives de notre Département.

Rendu d'une expression collective, il se veut fixer un cap pour nos politiques départementales envers les habitants et envers les territoires. Il va de soi que les ambitions proposées dans le Pacte, comme pour les deux prochains, seront bien entendu déclinées ensuite de manière plus précise et concrète par des dispositifs et délibérations d'application au fur et à mesure de nos séances. La première d'entre elles étant d'ailleurs la politique de contractualisation sur laquelle nous nous prononcerons dès demain en Commission Permanente.

Je reviendrai dans quelques instants sur quelques éléments saillants de son contenu. Mais avant cela, je souhaite attirer votre attention sur les enjeux éminemment politiques qu'il porte.

Notre Pacte des Solidarités territoriales est présenté dans un contexte où nombre de nos concitoyens se sentent en situation d'exclusion ou de relégation dans leur village, dans leur bourg, dans leur quartier, dans leur cité. Autant de lieux de vie que l'on regroupe sans doute trop souvent à tort sous le terme de territoire, vocable plus générique et plus désincarné.

Chers collègues, ce qui constitue l'ambition mais aussi l'enjeu du Pacte des Solidarités territoriales, c'est d'agir sur la vie quotidienne des habitants là où ils habitent, au plus près d'eux.

C'est d'œuvrer pour améliorer le cadre de vie, l'accès aux services, la mobilité, l'attractivité du village ou du quartier.

Ce que nous voulons, c'est toucher chaque habitant dans sa singularité, répondre à ses attentes. Si nous voulons lutter contre la défiance, contre le sentiment d'abandon, si nous voulons renouer la confiance et faire société, il est indispensable que chaque habitant se sente pris en compte et compris.

C'est pourquoi je vous propose dès à présent de mettre en exergue cinq priorités issues du Pacte. Cinq priorités qui marquent en quoi nous agissons directement pour la population dans leur lieu de vie. Cinq priorités qui indiquent aussi l'urgence à agir pour le Département.

La première priorité est d'assurer une véritable offre de services à la population là où elle habite.

En disant cela, je pense bien sûr aux services publics. Lorsque le bureau de Poste disparaît, l'école ferme ou quand l'Administration s'éloigne, c'est le début des problèmes pour de nombreuses personnes. Mais quand je dis services, cela dépasse à mes yeux la simple présence publique parce que ne plus avoir de médecin, ne plus avoir une photocopie ou acheter une baguette là où on habite, c'est aussi une inégalité vécue contre laquelle nous devons lutter en priorité. C'est le moment, à travers notre Pacte des Solidarités territoriales, d'apporter des solutions nouvelles et innovantes adaptées au bourg, au quartier et à la cité.

La deuxième priorité consiste à faire de l'alimentation saine, locale et de qualité un droit pour tous.

L'alimentation joue un rôle majeur dans notre santé, ce qui doit nous conduire à des changements urgents. Mais l'alimentation joue aussi un rôle social que nous ne devons pas négliger. Il y a donc des choix à opérer, des acteurs à accompagner, des partenaires à convaincre, des filières à renforcer au niveau le plus local possible.

La troisième priorité concerne directement l'environnement de notre population.

Le changement climatique, ce n'est plus cette catastrophe du bout du monde vue à la télévision. Ce que l'on voit aujourd'hui sur nos téléviseurs ce sont les feux qui détruisent tout partout en France. Le changement climatique est vécu au quotidien par chacun d'entre nous parce qu'une rivière déborde, parce que les nappes phréatiques sont au plus bas, parce qu'il faut apprendre dans le Pas-de-Calais à se protéger du soleil, parce que des espèces animales et végétales disparaissent. Chacun de nos aménagements et chacune de nos participations doivent tenir compte de cette urgence.

La quatrième priorité est de faire de la modération énergétique un enjeu partagé par tous.

Nous devons impérativement changer notre rapport à l'énergie et être beaucoup plus sobres si nous voulons à la fois préserver notre environnement et notre autonomie. Le monde de l'après-carbone s'écrit aujourd'hui et nous avons notre part à prendre.

Enfin, la cinquième priorité consiste à assurer à la population des solutions de mobilité quotidiennes.

Au-delà de la perte de notre compétence en matière de transport, nous avons un véritable rôle à tenir pour aider la population à se déplacer. Et les enjeux, notamment en matière de désenclavement, de structuration des vélo-routes ou des aires de covoiturage sont essentiels pour la population. Là aussi, nous sommes entrés dans le monde d'après. Alors notre rôle n'est pas simplement de construire les EuroVélo du tourisme et des loisirs même si c'est bien sûr indispensable. Notre rôle c'est aussi d'assurer le maillage des déplacements quotidiens pour ceux qui vont travailler ou vont au collège.

Solutions de mobilité quel que soit l'endroit où l'on habite, services indispensables à la population là où elle réside, alimentation saine et locale pour tous, respect de l'environnement et de la biodiversité locale, modération énergétique, voilà les cinq priorités pour la population que je vous propose dans cet ambitieux Pacte des Solidarités territoriales.

Arrêter cinq priorités ne veut pas dire réduire la voilure des 14 ambitions. Avoir cinq priorités veut pourtant dire faire des choix et les assumer lorsque nous agissons ou nous accompagnons.

Pour y parvenir, nous devons obtenir la mobilisation de tous.

Notre mobilisation, tout d'abord, mes chers collègues, en acceptant de porter ces priorités lorsque nous sommes sollicités localement.

La mobilisation de chaque Vice-Président qui devra se poser la question de ce qui peut être mis au service de cette action prioritaire même si son champ de compétence relève a priori plutôt du Pacte des Solidarités humaines ou de celui des Réussites citoyennes.

La mobilisation de chaque Conseiller départemental parce que vous êtes tous les représentants et donc les porteurs des politiques départementales auprès des habitants de vos cantons.

La mobilisation de tous les services départementaux parce que trouver des solutions aux problèmes quotidiens de la population réclame un changement de méthode. Beaucoup l'ont dit, nous ne pouvons plus fonctionner en tuyaux d'orgue en parallèle, nous devons au contraire fonctionner en transversalité. Il ne s'agit plus simplement de gérer des dispositifs mais bien de mobiliser tous ces outils, de les ajuster pour en faire des leviers qui permettront de répondre à cette urgence.

La mobilisation et la compréhension de nos partenaires locaux parce que les priorités que nous avons pour la population doivent se concrétiser par des actes. Cela signifie avoir une exigence énergétique et environnementale, y compris lorsqu'on finance le projet de rénovation de toiture d'un équipement communal. Cela signifie également prioriser les projets en fonction des besoins réels des habitants et donc d'accompagner par exemple une supérette citoyenne ou un point d'accompagnement social de proximité si l'urgence pour la population se trouve plutôt là. Cela signifie enfin affirmer beaucoup plus nos priorités y compris sur le volet routier. Il est essentiel que nos partenaires prennent conscience de cela et qu'ils pensent à nous associer dès les premières phases des projets.

La mobilisation enfin de nos concitoyens parce qu'il n'est bien évidemment pas question, après avoir sollicité la population et les usagers pendant la définition du projet de mandat, de fermer les portes ensuite. Lorsqu'on rénove une route, les riverains doivent pouvoir comprendre pourquoi et donner un avis. Lorsqu'on envisage la création d'un équipement, les futurs usagers doivent pouvoir s'exprimer sur leur vision des choses et le fonctionnement. Lorsqu'on imagine une solution collective pour pallier un manque dans un village ou un quartier, chacun doit pouvoir s'y projeter et s'y associer s'il le souhaite.

Nous devons avoir cette exigence parce que c'est la somme de ces mobilisations qui fera de notre projet de mandat un véritable projet collectif, un véritable projet pour chaque habitant du Pas-de-Calais.

Voilà ce que je voulais dire, mes chers collègues, en introduction. Maintenant, le débat est ouvert.

Monsieur IDZIAK.

M. IDZIAK.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

J'en discutais régulièrement avec feu André DELCOURT, mon prédécesseur à la commune et comme ici au Conseil départemental, la fonction d'élu local semble se complexifier année après année. Il est en effet de plus en plus difficile de s'y retrouver dans le maquis des réglementations nationales, souvent en contradiction d'ailleurs selon qu'on s'adresse à l'un ou à l'autre des services.

À l'occasion de la réunion de concertation avec les Maires et les Présidents d'EPCI à laquelle plusieurs d'entre nous avons participé, beaucoup ont émis le souhait qu'à l'échelle du Département et sous son égide, nous mettions en œuvre une instance de coordination et de réflexion commune afin d'interpeller en cohérence et en pertinence les différents services de l'État. Je me réjouis qu'à travers ce Pacte des Solidarités territoriales que nous pourrions adopter, notre Département réaffirme ce rôle bien spécifique qu'il entend continuer de jouer auprès des collectivités locales, ce rôle indispensable aux côtés des acteurs du territoire. Avec son aide juridique, avec Ingénierie 62, avec ses différents dispositifs d'accompagnement financier, le Département est présent à chaque étape des projets développés localement.

Dans ces temps d'incertitude et de contraintes budgétaires, la réaffirmation de l'importance de notre ancrage local à travers nos différentes maisons est le marqueur fort de notre volonté d'agir concrètement au plus près des habitants afin d'apporter à chaque moment la solution la plus adaptée aux enjeux du territoire. Le Département restera avec ce Pacte attentif à toutes les communes, même les plus petites, qui en constituent tout le maillage et le tissu rural. L'action du Département est toujours aussi déterminante pour le maintien d'une qualité de vie en ruralité.

Vous l'avez dit, les défis qui s'ouvrent devant nous avec les conséquences de la crise climatique et énergétique exigent des réponses adaptées à l'échelle mondiale et nationale. Eh bien, au niveau local, ce Pacte des Solidarités territoriales est la démonstration que nous avons pris la pleine mesure des enjeux car il est clair que notre Département entend rester le premier partenaire du quotidien des habitants, au service du bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Monsieur le Président, mes chers collègues, notre projet de mandat permettra de démontrer que le Département est et restera le premier partenaire du développement des territoires, et j'ajouterai, sans aucune prétention, le meilleur partenaire des collectivités locales.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur IDZIAK.

Monsieur PETIT.

M. PETIT.- Monsieur le Président, chers collègues,

Au sortir de cet été qui aura été le plus chaud jamais enregistré, nos concitoyens l'ont bien compris et en ont fait à raison un des principaux sujets d'échanges ces derniers mois, je veux parler bien entendu du dérèglement climatique qui est bien une réalité.

Depuis plusieurs années et chaque année un peu davantage, il déploie ses effets et amène avec lui des périodes de catastrophes naturelles à multiples facettes : canicule, sécheresse comme nous l'avons connu, incendies, pluies diluviennes, inondations, coulées de boue, tempêtes.

Ces événements autrefois exceptionnels sont presque devenus la norme et chaque année réserve son lot de catastrophes.

Et comme si cela ne suffisait pas, les éléments de la communauté scientifique à travers entre autre le dernier rapport du GIEC nous indiquent aujourd'hui très clairement que ces événements vont s'intensifier ces prochaines années à la fois par leur violence et par leur régularité.

Nous serons donc tous concernés. Dans le Pas-de-Calais, il y a fort à parier que nous n'y échapperons pas.

Alors, c'est vrai, nous pouvons nous inquiéter et je dirai même que nous devons nous en soucier. Pour autant, il ne sert à rien de sombrer dans l'angoisse de l'avenir. Il ne sert à rien non plus de faire culpabiliser notre population à travers les discours qui seraient condescendants, qui intimement à nos habitants de changer leurs pratiques sans leur en donner les moyens.

Au contraire, il faut surtout agir là où nous avons des moyens d'action pour montrer l'exemple, prendre notre part en tant que collectivité et devenir moteurs pour accompagner le changement et l'adaptation dans les territoires.

Cela veut dire que l'environnement et la lutte contre le dérèglement climatique devront être plus que jamais des constantes dans l'ensemble de nos politiques publiques, que ce soit sur la mobilité, les collèges, l'alimentation, le sport, la culture, les politiques sociales et dans tout ce qui contribuera à l'aménagement et au développement du territoire.

Je me réjouis donc que ce Pacte des Solidarités territoriales sanctuarise cette ambition environnementale dans notre projet de mandat, une ambition environnementale qui sera équilibrée et ambitieuse à la fois et qui permettra de faire du mieux plutôt que du moins.

Elle nous imposera de construire un Pas-de-Calais résilient pour l'avenir, durable et qui offrira les meilleures conditions de vie pour ses habitants.

Un Pas-de-Calais dans lequel on aura su anticiper les risques naturels liés au changement climatique et s'en prémunir du mieux possible.

Un Pas-de-Calais où par exemple les bâtiments qui seront construits et rénovés seront conçus pour être toujours moins énergivores mais aussi pour éviter l'accumulation de chaleur lors des périodes de canicule.

Un Pas-de-Calais où, au-delà des plus de 7 000 hectares d'espaces naturels sensibles que nous préservons, des cœurs de nature, des îlots de fraîcheur et des espaces végétalisés seront aménagés notamment dans les villes où ils permettront la réduction des températures urbaines en été.

Un Pas-de-Calais où on saura prendre soin de notre ressource en eau potable, en priorisant les usages quand cela sera nécessaire et en accompagnant à la réduction de la consommation ou à l'optimisation de sa gestion.

Un Pas-de-Calais aussi où on saura préserver et renforcer les remparts naturels qui sont à notre disposition pour atténuer les risques comme par exemple notre bocage.

Cette limitation des risques impose aussi parfois de reconcevoir notre ambition de développement ou d'aménagement des territoires pour ne pas générer de nouveaux risques ou amplifier les risques existants.

Voilà ce que nous enclenchons encore plus fortement pour ce nouveau mandat et les dispositifs que nous prendrons et mettrons en œuvre tout au long de ces prochaines années viendront y apporter des réponses les plus concrètes possible à chaque fois que nous en aurons la compétence ou la capacité d'influence.

Voilà ce que sera le modus operandi de nos services et de nos agents dans chacune des politiques publiques qui seront à mettre en place.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur PETIT.

Madame LOUCHAERT.

MME LOUCHAERT.- Monsieur le Président, chers collègues,

Nous étudions aujourd'hui le premier des trois Pactes issus de huit mois de travail, le Pacte des Solidarités territoriales.

Annoncé lors du Conseil départemental du 6 décembre dernier, les concertations, les rencontres et consultations ont animé les mois du premier semestre 2022.

Je tiens tout d'abord, au nom des élus du Groupe Communiste et Républicain, à remercier l'ensemble des agents qui, aux côtés des élus départementaux, ont mis en œuvre cette ambitieuse démarche sur l'ensemble du Département, le remercier aussi pour le travail de collecte des échanges de synthèse qui a permis de saisir l'essence des débats.

Nous tenons également à remercier chaleureusement tous les partenaires, usagers, syndicalistes, responsables associatifs et agents du Département pour leur participation aux rencontres partenariales tenues ici dans l'hémicycle et aux réunions organisées par les services ou par notre groupe sur le territoire.

Nous pouvons nous réjouir de cette première étape de consultation, de débats et de collectes devenus trop rares dans la vie des collectivités territoriales car absorbées par les urgences quotidiennes. C'était une étape importante et nécessaire pour retisser des liens et en renforcer d'autres dont la nécessaire démocratie.

Ce constat est largement partagé par les participants que nous avons croisés lors de nos rencontres. Celles-ci suscitent beaucoup d'attentes notamment des déclinaisons concrètes qui se traduiront dans les rapports qui nous seront soumis prochainement.

Le Département tient une place centrale dans la vie des acteurs qui agissent dans le Pas-de-Calais. Les acteurs économiques, les intercommunalités, les communes et les usagers ont, un moment ou un autre, besoin de prendre attache avec les services du Département. Le Pacte des Solidarités territoriales s'inscrit pleinement dans cette volonté de construire ensemble le Pas-de-Calais de demain.

Depuis trente ans, l'Institution est concrètement engagée dans des plans de protection de l'environnement. Toutefois, les derniers rapports du GIEC et les catastrophes climatiques que nous touchons maintenant du doigt nous somment d'agir, d'agir vite et d'agir fort.

Nous devons renforcer nos initiatives sur cette question tout en préservant ce qui fait l'âme du Département, c'est-à-dire son action de solidarité.

Il est nécessaire que les services soient accessibles par l'intermédiaire des nouvelles technologies mais il est primordial de maintenir une implantation physique identifiée et humaine par des agents du Département sur l'ensemble du territoire.

Quels que soient le public et le territoire, chacun doit pouvoir reconnaître et compter sur les services d'accompagnement du Département reconnus pour être de proximité.

La lutte contre le réchauffement climatique nous commande d'accomplir des actions de tous les jours réalisables par toutes et tous mais elle demande en premier lieu des investissements très importants notamment pour réhabiliter ou reconstruire les collèges et les bâtiments afin qu'ils soient moins consommateurs en eau, gaz et électricité.

Le second poste permettant de réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre concerne bien sûr les mobilités et en particulier le transport routier. Le Département doit pouvoir user de tout son poids, comme il a pu le faire dans de grands projets comme le Canal Seine-Nord Europe ou l'ERBM, pour le développement des transports en commun, leur accessibilité financière et l'intermodalité des différents moyens de locomotion.

Agir en ce sens, c'est aussi créer les conditions nécessaires pour que chacun puisse exercer ses droits fondamentaux au logement, à l'éducation, au travail et à la santé.

Le travail en ce sens a déjà produit depuis quelques années de bons résultats, comme par exemple la démultiplication des aires de covoiturage, il y en a 46 aujourd'hui, ou le développement de plusieurs centaines de kilomètres de pistes cyclables.

Tous ces dispositifs s'additionnent en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et participent au développement de l'attractivité de l'amélioration du cadre de vie dans le Pas-de-Calais.

Le Pacte des Solidarités territoriales brosse, à travers ses 14 ambitions, les lignes directrices qui seront les nôtres lors des cinq années à venir. Le cahier porte beaucoup de sujets et d'ambitions. D'après nos nombreuses discussions, celles-ci suscitent beaucoup d'attentes. Nous mesurons qu'elles se confrontent au contexte législatif et financier contraint imposé par le Gouvernement.

Toutefois, nous porterons une attention particulière lors du déploiement des futurs rapports qui seront présentés à l'occasion des prochaines séances.

Monsieur le Président, le Groupe Communiste et Républicain votera favorablement le rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Très bien, Madame LOUCHAERT.

Madame PLOUVIEZ.

MME PLOUVIEZ.- Monsieur le Président, chers collègues,

Ce premier Pacte vient concrétiser la réflexion initiée il y a plusieurs mois auprès des partenaires institutionnels, des professionnels concernés, des associations, des habitants et des élus.

Il a été demandé aux élus des oppositions de formuler des propositions dont certaines pourraient être retenues. C'est une démarche novatrice qui démontre qu'il est possible de travailler ensemble au service des Pas-de-Calaisiens.

Le Pacte des Solidarités territoriales décline 14 ambitions, telles qu'énoncées, la plupart d'entre elles ne peuvent que faire l'unanimité car elles paraissent répondre aux attentes des habitants et aux nécessités que nous connaissons dans divers domaines, notamment sur les questions environnementales ou sur la recherche de plus de proximité, essentielle face à la disparition des services publics.

Le Département doit être au rendez-vous. Même si nous reconnaissons que le Département a déjà expérimenté des réponses spécifiques à des problématiques territoriales particulières comme l'équipement des écoles en quartier politique de la ville ou la création des centres de santé.

Mais le risque de l'exercice est qu'une partie de ces ambitions reste au stade des bonnes intentions. Pour leur donner corps, c'est leur mise en œuvre opérationnelle qui comptera. C'est d'ailleurs en ce sens que notre Groupe a produit des propositions concrètes et le plus souvent avec un impact financier limité.

Alors oui, nous sommes d'accord avec les ambitions de ce premier Pacte et respecterons le lourd travail de synthèse fourni par les services pour l'établir.

Nous attendons toutefois plus de précisions sur les déclinaisons concrètes de chaque ambition.

Nous espérons par ailleurs voir figurer dans les actions finales certaines de nos propositions. A défaut, la concertation annoncée n'aura été qu'un leurre destiné à donner aux trois pactes une unanimité factice.

Nous voulons toutefois croire à la sincérité de votre démarche, Monsieur le Président, mais nous sommes encore en attente des éléments qui nous permettront de juger définitivement de la pertinence du contenu de ce Pacte.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame PLOUVIEZ.

Monsieur MALFAIT.

M. MALFAIT.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Enfin, le voilà. Après des mois de concertation et de travail, et nous saluons également la mobilisation des services sur le sujet, le Pacte des Solidarités territoriales est donc soumis à notre examen. Je vous l'avoue, notre impatience était immense à l'idée de découvrir les prémices d'un projet de mandature présenté plus d'un an après le début de celui-ci.

Il en résulte une très belle plaquette de communication bardée de larges constats sur la situation de notre Département qui peuvent bien se dispenser de toute prise de recul avant d'amener de grandes ambitions.

Pour relever le défi du changement climatique, nous allons dès demain, je cite « mobiliser les partenaires et acteurs des territoires en faveur de la résilience mais aussi faire preuve d'exemplarité et organiser le pilotage et l'évaluation des actions engagées ».

Des constats implacables qui nourrissent des ambitions à leur hauteur, nous ne pouvons que les partager. Investir aujourd'hui pour notre avenir, oui bien sûr. Relever collectivement les défis du changement climatique, qui pourrait prétendre le contraire ? Et enfin car je ne peux tous les reprendre, valoriser les atouts de notre territoire exceptionnel, n'en jetez plus !

Mais puisque se comparer c'est parfois se rassurer, nous sommes partis étudier les projets d'autres Départements, la Seine-Saint-Denis par exemple.

Là aussi, des ambitions, des déclarations et beaucoup de bonne volonté mais surtout des objectifs et des engagements matériels financiers et même humains. Un vote donc sur du concret et des réalisations avec des tableaux de suivi, des actions et de leur performance.

Au sortir d'un tel comparatif, nous avons finalement besoin d'être rassurés car si nous sommes capables, et nous l'avons encore montré ce matin, sans appartenir à la majorité départementale, de voter des budgets, c'est bien de par leur nature. Les engagements financiers peuvent être pris à condition que nous puissions nous positionner sur du concret.

Alors, je le regrette, Monsieur le Président, mais notre groupe ne pourra pas participer au vote d'une simple profession de foi. Y avait-il d'ailleurs à ce stade un intérêt à solliciter le vote des conseillers départementaux ?

Sans doute aurons-nous l'occasion, dans les prochaines semaines, de nous exprimer favorablement sur la concrétisation de ces ambitions que nous partageons vigoureusement. D'ici là, nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur MALFAIT.

Madame DRAIN.

MME DRAIN.- Je pense tout au contraire qu'avant d'engager des actions concrètes et des financements, il faut se mettre d'accord sur la philosophie du projet politique qu'on porte. Il me semble qu'à ce stade, aujourd'hui, dans la société mais pas seulement française d'ailleurs, on le voit partout en Europe et dans le monde, nous avons manifestement, les uns et les autres, des visions du monde et des visions de société qui sont diamétralement opposées. Nous portons les uns et les autres sans jugement aucun mais en tout cas des projets politiques diamétralement opposés.

Je pense que justement cette fracture de la société aujourd'hui et cette radicalité des positions politiques exigent qu'on puisse d'abord se mettre d'accord sur une philosophie. Quel projet de

société veut-on pour les habitants du Pas-de-Calais ? Quelles ambitions communes portons-nous pour les habitants du Pas-de-Calais ? Il me semble qu'il était urgent, important de donner à chacun l'occasion ici de se positionner et de s'exprimer sur les choix qui sont les nôtres, les vôtres, qu'on puisse en débattre et qu'on puisse peut-être en sortir un consensus commun pour travailler ensemble puisque chacun semble le souhaiter.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame DRAIN.

Monsieur DUPORGE.

M. DUPORGE.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Quelques mots sur ce Pacte des Solidarités territoriales qui est effectivement un moment important dans notre mandature puisqu'il sera quelque part son premier élément de mise en œuvre par la suite.

Dans votre présentation, Monsieur le Président, vous avez beaucoup insisté sur la méthode choisie pour arriver à ce premier document cadre et je le rappelle, comme vous l'avez signalé, une méthode qui consiste à permettre au plus grand nombre de s'exprimer en multipliant bien évidemment les supports mais surtout en prenant le temps de l'écoute. C'est ce qui explique ces plusieurs mois de discussion, de dialogue entre nos administrés, les services et également nos agents.

Je pense que cela est à saluer fortement au moment où l'on sent bien d'ailleurs, dans cette société, la nécessité de reprendre le dialogue avec la population, de reprendre le dialogue avec les corps intermédiaires. Je tenais à saluer la méthode qui a été choisie.

Nous faisons là finalement démonstration que cela ne s'oppose pas à la démocratie représentative et qu'au contraire, cela nourrit largement nos réflexions et conditionne avec raison également nos décisions.

Je le dis, c'est un exercice qui me plaît bien, c'est un exercice de sociale démocratie qui me convient bien, qui nous convient bien, bien loin d'ailleurs de l'exercice un peu autoritaire dans lequel aujourd'hui est engagé le Gouvernement, le dernier exemple en date étant celui d'une réforme des retraites dont on sent bien qu'elle sera très peu discutée et voire même surtout imposée.

De cette méthode, Monsieur le Président, débouche un premier acte très riche, très complet. C'est une feuille de route, c'est une philosophie, comme l'expliquait effectivement Blandine DRAIN, et ce ne sont pas des intentions simplement. Je dis à M. MALFAIT qu'il verra sans doute, dans les prochaines semaines et surtout à l'occasion du prochain budget, qu'il y aura des exemples concrets, des réalisations concrètes qui seront issues de ce premier Pacte des Solidarités territoriales.

Pour terminer, Monsieur le Président, notre groupe valide bien évidemment les cinq priorités que vous avez énoncées, des priorités pour les services de proximité, pour l'alimentation, l'environnement, la modération énergétique et pour les mobilités quotidiennes.

Pour conclure, Monsieur le Président, je pense que vous l'avez ressenti au travers de l'intervention de notre groupe, nous sommes véritablement persuadés que, contrairement à ce que certains pensent, ce que certains font, les solutions ne viennent pas d'en haut. Elles sont déjà dans les territoires, elles sont chez les acteurs politiques, administratifs, économiques, associatifs et tout cela dans le sens de l'innovation et pour l'intérêt général.

Et pour les territoires du Pas-de-Calais, je pense que le Département aujourd'hui est le seul à pouvoir tenir ce rôle. Et ce que nous votons aujourd'hui, ce que nous allons voter tout à l'heure avec ce Pacte devrait être, je pense, un élément particulièrement facilitateur.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien, Monsieur DUPORGE. Merci beaucoup.

Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Non.

Il va de soi, Monsieur MALFAIT, que naturellement, il s'agit là d'un engagement, c'est-à-dire du résultat de la concertation, de la volonté de nos habitants. On dit que c'est la philosophie du projet. Un projet qui va être très rapidement décliné par des actions dans les quelques semaines qui viennent.

Vous verrez que les propositions que vous avez pu faire, et les uns et les autres, ont été pour une grande partie prises en compte.

Vous êtes impatients, je le comprends, mais cette impatience sera satisfaite dans quelque temps puisque nous aurons l'occasion de décliner par des délibérations ce que contient ce Pacte des Solidarités territoriales qui se veut ambitieux et surtout qui a été à l'écoute de la population du Département du Pas-de-Calais.

Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention.

Je passe au vote :

Qui est pour l'adoption de ce Pacte ? ...

Qui est contre ? Je n'en vois pas.

Abstention ? ... (*Groupe Union pour le Pas-de-Calais et Groupe Rassemblement National*)

Il est donc approuvé.

Pour : 48 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 28 voix (Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)
 Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

Nous passons maintenant à la première application sur le rapport n°18, délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation. C'est Mireille HINGREZ-CEREDA (*Vice-Présidente à la Politique de la Ville*) qui prend la parole.

**DELIBERATION CADRE POUR LA MISE EN ŒUVRE
 DE LA QUATRIEME DEMARCHE DE CONTRACTUALISATION 2023-2026**
 (Rapport n°18 du rapport du Président)

MME HINGREZ-CEREDA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

La délibération qui vous est proposée aujourd'hui va permettre justement de définir les contours et le cadre d'une nouvelle génération de contrats avec nos partenaires territoriaux nécessaire pour que chacun puisse proposer des projets qui entreront dans les priorités du projet de mandat.

La présentation de cette délibération en commission thématique a d'ailleurs permis de dresser un bilan des quatre dernières années de contractualisation avec des illustrations très concrètes des différents projets accompagnés par le Département qui a mobilisé, sur son fonds d'innovation territoriale dédié, pas moins de 25 millions d'euros pour concourir au développement de nos territoires.

Le souhait de la majorité départementale est donc de poursuivre cet accompagnement de proximité dans le cadre de projets territoriaux qui s'inscriront dans les priorités des pactes départementaux.

Comme les générations précédentes, cette contractualisation sera le produit d'une co-construction qui pourra être conclue avec des EPCI, des communes ayant des fonctions de centralité ou porteuses d'un projet à rayonnement supra communal, des syndicats mixtes ou des associations.

La rédaction des contrats de territoire résultera du croisement des enjeux départementaux et des enjeux locaux et le travail avec les partenaires pourra d'ailleurs débuter dès le 7 octobre prochain avec l'organisation des Assises des Territoires.

Les opérations concourant à la réalisation du contrat pourront être proposées tout au long de la durée de celui-ci qui portera sur la période 2023-2026 après échanges sur les engagements réciproques des partenaires.

Afin de décliner à l'échelle des contrats les ambitions inscrites dans le Pacte des Solidarités territoriales, il sera particulièrement important de travailler collectivement en amont du soutien à des projets d'investissement, à l'impact du projet en matière environnementale, d'économies d'énergie ou encore d'accessibilité du et au public.

Les projets soutenus par la contractualisation sont pour une grande majorité des équipements publics, qu'ils soient sportifs, culturels, de loisirs, des tiers lieux. Il conviendra donc de promouvoir l'usage de ces lieux pour tous les publics du Département : collégiens, jeunes enfants, familles, personnes en insertion, personnes âgées et ainsi de veiller à rappeler le soutien technique et financier du Département à la réalisation du projet.

Très concrètement, les premiers contrats et opérations pourront être soumis au vote de nos instances dès mars 2023, des contrats élaborés pour le développement des territoires et répondant à la démarche de solidarité territoriale initiée et portée par notre Département. Et nul doute que nos différents partenaires territoriaux sauront porter leurs dossiers.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Voilà pour cette délibération cadre, la première délibération.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non, je n'en vois pas.

La délibération est approuvée ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Nous allons maintenant aborder, si vous le voulez bien, le rapport d'activité des Services départementaux.

RAPPORT D'ACTIVITE DU DEPARTEMENT EXERCICE 2021

(Rapport n°19 du rapport du Président)

M. LE PRESIDENT.- Je profite de cette occasion pour remercier Madame la Directrice Générale des Services et l'ensemble des services pour la qualité de leur travail, la qualité également du rapport qui vous est soumis, qui est très complet, qui est vraiment un document de référence.

Madame la Directrice Générale, merci ! Merci pour ce travail et transmettez aux services nos remerciements pour encore une fois la qualité de leur travail et leur sens du service public.

Je vous donne la parole sur ces différents rapports.

Madame VASSEUR, vous avez demandé la parole. Allez-y, Madame VASSEUR.

MME VASSEUR.- Monsieur le Président, chers collègues,

Les décisions politiques prises par notre Assemblée sont mises en œuvre avec une réelle conscience professionnelle et une forte détermination par les services départementaux sous l'autorité de notre Président.

En ce qui concerne l'insertion et notamment l'insertion professionnelle, les résultats sont éloquentes. Cette politique, c'est 7 000 retours à l'emploi par an tous dispositifs confondus. Ces emplois sont le fruit du travail des services départementaux et de la qualité de notre partenariat.

Je voudrais revenir avec vous sur trois dispositifs qui illustrent bien le travail d'innovation, de persévérance et d'opportunisme sur le marché du travail de notre Département.

L'innovation :

C'est la création d'une plate-forme en connexion avec le monde de l'entreprise dans l'optique d'améliorer l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA par une meilleure connexion avec le monde de l'entreprise. Le Département a décidé de déployer en 2020 une solution numérique une plate-forme emploi baptisée « mon job 62 ».

Ainsi, il s'est engagé avec la société Neolink pour développer une plate-forme organisée autour d'un système de géolocalisation du bénéficiaire et s'appuie sur un système de matching entre le profil du public et l'offre d'emploi déposée.

Lancée en octobre 2020, la plate-forme compte aujourd'hui 9 500 inscrits pour près de 6 000 CV en ligne.

La persévérance :

C'est notre mission d'insertion par l'emploi qui existe maintenant depuis douze ans. Aujourd'hui, les offres d'emploi ne manquent pas et certains domaines d'activité sont en tension voire même en grande difficulté de recrutement, métiers du grand âge, bâtiment.

La problématique réside dans la mise en relation entre les entreprises et les bénéficiaires du RSA notamment parce que les bénéficiaires souffrent d'une stigmatisation de la part des entreprises.

Depuis sa création, la mission Insertion Emploi a permis le retour à l'emploi durable de plus de 8 300 personnes bénéficiaires du RSA ou jeunes de moins de 26 ans. Fort de ce bilan très positif, il a été décidé de renforcer l'équipe de la mission Insertion par l'Emploi portant ainsi à 15 le nombre de conseillers spécialisés en insertion à l'emploi sur les territoires.

Complémentaire à cette équipe de professionnels et face à une nécessité de préparer davantage les personnes, le Département a lancé en 2021 une nouvelle mesure : le coaching emploi. Il s'agit d'accompagner les bénéficiaires du RSA identifiés comme étant en mesure d'accéder à l'emploi via un programme de coaching intensif afin de leur permettre un retour direct à l'emploi. Le Département a confié cette mission au PLIE.

Les chiffres sont encourageants pour les 12 coaches, 149 bénéficiaires du RSA coachés et 47 retours à l'emploi sur les quatre derniers mois de 2021.

Enfin, nous faisons preuve d'opportunisme sur le marché du travail avec la clause d'insertion sur l'ERBM, le Canal Seine-Nord mais aussi avec la plate-forme des métiers de l'autonomie.

Nous nous sommes aussi intéressés au projet de changement de gaz lancé par GRDF. GRDF, en partenariat avec le GEIQ BTP Hauts-de-France, qui n'est autre qu'un Groupement d'Employeurs par l'Insertion et la Qualification, contribue au projet de changement de gaz qui affecte la Région des Hauts-de-France depuis 2019, et ce jusqu'en 2029.

A ce titre, plus de 2 500 techniciens de maintenance vont devoir participer à ce projet en intervenant sur les chaudières des particuliers mais aussi des industries et des pôles tertiaires.

L'opération changement de gaz est une réelle opportunité de création d'emplois pour les entrepreneurs des Hauts-de-France mais aussi pour les personnes en recherche d'emploi ou en reconversion. Le GEIQ BTP Hauts-de-France, en étroite collaboration avec la Région et l'ensemble

des acteurs de l'emploi et de la formation des territoires concernés : Départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Oise, Pôle Emploi, Mission Locale, organismes de formation, organisations professionnelles, assure un accompagnement clé pour les entreprises d'installation et de maintenance dans le recrutement et la formation de nouveaux salariés.

En juin 2022, 684 personnes sont inscrites sur le site Emploi Énergie Avenir dont 253 recrutés, 166 recrutés dans le Pas-de-Calais par le GEIQ BTP ou une entreprise de la filière du chauffage, 61 candidats ont été orientés vers une formation, 249 entreprises ont été accompagnées dans le recrutement.

Voilà, mes chers collègues, quelques illustrations qui vous montrent la totale implication de nos services départementaux dans la remise à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame VASSEUR.

Madame NACHEL.

MME NACHEL.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, dite « loi Taquet » du nom de l'ancien Secrétaire d'État de l'Enfance, entend améliorer la situation des enfants protégés par l'Aide Sociale à l'Enfance en interdisant par exemple des placements à l'hôtel, ce que nous ne mobilisons d'ailleurs pas du tout dans le Pas-de-Calais, en recherchant systématiquement la possibilité de confier l'enfant à une personne de son entourage : famille, voisin ou ami connu, avant d'envisager son placement à l'Aide Sociale à l'Enfance, en interdisant la séparation des fratries, frère et sœurs, sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant, en évitant la fin des sorties sèches, c'est-à-dire sans réelle solution satisfaisante, à la majorité, en favorisant aussi une meilleure protection contre les violences.

Cette loi s'attelle enfin aux acteurs essentiels de notre système de protection de l'enfance que sont les assistants familiaux. En effet, 75 000 mineurs et jeunes majeurs sont accueillis par près de 40 000 assistants familiaux en France. Dans le Département, ils sont ainsi 1 811 assistants familiaux.

Si l'accueil familial est, dans de nombreux cas, la réponse la plus adaptée aux besoins des enfants placés, tant en termes de sécurité que de stabilité, la profession est aujourd'hui confrontée à un manque d'attraction et de reconnaissance. En cinq ans, le nombre total d'agrément d'assistant familial a ainsi diminué de 3 % sur le territoire national. Le Département n'échappe pas à ce constat puisque nous avons perdu 74 assistants familiaux en 2021, les recrutements étant loin de compenser le départ en retraite.

Pour répondre à ces difficultés, la loi comprend plusieurs mesures en faveur de l'attractivité de la profession comme la stabilisation de leur rémunération indépendamment des enfants accueillis mais aussi la revalorisation salariale en garantissant le SMIC au premier enfant accueilli.

Le décret publié le 1^{er} septembre 2022 tire les conséquences de cette mesure en prévoyant une augmentation de la rémunération minimale pour le premier enfant accueilli pouvant aller jusqu'à 277 € nets de plus par mois. Cette hausse s'applique à celle due à compter du 1^{er} septembre 2022.

Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une mesure juste qu'a pris le législateur. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette mesure et partager cette légitime et attendue reconnaissance. Mais une fois encore, c'est une mesure d'État qui se traduira par un impact financier de 12 millions d'euros en 2023 pour le Département. Ce n'est pas neutre, vous le voyez, mais nous acceptons cet effort qui accompagne notre plan global de protection de l'enfance que nous avons déjà évoqué dans cette assemblée et qui s'échelonne sur l'ensemble du mandat. Cet engagement global, nous le considérons comme un investissement en faveur de nos enfants, un investissement pour la société de demain.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Merci, Madame NACHEL.

La loi visait à apporter un correctif concernant l'accueil du premier enfant qui était vraiment tout à fait anormal dans la prise en charge financière. La loi vient corriger quelque chose qui était effectivement une forme d'inégalité. Très bien !

Qui demande encore la parole ?

Madame DRAIN a demandé la parole.

MME DRAIN.- Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Permettez-moi de saisir l'occasion de ce rapport pour dresser rapidement le bilan de cette rentrée 2022.

Nous avons reconduit, cette année encore, nos dispositifs à destination des 6^{ème} : 20 000 calculatrices pour les collèges privés comme publics. Vous avez sans doute eu l'occasion de les remettre à nos jeunes collégiens. Et puis nous avons reconduit également le financement des journées d'intégration auxquelles vous avez peut-être aussi participé puisqu'elles se déroulent jusqu'en octobre en fonction des établissements, à hauteur, je vous le rappelle, de 20 € par élève.

Ces dispositifs de rentrée profitent à tous indistinctement et c'est un point sur lequel je souhaitais attirer votre attention à travers la lecture du présent rapport d'activité pour le volet éducation, vous avez pu constater le caractère universel de nos actions. Les investissements d'abord que nous réalisons et qui sont conséquents, 50 millions d'euros, profitent à tous : collèges ruraux, collèges urbains, territoires favorisés comme territoires périphériques.

D'ailleurs, M. le Président s'est rendu il y a trois semaines, lors de la rentrée scolaire, dans trois collèges, trois territoires où des travaux conséquents ont été effectués. A titre d'exemple nous avons posé la première pierre du collège Paul Langevin de Sallaumines dont le changement de nom a été symboliquement acté ce jour-là d'ailleurs et qui devient le collège Joséphine Baker à l'initiative de la communauté éducative. Cette reconstruction de collège dans une des villes les plus pauvres du Pas-de-Calais réaffirme notre volonté de faire vivre la République dans tous les territoires.

Et puis, ce 1^{er} septembre, nous nous sommes également rendus au collège Paul Verlaine de Béthune pour voir la nouvelle restauration scolaire où nous avons investi 1 million d'euros. L'occasion également de rappeler que, malgré le contexte économique, le prix de la restauration scolaire n'augmentera pas dans les collèges du Pas-de-Calais et il sera maintenu à 3,06 € parce que notre Département a fait le choix politique de mettre en place un bouclier tarifaire afin de soutenir toutes les familles en gardant un prix équitable avec des repas de qualité.

Cette universalité des droits, c'est la seule garantie de n'oublier personne et de ne laisser personne sur le bord de la route. Et puis, cela nous évite aussi la désagréable marginalisation de certaines catégories sociales.

Les calculatrices, la journée d'intégration, les investissements, la tarification sociale de la restauration s'adressent indistinctement à tous les élèves, aux plus précaires comme aux classes moyennes qui sont trop souvent oubliées.

Par ailleurs, comme vous avez pu le lire dans le rapport d'activité, les politiques de réussite citoyenne œuvrent à l'émancipation et à l'accomplissement de tous. Mais pour s'épanouir, nos élèves ont besoin de sécurité. Alors, avec les calculatrices, vous avez sans doute pu distribuer également un autocollant pour sensibiliser contre le harcèlement scolaire, que l'élève va pouvoir apposer sur cette calculatrice justement pour l'avoir à disposition près de lui chaque fois qu'il aura besoin d'être rassuré. Sur cet autocollant, le numéro d'appel 3020 pour libérer la parole là aussi et contribuer humblement à lutter contre ce fléau qui gâche les chances de réussite de nombre de nos élèves.

Et puis, en matière de sécurité de nos collégiens, nous reconduisons également la distribution des catadioptrés, ces petits réfléchissants lumineux, que nous distribuerons aux collégiens de 6^{ème} des collèges publics comme des collèges privés pour assurer leur sécurité notamment les soirs qui arrivent où la nuit tombe très tôt.

Dans les collèges publics, cette distribution sera réalisée dans le cadre de la mise en place d'animations de sécurité routière réalisées avec notre association partenaire l'ADATEEP. Vous serez destinataires des dates de ces animations pour pouvoir aller remettre là aussi ces catadioptrés à nos élèves de 6^{ème}.

Cette sécurité, c'est le préalable de la liberté.

Pour favoriser ce chemin vers la liberté, pour favoriser l'émancipation, nous avons fait le choix, avec ma collègue Valérie CUVILLIER, de placer cette rentrée sous le signe de la culture.

Alors évidemment, nous allons valoriser des dispositifs qui existent déjà qui sont nombreux : Orchestre au Collège, Art de la Scène, Collège au Cinéma, Silence on lit, les prix littéraires, mais je profite de ce rapport d'activité pour vous rappeler également les nouveaux dispositifs de cette rentrée 2022 :

Tout d'abord, l'Egyptobus : nous avons saisi l'opportunité de travailler en étroite collaboration avec le Louvre-Lens et, dans ce cadre, nous avons aménagé le car podium du Département qui sillonnera les huit territoires autour de l'exposition « Champollion. La voie des hiéroglyphes » pour rendre disponible, accessible le musée hors les murs sur chacun des territoires du Pas-de-Calais. Vous pourrez suivre l'aventure du Scribe accroupi qui va partir à la rencontre des habitants avec des séances pour les scolaires le matin et des séances tous publics l'après-midi.

Nous vous proposons également de remettre dans chacun des Conseils d'administration auxquels vous assisterez le Dictionnaire des 9 000 Déportés de France à Mittelbau-Dora dans tous les collèges là encore privés comme publics pour garantir le travail de mémoire réalisé en partenariat avec la Coupole.

Pour finir, dans cette rentrée 2022, nous mènerons à titre expérimental, sur trois collèges, dans trois territoires différents, l'implantation d'une résidence d'artistes au sein même des établissements scolaires, parfois dans des logements vacants, parfois en visites récurrentes tout au long de l'année pour que les élèves prennent l'habitude de fréquenter les artistes, découvrir qu'être artiste c'est un vrai métier, découvrir tout ce qu'il y a derrière la vie d'un artiste et puis pour comprendre que la culture est essentielle, il faut absolument qu'elle fasse partie du quotidien.

C'est donc l'ambition que nous portons et nous ne sommes pas les seuls à porter cette ambition puisque les journées d'intégration ont eu pour beaucoup comme objet la culture. Nous sommes allés au collège d'Outreau chez notre collègue Sébastien CHOCHOIS. L'équipe éducative avait choisi de faire sa journée d'intégration autour des langues et des cultures européennes pour insister sur la diversité multiple mais riche des Européens.

J'ai moi-même pu assister, il y a quelques jours, au collège d'Hucqueliers à une journée d'intégration pour les élèves de 6^{ème}. Je peux vous dire que j'ai eu le sentiment d'assister à un petit miracle. Quatre ateliers sur toute la journée : un atelier théâtre, un atelier chant, un atelier d'écriture et un atelier danse. En une heure, des bouts de chou de 10 ans, puisque c'est 10-11 ans à peu près en 6^{ème}, ont appris une chorégraphie sur de la musique classique, ce qui, croyez-moi, à Hucqueliers, n'est vraiment pas très fréquent de danser sur de la musique classique. Ils ont appris un chant en allemand alors même qu'aucun d'entre eux ne connaît cette langue puisqu'il n'y a pas d'option Allemand au collège d'Hucqueliers en première langue, et ils ont assisté à un spectacle opéra en langue allemande toujours d'Hansel et Gretel.

Je suis enseignante là-bas, je connais ces élèves. C'était très touchant de les voir se découvrir et faire des choses qu'ils n'auraient jamais osé faire. J'ai vu des filles et des garçons qui jouent habituellement les gros durs danser avec beaucoup de poésie sur la musique classique. J'ai vu des timides qui se laissaient prendre au jeu et qui se sont vraiment libérés. Et puis surtout j'ai vu des enfants heureux qu'on a arrachés pendant quelques heures à la fureur du monde et aux tracés du quotidien.

Et je me suis revue enfant, comme la plupart de ces enfants de milieu rural où la culture n'a que très peu ses entrées parce que, chez moi, on ne parlait pas de langue étrangère, on ne lisait pas, on n'allait pas au théâtre et au musée, encore moins à l'opéra. C'est grâce à l'école que j'ai découvert la culture et que j'ai découvert les arts.

Ils se moquent de moi mes petits camarades, ce n'est pas très sympathique, Messieurs et Mesdames ! (*rires*) Mais ce n'est pas grave, je continue quand même et je m'obstine !

J'ai découvert à travers la culture d'autres émotions que celles que j'avais l'habitude comme une voix de soprano qui vous prend aux tripes et qui vous fait vibrer. C'est quelque chose que je ne connaissais pas dans mon milieu et que j'ai découvert grâce à la culture à l'école.

J'ai découvert d'autres modes d'expression, j'ai découvert le beau dans toutes ses formes. Et je me suis en fait découverte moi-même finalement et j'ai osé. J'ai osé aimer l'opéra qui déclenche en général des fous rires et des moqueries dans le milieu d'où je viens. J'ai osé finalement aimer l'art, être touchée par l'art alors que ma famille ne l'était pas du tout. Je me suis libérée, je me suis émancipée des conventions sociales de mon milieu. Je me suis émancipée des conventions familiales pour devenir une femme libre de ses opinions et de son chemin de vie.

Alors pourquoi la culture ? Eh bien, pour tout ça. Pour éduquer les sens qui permettent de s'épanouir pleinement et librement, pour apprendre à nos collégiens à ressentir, à se découvrir loin des conventions sociales, familiales et politiques qui voudraient nous façonner. Pour favoriser et entretenir la créativité parce que c'est cette créativité qui donnera à nos élèves les capacités d'initiative et d'innovation dont notre société et le monde auront bien besoin face aux défis qui se présentent à nous.

Pourquoi la culture ? Parce que la culture permet un regard libre sur la diversité quand d'autres voudraient nous enfermer dans des modèles normatifs et identitaires.

Alors voilà, Monsieur le Président, chers collègues, les éléments que je voulais partager avec vous. Tout n'est pas parfait, beaucoup reste à faire, mais la Cour Régionale des Comptes elle-même souligne l'investissement conséquent du Département du Pas-de-Calais en matière d'éducation.

Alors, loin d'un exercice d'auto satisfecit, je voulais vous rappeler les valeurs et les convictions qui guident notre politique éducative ambitieuse et réaffirmer une fois de plus l'impérieuse nécessité de l'éducation pour lutter contre la résurgence des préjugés et les nouvelles formes d'obscurantisme qui semblent vouloir envelopper l'Europe.

Applaudissements

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Tout est dit ! Très bien, merci, Madame DRAIN !

Vous avez rappelé aussi, à juste titre – je cherchais les chiffres mais je vous les donnerai plus précisément encore – ce rapport important de la Cour des Comptes qui donne un satisfecit au Département du Pas-de-Calais en disant que ce que nous consacrons à l'éducation en termes de fonctionnement représente le double de la moyenne nationale, ce que nous faisons dans le Département du Pas-de-Calais, et nous sommes au-dessus bien évidemment de nos voisins des autres Départements.

Tout est dit. Cela veut dire que la priorité c'est l'éducation plus que jamais. Tout commence par l'école.

Merci, Madame DRAIN.

Je vois Madame GOSSELIN qui demande la parole également.

MME GOSSELIN.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais essayer de poursuivre avec le même enthousiasme, Madame DRAIN !

J'ai parcouru avec un grand intérêt le rapport des services départementaux. Je juge cet exercice particulièrement utile aux élus que nous sommes car il est la traduction concrète des décisions que nous prenons en Assemblée plénière ou en Commission Permanente.

Au service des territoires et des habitants, le personnel du Département se mobilise au quotidien pour proposer un service public de qualité à destination de tous les usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Nous l'avons dit, la collectivité a pour âme la solidarité et le personnel incarne la proximité.

Cela se traduit de manière très concrète par une implantation locale renforcée sur les différents champs des politiques publiques. Le travail des collaborateurs du Département permet de démontrer aussi que la puissance publique a les capacités à rendre de nombreux services à la population en régie indirecte ou en régie directe. Seule importe, pour nous tous, la satisfaction des administrés.

Ces derniers apportent une réponse aux besoins de quotidienneté, de proximité et de solidarité souhaitée par les habitants sans aucune logique de profit financier.

Malgré la période que nous avons traversée sur le plan sanitaire très difficile, les difficultés que nous avons connues et que nous connaissons aujourd'hui, la liste a été longue, dans ce contexte économique très compliqué sur le plan national, européen et mondial, nous constatons que les services sont au travail avec dynamisme et sens du service public et parfois dans des conditions complexes.

Je pense à ceux qui accompagnent les personnes âgées, les personnes handicapées ou bien encore les familles en difficulté, les personnels du siège et ceux basés sur les territoires. Je ne peux les citer tous, la liste est longue, mais il est primordial que les agents se sentent individuellement et collectivement considérés, remerciés par notre Département pour le travail et les efforts fournis au quotidien.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame GOSELIN.

Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Non. Il n'y en a pas d'autre ?

Il s'agit simplement pour ce rapport de donner acte au fait que le rapport sur l'activité des services a été présenté pendant la séance plénière.

Acte est donné ?

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

On ne va pas dire le contraire puisque c'est bien la réalité.

Très bien !

Nous allons passer au point suivant de notre ordre du jour sur le point 8 sur le rapport d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés.

**RAPPORT D'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
 ET ORGANISMES ASSOCIES (EPOA)
 EXERCICE 2021**

(Rapport n°20 du rapport du Président)

M. LE PRÉSIDENT.- Je voulais tout de suite remercier les Directeurs des différents établissements qui sont ici présents, qui sont à notre disposition pour répondre à vos questions qui, à n'en pas douter, seront nombreuses.

Je prends les demandes de prise de parole.

Madame LEVEUGLE, allez-y, je vous en prie.

MME LEVEUGLE.- Monsieur le Président, mes chers collègues.

A l'occasion de ce rapport sur les EPOA, je souhaite revenir sur l'activité d'Eden 62 et plus particulièrement sur un important chantier qui nous occupe maintenant depuis trois années. Je veux parler du travail d'aménagement qui a été réalisé sur les terrils dans le cadre de notre plan de gestion multi-sites et du financement FEDER que nous avons obtenu.

En avril 2019, je suis déjà intervenue dans cet hémicycle sur ce sujet pour vous présenter cet ambitieux projet avec ses enjeux, ses contours et son calendrier.

Je crois pouvoir dire aujourd'hui que nous avons tenu le timing même si les conditions ont été difficiles avec la crise sanitaire. Les derniers travaux sont en cours de lancement et la grande majorité des aménagements a été réalisée avec succès.

Pour rappel, un plan de gestion dans ce format multi-sites est novateur. Il répond à un intérêt technique certain car il regroupe des sites qui présentent des caractéristiques, des contraintes et un contexte réglementaire similaires.

Dans ce cadre, ce plan de gestion a été accompagné par une étude paysagère qui a permis d'intégrer les enjeux des paysages du patrimoine culturel et historique du bassin minier. Il a aussi permis de réaliser des économies d'échelle sur les plans financiers, humains et techniques mais surtout cette vision d'une gestion sur plusieurs espaces naturels sensibles permet d'avoir des actions et des objectifs communs ou complémentaires en termes d'accessibilité, d'itinéraires ou encore de tourisme.

C'est de cette vision d'ensemble que se sont inspirés les projets d'aménagement sur les terrils.

Pour rappel ils étaient répartis sur cinq sites : le Pays à part qui s'étend sur les communes de Ruitz, Maisnil-lez-Ruitz et Haillicourt ; le Pinchonvalles qui s'étend sur Liévin et Avion ; le Marais de Fouquières à Fouquières-lez-Lens et Harnes ; le 9-9bis à Oignies et Dourges et enfin le Terril du téléphérique bois d'Epinoy sur la commune de Libercourt. Vous voyez que l'emprise est assez large.

Ces aménagements visent à améliorer les offres de service au public. Il vise également à proposer une qualité de découverte des espaces naturels sensibles en correspondance avec l'inscription UNESCO et l'appartenance aux sites classés.

Le résultat est au rendez-vous. Je vous invite toutes et tous à vous rendre sur place pour le constater. Sur cette route des terrils, nous avons pris soin de valoriser et d'améliorer ces sites d'exception. Tous ces aménagements ont pour but d'améliorer le confort, la signalétique d'accès au site, les points de vue et belvédères, l'interprétation spécifique, la refonte de certains cheminements ou autres emmarchements, tout a été pensé pour les visiteurs tout en permettant parallèlement une meilleure protection des espaces naturels concernés.

Dans un secteur où historiquement la mise en place de nouveaux emplacements était compliquée, avec de nombreuses dégradations sur les précédents mobiliers et sur les sentiers d'interprétation, force est de constater que ces nouveaux aménagements ont été bien acceptés par la population et sont bien en place aujourd'hui.

Lors de nos différentes journées de rencontres et d'échanges organisées sur les sites, les retours ont été très positifs tant au niveau du confort apporté à la balade que pour la valorisation du patrimoine minier qui a été largement prise en compte dans ce dossier.

Les nouveaux emmarchements des terrils du Pays à part ou la nouvelle boucle créée à Libercourt ont particulièrement été appréciés par les visiteurs et les riverains. Pour s'en rendre compte, il suffit de prendre conscience de la popularité de ce nouvel équipement et nous suivons de manière très précise la fréquentation du site qui ne cesse d'augmenter.

Les différents offices touristiques se sont également saisis de cette opportunité pour valoriser ce patrimoine et faire de la Route des Terrils une nouvelle destination pour les visiteurs. Ces travaux ont également permis de mettre en avant la spécificité des cinq sites différents.

En cette période où nos concitoyens recherchent plus que jamais et de plus en plus des espaces de respiration, des poumons verts à proximité de chez eux, il est essentiel pour nous de

répondre à ces attentes en complément de ce qui relève des autres collectivités. La reconquête des terrils est ici un enjeu majeur pour l'ex-bassin minier.

Autrefois considérés comme des verrues dans le paysage, les terrils représentent aujourd'hui un potentiel immense à exploiter tant au niveau du cadre de vie de nos habitants qu'au niveau de la protection de la biodiversité. Ces terrils constituent des îlots de verdure qui sont essentiels à l'équilibre du bassin minier. Pour reprendre les termes utilisés par les collectivités du bassin minier, « nous transformons l'archipel noir en archipel vert » et le Département y joue un rôle très important au travers d'Eden 62.

Nous pouvons aujourd'hui être fiers de ces aménagements et plus que jamais fiers de nos terrils et de notre histoire.

Pour terminer mon propos, je tenais à remercier l'Institution départementale de nous avoir fait confiance pour ce projet et je tenais également bien sûr à remercier et à féliciter l'ensemble des agents et des techniciens qui, à tous les niveaux, ont contribué à la réussite de cette réalisation.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Madame LEVEUGLE.

Monsieur DUQUESNOY, vous avez demandé la parole, allez-y !

M. DUQUESNOY.- Merci, Monsieur le Président.

Juste quelques mots sur l'année touristique 2022.

Mes chers collègues,

2022 est une année particulière qui mérite bien entendu une attention tout aussi particulière. Pas la peine de vous parler de l'après pandémie Covid, de la guerre sur notre continent et de ses conséquences, et tout cela impacte, vous vous en doutez bien, tous déplacements internationaux.

Pour commencer, je propose de vous donner un ordre d'idée de l'envergure de la chose touristique. Je vous propose quelques chiffres qui définissent l'importance du tourisme dans le monde, en France, dans notre Département en particulier et toute notre Région.

A l'échelle mondiale, on compte près de 1,6 milliard de touristes. La France est la première destination touristique internationale avec 90 millions d'arrivées et près de 58 millions d'euros de recettes internationales.

On compte 442 millions de nuitées dans les hébergements touristiques collectifs dont 215 millions dans l'hôtellerie.

Près de 7,5 % du produit intérieur brut national est lié au tourisme dont près de 40 % lié aux flux internationaux.

La consommation touristique nationale se monte à près de 170 milliards d'euros de consommation touristique intérieure.

Quelques chiffres du tourisme en Hauts-de-France :

6,22 milliards de consommation touristique, soit 4 % du PIB régional.

Près de 70 000 emplois touristiques, soit 3,4 % de l'emploi total en Région.

7,5 millions d'arrivées.

14,1 millions de nuitées. J'espère que je ne vous perds pas tous...

Nous sommes plutôt une destination de courts séjours.

31 % de la clientèle est internationale selon les nuitées en hôtels, campings et hébergements collectifs.

Nous recensons près de 24 millions de visiteurs dans les sites de visites.

Je continue avec quelques chiffres :

La Région compte 709 000 lits touristiques dont 36 % en hébergements marchands. Ce qui veut dire que les résidences secondaires sont au nombre de 483 000, soit 64 % des lits touristiques. A ce propos, il est important de souligner la hausse des prix de l'immobilier qu'engendre l'engouement post covid pour l'achat de résidence secondaire. Il sera important d'investiguer la signification de ce phénomène par rapport à l'accession à la propriété de nos habitants et plus particulièrement de nos jeunes.

Le Covid s'estompe mais les professionnels du tourisme peinent à recruter les emplois saisonniers mais ils sont agiles. La solution est généralement trouvée dans la baisse de l'amplitude des horaires ou des jours de fermeture. On embauche plus de monde sur de petits contrats. Les métiers de la restauration semblent ne plus attirer les étudiants. Les serveurs retraités reprennent du collier pour combler ce déficit.

Les vagues de chaleur n'en finissent pas de déferler, l'été 2022 ressemble à une longue logorrhée de records battus. Plus de 90 % du territoire français est concerné par les fortes chaleurs. La plupart des régions connaissent des températures bien au-delà de 30°. Ce phénomène inquiétant a juste une vertu : celle d'accélérer la tendance de voyager vers les destinations nordiques. Même les sudistes se prennent au jeu ! Le public s'affranchit du Covid une bonne fois pour toutes.

Le tourisme est de retour. 80 % des professionnels sont satisfaits de la fréquentation en juillet août. +12 points par rapport à 2021 et surtout +3 points par rapport à l'année record qu'a été 2019.

La part de la clientèle étrangère est passée de 16 à 23 % entre 2021 et 2022. Les touristes britanniques quasiment absents ces deux dernières années en raison du Covid mais aussi du Brexit, remontent de la 4^{ème} place à la 3^{ème} place du podium largement dominé par la clientèle belge particulièrement attirée par le littoral des Hauts-de-France. Les Néerlandais se placent juste derrière les Belges tandis que les Allemands représentent la 4^{ème} clientèle étrangère de la Région.

La clientèle régionale est en forte hausse. 55 % des visiteurs français sont des habitants des Hauts-de-France.

Le taux d'occupation moyen des hébergements s'élève à 73 % contre 60 % en 2021 et 71 % en 2019.

En Région, les résidences de tourisme affichent les meilleurs scores : 85 % d'occupation, et cela devant l'hôtellerie qui compte 71 %, ce qui accentue tout de même son redressement.

Le taux d'occupation de l'hôtellerie en Pas-de-Calais est de +84 %, soit 9 % au-dessus du chiffre régional.

L'hôtellerie en plein air est occupée à 81 % versus 72 % en Hauts-de-France, toujours 9 % d'écart.

Dans l'enquête d'août 2022, 89 % des équipements touristiques en Pas-de-Calais expriment une bonne fréquentation.

En Région, les Gîtes de France enregistrent une hausse de 31 % des nuitées vendues par rapport à juillet 2021.

Sur les plates-formes Airbnb et Abrisel, les hébergements Hauts-de-France ont enregistré une hausse de 21,5 % des nuitées vendues.

Toutes activités touristiques confondues, le Pas-de-Calais compte un pourcentage de bonne fréquentation de 81 % versus 80 % en Hauts-de-France.

Ce bilan très positif vaut aussi bien pour le littoral que la campagne et la ville. Les hôtels sur le littoral restent tout de même plus prisés en période estivale.

Pour compléter mon propos, je voudrais ajouter que, concernant la fréquentation des dix sites culturels régionaux les plus performants et à entrées payantes, le Pas-de-Calais brille trois fois. Je veux parler de Nausicaa en première place avec plus de 800 000 visiteurs, du Louvre-Lens en deuxième place avec plus de 530 000 visiteurs, la Coupole d'Helfaut est en cinquième place avec plus de 140 000 visiteurs. Ce sont les derniers chiffres de l'année de référence qui est 2019.

Aussi, se justifie pleinement l'investissement du Département du Pas-de-Calais pour le tourisme par le soutien à l'agence Pas-de-Calais Tourisme dont l'ingénierie et le savoir-faire ne sont plus à prouver. Merci, Diana !

Nous pouvons collectivement nous féliciter du soutien apporté par l'ADT aux territoires mais aussi aux professionnels du tourisme et dans une période inédite particulièrement difficile pour le tourisme à l'échelle mondiale.

Mais l'année n'est pourtant pas terminée. Je voudrais citer des événements qu'ils soient sportifs, culturels mais surtout touristiques. J'en ai noté quelques-uns que je voudrais vous citer.

Je veux parler du Beach Cross de Berck-sur-Mer à la mi-octobre, du Salon International des Métiers d'Art à la mi-novembre au stade Bollaert à Lens, de l'Urban Trail de Saint-Omer.

Je voudrais aussi vous citer l'anniversaire des dix ans du Louvre-Lens mais aussi de l'inscription du bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Tout cela durant un week-end, le week-end de la Sainte-Barbe, le 4 décembre, où cette fête va illuminer tout le bassin minier. D'ailleurs, je vous y invite toutes et tous cordialement, vous serez les bienvenus, à réhausser de votre présence ce moment qui sera un moment haut en couleur.

Merci à toutes et à tous.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, cher collègue, pour cette présentation très complète et très intéressante qui démontre à quel point le Département est attractif – il l'a toujours été – sur le plan touristique. C'est grâce au travail de tous les acteurs publics et privés qui font un travail remarquable. Encore une fois, grand merci.

Monsieur GAQUERE a demandé la parole pour nous parler sans doute du SDIS.

M. GAQUERE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les représentants des Établissements Publics et Organismes Associés du Département, Mesdames et Messieurs,

135 036 interventions réalisées par les sapeurs-pompiers en 2021.

Derrière ce nombre qui ne manque sans doute pas de vous interpeller, il ne faut pas seulement voir la distance propre aux statistiques, il faut également avoir à l'esprit que, chaque année, les sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais sont amenés à protéger, sauver ou secourir un habitant sur dix de notre Département : hommes, femmes, enfants, tous nous avons le sentiment de pouvoir vaquer à nos occupations avec l'assurance de leur prompt réaction si d'aventure nous devons avoir besoin d'eux partout et par tous les temps.

Cette présentation qui peut sembler triviale remet en situation la garantie d'un service public de proximité dont on ne doit pas oublier à quel point il est précieux. Il l'est pour nous préserver des risques courants mais les sapeurs-pompiers nous préservent également de risques particuliers dont les contours s'élargissent dans un contexte de crise mais également de débats autour des services publics augmentés.

J'ai l'honneur de présider le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais et je tiens, à l'occasion de ce moment privilégié, à valoriser ce qui constitue l'activité régulière du Corps départemental des sapeurs-pompiers.

Nous en connaissons bien le périmètre. Son relief réside dans l'engagement, la passion et l'altruisme des 1 293 sapeurs-pompiers professionnels et des 3 472 sapeurs-pompiers volontaires du Département.

Mais dans une époque qui laisse la part trop belle à l'instantanéité, au zapping ou au sensationnel, qu'il me soit permis d'insister auprès de vous sur l'élargissement des compétences des sapeurs-pompiers de notre Département et de toute la corporation qu'ils composent. Car c'est bien au-delà des frontières de notre territoire qu'ils portent aussi secours : dans les Antilles au plus fort de la crise sanitaire l'an dernier, aux frontières ukrainiennes cette année alors que la guerre fait rage en Europe, en mer auprès des migrants ou des navires en difficulté, en Gironde, en Provence, en Bretagne aux cœurs d'incendies estivaux d'une ampleur inédite.

Les soldats du feu sont des hommes, des femmes, des volontaires, des professionnels, des jeunes aspirants et des vétérans. Mais quelles que soient leurs qualités, ce sont des spécialistes du courage et du dévouement, de l'humanisme et du dépassement et je les remercie sincèrement de faire vivre dans leur engagement ces valeurs qui nous réunissent tous dans cet hémicycle.

Encore un grand merci au Président du Conseil départemental, Jean-Claude LEROY, à ses équipes qui nous accompagnent, qui nous amènent le support technique et bien sûr l'apport financier indispensable. Sans cela, je pense que le frère qu'est le SDIS par rapport au Département ne vivrait peut-être plus.

Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur GAQUERE. Merci d'avoir mis en lumière le travail de nos sapeurs-pompiers, un travail remarquable, qui mérite encore une fois la considération de nos concitoyens et je dirai tout simplement le respect.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ces rapports des EPOA ?

J'ai vu qu'il y avait des intervenants prévus mais ils ne sont pas présents.

Pas d'autres demandes d'intervention ?

Non ?

Je ne vois pas de main se lever.

Il s'agit maintenant tout simplement de donner acte au Président du Conseil départemental de la présentation du rapport d'activité.

Acte est donné ?

Oui. Très bien !

<p>Pour : 75 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 3 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain)</p>
--

(Adopté)

Nous allons maintenant passer aux vœux et motions. Ce sont des vœux en fait.

J'ai reçu cinq vœux :

. Deux vœux conjoints déposés par le Groupe Socialiste avec le Groupe Communiste :

- Un vœu pour un débat national sur le Code Minier.

- Un vœu relatif à la mise en œuvre d'un tarif réglementé de l'électricité et du gaz.

. Deux vœux déposés par le Groupe Socialiste :

- Un vœu sur les difficultés pour les collectivités locales et les centres sociaux d'obtenir ou de renouveler des PEC, Parcours Emploi Compétences.

- Un vœu relatif à la qualité de l'eau potable dans le Pas-de-Calais.

. Et un vœu déposé par le Groupe RN sur la loi du 22 août 2021 qui s'appelle Loi Climat et Résilience. Il s'agit de l'application de l'objectif zéro artificialisation nette.

Voilà les cinq vœux dont j'ai été saisi. Je vous propose tout simplement d'en faire transmission comme il est d'usage au Gouvernement.

D'accord ? Très bien.

Je crois qu'on va conclure la séance, elle est terminée.

Vous avez, comme bien souvent d'ailleurs, sur le parvis, des documents qui vont vous être distribués.

Je donne tout simplement rendez-vous aux membres de la Commission Permanente demain matin pour la Commission permanente.

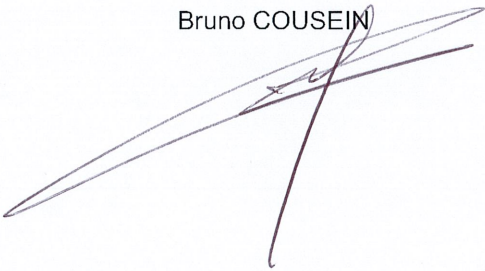
La prochaine Assemblée aura lieu le 21 novembre.

Bon retour à vous tous. Et merci !

La séance est levée à 15 heures 42.

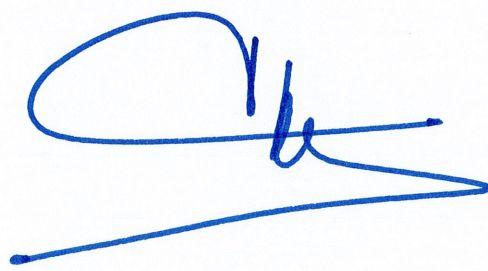
Le Secrétaire,

Bruno COUSEIN



Le Président,

Jean-Claude LEROY



DEUXIEME PARTIE

VŒUX



SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

Vœu de soutien aux communes minières suite aux ordonnances gouvernementales

Déposé par le groupe socialiste, républicain et citoyen et le groupe communiste et républicain

La loi du 22 août 2021 « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » intègre un volet sur le code minier.

Malgré l'attente d'une réforme profonde et les amendements au projet initial apportés par le travail parlementaire, les évolutions relatives au Code minier demeurent très incomplètes.

La complexité des sujets relatifs aux risques anthropiques et environnementaux des exploitations minières, ainsi que les enjeux croissants sur les matières premières à l'échelle mondiale, exigent une réforme ambitieuse pour créer le modèle minier français du 21^{ème} siècle.

Pourtant, les enjeux liés à « l'après-mine », notamment l'évolution du régime de responsabilités des risques miniers résiduels et de la fiscalité minière, demeurent totalement absent du projet porté par le Gouvernement, alors que 10% des communes métropolitaines sont concernées par une activité minière passée, représentant plus de 4.5 millions de personnes.

De plus, le recours aux ordonnances gouvernementales démontre une restriction majeure de la concertation, pourtant nécessaire, avec les territoires et l'ensemble des parties prenantes dont l'Assemblée nationale et le Sénat.

Considérant l'importance d'une réforme en profondeur du Code minier pour répondre notamment aux problèmes de « l'après-mine » rencontrés par les collectivités locales et les citoyens, particulièrement dans notre département du Pas-de-Calais,

Considérant que 10% des communes métropolitaines sont concernées par une activité minière passée, représentant plus de 4.5 millions de personnes,

Considérant les exploitations minières en cours ainsi que le développement d'exploitations futures, notamment les « terres rares »,

Considérant les enjeux stratégiques mondiaux sur les matières premières et les énergies, ainsi que les exigences de protection des populations et de l'environnement,

Considérant l'absence d'évolutions des problèmes liés à « l'après-mine », notamment le régime des responsabilités sur les risques et dommages miniers, le régime d'indemnisation et la fiscalité minière,

Considérant que ce statu quo sur les conséquences anthropiques des exploitations minières fait supporter aux collectivités locales les charges financières inhérentes aux risques miniers résiduels et aux dommages miniers à la place de l'État,

Nous demandons solennellement au Gouvernement d'ouvrir un véritable débat national sur le Code Minier, afin de construire un modèle minier juste et responsable avec l'ensemble des acteurs locaux et nationaux.

Laurent DUPORGE, Président du groupe socialiste, républicain et citoyen
 Mireille HINGREZ-CEREDA, Vice-Présidente du groupe socialiste, républicain et citoyen
 Jean-Marc TELLIER, Président du groupe communiste et républicain
 Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental,

Fatima AIT CHIKHEBBIH, Olivier BARBARIN, Anouk BRETON, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Louis COTTIGNY, Valérie CUVILLIER, Alain DE CARRION, Audrey DESMARAI, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Jean-Luc DUBAELE, Carole DUBOIS, Philippe DUQUESNOY, Delphine DUWICQUET, Raymond GAQUERE, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Séverine GOSSELIN, René HOCQ, Ludovic IDZIAK, Michèle JACQUET, Daniel KRUSZKA, André KUCHCINSKI, François LEMAIRE, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Laurence LOUCHAERT, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Alain MEQUIGNON, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL, Brigitte PASSEBOSC, Bertrand PETIT, Benoît ROUSSEL, Véronique THIEBAUT, Françoise VASSEUR, Sophie WAROT-LEMAIRE, Florence WOZNY, Cécile YOSBERGUE.



SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

Vœu relatif à la mise en œuvre d'un tarif réglementé du gaz et de l'électricité

Déposé par le groupe communiste et républicain et le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen

Les prix du gaz et de l'électricité atteignent des niveaux qui dépassent l'entendement. Les tarifs progressent depuis plusieurs années mais ces derniers mois, ils s'envolent. Cette situation a pour conséquence de mettre en difficulté les foyers, les collectivités, les artisans, les PME-TPE et plus encore l'industrie. Les grandes entreprises gourmandes en énergie sont fortement impactées et elles sont nombreuses dans la région.

C'est la situation que vit la cristallerie ARC France, installée à Arques près de Saint-Omer. En effet, la part des énergies dans les coups de production d'un verre est passée de 10% à 40%. L'entreprise cherche et déploie de nouvelles techniques pour limiter le choc économique, toutefois elle a déjà dû mettre, deux jours par semaine au chômage partiel, 1600 de ses salariés.

Cette situation de tension se retrouve chez de nombreuses entreprises de la région. En effet, le nombre d'unités de production, les processus, les matériaux travaillés, ... par les grandes entreprises des Hauts de France ont pour effet que nous consommons deux fois plus d'électricité que dans le reste du pays.

Les collectivités territoriales se sont engagées depuis de nombreuses années dans un travail de réduction de leur impact sur l'environnement. Ces efforts ont permis de baisser leurs consommations et aussi leurs factures de gaz, d'électricité et d'eau.

Les investissements très importants ont été consentis notamment dans l'isolation des bâtiments, sur l'éclairage et sur les moyens de chauffage. Toutes les réhabilitations et reconstructions de collèges ou de bâtiments départementaux suivent les dernières normes, voire les dépassent. Ce sont parfois des structures à énergie positive comme la Maison Départementale des Solidarités inaugurée à l'automne 2019 à Outreau.

C'est aussi un travail de sensibilisation aux gestes du quotidien qui est réalisé auprès des agents et des usagers.

C'est une volonté politique forte qui est menée au Département du Pas-de-Calais. L'institution a engagé des moyens financiers importants depuis près de dix ans alors même que le contexte national était déjà au recul des dotations globales de fonctionnement et la compensation partielle des dispositifs de solidarité qui viennent en aide à une part de la population de plus en plus grande.

Ces efforts sont mis à mal par la flambée des prix des énergies qui est l'unique conséquence de la spéculation boursière.

Nous demandons que soit intégré au plan de loi de finance 2023 un bouclier énergétique pour protéger les collectivités territoriales afin qu'elles puissent poursuivre leurs politiques au plus près des populations.

Nous demandons que rapidement les énergies soient retirées du marché et de fixer le prix en adéquation avec les coûts de production, de permettre aux collectivités d'accéder au tarif réglementé et que celui-ci soit bloqué.

Nous demandons à ce qu'EDF et GDF retrouvent un statut d'établissement public placé au centre d'un grand pôle public de l'énergie afin de reprendre la maîtrise de la production, du transport, de la distribution et de la commercialisation.

Jean-Marc TELLIER, président du groupe communiste et républicain

Laurent DUPORGE, Président du groupe socialiste, républicain et citoyen

Mireille HINGREZ-CEREDA, Vice-Présidente du groupe socialiste, républicain et citoyen

Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental,

Fatima AIT CHIKHEBBIH, Olivier BARBARIN, Anouk BRETON, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Louis COTTIGNY, Valérie OUVILLIER, Alain DE CARRION, Audrey DESMARAI, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Jean-Luc DUBAELE, Carole DUBOIS, Philippe DUQUESNOY, Delphine DUWICQUET, Raymond GAQUERE, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Séverine GOSSELIN, René HOCQ, Ludovic IDZIAK, Michèle JACQUET, Daniel KRUSZKA, André KUCHCINSKI, François LEMAIRE, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Laurence LOUCHAERT, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Alain MEQUIGNON, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL, Brigitte PASSEBOSC, Bertrand PETIT, Benoît ROUSSEL, Véronique THIEBAUT, Françoise VASSEUR, Sophie WAROT-LEMAIRE, Florence WOZNY, Cécile YOSBERGUE.

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

**Vœu relatif à la prise en charge par l'Etat des contrats
« Parcours Emploi Compétences » (PEC)**

Déposé par le groupe socialiste, républicain et citoyen

De nombreuses associations, acteurs de l'Économie Social et Solidaire, centres sociaux et communes du Pas-de-Calais nous ont alerté suite à l'évolution réglementaire des Parcours Emplois Compétences. En effet, sans aucune concertation préalable, cette nouvelle procédure entraîne des ruptures soudaines de parcours d'insertion et la baisse significative du nombre de contrats.

Cela met en difficultés les employeurs, et en particulier les associations, qui n'ont pas financièrement de solutions alternatives.

Cela remet également en cause tout le travail d'accompagnement effectué auprès de ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi : les jeunes sans qualification, les chômeurs de longue durée, des seniors en fin de carrière... La difficulté de certaines entreprises pour recruter montre bien que ce travail préalable d'accompagnement est parfois indispensable, ce que permet justement le passage par le contrat aidé.

Aussi, nous demandons que soit revue à la hausse la prise en charge par l'État des contrats « Parcours Emploi Compétence » (PEC) ainsi qu'une réelle concertation avec les acteurs locaux pour l'accompagnement à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés.

Laurent DUPORGE, Président du groupe,
Mireille HINGREZ-CEREDA, Vice-Présidente du groupe,
Jean-Claude LÉROY, Président du Conseil Départemental,

Alain MEQUIGNON, Fatima AIT CHIKHEBBIH, Olivier BARBARIN, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Louis COTTIGNY, Alain DE CARRION, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Jean-Luc DUBAELE, Philippe DUQUESNOY, Delphine DUWICQUET, Raymond GAQUERE, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Séverine GOSSELIN, Ludovic IDZIAK, Daniel KRUSZKA, André KUCHCINSKI, François LEMAIRE, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL, Bertrand PETIT, Benoît ROUSSEL, Véronique THIEBAUT, Françoise VASSEUR, Sophie WAROT-LEMAIRE, Florence WOZNY, Cécile YOSBERGUE.



SEANCE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

Vœu relatif à la qualité de l'eau potable dans le Pas-de-Calais

Déposé par le groupe socialiste, républicain et citoyen

Une légitime inquiétude est exprimée par beaucoup d'habitants de notre département sur la qualité de l'eau potable qui leur est distribuée. En effet, après la parution ce 23 septembre dans le journal *Le Monde* d'un article intitulé « Pesticides : de l'eau potable non conforme pour 20% des Français », article repris par *La Voix du Nord* ce 24 septembre, l'on apprend que dans les Hauts-de-France c'est 65% de la population qui se verrait distribuer une eau potable non-conforme.

Nous ne pouvons que relayer cette inquiétude de la population et exiger que soient pleinement appliqués les principes énoncés dans la Charte de l'environnement, à savoir le principe de précaution et le droit de toute personne d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques.

Aussi, nous demandons à l'Agence régionale de santé d'établir un diagnostic complet et transparent sur la qualité de l'eau potable distribuée dans le Pas-de-Calais en prenant en compte les dernières recherches scientifiques sur les pesticides et leurs métabolites et les risques potentiels pour la santé publique.

Nos habitants ont besoin de savoir rapidement sous quelles conditions ils peuvent continuer à consommer l'eau qui coule de leurs robinets.

Laurent DUPORGE, Président du groupe,
Mireille HINGREZ-CEREDA, Vice-Présidente du groupe,
Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental,

Véronique THIEBAUT, Alain MEQUIGNON, Fatima AIT CHIKHEBBIH, Olivier BARBARIN, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Louis COTTIGNY, Alain DE CARRION, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Jean-Luc DUBAELE, Philippe DUQUESNOY, Delphine DUWICQUET, Raymond GAQUERE, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Séverine GOSSELIN, Ludovic IDZIAK, Daniel KRUSZKA, André KUCHCINSKI, François LEMAIRE, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL, Bertrand PETIT, Benoît ROUSSEL, Françoise VASSEUR, Sophie WAROT-LEMAIRE, Florence WOZNY, Cécile YOSBERGUE.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS
 SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022
 Loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021
 Application de l'objectif Zéro Artificialisation Nette
 Voeu présenté par le groupe du Rassemblement National

Considérant les dispositions de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « Loi Climat et Résilience », notamment celles concernant la lutte contre l'artificialisation des sols et l'atteinte, en 2050, de l'objectif du Zéro Artificialisation Nette, c'est-à-dire la volonté affichée par l'État de freiner la consommation d'espaces et de limiter l'étalement urbain ;

Considérant qu'il s'agit, au niveau national, de réduire de moitié, sur les 10 prochaines années, le rythme d'artificialisation des sols (c'est-à-dire « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol ») au regard de la consommation réelle observée des espaces naturels, agricoles et forestiers dans la décennie précédente ;

Considérant la circulaire du Premier Ministre en date du 7 janvier 2022 qui est venue apporter des précisions sur la mise en œuvre opérationnelle de la loi Climat et Résilience. Ainsi, la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers (zone N et A des PLUi) doit être divisée par deux entre les années 2021 et 2031. La notion du zéro artificialisation nette (ZAN) n'apparaîtra en fait qu'en 2031 ;

Considérant que l'objectif national doit être décliné au niveau régional au sein des Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durables des Territoires (SRADDET), ainsi, par la suite, qu'au niveau local dans le cadre des Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT) et des Plans Locaux d'Urbanisme communaux et intercommunaux ;

Considérant la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, décentralisation, déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, laquelle est venue desserrer le calendrier d'intégration dans le SRADDET des objectifs de diminution de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers. Les Régions disposent désormais de l'obligation d'intégrer ces objectifs dans leur SRADDET avant le 24 février 2024 (la loi climat et résilience avait fixé ce délai au 01/01/2023). A contrario, cette même loi a maintenu le calendrier d'intégration des objectifs régionaux dans les SCOT et par ricochet dans les PLUi au 22 août 2026 ;

Considérant qu'à défaut de respecter ce délai, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Toute ouverture à l'urbanisation sera suspendue au sein du SCOT ;
- Par voie de conséquence, aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée sur une zone à urbaniser du PLUi (Zone Au) ;

Considérant que le SRADDET de la Région Hauts-de-France a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020.

Considérant les travaux de la conférence régionale des SCOT Hauts-de-France, qui fournira au Conseil Régional une contribution pour le 24 octobre 2022 ;

Considérant que l'objectif de réduction doit être décliné dans les différentes parties de chaque territoire régional ;

Considérant le recours déposé par l'Association des Maires de France (AMF) devant le Conseil d'État sur les deux décrets du 29 avril 2022 qui précisent les conditions d'application de la Loi climat et résilience sur la méthode de mise en œuvre du ZAN.

Aussi, le Conseil départemental du Pas-de-Calais, réuni en séance le 26 septembre 2022 :

- Partage la préoccupation de gestion raisonnée de l'espace et de sauvegarde des espaces naturels, agricoles et forestiers, mais demande que l'application de ces dispositions par les services de l'État s'effectue avec souplesse, de manière différenciée suivant la réalité et la spécificité des territoires concernés et dans le respect du principe de subsidiarité ;

- Demande la création par voie législative ou réglementaire d'un compte foncier national, voire européen pour les projets supra territoriaux tels que notamment le Canal Seine Nord Europe, le Service Express Métropolitain de Lille (SEM), les aménagements liés au barreau ferroviaire Picardie-Boissy ainsi que les zones de stationnement directement liées aux conséquences du Brexit, le développement du Port de Dunkerque.

En l'absence de prise en considération de ces exclusions, toute possibilité de développement pour notre territoire régional sera freinée, voire impossible (plus de 30 % de notre futur quota de consommation serait amputé) ;

- Demande la prise en compte des efforts déjà consentis par les territoires dans la réduction de consommation foncière, du traitement des friches industrielles ou militaires et du renouvellement urbain, au cours de ces dernières années ;

- Déclare qu'il s'opposera à toute application anticipée des dispositifs législatifs et réglementaires du ZAN qui priverait immédiatement les territoires de toutes possibilités de développement, le ZAN devant devenir à moyen terme un outil d'accompagnement de développement responsable du territoire.



TROISIEME PARTIE

DELIBERATIONS ET RAPPORTS

Envoi au contrôle de légalité le : 4 octobre 2022

Publication électronique le : 4 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRE, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Nicole CHEVALIER, M. Daniel KRUSZKA, M. François VIAL.

Absent(s) : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe MIGNONET.

REPLACEMENT D'UN SIÈGE VACANT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

(N°2022-300)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3122-5 et L.3122-6 ;

Vu la délibération n°2021-254 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Composition de la Commission Permanente du Conseil départemental » ;

Vu la délibération n°2021-255 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Election de

la Commission Permanente du Conseil départemental » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Considérant le décès de Madame Denise BOCQUILLET, le 19 juillet 2022 ;

Considérant la vacance d'un siège de membre à la Commission Permanente du Conseil départemental ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De combler la vacance de siège à la Commission Permanente du Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

Le Président du Conseil départemental appelle donc à candidature à 10h06, et ouvre le délai d'une heure pour permettre le dépôt des candidatures ;

Le Président du Conseil départemental précise à l'Assemblée départementale, qu'il a constaté le dépôt d'une candidature unique à 11h09 celle de Madame Zohra OUAGUEF.

Article 2 :

Il est immédiatement pourvu au remplacement du siège vacant par Madame Zohra OUAGUEF.

Article 3 :

Le Président du Conseil Départemental proclame élue Madame Zohra OUAGUEF, en qualité de membres de la Commission Permanente du Conseil Départemental, en remplacement de Madame Denise BOCQUILLET, et fait lecture de la nouvelle composition de la Commission Permanente telle que reprise ci-après :

- 1) 1^{ère} Vice-Présidente : Mme Mireille HINGREZ-CEREDA
- 2) 2^{ème} Vice-Président : M. Daniel MACIEJASZ
- 3) 3^{ème} Vice-Présidente : Mme Valérie CUVILLIER
- 4) 4^{ème} Vice-Président : M. Bertrand PETIT
- 5) 5^{ème} Vice-Présidente : Mme Blandine DRAIN
- 6) 6^{ème} Vice-Président : M. Jean-Marc TELLIER
- 7) 7^{ème} Vice-Présidente : Mme Maryse CAUWET
- 8) 8^{ème} Vice-Président : M. Ludovic LOQUET
- 9) 9^{ème} Vice-Présidente : Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY

- 10) 10^{ème} Vice-Président : M. Jean-Claude DISSAUX
- 11) 11^{ème} Vice-Présidente : Mme Laurence LOUCHAERT
- 12) 12^{ème} Vice-Président : M. Laurent DUPORGE
- 13) 13^{ème} Vice-Présidente : Mme Karine GAUTHIER
- 14) 14^{ème} Vice-Président : M. Alain MEQUIGNON
- 15) 15^{ème} Vice-Présidente : Mme Evelyne NACHEL

Autres Membres (28)

- 16) M. François LEMAIRE
- 17) Mme Florence WOZNY
- 18) M. Jean-Jacques COTTEL
- 19) Mme Caroline MATRAT
- 20) M. Sébastien CHOCHOIS
- 21) Mme Sophie WAROT-LEMAIRE
- 22) M. André KUCHCINSKI
- 23) Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH
- 24) M. Pierre GEORGET
- 25) Mme Carole DUBOIS
- 26) M. Olivier BARBARIN
- 27) Mme Zohra OUAGUEF
- 28) M. Etienne PERIN
- 29) Mme Maryse DELASSUS
- 30) M. Claude BACHELET
- 31) Mme Maité MULOT-FRISCOURT
- 32) M. Bruno COUSEIN
- 33) Mme Stéphanie GUISELAIN
- 34) M. Philippe FAIT
- 35) Mme Emmanuelle LAPOUILLE
- 36) M. Alexandre MALFAIT
- 37) Mme Sylvie MEYFROIDT
- 38) M. Frédéric MELCHIOR
- 39) Mme Brigitte PASSEBOSC
- 40) M. Marc SARPAUX
- 41) Mme Marie-Line PLOUVIEZ
- 42) M. Steeve BRIOIS
- 43) M. Ludovic PAJOT

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Direction de l'Assemblée et des Elus

RAPPORT N°1**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022****REMPLACEMENT D'UN SIÈGE VACANT À LA COMMISSION PERMANENTE DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Lors de la réunion du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021, le Conseil départemental a fixé la composition de la Commission Permanente du Conseil départemental à 43 membres dont 15 Vice-présidents et 28 autres membres à laquelle s'ajoute le Président.

Suite au décès de Madame Denise BOCQUILLET en juillet dernier, un siège au sein de la Commission Permanente est devenu vacant.

En effet, Madame Denise BOCQUILLET avait été élue membre de la Commission Permanente au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, lors de la réunion du 1^{er} juillet 2021.

L'article L.3122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise « *En cas de vacance de siège de membre de la commission permanente autre que le président, le conseil départemental peut décider de compléter la commission permanente. La ou les vacances sont alors pourvues selon la procédure prévue aux deuxième et troisième alinéas de l'article L. 3122-5. A défaut d'accord sur une liste unique, il est procédé au renouvellement intégral des membres de la commission permanente autres que le président dans les conditions prévues aux quatrième et avant-dernier alinéas du même article L. 3122-5.* »

Précision étant faite que la procédure de remplacement de siège à la Commission Permanente ne peut remettre en cause la fixation du nombre de Vice-présidents et des autres membres.

Ainsi, si le Conseil départemental décidait de ne pas compléter le poste de Madame Denise BOCQUILLET, il s'ensuivrait qu'il resterait vacant. En revanche, si le Conseil départemental décidait de son remplacement, la vacance serait alors pourvue selon la procédure ordinaire d'élection de la Commission Permanente prévue aux 2^{ème} et 3^{ème} alinéas de l'article L 3122-5 du CGCT.

L'article L.3122-5 du CGCT ouvre deux procédures, l'une en cas de dépôt d'une seule candidature, l'autre en cas de plusieurs candidatures. Il est à préciser que le respect de la parité impose que les « listes de candidats, [...] doivent être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ».

Dépôt des candidatures / listes : la ou les candidatures est (sont) déposée(s) auprès du Président dans un délai d'une heure ouvert après la décision du Conseil départemental de combler le poste vacant à la Commission Permanente.

A l'issue de ce délai d'une heure, s'il est constaté le dépôt :

- **d'une candidature pour le poste à pourvoir**, le siège vacant à la Commission Permanente est alors pourvu immédiatement et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.
- **de plusieurs candidatures**, il est procédé au renouvellement intégral des membres de la Commission Permanente, excepté le Président du Conseil départemental, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en respect du principe de parité, en deux phases successives qui donnent lieu toutes deux à un vote à bulletins secrets :
 - o la constitution globale de la CP (répartition des sièges) ;
 - o l'affectation des conseillers élus membres de la CP aux postes de Vice-présidents.

1. Procédure de répartition des sièges

Les membres de la Commission Permanente autre que le président sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

2. Affectation des conseillers élus membres de la CP aux postes de Vice-présidents.

Après la répartition des sièges, le Conseil départemental procède à l'élection des Vice-présidents au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste doit respecter le principe de la parité : l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Les membres de la Commission Permanente autres que le Président sont élus pour la même durée que le Président.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider de combler ou non la vacance d'un membre de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Pas-de-Calais ;
- Et de procéder, le cas échéant, au remplacement dudit siège, selon la procédure prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales et reprise au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Envoi au contrôle de légalité le : 4 octobre 2022

Publication électronique le : 4 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRE, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Nicole CHEVALIER, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

Absent(s) : M. Bertrand PETIT, Mme Caroline MATRAT.

BILAN 2021 DES AIDES FINANCIÈRES AU TITRE DU FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT

(N°2022-301)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3221-12-1 ;

Vu la délibération n°2021-256 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégations de compétences au Président du Conseil départemental » ;

Vu la délibération n°2021-256 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation de compétences au Président du Conseil départemental » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article unique :

De la présentation du compte-rendu de l'exercice de la délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de Fonds Solidarité Logement pour l'année 2021, tel que présenté dans le rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable
Mission Accompagnement au Logement Autonome

RAPPORT N°2**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022****BILAN 2021 DES AIDES FINANCIÈRES AU TITRE DU FONDS SOLIDARITÉ
LOGEMENT**

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) regroupe plusieurs dispositifs d'aides financières et de mesures d'accompagnement social auprès des ménages les plus démunis.

Au titre de sa délégation de compétence, le Président a été amené à prendre les décisions relatives au FSL notamment sur les aides financières.

En 2021, les dépenses réalisées représentent 7 699 340,54 €, dont une partie, objet du présent rapport, qui s'élève à 3 320 952 €, dédiée au financement des aides financières auprès des ménages, pour les volets accès, maintien et EET (eau, énergie, télécommunication). Les autres dépenses concernent les mesures d'accompagnement individuel et collectif, faisant l'objet de conventions soumises régulièrement à la décision de la Commission Permanente, et les charges de fonctionnement du fonds.

Les recettes représentent 6 553 116,45 € dont 6 009 169,40 € de dotations et 543 947,05 € de remboursements de prêt. Les dotations se répartissent comme suit :

- 4 000 180 € du Département ;
- 483 000 € de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole ;
- 641 689,40 € des bailleurs sociaux ;
- 884 300 € des fournisseurs d'énergie.

Le compte de résultat net de 2021 présente un déficit de 1 146 224,09 €. La Commissaire aux Comptes, lors de la présentation des comptes le 24 juin 2022, a certifié sincères et véritables les comptes présentés.

LE BILAN D'ACTIVITE 2021 DES AIDES DIRECTES AUX MENAGES

La part des dépenses dédiées au financement des aides directes s'élève à 3 320 952 € et se répartit comme suit :

- 3 230 643 € d'aides financières, dont 628 828 € de prêts ;
- 90 309 € sous forme d'abandon de créances.

Les 8 territoires ont examiné, en Commission Locale Fonds Solidarité Logement (CL FSL), sur l'ensemble du dispositif 9 087 dossiers de demandes d'aides. 6 429 ont été accordés soit pour l'accès à un logement, soit pour l'apurement d'un impayé de loyer ou soit pour l'apurement d'une dette d'eau, d'énergie.

1. L'Accès au logement

Son objectif est de permettre à un ménage en situation de mal logement d'accéder durablement à un logement autonome adapté à sa situation familiale et financière.

Cette aide se décompose comme suit :

- Une aide à la recherche de logement par l'octroi d'une recevabilité dans le cadre des Logements Non Identifiés.

En 2021, les CL FSL ont statué sur 2 649 dossiers, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2020, dont 2 007 recevables.

- Une aide à l'entrée dans le logement par l'octroi d'une aide financière pour le paiement du dépôt de garantie, du 1^{er} loyer, des ouvertures de compteurs eau et énergie, de l'assurance locative, de l'achat de mobilier ainsi qu'une garantie de loyer.

En 2021, les CL FSL ont statué sur 2 556 dossiers, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2020, dont 2 046 accords pour un montant financier de 1 459 564 € dont 324 895 € en prêt, soit une aide moyenne de 713 €.

La dépense consacrée à l'accès au logement a augmenté de 11%.

En matière de garanties :

- 95 garanties de loyer ont été octroyées, contre 141 en 2020.

2. Le Maintien dans le logement

Son objectif consiste à apurer une dette de loyer sous réserve que le bailleur accepte de maintenir le ménage dans le logement ou de le muter dans un logement adapté à sa situation financière et familiale. Cette aide peut également concerner des ménages en procédure d'expulsion.

En 2021, les CL FSL ont statué sur 1 347 dossiers, soit une augmentation de 18 % par rapport à 2020, dont 744 accords pour un montant financier de 1 090 199 € dont 303 933 € en prêt, soit une aide moyenne de 1 465 €, auxquels s'ajoutent 187 accords de principe.

La dépense consacrée à la prise en charge des impayés locatifs a augmenté de 19 %.

En matière de garanties :

- 69 garanties de loyer ont été mobilisées, contre 111 en 2020, pour un engagement financier de 38 116 € soit une aide moyenne de 552 €.

3. Eau-Energie-Téléphone : EET

Son objectif consiste à apurer une dette d'eau, d'énergie ou de télécommunication sous réserve que le ménage habite dans un logement adapté à sa situation financière et familiale.

En 2021, les CL FSL ont statué sur 2 535 dossiers, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2020, dont 1 632 accords pour un montant financier de 634 964 € auxquels s'ajoutent 90 309 € sous forme d'abandons de créances, de la part des opérateurs d'eau, soit une aide moyenne de 444 €.

La dépense consacrée à la prise en charge des dettes d'énergie et d'eau a augmenté de 12 %.

Il est à noter qu'il n'y a eu aucun dossier déposé pour une dette de télécommunication.

En matière de lutte contre la précarité énergétique :

- 2 fonds de travaux ont été mobilisés en 2021 pour un montant de 7 800 €, contre 1 dossier en 2020 pour un montant de 4 000 €.

Il convient de me donner acte de la présentation de ce compte-rendu de l'exercice de la présente délégation.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Envoi au contrôle de légalité le : 4 octobre 2022

Publication électronique le : 4 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRE, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Nicole CHEVALIER, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

Absent(s) : M. Bertrand PETIT.

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE SUR L'EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE TÉLÉASSISTANCE

(N°2022-302)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1411-3 et L.1413-1 ;

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment, son article L.3131-5 ;

Vu la délibération n°2018-45 de la Commission Permanente en date du 05/02/2018

« Renouvellement d'une convention de délégation de service public pour une téléassistance » ;

Vu la délibération n°2019-114 de la Commission Permanente en date du 01/04/2019 « Renouvellement de la délégation du service public départemental de téléassistance » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux rendu lors de sa réunion du 27/06/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article 1 :

De la présentation du rapport d'activité de la délégation de service public de téléassistance, au titre de l'exercice 2021.

Article 2 :

Le rapport d'activité visé à l'article 1 est annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Pôle Ressources et Accompagnement
 Direction de la Commande Publique

PROCES-VERBAL

Commission Consultative des Services Publics Locaux

Le lundi 27 juin 2022 à 14h46

Objet : Rapport annuel du délégué-e de la téléassistance, Exercice 2021

Préambule à la délibération en séance des Services Publics Locaux du 27 juin 2022.

Les services départementaux présentent le rapport d'activité de la délégation en matière de téléassistance.

Le Président de la CCSPD et le représentant d'UFCV posent la question de savoir si l'abonnement peut se limiter à un mois.

Les services précisent que techniquement cela est possible même si les services du département sont davantage liés à des évolutions de la situation des personnes. *(Mémorandum d'avis)*

Mme NACHEL se demande également si les frais que le déposant s'engage dans un plan d'aide de l'État ou P.A.H. l'abonnement n'est pas dans le détail.

Les services indiquent que le taux de couverture pour les bénéficiaires de l'APA est inférieur à celui du niveau de dépendance, 50% des bénéficiaires sont filiales et dépendent d'un tiers nécessitant pas nécessairement un aide en place d'une téléassistance.

Mme NACHEL questionne sur le délai entre un compte rendu de déblocement d'un tiers suite à trois appels.

Les services répondent qu'il n'y a pas de délai fixe mais qu'il faut que les trois appels soient nécessaires pour un déblocement.

Le Président demande si le temps d'appel peut être adjoint à un temps de maintien assisté ou des usages sur ce point.

Les services précisent qu'il n'y a pas de données différenciées mais que ce point fait l'objet d'un suivi plus particulier avec le délégataire. Chaque plainte d'un usager fait l'objet d'une enquête spécifique avec l'ETS MEMORDE DE ASSISTANCE en complément au point trimestriel.

Le Président souhaite savoir si le matériel est fiable et simple d'utilisation.
Les services confirment que c'est le cas.

Les services précisent que les détecteurs de chute sont en principe réservés aux personnes en perte d'autonomie.

Mme DELASSUS note que les chutes peuvent également concerner des personnes encore autonomes.

M. HURTAUX et Mme DRAIN font observer que ce dispositif est très apprécié car il permet de conserver de l'autonomie.

Le Président fait observer que le fait d'être seul ou en couple joue également.

M. HURTAUX indique un retour très favorable et l'absence de litiges pour la prestation fournie par le Département, le seul bémol porte sur le matériel et quelques difficultés en termes de liaison téléphonique.

Les services prennent note et indique que le délégataire travaille sur le basculement vers les nouvelles technologies en matière de téléphonie.

Mme DRAIN souhaiterait savoir si le retour en termes de qualité pourrait être amplifié en s'appuyant notamment sur les intervenants à domicile ou en foyer.

Le Président confirme que cela pourrait être un axe de progrès de la délégation.

Mme NACHEL conseille également de questionner les personnes contact.

Mme NACHEL confirme également la qualité d'écoute et le professionnalisme du service.

**Le Président du Conseil départemental
ou son représentant**

M. André KUCHCINSKI



Les Conseillers départementaux:

Mme Béatrice
DRAIN

Mme Karine
GAUTHIER

Mme Anouk
BRETON

Mme Maryse
DELASSUS

SIGNE¹



Mme Maryse
CAUWET

Mme Séverine
GOSSELIN

Mme Evelyne
NACHEL

M. Jean-Marc
TELLIER

Mme Emmanuelle
LAPOUILLE



¹ Présente à distance par visioconférence (voir mail joint de confirmation de présence)

Le Représentant d'UPFC QUE CHOISIR



Paul HURTAUX

Le Directeur départemental
de la protection des populations

Le secrétaire de séance
Le Directeur de la commande publique
Philippe MAILLARD



Derrar Jonathan

De: Drain Blandine
Envoyé: lundi 27 juin 2022 18:11
À: Derrar Jonathan
Objet: RE: Confirmation de présence - CCSPL Téléassistance

Bonjour

Par le présent mail je vous confirme ma participation à la SSCPL de ce lundi 27/06/2022.

Cordialement

De : Derrar Jonathan <derrar.jonathan@pasdecalais.fr>
Envoyé : lundi 27 juin 2022 14:47
À : Drain Blandine <Drain.Blandine@pasdecalais.fr>
Objet : Confirmation de présence - CCSPL Téléassistance

Bonjour,

A l'issue de la CCSPL de ce jour, pourriez-vous par retour de mail attester votre participation à distance (par visioconférence) à cette CCSPL.

Cordialement

Jonathan DERRAR

Gestionnaire de Commissions

Pôle Ressources Accompagnement

Direction de la Commande Publique

03 21 21 67 30

Hôtel du Département

62018 – Arras Cédex 9





Rapport d'activité
01/01/2021 - 31/12/2021
Service Téléassistance
DEPARTEMENT PAS DE CALAIS



SOMMAIRE

Vos interlocuteurs

Abonnes actifs fin de mois

Abonnes actifs par catégorie

Abonnes actifs fin de mois moins de 60 ans

Abonnes actifs fin de periode par organismes / villes

Installation par mois

Repartition des abonnes par tranches d'age

Repartition des abonnes par tranches d'age moins de 60 ans

Statistiques sur les alarmes

Statistiques sur les alarmes moins de 60 ans

Type de retraits

Type de maintenances

Horaires des alarmes

Liste des personnes ayant chute



VOS INTERLOCUTEURS

CHARGÉ DE PARTENARIAT

Interlocuteur Responsable du partenariat

Alain CAMPOS-MATEOS

Chargé d'affaires

Tél : 01 46 12 12 41

Mobile : 06 12 43 79 93

Mail : alain.campos-mateos@gts-teleassistance.com

Service commercial

Mail : commercial@gts-teleassistance.com

SERVICE RELATION CLIENT

► Accueil téléphonique des clients et des abonnés, renseignements, demande de documents relatifs à la souscription, demande d'envoi de dossiers d'abonnement.

► Traitement des demandes de raccordement, des mises à jour de dossier et des résiliations.

Tél : 0811 65 01 07

Mail : accueilpasdecalais@gts-teleassistance.com

PÔLE FINANCIER

► Gestion de la facturation

Tél : 01 46 12 12 20

Mail : service.compta@gts-teleassistance.com

PÔLE TECHNIQUE

► Plateforme d'assistance technique dédiée aux installations, aux dépannages et au suivi technique des matériels.

Tél : 01 46 12 12 62

ou : 01 78 40 35 42

ou : 01 78 40 35 56

Mail : hotline-technique@gts-teleassistance.com

PÔLE ATELIER ET LOGISTIQUE

► Suivi logistique des matériels : paramétrage, commandes et livraisons.

Tél : 01 46 12 12 30

Mail : atelierta@gts-teleassistance.com

**TELE-ASSISTANCE
NOMBRE D'ABONNES ACTIFS**

Date début période : 01/01/2021

Date fin période : 31/12/2021

Nombre d'abonné actifs par mois :

Janvier :	18150
Février :	18173
Mars :	18252
Avril :	18141
Mai :	18086
Juin :	18304
Juillet :	18356
Aout :	18335
Septembre :	18400
Octobre :	18341
Novembre :	18296
Décembre :	18249

TELE-ASSISTANCE
Raccordements actifs pour:
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Liste par catégorie	Actifs fin de période	Dont moins de 60 ans	Opérations sur la période		
			Installations	Résiliations	Croissance
1	1	0	1	0	1
2 CNPC	18062	521	3663	3718	-55
3 PEC	186	13	79	26	53
Total au 31/12/2021	18249	534	3743	3744	-1

**TELE-ASSISTANCE
NOMBRE D'ABONNES ACTIFS**

Moins de 60 ans

Date début période : 01/01/2021

Date fin période : 31/12/2021

Nombre d'abonné actifs par mois :

Janvier :	445
Février :	448
Mars :	460
Avril :	464
Mai :	473
Juin :	496
Juillet :	500
Aout :	501
Septembre :	517
Octobre :	522
Novembre :	525
Décembre :	535

TELE-ASSISTANCE
Raccordements actifs pour:
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Liste par organisme / villes	Actifs fin de période	Dont moins de 60 ans	Opérations sur la période		
			Installations	Résiliations	Croissance
1 DEPARTEMENT PAS DE CALAIS	18063	522	3664	3718	-54
2 RESIDENCE AUTONOMIE DU PARC	31	0	16	6	10
3 RESIDENCE AUTONOMIE LOUIS PASTEUR	32	0	36	5	31
4 RESIDENCE AUTONOMIE MARAICHERS	36	3	2	4	-2
5 RESIDENCE AUTONOMIE MERLIER	27	2	2	3	-1
6 RESIDENCE AUTONOMIE PERPIGNAN	16	3	0	2	-2
7 RESIDENCE AUTONOMIE SUGER	25	3	2	3	-1
8 RESIDENCE MARPA DES DEUX VALLEES	19	2	21	3	18
Total au 31/12/2021	18249	535	3743	3744	-1

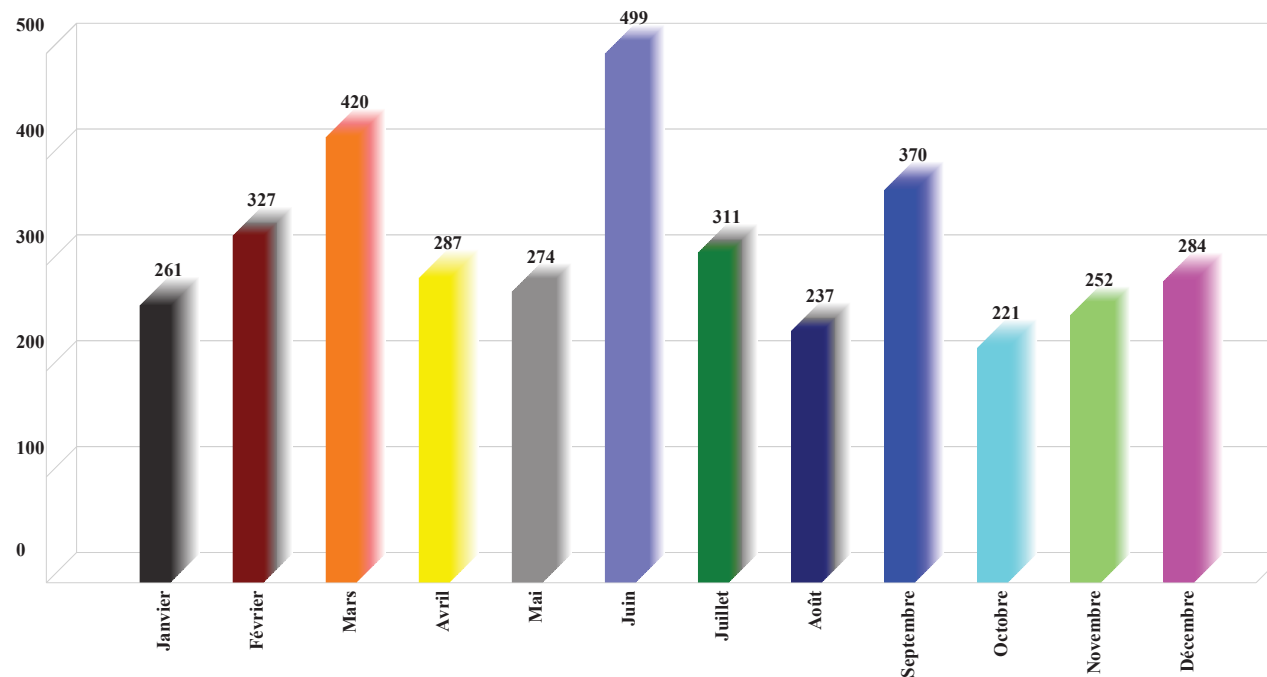
TELE-ASSISTANCE
NOMBRE D'INSTALLATIONS PAR MOIS

Date début période : 01/01/2021

Date fin période : 31/12/2021

Nombre d'installations effectuées

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
261	327	420	287	274	499	311	237	370	221	252	284	3743



TELE-ASSISTANCE REPARTITION DES ABONNES PAR TRANCHES D'AGE

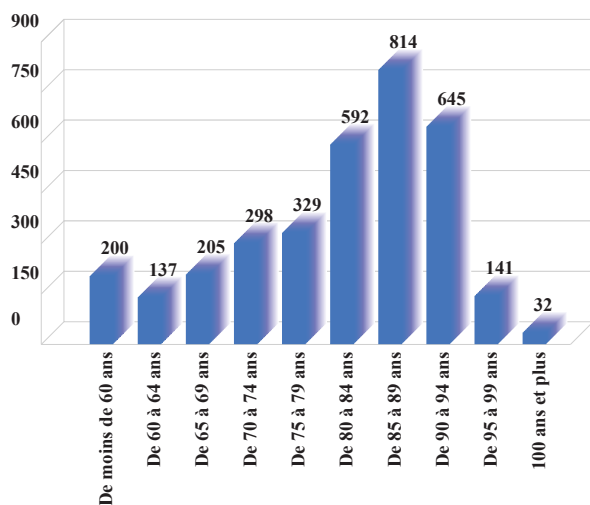
Date début période : 01/01/2021

Date fin période : 31/12/2021

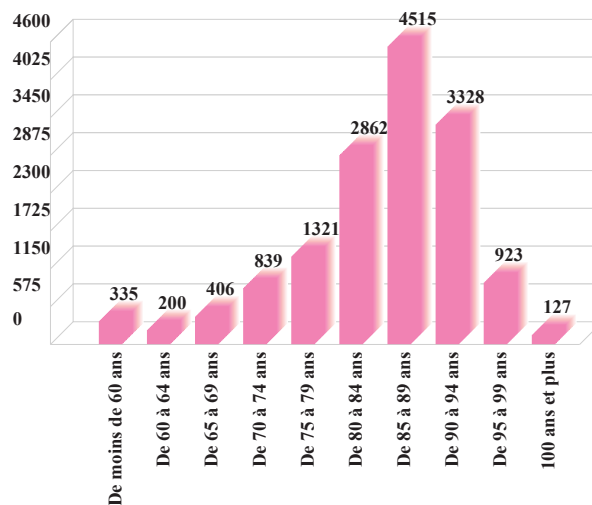
535 abonnés	De moins de 60 ans	dont	200 hommes	335 femmes	soit	2.93 %
337 abonnés	De 60 à 64 ans	dont	137 hommes	200 femmes	soit	1.85 %
611 abonnés	De 65 à 69 ans	dont	205 hommes	406 femmes	soit	3.35 %
1137 abonnés	De 70 à 74 ans	dont	298 hommes	839 femmes	soit	6.23 %
1650 abonnés	De 75 à 79 ans	dont	329 hommes	1321 femmes	soit	9.04 %
3454 abonnés	De 80 à 84 ans	dont	592 hommes	2862 femmes	soit	18.93 %
5329 abonnés	De 85 à 89 ans	dont	814 hommes	4515 femmes	soit	29.20 %
3973 abonnés	De 90 à 94 ans	dont	645 hommes	3328 femmes	soit	21.77 %
1064 abonnés	De 95 à 99 ans	dont	141 hommes	923 femmes	soit	5.83 %
159 abonnés	100 ans et plus	dont	32 hommes	127 femmes	soit	0.87 %

Pour un total de 18249 abonnés raccordés durant la période dont 3393 hommes et 14856 femmes.

HOMME



FEMME



Pour une moyenne d'âge de 84 ans

TELE-ASSISTANCE REPARTITION DES ABONNES PAR TRANCHES D'AGE

Moins de 60 ans

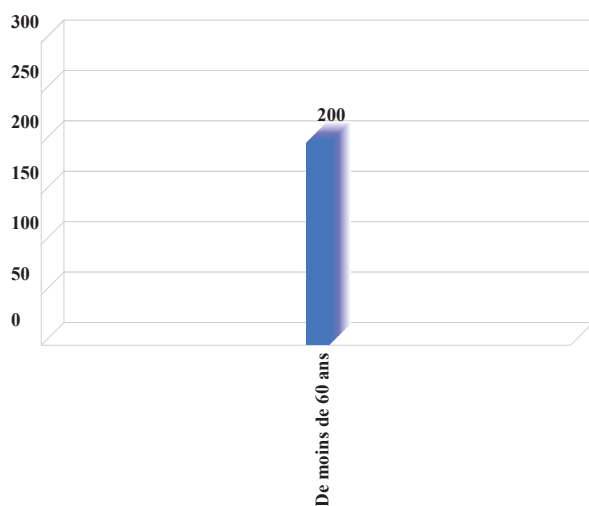
Date début période : 01/01/2021

Date fin période : 31/12/2021

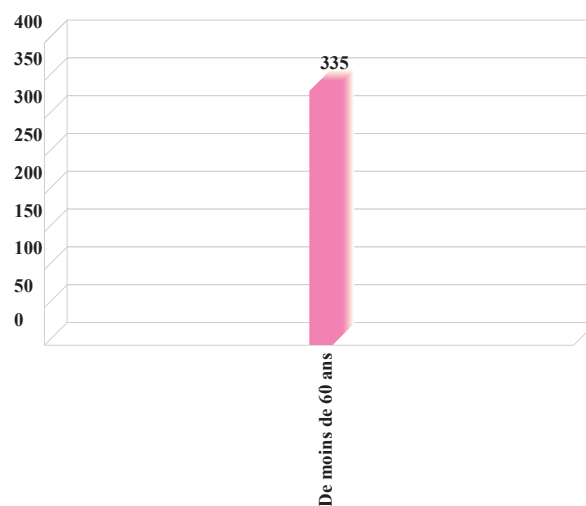
535 abonnés De moins de 60 ans dont 200 hommes 335 femmes soit 100.00 %

Pour un total de 535 abonnés raccordés durant la période dont 200 hommes et 335 femmes.

HOMME



FEMME



Pour une moyenne d'âge de 46 ans

TELE-ASSISTANCE STATISTIQUES SUR LES ALARMES

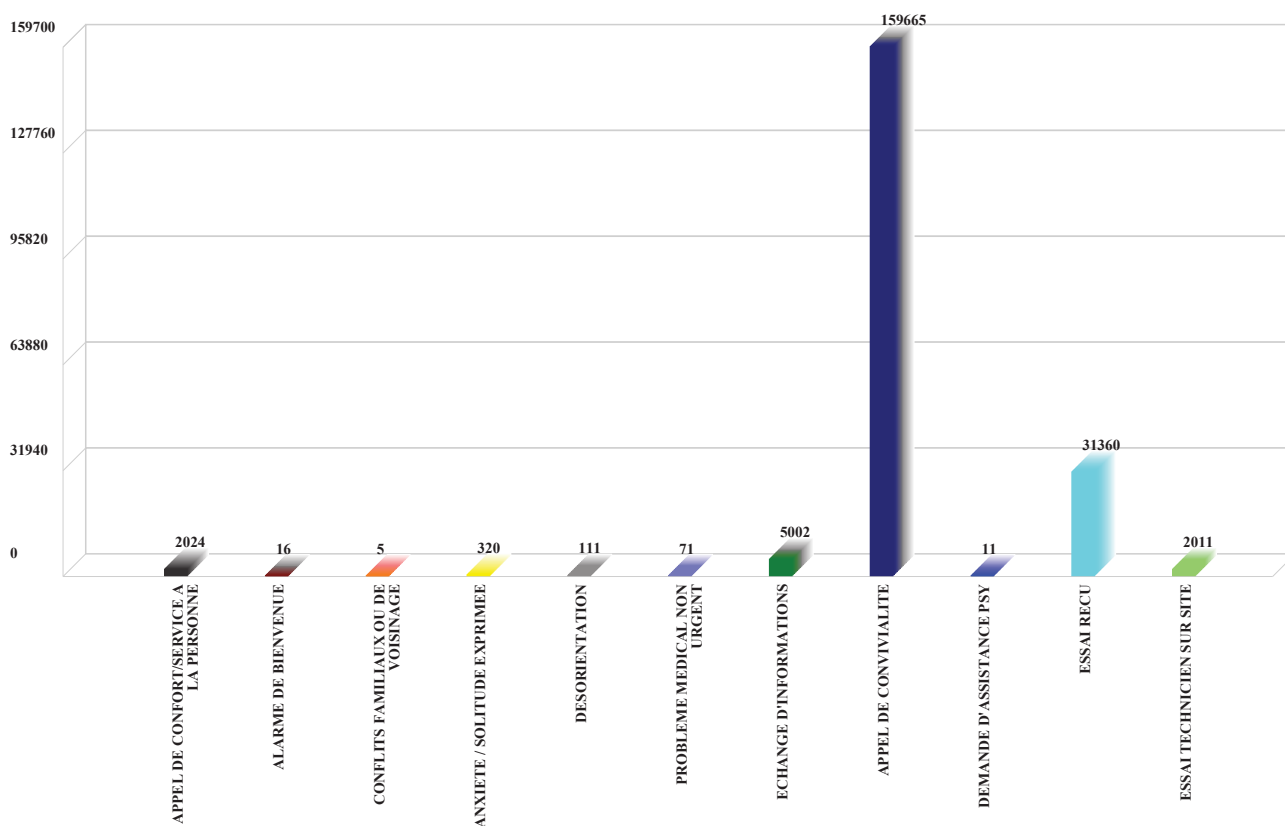
Date début période : 01/01/2021

Date fin période : 31/12/2021

STATISTIQUE ALARMES SANS INTERVENANT EXTERIEUR

APPEL DE CONFORT/SERVICE A LA PERSONNE	2024
ALARME DE BIENVENUE	16
CONFLITS FAMILIAUX OU DE VOISINAGE	5
ANXIETE / SOLITUDE EXPRIMEE	320
DESORIENTATION	111
PROBLEME MEDICAL NON URGENT	71
ECHANGE D'INFORMATIONS	5002
APPEL DE CONVIVIALITE	159665
DEMANDE D'ASSISTANCE PSY	11
ESSAI RECU	31360
ESSAI TECHNICIEN SUR SITE	2011

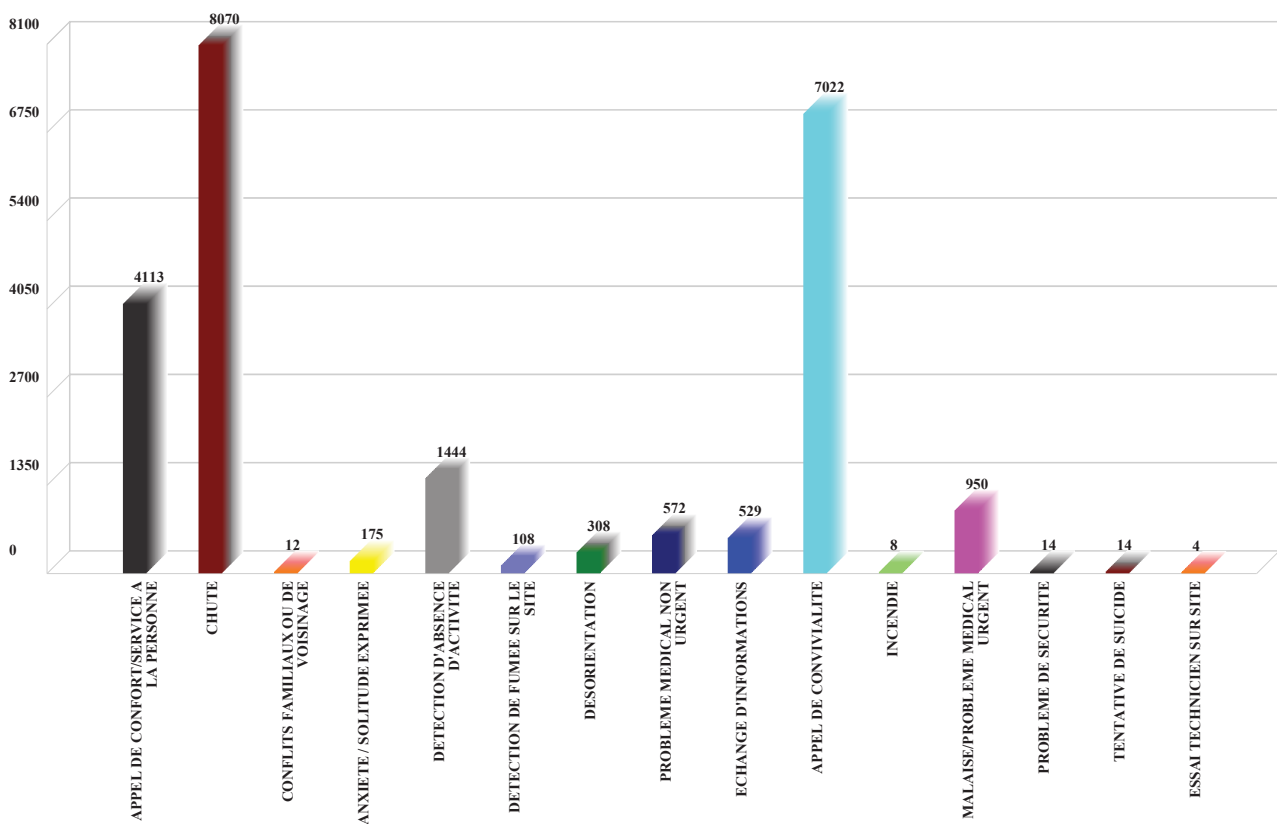
TOTAL : 200596



STATISTIQUE ALARMES AVEC INTERVENTIONS

APPEL DE CONFORT/SERVICE A LA PERSONNE	4113
CHUTE	8070
CONFLITS FAMILIAUX OU DE VOISINAGE	12
ANXIETE / SOLITUDE EXPRIMEE	175
DETECTION D'ABSENCE D'ACTIVITE	1444
DETECTION DE FUMEE SUR LE SITE	108
DESORIENTATION	308
PROBLEME MEDICAL NON URGENT	572
ECHANGE D'INFORMATIONS	529
APPEL DE CONVIVIALITE	7022
INCENDIE	8
MALAISE/PROBLEME MEDICAL URGENT	950
PROBLEME DE SECURITE	14
TENTATIVE DE SUICIDE	14
ESSAI TECHNICIEN SUR SITE	4

TOTAL : 23343



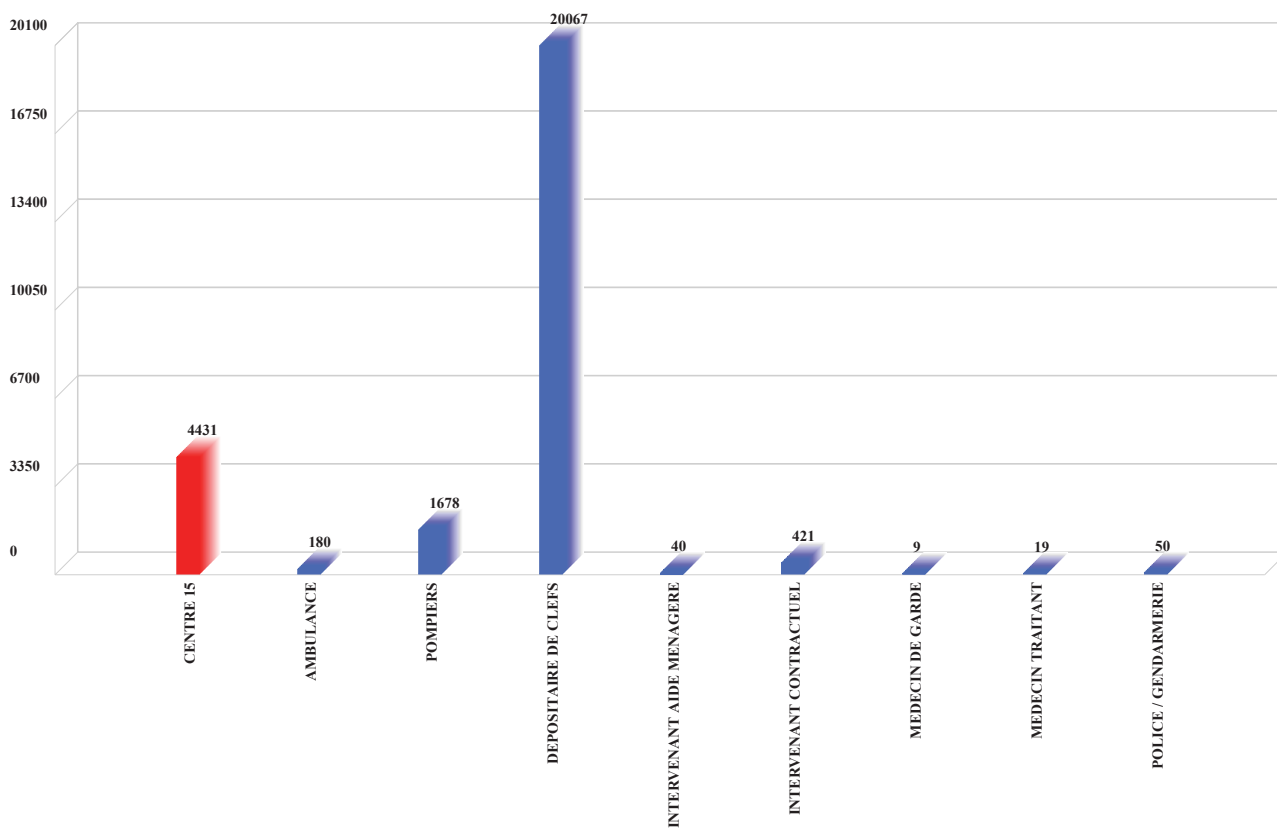
ANALYSE DES INTERVENANTS

Intervenants déplacés ou consultés

AMBULANCE	180	MEDECIN TRAITANT	19
POMPIERS	1678	POLICE / GENDARMERIE	50
DEPOSITAIRE DE CLEFS	20067		
INTERVENANT AIDE MENAGERE	40		
INTERVENANT CONTRACTUEL	421		
MEDECIN DE GARDE	9		

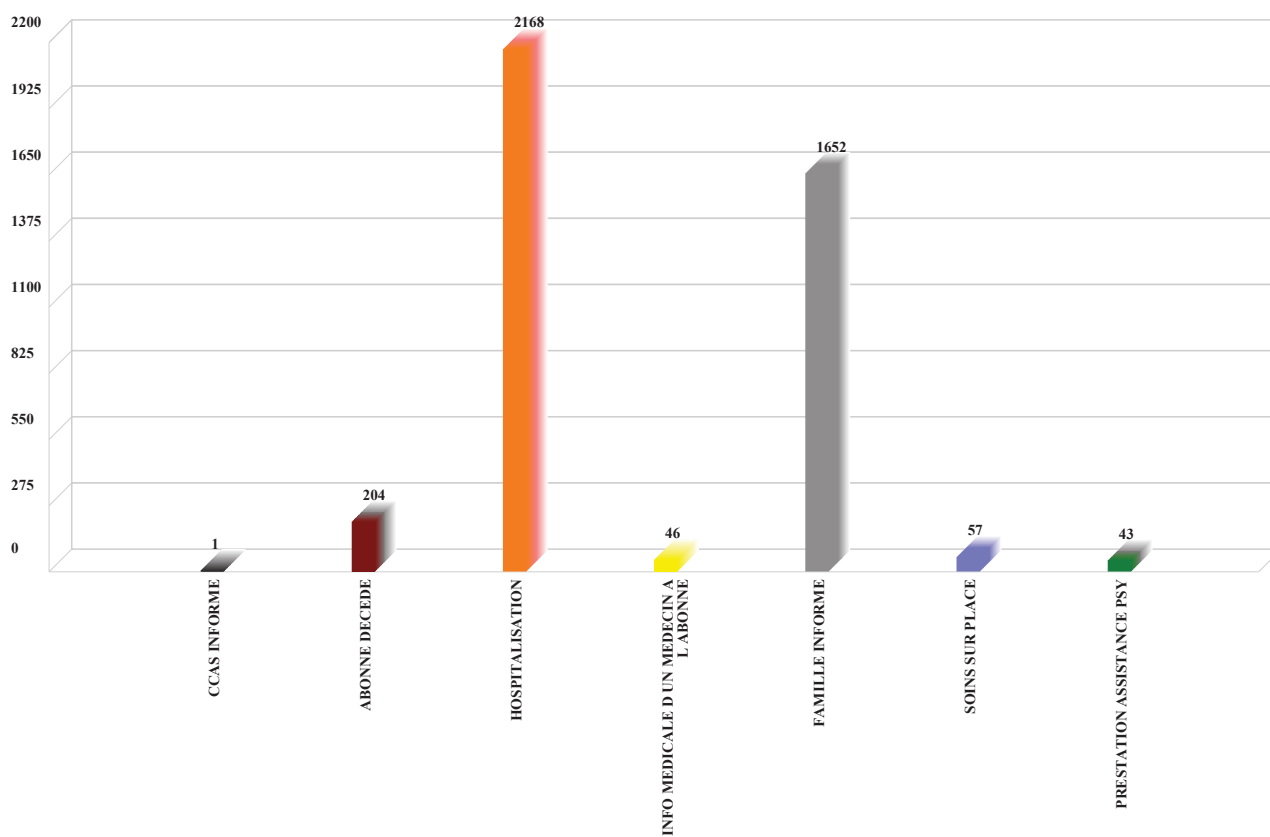
Nombre d'intervenants déplacés : **22464**

Nombre de contact CENTRE 15 : **4431**



ANALYSE DES DENOUEMENTS

CCAS INFORME	1
ABONNE DECEDE	204
HOSPITALISATION	2168
INFO MEDICALE D UN MEDECIN A L ABONNE	46
FAMILLE INFORME	1652
SOINS SUR PLACE	57
PRESTATION ASSISTANCE PSY	43



TELE-ASSISTANCE STATISTIQUES SUR LES ALARMES

Moins de 60 ans

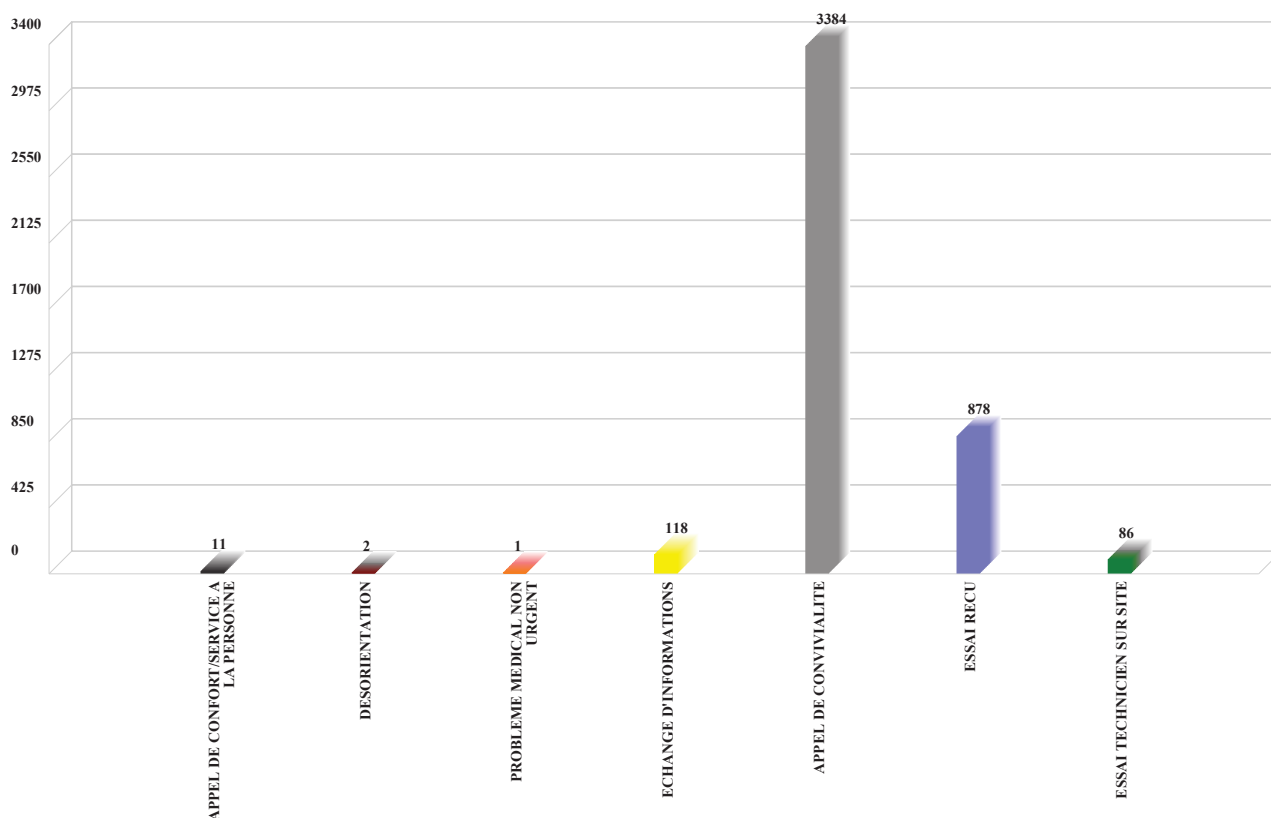
Date début période : 01/01/2021

Date fin période : 31/12/2021

STATISTIQUE ALARMES SANS INTERVENANT EXTERIEUR

APPEL DE CONFORT/SERVICE A LA PERSONNE	11
DESORIENTATION	2
PROBLEME MEDICAL NON URGENT	1
ECHANGE D'INFORMATIONS	118
APPEL DE CONVIVIALITE	3384
ESSAI RECU	878
ESSAI TECHNICIEN SUR SITE	86

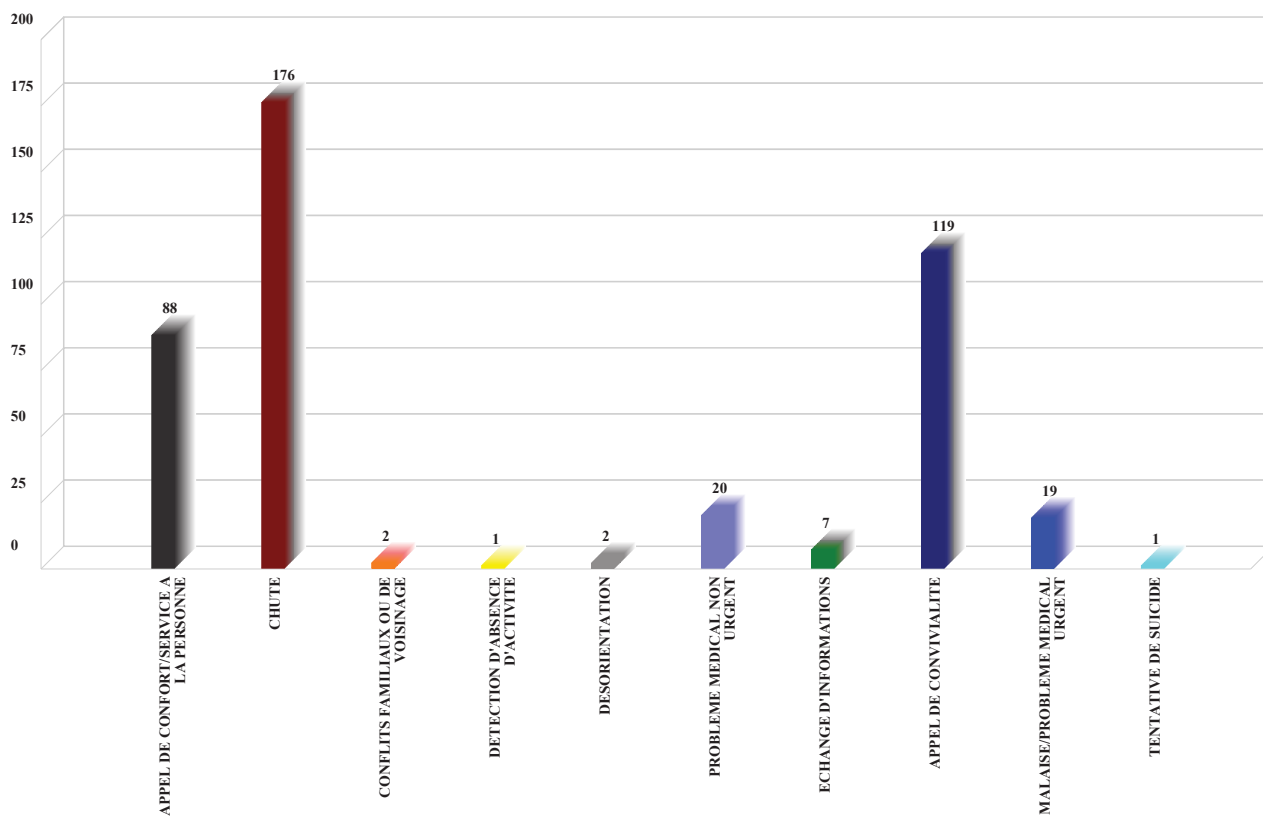
TOTAL : 4480



STATISTIQUE ALARMES AVEC INTERVENTIONS

APPEL DE CONFORT/SERVICE A LA PERSONNE	88
CHUTE	176
CONFLITS FAMILIAUX OU DE VOISINAGE	2
DETECTION D'ABSENCE D'ACTIVITE	1
DESORIENTATION	2
PROBLEME MEDICAL NON URGENT	20
ECHANGE D'INFORMATIONS	7
APPEL DE CONVIVIALITE	119
MALAISE/PROBLEME MEDICAL URGENT	19
TENTATIVE DE SUICIDE	1

TOTAL : 435



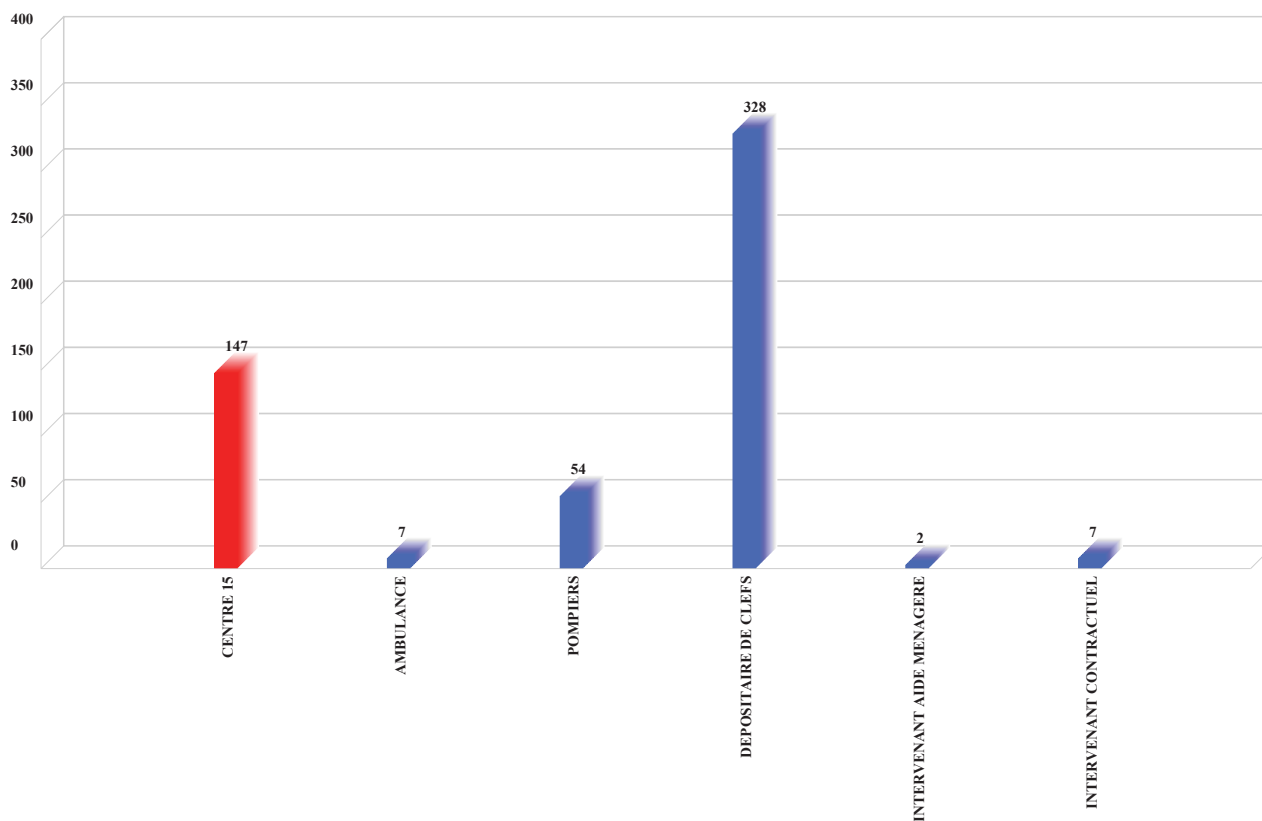
ANALYSE DES INTERVENANTS

Intervenants déplacés ou consultés

AMBULANCE	7
POMPIERS	54
DEPOSITAIRE DE CLEFS	328
INTERVENANT AIDE MENAGERE	2
INTERVENANT CONTRACTUEL	7

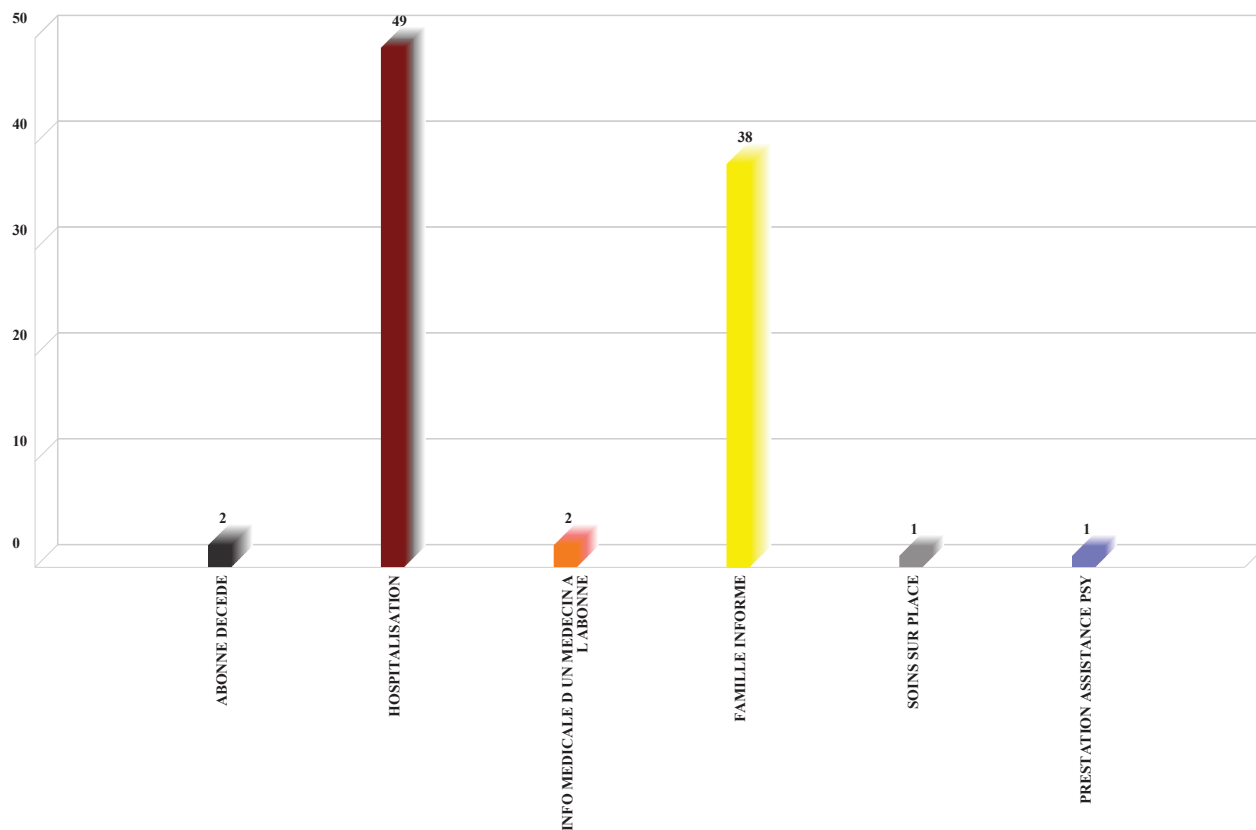
Nombre d'intervenants déplacés : 398

Nombre de contact CENTRE 15 : 147



ANALYSE DES DENOUEMENTS

ABONNE DECEDE	2
HOSPITALISATION	49
INFO MEDICALE D UN MEDECIN A L ABONNE	2
FAMILLE INFORME	38
SOINS SUR PLACE	1
PRESTATION ASSISTANCE PSY	1



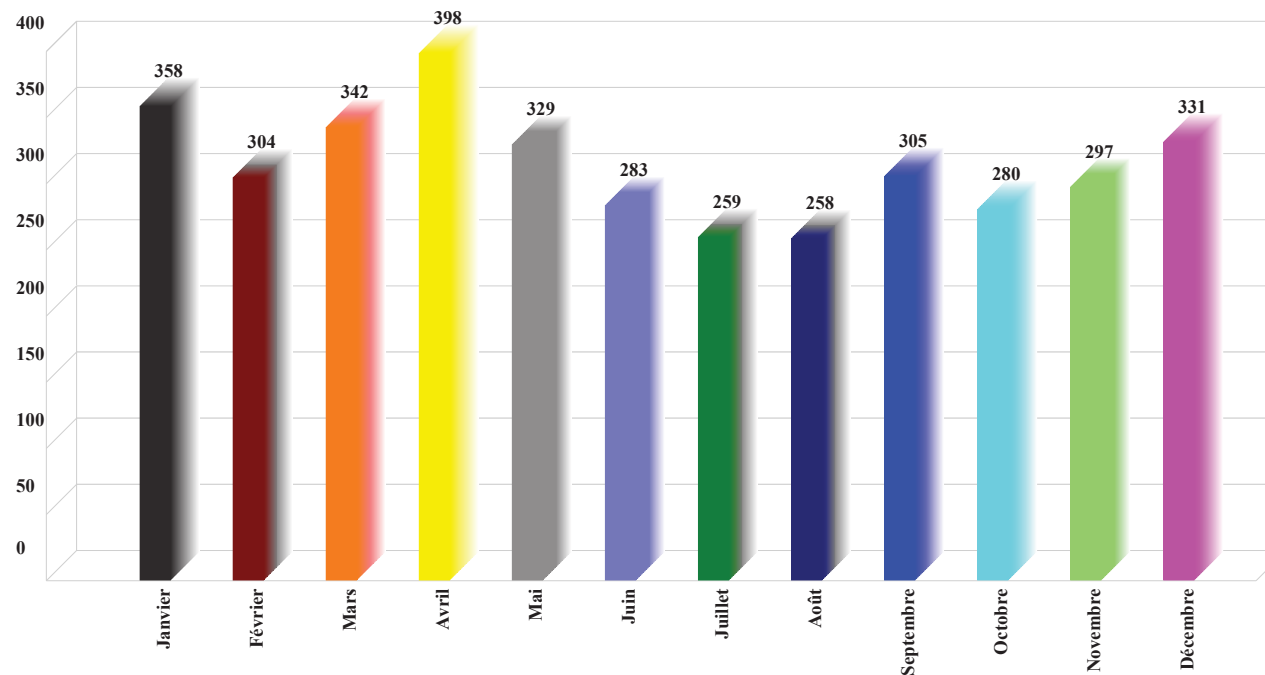
TELE-ASSISTANCE
NOMBRE ET ANALYSE DES DIFFERENTS TYPES DE RETRAIT

Date début période : 01/01/2021

Date fin période : 31/12/2021

Nombre de retrait par mois

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
358	304	342	398	329	283	259	258	305	280	297	331	3744



Répartition des différents motifs de retrait

Décès	1923	51.36 %
Maison de retraite	860	22.97 %
Motif non communiqué	468	12.5 %
Déménagement	139	3.71 %
Hospitalisation	126	3.37 %
N'en a plus l'utilité	125	3.34 %
Fin de contrat	31	0.83 %
Présence à domicile	27	0.72 %
Service inadapté	23	0.61 %
Ne répond plus aux conditions	13	0.35 %
Amélioration état de santé	4	0.11 %
Problème financier	3	0.08 %
Changement de matériel	1	0.03 %
Changement de prestataire	1	0.03 %
Total	3744	100 %

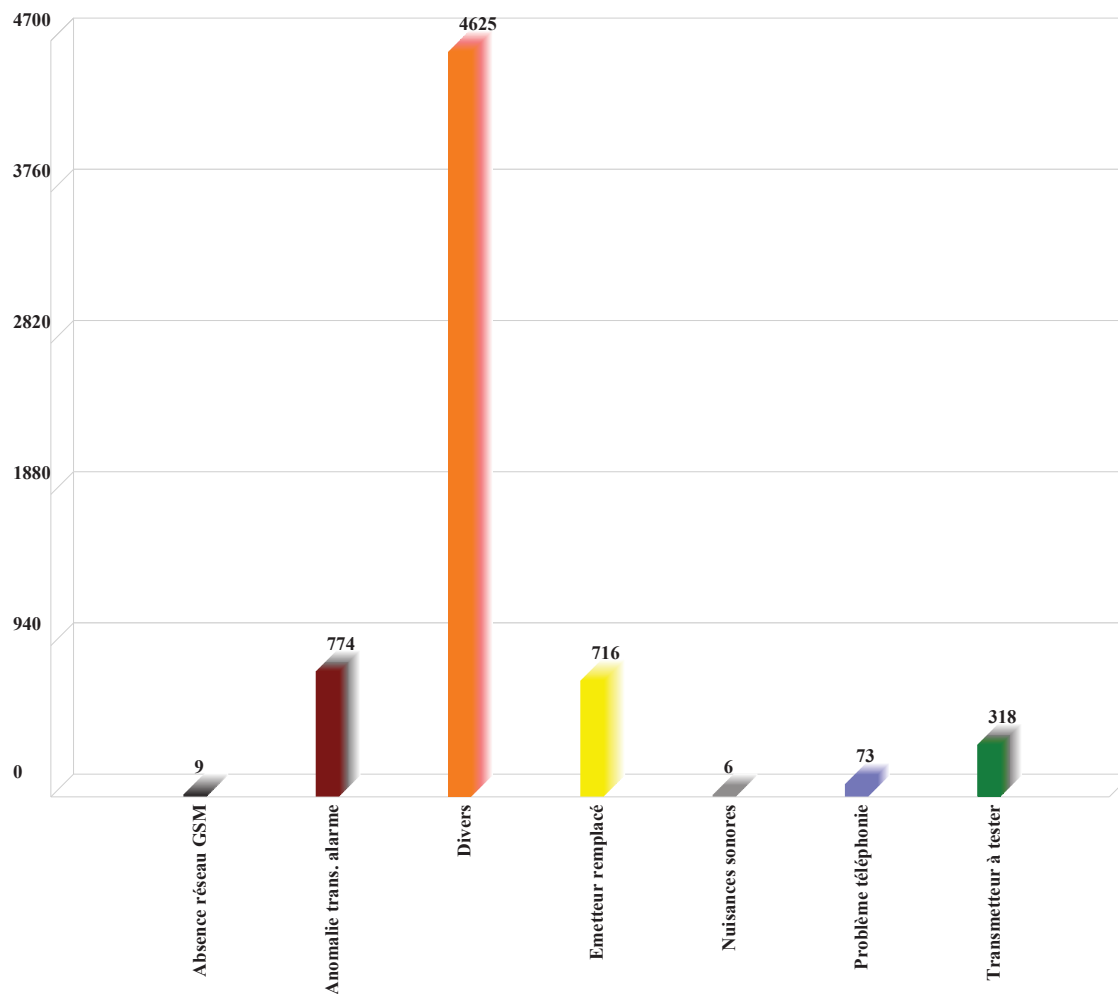
Les principaux motifs de retrait (Décès, Maison de retraite, Hospitalisation) représentent **78%** du nombre total de retraits.

TELE-ASSISTANCE NOMBRE ET TYPE DE MAINTENANCE

Date début période : 01/01/2021

Date fin période : 31/12/2021

Type de maintenance



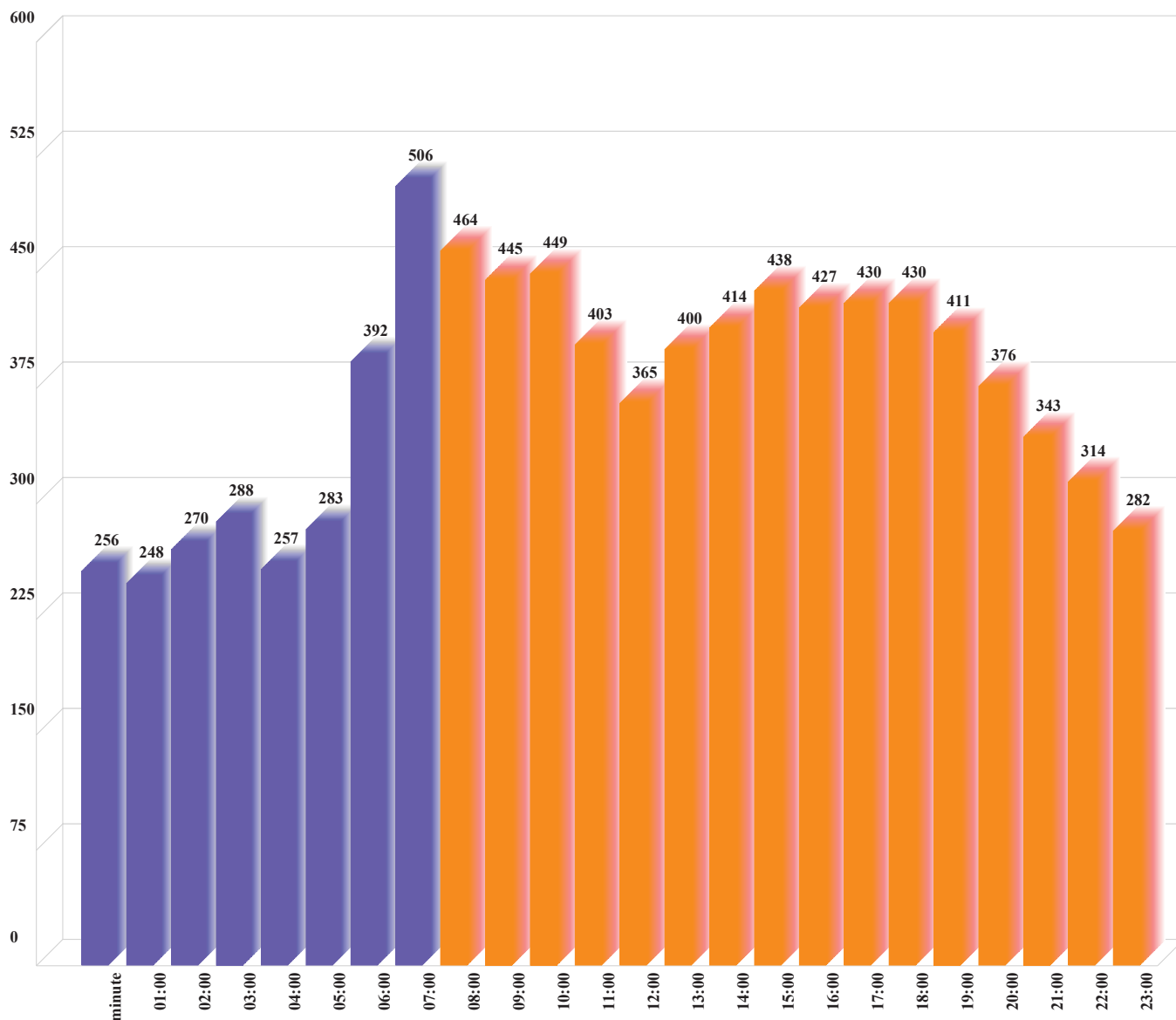
Nature de l'intervention	Nb
Absence réseau GSM	9
Anomalie transmission alarme	774
Divers	4625
Emetteur remplacé	716
Nuisances sonores	6
Problème téléphonie	73
Transmetteur à tester	318
Nombre Total d'interventions technique :	6521

TELE-ASSISTANCE
TRAFIC HORAIRE DES ALARMES

Date début période : 01/01/2021

Date fin période : 31/12/2021

CHUTE ET MALAISE

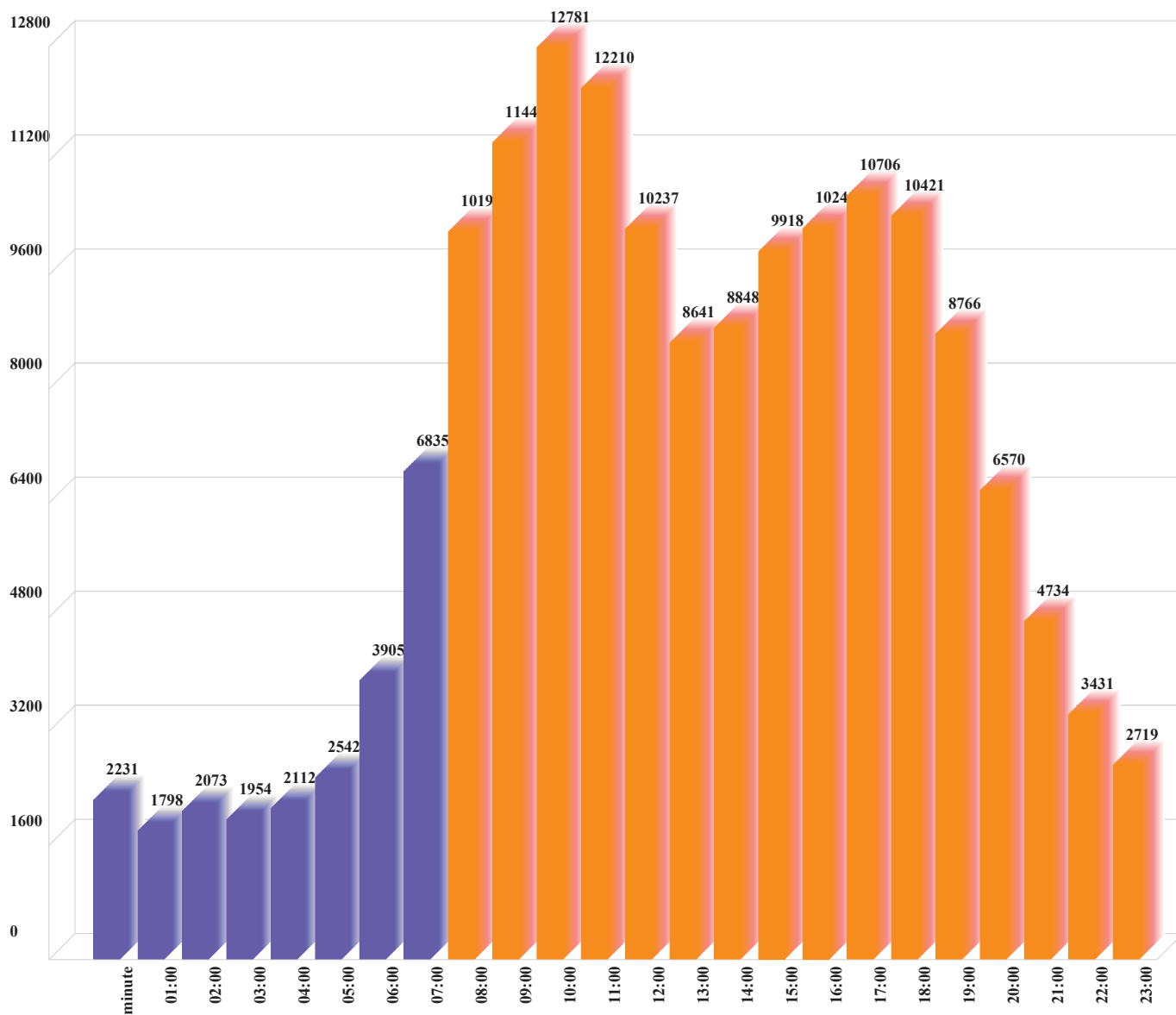


Total des appels pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 : 8 891

Alarme NOCTURNE : 25.96 % (2 308)

Alarme DIURNE : 70.87 % (6 301)

APPEL DE CONVIVIALITE

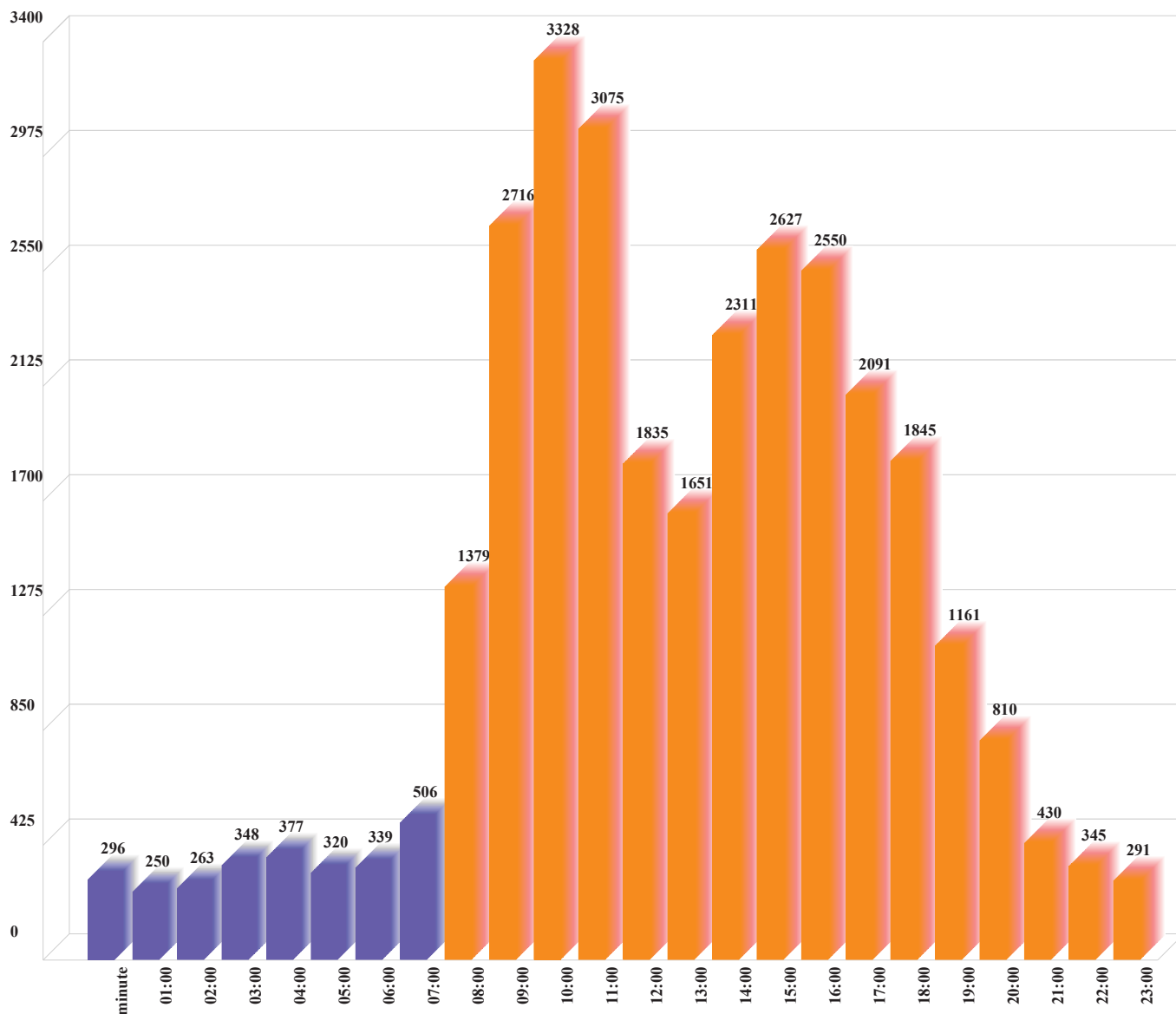


Total des appels pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 : 165 321

Alarme NOCTURNE : 12.13 % (20 046)

Alarme DIURNE : 86.23 % (142 556)

ESSAI DE L'ABONNE



Total des appels pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 : 31 144

 **Alarme NOCTURNE : 8.15 % (2 538)**

 **Alarme DIURNE : 90.92 % (28 315)**

Compte annuel de résultat du 01/01/2021 au 31/12/2021

Rubriques (€)	01/06/2019 31/12/2019	01/01/2020 31/12/2020	01/01/2021 31/12/2021
Services	222 169	1 409 528	1 477 465
CHIFFRE D'AFFAIRES	222 169	1 409 528	1 477 465
Production immobilisée (installations)	691 000	185 752	6 510
PRODUITS D'EXPLOITATION	913 169	1 595 280	1 483 975
Coûts des plateaux	-245 781	-776 721	-802 744
Coûts des missions techniques	-805 890	-727 007	-601 841
Coûts des matériels	-102 428	-305 332	-272 683
Coûts standard & service client	-41 084	-135 056	-122 681
Coûts de structure	-61 009	-326 716	-271 227
Autres charges	-23 946	-104 427	-106 472
TOTAL DES CHARGES	-1 280 138	-2 375 259	-2 177 647
RESULTAT NET	-366 969	-779 979	-693 672

Présentation des méthodes retenues pour l'affectation des produits et charges directes et indirectes.

- Les produits : les produits sont tous affectés directement. Il s'agit des factures émises par GTS à l'attention des bénéficiaires de la Téléalarme du Pas de Calais.
- Charges directes : Les charges directes sont celles affectées directement à l'activité de Téléalarme du Pas de Calais. Ces charges ne nécessitent pas l'application d'une clef de répartition pour leur ventilation entre les activités de GTS pour le département du Pas de Calais et les activités de GTS pour ses autres clients. Les charges directes correspondent notamment aux dépenses listées ci-dessous, exclusivement induites par l'exécution de la Délégation de Service Public de Téléassistance du département du Pas de Calais,
 - Charges de personnel
 - Amortissement des transmetteurs et des détecteurs
 - Frais de déplacement des techniciens
 - Frais de locaux
- Les charges indirectes correspondent aux dépenses de support (Comptabilité, Ressources humaines, Informatique, Direction générale, Marketing, Management de l'équipe du Pas de Calais).



Résultats Enquête qualité 2021 – CD 62

*Service Qualité
Pôle Marketing et Relation Client*

Décembre 2021

1 – Constats sur 2021 : questionnaire papier /questionnaire en ligne

- **100 questionnaires « Abonnés »** (sélectionnés de manière aléatoire sur le parc du CD62) envoyés par courrier avec enveloppe Post réponse

Taux de retour	2021	2020	2019
Abonnés	28%	30,16%	32%
Abonnés CD62	29%	29%	NC

- **27 questionnaires « Abonnés »** (ayant renseigné une adresse mail sur le parc du CD62) envoyés par mail incluant un lien sur un questionnaire en ligne:

Taux de retour	2021	2020	2019
Abonnés	7,11%	10,80%	25,69%
Abonnés CD62	7,84%	12%	NC

2 – Satisfaction globale

- Calculé sur le retour des questionnaires Abonnés papier et en ligne
- Question n° 7 des questionnaires CD62:
« **En définitive, par rapport à l'ensemble du service de Téléassistance, êtes-vous ?** »

Satisfait : 87,50%

Non satisfait : 12,50%

Ne se prononce pas : 0,00%

3 – Les résultats 2021 : L'accueil téléphonique

L'accueil téléphonique et administratif (hors déclenchement d'alarme)

- **Temps d'attente lors de votre appel : 72,90%** de personnes satisfaites.
- **Qualité de communication de vos interlocuteurs : 85,40%** de personnes satisfaites .
- **Compréhension de votre demande : 79,20%** de personnes satisfaites.
- **Pertinence des éléments de réponse : 77,10%** de personnes satisfaites.
- **La qualité de l'accueil téléphonique globalement : 85,10%** de personnes satisfaites.

4 – Les résultats 2021 : Les interventions techniques

Le délai proposé pour intervention technique : 100% de personnes satisfaites.

Votre avis sur l'intervention de notre technicien à votre domicile:

- **Le respect de la date de RDV : 100%** de personnes satisfaites.
- **Son amabilité : 100%** de personnes satisfaites.
- **Sa présentation : 100%** de personnes satisfaites.
- **Les explications apportées : 100%** de personnes satisfaites.
- **Sa compétence et son efficacité : 100%** de personnes satisfaites
- **La qualité de son intervention globalement : 100%** de personnes satisfaites.

5 – Les résultats 2021 : La gestion des alarmes

L'échange avec nos opérateurs lorsque vous déclenchez une alarme:

- **Délai de mise en relation: 81,30%** de personnes satisfaites.
- **Amabilité des opérateurs : 87,50%** de personnes satisfaites.
- **Qualité de communication de vos interlocuteurs: 81,30%** de personnes satisfaites.
- **Rapidité de traitement de votre situation : 87,50%** de personnes satisfaites.
- **Suivi et information tout au long de votre demande : 78,8%** de personnes satisfaites.
- **Adaptation des solutions à votre situation : 81,30%** de personnes satisfaites.
- **La qualité de gestion de l'alarme globalement: : 87,50%** de personnes satisfaite.

6 – Quelques chiffres

- **Questionnaires sous format papier:**

77% des personnes ayant répondu sont des femmes.

50% des personnes ayant répondu déclarent que c'est un membre de leur famille qui leur a conseillé de prendre la téléassistance.

- **Questionnaires en ligne :**

75% des personnes ayant répondu sont des femmes.

37,50% des personnes ayant répondu déclarent que c'est un membre de leur famille qui leur a conseillé de prendre la téléassistance.

- **Essais de la téléassistance:**

10,07% des bénéficiaires font un essai 1 fois par mois.

45,70% des bénéficiaires font parfois un essai.

20,70% des bénéficiaires ne font jamais d'essai.

**RAPPORT D'ACTIVITE
ANNUEL 2021**

Téléassistance du
Pas De Calais
Service d'Assistance
Psychologique



How can we help?
"Besoin d'aide?"

Sommaire

- **Vos Interlocuteurs**
- **Service d'Assistance Psychologique de Mondial Assistance :**
Schéma des différents types de prestation et d'intervention

1. Récapitulatif global de l'activité 2020

- 1-1) Répartition des appels sur l'année
- 1-2) Répartition des appels par type d'intervention
- 1-3) Les différentes formes de vigilance

2. Les types de prises en charge

- 2-1) Pour les abonnés sans prise en charge globale
- 2-2) Pour les abonnés avec une prise en charge globale

3. La Population TELEASSISTANCE contactée par le Service d'Assistance Psychologique

- 3-1) Répartition par sexe
- 3-2) Répartition par âge

4. Les problématiques dans le cadre d'une prise en charge globale

5. Origine des suivis et des surveillances

6. Les coordinations et les orientations

Conclusion

Annexes

- Intervention de la station dans les demandes de prise en charge
- Les prestations du service d'assistance psychologique
- Les interventions du service d'assistance psychologique
- Le lexique des problématiques

How can we help?
*Besoin d'aide?



Vos interlocuteurs

CHARGE D'AFFAIRES

Alain CAMPOS-MATEOS

alain.campos@gts-teleassistance.com

Port : **06-12-43-79-93**

RESPONSABLE SERVICE D'ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE

Veena LOUANI

veena.louani@gts-teleassistance.com

Tél : **01-46-12-12-69**

Mondial Assistance

Service d'Assistance Psychologique
81 Rue Pierre Sépard 92324 Châtillon CEDEX

psygts@gts-teleassistance.com

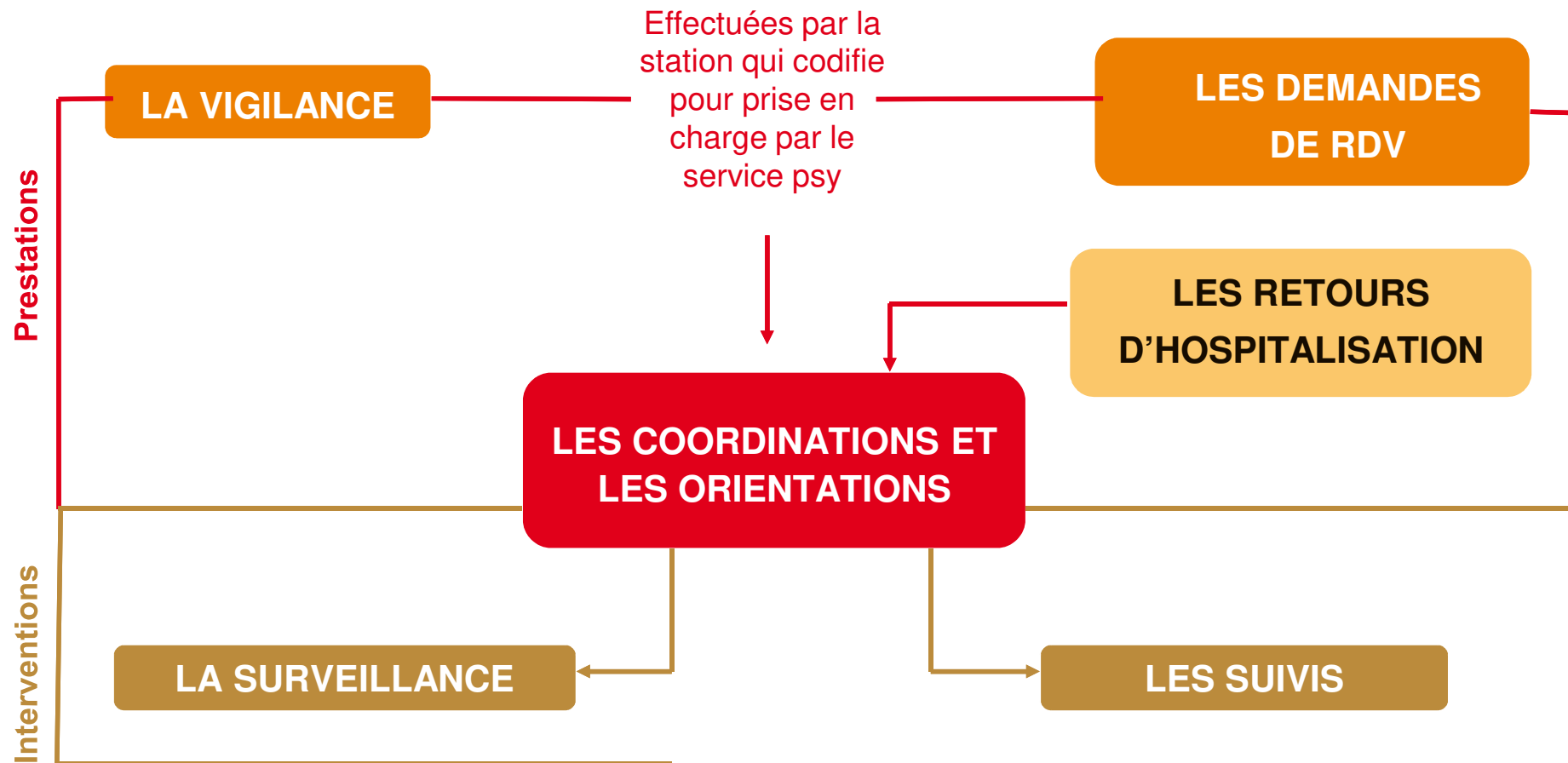
01 46 12 12 12

How can we help?
"Besoin d'aide?"



Le service d'assistance psychologique

Les différents types de prestations



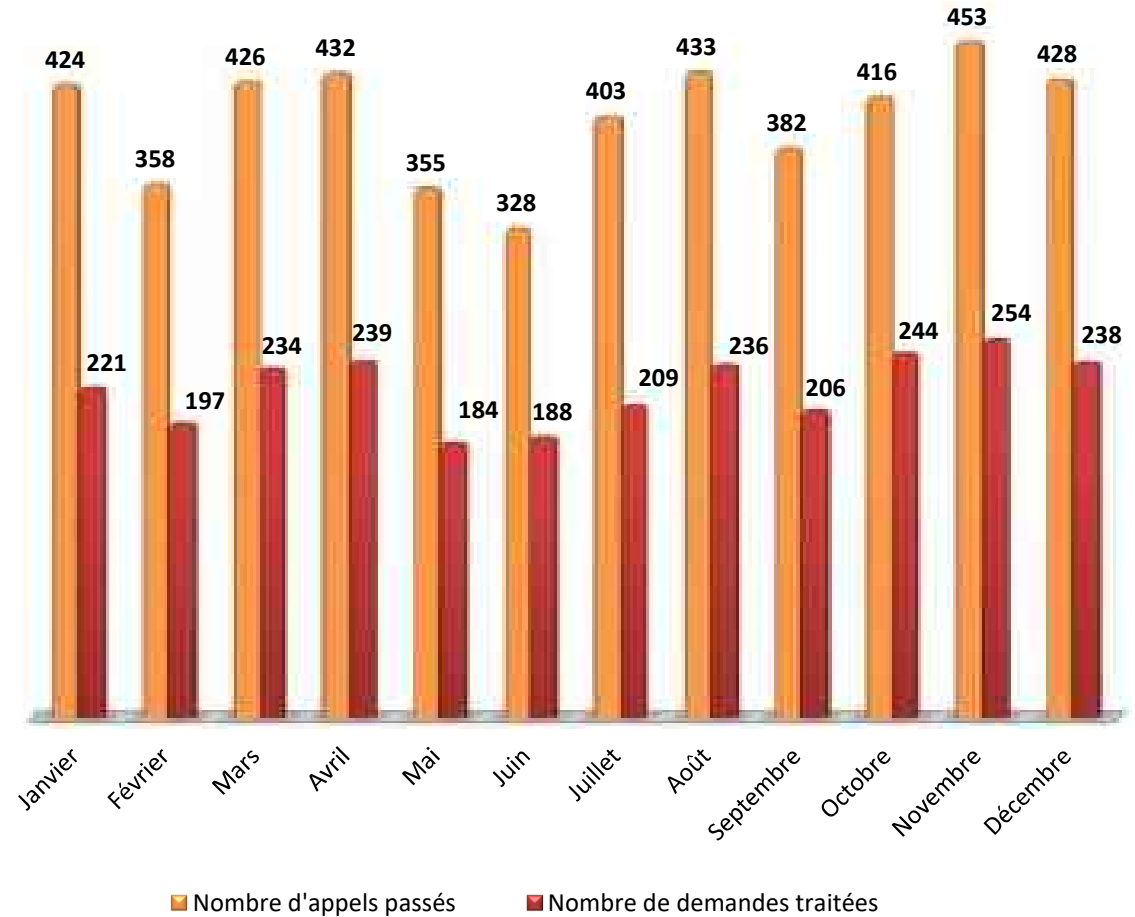
1. Récapitulatif global de l'activité 2021

1-1) Répartition des appels sur l'année

Répartition mensuelle de l'activité

Sur le dernier semestre 2021, le service d'assistance psychologique a effectué **4838 appels** au bénéfice des abonnés, de leur entourage et des coordinations entreprises. **2650 demandes** ont été traitées par l'équipe des Psychologues.

Nous avons pu enregistrer le nombre global d'appels pour tout type de prise en charge en tenant compte des appels de coordinations et de suivis.



How can we help?
*Besoin d'aide?



1-2) Répartition des appels par type d'intervention

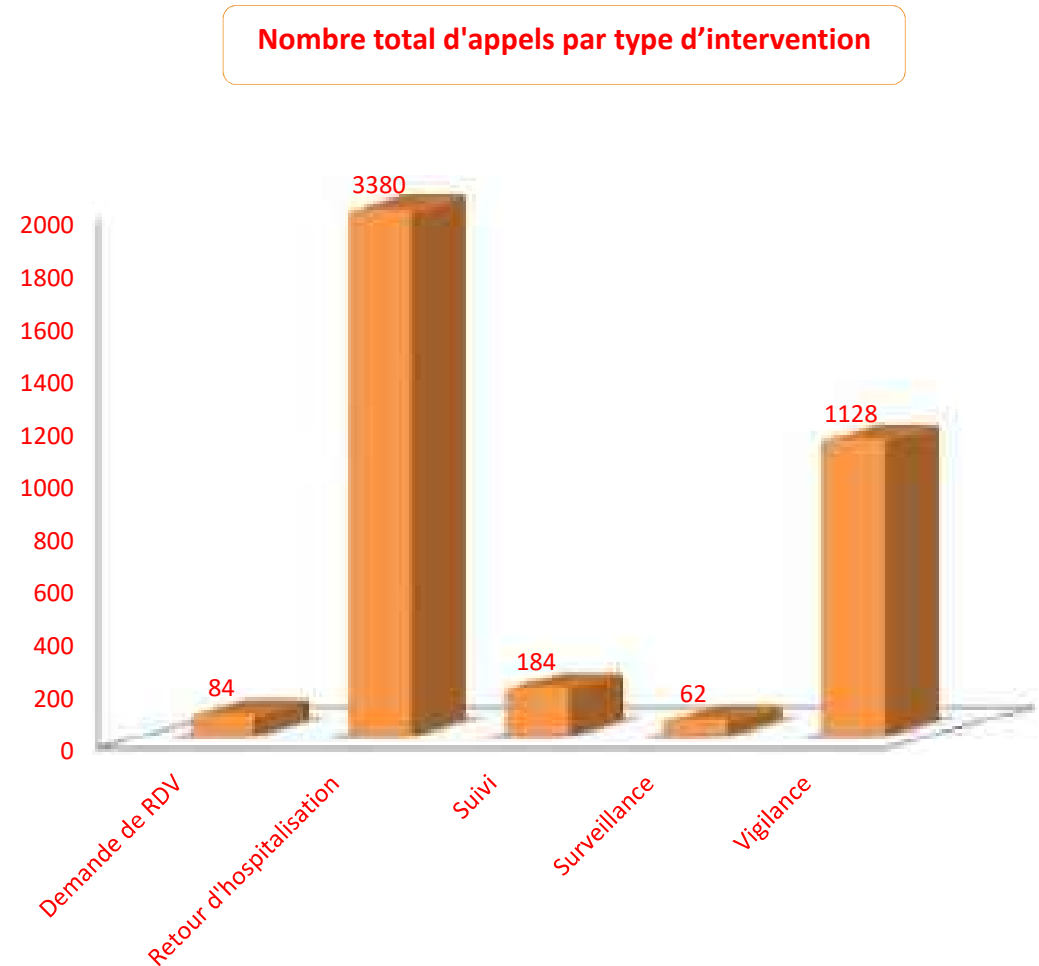
Les Psychologues du service d'assistance psychologique interviennent de différentes manières auprès des abonnés :

1- A la demande du bénéficiaire ou d'un tiers (Famille, Opérateurs,...) : **84 appels**.

2- A l'issue de la vigilance des opérateurs : **1128 appels**.

3- Les Psychologues accompagnent les abonnés en situation de fragilité dans le cadre de suivis et de surveillances : **246 appels**.

4- L'équipe a réalisé **3380 appels** suite à des retours d'hospitalisation.



1-3) Les différentes formes de vigilance

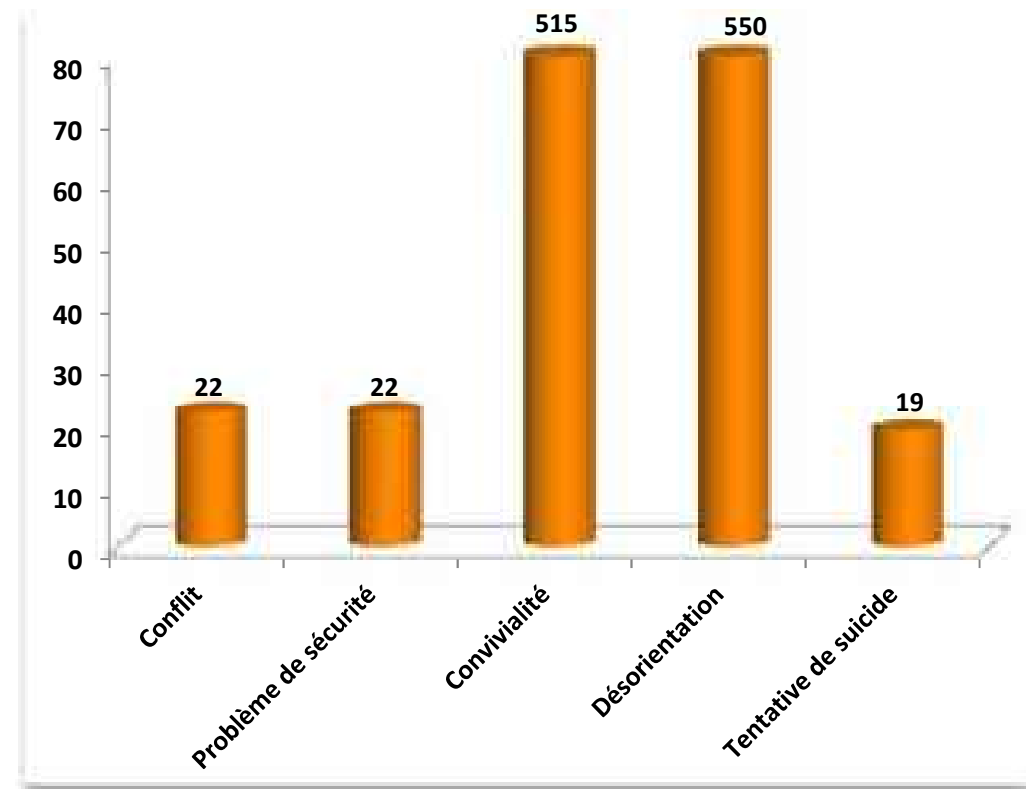
Notre méthode de codification des appels nous permet de préciser l'origine des demandes de prise en charge dans le cadre de la **prestation Vigilance**.

Les Chargés d'écoute, lors du premier contact avec l'abonné, affinent l'évaluation de l'appel et le codifient sous plusieurs formes.

Les appels sont ainsi préqualifiés en anxiété, désorientation, problème de sécurité et conflit.

On note une **prédominance des désorientations et de demandes de convivialité** sur l'année 2021.

Nombre d'appels selon les différentes formes de Vigilance



How can we help?
*Besoin d'aide?

2. Les types de prises en charge

2-1) Les abonnés sans prise en charge globale

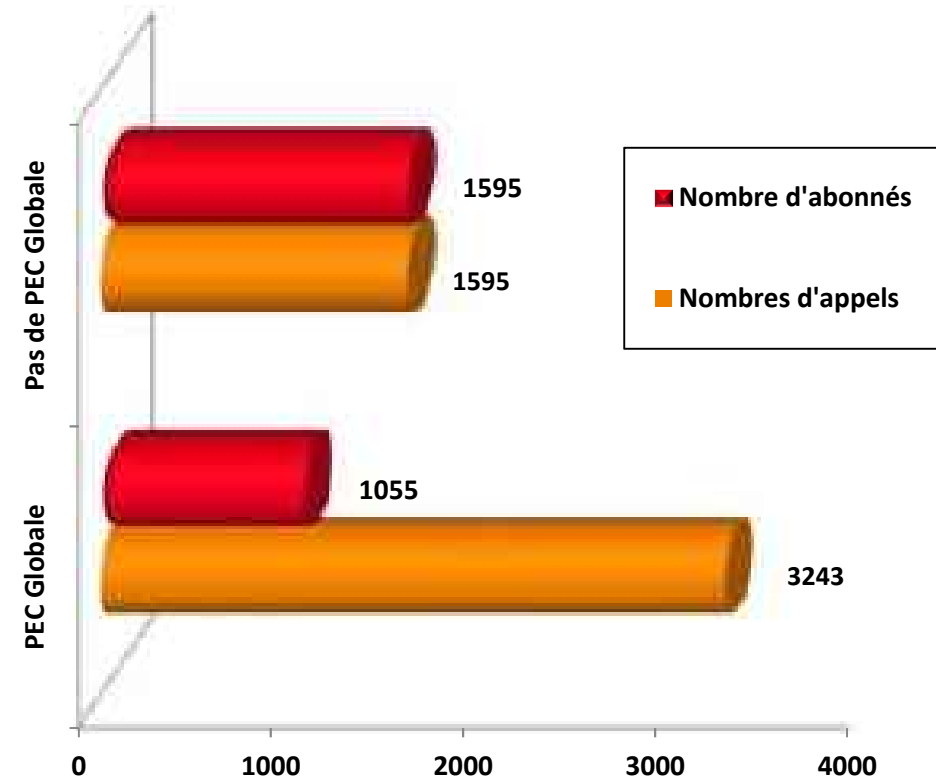
Les situations rencontrées par le service d'assistance psychologique ne nécessitent pas toujours la mise en place d'un suivi ou une prise en charge longue durée. L'intervention du service d'assistance psychologique peut se limiter à un appel d'évaluation de la situation ou un entretien unique de soutien.

2-2) Les abonnés avec une prise en charge globale

Nous évoquons une prise en charge globale, lorsque de multiples contacts ont été établis avec l'abonné, son entourage ou les intervenants extérieurs en vue d'une coordination.

L'abonné peut bénéficier d'un suivi de courte ou longue durée, et faire l'objet de plusieurs coordinations permettant d'envisager et trouver une solution à sa situation difficile et/ou à risques.

Notre méthode de reporting, incluant la prise en compte des divers contacts établis avec l'abonné, son entourage et les structures départementales, nous permet de parler de **prise en charge globale**.



How can we help?
*Besoin d'aide?

3. La population TELEASSISTANCE contactée par le Service d'Assistance Psychologique

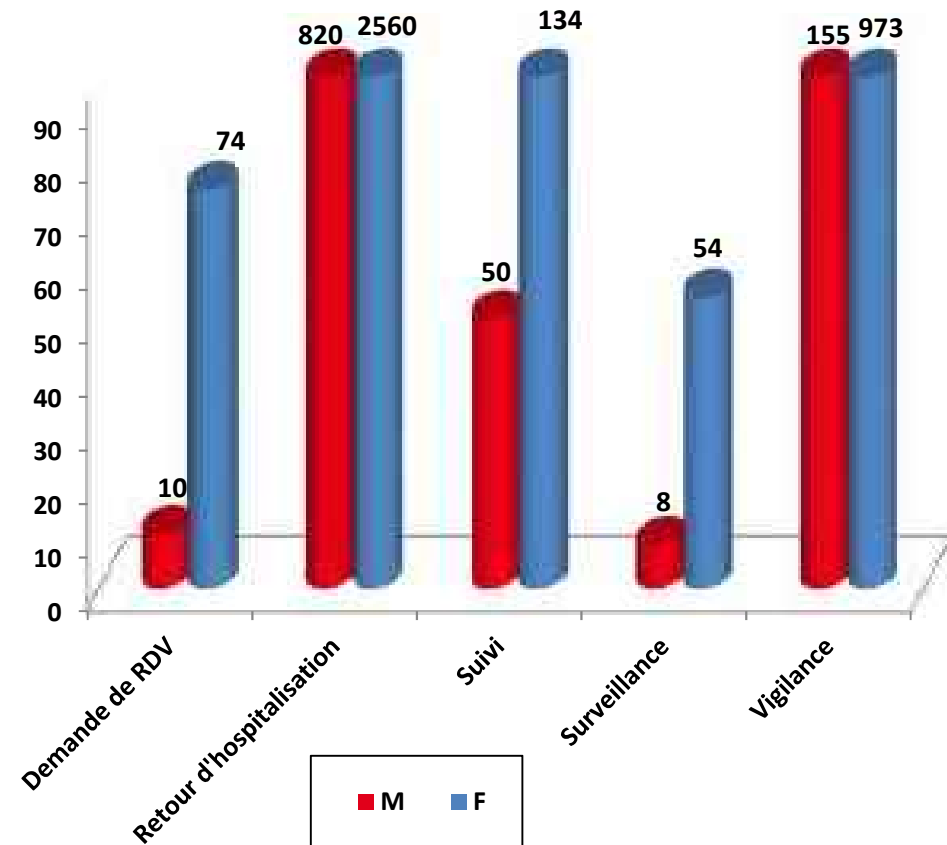
3-1) Répartition des appels par sexe

La **population masculine** représente environ **27%** des abonnés TELEASSISTANCE appelés par le service d'assistance psychologique.

3795 appels réalisés par les psychologues du service ont concerné la population féminine,

et **1043 appels** ont été passés auprès de la population masculine.

Répartition des appels par sexe et par type d'intervention



How can we help?
*Besoin d'aide?

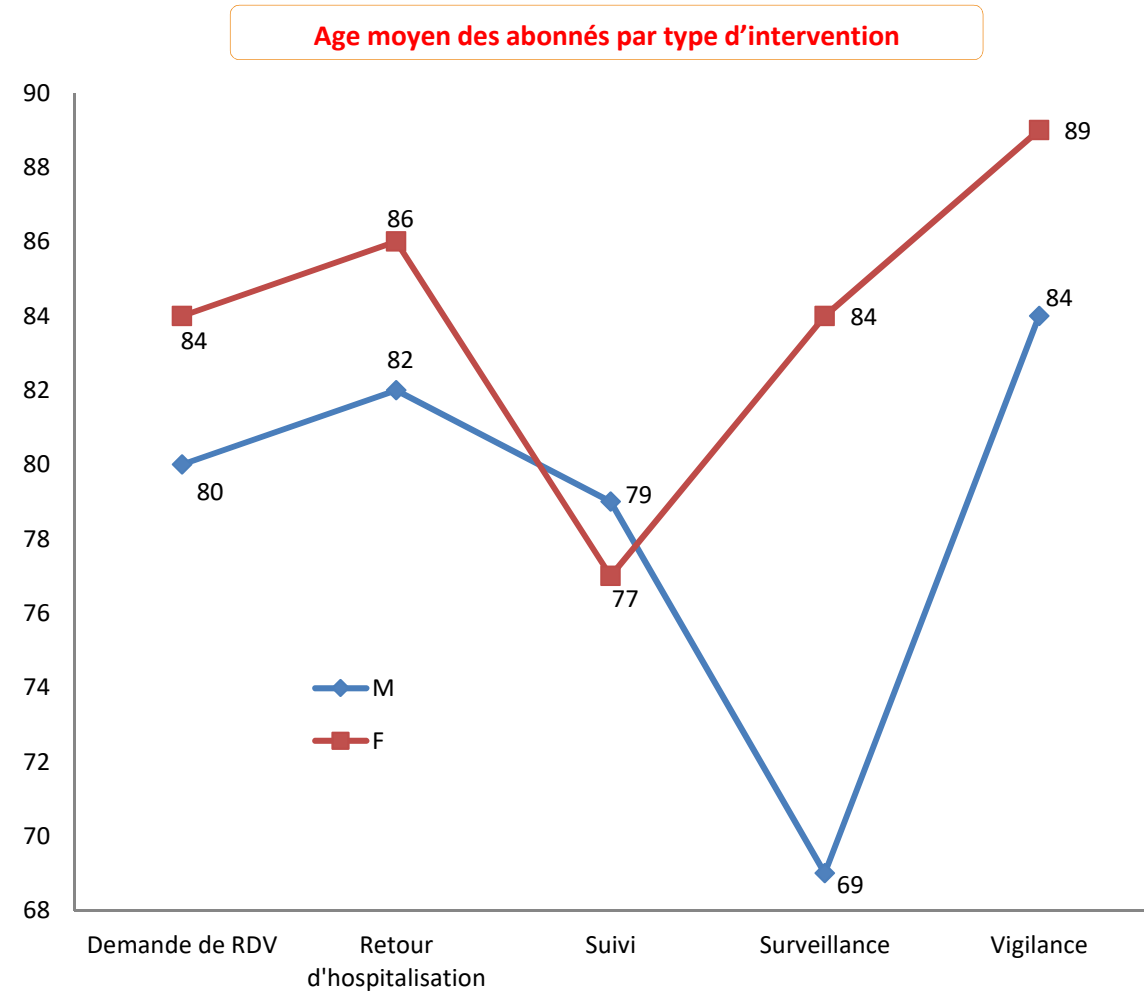
3. La population TELEASSISTANCE contactée par le Service d'Assistance Psychologique

3-2) Répartition par âge

L'âge moyen des abonnés contactés par le service d'assistance psychologique est de :

79 ans pour les femmes et
84 ans pour les hommes.

Celui-ci varie selon le type d'intervention.



How can we help?
*Besoin d'aide?



4. Les problématiques dans le cadre d'une prise en charge globale

Les **problèmes de santé et les chutes** sont les problématiques où la demande de soutien et de réconfort a été la plus remarquée.

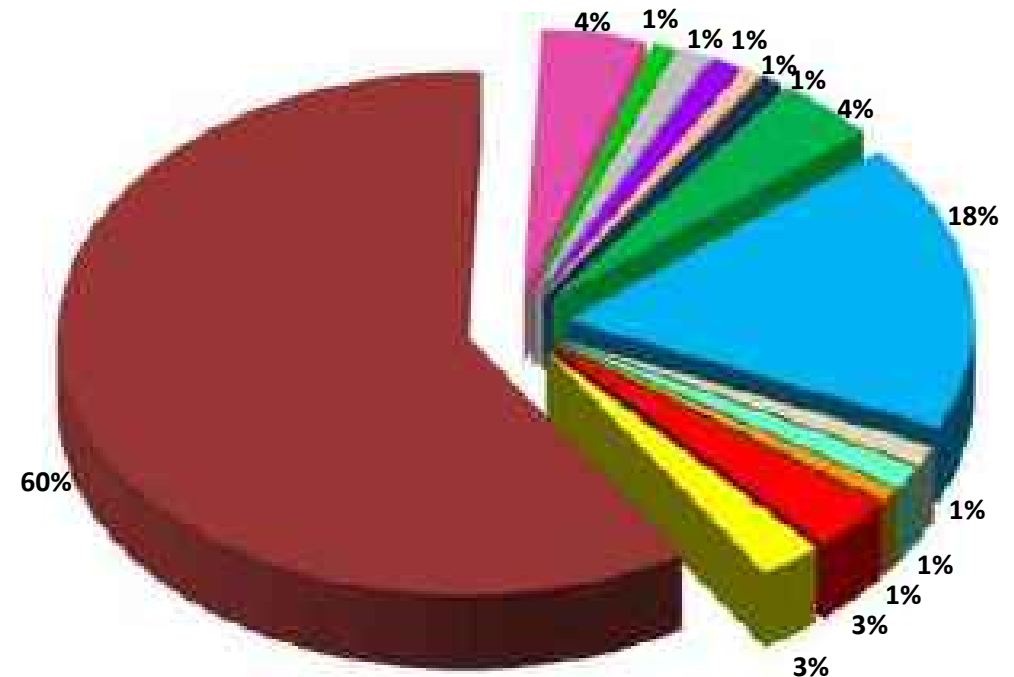
Les demandes des bénéficiaires peuvent se limiter à un entretien unique de soutien ou évoluer vers la mise en place d'un suivi.

Le suivi n'est réalisé qu'avec l'accord de l'abonné.

Un suivi régulier n'est pas toujours envisageable et dépend de la capacité d'acceptation de la situation par l'abonné.

Certains abonnés peuvent avoir tendance à banaliser leur situation, bien que préoccupante, lors du premier contact téléphonique, et peuvent d'abord refuser l'aide appropriée.

Nos psychologues ont un rôle de réconfort et de soutien moral.



- Chute
- Etat dépressif
- Isolement/solitude
- Pathologie somatique aiguë
- Perte d'autonomie
- Problématique personnelle
- Trouble psychiatrique
- Deuil
- Humeur triste
- Manifestations anxieuses
- Pathologie somatique chronique
- Problématique familiale
- Tentative de suicide
- Troubles cognitifs

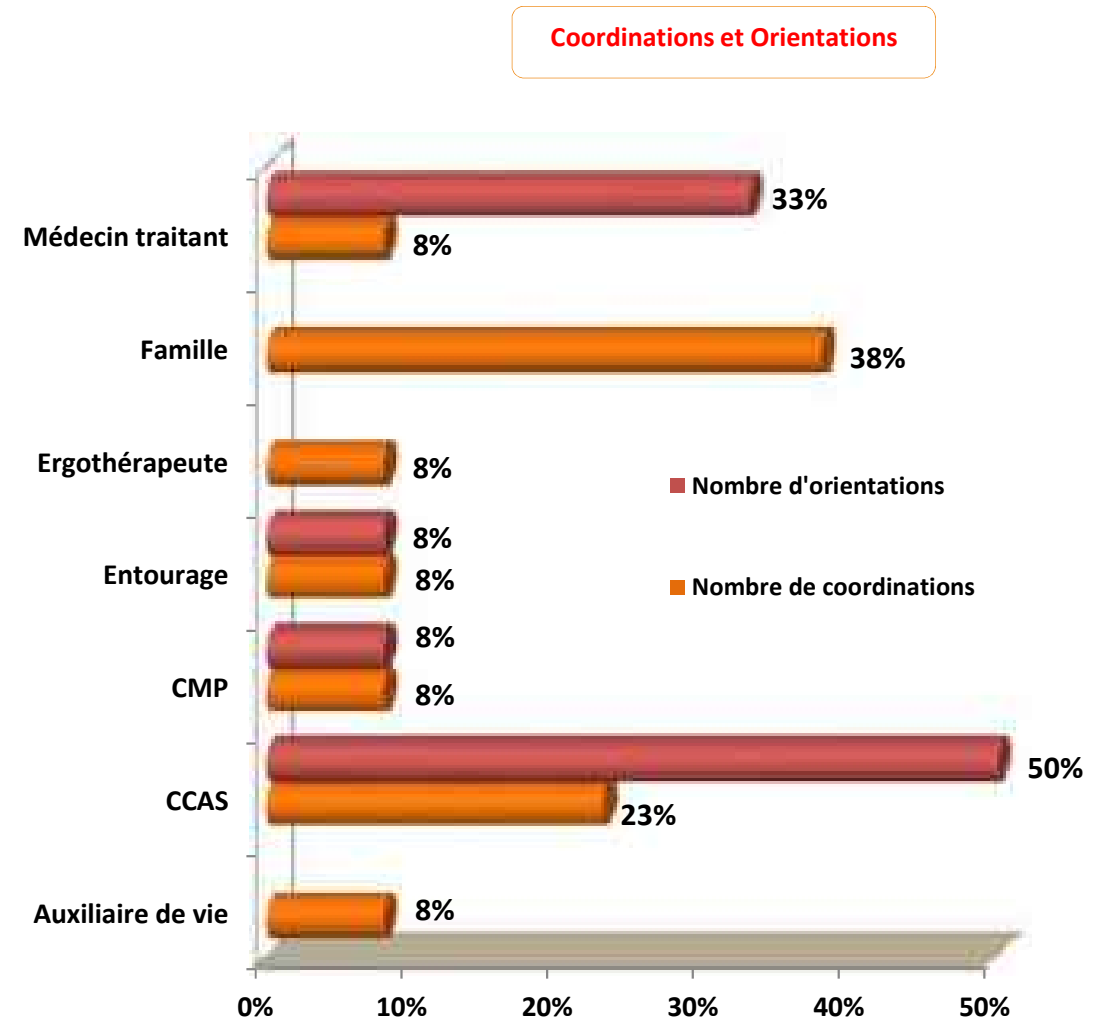
How can we help?
"Besoin d'aide?"

6. Les coordinations et les orientations

Notre méthode de reporting permet de répertorier les différents interlocuteurs auprès desquels nous effectuons les **coordinations** et les **orientations**.

Sur l'année 2021, les **coordinations** avec la **famille** sont les plus importantes, et notamment avec la famille.

Des **orientations** et des conseils sont proposés par le service d'assistance psychologique à l'abonné et son entourage, en vue d'une démarche autonome auprès d'une structure médico-sociale, ou d'un professionnel spécialisé.



How can we help?
"Besoin d'aide?"

Conclusion

- Le Service d'Assistance Psychologique a contacté **2650 abonnés** sur l'année 2021.
- **1595 abonnés** ont bénéficié d'une **prise en charge globale**, ils ont été contactés à plusieurs reprises et/ou leur situation a nécessité une coordination.
- **1055 abonnés** ont été appelés une seule fois, se saisissant d'un entretien unique de soutien ou n'éprouvant pas le besoin d'une prise en charge psychologique.

How can we help?
"Besoin d'aide?"



Annexes

How can we help?
"Besoin d'aide?"



Intervention de la Station d'écoute dans les demandes de prise en charge par le service d'assistance psychologique

La Vigilance Opérateurs

Tous les contacts **psychoaffectifs** ou les **problèmes de sécurité**, sont détectés par les opérateurs en traitant les alarmes. Ces situations de **détresse** et d'**anxiété** sont signalées au service d'assistance psychologique.

• **Cauchemars, crise d'angoisse, solitude, désorientation, anxiété, agression, cambriolage...**

Les Demandes de RDV

La **station d'écoute** ou les autres **services** de l'entreprise demandent au service d'assistance psychologique de prendre contact avec un abonné soit suite à la **détection** d'une situation de **fragilité** ou d'une situation **problématique** rencontrée ou à la demande de l'**abonné** ou de la **famille**.

• **Deuil, perte de mémoire, addiction, TDS, maltraitance, perte d'autonomie suite à une hospitalisation, dépression,...**

CODIFICATION

How can we help?
"Besoin d'aide?"



Prestations du Service d'assistance psychologique

Les retours d'hospitalisation

Le service d'assistance psychologique contacte chaque abonné **hospitalisé** suite à une alarme afin de s'**informer** de son **état psychique** et **physique** et d'**identifier** des situations de **souffrance** ou de **perte d'autonomie**.

Par ex:

- Suite à **une hospitalisation**, l'abonné peut avoir besoin de **soutien moral** pour faire face à la **dégradation** de son **état de santé**.
- Une demande de **réévaluation** de son état **physique** et **psychique**, peut être demandée auprès des **services médico-sociaux**.

How can we help?
"Besoin d'aide?"

Les coordinations et orientations

Certaines situations amènent le service d'assistance psychologique à se mettre en **relation** avec les **coordinations médico-sociales** et l'**entourage** de l'abonné. Les **conseiller** et les **orienter** des **professionnels** de santé et /ou des structures adaptées à leur situation.

Par ex:

- Suite à une situation de **maltraitance**, avec l'accord de l'abonné un **signalement** et une **coordination** sont faites vers le **Conseil général** ou le **CCAS**.
- Une situation de **solitude** et d'**ennui** peut générer la recherche d'une **association de bénévolat** pour tenter de rompre cet **isolement**.

Interventions du Service d'assistance psychologique

La surveillance

Un abonné est mis sous **surveillance** pendant une période d'environ **deux mois**, lorsqu'une situation de **fragilité** est apparue au cours d'un ou plusieurs appels passés vers l'abonné par le service d'assistance psychologique. Un contrôle régulier des alarmes est effectué.

Par ex:

➤ Un abonné en situation de **perte d'autonomie** avérée **refuse l'aide** apportée par le service d'assistance psychologique.

Les **alarmes** de cet abonné seront **contrôlées** et des **appels de convivialité** seront effectués vers l'abonné.

Objectif: Arriver à ce que l'abonné accepte sa situation ou notre aide, et coordonner une prise en charge avec les structures partenaires si la situation s'aggrave.

Les suivis

On considère qu'un abonné bénéficie d'un **suivi** lorsqu'une **prise en charge** donne lieu à plus de **trois entretiens** téléphoniques. Avec pour **objectif**, l'**accompagnement** de l'abonné sur une période non définie selon sa **problématique**.

Par ex:

➤ Une situation de **deuil** ou de **dépression** peut générer un suivi.

L'abonné est en général appelé **une fois par semaine** ou tous **les quinze jours**.

Ce suivi peut s'étaler sur plusieurs semaines voire sur plusieurs mois.

➤ Une surveillance peut aboutir à un suivi.

Le lexique des problématiques

Les troubles cognitifs

Troubles suffisamment importants pour retentir sur la vie de la personne et entraîner une perte d'autonomie. Les fonctions cérébrales particulièrement atteintes peuvent être la mémoire, l'attention et le langage.

Les troubles cognitifs regroupent les plaintes mnésiques, les démences dégénératives (Alzheimer, Parkinson,...) et les démences non-dégénératives (accident vasculaire).

Les manifestations anxieuses

L'anxiété est une sensation normale. Elle est présente chez tous les êtres humains. Selon les circonstances elle peut revêtir des formes différentes, de la simple inquiétude à l'angoisse et même à la terreur. Parfois, elle se manifeste de façon anormale et devient une maladie à part entière. Phobies, panique, troubles obsessionnels compulsifs.

L'état dépressif

L'état dépressif est un trouble de l'humeur qui s'accompagne de tristesse et de souffrance morale. La dépression est d'intensité variable, depuis la démoralisation jusqu'au désespoir profond. Des facteurs personnels, liés à l'environnement, ou des facteurs génétiques favorisent l'état dépressif.

Le sentiment de solitude, l'ennui

Le sentiment de solitude est l'état, ponctuel ou durable, d'une personne seule, c'est-à-dire d'une personne qui n'est engagée dans aucun rapport avec autrui.

Sous quelle acceptation que ce soit, la solitude peut relever d'un choix ou d'une contrainte. Il ne faut, à ce titre, pas confondre solitude et isolement.

Le problème conjugal

Problèmes qui affectent le couple (conflits conjugaux, violence, infidélité, maladie chronique, etc.), générant une souffrance.

Les problématiques addictives

L'addiction est un asservissement d'un sujet à une substance ou une activité dont il a contracté l'habitude par un usage plus ou moins répété.

L'addiction se rapporte autant à des conduites telles que le « jeu compulsif », les conduites à risques qu'à la dépendance à des produits comme l'alcool, le tabac ou les psychotropes.

Les problématiques familiales

Difficultés au sein de la famille (conflits familiaux) entraînant une souffrance.

Les problématiques suicidaires

Le suicide est l'acte délibéré de mettre fin à sa propre vie.

Un acte de suicide qui ne se termine pas par la mort de la personne est appelé « tentative de suicide ».

Les problèmes graves de santé et les proches atteints d'une maladie grave

Une maladie grave est définie comme une maladie chronique, potentiellement invalidante, nécessitant des soins constants en vue de la guérir, d'en prévenir des complications éventuelles ou d'en freiner l'évolution. Exemples: cancer, diabète, maladie cardio-vasculaire...

La maladie grave d'un proche peut générer chez un individu des troubles psychosomatiques.

Les troubles psychiatriques

Toutes modifications pathologiques de l'activité cognitive entraînent des troubles de la personnalité, du comportement, de l'humeur et de l'affectivité.

La victimologie

Concerne les personnes qui ont vécu un événement traumatique (Accidents, agressions, agressions sexuelles, violences, attentats, catastrophes,...) et présentent des troubles psychiques suite à ce traumatisme.

La maltraitance

La maltraitance (physique, morale, financière, négligence active ou passive) désigne des mauvais traitements infligés à des personnes que l'on traite avec brutalité, rigueur ou sévérité.

Ces victimes sont souvent dépendantes et vulnérables. La maltraitance a fréquemment des conséquences durables sur la santé physiologique et psychique des victimes.

La perte d'autonomie

Diminution partielle ou totale des capacités physiques et psychiques de la personne.

Le deuil

Le deuil ou la perte d'un être cher, d'un projet implique une notion de disparition, de renoncement à un être, à un projet, dû à la mort de fait (décès) ou d'état (abandon, rejet). La perception de ce deuil est variable selon les individus (tristesse, accablement, révolte, incompréhension, culpabilité, amertume).

Les conflits interpersonnels (hors famille)

Difficultés relationnelles entre personnes dans des contextes aussi variés que le voisinage, le travail, les loisirs.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction de la Commande Publique
Service de la Commande Publique Achats, Etudes et Services

RAPPORT N°3**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022****RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE SUR L'EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE TÉLÉASSISTANCE**

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les régions, les départements et certaines catégories de communes, d'établissements publics de coopération intercommunale et de syndicats mixtes, de constituer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Destinée à favoriser la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, cette commission est composée de représentants de l'assemblée délibérante désignés à la représentation proportionnelle et de représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

Cette commission, présidée par le Président du Conseil départemental ou son représentant, a vocation à se prononcer sur les choix à effectuer en matière de gestion de services publics, préalablement à la délibération du Conseil départemental, et examine chaque année les rapports des délégués de service public et des cocontractants d'un contrat de partenariat, ainsi que les bilans d'activité des services exploités sous forme de régie dotée de l'autonomie financière.

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrit au délégué de produire chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des services et est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Comme précisé ci-dessus, ce rapport est au nombre de ceux qui doivent être examinés par la CCSPL. L'article L.1411-3 précité prévoit aussi que l'examen du rapport communiqué « est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ».

La présente délibération porte sur le rapport du délégué GTS Mondial Assistance sur l'exécution de la délégation de service public de télé assistance au titre de

l'année 2021. Ce rapport d'activité joint en annexe de la présente délibération a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 juin 2022.

GTS Mondial Assistance s'est vu confier le service de télé assistance dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public 2019-2024 laquelle a pris effet au 1er juin 2019.

Il convient de me donner acte du rapport d'activité au titre de l'année 2021 de la délégation de service public de télé assistance.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Envoi au contrôle de légalité le : 4 octobre 2022

Publication électronique le : 4 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRE, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Nicole CHEVALIER, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES RELATIF AU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES SERVICES DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

(N°2022-303)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment ses articles L.243-1 et suivants,

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :**Article 1 :**

De la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France relatif au Comité des Œuvres Sociales du personnel des services du Département du Pas-de-Calais portant sur les exercices 2015 à 2020.

Article 2 :

Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, visé à l'article 1, est annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

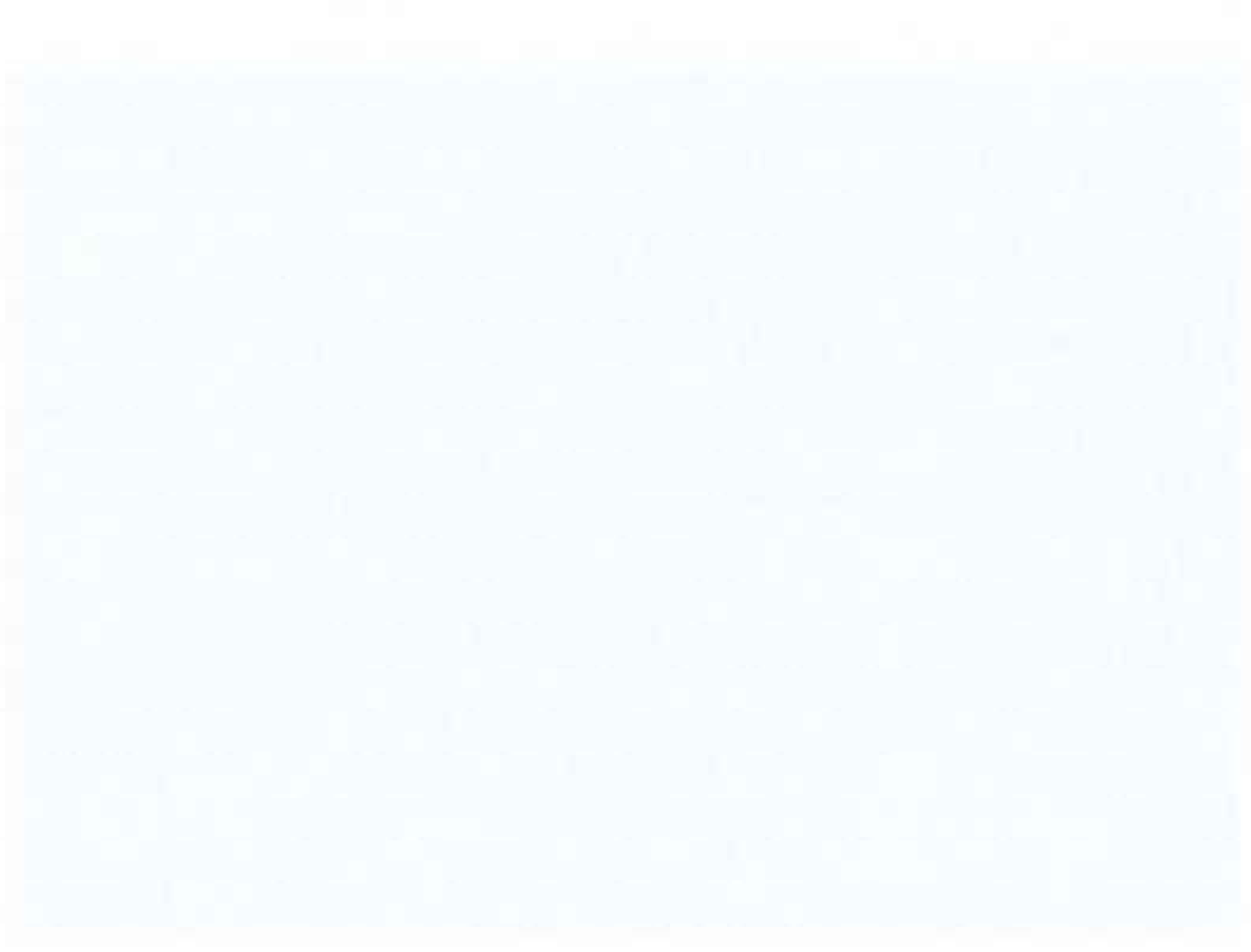


RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES SANS RÉPONSE

COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES SERVICES DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Exercices 2015 à 2020

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la chambre le 18 mai 2022.



At the bottom of the page, there is a line of very faint text that is mostly illegible. It appears to be a footer or a page number, but the characters are too light to read accurately.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	2
RECOMMANDATIONS*	3
INTRODUCTION	4
1 UNE ASSOCIATION AUTONOME MAIS SANS STRATÉGIE D'INTERVENTION	5
1.1 Un environnement juridique multiforme	5
1.2 Une gouvernance indépendante	6
2 UNE POLITIQUE D'INTERVENTION SOCIALE PERFECTIBLE	9
2.1 L'absence de stratégie d'intervention définie par le département	9
2.2 L'efficacité de l'action reste à éprouver	10
2.2.1 La couverture des besoins de tous les agents	11
2.2.2 Un champ d'intervention étendu mais à l'attractivité relative	11
2.2.3 Une politique sociale aux effets limités	17
2.3 Une gestion efficiente de l'activité	22
2.3.1 De bons indicateurs de gestion pour l'action propre du COS	22
2.3.2 Une externalisation efficiente des prestations au CNAS	24
3 UNE GESTION FINANCIÈRE SAINTE, AUX RISQUES LIMITÉS	26
3.1 Une exploitation équilibrée	26
3.2 Un résultat d'exploitation maîtrisé	27
3.2.1 Une gestion financière encadrée	27
3.2.2 Le financement des prestations, tributaire du soutien départemental	30
3.2.3 Un fonctionnement associatif maîtrisé	32
3.3 Un bilan solide	33
ANNEXES	35

SYNTHÈSE

Le comité des œuvres sociales (COS) du personnel des services du département du Pas-de-Calais, association de loi de 1901 relative au contrat d'association, a été créé en 1995. Il compte plus de 7 000 adhérents. Il dispose, entre 2015 et 2020, d'un budget annuel moyen de l'ordre de 3 M€ et d'un personnel de sept à huit agents, selon les années, dont quatre ou cinq sont mis à disposition par le département.

Aux termes de l'article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984¹, l'action sociale des collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents relève de leur responsabilité. Or, en l'espèce, le département du Pas-de-Calais a confié cette mission à une association, sans en préciser au préalable les actions attendues, ni même définir les orientations dont il souhaite la mise en œuvre. En effet, l'activité du comité des œuvres sociales est conduite sans axes stratégiques et objectifs fixés préalablement par la collectivité dans une convention générale ou repris dans les statuts du COS. L'association ne définit pas plus de politique d'intervention, alors que statutairement, son assemblée générale doit en déterminer les orientations. Cette double abstention conduit à l'absence de toute évaluation et expose l'association au risque d'un décalage entre les attentes des adhérents et du département et les prestations proposées, dont les contenus ne sont pas contrôlés.

À l'inverse, la gestion financière du comité des œuvres sociales est strictement encadrée par le département. Sur la base de budgets aux contours perfectibles présentés par le comité, des conventions annuelles fixent le montant des subventions de la collectivité et leurs modalités d'ajustement, en cas de réalisation partielle des prestations. En conséquence, les équilibres financiers de l'association et les intérêts du département sont préservés. Mais, compte tenu du financement départemental quasi-exclusif, les marges de manœuvre de l'association pour développer son action sont inexistantes. Faute de diversification de ses ressources, une gestion plus dynamique de ses activités vers des prestations attractives pour les agents, basée sur une évaluation effective, devrait lui permettre d'optimiser les moyens alloués par le département.

Le service des prestations du comité s'appuie sur une offre directe aux adhérents, et indirecte, relayée par l'intermédiaire du Comité national d'action sociale (CNAS). Complète par son étendue, elle s'adresse à l'ensemble des agents du département, pour la plupart également adhérents. Toutefois, indépendamment des 5 000 bénéficiaires des chèques-vacances, sur plus de 7 000 adhérents que compte l'association, seuls 2 000 ont recouru aux prestations de l'offre directe. Cela pose la question de l'attractivité de celle-ci, et notamment de la politique d'aide sociale conduite, dont les effets sont limités en direction des personnels à bas revenus. L'absence d'informations transmises par le CNAS sur le nombre des bénéficiaires de ses prestations et leur profil financier, ne permet pas au comité des œuvres sociales d'évaluer l'efficacité globale de l'action menée. Une réflexion générale sur le contenu de sa politique d'intervention et d'action sociale devrait être conduite, afin de permettre à l'assemblée générale de l'association de fixer des orientations claires intégrant, le cas échéant, celles du département du Pas-de-Calais, qui restent à définir.

¹ Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES SERVICES
DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

RECOMMANDATIONS*

(classées dans l'ordre de citation dans le rapport)

Recommandations (performance)

	<i>Totalement mise en œuvre</i>	<i>Mise en œuvre en cours</i>	<i>Mise en œuvre incomplète</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	<i>Page</i>
Recommandation n° 1 : demander au département du Pas-de-Calais de compléter sa décision de confier au COS 62 la gestion de l'action sociale en direction de ses agents, en désignant précisément les prestations concernées et en fixant la stratégie et les orientations attendues.				X	10
Recommandation n° 2 : formaliser la stratégie d'intervention du COS 62 (avec ou sans les orientations définies par le département) à présenter à l'assemblée générale et assurer le suivi de sa mise en œuvre.				X	22

* Voir notice de lecture en bas de page.

NOTICE DE LECTURE

sur l'avancement de la mise en œuvre des rappels au droit et des recommandations

Les recommandations de régularité (rapports au droit) et de performance ont été vérifiées après examen des réponses écrites et des pièces justificatives apportées par l'administrateur en réponse aux observations préliminaires de la chambre.

Totalement mise en œuvre	L'organisme contrôlé indique avoir mis en œuvre la totalité des actions ou un ensemble complet d'actions permettant de répondre à la recommandation, même si les résultats escomptés n'ont pas encore été constatés.
Mise en œuvre en cours	L'organisme contrôlé affirme avoir mis en œuvre une partie des actions nécessaires au respect de la recommandation et indique un commencement d'exécution. L'organisme affirme, de plus, avoir l'intention de compléter ces actions à l'avenir.
Mise en œuvre incomplète	L'organisme contrôlé indique avoir mis en œuvre une partie des actions nécessaires sans exprimer d'intention de les compléter à l'avenir.
Non mise en œuvre	Trois cas de figure : - l'organisme contrôlé indique ne pas avoir pris les dispositions nécessaires mais affirme avoir l'intention de le faire ; - ou il ne précise pas avoir le souhait de le faire à l'avenir ; - ou il ne fait pas référence, dans sa réponse, à la recommandation formulée par la chambre.

INTRODUCTION

Le contrôle des comptes et de la gestion du comité des œuvres sociales du personnel des services du département du Pas-de-Calais a porté sur les exercices 2015 à 2020.

M. Michel Viseur, président de l'association du même nom, représentant légal depuis les élections professionnelles de décembre 2014, a été avisé de l'ouverture du contrôle par courrier du président de la chambre, du 4 octobre 2021.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, l'entretien de fin de contrôle avec le représentant légal en fonctions s'est tenu le 10 décembre 2021.

La chambre, dans sa séance du 27 janvier 2022, a arrêté ses observations provisoires, qu'elle a adressées au représentant légal, ainsi que sous forme d'extrait au conseil départemental du Pas-de-Calais.

Après avoir examiné leurs réponses, la chambre, dans sa séance du 18 mai 2022, a arrêté les observations définitives suivantes.

Pour les commodités de la lecture, le comité des œuvres sociales du personnel du département du Pas-de-Calais est désigné dans la suite du rapport par l'acronyme « COS 62 ».

1 UNE ASSOCIATION AUTONOME MAIS SANS STRATÉGIE D'INTERVENTION

1.1 Un environnement juridique multiforme

L'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983², modifiée par la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001³, dispose « [les fonctionnaires] participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent... L'Etat, les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. Ils peuvent participer aux organes d'administration et de surveillance de ces organismes. ». Cette disposition sera reprise dans le futur code de la fonction publique à l'article L. 733-1.

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, ainsi, créer, au niveau local, une amicale des personnels ou recourir à un comité des œuvres sociales (COS) ou à un comité d'action sociale (CAS) sous forme d'association de la loi du 1^{er} juillet 1901⁴, ou bien adhérer à un organisme national comme le Comité national d'action sociale (CNAS)⁵ ou le Fonds national d'action sanitaire et sociale (FNASS).

Le département du Pas-de-Calais a choisi la forme associative pour créer un comité des œuvres sociales, le 28 décembre 1995, tout en décidant de s'abstenir de participer aux instances de gouvernance. L'article 5 des statuts n'inclut pas, en effet, la collectivité comme membre actif.

Son siège social est fixé à l'Hôtel du département à Arras (article 3 des statuts) et sa durée est illimitée (article 4).

Les statuts élaborés en 1995, 2011 et 2015 ont des contenus identiques et assurent, sur la période, la vie statutaire, *a minima*, en conformité avec la réglementation de 1901 précitée. De nouveaux statuts ont été adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2021. Ils garantissent, utilement, aux agents retraités, mis à disposition, payés à l'heure, en contrats aidés et aux assistantes familiales, l'accès à toutes les prestations du COS 62, laissé, antérieurement, à la discrétion du seul conseil d'administration.

² Loi portant droits et obligations des fonctionnaires.

³ Loi relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale.

⁴ Loi relative au contrat d'association et décret d'application du 16 août 1901.

⁵ Association de la loi de 1901, créée en 1967 par les élus qui compte plus de 20 000 organismes adhérents (collectivités territoriales, établissements publics rattachés, associations et comités gérant des œuvres sociales pour le compte des collectivités publiques, autres personnes nées en liens étroits avec les collectivités territoriales, telles que sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales, offices du tourisme, agences de développement...) et 837 500 bénéficiaires en novembre 2021, pour mener une action sociale en direction des personnels territoriaux.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

L'association a, aux termes de l'article 2 des statuts, « pour objet de promouvoir et de gérer les activités de nature à favoriser l'accès à la découverte et à la création dans les domaines des activités sociales, culturelles, sportives, de loisirs et de tourisme social et de faire bénéficier aux adhérents, de tarifs préférentiels sur les produits proposés pour l'ensemble des agents départementaux en activité ou en retraite. » Cet objet social détermine un champ large d'intervention, sans préciser les grands types d'activités susceptibles d'être menées, et notamment les partenariats développés comme celui avec le CNAS. La chambre invite donc l'association à préciser, dans le cadre des orientations que doit fixer l'assemblée générale, aux termes de l'article 16 de ses statuts, les activités qu'elle entend conduire directement, ou indirectement, avec ses partenaires.

Les ressources de l'association sont, selon les termes de l'article 6, composées des cotisations des adhérents⁶, des subventions des collectivités publiques (département du Pas-de-Calais, État, région, communes et établissements publics, et tout autre organisme), du produit des fêtes et manifestations, des intérêts ou redevance des biens et valeurs qu'elle pourrait posséder, des rétributions pour service rendu, toutes autres ressources ou subventions, et des dons manuels.

Outre les statuts, l'action du COS 62 est, également, déterminée par des conventions qui le lient à ses partenaires.

Par convention du 24 février 2011, le département met, ainsi, à sa disposition des personnels. Prolongée par deux avenants en 2012 et 2016, cette mesure court jusqu'au 30 juin 2022 (cinq agents concernés au 1^{er} juillet 2019, puis quatre en 2021).

Par conventions annuelles (examinées ci-après), le département du Pas-de-Calais fixe le montant de son soutien financier et les modalités de son contrôle.

Par son adhésion au CNAS (convention signée le 23 février 2007), le COS 62 confie à cette association à vocation nationale tout un pan de son intervention.

Par conventions entre le groupement d'intérêt public (GIP) de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et le COS 62, celui-ci s'engage à mettre à disposition du personnel adhérent de cette structure l'ensemble des prestations qu'il propose, directement ou par l'intermédiaire du CNAS.

1.2 Une gouvernance indépendante

L'organisation associative, telle que prévue par les statuts, laisse aux représentants du personnel l'entière responsabilité de la gestion de la structure.

La vie institutionnelle est rythmée par la tenue des instances de gouvernance, dont la fréquence et les pouvoirs n'appellent pas d'observations.

⁶ Dont le montant est fixé chaque année par le conseil d'administration.

COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES SERVICES
DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Aux termes de l'article 8 des statuts, la composition du conseil d'administration de quinze membres est déterminée selon les résultats obtenus par les syndicats aux élections professionnelles⁷. Aucun syndicat n'y disposant de la majorité absolue des voix, la gestion a été partagée entre toutes les forces syndicales. Le conseil d'administration a établi son règlement intérieur et l'a adapté de façon régulière. Le fonctionnement de l'association est, ainsi, structuré au travers de quatre commissions (commissions «vacances – voyages – loisirs», «finances», «assemblée générale» et «fonctionnement») qui formulent des propositions soumises au bureau ou au conseil d'administration.

Le nombre et les conditions de la tenue des séances de cette instance respectent les statuts. La participation élevée des administrateurs (dans la plupart des cas supérieure à onze, y compris les délégations de pouvoir) témoigne d'une vie associative participative et soutenue.

Le bureau est composé de neuf membres élus par le conseil d'administration. Le nombre de ses réunions, fixé à une par mois au moins, n'est pas respecté, la chambre n'ayant pu constater au mieux que la tenue de six séances par an (en 2017), toutes ayant précédé les conseils d'administration. Malgré cela, les procès-verbaux rendent compte d'une activité effective du bureau. Le nombre de réunions de douze par an, prévu par les statuts, peut dès lors apparaître surabondant, ce qui pourrait utilement amener l'association à revoir leur fréquence dans les statuts.

L'assemblée générale, quant à elle, s'est réunie tous les ans (à l'exception de 2020 pour raisons sanitaires). Les dispositions de l'article 16 des statuts ne la prévoyaient qu'une fois tous les deux ans, ce qui, par ailleurs, constituait un risque, notamment au regard de l'approbation des comptes de l'association. La modification dudit article, par l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2021, a remédié à cette insuffisance et prévoit désormais une réunion annuelle.

En application de l'alinéa 2 de l'article 15, les membres du conseil d'administration ne peuvent prendre ou conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ayant traité avec l'association. Selon l'organisme, les fournisseurs professionnels de prestations sont reçus chaque année et les dossiers de propositions sont soumis à la commission compétente, puis validés en bureau et en conseil d'administration. Aucun conflit d'intérêt n'a été relevé sur la période. Toutefois, l'absence de dispositif de contrôle des administrateurs fait courir un risque dont l'association pourrait se prémunir en instaurant une telle procédure, ce que la chambre l'invite à formaliser.

En dehors de la présence d'un vice-président du conseil départemental aux assemblées générales ordinaires, constatée en 2017, 2019, 2020 et 2021, l'absence de participation du département du Pas-de-Calais aux instances favorise l'indépendance de la gouvernance de l'entité.

⁷ Article 8 : « La répartition du nombre de sièges entre les organisations syndicales est proportionnelle au pourcentage des voix obtenues par chaque liste à l'issue du chaque renouvellement du Comité technique départemental ». Suite à la tenue de celles-ci en décembre 2014, la Confédération française démocratique du travail (CFDT) était majoritaire avec six représentants, devant la Confédération générale du travail (CGT) quatre sièges, Force ouvrière (FO) 3 sièges, et Solidaires, unitaires, démocratiques (SUD) deux sièges. À l'issue de celles de décembre 2018, la CFDT récupère un siège au détriment de FO, les autres syndicats réalisant le même nombre de sièges.

CONCLUSION INTERMEDIAIRE

La vie et l'action de l'association, créée à l'initiative du département du Pas-de-Calais, sont régies par des statuts aux contenus minimalistes mais conformes aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et de son décret d'application, complétés par un règlement intérieur et un ensemble de conventions liant le COS 62 à divers partenaires.

Du fait de l'absence de participation du département aux organes de gouvernance, l'indépendance et l'autonomie de l'association sont préservées, ceci en conformité avec l'esprit de la réglementation. L'administration et le fonctionnement sont maîtrisés par les instances de gouvernance, confiées statutairement aux organisations syndicales qui assurent ainsi l'entière responsabilité de la gestion. Les procès-verbaux rendent compte d'une vie associative active.

2 UNE POLITIQUE D'INTERVENTION SOCIALE PERFECTIBLE

2.1 L'absence de stratégie d'intervention définie par le département

Les agents des collectivités locales et de leurs établissements publics participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient⁸.

Cependant, il appartient au département du Pas-de-Calais de définir, de manière souveraine, la nature et le contenu des actions dont il confie la gestion au COS 62 et le montant des dépenses obligatoires qu'il entend engager pour contribuer à la réalisation des prestations d'action sociale.

Or, l'association ne dispose pas de convention générale passée avec le département, qui déterminerait les prestations d'action sociale dont la gestion lui est confiée ou, tout au moins, les orientations stratégiques, objectifs et types d'actions que la collectivité entend voir conduire.

Des conventions annuelles précisent, certes, l'objet des subventions accordées. Reprenant exclusivement les termes des statuts⁹, elles n'explicitent, cependant, pas davantage la politique d'action sociale que le département souhaite mener par le COS 62.

Les modalités de contrôle de la gestion financière, prévues à l'article 11 des conventions, permettent au département d'évaluer *ex post*, du point de vue quantitatif et qualitatif, les aides attribuées. Une fiche de suivi est établie par les services départementaux. Son caractère généraliste vise, essentiellement, à assurer le contrôle financier de la demande budgétaire et à apprécier le risque associatif. Il n'a pas été observé, sur la période, de contestation, de la part du département, quant au contenu de l'action conduite par le COS 62. Toutefois, en l'absence de définition préalable de stratégie, ce type de contrôle, réduit à la bonne gestion des aides publiques consenties et à l'évaluation de leur utilisation, montre ses limites, au regard de la responsabilité de la collectivité évoquée ci-dessus.

Le respect de la liberté d'initiative et de l'autonomie de l'association, mis en avant dans l'article 2 des conventions, est certes ainsi assuré. Néanmoins, l'insuffisance de cadrage originel de la politique départementale d'action sociale laisse au COS 62 des marges de manœuvre très importantes qui présentent le risque de l'exposer aux pressions des demandes des adhérents et à une prise de décisions décalées avec les attentes du département.

⁸ Cf. annexe n° 1 relative au cadre légal en matière d'action sociale des collectivités territoriales et notamment l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, susvisé.

⁹ « La subvention est accordée par le département, dans le cadre de la promotion et de la gestion des activités de nature à favoriser l'accès à la découverte et à la création, dans les activités sociales, culturelles, sportive, de loisirs et de tourisme social, proposées à l'ensemble des agents départementaux en activité ou en retraite ».

La chambre recommande donc au COS 62 de solliciter le département du Pas-de-Calais, en vue d'obtenir une définition des attentes et des objectifs de la collectivité en matière de prestations délivrées à ses agents territoriaux dont elle lui confie la gestion, déterminée selon les axes de la définition légale de l'action sociale issue de l'article 26 de la loi du 2 février 2007¹⁰ : « *L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.* » Cette définition pourrait, utilement, être complétée par une procédure d'évaluation régulière, par le département, des résultats atteints.

Recommandation n° 1 : demander au département du Pas-de-Calais de compléter sa décision de confier au COS 62 la gestion de l'action sociale en direction de ses agents, en désignant précisant les prestations concernées et en fixant la stratégie et les orientations attendues.

En réponse aux observations provisoires, le président du conseil départemental indique que « Le département prend ainsi acte de la recommandation n° 1 qui incite la collectivité à préciser les prestations confiées au COS au titre de la gestion de l'action sociale et à fixer la stratégie attendue en la matière » et « confirme, à ce titre, que le département ouvrira prochainement ce chantier ». La chambre prend note de ces intentions.

2.2 L'efficacité de l'action reste à éprouver

L'assemblée générale de l'association ne fixe ni les grandes orientations à poursuivre, ni les objectifs de son action, contrairement à ce que prévoit l'article 16 de ses statuts. Elle ne dispose pas plus de cadrage stratégique émanant du département. En conséquence, la mesure de l'efficacité¹¹ de l'action du COS 62 est rendue délicate.

Le champ direct d'intervention sociale du comité est, essentiellement, circonscrit aux politiques favorisant l'accès aux loisirs, aux sports et à la culture et, marginalement, à des actions de solidarité, par l'aide aux agents extérieurs qui prennent leur repas dans des restaurants conventionnés (complément cantine) et par la délivrance de chèques emploi service universel (CESU).

Par son adhésion au CNAS, le COS 62 complète l'offre de prestations dans les domaines déjà couverts ou non par son action propre.

¹⁰ Loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique.

¹¹ L'efficacité se définit comme la capacité d'une personne, d'un groupe ou d'un système, à atteindre ses objectifs (ou à ceux qu'on lui a fixés), définis en termes de quantité mais aussi de qualité. Être efficace revient à produire à l'échéance prévue les résultats escomptés.

2.2.1 La couverture des besoins de tous les agents

L'adhésion au COS 62 procède d'une démarche volontaire de la part des agents. Le nombre d'adhérents, correspondant à une couverture significative de l'effectif du département (pour illustration : 7 469 agents en 2021), marque l'intérêt des agents pour leur comité des œuvres sociales. Toutefois, l'association ne communique pas sur le nombre des bénéficiaires de ses prestations, ayants droits inclus. L'évaluation de l'étendue de la couverture des besoins s'en trouve, de ce fait, limitée.

Tableau n° 1 : Nombre d'adhérents au COS 62 (2015-2020)

ADHERENTS	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nb adhérents	7 230	7 026	7 067	7 039	7 252	7 197
dont adhérents actifs	6 466	6 328	6 271	6 113	6 241	6 103
dont adhérents retraités	764	698	796	906	1 011	1 094
Nb bénéficiaires *	ND	ND	ND	ND	ND	ND
dont enfants à charge	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source : chambre régionale des comptes, à partir des rapports d'activité du COS 62.

Le champ de l'adhésion, énoncé à l'article 5 des statuts comme rappelé ci-avant, est ouvert à tous les agents (départementaux). L'exclusion, depuis la création de l'association (sans qu'il ait été retrouvé l'origine de cette décision), des assistantes familiales et des agents contractuels à durée inférieure à trois mois, du champ de la prestation des chèques-vacances, a été jugée discriminante par l'URSSAF¹², suite à un contrôle du département du Pas-de-Calais, incluant le comité. La lettre d'observation adressée au conseil départemental était assortie d'un redressement de 1,297 M€ au titre du COS 62. Cette prestation a fait l'objet d'une demande d'ajustement de la part de l'association, de la subvention 2021, de sorte que la totalité des agents puissent être traités sans exclusion et de manière égale.

L'action de l'association couvre, par ailleurs, les besoins des agents du GIP de la MDPH (54 en 2015 et 74 en 2021).

2.2.2 Un champ d'intervention étendu mais à l'attractivité relative

2.2.2.1 Une offre complète

L'offre de prestations combine celles directement servies par le COS 62 et celles délivrées par le CNAS.

Ce sont, en moyenne annuelle, près de 39 000 demandes satisfaites (hors l'année 2020 marquée par l'impact de la crise sanitaire), soit environ 5,5 par adhérent, réparties entre le COS 62 (28 %) et le CNAS (72 %). Ainsi que le constatait le directeur du CNAS¹³, dès 2015,

¹² Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocation familiales.

¹³ Assemblée générale du COS 62 du 3 novembre 2016.

les prestations et avantages servis par l'organisme font l'objet d'une bonne appropriation par les adhérents du COS 62.

Tableau n° 2 : Nombre de prestations servies par le COS 62 et le CNAS (2015-2020)

Prestations servies	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2015-2019	%
Prestations directes COS	11 385	10 924	10 947	10 700	10 521	7 772	51 477	28%
Prestations CNAS	22 416	26 109	28 736	31 463	33 510	19 912	139 234	72%
TOTAL	33 801	37 033	39 683	42 163	41 031	27 684	193 711	100%

Source : chambre régionale des comptes, à partir des rapports d'activité annuels du COS 62 et du CNAS.

Les prestations, convergentes voire concurrentielles pour certaines, sont également complémentaires, notamment dans le domaine de l'aide sociale. Elles permettent aux agents d'exercer leur faculté de choix entre les offres des deux entités mais également de rechercher, dans l'une ou l'autre, l'avantage correspondant le mieux à leurs besoins.

Les domaines de la culture, du sport, des loisirs et des vacances, mais également les tickets CESU, sont partagés entre le COS 62 et le CNAS avec, toutefois, une offre plus large dispensée par ce dernier.

L'externalisation de l'action sociale du COS 62 porte, en effet, sur les prestations en direction des enfants (la naissance, la garde, le Noël, la rentrée scolaire, le développement de l'enfant, le permis de conduire), de la vie quotidienne (l'aide familiale à la santé, le mariage-Pacs-concubinage, les médailles, l'aide-ménagère, l'hébergement des retraités, la retraite, le licenciement, le déménagement, le permis de conduire, l'achat de véhicules, les assurances, les chèques et cartes-cadeaux) et de la solidarité.

Sur ce dernier point, l'offre complémentaire du CNAS est étendue. Elle concerne, au titre des aléas de la vie, l'aide sociale au logement, la précarité énergétique, les catastrophes naturelles, les secours exceptionnels pour difficultés financières (accidents de la vie, dépenses imprévues, surendettement), les handicapés enfant ou adulte avec tierce personne, les décès. Le CNAS développe, également, une politique de prêts cumulables¹⁴.

2.2.2.2 Une attractivité à parfaire

2.2.2.2.1 L'offre directe proposée par le COS 62

Hors les ventes de billets, le nombre de prestations délivrées ressort à près de 11 000 en moyenne par an.

¹⁴ Pour les domaines suivants : adoption, catastrophe naturelle, départ à la retraite, prothèses, lunettes, installation, jeune ménage, matériels handicapés, vacances, véhicules, dépannage, social, études supérieures, à la consommation, immobilier.

COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES SERVICES
DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Celles relatives aux chèques-vacances (5 215 bénéficiaires en moyenne par an), cartes de réduction¹⁵ (1 654) et ventes de billets, en constituent la part la plus importante. Elle paraît correspondre, finalement, aux attentes majoritaires des adhérents. La chambre observe, cependant, que l'absence, dans les rapports d'activité, à partir 2017, de la rubrique de ventes de billets, alors même qu'elle représente une mission structurante du comité, est préjudiciable à l'analyse complète de son offre (cf. tableau n° 3 ci-après).

Pour cette activité sensible, le COS 62 dispose d'une procédure de contrôle des stocks, mise en œuvre par le commissaire aux comptes une fois par an. Cette action nécessaire ne préserve, cependant, pas totalement l'association des risques de fraudes dans la gestion des flux. La chambre l'invite, en conséquence, à mettre en place un contrôle infra-annuel de ce type.

Tableau n° 3 : Prestations délivrées par le COS 62 (2015-2020)

TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATIONS Coût des œuvres sociales 62						Moy/An 2015-2020
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
VACANCES-LOISIRS							
CHÈQUES VACANCES (participation aux séjours en activité) ¹⁶	5 221	5 158	5 254	5 111	5 000	4 901	5 215
Séjours LINEAIRES familiaux ¹⁷ ****	90	183	198	340	388	325	209
N° de personnes	197	669	610	610	610	610	
N° de familles parties	59	357	393	341	319	314	309
N° de familles isolées	38	302	272	227	219	278	225
SORTIES ¹⁸ *****	3 087	1 283	1 413	793	1 158	447	1 314
Sortie val'Aérovis	1 834	1 252	610	610	610	610	
Sortie Agence - chof	124	30	610	610	610	610	
VOYAGES	172	163	118	238	154	81	171
Marchés et animations COVID						111	
SPORT et CULTURE							
ÉQUIPEMENTS SPORT ¹⁹	24	188	179	189	168	54	117
N° de personnes	1 263	1 372	1 323	952	610	610	
ARCHIVEMENTS BILLETTS		81	81	81	88	80	80
BILLETTERS EXCEPT BILLETTERS (billets - abonnements) culturels	489	381	294	496	605	480 abonnés	489
Lecture	52	56	56	81	87	91	67
CARTES CÉRAM ²⁰ ***	1 123	1 079	1 059	1 108	1 074	1 111	1 097
CARTES APACÉ ²¹ ***	584	600	512	512	422	0	558
VENTES BILLETTS (cinéma, parcs, théâtres, musées...)	16 695	14 925	910	610	610	610	
VENTES PRODUITS	1 002	1 000	1 484	1 579	1 581	1 000	1 219
ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES de COS	281	291	340	304	257	232	275
Open - Shooting	25	38	54	268	108	89	
Zoo de la	49	34	42	20	23	18	
Fête	36	49	41	47	54	32	
Fête	64	62	70	81	88	51	
Atelier - mariage				55	71	71	
Chèque	0	0					
Pêche	10	20	18	27	25	20	
AN ORGANISMS - ANNUATION SUR PRÉSENTATION CARTE COS	5	1	10	11	22	20	
SOCIAL							
COMPLÉMENT CANTINE ²² ****	346	333	ND	ND	ND	ND	
Indice < 400	117	58	ND	ND	ND	ND	
Indice > 400	229	275	ND	ND	ND	ND	
CHÈQUES (CRO) ²³ ****	97	64	36	62	51	34	68
N° de chèques	1 122	1 338	1 394	1 511	1 308	862	1 393
PRÉLATIONS SIMILAIRES	11 595	22 624	10 967	10 700	10 511	1 777	10 968

Source : chambre régionale des comptes, à partir des rapports annuels d'activité du COS 62.

¹⁸ Cartes « Céram » et « Apacé ».

Hormis les prestations de séjours et les voyages pour lesquels les refus sont liés au nombre de places limité, les demandes des agents sont globalement satisfaites.

Au-delà de la quantité de prestations délivrées, la chambre a cherché à saisir l'audience de l'association pour son offre directe, à travers le nombre de bénéficiaires.

L'année 2020 mise à part pour cause de crise sanitaire, et hormis les ventes de billets (cinéma, parcs, piscines, musées...) et les chèques-vacances, le nombre d'agents bénéficiaires des prestations servies par le COS 62 est d'environ 2 000 chaque année pour un effectif d'adhérents de près de 7 100 agents (en moyenne annuelle). L'attractivité de l'offre directe apparaît donc, dans son ensemble, faible.

Point méthodologique

Les résultats de l'action directe du COS 62 peuvent être mesurés par le nombre d'agents bénéficiaires de ses prestations. À partir de la base de données de l'application métier de l'association « MON CE », mise à disposition par l'association, il a été possible de reconstituer, par année, le nombre d'agents ayant profité d'au moins une prestation, ainsi que le nombre de prestations activées.

Il est précisé que l'analyse menée à partir de l'application métier exclut les prestations servies au titre des chèques-vacances et de la vente de billets de cinéma, parcs, piscines et musées.

Tableau n° 4 : Bénéficiaires de l'offre directe du COS 62*

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre agents bénéficiaires	2 132	2 058	2 061	2 053	2 065	1 323
Nombre prestations délivrées	5 924	5 336	5 627	5 087	5 169	2 378
Nombre adhérents	7 230	7 036	7 067	7 039	7 252	7 197

Source : chambre régionale des comptes, à partir de la base de données de l'application « MON CE » des activités de COS 62.

* Hors chèques-vacances et vente de billets de cinéma, parcs, piscines, musées...

À titre d'illustration (cf. tableau n° 3 ci-avant), les séjours de vacances ont été sollicités par 226 familles en moyenne par an (203 effectivement parties), par 117 agents pour les coupons sport, 60 pour les abonnements au club de football RC Lens, 385 pour la billetterie culturelle, 276 pour les activités sportives et culturelles organisées par le COS 62 et 58 pour les chèques CESU.

Il en résulte un taux de non-consommation des adhérents élevé, aux environs de 70 % chaque année¹⁶. Celui-ci pourrait constituer un risque que l'association devrait évaluer afin de prendre des mesures pour diminuer ce taux. Compte tenu de la structure financière du COS, captive du financement départemental, ses marges de manœuvre pour un développement de l'offre propre sont contraintes et, à ce jour, réduites aux excédents constatés au compte d'exploitation, soit 30 000 € en moyenne annuelle sur la période. Toutefois, la chambre invite l'association à réfléchir à un redéploiement de ses moyens sur des activités plus attractives, avec pour objectif de réduire cette sous-consommation des prestations.

¹⁶ Rapport du nombre de bénéficiaires sur le nombre d'adhérents.

COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES SERVICES
DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

En 2020, les effets de la crise sanitaire ont durement affecté l'activité. Le nombre de prestations servies a décliné de 54 % (2 378 contre 5 169) et celui des bénéficiaires de 36 %, démontrant ainsi la fragilité structurelle et la volatilité de l'offre directe de l'association.

2.2.2.2.2 L'offre nationale du CNAS

Comparé aux 10 895 prestations annuelles du COS 62, hors 2020, l'étendue de celles délivrées par le CNAS est conséquente, avec 27 847 en moyenne.

Les plus utilisées par les agents sont, comme le souligne le directeur du CNAS pour l'année 2019¹⁷, la billetterie, les loisirs (chèques-vacances, séjours, voyages, coupons sport), le soutien à l'enfant et aux jeunes (rentrée scolaire, le Noël des enfants, vacances et séjours, études supérieures). Les sollicitations en matière de vie au quotidien et de solidarité (262 bénéficiaires dont 142 prêts) restent marginales mais constituent le complément-relais nécessaire à l'absence d'action directe du COS 62 en ce domaine.

Tableau n° 5 : Prestations délivrées par le CNAS

TYPE PRESTATIONS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL	Moy/an 2015-2019
LE QUOTIDIEN	1 719	1 931	2 003	2 046	2 104	1 728	11 521	1 961
dont tickets CESU	1 415	1 562	1 680	1 702	1 785	1 459	9 527	1 621
LES ENFANTS	6 754	6 850	6 682	6 586	6 403	6 205	39 480	6 656
dont rentrée scolaire	3 363	3 363	3 431	3 481	3 436	3 541	20 615	3 425
dont Noël des enfants	2 362	2 362	2 256	2 180	2 118	1 994	13 252	2 252
VACANCES ENFANTS	3 643	3 770	3 871	3 817	3 575	2 469	21 145	3 735
dont séjours avec enf	2 136	2 432	2 584	2 517	2 459	1 875	14 197	2 464
VACANCES POUR TOUS	2 667	3 291	2 395	2 269	2 364	2 016	14 802	2 357
dont plan épong CH VAC	1 615	1 867	1 979	2 022	2 047	1 805	11 335	1 906
MEDAILLE TRAVAIL	135	269	260	315	213	87	1 279	238
SOLIDARITE - SECOURS	364	295	275	279	186	174	1 573	280
dont prêts	227	162	141	145	84	94	853	152
CULTURE - LOISIRS	7 134	9 703	13 490	16 151	15 659	7 243	69 340	12 419
dont chèques réduction	1 405	1 626	2 052	1 894	2 089	907	9 976	1 815
dont billets cinéma	1 268	2 423	3 618	4 580	4 965	2 158	19 482	3 465
dont billets spectacle	1 253	1 465	2 051	2 280	1 958	848	9 835	1 792
dont billets parcs	1 277	2 054	3 088	4 651	3 670	1 281	16 027	2 949
PRESTATIONS SERVIES	22 416	26 109	28 736	31 461	30 510	19 912	159 146	27 847

Source : chambre régionale des comptes, à partir des données des rapports annuels d'activité du CNAS présentés aux assemblées générales du COS 62.

¹⁷ Bilan d'activité du CNAS présenté aux assemblées générales de 2019 et 2020 tenues le 18 novembre 2021.

Comme pour l'offre directe et locale du comité, l'analyse du nombre de bénéficiaires de ces prestations est un complément nécessaire de l'évaluation, par le COS 62, de son attractivité globale. Cependant, le CNAS ne lui transmet pas, en raison de l'application du règlement général sur la protection des données (RGPD)¹⁸, de fichier annuel en la matière. Compte tenu de l'importance de l'offre nationale externalisée et du nombre de prestations délivrées, le COS 62 ne dispose donc que d'une vision partielle de son action. La lisibilité de son activité complète en direction des adhérents en pâtit, ce qui rend impossible sa capacité à évaluer son intervention globale. L'application du RGPD entre deux organismes, dont l'un (le COS 62) exerce la responsabilité du pilotage de la politique d'intervention en direction de la totalité des adhérents, apparaît, au cas d'espèce, d'interprétation stricte, qui n'est pas justifiée. En conséquence, la chambre invite l'association à établir un protocole de rapportage annuel complet, non seulement comprenant les prestations délivrées mais incluant, également, la liste des bénéficiaires classés par barèmes.

Après plusieurs relances, la direction de l'antenne locale du CNAS a fourni le fichier nominatif des bénéficiaires de son offre. Son traitement (cf. annexe n° 2), croisé avec le fichier du COS 62, montre que cet organisme national bénéficie d'une audience élevée. Le nombre de bénéficiaires de ses seules prestations est de 3 314 en moyenne annuelle sur la période 2016-2020¹⁹, à comparer aux 1 912 agents qui ont bénéficié de celles du COS 62, soit 73 % de plus. Au final, ce sont 5 226 adhérents sur 7 116 (en moyenne annuelle sur la période 2016-2020 – tableau n° 6 ci-dessous) qui ont été servis, soit un taux d'audience satisfaisant de l'offre globale du COS 62 de 73 %.

En 2020, malgré le reflux du nombre de prestations délivrées dû à la crise sanitaire (19 000 contre 30 000 en 2018 et 2019, soit - 37 %), celui des bénéficiaires a poursuivi sa croissance (3 588 contre 3 436 en 2019), confirmant ainsi l'intérêt des adhérents pour l'offre du CNAS.

¹⁸ RGPD : le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD, ou encore GDPR, de l'anglais *General Data Protection Regulation*), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne. Les principaux objectifs du RGPD sont d'accroître à la fois la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel et la responsabilisation des acteurs de ce traitement.

¹⁹ Pour l'année 2015, les données sont indisponibles.

Tableau n° 6 : Bénéficiaires de l'offre du COS 62 et du CNAS (2016-2020)

Bénéficiaires	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne 2016-2020
Nombre adhérents	7 026	7 067	7 039	7 252	7 197	7 116
Total bénéficiaires COS et CNAS	4 997	5 260	5 462	5 501	4 911	5 226
Total bénéficiaires COS	2 058	2 061	2 053	2 065	1 323	1 912
Total bénéficiaires CNAS	2 939	3 199	3 409	3 436	3 588	3 314

Source : chambre régionale des comptes, à partir des données du fichier des bénéficiaires du CNAS et du fichier « MON CE » du COS 62.

En conclusion, les adhérents disposent d'une palette étendue et diversifiée de produits socio-culturels. La combinaison de ceux les plus utilisés dresse le profil des attentes des agents, centrées prioritairement sur les loisirs, les enfants et les jeunes, ainsi que l'aide au départ en vacances. Ce type d'analyse ne semble pas être menée par le COS. Une telle démarche, intégrant les données d'un rapportage du CNAS et utilement complétée par des enquêtes de satisfaction, lui donnerait les moyens de pouvoir adapter l'offre de prestations à présenter au financement du département.

2.2.3 Une politique sociale aux effets limités

2.2.3.1 Les cotisations et les barèmes, principaux leviers de la politique sociale

Ainsi qu'il a été souligné ci-avant au paragraphe 2.1, il relève du département de définir les prestations et la politique sociale à l'égard de ses agents, qu'il entend confier au COS 62. L'absence d'orientations fixées par la collectivité laisse, ainsi, à l'association l'initiative de définir le contenu de celles-ci.

L'ensemble du personnel, par l'intermédiaire de la cotisation versée par agent par le COS 62 au CNAS, est également adhérent à cet organisme national. Cette adhésion est entièrement financée par le département. Ainsi, pour le montant de la cotisation annuelle (10 € puis 15 € à partir de 2021²⁰), les agents peuvent bénéficier des prestations consolidées de l'association et du CNAS. Le montant de l'adhésion s'établit comme suit dans le tableau n° 7.

²⁰ Décision du conseil d'administration extraordinaire du 15 septembre 2020, justifiée par la trésorière par la possibilité ouverte d'une participation plus importante du COS 62 sur les sorties et l'augmentation du volume d'achats des Linéaires et par le président, comme un élément important dans la négociation de la subvention avec le département.

Tableau n° 7 : Montant de la cotisation des adhérents du COS 62 et montant des cotisations par adhérent versé par le COS 62 au CNAS, financé par le département (2015-2020)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Adhésion COS	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	15 €
Cotisation CNAS						
Actifs	208,07 €	209,24 €	207,32 €	205,00 €		212,00 €
Retraités	135,25 €	136,08 €	134,63 €	133,25 €		137,80 €

Source : chambre régionale des comptes, à partir des rapports d'activité du CNAS.

L'accessibilité de tous les agents à l'offre double leur garantit, pour un montant de cotisation mesuré et quasi constant, un service complet de prestations.

Outre les conditions avantageuses de valeur des prestations mises au catalogue du COS 62 (obtenues après négociations avec les organismes extérieurs) et du CNAS, les deux structures prennent en compte, pour certaines de ces prestations, la situation financière des familles²¹.

Cette politique sociale prend la forme d'une participation financière dégressive des agents aux activités, ou de tarifs modulés selon les conditions de ressources, les deux modalités étant calculées selon un barème. À titre d'illustration, les prestations de chèques-vacances, de coupons sport, des séjours de printemps-été-hiver (« Linéaires séjours ») et de CESU du COS 62, disposent de tarifs définis en fonction des barèmes. Il en est de même pour le taux de participation du comité sur le prix des voyages.

Sur la période sous revue, une première grille était composée de sept tranches, entre 2015 et 2019.

Le remodelage de la grille, par décision du conseil d'administration du 18 juin 2019, a consisté à fondre les barèmes initiaux 2 et 3, 4 et 5, et 6 et 7, dans une grille resserrée désormais à quatre tranches : la ligne 1 restant inchangée (comme l'indiquent les tableaux n° 18 et 19 en annexe n° 3). Ce faisant, le COS 62 s'est aligné sur les barèmes du CNAS.

2.2.3.2 L'impact de la modification des barèmes sur l'activité « voyages »

L'incidence de cette réforme sur la politique sociale menée est sensible pour l'activité des voyages, sur lesquels le COS 62 intervient par un pourcentage de prise en charge du prix. Le nouveau barème est plus favorable aux agents, de 2 points pour la tranche 3, de 2 et 4 points pour les tranches 4 et 5, et de 4 à 6 points pour les tranches 6 et 7, de sorte que l'effort financier supplémentaire consenti par le comité s'est concentré sur les tranches du barème correspondant aux revenus les plus élevés.

²¹ Évaluée sur la base de la ligne 14 (« Impôt sur le revenu soumis au barème » – c'est-à-dire avant toute décote) de l'avis d'imposition de l'année N-1.

Tableau n° 8 : Application des barèmes comparés sur la participation des adhérents à l'activité « voyages »

Ancien barème	% participation Cos	4 barèmes	% participation Cos
1	16 %	1	16 %
2	14 %	2	14 %
3	12 %		
4	10 %	3	12 %
5	8 %		
6	6 %	4	10 %
7	4 %		

Source : chambre régionale des comptes, à partir de la décision du 23 mai 2019 du bureau du COS 62.

2.2.3.3 L'impact de la modification des barèmes sur les activités à tarifs dégressifs

La nouvelle grille des tarifs des coupons sport, chèques-vacances, chèques CESU, est neutre sur les taux.

Concernant les prestations de séjours printemps-été-hiver (« Linéaires »), la nouvelle tarification issue du barème revu est défavorable aux anciennes tranches 1, 2, 4 et 6 qui subissent, de façon mécanique, respectivement une augmentation de 20 €, 20 €, 30 € et 30 €. À cette hausse s'ajoute une majoration des tarifs de 10 €²¹ pour les agents situés dans les barèmes les plus élevés et qui ne concerne pas ceux aux revenus les plus bas.

2.2.3.4 Ces leviers de la politique sociale ont des effets limités

Le profil financier des adhérents du COS 62 fait apparaître une majorité d'agents à revenus moyens ou supérieurs, soit 69 % en moyenne sur la période contre 31 % à faibles revenus. Cette répartition explique la concentration de l'aide sociale du COS 62 sur les tranches 1 et 2 du barème, les tranches 3 et 4 étant exclues du dispositif pour les prestations de coupons sport et de chèques-CESU ou minorées pour les chèques-vacances, les séjours « Linéaires » et les voyages.

Cette politique sociale de l'offre, qui devrait être attractive pour les adhérents à revenus modestes, produit des effets qui restent au final limités.

En effet, la répartition des bénéficiaires par barèmes est, en moyenne, sensiblement identique à celle des adhérents. Les 69 % des agents à revenus moyens ou supérieurs ont la qualité de bénéficiaires à hauteur de 70 %, tandis que 31 % des agents à faibles revenus l'ont à hauteur de 30 %. Il apparaît ainsi, globalement, que l'offre du COS 62 ne profite pas davantage à la seconde catégorie qu'à la première.

²¹ Décidée par le conseil d'administration du même jour et justifiée par l'élévation du coût des séjours et de la prise en charge du COS.

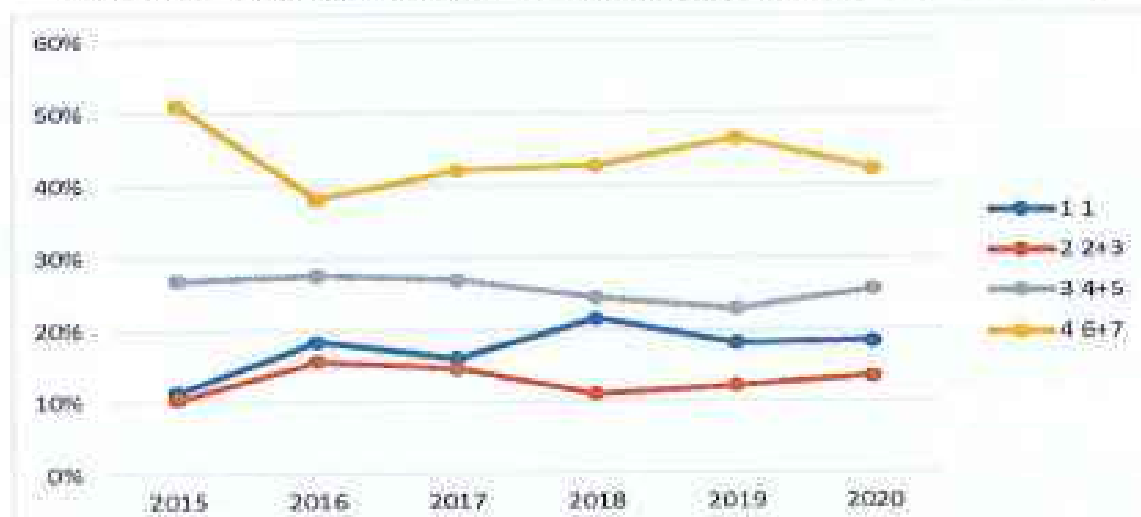
Tableau n° 9 : Profil de la population des adhérents et des bénéficiaires du COS 62 (2015-2020)

Niveau barème	Niveau revenu	2015		2016		2017		2018		2019		2020		Moyenne adhérents 2015-2020	Moyenne bénéficiaires 2015-2020
		Adhérents	Bénéficiaires	Adhérents	Bénéficiaires	Adhérents	Bénéficiaires	Adhérents	Bénéficiaires	Adhérents	Bénéficiaires				
1	1	18%	11,4%	15%	13,6%	14%	13,7%	23%	11,6%	22%	11,2%	18%	14,4%	22%	17%
2	2+3	13%	10,4%	17%	15,8%	15%	14,8%	11%	11,2%	12%	11,3%	13%	11,7%	2%	12%
3	4+5	28%	23,3%	30%	17,6%	30%	22,6%	21%	14,5%	28%	21,9%	37%	25,8%	28%	18%
4	6+7	40%	51,2%	41%	32,2%	41%	42,2%	46%	42,8%	48%	46,6%	42,2%	42,2%	61%	44%
		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : chambre régionale des comptes, à partir de la base de données de l'application métier du COS 62 « MON CE ».

Cette moyenne masque, cependant, des évolutions sensibles de tendance. Ainsi, la population des adhérents à très faibles revenus (tranche 1) ayant bénéficié des prestations croît légèrement. Celle à faibles revenus (tranche 2) stagne et comprend les agents recourant le moins aux prestations. Celle aux revenus moyens décroît légèrement et celle à revenus supérieurs, la mieux positionnée en qualité de bénéficiaire, après une décreue perceptible en 2016, reprend une courbe haussière.

Graphique n° 1 : Évolution du nombre des bénéficiaires par tranche de barème (2015-2020)



Source : chambre régionale des comptes, à partir de la base de données de l'application métier du COS 62 « MON CE ».

Dans la mesure où la population des adhérents des différentes tranches n'est pas stable dans le temps (pour exemple, la tranche 1 constituait 18 % des adhérents en 2015, 14 % en 2016 et 2017, 23 % en 2018, 22 % en 2019 et à nouveau 18 % en 2020), l'évolution du nombre de bénéficiaires par tranche du barème doit être mise en perspective avec cette fluctuation.

La chambre l'a mesurée par le rapport du pourcentage des adhérents et de celui des bénéficiaires de chaque tranche. À titre d'illustration, en 2015, la tranche 1 de la population compte 18 % des adhérents tandis qu'elle représente 11,4 % des bénéficiaires, soit un écart défavorable de - 6,6 %. Les tranches 6 et 7 comptent 40 % des adhérents mais constituent 51 % des bénéficiaires, soit un écart favorable de + 11,2 %. Il en ressort qu'en 2015, les adhérents à revenus élevés bénéficiaient plus des prestations du COS 62 que ceux à revenus faibles.

Sur la période, la part des bénéficiaires des prestations pour les adhérents de la tranche 1, très défavorable en 2015, se rétablit en 2016 mais se situe à nouveau dans une tendance à la baisse. À l'inverse, la population des bénéficiaires aux revenus les plus élevés, après une décline perceptible en 2016, retrouve un niveau élevé de prestations servies. Le rapport pour les tranches 2 et 3 est plutôt défavorable, celles-ci étant les seules dont la part dans les bénéficiaires est, systématiquement, moindre que leur part dans les adhérents.

Graphique n° 2 : Écart entre le pourcentage des adhérents et le pourcentage de bénéficiaires (2015-2020)



Source : Chambre régionale des comptes, à partir de la base de données de l'application métier du COS 62 « MON CE ».

Légende : les nombres 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sont les années 2015 à 2020. La couleur des courbes correspond aux barèmes des nouvelles tranches 1, 2, 3 et 4.

En conclusion, il ressort que l'offre du comité n'est pas davantage utilisée par les agents à faibles revenus, lesquels ne sont d'ailleurs pas fortement représentés dans la population des agents départementaux.

Cependant, en l'absence d'enquêtes de satisfaction ou d'évaluation des besoins, il semble difficile d'identifier la cause de cette situation. Elle peut provenir de ce que les barèmes actuels n'ont pas d'effet « social » favorable à cette catégorie. Elle peut également signifier une

moins adaptation à leurs attentes et/ou une moins bonne information à destination des agents concernés.

La réponse à ce questionnement mériterait également d'être évaluée à l'aune des 5 000 adhérents aujourd'hui non-utilisateurs et bénéficiaires des prestations, qui constituent une réserve de développement des activités et de valorisation de l'action menée.

2.2.3.5 La politique sociale menée par le CNAS

Concernant l'offre du CNAS, en l'absence de transmission du fichier annuel des bénéficiaires de ses prestations répartis par barème, il n'est pas possible de connaître le profil des populations servies par cet organisme. Dans ces conditions, l'action de promotion du COS 62, ciblée en direction des adhérents à faibles revenus pouvant bénéficier des prestations du CNAS, est limitée, ce qui justifie d'autant un rapportage complet de la part du CNAS, évoqué ci-avant.

En conclusion, conforme à l'objet social du COS 62, la stratégie de couverture des besoins et d'aide sociale est actuellement insuffisamment explicitée par l'association, notamment du point de vue de ses effets sociaux. Ceux-ci mériteraient d'être formalisés et présentés aux assemblées générales qui doivent déterminer les orientations de l'association (article 16 des statuts).

Recommandation n° 2 : formaliser la stratégie d'intervention du COS 62 (avec ou sans les orientations définies par le département) à présenter à l'assemblée générale et assurer le suivi de sa mise en œuvre.

2.3 Une gestion efficiente²³ de l'activité

2.3.1 De bons indicateurs de gestion pour l'action propre du COS

Le COS 62 affiche, dans ses rapports annuels d'activité, des indicateurs propres de performance, rapportant au nombre d'agents employés par l'association, le nombre de courriers reçus qui appellent un traitement et le nombre d'envois postaux qui génèrent une action administrative, par agent, soutenue.

²³ L'efficience se définit comme la consommation des ressources utilisées dans la production d'un résultat. C'est l'aptitude à réaliser de bonnes performances pour un travail donné, à optimiser les moyens disponibles pour atteindre un résultat. Elle se mesure à travers le rapport entre résultats obtenus et ressources mobilisées.

COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES SERVICES
DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Tableau n° 10 : Administration de gestion de l'activité du COS 62 (2015-2020)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Courriers reçus	10 823	10 046	9 657	8 990	9 252	8 697
dont bulletins d'adhésion	6 723	7 026	7 067	7 039	7 252	7 197
dont courriers arrivés	4 100	3 020	2 590	1 951	2 000	1 500
Envois postaux	17 726	24 603	24 485	24 395	24 515	36 000
Cartes CEZAM	1 123	1 070	1 108	1 119	1 074	ND
Cartes APACE	523	800	512	458	432	ND
Courriers	1 850	1 407	314	268	209	ND
Cartes COS	0	7 026	7 051	7 050	7 300	ND
Bulletin d'adhésion	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	ND
dont retours non conformes			-421	-371	225	ND
Invitations ASS-Gale	7 230	7 300	7 000	7 000	7 000	ND
Divers courriers + notes	NR	NR	1 500	1 500	1 500	ND
Nb agents	7	7	8	8	8	7

Source : chambre régionale des comptes, à partir des rapports annuels d'activité du COS 62.

La mise en place systématique d'un suivi des activités par le renseignement d'une fiche comptable tenue par les agents gestionnaires permet l'exercice d'un contrôle permanent et la détection précoce d'éventuelles atteintes à la probité.

Des indicateurs complémentaires permettent de mesurer l'efficacité de la gestion.

Les charges de fonctionnement, d'un montant de 2 051 916 € entre 2015 et 2020 (cf. tableau n° 5 ci-avant), comprennent tous les frais engagés (inclus les frais de personnel mis à disposition par le département et des agents propres du COS 62) par l'association pour assurer la production vendue, la gestion de l'administration des adhésions au CNAS et celle des subventions versées par le département.

La production vendue s'élève, sur la période, à 3 571 525 € (cf. tableau n° 1 ci-avant). Le rapport du résultat global obtenu et des moyens mobilisés ressort à 174 % (186 % hors 2020), ce qui constitue une performance économique satisfaisante de la part des équipes de l'association.

Tableau n° 11 : Productivité sur production vendue (2015-2020)

En €	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Production vendue	544 189	624 534	579 907	770 593	647 035	405 286	3 571 524
Charges de fonctionnement	337 494	315 704	351 098	339 848	361 137	346 636	2 051 917
Ratio	161%	198%	165%	227%	179%	117%	174%

Source : chambre régionale des comptes, à partir de données des comptes d'exploitation et des comptes d'emploi du COS 62.

En outre, l'administration des adhésions au CNAS, aboutissant à un taux de retour global de la cotisation de 133 % en moyenne sur la période (138 % hors 2020 – cf. tableau n° 12 ci-après), est également favorable.

2.3.2 Une externalisation efficiente des prestations au CNAS

Le COS 62 verse, depuis 2007, une cotisation annuelle au CNAS, assise sur un montant par adhérent différencié selon la catégorie « actif » ou « retraité », telle qu'elle a été exposée ci-avant. En contrepartie, le CNAS délivre aux agents les prestations de son catalogue qui représentent pour lui un coût.

L'efficience du choix du COS 62 d'externaliser une partie importante de ses prestations se mesure à l'aune du rapport des montants cotisés et de ceux versés aux agents par le CNAS, défini par le taux de retour de la cotisation.

Celui-ci est très favorable, compris entre 131 % et 158 % selon les années, hors l'année 2020 (109 %, exceptionnelle du fait de la crise sanitaire), de sorte que les moyens mobilisés par le COS 62 peuvent apparaître efficients au regard des résultats obtenus grâce à l'externalisation.

Tableau n° 12 : Taux de retour de la cotisation du COS 62 au CNAS (2015-2020)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nb Bénéficiaires	6 636	7 027	7 067	7 108	ND	ND
Montant adhésion du COS 62 au CNAS	1 334 002	1 419 214	1 406 015	1 377 989	1 403 855	1 442 285
Montant versé aux agents par le CNAS	1 783 185	1 859 690	1 864 152	2 172 844	1 876 671	1 575 405
Taux de retour global	134%	131%	133%	158%	134%	109%

Source : chambre régionale des comptes, à partir des données issues des rapports annuels d'activité du CNAS et procès-verbaux des assemblées générales du COS 62.

CONCLUSION INTERMEDIAIRE

La politique d'intervention menée par le COS 62 en relais de celle confiée par le département du Pas-de-Calais, mais sans orientations fixées par ce dernier, combine les actions conduites en propre et celles du CNAS, pour développer une offre complète de prestations aux adhérents, dont la gestion est, par ailleurs, efficiente. La détermination par l'assemblée générale des orientations prévue par les statuts, des grands types de prestations et des partenariats retenus par le COS 62 pour relayer son action, donnerait utilement sens à l'objet social, par ailleurs, défini très largement.

Mises à part, la délivrance des chèques-vacances, des cartes « Crezam » et la vente de billets, l'attractivité de l'offre directe de l'association est, au vu des bénéficiaires, doublement perfectible. Du point de vue quantitatif, la part des 2 000 adhérents ayant recours aux prestations du COS 62, rapportée à leur nombre de plus de 7 000, est faible. La situation justifierait une action « marketing » plus significative et un redéploiement des activités, en direction des 5 000 utilisateurs potentiels. Du point de vue de la politique sociale conduite, les

populations servies se situent dans les catégories aux revenus moyens et supérieures, une attention plus soutenue mériterait d'être portée aux effets de son contenu à l'égard des populations aux revenus plus modestes.

Si l'externalisation, au CNAS, d'une grande partie de la politique d'intervention du COS-62 se révèle efficace au vu du nombre de prestations servies, il n'apparaît pas possible, à ce jour, pour ce dernier, faute d'information connue de l'association sur les profils des populations satisfaites par cet organisme national, de conclure ni sur l'étendue de l'audience globale du comité, ni sur la qualité d'ensemble du soutien financier apporté aux adhérents.

3 UNE GESTION FINANCIÈRE SAINTE, AUX RISQUES LIMITÉS

Après vérification des comptes produits par l'expert-comptable, confirmés par le commissaire aux comptes dans ses rapports annuels²⁴, ceux-ci sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice, de la situation financière et du patrimoine de l'association. L'analyse financière peut, ainsi, être conduite en l'état.

Du fait de l'absence d'enjeux d'investissements propres à l'association, dont la nature des activités ne la prédispose pas à conduire des opérations d'équipement, celle-ci se limite à l'évaluation du respect, par l'entité, des équilibres financiers fondamentaux.

La singularité de la situation financière tient au mode de financement public prédominant, approchant 80 % des produits d'exploitation.

3.1 Une exploitation équilibrée

L'association dégage un résultat excédentaire modéré, compris entre 16 793 € et 63 686 €, sur cinq des six années de la période sous revue. L'année 2015 constitue l'exception, avec un déficit enregistré de 99 929 € (cf. annexe n° 4).

Eu égard à la nature particulière des activités menées par ce type d'association, la recherche du bénéfice ne constitue pas une fin en soi. À l'inverse, un résultat excédentaire excessif pourrait signifier un financement surabondant des activités (par le département ou les bénéficiaires des prestations) et/ou un niveau insuffisant de prestations servies aux adhérents.

L'équilibre du compte d'exploitation doit traduire la juste adéquation entre les actions conduites et leur financement, surtout quand celui-ci est essentiellement public. L'enjeu porte, alors, sur la qualité de l'emploi des fonds mis à disposition par le département du Pas-de-Calais et sur la stratégie de financement propre de l'association, au regard des dépenses exposées pour assurer les prestations.

Les résultats comptables enregistrés sur la période établissent, dans leur ensemble, ce point d'équilibre. Les excédents dégagés ont constitué, rétrospectivement, une marge de manœuvre que l'association aurait pu utiliser pour élever son niveau d'intervention, notamment en 2018.

La perte enregistrée en 2015 procède du choix de délivrer, dans le courant de l'exercice, des chèques « Cadhuc » pour un montant de plus de 100 000 €. Sans contrepartie financière directe, cette action a déstabilisé le résultat dans les mêmes proportions. Cette perte pouvait être absorbée par les disponibilités du fonds associatif, aux montants importants, traduisant ainsi la volonté du COS d'assurer un retour positif aux adhérents, des excédents cumulés.

²⁴ Le commissaire aux comptes mentionne dans ses rapports, que « Les mises à disposition gratuites accordées au COS par le Conseil Départemental sont mentionnées dans l'annexe des comptes. Elles n'ont pas fait l'objet d'une valorisation. » Cette mention est inexacte jusqu'en 2020. L'annexe du compte d'exploitation 2020 détaille désormais la valorisation d'occupation des locaux mis à disposition gratuitement par le département en application, depuis le 1^{er} janvier 2020, du nouveau plan comptable « associations » qui prévoit la mention en annexe des contributions volontaires. Le montant pour trois espaces est d'un montant de 9 830 € par an.

3.2 Un résultat d'exploitation maîtrisé

Méthodologie d'analyse de la gestion financière

L'analyse est conduite à partir des budgets présentés par l'association au département du Pas-de-Calais, des comptes d'exploitation retranscrits dans la comptabilité analytique du COS 62 et des comptes d'emploi des subventions versées par le département et des annexes « *Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions* » des comptes administratifs du département.

Pour assurer la lisibilité de l'action du COS 62, les activités ont été découpées en huit catégories : adhésion au comité national d'action sociale, prestations sociales, actions en faveur du sport et de la culture, aide aux vacances et loisirs, organisation de sorties et de voyages, achat/vente de produits manufacturés, diverses actions.

3.2.1 Une gestion financière encadrée

La gestion financière de l'association est essentiellement déterminée par le financement du département, qui encadre strictement sa capacité à agir.

3.2.1.1 Une demande de subvention fondée sur la transmission d'un budget incomplet

Le président de l'association établit un budget prévisionnel soumis au département, qui l'examine selon une méthode, déjà évoquée ci-avant et qui n'appelle pas d'observation. Ce budget sert de base à la détermination des engagements annuels de la collectivité, laquelle fixe le cadre financier de l'action du COS 62 à travers des conventions signées chaque année, après délibération du conseil départemental, et analysées ci-après.

Toutefois, le format de ce budget est partiel par rapport à la totalité de l'exploitation. Il ne prend en compte ni les dotations aux amortissements, ni les produits et charges exceptionnels. Il n'expose que le reste à charge du COS 62 pour les actions à conduire, sans détail des composantes en dépenses et en recettes explicitant ce solde. De ce fait, le département ne dispose que d'une vision partielle de la réalité budgétaire de l'association, se contentant de ce qui constitue, non un budget complet, mais une justification de demande de subvention.

Le budget est présenté en équilibre (cf. annexe n° 5), en distinguant les activités dédiées²⁵, intégralement prises en charges par le département, et les actions propres²⁶, ainsi que son fonctionnement (11 % du budget total sur la période), financés à la fois par la subvention

²⁵ Les activités dédiées comprennent l'adhésion des agents au CNAS, l'aide aux chèques-vacances, au complément cantine, aux activités sportives et culturelles et la prise en charge par le département de la rémunération du personnel territorial mis à disposition de l'association.

²⁶ Prise en charge des chèques CESU, des locataires vacances, des voyages, des sorties et billetteries exceptionnelles, des coupons sport, des abonnements au Racing Club de Lens et, à partir de 2017, des abonnements/achats des cartes « APACE » et « CEZAM ».

forfaitaire complémentaire de la collectivité (64 %) et les ressources propres de l'association (36 %).

Cette présentation budgétaire, incomplète, rend imparfaitement compte de la réalité de l'activité du COS 62. La comparaison avec le compte d'exploitation montre des écarts sensibles entre les prévisions présentées et les réalisations annuelles, compris entre 275 672 € et 986 384 € pour les dépenses et entre 304 340 € et 1 083 369 € pour les recettes.

Tableau n° 13 : Comparaison entre budgets et comptes d'exploitation du COS 62 (2016-2020)

En €	2016		2017		2018		2019		2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL BUDGET	2 467 064	2 467 064	2 402 726	2 402 726	2 001 915	2 058 625	2 400 675	2 400 615	2 923 664	2 923 664
TOTAL COMPTE EXPLOITATION (y.c. Amortissements)	3 048 363	3 083 942	2 913 361	2 954 506	3 078 299	3 181 984	3 016 120	3 032 912	2 779 936	2 808 004
Ecart budget - Compte exploitation	-581 299	-616 878	-510 635	-551 780	-1 076 384	-1 123 369	-615 445	-632 297	-275 672	-304 341

Source : chambre régionale des comptes, à partir des budgets prévisionnels et comptes d'exploitation du COS 62.

Ainsi, à partir de budgets présentés en équilibre, les comptes traduisent une exécution en déséquilibre, avec une perte en 2015 et des bénéfices les années suivantes.

Sur la période, ces écarts ont été sans conséquence sur le niveau de la participation du département, qui est restée, nonobstant les résultats fluctuants, conforme aux termes financiers des conventions annuelles, tels qu'analysés ci-après.

Toutefois, cette méthode présente des risques pour l'association, que l'exercice 2015 met particulièrement en évidence. Ainsi, la décision du COS 62 d'octroyer, en cours d'année, des chèques « Cadhoc », non budgétés et, en conséquence, non connus du département, s'est immédiatement traduite par la constatation d'une perte d'un montant équivalent. Même si cette décision procède, au final, d'une gestion financière optimisée, ainsi qu'il a été précisé ci-avant, son principe et sa mise en œuvre ont, du fait de ce mode de présentation budgétaire, échappé à la vigilance et à l'accord du financeur.

Tirant les enseignements de cet incident isolé mais significatif, la chambre invite l'entité à réviser sa présentation budgétaire dans le sens d'une plus grande complétude des informations financières soumises à la décision de subvention du département.

Au final et suivant la méthode de présentation retenue du reste à charge du COS 62 (cf. annexe n° 6), la part de son financement propre représente 4 % (557 000 €) seulement du montant cumulé des dépenses prévisionnelles des budgets de la période (14 175 512 €). Ce niveau est notablement faible. Il marque la forte dépendance budgétaire de l'association au département. En exécution, celle-ci est plus importante encore puisque le financement propre dégagé par le COS 62 se contracte à 2,7 % des 17 931 840 € de dépenses réalisées.

L'encadrement financier de l'action du COS 62 est, du point de vue budgétaire, très strict.

3.2.1.2 L'ajustement infra-annuel du soutien financier du département

Le cadre d'exécution des dépenses et des recettes de l'association est, également, contraint, du fait de la prédominance du financement départemental.

Les subventions inscrites dans les conventions annuelles avec le département ne rendent pas complètement compte, à elles seules, de la réalité des flux financiers perçus par le COS 62.

En effet, la comparaison des montants des subventions d'exploitation demandées par le COS 62, avec celles mentionnées dans les conventions, celles allouées par l'assemblée départementale et reprises dans les annexes des comptes administratifs du département et celles comptabilisées dans les comptes d'exploitation du COS 62, fait apparaître des écarts (cf. tableau n° 14 ci-dessous).

Ceux-ci s'expliquent, en grande partie, par la mise en jeu du mécanisme de régularisation prévu par les conventions financières annuelles évoquées ci-avant, selon lequel les subventions allouées font l'objet d'un remboursement partiel, dès constatation d'une utilisation incomplète de la subvention ou d'une évolution à la baisse des montants versés au CNAS (budget le plus important dans la subvention demandée, aux environs d'1,45 M€ en moyenne sur la période).

Ils sont, également, dus au versement de subventions complémentaires du département, pour le financement des adhésions au CNAS, et à l'attribution des chèques-vacances en 2015, mais aussi à l'encaissement de subventions au titre du personnel du groupement d'intérêt public de la MDPH du Pas-de-Calais (lié par une convention annuelle spécifique) et de la rémunération directe, sous forme de prestations, des activités sportives menées par le COS 62.

Tableau n° 14 : Soutien financier du département du Pas-de-Calais (2015-2020)

En €	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Subventions d'exploitation budgétées du COS 62	2 174 528	2 371 094	2 311 726	2 129 615	2 369 600	2 406 664
Subventions du CD 62-Annexe du compte adm du CD 62	2 365 470	2 397 783	2 311 726	2 359 933	2 369 600	2 406 664
Subventions du CD 62 inscrites dans compte d'exploitation du COS 62	2 254 760	2 292 133	2 296 541	2 296 887	2 308 320	2 328 982
Conventions annuelles CD 62-COS 62	2 189 038	2 373 064	2 311 726	2 359 932	2 369 600	2 406 664
Avant convention - révision de la subv CD 62	61 207					
Avant convention - ajustement subv CD 62 pour le CNAS	114 526					
Compléments de participation du CD 62		26 884	24 677	55 472	33 381	21 956
Subvention CD 62 CNAS MDPH		12 954	11 677	15 785	15 311	14 410
Subvention CD 62 chèques vacances MDPH		4 550	5 300	6 480	6 300	5 090
Compléments de participation du CD 62 pour activités sportives		9 780	9 400	11 890	11 970	1 880
Subvention CD 62-complément pour mise à disposition de personnel				21 117		
Total versements du CD 62	2 365 470	2 399 948	2 340 403	2 406 404	2 401 881	2 428 620

Source : chambre régionale des comptes, à partir des données des comptes d'exploitation du COS 62 et des annexes des comptes administratifs du département du Pas-de-Calais.

Ces écarts témoignent du caractère évolutif et souple du financement départemental au cours de l'année, de sorte que les montants inscrits dans les comptes d'exploitation de l'association correspondent bien, *in fine*, à la réalité des flux financiers entre les deux parties et n'appellent, dès lors, pas d'observation.

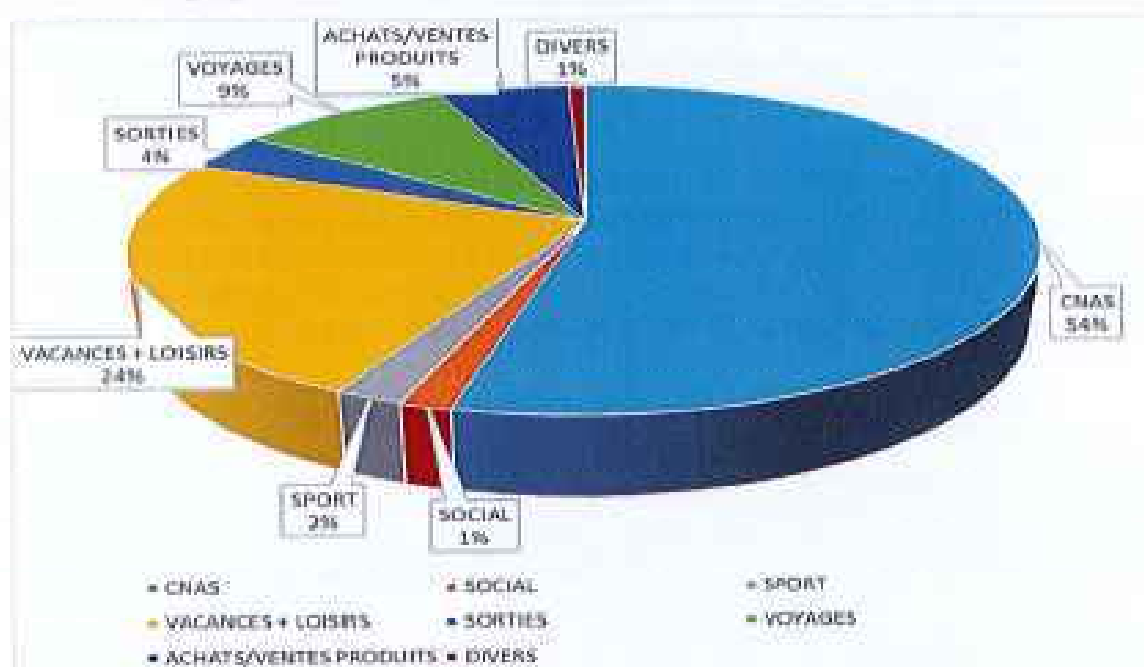
En conclusion, l'encadrement strict de la relation financière entre les parties limite les risques de dérapages de la gestion et préserve les intérêts de la collectivité départementale.

3.2.2 Le financement des prestations, tributaire du soutien départemental

Les charges d'activité pour l'ensemble des catégories énoncées ci-avant (dans l'encadré méthodologique) s'élèvent, sur la période, à 15,8 M€, soit, en moyenne annuelle, 2,63 M€.

Elles se répartissent comme indiqué dans le graphique n° 3 ci-dessous, faisant apparaître que l'activité effective du COS ne s'exerce que sur 46 % des dépenses, du fait de l'externalisation au CNAS (54 %) d'une part importante des prestations aux adhérents.

Graphique n° 3 : Répartition des charges par catégorie d'activités (2015-2020)

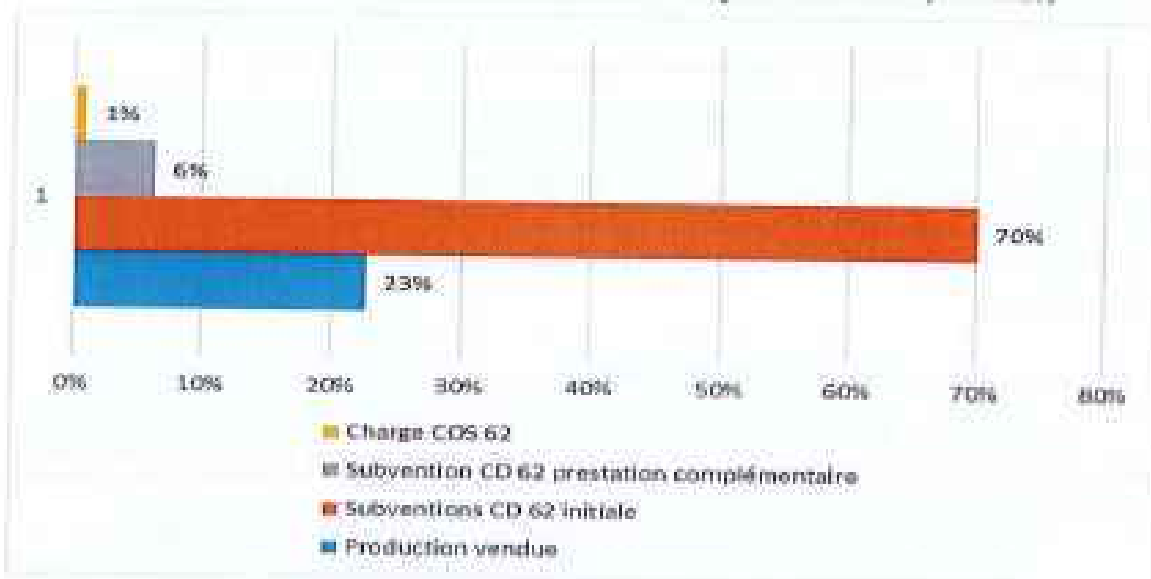


Source : chambre régionale des comptes, à partir des données des comptes d'exploitation et de la comptabilité analytique du COS 62.

Les recettes sont composées de la production vendue (prestations délivrées avec contrepartie financière des adhérents), des subventions justifiées au budget initial, de la subvention d'ajustement du département, ainsi que de la prise en charge finale du COS 62 sur ses recettes propres.

Les charges d'activité sont couvertes par le département du Pas-de-Calais à hauteur de 76 % (soit 70 % de subvention initiale et 6 % de prestations complémentaires au titre des activités sportives et de la MDPH) et de 23 % par la participation des bénéficiaires. La part résiduelle du financement direct des prestations par le COS 62, d'1 %, est faible.

Graphique n° 4 : Répartition des recettes d'activité par financements (2015-2020)



Source : chambre régionale des comptes, à partir des données des comptes d'exploitation et de la comptabilité analytique du COS 62.

L'adhésion au CNAS est totalement prise en charge par le département.

Les prestations délivrées par le COS 62 (social, sport, vacances-loisirs, sorties, voyages et divers), nettes des participations des bénéficiaires et déduction faite des subventions initiales (11,07 M€), laissent un reste à charge pour le comité de 1 156 265 €, entre 2015 et 2020 (cf. annexe n° 7). Le soutien aux départs en vacances des familles au titre des « Linéaires printemps-été-hiver » et aux sorties en représente la part la plus importante, respectivement 48 % et 38 % en moyenne annuelle. Les achats de produits manufacturés sont autofinancés et les voyages pris en charge à 94,8 %, en moyenne, par les bénéficiaires au cours de la période (cf. annexe n° 7).

Ce reste à charge est, cependant, fortement atténué par les subventions pour prestations complémentaires d'un montant total de 1 004 349 €, versées par le département sur la période. La différence de 151 916 € provient, essentiellement, de l'absence de prise en charge, par ce dernier, de l'action menée, en 2015, par le COS 62, de délivrance des chèques « Cndhoc », déjà évoquée (101 445 €).

Le déséquilibre financier de la sphère des activités propres au COS 62 (11 322 € en moyenne annuelle sur la période, hors l'année 2015) est largement compensé par une partie des cotisations des adhérents, d'un montant moyen annuel de 77 180 €.

Toutefois, compte tenu du mode de financement retenu, le département du Pas-de-Calais supporte la quasi-totalité des charges d'activité. Sauf à utiliser, à titre exceptionnel, les excédents cumulés entre 2016 et 2020, le COS 62 ne dispose pas de marges de manœuvre. Cette situation provient de l'absence de diversification de ses ressources et d'un montant faible de la cotisation des adhérents.

Dans sa réponse, le président de l'association s'interroge sur la capacité de celle-ci à diversifier ses ressources, hors l'augmentation de la subvention départementale et le relèvement du niveau de la cotisation. La chambre signale, à cette fin, les différentes opportunités ouvertes par l'article 6²⁷ des statuts, pour permettre d'assurer une telle diversification.

La récente décision²⁸ de revalorisation du montant de la cotisation des adhérents à 15 € participe, à cet égard, au dynamisme financier de la structure. Cependant, en l'état actuel du modèle économique, une gestion plus active de l'offre de prestations ne pourra se fonder que sur une évaluation des actions menées au regard des besoins des adhérents, seule à même de permettre à l'association, à moyens constants, de dégager de nouvelles perspectives de développement.

3.2.3 Un fonctionnement associatif maîtrisé

Entre 2015 et 2020, le total des charges de fonctionnement de l'association s'élève à 2 051 916 €, couvert par des produits à hauteur de 2 218 824 €, soit un excédent moyen de 166 908 €, illustrant la bonne gestion de l'entité.

Tableau n° 15 : Charges et produits de fonctionnement du COS 62 (2015-2020)

Int.	2015		2016 ^a		2017		2018		2019		2020		Total Dépt/loc 2015-2020	
	Dépass	Recette	Dépass	Recette	Dépass	Recette	Dépass	Recette	Dépass	Recette	Dépass	Recette	Dépass	Recette
Fonds prélevés sur...	4 000		31 257	25	3 054	35	4 404	74	31 221	9	4 281	49		
Personnel	28 901	28 486	29 938	32 134	24 211	27 621	21 130	27 021	25 430	27 440	28 110	31 221	170 241	
dont rémunération 443	27 720		28 207		21 701		17 500		17 521		21 521			
Tributaire et/ou dépenses		28 486		32 134		27 621		27 021		27 440		31 221		170 241
dont rémunération personnel 003	4 000		37 600		25 127		47 621		48 720		57 220			
Dotations amortissements	148		148		711		68		0		0			
dont 1708 Charges de fonctionnement	17 418		15 304		31 080		20 940		30 120		18 620			
Cotisations adhérent ^b		7 900		7 867		4 022		9 200		7 820		7 900		
Produits divers		11 700		11 200		1 651		2 724		1 120		1 284		
dont produits sur ventes mobilières		511		1 170		1 271		33		0		0		
dont produits financiers		1 300		1 900		420		670		1 320		1 284		
dont 1708 Charges et produits de fonctionnement	37 248	107 127	115 704	151 004	30 080	37 342	33 642	36 500	38 127	37 550	36 620	37 504	1 803 16	1 208 09

^a Intégration produit split inscrit au 2025 (à insérer) et/ou 00/00/00

^b Montant de la cotisation de 15 € (à insérer) et/ou 00/00/00

10 000

Source : chambre régionale des comptes, à partir des données des comptes d'exploitation et des comptes d'emploi du COS 62.

²⁷ Les ressources de l'association se composent des cotisations des adhérents, des subventions du département du Pas-de-Calais, de l'État, de la région, des communes et des EPCI ou de tout autre organisme, du produit des fêtes et manifestations, des intérêts ou redevances des biens et valeurs qu'elle pourrait posséder ainsi que des rétributions pour service rendu, toutes autres ressources ou subventions qui ne seraient pas contraires aux lois en vigueur et des dons manuels.

²⁸ Décision du conseil d'administration exceptionnel du 15 septembre 2020.

Les frais de gestion sont stables sur la période, aux environs de 53 000 €, hors l'exercice 2016 qui a enregistré en charges et en produits exceptionnels une opération de régularisation de cotisation 2015 au CNAS, d'un montant de 82 863 €.

Le COS 62 assure directement le coût salarial de son personnel propre (compte 64), d'un montant de 68 880 € en moyenne annuelle. Il inscrit dans ses comptes, au titre des charges externes (compte 6210), la rémunération du personnel mis à disposition par le département. En contrepartie, ce dernier lui verse une subvention fondée sur 1 746 965 € de frais de personnel mis à disposition, alors que les coûts de rémunération acquittés à ce titre par l'association se sont élevés, entre 2015 et 2020, à 1 726 141 €, ce qui a donc dégagé un léger surfinancement.

En fait, les excédents annuels de fonctionnement résultent, essentiellement, des cotisations des adhérents. Celles-ci ont largement contribué à alimenter les résultats positifs du compte d'exploitation entre 2016 et 2020 et atténuer la perte de 2015.

3.3 Un bilan solide

Le fonds de roulement est confortable. L'actif immobilisé est très réduit, du fait de la nature des activités de l'association qui ne la prédispose pas à investir. Les fonds propres (fonds associatifs sans droit de reprise), essentiellement constitués des reports des résultats antérieurs positifs, sont conséquents. Leur niveau important, enregistrés en bilan de sortie de 2014 (385 452 €), a, d'ailleurs, motivé la décision du COS 62, en 2015, de financer l'achat des chèques « Cashoc ». Ce choix a, ainsi, fait bénéficier les adhérents des réserves du bilan. La perte d'exploitation de 2015, mentionnée ci-avant, n'a pas fragilisé le passif du haut de bilan, qui est passé à 284 666 €. Au final, le fonds de roulement constitue une réserve de sûreté, susceptible d'être mobilisée pour des actions ponctuelles et exceptionnelles, sous la réserve de l'accord préalable et nécessaire du département (ce qui n'a pas été le cas en 2015). En effet, celui-ci dispose de la faculté de revoir son soutien financier, au titre de la subvention complémentaire qu'il verse en appui de la gestion de l'association.

Le besoin en fonds de roulement, négatif, a pour origine des montants élevés dans les dettes à payer et les créances à recouvrer. Ce niveau est consécutif aux modalités de gestion à court terme des activités de l'association, qui imposent d'enregistrer les flux en recettes et en dépenses sur deux exercices²⁹.

Cette réserve génère une trésorerie très élevée, placée dans des valeurs mobilières pour un montant proche de celle-ci. En égard à la complexité et à l'incertitude des flux de trésorerie générés par le type d'activités de l'association, un montant de trésorerie confortable est, certes, nécessaire. Toutefois, celui du COS 62 excède manifestement ses besoins, et la chambre l'invite à réexaminer les marges de manœuvre offertes par son fonds de roulement.

²⁹ Mode de règlement des prestations, nécessairement lixé sur deux années, ajustements des subventions départementales suivant la méthode évoquée ci-avant et recouvrement différé.

Tableau n° 16 : Bilans du COS 62 (2015-2020)

En €	2014 *	2015	2016	2017	2018	2019	2020
FONDS DE ROULEMENT	380 175	281 835	317 272	338 418	402 103	416 371	445 038
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-21 932	-131 122	-202 735	-132 391	-107 198	-215 085	-184 492
TRESORERIE	402 107	412 957	520 008	460 809	509 301	631 456	629 530
dont Valeurs mobilières de placement	334 690	384 729	493 952	356 186	309 587	341 316	363 077
dont disponibilités	67 417	28 228	26 056	104 623	199 704	290 140	266 454

Source : chambre régionale des comptes, à partir des données des bilans du COS 62.

* Pour information.

CONCLUSION INTERMEDIAIRE

À l'inverse de son administration et de son fonctionnement, l'autonomie financière du COS 62 est quasi inexistante. Déterminée par un budget aux contours perfectibles, soumis au financement quasi exclusif du département, l'exploitation des activités est réduite, pour l'essentiel, à l'administration des deniers publics versés par le département.

La gestion financière du COS 62 est maîtrisée, dégageant, à l'exception de 2015, des excédents d'un niveau raisonnable, en conformité avec la nature particulière de l'activité.

Faute de capacité financière propre, hormis quelques marges de manœuvre présentes dans son bilan, le développement des missions est rendu impossible, sauf à disposer de moyens supplémentaires octroyés par le département du Pas-de-Calais, à diversifier ses ressources, à revaloriser la cotisation des adhérents (ce qui a été fait en 2021), ou, plus largement, à engager une gestion renouvelée et dynamique des activités, ajustée aux besoins des adhérents, pour ce qui concerne la part maîtrisée directement par le COS 62.

ANNEXES

Annexe n° 1. Le cadre légal en matière d'action sociale des collectivités territoriales	36
Annexe n° 2. Méthodologie de traitement du fichier nominatif des bénéficiaires de l'offre du CNAS	38
Annexe n° 3. Barèmes du COS 62 entre 2015 et 2021	40
Annexe n° 4. Résultat d'exploitation du COS 62 (2015-2020)	41
Annexe n° 5. Budgets du COS 62 (2015-2020) – 1/2	42
Budgets du COS 62 (2015-2020) – 2/2	43
Annexe n° 6. Reste à charge du COS 62 – Budgets et comptes d'exploitation entre 2015 et 2020	44
Annexe n° 7. Restes à charge du COS 62 sur les prestations (2015-2020) – 1/2	45
Restes à charge du COS 62 sur les prestations (2015-2020) – 2/2	46

Annexe n° I. Le cadre légal en matière d'action sociale des collectivités territoriales

L'action sociale dans la fonction publique territoriale s'est construite dès 1946³⁰ par référence aux prestations servies par l'État à ses agents.

Si l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires précise que ces derniers participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent, la définition de l'action sociale est longtemps demeurée imprécise.

L'article 25 de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, a introduit les premières précisions à l'article précité. D'une part, les prestations d'action sociale sont individuelles ou collectives, attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir, et distinctes de la rémunération. Il résulte de cette distinction que le principe de parité avec la fonction publique d'État qui concerne les collectivités territoriales n'a pas vocation à s'appliquer en matière d'action sociale. D'autre part, les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association³¹.

Ensuite, par l'article 26 de la loi du 2 février 2007 dite de modernisation de la fonction publique, une définition légale de l'action sociale a été introduite. Ainsi, « *l'action sociale collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, le bénéfice de l'action sociale implique une participation du bénéficiaire à la dépense engagée. Cette participation tient compte, sauf exception, de son revenu et, le cas échéant, de sa situation familiale.* ».

Les prestations d'action sociale ont donc vocation à être distribuées sur la base de critères sociaux afin de réguler des situations sociale, économique et familiale inégalitaires. La jurisprudence administrative³² a confirmé ce principe en considérant qu'une aide prévue indistinctement en faveur de l'ensemble des agents peut être regardée comme un complément de rémunération, *a fortiori* si son montant est élevé. Dans ce cadre, et comme le prévoit la loi, le bénéfice de l'action sociale implique une participation financière du bénéficiaire.

L'article 70 de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a introduit un article 88-1 dans la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à

³⁰ Circulaires prises par le ministère des Finances le 16 janvier 1946 et le 13 août 1948.

³¹ Selon le rapport du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale du 12 mars 2014 sur les effets des lois de février 2007 sur l'accès à l'action sociale dans la fonction publique territoriale, dans la plupart des grandes collectivités (84%), l'organisation et la mise en œuvre de l'action sociale sont assurées par la DRH, tandis que 7% d'entre elles ont confié ce rôle à un autre service. Un peu plus de la moitié (52%) disposent d'un comité des œuvres sociales (COS) et près d'un tiers (32%) s'appuient sur une autre association, le plus souvent une amicale du personnel.

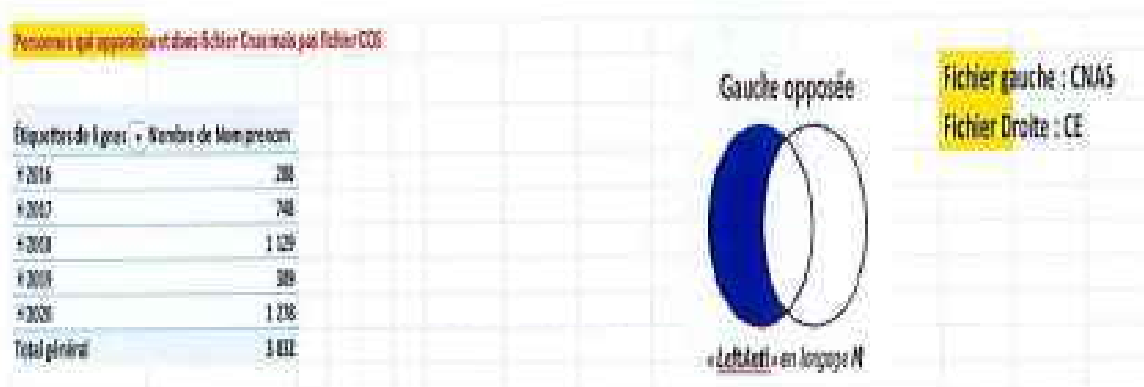
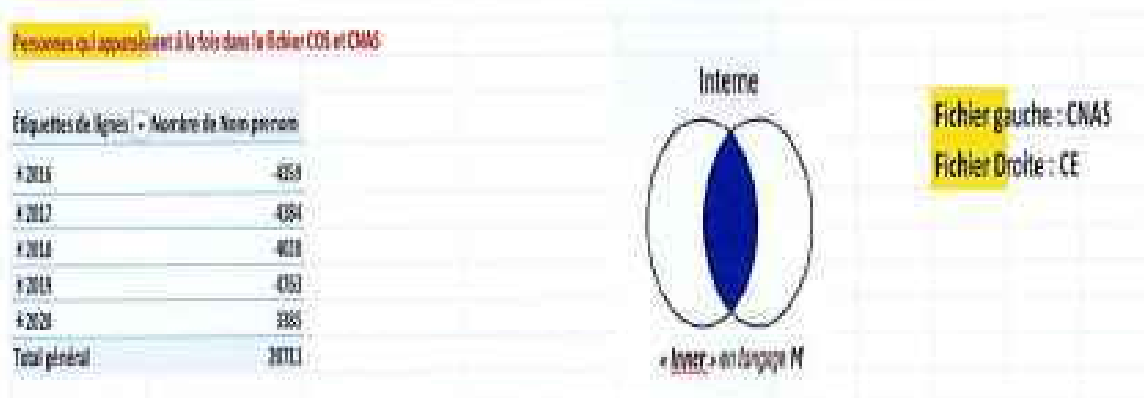
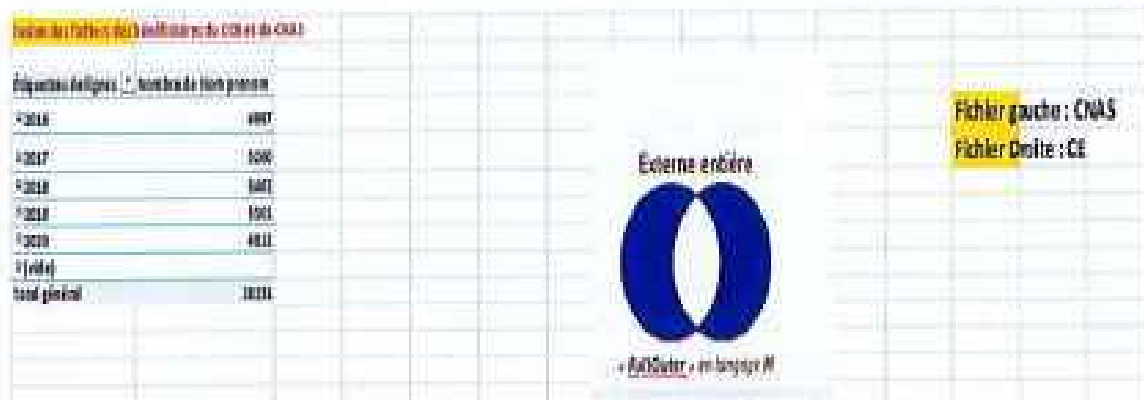
³² Cour administrative d'appel de Bordeaux, 28 mai 2001, 97BX00435 - Question écrite, Assemblée Nationale, 21632, 19 mars 2013.

la fonction publique territoriale qui pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents. Dans le respect de la libre administration, l'assemblée délibérante de chaque collectivité se voit alors confier le soin de fixer le périmètre des actions, c'est-à-dire la nature des prestations définies par l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983, que la collectivité ou l'établissement public entend engager ainsi que le montant des dépenses et les modalités de mise en œuvre de l'action sociale.

Surtout, alors qu'elles restaient jusqu'alors facultatives, le caractère obligatoire des dépenses liées aux prestations sociales a été affirmé par l'article 71 de cette même loi et codifié à l'article L.2321-2 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent définir, de manière souveraine, le type des actions et le montant des dépenses obligatoires qu'ils entendent engager pour la réalisation des prestations d'action sociale.

Annexe n° 2. Méthodologie de traitement du fichier nominatif des bénéficiaires de l'offre du CNAS



Source : chambre régionale des comptes, à partir des données du fichier nominatif des bénéficiaires du CNAS.

COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES SERVICES
DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Tableau n° 17 : Méthode de comptabilisation des bénéficiaires du CNAS à partir des fichiers CNAS et COS 62

Bénéficiaires	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne 2016-2020
Nombre adhérents	7 025	7 067	7 039	7 252	7 197	7 116
Total bénéficiaires COS et CNAS	4 997	5 260	5 462	5 901	4 911	5 226
Total bénéficiaires COS	2 058	2 061	2 053	2 065	1 323	1 912
Total bénéficiaires CNAS	2 939	3 199	3 409	3 436	3 588	3 314
Personnes qui apparaissent à la fois dans le fichier COS et CNAS	4 359	4 184	4 020	4 763	3 385	
Personnes qui apparaissent dans le fichier COS	2 058	2 061	2 053	2 065	1 323	
Personnes qui apparaissent dans le fichier CNAS seul	289	748	1 129	389	1 278	
Homonymes	350	328	311	349	248	
Vérification	2 939	3 199	3 409	3 436	3 588	

Source : chambre régionale des comptes, à partir des données du COS 62 et du CNAS.

Une incertitude est apparue dans le traitement du fichier nominatif du fait de la présence d'homonymes dans la population des adhérents. Celle-ci n'altère, qu'à la marge (aux environs de 5 %), le constat d'ensemble pouvant être effectué sur les grandes masses des adhérents.

Annexe n° 3. Barèmes du COS 62 entre 2015 et 2021

Tableau n° 18 : Barème applicable entre 2015 et 2018

Barème 1	de 0 à 61 €
Barème 2	de 62 à 587 €
Barème 3	de 588 à 930 €
Barème 4	de 931 à 1 448 €
Barème 5	de 1 449 à 2 256 €
Barème 6	de 2 257 à 3 049 €
Barème 7	+ de 3 050 €

Tableau n° 19 : Barème applicable en 2019

Barème 1 (1)	de 0 à 61 €
Barème 2 (2/3)	de 62 à 930 €
Barème 3 (4/5)	de 931 à 2 256 €
Barème 4 (6/7)	+ de 2 257 €

Source : décision du 18 juin 2019 du conseil d'administration du COS 62

COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES SERVICES
DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Annexe n° 4. Résultat d'exploitation du COS 62 (2015-2020)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 965 237	2 185 729	2 945 478	3 134 280	3 023 845	2 805 040
<i>Production vendue (biens et services)</i>	541 189	624 514	579 937	730 903	647 025	405 286
<i>Production stockée et immobilisée</i>						
<i>Subventions d'exploitation</i>	2 343 570	2 282 351	2 287 123	2 284 932	2 296 860	2 327 122
<i>Règles sur prov. amort et transfert de charges</i>		606	221	0	547	
<i>Dotations</i>	25 564	28 184	28 221	28 674	25 468	22 602
<i>Autres produits (hors cotisations)</i>	1 514	65		1		0
CHARGES D'EXPLOITATION	3 076 258	2 961 767	2 927 584	3 068 887	2 948 295	2 774 236
<i>Achat rétroactives, matières et fournitures</i>	0	30 669	20 567	20 839	-21 671	30 681
<i>Autres achats et Charges externes</i>	2 082 330	2 845 239	2 812 452	2 956 604	2 885 414	2 667 054
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	0	0	0	0		
<i>Salaires et traitements</i>	80 938	82 927	83 722	80 745	80 210	86 501
<i>Charges sociales</i>	0	0	0	0		
<i>Dotations aux amort et dépréciations</i>	2 448	1 490	711	608		
<i>Autres charges</i>	474	1 352				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-111 020	24 960	17 970	65 173	25 550	90 774
PRODUITS FINANCIERS	9 364	5 053	6 620	6 370	4 335	2 494
<i>Participations, Valeurs de placement, valeurs actif immobilisé</i>						
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	9 364	4 983	6 528	6 370	4 335	2 694
<i>Produits nets successions MAF</i>		70	31			
CHARGES FINANCIÈRES	0	0	0	357	0	0
<i>Dotations aux amort, dépréciations et prov</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Charges nettes sur cessions MAF</i>				357	0	0
RÉSULTAT FINANCIER	9 364	5 053	6 620	5 973	4 335	2 494
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 832	92 266	2 411	1 333	4 733	501
<i>Sur opération de gestion</i>	925	92 534	1 679	764	4 733	501
<i>Sur opérations en capital</i>	857	733	733	609		
<i>Règles sur prov, dépréciations et transfert de charges</i>						
CHARGES EXCEPTIONNELLES	104	86 575	5 856	9 034	17 825	5 101
<i>Sur opérations de gestion</i>	104	86 575	5 856	9 034	17 825	5 101
<i>Sur opérations en capital</i>						
<i>Dotations aux amort, dépréciations et prov</i>						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 728	5 683	-3 444	-7 601	-13 092	-4 600
RÉSULTAT BRUT	-99 329	34 680	11 146	63 800	16 793	28 668
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS	2 976 433	2 085 042	2 959 526	3 141 083	3 032 913	2 808 089
TOTAL DES CHARGES	3 076 362	2 948 362	2 911 360	3 078 308	2 916 120	2 779 537
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-99 929	136 680	48 166	63 800	16 793	28 541

Source : chambre régionale des comptes, à partir des données des comptes d'exploitation du COS 62.

Annexe n° 5. Budgets du COS 62 (2015-2020) – 1/2

Prévisions d'opérations COS (Dépenses-Revenues) (en €)	2015		2016		2017		2018		2019		2020			
	Budget Dépenses	Budget Revenues	Charges COS Budget	Budget Dépenses	Budget Revenues	Charges COS Budget	Budget Dépenses	Budget Revenues	Charges COS Budget	Budget Dépenses	Budget Revenues	Charges COS Budget	Budget Dépenses	Budget Revenues
CNAS	1 361 409	1 361 409	0	1 473 934	1 473 934	0	1 404 026	1 404 026	0	1 406 915	1 406 915	0	1 445 664	1 445 664
Adhésion	1 361 409			1 473 934			1 404 026			1 406 915			1 445 664	
Subventions CD 62		1 361 409		1 473 934	1 473 934		1 404 026	1 404 026		1 406 915	1 406 915		1 445 664	1 445 664
Adhésion CNAS MPOB														
SOCIAL	47 000	30 000	17 000	48 000	30 000	18 000	49 000	30 000	19 000	40 000	20 000	20 000	40 000	20 000
Complémentaire santé	30 000			30 000		30 000				20 000			20 000	
Subventions CD 62		30 000	30 000		30 000	30 000		30 000	30 000		20 000		20 000	20 000
Chèques CASU	17 000		17 000	18 000		19 000				20 000			20 000	
SPORT & CULTURE	34 000	30 000	4 000	37 000	30 000	7 000	36 000	30 000	6 000	37 000	29 000	- 2 000	44 500	44 500
Activités sportives et culturelles	30 000			30 000		30 000				30 000	9 000		35 000	9 500
Subventions associations sportives et culturelles		30 000	30 000		30 000	30 000		30 000	30 000		35 000		35 000	9 500
Subventions ateliers ateliers CD 62												30 000		35 000
Coopérations jeunes/associés RC Leno	4 000		4 000	7 000		6 000				7 000			4 500	
VACANCES & LOISIRS	460 000	370 000	90 000	500 000	490 000	100 000	511 000	411 000	100 000	531 000	411 000	120 000	534 000	412 000
Chèques vacances	370 000			400 000		411 000				411 000			412 000	
Subventions CD 62 ateliers ateliers														
Subventions CD 62 ateliers ateliers		370 000	370 000		400 000	400 000		411 000	411 000		411 000	411 000		412 000
Subventions CD 62 ateliers ateliers														
Subventions MPOB														
Linéaire Prévoyance Est-River	90 000		90 000	100 000		100 000				120 000			122 000	

COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES SERVICES
DU DÉPARTEMENT DU PAYS-DES-CALAIS

Budgets du COS 62 (2015-2020) – 2/2

Prévisions et Totaux annuels COS Dépenses-Receives (en €)	2015		2016		2017		2018		2019		2020		
	Budget Dépenses Budget	Budget Receives Budget	Budget Dépenses Budget	Charges COS Budget	Budget Dépenses Budget	Budget Receives Budget	Charges COS Budget	Budget Dépenses Budget	Change COS Budget	Budget Receives Budget	Budget Dépenses Budget	Charges COS Budget	Budget Receives Budget
SORTIES	-40 000	-40 000	-35 000	-35 000	35 000	40 000	40 000	40 000	40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-41 000
Services sociaux régionaux													
VOYAGES	22 000	22 000	20 000	19 000	19 000	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	20 000	20 000
ACHATS/VENTES PRODUITS		0											
DIVERS				13 000	13 000	15 000	15 000	15 000	15 000	12 000	12 000	12 000	12 000
Subv. CD 62 prestation complémentaire	143 119	143 119	157 130	156 700	156 700	181 700	181 700	181 700	181 700	181 700	181 700	184 000	184 000
MISE A DISPOSITION PERSONNEL CD 62	240 000	0	280 000	280 000	0	280 000	280 000	302 000	302 000	0	310 000	310 000	0
FONCTIONNEMENT COS 62	75 119	75 119	65 700	65 700	65 700	68 700	68 700	58 700	57 700	57 700	61 500	61 500	61 500
RECETTES PROPRES/admissions produits fin.	105 000	105 000	94 000	94 000	94 000	92 000	92 000	87 500	87 500			87 500	
TOTAL ACTIVITES	1 964 489	1 934 528	2 115 934	2 093 064	2 511 130	2 091 915	2 098 613	2 497 700	2 109 900	2 076 000	2 683 200	2 133 164	2 106 164
TOTAL EXPLOITATION	2 270 528	2 270 528	2 467 064	2 467 064	2 467 064	2 430 615	2 430 615	2 430 615	2 465 000	2 465 000	2 503 664	2 503 664	2 503 664

Source : chambre régionale des comptes, à partir des budgets du COS 62.

Annexe n° 6. Reste à charge du COS 62 – Budgets et comptes d'exploitation entre 2015 et 2020

Postales et fonctionnement COS 62 (p/Rc)	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	Charge COS CI	Charge COS Budget	Charge COS CE	Charge COS Budget	Charge COS CE	Charge COS Budget	Charge COS CI	Charge COS Budget	Charge COS CI	Charge COS Budget	Charge COS CE	Charge COS Budget
DMS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Activités												
Subvention COS 62	1 029 028	1 361 409	1 406 611	1 475 004	1 592 347	1 404 026	1 332 26	1 402 915	1 388 704		1 427 000	1 445 464
Activités DMS MPOV	15 263		17 935		11 827		35 785		15 121		14 436	
SOCIM	0 000	17 000	15 000	18 000	13 400	18 000	17 167	18 000	13 621	18 000	16 141	18 000
Complément canine												
Subvention COS 62	14 664	16 000	17 000	18 000	11 625	18 000	16 000	18 000	1 621		4 336	18 000
Déjeun. CDM		17 000										
SPORT et FUTURUM	1 000	4 000	4 300	7 000	4 775	6 000	7 411	2 000	2 420	2 500	2 911	4 000
Activités sportives et culturelles												
Subvention sportives et culturelles												
Subvention sportives activités COS 62	15 000	15 000	21 000	30 000	25 720	30 000	21 025	18 000	10 420		21 460	35 000
Déjeun. sport/Activité RI Lous		4 000										
VACANCES + LOURIS	105 610	90 000	94 548	101 000	100 000	100 000	98 025	120 000	118 225	120 000	147 021	112 000
Déjeun. vacances												
Subvention COS 62 annuité/budget vac	17 638		15 625		19 574		20 428		20 000		21 541	
Subvention COS 62 déjeun. vac	108 440	170 000	155 000	60 000	162 140	411 000	398 500	61 000	147 905		145 480	412 000
Subvention COS 62 déjeun. vac MPOV	3 870		4 250		5 388		1 498		1 000		5 000	
Déjeun. 0%		90 000										
SORTIES	40 126	40 000	32 023	33 000	41 361	38 000	29 264	18 000	46 713	48 000	21 570	42 000
Sorties journalières												
Déjeun. exceptionnelle												
VOYAGES	16 346	12 000	17 388	18 000	1 906	19 000	13 921	22 000	16 412	22 000	2 041	18 000
FOURNISSEMENTS PRÉPAÛTS	0	0	50		200		42		15		0	
DIVERS	102 000		1 121		607	11 000	1 000	15 000	40	12 000	1 200	12 000
Autr. déjeun. CASAC												
Subvention CI 62 prestation complémentaire	140 110	148 115	157 220	157 130	156 700	156 700	146 700	181 700	181 700	181 700	184 000	184 000
MISE A DISPOSITION PERSONNEL COS 62	-1 500	0	-4 176	0	-3 300	0	-3 800	0	-2 000	0	-1 950	0
FONCTIONNEMENT COS 62		75 110	107 666	71 130	55 775	55 700	47 116	58 700	65 618	57 200	46 121	11 500
RECETTES PROPRES (Activités, produits fin)												
TOTAL ACTIVITES	260 200	348 129	310 188	251 130	322 220	247 700	281 904	370 100	451 165	368 200	216 221	271 526
Prise en charge CI sur ressources propres*	117 000	125 000	140 000	140 000	145 000	150 000	12 100	12 000	12 178	12 500	46 920	47 500
*Activités propres COS et fonctionnement - Subvention CI 62 prestation complémentaire												
Budget cumul. 2015-2020	14 549 157 €											
Compte d'exploitation cumul. 2015-2020	17 911 800 €											
Reste à charge COS 62 budget 2015-2020	317 600 €											
Reste à charge COS 62 acte expl 2015-2020	422 911 €											

Source : chambre régionale des comptes, à partir des données des comptes d'exploitation et de la comptabilité analytique du COS 62.

Annexe n° 7. Restes à charge du COS 62 sur les prestations (2015-2020) – 1/2

Prévisions Dépenses/Révisions (en €)	2015			2016			2017			2018			2019			2020		
	Dépenses	Revenus	Charges COS	Dépenses	Revenus	Charges COS	Dépenses	Revenus	Charges COS	Dépenses	Revenus	Charges COS	Dépenses	Revenus	Charges COS			
CNAS	1 474 941	1 474 941	0	1 419 088	1 419 088	0	1 406 234	1 406 234	0	1 377 890	1 377 890	0	1 403 488	1 403 488	0	1 443 188	1 443 188	0
Adhésion CD 62	1 414 941	1 429 838		1 419 088	1 406 401		1 406 234	1 392 241		1 381 920	1 363 205		1 403 488	1 388 144		1 443 188	1 423 869	
Adhésion CNAS AFFIRM		15 241			12 355			13 811			13 180			15 111			14 416	
SOCIAL	45 128	36 829	8 609	52 204	36 423	15 782	44 873	30 726	13 446	46 248	24 079	17 307	37 342	24 871	12 471	25 127	14 584	10 743
Complément santé	19 441			17 096			13 613			10 480			4 619			4 129		
Subvention CD 62	19 441							13 611										
Charges CPESC	25 841	11 062		35 202	19 411		30 151	11 111		35 152	18 389		28 765	11 409		25 011	10 221	
SPORT et CULTURE	24 160	23 156	1 004	878	59 179	4 798	27 670	54 095	3 275	25 990	62 579	3 411	21 402	51 902	2 416	20 998	37 682	3 933
Activités sportives et culturelles	13 411	11 190		11 113	9 600		13 182	9 420		12 960	11 890		12 431	11 409		9 401	1 900	
Solaires de loisirs	23 623			23 143			22 662			22 931			20 164			11 528		
Subvention activité sportive CD 62		24 009			21 264			25 136			23 916			30 026			25 469	
Charges sport-club/MSL	18 126	15 979		21 014	22 308		22 120	18 965		20 125	18 115		12 801	14 476		17 662	12 136	
VACANCES + LOISIRS	912 662	487 603	195 609	603 632	317 690	94 340	628 258	304 853	160 395	617 644	629 629	98 805	603 870	315 248	186 329	607 323	520 369	147 821
Charges vacances	481 683			398 902			381 200			363 824			395 294			310 983		
Subvention CD 62 (en €)		11 436			19 408			18 614			26 426			20 809			19 661	
Subvention CD 62 départ sec		308 444			313 691			262 149		366 919				341 860			245 448	
Subvention CD 62 départ sec M2222		3 810			4 528			5 395		6 990				6 800			5 490	
Loisirs ES	181 979	41 581	92 699	312 640	119 100	67 549	219 183	111 120	700 303	235 820	129 805	48 625	341 119	180 090	107 009	206 349	149 030	149 824

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Restes à charge du COS 62 sur les prestations (2015-2020) – 2/2

Prévisions Dépenses/Revenus TIC/C	2015			2016			2017			2018			2019			2020								
	Dépenses	Revenus	Charge COS	Écart COS	Dépenses	Revenus	Charge COS	% COS	Dépenses	Revenus	Charge COS	% COS	Dépenses	Revenus	Charge COS	% COS	Dépenses	Revenus	Charge COS	% COS				
SAOIRTIERS	130 126	82 000	48 126	37 %	93 172	48 293	30 409	35 %	91 184	51 603	41 582	45 %	78 017	49 273	28 744	37 %	112 824	67 341	44 703	40 %	69 166	47 195	21 970	32 %
Jardins	130 110	81 050			91 411	91 033			81 001	81 000			41 131	21 111			81 821	39 650			20 418	11 206		
Autobus complémentaires	0	0			1 661	1 660			6 183	5 603			90 182	21 160			31 003	21 721			62 648	35 989		
VOYAGES	213 348	207 994	147 626	7 %	279 751	260 284	12 506	5 %	213 316	223 249	9 966	4 %	263 172	349 644	13 521	4 %	243 766	227 324	16 442	6 %	92 945	58 302	2 643	3 %
AGÉRIENNES- PRODIGES	113 797	113 797	0	0	131 326	130 757	569	0,4 %	140 712	141 803	2 091	0,1 %	167 874	167 921	47	0,03 %	190 294	160 449	29 845	15 %	123 763	123 763	0	0 %
BOYBOS	103 284	316	102 978	99,7 %	2 790	362	2 418	87 %	697	0	697	100 %	1 015	0	1 015	100 %	907	0	907	100 %	1 242	0	1 242	100 %
dont réseau CARRAGE	101 445				380	0			0	0			0	0			0	0			0	0		
Subvention COS 62 prestations complémentaires		140 119	283 113			187 138	163 447			168 700	278 264			183 760	362 332					183 760	362 332		184 006	366 364
TOTAL ACTIVITES	5 238 630	2 238 274	1 400 914	27 %	3 649 795	2 643 478	6 311	0,17 %	2 992 203	2 949 664	42 539	1,42 %	3 736 426	2 157 815	19 302	0,49 %	3 694 983	2 646 394	8 589	0,23 %	3 423 701	2 409 117	2 984	0,08 %

Source : chambre régionale des comptes, à partir des données des comptes d'exploitation et de la comptabilité analytique du COS 62.

Montant cumulé 2015-2020 de la subvention complémentaire du département du Pas-de-Calais : 1 004 349 €.

Montant cumulé 2015-2020 du reste à charge du COS 62 : 1 156 265 €.



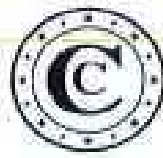
RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES SANS RÉPONSE

COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES SERVICES DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Exercices 2015 à 2020

Article L. 243-5 du code des juridictions financières :

« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs ».



Les publications de la chambre régionale des comptes
Hauts-de-France
sont disponibles sur le site :
www.ccomptes.fr/fr/cre-hauts-de-france

Chambre régionale des comptes Hauts-de-France
14 rue du Marché au Filé - 62012 Arras cedex

Adresse méil : hautsdefrance@ccomptes.fr

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement

RAPPORT N°4

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons du territoire

EPCI(s): Tous les EPCI

CONSEIL DEPARTEMENTAL**REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022****RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES
COMPTES RELATIF AU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL
DES SERVICES DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

Par courrier en date du 3 août 2022, le Département du Pas-de-Calais a été rendu destinataire du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Hauts-de-France relatif au Comité des Œuvres Sociales du personnel des services du Département du Pas-de-Calais (exercices 2015 à 2020).

En application de l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport d'observations définitives doit être communiqué par le Président du Conseil à l'assemblée délibérante.

Il convient de prendre acte de la communication au Conseil départemental, du rapport ci-joint.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Envoi au contrôle de légalité le : 4 octobre 2022

Publication électronique le : 4 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRE, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Nicole CHEVALIER, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

PROPOSITIONS DE CRÉATIONS ET DE TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS ET DE CRÉATIONS ET DE MODIFICATIONS DE VACATIONS

(N°2022-304)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3121-24 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L.313-1 et suivants ;

Vu le Décret n°88-145 en date du 15/02/1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2018-242 du Conseil départemental « Propositions de créations de vacations » en date du 25 juin 2018 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver les propositions de créations et de transformations d'emplois, et de créations et de modifications de vacations reprises à l'article 2 de la présente délibération.

Article 2 :

Les propositions visées à l'article 1 sont les suivantes :

I) CREATIONS D'EMPLOIS

GROUPES POLITIQUES

GRUPE SOCIALISTE, RÉPUBLICAIN ET CITOYEN

Dans le cadre de l'organisation des groupes politiques et dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée au groupe socialiste, républicain et citoyen, il est sollicité la création d'emploi suivante :

- 1 attaché à temps complet

Cette demande se fait en application de l'article L3121-24 du CGCT et en conformité avec l'article 42 du Règlement Intérieur du Conseil Départemental, qui dispose que chaque groupe d'élus peut disposer de collaborateurs « dont la mission exclusive est de contribuer au bon fonctionnement des groupes d'élus ».

II) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIÈRE

A) LIÉES À L'ORGANISATION DES SERVICES

PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Direction adjointe pilotage et accompagnement

- 1 attaché en 1 administrateur

Service d'appui à la gestion RH

Section gestion administrative

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

PÔLE SOLIDARITÉS

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE L'ARTOIS

Maison de l'autonomie

- 1 rédacteur en 1 cadre A de la filière administrative ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission soutien à l'autonomie.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux.

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE LENS LIEVIN

Site de Bully les Mines

Service social départemental

- 1 conseiller socio-éducatif en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

Site de Lens 1

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

Site de Lens 2

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU MONTREUILLOIS

Maison de l'autonomie

- 1 cadre de santé paramédical en 1 cadre A de la filière administrative ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux

territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission soutien à l'autonomie.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux.

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIRECTION DE L'IMMOBILIER

Service études et programmes

Bureau bâtiments

- 1 technicien en 1 ingénieur

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de projet.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Direction adjointe du développement culturel et du patrimoine

Service du développement culturel

- 1 attaché de conservation du patrimoine en 1 cadre A de la filière administrative ou culturelle

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission culture.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine territoriaux.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

Collège Belrem à Beaurainville

- 1 adjoint technique des établissements d'enseignement en 1 technicien

III) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS GÉNÉRANT UN GAIN DE MASSE SALARIALE

A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

GROUPES POLITIQUES

GRUPE SOCIALISTE, RÉPUBLICAIN ET CITOYEN

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

PÔLE PARTENARIATS ET INGÉNIERIE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE PARTENARIATS ET INGÉNIERIE

Mission pilotage administratif et budgétaire

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX

Service de la gestion des transports et du parc de véhicules

Bureau de l'organisation des transports

- 1 agent de maîtrise en 1 adjoint administratif

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Service de la commande publique bâtiments et voirie

Bureau de la commande publique zone littorale

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

PÔLE SOLIDARITÉS**DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTÉ**Service des dynamiques territoriales et stratégies

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

Mission stratégies autonomie

- 1 attaché en 1 assistant socio-éducatif

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU BOULONNAISSite de Saint Martin Boulogne

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ D'HÉNIN - CARVINService local inclusion sociale et logement

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU TERNOISService local inclusion sociale et logement

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL DE L'AUDOMAROIS**Unité études et ressources

- 1 technicien en 1 rédacteur

IV) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS SANS INCIDENCE FINANCIÈRE***A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES*****DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES****DIRECTION DE LA COMMUNICATION**Service conception rédaction

- 1 cadre A de la filière administrative ou culturelle en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de conception-rédaction.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

PÔLE SOLIDARITÉS

DIRECTION DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE

Service des politiques sociales du logement et de l'habitat

Mission des dynamiques logement-habitat

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Service des stratégies départementales

- 1 technicien en 1 cadre B de la filière administrative ou technique

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs ou des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de coordinateur de projets de sensibilisation au développement durable.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs ou des techniciens territoriaux.

MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ARRAGEOIS

Unité routes et mobilités

CER de Croisilles

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

V) BESOINS NON PERMANENTS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIÈRE

Recours à des vacataires

PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE

- 3 vacataires maximum par mois pour la période de septembre 2022 à juin 2023 pour des fonctions de médiateur culturel ou d'agent d'accueil.

L'exposition "Migrations : une archéologie des échanges" ouvrira de septembre 2022 à juin 2023. Pendant la durée de cette période et pour sa préparation et tenue, il est nécessaire de recourir à des personnels vacataires pour les missions suivantes : accueil des visiteurs, diffusion de documents de communication (flyers et affiches), mise en œuvre d'animations, d'activités de médiation et de visites guidées. Ces missions pourraient être confiées à des agents vacataires, pour l'accueil de l'exposition pendant toute sa durée ainsi que plus ponctuellement et notamment lors des week-ends de forte affluence, des journées européennes du patrimoine, des journées européennes de l'archéologie et des week-ends festifs.

Est approuvé la proposition de délibérer sur la possibilité d'avoir recours à un maximum de 3 vacataires par mois pour un nombre maximal total mensuel de 200 heures pour des fonctions de médiateur culturel ou d'agent d'accueil au sein de la future exposition.

La rémunération des vacataires sera versée sur la base de 16 euros bruts de l'heure pour les fonctions de médiateur culturel et de 13 euros bruts de l'heure pour les fonctions d'agent d'accueil.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

Dans le cadre de son schéma départemental des enseignements artistiques, le Département mène le dispositif « Orchestre au collège » avec une déclinaison spécifique pour le collège de l'Alloeu à Laventie pour lequel aucun établissement d'enseignement artistique du territoire ne peut intervenir.

Aussi, il est approuvé de pouvoir recourir à des vacataires à hauteur de 100 heures annuelles pour le recrutement d'intervenants assistants spécialisés dans le cadre des actions s'inscrivant dans le cadre « d'Orchestre au collège » durant la période scolaire de septembre 2022 à juin 2023.

La rémunération sera de 21,97 euros bruts de l'heure.

DIRECTION DU CHÂTEAU D'HARDELLOT ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL

Direction adjointe du château d'Hardelot – centre culturel de l'entente cordiale

Modification de la délibération du 25 juin 2018

Lors de la réunion du conseil départemental du 25 juin 2018, il a été délibéré pour avoir recours à 2 vacataires pour des fonctions d'attaché de presse, dont l'un dans le cadre du festival Midsummer et l'autre essentiellement dans le cadre de la promotion des

expositions temporaires du centre culturel de l'entente cordiale – château d'Hardelot, dans la limite de 60 heures par mois maximum par vacataire et sans pouvoir excéder une durée maximale de 360 heures par an et par vacataire.

Afin d'adapter les vacances aux besoins, il est approuvé de modifier la délibération n°2018-242 du Conseil départemental en date du 25 juin 2018 comme suit : « ... et l'autre dans le cadre de la promotion des autres événements du centre culturel... ». Le reste est inchangé.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Ressources Humaines
Bureau Pilotage des effectifs, GPEC, SIRH, annuaire

RAPPORT N°5**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022****PROPOSITIONS DE CRÉATIONS ET DE TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS ET
DE CRÉATIONS ET DE MODIFICATIONS DE VACATIONS**

Les propositions de création et de transformations d'emplois et de créations et de modifications de vacations présentées aujourd'hui répondent à la nécessaire adaptation permanente des ressources, et donc de l'organisation de travail des services, pour une meilleure réponse aux usagers, et à l'optimisation de la gestion des emplois et des postes.

Ainsi, je vous propose :

I) CREATIONS D'EMPLOIS**GROUPES POLITIQUES****GROUPE SOCIALISTE, RÉPUBLICAIN ET CITOYEN**

Dans le cadre de l'organisation des groupes politiques et dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée au groupe socialiste, républicain et citoyen, il est sollicité la création d'emploi suivante :

- 1 attaché à temps complet

Cette demande se fait en application de l'article L3121-24 du CGCT et en conformité avec l'article 42 du Règlement Intérieur du Conseil Départemental, qui dispose que chaque groupe d'élus peut disposer de collaborateurs « dont la mission exclusive est de contribuer au bon fonctionnement des groupes d'élus ».

II) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIÈRE**A) LIÉES À L'ORGANISATION DES SERVICES**

PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Direction adjointe pilotage et accompagnement

- 1 attaché en 1 administrateur

Service d'appui à la gestion RH

Section gestion administrative

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

PÔLE SOLIDARITÉS

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE L'ARTOIS

Maison de l'autonomie

- 1 rédacteur en 1 cadre A de la filière administrative ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission soutien à l'autonomie.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux.

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE LENS LIEVIN

Site de Bully les Mines

Service social départemental

- 1 conseiller socio-éducatif en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

Site de Lens 1

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

Site de Lens 2

- 1 adjoint administratif en 1 rédacteur

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU MONTREUILLOISMaison de l'autonomie

- 1 cadre de santé paramédical en 1 cadre A de la filière administrative ou médico-sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission soutien à l'autonomie.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux.

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**DIRECTION DE L'IMMOBILIER**Service études et programmes

Bureau bâtiments

- 1 technicien en 1 ingénieur

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de projet.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES**SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES**

- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Direction adjointe du développement culturel et du patrimoine

Service du développement culturel

- 1 attaché de conservation du patrimoine en 1 cadre A de la filière administrative ou culturelle

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission culture.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine territoriaux.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

Collège Belrem à Beaurainville

- 1 adjoint technique des établissements d'enseignement en 1 technicien

III) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS GÉNÉRANT UN GAIN DE MASSE SALARIALE

A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES

GROUPES POLITIQUES

GRUPE SOCIALISTE, RÉPUBLICAIN ET CITOYEN

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

PÔLE PARTENARIATS ET INGÉNIERIE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE PARTENARIATS ET INGÉNIERIE

Mission pilotage administratif et budgétaire

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

DIRECTION DES MOYENS GENERAUX

Service de la gestion des transports et du parc de véhicules

Bureau de l'organisation des transports

- 1 agent de maîtrise en 1 adjoint administratif

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Service de la commande publique bâtiments et voirie

Bureau de la commande publique zone littorale

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

PÔLE SOLIDARITÉS**DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTÉ**Service des dynamiques territoriales et stratégies

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

Mission stratégies autonomie

- 1 attaché en 1 assistant socio-éducatif

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU BOULONNAISSite de Saint Martin Boulogne

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ D'HÉNIN - CARVINService local inclusion sociale et logement

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU TERNOISService local inclusion sociale et logement

- 1 rédacteur en 1 adjoint administratif

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL DE L'AUDOMAROIS**Unité études et ressources

- 1 technicien en 1 rédacteur

IV) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS SANS INCIDENCE FINANCIÈRE***A) LIÉES A L'ORGANISATION DES SERVICES*****DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES****DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

Service conception rédaction

- 1 cadre A de la filière administrative ou culturelle en 1 attaché

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de conception-rédaction.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

PÔLE SOLIDARITÉS**DIRECTION DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE**Service des politiques sociales du logement et de l'habitat

Mission des dynamiques logement-habitat

- 1 attaché en 1 cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT**Service des stratégies départementales

- 1 technicien en 1 cadre B de la filière administrative ou technique

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs ou des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de coordinateur de projets de sensibilisation au développement durable.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs ou des techniciens territoriaux.

MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ARRAGEOISUnité routes et mobilités

CER de Croisilles

- 1 agent de maîtrise en 1 cadre C de la filière technique, adjoint technique ou agent de maîtrise

V) BESOINS NON PERMANENTS AYANT UNE INCIDENCE FINANCIÈRE

Recours à des vacances

PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE

- 3 vacataires maximum par mois pour la période de septembre 2022 à juin 2023 pour des fonctions de médiateur culturel ou d'agent d'accueil.

L'exposition "Migrations : une archéologie des échanges" ouvrira de septembre 2022 à juin 2023. Pendant la durée de cette période et pour sa préparation et tenue, il est nécessaire de recourir à des personnels vacataires pour les missions suivantes : accueil des visiteurs, diffusion de documents de communication (flyers et affiches), mise en œuvre d'animations, d'activités de médiation et de visites guidées. Ces missions pourraient être confiées à des agents vacataires, pour l'accueil de l'exposition pendant toute sa durée ainsi que plus ponctuellement et notamment lors des week-ends de forte affluence, des journées européennes du patrimoine, des journées européennes de l'archéologie et des week-ends festifs.

Il est proposé de délibérer sur la possibilité d'avoir recours à un maximum de 3 vacataires par mois pour un nombre maximal total mensuel de 200 heures pour des fonctions de médiateur culturel ou d'agent d'accueil au sein de la future exposition.

La rémunération des vacataires sera versée sur la base de 16 euros bruts de l'heure pour les fonctions de médiateur culturel et de 13 euros bruts de l'heure pour les fonctions d'agent d'accueil.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

Dans le cadre de son schéma départemental des enseignements artistiques, le Département mène le dispositif « Orchestre au collège » avec une déclinaison spécifique pour le collège de l'Alloeu à Laventie pour lequel aucun établissement d'enseignement artistique du territoire ne peut intervenir.

Aussi, il est souhaité pouvoir recourir à des **vacations à hauteur de 100 heures annuelles** pour le recrutement d'intervenants assistants spécialisés dans le cadre des actions s'inscrivant dans le cadre « d'Orchestre au collège » durant la période scolaire de septembre 2022 à juin 2023.

La rémunération sera de 21,97 euros bruts de l'heure.

DIRECTION DU CHÂTEAU D'HARDELLOT ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL

Direction adjointe du château d'Hardelot – centre culturel de l'entente cordiale

Modification de la délibération du 25 juin 2018

Lors de la réunion du conseil départemental du 25 juin 2018, il a été délibéré

pour avoir recours à 2 vacataires pour des fonctions d'attaché de presse, dont l'un dans le cadre du festival Midsummer et l'autre essentiellement dans le cadre de la promotion des expositions temporaires du centre culturel de l'entente cordiale – château d'Hardelot, dans la limite de 60 heures par mois maximum par vacataire et sans pouvoir excéder une durée maximale de 360 heures par an et par vacataire.

Afin d'adapter les vacations aux besoins, il est proposé de modifier ainsi : « ... et l'autre **dans le cadre de la promotion des autres événements** du centre culturel... ». Le reste est inchangé.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, valider les propositions de créations et de transformations d'emplois, et de créations et de modifications de vacations susmentionnées.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Envoi au contrôle de légalité le : 4 octobre 2022

Publication électronique le : 4 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRES, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Nicole CHEVALIER, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

**COMPLÉMENT À PLUSIEURS DÉLIBÉRATIONS ANTÉRIEURES AYANT CRÉÉ
DES EMPLOI AU SEIN DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

(N°2022-305)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L.313-1 et suivants ;

Vu le Décret n°88-145 en date du 15/02/1988 pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°85-643 en date du 26/06/1985 relatif aux centres de gestion institués par la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et, notamment, ses articles 38 à 48 ;

Vu la délibération n°2022-259 du Conseil départemental en date du 20/06/2022 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

Vu la délibération n°2022-6 du Conseil départemental en date du 24/01/2022 « Propositions de transformations, de suppressions et de création d'emplois » ;

Vu la délibération n° 2021-51 du Conseil départemental en date du 22/03/2021 « Propositions de transformations d'emplois » ;

Vu la délibération n°2021-27 du Conseil départemental en date du 15/02/2021 « Propositions de transformations d'emplois » ;

Vu la délibération n°2020-402 du Conseil départemental en date du 16/11/2020 « Propositions de transformations d'emplois et de créations de vacations et d'emplois non permanents » ;

Vu la délibération n°2020-46 du Conseil départemental en date du 10/02/2020 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

Vu la délibération n°2019-450 du Conseil départemental en date du 12/11/2019 « Propositions de transformations d'emplois » ;

Vu la délibération n°2018-241 du Conseil départemental en date du 25/06/2018 « Propositions de transformations d'emplois et création d'un emploi » ;

Vu la délibération n°2017-235 du Conseil départemental en date du 30/06/2017 « Propositions de transformations d'emplois » ;

Vu la délibération n°3 du Conseil départemental en date du 28/09/2015 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

Vu la délibération n°16 du Conseil départemental en date du 23/04/2015 « Propositions de transformation d'emplois et de création d'emplois non permanents (vacations et accroissements temporaires d'activité) » ;

Vu la Délibération n°12 du Conseil Général en date du 29/09/2014 « Propositions de création et transformation d'emplois » ;

Vu la délibération n°4 du Conseil Général en date du 23/06/2014 « Propositions de transformations d'emplois » ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Général en date du 23/09/2013 « Propositions de création et transformation d'emplois » ;

Vu la Délibération n°10 du Conseil Général en date du 25/03/2013 « Propositions de créations et transformations d'emploi » ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Général en date du 24/09/2012 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

Vu la délibération n°4 du Conseil Général en date du 21/11/2011 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

Vu la délibération n°6 du Conseil Général en date du 19/09/2011 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

Vu la délibération n°4 du Conseil Général en date du 27/06/2011 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Général en date du 30/05/2011 « complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

Vu la délibération n°8 du Conseil Général en date du 07/02/2011 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

- Vu** la Délibération du Conseil Général en date du 16/02/2009 « Rapport Général - Projet de Budget Primitif 2009 » ;
- Vu** la délibération du Conseil Général en date 24/11/2008 du « Rapport général : projet de Décision Modificative 1 2008 » ;
- Vu** la Délibération du Conseil Général en date du 04/02/2008 « rapport général : projet de budget primitif 2008 »
- Vu** la délibération du Conseil Général en date du 26/11/2007 ; « Rapport Général – DM2 2007 » ;
- Vu** la délibération n°29 du Conseil Général en date du 10/09/2001 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;
- Vu** la délibération n°6 du Conseil Général en date du 01/12/1997 « Créations et transformations d'emplois » ;
- Vu** la délibération n°38 du Conseil Général en date du 12/02/1996 « Propositions de transformations d'emplois » ;
- Vu** la Délibération du Conseil Général en date du 20/02/1995 « Rapport général – Budget primitif 1995 » ;
- Vu** la Délibération du Conseil Général en date du 15/02/1994 « Rapport général – Budget primitif 1994 » ;
- Vu** la délibération du Conseil Général en date du 15/02/1993 « Rapport Général – BP 1993 » ;
- Vu** la délibération du Conseil Général en date du 18/02/1991 « Rapport général – Budget primitif 1991 » ;
- Vu** la délibération n°12 du Conseil Général en date du 11/06/1990 « Créations et transformations d'emplois » ;
- Vu** la délibération du Conseil Général en date du 20/02/1989 « Rapport général – Budget primitif 1989 » ;
- Vu** la délibération du Conseil Général en date du 09/02/1988 « Projet de budget de l'exercice 1988 – Rapport du Président » ;
- Vu** la délibération n°86 du Conseil Général en date du 11/01/1982 « Situation du personnel départemental titulaire et auxiliaire »
- Vu** la délibération n°18 du Conseil Général en date de 12/12/1972 « Rapport Général – Budget Primitif 1973 – Section d'Hygiène, de protection sanitaire et d'aide sociale » ;
- Vu** la délibération n°19 du Conseil Général en date du 06/12/1971 « Budget primitif de 1972 Service d'hygiène, de protection sanitaire et d'aide sociale » ;
- Vu** la délibération n°14 du Conseil Général en date du 16/12/1968 « Budget primitif 1969 – Services d'hygiène, de protection sanitaire et d'aide sociale » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et Service Public départemental » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'abroger, de modifier ou de compléter les délibérations reprises dans le tableau annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

ANNEXE		
Délibération initiale	Rédaction initiale	Modification proposée
Du 22 mars 2021	Portant création de deux emplois d'ingénieur au titre de la promotion interne.	La délibération du 22 mars 2021 est complétée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de projet informatique – service solutions numériques – direction des services numériques – pôle ressources et accompagnement. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Du 1 ^{er} février 1988	Portant création d'un emploi d'attaché au bureau des affaires générales, direction des affaires départementales et des moyens généraux, direction générale adjointe chargée des finances, du personnel et de l'administration générale, complétée comme suit par délibération du 30 mai 2011 : Les grades correspondant au poste d'attaché sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de responsable de gestion du restaurant administratif à la direction des achats et de la logistique, pôle de l'administration générale. En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra justifier d'un diplôme de niveau bac+3 et/ou d'une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.	La délibération du 30 mai 2011 est abrogée. La délibération initiale du 1 ^{er} février 1988 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service – service du restaurant administratif – direction des moyens généraux – pôle ressources et accompagnement. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés.
Du 24 novembre 2008	Portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative au bureau de l'innovation et du développement, service départemental pour l'insertion professionnelle, direction	La délibération du 21 novembre 2011 est abrogée. La délibération initiale du 24 novembre 2008 est modifiée ainsi qu'il suit :

	<p>du développement social, complétée par délibération du 21 novembre 2011 comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de coordonnateur de la « mission insertion pour l'emploi » à la direction du développement social, pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra justifier d'un diplôme de niveau bac+3 et/ou d'une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>	<p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission – mission insertion par l'emploi et partenariats stratégiques – direction des politiques d'inclusion durable – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés.</p>
Du 24 janvier 2022	<p>Portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou sociale au bureau soutien à la parentalité, à l'enfance et à la jeunesse, service départemental de prévention et de protection de l'enfance, direction de l'enfance et de la famille, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de Chargé de mission.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.</p>	<p>La délibération du 24 janvier 2022 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission - bureau soutien à la parentalité, à l'enfance et à la jeunesse - service départemental de prévention et de protection de l'enfance - direction de l'enfance et de la famille – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 23 septembre 2013	<p>Portant création de six emplois d'attaché dans le cadre de la promotion interne.</p>	<p>La délibération du 23 septembre 2013 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission – section d'appui –</p>

		<p>service de l'aide sociale – direction de l'autonomie et de la santé – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
Du 20 février 1995	<p>Portant création de cinq emplois de médecin à la direction de la promotion de la santé, direction générale adjointe chargée de la solidarité et du développement social.</p>	<p>La délibération du 20 février 1995 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de médecin expert – mission prévention, appui et expertise - service santé publique et prévention – direction de l'autonomie et de la santé – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État de docteur en médecine. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.</p>
Du 28 septembre 2015	<p>Portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou médico-sociale à la mission accompagnement, maison de l'autonomie, maison du département solidarité du Calais, pôle solidarités, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés, des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé infirmiers territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de pilote MAIA.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux</p>	<p>La délibération du 28 septembre 2015 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission – mission soutien à l'autonomie – maison de l'autonomie – maison du département solidarité du calais- pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux</p>

	grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé infirmiers territoriaux.	grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux.
Du 29 septembre 2014	<p>Portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou médico-sociale à la maison du département solidarité d'Hénin-Carvin, pôle solidarités, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés, des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé infirmiers territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de pilote de la MAIA.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera celui des grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé infirmiers territoriaux.</p>	<p>La délibération du 29 septembre 2014 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission – mission soutien à l'autonomie – maison de l'autonomie de Lens-Hénin – maison du département solidarité d'Hénin-Carvin- pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux.</p>
Du 12 novembre 2019	<p>Portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou médico-sociale à la mission évaluation, maison de l'autonomie, maison du département solidarité du Ternois, pôle solidarités, modifiée par la délibération du 10 février 2020 comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux ou des infirmiers en soins généraux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission évaluation – maison de l'autonomie - maison du département solidarité du Ternois – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le</p>	<p>La délibération du 10 février 2020 est abrogée. La délibération initiale du 12 novembre 2019 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission – mission soutien à l'autonomie – maison de l'autonomie – maison du département solidarité du Ternois - pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux</p>

	<p>domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux ou des infirmiers en soins généraux territoriaux.</p>	<p>territoriaux.</p>
<p>Du 27 juin 2011</p>	<p>Portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou médico-sociale au service local de promotion de la santé, maison du département solidarité de l'Artois, pôle de la solidarité, complétée par délibération du 20 juin 2022 comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés, des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission – mission évaluation – maison de l'autonomie - maison du Département solidarité de l'Artois – Pôle Solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés, des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux.</p>	<p>La délibération du 20 juin 2022 est abrogée. La délibération initiale du 27 juin 2011 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission – mission évaluation – maison de l'autonomie – maison du département solidarité de l'Artois - pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux.</p>
<p>Du 16 décembre 1968</p>	<p>Portant création de trente-quatre emplois d'assistantes sociales pour les services d'hygiène, de protection sanitaire et d'aide sociale.</p>	<p>La délibération du 16 décembre 1968 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé</p>

		par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
Du 6 décembre 1971	Portant création de vingt emplois d'assistantes sociales à la direction départementale de l'action sanitaire et sociale.	La délibération du 6 décembre 1971 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
De décembre 1972	Portant création de dix emplois d'assistantes sociales à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Circonscriptions d'Action Sanitaire et Sociale.	La délibération de décembre 1972 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à trois de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
Du 11 janvier 1982	Portant création de soixante et un emplois d'assistants socio-éducatifs à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.	La délibération du 11 janvier 1982 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à quatre de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif

		<p>en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 20 février 1989	<p>Portant création de trois emplois d'éducateur spécialisé au service de la famille et de l'enfance, direction de la famille et de l'enfance, direction générale adjointe n° 2.</p>	<p>La délibération du 20 février 1989 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 18 février 1991	<p>Portant création de six emplois d'éducateurs (intégrés dans le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs suite au décret n° 92-843 du 28 août 1992) à la direction générale adjointe chargée des affaires sociales, scolaires et culturelles, direction de la famille et de l'enfance.</p>	<p>La délibération du 18 février 1991 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à deux de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé</p>

		par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
Du 15 février 1993	Portant création de quatorze emplois d'assistants socio-éducatifs à la direction de la famille et de l'enfance, direction générale adjointe chargée des affaires sociales, scolaires et culturelles.	La délibération du 15 février 1993 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
Du 12 février 1996	Portant création de sept emplois d'assistants socio-éducatifs au service socio-éducatif, direction de l'enfance et de la famille, direction générale adjointe chargée de la solidarité et du développement social.	La délibération du 12 février 1996 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
Du 1 ^{er} décembre 1997	Portant création de deux emplois d'assistants socio-éducatifs au service social départemental, direction de l'action sociale et de l'insertion, direction générale adjointe chargée de la solidarité et du développement social.	La délibération du 1 ^{er} décembre 1997 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en

		<p>service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 10 septembre 2001	<p>Portant création de sept emplois d'assistants socio-éducatifs au service socio-éducatif départemental, direction de l'enfance et de la famille, direction générale adjointe chargée de la solidarité et du développement social.</p>	<p>La délibération du 10 septembre 2001 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 16 février 2009	<p>Portant création de quarante-deux emplois d'assistants socio-éducatifs en maisons du Département solidarité, pôle de la solidarité.</p>	<p>La délibération du 16 février 2009 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à deux de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme</p>

		d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
Du 24 janvier 2022	<p>Portant création de dix emplois d'assistants socio-éducatifs au service ressources et métiers, direction des ressources, secrétariat général du pôle solidarités, pôle solidarités, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en équipe mobile.</p> <p>En cas de recrutement d'agents contractuels pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les candidats devront posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>	<p>La délibération du 24 janvier 2022 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 29 juin 2017	<p>Portant création d'un emploi de puéricultrice au service local de protection maternelle et infantile de Calais 1, maison du Département solidarité du Calaisis, pôle solidarités.</p>	<p>La délibération du 29 juin 2017 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales. Les fonctions confiées sont celles de puéricultrice – service local de protection maternelle et infantile - maison du Département solidarité du Calaisis – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État de puéricultrice et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.</p>
Du 16 novembre 2020	<p>Portant création d'un emploi de puéricultrice au service local de</p>	<p>La délibération du 16 novembre 2020 est complétée ainsi qu'il</p>

	protection maternelle et infantile de Calais 1, maison du Département solidarité du Calais, pôle solidarités.	<p>suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales. Les fonctions confiées sont celles de puéricultrice – service local de protection maternelle et infantile - maison du Département solidarité du Calais – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État de puéricultrice et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.</p>
Du 25 mars 2013	Portant création d'un emploi de puéricultrice au service local de protection maternelle et infantile de Lens 1, maison du Département solidarité de la communaupôle de Lens Liévin, pôle solidarités.	<p>La délibération du 25 mars 2013 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales. Les fonctions confiées sont celles de puéricultrice – service local de protection maternelle et infantile d'Avion - maison du Département solidarité de Lens Liévin – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État de puéricultrice et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.</p>
Du 25 juin 2018	<p>Portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou sociale au pôle accompagnement, site de Saint Pol sur Ternoise, maison du Département solidarité du Ternois, pôle solidarités, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service socio-éducatif local.</p>	<p>La délibération du 25 juin 2018 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service – service enfance famille - site de Saint Pol sur Ternoise – maison du Département solidarité du Ternois – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les</p>

	<p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.</p>	<p>besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 11 juin 1990	<p>Portant création d'un emploi d'ingénieur architecte à la direction de l'architecture et des bâtiments départementaux, direction générale adjointe chargée des programmes, de l'aménagement et des services techniques, complétée par délibération du 21 novembre 2011 comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'ingénieur-architecte, chef de la cellule de maîtrise d'œuvre, au service d'appui aux territoires pour la maintenance des bâtiments, directeur du réseau territorial, pôle infrastructures, mobilité et patrimoine départemental.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra justifier d'un diplôme de niveau bac + 5 et/ou d'une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</p>	<p>La délibération du 21 novembre 2011 est abrogée. La délibération initiale du 11 juin 1990 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service – service de la prospective et de la programmation – direction de la mobilité et du réseau routier – pôle aménagement et développement territorial.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</p>
Du 19 septembre 2011	<p>Portant création de vingt emplois de rédacteur dans le cadre de la promotion interne.</p>	<p>La délibération du 19 septembre 2011 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de gestionnaire financier et administratif – bureau finances gestion – direction adjointe de l'immobilier – direction de l'immobilier – pôle aménagement et développement territorial.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions</p>

		dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
Du 23 avril 2015	Portant création de trois emplois d'ingénieur dans le cadre de la promotion interne.	La délibération du 23 avril 2015 est complétée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de bureau – bureau maintenance des bâtiments – service maintenance du patrimoine - direction de l'immobilier – pôle aménagement et développement territorial. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Du 24 septembre 2012	Portant création de quatorze emplois de technicien dans le cadre de la promotion interne.	La délibération du 24 septembre 2012 est complétée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de technicien études et travaux – bureau de la maintenance des ouvrages d'art – service des ouvrages d'art – direction de la mobilité et du réseau routier – pôle aménagement et développement territorial. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
Du 15 février 1993	Portant création de cinq emplois de technicien au service des	La délibération du 15 février 1993 est modifiée ainsi qu'il suit :

	<p>études de la zone centre, direction de la voirie départementale et des transports, direction générale adjointe chargée des programmes, de l'aménagement et des services techniques.</p>	<p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de technicien travaux – bureau des travaux centre – service des grands projets routiers centre – direction de la mobilité et du réseau routier – pôle aménagement et développement territorial.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.</p>
Du 15 février 2021	<p>Portant création d'un emploi de technicien au bureau des espaces naturels sensibles et des partenariats, service des espaces naturels et de la randonnée, direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement, pôle aménagement et développement territorial.</p>	<p>La délibération du 15 février 2021 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission assistance technique de l'eau – service assistance technique de l'eau – direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement – pôle aménagement et développement territorial.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.</p>
Du 14 février 1994	<p>Portant création d'un emploi d'ingénieur subdivisionnaire au service opérationnel de la zone littorale, direction de la voirie départementale et des transports, direction générale adjointe chargée des programmes, de l'aménagement et des services techniques.</p>	<p>La délibération du 14 février 1994 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission suivi et développement des partenariats environnementaux – bureau des espaces naturels sensibles et des partenariats - service des espaces naturels et de la randonnée - direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement – pôle aménagement et développement territorial.</p>

		En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.
Du 23 juin 2014	<p>Portant création de huit emplois d'ingénieur pour les maisons du département aménagement durable, pôle aménagement durable, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'ingénieur aménagement.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera celui des grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</p>	<p>La délibération du 23 juin 2014 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission érosion – service de l'aménagement foncier et du boisement - direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement – pôle aménagement et développement territorial.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</p>
Du 26 novembre 2007	Portant création de dix-sept emplois de technicien supérieur dans le cadre du droit d'option des personnels DDE et de leur intégration au sein des services départementaux.	<p>La délibération du 26 novembre 2007 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de technicien bâtiment – unité immobilier – maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin – pôle aménagement et développement territorial.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.</p>

<p>Du 4 février 2008</p>	<p>Portant création de deux emplois de cadre A, chargé de développement culturel des territoires, au service du développement culturel des territoires, direction de la culture, pôle de l'éducation, de la culture et du sport, complétée par délibération du 7 février 2011 comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un des deux emplois de cadre A, chargé de développement culturel des territoires, sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de développement culturel des territoires à la maison du département du développement local du Calaisis, service du développement culturel des territoires, direction de la culture, pôle de l'éducation, de la culture, du sport et de la jeunesse. En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation de niveau bac+3 et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>	<p>La délibération du 7 février 2011 est abrogée. La délibération initiale du 4 février 2008 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission culture – service du développement culturel – direction adjointe du développement culturel et du patrimoine – direction des affaires culturelles – pôle réussites citoyennes.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine territoriaux.</p>

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Ressources Humaines
Bureau Pilotage des effectifs, GPEC, SIRH, annuaire

RAPPORT N°6**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022****COMPLÉMENT À PLUSIEURS DÉLIBÉRATIONS ANTÉRIEURES AYANT CRÉÉ
DES EMPLOI AU SEIN DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

L'article L313-1 du code général de la fonction publique dispose que « les emplois de chaque collectivité ou établissement ... sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé... Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent ».

Afin de répondre strictement au cadre juridique précité, il s'avère nécessaire de compléter les délibérations initiales portant création des emplois énumérés ci-dessous par les dispositions suivantes :

La délibération du 22 mars 2021 portant création de deux emplois d'ingénieur au titre de la promotion interne est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de projet informatique – service solutions numériques – direction des services numériques – pôle ressources et accompagnement.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

La délibération du 30 mai 2011 complétant la délibération du 1^{er} février

1988 portant création d'un emploi d'attaché au bureau des affaires générales, direction des affaires départementales et des moyens généraux, direction générale adjointe n°1 est abrogée. La délibération initiale est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service – service du restaurant administratif – direction des moyens généraux – pôle ressources et accompagnement.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés.

La délibération du 21 novembre 2011 complétant la délibération du 24 novembre 2008 portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative au bureau de l'innovation et du développement, service départemental pour l'insertion professionnelle, direction du développement social, est abrogée. La délibération initiale est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission – mission insertion par l'emploi et partenariats stratégiques – direction des politiques d'inclusion durable – pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés.

La délibération du 24 janvier 2022 portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou sociale au bureau soutien à la parentalité, à l'enfance et à la jeunesse, service départemental de prévention et de protection de l'enfance, direction de l'enfance et de la famille est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission - bureau soutien à la parentalité, à l'enfance et à la jeunesse - service départemental de prévention et de protection de l'enfance - direction de l'enfance et de la famille – pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

La délibération du 23 septembre 2013 portant création de six emplois d'attaché dans le cadre de la promotion interne est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission – section d'appui – service de l'aide sociale – direction de l'autonomie et de la santé – pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services

ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

La délibération du 20 février 1995 portant création de cinq emplois de médecin à la direction de la promotion de la santé, direction générale adjointe chargée de la solidarité et du développement social est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des médecins territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de médecin expert – mission prévention, appui et expertise - service santé publique et prévention – direction de l'autonomie et de la santé – pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État de docteur en médecine. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des médecins territoriaux.

La délibération du 28 septembre 2015 portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou médico-sociale à la mission accompagnement, maison de l'autonomie, maison du département solidarité du Calais, pôle solidarités, est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission – mission soutien à l'autonomie – maison de l'autonomie – maison du département solidarité du calais- pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux.

La délibération du 29 septembre 2014 portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou médico-sociale à la maison du département solidarité d'Hénin-Carvin, pôle solidarités, est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission – mission soutien à l'autonomie – maison de l'autonomie de Lens-Hénin – maison du département solidarité d'Hénin-Carvin- pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux.

La délibération du 10 février 2020 modifiant la délibération du 12

novembre 2019 portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou médico-sociale à la mission évaluation, maison de l'autonomie, maison du département solidarité du Ternois, pôle solidarités, est abrogée. La délibération initiale est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission – mission soutien à l'autonomie – maison de l'autonomie – maison du département solidarité du Ternois - pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux.

La délibération du 20 juin 2022 modifiant la délibération du 27 juin 2011 portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou médico-sociale au service local de promotion de la santé, maison du département solidarité de l'Artois, pôle de la solidarité, est abrogée. La délibération initiale est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission – mission évaluation – maison de l'autonomie – maison du département solidarité de l'Artois - pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs ou des cadres de santé paramédicaux territoriaux.

La délibération du 16 décembre 1968 portant création de trente-quatre emplois d'assistante sociale pour les services d'hygiène, de protection sanitaire et d'aide sociale, est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

La délibération du 6 décembre 1971 portant création de vingt emplois d'assistantes sociales à la direction départementale de l'action sanitaire et sociale, est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois

des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

La délibération du 12 décembre 1972 portant création de dix emplois d'assistantes sociales à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Circonscriptions d'Action Sanitaire et Sociale est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à trois de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

La délibération du 11 janvier 1982 portant création de soixante et un emplois d'assistant socio-éducatif à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à quatre de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

La délibération du 20 février 1989 portant création de trois emplois d'éducateur spécialisé au service de la famille et de l'enfance, direction de la famille et de l'enfance, direction générale adjointe n° 2, est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

La délibération du 18 février 1991 portant création de six emplois d'éducateur (intégrés dans le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs suite au décret n° 92-843 du 28 août 1992) à la direction générale adjointe chargée des affaires sociales, scolaires et culturelles, direction de la famille et de l'enfance est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à deux de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

La délibération du 15 février 1993 portant création de quatorze emplois d'assistant socio-éducatif à la direction de la famille et de l'enfance, direction générale adjointe chargée des affaires sociales, scolaires et culturelles, est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

La délibération du 12 février 1996 portant création de sept emplois d'assistants socio-éducatifs au service socio-éducatif, direction de l'enfance et de la famille, direction générale adjointe chargée de la solidarité et du développement social, est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

La délibération du 1^{er} décembre 1997 portant création de deux emplois d'assistants socio-éducatifs au service social départemental, direction de l'action sociale et de l'insertion, direction générale adjointe chargée de la solidarité et du développement social, est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

La délibération du 10 septembre 2001 portant création de sept emplois d'assistants socio-éducatifs au service socio-éducatif départemental, direction de l'enfance et de la famille, direction générale adjointe chargée de la solidarité et du développement social, est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

La délibération du 16 février 2009 portant création de quarante-deux emplois d'assistant socio-éducatif en maisons du Département solidarité, pôle de la solidarité, est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à deux de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

La délibération du 24 janvier 2022 portant création de dix emplois d'assistant socio-éducatif au service ressources et métiers, direction des ressources, secrétariat général du pôle solidarités, pôle solidarités est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée

sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

La délibération du 29 juin 2017 portant création d'un emploi de puéricultrice au service local de protection maternelle et infantile de Calais 1, maison du Département solidarité du Calaisis, pôle solidarités, est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales. Les fonctions confiées sont celles de puéricultrice – service local de protection maternelle et infantile - maison du Département solidarité du Calaisis – pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État de puéricultrice et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.

La délibération du 16 novembre 2020 portant création d'un emploi de puéricultrice au service local de protection maternelle et infantile de Calais 1, maison du Département solidarité du Calaisis, pôle solidarités, est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales. Les fonctions confiées sont celles de puéricultrice – service local de protection maternelle et infantile - maison du Département solidarité du Calaisis – pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État de puéricultrice et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.

La délibération du 25 mars 2013 portant création d'un emploi de puéricultrice au service local de protection maternelle et infantile de Lens 1, maison du Département solidarité de la communauté de Lens Liévin, pôle solidarités, est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales. Les fonctions confiées sont celles de puéricultrice – service local de protection maternelle et infantile d'Avion - maison du Département solidarité de Lens Liévin – pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État de puéricultrice et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.

La délibération du 25 juin 2018 portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou sociale au pôle accompagnement, site de Saint Pol sur Ternoise, maison du Département solidarité du Ternois, pôle solidarités, est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service – service enfance famille - site de Saint Pol

sur Ternoise – maison du Département solidarité du Ternois – pôle solidarités.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

La délibération du 21 novembre 2011 complétant la délibération du 11 juin 1990 portant création d'un emploi d'ingénieur architecte à la direction de l'architecture et des bâtiments départementaux, direction générale adjointe chargée des programmes, de l'aménagement et des services techniques est abrogée. La délibération initiale est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service – service de la prospective et de la programmation – direction de la mobilité et du réseau routier – pôle aménagement et développement territorial.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

La délibération du 19 septembre 2011 portant création de vingt emplois de rédacteur dans le cadre de la promotion interne est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de gestionnaire financier et administratif – bureau finances gestion – direction adjointe de l'immobilier – direction de l'immobilier – pôle aménagement et développement territorial.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

La délibération du 23 avril 2015 portant création de trois emplois d'ingénieur dans le cadre de la promotion interne est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de bureau – bureau maintenance des bâtiments – service maintenance du patrimoine - direction de l'immobilier – pôle aménagement et développement territorial.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

La délibération du 24 septembre 2012 portant création de quatorze emplois de technicien dans le cadre de la promotion interne est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de technicien études et travaux – bureau de la maintenance des ouvrages d'art – service des ouvrages d'art – direction de la mobilité et du réseau routier – pôle aménagement et développement territorial.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

La délibération du 15 février 1993 portant création de cinq emplois de technicien au service des études de la zone centre, direction de la voirie départementale et des transports, direction générale adjointe chargée des programmes, de l'aménagement et des services techniques, est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de technicien travaux – bureau des travaux centre – service des grands projets routiers centre – direction de la mobilité et du réseau routier – pôle aménagement et développement territorial.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

La délibération du 15 février 2021 portant création d'un emploi de technicien au bureau des espaces naturels sensibles et des partenariats, service des espaces naturels et de la randonnée, direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement, pôle aménagement et développement territorial, est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission assistance technique de l'eau – service assistance technique de l'eau – direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement – pôle aménagement et développement territorial.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

La délibération du 14 février 1994 portant création d'un emploi d'ingénieur subdivisionnaire au service opérationnel de la zone littorale, direction de la voirie départementale et des transports, direction générale adjointe chargée des programmes, de l'aménagement et des services techniques est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission suivi et développement des partenariats environnementaux – bureau des espaces naturels sensibles et des partenariats - service des espaces naturels et de la randonnée - direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement – pôle aménagement et développement territorial.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services

ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

La délibération du 23 juin 2014 portant création de huit emplois d'ingénieur pour les maisons du département aménagement durable, pôle aménagement durable est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission érosion – service de l'aménagement foncier et du boisement - direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement – pôle aménagement et développement territorial.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

La délibération du 26 novembre 2007 portant création de dix-sept emplois de technicien supérieur dans le cadre du droit d'option des personnels DDE et de leur intégration au sein des services départementaux, est complétée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de technicien bâtiment – unité immobilier – maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin – pôle aménagement et développement territorial.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

La délibération du 7 février 2011 complétant la délibération du 4 février 2008 portant création de deux emplois de cadre A, chargé de développement culturel des territoires, au service du développement culturel des territoires, direction de la culture, pôle de l'éducation, de la culture et du sport, est abrogée. La délibération initiale est modifiée ainsi qu'il suit :

Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission culture – service du développement culturel – direction adjointe du développement culturel et du patrimoine – direction des affaires culturelles – pôle réussites citoyennes.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine territoriaux.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'abroger, de modifier ou de compléter les délibérations reprises dans le tableau en annexe.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Envoi au contrôle de légalité le : 4 octobre 2022

Publication électronique le : 4 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRE, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Nicole CHEVALIER, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

**MODALITÉS D'ORGANISATION DU VOTE ÉLECTRONIQUE POUR L'ÉLECTION
DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DU 8 DÉCEMBRE 2022**

(N°2022-306)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le décret n°2014-793 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n°2022-117 du Conseil départemental en date du 28/03/2022 « Rapport relatif à la mise en place du vote électronique hybride dans le cadre des élections professionnelles du 8 décembre 2022 » ;

Vu la délibération n°2019-053 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés du 25/04/2019 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De prendre acte que le vote électronique par internet constitue l'une des modalités d'expression des suffrages pour l'élection des représentants du personnel du 8 décembre 2022 au sein de la collectivité, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'approuver l'engagement des dépenses nécessaires, notamment celles relatives à la réalisation de l'expertise, dans la limite des montants inscrits au budget, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, tout acte relatif à l'objet de la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>
--

(Adopté)

.....
 LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
 La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Ressources Humaines
Bureau Relations Sociales

RAPPORT N°7

Territoire(s): Tous les territoires

CONSEIL DEPARTEMENTAL**REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022****MODALITÉS D'ORGANISATION DU VOTE ÉLECTRONIQUE POUR L'ÉLECTION
DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DU 8 DÉCEMBRE 2022**

Par délibération du 28 mars 2022, le Conseil départemental a approuvé le principe de mise en place du vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial, aux commissions administratives paritaires et à la commission consultative paritaire du 8 décembre 2022, et a précisé que le vote électronique par internet ne constituait pas la modalité exclusive d'expression des suffrages.

En effet, les électeurs qui le souhaitent auront la possibilité de voter à l'urne le 8 décembre 2022. Le vote par correspondance sera également mis en œuvre.

Conformément aux dispositions du décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014, il nous appartient désormais de fixer concrètement les modalités d'organisation de ce vote électronique. Dans la mesure où plusieurs modalités d'expression des suffrages seront offertes aux électeurs, il convient de préciser les conditions dans lesquelles celles-ci seront mises en œuvre. Le comité technique sera consulté pour avis le 12 septembre 2022.

I. Modalités de fonctionnement du système de vote électronique par internet retenu, calendrier et déroulement des opérations électorales

Le système de vote électronique retenu est celui de la société Neovote, société par actions simplifiée immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 499 510 600, dont le siège est 25 Rue Lauriston 75116 Paris.

Le système de vote électronique mis en œuvre par Neovote pour les élections du 8 décembre 2022 respectera les modalités de fonctionnement suivantes :

- le site de vote à l'attention des électeurs sera accessible 7J/7 et 24h/24 entre la date et l'heure d'ouverture et la date et heure de clôture du vote, soit entre le 1^{er} décembre 2022 à 9h00 et le 7 décembre 2022 à 16h00, au moyen de tout

terminal usuel connecté à Internet (ordinateur, tablette, smartphone) ;

- l'électeur se connectera au site de vote en saisissant un identifiant aléatoire personnel généré par le système de vote qui lui sera communiqué par courrier et une donnée personnelle à savoir les 7 derniers caractères de son IBAN connu par la collectivité ;
- via le site de vote, les électeurs accéderont aux informations relatives aux scrutins les concernant : listes électorales, listes de candidats, composition des bureaux de vote. Les logos et les professions de foi des organisations syndicales seront accessibles sur le site de vote ;
- avant d'exprimer son vote, l'électeur sera invité à retirer son mot de passe qu'il recevra selon son choix par email, par sms ou via un serveur vocal ;
- pour voter, l'électeur accèdera, pour chacun des scrutins le concernant, aux listes de candidats des organisations syndicales candidates, lesquelles apparaîtront simultanément à l'écran. Le vote blanc sera possible. L'électeur sera invité à exprimer son vote. Le vote apparaîtra clairement à l'écran avant validation et pourra être modifié avant validation. La validation de l'électeur par la saisie de son mot de passe rendra définitif le vote et interdira toute modification ou suppression du suffrage exprimé.
- une procédure de réassort, à l'attention des électeurs ayant perdu ou n'ayant pas reçu leur identifiant, sera mise en place. Elle permettra aux électeurs de recevoir sur leur messagerie professionnelle, leur identifiant personnel après authentification auprès de l'assistance téléphonique mise en place par Neovote ou via un formulaire de support en ligne ; l'authentification reposera sur des données personnelles définies dans le protocole.

Au regard de la note d'information du 27 mai 2022 de la direction générale des collectivités locales, le calendrier des opérations électorales est défini en fonction de la date de scrutin appréciée au premier jour du scrutin, soit le 1^{er} décembre 2022.

Étapes	Date et heure
Publicité des 5 listes électorales (identiques pour le vote électronique et le vote par correspondance)	Vendredi 30 septembre <i>(60 jours au moins avant la date fixée par le scrutin)</i>
Date limite de demande de radiation, d'inscription ou de modification sur les listes électorales	Mercredi 12 octobre <i>(50ème jour avant la date du scrutin)</i>
Date limite pour statuer sur les réclamations des listes électorales	Lundi 17 octobre <i>(L'autorité territoriale statue sur les réclamations dans les 3 jours ouvrés)</i>
Publicité des listes électorales rectifiées	Lundi 17 octobre
Date limite de dépôt des candidatures, logos et professions de foi	Jeudi 20 octobre <i>(6 semaines au moins avant la date du scrutin)</i>
Affichage des listes de candidats déposées	Samedi 22 octobre <i>(au plus tard le 2ème jour du dépôt)</i>

Formation des membres des bureaux de vote	Entre le 17 et le 20 octobre <i>(au plus tard 1 mois avant l'ouverture des scrutins)</i>
Vérification de l'éligibilité des candidats et information des délégués de listes concernés des inéligibilités éventuelles	Mercredi 26 octobre <i>(délai de 5 jours francs suivant la date de dépôt)</i>
Rectifications éventuelles des listes de candidats par les délégués de listes dans lesquelles l'inéligibilité de candidats a été constatée	Lundi 31 octobre <i>(dans les 3 jours francs de l'expiration du délai de vérification)</i>
Affichage au plus tard des listes de candidats rectifiées	Lundi 31 octobre <i>(immédiatement à l'issue des délais précédents)</i>
Publication des candidatures et des professions de foi sur le site de vote	Jeudi 10 novembre <i>(au moins 15 jours avant le 1er jour du scrutin)</i>
Envoi des courriers à l'attention des électeurs avec l'identifiant et notice d'information du vote électronique	Lundi 14 novembre au plus tard <i>(au moins 15 jours avant le 1er jour du scrutin)</i>
Date limite d'actualisation des listes électorales	Mercredi 30 novembre
Contrôle des données, test et scellement du système de vote	Mercredi 30 novembre à 14h30
Ouverture du scrutin	Jeudi 1 ^{er} décembre à 09h00 <i>(clôture du site de vote électronique le mercredi 7 décembre à 16h00)</i>
Clôture du scrutin	Jeudi 8 décembre à 15h00 (vote à l'urne)
Dépouillement des urnes, lecture et proclamation des résultats	Jeudi 8 décembre
Publication des résultats sur le site de vote	Jeudi 8 décembre
Transmission des PV aux organisations syndicales et à la Préfecture	Jeudi 8 décembre
Contestation sur la validité des opérations électorales devant le Président du bureau central de vote puis le cas échéant devant la juridiction administrative	Mercredi 14 décembre à minuit <i>(dans un délai de 5 jours francs suivant la proclamation des résultats)</i>

Dans le cadre qui précède, les modalités détaillées de fonctionnement du système de vote électronique et le déroulement des opérations électorales feront l'objet d'un protocole d'accord préélectoral, rédigé par la direction des ressources humaines en concertation avec les organisations syndicales représentatives dans la collectivité.

II. Jours et heures d'ouverture et de clôture du scrutin

L'ouverture du scrutin est fixée au jeudi 1^{er} décembre à 9h00, date et heure à partir desquelles les électeurs pourront voter électroniquement. Le site de vote électronique sera fermé le mercredi 7 décembre à 16h00 afin de permettre l'édition des listes d'émargements électroniques avant l'ouverture du vote à l'urne le jeudi 8 décembre à 9h00.

Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014, l'électeur connecté sur le système de vote avant l'heure de clôture peut valablement mener jusqu'à son terme la procédure de vote dans la limite de vingt minutes après la

clôture du site de vote.

La clôture du scrutin est fixée au jeudi 8 décembre à 15h00 (fermeture du bureau de vote à l'urne).

III. Organisation des services chargés d'assurer la conception, la gestion, la maintenance, le contrôle effectif du système de vote électronique et modalités de l'expertise du système de vote

La société Neovote prendra en charge la conception, la gestion, la maintenance, le contrôle effectif du système de vote électronique.

Pendant toute la durée du scrutin, les membres des bureaux de vote électronique seront en mesure d'effectuer des contrôles de l'intégrité du système.

Une expertise sera réalisée par un expert indépendant afin de vérifier le respect, par le système de vote, des dispositions du décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 et de la délibération n° 2019-053 du 25 avril 2019 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

L'expertise couvrira l'intégralité du dispositif installé avant le scrutin, les conditions d'utilisation du système de vote durant le scrutin ainsi que les étapes postérieures au vote. Elle couvrira également les mesures particulières prises pour la mise en place des postes dédiés.

Dans le cadre de ses missions, l'expert indépendant aura accès aux différents locaux où s'organisent les élections ainsi qu'aux locaux de la société Neovote.

Le rapport de l'expert sera transmis aux organisations syndicales ayant déposé une candidature au scrutin. La Commission nationale de l'informatique et des libertés pourra en demander la communication.

IV. Composition de la cellule d'assistance technique

La cellule d'assistance technique mentionnée à l'article 8 du décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 est chargée de veiller au bon fonctionnement et à la surveillance du système de vote électronique.

La cellule sera composée :

- en tant que représentants de la collectivité, d'un représentant de la direction des ressources humaines et d'un représentant de la direction des services numériques ;
- d'un représentant de chaque organisation syndicale dépositaire d'une candidature ou plus ;
- d'un représentant de la société Neovote désigné par celle-ci.

V. Liste des bureaux de vote électronique et leur composition

Conformément à l'article 9 du décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014, il est constitué un bureau de vote électronique pour chaque scrutin propre à une instance de représentation du personnel, soit :

- un bureau de vote électronique pour le comité social territorial ;
- trois bureaux de vote électronique pour les commissions administratives

paritaires A, B et C ;

- un bureau de vote électronique pour la commission consultative paritaire.

En vertu de l'article 9 du décret 2014-793 du 9 juillet 2014, compte tenu de la coexistence de plusieurs modalités d'expression des suffrages pour un même scrutin, chaque bureau de vote électronique tient lieu de bureau de vote central.

De plus, il est constitué un bureau de vote électronique centralisateur, ayant la responsabilité de l'ensemble des scrutins.

Chaque bureau de vote électronique sera composé :

- d'un président, choisi parmi les agents du pôle ressources et accompagnement ;
- d'un secrétaire, choisi parmi les agents du pôle ressources et accompagnement ;
- d'un délégué de liste choisi par chacune des organisations syndicales candidates aux élections, pour le scrutin considéré.

Le bureau de vote électronique centralisateur sera composé :

- d'un président, choisi parmi les agents du pôle ressources et accompagnement;
- d'un secrétaire, choisi parmi les agents du pôle ressources et accompagnement;
- d'un délégué de liste choisi par chacune des organisations syndicales candidates aux élections, pour le scrutin considéré. En cas de dépôt d'une liste d'union, il n'est proposé qu'un délégué par liste.

De plus, afin de satisfaire aux exigences de l'article 12 du décret n°2014-793 du 9 juillet 2014, chaque bureau de vote électronique devra être représenté par au moins l'un de ses membres au sein du bureau de vote électronique centralisateur.

Dans chaque bureau de vote, en cas d'absence ou d'empêchement, le président sera remplacé par le secrétaire.

Il sera désigné pour chaque secrétaire et chaque délégué de liste un titulaire et un suppléant.

La composition nominative de chaque bureau de vote sera fixée par une délibération ultérieure.

VI. Répartition des clés de chiffrement

Conformément à l'article 12 du décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014, les membres du bureau de vote centralisateur électronique détiendront les clés de chiffrement permettant le chiffrement et le déchiffrement du système de vote électronique.

Les clés de chiffrement seront attribuées dans les conditions suivantes :

- une clé pour le président ;
- une clé pour le secrétaire ;
- une clé par délégué de liste représentant chaque bureau de vote électronique regroupé au sein du bureau de vote électronique centralisateur.

Au moins trois clés de chiffrement seront éditées et attribuées à des membres du bureau de vote électronique centralisateur.

Les clés seront remises à leurs titulaires lors de la réunion de scellement du système de vote, selon la procédure suivante :

- la liste des titulaires des clés de chiffrement sera enregistrée dans le système de vote ; le système confirmera le respect des conditions d'attribution fixées par le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 ;
- des clés USB, fournies et préparées par le prestataire, seront attribuées aux titulaires des clés de chiffrement, puis les coordonnées de transmission des mots de passe individuels attachés à chaque clé de chiffrement (email ou sms), choisies par les titulaires des clés, seront enregistrées ;
- le processus de génération des clés sera lancé : chaque clé de chiffrement, générée automatiquement par le système de vote, sera enregistrée dans la clé USB du titulaire concerné ; concomitamment, le mot de passe associé à la clé de chiffrement sera généré et transmis au titulaire via le canal enregistré ;
- après chaque enregistrement, la clé USB porteuse de la clé de chiffrement sera remise à son titulaire ;
- le titulaire conservera sous sa propre responsabilité la clé USB contenant sa clé de chiffrement ; il conservera également sous sa responsabilité le mot de passe attaché à celle-ci.

VII. Modalités de fonctionnement du centre d'appel

Afin d'aider les électeurs dans l'accomplissement des opérations électorales pendant toute la période de vote, la société Neovote mettra en place une cellule d'accueil téléphonique.

Celle-ci sera accessible via un numéro vert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 entre la date de transmission des identifiants et le jour du dépouillement des urnes.

Elle prendra en charge :

- les demandes d'assistance relatives à la connexion ou à la navigation dans le site de vote ;
- les demandes de réassort.

VIII. Détermination des scrutins dans le cadre desquels les listes électorales ou, le cas échéant, les extraits des listes électorales sont établis en vue de leur affichage ainsi que les modalités de cet affichage

Une liste électorale sera établie pour chaque scrutin.

Les listes électorales seront affichées au sein de la collectivité, sur les panneaux réservés à cet effet, et publiées sur la page dédiée aux élections professionnelles dans l'intranet départemental.

Les lieux d'affichage seront choisis afin que l'ensemble du personnel ait accès à l'information.

IX. Modalités d'accès au vote pour les électeurs ne disposant pas d'un poste informatique sur leur lieu de travail

Conformément à l'article 17 du décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014, le vote électronique peut s'effectuer à partir de tout poste informatique connecté à internet. Les opérations de vote électronique par internet peuvent être réalisées sur le lieu de travail pendant les heures de service ou à distance entre le 1^{er} décembre à 9 heures et le 7 décembre à 16 heures.

Pour l'ensemble des modalités ci-dessous, il est prévu que le vote soit réalisé dans le strict respect de l'anonymat, de la confidentialité et du secret du vote.

De plus, conformément à l'article 17-III du décret n°2014-793 du 9 juillet 2014, tout électeur qui se trouve dans l'incapacité de recourir au vote électronique à distance peut se faire assister par un électeur de son choix pour voter sur le poste dédié, dans le respect des principes rappelés ci-dessus.

L'administration désignera des « correspondants élections ». Leur rôle sera de renseigner les électeurs ne disposant pas d'un poste informatique sur leur lieu de travail et tous ceux qui ont des questions relatives à la connexion au site de vote et aux modalités du vote électronique, dans le respect des principes rappelés ci-dessus.

Par principe, les relais hygiène et sécurité seront désignés « correspondants élections ». L'exercice d'une activité syndicale officielle et/ou identifiable par l'administration est incompatible avec la qualité de « correspondant élections ». Ainsi, les agents titulaires de mandats au sein des instances représentatives du personnel ou identifiés comme représentant syndical (agents bénéficiant de décharges d'activités de service, d'autorisations d'absences syndicales ou de congés de formations syndicales) ne pourront pas être désignés « correspondant élections ». S'il ne peut être recouru au relais hygiène et sécurité, ou en son absence, l'autorité hiérarchique, ou l'autorité fonctionnelle pour les collègues, désignera un « correspondant élections » parmi les agents de sa structure.

L'administration diffusera une information spécifique sur les modalités d'accès au vote électronique à l'attention des électeurs ne disposant pas d'un poste informatique sur leur lieu de travail.

L'administration établira et publiera dans la rubrique dédiée aux élections professionnelles de l'intranet départemental la liste des lieux de vote équipés d'un poste informatique dédié ainsi que l'identité du « correspondant élections » désigné pour chaque lieu de vote. La mise à disposition du matériel informatique et du « correspondant élections » sera valable pour toute la période d'ouverture du site de vote électronique, soit entre le 1^{er} décembre à 9h00 et le 7 décembre à 16h00.

❖ **Personnels du siège :**

Un poste informatique sera mis à disposition dans les locaux du bureau relations sociales de la direction des ressources humaines.

Un « correspondant élections » sera désigné au sein du bureau relations sociales pour renseigner les agents sur le vote électronique pendant toute la durée du scrutin.

❖ **Assistants familiaux et agents d'entretien des maisons du département solidarité (MDS) :**

Au sein de chaque MDS, un poste informatique dédié aux élections sera mis à disposition des assistants familiaux et des agents d'entretien.

Un « correspondant élections » sera désigné au sein de chaque MDS afin de renseigner les agents sur le vote électronique pendant toute la durée du scrutin.

❖ **Agents des collègues :**

Les agents des collèges pourront voter électroniquement à partir du poste informatique mis à leur disposition dans le collège par le Département.

Un « correspondant élections » sera désigné au sein de chaque collège, parmi les agents départementaux, pour renseigner les agents des collèges sur le vote électronique pendant toute la durée du scrutin.

❖ **Agents d'exploitation des routes :**

Les agents d'exploitation des routes pourront voter électroniquement à partir du poste informatique mis à leur disposition dans le centre d'entretien routier (CER) par le Département.

Un poste dédié aux élections sera par ailleurs mis à disposition au sein de chaque maison du département aménagement et développement territorial (MDADT).

Un « correspondant élections » sera désigné au sein de chaque MDADT pour renseigner les agents sur le vote électronique pendant toute la durée du scrutin.

X. Mise en œuvre du vote à l'urne et du vote par correspondance

Les agents ne souhaitant pas voter de manière électronique dans le cadre des prochaines élections professionnelles, pourront voter à l'urne le 8 décembre 2022.

Seront ainsi mis en place à la salle des fêtes du siège du Conseil départemental, le 8 décembre de 9h00 à 15h00 :

- 1 bureau de vote pour le comité social territorial ;
- 3 bureaux de vote pour les commissions administratives paritaires, à raison d'un bureau de vote pour chacune des catégories A, B et C.
- 1 bureau de vote pour la commission consultative paritaire.

En outre, conformément à ce qui est prévu par les articles 16 du décret 89-229 du 17 avril 1982, 15 du décret 2016-1858 du 23 décembre 2016 et 43 du décret 2021-571 du 10 mai 2021, l'autorité territoriale établira une liste des agents admis à voter par correspondance sur la base des critères suivants :

- Les agents qui n'exercent pas leurs fonctions au siège d'un bureau de vote ;
- Ceux qui bénéficient d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale ;
- Ceux qui bénéficient d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service au titre de l'article 21 bis de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, de l'un des congés accordés au titre de l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, d'une autorisation spéciale d'absence accordée au titre de l'article 59 de la même loi ou d'une décharge de service au titre de l'activité syndicale ;
- Ceux qui, exerçant leurs fonctions à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet, ne travaillent pas le jour du scrutin ;
- Ceux qui sont empêchés, en raison des nécessités du service, de se rendre au bureau de vote le jour du scrutin.

Les agents ayant leur résidence administrative à Arras, aux adresses ci-dessous, sont considérés comme exerçant leurs fonctions au siège du bureau de vote et pouvant donc voter à l'urne le 8 décembre :

- rue de la Paix,
- rue et Impasse Ferdinand Buisson,
- rue d'Amiens,

- rue des carabiniers d'Artois,
- place Jean Moulin.

La liste des agents admis à voter par correspondance sera mise à disposition des agents par voie d'affichage et de publication sur l'intranet le mardi 1^{er} novembre au plus tard.

Les agents qui figurent sur cette liste seront avisés, le mardi 1^{er} novembre au plus tard, de leur inscription par l'autorité territoriale et de l'impossibilité pour eux de voter directement à l'urne le jour du scrutin. Un courrier d'information leur sera envoyé à leur domicile.

La liste des agents admis à voter par correspondance pourra être rectifiée jusqu'au dimanche 6 novembre 2022 au plus tard. Il reviendra aux agents inscrits sur la liste de faire connaître à l'administration leur souhait de voter à l'urne. Ils seront alors supprimés de la liste des agents admis à voter par correspondance et ne recevront pas le matériel. Tout agent inscrit sur la liste définitive des agents admis à voter par correspondance ne sera pas admis à voter à l'urne le 8 décembre 2022.

Considérant l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, il convient de statuer sur cette affaire, et, le cas échéant :

- Prendre acte que le vote électronique par internet constitue l'une des modalités d'expression des suffrages pour l'élection des représentants du personnel du 8 décembre 2022 au sein de la collectivité ;
- d'approuver l'engagement des dépenses nécessaires, notamment celles relatives à la réalisation de l'expertise, dans la limite des montants inscrits au budget ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, tout acte relatif à l'objet du présent rapport.

La 6^{ème} Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Envoi au contrôle de légalité le : 4 octobre 2022

Publication électronique le : 4 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRES, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Nicole CHEVALIER, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

Absent(s) : M. Steeve BRIOIS.

MÉDECINS GÉNÉRALISTES SALARIÉS - INDEMNISATION DE LA PERMANENCE DE SOINS AMBULATOIRES

(N°2022-307)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code de la Santé publique et notamment ses articles L.6314-1 et R.6315-1 ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale et notamment ses articles D.311-2 et D.311-3 ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3 II et 3-3 1°;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 15 juin 2016 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques

exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé et notamment son article 1 ;

Vu la délibération n°2021-359 du Conseil départemental en date du 27/09/2021 « Médecins généralistes salariés – Indemnisation de la permanence de soins ambulatoires » ;

Vu la délibération n°2021-53 du Conseil départemental en date du 22/03/2021 « salariat de médecins généralistes par le département du Pas-de-Calais – cadre général du recrutement » ;

Vu la délibération n°2021-31 du Conseil départemental en date du 15/02/2021 « Expérimentation du salariat des médecins généralistes du Département du Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°2020-310 du Conseil départemental en date du 28/09/2020 « Lancement de l'appel à candidature pour l'expérimentation du salariat de médecins généralistes par le Département du Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°2020-183 du Conseil départemental en date du 06/07/2020 « Agir pour la santé des habitants : expérimentation du salariat de médecins généralistes par le Département du Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°2018-97 du Conseil départemental en date du 26/03/2018 « Adoption du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion en date du 05/09/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'abroger la délibération n°2021-359 du Conseil départemental en date du 27/09/2021 « Médecins généralistes salariés – Indemnisation de la permanence de soins ambulatoires » susvisée.

Article 2 :

D'adopter les conditions d'organisation et d'indemnisation de la permanence de soins ambulatoires assurée par les médecins généralistes salariés du Département du Pas-de-Calais selon les modalités exposées au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du département, une convention de gestion avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de la Santé des Hauts-de-France et le médecin salarié concerné afin de régler les conditions de remboursement de ces indemnités, dans les termes du projet type joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Rassemblement National)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

CONVENTION TYPE RELATIVE AU PAIEMENT DES ACTES ET FORFAITS DE GARDE
DUS AUX MEDECINS DES CENTRES DE SANTE PARTICIPANT A LA PERMANENCE
DES SOINS MENTIONNEE A L'ARTICLE L. 6314-1 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

Entre, d'une part,
La caisse primaire d'assurance maladie du Pas-de-Calais,
Adresse :
représentée par M. ou Mme XXX agissant en qualité directeur général,

Et, d'autre part, l'agence régionale de santé des Hauts de France,
Adresse :
représentée par M. ou Mme XXX agissant en qualité directeur général,

Et, d'autre part, le Département du Pas-de-Calais,
Représenté par Monsieur Jean Claude LEROY agissant en qualité de Président du Conseil
départemental, dûment autorisé par délibération du Conseil départemental en date du 26
septembre 2022,

Et, d'autre part, Le docteur XXXX
Adresse

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6314-1 et suivants et R. 6315-1
et suivants ;
Vu l'article L. 162-5-14 du code de la sécurité sociale ;
Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article D. 311-3 modifié par le décret
n°2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale
des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;
Vu le cahier des charges régional de la PDSA de la région Hauts de France, arrêté le 3 août
2018

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

L'article L. 6314-1 du code de la santé publique ouvre la possibilité aux médecins salariés des centres de santé dépendant du Conseil départemental du Pas-de-Calais de participer à la permanence des soins ambulatoires rémunérée par des forfaits sur le fonds d'intervention régional des ARS et par des actes et majorations définies par voie conventionnelle et financées par l'assurance maladie.

Les dispositions de l'article D. 311-1 du code de la sécurité sociale, précisent que les médecins participant à la permanence des soins ambulatoires contribuent de façon occasionnelle à l'exécution d'une mission de service public à caractère administratif au sens des dispositions du 21° de l'article L. 311-3 du code de la sécurité sociale.

L'article D. 311-3 du code de la sécurité sociale permet, lorsque la participation à la mission de service public constitue le prolongement d'une activité salariée, à l'employeur habituel pour le compte duquel est exercée cette activité salariée, sous réserve d'un accord écrit et préalable passé avec le salarié et l'organisme pour le compte duquel est effectuée la mission de service public, de verser la rémunération et les cotisations et contributions de sécurité sociale associées.

L'employeur habituel assure ainsi le précompte des cotisations et contributions mentionnées à l'article D. 311-2 du code de la sécurité sociale aux organismes de recouvrement.

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de paiement des actes, majorations et rémunérations forfaitaires aux médecins salariés des centres de santé dépendant du Conseil départemental du Pas-de-Calais au titre de leur participation à la mission de service public de permanence des soins ambulatoires visée aux articles L. 6314-1 et suivant du code de la santé publique.

Elle organise les relations entre la caisse primaire d'assurance maladie, l'ARS, les centres de santé dépendant du Conseil départemental du Pas-de-Calais et le médecin salarié du centre signataire et précise leurs engagements respectifs relatifs à la mise en oeuvre et à la rémunération de ce dispositif.

Article 2 - Champ d'application

La présente convention porte sur les modalités et conditions de mise en oeuvre ainsi que les circuits de versements des montants forfaitaires et des actes et majorations liés à l'intervention de ces médecins participant à la mission de service public de permanence des soins ambulatoires, dans les conditions définies d'une part, par le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public, et d'autre part, par le cahier des charges fixant les conditions de mise en oeuvre de la permanence des soins ambulatoires dans la région Hauts de France fixé par arrêté du Directeur général de l'ARS du 3 août 2018.

Article 3 - Engagement de la caisse primaire d'assurance maladie

La caisse primaire d'assurance maladie du Pas-de-Calais s'engage à effectuer aux centres de santé dépendant du Conseil départemental du Pas-de-Calais le paiement de l'ensemble des actes et majorations d'actes spécifiques de la PDSA, les éventuelles indemnités kilométriques associées.

Ces actes sont facturés par le médecin salarié au nom du centre de santé dépendant du Conseil départemental du Pas-de-Calais via le numéro FINESS du centre de santé.

De même, la caisse s'engage à verser au centre de santé dépendant du Conseil départemental du Pas-de-Calais les forfaits de régulation et d'astreinte.

Les forfaits sont versés au regard des tableaux de garde validés par l'agence régionale de santé.

Ce versement est effectué de façon trimestrielle sur demande du centre de santé dépendant du Conseil départemental du Pas-de-Calais (cf. article 4).

La caisse primaire d'assurance maladie du Pas-de-Calais met à disposition de l'ARS Hauts de France un état récapitulatif des paiements effectués trimestriellement.

Article 4 - Engagement de l'agence régionale de santé

Conformément à l'instruction n° DSS/SD1B/2012/60 du 27 janvier 2012 portant sur le circuit de liquidation et de paiement des forfaits de régulation et d'astreinte de permanence des soins ambulatoires, l'agence régionale de santé valide la conformité des tableaux de garde au cahier des charges régional de PDSA avant de les transmettre à la CPAM pour paiement des forfaits. Les forfaits, dont les montants sont déterminés par l'ARS dans le cahier des charges régional de PDSA, sont versés au centre de santé dépendant du Conseil départemental du Pas-de-Calais par la caisse primaire en fonction de la participation effective du médecin, attestée au vu des tableaux de garde validés.

L'agence régionale de santé transmet également les tableaux de garde mensuels au gestionnaire du centre de santé dépendant du Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Article 5 - Engagements du centre de santé dépendant du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Le centre de santé dépendant du Conseil départemental du Pas-de-Calais garantit que le médecin est assuré à titre personnel en responsabilité civile professionnelle pour son activité durant les périodes de permanence des soins ambulatoires.

Il assure le précompte des cotisations et contributions sociales mentionnées à l'article D. 311-2 du code de la sécurité sociale, sur les rémunérations versées par la caisse primaire d'assurance maladie.

Article 6 - Engagements du médecin

Le médecin s'engage à respecter les tableaux mensuels de garde auxquels il s'est inscrit auprès du conseil départemental de l'ordre des médecins, ainsi que les dispositions du cahier des charges régional de PDSA fixé par l'ARS et les conditions relatives à la permanence des soins ambulatoire telles que définies aux articles R. 6315-1 et suivants du code de la santé publique.

Il s'engage à fournir tout document attestant de sa couverture par une assurance en responsabilité civile professionnelle sur ses activités de permanence des soins ambulatoires. Annuellement, le médecin fournit une attestation d'assurance en 3 exemplaires.

Il s'engage à fournir tout document attestant de sa participation au dispositif à l'agence régionale de santé et/ou à la caisse primaire d'assurance maladie, sur demande de leur part.

Article 7 - Administration du dispositif

L'ARS Hauts de France, la CPAM du Pas-de-Calais, le centre de santé dépendant du Conseil départemental du Pas-de-Calais désignent des interlocuteurs référents chargés de régler les éventuelles demandes internes et habilités à traiter, si besoin, des difficultés rencontrées.

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention s'applique à toute demande du médecin de participation à la PDSA transmise à partir de la signature de la convention et pour une durée de trois ans.

Article 9 - Modification et résiliation de la convention

En cas de modification des dispositions du cahier des charges régional fixant les conditions d'organisation de la permanence des soins ambulatoires, fixé par l'arrêté du 3 août 2018, le présent contrat est immédiatement modifié en conséquence.

Si l'une des parties veut mettre un terme au présent contrat, elle devra aviser les autres parties par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis fixé à deux mois.

Ce délai de préavis oblige les parties qui pourront toutefois convenir, de manière expresse, d'une modification de sa durée.

Sauf non-respect de la période de prévenance, totalement ou partiellement, qui n'aurait pas fait l'objet d'un accord exprès préalable, les parties ne pourront prétendre à aucune indemnité du fait de la rupture contractuelle.

Le centre de santé dépendant du Conseil départemental du Pas-de-Calais et le médecin informent immédiatement l'ARS et la CPAM en cas de difficultés rencontrées lors de l'exécution du contrat, en cas de modification du contrat et en cas de résiliation du contrat.

Article 10 - Recours

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Lille.

Fait à, Arras le XXXXXX

En quatre exemplaires

Pour l'ARS XXX

Pour la CPAM XXX

Pour le Département du Pas-de-Calais

Le Dr XXXXXXX

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Ressources Humaines
Direction Adjointe Gestion de Proximité

RAPPORT N°8**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022****MÉDECINS GÉNÉRALISTES SALARIÉS - INDEMNISATION DE LA
PERMANENCE DE SOINS AMBULATOIRES**

Pour faire face au déclin de l'offre de soins de proximité, le Conseil départemental du Pas-de-Calais, par ses délibérations des 6 juillet 2020, 28 septembre 2020 et 22 mars 2021, a décidé d'expérimenter le salariat de médecins généralistes et la création de 3 centres de santé départementaux (CSD) sur les territoires de Sallaumines, Oyeplage/CCRA et Ardres-Licques-Alquines.

Au-delà des horaires d'ouverture de ces centres, le Conseil départemental a inscrit, dans les projets de centre de santé, la participation des médecins du CSD à la permanence des soins ambulatoires (PDSA) les soirs et les week-ends en complémentarité avec les médecins du secteur. Ainsi les médecins salariés par le Département ont la possibilité de réaliser des gardes en dehors de leur temps de travail.

En complément des actes réalisés, l'ARS prévoit, pour les médecins libéraux, le versement par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), de forfaits d'astreinte. Cette rémunération est adaptée au mode de rémunération des médecins libéraux mais non à celle des médecins salariés qui ne sont pas rémunérés à l'acte.

En conséquence, le Département du Pas-de-Calais décide de verser à ses médecins salariés, sous forme d'indemnité, les sommes correspondantes aux actes et majorations d'actes et les éventuelles indemnités kilométriques associées réalisés au titre de la PDSA, selon les barèmes définis par la codification des actes de la CPAM.

Le Conseil départemental réuni le 27 septembre 2021 a déjà délibéré sur les conditions d'indemnisation de la participation des médecins salariés du Département du Pas-de-Calais à la permanence des soins ambulatoires. Or il s'avère que les montants délibérés ne sont pas conformes à ceux prévus par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) pour rétribuer les actes et majorations d'actes et les éventuelles indemnités kilométriques associées spécifiques de la PDSA.

Il convient alors d'abroger la délibération du 27 septembre 2021 et de définir

le nouveau cadre d'indemnisation.

Rappel du contexte général

L'organisation de la permanence de soins a été confiée aux Agences Régionales de Santé (ARS) par la loi HPST (LOI n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires).

A ce titre, l'ARS des Hauts de France a défini (arrêtés fixant le cahier des charges de la PDSA des 3 août 2018 et 30 octobre 2018) les conditions de mise en œuvre et d'indemnisation de la PDSA.

Selon l'article L. 6314-1 du code de la santé publique (CSP), la PDSA est une mission de service public assurée, en collaboration avec les établissements de santé, par les médecins, dans le cadre de leur activité libérale, ainsi que par les médecins exerçant au sein des centres de santé. L'organisation et le financement de la mission de permanence de soins sont confiés aux ARS.

L'article R. 6315-1 du code de la santé publique dispose que la mission de permanence des soins ambulatoires a pour objet de répondre aux besoins de soins non programmés :

- Tous les jours de 20 heures à 8 heures ;
- Les dimanches et jours fériés de 8 heures à 20 heures ;
- En fonction des besoins de la population évaluée à partir de l'activité médicale constatée et de l'offre de soins existante : le samedi à partir de midi, le lundi lorsqu'il précède un jour férié, le vendredi et le samedi lorsqu'ils suivent un jour férié.

La permanence de soins :

- Est organisée en territoires de permanence de soins dont les limites sont arrêtées par le directeur général de l'ARS ;
- Est assurée notamment par les médecins exerçant dans les cabinets médicaux, maisons de santé, pôles de santé et centres de santé, ainsi que par les médecins exerçant dans les associations de permanence de soins.

Prise en charge financière de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la participation des médecins salariés du Département du Pas-de-Calais à la permanence de soins ambulatoires

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie effectuera au Département du Pas-de-Calais le paiement de l'ensemble des actes et majorations d'actes spécifiques de la PDSA et les éventuelles indemnités kilométriques associées.

De même, la caisse versera au Département du Pas-de-Calais les forfaits de régulation et d'astreinte.

Le Conseil départemental reversera au médecin, les indemnisations des actes et des majorations d'actes spécifiques, et les éventuelles indemnités kilométriques associées, perçues au titre de la PDSA.

Afin de régler cette dernière question, mais également définir précisément les rôles des différents organismes chargés de la mise en œuvre de la PDSA, une convention relative au paiement des actes et forfaits de garde dus aux médecins généralistes salariés du Département du Pas-de-Calais participant à la permanence des soins sera signée entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de la Santé des Hauts de France, le Département du Pas-de-Calais et chaque médecin salarié par le Conseil Départemental.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- D'abroger la délibération n°2021-359 du 27 septembre 2021 ;
- D'adopter les conditions d'organisation et d'indemnisation de la permanence de soins ambulatoires assurée par les médecins généralistes salariés du Département du Pas-de-Calais selon les modalités exposées ci-dessus ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du département, une convention de gestion avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de la Santé des Hauts de France et le médecin salarié concerné afin de régler les conditions de remboursement de ces indemnisations.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Envoi au contrôle de légalité le : 4 octobre 2022

Publication électronique le : 4 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRE, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Nicole CHEVALIER, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

Absent(s) : M. Laurent DUPORGE, M. Daniel KRUSZKA.

**MODALITÉS D'ORGANISATION DU TRAVAIL EN CAS D'ÉVÈNEMENT,
D'OPÉRATION OU DE MISSION À CARACTÈRE EXCEPTIONNEL**

(N°2022-308)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;
Vu la délibération n°2022-252 du Conseil départemental en date du 20/06/2022 « Mise en œuvre de la durée légale du temps de travail (1607 heures annuelles) » ;
Vu la délibération n°2022-253 du Conseil départemental en date du 20/06/2022 « Délibération cadre relative au régime des heures supplémentaires des personnels des catégories B et C du personnel départemental » ;
Vu l'avis du Comité technique rendu lors de sa réunion en date du 07/06/2022 ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental ci-annexé ;
Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et Service public départemental » rendu lors de sa réunion en date du 05/09/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De valider les nouvelles dispositions reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'adopter les modalités d'organisation du travail en cas d'événement, d'opération ou de mission à caractère exceptionnel, exposées au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

La présente délibération entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
 LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
 La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Ressources Humaines
Service d'appui à la Gestion RH

RAPPORT N°9**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022****MODALITÉS D'ORGANISATION DU TRAVAIL EN CAS D'ÉVÈNEMENT,
D'OPÉRATION OU DE MISSION À CARACTÈRE EXCEPTIONNEL**

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2022-252 du Conseil départemental en date du 20 juin 2022 relative à la mise en œuvre de la durée légale du temps de travail (1607 heures annuelles) ;

Vu la délibération n° 2022-253 du 20 juin 2022 relative au régime des heures supplémentaires des personnels des catégories C et B du personnel départemental ;

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu l'avis du comité technique en date du 7 juin 2022 ;

Considérant ce qui suit :

Lors d'événements et d'opérations exceptionnels culturels, festifs ou de toute nature organisés par le Département ou de situations d'urgence et de nécessité absolue de service à l'usager, l'autorité hiérarchique peut demander à tout ou partie des personnels des directions ou services placés sous son autorité d'intervenir en dehors du cycle et des horaires habituels de travail instaurés au sein de la collectivité.

Dans ce cadre, l'organisation de ces événements, opérations ou missions à

caractère exceptionnel doit impérativement respecter les garanties minimales telles que définies dans le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'État, applicable aux agents territoriaux.

Pour ce faire, il convient de définir des aménagements aux modalités habituelles prévues par la délibération n° 2022-252 du Conseil départemental du 20 juin 2022 relative à la mise en œuvre de la durée légale du temps de travail (1607 heures annuelles). Ils concernent la durée quotidienne de travail, les bornes horaires, la durée hebdomadaire de travail ainsi que les repos hebdomadaires.

Les responsables hiérarchiques chargés de l'organisation de ces événements, opérations ou missions à caractère exceptionnel, sont responsables de la mise en œuvre de l'organisation du temps de travail des agents placés sous leur autorité et du respect des dispositions qui suivent.

1 - Modulation de la durée quotidienne de travail et des bornes horaires

Les agents affectés au déroulement de manifestations, opérations ou missions exceptionnels pourront être amenés à réaliser une journée de travail d'une durée inférieure ou supérieure à la durée de travail quotidienne fixée dans leur régime de travail (39h45 ou 35h30), et ce, dans le respect des garanties minimales.

Lorsque les horaires de travail définies dans le planning de travail de l'agent ne sont pas adaptées aux besoins de ces événements, opérations ou missions, qu'il s'agisse de la borne horaire de fin de journée, dépendante de l'heure de fin de la manifestation, de l'opération ou de la mission, ou de la borne horaire de début de journée, dépendante du respect des 11 heures de repos quotidien (garantie minimale), les responsables hiérarchiques sont autorisés à ajuster les bornes de début et de fin de la journée de travail, afin qu'elles puissent correspondre aux obligations réelles de service pour ces événements, opérations ou missions.

Les agents qui, le cas échéant, poursuivront leur journée de travail sur la soirée devront bénéficier d'une pause de 30 minutes minimum fixée en fonction du déroulement de la manifestation, de l'opération ou de la mission.

2 - Modulation de la durée hebdomadaire de travail et des jours de repos hebdomadaire

En fonction de l'organisation des manifestations, opérations ou missions à caractère exceptionnel, la durée hebdomadaire de travail pourra être portée au-delà de l'obligation hebdomadaire du régime de travail des agents (39h45 ou 35h30), sans excéder 48 heures de travail maximum.

En ce qui concerne les jours de repos hebdomadaire, pour les besoins de l'événement, de l'opération ou de la mission, une dérogation aux 48 heures de repos hebdomadaire (samedi/dimanche) dont bénéficient habituellement les agents, pourra être mise en place, sans pour autant descendre au-dessous de 35 heures consécutives de repos hebdomadaire fixées par les garanties minimales.

Pour les agents de catégorie B et C : si l'agent intervient sur l'une des 2 journées de week-end, le repos hebdomadaire habituel de 48 heures « samedi/dimanche » sera réduit, à minima, à 35 heures. La journée travaillée (samedi ou dimanche) pourra faire l'objet soit d'une récupération en temps soit d'une rémunération des heures supplémentaires selon les dispositions de la délibération n° 2022-253 du 20 juin 2022 relative au régime des heures supplémentaires des personnels des catégories C et B du personnel départemental. Si l'agent est amené à intervenir le samedi et le dimanche, afin de respecter la garantie minimale réglementaire d'un repos hebdomadaire de 35 heures consécutives, le ou les jours de repos hebdomadaire devra (devront) impérativement être planifié(s) sur le ou les autres jours précédant ou suivant les jours de week-end travaillés en raison de l'événement, de l'opération ou de la mission. Ce repos sera positionné dans la semaine, de sorte que le nombre de jours travaillés consécutivement n'excède pas 6 jours.

Pour les agents de catégorie A, le ou les jours de repos hebdomadaire interviendra(dront) sur le ou les autres jours précédant ou suivant les jours de week-end travaillés en raison de l'événement, de l'opération ou de la mission et sera (seront) positionné(s) de façon à ce que le nombre de jours travaillés consécutivement n'excède pas 6 jours, pour respecter la garantie de durée de repos hebdomadaire de 35 heures consécutives.

3 - Modalités de compensation

Pour les catégories y ouvrant droit, soit les B et les C, il est fait application des dispositions du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires et des règles fixées par la délibération n° 2022-253 du Conseil départemental du 20 juin 2022 relative au régime des heures supplémentaires des personnels des catégories C et B du personnel départemental, pour sa mise en œuvre.

L'appartenance aux cadres d'emplois de catégories A n'ouvrant pas droit aux dispositions du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, une récupération pour les heures effectivement réalisées en dehors des sujétions habituelles du poste pour le bon déroulement de l'événement, de l'opération et de la mission à caractère exceptionnel pourra être accordée par l'autorité territoriale, sur demande hiérarchique au moyen d'un relevé des heures accomplies par l'agent, dans les conditions suivantes :

- 2h00 de récupération pour 1h00 supplémentaire effectuée la nuit (entre 22 heures et 7 heures) ;
- 1h30 de récupération pour 1h00 supplémentaire effectuée un dimanche ou jour férié ;
- 1h00 de récupération pour 1h00 effectuée dans les autres périodes.

Le volume des heures effectuées à titre exceptionnel ne pourra pas excéder 25 heures mensuelles par agent à temps plein. La récupération des heures s'effectuera par demi-journée ou par journée et dans le respect de la continuité et des nécessités de service.

Le comité technique a émis un avis sur ce dossier lors de sa réunion du 7 juin 2022.

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant :

- De valider les nouvelles dispositions reprises ci-dessus ;
- D'adopter les modalités d'organisation du travail en cas d'événement, d'opération ou de mission à caractère exceptionnel, exposées ci-dessus.

La présente délibération entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Envoi au contrôle de légalité le : 4 octobre 2022

Publication électronique le : 4 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRE, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

Absent(s) : Mme Séverine GOSSELIN.

REMPLACEMENT DE MADAME DENISE BOCQUILLET AU SEIN DE LA 2ÈME COMMISSION THÉMATIQUE "SOLIDARITÉS HUMAINES"

(N°2022-309)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-15, L.3121-23 et L.3121-24 ;

Vu la délibération n°2021-264 du Conseil départemental en date du 15/07/2021 « Formation des Commissions Thématiques du Conseil départemental » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental annexé ci-joint ;

Considérant le décès de Madame Denise BOCQUILLET, le 19 juillet 2022 ;

Considérant la vacance d'un siège au sein de la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines » ;

Madame Zohra OUAGUEF, intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

A l'unanimité de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret.

Article 2 :

De désigner Madame Zohra OUAGUEF, membre du groupe « Union pour le Pas-de-Calais », pour siéger au sein de la 2^{ème} commission « Solidarité Humaines », en remplacement de Madame Denise BOCQUILLET.

Article 3 :

D'acter en conséquence la nouvelle composition de la 2^{ème} commission telle que reprise ci-dessous :

2^{ème} commission « Solidarités Humaines » :

- 1 - Florence WOZNY
- 2 – Daniel KRUSZKA
- 3 – Jean-Claude LEROY
- 4 –Véronique THIEBAUT
- 5 – Sandra MILLE
- 6 – Fatima AIT-CHIKHEBBIH
- 7 – Karine GAUTHIER
- 8 – Audrey DESMARAI
- 9 – Laurence LOUCHAERT
- 10 –Zohra OUAGUEF
- 11 – Aline GUILLUY
- 12 – Ingrid GAILLARD
- 13 – Maryse JUMEZ
- 14 – Marie-Line PLOUVIEZ
- 15 – Brigitte BOURGUIGNON

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 1 voix (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
 Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
 LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
 La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Direction de l'Assemblée et des Elus

RAPPORT N°10**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022****REMPLACEMENT DE MADAME DENISE BOCQUILLET AU SEIN DE LA 2ÈME COMMISSION THÉMATIQUE "SOLIDARITÉS HUMAINES"**

Lors de sa réunion du 15 juillet 2021 et conformément à l'article 36 du Règlement Intérieur du Conseil Départemental (RICD), le Conseil départemental a adopté la composition de six commissions thématiques.

Suite au décès de Madame Denise BOCQUILLET survenu le 19 juillet dernier, le siège qu'elle occupait au sein de la 2^{ème} commission « solidarités humaines », est devenu vacant.

Conformément au dixième alinéa de l'article 36 du RICD qui dispose : « *en cas de vacance d'un siège au sein d'une commission thématique pour quelque cause que ce soit, le groupe d'élus auquel appartenait le conseiller départemental, communique le nom du remplaçant au Président du Conseil départemental. Il siègera pour la durée du mandat restant à courir dans la commission où avait été nommé son prédécesseur. Il est ensuite procédé à ce remplacement lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée départementale* », Monsieur Alexandre MALFAIT m'a communiqué le nom de Madame Zohra OUAGUEF pour combler ce siège vacant.

Pour mémoire le remplacement des conseillers départementaux au sein des commissions thématiques revêt un caractère obligatoire et ce, en application de l'alinéa 4 de l'article 31 du RICD qui mentionne : « [...] *Chaque conseiller départemental est membre d'au moins une commission thématique* ».

La composition de la 2^{ème} commission thématique serait alors la suivante :

- 1 - Florence WOZNY (Présidente)
- 2 – Daniel KRUSZKA
- 3 – Jean-Claude LEROY
- 4 –Véronique THIEBAUT
- 5 – Sandra MILLE
- 6 – Fatima AIT-CHIKHEBBIH

7 – Karine GAUTHIER
8 – Audrey DESMARAI
9 – Laurence LOUCHAERT
10 –Zohra OUAGUEF
11 – Aline GUILLUY
12 – Ingrid GAILLARD
13 – Maryse JUMÉZ
14 – Marie-Line PLOUVIEZ
15 – Brigitte BOURGUIGNON

Il convient dès lors de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- De décider à l'unanimité au titre de l'article L 3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret.
- De désigner un membre du groupe « Union pour le Pas-de-Calais » pour siéger au sein de la 2^{ème} commission « solidarités humaines », en remplacement de Madame Denise Bocquillet et selon les modalités reprises au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Envoi au contrôle de légalité le : 19 octobre 2022

Publication électronique le : 19 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRE, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

Absent(s) : Mme Séverine GOSSELIN.

REMPLACEMENT DE MADAME DENISE BOCQUILLET AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

(N°2022-310)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-15 et L.3121-23 ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Election du Président du Conseil départemental » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Considérant la vacance des sièges au sein des commissions internes et organismes extérieurs due au décès de Madame Denise BOCQUILLET, le 19 juillet 2022 ;

Mesdames Zohra OUAGUEF, Maryse CAUWET, Maryse DELASSUS et Monsieur Alexandre MALFAIT, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

A l'unanimité de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 :

De désigner les représentants du Conseil départemental au sein des commissions internes et organismes extérieurs, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération, en remplacement de Madame Denise BOCQUILLET.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 73 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 4 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)</p>

(Adopté)

.....
 LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
 La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**ANNEXE – Conseil départemental du 26 septembre 2022 – Remplacement Mme BOCQUILLET
I – Commissions internes – A et B**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
A105	Commission de surveillance pour la gestion du restaurant administratif départemental		1 titulaire : -Zohra OUAGUEF		<p>En application des délibérations du Conseil Général du 27 septembre 1982 et du 25 mai 2009 : « composition de la commission de surveillance du restaurant administratif du Conseil Général », Madame Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de titulaire, pour siéger au sein de la Commission de surveillance pour la gestion du restaurant administratif départemental.</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, à la Commission de surveillance pour la gestion du restaurant administratif départemental, en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>
A108	Commission Territoriale Elargie - ARRAGEOIS		1 titulaire : - Zohra OUAGUEF		<p>En application de la délibération du 26 septembre 2016 : « Agir avec des territoires redéfinis » et de l'article 37 du Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais, Madame Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de titulaire, pour siéger à la Commission Territoriale Elargie de l'ARRAGEOIS.</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF, Conseillère départementale du canton d'Arras 1, est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, à la Commission Territoriale Elargie de l'ARRAGEOIS, en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>

A151	Commission territoriale de l'Arrageois		1 titulaire : - Zohra OUAGUEF		<p>En application de l'article 38 du Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais, Madame Denise BOCQUILLET a été désignée par délibération du Conseil départemental du 27 septembre 2021, en qualité de titulaire, pour siéger à la Commission territoriale de l'Arrageois.</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF, Conseillère départementale du canton d'Arras 1, est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, à la Commission Territoriale de l'Arrageois, en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>
B145	Comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées PDALHPD 2015-2020 (2021-2022)		1 titulaire : - Zohra OUAGUEF		<p>En application de l'Arrêté préfectoral portant modification de la composition du Comité Responsable du PDALHPD 2015-2020 (2021-2022) du département du Pas-de-Calais du 22 août 2019, Madame Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de titulaire, pour siéger au Comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées PDALHPD 2015-2020 (2021-2022).</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée, en qualité de membre titulaire, pour représenter le Département au sein du Comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées PDALHPD 2015-2020 (2021-2022), en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>

**ANNEXE – Conseil départemental du 26 septembre 2022 – Remplacement de Madame BOCQUILLET
III. Commissions présidées par un Représentant de l’Etat ou constituées par les Services de l’Etat - E**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
E128	Conseil Académique de l’Education Nationale (CAEN)			1 suppléant : -Zohra OUAGUEF	<p>En application des articles R.234-2 et suivants du Code de l’Education, Madame Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de suppléante, pour siéger au Conseil Académique de l’Education Nationale (CAEN).</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre suppléante, au Conseil Académique de l’Education Nationale, en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>
E129	Conseil Départemental de l’Education Nationale (CDEN)		1 titulaire : -Zohra OUAGUEF		<p>En application du Règlement Intérieur du CDEN et des articles L.235-1 et R.235-2 et suivants du Code de l’Education, Madame Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de titulaire, pour siéger au Conseil Départemental de l’Education Nationale (CDEN).</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, au Conseil Départemental de l’Education Nationale (CDEN), en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>

E191	Conseil des familles des pupilles de l'Etat : ARRAS		1 titulaire : - Zohra OUAGUEF		<p>En application des articles L224-2 et R224-3 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de titulaire, pour siéger au Conseil des familles des pupilles de l'Etat d'ARRAS</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, au Conseil des familles des pupilles de l'Etat – ARRAS, en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>
E195	Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes			1 suppléant : - Zohra OUAGUEF	<p>En application de l'Arrêté portant composition du Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes du 7 janvier 2021, Madame Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de suppléante, pour siéger au Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes.</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre suppléante, au Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>

**ANNEXE – Conseil départemental du 26 septembre 2022 – Remplacement de Madame BOCQUILLET
V-Conseils d'Administration ou commissions des Etablissements d'Enseignement - F**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			Observations
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
F100	Collège de Achicourt « Adam de la Halle »			1 suppléant : -Zohra OUAGUEF	<p>En application des articles R421-14, R421-33 et suivants du Code de l'éducation, Mme Denise BOCQUILLET a été désignée par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de suppléante, pour siéger au Collège de Achicourt « Adam de la Halle ».</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée, pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre suppléante, pour siéger au Collège de Achicourt « Adam de la Halle », en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>
F105	Collège privé de Anzin-Saint-Aubin « Les Louez Dieu »		1 titulaire : -Zohra OUAGUEF		<p>En application de l'article L442-8 du Code de l'Education, Mme Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de titulaire, pour siéger au Collège privé de Anzin-Saint-Aubin « Les Louez Dieu ».</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, au Collège privé de Anzin-Saint-Aubin « Les Louez Dieu », en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>

F109	Collège de Dainville « Diderot »		1 titulaire : -Zohra OUAGUEF	1 suppléant : -Maryse DELASSUS	<p>En application des articles R421-14, R421-33 et suivants du Code de l'éducation, ont été désignés, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, pour siéger au Collège de Dainville « Diderot » :</p> <p>-2 titulaires : Mme Denise BOCQUILLET et M. Michel MATHISSART -2 suppléants : Mme Maryse DELASSUS et M. Sébastien HENQUENET.</p> <p>Or, lorsqu'un siège de représentant titulaire devient vacant, il est procédé à une nouvelle désignation du représentant titulaire ainsi que du représentant suppléant, en application de l'article R.421-35 du code de l'Education.</p> <p>En conséquence, Mme Zohra OUAGUEF est désignée, pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET et Mme Maryse DELASSUS est désignée en qualité de membre suppléante, pour siéger au Collège de Dainville « Diderot ».</p>
F110	Collège de Arras « Péguy »		1 titulaire : -Zohra OUAGUEF	1 suppléant : -Maryse CAUWET	<p>En application des articles R421-14, R421-33 et suivants du Code de l'éducation, ont été désignés, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, pour siéger au Collège de Arras « Péguy » :</p> <p>-2 titulaires : Mme Denise BOCQUILLET et M. Michel MATHISSART -2 suppléants : Mme Maryse CAUWET et M. Jean-Louis COTTIGNY</p> <p>Or, lorsqu'un siège de représentant titulaire devient vacant, il est procédé à une nouvelle désignation du représentant titulaire ainsi que du représentant suppléant, en application de l'article R.421-35 du code de l'Education.</p> <p>En conséquence, Mme Zohra OUAGUEF est désignée, pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET et Mme Maryse CAUWET est désignée en qualité de membre suppléante, pour siéger au Collège de Arras « Péguy ».</p>

F111	Collège de Arras « Marie Curie »			1 suppléant : -Zohra OUAGUEF	<p>En application des articles R421-14 et R421-33 et suivants du Code de l'éducation, Mme Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de suppléante, pour siéger au Collège de Arras « Marie Curie ».</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée, pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre suppléante, pour siéger au Collège de Arras « Marie Curie», en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>
F117	Collège de Aubigny-en-Artois « Jean Monnet »			1 suppléant : -Zohra OUAGUEF	<p>En application des articles R421-14 et R421-33 et suivants du Code de l'éducation, Mme Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de suppléante, pour siéger au Collège de Aubigny-en-Artois « Jean Monnet ».</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre suppléante, pour siéger au Collège de Aubigny-en-Artois « Jean Monnet », en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>
F124	Collège de Avesnes-le-Comte « du Val du Gy »			1 suppléant : -Zohra OUAGUEF	<p>En application des articles R421-14 et R421-33 et suivants du Code de l'éducation, Mme Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de suppléante, pour siéger au Collège de Avesnes-le-Comte « du Val du Gy ».</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée, pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre suppléante, pour siéger au Collège de Avesnes-le-Comte « du Val du Gy », en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>

F238	Collège de Saint-Nicolas-lez-Arras « Paul Verlaine »			1 suppléant : -Zohra OUAGUEF	<p>En application des articles R421-14 et R421-33 et suivants du Code de l'éducation, Mme Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de suppléante, pour siéger au Collège de Saint-Nicolas-lez-Arras « Paul Verlaine ».</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée, pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre suppléante, pour siéger au Collège de Saint-Nicolas-lez-Arras « Paul Verlaine » en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>
-------------	---	--	--	---------------------------------	--

**ANNEXE – Conseil départemental du 26 septembre 2022 – Remplacement Madame BOCQUILLET
VII Associations –I**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
	PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
I157 Association APRIS 62 (Assemblée Générale) – Association de Prévention et de Réduction des Inégalités de Santé			1 suppléant : -Zohra OUAGUEF	<p>En application des statuts de l'association du 4 juillet 2017, Mme Denise BOCQUILLET a été désignée, en qualité de membre suppléante pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Association APRIS 62 (Association de Prévention et de Réduction des Inégalités de Santé).</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée pour représenter le Département, en qualité de membre suppléante, afin de siéger à l'Assemblée Générale de l'Association APRIS 62 (Association de Prévention et de Réduction des Inégalités de Santé), en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>

**ANNEXE – Conseil départemental du 26 septembre 2022 – Remplacement de Madame BOCQUILLET
VIII – Autres Organismes - G**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
G102	Conseil d'Administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais – CdG62 (Collège spécifique)		1 titulaire : -Alexandre MALFAIT (le suppléant de Mme BOCQUILLET)		<p>En application du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, ont été désignés, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, pour siéger au Collège spécifique du Conseil d'Administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais – CdG62 :</p> <p>-3 titulaires : Mme WOZNY, M. KUCHCINSKI, Mme BOCQUILLET ;</p> <p>-3 suppléants : MM. CHOCHOIS, DUPORGE, MALFAIT.</p> <p>Suivant les dispositions des articles 20-8 et 18 de ce même décret, en cas de décès, le représentant titulaire du département est remplacé par son suppléant.</p> <p>Par conséquent, M. Alexandre MALFAIT (jusqu'alors suppléant de Mme BOCQUILLET) est désigné pour représenter le Département, en qualité de membre titulaire, au Collège spécifique du Conseil d'Administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais – CdG62, en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Direction de l'Assemblée et des Elus
Service de l'Assemblée Départementale

RAPPORT N°11**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022****REMPLACEMENT DE MADAME DENISE BOCQUILLET AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS**

Le Conseil départemental, désigne ses représentants au sein des différentes commissions administratives et des organes dirigeants d'organismes extérieurs.

Suite au décès de Madame Denise BOCQUILLET, les sièges qu'elle occupait au sein des commissions internes et organismes extérieurs sont devenus vacants. Il s'avère dès lors nécessaire de procéder à leurs remplacements.

En application de l'article L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

En l'espèce, il convient au Conseil départemental de procéder à la désignation des représentants du Département au sein des commissions relevant des chapitres suivants :

- I-Commissions Internes ;
- III-Commissions présidées par un Représentant de l'Etat ou constituées par les Services de l'Etat ;
- V-Conseils d'Administration ou Commissions des Etablissements d'Enseignement ;
- VII-Associations ;
- VIII- Autres Organismes.

Ainsi, que l'autorise l'article L.3121-15 du CGCT, le Conseil départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Dès lors, il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret ;
-
- De désigner les représentants du Département ou du Conseil départemental au sein des commissions et instances des organismes repris aux tableaux en annexes au présent rapport, en remplacement de Madame Denise BOCQUILLET.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Envoi au contrôle de légalité le : 19 octobre 2022

Publication électronique le : 19 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRE, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

Absent(s) : Mme Séverine GOSSELIN.

REMPLACEMENT DE MADAME DENISE BOCQUILLET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (EPDEF)

(N°2022-311)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-15, L.3121-23 et L.3121-24 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.315-10, R.315-6 et R.315-11 ;

Vu les statuts de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille du 2

janvier 2002 et notamment son article 5 ;

Vu la délibération n°2021-270 du Conseil départemental en date du 15/07/2021 « Représentation du Département au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Considérant la vacance d'un siège de membre titulaire, au titre du « Département financeur », au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) due au décès de Madame Denise BOCQUILLET, le 19 juillet 2022 ;

Madame Zohra OUAGUEF, intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

A l'unanimité de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret d'un représentant du Département au titre du « Département financeur » au Conseil d'administration de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF), au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 :

De désigner Madame Zohra OUAGUEF, Conseillère départementale, en qualité de titulaire, représentant le Département du Pas-de-Calais au titre du « Département financeur » au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF), en remplacement de Madame Denise BOCQUILLET.

Article 3 :

D'acter en conséquence la nouvelle composition du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF), telle que reprise ci-dessous :

- En qualité de Président, représentant le Président du Conseil départemental :
 - Monsieur Daniel KRUSZKA,
- En qualité de membres titulaires, représentant le Département, collectivité de rattachement :
 - Madame Evelyne NACHEL,
 - Madame Delphine DUWICQUET.

- En qualité de membres titulaires, au titre du Département « financeur » :
 - Madame Zohra OUAGUEF,
 - Monsieur Jean-Pascal SCALONE,
 - Madame Maryse POULAIN.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 1 voix (Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Direction de l'Assemblée et des Elus

RAPPORT N°12**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022****REMPLACEMENT DE MADAME DENISE BOCQUILLET AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL DE
L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (EPDEF)**

Lors de la réunion du Conseil Départemental de 15 juillet 2021, ont été élus par l'Assemblée Départementale au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) :

- En qualité de Président, représentant le Président du Conseil départemental :
 - Monsieur Daniel KRUSZKA,
- En qualité de membres titulaires, représentant le Département, collectivité de rattachement :
 - Madame Evelyne NACHEL,
 - Madame Delphine DUWICQUET.
- En qualité de membres titulaires, au titre du Département « financeur » :
 - Madame Denise BOCQUILLET,
 - Monsieur Jean-Pascal SCALONE,
 - Madame Maryse POULAIN.

En raison du décès de Madame Denise Bocquillet, survenu le 19 juillet dernier, il convient de pourvoir le siège devenu vacant au titre du département financeur, au sein du Conseil d'Administration de l'EPDEF.

Il est précisé qu'en application de l'article 5 des statuts de l'EPDEF du 2 janvier 2002 et aux termes des articles L.315-10, R.315-6 et R.315-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, « les représentants des Départements qui assurent en tout ou partie le financement de la prise en charge des personnes accueillies, sont élus par leur assemblée délibérante ».

Dès lors, il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L 3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret d'un représentant du Département au titre du « Département financeur » ;
- De désigner un conseiller départemental représentant le Département du Pas-de-Calais au titre du « Département financeur » au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF), en remplacement de Madame Denise Bocquillet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Envoi au contrôle de légalité le : 19 octobre 2022

Publication électronique le : 19 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRE, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

Absent(s) : M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Séverine GOSSELIN.

REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

(N°2022-312)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-15 et L.3121-23 ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Mesdames Karine GAUTHIER, Cécile YOSBERGUE, Véronique THIEBAUT, Maryse

DELASSUS et Monsieur Pierre GEORGET, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Monsieur Jean-Jacques COTTEL, intéressé à l'affaire et excusé n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

A l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret.

Article 2 :

De désigner les représentants du Département ou du Conseil départemental au sein des commissions internes et instances des organismes extérieurs, repris aux tableaux joints en annexes à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 71 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 5 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

ANNEXE – Conseil départemental du 26 septembre 2022

IV. Conseils d'Administrations ou Commissions des Etablissements Publics Départementaux, Sociétés d'Economie Mixte ou Assimilés – C

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
C159	Société Coopérative d'intérêt Collectif (SCIC) « Mas la Croisée » - Assemblée Générale		1 titulaire : -Karine GAUTHIER		<p>En application des statuts de la SCIC « Mas la Croisée » en date du 27 septembre 2021, un représentant du Département siège au sein de l'Assemblée Générale de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Mas la Croisée ».</p> <p>Madame Karine GAUTHIER est désignée pour représenter le Département en qualité de membre titulaire, afin de siéger à l'Assemblée Générale de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Mas la Croisée ».</p>
C160	Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « ALL » - Assemblée Générale		1 titulaire : -Cécile YOSBERGUE		<p>En application des statuts de la SCIC « ALL » en date du 1^{er} mars 2022, un représentant du Département siège au sein de l'Assemblée Générale de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « ALL ».</p> <p>Madame Cécile YOSBERGUE est désignée pour représenter le Département en qualité de membre titulaire, afin de siéger à l'Assemblée Générale de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « ALL ».</p>

ANNEXE – Conseil départemental du 26 septembre 2022
VII Associations –I

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
I 267	Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFAFE) de la commune de FICHEUX (avec extensions sur les communes de Blairville, Boisieux-au-Mont, Hendecourt-les-Ransart, Mercatel)		1 titulaire : -Maryse DELASSUS		En application de l'article R.133-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime ainsi que des statuts « à minima » de cette AFAFAFE, un Conseiller départemental siège au bureau de cette AFAFAFE. Madame Maryse DELASSUS est désignée, pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, afin de siéger au Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFAFE) de la commune de FICHEUX (avec extensions sur les communes de Blairville, Boisieux-au-Mont, Hendecourt-les-Ransart, Mercatel).
I268	Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier, Environnemental Intercommunale (AFAFAFEI) relative au Canal Seine Nord Europe des communes d'Aubencœur-au-Bac, Baralle, Bourlon, Buissy, Epinoy, Fressies, Haynecourt, Marquion, Oisy-le-Verger, Palluel, Raillencourt-Sainte-olle, Rumaucourt, Sailly-les-Cambrai, Sains-les-Marquion, Sancourt, Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestree		1 titulaire : -Pierre GEORGET		En application de l'article R.133-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime, un Conseiller départemental siège au bureau de cette AFAFAFEI. Monsieur Pierre GEORGET est désigné pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, afin de siéger au Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier, Environnemental Intercommunale (AFAFAFEI) relative au Canal Seine Nord Europe des communes d'Aubencœur-au-Bac, Baralle, Bourlon, Buissy, Epinoy, Fressies, Haynecourt, Marquion, Oisy-le-Verger, Palluel, Raillencourt-Sainte-olle, Rumaucourt, Sailly-les-Cambrai, Sains-les-Marquion, Sancourt, Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestree (avec extensions sur les communes d'Abancourt, Anneux, Cagnicourt, Fontaine-Notre-Dame, Hem-Lenglet, Moeuvres, Villers-les-Cagnicourt) (Lot 1 A et B).

ANNEXE – Conseil départemental du 26 septembre 2022

VII Associations –I

	<p>(avec extensions sur les communes d'Abancourt, Anneux, Cagnicourt, Fontaine-Notre-Dame, Hem-Lenglet, Moeuvres, Villers-les-Cagnicourt)</p> <p>(Lot 1 A et B)</p>				
I269	<p>Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier Environnemental Intercommunale (AFAFAFEI) relative au Canal Seine Nord Europe des communes de Graincourt-les-Havrincourt, Inchy-en-Artois, Pronville, Quéant, Moeuvres, Boursies, Sains-les-Marquion</p> <p>(avec extensions sur les communes d'Anneux, Baralle, Beaumetz-les-Cambrai, Bourlon, Buissy, Doignies, Flesquières, Lagnicourt-Marcel, Havrincourt)</p> <p>(Lot n°2)</p>		<p>1 titulaire : -Jean-Jacques COTTEL</p>		<p>En application de l'article R133-3 du Code rural et de la pêche maritime, un Conseiller départemental siège au bureau de cette AFAFAFEI.</p> <p>Monsieur Jean-Jacques COTTEL est désigné pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, afin de siéger au Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier, Environnemental Intercommunale (AFAFAFEI) relative au Canal Seine Nord Europe des communes de Graincourt-les-Havrincourt, Inchy-en-Artois, Pronville, Quéant, Moeuvres, Boursies, Sains-les-Marquion</p> <p>(avec extensions sur les communes d'Anneux, Baralle, Beaumetz-les-Cambrai, Bourlon, Buissy, Doignies, Flesquières, Lagnicourt-Marcel, Havrincourt) (Lot n°2).</p>

ANNEXE – Conseil départemental du 26 septembre 2022

VII Associations –I

I270	<p>Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental Intercommunale (AFAFAFEI) relative au Canal Seine Nord Europe des communes de : Beaumetz-les-Cambrai, Beugny, Bertincourt, Boursies, Doignies, Havrincourt, Hermies, Lagnicourt-Marcel, Lebucquières, Morchies, Velu</p> <p><i>(avec extensions sur les communes d'Haplincourt, Quéant, Flesquières, Pronville, Vaulx-Vraucourt, Noreuil)</i></p> <p><i>(Lot n°3)</i></p>		<p>1 titulaire : -Véronique THIEBAUT</p>		<p>En application de l'article R133-3 du Code rural et de la pêche maritime, un Conseiller départemental siège au bureau de cette AFAFAFEI.</p> <p>Madame Véronique THIEBAUT est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, afin de siéger au Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier, Environnemental Intercommunale (AFAFAFEI) relative au Canal Seine Nord Europe des communes de : Beaumetz-les-Cambrai, Beugny, Bertincourt, Boursies, Doignies, Havrincourt, Hermies, Lagnicourt-Marcel, Lebucquières, Morchies, Velu</p> <p><i>(avec extensions sur les communes d'Haplincourt, Quéant, Flesquières, Pronville, Vaulx-Vraucourt, Noreuil)</i> <i>(Lot n°3)</i></p>
I271	<p>Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental Intercommunale (AFAFAFEI) relative au Canal Seine Nord Europe des communes de : Barastre, Bertincourt, Bus, Haplincourt, Lechelle, Metz-en-Couture, Neuville-Bourjonval, Rocquigny, Ruyaulcourt, Trescault, Velu, Villers-Plouich, Ytres</p>		<p>1 titulaire : -Jean-Jacques COTTEL</p>		<p>En application de l'article R133-3 du Code rural et de la pêche maritime, un Conseiller départemental siège au bureau de cette AFAFAFEI.</p> <p>Monsieur Jean-Jacques COTTEL est désigné pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, afin de siéger au Bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier, Environnemental Intercommunale (AFAFAFEI) relative au Canal Seine Nord Europe des communes de : Barastre, Bertincourt, Bus, Haplincourt, Lechelle, Metz-en-Couture, Neuville-Bourjonval, Rocquigny, Ruyaulcourt, Trescault, Velu, Villers-Plouich, Ytres</p> <p><i>(avec extensions sur les communes de Beugny, Havrincourt, Hermies, Lebucquière, Le Transloy, Villers-</i></p>

ANNEXE – Conseil départemental du 26 septembre 2022

VII Associations –I

	<p><i>(avec extensions sur les communes de Beugny, Havrincourt, Hermies, Lebucquière, Le Transloy, Villers-au-Flos, Gouzeaucourt, Ribecourt-la-Tour, Equancourt, Etricourt-Manancourt, Fins, Heudicourt, Sailly-Saillissel, Sorel)</i></p> <p>(Lot n°4)</p>				<p><i>au-Flos, Gouzeaucourt, Ribecourt-la-Tour, Equancourt, Etricourt-Manancourt, Fins, Heudicourt, Sailly-Saillissel, Sorel) (Lot n°4).</i></p>
--	--	--	--	--	--

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Direction de l'Assemblée et des Elus
Service de l'Assemblée Départementale

RAPPORT N°13**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022****REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES COMMISSIONS INTERNES
ET ORGANISMES EXTÉRIEURS**

Le Conseil départemental, dans la suite de son renouvellement, a désigné les représentants du Département au sein des différentes commissions administratives et des organes dirigeants d'organismes extérieurs.

En application de l'article L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes.

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

En l'espèce, il convient au Conseil départemental de procéder à la désignation des représentants du Département au sein des commissions relevant des chapitres suivants:

IV- Conseils d'Administrations ou Commissions des Etablissements Publics Départementaux, Sociétés d'Economie Mixte ou Assimilés

VII - Associations

Ainsi que l'autorise l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible pour le Conseil départemental de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Enfin, il est précisé qu'un conseiller départemental désigné pour représenter le Conseil départemental dans une instance, ne peut y siéger à un autre titre.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, :

- De décider l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret ;
- De désigner les représentants du Département ou du Conseil départemental au sein des commissions internes et instances des organismes extérieurs repris aux tableaux en annexes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Envoi au contrôle de légalité le : 4 octobre 2022

Publication électronique le : 4 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRE, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

Absent(s) : M. Alain DE CARRION, M. Daniel KRUSZKA.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2022 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

(N°2022-313)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3311-1 et L.3312-1 à L.3312-4 ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental et, notamment, son article ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 14, 18 et 20 ;

- Vu** l'amendement déposé par Monsieur André KUCHCINSKI, ci-annexé ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité Départementale et Emploi » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;
Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;
Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;
Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et Développement des Territoires » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;
Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité Territoriale et Partenariats » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;
Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Madame Sophie WAROT-LEMAIRE, Messieurs Ludovic IDZIAK, Bertrand PETIT et Marc SARPAUX, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat ni au vote ;

Monsieur Daniel KRUSZKA, intéressé à l'affaire et excusé, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'adopter l'amendement déposé par Monsieur André KUCHCINSKI, conformément au document joint en annexe n°1 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 72 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 4 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Non-inscrit) Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

Article 2 : Affectation du résultat

D'affecter le résultat cumulé excédentaire constaté à la clôture de l'exercice 2021 du budget principal, soit **284 358 701,01 €**, de la manière suivante :

- d'une part, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068), qui s'établit à **153 558 565,02 €**. Ce montant correspond au solde d'exécution cumulé, soit 147 918 906,29 €, corrigé des restes à réaliser à hauteur de 5 639 658,73 € ;
- d'autre part et pour le solde, soit **130 800 135,99 €**, en excédent de fonctionnement reporté avant le vote des propositions du Budget Supplémentaire.

Article 3 : Adoption du Budget Supplémentaire

D'adopter le projet de Budget Supplémentaire 2022, équilibré en recettes et en dépenses dans les conditions suivantes :

		Mouvements budgétaires	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement	Recettes	166 921 407,42 €	147 606 820,02 €	19 314 587,40 €
	Dépenses	166 921 407,42 €	166 752 530,42 €	168 877,00 €
	Equilibre	0,00	- 19 145 710,40 €	19 145 710,40 €
Fonctionnement	Recettes	153 787 077,29 €	153 683 200,29 €	103 877,00 €
	Dépenses	153 787 077,29 €	134 537 489,89 €	19 249 587,40 €
	Equilibre	0,00	19 145 710,40 €	- 19 145 710,40 €
Total	Recettes	320 708 484,71 €	301 290 020,31 €	19 418 464,40 €
	Dépenses	320 708 484,71 €	301 290 020,31 €	19 418 464,40 €
	Equilibre	0,00	0,00	0,00

Article 4 :

D'adopter l'ensemble des propositions du rapport général, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, et des cahiers des Commissions annexés au rapport général.

Article 5 :

D'adopter l'annexe n° 2 jointe à la présente délibération relative aux indemnités de fonction des conseillers départementaux.

Article 6 :

D'adopter l'annexe n° 3 jointe à la présente délibération relative aux créances admises en non-valeur.

Article 7 :

D'adopter l'annexe n° 4 jointe à la présente délibération relative aux créances éteintes.

Article 8 :

D'adopter les annexes suivantes figurant dans les cahiers des Commissions eux-mêmes annexés au rapport général :

- 1^{ère} Commission « Attractivité départementale et emploi » :
 - annexe n° 2 : affectations complémentaires
 - annexe n° 3 : nouvelles affectations

- 3^{ème} Commission « Education, culture, sport et citoyenneté » :
 - annexe n° 2 : affectations complémentaires
 - annexe n° 3 : nouvelles affectations

- 4^{ème} Commission « Equipement et développement des territoires » :
 - annexe n° 2 : affectations complémentaires
 - annexe n° 3 : nouvelles affectations

- 5^{ème} Commission « Solidarité territoriale et partenariats » :
 - annexe n° 2 : affectations complémentaires
 - annexe n° 3 : nouvelles affectations

- 6^{ème} Commission « Finances et service public départemental » :
 - annexe n° 2 : affectations complémentaires
 - annexe n° 3 : nouvelles affectations

Article 9 : Affectation en réserves d'une fraction du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

D'affecter en réserves, conformément aux dispositions de l'article R.3321-4 du code général des collectivités territoriales, un montant de 41,8 M€ au titre de l'exercice 2022. Ce montant correspond à la différence entre le montant des DMTO constatés au cours de l'exercice 2021 et le montant moyen des DMTO constatés au cours des exercices 2018 à 2020.

DMTO constatés au cours de l'exercice 2021 = **198 383 242,93 €**

Moyenne des DMTO constatés au cours des exercices 2018 à 2020 = **156 527 383,04 €**

- DMTO constatés au cours de l'exercice 2018 = 144 445 008,95 €

- DMTO constatés au cours de l'exercice 2019 = 160 638 688,62 €

- DMTO constatés au cours de l'exercice 2020 = 164 498 451,54 €

Montant affecté en réserves au titre de l'exercice 2022 = **41 800 000,00 €.**

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Nombre de Conseillers départementaux en exercice : 78
 Nombre de Conseillers départementaux présents au moment du vote : 70
 Nombre de délégations de vote : 6
 Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
 Nombre de suffrages exprimés : 66
 Nombre d'abstentions : 10 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Non-inscrit ; Groupe Rassemblement National)
 Pour : 66 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Non-inscrit)
 Contre : 0 voix

(Adopté)

.....
 LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
 La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Finances
Service de la Préparation Budgétaire et de la Gestion de la
Dette

RAPPORT N°14**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022****BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2022 - AFFECTATION DU
RÉSULTAT**

Etape budgétaire au double enjeu, le budget supplémentaire permet à la fois d'affecter le résultat constaté au compte administratif de l'exercice précédent et de prendre en compte de nouvelles dépenses et recettes.

Le budget supplémentaire qui vous est présenté aujourd'hui intègre donc les écritures liées à la reprise du résultat constaté au CA 2021. Pour mémoire, le résultat net libre d'affectation tel que présenté lors de notre assemblée du 20 juin dernier ressort à 130,8 M€.

Au titre de l'actualisation des dépenses, la section d'investissement enregistre avant tout un ajustement des crédits de paiement (+ 3,7 M€), eu égard à l'avancement des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale et par nos partenaires aidés par voie de subventions d'équipement.

Les dépenses de la section de fonctionnement revêtent, quant à elles, cette année une dimension toute particulière. Le « bouquet » de dépenses nouvelles s'élève ainsi à près de 30 M€ (2,5 fois supérieur aux inscriptions du BS 2021), alors même qu'une diminution de 7 M€ est proposée au titre des allocations de RSA compte tenu de la tendance baissière constatée sur les huit premiers mois de l'année.

En effet, dans un contexte macro-économique marqué par une accélération préoccupante de l'inflation, nombre de dispositifs réglementaires appréhendés dans une démarche de revalorisation salariale, et précisés par le Gouvernement pendant l'été, impactent lourdement les inscriptions initiales. Il incombe ainsi à la collectivité de supporter le poids du relèvement du point d'indice à compter de juillet, la mise en œuvre des mesures Ségur précisées par la loi de finances rectificative du 16 août 2022, les reclassements intervenant dans certaines filières, ainsi que le relèvement du SMIC et la revalorisation de la rémunération des assistants familiaux par décret du 31 août 2022.

Évaluées à près de 23 M€, les recettes de la section de fonctionnement composées essentiellement de compensations attendues de la CNSA et de l'Etat ne permettront pas de couvrir intégralement les surcoûts précités.

Enfin, le budget supplémentaire prévoit la possibilité de procéder à la mise en réserves d'une fraction du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), conformément au dispositif instauré par le décret du 15 juillet 2022, pour un montant de 41,8 M€. Cette mise en réserves pourra s'avérer utile à l'avenir, et constituer un précieux amortisseur conjoncturel, si le Département connaissait une dégradation significative de sa situation financière.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Sommaire

I. L'affectation du résultat constaté au compte administratif 2021	2
1. Le résultat de l'exercice 2021	2
2. L'affectation du résultat de l'exercice 2021	3
II. Equilibre général du projet de budget supplémentaire 2022	4
III. Synthèse par fonction et par chapitre des propositions d'inscriptions	5
1. En dépenses d'investissement.....	5
2. En recettes d'investissement	7
3. En dépenses de fonctionnement.....	8
4. En recettes de fonctionnement.....	10
IV. Les propositions d'inscriptions relatives aux budgets annexes.....	11

Le budget supplémentaire 2022 a d'abord pour objet d'intégrer au budget de l'exercice en cours les résultats de l'exercice précédent tels que constatés au compte administratif 2021.

Le budget supplémentaire, qui comprend les restes à réaliser (reports) provenant de l'exercice précédent, a également vocation à intégrer le financement de dépenses nouvelles qui pouvaient difficilement être anticipées au stade du budget primitif. Il permet d'ajuster le niveau des dotations budgétaires en fonction des besoins exprimés par les services gestionnaires, notamment en matière de dépenses obligatoires à caractère social, et du rythme d'avancement des projets d'investissement, en maîtrise d'ouvrage comme en subventions d'équipement.

Une nouveauté cette année : à l'occasion du budget supplémentaire de l'exercice 2022, il est proposé d'user de la faculté, désormais offerte aux départements, de mettre en réserves une partie de leurs produits de droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Le budget supplémentaire offre enfin l'opportunité d'actualiser les prévisions de recettes en fonction d'informations nouvelles parvenues depuis le vote du budget primitif, en particulier en matière de fiscalité, de dotations de l'Etat et d'attributions de péréquation.

Le présent document présentera successivement l'affectation du résultat issu du compte administratif 2021, l'équilibre général du projet de budget supplémentaire 2022, la synthèse des propositions d'inscriptions, les mouvements proposés au titre des budgets annexes.

I. L'affectation du résultat constaté au compte administratif 2021

Le budget supplémentaire 2022 permet d'intégrer à l'exercice en cours les résultats constatés au compte administratif 2021. Il s'agit d'une étape à caractère technique, mais néanmoins essentielle dans le processus budgétaire annuel.

1. Le résultat de l'exercice 2021

Dans le cadre du projet de budget supplémentaire, les résultats d'exécution constatés au compte administratif sont repris en sections d'investissement et de fonctionnement.

En ce qui concerne la section d'investissement, il est généralement constaté en fin d'exercice un solde d'exécution cumulé déficitaire faisant ressortir un besoin de financement. Ce déficit matérialise la part de la section d'investissement autofinancée par le Département. Pour l'exercice 2021, le solde budgétaire de cette section s'établit à - **147,92 M€**. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable des départements M.52, une écriture de reprise de ce déficit est proposée dans le projet de budget supplémentaire.

En section de fonctionnement, il est constaté un résultat excédentaire de clôture de **284,36 M€**. Ce montant intègre non seulement l'exécution de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2021, mais également les résultats antérieurs reportés, soit **125 M€**.

2. L'affectation du résultat de l'exercice 2021

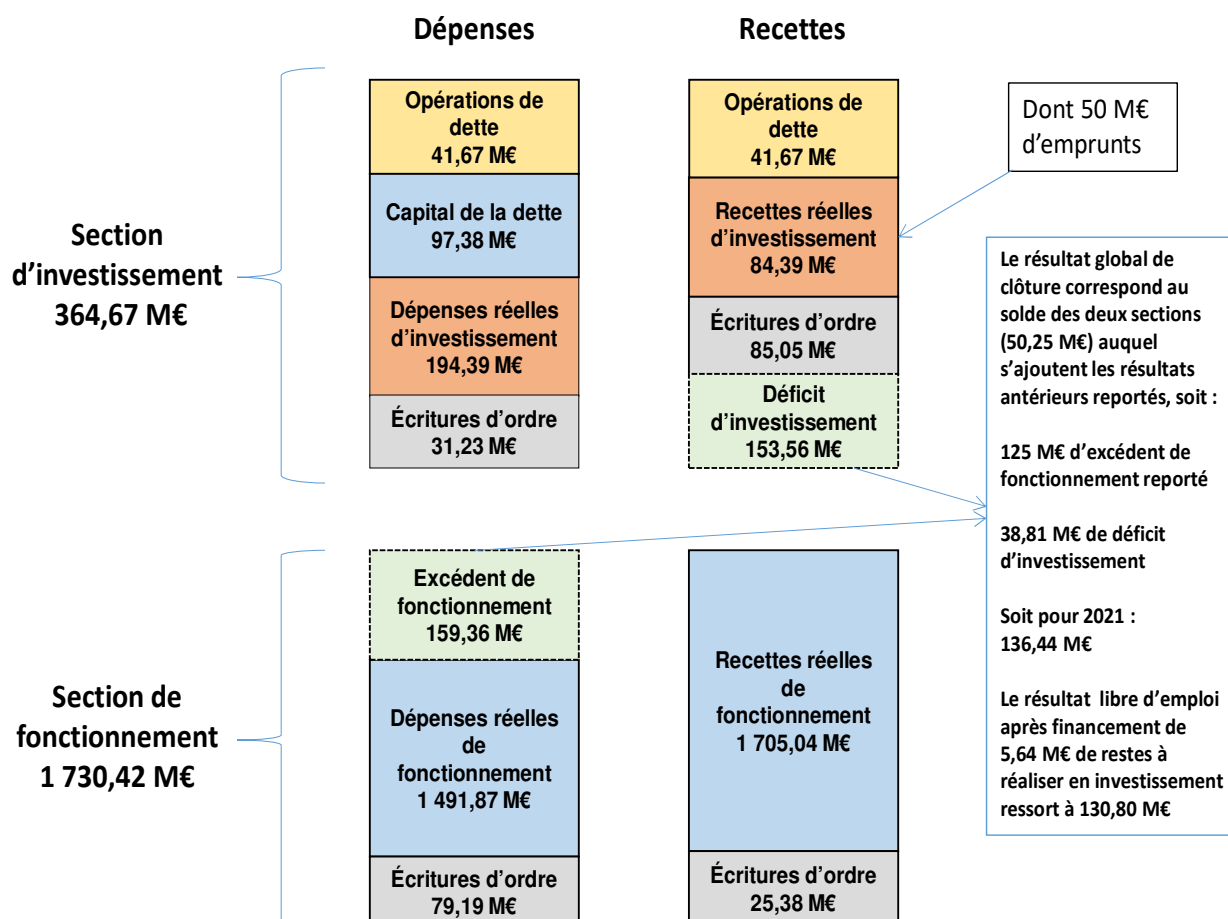
Il revient à l'Assemblée départementale de se prononcer sur l'affectation du résultat, étant entendu qu'il doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter le résultat constaté au compte administratif 2021, soit **284 358 701,01 €** :

- d'une part, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, qui s'établit à **153 558 565,02 €**. Ce montant correspond au solde d'exécution cumulé, soit **147 918 906,29 €**, corrigé des restes à réaliser (reports) à hauteur de **5 639 658,73 €**.

- d'autre part et pour le solde, soit **130 800 135,99 €**, en excédent de fonctionnement reporté.

Schéma synthétique du CA 2021 (présentation budgétaire)



II. Equilibre général du projet de budget supplémentaire 2022

Le projet de budget supplémentaire soumis au vote de l'Assemblée intègre les inscriptions relatives à la reprise des résultats et s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Projet de BS 2022	FONCTIONNEMENT		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Dépenses (en €)	134 537 489,89	19 249 587,40	153 787 077,29
Recettes (en €)	153 683 200,29	103 877,00	153 787 077,29
Projet de BS 2022	INVESTISSEMENT		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Dépenses (en €)	166 752 530,42	168 877,00	166 921 407,42
Recettes (en €)	147 606 820,02	19 314 587,40	166 821 407,42

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des inscriptions budgétaires de l'exercice 2022, après prise en compte des inscriptions proposées dans le cadre du présent budget supplémentaire :

Exercice 2022 (en mouvements budgétaires)	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses (€)	Recettes (€)	Dépenses (€)	Recettes (€)
BP 2022	371 161 151,00	371 161 151,00	1 682 126 839,00	1 682 126 839,00
Restes à réaliser (reports) 2021	5 639 658,73		8 382 539,76	
Reprise des résultats antérieurs	147 918 906,29	153 558 565,02		130 800 135,99
Inscriptions nouvelles du projet de BS	3 857 968,26	-4 637 157,60	73 414 306,80	22 986 941,30
Dépenses imprévues	9 504 874,14		53 990 230,73	
Virement de la section de fonctionnement		18 000 000,00	18 000 000,00	
TOTAL	538 082 558,42	538 082 558,42	1 835 913 916,29	1 835 913 916,29

L'inscription de **153,56 M€** en recettes d'investissement permet de financer, par l'utilisation des résultats reportés, le déficit d'investissement reporté de **147,92 M€** ainsi que les restes à réaliser en investissement à hauteur de **5,64 M€**.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de **18 M€** permet de compenser la diminution des recettes de **4,64 M€** et de financer des inscriptions complémentaires en section d'investissement à hauteur de **3,86 M€**, ainsi qu'une dotation de **9,50 M€** sur le chapitre des dépenses imprévues d'investissement.

Les conditions d'équilibre du projet de budget supplémentaire permettent de proposer une réduction de **7,50 M€** de l'inscription d'emprunt, ce qui a pour effet de ramener à 155 M€ l'autorisation d'emprunt pour 2022. Le volume final de réalisation des emprunts sera de toute façon adapté en cours d'exercice en fonction de l'état d'avancement des projets d'investissement prévus au budget.

Le solde du résultat de fonctionnement 2021, qui apparaît en recettes de fonctionnement, s'élève à **130,80 M€**. Il convient également de prendre en compte les **22,98 M€** de recettes de fonctionnement complémentaires prévues au projet de BS, soit un total de **153,78 M€** qui sera employé pour financer :

- les restes à réaliser en fonctionnement pour **8,38 M€** ;
- les dépenses imprévues de fonctionnement à hauteur de **53,99 M€** ;
- les dépenses nouvelles de fonctionnement pour **73,41 M€** ;
- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de **18 M€**.

III. Synthèse par fonction et par chapitre des propositions d'inscriptions

Les tableaux suivants font état des crédits 2022 déjà votés par l'Assemblée (budget primitif et reports) et des mouvements en dépenses et recettes réelles qui sont proposés à l'étape du budget supplémentaire. Ils sont présentés selon deux formats, d'une part par politique publique (fonction M.52), d'autre part par chapitre fonctionnel.

Le détail des opérations concernées par ces mouvements de crédits figure dans les cahiers des Commissions thématiques qui sont annexés au présent rapport.

1. En dépenses d'investissement

Présentation par fonction

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2022 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2022 (€)
0 SERVICES GENERAUX	110 036 420,38	1 532 252,28	154 622 317,04
1 SECURITE	4 300 000,00	0,00	0,00
2 ENSEIGNEMENT	59 972 850,03	1 997 520,25	-2 914 551,37
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	15 644 931,67	462 866,18	3 210 248,53
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	482 269,53	589 540,25	-138 825,37
5 ACTION SOCIALE	12 518 641,34	226 089,32	1 059 696,47
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	77 771 749,30	360 535,48	6 396 119,19
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	19 186 583,23	466 403,29	-875 986,12
8 TRANSPORT	0,00	1 931,88	-1 931,88
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	3 397 454,52	2 519,80	-244 214,80
TOTAL	303 310 900,00	5 639 658,73	161 112 871,69

Présentation par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2022 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2022 (€)
001 Solde d'exécution reporté			147 918 906,29
900 SERVICES GENERAUX	26 115 426,26	1 503 752,28	-2 801 463,39
901 SECURITE	4 300 000,00	0,00	0,00
902 ENSEIGNEMENT	59 158 571,47	1 559 327,06	-3 012 366,98
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	5 350 854,45	272 147,15	490 920,00
904 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	13 000,00	17,53	0,00
905 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	2 274 528,00	18 006,32	42 576,00
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	68 147 702,00	2 148,23	6 138 511,42
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	5 212 600,00	64 754,15	679 969,15
908 TRANSPORTS	0,00	1 931,88	-1 931,88
910 SERVICES GENERAUX	200 000,00	0,00	0,00
912 ENSEIGNEMENT	814 278,56	438 193,19	97 815,61
913 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	10 270 077,22	190 719,03	2 719 328,53
914 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	469 269,53	589 522,72	-138 825,37
915 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	10 234 113,34	208 083,00	1 017 120,47
916 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	9 219 047,30	358 387,25	214 107,77
917 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	13 973 983,23	401 649,14	-1 555 955,27
919 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	3 249 454,52	2 519,80	-219 214,80
923 Dettes et autres opérations financières	83 340 100,00	28 500,00	15 000,00
92471 2009 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	18 000,00	0,00	0,00
92474 2013 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	45 000,00	0,00	0,00
92487 2016 - AF AF connexe aux ouvrages linéaires RD	15 000,00	0,00	-1 500,00
92488 AF AF connexe aux ouvrages linéaires CSNE	380 000,00	0,00	0,00
92489 2017 - AF AF connexe aux ouvrages linéaires RD	10 000,00	0,00	30 000,00
92494 2018 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	60 000,00	0,00	0,00
92495 2020 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	25 000,00	0,00	-25 000,00
950 DEPENSES IMPREVUES	414 894,12	0,00	9 504 874,14
TOTAL	303 310 900,00	5 639 658,73	161 112 871,69

La principale inscription en section d'investissement correspond à l'écriture de reprise du solde d'exécution cumulé déficitaire évoqué plus haut, à hauteur de **147,92 M€**.

Après exclusion de cette écriture spécifique et de l'inscription au chapitre des dépenses imprévues, le volume global des propositions en section d'investissement s'établit à **3,69 M€**.

Dans le champ des différentes politiques publiques, de nombreux mouvements d'ajustement sont proposés, à la hausse comme à la baisse, en fonction du degré d'avancement des opérations physiques, tant en maîtrise d'ouvrage qu'en subventions d'équipement, et qui nécessite une actualisation de l'échéancier des crédits de paiement au vu des prévisions d'exécution.

En ce qui concerne les opérations en maîtrise d'ouvrage, ces mouvements se traduisent par un besoin de crédits de paiement complémentaires en matière culturelle (+ **0,8 M€** pour les travaux sur la médiathèque de WIMEREUX) et au titre de la voirie (+ **5,42 M€** pour la maintenance du réseau routier départemental).

Au chapitre des subventions d'équipement, des abondements sont proposés pour le financement des équipements sportifs à proximité des collèges (+ **1,85 M€**), des équipements labellisés « Paris 2024 » (+ **1,14 M€**) et en faveur des établissements sociaux et médico-sociaux relevant du champ de la protection de l'enfance (+ **2,44 M€**).

Enfin est prévue l'inscription d'un crédit de **9,50 M€** sur le chapitre des dépenses imprévues afin de couvrir budgétairement d'éventuelles dépenses ne pouvant être anticipées à ce stade.

2. En recettes d'investissement

Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2022 (€)	PROJET DE BS 2022 (€)
0 SERVICES GENERAUX	186 824 000,00	146 737 915,02
2 ENSEIGNEMENT	10 457 723,00	868 905,00
5 ACTION SOCIALE	2 250,00	0,00
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	9 084 000,00	0,00
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	6 215 234,00	0,00
TOTAL	212 583 207,00	147 606 820,02

Présentation par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2022 (€)	PROJET DE BS 2022 (€)
900 SERVICES GENERAUX	750 000,00	679 350,00
902 ENSEIGNEMENT	10 457 723,00	868 905,00
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	7 584 000,00	0,00
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	1 700 000,00	0,00
922 Dotations et participations	27 670 000,00	153 558 565,02
923 Dettes et autres opérations financières	163 031 142,00	-7 500 000,00
92488 AFAP connexe aux ouvrages linéaires CSNE	400 000,00	0,00
954 Produit des cessions des immobilisations (prévision)	990 342,00	0,00
TOTAL	212 583 207,00	147 606 820,02

Est notamment prévue en recettes d'investissement l'écriture de couverture du besoin de financement de la section d'investissement (solde d'exécution cumulé), déjà évoquée, à hauteur de **153,56 M€**.

A noter l'inscription d'une recette de **0,87 M€** prévue sur le FEDER pour l'équipement informatique des collèges.

Une réduction de l'inscription d'emprunt à hauteur de **7,5 M€** est proposée pour équilibrer le projet de budget supplémentaire. Votée à 162,5 M€ au budget primitif, l'autorisation d'emprunt 2022 s'établirait donc à 155 M€ à l'issue de la présente étape.

3. En dépenses de fonctionnement

Présentation par fonction

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2022 (€)
0 SERVICES GENERAUX	126 771 416,28	3 107 311,10	100 230 660,15
1 SECURITE	77 819 000,00	0,00	0,00
2 ENSEIGNEMENT	94 010 760,00	1 989 220,10	1 957 809,91
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	20 177 400,00	319 706,55	238 690,20
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	28 767 942,80	273 651,85	1 632 901,00
5 ACTION SOCIALE	1 150 548 386,42	1 662 079,04	20 415 536,87
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	46 933 181,50	601 654,70	1 981 000,00
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	9 724 783,00	143 196,42	-260 000,00
8 TRANSPORT	6 010 000,00	0,00	0,00
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 691 025,00	285 720,00	-41 648,00
TOTAL	1 565 453 895,00	8 382 539,76	126 154 950,13

Présentation par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2022 (€)
930 SERVICES GENERAUX	103 251 152,49	3 107 311,10	3 330 453,86
931 SECURITE	77 819 000,00	0,00	0,00
932 ENSEIGNEMENT	94 010 760,00	1 989 220,10	1 957 809,91
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	20 177 400,00	319 706,55	238 690,20
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	28 767 942,80	273 651,85	1 632 901,00
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	582 674 676,02	807 905,34	21 118 183,41
9354 REVENU MINIMUM D'INSERTION	0,00	0,00	8 301,90
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	212 248 350,00	0,00	5 619 100,00
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	355 625 360,40	854 173,70	-6 330 048,44
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	46 933 181,50	601 654,70	1 981 000,00
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	9 724 783,00	143 196,42	-260 000,00
938 TRANSPORTS	6 010 000,00	0,00	0,00
939 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 691 025,00	285 720,00	-41 648,00
941 Autres impôts et taxes	14 000 000,00	0,00	0,00
943 Opérations financières	7 800 000,00	0,00	545 910,00
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	831 600,00	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	250 000,00	0,00	42 364 065,56
952 DEPENSES IMPREVUES	638 663,79	0,00	53 990 230,73
TOTAL	1 565 453 895,00	8 382 539,76	126 154 950,13

L'AFFECTATION EN RESERVES D'UNE FRACTION DU PRODUIT DES DMTO

En décembre 2021, le gouvernement a donné son aval à une demande formulée par l'Assemblée des Départements de France : autoriser les départements à mettre en réserves une partie des DMTO perçus au titre d'un exercice donné. Il s'agissait de constituer une sorte de provision contracyclique, ou d'amortisseur conjoncturel, au profit des départements qui seraient confrontés, en cas de crise économique majeure, à un effet de ciseaux résultant d'un effondrement de leurs principales recettes (TVA et DMTO) et d'une forte hausse de leurs dépenses, notamment sociales.

Le décret n° 2022-1008 du 15 juillet 2022 instaure en son article 12 la possibilité pour les départements d'affecter en réserves des surplus de DMTO afin de renforcer leur capacité à faire face aux fortes fluctuations de leurs produits ou de leurs charges et de contribuer à la préservation de leur capacité d'investissement. Les modalités de cette affectation en réserves sont désormais codifiées à l'article R. 3321-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : « *Le montant de cette affectation au titre d'un exercice ne peut excéder la différence entre le montant des droits de mutation à titre onéreux constatés au cours de l'exercice et le montant moyen de ces mêmes produits constatés au cours des trois exercices précédents. (...) L'affectation en réserves d'une part des droits de mutation à titre onéreux est constatée par délibération du conseil départemental.* »

A l'occasion de l'étape du budget supplémentaire, il est proposé de procéder à l'affectation en réserves, au chapitre 945, d'un montant de **41,8 M€** au titre de l'exercice 2022. Ce montant correspond à la différence entre le montant des DMTO constatés au cours de l'exercice 2021, soit 198,3 M€, et le montant moyen des DMTO constatés au cours des exercices 2018 à 2020, soit 156,5 M€.

Ultérieurement, la reprise - en tout ou partie - des produits de DMTO affectés en réserves permettrait de faire face à un accroissement imprévu de charges ou à une diminution importante de ressources. Comme le précise encore l'article R. 3321-4 du CGCT : « *Lorsque le département enregistre une dégradation caractérisée de sa situation financière consécutive, dans une proportion significative, à une augmentation de ses charges ou à une diminution de ses produits constatées au regard de la moyenne des données des trois exercices précédents, une reprise des droits de mutation à titre onéreux affectés en réserves peut être décidée par délibération du conseil départemental.* »

Hors inscription au chapitre des dépenses imprévues et hors inscription au titre de l'affectation en réserves d'une fraction du produit des DMTO, le volume global des inscriptions proposées sur le champ des différentes politiques publiques s'établit à **29,8 M€**.

Les mouvements les plus significatifs concernent l'action sociale : **+ 2,1 M€** pour la rémunération et les frais de transport des assistants familiaux, **+ 7,2 M€** au profit des établissements d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance, **+ 4,2 M€** pour l'hébergement en foyer de vie, **+ 2,5 M€** au titre de la prestation de compensation du handicap, **+ 5,6 M€** sur l'APA à domicile. Une diminution de **7 M€** des crédits affectés aux allocations de RSA est également proposée.

D'autre part, un abondement d'un montant global de **+ 6,8 M€** est proposé au titre de la rémunération des différentes catégories de personnels départementaux afin de financer différentes mesures nationales de reclassement et de revalorisation, dont l'augmentation de 3,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2022.

Enfin, le chapitre des dépenses imprévues se voit doté du solde disponible au titre du présent budget supplémentaire, soit **54 M€**. Cette dotation servira à financer les sessions budgétaires ultérieures.

4. En recettes de fonctionnement

Présentation par fonction

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022 (€)	PROJET DE BS 2022 (€)
0 SERVICES GENERAUX	1 519 213 777,00	132 870 656,99
1 SECURITE	0,00	161 054,00
2 ENSEIGNEMENT	265 600,00	0,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 216 500,00	300 000,00
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	692 125,00	0,00
5 ACTION SOCIALE	123 363 911,00	20 501 489,30
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	767 150,00	0,00
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	10 102 115,00	0,00
8 TRANSPORT	550 000,00	-150 000,00
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	10 410,00	0,00
TOTAL	1 656 181 588,00	153 683 200,29

Présentation par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022 (€)	PROJET DE BS 2022 (€)
002 Résultat de fonctionnement reporté		130 800 135,99
930 SERVICES GENERAUX	8 780 900,00	408 500,00
931 SECURITE	0,00	161 054,00
932 ENSEIGNEMENT	265 600,00	0,00
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 216 500,00	300 000,00
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	692 125,00	0,00
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	48 038 911,00	12 259 489,30
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	73 325 000,00	8 242 000,00
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	2 000 000,00	0,00
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	767 150,00	0,00
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	10 102 115,00	0,00
938 TRANSPORTS	550 000,00	-150 000,00
939 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	10 410,00	0,00
940 Impositions directes	141 948 353,00	1 600 888,00
941 Autres impôts et taxes	1 013 649 251,00	0,00
942 Dotations et participations	354 688 273,00	13 133,00
943 Opérations financières	10 000,00	0,00
945 Provisions	137 000,00	48 000,00
TOTAL	1 656 181 588,00	153 683 200,29

L'inscription majeure en recettes de fonctionnement correspond à l'écriture de reprise du résultat de fonctionnement reporté, soit un excédent de **130,80 M€**.

Par ailleurs, les recettes générales font l'objet d'une actualisation, certaines données relatives à leur produit prévisionnel ayant été notifiées par les services de l'Etat. Il s'agit des recettes de fiscalité directe (+ 0,53 M€) et des compensations fiscales, dotations et attributions de péréquation (+ 1,08 M€). Le détail de ces inscriptions figure dans le cahier de la 6^{ème} Commission.

Enfin il convient de mentionner, dans le domaine de l'action sociale, l'inscription à hauteur de **20,50 M€** de recettes à percevoir de la CNSA et de l'Etat, d'une part au titre de la régularisation des dotations annuelles APA et PCH, d'autre part au titre de la compensation des mesures de revalorisation salariale décidées dans le cadre de l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile et dans le cadre du Ségur.

IV. Les propositions d'inscriptions relatives aux budgets annexes

Laboratoire départemental d'analyses

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	2 849 010,00	2 937 010,00	-27 908,63	
Total Fonctionnement		2 849 010,00	2 937 010,00	-27 908,63	0,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	88 000,00		3 387,59	236 878,81
Total Investissement		88 000,00	0,00	3 387,59	236 878,81

Des crédits d'investissement spécifiques et non réalisés à la clôture de l'exercice 2020 ont été reportés pour un montant de 0,15 M€. Cette inscription permet l'équilibre de la section d'investissement du LDA. Les recettes prévues au budget supplémentaire sont constituées du solde d'exécution de la section d'investissement, soit 0,24 M€.

Restaurant administratif

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	1 537 760,00	1 570 260,00	31 850,00	73 157,06
Total Fonctionnement		1 537 760,00	1 570 260,00	31 850,00	73 157,06

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	32 500,00		160 033,28	141 505,64
Total Investissement		32 500,00	0,00	160 033,28	141 505,64

En section de fonctionnement, les inscriptions proposées en dépenses, combinées à la diminution anticipée des recettes propres du RA, ont nécessité de majorer de 0,25 M€ la participation du budget principal au fonctionnement du RA. Là encore, des crédits d'investissement non réalisés à la clôture de l'exercice 2020 ont été reportés pour un montant de 0,16 M€ afin d'équilibrer la section d'investissement du RA. Les recettes prévues en section d'investissement correspondent au solde d'exécution, soit 0,14 M€.

Conseil départemental du 26 septembre 2022

Rapport n.º14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2022 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Présentation d'un amendement

En dépenses réelles de fonctionnement : 8 500 000 € sur CP 2022.

2^{ème} Commission :

- Sous-programme 002-513A0 - Maintien/accueil des assistants familiaux - CP 2022 = 8 500 000 €.

La loi n.º 7 février 2022 relative à la protection des enfants, dite « loi Copé », vise à améliorer le quotidien des enfants protégés. Elle a aussi pour objectif de valider l'exercice du métier d'assistant familial. Des mesures d'application doivent être prises en septembre 2022.

Les conditions de rémunération des assistants familiaux accueils par le Département sont modifiées à compter du 1^{er} septembre 2022, suite à la publication du décret n.º 2457 du 14 août 2022 pris pour application de l'article 28 de la loi et mesurant notamment les montants de rémunération et primes des assistants familiaux et de certaines indemnités qui leur sont versées. Pour l'accueil continu, outre la rémunération forfaitaire du SMIC mensuel dès le premier enfant accueilli, la part correspondant à chaque accueil supplémentaire est majorée, comme à l'heure actuelle, à 703M€ (moins par mois de 100€ net). Pour l'accueil intermittent, le minimum garanti est relevé de 4 à 5,66 M€ (moins par jour et par enfant, pour le porter au niveau du SMIC mensuel en application de la loi).

Ces dépenses ont une nature à majorer significativement la dépense à la charge du Département. La modification a pour objet d'en garantir la couverture budgétaire jusqu'au terme de l'exercice 2022.

3^{ème} Commission :

- Sous-programme 036-01A06 - Rémunérations du personnel médico-social - CP 2022 = 830 000 €
- Sous-programme 036-01A01 - Rémunérations du personnel social - CP 2022 = 1 670 000 €.

Le gouvernement s'est engagé à verser des primes complémentaires au bénéfice des professionnels de la filière socio-éducative qui sont chargés, aux côtés des parents, de l'accompagnement des enfants dans les différents réseaux de l'insertion sociale (protection de l'enfance, 105, Dispositif, auto-critère, réseau parent, etc.). En conséquence, l'article 4 de la loi de 16 août 2022 de finances rectificative n.º 172 a pour objet d'étendre les dispositions du régime applicable aux milieux hospitaliers et aux services d'urgence des réseaux personnels de la fonction publique territoriaux et ceux de la filière médico-sociale.

La dépense supplémentaire en résultat est estimée à 2,5 M€ pour 2022. L'amendement a pour objet d'augmenter la couverture budgétaire jusqu'au terme de l'exercice 2022.

➤ Sous-programme 010-012001 - Charges et produits financiers - CF 2022 + 500 000 €

Déclaré depuis son entrée en vigueur de l'ordonnance de loi de finances par la BCE, le comité de régularisation est appelé à se prononcer au moins jusqu'à la fin de l'année 2022. Ce financement de la provision monétaire provoque une baisse importante et continue des taux EUR/USD sur lesquels un tiers de la dette du Département est indexé.

Il est demandé à tout effet de garantir la couverture budgétaire des intérêts de la dette départementale jusqu'au terme de l'exercice 2022.

+

+ *

Ces amendements d'un montant total de 8 500 000 € étant financés par prélèvement sur le crédit affecté aux dépenses imprévues de fonctionnement, l'équilibre du projet de Budget supplémentaire 2022 n'est pas modifié.

Il est proposé d'adopter cet amendement.

Le Rapporteur Général du Budget,

André KUCHINSKI



Annexe n° 1**AMENDEMENTS AU PROJET DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<i>CDR</i>	<i>Sous-programme</i>	<i>Libellé</i>	<i>CP 2022 proposés au projet de BS</i>	<i>Amendement</i>	<i>CP 2022 proposés au vote du BS</i>
				0,00	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>CDR</i>	<i>Sous-programme</i>	<i>Libellé</i>	<i>CP 2022 proposés au projet de BS</i>	<i>Amendement</i>	<i>CP 2022 proposés au vote du BS</i>
DEF	C02-513A01	Rémunération des assistantes familiales	1 812 000,00	5 500 000,00	7 312 000,00
DRH/REM	C06-401A01	Rémunérations et charges - Personnel médico-social	-130 000,00	830 000,00	700 000,00
DRH/REM	C06-501A01	Rémunérations et charges - Personnel social	2 350 000,00	1 670 000,00	4 020 000,00
DF/SELB	C06-012C01	Charges et produits financiers - Dette	700 000,00	500 000,00	1 200 000,00
DF/SELB	C06-012D01	Dépenses de fonctionnement imprévues	53 990 230,73	-8 500 000,00	45 490 230,73
				0,00	

338

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION N°2022-313
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 26 SEPTEMBRE 2022
INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Fonction Montant de l'indemnité	Nom
Président du Conseil Départemental 98% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	M. Jean-Claude LEROY
Vice-Présidents Indemnité d'un Conseiller (70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) majorée de 40%	Mme Mireille HINGREZ-CEREDA M. Daniel MACIEJASZ Mme Valérie CUVILLIER M. Bertrand PETIT Mme Blandine DRAIN M. Jean-Marc TELLIER Mme Maryse CAUWET M. Ludovic LOQUET Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY M. Jean-Claude DISSAUX Mme Laurence LOUCHAERT M. Laurent DUPORGE Mme Karine GAUTHIER M. Alain MEQUIGNON Mme Evelyne NACHEL
Membres de la Commission Permanente Indemnité d'un Conseiller (70 % de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) majorée de 10%	M. François LEMAIRE Mme Florence WOZNY M. Jean-Jacques COTTEL Mme Caroline MATRAT M. Sébastien CHOCHOIS Mme Sophie WAROT-LEMAIRE M. André KUCHCINSKI Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH M. Pierre GEORGET Mme Carole DUBOIS M. Olivier BARBARIN Mme Zohra OUAGUEF M. Etienne PERIN Mme Maryse DELASSUS M. Claude BACHELET Mme Maïté MULOT-FRISCOURT M. Bruno COUSEIN Mme Stéphanie GUISELAIN M. Philippe FAIT Mme Emmanuelle LAPOUILLE M. Alexandre MALFAIT Mme Sylvie MEYFROIDT M. Frédéric MELCHIOR Mme Brigitte PASSEBOSC M. Marc SARPAUX Mme Marie-Line PLOUVIEZ M. Steeve BRIOIS M. Ludovic PAJOT

Conseillers départementaux

70 % de l'indice brut terminal de l'échelle
indiciaire de la fonction publique

Mme Brigitte BOURGUIGNON
Mme Anouck BRETON
Mme Nicole CHEVALIER
M. Jean-Louis COTTIGNY
M. Michel DAGBERT
Mme Audrey DESMARAI
M. Alain DE CARRION
M. Jean-Luc DUBAËLE
M Philippe DUQUESNOY
Mme Delphine DUWICQUET
Mme Ingrid GAILLARD
M. Raymond GAQUERE
Mme Séverine GOSSELIN
Mme Aline GUILLUY
M. Guy HEDDEBAUX
M. Sébastien HENQUENET
M. René HOCQ
M. Ludovic IDZIAK
Mme Michèle JACQUET
Mme Maryse JUMÉZ
M. Daniel KRUSZKA
Mme Marine LE PEN
Mme Emmanuelle LEVEUGLE
Mme Geneviève MARGUERITTE
M. Michel MATHISSART
M. Philippe MIGNONET
Mme Sandra MILLE
Mme Maryse POULAIN
M. Benoît ROUSSEL
M. Jean-Pascal SCALONE
Mme Véronique THIEBAUT
Mme Françoise VASSEUR
M. François VIAL
Mme Cécile YOSBERGUE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022**Annexe n° 3****CREANCES ADMISES EN NON VALEUR****Exercice 2022**

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
012D02 (6541/943)	Charges et produits exceptionnels	202 997,10 €
511A02 (6541/9351)	Autres dépenses aide sociale à l'enfance	26 125,20 €
521B01 (6541/9352)	Dépenses et recettes PH	1 764,43 €
547B01 (6541/935471)	Allocations RMI	8 301,90 €
550A01 (6541/93550)	Dépenses et recettes APA	22 056,82 €
567A02 (6541/93567)	Indus RSA	231 417,63 €
568A01 (6541/93568)	Divers RSA	4 696,00 €
585N01 (6541/9358)	Mobilité jeunesse emploi	400,00 €
		497 759,08 €
LDA15 (6541/921)	Laboratoire départemental d'analyses	35 635,56 €

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022**Annexe n° 4****CREANCES ETEINTES****Exercice 2022**

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
511A02 (6542/9351)	Autres dépenses aide sociale à l'enfance	2 535,25 €
521B01 (6542/9352)	Dépenses et recettes diverses PH	3 246,00 €
538B01 (6542/9358)	Dépenses et recettes diverses PA	16 088,30 €
567A02 (6542/93567)	Indus RSA	48 463,19 €
585I01 (6542/9358)	APRE - aide personnalisée de retour à l'emploi	200,00 €
568A01 (6542/93568)	Dépenses et recettes diverses RSA	11 255,56 €
		81 788,30 €

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget supplémentaire 2022

1^{ère} Commission :

Attractivité départementale et emploi

Réunion du 5 septembre 2022



La 1^{ère} Commission « Attractivité départementale et emploi » est concernée par les politiques publiques suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des actions de communication institutionnelle, des actions éligibles au financement par la subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) et des moyens affectés à la Mission Economie Sociale et Solidaire ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, au titre de l'aménagement et de la participation au fonctionnement du parc départemental d'OLHAIN ;
- **Fonction 5 : action sociale**, au titre des interventions en faveur des publics bénéficiaires de mesures d'insertion professionnelle ;
- **Fonction 6 : réseaux et infrastructures**, au titre de la participation au financement du Canal Seine-Nord Europe et en matière de déploiement du Très Haut Débit (THD) ;
- **Fonction 9 : développement économique**, en matière d'actions de promotion du tourisme.

Précision méthodologique :

Les deux tableaux de synthèse des crédits figurant ci-après (un par section) reprennent la segmentation en fonction/programme inaugurée lors du budget primitif 2014. Ils font apparaître l'exhaustivité des crédits votés au BP 2022. Les colonnes dédiées au projet de BS 2022 comprennent :

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si le programme fait l'objet de mouvements proposés au vote ;
- des cases vides si le programme ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	3 091 625,00	400 000,00	22 566,00	
	Economie Sociale et Solidaire	1 419 623,00			
	Politiques d'inclusion durable	8 219 395,66	5 100 000,00	-369 100,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	1 250 000,00			
5 ACTION SOCIALE	Politiques d'inclusion durable	17 881 160,60		1 169 100,00	
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Déploiement du Très Haut Débit	400 000,00			
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Développement économique	283 075,00			
	Tourisme	2 626 500,00			
Total Fonctionnement		35 171 379,26	5 500 000,00	822 566,00	0,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Economie Sociale et Solidaire	75 000,00			
	Innovation territoriale	200 000,00			
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	2 774 000,00		38 000,00	
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Déploiement du Très Haut Débit	1 600 000,00			
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Tourisme	100 000,00		-3 608,50	
Total Investissement		4 749 000,00	0,00	34 391,50	0,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des dix politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.52. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Précision méthodologique :

Les tableaux de crédits suivants, déclinés en fonction/programme/action, ne concernent que les programmes faisant l'objet de mouvements proposés au BS 2022. Les programmes concernés sont détaillés en actions conformément à la segmentation mise en œuvre lors du BP 2014.

Dans un souci de cohérence des données figurant au niveau des programmes, chaque programme faisant l'objet d'un mouvement est décomposé en actions dans sa globalité, même si la totalité des actions qui le composent n'enregistre pas d'inscription.

Les colonnes dédiées au projet de BS 2022 comprennent donc :

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si l'action fait l'objet de mouvements proposés au vote ;
- des cases vides si l'action ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
0 SERVICES GÉNÉRAUX	Communication et relations extérieures	Communication	3 091 625,00	400 000,00	45 980,16	22 566,00	
	Communication et relations extérieures		3 091 625,00	400 000,00	45 980,16	22 566,00	0,00
	Economie Sociale et Solidaire	Economie Sociale et Solidaire					
	Economie Sociale et Solidaire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Innovation territoriale	Innovation					
	Innovation territoriale		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Politiques d'inclusion durable	Insertion	8 219 395,66	5 100 000,00	1 590 895,46	-369 100,00	
Politiques d'inclusion durable		8 219 395,66	5 100 000,00	1 590 895,46	-369 100,00	0,00	

Programme Communication et relations extérieures

Action Communication

Un mouvement de + 22 566 € est proposé au vote.

Ces crédits correspondent :

- pour 4 566 € à la réalisation d'une fresque dans le cadre du projet « Expérience - Escapade ».
- pour 18 000 € à des prestations de photographies et de conception graphique dans le cadre du projet européen « Expérience – Mise en tourisme des itinéraires de randonnées GR121 V362, ancienne voie ferrée Auxi-Frévent-Ramecourt ».

Programme Politiques d'inclusion durable

Action Insertion

Les crédits dédiés à « l'insertion » sont proposés à hauteur de - 369 100 € en dépenses de fonctionnement et de 1 590 895,46 € en reports de crédits, et correspondent à :

➤ **FSE subvention globale 2014/2020 – parcours intégré (C01-041B03):**

Les reports de crédits à hauteur de + 1 557 895,46 € correspondent au traitement des soldes des opérations lancées antérieurement.

➤ **FSE+ subvention globale 2021/2027 – parcours intégré (C01-041B05) :**

Il est proposé un mouvement de crédits de – 369 100 € qui se décomposent en :

➤ - 369 100 € de virement de crédits vers la ligne Appui au parcours intégré

Les reports de crédits à hauteur de + 33 000 € correspondent au traitement des soldes des opérations lancées antérieurement.

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Base de loisirs d'Olhain	Base de loisirs d'Olhain	2 774 000,00			38 000,00	
	Base de loisirs d'Olhain		2 774 000,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00

Programme et action Base de loisirs d'Olhain

Un ajustement à la hausse des crédits d'investissement, à hauteur de 38 000 € est proposé dans le cadre des opérations de maintenance des infrastructures de la base d'Olhain.

Fonction 5 : action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
5 ACTION SOCIALE	Moyens Généraux - action sociale	Recettes et dépenses diverses					
		Moyens Généraux - action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Politiques d'inclusion durable	Contrats aidés	6 300 000,00			400 000,00	
		Insertion	10 981 160,60		618 824,74	769 100,00	
		Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion	600 000,00				
Politiques d'inclusion durable		17 881 160,60	0,00	618 824,74	1 169 100,00	0,00	

Programme Politiques d'inclusion durable

Action contrats aidés

Les crédits dédiés aux « contrats aidés » sont proposés à hauteur de + 400 000 € en dépenses de fonctionnement par virement de la ligne Allocation RSA et correspondent à une augmentation des Contrats Initiatives Emploi sur le périmètre de l'ERBM, suite à une proposition de l'Etat de renforcer cette offre sur ce territoire.

Action Insertion

Les crédits dédiés à « l'insertion » sont proposés à hauteur de **+ 769 100 €** en dépenses de fonctionnement et de **618 824,74 €** en reports de crédits, et correspondent à :

➤ **Appui au parcours intégré 2014-2020 (C01-564H01) :**

Les reports de crédits à hauteur de **+ 591 824,14 €** correspondent au traitement des soldes des opérations lancées antérieurement.

➤ **Appui au parcours intégré 2021-2027 (C01-564H02) :**

Il est proposé un mouvement de crédits de **+ 769 100 €** qui se décomposent en :

- + 369 100 € de virement de crédits de la ligne FSE+ Subvention globale 2021/2027 – parcours intégré, pour ajustement de crédits entre ces deux lignes ;
- + 400 000 € de virement de crédits de la ligne Indemnisation des organismes référents.

Les reports de crédits à hauteur de **+ 27 000 €** correspondent au traitement des soldes des opérations lancées antérieurement.

Fonction 9 : développement économique :

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Développement économique	Artisanat					
		Développement économique industriel et tertiaire					
	Développement économique		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Tourisme	Développement touristique					
		Hébergement touristique	100 000,00		2 135,00	-3 608,50	
		Ingénierie touristique					
	Tourisme		100 000,00	0,00	2 135,00	-3 608,50	0,00

Programme Tourisme

Action Hébergement touristique

Les crédits d'investissement sont revus à la baisse de 3 608,50 €, suite à des ajustements dans le cadre des retraits d'autorisations de programme non affectées.

Annexe 1 :
Détail des inscriptions proposées par
sous-programme

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Communication et relations extérieures							
Action : Communication							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C01-023A01	Actions de communication	DGS/DIRCOM	3 084 000,00	400 000,00	45 980,16	22 566,00	
C01-023A02	Presse - Communication	DF/SEB					
		Total	3 091 625,00	400 000,00	45 980,16	22 566,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Economie Sociale et Solidaire							
Action : Economie Sociale et Solidaire							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C01-020Q01	Mission ESS	PPI	885 451,00		4 000,00		
C01-020Q02	GIP Pas-de-Calais Actif	PPI	534 172,00		70 190,00		
		Total	1 419 623,00	0,00	74 190,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Politiques d'inclusion durable							
Action : Insertion							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C01-041B02	Recette FSE - subvention globale 2014-2020	DPID/SRCPB					
C01-041B03	FSE - Subvention globale 2014-2020 - parcours intégré	DPID/SIE	4 934 193,14		1 557 895,46		
C01-041B05	FSE+ Subvention globale 2021-2027 - parcours intégré	DPID/SIE	3 285 202,52		33 000,00	-369 100,00	
		Total	8 219 395,66	0,00	1 590 895,46	-369 100,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Base de loisirs d'Oihain							
Action : Base de loisirs d'Oihain							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C01-331A01	Construction, aménagement et équipement de la base de loisirs d'Oihain	PRC/DSPO					
C01-331A02	Maintenance de la base de loisirs d'Oihain	DIMMO/SMP	204 000,00			38 000,00	
C01-331A03	Fonctionnement de la base de loisirs d'Oihain	PRC/DSPO					
		Total	2 774 000,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable							
Action : Contrats aidés							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C01-564I01	Contrats aidés	DPID/SIE	6 300 000,00			400 000,00	
		Total	6 300 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable							
Action : Insertion							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C01-564A03	Chantiers école	DPID/SIE					
C01-564A05	Appui au renforcement du dispositif d'insertion professionnelle	DPID/SIE					
C01-564C01	Aide à l'encadrement des SIAE	DPID/SIE					
C01-564C03	PLIE - Plans Locaux d'Insertion par l'Emploi	DPID/SIE					
C01-564G01	FSE Insertion professionnelle - programmation 2014-2020	DPID/SIE					
C01-564H01	Appui au parcours intégré 2014-2020	DPID/SIE	2 791 371,73		591 824,14		
C01-564H02	Appui au parcours intégré 2021-2027	DPID/SIE	6 949 714,93		27 000,00	769 100,00	
C01-564H03	Référents Insertion Professionnelle	DPID/SRCPB	1 174 293,00		0,60		
C01-564H04	Dispositif emploi exceptionnel	DPID/SIE					
		Total	10 981 160,60	0,00	618 824,74	769 100,00	0,00

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Développement économique							
Action : Artisanat							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C01-912B06	Partenariat - Artisanat	DDAE/SDT	120 000,00		20 000,00		
		Total	120 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Tourisme							
Action : Hébergement touristique							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C01-942B01	Innovation touristique	DDAE/SDT	100 000,00		2 135,00	-3 608,50	
		Total	100 000,00	0,00	2 135,00	-3 608,50	0,00

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Tourisme							
Action : Ingénierie touristique							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C01-941C01	Projets touristiques stratégiques	DDAE/SDT					
C01-945B01	Partenariats stratégiques - Attractivité touristique	DDAE/SDT					
C01-947A01	Participation au fonctionnement de l'ADRT	DDAE/SDT	2 446 500,00		242 470,00		
		Total	2 476 500,00	0,00	242 470,00	0,00	0,00

Annexe 2

Affectations complémentaires

Numéro du dossier	Libellé du dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
2013-03221 -	OLHAIN:mise aux normes des installations d'eaux pluviales	600 000,00	-36 434,70	563 565,30

Annexe 3

Nouvelles affectations

Sous-programme	Libellé opération	Montant de l'affectation
C01-331A02	OLHAIN - déconstruction salle polyvalente	200 000
C01-331A02	OLHAIN - remplacement sol salle de sports	150 000

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget supplémentaire 2022

2^{ème} Commission :

Solidarités humaines

Réunion du 5 septembre 2022



1. L'OBJET DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire constitue une étape budgétaire particulière, essentiellement de nature technique qui, fondée sur une obligation réglementaire, a pour objet la reprise des résultats de l'exercice n-1, tels que constatés au compte administratif, l'affectation du résultat et une actualisation de l'inscription des crédits du budget primitif.

Ce budget, qui comprend les restes à réaliser (reports) provenant de l'exercice précédent, offre l'opportunité de financer d'éventuelles dépenses nouvelles qui pouvaient difficilement être anticipées au stade du budget primitif, ou d'ajuster le niveau des dépenses prévues, en fonction des besoins exprimés par les services gestionnaires et du rythme d'exécution des dépenses.

Le budget supplémentaire permet également d'actualiser les prévisions de recettes en fonction d'informations nouvelles parvenues depuis le vote du budget primitif.

De ce point de vue, des inscriptions de recettes nouvelles, à hauteur de 20,4 M€ sont proposées. Il s'agit essentiellement de recettes attendues de la CNSA, au titre des augmentations de rémunérations consenties aux professionnels du secteur médico-social dans le cadre du Ségur et de l'avenant 43, et de recettes provenant de l'Etat, dans le cadre de la politique de l'enfance et famille.

2. LE PERIMETRE DE LA COMMISSION

L'élaboration du rapport de 2^{ème} commission relatif au projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2022 concerne les fonctions suivantes, issues de la nomenclature des dix politiques prévues par l'instruction comptable M.52 :

- **Fonction 4 : prévention médico-sociale**, au titre des actions de promotion de la santé et de protection maternelle et infantile ;
- **Fonction 5 : action sociale**, au titre des allocations de solidarité (APA, PCH, RSA), des actions en faveur de la protection de l'enfance et des interventions en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des publics bénéficiaires de mesures d'insertion sociale ;
- **Fonction 7 : aménagement et environnement**, à travers les actions en faveur du logement ;
- **Fonction 8 : transport**, au titre du transport scolaire des élèves en situation de handicap.

3. LES POLITIQUES DES SOLIDARITES

Les crédits déployés en faveur des politiques de solidarité relèvent de deux Commissions : « **Attractivité départementale et emploi** » (1^{ère} Commission), « **Solidarités humaines** » (2^{ème} Commission).

3.1 La répartition des crédits par commission

Les crédits proposés à l'occasion du vote du présent Budget supplémentaire se répartissent comme suit :

DEPENSES	"Attractivité départementale et emploi" (1ère Commission)	"Solidarités Humaines" (2ème Commission)	Total
Fonctionnement	800 000,00 €	18 863 330,46 €	19 663 330,46 €
Investissement		1 079 884,00 €	1 079 884,00 €
RECETTES	"Attractivité départementale et emploi" (1ère Commission)	"Solidarités Humaines" (2ème Commission)	Total
Fonctionnement		20 351 489,30 €	20 351 489,30 €
Investissement			

3.2 Les propositions d'inscriptions de crédits par politiques publiques

En fonctionnement

Les deux tableaux présentés ci-après font apparaître la synthèse des propositions d'inscriptions de dépenses et de recettes, par **politiques publiques** :

Politiques publiques	Mouvements proposés en dépenses (en M€)
Politiques d'inclusion durable	-6,6
Enfance et famille	14,1
Personnes âgées	5,5
Personnes handicapées	6,7
Autres politiques	-0,04
TTG	19,7

Politiques publiques	Mouvements proposés en recettes (en M€)
Politiques d'inclusion durable	-
Enfance et famille	4,7
Personnes âgées	8,6
Personnes handicapées	7,2
Transports élèves en situation de handicap	-0,2
TTG	20,4

Il est ensuite détaillé les différents mouvements proposés, tant en dépenses qu'en recettes, par **politiques publiques**.

a. Dans le champ de l'inclusion

Les propositions d'inscriptions de dépenses sont globalement négatives : - **6,6 M€**. Il est proposé essentiellement de réduire les dépenses d'allocation RSA de 7 M€.

Les autres propositions correspondent à des mouvements de lissage de dépenses (contrats aidés, appui au parcours intégré, FSE...).

b. Dans le champ de l'enfance et famille

Les crédits supplémentaires sollicités en dépenses s'élèvent à **14,08 M€**, dont notamment :

- + 6,9 M€ au titre des MECS (pour la création de places, la revalorisation salariale liée au Ségur (+4.9M€) et la revalorisation des dépenses de groupe 1 en raison de l'inflation) ;
- + 2,1 M€ au titre de la rémunération des assistants familiaux (augmentation du SMIC et paiement en fin d'année des congés payés) et des frais de transports, suite à la revalorisation des indemnités kilométriques¹ ;
- + 1,6 M€ pour le remboursement d'un trop perçu au titre de la mission vaccinations ;
- + 0,9 M€ pour les services intervenant à domicile (revalorisation salariale liée au Ségur) ;
- + 0,7 M€ au titre de l'AEMO (revalorisation salariale liée au Ségur)

Les recettes de l'aide sociale à l'enfance d'un montant de **4,7 M€** correspondent à une recette supplémentaire de l'Etat attendue au titre du Ségur.

c. Dans le champ de l'autonomie

Les dépenses supplémentaires s'établissent à **12,2 M€**, dont **5,5 M€** au titre de la politique en faveur des personnes âgées et **6,7 M€** au titre du budget dédié à l'autonomie des personnes en situation de handicap.

S'agissant des *dépenses relatives aux personnes âgées*, les crédits sollicités correspondent essentiellement à l'APA à domicile (+ 5,6 M€) et sont justifiés par la mise en œuvre de l'avenant 43, la revalorisation salariale des SAAD publics et un ajustement à la baisse sur l'activité constatée.

En ce qui concerne les *dépenses liées aux personnes en situation de handicap*, les dépenses proposées correspondent à :

- + 4,2 M€ au titre de l'hébergement en établissement, afin de couvrir l'impact du Ségur PH (revalorisation salariale)²
- + 2,5 M€ au titre de la PCH (avenant 43 et ajustement à la hausse sur l'activité constatée)
- Le coût de la « prime inflation (revalorisation des dépenses du groupe 1) ne se traduit pas par une inscription de crédits. Le décalage de mesures nouvelles inscrites au BP permettra de couvrir cette dépense estimée à 0,22 M€.

Ces propositions de dépenses sont couvertes par des recettes inscrites à hauteur de **15,8 M€** (8,6 M€ au titre des personnes âgées et 7,2 M€ au titre des personnes en situation de handicap).

Elles correspondent à une actualisation des recettes provenant de la CNSA, suite à notification définitive, au titre de la PCH et de l'APA, d'une part, et de nouvelles recettes non prévisibles au stade du budget primitif, d'autre part (avenant 43, revalorisation des SAAD publics et Ségur ESMS PH).

¹ Ces crédits supplémentaires ne prennent pas en compte l'incidence des mesures issues de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, dans l'attente des décrets d'application.

² Calcul basé sur un forfait de 500€ par ETP, à compter du 1^{er} avril 2022.

En investissement

Les dépenses d'investissement supplémentaires sollicitées au Budget Supplémentaire s'élèvent globalement à **1,1 M€**.

Les ajustements de crédits de paiement 2022, pour tenir compte de l'état d'avancement des projets, conduisent à une **diminution de 1,8 M€**.

Pour financer le projet de MECS de l'EPDEF à Avion, une nouvelle autorisation de programme de 5,8 M€ est proposée, elle s'accompagne d'une inscription de crédits de paiement 2022 de **2,9 M€**.

Par direction :

S'agissant des ESMS concourant à la protection de l'enfance, une augmentation des crédits de paiement de **2,4 M€** est proposée, dont :

- + 2,9 M€ pour le projet de MECS de l'EPDEF à Avion ;
- - 0,5 M€ d'ajustements de crédits de paiement afin de tenir compte de l'état d'avancement de différents projets (EPDEF St Nicolas, Accueil et relais, Vie Active MECS du Littoral...).

S'agissant des ESMS pour les personnes en situation de handicap, une **diminution** des crédits de paiement de **1,3 M€** est proposée, qui s'explique par :

- - 1,6 M€ en raison du décalage du calendrier des travaux de construction du projet ASRL ;
- + 0,3 M€ pour l'ajustement de l'échéancier des crédits de paiement des opérations des APEI Hénin-Carvin et Lens.

3.3 L'évolution du budget des solidarités (1^{ère} et 2^{ème} commission)

Le budget des solidarités en dépenses et recettes s'établit comme suit :

(en M€)		BP 2022	RAR (reports)	Mvts proposés au BS 2022	BP+ BS (RAR inclus)
Dépenses	Fonctionnement	1 082,7	3,5	19,7	1 105,9
	Investissement	10,3	0,2	1,1	11,6
Recettes	Fonctionnement	129,8	-	20,4	150,2
	Investissement	0,002	-	-	-

4. LES CREDITS RELEVANT DU PERIMETRE DE LA 2^{ème} COMMISSION

Précision méthodologique :

Les deux tableaux de synthèse des crédits figurant ci-après (un par section) reprennent la segmentation en fonction/programme inaugurée lors du budget primitif 2014. Ils font apparaître l'exhaustivité des crédits votés au BP 2022. Les colonnes dédiées au projet de BS 2022 comprennent :

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si le programme fait l'objet de mouvements proposés au vote ;
- des cases vides si le programme ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	Enfance et Famille	4 195 600,00	600 000,00	329 450,00	
	Prévention Santé	192 000,00	87 125,00	1 605 451,00	
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	258 182,00			
5 ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	2 039 000,00			
	Enfance et Famille	261 722 605,00	9 791 492,00	12 148 976,00	4 716 778,00
	Immobilier MDS	14 000,00			
	Moyens Généraux - action sociale	159 272,32		-40 000,00	
	Personnes âgées	263 372 825,00	84 902 000,00	5 524 100,00	8 632 711,30
	Personnes handicapées	177 248 320,00	16 970 000,00	6 700 000,00	7 152 000,00
	Politiques d'inclusion durable	348 092 961,50	11 576 419,00	-7 404 246,54	
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Politiques d'inclusion durable	168 000,00	100 115,00		
8 TRANSPORT	Transports scolaires	6 010 000,00	550 000,00		-150 000,00
Total Fonctionnement		1 063 472 765,82	124 577 151,00	18 863 730,46	20 351 489,30

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	Enfance et Famille	347 407,00			
5 ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	20 000,00			
	Enfance et Famille	4 270 999,51	2 250,00	2 442 000,00	
	Personnes âgées	90 000,00			
	Personnes handicapées	5 596 883,00		-1 362 116,00	
Total Investissement		10 325 289,51	2 250,00	1 079 884,00	0,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des dix politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.52. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Précision méthodologique :

Les tableaux de crédits suivants, déclinés en fonction/programme/action, ne concernent que les programmes faisant l'objet de mouvements proposés au BS 2022. Les programmes concernés sont détaillés en actions conformément à la segmentation mise en œuvre lors du BP 2014.

Dans un souci de cohérence des données figurant au niveau des programmes, chaque programme faisant l'objet d'un mouvement est décomposé en actions dans sa globalité, même si la totalité des actions qui le composent n'enregistre pas d'inscription.

Fonction 4 : prévention médico-sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	Enfance et Famille	Accueil familial	290 000,00				
		Protection maternelle infantile et planification	3 905 600,00	600 000,00	248 009,00	329 450,00	
	Enfance et Famille		4 195 600,00	600 000,00	248 009,00	329 450,00	0,00
	Prévention Santé	Actions santé	192 000,00	87 125,00		1 605 451,00	
		Prévention Santé		192 000,00	87 125,00	0,00	1 605 451,00
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	Développement des compétences - personnel secteur médico-social					
			Ressources Humaines - prévention médico-sociale		0,00	0,00	0,00

Au titre de la Fonction 4, les crédits de fonctionnement dédiés à l'Enfance et Famille sont proposés à hauteur de **+ 1 934 901 €** en dépenses, et concernent les actions ci-dessous.

Protection Maternelle et Infantile et planification

- **Organismes conventionnés en matière de protection maternelle et infantile (C02-412A02) : + 329 450 € en dépenses de fonctionnement**

Cette inscription budgétaire correspond au financement des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce et permet de :

- ajuster la base de la dotation à financer considérant le compte administratif 2021 pour un montant de 118 146 €,
- prendre en compte la revalorisation salariale des métiers de la filière socio-éducative des secteurs médico-social et social visant à renforcer l'attractivité des métiers et à améliorer les conditions de leur exercice à compter du 1^{er} avril 2022 à hauteur d'un forfait de 500 € /ETP brut, pour un montant de 211 304 €.

Santé

- **Vaccins et produits pharmaceutiques (C02-421A01) : + 1 605 451 € en dépenses de fonctionnement**

Les crédits sollicités correspondent au reversement à réaliser auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS), suite à un trop perçu dans le cadre du financement de la vaccination. En effet, malgré la décision de l'arrêt de l'exercice de la mission vaccination par le Département, les financements ont été versés via la Dotation Globale de Fonctionnement 2022 pour un montant de 1 605 451 €.

Fonction 5 : action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
5 ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	Actions transversales					
		Partenariats transversaux					
	Actions et partenariats transversaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Enfance et Famille	Accueil familial	112 910 500,00	9 751 492,00		2 112 000,00	4 716 778,00
		Accueil institutionnel permanent	108 158 011,00		32 926,10	7 188 989,00	
		Actions complémentaires en faveur de l'enfance	5 136 000,00	40 000,00		800 000,00	
		Mesures de protection à domicile	16 646 808,00			676 492,00	
		Prévention Enfance	18 343 786,00		315 084,64	1 371 495,00	
		Ressources humaines - Développement des compétences	15 000,00		5 385,00		
		Subventions - soutien aux solidarités	512 500,00				
	Enfance et Famille		261 722 605,00	9 791 492,00	383 395,74	12 148 976,00	4 716 778,00
	Immobilier MDS	Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses					
		Immobilier MDS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Moyens Généraux - action sociale	Recettes et dépenses diverses	159 272,32		4 350,00	-40 000,00	
		Moyens Généraux - action sociale	159 272,32	0,00	4 350,00	-40 000,00	0,00
	Personnes âgées	Accueil familial - personnes âgées	1 405 000,00	70 000,00			
		Accueil institutionnel permanent - personnes âgées en établissement	86 155 000,00	8 095 000,00			
		Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PA	170 608 350,00	73 355 000,00		5 619 100,00	8 242 000,00
		Nouveaux modes d'accueil - personnes âgées	220 000,00				
		Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants	4 984 475,00	3 382 000,00		-95 000,00	390 711,30
	Personnes âgées		263 372 825,00	84 902 000,00	0,00	5 524 100,00	8 632 711,30
	Personnes handicapées	Accueil familial - personnes handicapées	3 300 000,00	150 000,00			
		Accueil institutionnel permanent - personnes handicapées	95 371 836,00	850 000,00		4 200 000,00	2 352 000,00
		Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PH	51 520 000,00	15 970 000,00		2 500 000,00	4 800 000,00
		Nouveaux modes d'accueil - personnes handicapées	27 031 484,00				
		Soutien et accompagnement aux personnes handicapées et aux aidants	25 000,00				
	Personnes handicapées		177 248 320,00	16 970 000,00	0,00	6 700 000,00	7 152 000,00
	Politiques d'inclusion durable	Allocations individuelles - Revenu de solidarité	330 279 000,00	2 000 000,00		-6 921 846,54	
		Dispositifs d'accompagnement	7 122 299,80		225 762,76	-430 000,00	
		Insertion	375 000,00	7 536 157,00		-141 800,00	
		Logement	6 880 706,40	2 040 262,00	55 404,84	-195 000,00	
		Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion	1 500 000,00		324 996,00		
		Soutien en faveur de la Jeunesse	1 715 455,30		36 126,20	284 400,00	
		Subventions - soutien aux solidarités	220 500,00				
	Politiques d'inclusion durable		348 092 961,50	11 576 419,00	642 289,80	-7 404 246,54	0,00

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
5 ACTION SOCIALE	Actions et partenariats transversaux	Actions transversales					
		Partenariats transversaux					
	Actions et partenariats transversaux		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Enfance et Famille	Accueil familial					
		Accueil institutionnel permanent	4 260 999,51		24 700,00	2 442 000,00	
		Actions complémentaires en faveur de l'enfance	10 000,00	2 250,00			
		Mesures de protection à domicile					
		Prévention Enfance					
		Ressources humaines - Développement des compétences					
		Subventions - soutien aux solidarités					
	Enfance et Famille		4 270 999,51	2 250,00	24 700,00	2 442 000,00	0,00
	Immobilier MDS	Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses					
		Immobilier MDS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Moyens Généraux - action sociale	Recettes et dépenses diverses					
		Moyens Généraux - action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Personnes âgées	Accueil familial - personnes âgées					
		Accueil institutionnel permanent - personnes âgées en établissement					
		Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PA					
		Nouveaux modes d'accueil - personnes âgées					
		Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants					
	Personnes âgées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Personnes handicapées	Accueil familial - personnes handicapées					
		Accueil institutionnel permanent - personnes handicapées	5 596 883,00			-1 362 116,00	
		Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PH					
		Nouveaux modes d'accueil - personnes handicapées					
		Soutien et accompagnement aux personnes handicapées et aux aidants					
	Personnes handicapées		5 596 883,00	0,00	0,00	-1 362 116,00	0,00
	Politiques d'inclusion durable	Allocations individuelles - Revenu de solidarité					
		Dispositifs d'accompagnement					
		Insertion					
		Logement					
		Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion					
		Soutien en faveur de la Jeunesse					
		Subventions - soutien aux solidarités					
	Politiques d'inclusion durable		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1. Enfance et famille

I Section de fonctionnement

Au titre de la Fonction 5, les crédits de fonctionnement dédiés à l'Enfance et Famille sont proposés à hauteur de **+ 12 148 976 €** en dépenses.

- **Accueil Familial : 2 112 000 €**

Ces dépenses concernent la prise en charge des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance accueillis chez les Assistants Familiaux :

- 513A01 Rémunération des assistants familiaux : + 1 812 000 €

Cette inscription budgétaire permet de prendre en compte les augmentations automatiques du SMIC, de 2,65 % au 1^{er} mai 2022 et de + 2,01 % au 1^{er} août 2022, soit un SMIC horaire brut porté à 10,85 € au 1^{er} mai, puis à 11,07 € au 1^{er} août.

- 513A02 Allocations et remboursement divers : + 300 000 €

Les crédits proposés permettent le financement de la revalorisation de 10 % du barème de remboursement des frais kilométriques pour les assistants familiaux qui utilisent leur véhicule pour le transport des enfants confiés afin de tenir compte de l'augmentation des prix des carburants.

- **Accueil institutionnel permanent : 7 188 989 €**

- 513B01 Maisons d'enfants à caractère social (MECS) : + 6 896 989 €

Cette inscription permet le financement de :

- la création de places en MECS pour un montant de 1 765 400 € (correspondant à un total de 2 491 200 €, corrigé d'un réajustement des budgets MECS pour 725 800 €) ;
- l'augmentation de 1,5 % des dépenses liées à l'énergie (électricité, gaz, carburant) pour un montant de 230 000 € ;
- la revalorisation salariale des métiers de la filière socio-éducative du secteur social visant à renforcer l'attractivité des métiers et à améliorer les conditions de leur exercice à compter du 1^{er} avril 2022 à hauteur d'un forfait de 500 € /ETP brut, pour un montant de 4 901 600 €.

- 513B03 Foyers Jeunes Travailleurs-Résidences Habitat : +142 500 €

Cette inscription permet le financement de :

- l'augmentation de 1,5 % des dépenses liées à l'énergie (électricité, gaz, carburant) pour un montant de 10 477 €
- la revalorisation salariale des métiers de la filière socio-éducative du secteur social visant à renforcer l'attractivité des métiers et à améliorer les conditions de leur exercice à compter du 1^{er} avril 2022 à hauteur d'un forfait de 500 € /ETP brut, pour un montant de 132 023 €.

➤ 513C01 Accueil mère enfants 62 : + 149 500 €

Cette inscription permet le financement de :

- l'augmentation de 1,5 % des dépenses liées à l'énergie (électricité, gaz, carburant) pour un montant de 6 760 €
- la revalorisation salariale des métiers de la filière socio-éducative du secteur social visant à renforcer l'attractivité des métiers et à améliorer les conditions de leur exercice à compter du 1^{er} avril 2022 à hauteur d'un forfait de 500 € /ETP brut, pour un montant de 142 740 €.

▪ **Actions complémentaires en faveur de l'enfance : 800 000 €**

➤ 515A03 Frais de transport : + 800 000 €

Cette inscription permet le financement des transports des enfants confiés à l'ASE par les sociétés de taxis.

▪ **Mesures de protection à domicile : 676 492 €**

➤ 513E01 Service AEMO : + 676 492 €

Cette inscription permet le financement de :

- l'augmentation de 1,5 % des dépenses liées à l'énergie (électricité, gaz, carburant) pour un montant de 18 209 €
- la revalorisation salariale des métiers de la filière socio-éducative du secteur social visant à renforcer l'attractivité des métiers et à améliorer les conditions de leur exercice à compter du 1^{er} avril 2022 à hauteur d'un forfait de 500 € /ETP brut, pour un montant de 658 283 €.

▪ **Prévention Enfance : 1 371 495 €**

➤ 512A03 Interventions à domicile : 953 500 €

Cette inscription permet le financement de :

- l'augmentation de 1,5 % des dépenses liées à l'énergie (électricité, gaz, carburant) pour un montant de 13 628 €
- la revalorisation salariale des métiers de la filière socio-éducative du secteur social visant à renforcer l'attractivité des métiers et à améliorer les conditions de leur exercice à compter du 1^{er} avril 2022 à hauteur d'un forfait de 500 € /ETP brut, pour un montant de 421 380 €
- la revalorisation salariale des professionnels relevant de la branche « aide à domicile », c'est-à-dire les techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF) et les auxiliaires de vie sociale (AVS), en application de l'avenant 43, pour un montant de 518 492 €.

➤ 512B01 : Services de prévention spécialisée : 229 000 €

Cette inscription permet le financement de :

- l'augmentation de 1,5 % des dépenses liées à l'énergie (électricité, gaz, carburant) pour un montant de 5 125 €

- la revalorisation salariale des métiers de la filière socio-éducative du secteur social visant à renforcer l'attractivité des métiers et à améliorer les conditions de leur exercice à compter du 1^{er} avril 2022 à hauteur d'un forfait de 500 € /ETP brut, pour un montant de 223 875 €.

➤ 512A07 Actions de soutien à la parentalité 188 995 €

Cette inscription permet le financement :

- d'accompagnements supplémentaires au titre du parrainage de proximité et du développement du soutien aux tiers dignes de confiance et aux tiers bénévoles pour un montant de 143 000 €
- de la Maison de la Parentalité de l'EPDEF pour un montant de 45 995 € :
 - la revalorisation salariale des métiers de la filière socio-éducative du secteur social visant à renforcer l'attractivité des métiers et à améliorer les conditions de leur exercice à compter du 1^{er} avril 2022 à hauteur d'un forfait de 500 € /ETP brut, pour un montant de 44 971 €
 - l'augmentation de 1,5% des dépenses liées à l'énergie (électricité, gaz, carburant) pour un montant de 1 024 €.

Les crédits de fonctionnement dédiés à l'Enfance et Famille sont proposés à hauteur de **+ 4 716 778 €** en recettes.

Les recettes au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) correspondent aux ajustements suivants :

- la participation de l'Etat, dans le cadre du Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2020-2022
- la participation de l'Etat à hauteur prévisionnelle de 70 % de la dépense liée à la revalorisation salariale des métiers de la filière socio-éducative du secteur social et médico-social visant à renforcer l'attractivité des métiers et à améliorer les conditions de leur exercice à compter du 1^{er} avril 2022.

II Section d'investissement

Accueil institutionnel permanent :

- **Subventions d'équipement aux ESMS concourant à la protection de l'enfance (C02-513B07) : + 2 442 000 €**

En fonction de l'avancement des travaux, des ajustements des crédits inscrits sur plusieurs années sont nécessaires. Les dépenses proposées traduisent l'état d'avancement des travaux immobiliers des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) subventionnées de 2017 à 2022, afin d'éviter le recours à l'emprunt et de permettre de stabiliser le montant des dotations de fonctionnement versées par le Département.

Ces ajustements concernent les opérations suivantes :

- la reconstruction de la MECS du Littoral à Sangatte gérée par l'association La Vie Active
- l'acquisition des locaux et la mise aux normes de la MECS la Belle étoile à Saint Nicolas les Arras gérée par l'EPDEF
- la restructuration des locaux du Centre Maternel La Marelle et de la MECS la Charmille à Sainte Catherine et réaménagement de la MECS de Bapaume, gérés par l'association Accueil et Relais
- la création d'une MECS à Avion gérée par l'EPDEF pour laquelle une aide à l'investissement sera proposée courant second semestre 2022.

2. Moyens généraux - action sociale

➤ Marchés de supervision : - 40 000 €

Les crédits correspondent à un ajustement lié à la mise en œuvre des marchés.

3. Personnes âgées

Les crédits de fonctionnement dédiés aux « Personnes âgées » sont proposés à hauteur de **5 524 100 €** en dépenses et **8 632 711,30 €** en recettes.

➤ APA à domicile (C02-551A01) : + 5 619 100 € en dépenses de fonctionnement et + 8 242 000 € en recettes de fonctionnement

Les crédits supplémentaires sollicités correspondent aux dépenses relatives à l'avenant 43 de la convention collective des salariés des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), prestataires de statut associatif, ainsi qu'à la revalorisation des salaires des SAAD de statut public, suite à la conférence des métiers du social et du médico-social en date du 18 février 2022. La mise en œuvre de ces mesures représente une dépense supplémentaire estimée à 7,730 M€ pour l'année 2022. Toutefois l'activité APA étant inférieure aux prévisions du budget primitif, les crédits supplémentaires proposés s'élèvent à + 5,6 M€.

La recette de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a également été ajustée à hauteur de + 2,65 M€, au regard des dépenses engagées et des systèmes de compensation annoncés, soit un financement de la CNSA à hauteur de 50 % des dépenses.

Il est à noter que les modalités de participation de la CNSA prévoient le versement d'une avance représentant 80 % du financement total, puis le versement d'un solde l'année suivante. Les autres recettes concernent l'intégration des financements de la CNSA relatifs à l'activité APA, transmis dans le cadre de la notification annuelle (+ 5,6 M€).

➤ Actions diverses en faveur des personnes âgées - Projets de restructuration (C02-538H01) : - 95 000€ en dépenses de fonctionnement

Cette inscription correspond à un transfert de crédits de ce sous-programme vers celui « Audits et études » (C06-020S04), afin de permettre le financement, dans le cadre du marché public avec l'Union des Groupements des Achats Publics (UGAP), de différentes actions

relatives à l'accompagnement des SAAD, inscrites dans la convention portant sur le fonds d'intervention 2021-2023, signée avec la CNSA.

- **Dépenses et recettes diverses - Aide sociale aux Personnes âgées (C02-538B01) : + 390 711,30 € en recettes de fonctionnement**

L'évolution des recettes correspond, d'une part à un financement complémentaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le dispositif MAIA (+70 525 €) et d'autre part, à l'ensemble des recettes versées par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Pas-de-Calais (DDETS), dans le cadre de la prise en charge de l'aide sociale à l'hébergement pour les personnes sans domicile fixe accueillies en EHPAD (+ 320 186,30 €).

4. Personnes en situation de handicap

Les crédits de fonctionnement dédiés aux « Personnes handicapées » sont proposés à hauteur de **6 700 000 €** en dépenses et **7 152 000 €** en recettes. Les dépenses d'investissement sont proposées à **- 1 362 116 €**.

- **Hébergement en foyer de vie (C02-522B02) : + 4 200 000 € en dépenses de fonctionnement et + 2 352 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits supplémentaires sollicités correspondent à la revalorisation des salaires prévue dans le cadre du SEGUR, à destination des établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap de compétence départementale et de statut associatif (+ 4,2 M€). Les recettes relatives à la compensation de l'Etat prévue à hauteur de 70 % de la dépense totale ont également été inscrites pour un montant de 2,352 M€, soit une avance de 80 %, le solde étant versé en 2023.

- **PCH (C02-523B01) : + 2 500 000 € en dépenses de fonctionnement et + 4 800 000 € en recettes de fonctionnement**

Les crédits supplémentaires sollicités correspondent à l'augmentation de l'activité par rapport aux prévisions du budget primitif (+ 2,1 M€), ainsi qu'à l'impact de la mise en œuvre de l'avenant 43 de la convention collective des salariés des SAAD.

A l'instar de l'APA à domicile, les recettes inscrites à hauteur de 4,8 M€ concernent l'intégration des financements de la CNSA relatifs à l'activité PCH, transmis dans le cadre de leur notification annuelle.

- **Subvention d'équipement aux établissements pour personnes handicapées (C02-522B08) : - 1 362 116 €**

En section d'investissement, les crédits en dépenses correspondent au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) à destination des établissements pour personnes en situation de handicap.

La diminution globale des crédits s'explique à la fois par la faible augmentation des crédits de paiement prévus en 2022 relatifs aux subventions attribuées à l'APEI de Lens (+ 21 984 €) et à l'APEI d'Hénin Carvin (+ 233 100 €), et par le décalage du paiement de la subvention

attribuée à l'ASRL (- 1 617 200 €) en 2023 et 2024, en lieu et place de 2022, au regard du report du démarrage des travaux.

5. Politiques d'inclusion durable

Les crédits dédiés aux « Politiques d'inclusion durable » sont proposés à hauteur de - **7 404 246,54 €** en dépenses de fonctionnement, et + **642 289,80 €** en reports, et correspondent à :

➤ **Allocations individuelles - Revenu de solidarité : - 6 921 846,54 €**

Les crédits dédiés aux « allocations individuelles – Revenu de solidarité » sont proposés à hauteur de - **6 921 846,54 €** et correspondent :

- à l'**allocation RMI (C02-547B01) : + 8 301,90 €** pour le traitement des créances éteintes et admissions en non valeur
- aux **indus RSA (C02-567A02) : + 59 900 €**
- aux **dépenses et recettes diverses RSA (C02-568A01) : + 9 951,56 €**
- à l'**allocation de RSA (C02-567A01) : - 7 000 000 €** et se décomposent en :
 - - **400 000 €** vers la ligne « Contrats Aidés ».
 - - **6 600 000 €** de baisse de l'allocation de RSA liée aux facteurs suivants :
 - une baisse du nombre de foyers sur le premier semestre 2022 de - 6,4 % par rapport à 2021,
 - une politique d'insertion renforcée (renforcement du pilotage du dispositif RSA, amélioration de la performance de l'accompagnement, réaffirmation et amplification de la politique d'insertion vers l'emploi...)
 - une hausse de l'emploi salarié de + 0,1 % sur un trimestre et 2,3 % sur un an (2^{ème} trimestre 2022)
 - un taux de chômage en baisse de 0.1 point sur un trimestre et de - 0.9 point en un an
 - une baisse du nombre de demandeurs d'emploi (- 2,3 % au 2^{ème} trimestre 2022 dans le Pas-de-Calais et - 10.4 % en un an)

➤ **Dispositifs d'accompagnement :**

Les crédits qui sont dédiés aux « dispositifs d'accompagnement » sont proposés à hauteur de - **430 000 €** en dépenses de fonctionnement, et **225 762,76 €** en reports de crédits et correspondent :

- **Indemnisation des organismes référents (C02-566A05) :**
- 430 000,00 €

Il est proposé un mouvement de crédits de - 430 000 € correspondant à :

- - **400 000 €** vers la ligne « Appui au parcours intégré 2021-2027 »,
- - **30 000 €** vers la ligne « Fonds d'Aides aux Jeunes ».

Les reports de crédits à hauteur de **+ 225 762,76 €** correspondent au traitement des soldes des opérations lancées antérieurement.

➤ **Insertion :**

En dépenses de fonctionnement, les crédits dédiés à « l'insertion » sont proposés à hauteur de **- 141 800 €**, et correspondent notamment à :

○ **Projet collectif d'insertion (C02-561G02) : - 142 000 €**

Il est proposé un mouvement de crédits de **- 142 000 €** correspondant à un ajustement de crédits vers la ligne « Accompagnement des jeunes ».

➤ **Logement :**

En dépenses de fonctionnement, les crédits dédiés au « logement » sont proposés à hauteur de **- 195 000 €** en dépenses de fonctionnement, **+ 55 404,84 €** de reports de crédits, et correspondent notamment à :

○ **Politique inclusive en faveur du logement (C02-581E04) : - 195 000€**

Il est proposé un mouvement de crédits de **- 195 000 €** correspondant à un ajustement de crédits lié au passage des actions du Logement d'abord sur 1 an au lieu de 2 ans et de l'augmentation du Fonds de prévention des expulsions locatives au titre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Les reports de crédits à hauteur de **+ 55 404,84 €** correspondent au traitement des soldes des opérations lancées antérieurement.

➤ **Prestations individuelles – soutien aux parcours d'insertion :**

Les crédits dédiés aux « Prestations individuelles – soutien aux parcours d'insertion » sont proposés à hauteur de **+ 324 996,00 €** en reports, sur la ligne **Aides Financières aux Particuliers (C02-583A01)**.

➤ **Soutien en faveur de la jeunesse :**

Les crédits qui sont dédiés au « soutien en faveur de la jeunesse » sont proposés à hauteur de **+ 284 000 €** en dépenses de fonctionnement, et **+ 36 126,20 €** en reports, et correspondent à :

○ **Missions locales (C02-561B05) :**

Les reports de crédits à hauteur de **+ 9 586,20 €** correspondent au traitement des soldes des opérations lancées antérieurement.

○ **Logement des jeunes (C02-581E02) : + 112 000 €**

Il est proposé un ajustement des crédits à hauteur de **+ 112 000 €** correspondant à des augmentations de crédits pour financer les dépenses liées à la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Les reports de crédits à hauteur de **+ 8 000 €** correspondent au traitement des soldes des opérations lancées antérieurement.

○ **Fonds d'Aide Aux Jeunes (C02-582A01) : + 30 000 €**

Il est proposé un mouvement de crédits à hauteur de **+ 30 000 €** pour le Fonds d'Aide aux jeunes, depuis la ligne Indemnisation des organismes référents.

Les reports de crédits à hauteur de **+ 18 540,00 €** correspondent au traitement des soldes des opérations lancées antérieurement.

○ **Accompagnement des Jeunes (C02-582A02) : + 142 000 €**

Il est proposé un mouvement de crédits à hauteur de **+ 142 000€** sur la ligne Accompagnement des jeunes, depuis la ligne Projet collectif d'insertion.

Fonction 8 : transport :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
8 TRANSPORT	Transports scolaires	Transports scolaires	6 010 000,00	550 000,00			-150 000,00
		Transports scolaires	6 010 000,00	550 000,00	0,00	0,00	-150 000,00

Au titre du BS 2022, la Direction des Moyens Généraux (DMG) n'inscrit aucune demande de crédits supplémentaires sur la fonction 8.

Le mouvement de crédits à hauteur de **- 150 000 €** proposé sur l'action « Transports scolaires » résulte d'un ajustement des recettes correspondant au remboursement de la Région au Département, dans le cadre de la convention de mutualisation du service de transport scolaire adapté.

Annexe 1 :
Détail des inscriptions proposées par
sous-programme

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Logement						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-041B06	FSE+ Subvention globale 2021-2027 - Politique inclusive en faveur du logement	DPID/SPSLH			28 800,00	
		Total	0,00	0,00	28 800,00	0,00

Fonction 4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Protection maternelle infantile et planification						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-411A01	Participation à la construction de centres de PMI	DEF/SDPMI				
C02-411B01	Participation à la création de crèches et de haltes garderies	DEF/SDPMI				
C02-412A02	Organismes conventionnés en matière de protection maternelle et infantile	DEF/SDPMI	3 835 600,00		248 009,00	329 450,00
C02-412A03	Fonctionnement des consultations de PMI	DEF/SDPMI				
C02-413A01	Financement des centres de planification et d'éducation familiale	DEF/SDPMI				
C02-414B02	Prestations annexes à la formation des assistant(e)s maternel(le)s	DEF/SDPMI				
		Total	3 905 600,00	600 000,00	248 009,00	329 450,00

Fonction 4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Protection maternelle infantile et planification						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-411A01	Participation à la construction de centres de PMI	DEF/SDPMI	30 637,00		20 000,00	
C02-411B01	Participation à la création de crèches et de haltes garderies	DEF/SDPMI	316 770,00		100 000,00	
C02-412A02	Organismes conventionnés en matière de protection maternelle et infantile	DEF/SDPMI				
C02-412A03	Fonctionnement des consultations de PMI	DEF/SDPMI				
C02-413A01	Financement des centres de planification et d'éducation familiale	DEF/SDPMI				
C02-414B02	Prestations annexes à la formation des assistant(e)s maternel(le)s	DEF/SDPMI				
		Total	347 407,00	0,00	120 000,00	0,00

Fonction 4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE - Programme : Prévention Santé						
Action : Actions santé						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-421A01	Vaccins et produits pharmaceutiques	DEF/SDPMI	167 000,00			1 605 451,00
C02-421A04	Organismes conventionnés	DAS/MSP				
C02-422A03	Organismes conventionnés (Tuberculose)	DAS/MSP				
C02-428L02	Recettes des centres de santé	DAS				
		Total	192 000,00	87 125,00	0,00	1 605 451,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Actions et partenariats transversaux						
Action : Partenariats transversaux						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-523B06	Participation au Fonds de Compensation - Fonctionnement	SGPSOL				
C02-523B09	PCH Aide au fonctionnement de la MDPH	SGPSOL				
C02-585F01	Partenariats transversaux	SGPSOL				
C02-585G02	Fédération départementale des centres sociaux	SGPSOL				
C02-585G03	Participations aux centres sociaux	SGPSOL	20 000,00		20 000,00	
C02-585K02	Contractualisation - Actions transversales - Investissement	SGPSOL				
		Total	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Accueil familial						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-511A03	Recettes de l'Aide Sociale à l'Enfance	DEF		9 751 472,00		4 716 778,00
C02-513A01	Rémunération des assistantes familiales	DEF	84 641 000,00	20,00		1 812 000,00
C02-513A02	Allocations et remboursements divers aux assistantes familiales	DEF	28 217 000,00			300 000,00
C02-513A05	Recrutement des assistants familiaux	DEF				
		Total	112 910 500,00	9 751 492,00	0,00	2 112 000,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille						
Action : Accueil institutionnel permanent						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-513B01	Maisons d'enfants à caractère social du Pas-de-Calais	DEF	91 639 011,00			6 896 989,00
C02-513B02	Maisons d'enfants à caractère social - autres départements	DEF	7 000 000,00		32 926,10	
C02-513B03	Foyers de jeunes travailleurs - résidences habitat	DEF	3 040 000,00			142 500,00
C02-513B04	Etablissements belges	DEF				
C02-513B05	Allocations et remboursements divers	DEF				
C02-513B06	Lieux de vie et d'accueil	DEF				
C02-513B07	Subventions d'équipement aux ESMS concourant à la protection de l'enfance	DEF				
C02-513C01	Etablissements d'accueil mères-enfants du Pas de Calais	DEF	3 300 000,00			149 500,00
C02-513C02	Etablissements d'accueil mères-enfants - autres départements	DEF				
		Total	108 158 011,00	0,00	32 926,10	7 188 989,00

			Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille				
			Action : Accueil institutionnel permanent				
			Section d'investissement BP 2022 (€)		Report	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-513B01	Maisons d'enfants à caractère social du Pas-de-Calais	DEF					
C02-513B02	Maisons d'enfants à caractère social - autres départements	DEF					
C02-513B03	Foyers de jeunes travailleurs - résidences habitat	DEF					
C02-513B04	Etablissements belges	DEF					
C02-513B05	Allocations et remboursements divers	DEF					
C02-513B06	Lieux de vie et d'accueil	DEF					
C02-513B07	Subventions d'équipement aux ESMS concourant à la protection de l'enfance	DEF	4 260 999,51		24 700,00	2 442 000,00	
C02-513C01	Etablissements d'accueil mères-enfants du Pas de Calais	DEF					
C02-513C02	Etablissements d'accueil mères-enfants - autres départements	DEF					
		Total	4 260 999,51	0,00	24 700,00	2 442 000,00	0,00

			Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille				
			Action : Actions complémentaires en faveur de l'enfance				
			Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-511A01	Frais d'hébergement et d'accouchement des femmes ayant demandé le secret	DEF					
C02-511A02	Autres dépenses spécifiques à l'aide sociale à l'enfance	DEF					
C02-513D01	Accueil par des tiers de confiance	DEF					
C02-514A01	Promotion de l'adoption en faveur des particuliers	DEF					
C02-514A02	Promotion de l'adoption	DEF					
C02-515A02	Loisirs des enfants accueillis à l'Aide sociale à l'enfance	DEF					
C02-515A03	Frais de transport	DEF	700 000,00			800 000,00	
C02-515C01	Frais médicaux (hors CMU)	DEF					
		Total	5 136 000,00	40 000,00	0,00	800 000,00	0,00

			Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille				
			Action : Mesures de protection à domicile				
			Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-513E01	Services d'action éducative en milieu ouvert et à domicile	DEF	16 646 808,00			676 492,00	
		Total	16 646 808,00	0,00	0,00	676 492,00	0,00

			Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille				
			Action : Prévention Enfance				
			Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-512A01	Aides financières d'aide sociale à l'enfance	DEF	700 000,00		35 091,00		
C02-512A02	Aide aux jeunes majeurs	DEF					
C02-512A03	Interventions à domicile	DEF	6 378 500,00			953 500,00	
C02-512A04	Actions MDS Enfance Famille	DEF					
C02-512A05	AESF - Accompagnement en économie sociale et familiale	DEF					
C02-512A07	Actions de soutien à la parentalité	DEF	2 054 305,00		174 383,30	188 995,00	
C02-512A08	Allocations d'autonomie	DEF					
C02-512B01	Services de prévention spécialisée	DEF	2 997 000,00			229 000,00	
C02-512B02	Maisons des Adolescents	DEF					
C02-512B03	Points Accueil Ecoute Jeunes	DEF	196 000,00		1,00		
C02-512C03	Participation au GIP - Enfance en danger	DEF					
C02-515A01	Frais de scolarité	DEF					
C02-515B01	Actions de lutte contre les violences intrafamiliales	DEF	210 000,00		22 713,00		
C02-515B03	Actions partenariales Enfance Famille	DEF	212 981,00		82 896,34		
		Total	18 343 786,00	0,00	315 084,64	1 371 495,00	0,00

			Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Enfance et Famille				
			Action : Ressources humaines - Développement des compétences				
			Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-513A03	Formation des assistantes familiales	DRH/F Formation	15 000,00		5 385,00		
		Total	15 000,00	0,00	5 385,00	0,00	0,00

			Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Moyens Généraux - action sociale				
			Action : Recettes et dépenses diverses				
			Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-504A05	Marchés de supervision	SGPSOL	70 000,00		4 350,00	-40 000,00	
C02-504A09	Dispositif tiers régulateur accueil familial	DAS					
		Total	159 272,32	0,00	4 350,00	-40 000,00	0,00

			Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées				
			Action : Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PA				
			Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C02-538F01	Aide ménagère- PA	DAS					
C02-538F02	Frais de repas- Personnes âgées	DAS					
C02-538G01	Allocations compensatrices pour tierce personne	DAS					
C02-550A01	Dépenses et recettes diverses	DAS	30 000,00	72 400 000,00		19 100,00	8 242 000,00
C02-551A01	APA à domicile	DAS	161 628 350,00	850 000,00		5 600 000,00	
		Total	170 608 350,00	73 355 000,00	0,00	5 619 100,00	8 242 000,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées								
Action : Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C02-531A01	Conférence des financeurs - forfait autonomie	DAS						
C02-532A01	Conférence des financeurs - autres actions de prévention	DAS						
C02-538A01	Construction, extension et rénovation d'établissements médico-sociaux privés	DAS						
C02-538B01	Dépenses et recettes diverses - Aide sociale aux Personnes Agées	DAS	120 000,00	952 000,00				390 711,30
C02-538H01	Projets de restructuration	DAS	1 176 175,00			-95 000,00		
C02-538H02	Autres participations-Personnes âgées	DAS						
C02-538H04	Favoriser le soutien à domicile - Soutien aux aidants	DAS						
C02-538H05	La personne qualifiée	DAS						
C02-538I01	Subvention aux instances de coordination gérontologique	DAS						
	Total		4 984 475,00	3 382 000,00	0,00	-95 000,00		390 711,30

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Personnes âgées								
Action : Soutien et accompagnement aux personnes âgées et aux aidants								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C02-531A01	Conférence des financeurs - forfait autonomie	DAS						
C02-532A01	Conférence des financeurs - autres actions de prévention	DAS						
C02-538A01	Construction, extension et rénovation d'établissements médico-sociaux privés	DAS	90 000,00		60 000,00			
C02-538B01	Dépenses et recettes diverses - Aide sociale aux Personnes Agées	DAS						
C02-538H01	Projets de restructuration	DAS						
C02-538H02	Autres participations-Personnes âgées	DAS						
C02-538H04	Favoriser le soutien à domicile - Soutien aux aidants	DAS						
C02-538H05	La personne qualifiée	DAS						
C02-538I01	Subvention aux instances de coordination gérontologique	DAS						
	Total		90 000,00	0,00	60 000,00	0,00		0,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées								
Action : Accueil institutionnel permanent - personnes handicapées								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C02-522B01	Hébergement PH en maison de retraite	DAS						
C02-522B02	Hébergement en foyer de vie	DAS	45 648 917,00	350 000,00		4 200 000,00		2 352 000,00
C02-522B03	Accueil en foyer d'hébergement- PH	DAS						
C02-522B04	Hébergement en foyer d'accueil médicalisé	DAS						
C02-522B06	Hébergement en établissement au titre de l'amendement Creton	DAS						
C02-522B08	Subventions d'équipement aux établissements pour personnes handicapées	DAS						
	Total		95 371 836,00	850 000,00	0,00	4 200 000,00		2 352 000,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées								
Action : Accueil institutionnel permanent - personnes handicapées								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C02-522B01	Hébergement PH en maison de retraite	DAS						
C02-522B02	Hébergement en foyer de vie	DAS						
C02-522B03	Accueil en foyer d'hébergement- PH	DAS						
C02-522B04	Hébergement en foyer d'accueil médicalisé	DAS						
C02-522B06	Hébergement en établissement au titre de l'amendement Creton	DAS						
C02-522B08	Subventions d'équipement aux établissements pour personnes handicapées	DAS	5 596 883,00			-1 362 116,00		
	Total		5 596 883,00	0,00	0,00	-1 362 116,00		0,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Personnes handicapées								
Action : Allocations individuelles - compensation de la perte d'autonomie PH								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C02-523A01	Aide ménagère PH	DAS						
C02-523B01	Prestation Compensation Handicap	DAS	50 800 000,00	15 970 000,00		2 500 000,00		4 800 000,00
C02-523B08	Prestation Compensation Handicap - Dépenses et recettes diverses	DAS						
C02-524A01	Allocations compensatrices PH pour tierce personne	DAS						
	Total		51 520 000,00	15 970 000,00	0,00	2 500 000,00		4 800 000,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable								
Action : Allocations individuelles - Revenu de solidarité								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C02-547B01	Allocation RMI	DPID/SRCPB				8 301,90		
C02-567A01	Allocations RSA	DPID/SRCPB	330 000 000,00			-7 000 000,00		
C02-567A02	Indus RSA	DPID/SRCPB	260 000,00	1 800 000,00		59 900,00		
C02-568A01	Dépenses et recettes diverses - RSA	DPID/SRCPB	19 000,00	200 000,00		9 951,56		
	Total		330 279 000,00	2 000 000,00	0,00	-6 921 846,54		0,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable								
Action : Dispositifs d'accompagnement								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C02-566A05	Indemnisation des organismes référents	DPID/SRCPB	6 372 299,80		225 762,76	-430 000,00		
C02-585P01	Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé - MASPMAJ	DPID/SPSLH						
	Total		7 122 299,80	0,00	225 762,76	-430 000,00		0,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
			Action : Insertion			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-561B07	Insertion sociale - Parcours intégré	DPID/SIE				
C02-561E02	Inclusion budgétaire	DPID/SPLH				
C02-561G02	Projet collectif d'insertion	DPID/SRCPB	320 000,00			-142 000,00
C02-561H01	FSE Insertion sociale - programmation 2014-2020	DPID/SIE				
C02-585I01	APRE - Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi	DPID/SRCPB				200,00
C02-585Q01	Fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	DPID/SRCPB				
		Total	375 000,00	7 536 157,00	0,00	-141 800,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
			Action : Logement			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-581D02	Fonds de solidarité logement	DPID/SPLH				
C02-581E04	Politique inclusive en faveur du logement	DPID/SPLH	2 280 706,40	2 040 262,00	55 404,84	-195 000,00
		Total	6 880 706,40	2 040 262,00	55 404,84	-195 000,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
			Action : Prestations individuelles - soutien aux parcours d'insertion			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-583A01	Aides financières aux particuliers	DPID/SRCPB	1 500 000,00		324 996,00	
		Total	1 500 000,00	0,00	324 996,00	0,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
			Action : Soutien en faveur de la Jeunesse			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-561B05	Missions locales	DPID/SRCPB	337 400,00		9 586,20	
C02-581E02	Logement des jeunes	DPID/SPLH	644 000,00		8 000,00	112 000,00
C02-582A01	Fonds d'aide aux jeunes	DPID/SRCPB	269 655,30		18 540,00	30 000,00
C02-582A02	Accompagnement des jeunes	DPID/SRCPB	464 400,00			142 000,00
C02-585N01	Mobilité Jeunesse Emploi	PRC/MJC				400,00
		Total	1 715 455,30	0,00	36 126,20	284 400,00

Fonction 8 TRANSPORT - Programme : Transports scolaires						
			Action : Transports scolaires			
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C02-811A03	Frais de transports scolaires - Elèves en situation de handicap	DMG/SGTPV	6 010 000,00	550 000,00		-150 000,00
		Total	6 010 000,00	550 000,00	0,00	-150 000,00

Annexe 2 :
Détail des autorisations de programme
nouvelles

Millésime	Fonction	Programme	Code sous-programme	Libellé sous-programme	Code AP	Montant de l'AP (€)	CP prévus 2022 (€)	CP prévus 2023 (€)	CP prévus 2024 (€)	CP prévus 2025 (€)	CP prévus 2026 et plus
2022	5 ACTION SOCIALE	Enfance et Famille	C02-513B07	Subventions d'équipement aux ESMS concourant à la protection de l'enfance	513B-AP22-SE	5 734 800,00	2 867 400,00	1 433 700,00	1 433 700,00	0,00	0,00
				Total Enfance et Famille		5 734 800,00	2 867 400,00	1 433 700,00	1 433 700,00	0,00	0,00
					Total général	5 734 800,00	2 867 400,00	1 433 700,00	1 433 700,00	0,00	0,00

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget supplémentaire 2022

3^{ème} Commission :

Education, Culture, Sport et Citoyenneté

Réunion du 5 septembre 2022



La 3^{ème} Commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » rassemble les politiques de l'éducation, du sport, de la culture, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la citoyenneté. Ces politiques publiques recouvrent un large champ politique dont l'objectif principal est d'assurer la promotion et l'épanouissement citoyen, individuel ou collectif.

L'élaboration du rapport de commission relatif au projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2022 concerne les fonctions suivantes, issues de la nomenclature des dix politiques publiques prévues par l'instruction comptable M.52 :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des moyens affectés aux actions culturelles et aux manifestations événementielles ;
- **Fonction 2 : enseignement**, au travers des actions conduites dans les collèges publics et privés du Pas-de-Calais. Cette politique comprend les aspects immobiliers (construction, rénovation et maintenance des bâtiments), les interventions en matière d'équipement (notamment TIC) et les moyens alloués aux établissements (dotations de fonctionnement, ressources humaines et actions éducatives) ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, par les interventions au titre de la politique culturelle (affaires culturelles, archives départementales, archéologie, Château d'Hardelot) et de la politique sportive, et à travers les actions en faveur de la jeunesse ;
- **Fonction 5 : action sociale**, au titre des actions de promotion de la formation, de la mobilité et du logement des jeunes ;
- **Fonction 9 : développement économique**, au titre du soutien au développement de la filière agricole par des actions en faveur de la jeunesse rurale.

Le budget supplémentaire 2022 qui vous est présenté et qui sera examiné par le Conseil départemental à l'occasion de sa session des 26 et 27 septembre 2022, étape budgétaire particulière, de nature technique, a pour objet :

- L'affectation du résultat du Compte administratif 2021 et l'inscription automatique des reports provenant de l'exercice 2021 (dépenses engagées et non encore mandatées à la clôture de cet exercice) ;
- L'ajustement technique des enveloppes financières prévues lors du vote du budget primitif 2022, au regard, notamment, de l'état d'avancement des projets pilotés ou accompagnés par le Département ;
- L'actualisation des prévisions de recettes en fonction d'informations nouvelles parvenues depuis le vote du budget primitif, en particulier en matière de fiscalité, de dotations de l'Etat et d'attributions au titre de la péréquation.

Le budget supplémentaire 2022 donne également l'opportunité :

- ✓ D'intégrer le financement d'éventuelles dépenses nouvelles qui pouvaient difficilement être anticipées ;
- ✓ D'ajuster le niveau des dotations budgétaires en fonction des besoins exprimés par les services gestionnaires et du rythme d'exécution des dépenses.

L'avis de la 3^{ème} Commission « Education, Culture, Sport et Citoyenneté » est sollicité sur les propositions de mouvements financiers concernant les politiques publiques relevant du périmètre d'intervention susvisé.

Sommaire

I- Synthèse des propositions des services	3
II- Déclinaison des propositions par Fonction – Programme - Action	5
Fonction 0 : services généraux :	5
Evènementiel	5
Fonction 2 : enseignement	6
Dotations de fonctionnement des collèges	6
L'équipement des collèges	7
Le programme immobilier des Collèges	8
Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	8
Archéologie.....	10
Archives Départementales	10
Affaires Culturelles	12
Sports.....	12
Fonction 5 : action sociale	12
Sports.....	12
Annexe 1 - Détail des inscriptions proposées par sous-programme	13
Annexe 2 - Affectations complémentaires	19
Annexe 3 - Nouvelles affectations	21

I- Synthèse des propositions des services

Les deux tableaux de synthèse des crédits figurant ci-après reprennent la segmentation en Fonction/Programme inaugurée lors du budget primitif 2014. Ils font apparaître l'exhaustivité des crédits votés au BP 2022. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Toutes sections :

Total des crédits gérés toutes fonctions confondues

Dépenses :	+ 448 827,01 €	(+ 0,33 % // BP 2022)
Recettes :	+ 1 168 905,00 €	(+ 9,79 % // BP 2022)

Section de fonctionnement :

Total des crédits sollicités :

Dépenses :	+ 467 651,11 €	(+ 0,71 % // BP 2022)
Recettes :	+ 300 000,00 €	(+ 20,31 % // BP 2022)

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Centre culturel de l'entente cordiale	167 000,00			
	Événementiel	1 694 400,00		109 851,00	
	Moyens des services	45 000,00			
	Ressources Humaines - Personnel administratif	19 000,00			
2 ENSEIGNEMENT	Accompagnement et action sociale	6 085 760,00	20 500,00	-179 113,05	
	Dotations de fonctionnement des collèges	25 815 000,00		167 160,00	
	Équipement collèges	2 116 000,00			
	Immobilier collèges	4 047 150,00	240 100,00	128 062,96	
	Recettes et dépenses diverses	150 000,00			
	Ressources Humaines - Education	7 106 000,00			
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	520 000,00	1 050 000,00		300 000,00
	Archives	149 500,00	1 000,00	37 646,00	
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	390 000,00	15 000,00	1 310,20	
	Coupole d'Helfaut	776 000,00			
	Culture	9 560 300,00	500,00	-77 700,00	
	Jeunesse	200 000,00			
	Politiques d'inclusion durable	2 369 000,00	150 000,00		
	Sport	4 570 000,00		277 434,00	
5 ACTION SOCIALE	Moyens Généraux - action sociale	7 500,00			
	Politiques d'inclusion durable	160 000,00		3 000,00	
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Soutien au développement de la filière agricole	7 000,00			
Total Fonctionnement		65 954 610,00	1 477 100,00	467 651,11	300 000,00

Section d'investissement :

Total des crédits sollicités :

Dépenses : - 18 824,10 € (- 0,03 % // BP 2022)

Recettes : + 868 905,00 € (+ 8,31 % // BP 2022)

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Centre culturel de l'entente cordiale	4 400,00			
2 ENSEIGNEMENT	Équipement collèges	7 717 012,47	8 286 123,00	-147 506,98	868 905,00
	Immobilier collèges	51 947 583,20	2 171 600,00	-2 762 749,80	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	51 166,80			
	Archives	137 987,65			
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	50 000,00			
	Coupole d'Helfaut	575 000,00		-347 800,00	
	Culture	4 419 049,82		275 655,18	
	Sport	4 400 000,00		2 963 577,50	
Total Investissement		69 302 199,94	10 457 723,00	-18 824,10	868 905,00

En complément des éléments synthétiques présentés ci-dessus, les reports de crédits correspondent essentiellement à des opérations constatées en 2021, dont le paiement du solde, pour des raisons techniques, est mandaté sur l'exercice 2022.

Pour information le cumul des reports s'établit en section de fonctionnement à 2 117 855,93 € et en section d'investissement à 2 086 683,93 €.

II- Déclinaison des propositions par Fonction – Programme - Action

Les tableaux de crédits suivants, déclinés en fonction/programme/action, ne concernent que les programmes faisant l'objet de mouvements proposés au BS 2021. Les programmes concernés sont détaillés en actions conformément à la segmentation mise en œuvre lors du BP 2014.

Dans un souci de cohérence des données figurant au niveau des programmes, chaque programme faisant l'objet d'un mouvement est décomposé en actions dans sa globalité, même si la totalité des actions qui le composent n'enregistre pas d'inscription.

Fonction 0 : services généraux :

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 0 (hors reports) :

Fonctionnement	Dépenses	+ 109.851,00 €	Recettes	0,00 €
----------------	----------	----------------	----------	--------

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Centre culturel de l'entente cordiale	Centre culturel de l'entente cordiale					
		Centre culturel de l'entente cordiale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Événementiel	Événementiel	1 324 400,00		59 241,76	109 851,00	
		Frais de personnel - Intermittents du spectacle	370 000,00				
		Événementiel	1 694 400,00	0,00	59 241,76	109 851,00	0,00
	Moyens des services	Achats, logistique et moyens					
		Moyens des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - Personnel administratif	Emplois temporaires - service civique					
		Ressources Humaines - Personnel administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Évènementiel

La Direction du Château d'Hardelot et de l'Évènementiel gère, notamment, la programmation de la saison culturelle du Château d'Hardelot - Centre culturel de l'Entente cordiale et les crédits nécessaires à l'organisation des manifestations portées en maîtrise d'ouvrage directe par le Département.

Les dépenses sont principalement liées à la détention de la licence d'entrepreneurs de spectacles (achats de spectacles, engagements d'artistes et de techniciens intermittents du spectacle, logistique, locations de matériels scéniques et d'instruments de musique...).

Mouvements financiers proposés à l'occasion du projet de budget supplémentaire 2022 :

C03-023G01 - Manifestations événementielles

Mouvements techniques équilibrés :

- Opéré du sous-programme C03-315A03 « Diffusion des collections d'archives » (6233//93315) virement de 22 354,00€ de crédits. Ce mouvement permet à la Direction du Château d'Hardelot et de l'Évènementiel la prise en charge du paiement des animations et spectacles accompagnant la circulation des expositions itinérantes programmés par la Direction des Archives Départementales en fin d'année.
- Opéré du sous-programme C05-738M05 « Participation aux actions de développement durable » de la Direction de l'environnement virement de 2 497,00€ de crédits. Ce mouvement permet à la Direction du Château d'Hardelot et de l'Évènementiel la prise en charge du paiement des spectacles programmés dans le cadre de la « quinzaine des pollinisateurs ».
- Opéré du sous-programme C03-311Q01 « Saison culturelle départementale » virement de 85 000,00 € de crédits pour pallier aux dépenses supplémentaires liées à sa programmation 2022.

Fonction 2 : enseignement

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 2 (hors reports) :

Fonctionnement	Dépenses	+ 116 109,91 €	Recettes	+ 0,00 €
Investissement	Dépenses	-2 910 256,78 €	Recettes	+ 868 905,00 €
Toutes sections	Dépenses	-2 794 146,87 €	Recettes	+ 868 905,00 €

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT	Accompagnement et action sociale	Accompagnement périscolaire	3 352 900,00	20 500,00	58 398,39	-179 113,05	
		Aide à la restauration scolaire	2 700 000,00				
		Bourses scolaires					
		Subventions thématiques	32 860,00		5 140,00		
		Accompagnement et action sociale	6 085 760,00	20 500,00	63 538,39	-179 113,05	0,00
	Dotations de fonctionnement des collèges	Dotations de fonctionnement des collèges	19 265 000,00		132 527,50	167 160,00	
		Forfait d'externat	6 550 000,00				
		Dotations de fonctionnement des collèges	25 815 000,00	0,00	132 527,50	167 160,00	0,00
	Equipement collèges	Equipement collèges					
		Equipement des collèges - informatique					
		Equipement collèges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilier collèges	Immobilier collèges - maintenance	3 328 500,00		869 350,37	94 000,00	
		Immobilier collèges - maîtrise des consommations	57 150,00	190 100,00		34 062,96	
		Immobilier collèges - opérations foncières	1 500,00				
		Immobilier collèges - recettes et dépenses diverses					
		Immobilier collèges - travaux neufs	550 000,00				
		Immobilier - Recettes et dépenses diverses	110 000,00	50 000,00			
		Immobilier collèges	4 047 150,00	240 100,00	869 350,37	128 062,96	0,00
	Recettes et dépenses diverses	Analyses Laboratoire Départemental					
		Recettes et dépenses diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - Education	Personnel des collèges					
		Ressources Humaines - Education	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT	Accompagnement et action sociale	Accompagnement périscolaire					
		Aide à la restauration scolaire					
		Bourses scolaires					
		Subventions thématiques					
		Accompagnement et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dotations de fonctionnement des collèges	Dotations de fonctionnement des collèges					
		Forfait d'externat					
		Dotations de fonctionnement des collèges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipement collèges	Equipement collèges	3 226 012,47	8 286 123,00		-150 346,98	
		Equipement des collèges - informatique	4 491 000,00		1 665 327,06	2 840,00	868 905,00
		Equipement collèges	7 717 012,47	8 286 123,00	1 665 327,06	-147 506,98	868 905,00
	Immobilier collèges	Immobilier collèges - maintenance	17 829 312,20		81 066,74	-67 989,80	
		Immobilier collèges - maîtrise des consommations	260 600,00				
		Immobilier collèges - opérations foncières	199 999,00				
		Immobilier collèges - recettes et dépenses diverses					
		Immobilier collèges - travaux neufs	33 657 672,00	2 171 600,00		-2 694 760,00	
		Immobilier - Recettes et dépenses diverses					
		Immobilier collèges	51 947 583,20	2 171 600,00	81 066,74	-2 762 749,80	0,00
	Recettes et dépenses diverses	Analyses Laboratoire Départemental					
		Recettes et dépenses diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - Education	Personnel des collèges					
		Ressources Humaines - Education	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Dotations de fonctionnement des collèges

Les mouvements et les propositions sont principalement des ajustements qui doivent passer par l'étape budgétaire du BS.

Mouvements financiers proposés à l'occasion du projet de budget supplémentaire 2022:

C03-221K15 - dotations de fonctionnement des collèges publics – Restauration

Un mouvement de crédits est proposé pour un montant de - 2840 € destiné au financement des opérations d'installation des turbo-selfs réalisées par la direction des services informatiques.

C03-221K01 – dotation de fonctionnement des établissements publics

Toujours en fonctionnement, il est proposé l'apurement des autorisations d'engagement 2020 et 2021, avec mouvement de crédits de 171 813,05 € (C03-283H02- Utilisation des installations sportives externes aux collèges) réaffectés pour un montant de 170 000 € pour la couverture des demandes de dotations de viabilisation complémentaires de fin d'exercice (C03-221K01: dotations de fonctionnement des établissements publics). Ainsi, les mouvements proposés se soldent par un flux négatif.

L'équipement des collèges

Mouvements financiers proposés à l'occasion du projet de budget supplémentaire 2022:

C03-221I02 - Renouvellement de l'équipement dans les collèges

En investissement, le sous-programme 221I02 relatif aux renouvellements de l'équipement dans les collèges connaît un abandon de crédits à hauteur de - 100 346,98 € résultant des apurements des autorisations de programme 2017, 2018 et 2019.

C03-221I06 – Acquisition de matériel scolaire destinés aux collégiens

Un mouvement de crédits est proposé pour un montant de - 50 000,00 € sur l'action « Equipement des collèges », sous-programme. Il correspond à un :

- Transfert de 44 900,00 € de crédits vers le sous-programme C06-020J08 pour couvrir les dépenses d'investissement de moyens généraux.
- Transfert de 5 100,00 € de crédits vers le sous-programme C06-503A09 dans le cadre du financement de mallettes de dépistage auditif pour enfant à destination des centres de santé.

C03-221J01 - Informatique - Equipement des collèges

Il est proposé d'inscrire :

- + 2 840,00 € en dépenses d'investissement, dans le cadre de la prise en charge de dépenses imprévues liées au déploiement de la solution d'accès à la restauration scolaire TurboSelf. S'agissant d'un transfert de crédits depuis la DEC, cette inscription est neutre pour la collectivité ;
- + 868 905,00 € en recettes d'investissement, sur l'enveloppe de recettes FEDER attendues et liées aux dépenses informatiques des collèges éligibles et identifiées (mise à disposition sous format de prêt de 2500 ordinateurs portables), pour la réalisation du projet de déclinaison de la stratégie territoriale des usages et services numériques dans le cadre de la crise sanitaire programmée au titre du programme opérationnel FEDER-FSE Nord Pas-de-Calais 2014-2020 sur l'axe 9 REACT-EU (Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe).

Le programme immobilier des Collèges

Le Département gère un patrimoine bâti de plus de 1.160.000 m² réparti sur 368 sites. Le parc des collèges publics départementaux représente une part prépondérante de ce patrimoine avec ses 125 établissements, développant une surface bâtie de plus de 860 000 m².

Mouvements financiers proposés à l'occasion du projet de budget supplémentaire 2022:

- **Maintenance**

C03-221L01- Entretien des collèges

Il est proposé une augmentation de 94.000,00 € des dépenses de fonctionnement et une réduction de 67.989,80 € des dépenses d'investissement, correspondant à des ajustements techniques liés à l'avancement des opérations.

C03-221H01- Travaux de grosses réparations et d'aménagement des collèges privés

En section d'investissement, le sous-programme 221H01 : travaux de grosses réparations et d'aménagements des Collèges Privés, fait l'objet essentiellement d'apurements des AP antérieures. L'autorisation de programme 2022 est, en revanche, abondée de 70 000 €. Cependant, le total des mouvements se traduit par un abandon de crédits de - 67 989,80 €.

- **Maitrise des consommations**

Il est proposé une augmentation des dépenses de fonctionnement de 34.062,96€ correspondant à l'installation des sondes de relevage et suivi de la qualité d'air intérieure dans les collèges (C03-221G12).

- **Travaux neufs**

Il est proposé une réduction des dépenses d'investissement de 2.694.760,00€ correspondant à un ajustement lié à l'avancée des opérations et aux résultats d'appels d'offres.

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 3 (hors reports) :

Fonctionnement	Dépenses	+ 238 690,20 €	Recettes	+ 300 000,00 €
Investissement	Dépenses	+ 2 891 432,68 €	Recettes	0,00 €
Toutes sections	Dépenses	+ 3 130 122,88 €	Recettes	+ 300 000,00 €

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	Archéologie	520 000,00	1 050 000,00	25 348,30		300 000,00	
		Immobilier - Archéologie						
		Archéologie	520 000,00	1 050 000,00	25 348,30	0,00	300 000,00	
	Archives	Archives	149 500,00	1 000,00	80 619,53	37 646,00		
			Archives	149 500,00	1 000,00	80 619,53	37 646,00	0,00
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	390 000,00	15 000,00	27 103,66	1 310,20		
			Centre Culturel de l'Entente Cordiale	390 000,00	15 000,00	27 103,66	1 310,20	0,00
	Coupole d'Helfaut	Coupole d'Helfaut						
			Coupole d'Helfaut	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Culture	Activités musicales						
		Développement culturel territorial	5 156 000,00		6 000,00	-105 000,00		
		Lecture						
		Lecture publique	1 342 000,00		37 708,97	50 000,00		
		Louvre Lens	1 270 000,00					
		Moyens généraux culture	221 000,00		35 112,17	30 000,00		
		Musées						
		Patrimoine et biens culturels	332 500,00		27 811,28	20 000,00		
		Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques	1 201 500,00			-50 000,00		
		Subventions culturelles	37 300,00	500,00		-22 700,00		
			Culture	9 560 300,00	500,00	106 632,42	-77 700,00	0,00
		Jeunesse	Jeunesse					
			Jeunesse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Politiques d'inclusion durable	Soutien en faveur de la Jeunesse						
			Politiques d'inclusion durable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sport	Equipements sportifs	820 000,00					
		Soutien au sport dans les collèges						
		Soutien au sport de haut niveau	1 850 000,00			277 434,00		
		Soutien sportif aux territoires	1 900 000,00					
			Sport	4 570 000,00	0,00	0,00	277 434,00	0,00

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	Archéologie						
		Immobilier - Archéologie						
		Archéologie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Archives	Archives						
			Archives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	Centre Culturel de l'Entente Cordiale						
			Centre Culturel de l'Entente Cordiale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Coupole d'Helfaut	Coupole d'Helfaut	575 000,00		180 882,64	-347 800,00		
			Coupole d'Helfaut	575 000,00	0,00	180 882,64	-347 800,00	0,00
	Culture	Activités musicales						
		Développement culturel territorial	150 000,00		18 900,00			
		Lecture						
		Lecture publique	967 607,64			50 000,00		
		Louvre Lens						
		Moyens généraux culture	50 000,00		50 000,00			
		Musées	0,00					
		Patrimoine et biens culturels	3 176 442,18		19 078,82	225 655,18		
		Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques	75 000,00					
		Subventions culturelles						
			Culture	4 419 049,82	0,00	87 978,82	275 655,18	0,00
		Jeunesse	Jeunesse					
			Jeunesse	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Politiques d'inclusion durable	Soutien en faveur de la Jeunesse						
			Politiques d'inclusion durable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sport	Equipements sportifs	841 644,00		26 997,00	-26 249,00		
		Soutien au sport dans les collèges	2 808 356,00			1 852 145,50		
		Soutien au sport de haut niveau	750 000,00			1 137 681,00		
		Soutien sportif aux territoires						
			Sport	4 400 000,00	0,00	26 997,00	2 963 577,50	0,00

Les politiques volontaristes des réussites citoyennes (culture et sport, notamment) représentent une part modeste du budget départemental, mais constituent :

- ✓ Un levier essentiel de développement des territoires ;
- ✓ Un moyen d'assurer l'épanouissement des citoyens ;
- ✓ Une signature de l'innovation et de l'excellence départementale.

Archéologie

L'archéologie constitue un levier majeur en termes de développement du territoire grâce aux missions d'archéologie préventive (diagnostics et fouilles préventives en amont des aménagements).

L'archéologie s'avère être également un vecteur non négligeable en terme d'épanouissement personnel et de plaisir et contribue à une insertion réussie dans la société. Les actions de médiation engagées, tant à la Maison de l'Archéologie du Pas-de-Calais que dans les territoires, répondent à ces objectifs en touchant un large public scolaire et familial.

Des recettes de fonctionnement sont générées par la Direction de l'archéologie, et proviennent principalement de la subvention du ministère de la culture octroyée pour les diagnostics réalisés l'année précédente et des marchés ou contrats pour les fouilles préventives.

Mouvements financiers proposés à l'occasion du projet de budget supplémentaire 2022 :

C03-317D01 : Opération en archéologie préventive : le montant global des recettes est augmenté de 300.000,00 €. Les recettes s'établissent désormais à 1.350.000,00 € pour 2022.

Archives Départementales

De l'aide apportée aux producteurs d'archives à la mise en valeur du patrimoine collecté, les archives du Pas-de-Calais assurent la conservation et la communication de la mémoire départementale, sous forme de documents textuels et iconographiques, retraçant les parcours individuels et collectifs de la période historique.

Les propositions budgétaires de la direction des archives départementales pour le budget supplémentaire 2022 comprennent deux autorisations d'engagement sur 2022-2024, à hauteur de 460 000,00 € ainsi que 60 000,00 € de crédits de paiement en fonctionnement, auxquels s'ajoutent deux virements.

Chantier d'insertion pour le reconditionnement des fonds :

En raison de la saturation des deux centres existants, le Département s'est engagé dès 2018 dans la reconstruction des archives départementales sur un nouveau terrain, permettant de regrouper l'ensemble des fonds et des équipes sur un site unique, de disposer d'un volume de stockage correspondant aux besoins prévus pour les trente prochaines années, d'améliorer l'accueil du public et d'assurer la maîtrise des conditions de température et d'hygrométrie au sein d'un bâtiment performant d'un point de vue énergétique.

En 2021, a été retenu en mars le groupement Sogea dans le cadre d'un marché public global de performance, puis a été validé en novembre l'avant-projet définitif ; le permis de construire a été signé le 12 avril 2022, assurant un lancement des travaux en juillet, pour un achèvement espéré en juin 2024.

En prévision de son déménagement, à partir de l'été 2024 et pour une durée de six mois, la direction des archives départementales a entrepris depuis janvier 2020 le récolement réglementaire de ses fonds. Celui-ci a pour objectif d'en connaître avec exactitude la répartition topographique actuelle dans les magasins et d'en apprécier les conditions de conservation et de classement, afin de pouvoir décider des priorités en matière de restauration et de reconditionnement, mais aussi de préparer le plan d'adressage dans les nouveaux locaux.

Aujourd'hui en phase d'achèvement, il a permis de définir précisément les opérations de dépoussiérage et de reconditionnement nécessaires pour le déménagement. Ces dernières devraient ainsi concerner les seuls ensembles non conditionnés en boîtes, standard ou neutres, pour un métrage linéaire total estimé à 8 774 mètres linéaires. Sur la base du nombre d'heures de travail nécessaires pour une telle opération, il est ainsi apparu souhaitable de faire bénéficier d'un renfort les équipes des archives départementales, par l'appel à un chantier d'insertion, comprenant sur deux ans seize postes en CDD de 24 heures hebdomadaires (vingt heures de reconditionnement et quatre heures d'actions d'accompagnement à la recherche d'emploi...), ainsi qu'un ETP et demi pour l'encadrement technique et l'aide socio-professionnelle, soit un budget prévisionnel total de 260 000 € sur vingt-quatre mois.

En outre, si les archives départementales disposent bien, dans le cadre des crédits votés lors du budget primitif, d'une enveloppe dédiée aux fournitures de reconditionnement spécifique (boîtes et chemises neutres, etc.), suffisantes pour leurs activités habituelles, la mise en place de ce chantier d'insertion rend en revanche nécessaire l'accroissement de cette ligne et le lancement d'un marché sur deux ans pour la fourniture de boîtes neutres, dont les résultats pourraient être disponibles au plus tôt sur 2023.

Mouvements financiers proposés à l'occasion du projet de budget supplémentaire 2022 :

Pour assurer un lancement effectif de l'opération de dépoussiérage et de reconditionnement nécessaires pour le déménagement en fin d'année 2022, il est proposé d'inscrire une autorisation d'engagement de 260 000,00 €, répartie sur 2022 (10 000 €), 2023 (130 000 €) et 2024 (120 000 €). 10 000 € de crédits de paiement seraient en outre inscrits au budget supplémentaire 2022.

Il est également proposé d'inscrire 50 000,00 € en crédits de paiement pour l'achat des autres fournitures nécessaires au reconditionnement (compléments en chemises neutres, sangles, petits matériels de dépoussiérage, etc.), ainsi qu'une autorisation d'engagement de 200 000 € sur 2023 et 2024 (100 000 € annuels) destinée au marché de boîtes neutres.

Mouvements techniques équilibrés :

- Opéré du sous-programme C03-315A03 « Diffusion des collections d'archives » de 22 354,00 €, au profit de la direction de l'événementiel, pour la prise en charge du paiement des animations et spectacles accompagnant la circulation des expositions itinérantes ;
- Opéré des sous-programme de la direction des finances (283E01, 318D01 et 318E01) de 30 000 €, pour la prise en charge des subventions 2022 aux associations de reconstitution historique, précédemment aidées au titre de la politique événementielle.

Affaires Culturelles

Les mouvements et les propositions sont principalement des ajustements financiers réalisés sur les crédits déjà existants afin de pouvoir prendre en compte des demandes de subventions arrivées dans l'année et des paiements de factures en investissement. Ce sont des ajustements qui doivent passer par l'étape budgétaire du BS.

Programme Centre culturel de l'Entente Cordiale

C03-301C09 - Centre culturel de l'Entente Cordiale : en fonctionnement, un virement de 1 310,20 € sera effectué par le Secrétariat Général du Pôle Partenariat et Ingénierie afin de compenser la prise en charge par le Château d'Hardelot-Centre culturel de l'Entente cordiale de transport d'élèves et de leurs professeurs dans le cadre d'un déplacement à Bruges.

Programme Coupôle d'Helfaut

C03-316A06 - Coupôle d'Helfaut – travaux : il est proposé une réduction de 347.800,00 € des dépenses d'investissement correspondant à des ajustements techniques liés à l'avancement des opérations.

Sports

L'augmentation des crédits de paiement d'investissement (+ 2 963 577,00 €) est principalement due à la nécessité de répondre aux demandes de versement émises par les communes et les EPCI suite à la reprise des travaux après deux années de pandémie.

Concernant les crédits de fonctionnement, la volonté d'augmenter le soutien aux clubs de haut niveau et la réception de la flamme olympique dans le Pas-de-Calais en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 nécessitent une augmentation de l'enveloppe de 277 434 €.

Fonction 5 : action sociale

Total des crédits sollicités au titre de la fonction 5 (hors reports) :

<i>Fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>	+ 3 000,00 €	<i>Recettes</i>	+ 0,00 €
-----------------------	-----------------	--------------	-----------------	----------

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
5 ACTION SOCIALE	Moyens Généraux - action sociale	Subventions - soutien aux solidarités					
	Moyens Généraux - action sociale		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Politiques d'inclusion durable	Accompagnement aux actions d'insertion	160 000,00			3 000,00	
		Soutien en faveur de la Jeunesse					
Politiques d'inclusion durable		160 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	

Sports

Accompagnement aux actions d'insertion :

Le dispositif d'appel à projet " Ouvrez votre club " (Insertion sport - R.S.A.), est intégré dans la politique sportive. Ce dispositif vise à permettre l'accès aux associations sportives des personnes qui en sont les plus éloignées (en lien avec la politique de la ville). Il est proposé une augmentation de 3 000,00 € des dépenses de fonctionnement afin de procéder à un ajustement au vu du nombre de sollicitations reçues par le Département au cours de l'année.

***Annexe 1 - Détail des inscriptions proposées
par sous-programme***

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Centre culturel de l'entente cordiale				
			Action : Centre culturel de l'entente cordiale				
			Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-020F07	Maintenance - Centre Culturel de l'Entente Cordiale	DIMMO/SMP	167 000,00		36 839,05		
C03-020F08	Travaux neufs - Centre Culturel de l'Entente Cordiale	DIMMO/SGT					
		Total	167 000,00	0,00	36 839,05	0,00	0,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Evénementiel				
			Action : Evénementiel				
			Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-023G01	Manifestations événementielles	PRC/DIREV	1 192 400,00		56 141,76		109 851,00
C03-023G03	Régie événementielle	DF/SEB					
C03-023G04	Subventions à caractère événementiel	DF/SEB	132 000,00		3 100,00		
		Total	1 324 400,00	0,00	59 241,76	109 851,00	0,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Accompagnement et action sociale				
			Action : Accompagnement périscolaire				
			Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221K07	Scolarisation des élèves - Participation interdépartementale	DEC/SAF					
C03-282F01	Taxe d'apprentissage - CIO	DF/SELB					
C03-283B01	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	DEC/SREP	1 558 000,00				-31 252,00
C03-283B02	Projets éducatifs transfrontaliers	DEC/SREP					
C03-283C01	Subventions enseignement	DF/SEB					
C03-283D01	Subventions orientation formation	DF/SEB					
C03-283E01	Subventions jeunesse	DF/SEB	200 000,00				-7 300,00
C03-283G01	Subventions aux associations de l'enseignement secondaire et supérieur et collo	DEC/SAF	72 000,00				34 250,00
C03-283H01	Participations socio éducatives	DEC/SAF	165 000,00		18 750,00		-2 998,00
C03-283H02	Utilisation des installations sportives externes aux collèges	DEC/SAF	1 050 000,00		39 648,39		-171 813,05
C03-283H03	Mutualisation des sites de restauration scolaire avec la Région	DEC/SRS					
		Total	3 352 900,00	20 500,00	58 398,39	-179 113,05	0,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Accompagnement et action sociale				
			Action : Subventions thématiques				
			Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-283G02	Dispositif de soutien aux étudiants	PPI	32 860,00		5 140,00		
		Total	32 860,00	0,00	5 140,00	0,00	0,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Dotations de fonctionnement des collèges				
			Action : Dotations de fonctionnement des collèges				
			Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221K01	Dotation de fonctionnement des établissements publics	DEC/SAF	14 515 000,00		132 527,50		170 000,00
C03-221K02	Dotation de fonctionnement des établissements privés - part matériel	DEC/SAF					
C03-221K05	Dotation complémentaire - Enseignement privé	DEC/SAF					
C03-221K14	Dotation de fonctionnement des collèges publics - ATTEE matériels adaptés	DEC/SAM					
C03-221K15	Dotation de fonctionnement des collèges publics - Restauration	DEC/SRS	400 000,00				-2 840,00
		Total	19 265 000,00	0,00	132 527,50	167 160,00	0,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Equipement collèges				
			Action : Equipement collèges				
			Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221G13	Pacte Jeunesse - Construction d'abris à vélos	DIMMO/SMP					
C03-221I02	Renouvellement de l'équipement des collèges	DEC/SAF					
C03-221I04	Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	DF/SELB					
C03-221I05	Plan collèges - Equipements sportifs	DIMMO/SMP					
C03-221I06	Acquisition de matériel scolaire destiné aux collégiens	DMG/SAAP					
C03-221L06	Dotation aux collèges pour fournitures de matériaux	DEC/SAF	300 000,00		18 713,00		
		Total	300 000,00	0,00	18 713,00	0,00	0,00

			Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Equipement collèges				
			Action : Equipement collèges				
			Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221G13	Pacte Jeunesse - Construction d'abris à vélos	DIMMO/SMP					
C03-221I02	Renouvellement de l'équipement des collèges	DEC/SAF	2 861 827,47				-100 346,98
C03-221I04	Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	DF/SELB					
C03-221I05	Plan collèges - Equipements sportifs	DIMMO/SMP					
C03-221I06	Acquisition de matériel scolaire destiné aux collégiens	DMG/SAAP	360 000,00				-50 000,00
C03-221L06	Dotation aux collèges pour fournitures de matériaux	DEC/SAF					
		Total	3 226 012,47	8 286 123,00	0,00	-150 346,98	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Equipement collèges							
Action : Equipement des collèges - informatique							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221J01	Informatique - Equipement des collèges	PRA/DSN	500 000,00		93 812,14		
C03-221J02	Informatique - Subventions aux collèges	PRA/DSN					
C03-221J04	Déploiement d'un réseau à haut débit pour les EPLE - CPER 2014-2020	PRA/DSN	16 000,00		458 631,66		
C03-221J05	Déploiement d'un réseau à haut débit pour les EPLE	PRA/DSN					
	Total		1 816 000,00	0,00	552 443,80	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Equipement collèges							
Action : Equipement des collèges - informatique							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221J01	Informatique - Equipement des collèges	PRA/DSN	4 341 000,00		1 559 327,06	2 840,00	868 905,00
C03-221J02	Informatique - Subventions aux collèges	PRA/DSN	150 000,00		106 000,00		
C03-221J04	Déploiement d'un réseau à haut débit pour les EPLE - CPER 2014-2020	PRA/DSN					
C03-221J05	Déploiement d'un réseau à haut débit pour les EPLE	PRA/DSN					
	Total		4 491 000,00	0,00	1 665 327,06	2 840,00	868 905,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Immobilier collèges							
Action : Immobilier collèges - maintenance							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221A04	Collèges diagnostics - Etudes	DIMMO/SEP					
C03-221D01	Mise aux normes des demi-pensions	DIMMO/SMP					
C03-221D04	Mise aux normes d'accessibilité des collèges	DIMMO/SMP					
C03-221E01	Rénovation des cours des collèges	DIMMO/SMP					
C03-221G06	Travaux de grosses réparations urgents et imprévus dans les collèges	DIMMO/SMP					
C03-221G11	Gros entretien et renouvellement - Collèges	DIMMO/SMP					
C03-221H01	Travaux de grosses réparations et d'aménagement des collèges privés	DEC/SAF					
C03-221L01	Entretien des collèges	DIMMO/SMP	3 328 500,00		869 350,37	94 000,00	
	Total		3 328 500,00	0,00	869 350,37	94 000,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Immobilier collèges							
Action : Immobilier collèges - maintenance							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221A04	Collèges diagnostics - Etudes	DIMMO/SEP					
C03-221D01	Mise aux normes des demi-pensions	DIMMO/SMP					
C03-221D04	Mise aux normes d'accessibilité des collèges	DIMMO/SMP					
C03-221E01	Rénovation des cours des collèges	DIMMO/SMP					
C03-221G06	Travaux de grosses réparations urgents et imprévus dans les collèges	DIMMO/SMP					
C03-221G11	Gros entretien et renouvellement - Collèges	DIMMO/SMP					
C03-221H01	Travaux de grosses réparations et d'aménagement des collèges privés	DEC/SAF	581 024,20		81 066,74	-67 989,80	
C03-221L01	Entretien des collèges	DIMMO/SMP					
	Total		17 829 312,20	0,00	81 066,74	-67 989,80	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Immobilier collèges							
Action : Immobilier collèges - maîtrise des consommations							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221G12	Dispositif de maîtrise des consommations - Collèges	DIMMO/SIE	57 150,00	190 100,00		34 062,96	
	Total		57 150,00	190 100,00	0,00	34 062,96	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Immobilier collèges							
Action : Immobilier collèges - travaux neufs							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-203B01	Avances pour travaux - collèges	DIMMO/SGT					
C03-221A01	Etudes préliminaires et diagnostics pour les collèges neufs	DIMMO/SEP	1 021 312,00			316 900,00	
C03-221A02	Etudes - Maintenance patrimoniale collèges	DIMMO/SMP	413 060,00			10 300,00	
C03-221C02	Construction de nouveaux collèges	DIMMO/SGT	15 000,00			88 720,00	
C03-221C03	Extension / Réhabilitation de collèges	DIMMO/SGT					
C03-221C06	Frais annexes aux constructions	DIMMO/SGT					
C03-221C07	Construction et réhabilitation de collèges	DIMMO/SGT	30 279 300,00	271 600,00		-3 110 680,00	
	Total		33 657 672,00	2 171 600,00	0,00	-2 694 760,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Ressources Humaines - Education							
Action : Personnel des collèges							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-221K10	Suppléance ATTEE	DEC/SAM	1 595 000,00		1 364,20		
C03-221K11	Dispositifs d'insertion dans les collèges publics	DEC/SAM	5 506 000,00		95 333,95		
C03-221K12	Participation aux rémunérations des personnels d'hébergement et de restauration	DEC/SRS					
	Total		7 106 000,00	0,00	96 698,15	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archéologie						
Action : Archéologie						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-301D04	Documentation spécifique - Archéologie	PRC/DA				
C03-301D06	Conservation préventive archéologique	PRC/DA	30 000,00		1 106,88	
C03-317C02	Médiation archéologique	PRC/DA				
C03-317D01	Opérations en archéologie préventive	PRC/DA	400 000,00	1 050 000,00	24 241,42	300 000,00
	Total		520 000,00	1 050 000,00	25 348,30	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archéologie						
Action : Archéologie						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-301D04	Documentation spécifique - Archéologie	PRC/DA				
C03-301D06	Conservation préventive archéologique	PRC/DA				
C03-317C02	Médiation archéologique	PRC/DA				
C03-317D01	Opérations en archéologie préventive	PRC/DA	51 166,80		40 000,00	
	Total		51 166,80	0,00	40 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archives						
Action : Archives						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-315A01	Collecte, conservation et diffusion de documents	PRC/DAD	2 000,00		1 208,40	
C03-315A02	Conservation des collections	PRC/DAD	80 500,00		78 845,11	60 000,00
C03-315A03	Diffusion des collections d'archives	PRC/DAD	64 000,00	1 000,00		-22 354,00
C03-315A05	Enrichissement des collections	PRC/DAD	3 000,00		566,02	
C03-315A08	Restauration de documents	PRC/DAD				
C03-315A12	Aide au classement de fonds d'archives	PRC/DAD				
	Total		149 500,00	1 000,00	80 619,53	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archives						
Action : Archives						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-315A01	Collecte, conservation et diffusion de documents	PRC/DAD	106 832,60		1 204,62	
C03-315A02	Conservation des collections	PRC/DAD				
C03-315A03	Diffusion des collections d'archives	PRC/DAD				
C03-315A05	Enrichissement des collections	PRC/DAD				
C03-315A08	Restauration de documents	PRC/DAD				
C03-315A12	Aide au classement de fonds d'archives	PRC/DAD	25 000,00		966,00	
	Total		137 987,65	0,00	2 170,62	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Centre Culturel de l'Entente Cordiale						
Action : Centre Culturel de l'Entente Cordiale						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-301C09	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	PRC/CH	370 000,00		27 103,66	1 310,20
C03-301H02	Régie - Centre Culturel de l'Entente	DF/SEB				
	Total		390 000,00	15 000,00	27 103,66	1 310,20

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Centre Culturel de l'Entente Cordiale						
Action : Centre Culturel de l'Entente Cordiale						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-301C09	Centre Culturel de l'Entente Cordiale	PRC/CH	50 000,00		2 261,05	
C03-301H02	Régie - Centre Culturel de l'Entente	DF/SEB				
	Total		50 000,00	0,00	2 261,05	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Coupole d'Helfaut						
Action : Coupole d'Helfaut						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-316A01	La Coupole Helfaut	DAC/BAF	75 000,00		75 000,00	
C03-316A06	La Coupole d'HELFAUT - travaux	DIMMO/SGT	500 000,00		105 882,64	-347 800,00
	Total		575 000,00	0,00	180 882,64	-347 800,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture						
Action : Développement culturel territorial						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-311B03	Centres culturels - Actions culturelles	DAC/BAF				
C03-311B04	Structures de rayonnement local - Arts plastiques	DAC/BAF				
C03-311D02	Structures de rayonnement local	DAC/BAF	1 580 000,00			5 000,00
C03-311D05	Structures à label national	DAC/BAF	2 080 000,00			-85 000,00
C03-311N01	Aide à la création, restructuration et équipement de salles de spectacles	DAC/BAF				
C03-311Q01	Saison culturelle départementale	DAC/BAF	534 000,00		6 000,00	-25 000,00
	Total		5 156 000,00	0,00	6 000,00	-105 000,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture							
Action : Développement culturel territorial							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-311B03	Centres culturels - Actions culturelles	DAC/BAF					
C03-311B04	Structures de rayonnement local - Arts plastiques	DAC/BAF					
C03-311D02	Structures de rayonnement local	DAC/BAF					
C03-311D05	Structures à label national	DAC/BAF					
C03-311N01	Aide à la création, restructuration et équipement de salles de spectacles	DAC/BAF	150 000,00		18 900,00		
C03-311Q01	Saison culturelle départementale	DAC/BAF					
	Total		150 000,00	0,00	18 900,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture							
Action : Lecture publique							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-313A01	Lecture publique - Aides à la création et à l'extension de bibliothèques publiques	DAC/BAF					
C03-313B02	Lecture publique - Structures de rayonnement local	DAC/BAF	870 000,00		248,40	-50 000,00	
C03-313B06	Lecture publique - Collections départementales	DAC/BAF	472 000,00		37 460,57	100 000,00	
	Total		1 342 000,00	0,00	37 708,97	50 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture							
Action : Lecture publique							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-313A01	Lecture publique - Aides à la création et à l'extension de bibliothèques publiques	DAC/BAF	967 607,64			50 000,00	
C03-313B02	Lecture publique - Structures de rayonnement local	DAC/BAF					
C03-313B06	Lecture publique - Collections départementales	DAC/BAF					
	Total		967 607,64	0,00	0,00	50 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture							
Action : Moyens généraux culture							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-301C05	Moyens généraux culturels	DAC/BAF	21 000,00		1 251,25		
C03-311K02	Musique - MOD	DAC/BAF					
C03-318D09	Opérations mémorielles et commémorations	PRC/DAD	200 000,00		33 860,92	30 000,00	
	Total		221 000,00	0,00	35 112,17	30 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture							
Action : Moyens généraux culture							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-301C05	Moyens généraux culturels	DAC/BAF					
C03-311K02	Musique - MOD	DAC/BAF					
C03-318D09	Opérations mémorielles et commémorations	PRC/DAD	50 000,00		50 000,00		
	Total		50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture							
Action : Patrimoine et biens culturels							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-311I05	Structures de rayonnement local - Patrimoine	DAC/BAF	112 500,00		3 000,00		
C03-311I09	Patrimoine/Musée - MOD	DAC/BAF	220 000,00		24 811,28	20 000,00	
C03-312A05	Plan Départemental du Patrimoine	DAC/BAF					
C03-312B01	Aides à la restauration d'objets mobiliers	DAC/BAF					
C03-312D01	Collections départementales	DAC/BAF					
C03-312G02	Travaux de restauration des édifices protégés - Restauration du Mont St Eloi	DIMMO/SGT					
	Total		332 500,00	0,00	27 811,28	20 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture							
Action : Patrimoine et biens culturels							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-311I05	Structures de rayonnement local - Patrimoine	DAC/BAF					
C03-311I09	Patrimoine/Musée - MOD	DAC/BAF					
C03-312A05	Plan Départemental du Patrimoine	DAC/BAF	3 014 519,65			225 655,18	
C03-312B01	Aides à la restauration d'objets mobiliers	DAC/BAF	61 922,53		18 856,03		
C03-312D01	Collections départementales	DAC/BAF	100 000,00		222,79		
C03-312G02	Travaux de restauration des édifices protégés - Restauration du Mont St Eloi	DIMMO/SGT					
	Total		3 176 442,18	0,00	19 078,82	225 655,18	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture							
Action : Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C03-311G01	SDEPA - Acquisition instruments de musique	DAC/BAF					
C03-311G03	SDEPA - MOD	DAC/BAF					
C03-311K01	SDEPA - Structures de rayonnement départemental	DAC/BAF	1 192 500,00			-50 000,00	
	Total		1 201 500,00	0,00	0,00	- 50 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture						
Action : Subventions culturelles						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-301C11	Régie - Domaine culturel	DF/SEB				
C03-311M01	Contractualisation - Fonds d'expérimentation d'innovation territoriale	DAC/BAF				
C03-312I01	Interreg IV	DAC/BAF				
C03-318B01	Centres culturels et Actions culturelles	DAC/BAF				
C03-318D01	Commémoration - Subventions	DF/SEB	18 300,00			-18 300,00
C03-318E01	Autres actions culturelles - Subventions et prix	DF/SEB	13 000,00			-4 400,00
	Total		37 300,00	0,00	0,00	-22 700,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Jeunesse						
Action : Jeunesse						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-333E01	Subvention Loisirs Jeunesse	DF/SEB	200 000,00		400,00	
	Total		200 000,00	0,00	400,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Soutien en faveur de la Jeunesse						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-333F01	Animation de réseaux territoriaux	PRC/MJC				
C03-333F02	Mesures Jeunesse	PRC/MJC	1 252 000,00	150 000,00	48 400,00	
C03-333F04	Service civique	PRC/MJC				
C03-333H01	Jeunesse Education Populaire	PRC/MJC				
	Total		2 369 000,00	150 000,00	48 400,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Sport						
Action : Equipements sportifs						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-321A17	Matériels sportifs et développement des équipements	PRC/DSPO	671 644,00		26 997,00	-26 249,00
C03-321C01	Participation au financement du Stade couvert de Liévin	PRC/DSPO				
C03-321D02	Contractualisation - Equipements sportifs spécifiques	PRC/DSPO				
	Total		671 644,00	0,00	26 997,00	-26 249,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Sport						
Action : Soutien au sport dans les collèges						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-321B02	Equipement sportif à proximité des collèges	PRC/DSPO	2 808 356,00			1 852 145,50
	Total		2 808 356,00	0,00	0,00	1 852 145,50

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Sport						
Action : Soutien au sport de haut niveau						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-322A01	Aides aux clubs de haut niveau amateur	PRC/DSPO	1 070 000,00			25 000,00
C03-322A04	Abonnements places	PRC/DSPO	250 000,00			57 000,00
C03-322A06	Sections sportives rectorales	PRC/DSPO				
C03-322A08	Aides exceptionnelles en matière sportive	PRC/DSPO	390 000,00			15 434,00
C03-323B01	Paris 2024	PRC/DSPO				180 000,00
	Total		1 850 000,00	0,00	0,00	277 434,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Sport						
Action : Soutien au sport de haut niveau						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-322A01	Aides aux clubs de haut niveau amateur	PRC/DSPO				
C03-322A04	Abonnements places	PRC/DSPO				
C03-322A06	Sections sportives rectorales	PRC/DSPO				
C03-322A08	Aides exceptionnelles en matière sportive	PRC/DSPO				
C03-323B01	Paris 2024	PRC/DSPO	750 000,00			1 137 681,00
	Total		750 000,00	0,00	0,00	1 137 681,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Politiques d'inclusion durable						
Action : Accompagnement aux actions d'insertion						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C03-561D01	Insertion Sport- RSA	PRC/DSPO	160 000,00			3 000,00
	Total		160 000,00	0,00	0,00	3 000,00

Annexe 2

Affectations complémentaires

Numéro du dossier	Libellé du dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
2011-02772-03	DOUVRAIN:construction collège(1671)	17 825 350,89	150 000,00	17 975 350,89
2007-00889 - 1	BULLY-L-MINES JULES VERNE : reconstruction sur site propre du collège métallique	13 674 966,05	-100 000,00	13 574 966,05
2014-00481 - 1	BULLY-L-MINES Anita Conti:phase 2	2 063 000,00	-100 000,00	1 963 000,00
2015-00367-01	LIBERCOURT:reconstruction collège y compris mobilier	12 097 223,00	-48 000,00	12 049 223,00
2016-01005-01	BEAURAINVILLE BELREM:mobilier 1er équipement collège	655 600,00	-100 000,00	555 600,00
2016-01012-01	COURCELLES-L-LENS:mobilier 1er équipement collège	300 000,00	-100 000,00	200 000,00
2016-01016-01	BETHUNE SAND:reconstruction partielle	28 540 000,00	200 000,00	28 740 000,00
2017-00210-01	LIBERCOURT:mobilier 1er équipement collège	463 231,18	2,00	463 233,18
2017-00216-01	ANNEZIN:restructuration du collège liberté(1671)	10 900 000,00	1 800 000,00	12 700 000,00
2017-00217-01	ACHICOURT:restructuration du collège adam de la halle(1671)	12 600 000,00	500 000,00	13 100 000,00
2017-00218-01	FRUGES:restructuration du collège BREL(1671)	12 230 000,00	400 000,00	12 630 000,00
2017-00219-01	BOULOGNE LANGEVIN:restructuration de la demi-pension(1671)	2 500 000,00	-150 000,00	2 350 000,00
2018-01130-01	Extension du collège Pierre et Marie Curie à ARRAS	11 485 000,00	2 000 000,00	13 485 000,00
2018-01131-01	Déconstruction coll. Phalempin - création d'un plateau sportif coll. Anita Conti BULLY les MINES	2 500 000,00	220 000,00	2 720 000,00
2016-04181-01	LOOS-E-GOHELLE CASSIN:réaménagement locaux stockage,livraison,préparation et vestiaires (1681)	240 000,00	-9 689,27	230 310,73
2017-00439-01	HENIN RABELAIS:trait laverie avec remplacement lave-vaisselle(1671)	75 000,00	-1 867,77	73 132,23
2017-00440-01	SAINS ROSTAND:passage en cuisine satellite(1681)	300 000,00	-2 878,22	297 121,78
2017-00438-03	153- avion langevin fontaines	6 106,00	-0,40	6 105,60
2014-00944 - 1	MONTIGNY:mise en accessibilité	400 000,00	6 000,00	406 000,00
2016-04189-01	CARVIN VINCI: mise en accessibilité du collège(1671)	198 000,00	-8 514,41	189 485,59
2016-04204-01	LEFOREST DUEZ:mise en accessibilité collèges (1671)	341 000,00	-634,64	340 365,36
2018-01141-01	COURCELLES-LES-LENS Adulpe Delegorgue Mise en accessibilité	880 000,00	62 433,25	942 433,25
2019-01321-01	VERMELLES - Paul Eluard - Mise en accessibilité	700 000,00	60 000,00	760 000,00
2021-01890-01	LILLERS-René Cassin-Mise en accessibilité	250 000,00	90 000,00	340 000,00
2014-00932 - 1	CALAIS VADEZ:rénovation cour avec aménagement rampes PMR	85 000,00	-9 434,14	75 565,86
2014-00866 - 1	AVION ROUSSEAU:réfection verrières et couvertures en bac acier	675 000,00	-1 654,52	673 345,48
2014-00870 - 1	CARVIN ROUSSEAU:réfect bât étanchéité du bât SES	200 000,00	-3 270,93	196 729,07
2014-00884 - 1	LENS JAURES:rempl menuiseries extérieures aux bâtiments sciences et technologies	175 000,00	-2 688,13	172 311,87
2014-00885 - 1	LENS JAURES:passage tarif jaune en conformité du TGBT	122 100,00	-234,20	121 865,80
2014-00886 - 1	LENS JAURES:réfection sanitaires élèves bâtiment D	190 000,00	-3 735,23	186 264,77
2014-00893 - 1	MONTIGNY:rénovation complète chaufferie y compris réseaux chauffage(2ieme tr)	401 000,00	100,00	401 100,00
2014-00871-04	COURCELLES:rénovation complète	33,47	-33,47	0,00
2015-01261-02	CALAIS MACE:réf cheneaux,trait façades,rénov 2 salles de science	234 154,26	-34 841,49	199 312,77
2015-01278-01	SAINS-E-GOHELLE:remplac lanterneaux bois,réfect 2 salles sciences	277 350,00	-1 156,45	276 193,55
2016-04260-01	VENDIN-LE-VIEIL:réfect complète des sanitaires élèves(1671)	131 500,00	-61,25	131 438,75
2017-00462-02	LE PORTEL:remplac complet installations du SSI(1671)	180 000,00	-46 490,81	133 509,19
2017-03774-01	ARDRES:installation d'une éolienne(type "arbre a vent)1671	97 875,00	-933,51	96 941,49
2017-00471-02	CALAIS MACE:remplac chaudiere avec fumisterie et réseau de chauffage(1671)	113 812,62	-6 415,89	107 396,73
2017-00483-01	AVION ROUSSEAU:installation stores extérieurs sur verrières CDI et demi pension(1671)	80 000,00	-1 084,28	78 915,72
2017-00485-01	COURRIERES DEBUSSY:conformité chaufferie,refection système chauffage salle sports(1681)	80 000,00	-1 456,32	78 543,68
2017-00489-01	SAINS ROSTAND:création chaufferie et réseaux de distrib chauffage(1681)	470 000,00	-1 366,28	468 633,72
2017-00484-02	COURCELLES DELEGORGUE:rénovati	870,16	-336,16	534,00
2018-01166-01	WIZERNES René Cassin Rénovation des 4 logements de fonction	180 000,00	2 000,00	182 000,00
2018-01173-01	SAMER Le Trion Réfection des cours en enrobés	150 000,00	-150 000,00	0,00
2018-01174-01	AUDRUICQ Du Brédénarde Remplacement de la toiture externat SEGPA et verrière	140 000,00	5 146,88	145 146,88
2018-01181-01	ANGRES Jean Vilar Traitement de la laverie avec remplacement du lave-vaisselle	150 000,00	-3 416,55	146 583,45
2018-01187-01	LENS Jean Zay Rénovation et transformation des logements	93 000,00	1 758,50	94 758,50
2018-01188-01	MAZINGARBE Blaise Pascal Aménagement et extension de la demi-pension	350 000,00	53 000,00	403 000,00
2018-01189-01	MÉRICOURT Henri Wallon Remplacement du lave-vaisselle	100 000,00	-2 111,19	97 888,81
2018-01190-01	VENDIN-LE-VIEIL Bracke-Desrousseau Restructuration de la demi-pension	550 000,00	200 000,00	750 000,00
2018-01186-02	LENS J.ZAY TX AMELIORATION CONFORT THERMIQUE PAR IMPLANTATION DE DISPOSITIFS AIR	55 000,00	-489,30	54 510,70
2018-01143-120	ANGRES:remplacement SSI	50 681,71	-7,18	50 674,53
2018-01143-142	HENIN PHILIPPE SECURISATION PO	19 450,00	-423,15	19 026,85
2018-01191-01	AUCHY-LES-HESDIN Jean Rostand Mise en place d'une ventilation intérieure des bâtiments	375 000,00	-1 000,00	374 000,00
2018-01192-01	AUCHY-LES-HESDIN Jean Rostand Rénovation complète logement en RdC et désamiantage pour gardie	109 636,75	7 000,00	116 636,75
2018-01193-02	HUCQUELIERS G. de la Gorce Mise en place d'une ITE bâtiment - Couverture - Menuiseries & ventilation	670 000,00	-6 000,00	664 000,00
2019-01318-01	HOUDAIN - Jacques Prévert - Réaménagement des locaux de la SEGPA avec retrait de matériaux amian	400 000,00	-20 000,00	380 000,00
2019-02436-01	LUMBRES ALBERT CAMUS: extensio	540 000,00	15 000,00	555 000,00
2019-01330-01	BOULOGNE-SUR-MER - Pierre Daunou - Réfection du logement inoccupé en rez-de-chaussée du bâtime	150 000,00	-40 000,00	110 000,00
2019-01331-01	LE PORTEL - Jean Moulin - Réfection des sanitaires et salle des professeurs	210 000,00	-83 000,00	127 000,00
2019-01332-01	SAINT-ETIENNE-AU-MONT - Paul Eluard - Rénovation des salles de techno.	170 000,00	-105 000,00	65 000,00
2019-01333-01	ARDRES - De l'Europe - Remplacement de l'étanchéité en terrasse de l'externat et des réseaux	100 000,00	-7 031,09	92 968,91

Numéro du dossier	Libellé du dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
2019-01335-01	CALAIS - Martin Luther King - Réaménagement du parvis de l'entrée et traitement des dégradations des m	80 000,00	-1 137,39	78 862,61
2019-01337-01	COULOGNE - Jean Monnet - Remplacement des toitures verrières	260 000,00	-2 692,38	257 307,62
2019-01338-01	GUINES - Les Quatre Vents - Rénovation des sanitaires	160 000,00	-2 877,06	157 122,94
2019-04751-01	LICQUES - Bardage du bâtiment administration	120 000,00	-2 816,80	117 183,20
2019-01347-01	COURRIERES - Claude Debussy - Rénovation de la chaufferie, sous-stations et réseaux.	360 000,00	215 000,00	575 000,00
2019-02218-02	CARVIN ROUSSEAU rénov lgt gardien	18 000,00	-3,40	17 996,60
2019-02218-04	LEFOREST: sécurité et réfect couverture suite à intempéries	384 000,00	-291,78	383 708,22
2019-01358-01	HEUCHIN - Jacques Prévert - Mise en place d'une ventilation intérieure au bâtiment externat	260 000,00	40 000,00	300 000,00
2019-01364-01	PERNES-EN-ARTOIS - Le Bellimont - Réorganisation et optimisation de la cuisine avec création de cham	400 000,00	-40 000,00	360 000,00
2020-01065-01	BARLIN - Jean Moulin - Reconstruction d'un garage et d'un abri à vélos avec démolition de l'ancien	250 000,00	200 000,00	450 000,00
2020-01071-01	DIVION - Henri Wallon - Construction d'un préau dans la cour	300 000,00	130 000,00	430 000,00
2020-01072-01	HOUDAIN - Jacques Prévert - Désamiantage et réfection du logement de la SEGPA et aménagement réu	120 000,00	-35 980,39	84 019,61
2020-04057-01	Collège PierreDaunou- BOULOGNE-Création d'espaces de travail équipés pour élèves en situation de ha	20 400,00	-5 264,93	15 135,07
2020-04059-01	Collège J. Rostand- MARQUISE-Individualisation des chauffages logements	48 000,00	-27 507,42	20 492,58
2020-01082-01	BOULOGNE-SUR-MER- Paul Langevin-Isolation acoustique, réfection d'éclairage et reprise en façade 1/2	205 000,00	-62 000,00	143 000,00
2020-02462-10	OYE PLAGE remplac couverture verriere	108 000,00	-1 764,08	106 235,92
2020-01086-01	CALAIS - Les Dentelliers - Réaménagement de la laverie avec remplacement du lave-vaisselle	150 000,00	-3 660,30	146 339,70
2020-04090-01	Collège Jean Vilar- ANGRES-Remplacement de portes intérieures en cuisine	12 000,00	-2 102,14	9 897,86
2020-04091-01	Collège Paul Langevin- AVION-Remplacement de l'étanchéité de la salle polyvalente	48 000,00	-1 096,52	46 903,48
2020-04093-01	Collège J-J. Rousseau- AVION-Remplacement de 4 portes extérieures	31 970,00	-2,00	31 968,00
2020-04098-01	Collège Anita Conti- BULLY LES MINES-Installation de brises-vue	3 000,00	-558,00	2 442,00
2020-04099-01	Collège Jean Jacques Rousseau- CARVIN-Remplacement de l'étanchéité de la toiture verrière	41 000,00	30 000,00	71 000,00
2020-04101-01	Collège Léonard de Vinci- CARVIN-Remplacement d'aérothermes HS en Demi pension	41 100,00	-43,20	41 056,80
2020-04102-01	Collège Claude Debussy- COURRIERES-Réfection du chéneau et reprise étanchéité bâtiment atelier	119 000,00	-1 232,00	117 768,00
2020-04103-01	Collège Anne Franck- DOURGES-Remplacement des menuiseries des logements	63 000,00	-51,80	62 948,20
2020-04104-01	Collège Emile Zola- FOUQUIERES-Mise en conformité électrique de 2 logements	24 000,00	-60,00	23 940,00
2020-04108-01	Collège Jean Jaurès- LENS-Remplacement de plafond et ajout d'extraction en plonge	28 900,00	-3 139,08	25 760,92
2020-04109-01	Collège Jules Michelet- LENS-Remplacement de l'étanchéité du hall	21 000,00	-788,40	20 211,60
2020-04114-01	Collège Descartes-Montaigne- LIEVIN-Remplacement de plafond et ajout d'extraction en plonge	34 000,00	-29 000,00	5 000,00
2020-04115-01	Collège Riaumont- LIEVIN-Portes intérieures et protections murales en demi-pension (Audit LDA)	37 000,00	-1 482,21	35 517,79
2020-04116-01	Collège Blaise Pascal- MAZINGARBE-Ravalement du pignon arrière de la salle de sport	16 700,00	-30,87	16 669,13
2020-04118-01	Collège Louis Pasteur- OIGNIES-Remplacement du portail accès élèves et peinture des façades logemer	38 000,00	-902,55	37 097,45
2020-04121-01	Collège Jean Rostand- SAINS-EN-GOHELLE-Remplacement de luminaires en salles de classe par pavés	21 100,00	-93,86	21 006,14
2020-04122-01	Collège Bracke-Desrousseaux- VENDIN-LE-VIEIL-Installation de faux-plafonds et remplacement de l'écla	31 030,00	-311,17	30 718,83
2020-04124-01	Collège Léon Blum- WINGLES-Remplacement de portes en cuisine	31 000,00	-321,21	30 678,79
2020-02463-07	AVION Rousseau-Réfection d'occultations extérieures	32 200,00	-474,30	31 725,70
2020-02463-09	COURCELLES réfection de la cour en enrobés	18 500,00	-82,40	18 417,60
2020-02463-10	CARVIN VINCI Consolidation cloisons et plafonds suite à défaut structurel	58 190,00	-408,15	57 781,85
2020-02463-11	AVION Langevin-Retrait de matériaux amiantés en logement	2 200,00	-28,82	2 171,18
2020-02463-12	LEFOREST-Travaux de mise en conformité de la laverie	20 000,00	-35,60	19 964,40
2020-02463-13	FOUQUIERES-Réfection du réseau d'eau potable	53 000,00	-733,04	52 266,96
2020-02463-14	MERICOURT-Mise en conformité de l'ascenseur	5 802,00	-0,86	5 801,14
2020-02463-15	FOUQUIERES :réfection réseau d'eau chaude	48 000,00	-453,28	47 546,72
2020-02463-16	AVION Rousseau-Mise en conformité électrique en logement gardien	7 300,00	-26,99	7 273,01
2020-02463-17	HENIN Rabelais-Réfection de l'alarme incendie	7 000,00	-99,05	6 900,95
2020-02463-18	ROUVROY-Remplacement du câblage SSI	2 700,00	-147,60	2 552,40
2020-02463-19	AVION Langevin:mise en place d'une cloture	22 000,00	-22 000,00	0,00
2020-01093-01	COURRIERES - Claude Debussy - Remplacement des menuiseries et des verrières en salles de classe d	360 000,00	30 000,00	390 000,00
2020-01104-01	SAINS-EN-GOHELLE - Jean Rostand - Construction d'un logement pour gardien	217 400,00	50 000,00	267 400,00
2020-02463-02	HENIN Macé-Mise aux normes de l'armoire chaufferie avec régulation	15 900,00	-56,05	15 843,95
2020-02463-04	LIEVIN-Descartes-Montaigne-Mise en place de clôture, accès et portails avec automatisation	30 510,00	-4,98	30 505,02
2020-02463-05	LOOS-EN-GOHELLE-Réfection de bardage	18 100,00	-62,72	18 037,28
2020-02463-06	FOUQUIERES rempl chaudière	10 060,00	-0,36	10 059,64
2021-01964-01	Toutes communes-Tous collèges-travaux urgents et imprévus	7 595,00	-7 595,00	0,00
2021-01918-01	BARLIN-Jean Moulin-Réfections intérieures de salles de classe (cloisonnement, revêtements) - 1ère tr	250 000,00	30 000,00	280 000,00
2021-01924-01	ISBERGUES-Maurice Piquet-Rénovation des différents salles de classe en externat (1ère tranche)	250 000,00	140 000,00	390 000,00
2021-01926-01	LAVENTIE-Du Pays de l'Alloeu-Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment externat	300 000,00	150 000,00	450 000,00
2021-01927-01	LILLERS-Léo Lagrange-Rénovation des salles de classe en SEGPA (1ère tranche)	250 000,00	50 000,00	300 000,00
2021-01929-01	SAINT-OMER-La Morinie-Mise en conformité électrique et incendie	550 000,00	75 000,00	625 000,00
2021-01930-01	SAINT-OMER-La Morinie-Restructuration de l'administration	450 000,00	75 000,00	525 000,00
2021-03008-06	DESVRES:réfection de la plonge avec remplacement lave vaisselle	52 000,00	-4 060,00	47 940,00
2021-03005-08	MARCK:rénovation zone préparation froide	30 000,00	-3 271,86	26 728,14
2021-03007-01	BILLY:réfection couverture logements	39 900,00	-1 471,14	38 428,86
2021-03007-05	BILLY-Création de ventilations en logements	1 800,00	-63,10	1 736,90

Numéro du dossier	Libellé du dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
2021-03007-06	LOOS-EN-GOHELLE-Mise en conformité de l'ascenseur	8 800,00	-4,47	8 795,53
2021-03007-08	LENS Jean Zay - Rénovation du logement du Principal	9 300,00	-143,97	9 156,03
2021-03007-10	FOUQUIERES:travaux électricité en bloc sanitaires	12 000,00	-12 000,00	0,00
2021-03007-13	AVION Rousseau:remplacement partiel réseau enterré d'eau potable	6 500,00	-99,32	6 400,68
2021-03007-15	AVION Rousseau:remplacement velux logement gardien	21 000,00	-2 516,81	18 483,19
2021-03007-30	LENS JAURES: réf complète salle informatique	3 400,00	-52,13	3 347,87
2022-00844-01	BARLIN Jean Moulin - Réfections intérieures de salles de classe	280 000,00	80 000,00	360 000,00
2022-00832-01	Toutes communes-Tous collèges-Travaux urgents et imprévus	257 353,00	96 614,94	353 967,94
2017-00220-02	DOUVRAIN	13 053,86	-97,10	12 956,76
2017-00220-04	HESDIN	2 100,20	-78,44	2 021,76
2020-01052-01	Télérelève collèges 2020	373 645,00	-16 740,54	356 904,46
2021-01965-01	Dispositif de maîtrise des consommations - Collèges	30 564,00	-4,32	30 559,68
2022-00830-01	AMO marché global de performance collèges	300 000,00	14 700 000,00	15 000 000,00

Annexe 3

Nouvelles affectations

Sous-programme	Libellé opération	Montant de l'affectation
C03-221C07	Collège de SALLAUMINES salle de sport	150 000
C03-221C07	Maison départementale de St Pol - Mobilier	100 000
C03-221C07	Collège BETHUNE G, Sand - Phase 3 (mairie de Béthune)	1 200 000
C03-221C07	BOULOGNE bâtiment rue Faidherbe - mobilier	100 000
C03-221C07	Collège de DOURGES Annulation titre Commune	86 000
C03-221G11	Collège B. Pascal LONGUENESSE-Tx de confortement de structure	200 000

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget supplémentaire 2022

4^{ème} Commission :

Equipement et développement des territoires

Réunion du 5 septembre 2022

La 4^{ème} Commission « Equipement et développement des territoires » est concernée par les politiques publiques suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, s'agissant des recettes issues des redevances d'occupation du domaine public ;
- **Fonction 1 : sécurité**, au titre des opérations de sécurité routière ;
- **Fonction 6 : réseaux et infrastructures**, à travers les interventions sur le réseau routier départemental, la gestion de la ressource en eau et l'assainissement, ainsi que le port d'Etaples ;
- **Fonction 7 : aménagement et environnement**, au titre des politiques d'aménagement foncier et de soutien à la ruralité ;
- **Fonction 9 : développement économique**, en matière d'aménagement foncier et de soutien aux filières agricole et halieutique, et au titre du fonctionnement du Laboratoire départemental d'analyses.

Précision méthodologique :

Les deux tableaux de synthèse des crédits figurant ci-après (un par section) reprennent la segmentation en Fonction/Programme inaugurée lors du budget primitif 2014. Ils font apparaître l'exhaustivité des crédits votés au BP 2022. Les colonnes dédiées au projet de BS 2022 comprennent :

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si le programme fait l'objet de mouvements proposés au vote ;
- des cases vides si le programme ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Immobilier administratif	50 000,00		300 000,00	
	Ressources financières et budgétaires		1 000 000,00		
1 SECURITE	Sécurité routière	87 000,00			
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Aménagement foncier ouvrages linéaires	17 000,00		33 000,00	
	Eau et assainissement	90 000,00	140 000,00	12 000,00	
	Infrastructures portuaires et fluviales	150 000,00	246 150,00	-20 000,00	
	Recettes et dépenses diverses	50 000,00			
	Routes et mobilité	8 598 500,00	250 000,00	650 000,00	
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	725 000,00	10 000 000,00		
	Eau et assainissement	1 000,00			
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Aménagement foncier	84 000,00	10 410,00	-21 648,00	
	Soutien au développement de la filière agricole	1 690 450,00		-20 000,00	
Total Fonctionnement		11 542 950,00	11 646 560,00	933 352,00	0,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Aménagement foncier ouvrages linéaires	932 462,00	400 000,00	43 500,00	
	Eau et assainissement	42 500,00		20 000,00	
	Infrastructures portuaires et fluviales	1 120 000,00			
	Routes et mobilité	72 075 440,00	8 584 000,00	6 202 695,69	
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	8 054 500,00		-201 710,81	
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Aménagement foncier	353 000,00		-157 470,00	
	Pêche aquaculture et filière halieutique	587 000,00			
	Soutien au développement de la filière agricole	434 990,00		-27 284,80	
Total Investissement		83 599 892,00	8 984 000,00	5 879 730,08	0,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des dix politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.52. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Le budget de fonctionnement est ajusté à la hausse de 8 % pour tenir compte de l'évolution des prix des carburants et de l'éventualité de recours des entreprises qui subissent une forte hausse des matériaux non retranscrite par l'évolution de clauses contractuelles des marchés (théorie de l'imprévision).

En investissement, les crédits de paiement progressent de 7 %. Ils permettent de faire face à l'avancement des travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale mais également aux versements des subventions accordées dans le cadre du plan de relance.

La réalisation de ce budget reste néanmoins soumise aux contraintes actuelles liées aux conséquences de la crise sanitaire, avec une reprise économique dans un contexte de pénurie et de hausse des prix des matériaux.

Précision méthodologique :

Les tableaux de crédits suivants, déclinés en fonction/programme/action, ne concernent que les programmes faisant l'objet de mouvements proposés au BS 2022. Les programmes concernés sont détaillés en actions conformément à la segmentation mise en œuvre lors du BP 2014.

Dans un souci de cohérence des données figurant au niveau des programmes, chaque programme faisant l'objet d'un mouvement est décomposé en actions dans sa globalité, même si la totalité des actions qui le composent n'enregistre pas d'inscription.

Les colonnes dédiées au projet de BS 2022 comprennent donc :

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si l'action fait l'objet de mouvements proposés au vote ;
- des cases vides si l'action ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Immobilier administratif	Immobilier administratif - opérations foncières	50 000,00			300 000,00	
		Immobilier administratif	50 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00
	Ressources financières et budgétaires						
	Ressources financières et budgétaires	Recettes et dépenses diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Programme Immobilier administratif**Action Immobilier administratif – opérations foncières**

Dans un contexte de forte hausse du prix des matériaux, il est proposé d'inscrire une provision de crédits de fonctionnement de 300 000 € permettant de répondre aux éventuelles demandes des entreprises titulaires de marchés avec le Département dans le cadre de la mise en œuvre de la théorie de l'imprévision (circulaire du 30 mars 2022).

Fonction 6 : réseaux et infrastructures :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Aménagement foncier ouvrages linéaires	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	17 000,00			33 000,00	
		Aménagement foncier ouvrages linéaires	17 000,00	0,00	0,00	33 000,00	0,00
	Eau et assainissement	Gestion de la ressource eau	90 000,00	140 000,00		12 000,00	
		Gestion des eaux de surface					
	Eau et assainissement	90 000,00	140 000,00	0,00	12 000,00	0,00	
	Infrastructures portuaires et fluviales	Canal Seine-Nord Europe	60 000,00			-20 000,00	
		Canal Seine-Nord Europe					
		Port d'Etaples	90 000,00	246 150,00			
		Infrastructures portuaires et fluviales	150 000,00	246 150,00	0,00	-20 000,00	0,00
	Recettes et dépenses diverses	Recettes et dépenses diverses					
	Recettes et dépenses diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Routes et mobilité	Maintenance du réseau routier	5 342 500,00	250 000,00	500 032,97	11 500,00	
		Mobilité durable	10 000,00			8 000,00	
		Modernisation du réseau routier					
Routes - acquisitions foncières							
Routes - recettes et dépenses diverses		3 246 000,00		49 809,07	630 500,00		
Routes - subventions d'équipement							
Routes et mobilité	8 598 500,00	250 000,00	549 842,04	650 000,00	0,00		

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Aménagement foncier ouvrages linéaires	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	932 462,00	400 000,00	93 256,00	43 500,00	
		Aménagement foncier ouvrages linéaires	932 462,00	400 000,00	93 256,00	43 500,00	0,00
	Eau et assainissement	Gestion de la ressource eau	42 500,00			20 000,00	
		Gestion des eaux de surface					
	Eau et assainissement	42 500,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	
	Infrastructures portuaires et fluviales	Canal Seine-Nord Europe					
		Canal Seine-Nord Europe					
		Port d'Etaples					
		Infrastructures portuaires et fluviales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes et dépenses diverses	Recettes et dépenses diverses					
	Recettes et dépenses diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Routes et mobilité	Maintenance du réseau routier	33 777 457,00		1 219,68	5 391 911,92	
		Mobilité durable	7 618 218,00	4 000 000,00	90 000,00	510 342,32	
		Modernisation du réseau routier	22 266 782,00	3 584 000,00	928,55	100 441,45	
Routes - acquisitions foncières		916 940,00					
Routes - recettes et dépenses diverses		2 285 043,00					
Routes - subventions d'équipement		5 211 000,00	1 000 000,00		200 000,00		
Routes et mobilité	72 075 440,00	6 584 000,00	92 148,23	6 202 695,69	0,00		

Programme Aménagement foncier ouvrages linéaires

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Les crédits de fonctionnement sont ajustés à la hausse à hauteur de 33 000 € pour le règlement du solde de l'étude d'aménagement RD 941Divion-Ourton.

Sur la section d'investissement, des crédits de paiement complémentaires sont inscrits à hauteur de 43 500 €. Ils concernent pour :

- 15 000 € l'acquisition de réserves foncières ;
- 28 500 € le solde de l'étude d'aménagement de la rocade Sud de Wailly.

Programme Eau et Assainissement

Action Gestion de la ressource Eau

Les crédits de fonctionnement sont ajustés à la hausse à hauteur de 12 000 € suite à un besoin d'analyses complémentaires des eaux sur le Marais Audomarois.

En investissement, des crédits de paiement complémentaires sont inscrits à hauteur de 20 000 € pour permettre l'acquisition de nouveaux matériels destinés à l'Assistance Technique en Eau.

Programme Infrastructures portuaires et fluviales

Action Canal Seine-Nord-Europe

Les crédits de fonctionnement sont ajustés à la baisse à hauteur de 20 000 € (frais d'insertion et de publicité liés à l'aménagement foncier du projet Canal Seine-Nord Europe).

Programme Routes et Mobilité

Action Maintenance du réseau routier

Les crédits de fonctionnement de cette action sont ajustés à la hausse de 11 500 € pour les dépenses d'entretien et de maintenance voirie.

En investissement, l'avancement des chantiers sous maîtrise d'ouvrage départementale et l'accélération des opérations en milieu urbain sous maîtrise d'ouvrage communale nécessitent un ajustement à la hausse des crédits de paiement de 5 391 911,92 €.

Action Mobilité Durable

L'ajustement à la hausse de 8 000 € des crédits de fonctionnement résulte de l'organisation d'événements « tout public » durant la semaine de la mobilité.

En investissement, les crédits de paiement sont ajustés à la hausse à hauteur de 510 342,32 € en raison de l'avancement de plusieurs opérations et notamment pour le paiement des subventions aux communes.

Action Modernisation du réseau routier

Les crédits de paiement sont ajustés à la hausse à hauteur de 100 441,45 €. Ils marquent un quasi équilibre entre avancement de certaines opérations comme le renforcement de la RD 165 BENIFONTAINE-CARVIN et le décalage de certains chantiers compte tenu des contraintes réglementaires ou d'acquisitions foncières.

Action Routes – recettes et dépenses diverses

Sur cette action, les crédits de fonctionnement sont ajustés à la hausse à hauteur de 630 500 € pour répondre à la forte augmentation du prix des carburants (matériels et véhicules de la régie routière).

Action Routes – recettes et dépenses diverses

Des crédits de paiement complémentaires sont inscrits à hauteur de 200 000 € pour le règlement des dossiers engagés au titre des subventions FARDA aide à la voirie communale.

Fonction 7 : aménagement et environnement :

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone rurale	8 054 500,00			-201 710,81	
		Aménagement et développement local en zone urbaine					
		Aménagement foncier et développement agri-environnemental					
		Espaces naturels départementaux					
		Gestion de la taxe d'aménagement					
		Aménagement et développement local	8 054 500,00	0,00	0,00	-201 710,81	0,00
	Eau et assainissement	Gestion des eaux de surface					
	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Programme Aménagement et développement local

Action Aménagement et développement local en zone rurale

Les crédits de paiement sont ajustés à la baisse à hauteur de 201 710,81 € au regard de l'avancement des dossiers financés au titre du FARDA aménagement.

Fonction 9 : développement économique :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
9 DEVELOPEMENT ECONOMIQUE	Aménagement foncier	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	84 000,00				-25 000,00
		Schéma directeur départemental boisement	0,00	10 410,00			3 352,00
		Aménagement foncier	84 000,00	10 410,00	0,00		-21 648,00
	Pêche aquaculture et filière halieutique	Aide à la pêche, aquaculture et filière halieutique					
		Pêche aquaculture et filière halieutique	0,00	0,00	0,00		0,00
	Soutien au développement de la filière agricole	Aide au développement d'une agriculture plurielle	700 000,00		23 250,00		-20 000,00
		Soutien au développement de la filière agricole	990 450,00				
		Soutien au développement de la filière agricole	1 690 450,00	0,00	23 250,00		-20 000,00
				0,00	0,00	0,00	0,00

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
9 DEVELOPEMENT ECONOMIQUE	Aménagement foncier	Aménagement foncier et développement agri-environnemental	353 000,00		6,00		-157 470,00
		Schéma directeur départemental boisement					
		Aménagement foncier	353 000,00	0,00	6,00		-157 470,00
	Pêche aquaculture et filière halieutique	Aide à la pêche, aquaculture et filière halieutique					
		Pêche aquaculture et filière halieutique	0,00	0,00	0,00		0,00
	Soutien au développement de la filière agricole	Aide au développement d'une agriculture plurielle	434 990,00		378,80		-27 284,80
		Soutien au développement de la filière agricole					
		Soutien au développement de la filière agricole	434 990,00	0,00	378,80		-27 284,80
				0,00	0,00	0,00	0,00

Programme Aménagement foncier

Action Aménagement foncier et développement agri-environnemental

Les crédits de fonctionnement sont ajustés à la baisse à hauteur de 25 000 € compte tenu du décalage des études d'aménagement sur Neuville St Vaast/Souchez et Bainghen/Surques.

En investissement, le report des travaux connexes sur Aumerval et de Haut-Loquin conduisent à un retrait de 157 470 € des crédits de paiement.

Action Schéma directeur départemental boisement

Les crédits de paiement sont ajustés à la hausse à hauteur de 3 352 € afin de solder l'étude de réglementation des boisements sur la Communauté de Communes de Desvres Samer.

Programme Pêche aquaculture et filière halieutique

Action Aide au développement d'une agriculture plurielle

Sur cette action, Il s'agit d'un ajustement à la baisse à hauteur de 20 000 € des crédits de fonctionnement lié aux besoins de règlement dans le cadre des partenariats agricoles.

En investissement, les crédits de paiement sont ajustés à la baisse à hauteur de 27 284,80 € au regard des règlements à effectuer dans la cadre du fonds alimentation Durable.

Budget annexe : Laboratoire départemental d'analyses :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	Développement des compétences	9 500,00				
		Immobilier Laboratoire	90 900,00		26 181,06		
		Moyens généraux	1 137 510,00	2 937 010,00	18 877,16	-65 671,63	
		Personnel - laboratoire départemental	1 580 000,00			37 763,00	
		Recettes et dépenses diverses					
		Systèmes d'information	31 100,00				
		Laboratoire départemental d'analyses	2 849 010,00	2 937 010,00	45 058,22	-27 908,63	0,00

Fonction	Programme	Actions	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	Développement des compétences					
		Immobilier Laboratoire					
		Moyens généraux	70 000,00		201 807,10	3 387,59	
		Personnel - laboratoire départemental					
		Recettes et dépenses diverses					236 878,81
		Systèmes d'information	18 000,00		14 534,53		
		Laboratoire départemental d'analyses	88 000,00	0,00	216 341,63	3 387,59	236 878,81

Programme Laboratoire Départemental d'Analyses**Fonctionnement**

En fonctionnement, les dépenses sont ajustées à la baisse pour 27 908,63 € qui se répartissent ainsi :

- - 65 671,63 € en Moyens généraux
- + 37 763 € en Personnel

Investissement

L'équilibrage de la section d'investissement a nécessité l'inscription d'un montant équivalent à son excédent, soit 148 444,05 €. Il s'agit d'une pure écriture d'équilibre, ces crédits n'ayant pas vocation à être exécutés.

Une recette de 236 878,81 € correspond au résultat d'investissement reporté.

Annexe 1 :
Détail des inscriptions proposées par
sous-programme

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif							
Action : Immobilier administratif - opérations foncières							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C04-020E02	Frais annexes aux opérations foncières	SGP/ADT/SVPD	50 000,00			300 000,00	
		Total	50 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Aménagement foncier ouvrages linéaires							
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C04-621K01	Remembrement connexe aux ouvrages linéaires (Subventions)	DDAE/SAFB					
C04-621K05	Frais de fonctionnement des AF/AFAF	DDAE/SAFB					
C04-621K07	Réserves foncières - SAFER	DDAE/SAFB					
C04-621K12	AF/AF connexe aux ouvrages linéaires 2010 - RD	DDAE/SAFB					
C04-621K17	AF/AF connexe aux ouvrages linéaires 2015 - RD	DDAE/SAFB					
C04-621K18	AF/AF connexe aux ouvrages linéaires 2016 - RD	DDAE/SAFB					
C04-621K19	AF/AF connexe aux ouvrages linéaires 2017 - RD	DDAE/SAFB					
C04-621K20	AF/AF connexe aux ouvrages linéaires 2020 - RD	DDAE/SAFB					
C04-621K21	AF/AF connexe aux ouvrages linéaires 2021 - RD	DDAE/SAFB					
C04-621L01	Etudes d'aménagement	DDAE/SAFB	12 000,00			33 000,00	
C04-641B05	AF/AF - connexe aux ouvrages linéaires (MOD) - CSNE	DDAE/SAFB					
		Total	17 000,00	0,00	0,00	33 000,00	0,00

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Aménagement foncier ouvrages linéaires							
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C04-621K01	Remembrement connexe aux ouvrages linéaires (Subventions)	DDAE/SAFB	527 462,00		93 256,00		
C04-621K05	Frais de fonctionnement des AF/AFAF	DDAE/SAFB					
C04-621K07	Réserves foncières - SAFER	DDAE/SAFB				15 000,00	
C04-621K12	AF/AF connexe aux ouvrages linéaires 2010 - RD	DDAE/SAFB					
C04-621K17	AF/AF connexe aux ouvrages linéaires 2015 - RD	DDAE/SAFB					
C04-621K18	AF/AF connexe aux ouvrages linéaires 2016 - RD	DDAE/SAFB	15 000,00			-1 500,00	
C04-621K19	AF/AF connexe aux ouvrages linéaires 2017 - RD	DDAE/SAFB	10 000,00			30 000,00	
C04-621K20	AF/AF connexe aux ouvrages linéaires 2020 - RD	DDAE/SAFB					
C04-621K21	AF/AF connexe aux ouvrages linéaires 2021 - RD	DDAE/SAFB					
C04-621L01	Etudes d'aménagement	DDAE/SAFB					
C04-641B05	AF/AF - connexe aux ouvrages linéaires (MOD) - CSNE	DDAE/SAFB					
		Total	932 462,00	400 000,00	93 256,00	43 500,00	0,00

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Eau et assainissement							
Action : Gestion de la ressource eau							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C04-611B01	Etudes sur la détermination des périmètres de protection des captages - CPER 2000-2006	DDAE/SATE					
C04-611G01	FARDA - AEP - programme départemental	DDAE/SATE					
C04-611H02	FARDA - Assainissement non collectif	DDAE/SATE					
C04-611I02	Assistance technique en eau et assainissement	DDAE/SATE	90 000,00	140 000,00		12 000,00	
		Total	90 000,00	140 000,00	0,00	12 000,00	0,00

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Eau et assainissement							
Action : Gestion de la ressource eau							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C04-611B01	Etudes sur la détermination des périmètres de protection des captages - CPER 2000-2006	DDAE/SATE					
C04-611G01	FARDA - AEP - programme départemental	DDAE/SATE					
C04-611H02	FARDA - Assainissement non collectif	DDAE/SATE					
C04-611I02	Assistance technique en eau et assainissement	DDAE/SATE				20 000,00	
		Total	42 500,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Infrastructures portuaires et fluviales							
Action : Canal Seine-Nord Europe							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C04-621K13	Frais connexes aux travaux de remembrement - CSNE	DDAE/SAFB	60 000,00			-20 000,00	
		Total	60 000,00	0,00	0,00	-20 000,00	0,00

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Routes et mobilité							
Action : Maintenance du réseau routier							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C04-621A04	Ouvrages d'art	PADT/DM2R					
C04-621B06	Opérations de sécurité sur RNIL	PADT/DM2R					
C04-621G02	Maintenance des RD en milieu urbain	PADT/DM2R					
C04-621G09	Maintenance du réseau routier	PADT/DM2R					
C04-621G10	Equipement de la route	PADT/DM2R					
C04-621H02	Eclairage	PADT/DM2R					
C04-621H04	Sinct entretien des routes	PADT/DM2R	3 470 000,00		423 049,68	-9 000,00	
C04-621H06	Enduits superficiels	PADT/DM2R					
C04-621H08	Equipements divers	PADT/DM2R	105 000,00		12 309,94	5 500,00	
C04-621H09	Gestion et intervention sur le domaine public	PADT/DM2R					
C04-621H11	Espaces verts	PADT/DM2R					
C04-621H12	Entretien des bassins de rétention	PADT/DM2R					
C04-621H13	Maintenance et entretien des abris voyageurs	SGP/ADT/SP	100 000,00		16 976,52		
C04-621H17	Entretien de chaussées - SSR	DM2R/SM3R	967 500,00		47 696,83	15 000,00	
C04-621I03	Frais d'études liés à la maintenance du réseau routier	PADT/DM2R					
C04-622E02	Service hivernal - Viabilité hivernale	PADT/DM2R					
		Total	5 342 500,00	250 000,00	500 032,97	11 500,00	0,00

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Routes et mobilité							
Action : Maintenance du réseau routier							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C04-621A04	Ouvrages d'art	PADT/DM2R					
C04-621B06	Opérations de sécurité sur RNIL	PADT/DM2R	65 000,00			-65 000,00	
C04-621G02	Maintenance des RD en milieu urbain	PADT/DM2R	8 782 373,00		1 218,03	2 062 458,06	
C04-621G09	Maintenance du réseau routier	PADT/DM2R	18 228 625,00			2 796 352,24	
C04-621G10	Equipement de la route	PADT/DM2R	3 785 030,00		1,65	561 614,35	
C04-621H02	Eclairage	PADT/DM2R					
C04-621H04	Strict entretien des routes	PADT/DM2R					
C04-621H06	Enduits superficiels	PADT/DM2R					
C04-621H08	Equipements divers	PADT/DM2R					
C04-621H09	Gestion et intervention sur le domaine public	PADT/DM2R	200 000,00			36 487,27	
C04-621H11	Espaces verts	PADT/DM2R					
C04-621H12	Entretien des bassins de rétention	PADT/DM2R					
C04-621H13	Maintenance et entretien des abris voyageurs	SGP/DT/SP					
C04-621H17	Entretien de chaussées - SSR	DM2R/SM3R					
C04-621I03	Frais d'études liés à la maintenance du réseau routier	PADT/DM2R					
C04-622E02	Service hivernal - Viabilité hivernale	PADT/DM2R					
Total			33 777 457,00	0,00	1 219,68	5 391 911,92	0,00

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Routes et mobilité							
Action : Mobilité durable							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C04-621E01	Pistes cyclables (Maîtrise d'ouvrage)	DM2R/SGPR					
C04-621E02	Pistes cyclables (Subvention)	DM2R/SPP	10 000,00			8 000,00	
C04-621E05	Itinéraires véloroutes et voies vertes transfrontalières - programme INTERREG V - Projet 2 mers	DM2R/SPP					
C04-621E06	Aires de covoiturage (Maîtrise d'ouvrage)	DM2R/SPP					
C04-628G05	Aires de covoiturage (Subvention)	DM2R/SPP					
Total			10 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Routes et mobilité							
Action : Mobilité durable							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C04-621E01	Pistes cyclables (Maîtrise d'ouvrage)	DM2R/SGPR	6 665 600,00	4 000 000,00		153 987,00	
C04-621E02	Pistes cyclables (Subvention)	DM2R/SPP	529 670,00			465 955,32	
C04-621E05	Itinéraires véloroutes et voies vertes transfrontalières - programme INTERREG V - Projet 2 mers	DM2R/SPP	45 000,00			17 000,00	
C04-621E06	Aires de covoiturage (Maîtrise d'ouvrage)	DM2R/SPP	181 948,00			-88 900,00	
C04-628G05	Aires de covoiturage (Subvention)	DM2R/SPP	196 000,00		90 000,00	-37 700,00	
Total			7 618 218,00	4 000 000,00	90 000,00	510 342,32	0,00

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Routes et mobilité							
Action : Modernisation du réseau routier							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C04-602G01	Avances pour travaux - voirie	DM2R/SGPR					
C04-621A01	Opérations structurantes	DM2R/SGPR	7 396 594,00	1 695 000,00		355 750,00	
C04-621A09	CPER 2000-2006 -RNIL Travaux sous maîtrise d'ouvrage Département	DM2R/SGPR					
C04-621A11	Interventions sur réseau structurant	DM2R/SGPR	12 202 750,00	620 000,00		-254 380,00	
C04-621B04	Banque de données routières	DM2R/SPP					
C04-621I01	Frais d'études liés aux opérations structurantes	DM2R/SGPR	1 467 438,00	69 000,00	928,55	-928,55	
C04-628K01	Travaux - ouvrages d'art non départementaux sur la RD 60	DM2R/SGPR					
C04-628K02	Travaux sous maîtrise d'ouvrage unique pour la commune d'Erville	DM2R/SGPR					
Total			22 266 782,00	3 584 000,00	928,55	100 441,45	0,00

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Routes et mobilité							
Action : Routes - recettes et dépenses diverses							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C04-602E01	Acquisition, entretien et consommables véhicules PADT	DM2R/SM3R	3 243 000,00		49 809,07	630 500,00	
C04-611F01	Remboursement pour travaux d'assainissement urbain connexes aux travaux de voirie	SGP/DT/SP					
C04-621H03	Participations au titre de l'entretien des ponts	DM2R/SPP					
Total			3 246 000,00	0,00	49 809,07	630 500,00	0,00

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Routes et mobilité							
Action : Routes - subventions d'équipement							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C04-621B01	Opérations de sécurité.	PADT/DM2R					
C04-628G04	FARDA - Aide à la voirie communale	DDAE/SDT	3 711 000,00			200 000,00	
C04-628I01	Subventions d'équipement aux communes et autres départements	SGP/DT/SVPD					
Total			5 211 000,00	1 000 000,00	0,00	200 000,00	0,00

Fonction 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT - Programme : Aménagement et développement local							
Action : Aménagement et développement local en zone rurale							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Recette	
C04-741K01	FARDA - Programme d'Equipement Rural	DDAE/SDT					
C04-741K05	FARDA - Aménagement	DDAE/SDT	8 054 500,00			-201 710,81	
Total			8 054 500,00	0,00	0,00	-201 710,81	0,00

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Aménagement foncier						
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-924A03	Etudes d'aménagement - Second aménagement foncier HQE	DDAE/SAFB	44 000,00			-25 000,00
C04-924B02	Frais connexes aux travaux de remembrement	DDAE/SAFB				
C04-924B05	AFAF - Aménagement Foncier Agricole et Forestier 2003	DDAE/SAFB				
C04-924B15	AFAF - Aménagement Foncier Agricole et Forestier 2009	DDAE/SAFB				
C04-924B20	AFAF - Aménagement Foncier Agricole et Forestier 2012 - MO	DDAE/SAFB				
C04-924B22	AFAF - Aménagement Foncier Agricole et Forestier 2013 - MO	DDAE/SAFB				
C04-924B27	AFAF - Aménagement Foncier Agricole et Forestier 2015 - MO	DDAE/SAFB				
C04-924B33	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2018 - MO	DDAE/SAFB				
C04-924B34	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2020 - MO	DDAE/SAFB				
C04-924B35	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2021 - MO	DDAE/SAFB				
C04-924B36	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2022 - MO	DDAE/SAFB				
C04-924C01	AFAF - Subventions travaux et MO communales	DDAE/SAFB				
C04-924D01	Aides au titre des échanges amiables	DDAE/SAFB				
Total			84 000,00	0,00	0,00	-25 000,00

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Aménagement foncier						
Action : Aménagement foncier et développement agri-environnemental						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-924A03	Etudes d'aménagement - Second aménagement foncier HQE	DDAE/SAFB				
C04-924B02	Frais connexes aux travaux de remembrement	DDAE/SAFB				
C04-924B05	AFAF - Aménagement Foncier Agricole et Forestier 2003	DDAE/SAFB				
C04-924B15	AFAF - Aménagement Foncier Agricole et Forestier 2009	DDAE/SAFB				
C04-924B20	AFAF - Aménagement Foncier Agricole et Forestier 2012 - MO	DDAE/SAFB				
C04-924B22	AFAF - Aménagement Foncier Agricole et Forestier 2013 - MO	DDAE/SAFB				
C04-924B27	AFAF - Aménagement Foncier Agricole et Forestier 2015 - MO	DDAE/SAFB				
C04-924B33	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2018 - MO	DDAE/SAFB				
C04-924B34	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2020 - MO	DDAE/SAFB	25 000,00			-25 000,00
C04-924B35	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2021 - MO	DDAE/SAFB				
C04-924B36	AFAF - Aménagement foncier agricole et forestier 2022 - MO	DDAE/SAFB				
C04-924C01	AFAF - Subventions travaux et MO communales	DDAE/SAFB	200 000,00		6,00	-130 006,00
C04-924D01	Aides au titre des échanges amiables	DDAE/SAFB	5 000,00			-2 464,00
Total			353 000,00	0,00	6,00	-157 470,00

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Aménagement foncier						
Action : Schéma directeur départemental boisement						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-924A05	Etudes d'aménagement - Réglementation des boisements	DDAE/SAFB		10 410,00		3 352,00
Total			0,00	10 410,00	0,00	3 352,00

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Soutien au développement de la filière agricole						
Action : Aide au développement d'une agriculture plurielle						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-922D04	Développement agricole durable et solidaire	DDAE/SDT	700 000,00		23 250,00	-20 000,00
Total			700 000,00	0,00	23 250,00	-20 000,00

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Soutien au développement de la filière agricole						
Action : Aide au développement d'une agriculture plurielle						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-922D04	Développement agricole durable et solidaire	DDAE/SDT	434 990,00		378,80	-27 284,80
Total			434 990,00	0,00	378,80	-27 284,80

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses						
Action : Immobilier Laboratoire						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA05	Patrimoine LDA	DIMMO/SID/LDA				
C04-LDA18	Entretien des bâtiments	DIMMO/SMP/LDA	90 000,00		26 181,06	
Total			90 000,00	0,00	26 181,06	0,00

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses						
Action : Moyens généraux						
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
C04-LDA01	Affaires générales - Equipement LDA	DMG/SGTPV/LDA				
C04-LDA02	Prestations Affaires générales LDA	DMG/SAP/LDA	51 200,00		4 026,55	12 500,00
C04-LDA06	Logistique LDA - Fonctionnement	DMG/SAP/LDA				
C04-LDA11	Frais de télésurveillance LDA	DMG/SAP/LDA				
C04-LDA12	Audits et études LDA	LDASAF/LDA				
C04-LDA13	Documentation LDA	PPINDIID/LDA				
C04-LDA14	Investissements spécifiques LDA	LDASAF/LDA				
C04-LDA15	Fonctionnement spécifique LDA	LDASAF/LDA	927 010,00	2 937 010,00	13 422,94	-118 671,63
C04-LDA16	Adhésions - LDA	LDASAF/LDA				
C04-LDA31	Achat énergie et fluides bâtiments LDA	DIMMO/SIE/LDA	110 000,00		1 427,67	40 500,00
Total			1 137 510,00	2 937 010,00	18 877,16	-65 671,63

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses								
Action : Moyens généraux								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C04-LDA01	Affaires générales - Equipement LDA	DMG/SGTPV/LDA						
C04-LDA02	Prestations Affaires générales LDA	DMG/SAAP/LDA						
C04-LDA06	Logistique LDA - Fonctionnement	DMG/SAAP/LDA						
C04-LDA11	Frais de télésurveillance LDA	DMG/SAAP/LDA						
C04-LDA12	Audits et études LDA	LDASAF/LDA						
C04-LDA13	Documentation LDA	PPIMDIID/LDA						
C04-LDA14	Investissements spécifiques LDA	LDASAF/LDA	70 000,00			201 807,10	3 387,59	
C04-LDA15	Fonctionnement spécifique LDA	LDASAF/LDA						
C04-LDA16	Adhésions - LDA	LDASAF/LDA						
C04-LDA31	Achat énergie et fluides bâtiments LDA	DIMMOSIE/LDA						
	Total		70 000,00	0,00		201 807,10	3 387,59	0,00

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses								
Action : Personnel - laboratoire départemental								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C04-LDA10	Rémunérations LDA	DRH/REM Rémunérations - LDA	1 580 000,00				37 763,00	
	Total		1 580 000,00	0,00	0,00		37 763,00	0,00

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses								
Action : Recettes et dépenses diverses								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C04-LDA21	Enregistrement des cessions	DF/SEB/LDA						
C04-LDA26	Résultats reportés	DF/SELB/LDA						236 878,81
C04-LDA30	provisions	DF/SEB/LDA						
C04-LDA32	Dépenses imprévues d'investissement	DF/SELB/LDA						
	Total		0,00	0,00	0,00	0,00		236 878,81

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Laboratoire départemental d'analyses								
Action : Systèmes d'information								
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette		Dépense	Recette	
C04-LDA03	Informatique - Equipement LDA	PRAДСN/LDA	18 000,00			14 534,53		
C04-LDA04	Informatique - fonctionnement LDA	PRAДСN/LDA						
	Total		18 000,00	0,00		14 534,53	0,00	0,00

Annexe 2

Affectations complémentaires

Numéro du dossier	libellé du dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
2019-01640-02	ART 2662 Petit matériel MDADT	10 014,85	-0,01	10 014,84
2020-01349-02	429-Acquisitions Tracteurs, saleuses, remorques, équipement	150 000,00	-1 516,34	148 483,66
2020-01349-04	170-ACQUISITION MATERIEL	8 600,00	-87,43	8 512,57
2020-01348-06	LH-Petits matériels 2020	4 700,00	-110,68	4 589,32
2020-01349-05	MT-2662- Acquisition d'outillage et petits matériels	14 700,00	-2 642,35	12 057,65
2021-02042-03	429-Acquisitions Tracteurs équipements	870 000,00	-1 630,93	868 369,07
2021-02053-01	ARG-Petits matériels MDADT	15 500,00	-116,10	15 383,90
2022-00594-02	2459-Acquisition véhicules PADT - UGAP	1 800 000,00	92 500,00	1 892 500,00
2014-00562 - 1	BUSNES Déviation	10 514 400,00	-320 000,00	10 194 400,00
2015-00179-01	ETRUN AUBIGNY Mise à 2x2 voies	21 340 000,00	-50 000,00	21 290 000,00
2015-00180-01	ARRAS Rocade Sud	16 239 000,00	-100 000,00	16 139 000,00
2015-00181-01	Travaux de réhabilitation et création de pistes cyclables sur la RD 219	9 400 000,00	210 000,00	9 610 000,00
2015-00179-11	RD 939 AUBIGNY EN ARTOIS-SAVY BERLETTE PR 161+335 à 162+460-Purges ponctuelles	60 000,00	8 200,00	68 200,00
2015-00180-12	ARG RD 60 AGNY - Renforcement suite mise en service.	282 000,00	18 000,00	300 000,00
2016-01101-01	RD 939 Le Parc Gestion dynamique du trafic	1 750 000,00	-50 000,00	1 700 000,00
2019-01616-01	RD937 - RD945 giratoire de Beuvry	1 900 000,00	-200 000,00	1 700 000,00
2021-02281-01	RD939 - Aubigny-Ligny - aménagement des carrefours	2 205 000,00	700 000,00	2 905 000,00
2021-02281-02	MT - Echangeur RD 939 / RD 941	245 000,00	-21 470,66	223 529,34
2017-00263-01	RD 162 LOISON SOUS LENS PR 3+851 OA 1465 - Remplacement garde corps, étanchéité trottoir	61 300,00	-2 651,98	58 648,02
2018-01475-01	RD58E2 LIEVIN PR25+500 OA1561 RD58E2 LIEVIN PR25+075 OA1562	211 000,00	-4 188,98	206 811,02
2019-01474-01	RD941 BEUVRY PR146+164 OA 1107 Curage des ovoïdes et aménagement des berges	20 730,00	-53,80	20 676,20
2020-01197-01	RD5 PR 14+870 OA0354 CROISILLES	30 000,00	-360,00	29 640,00
2020-03911-01	RD1 -PR5+807 et RD 7 PR36+562-BAILLEULMONT BAILLEULVAL-OA453 et 460-Maçonnerie	45 600,00	-72,00	45 528,00
2020-03914-01	RD55 PR2+632 et RD49 PR14+176-NEUVILLE SAINT VAAST ETRUN-OA064 et OA011-Maçonnerie	38 400,00	-438,30	37 961,70
2020-01219-01	RD945 PR 15+890 OA1175 SAILLY SUR LA LYS	100 000,00	-2 480,39	97 519,61
2020-01243-01	RD209 PR 8+82 OA2468 CLAIRMARAIS	43 000,00	-1 269,00	41 731,00
2020-01244-01	RD209 PR 3+773 OA2466 CLAIRMARAIS	40 000,00	-287,80	39 712,20
2020-01270-01	RD940 PR 50+386 OA1856A WIMEREUX	330 000,00	-55 048,16	274 951,84
2020-01286-01	RD226E1 PR 9+547 OA1782A ZUTKERQUE	50 000,00	-3 145,98	46 854,02
2020-01287-01	RD219 PR 1+916 OA1792 OYE PLAGE	75 000,00	-4 806,76	70 193,24
2020-01306-01	RD919 PR 55+492 OA1215-2 LIBERCOURT	33 000,00	-4 900,20	28 099,80
2020-01325-01	RD340 PR 11+449 OA0576 WAIL	100 000,00	-250,97	99 749,03
2020-01326-01	RD89 PR 5+362 OA2682 BOURS	90 216,00	-0,40	90 215,60
2021-02061-01	RD 939 SAVY-BERLETTE PR 160+497 OA 101 - Descentes EP, joints de trottoirs, revêtement trottoir	50 000,00	-936,80	49 063,20
2021-02062-01	RD 74E2 SAVY-BERLETTE PR 18+688 OA 154 - Soutènement, défense de berges	35 000,00	-369,20	34 630,80
2021-02109-01	RD 186 MAZINGHEM PR 7+488 OA 1688A - Reconstruction	140 000,00	-5 499,84	134 500,16
2021-02110-01	RD 57 REBREUVE RANCHICOURT PR 17 + 205 OA M1350 - Réparation des zones érodées et aménagement des berges	20 000,00	700,00	20 700,00
2021-02111-01	RD 69 CALONNE SUR LA LYS PR 0+597 OA 1651 - Réparation intrados	40 000,00	-425,20	39 574,80
2021-02112-01	RD 186 ST-VENANT PR 15+322 OA 1682 - Longrines, garde-corps, maçonnerie et défenses de berges	30 000,00	-4 943,18	25 056,82
2021-02113-01	RD 943 ANNEZIN PR 30+355 OA 1009 - Reconstruction d'un mur en retour et réfection des bords de trottoir	100 000,00	-330,40	99 669,60
2021-02196-01	RD 217 LICQUES PR 1+700 et 2+050 OA Traversée - Traversées de chaussée	80 000,00	-13 803,67	66 196,33
2021-02198-01	RD 230 GUEMPS PR 08+753 OA 1754B - Remplacement parapet par GC et évacuation des eaux de ruissellement	40 000,00	-2 272,70	37 727,30
2021-02216-01	RD 262 SALLAUMINES PR 3+485 OA 1462 - Dispositifs de sécurité sur l'ouvrage - Traitement des berges	50 000,00	-2 180,00	47 820,00
2021-02218-01	RD 943 LOOS-EN-GOHELLE PR 17+813 OA 1226 - Réparation joints mécaniques	20 000,00	-32,00	19 968,00
2021-02219-01	RD 937 AIX-NOULETTE PR 14+196 OA 1216 - Réparation joints mécaniques	25 000,00	-2 977,60	22 022,40
2021-02246-01	RD 8 ROELLECOURT PR 43+058 OA 0773 - Etanchéité trottoirs	78 000,00	-3 000,00	75 000,00
2022-01051-01	RD 943 BAYENGHEM LES EPERLECCQUES PR 77+445 OA 1722 - Remplacement de l'ouvrage	55 000,00	15 000,00	70 000,00
2022-01052-01	RD 943 MOULLE PR 73+463 OA 2423 - Remplacement de l'ouvrage d'art par un ouvrage béton	55 000,00	15 000,00	70 000,00
2022-01075-01	RD 940 SAINT FOLQUIN PR 98+023 OA 1773B - Curage de l'ouvrage, anticorrosion sur l'ensemble de l'ouvrage	80 000,00	25 000,00	105 000,00
2022-01076-01	RD 940 SAINT FOLQUIN PR 98+101 OA 1774B - Curage de l'ouvrage, anticorrosion sur l'ensemble de l'ouvrage	60 000,00	25 000,00	85 000,00
2015-00189-01	HUCQUELIERS Accès au collège	2 070 000,00	-7 782,79	2 062 217,21
2017-00276-01	Renforcement RD 917	5 500 000,00	-350 000,00	5 150 000,00
2017-00278-01	RD 254 E2 SELLES OA 2571 renforcement des superstructures	560 000,00	-78 994,64	481 005,36
2018-01486-01	RD 46 Courrières OA 1252	1 130 000,00	-74 815,62	1 055 184,38
2018-01489-01	RD 943 Béthune OA 1003	470 000,00	-35 380,93	434 619,07
2018-01490-01	RD 943 Nordausques OA 1700	310 000,00	-21 819,96	288 180,04
2019-01622-01	RD 940 Modification du carrefour à St Etienne au Mont	857 641,90	100 000,00	957 641,90
2019-01630-01	RD 170 La Couture OA1052A	500 000,00	-53 946,55	446 053,45
2020-01168-01	RD 341-RD 75 Giratoire Cambligeul	998 000,00	-50 000,00	948 000,00
2020-01169-01	RD 341 Giratoire Maroeuil	600 000,00	-100 000,00	500 000,00
2020-01170-04	Etudes RD 941 Rocade Béthune renforcement	13 000,00	-13 000,00	0,00
2020-01173-01	RD 939 Réfection couche de roulement Hesdin-Montreuil	8 200 000,00	300 000,00	8 500 000,00
2020-01175-01	Aménagement d'un giratoire RD157E3/157	1 045 000,00	70 000,00	1 115 000,00
2020-01182-01	RD 16 Sains les Marquion OA0983 superstructures	350 000,00	-105 154,35	244 845,65
2020-01183-01	RD171 Beuvry OA1055A Reconstruction	600 000,00	-94 953,76	505 046,24
2020-01184-01	RD171 Richebourg OA1192 Reconstruction	600 000,00	-109 849,13	490 150,87
2020-01171-03	RD 939 SAINT MICHEL SUR TERNOISE – Réfection du bassin SMT1	65 000,00	-10 502,42	54 497,58
2021-02283-01	RD301 - réhabilitation - gestion patrimoniale	1 500 000,00	-250 000,00	1 250 000,00
2021-02284-01	RD939 - accès E-Valley et CSNE	2 500 000,00	500 000,00	3 000 000,00
2021-02292-01	RD919 - Courrières - OA 1266 - Démolition - Comblement	200 000,00	265 000,00	465 000,00
2022-01094-01	RD 165 Renforcement BENIFONTAINE-CARVIN	2 500 000,00	3 000 000,00	5 500 000,00
2022-01119-01	M641-OA LA BASSEE/DOUVRAIN-Participation	415 000,00	300 000,00	715 000,00
2022-01121-01	RD102-CONCHY-SUR-CANCHE-OA0256-Reconstruction	700 000,00	200 000,00	900 000,00
2022-01124-01	RD42-ST-LAURENT-BLANGY-OA 0061-Réfection	200 000,00	110 000,00	310 000,00
2011-04592 - 1	SAULTY DAINVILLE 2ème tranche	771 400,00	-30 111,05	741 288,95
2018-02905-04	Travaux de clôture	250 000,00	435 000,00	685 000,00
2018-01491-01	VVV Angres Olhain	4 850 000,00	-500 000,00	4 350 000,00
2018-01492-01	VVV Ardres Guines	2 775 000,00	100 000,00	2 875 000,00

Numéro du dossier	libellé du dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
2020-01190-01	Liants MRR - Régie 2020	1 249 256,36	-100 438,06	1 148 818,30
2020-03906-01	Surcoût COVID Chantiers	511 000,00	-55 000,00	456 000,00
2020-01192-12	ARG RD 8/1 LA CAUCHIE PR 15+788 Comblement sape	12 000,00	-644,71	11 355,29
2020-01192-27	ARG RD 59 et 257 LE SOUICH Comblement de 2 sapes	14 650,00	-648,27	14 001,73
2020-01200-01	RD46 PLOUVAIN-ROEUX PR 1+350 à 1+850 Purges profondes - Tapis	180 000,00	-423,48	179 576,52
2020-01210-01	RD917G ARRAS-SAINT LAURENT BLANGY-SAINT NICOLAS PR 31-437 à 31+437 Réfection t	215 000,00	721,61	215 721,61
2020-01211-01	RD950 VITRY EN ARTOIS-BREBIERES PR 15+362 à 19+718 Purges semi profondes	400 000,00	-443,73	399 556,27
2020-03926-01	RD21E - PR14+000 - SAUCHY CAUCHY - Empierrement d'un dépôt	46 800,00	-246,00	46 554,00
2020-03927-01	RD24 - PR0+000 à 3+000 - AMPLIER - Elargissement d'accotement	46 800,00	-12,18	46 787,82
2020-01222-01	RD937 BETHUNE PR GIR345 0+000 à 0+110 Réfection de la couche de roulement sur giratoire	120 200,00	-52,71	120 147,29
2020-01234-01	RD943 LILLERS PR 40+479 à 42+319 Abattage d'arbres et replantation	80 000,00	-841,76	79 158,24
2020-01192-33	AU-RD 212 HELFAUT PR 3+100 - Stabilisation talus	20 000,00	-1 855,78	18 144,22
2020-01248-01	RD211 ARQUES GIR213 Tapis enrobés giratoire ZAC porte de l'AA	55 000,00	-1 992,90	53 007,10
2020-01258-01	RD202 AFFRINGUES PR 4+960 à 5+000 Confortement Berge en Palplanches	64 650,00	-2 790,11	61 859,89
2020-01261-01	RD77 THEROUANNE PR 43+3594 à 47+256 Purges GB+BB - Rue de Saint-Omer	38 000,00	-5 300,14	32 699,86
2020-03952-01	RD 202 -PR4+700 à 5+400-AFFRINGUES/NIELLES LES BLEQUIN- Rectification de virage, caill	400 000,00	-1 107,86	398 892,14
2020-01192-36	BL-RD 901G SAINT LEONARD PR 45+220 à 45+250 - Purge GB - BBSG	19 000,00	-1 517,51	17 482,49
2020-01192-37	BL-RD 125E2 LACRES PR 15+270 à 16+630 - Pata	6 000,00	-95,27	5 904,73
2020-01277-01	RD940 NEUFCHATEL HARDELLOT-NESLES PR 36+030 à 37+814 Réfection tunage bois	190 000,00	-9 826,60	180 173,40
2020-01191-04	BOU Travaux préparatoires ECF	90 434,56	-150,47	90 284,09
2020-01299-01	RD304 NIELLES LES CALAIS-HAMES-BOUCRES PR 6+761 à 6+862/10+502 à 10+613 Couch	25 000,00	-1 322,09	23 677,91
2020-01192-41	LH-RD 51 GIVENCHY EN GOHELLE PR 5+400 à 6+200 - Purges ponctuelles	35 000,00	-2 253,60	32 746,40
2020-01192-42	LH-RD 306-46-917-919-162-46E2-160E2-51 DIVERSES COMMUNES - Purges ponctuelles	47 000,00	2 490,00	49 490,00
2020-01308-01	RD58G LIEVIN-GRENAY PR 13+543 à 15+000 Purges ponctuelles et couche de roulement en B	153 000,00	-2 190,35	150 809,65
2020-01315-01	RD166E2 SAINS EN GOHELLE PR 33+000 à 33+450 Purges ponctuelles et refecton de la couc	105 000,00	-3 097,58	101 902,42
2020-01317-01	RD166E2 BULLY LES MINES PR 31+200 à 32+215 Purges ponctuelles et refecton de la couch	103 000,00	-978,29	102 021,71
2020-01318-01	RD33 MERICOURT PR 22+300 à 23+000 Réparation ponctuelle de chaussée et stabilisation d'e	60 000,00	-1 028,80	58 971,20
2020-01319-01	RD55 GIVENCHY EN GOHELLE-NEUVILLE SAINT VAAST PR 10+926 à 11+702 Enduit coloré	70 000,00	-1 357,00	68 643,00
2020-01320-01	RD188 SAINS EN GOHELLE PR 28+352 à 29+672 renforcement des rives	132 200,00	-48,64	132 151,36
2020-01191-06	LH Travaux préparatoires ECF	44 000,00	-311,46	43 688,54
2020-04002-01	RD306 - PR3+1780 à 3+3810 - DOURGES - Travaux de mise en sécurité	40 000,00	-327,52	39 672,48
2020-04003-01	RD917 - PR55+380 à 55+460 CARVIN - Réhabilitation et modernisation de l'éclairage public du c	90 000,00	-1 153,90	88 846,10
2020-04004-01	RD919/163 - PR51+1120 à 51+000 CARVIN - Réhabilitation et modernisation de l'éclairage publ	70 000,00	-211,67	69 788,33
2020-01328-01	RD939 BAILLEUL AUX CORNAILLES-AVERDOINGT-TINCQUES PR 153+150 à 155+860 Réfé	180 000,00	-13 101,71	166 898,29
2020-01331-01	RD941 BRIAS-BOURS PR 119+900 à 123+040 Réfection couche de roulement "ESU"	140 000,00	-27 576,38	112 423,62
2020-01336-01	RD104 CROISSETTE-HERICOURT-FLERS PR 35+510 à 37+350 renforcement de chaussée	380 000,00	-23 000,00	357 000,00
2020-01340-01	RD142E2 VERTON PR 22+730 à 23+290 Réfection chaussée et jumelé à une OSMOC	140 000,00	-13 384,24	126 615,76
2020-01343-01	RD 152 CLENLEU-BIMONT PR 2+575 à 4+195 Elargissement de chaussée	460 000,00	-134,54	459 865,46
2020-01191-07	MT Travaux préparatoires ECF	442 700,00	-853,78	441 846,22
2021-02055-01	Liants MRR- Régie 2021	1 357 642,00	-12 760,18	1 344 881,82
2021-02055-02	Glissières MRR- Régie 2021	97 900,00	-44 928,00	52 972,00
2021-02080-01	RD 24 AMPLIER PR 0+317 à 3+226 - Reprofilage Grave émulsion et ESU	215 000,00	-946,01	214 053,99
2021-02084-01	RD 956 et 36 VAULX VRAUCOURT PR 6+702 à 6+762 et 5+221 à 5+249 - Renforcement - EHA	190 000,00	5 100,00	195 100,00
2021-02086-01	RD 42/VC ST LAURENT BLANGY PR GIR 30 - Réfection tapis en agglomération	50 000,00	-306,41	49 693,59
2021-02089-01	RD 9 GOMIECHT - COURCELLES LE COMTE - ERVILLERS PR 6+305 à 7+900 - Reprofilag	145 000,00	-831,87	144 168,13
2021-02056-06	ARG-RD 19E2 LEHELLE PR32+452 rue de Bus-Comblement sape	27 000,00	-3 874,98	23 125,02
2021-02056-07	ARG-RD 341 BEAURAIS PR 0 à 1+200-Réfection tapis	85 000,00	5 353,24	90 353,24
2021-02115-01	RD 187 ISBERGUES PR 9+290 à 10+150 - Renforcement structure, tapis	175 000,00	-2 704,77	172 295,23
2021-02117-01	RD 488 BRUAY LA BUISSIERE PR 0+000 à 0+970 - Renforcement structure - ECF	161 000,00	-1 992,41	159 007,59
2021-02119-01	RD 941 DIVON PR 131+550 à 132+100 - Réparations ponctuelles - ECF	120 000,00	-2 970,65	117 029,35
2021-02120-01	RD 937 BEUVRY PR 25+1319 à 25+2410 - Renforcement structure	100 000,00	-711,69	99 288,31
2021-02121-01	RD 166 NOYELLES LES VERMELLES PR 5+380 à 7+000 - Renforcement structure	151 480,00	-481,47	150 998,53
2021-02125-01	RD 70 MARLES LES MINES PR 8+889 à 10+230 - Réparations ponctuelles - ECF	181 000,00	-3 416,74	177 583,26
2021-02126-01	RD 72E2 NOEUX LES MINES PR 40+347 à 40+674 - Renforcement structure - BBMA	140 000,00	3 420,00	143 420,00
2021-02129-01	RD 70 LAPUGNOY PR 4+765 à 5+600 - Réparations ponctuelles - BBSG	153 000,00	-1 389,57	151 610,43
2021-02130-01	RD 69 AMETTES PR 23+482 à 24+420 - Stabilisation défense de berge	80 000,00	-3 313,86	76 686,14
2021-02131-01	RD 943 BEUVRY PR 27+761 à 27+1562 - Réparations ponctuelles - BBSG	100 000,00	-693,68	99 306,32
2021-02133-01	RD 171 LAVENTIE PR 18+850 à 20+115 - Renforcement structure	151 300,00	374,00	151 674,00
2021-02134-01	RD 70 CAMBLAIN CHATELAIN PR 15+700 à 15+900 - Renforcement structure	57 000,00	-1 734,72	55 265,28
2021-02136-01	RD 943 SAILLY LABOURSE PR 27+190 à 27+700 - Réparations ponctuelles - BBSG	100 000,00	3 150,00	103 150,00
2021-02689-03	ART Fourniture matériaux Régie	160 088,54	-4 462,87	155 625,67
2021-02058-06	Délaissé de LILLERS	7 500,00	-12,00	7 488,00
2021-02155-01	RD 943 AIRE SUR LA LYS PR 54+000 à 55+000 - Réfection couche de roulement	200 000,00	700,00	200 700,00
2021-02158-01	RD 208E1 WISQUES PR 23+018 à 23+199 - Sécurisation carrefour avec VC route d'esqueres	170 000,00	2 000,00	172 000,00
2021-02056-05	AU-RD 92 LAIRES-FEBVIN PALFART PR 6+125 et 5+150 Réparation de marcas	35 000,00	-230,66	34 769,34
2021-02180-01	RD 119 BOULOGNE SUR MER GIR 120 - Réfection couche de roulement	80 000,00	-18 724,91	61 275,09
2021-02184-01	RD 119 OUTREAU PR 48+880 à 49+769 - RCS	120 000,00	-11 418,79	108 581,21
2021-02185-01	RD 127 COURSET - DOUDEAUVILLE PR 18+121 à 20+195 - Reprofilage	296 000,00	-744,93	295 255,07
2021-02190-01	RD 308 NEUFCHATEL HARDELLOT GIR 267 - Réfection couche de roulement	92 000,00	-5 873,00	86 127,00
2021-02689-08	BL Travaux préparatoires ECF	94 500,00	-491,77	94 008,23
2021-02057-12	BL-Interventions sur dégradations du DPR 2021	43 103,69	-428,97	42 674,72
2021-02057-05	BL-TNI < 1 000 2021	1 480,00	-83,30	1 396,70
2021-02212-01	RD 119 CALAIS PR 52+000 à 53+000 - Route de Gravelines - Enrobés du canal jusqu'au centra	190 000,00	-7 684,34	182 315,66
2021-02689-10	CAL Travaux préparatoires ECF	73 960,00	-1 234,75	72 725,25
2021-02222-01	RD 58 LIEVIN PR 15+500 à 16+507 - Renouvellement couche de roulement acoustique	230 000,00	-1 945,90	228 054,10
2021-02226-01	RD 954E2 LIBERCOURT PR 7+000 à 7+887 - Réfection de la couche de roulement	180 000,00	-1 588,31	178 411,69
2021-02228-01	RD 33 MERICOURT PR 22+963 à 23+521 - Renforcement de chaussée	160 000,00	-1 699,41	158 300,59
2021-02231-01	RD 46 ROUVROY - BILLY-MONTIGNY - FOUQUIERES PR 11+033 à 16+057 - Purges ponctue	60 000,00	1 000,00	61 000,00
2021-02232-01	RD 306 LIBERCOURT - OIGNIES PR 3+000 à 3+2409 - Purges localisées et revêtement sur OA	160 000,00	1 340,00	161 340,00
2021-02233-01	RD 58-58G LIEVIN PR 16+513 à 17+022-16+506 à 17+023 - Purges ponctuelles et BBSG	70 000,00	-526,70	69 473,30
2021-02689-11	LH Fourniture matériaux Régie	11 636,72	-1 174,99	10 461,73
2021-02689-12	LH Travaux préparatoires ECF	118 663,28	-30,40	118 632,88
2021-02251-01	RD 939 CROIX EN TERNOIS PR 139+365 à 140+950 - Purges ponctuelles	321 000,00	-8 022,71	312 977,29
2021-02256-01	RD 95 LISBOURG PR 0+200 à 1+700 - Continuité défense de berges 2020	90 000,00	-3 019,72	86 980,28
2021-02257-01	RD 918 CAMPIGNEULLES LES PETITES PR GIR 302 - Réfection couche de roulement	100 000,00	-7 920,57	92 079,43

Numéro du dossier	libellé du dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
2021-02260-01	RD 144 SAINT JOSSE - SAINT AUBIN PR 5+630 à 6+300 - Renforcement de chaussée	330 000,00	-127,79	329 872,21
2021-02266-01	RD 940 CUCQ PR 19+399 à 20+165 - Purges et réfection de la couche de roulement	348 000,00	-432,60	347 567,40
2021-02268-01	RD 143 WABEN PR 13+805 à 14+215 - Réfection de la couche de roulement	93 000,00	-1 881,64	91 118,36
2021-02689-14	MT Travaux préparatoires ECF	366 000,00	-5 694,07	360 305,93
2021-02056-02	MT-RD 146 LONGVILLERS PR 11+050 à 11+150 Défense de berges sur fossé	29 000,00	-7 115,43	21 884,57
2021-02056-03	MT-RD 71 HEUCHIN PR 5+767 à 6+069 Renforcement de bord de chaussée et de pied de talus	53 200,00	-157,76	53 042,24
2021-02056-04	MT-RD 150 NEUVILLE SOUS MONTREUIL PR 1+400 à 1+450 Enrochements	30 000,00	-5 987,52	24 012,48
2021-02057-15	MT-Interventions sur dégradations du DPR 2021	12 417,48	-836,11	11 581,37
2022-01087-01	Travaux continuité écologique	161 030,00	-110 000,00	51 030,00
2022-01087-01	Travaux continuité écologique	51 030,00	110 000,00	161 030,00
2022-01222-01	MRR/ESU - Régie SM3R 2022	0,00	460 000,00	460 000,00
2022-01211-01	Diverses RD -Travaux urgents suite à dégradations de la chaussée	206 400,00	840 000,00	1 046 400,00
2022-00892-01	RD 49 THELUS PR 5+660 à 6+580 - Réfection ECF	55 000,00	54 000,00	109 000,00
2022-00894-01	RD 39 VITRY EN ARTOIS PR 9+350 à 10+685 et 11+730 à 12+050 - Purges semi profondes	300 000,00	6 000,00	306 000,00
2022-00895-01	RD 33 HENINEL - SAINT MARTIN SUR COJEUL PR 1+820 à 1+850 et 2+071 à 2+426 - Réfect	111 000,00	32 000,00	143 000,00
2022-00896-01	RD 27 HEBUTERNE PR 2+245 à 3+150 - Purges semi profondes - Tapis en agglomération	175 000,00	30 500,00	205 500,00
2022-00897-01	RD 6 et 8 Souastre-Foncvillers - Achiet le petit - Hannescamps - La Herlière - Givenchy	150 000,00	29 000,00	179 000,00
2022-00902-01	RD 49 GAVRELLE PR 0-14 à 0+40 - Réfection tapis	70 000,00	8 200,00	78 200,00
2022-00903-01	RD 40 IZEL LES EQUERCHIN PR 9+772 à 11+250 - Purges semi profondes - Tapis en agglom	360 000,00	61 500,00	421 500,00
2022-00904-01	RD 75 AUBIGNY EN ARTOIS PR 16+260 à 16+708 - Purges semi profondes - Tapis en agglom	171 000,00	22 900,00	193 900,00
2022-00906-01	RD 24 HALLOY PR 7+197 à 8+308 - Purges semi profondes ponctuelles - Reprise tapis	225 000,00	39 400,00	264 400,00
2022-00907-01	RD 950 GAVRELLE PR 9+370 à 9+806 - Réfection tapis	120 000,00	30 000,00	150 000,00
2022-00908-01	RD 48 IZEL LES EQUERCHIN PR 3+885 à 4+304 et 4+720 à 5+250 - Purges semi profondes p	240 000,00	43 000,00	283 000,00
2022-00909-01	RD 83 BAILLEUL AUX CORNAILLES - MAGNICOURT EN COMTE PR 13+368 à 14+616 - Repr	225 000,00	10 700,00	235 700,00
2022-00910-01	RD 36 et 36E3 MORY PR 8+150 à 8+200 et 32+343 à 32+358 - Réfection tapis en agglomératic	22 000,00	10 000,00	32 000,00
2022-00911-01	RD 79 et 23E1 SAULTY PR 38+700 à 39+752 et 0+286 à 0+508 - Purges semi profondes	60 000,00	10 000,00	70 000,00
2022-00912-01	RD 33 GAVRELLE PR 13+000 à 13+600 - Réfection tapis en agglomération	130 000,00	19 100,00	149 100,00
2022-00913-01	RD 48 NEUVIREUIL PR 1+550 à 2+025 - Réfection tapis en agglomération	100 000,00	14 000,00	114 000,00
2022-00914-01	RD 77 TINCQUES PR 8+066 à 8+505 - Réfection tapis en agglomération	95 000,00	15 000,00	110 000,00
2022-00915-01	RD 60/950 SAINT LAURENT BLANGY PR 0+000 à 0+262 - Réfection tapis	45 000,00	5 600,00	50 600,00
2022-00916-01	RD 33E1 PELVES PR 28+892 à 28+908 - Purges semi profondes	21 000,00	1 500,00	22 500,00
2022-02301-03	ARG Travaux préparatoires - ECF 2022	280 000,00	16 700,00	296 700,00
2022-01211-11	ARG-RD 939 ARRAS PR 180+100 à 180+500-Dégâts hiver-Purges semi profondes	17 800,00	8 000,00	25 800,00
2022-01211-12	ARG-RD 939 DUISANS PR 173-Dégâts hiver-Purges	35 000,00	32 000,00	67 000,00
2022-01211-13	ARG-RD 26 SAULTY-Sape	130 000,00	110 000,00	240 000,00
2022-00923-01	RD 941 OURTON - DIEVAL PR 124+600 à 128+020 - Purges	140 000,00	10 000,00	150 000,00
2022-00928-01	RD 189 BLESSY PR 9+560 à 10+950 - Purges - ECF	80 000,00	10 000,00	90 000,00
2022-00930-01	RD 943 BETHUNE PR 28+753 à 29+160 - Purges profondes et chaussée	180 000,00	5 000,00	185 000,00
2022-00935-01	RD 86 HOUDAIN PR 16+627 à 17+396 - Purges	100 000,00	10 000,00	110 000,00
2022-00936-01	RD 937 VERQUIGNEUL - VERQUIN PR 22+240 à 23+123 - Purges	200 000,00	15 000,00	215 000,00
2022-00938-01	RD 943 SALLY LABOURSE PR 26+300 à 26+600 - Renouvellement de la couche de roulement	200 000,00	15 000,00	215 000,00
2022-00945-01	RD 220 MENTQUE NORBECOURT PR 0+000 à 1+400 - Calibrage - Renforcement	200 000,00	20 000,00	220 000,00
2022-00947-01	RD 192 et 225 WAVRANS SUR L'AA PR 19+507 à 19+524 et 8+420 à 8+435 - Purges ponctuell	40 000,00	10 000,00	50 000,00
2022-00949-01	RD 157 DELLETES PR 11+107 à 11+580 - Purges ponctuelles GB - BB	130 000,00	20 000,00	150 000,00
2022-00951-01	RD 219 EPERLECQUES PR 20+600 à 21+185 - Réfection de la couche de roulement et reprise	95 000,00	10 000,00	105 000,00
2022-00955-01	RD 206 JOURNY PR 15+000 à 16+400 - Purges ponctuelles GB - BB	150 000,00	40 000,00	190 000,00
2022-00978-01	RD 940 CONDETTE GIR 379 - Couche de roulement	95 000,00	10 000,00	105 000,00
2022-01012-01	RD 160 COURCELLES LES LENS PR 11+030 à 12+459 - ECF et purges légères	90 000,00	50 000,00	140 000,00
2018-05059-01	SIGNALISATION DIRECTIONNELLE 2018	7 210,00	-40,41	7 169,59
2018-01687-01	RD 943 PR 20 à PR 21+700 - travaux de plantations	30 000,00	-627,58	29 372,42
2019-01369-01	RD 919/RD 37/RD 49/RD 33 travaux de plantation de haies	142 740,00	-29 127,36	113 612,64
2019-01570-01	RD 943 PR19 G+200 à PR20 G+450 travaux de plantation de plantes tapissantes	22 000,00	-8,35	21 991,65
2020-07620-02	ARTOIS-Equipement de la route-Complément	4 400,00	-400,46	3 999,54
2020-07619-02	ARTOIS-Intervention sur domaine public	27 956,17	-4 289,94	23 666,23
2020-07619-04	CALAISIS-Intervention sur domaine public	17 507,73	-1 653,52	15 854,21
2020-03402-01	Signalisation Horizontale 2020 - MDADTLH	188 350,00	-470,28	187 879,72
2020-04408-01	SIGNALISATION VERTICALE DE POLICE 2020	12 120,00	-22,69	12 097,31
2020-06937-08	LH-Panneaux de communication chantiers voirie	15 000,00	-1 262,40	13 737,60
2020-01238-01	RD941 PR 136+500 à 137+000 plantations mixtes	50 000,00	-5 861,00	44 139,00
2021-07084-01	BORNE COMPTEURS VELO	150,00	-3,62	146,38
2021-03575-01	ART SIGNALISATION HORIZONTALE 2021	173 000,00	-862,76	172 137,24
2021-05103-01	ART SIGNALISATION VERTICALE DE POLICE 2021	15 000,00	-97,40	14 902,60
2021-05107-01	ART SIGNALISATION VERTICALE DIRECTIONNELLE 2021	45 700,00	-2 383,87	43 316,13
2021-03587-01	LH SIGNALISATION HORIZONTALE 2021	79 700,00	-319,88	79 380,12
2022-01215-01	2022-Equipement de la Route	68 640,00	200 000,00	268 640,00
2022-01034-01	RD127 PR 42+660 à 42+730 - maintien de talus	1 800,00	200,00	2 000,00
2022-01034-02	RD127 PR 44+610 à 45+260 - maintien de talus	9 300,00	1 700,00	11 000,00
2022-01034-03	RD231 PR 16+50 à 16+400 - maintien de talus	5 200,00	-5 200,00	0,00
2022-01034-04	RD225 PR 23+0 à 23+900 - plantation de haies	800,00	400,00	1 200,00
2022-01034-05	RD940 PR 86+290 à 56+360 - plantation de haies	1 300,00	200,00	1 500,00
2022-01034-06	RD940 PR 96+20 à 96+90 - plantataion de haies	1 300,00	200,00	1 500,00
2022-01034-07	RD224 PR 9+0 à 10+500 - plantation de haies	1 200,00	100,00	1 300,00
2022-01034-08	RD305 PR 3+480 à 3+600 - plantation de haies et arbres tiges	12 000,00	2 400,00	14 400,00
2019-01633-10	ART-DEGRADATIONS VOIES 2019	138 359,73	-5 373,59	132 986,14
2020-01194-10	ART-DEGRADATIONS DES VOIES 2020	114 119,34	-5 124,63	108 994,71
2008-00700 - 1	RD 60 AGNY Déviation sud section courante	594 000,00	-928,55	593 071,45
2016-00916-01	RD 941 Liason Béthune La Bassée -Section Beuvry -A26/RD937 Port de Béthune	20 000,00	-2 533,06	17 466,94
2017-00289-01	Etudes topographiques zone centre	300 000,00	-10 000,00	290 000,00
2017-00290-01	Etudes environnementales zone centre	360 000,00	-100 000,00	260 000,00
2017-00291-01	Etudes géotechniques zone centre	300 000,00	-100 000,00	200 000,00
2017-00292-01	Etudes assainissement zone centre	220 000,00	-40 000,00	180 000,00
2020-01186-01	Etudes générales OA	263 000,00	37 000,00	300 000,00
2021-02039-01	2021-Diagnostic bassins	100 000,00	70 000,00	170 000,00
2021-02047-01	2021-Etudes générales Littoral	150 000,00	150 000,00	300 000,00
2021-02048-01	2021-Photos Aériennes Littoral	30 000,00	50 000,00	80 000,00

Numéro du dossier	libellé du dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
2019-01571-03	LIEVIN-Collège Descartes-Etude mobilité	10 308,32	-350,24	9 958,08
2019-01571-04	MONTIGNY EN GOHELLE-Collège Youri Gagarine-Etude mobilité	9 828,32	-356,00	9 472,32
2019-01571-05	NOYELLES SOUS LENS-Collège Pierre Brossolette-Etude mobilité	10 468,32	-939,84	9 528,48
2019-01571-06	MERICOURT-Collège Henri Wallon-Etude mobilité	10 468,32	-278,24	10 190,08
2020-01239-01	Frais d'études MDADT Artois	3 658,00	-3 658,00	0,00
2020-01304-17	RD 218 AUDRUICQ OA 1785 PR 10+940 Siphon du Mardyck-Dossier loi sur l'eau	4 500,00	-4 500,00	0,00
2020-01323-02	RD 917 CARVIN-LIBERCOURT PR 55+430 à 59+388-Etude routes, paysages, sécurité	9 830,00	-40,84	9 789,16
2020-01323-11	ROUVROY Collège Paul Langevin Etude mobilité	12 000,00	-1 249,92	10 750,08
2020-01323-13	MERICOURT Collège Henri Wallon-Etude mobilité	1 500,00	-940,00	560,00
2020-01323-14	SAINS EN GOHELLE-Collège Jean Rostand-Etude mobilité	1 500,00	-328,48	1 171,52
2020-01323-16	RD 40 MERICOURT PR 2+000 à 4+000-Etude acoustique	2 600,00	-320,00	2 280,00
2020-01323-17	RD 40E1 ROUVROY PR 5+000 à 6+000-Etude acoustique	2 400,00	-120,00	2 280,00
2021-02114-01	2021-Frais d'études MDADTART	4 733,51	-4 533,51	200,00
2021-02114-04	RD 185 ECQUEDECQUES PR 1+600 à 2+200 rue principale Etude topo	8 800,00	-39,82	8 760,18
2021-02114-05	RD 182 HINGES Rue d'Avelette PR 11+892 à PR 12+185-Etude topo	4 600,00	-66,76	4 533,24
2021-02114-06	GONNEHEM RD 181 PR 11+300 à 11+485-RD 182 PR 4+055 à 4+415-RD 187 PR 1+180 à 1+	10 400,00	-108,32	10 291,68
2021-02114-07	DIVION-Division et bornage rue Marcel Cellier sous viaduc RD 301-Projet de cession au Départe	600,00	-11,90	588,10
2021-02114-08	RD72 REBREUVE RANCHICOURT-MAISNIL LES RUITZ PR 26+100 à 26+700 Bornage	5 350,00	-20,38	5 329,62
2021-02114-09	RD 65 HERSIN COUPIGNY PR 3+700 à 4+630 Bornage	7 950,00	-16,82	7 933,18
2021-02114-10	RD 165E2 DOUVVIN Rue Florent Evrard PR 31+340 à 31+810 Etude topo	11 900,00	-15,56	11 884,44
2021-02114-11	RD 341 GAUCHIN LE GAL PR 17+500 à 18+160 Bornage	6 527,00	-2,80	6 524,20
2021-02177-15	RD 148E6 Dannes-PR 61+695 au PR 61+765-étude topographique	750,00	-3,97	746,03
2021-02177-17	RD 127 Doudeauville-OA 2589-PR 14+1224-Dossier loi sur l'eau	4 300,00	-100,00	4 200,00
2021-02202-01	2021-Frais d'études MDADT Calaisis	5 163,02	-5 163,02	0,00
2021-02220-01	RD 55 AVION PR 17+120 à 17+500-Etudes topo	7 000,00	-812,74	6 187,26
2022-01138-01	2022-Frais d'études MDADT Artois	49 380,00	10 000,00	59 380,00
2022-03549-01	Travaux de mise en sécurité du Port d'Etaples	450 000,00	80 000,00	530 000,00

Annexe 3

Nouvelles affectations

Sous-programme	Libellé opération	Montant de l'affectation
C04-621G02	RD 32 PR 7+640 à 8+233 BOIRY-SAINT-MARTIN Rue de Moyenneville Borduration Assainissement - Chaussée	165 000
C04-621G02	RD 32 PR 7+640 à 8+233 BOIRY-SAINT-MARTIN Rue de Moyenneville Borduration Assainissement - Participation CUA	62 674
C04-621G02	RD 12 PR 4+260 à 5+916 et RD 32 PR 3+497 à 2+548 COURCELLES-LE-COMTE Rue Ferry, G Leclerc et M Foch Borduration Assainissement - Chaussée	440 000
C04-621G02	RD 12 PR 4+260 à 5+916 et RD 32 PR 3+497 à 2+548 COURCELLES-LE-COMTE Rue Ferry, G Leclerc et M Foch Borduration Assainissement - Participation	200 000
C04-621G02	RD 34 PR 2+965 à 3+090 MONCHIET Rue de Beaumetz Borduration Assainissement - Chaussée	25 000
C04-621G02	RD 34 PR 2+965 à 3+090 MONCHIET Rue de Beaumetz Borduration Assainissement - Participation	17 490
C04-621G02	RD 171 PR 25+770 à 26+025 et RD 176 PR 3+755 à 3+1050 FLEURBAIX Place du G de Gaulle, Rue de la Malassise et H Lebleu Borduration Assainissement - Chaussée	280 000
C04-621G02	RD 171 PR 25+770 à 26+025 et RD 176 PR 3+755 à 3+1050 FLEURBAIX Place du G de Gaulle, Rue de la Malassise et H Lebleu Borduration Assainissement - Participation	55 500
C04-621G02	RD 167 PR 3+850 à 4+740, RD 167E1 PR 10+710 à 10+747 et RD 167E2 PR 13+310 à 13+465 VIOLAINES Rue L Bauchet, du Marais et de l'Eglise Borduration Assainissement - Chaussée	355 000
C04-621G02	RD 167 PR 3+850 à 4+740, RD 167E1 PR 10+710 à 10+747 et RD 167E2 PR 13+310 à 13+465 VIOLAINES Rue L Bauchet, du Marais et de l'Eglise Borduration Assainissement - Participation	93 000
C04-621G02	RD 196 PR 0+560 à 0+750 AIRE-SUR-LA-LYS Rue Principale Moulin Le Comte Borduration - Assainissement pluvial - Chaussée	90 000
C04-621G02	RD 196 PR 0+560 à 0+750 AIRE-SUR-LA-LYS Rue Principale Moulin Le Comte Borduration - Assainissement pluvial - Participation	45 067
C04-621G02	RD 192 PR 13+920 à 14+560 PIHEM Rue de Théroutte Borduration - Assainissement pluvial - Chaussée	120 000
C04-621G02	RD 192 PR 13+920 à 14+560 PIHEM Rue de Théroutte Borduration - Assainissement pluvial - Participation	97 000
C04-621G02	RD 191E1 PR 66+825 à 67+190 AMBLETEUSE Rue de l'Aérodrome Borduration - Assainissement pluvial - Chaussée	106 000
C04-621G02	RD 191E1 PR 66+825 à 67+190 AMBLETEUSE Rue de l'Aérodrome Borduration - Assainissement pluvial - Participation	38 000
C04-621G02	RD 229 PR 14+100 à 14+500 SAINT-FOLQUIN Rue de Calais Borduration - Assainissement pluvial - Chaussée	110 000
C04-621G02	RD 229 PR 14+100 à 14+500 SAINT-FOLQUIN Rue de Calais Borduration - Assainissement pluvial - Participation	57 551
C04-621G02	RD 88 PR 0+750 à 1+290 CONTEVILLE-EN-TERNOIS Rue Principale Borduration - Assainissement pluvial - Chaussée	224 000
C04-621G02	RD 88 PR 0+750 à 1+290 CONTEVILLE-EN-TERNOIS Rue Principale Borduration - Assainissement pluvial - Participation	120 000

Sous-programme	Libellé opération	Montant de l'affectation
C04-621G02	RD 104 PR 12+260 à 12+550 SENLIS Rue de Fruges Borduration - Assainissement - Chaussée	110 000
C04-621G02	RD 104 PR 12+260 à 12+550 SENLIS Rue de Fruges Borduration - Assainissement - Participation	41 000
C04-621G02	RD 140 PR 6+850 à 7+600 LEPINE Route de Roussent Borduration - Assainissement pluvial - Chaussée	277 000
C04-621G02	RD 140 PR 6+850 à 7+600 LEPINE Route de Roussent Borduration - Assainissement pluvial - Participation	160 000
C04-621G02	RD 8 PR 40+520 à 40+650 et RD 8E2 PR 52+000 à 52+510 FOUFFLIN RICAMETZ Rue de Maisnil Borduration - Assainissement pluvial - Chaussée	343 000
C04-621G02	RD 8 PR 40+520 à 40+650 et RD 8E2 PR 52+000 à 52+510 FOUFFLIN RICAMETZ Rue de Mainsnil Borduration - Assainissement pluvial - Participation	82 700
C04-621G02	RD 102E1 PR 25+570 à 25+750 HAUTELOCQUE Rue de Herlincourt Borduration - Assainissement pluvial - Chaussée	50 000
C04-621G02	RD 102E1 PR 25+570 à 25+750 HAUTELOCQUE Rue de Herlincourt Borduration - Assainissement pluvial - Participation	30 000
C04-621G02	RD 148 PR 26+810 à 27+185 CORMONT Route de la Tombelle Borduration - Assainissement pluvial - Chaussée	190 000
C04-621G02	RD 148 PR 26+810 à 27+185 CORMONT Route de la Tombelle Borduration - Assainissement pluvial - Participation	50 000
C04-621G02	RD 919 PR 0+60 à 0+815 PUISIEUX Sécurisation des cimetières de Serre Les Puisieux	180 400
C04-621G02	RD 8 PR 34+585, RD 81 PR 4+570 et RD 82 PR 12+880 MAIZIERES Aménagement de sécurité, carrefour à feux et écluses	28 000
C04-621G02	RD 44 PR 2+000 à 2+836 et RD 44E1 PR 7+000 à 8+174 NOYELLES-SOUS-BELLONNE Travaux de sécurisation Rue de Vitry, de Brebières et de Bellonne	13 303
C04-621G02	RD 49 PR 8+758 à 8+897 et RD 55 PR 8+796 à 8+922 Neuville-St-Vaast CUA - Aménagement d'un carrefour giratoire franchissable rue du Canada, du Carlin et de la Barre	42 800
C04-621G02	RD 225 PR 27+110 à 28+095 AUTINGUES Sécurisation de la Rue de Louches et de la Route d'Ardres	38 970
C04-621G02	RD 262 PR 1+008 à 1+205 GIR 244 MERICOURT Réaménagement urbain du giratoire " Droits des Enfants "	151 530
C04-621G02	RD 131E3 PR 34+200 à 33+855 et RD 156 PR 9+695 à 10+750 WICQHINGHEM Création d'un piétonnier rue de Hucqueliers et du Catelet	46 608
C04-621I03	Etude écologique des dépendances routières du Montreuillois	40 000
C04-611I02	Acquisition petit matériel pour assistance technique en eau et assainissement	20 000

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget supplémentaire 2022

5^{ème} Commission :

Solidarité territoriale et partenariats

Réunion du 5 septembre 2022

La 5^{ème} Commission « Solidarité territoriale et partenariats » est concernée par les politiques publiques suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, au titre des actions européennes et de coopération internationale ;
- **Fonction 1 : sécurité**, en matière de sécurité civile, au titre de la participation au fonctionnement du SDIS et de la construction de centres d'incendie et de secours ;
- **Fonction 2 : enseignement**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 4 : prévention médico-sociale**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 5 : action sociale**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 6 : réseaux et infrastructures**, dans la dynamique de la contractualisation ;
- **Fonction 7 : aménagement et environnement**, au titre des partenariats territoriaux innovants, du fonctionnement du CAUE, de la protection des espaces naturels, de l'aménagement du Grand Site de France et en matière d'accessibilité des services au public ;
- **Fonction 9 : développement économique**, au titre du soutien transversal à l'attractivité des territoires, au travers de la contractualisation ou par appel à projets.

Précision méthodologique :

Les deux tableaux de synthèse des crédits figurant ci-après (un par section) reprennent la segmentation en Fonction/Programme inaugurée lors du budget primitif 2014. Ils font apparaître l'exhaustivité des crédits votés au BP 2022. Les colonnes dédiées au projet de BS 2022 comprennent :

- des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si le programme fait l'objet de mouvements proposés au vote ;
- des cases vides si le programme ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Europe et international	285 075,83	653 000,00	-25 310,20	
1 SECURITE	Sécurité civile	50 000,00			
	Sécurité incendie et secours	77 682 000,00			161 054,00
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	1 195 828,00		24 000,00	
	Environnement	7 634 955,00	2 000,00	-284 000,00	
Total Fonctionnement		86 847 858,83	655 000,00	-285 310,20	161 054,00

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
1 SECURITE	Sécurité incendie et secours	4 300 000,00			
2 ENSEIGNEMENT	Innovation territoriale	83 254,36		-4 294,59	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Innovation territoriale	1 526 027,40		-519 904,15	
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	Innovation territoriale	121 862,53		-138 825,37	
5 ACTION SOCIALE	Innovation territoriale	266 230,83		-62 763,53	
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Innovation territoriale	272 713,30		-132 844,55	
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	1 150 000,00		-570 318,16	
	Environnement	6 307 728,00	2 545 234,00	581 318,09	
	Innovation territoriale	3 674 355,23		-685 275,24	
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Innovation territoriale	1 901 464,52		-55 851,50	
	Soutien au développement des territoires	21 000,00			
Total Investissement		19 624 636,17	2 545 234,00	-1 588 759,00	0,00

Le rapport de Commission est élaboré en conformité avec la nomenclature des dix politiques publiques prévue par l'instruction budgétaire et comptable M.52. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

La section de fonctionnement présente une légère variation de - 0.3 %, principalement en raison d'un appel d'offre infructueux.

En investissement, le retrait s'établi à 8 %. Il est essentiellement la conséquence des décalages de réalisation des projets financés au titre de la contractualisation.

Précision méthodologique :

Les tableaux de crédits suivants, déclinés en fonction/programme/action, ne concernent que les programmes faisant l'objet de mouvements proposés au BS 2022. Les programmes concernés sont détaillés en actions conformément à la segmentation mise en œuvre lors du BP 2014.

Dans un souci de cohérence des données figurant au niveau des programmes, chaque programme faisant l'objet d'un mouvement est décomposé en actions dans sa globalité, même si la totalité des actions qui le composent n'enregistre pas d'inscription.

Les colonnes dédiées au projet de BS 2022 comprennent donc :

- *des cases alimentées par les données enregistrées dans Grand Angle si l'action fait l'objet de mouvements proposés au vote ;*
- *des cases vides si l'action ne fait pas l'objet de mouvements proposés au vote.*

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Europe et international	Europe et international	285 075,83	653 000,00	14 902,50	-25 310,20	
	Europe et international		285 075,83	653 000,00	14 902,50	-25 310,20	0,00
	Innovation territoriale	Innovation					
	Innovation territoriale		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Partenariats et coopération territoriale	Ingénierie territoriale					
Partenariats et coopération territoriale		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Programme et action Europe et international

Suite à la non consommation de l'intégralité de l'enveloppe dédiée à l'appel à projets « Pas-de-Calais, Coopération, Mobilité internationale », il est proposé un ajustement à la baisse des crédits de fonctionnement de 25 310,20 €.

Fonction 1 : sécurité :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
1 SECURITE	Innovation territoriale	Innovation					
	Innovation territoriale		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sécurité civile	Prévention des risques technologiques					
		Sécurité civile					
	Sécurité civile		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sécurité incendie et secours	Immobilier - incendie et secours					161 054,00
	Sécurité incendie et secours	77 682 000,00					
Sécurité incendie et secours		77 682 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 054,00

Programme Sécurité Incendie et secours**Action Immobilier – incendie et secours**

Cette inscription concerne une recette de 161 054,00 € liée à la redevance du SDIS pour la caserne d'Héhin Beaumont.

Introduction concernant les mouvements effectués sur le programme « Innovation territoriale » / action « Innovation » des fonctions 2 à 9 :

Les mouvements proposés ci-dessous prennent en compte l'évolution des calendriers d'exécution des projets adoptés depuis 2019 dans le cadre de la démarche de contractualisation. Ils sont ajustés dans les différentes fonctions à la baisse pour tenir compte de l'avancement des différents projets.

Fonction 2 : enseignement :

Fonction	Programme	Action	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT	Innovation territoriale	Innovation	83 254,36		251 126,45	-4 294,59	
	Innovation territoriale		83 254,36	0,00	251 126,45	-4 294,59	0,00

Il est proposé un ajustement à la baisse de 4 294,59 € des crédits de paiement.

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

Fonction	Programme	Action	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Innovation territoriale	Innovation	1 526 027,40			-519 904,15	
	Innovation territoriale		1 526 027,40	0,00	0,00	-519 904,15	0,00

L'ajustement à la baisse de 519 904,15 € des crédits de paiement est consécutif aux calendriers d'exécution de projets contractualisés tels que la rénovation de la salle de sport à énergie positive d'Annav-sous-Lens ou encore la réhabilitation de la base nautique et de glisse de Neufchâtel-Hardelot.

Fonction 4 : prévention médico-sociale :

Fonction	Programme	Action	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	Innovation territoriale	Innovation	121 862,53		469 522,72	-138 825,37	
	Innovation territoriale		121 862,53	0,00	469 522,72	-138 825,37	0,00

Sur cette fonction, il est proposé un ajustement à la baisse de 138 825,37 € des crédits de paiement.

Fonction 5 : action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
5 ACTION SOCIALE	Innovation territoriale	Innovation	266 230,83		103 383,00	-62 763,53	
	Innovation territoriale		266 230,83	0,00	103 383,00	-62 763,53	0,00

Programme et action Innovation territoriale

L'ajustement à la baisse des crédits de paiement à hauteur 62 763,53 € est consécutif au calendrier d'exécution du projet contractualisé de création d'un pôle de service de proximité, guichet unique politique sociale à Etaples dans le cadre du contrat avec la CA des Deux Baies en Montreuillois

Fonction 6 : réseaux et infrastructures :

Fonction	Programme	Action	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Innovation territoriale	Innovation	272 713,30		175 131,25	-132 844,55	
	Innovation territoriale		272 713,30	0,00	175 131,25	-132 844,55	0,00

Il est proposé un ajustement à la baisse de 132 844,55 € des crédits de paiement.

Fonction 7 : aménagement et environnement :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone urbaine						
		CAUE	710 000,00					
		Ingénierie territoriale	485 828,00				24 000,00	
		Partenariats et coopération territoriale						
		Aménagement et développement local	1 195 828,00	0,00	0,00		24 000,00	0,00
	Environnement	Autres actions environnementales	194 000,00				-70 000,00	
		Boisement	143 160,00					
		Espaces naturels départementaux	6 748 995,00	2 000,00	89 443,02	-150 000,00		
		Opération Grand Site	447 000,00		48 255,52	-22 000,00		
		Protection des espaces agricoles et naturels périurbains						
		Protection des espaces naturels	101 800,00		5 497,88	-42 000,00		
		Environnement	7 634 955,00	2 000,00	143 196,42	-284 000,00		0,00
	Innovation territoriale	Innovation						
		Innovation territoriale	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Fonction	Programme	Action	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)		
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette	
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local	Aménagement et développement local en zone urbaine	1 150 000,00				-570 318,16	
		CAUE						
		Ingénierie territoriale						
		Partenariats et coopération territoriale						
		Aménagement et développement local	1 150 000,00	0,00	0,00		-570 318,16	0,00
	Environnement	Autres actions environnementales						
		Boisement						
		Espaces naturels départementaux	3 307 728,00	845 234,00	466 403,29	351 318,09		
		Opération Grand Site	3 000 000,00	1 700 000,00		230 000,00		
		Protection des espaces agricoles et naturels périurbains						
		Protection des espaces naturels						
		Environnement	6 307 728,00	2 545 234,00	466 403,29	581 318,09		0,00
	Innovation territoriale	Innovation	3 674 355,23			-685 275,24		
		Innovation territoriale	3 674 355,23	0,00	0,00	-685 275,24	0,00	
				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Programme Aménagement et développement local**Action Ingénierie territoriale**

L'ajustement proposé à la hausse de 24 000 € de crédits de paiement permet le paiement d'une partie des participations allouées aux agences d'urbanisme du Pas-de-Calais.

Programme Environnement**Action Autres actions environnementales**

Retrait de 70 000 € de crédits de fonctionnement compte tenu du report de la mise en place d'une stratégie globale de développement durable afin de prendre en compte les priorités du projet de mandat.

Action Espaces Naturels départementaux

Sur la section de fonctionnement, l'ajustement à la baisse de 150 000 € des crédits résulte :

- d'une diminution de 200 000 € suite à l'appel d'offre infructueux pour l'entretien des anciennes voies ferrées départementales ;
- d'un complément de 50 000 € dans le cadre de la contribution statutaire au Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale.

Sur la section d'investissement, l'ajustement à hausse de 351 318,09 € des crédits de paiement se décompose comme suit :

- un complément de 250 000 € au vu de l'état d'avancement des travaux écologiques sur les anciennes voies ferrées départementales et chemins de randonnée;
- un complément de 199 969,15 € sollicité compte tenu des négociations foncières en cours en matière d'acquisitions foncières ;
- un retrait de 30 386,90 € pour tenir des besoins dans la cadre des subventions du programme FIEET (Fond d'Intervention en faveur des Enjeux Ecologiques Territoriaux) ;
- un retrait de 68 264,16 € relatif au solde des travaux réalisés par EDEN.

Action Aménagement et développement local en zone urbaine

L'ajustement à la baisse à hauteur de 570 318,16 des crédits de paiement se décompose ainsi :

- 500 000 € prévu dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM). Les dossiers ciblés, étant soumis à des études opérationnelles préalables dans le cadre du partenariat, n'ont pas fait l'objet à ce stade d'un dépôt auprès du département ;
- 70 318,16 € correspondant à un reliquat non utilisé dans la cadre de l'attribution de subventions aux 48 communes lauréates de l'appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire ».

Action Opération Grand Site

Sur la section de fonctionnement, il s'agit d'un retrait de 22 000 € des crédits de fonctionnement inscrits pour l'entretien des terrains.

Sur la section d'investissement, un ajustement à la hausse de 230 000 € des crédits de paiement est inscrit au regard de l'avancement des différents projets :

- Aménagement du parking P2 à Audinghen ;
- Aire d'accueil de camping-car de Wissant ;
- Aménagement de l'entrée nord de Wimereux (prévu en octobre) ;
- Différents travaux de maintenance et d'entretien des terrains (passage du Tour de France) ;
- Mise en place de signalétique.

Par ailleurs des autorisations de programme complémentaires sont inscrites afin de poursuivre les aménagements et l'entretien du patrimoine.

Action Protection des espaces naturels

Le retrait de 42 000 € de crédits de fonctionnement fait suite au report de l'expérimentation compostage dans les collèges.

Programme et action Innovation territoriale

L'ajustement à la baisse de 685 275,24 € des crédits de paiement est consécutif aux calendriers d'exécution de projets contractualisés tels que la Maison de l'Habitat Durable de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer ou encore la création du Pôle social et culturel d'Aire-sur-la-Lys

Fonction 9 : développement économique :

Fonction	Programme	Action	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
9 DEVELOPEMENT ECONOMIQUE	Innovation territoriale	Innovation	1 901 464,52			-55 851,50	
	Innovation territoriale		1 901 464,52	0,00	0,00	-55 851,50	0,00
	Soutien au développement des territoires	Participation à la réalisation d'équipements publics en zones rurales et urbaines					
	Soutien au développement des territoires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Programme et action Innovation territoriale

Suite aux demandes de prolongation des délais d'exécution des projets des communes votés dans le cadre des appels à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » 2019 et 2020, il est proposé une diminution de 55 851,50 € des crédits de paiement.

Annexe 1 :
**Détail des inscriptions proposées par sous-
programme**

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Europe et international							
Action : Europe et international							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-048A05	Coopération et mobilité internationales	PPI	149 116,00		4 200,00		-69 335,42
C05-048A06	Actions européennes et internationales	PPI	135 959,83	653 000,00	10 702,50		44 025,22
		Total	285 075,83	653 000,00	14 902,50		-25 310,20

Fonction 1 SECURITE - Programme : Sécurité incendie et secours							
Action : Immobilier - incendie et secours							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-122A05	Construction de centres d'incendie et de secours	DIMMO/SGT					161 054,00
		Total	0,00	0,00	0,00		161 054,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Innovation territoriale							
Action : Innovation							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-201B01	Fonds d'innovation territorial - Enseignement	PPI	83 254,36		251 126,45		-4 294,59
		Total	83 254,36	0,00	251 126,45		-4 294,59

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Innovation territoriale							
Action : Innovation							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-301K01	Fonds d'innovation territorial - Culture, jeunesse, sports et loisirs	PPI	1 526 027,40				-519 904,15
		Total	1 526 027,40	0,00	0,00		-519 904,15

Fonction 4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE - Programme : Innovation territoriale							
Action : Innovation							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-401C01	Fonds d'innovation territorial - Prévention médico-sociale	PPI	121 862,53		469 522,72		-138 825,37
		Total	121 862,53	0,00	469 522,72		-138 825,37

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Innovation territoriale							
Action : Innovation							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-501C01	Fonds d'innovation territorial - Action sociale	PPI	266 230,83		103 383,00		-62 763,53
		Total	266 230,83	0,00	103 383,00		-62 763,53

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Innovation territoriale							
Action : Innovation							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-601B01	Fonds d'innovation territorial - Réseaux et infrastructures	PPI	272 713,30		175 131,25		-132 844,55
		Total	272 713,30	0,00	175 131,25		-132 844,55

Fonction 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT - Programme : Aménagement et développement local							
Action : Aménagement et développement local en zone urbaine							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-712C02	Rénovation des cités minières	PPI	500 000,00				-500 000,00
C05-713A02	Fonds de soutien aux quartiers prioritaires - Politique de la ville	PPI	500 000,00				-70 318,16
C05-713B01	Contractualisation - Actions innovantes en matière d'aménagement et de développement urbain	DDAE/SDT					
		Total	1 150 000,00	0,00	0,00		-570 318,16

Fonction 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT - Programme : Aménagement et développement local							
Action : Ingénierie territoriale							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-711G01	Subventions et participations - Ingénierie territoriale	PPI	485 828,00				24 000,00
C05-712B03	Réhabilitation des cités minières	DDAE/SDT					
		Total	485 828,00	0,00	0,00		24 000,00

Fonction 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement							
Action : Autres actions environnementales							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-736D03	Plan Climat Energie Départemental	DDAE/MA21	70 000,00				-70 000,00
C05-736D04	Participation au Pôle Climat Régional	DDAE/MA21					
C05-736D05	Qualité de l'air	DDAE/MA21					
		Total	194 000,00	0,00	0,00		-70 000,00

Fonction 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement							
Action : Espaces naturels départementaux							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-733C01	Participations - Gestion des espaces de randonnées	DDAE/SENR	498 000,00		2 000,00	67 440,00	20 000,00
C05-733C03	Participation au fonctionnement d'EDEN 62	DDAE/SENR					
C05-733C04	Subventions et participations environnementales	DDAE/SENR	405 645,00		2 073,40		50 000,00
C05-733C16	EDEN - Grands équipements ENS	DDAE/SENR					
C05-733C18	Acquisition et aménagement des espaces naturels	DDAE/SENR					
C05-733C19	Schéma départemental de randonnées	DDAE/SENR	295 000,00		19 929,62		-220 000,00
C05-738I01	Subventions en matière environnementale	DDAE/SENR					
	Total		6 748 995,00	2 000,00	89 443,02	-150 000,00	0,00

Fonction 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement							
Action : Espaces naturels départementaux							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-733C01	Participations - Gestion des espaces de randonnées	DDAE/SENR					
C05-733C03	Participation au fonctionnement d'EDEN 62	DDAE/SENR					
C05-733C04	Subventions et participations environnementales	DDAE/SENR					
C05-733C16	EDEN - Grands équipements ENS	DDAE/SENR	514 128,00		336 678,16		-68 264,16
C05-733C18	Acquisition et aménagement des espaces naturels	DDAE/SENR	1 333 600,00	845 234,00	64 754,15		199 969,15
C05-733C19	Schéma départemental de randonnées	DDAE/SENR	879 000,00				250 000,00
C05-738I01	Subventions en matière environnementale	DDAE/SENR	581 000,00		64 970,98		-30 386,90
	Total		3 307 728,00	845 234,00	466 403,29	351 318,09	0,00

Fonction 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement							
Action : Opération Grand Site							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-738B03	Actions de communication OGS phase 2 - CPER 2007-2013 SP2.1 F4.25- TDENS	DGS/DIRCOM					
C05-738B06	Opération Grand Site - TDENS - Phase 2C - CPER 2007-2013 SP2.1 F4.25	DOGSF/MGS2C					
C05-738B07	Opération Grand Site - TDENS - Phase 3 - CPER	DOGSF/MGS2C					
C05-738B08	Frais connexes à l'Opération Grand Site	DOGSF/MGS2C	402 000,00		48 255,52		-22 000,00
C05-738B09	Avances pour travaux - Opération Grand Site	DOGSF/MGS2C					
C05-738B10	Opération Grand Site - Maintenance	DOGSF/MGS2C					
C05-738B11	Opération Grand Site - Label 2017-2023	DOGSF/MGS2C					
	Total		447 000,00	0,00	48 255,52	-22 000,00	0,00

Fonction 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement							
Action : Opération Grand Site							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-738B03	Actions de communication OGS phase 2 - CPER 2007-2013 SP2.1 F4.25- TDENS	DGS/DIRCOM					
C05-738B06	Opération Grand Site - TDENS - Phase 2C - CPER 2007-2013 SP2.1 F4.25	DOGSF/MGS2C					
C05-738B07	Opération Grand Site - TDENS - Phase 3 - CPER	DOGSF/MGS2C	1 014 100,00	1 700 000,00			259 974,37
C05-738B08	Frais connexes à l'Opération Grand Site	DOGSF/MGS2C					
C05-738B09	Avances pour travaux - Opération Grand Site	DOGSF/MGS2C					
C05-738B10	Opération Grand Site - Maintenance	DOGSF/MGS2C	540 000,00				200 000,00
C05-738B11	Opération Grand Site - Label 2017-2023	DOGSF/MGS2C	1 445 900,00				-229 974,37
	Total		3 000 000,00	1 700 000,00	0,00	230 000,00	0,00

Fonction 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT - Programme : Environnement							
Action : Protection des espaces naturels							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-738M02	Aides en faveur des milieux naturels	DF/SEB					
C05-738M05	Participation aux actions de développement durable	DDAE/MA21	74 800,00		1 620,00		-42 000,00
C05-738M06	Opérations de développement durable - TDENS	DDAE/SENR	5 000,00		3 877,88		
	Total		101 800,00	0,00	5 497,88	-42 000,00	0,00

Fonction 7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT - Programme : Innovation territoriale							
Action : Innovation							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-701B01	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	PPI	3 674 355,23				-685 275,24
	Total		3 674 355,23	0,00	0,00	-685 275,24	0,00

Fonction 9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme : Innovation territoriale							
Action : Innovation							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C05-901G01	Fonds d'innovation territorial - Attractivité territoriale	PPI	1 901 464,52				-55 851,50
	Total		1 901 464,52	0,00	0,00	-55 851,50	0,00

Annexe 2

Affectations complémentaires

Numéro du dossier	Libellé du dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
2017-00496-01	RECONSTRUCTION DU CIS DE L ARRAGEOIS	14 750 000,00	150 000,00	14 900 000,00
2020-02023-01	DIA 2019-22 - zone de préemption « le Grand Bagard » - Clairmarais - LEFER	95 500,00	-1 973,00	93 527,00
2020-07585-01	Zone Préemption Marais de Guines Parcelle AO 129 P	30 984,00	1 973,00	32 957,00
2019-03148-01	BEAUVOIR-WAVANS : mise en sécurité d'ouvrage d'art	85 400,00	-22,22	85 377,78
2020-02036-01	AUXI LE CHATEAU Restauration pelouses et ourlets calcicoles	14 400,00	-486,74	13 913,26
2013-00003-08	OGS Phase 3 - Aire d'accueil du Cran d'Escales	2 097 548,70	-916,82	2 096 631,88
2013-00006 - 2	OGS - Phase 3 -Ensemble du site - ACI	1 135 500,00	-383,20	1 135 116,80
2020-01363-02	Ensemble du Grand Site- Signalétique	701 200,00	150 000,00	851 200,00
2020-01363-03	Ensemble du Grand Site- Maintenance - CD 62	546 700,00	400 000,00	946 700,00
2021-02301-01	Aménagement du site-Entité Pointe de la Crèche - CD	1 000 000,00	700 000,00	1 700 000,00

Annexe 3**Nouvelles affectations**

Sous-programme	Libellé opération	Montant de l'affectation
C05-733C04	Participation complémentaire PNRCMO	50 000
C05-738M05	Gestion du rucher départemental	1 200

Conseil départemental du Pas-de-Calais

Projet de budget supplémentaire 2022

6^{ème} Commission :

Finances et service public départemental

Réunion du 5 septembre 2022



La 6^{ème} Commission « Finances et service public départemental » est concernée par les politiques publiques suivantes :

- **Fonction 0 : services généraux**, avec notamment le fonctionnement de l'Assemblée départementale, la gestion des ressources financières de la collectivité (dotations de l'Etat, produits de fiscalité, emprunt), la gestion des ressources humaines de l'institution, la logistique et les moyens généraux, dont le Restaurant administratif, ainsi que l'immobilier administratif et le patrimoine ;

- **Fonction 2 : enseignement**, au titre notamment de la gestion des ressources humaines des personnels des collèges (ATTEE) ;

- **Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**, à travers la gestion des moyens généraux affectés à la politique culturelle et à la politique sportive ;

- **Fonction 4 : prévention médico-sociale**, au titre de la gestion des ressources humaines des personnels médico-sociaux (promotion de la santé et PMI) et des moyens affectés aux centres de planification et d'éducation familiale ;

- **Fonction 5 : action sociale**, au titre de la politique de gestion des ressources humaines dédiée aux personnels du secteur social, mais aussi des moyens généraux et immobiliers (MDS) affectés à l'action sociale ;

- **Fonction 6 : réseaux et infrastructures**, au titre de la politique de gestion des ressources humaines dédiée aux personnels de voirie, mais aussi des moyens généraux et immobiliers (MDADT) affectés à cette politique ;

- **Fonction 7 : aménagement et environnement**, au titre des recettes de dotation de soutien à l'investissement des départements (ex-DGE, dotation globale d'équipement) ;

- **Fonction 8 : transports**, au titre des moyens de l'ex-Régie départementale des transports.

Le cahier soumis à votre examen est structuré en deux parties, conformément au double statut de la 6^{ème} Commission :

- la Commission étant chargée du budget départemental dans sa globalité, la première partie a pour objet, afin d'en éclairer la physionomie, de présenter de façon synthétique le projet de budget supplémentaire 2022 dans ses différentes composantes : objet de l'étape, affectation du résultat issu du compte administratif 2021, actualisation des recettes générales du budget, présentation par fonction et par chapitre des principales propositions d'inscriptions en dépenses et en recettes, équilibre général du projet de budget supplémentaire ;

- le périmètre de compétences de la Commission intégrant les ressources humaines, l'administration générale et les moyens des services, ainsi que l'évaluation, la prospective et la modernisation de l'administration, la seconde partie est consacrée plus particulièrement à la présentation des mouvements de crédits qui sont proposés à l'étape du budget supplémentaire sur chacune de ces thématiques.

PREMIERE PARTIE :

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

1) L'OBJET DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire constitue une étape budgétaire particulière, de nature technique, qui est d'abord fondée sur une obligation réglementaire : il a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent tels que constatés au compte administratif.

Le budget supplémentaire, qui comprend les restes à réaliser (reports) provenant de l'exercice précédent, permet également d'actualiser les prévisions de recettes en fonction d'informations nouvelles parvenues depuis le vote du budget primitif, en particulier en matière de fiscalité, de dotations de l'Etat et d'attributions de péréquation.

Une nouveauté cette année : à l'occasion du budget supplémentaire de l'exercice 2022, il est proposé d'user de la faculté, désormais offerte aux départements, de mettre en réserves une partie de leurs produits de droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Le budget supplémentaire donne enfin l'opportunité d'intégrer le financement d'éventuelles dépenses nouvelles qui pouvaient difficilement être anticipées ou d'ajuster le niveau des dotations budgétaires en fonction des besoins exprimés par les services gestionnaires et du rythme d'exécution des dépenses.

2) L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Dans le cadre du projet de budget supplémentaire, les résultats d'exécution constatés au compte administratif sont repris en sections d'investissement et de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice 2021, il apparaît :

- en section de fonctionnement, un résultat excédentaire de **284,36 M€**. Ce montant intègre non seulement l'exécution de la section de fonctionnement au titre de 2021, mais également les résultats antérieurs reportés, soit 125 M€ ;

- en section d'investissement, un solde d'exécution cumulé déficitaire de **147,92 M€**.

Il revient à l'Assemblée départementale de se prononcer sur l'affectation du résultat, étant entendu qu'il doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Dès lors, il est proposé d'affecter le résultat constaté au compte administratif 2021, soit **284 358 701,01 €** :

- d'une part, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, qui s'établit à **153 558 565,02 €**. Ce montant correspond au solde d'exécution cumulé, soit **147 918 906,29 €**, corrigé des restes à réaliser (reports) à hauteur de **5 639 658,73 €**.

- d'autre part, pour le solde, soit **130 800 135,99 €**, en excédent de fonctionnement reporté.

3) L'ACTUALISATION DES RECETTES GENERALES DU BUDGET

Traditionnellement, l'étape du budget supplémentaire permet d'opérer divers ajustements sur les recettes d'équilibre à caractère général. Ces dernières ont fait l'objet d'estimations lors du budget primitif 2022 adopté en janvier, mais certaines données relatives à leur produit prévisionnel pour 2022 ont été notifiées ou publiées par les services de l'Etat depuis. Il en va ainsi des recettes de fonctionnement prévues en matière de fiscalité directe, de dotation globale de fonctionnement et d'attributions de péréquation.

La fiscalité directe

Fiscalité directe	BP 2022	PROJET BS 2022	BP + BS 2022
CVAE - cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	58 500 000,00	534 358,00	59 034 358,00
TOTAL	58 500 000,00	534 358,00	59 034 358,00

Depuis son origine, la CVAE constitue une ressource volatile ; son rendement reste erratique et difficilement prévisible, d'autant plus que le Département ne reçoit que très peu d'informations des services fiscaux pour anticiper ses évolutions. Le produit annoncé pour 2022, soit 59,03 M€, enregistrerait une diminution de 5,2 % par rapport à 2021.

Les dotations, compensations et attributions de péréquation

DGF, compensations et attributions de péréquation	BP 2022	PROJET BS 2022	BP + BS 2022
DGF - dotation forfaitaire	90 100 000,00	12 636,00	90 112 636,00
DCP - dispositif de compensation péréquée	28 600 000,00	1 066 530,00	29 666 530,00
TOTAL	118 700 000,00	1 079 166,00	119 779 166,00

En ce qui concerne la **dotation globale de fonctionnement (DGF)**, les montants attribués pour 2022 à chaque Département ont été mis en ligne début avril sur le site des dotations de l'Etat. La dotation forfaitaire allouée au Département du Pas-de-Calais est très proche de la prévision du BP 2022.

Le **dispositif de compensation péréquée (DCP)** correspond au reversement par l'Etat des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le Département s'est vu notifier une attribution définitive de 29,67 M€ pour 2022. Ce montant inclut une dotation complémentaire de 1,58 M€. En effet, dans le cadre de la baisse des impôts dits « de production », la loi de finances pour 2021 a institué une diminution de moitié de la valeur locative des établissements industriels, ce qui a conduit mécaniquement

à une baisse des frais de gestion perçus en 2022 et reversés aux départements *via* le DCP. Afin de compenser cette perte, l'article 199 de la loi de finances pour 2022 a prévu le versement aux départements bénéficiaires du DCP d'une dotation complémentaire d'un montant de 51,6 M€.

4) L'AFFECTATION EN RESERVES D'UNE FRACTION DU PRODUIT DES DMTO

En décembre 2021, le gouvernement a donné son aval à une demande formulée par l'Assemblée des Départements de France : autoriser les départements à mettre en réserves une partie des DMTO perçus au titre d'un exercice donné. Il s'agissait de constituer une sorte de provision contracyclique, ou d'amortisseur conjoncturel, au profit des départements qui seraient confrontés, en cas de crise économique majeure, à un effet de ciseaux résultant d'un effondrement de leurs principales recettes (TVA et DMTO) et d'une forte hausse de leurs dépenses, notamment sociales.

Le décret n° 2022-1008 du 15 juillet 2022 instaure en son article 12 la possibilité pour les départements d'affecter en réserves des surplus de DMTO afin de renforcer leur capacité à faire face aux fortes fluctuations de leurs produits ou de leurs charges et de contribuer à la préservation de leur capacité d'investissement. Les modalités de cette affectation en réserves sont désormais codifiées à l'article R. 3321-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : « *Le montant de cette affectation au titre d'un exercice ne peut excéder la différence entre le montant des droits de mutation à titre onéreux constatés au cours de l'exercice et le montant moyen de ces mêmes produits constatés au cours des trois exercices précédents. (...) L'affectation en réserves d'une part des droits de mutation à titre onéreux est constatée par délibération du conseil départemental.* »

Il est donc proposé de procéder à l'affectation en réserves d'un montant de **41,8 M€** au titre de l'exercice 2022. Ce montant correspond à la différence entre le montant des DMTO constatés au cours de l'exercice 2021, soit 198,3 M€, et le montant moyen des DMTO constatés au cours des exercices 2018 à 2020, soit 156,5 M€.

Ultérieurement, la reprise - en tout ou partie - des produits de DMTO affectés en réserves permettrait de faire face à un accroissement imprévu de charges ou à une diminution importante de ressources. Comme le précise encore l'article R. 3321-4 du CGCT : « *Lorsque le département enregistre une dégradation caractérisée de sa situation financière consécutive, dans une proportion significative, à une augmentation de ses charges ou à une diminution de ses produits constatées au regard de la moyenne des données des trois exercices précédents, une reprise des droits de mutation à titre onéreux affectés en réserves peut être décidée par délibération du conseil départemental.* »

5) LA SYNTHÈSE PAR FONCTION ET PAR CHAPITRE DES PRINCIPALES PROPOSITIONS D'INSCRIPTIONS

Les tableaux suivants font état des crédits 2022 déjà votés par l'Assemblée (BP et reports) et des mouvements qui sont proposés à l'étape du BS 2022. Ils sont présentés selon deux formats, d'une part par politique publique (fonction M.52), d'autre part par chapitre fonctionnel.

a) En dépenses d'investissement

Présentation par fonction

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2022 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2022 (€)
0 SERVICES GENERAUX	110 036 420,38	1 532 252,28	154 622 317,04
1 SECURITE	4 300 000,00	0,00	0,00
2 ENSEIGNEMENT	59 972 850,03	1 997 520,25	-2 914 551,37
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	15 644 931,67	462 866,18	3 210 248,53
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	482 269,53	589 540,25	-138 825,37
5 ACTION SOCIALE	12 518 641,34	226 089,32	1 059 696,47
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	77 771 749,30	360 535,48	6 396 119,19
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	19 186 583,23	466 403,29	-875 986,12
8 TRANSPORT	0,00	1 931,88	-1 931,88
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	3 397 454,52	2 519,80	-244 214,80
TOTAL	303 310 900,00	5 639 658,73	161 112 871,69

Présentation par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2022 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2022 (€)
001 Solde d'exécution reporté			147 918 906,29
900 SERVICES GENERAUX	26 115 426,26	1 503 752,28	-2 801 463,39
901 SECURITE	4 300 000,00	0,00	0,00
902 ENSEIGNEMENT	59 158 571,47	1 559 327,06	-3 012 366,98
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	5 350 854,45	272 147,15	490 920,00
904 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	13 000,00	17,53	0,00
905 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	2 274 528,00	18 006,32	42 576,00
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	68 147 702,00	2 148,23	6 138 511,42
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	5 212 600,00	64 754,15	679 969,15
908 TRANSPORTS	0,00	1 931,88	-1 931,88
910 SERVICES GENERAUX	200 000,00	0,00	0,00
912 ENSEIGNEMENT	814 278,56	438 193,19	97 815,61
913 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	10 270 077,22	190 719,03	2 719 328,53
914 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	469 269,53	589 522,72	-138 825,37
915 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	10 234 113,34	208 083,00	1 017 120,47
916 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	9 219 047,30	358 387,25	214 107,77
917 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	13 973 983,23	401 649,14	-1 555 955,27
919 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	3 249 454,52	2 519,80	-219 214,80
923 Dettes et autres opérations financières	83 340 100,00	28 500,00	15 000,00
92471 2009 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	18 000,00	0,00	0,00
92474 2013 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	45 000,00	0,00	0,00
92487 2016 - AFAF connexe aux ouvrages linéaires RD	15 000,00	0,00	-1 500,00
92488 AFAF connexe aux ouvrages linéaires CSNE	380 000,00	0,00	0,00
92489 2017 - AFAF connexe aux ouvrages linéaires RD	10 000,00	0,00	30 000,00
92494 2018 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	60 000,00	0,00	0,00
92495 2020 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	25 000,00	0,00	-25 000,00
950 DEPENSES IMPREVUES	414 894,12	0,00	9 504 874,14
TOTAL	303 310 900,00	5 639 658,73	161 112 871,69

La principale inscription en section d'investissement correspond à l'écriture de reprise du solde d'exécution cumulé déficitaire évoqué plus haut, à hauteur de **147,92 M€**.

Dans le champ des différentes politiques publiques, de nombreux mouvements d'ajustement sont proposés, à la hausse comme à la baisse, en fonction du degré d'avancement des opérations physiques, tant en maîtrise d'ouvrage qu'en subventions d'équipement, et qui nécessite une actualisation de l'échéancier des crédits de paiement au vu des prévisions d'exécution.

En ce qui concerne les opérations en maîtrise d'ouvrage, ces mouvements se traduisent par un besoin de crédits de paiement complémentaires en matière culturelle (+ 0,8 M€ pour les travaux sur la médiathèque de WIMEREUX) et au titre de la voirie (+ 5,42 M€ pour la maintenance du réseau routier départemental).

Au chapitre des subventions d'équipement, des abondements sont proposés pour le financement des équipements sportifs à proximité des collèges (+ 1,85 M€), des équipements labellisés « Paris 2024 » (+ 1,14 M€) et en faveur des établissements sociaux et médico-sociaux relevant du champ de la protection de l'enfance (+ 2,44 M€).

Enfin est prévue l'inscription d'un crédit de 9,50 M€ sur le chapitre des dépenses imprévues afin de couvrir budgétairement d'éventuelles dépenses ne pouvant être anticipées à ce stade.

b) En recettes d'investissement

Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2022 (€)	PROJET DE BS 2022 (€)
0 SERVICES GENERAUX	186 824 000,00	146 737 915,02
2 ENSEIGNEMENT	10 457 723,00	868 905,00
5 ACTION SOCIALE	2 250,00	0,00
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	9 084 000,00	0,00
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	6 215 234,00	0,00
TOTAL	212 583 207,00	147 606 820,02

Présentation par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2022 (€)	PROJET DE BS 2022 (€)
900 SERVICES GENERAUX	750 000,00	679 350,00
902 ENSEIGNEMENT	10 457 723,00	868 905,00
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	7 584 000,00	0,00
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	1 700 000,00	0,00
922 Dotations et participations	27 670 000,00	153 558 565,02
923 Dettes et autres opérations financières	163 031 142,00	-7 500 000,00
92488 AFAF connexe aux ouvrages linéaires CSNE	400 000,00	0,00
954 Produit des cessions des immobilisations (prévision)	990 342,00	0,00
TOTAL	212 583 207,00	147 606 820,02

Est notamment prévue en recettes d'investissement l'écriture de couverture du besoin de financement de la section d'investissement (solde d'exécution cumulé), déjà évoquée, à hauteur de **153,56 M€**.

A noter l'inscription d'une recette de **0,87 M€** prévue sur le FEDER pour l'équipement informatique des collèges.

Une réduction de l'inscription d'emprunt à hauteur de **7,5 M€** est proposée pour équilibrer le projet de budget supplémentaire. Votée à 162,5 M€ au budget primitif, l'autorisation d'emprunt 2022 s'établirait donc à 155 M€ à l'issue de la présente étape.

c) En dépenses de fonctionnement

Présentation par fonction

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2022 (€)
0 SERVICES GENERAUX	126 771 416,28	3 107 311,10	100 230 660,15
1 SECURITE	77 819 000,00	0,00	0,00
2 ENSEIGNEMENT	94 010 760,00	1 989 220,10	1 957 809,91
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	20 177 400,00	319 706,55	238 690,20
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	28 767 942,80	273 651,85	1 632 901,00
5 ACTION SOCIALE	1 150 548 386,42	1 662 079,04	20 415 536,87
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	46 933 181,50	601 654,70	1 981 000,00
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	9 724 783,00	143 196,42	-260 000,00
8 TRANSPORT	6 010 000,00	0,00	0,00
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 691 025,00	285 720,00	-41 648,00
TOTAL	1 565 453 895,00	8 382 539,76	126 154 950,13

Présentation par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022 (€)	REPORTS (€)	PROJET DE BS 2022 (€)
930 SERVICES GENERAUX	103 251 152,49	3 107 311,10	3 330 453,86
931 SECURITE	77 819 000,00	0,00	0,00
932 ENSEIGNEMENT	94 010 760,00	1 989 220,10	1 957 809,91
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	20 177 400,00	319 706,55	238 690,20
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	28 767 942,80	273 651,85	1 632 901,00
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	582 674 676,02	807 905,34	21 118 183,41
9354 REVENU MINIMUM D'INSERTION	0,00	0,00	8 301,90
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	212 248 350,00	0,00	5 619 100,00
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	355 625 360,40	854 173,70	-6 330 048,44
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	46 933 181,50	601 654,70	1 981 000,00
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	9 724 783,00	143 196,42	-260 000,00
938 TRANSPORTS	6 010 000,00	0,00	0,00
939 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 691 025,00	285 720,00	-41 648,00
941 Autres impôts et taxes	14 000 000,00	0,00	0,00
943 Opérations financières	7 800 000,00	0,00	545 910,00
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	831 600,00	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	250 000,00	0,00	42 364 065,56
952 DEPENSES IMPREVUES	638 663,79	0,00	53 990 230,73
TOTAL	1 565 453 895,00	8 382 539,76	126 154 950,13

Hors inscription au chapitre des dépenses imprévues et hors inscription au titre de l'affectation en réserves d'une fraction des DMTO, le volume global des inscriptions proposées sur le champ des différentes politiques publiques s'établit à **29,8 M€**.

Les mouvements les plus significatifs concernent l'action sociale : + **2,1 M€** pour la rémunération et les frais de transport des assistants familiaux, + **7,2 M€** au profit des établissements d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance, + **4,2 M€** pour l'hébergement en foyer de vie, + **2,5 M€** au titre de la prestation de compensation du handicap, + **5,6 M€** sur l'APA à domicile. Une diminution de **7 M€** des crédits affectés aux allocations de RSA est également proposée.

D'autre part, un abondement d'un montant global de + **6,8 M€** est proposé au titre de la rémunération des différentes catégories de personnels départementaux afin de financer différentes mesures nationales de reclassement et de revalorisation, dont l'augmentation de 3,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2022.

Comme indiqué au 4) de la présente partie, il est proposé de procéder à l'affectation en réserves, au chapitre 945, d'un montant de **41,8 M€** correspondant au surplus de DMTO constaté au terme de l'exercice 2021 par rapport à la moyenne des trois exercices précédents (2018-2020).

Enfin, le chapitre des dépenses imprévues se voit doté du solde disponible au titre du présent budget supplémentaire, soit **54 M€**. Cette dotation servira à financer les sessions budgétaires ultérieures.

d) En recettes de fonctionnement

Présentation par fonction

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022 (€)	PROJET DE BS 2022 (€)
0 SERVICES GENERAUX	1 519 213 777,00	132 870 656,99
1 SECURITE	0,00	161 054,00
2 ENSEIGNEMENT	265 600,00	0,00
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 216 500,00	300 000,00
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	692 125,00	0,00
5 ACTION SOCIALE	123 363 911,00	20 501 489,30
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	767 150,00	0,00
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	10 102 115,00	0,00
8 TRANSPORT	550 000,00	-150 000,00
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	10 410,00	0,00
TOTAL	1 656 181 588,00	153 683 200,29

Présentation par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022 (€)	PROJET DE BS 2022 (€)
002 Résultat de fonctionnement reporté		130 800 135,99
930 SERVICES GENERAUX	8 780 900,00	408 500,00
931 SECURITE	0,00	161 054,00
932 ENSEIGNEMENT	265 600,00	0,00
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 216 500,00	300 000,00
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	692 125,00	0,00
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	48 038 911,00	12 259 489,30
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	73 325 000,00	8 242 000,00
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	2 000 000,00	0,00
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	767 150,00	0,00
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	10 102 115,00	0,00
938 TRANSPORTS	550 000,00	-150 000,00
939 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	10 410,00	0,00
940 Impositions directes	141 948 353,00	1 600 888,00
941 Autres impôts et taxes	1 013 649 251,00	0,00
942 Dotations et participations	354 688 273,00	13 133,00
943 Opérations financières	10 000,00	0,00
945 Provisions	137 000,00	48 000,00
TOTAL	1 656 181 588,00	153 683 200,29

L'inscription majeure en recettes de fonctionnement correspond à l'écriture de reprise du résultat de fonctionnement reporté, soit un excédent de **130,80 M€**.

On retrouve également les inscriptions d'actualisation des recettes générales (fiscalité et dotations) détaillées au 3) de la présente partie.

Enfin il convient de mentionner, dans le domaine de l'action sociale, l'inscription à hauteur de **20,50 M€** de recettes à percevoir de la CNSA et de l'Etat, d'une part au titre de la régularisation des dotations annuelles APA et PCH, d'autre part au titre de la compensation des mesures de revalorisation salariale décidées dans le cadre de l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile et dans le cadre du Ségur.

6) LES CONDITIONS D'ÉQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

Les données d'équilibre du projet de budget supplémentaire 2022 sont synthétisées comme suit :

		Mouvements budgétaires	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
Investissement	Recettes	166 921 407,42 €	147 606 820,02 €	19 314 587,40 €
	Dépenses	166 921 407,42 €	166 752 530,42 €	168 877,00 €
	Equilibre	0,00	- 19 145 710,40 €	19 145 710,40 €
Fonctionnement	Recettes	153 787 077,29 €	153 683 200,29 €	103 877,00 €
	Dépenses	153 787 077,29 €	134 537 489,89 €	19 249 587,40 €
	Equilibre	0,00	19 145 710,40 €	- 19 145 710,40 €
Total	Recettes	320 708 484,71 €	301 290 020,31 €	19 418 464,40 €
	Dépenses	320 708 484,71 €	301 290 020,31 €	19 418 464,40 €
	Equilibre	0,00	0,00	0,00

**DEUXIEME PARTIE : LES MOUVEMENTS RELEVANT
DU PERIMETRE DE LA 6^{ème} COMMISSION**

Synthèse globale des mouvements :

Section de fonctionnement :

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	26 000,00			
	Immobilier administratif	3 289 000,00	764 380,00	217 500,00	
	Moyens des services	22 741 513,00	268 500,00	1 252 977,06	237 500,00
	Ressources financières et budgétaires	22 933 173,79	1 510 472 887,00	97 083 206,29	132 462 156,99
	Ressources Humaines - Personnel administratif	62 790 610,00	555 010,00	1 638 970,00	171 000,00
2 ENSEIGNEMENT	Accompagnement et action sociale	17 500,00			
	Equipement collèges	750 000,00			
	Moyens des services	17 000,00			
	Ressources Humaines - Education	47 906 350,00	5 000,00	1 841 700,00	
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	144 400,00			
	Archives	107 600,00			
	Culture	55 100,00			
	Moyens des services	39 500,00			
	Sport	46 000,00			
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	Enfance et Famille	5 000,00			
	Moyens des services	145 000,00		10 000,00	
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	23 972 160,80	5 000,00	-312 000,00	
5 ACTION SOCIALE	Immobilier MDS	743 200,00		-44 800,00	
	Moyens Généraux - action sociale	2 891 490,00			
	Ressources Humaines - action sociale	76 216 052,00	124 000,00	2 359 407,41	
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Immobilier MDADT	248 500,00		11 000,00	
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	480 000,00		-55 000,00	
	Ressources Humaines - réseaux et infrastructures	36 899 181,50	131 000,00	1 350 000,00	
Total Fonctionnement		302 464 331,09	1 512 325 777,00	105 352 960,76	132 870 656,99

Section d'investissement :

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2022 (€)		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	158 000,00			
	Immobilier administratif	18 531 075,00	250 000,00	-3 131 734,39	300 000,00
	Moyens des services	7 423 051,26	554 000,00	330 271,00	379 350,00
	Ressources financières et budgétaires	116 214 894,12	218 600 000,00	157 423 780,43	146 058 565,02
	Ressources Humaines - Personnel administratif	30 000,00	20 000,00		
2 ENSEIGNEMENT	Equipement collèges	225 000,00			
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	130 700,00			
	Archives	32 000,00			
	Culture	1 549 000,00		800 720,00	
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	Moyens des services	13 000,00			
5 ACTION SOCIALE	Immobilier MDS	2 197 528,00		37 476,00	
	Moyens Généraux - action sociale	77 000,00		5 100,00	
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Immobilier MDADT	1 545 434,00	100 000,00	262 768,05	
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	50 000,00			
	Routes et mobilité	133 200,00			
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	Aménagement et développement local		3 670 000,00		
8 TRANSPORT	Transports publics et intermodalité			-1 931,88	
Total Investissement		148 309 882,38	223 194 000,00	155 726 449,21	146 737 915,02

L'élaboration du rapport de Commission se fait à travers la nomenclature des dix politiques publiques prévue par l'instruction comptable M.52. Les crédits proposés au vote sont présentés dans des tableaux de synthèse par politique publique - les tableaux sont eux-mêmes déclinés en programmes et en actions. Le détail des sous-programmes qui composent les actions est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Fonction 0 : services généraux :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	Communication					
	Communication et relations extérieures		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilier administratif	Immobilier administratif - maintenance	2 280 700,00		188 765,91	133 000,00	
		Immobilier administratif - maîtrise des consommations	121 800,00	60 000,00		6 500,00	
		Immobilier administratif - opérations foncières		704 380,00			
		Immobilier administratif - recettes et dépenses diverses	607 500,00			78 000,00	
		Immobilier administratif - travaux neufs	279 000,00		9 489,72		
	Immobilier administratif		3 289 000,00	764 380,00	198 255,63	217 500,00	0,00
	Moyens des services	Achats, logistique et moyens	11 020 200,00	175 000,00	463 049,08	615 000,00	
		Audits et Analyses	800 000,00		284 766,00	315 000,00	237 500,00
		Documentation	510 600,00	1 500,00	436,44		
		Fonctionnement de l'Assemblée Départementale	5 691 390,00		30 650,00	39 820,00	
		Garage départemental	565 500,00	17 000,00		130 000,00	
		Imprimerie	136 000,00	50 000,00			
		Restaurant administratif	790 260,00			253 157,06	
		Systèmes d'information	3 227 563,00	25 000,00	264 766,42	-100 000,00	
	Moyens des services		22 741 513,00	268 500,00	1 043 667,94	1 252 977,06	237 500,00
	Ressources financières et budgétaires	Autres Impôts, Taxes		964 219 251,00			
		Charges et produits financiers	7 900 000,00	4 000,00		545 910,00	
		Dépenses et recettes imprévues	638 663,79			53 990 230,73	
		Dotations versées par l'Etat	14 000 000,00	478 240 891,00			1 079 663,00
		Financement long terme					
		Fiscalité directe		63 300 000,00			534 358,00
		Pénalités reçues et versées	14 000,00	20 000,00			
		Recettes et dépenses diverses	380 510,00	4 688 745,00		42 547 065,56	130 848 135,99
	Ressources financières et budgétaires		22 933 173,79	1 510 472 867,00	0,00	97 083 206,29	132 462 156,99
	Ressources Humaines - Personnel administratif	Action sociale en faveur du personnel départemental	1 584 000,00			213 000,00	
		Développement des compétences	941 160,00		11 600,00	-4 000,00	
		Personnel administratif	80 265 450,00	555 010,00	2 938,60	1 429 970,00	171 000,00
	Ressources Humaines - Personnel administratif		62 790 610,00	555 010,00	14 538,60	1 638 970,00	171 000,00

Fonction	Programme	Action	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Communication et relations extérieures	Communication					
		Communication et relations extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilier administratif	Immobilier administratif - maintenance	6 910 569,00		29 027,85	-1 270 000,00	
		Immobilier administratif - maîtrise des consommations	769 700,00		9 407,76	-19 981,39	
		Immobilier administratif - opérations foncières	6 000,00				
		Immobilier administratif - recettes et dépenses diverses	1 100,00				
		Immobilier administratif - travaux neufs	10 843 706,00	250 000,00	535 061,29	-1 841 753,00	300 000,00
		Immobilier administratif	18 531 075,00	250 000,00	573 496,70	-3 131 734,39	300 000,00
	Moyens des services	Achats, logistique et moyens	1 033 321,26		114 578,30	44 900,00	
		Audits et Analyses					
		Documentation					
		Fonctionnement de l'Assemblée Départementale					
		Garage départemental	935 000,00	54 000,00	279 203,20		
		Imprimerie					
		Restaurant administratif					
		Systèmes d'information	5 454 730,00	500 000,00	527 454,08	285 371,00	379 350,00
		Moyens des services	7 423 051,26	554 000,00	921 235,58	330 271,00	379 350,00
	Ressources financières et budgétaires	Autres Impôts, Taxes					
		Charges et produits financiers					
		Dépenses et recettes imprévues	414 894,12			9 504 874,14	
		Dotations versées par l'Etat		23 000 000,00			
		Financement long terme	115 800 000,00	195 100 000,00			-7 500 000,00
		Fiscalité directe					
		Pénalités reçues et versées					
		Recettes et dépenses diverses		500 000,00		147 918 906,29	153 558 565,02
		Ressources financières et budgétaires	116 214 894,12	218 600 000,00	0,00	157 423 780,43	146 058 565,02
	Ressources Humaines - Personnel administratif	Action sociale en faveur du personnel départemental					
		Développement des compétences					
		Personnel administratif					
		Ressources Humaines - Personnel administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Programme immobilier administratif (fonctionnement et investissement) :

Action immobilier administratif – Maintenance

En fonctionnement, les dépenses sont ajustées à la hausse de **133 000 €** afin de tenir compte de l'état d'avancement des opérations.

En investissement, les crédits de paiement sont ajustés à la baisse de **1 270 000 €** en raison des économies des consultations d'entreprises et l'état d'avancement des opérations.

Action immobilier administratif – Maîtrise des consommations

Les crédits de fonctionnement sont ajustés à la hausse de **6 500 €** afin de tenir compte de l'état d'avancement des opérations.

En investissement, les crédits de paiement sont ajustés à la baisse de **19 981,39 €** afin de tenir compte de l'avancement de l'opération des marchés publics globaux de performance énergétique.

Action immobilier administratif – Recettes et Dépenses diverses

Les crédits de fonctionnement sont ajustés à la hausse de **78 000 €** afin de tenir compte des prises en location de locaux de stockage pour les directions du Département.

Action immobilier administratif – Travaux neufs

En investissement, l'ajustement à la baisse de **1 841 753€** résultent des mouvements de crédits de paiement suivants :

- + 12 245 € afin de permettre d'accroître l'avancée des études de faisabilité ;
- - 2 159 998 € afin de tenir compte de l'avancement des opérations en cours portant sur les bâtiments départementaux;
- + 300 000 € supplémentaires en prévisions de besoins d'avance pour les marchés de travaux. Ces crédits sont inscrits en équilibre en recettes.

Programme Moyens des services (fonctionnement et investissement) :

Action « Achats, logistiques et moyens » (fonctionnement)

- Fonctionnement :
 - Sous-programme C06-020J04 : + 255 000 €

Un transfert de 55 000 € de crédits en vue de couvrir l'augmentation tarifaire du carburant ;

Une demande de 200 000 € de crédits supplémentaire en vue de couvrir les dépenses liées au nettoyage des bâtiments (GSR)

Un transfert de - 10 000 € en vue d'ajuster les crédits dédiés à l'achat de médicaments à destination des centres de planification.

- Investissement :

Il est proposé un transfert de crédits de 44 900 € pour couvrir les dépenses liées à l'acquisition de smartphones. L'impact financier est donc nul.

Action audits et analyses (fonctionnement)

Une demande de crédits supplémentaires pour 220 000 € afin de couvrir les dépenses liées aux études complémentaires 2022.

Un transfert de 95 000 € de crédits dans le cadre du financement des études dédiées aux SAAD.

Une inscription de 237 500 € de recettes exceptionnelles est proposé sur l'action « Audits et analyses » résultant d'un remboursement prévu par les partenaires des conventions sur les études Harmonisation des bilans de santé et Evaluation des espaces témoins.

Action garage départemental (fonctionnement)

Une demande supplémentaire de + 130 000 € de crédits sur l'action « Garage départemental » est proposée en vue de couvrir l'augmentation tarifaire du carburant.

Action système d'information

- Fonctionnement :

Un mouvement global de - 100 000 € est proposé et se décompose de la façon suivante :

- ✓ - 110 000 € sur l'enveloppe 2022 dédiée aux Pass Numériques, votée initialement à hauteur de 250 000 € ; ajustement lié aux projections de déploiement des Pass sur l'année 2022 ;
- ✓ + 10 000 € au titre du soutien financier du Département à l'évènement « Numérique en Commun(s) » qui se déroulera en septembre 2022. Cet évènement rassemble plus de 1 000 acteurs de l'écosystème du numérique, en vue de partager leurs expériences et leurs expertises au service d'un numérique d'intérêt général. Cette 5^e édition aura lieu au stade Bollaert-Delelis et à Louvre-Lens Vallée.

- Investissement/Dépenses :

Une inscription globale de + 285 371 € est proposée et traduit deux mouvements, à savoir :

- ✓ + 135 371 € pour l'acquisition de la solution « Amiante 360 », dans le cadre d'une sécurisation réglementaire, qui permet de gérer la Base de données (BDD) de présence d'amiante dans le patrimoine bâti : l'ensemble des diagnostics amiante sont intégrés dans une BDD graphique avec lien vers le diagnostic correspondant. La présence d'amiante est représentée sur plans et permet de sécuriser les estimations financières des projets ainsi que des travaux d'investissement et de maintenance réalisés (y compris interventions des agents des CMB). Des alertes sont générées aux dates d'obligations réglementaires. S'agissant d'un transfert de crédits, cette inscription est neutre pour la collectivité.
- ✓ + 150 000 € au titre du remplacement de la flotte de smartphones et tablettes dans le cadre du nouveau marché de téléphonie mobile exécutoire fin 2022.

- Investissement/Recettes :

Proposition d'inscription de + 379 350 € correspondant à l'augmentation des recettes prévues pour la réalisation du projet de déclinaison de la stratégie territoriale des usages et services numériques dans le cadre de la crise sanitaire programmée au titre du programme opérationnel FEDER-FSE Nord Pas-de-Calais 2014-2020 sur l'axe 9 REACT-EU (Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe).

Programme ressources financières et budgétaires :

Action « Recettes et dépenses diverses »

Les crédits sollicités dans les différents sous-programmes permettent :

- La dotation aux provisions de divers litiges ou créances irrécouvrables (564 065,56 €)
- De procéder aux écritures d'admissions en non-valeur (183 000 €)
- La reprise d'une partie de la provision pour risques (48 000 €)

Les autres mouvements du programme sont également déclinés dans la 1^{ère} partie du cahier.

Programme ressources humaines – personnel administratif :

Action « Action sociale en faveur du personnel départemental »

Il est proposé une inscription de + 213 000 € de crédits de paiement correspondant à un besoin d'ajustement de crédits de paiement lié pour partie au dispositif des titres-restaurant ayant évolué en faveur des personnels des collèges par délibération du 20 juin 2022.

Action « Développement des compétences »

Il est proposé une réduction des crédits de paiement à hauteur de - 4 000 € correspondant à un réajustement des besoins de paiement sur les marchés de formation, en l'occurrence sur l'exercice 2022 pour ce qui relève de cette fonction comptable.

Action « Personnel administratif »

Il est proposé une augmentation des crédits de paiement à hauteur de 1,429 M€ se décomposant comme suit :

- - 150 000 € de crédits de paiement correspondant à un réajustement de crédits de paiement sur le dispositif des contrats d'apprentissage au regard de notre besoin de crédits d'ici la fin d'exercice ;
- + 1,579 M€ correspondant à un besoin de crédits de paiement destiné à couvrir, pour un montant de :
 - 110 000 €, la fin d'exercice s'agissant des dépenses liées au déplacement des agents ;
 - 188 000 €, le reclassement des agents de catégorie C (décret du 22 décembre 2021) ;
 - 1,28 M€, le relèvement du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 %.

Il est proposé l'inscription d'une recette de 171 000 € correspondant à une aide financière exceptionnelle accordée dans le cadre du recrutement de 57 apprentis par notre Institution.

Fonction 2 : enseignement :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
2 ENSEIGNEMENT	Accompagnement et action sociale	Accompagnement périscolaire					
		Accompagnement et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipement collèges	Equipement collèges					
		Equipement des collèges - informatique					
		Recettes et dépenses diverses					
	Equipement collèges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Moyens des services	Documentation					
		Moyens des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - Education	Développement des compétences - personnel des collèges		130 850,00		8 770,00	-18 300,00
				47 775 500,00	5 000,00		1 860 000,00
		Ressources Humaines - Education	47 906 350,00	5 000,00	8 770,00	1 841 700,00	0,00

Programme Ressources Humaines - Éducation :

Action « Développement des compétences – personnel des collèges »

Il est proposé une inscription de - 18 300 € de crédits de paiement correspondant à un réajustement des crédits de paiement concernant les marchés de formation sur millésimes antérieurs (- 21 300 €) ainsi qu'un abondement de crédits sur EPF 2022 (+ 3 000 €).

Action « Personnel des collèges »

Il est proposé une inscription de + 1,86 M€ correspondant à un besoin de crédits de paiement destiné à couvrir, pour un montant de :

- 10 000 €, la fin d'exercice s'agissant des dépenses liées au déplacement des agents ;
- 625 000 €, le reclassement des agents de catégorie C (décret du 22 décembre 2021) ;
- 1,225 M€ le relèvement du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 %.

Fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

Fonction	Programme	Action	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	Archéologie	Archéologie					
		Archéologie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Archives	Archives					
		Archives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Culture	Lecture	1 539 000,00		1 800,00	800 720,00	
		Moyens généraux culture	10 000,00				
		Culture	1 549 000,00	0,00	1 800,00	800 720,00	0,00
	Moyens des services	Documentation					
		Moyens des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sport	Moyens généraux sport					
	Sport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Programme Culture**Action lecture**

Il est proposé une inscription de 800 720 € en investissement afin de poursuivre les travaux d'aménagement des médiathèques départementales.

Fonction 4 : prévention médico-sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	Enfance et Famille	Protection maternelle infantile et planification					
		Enfance et Famille	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Moyens des services	Centres de planification	145 000,00		1 019,05	10 000,00	
		Moyens des services	145 000,00	0,00	1 019,05	10 000,00	0,00
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	Développement des compétences - personnels secteur médico-social	189 960,80		24 623,80	-12 000,00	
		Personnel secteur médico-social	23 782 200,00	5 000,00		-300 000,00	
	Ressources Humaines - prévention médico-sociale	23 972 160,80	5 000,00	24 623,80	-312 000,00	0,00	

Programme Ressources Humaines – Prévention médico-sociale :**Action « Développement des compétences – personnels – secteur médico-social »**

Il est proposé une inscription de - 12 000 € de crédits de paiement correspondant à un ajustement des besoins en marchés de formation sur millésimes antérieurs.

Action « Personnel – secteur médico-social »

Il est proposé une réduction des crédits de paiement à auteur de - 300 000 € se décomposant comme suit :

- - 130 000 € correspondant à un redéploiement des crédits de paiement
- - 40 000 € correspondant à un redéploiement des crédits de paiement
- - 130 000 € correspondant à un redéploiement des crédits de paiement

Programme moyens des services :

Le mouvement proposé provient d'un transfert de crédits de fonctionnement pour 10 000 € issus du sous-programme C06-020J08 vers le sous-programme C06-413A03 - action « Centres de planification », en vue d'ajuster les crédits dédiés à l'achat de médicaments à destination des centres de planification.

Fonction 5 : action sociale :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
5 ACTION SOCIALE	Immobilier MDS	Immobilier MDS - acquisitions foncières					
		Immobilier MDS - maintenance	273 200,00		11 590,24	10 200,00	
		Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses	470 000,00			-55 000,00	
		Immobilier MDS - travaux neufs					
		Immobilier MDS	743 200,00	0,00	11 590,24	-44 800,00	0,00
	Moyens Généraux - action sociale	Recettes et dépenses diverses					
		Subventions - soutien aux solidarités					
		Moyens Généraux - action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - action sociale	Développement des compétences	496 150,00		9 236,59	-592,59	
		Personnel - personnes handicapées	593 000,00			10 000,00	
		Personnel - pôle solidarités	75 126 902,00	124 000,00		2 350 000,00	
			Ressources Humaines - action sociale	76 216 052,00	124 000,00	9 236,59	2 359 407,41

Fonction	Programme	Action	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
5 ACTION SOCIALE	Immobilier MDS	Immobilier MDS - acquisitions foncières					
		Immobilier MDS - maintenance	1 127 528,00			-37 524,00	
		Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses					
		Immobilier MDS - travaux neufs	1 070 000,00		18 006,32	75 000,00	
		Immobilier MDS	2 197 528,00	0,00	18 006,32	37 476,00	0,00
	Moyens Généraux - action sociale	Recettes et dépenses diverses	77 000,00			5 100,00	
		Subventions - soutien aux solidarités					
		Moyens Généraux - action sociale	77 000,00	0,00	0,00	5 100,00	0,00
	Ressources Humaines - action sociale	Développement des compétences					
		Personnel - personnes handicapées					
		Personnel - pôle solidarités					
			Ressources Humaines - action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00

Programme Immobilier MDS**Action immobilier MDS – Maintenance**

En investissement, les crédits de paiement sont ajustés à la baisse de 37 524 € afin de tenir compte des économies sur les appels d'offres et de l'avancement des opérations.

En fonctionnement, les crédits de paiement sont ajustés à la hausse de 10 200 € afin de tenir compte de l'avancement des opérations.

Action immobilier MDS – Recettes et Dépenses diverses

En fonctionnement, les crédits de paiement sont ajustés à la baisse de 55 000 € afin de tenir compte de la réduction des montants des loyers mobilisés pour les bâtiments à vocation sociale.

Action immobilier MDS – Travaux neufs

En investissement, les crédits de paiement sont ajustés à la hausse de 75 000 € afin de tenir compte de l'avancée des opérations.

Programme moyens généraux – action sociale :

Le mouvement proposé provient d'un transfert de crédits d'investissement pour 5 100 € issus du sous-programme C03-221I06 vers l'action « Recettes et dépenses diverses » - sous-programme C06-503A09, en vue de couvrir le financement de mallettes de dépistage auditif pour enfant à destination des centres de santé.

Programme Ressources Humaines – Action sociale :**Action « Développement des compétences »**

Il est proposé une inscription de - 592,59 € des crédits de paiement correspondant à un ajustement des besoins en marchés de formation sur millésimes antérieurs.

Action « Personnel : personnes handicapées »

Il est proposé une inscription de + 10 000 € correspondant à un besoin de crédits de paiement destiné à couvrir le relèvement du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 %.

Action « Personnel : pôle solidarités »

Il est proposé une inscription de + 2,35 M€ correspondant à un besoin de crédits de paiement destiné à couvrir, pour un montant de :

- 893 900 €, les décisions impactant la masse salariale, édictées pour certaines depuis le 1^{er} trimestre 2022, mais postérieures au budget primitif de 2022 ;
- 213 300 €, le reclassement des agents de catégorie C (décret du 22 décembre 2021) ;
- 1,243 M€ le relèvement du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 %.

Fonction 6 : réseaux et infrastructures :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Immobilier MDADT	Immobilier MDADT - acquisitions foncières					
		Immobilier MDADT - maintenance	234 000,00		32 734,78	11 000,00	
		Immobilier MDADT - recettes et dépenses diverses	14 500,00				
		Immobilier MDADT - travaux neufs					
		Immobilier MDADT	248 500,00	0,00	32 734,78	11 000,00	0,00
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	Moyens généraux	480 000,00		7 877,88	-55 000,00	
		Moyens Généraux réseaux et infrastructures	480 000,00	0,00	7 877,88	-55 000,00	0,00
	Ressources Humaines - réseaux et infrastructures	Développement des compétences	198 144,50		11 200,00		
		Personnel - entretien du patrimoine départemental	36 701 037,00	131 000,00		1 350 000,00	
		Ressources Humaines - réseaux et infrastructures	36 899 181,50	131 000,00	11 200,00	1 350 000,00	0,00
	Routes et mobilité	Recettes et dépenses diverses					
		Routes et mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Fonction	Programme	Action	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette		Dépense	Recette
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	Immobilier MDADT	Immobilier MDADT - acquisitions foncières	160 000,00	100 000,00			
		Immobilier MDADT - maintenance	1 285 434,00				
		Immobilier MDADT - recettes et dépenses diverses					
		Immobilier MDADT - travaux neufs	100 000,00			262 768,05	
		Immobilier MDADT	1 545 434,00	100 000,00	0,00	262 768,05	0,00
	Moyens Généraux réseaux et infrastructures	Moyens généraux					
		Moyens Généraux réseaux et infrastructures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Ressources Humaines - réseaux et infrastructures	Développement des compétences					
		Personnel - entretien du patrimoine départemental					
		Ressources Humaines - réseaux et infrastructures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Routes et mobilité	Recettes et dépenses diverses					
		Routes et mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Programme Immobilier MDAT

Action immobilier MDADT – Maintenance

Les crédits de paiement sont ajustés à la hausse de 11 000 € afin de tenir compte de l'avancement des opérations.

Action immobilier MDADT – Travaux neufs

Les crédits de paiement sont ajustés à la hausse de 262 768,05 € afin de tenir compte de l'avancement des opérations.

Programme moyens généraux réseaux et infrastructures :

Il est proposé un transfert de - 55 000 € de crédits issus du sous-programme C06-602E03 - action « Moyens Généraux » vers l'action « Achats, logistiques et moyens » - sous-programme C06-020J04 en vue de couvrir l'augmentation tarifaire du carburant.

Programme Ressources Humaines – Réseaux et infrastructures :

Action « Développement des compétences »

Il est proposé au sous-programme C06-602F04 « Rémunérations et charges - personnel voirie » une inscription de 1,35 M€ correspondant à un besoin de crédits de paiement destiné à couvrir, pour un montant de :

- 100 000 €, la fin d'exercice s'agissant des dépenses liées au déplacement des agents ;
- 374 000 €, le reclassement des agents de catégorie C (décret du 22 décembre 2021) ;
- 876 000 €, le relèvement du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 %.

Fonction 8 : transports :

Fonction	Programme	Action	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
8 TRANSPORT	Transports publics et intermodalité	Régie Départementale des transports			1 931,88		-1 931,88
		Transports publics et intermodalité	0,00	0,00	1 931,88	-1 931,88	0,00

Budget annexe : Restaurant administratif :

Fonction	Programme	Action	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	Développement des compétences - restaurant administratif	2 000,00				
		Moyens généraux	565 260,00	1 570 260,00	12 579,42		73 157,06
		Personnel - restaurant administratif	968 500,00				31 850,00
		Recettes et dépenses diverses					
		Systèmes d'information	2 000,00				
	Restaurant administratif	1 537 760,00	1 570 260,00	12 579,42	31 850,00	73 157,06	

Fonction	Programme	Action	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	Développement des compétences - restaurant administratif					
		Moyens généraux	18 500,00				160 033,28
		Personnel - restaurant administratif					
		Recettes et dépenses diverses					141 505,64
		Systèmes d'information	14 000,00		10 200,00		
	Restaurant administratif	32 500,00	0,00	10 200,00	160 033,28	141 505,64	

En section de fonctionnement, le mouvement proposé sur l'action Moyens Généraux à hauteur de + 73 157,06 € résulte d'un ajustement des recettes et permet d'équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe du Restaurant administratif.

En section d'investissement, le mouvement de + 160 033,28 € correspond à la révision des CP 2022 relatifs à l'AP 2020 – Acquisition de matériel et mobilier administratif.

Action « Personnel – restaurant administratif »

Il est proposé une inscription de 31 850 € correspondant à un besoin de crédits de paiement destiné à couvrir, pour un montant de :

- 2 000 €, la fin d'exercice s'agissant des dépenses liées au déplacement des agents ;
- 15 293 €, le reclassement des agents de catégorie C (décret du 22 décembre 2021) ;
- 14 557 €, le relèvement du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 %.

Annexe 1 :

Détail des inscriptions proposées par sous-programme

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Communication et relations extérieures							
Action : Communication							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-023A03	Equipement informatique - Communication	PRA/DSN	158 000,00		9 020,00		
		Total	158 000,00	0,00	9 020,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif							
Action : Immobilier administratif - maintenance							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-020F06	Etudes maintenance - Bâtiments départementaux	DIMMO/SMP					
C06-020F11	Gros entretien et renouvellement - Bâtiments	DIMMO/SMP					
C06-020F13	Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments départementaux	DIMMO/SMP					
C06-020H05	Maintenance et entretien des bâtiments du siège	DIMMO/SMP					
C06-020H06	Entretien des bâtiments départementaux	DIMMO/SMP	2 280 700,00		188 765,91	133 000,00	
		Total	2 280 700,00	0,00	188 765,91	133 000,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif							
Action : Immobilier administratif - maintenance							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-020F06	Etudes maintenance - Bâtiments départementaux	DIMMO/SMP	80 000,00		29 027,65		
C06-020F11	Gros entretien et renouvellement - Bâtiments	DIMMO/SMP	6 089 556,00			-1 328 780,00	
C06-020F13	Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments départementaux	DIMMO/SMP	741 013,00			58 780,00	
C06-020H05	Maintenance et entretien des bâtiments du siège	DIMMO/SMP					
C06-020H06	Entretien des bâtiments départementaux	DIMMO/SMP					
		Total	6 910 569,00	0,00	29 027,65	- 1 270 000,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif							
Action : Immobilier administratif - maîtrise des consommations							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-020F12	Dispositif de maîtrise des consommations - Bâtiments	DIMMO/SIE	121 800,00	60 000,00		6 500,00	
		Total	121 800,00	60 000,00	0,00	6 500,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif							
Action : Immobilier administratif - maîtrise des consommations							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-020F12	Dispositif de maîtrise des consommations - Bâtiments	DIMMO/SIE	769 700,00		9 407,76	-19 981,39	
		Total	769 700,00	0,00	9 407,76	- 19 981,39	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif							
Action : Immobilier administratif - recettes et dépenses diverses							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-020E01	Opérations de cession de patrimoine	DIMMO/SID					
C06-020I02	Loyers, charges et redevances - patrimoine départemental	DIMMO/SID	207 500,00			78 000,00	
C06-020I03	Impôts et taxes - patrimoine départemental	DIMMO/SID					
		Total	607 500,00	0,00	0,00	78 000,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif							
Action : Immobilier administratif - travaux neufs							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-020E04	Frais annexes aux constructions	DIMMO/SGT	179 000,00		8 555,74		
C06-020F01	Etudes travaux neufs - Bâtiments départementaux	DIMMO/SEP	100 000,00		933,98		
C06-020F02	Travaux neufs - Bâtiments départementaux	DIMMO/SGT					
C06-020G01	Construction des locaux des services	DIMMO/SID					
C06-020W01	Avances pour travaux - bâtiments	DIMMO/SGT					
		Total	279 000,00	0,00	9 489,72	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Immobilier administratif							
Action : Immobilier administratif - travaux neufs							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-020E04	Frais annexes aux constructions	DIMMO/SGT					
C06-020F01	Etudes travaux neufs - Bâtiments départementaux	DIMMO/SEP	300 000,00		23 312,86	18 245,00	
C06-020F02	Travaux neufs - Bâtiments départementaux	DIMMO/SGT	10 293 706,00			-2 159 998,00	
C06-020G01	Construction des locaux des services	DIMMO/SID					
C06-020W01	Avances pour travaux - bâtiments	DIMMO/SGT	250 000,00	250 000,00	511 748,43	300 000,00	300 000,00
		Total	10 843 706,00	250 000,00	535 061,29	- 1 841 753,00	300 000,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Achats, logistique et moyens						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020A01	Habillement	DMG/SAAP	80 000,00		26 706,36	
C06-020F14	Achat énergie et fluides bâtiments	DMMO/SIE	2 842 000,00		144 353,03	320 000,00
C06-020J04	Prestations affaires générales - services généraux	DMG/SAAP	6 276 800,00		70 619,22	255 000,00
C06-020J08	Logistique - Services généraux	DMG/SAAP	995 000,00		106 359,61	-10 000,00
C06-020S03	Moyens spécifiques	PRA/DF	400 000,00			50 000,00
C06-020S07	Représentation	DF/SEB				
C06-020S08	Prestations juridiques - Administration générale	PRA/DAJ	80 000,00		47 291,10	
C06-020S10	Frais de publicité des marchés	PRA/DCP				
C06-020T04	Participation Etat au titre de la Direction Départementale de la Protection des Populations	DF/SEB				
C06-020T05	Participations Etat au titre de la Préfecture	DF/SEB				
C06-020V01	Produits alimentaires et petit matériel de restauration	DMG/SAAP	143 000,00		67 719,76	
C06-020Y01	Enregistrement des cessions & assurances	DF/SEB				
		Total	11 020 200,00	175 000,00	463 049,08	615 000,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Achats, logistique et moyens						
Section d'investissement BP 2022 (€)			Reports		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020A01	Habillement	DMG/SAAP				
C06-020F14	Achat énergie et fluides bâtiments	DMMO/SIE				
C06-020J04	Prestations affaires générales - services généraux	DMG/SAAP				
C06-020J08	Logistique - Services généraux	DMG/SAAP	833 321,26		114 578,30	44 900,00
C06-020S03	Moyens spécifiques	PRA/DF				
C06-020S07	Représentation	DF/SEB				
C06-020S08	Prestations juridiques - Administration générale	PRA/DAJ				
C06-020S10	Frais de publicité des marchés	PRA/DCP				
C06-020T04	Participation Etat au titre de la Direction Départementale de la Protection des Populations	DF/SEB				
C06-020T05	Participations Etat au titre de la Préfecture	DF/SEB				
C06-020V01	Produits alimentaires et petit matériel de restauration	DMG/SAAP				
C06-020Y01	Enregistrement des cessions & assurances	DF/SEB				
		Total	1 033 321,26	0,00	114 578,30	44 900,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Audits et Analyses						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020S04	Audits, analyses	DMG/SAAP	800 000,00		284 766,00	315 000,00
		Total	800 000,00	0,00	284 766,00	315 000,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Documentation						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-012E05	Documentation - Elus	PP/MD/ID				
C06-012E06	Documentation groupes politiques	PP/MD/ID				
C06-020P01	Documentation - Services généraux	PP/MD/ID	176 900,00	1 500,00	86,44	
C06-020P02	Documentation Présidence	PP/MD/ID				
C06-020P03	Documentation - Cabinet	PP/MD/ID				
C06-020P06	Documentation - MDAD	PP/MD/ID				
C06-020P08	Documentation - Actions de communication	PP/MD/ID				
C06-020P09	Documentation - Adhésions cotisations	PP/MD/ID	270 000,00		350,00	
		Total	510 600,00	1 500,00	436,44	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Fonctionnement de l'Assemblée Départementale						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-012E03	Honoraires médicaux - Groupes d'élus	DRH/SPRP				
C06-012E04	Rémunérations et charges - Groupes d'élus	DRH/REM Rémunérations				
C06-021A01	Frais de fonctionnement de l'Assemblée et des commissions	DGS/DAE				
C06-021B01	Indemnités des Conseillers Départementaux et frais connexes	DGS/DAE	4 469 460,00		30 650,00	39 820,00
C06-021B02	Colloques séminaires réunions et déplacements	PRA/DF				
C06-021B03	Régie - missions et déplacements	DF/SEB				
C06-021C01	Associations d'élus - Subventions	DF/SEB				
		Total	5 691 390,00	0,00	30 650,00	39 820,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Garage départemental						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)			Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020L01	Equipement du garage départemental	DMG/SGTPV				
C06-020L02	Garage départemental - stocks carburants	DMG/SGTPV	330 000,00	8 000,00		130 000,00
C06-020L03	Acquisition de véhicules et de pièces de rechange	DMG/SGTPV				
C06-020L04	Garage départemental - logistique fonctionnement	DMG/SGTPV				
C06-020L05	Renouvellement de véhicules	DMG/SGTPV				
C06-020L06	Acquisition et entretien de PL et fourgons spéciaux - Autres domaines	DM2R/SM3R				
C06-020T03	Participations Etat au titre du garage (SUC)	DF/SEB				
		Total	565 500,00	17 000,00	0,00	130 000,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Garage départemental						
Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020L01	Equipelement du garage départemental	DMG/SGTPV	20 000,00		8 722,83	
C06-020L02	Garage départemental - stocks carburants	DMG/SGTPV				
C06-020L03	Acquisition de véhicules et de pièces de rechange	DMG/SGTPV				
C06-020L04	Garage départemental - logistique fonctionnement	DMG/SGTPV				
C06-020L05	Renouvellement de véhicules	DMG/SGTPV	915 000,00		270 480,37	
C06-020L06	Acquisition et entretien de PL et fourgons spéciaux - Autres domaines	DM2R/SM3R				
C06-020T03	Participations Etat au titre du garage (SUC)	DF/SELB				
Total			935 000,00	54 000,00	279 203,20	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Restaurant administratif						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020C08	Participation au fonctionnement du Restaurant administratif	DF/SELB	790 260,00			253 157,06
Total			790 260,00	0,00	0,00	253 157,06

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Systèmes d'information						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020M01	Informatique Equipement et études	PRA/DSN				
C06-020M02	Informatique Fonctionnement	PRA/DSN	3 227 563,00	25 000,00	264 766,42	-100 000,00
Total			3 227 563,00	25 000,00	264 766,42	-100 000,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Moyens des services						
Action : Systèmes d'information						
Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-020M01	Informatique Equipement et études	PRA/DSN	5 454 730,00	500 000,00	527 454,08	285 371,00
C06-020M02	Informatique Fonctionnement	PRA/DSN				379 350,00
Total			5 454 730,00	500 000,00	527 454,08	285 371,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Charges et produits financiers						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-012C01	Charges et produits financiers - Dette	DF/SELB	7 900 000,00			545 910,00
C06-012C02	Produits de participation	DF/SELB				
Total			7 900 000,00	4 000,00	0,00	545 910,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Dépenses et recettes imprévues						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-011E01	Dépenses d'investissement imprévues	DF/SELB				
C06-012D01	Dépenses de fonctionnement imprévues	DF/SELB	638 663,79			53 990 230,73
Total			638 663,79	0,00	0,00	53 990 230,73

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Dépenses et recettes imprévues						
Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-011E01	Dépenses d'investissement imprévues	DF/SELB	414 894,12			9 504 874,14
C06-012D01	Dépenses de fonctionnement imprévues	DF/SELB				
Total			414 894,12	0,00	0,00	9 504 874,14

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Dotations versées par l'Etat						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Reports		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-011B01	FCTVA	DF/SELB				
C06-012B01	DGF	DF/SELB		267 162 280,00		12 636,00
C06-012B02	DGD	DF/SELB				
C06-012B03	Compensations et attributions de péréquation	DF/SELB	14 000 000,00	195 911 004,00		1 067 027,00
Total			14 000 000,00	478 240 891,00	0,00	1 079 663,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires						
Action : Financement long terme						
Section d'investissement BP 2022 (€)		Reports		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)		
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-011A01	Emprunts	DF/SELB		162 500 000,00		-7 500 000,00
C06-011C01	Dette propre - Remboursement en capital	DF/SELB				
C06-011C05	Crédits revolving - Mouvements	DF/SELB				
C06-011C06	Crédits revolving - Remboursement en capital	DF/SELB				
Total			0,00	195 100 000,00	0,00	-7 500 000,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires							
Action : Fiscalité directe							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-012A01	Impôts directs	DF/SELB		63 300 000,00			534 358,00
		Total	0,00	63 300 000,00	0,00	0,00	534 358,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires							
Action : Recettes et dépenses diverses							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-011D01	Participations et avances aux organismes associés départementaux	DF/SEB					
C06-011D02	Avances remboursables sur DMTO	DF/SELB					
C06-012B04	Fonds de stabilisation des départements	DF/SELB					
C06-012B05	Compensation du transfert de la compétence transports à la Région	DF/SELB					
C06-012C05	Provision	DF/SEB	250 000,00	137 000,00		564 065,56	48 000,00
C06-012D02	Charges et produits exceptionnels	DF/SEB	70 510,00	20 010,00		183 000,00	
C06-012D03	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	DF/SEB					
C06-012D04	Mise en réserve DMTO	DF/SELB				41 800 000,00	
C06-014A01	Résultats reportés.	DF/SELB					130 800 135,99
		Total	380 510,00	4 688 745,00	0,00	42 547 065,56	130 848 135,99

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources financières et budgétaires							
Action : Recettes et dépenses diverses							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Report	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-011D01	Participations et avances aux organismes associés départementaux	DF/SEB					
C06-011D02	Avances remboursables sur DMTO	DF/SELB					
C06-012B04	Fonds de stabilisation des départements	DF/SELB					
C06-012B05	Compensation du transfert de la compétence transports à la Région	DF/SELB					
C06-012C05	Provision	DF/SEB					
C06-012D02	Charges et produits exceptionnels	DF/SEB					
C06-012D03	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	DF/SEB					
C06-012D04	Mise en réserve DMTO	DF/SELB				147 918 906,29	153 558 565,02
C06-014A01	Résultats reportés.	DF/SELB					153 558 565,02
		Total	0,00	500 000,00	0,00	147 918 906,29	153 558 565,02

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif							
Action : Action sociale en faveur du personnel départemental							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-020C01	Action sociale - Personnel départemental	DRH/SPRP	1 584 000,00			213 000,00	
C06-020D01	Prêt pour l'achat de véhicules	DF/SEB					
		Total	1 584 000,00	0,00	0,00	213 000,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif							
Action : Action sociale en faveur du personnel départemental							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section d'investissement BP 2022 (€)		Report	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-020C01	Action sociale - Personnel départemental	DRH/SPRP	30 000,00	20 000,00	23 500,00		
C06-020D01	Prêt pour l'achat de véhicules	DF/SEB			5 000,00		
		Total	30 000,00	20 000,00	28 500,00	0,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif							
Action : Développement des compétences							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-020A15	Inscriptions ordres professionnels	DRH/REM Rémunérations					
C06-020B01	Formation - Personnel administratif	DRH/F Formation	580 660,00		11 600,00	-4 000,00	
C06-020B02	Cotisations CNFPT - Personnel administratif	DRH/REM Rémunérations					
C06-020B07	Vacations - Formation personnel administratif	DRH/REM Rémunérations					
C06-020B09	Formation - Contrats aidés	DRH/F Formation					
		Total	941 160,00	0,00	11 600,00	-4 000,00	0,00

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Ressources Humaines - Personnel administratif							
Action : Personnel administratif							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-020A02	Frais de gestion - Personnel administratif	DRH/G Gestion	468 750,00	50 000,00	2 938,60		
C06-020A03	Recrutement - Personnel administratif	DRH/R Recrutement					
C06-020A04	Assurances - Personnel administratif	DMG/SAP					
C06-020A05	Rémunérations et charges - Personnel administratif permanent	DRH/REM Rémunérations	57 420 000,00	423 010,00		1 579 970,00	
C06-020A06	Rémunérations et charges - Contrats aidés	DRH/REM Rémunérations					
C06-020A16	Rémunération et charges - Contrat d'apprentissage	DRH/REM Rémunérations	1 100 000,00	1 000,00		-150 000,00	171 000,00
C06-020A18	Assistance technique FEDER 2014-2020	DRH/REM Rémunérations					
C06-020C02	Médecine du travail - Personnel administratif	DRH/SPRP					
C06-041B04	Recette assistance technique FSE 2014-2020	DRH/REM Rémunérations					
		Total	60 265 450,00	555 010,00	2 938,60	1 429 970,00	171 000,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Accompagnement et action sociale							
Action : Accompagnement périscolaire							
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
			Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-282A01	Affaires générales - CIO	DMG/SAP	6 000,00		1 447,20		
C06-282A03	Loyers, charges et redevances - CIO	DMO/SID					
		Total	17 500,00	0,00	1 447,20	0,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Equipement collèges				
Action : Equipement collèges				
Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette
C06-203A04	Moyens généraux - Collèges	DMG/SAAP	260 000,00	245 731,69
		Total	260 000,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Ressources Humaines - Education				
Action : Développement des compétences - personnel des collèges				
Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette
C06-221P06	Formation - Personnel ATTEE	DRH/F Formation	130 850,00	8 770,00
		Total	130 850,00	0,00

Fonction 2 ENSEIGNEMENT - Programme : Ressources Humaines - Education				
Action : Personnel des collèges				
Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette
C06-221P01	Rémunérations et charges - Personnel ATTEE	DRH/REM Rémunérations	47 668 500,00	5 000,00
C06-221P03	Frais de déplacement - Personnel ATTEE	DRH/REM Rémunérations	60 000,00	
C06-221P10	Vacation - Personnel Education Nationale	DRH/REM Rémunérations		
		Total	47 775 500,00	5 000,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archéologie				
Action : Archéologie				
Section d'investissement BP 2022 (€)		Report	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette
C06-301D03	Documentation - Archéologie	PPI/MDIID		
C06-301E04	Informatique - Archéologie	PRA/DSN	130 700,00	51 149,13
C06-301J01	Moyens généraux - Archéologie préventive	DMG/SAAP		
		Total	130 700,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Archives				
Action : Archives				
Section d'investissement BP 2022 (€)		Report	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette
C06-301A03	Informatique Fonctionnement - Archives	PRA/DSN		
C06-301A05	Documentation - Archives	PPI/MDIID		
C06-301B02	Equipement informatique - Archives	PRA/DSN	32 000,00	69 626,92
		Total	32 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture				
Action : Lecture				
Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette
C06-301F11	Informatique fonctionnement - MD	PRA/DSN	40 500,00	20 659,58
C06-301G04	Equipement informatique - MD	PRA/DSN		
C06-313F01	Restructuration de médiathèques départementales	DIM/MO/SMP		
		Total	40 500,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Culture				
Action : Lecture				
Section d'investissement BP 2022 (€)		Report	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette
C06-301F11	Informatique fonctionnement - MD	PRA/DSN		
C06-301G04	Equipement informatique - MD	PRA/DSN	139 000,00	1 800,00
C06-313F01	Restructuration de médiathèques départementales	DIM/MO/SMP	1 400 000,00	800 720,00
		Total	1 539 000,00	0,00

Fonction 3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS - Programme : Sport				
Action : Moyens généraux sport				
Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette
C06-302C09	Dépenses d'entretien - Sport	DIM/MO/SMP	44 000,00	10 543,06
C06-302C10	Documentation - Sport	PPI/MDIID		
		Total	46 000,00	0,00

Fonction 4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE - Programme : Moyens des services				
Action : Centres de planification				
Section de fonctionnement BP 2022 (€)		Report	Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette
C06-413A03	Moyens généraux - CPEF	DMG/SAAP	145 000,00	1 019,05
		Total	145 000,00	0,00

Fonction 4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE - Programme : Moyens des services				
Action : Centres de planification				
Section d'investissement BP 2022 (€)		Report	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette
C06-413A03	Moyens généraux - CPEF	DMG/SAAP	13 000,00	17,53
		Total	13 000,00	0,00

Fonction 4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - prévention médico-sociale						
Action : Développement des compétences - personnels secteur médico-social						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)			Report		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-401B01	Formation - Personnel médico-social	DRH/F Formation	189 960,80		24 623,80	-12 000,00
		Total	189 960,80	0,00	24 623,80	-12 000,00

Fonction 4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - prévention médico-sociale						
Action : Personnel secteur médico-social						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)			Report		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-401A01	Rémunérations et charges - Personnel médico-social	DRH/REM Rémunérations	22 333 000,00	5 000,00		-130 000,00
C06-401A02	Frais de déplacement - Personnel médico-social	DRH/REM Rémunérations	476 000,00			-40 000,00
C06-401A03	Inscriptions ordres professionnels - Personnel médico-social	DRH/REM Rémunérations				
C06-412A05	Personnel vacataire PMI	DRH/REM Rémunérations	933 000,00			-130 000,00
C06-414A01	Rémunérations des formateurs - assistants familiales	DRH/REM Rémunérations				
C06-414B01	Rémunérations des formateurs - assistant(e)s maternel(le)s	DRH/REM Rémunérations				
C06-421A03	Personnel vacataire (Vaccinations)	DRH/REM Rémunérations				
		Total	23 782 200,00	5 000,00	0,00	-300 000,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS						
Action : Immobilier MDS - maintenance						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)			Report		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-502A05	Maintenance et entretien des bâtiments - MDS	DIMMO/SMP	273 200,00		11 590,24	10 200,00
		Total	273 200,00	0,00	11 590,24	10 200,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS						
Action : Immobilier MDS - maintenance						
Section d'investissement BP 2022 (€)			Report		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-502A05	Maintenance et entretien des bâtiments - MDS	DIMMO/SMP	1 127 528,00			-37 524,00
		Total	1 127 528,00	0,00	0,00	-37 524,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS						
Action : Immobilier MDS - recettes et dépenses diverses						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)			Report		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-502B01	Loyers, charges et redevances - MDS	DIMMO/SID	470 000,00			-55 000,00
		Total	470 000,00	0,00	0,00	-55 000,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Immobilier MDS						
Action : Immobilier MDS - travaux neufs						
Section d'investissement BP 2022 (€)			Report		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-502A02	Etudes travaux neufs - MDS	DIMMO/SEP	20 000,00		18 006,32	
C06-502A03	Programme de travaux - MDS	DIMMO/SGT	1 050 000,00			75 000,00
C06-502A08	Travaux neufs - MDS	DIMMO/SGT				
C06-502C01	Construction de la MDPH et MDS	DIMMO/SID				
		Total	1 070 000,00	0,00	18 006,32	75 000,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Moyens Généraux - action sociale						
Action : Recettes et dépenses diverses						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)			Report		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-503A09	Logistique - Services sociaux	DMG/SAAP	47 700,00		127,32	
C06-503A11	Prestations juridiques - Social	PRA/DAJ	40 000,00		22 250,05	
C06-503E01	Documentation - Services sociaux	PPIMDIID	83 850,00		14,56	
		Total	171 550,00	0,00	22 391,93	0,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Moyens Généraux - action sociale						
Action : Recettes et dépenses diverses						
Section d'investissement BP 2022 (€)			Report		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-503A09	Logistique - Services sociaux	DMG/SAAP	77 000,00			5 100,00
C06-503A11	Prestations juridiques - Social	PRA/DAJ				
C06-503E01	Documentation - Services sociaux	PPIMDIID				
		Total	77 000,00	0,00	0,00	5 100,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - action sociale						
Action : Développement des compétences						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)			Report		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-501B01	Formation - Personnel social	DRH/F Formation	496 150,00		9 236,59	-592,59
		Total	496 150,00	0,00	9 236,59	-592,59

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - action sociale						
Action : Personnel - personnes handicapées						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)			Report		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-523B04	Rémunérations et charges - Personnel MDPH	DRH/REM Rémunérations	593 000,00			10 000,00
		Total	593 000,00	0,00	0,00	10 000,00

Fonction 5 ACTION SOCIALE - Programme : Ressources Humaines - action sociale						
Action : Personnel - pôle solidarités						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)			Report		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-501A01	Rémunérations et charges - Personnel social	DRH/REM Rémunérations	73 891 902,00	124 000,00		2 350 000,00
C06-501A02	Frais de déplacement - Personnel social	DRH/REM Rémunérations				
		Total	75 126 902,00	124 000,00	0,00	2 350 000,00

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Immobilier MDADT						
Action : Immobilier MDADT - maintenance						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)			Report		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-602C02	Maintenance et entretien des bâtiments - CER	DIMMO/SMP	234 000,00		32 734,78	11 000,00
		Total	234 000,00	0,00	32 734,78	11 000,00

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Immobilier MDADT						
Action : Immobilier MDADT - travaux neufs						
Section d'investissement BP 2022 (€)			Report		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-602C05	Travaux neufs - CER	DIMMO/SGT	100 000,00			262 768,05
		Total	100 000,00	0,00	0,00	262 768,05

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Moyens Généraux réseaux et infrastructures						
Action : Moyens généraux						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)			Report		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-602D02	Renouvellement de l'équipement des MDAD - Informatique	PRA/DSN				
C06-602E03	Prestations affaires générales - S3R	DMG/SAAP	480 000,00		7 877,88	-55 000,00
		Total	480 000,00	0,00	7 877,88	-55 000,00

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Ressources Humaines - réseaux et infrastructures						
Action : Développement des compétences						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)			Report		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-602F07	Formation - Personnel voirie	DRH/F Formation	198 144,50		11 200,00	
		Total	198 144,50	0,00	11 200,00	0,00

Fonction 6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES - Programme : Ressources Humaines - réseaux et infrastructures						
Action : Personnel - entretien du patrimoine départemental						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)			Report		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-602F04	Rémunérations et charges - Personnel voirie	DRH/REM Rémunérations	36 701 037,00	131 000,00		1 350 000,00
		Total	36 701 037,00	131 000,00	0,00	1 350 000,00

Fonction 8 TRANSPORT - Programme : Transports publics et intermodalité						
Action : Régie Départementale des transports						
Section d'investissement BP 2022 (€)			Report		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-801A01	Maintenance - Régie Départementale des Transports	DIMMO/SMP			1 931,88	-1 931,88
		Total	0,00	0,00	1 931,88	-1 931,88

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif						
Action : Moyens généraux						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)			Report		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-RA01	Investissement - RA	DMG/SRA/RA				
C06-RA02	Prestations Affaires générales - RA	DMG/SRA/RA				
C06-RA04	Logistique - RA	DMG/SRA/RA	30 000,00		1 371,22	
C06-RA07	Fonctionnement spécifique - RA	DMG/SRA/RA	508 910,00	1 570 260,00	11 208,20	73 157,06
C06-RA12	Documentation - RA	PPIMDIID/RA				
		Total	565 260,00	1 570 260,00	12 579,42	73 157,06

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif						
Action : Moyens généraux						
Section d'investissement BP 2022 (€)			Report		Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-RA01	Investissement - RA	DMG/SRA/RA	18 500,00			160 033,28
C06-RA02	Prestations Affaires générales - RA	DMG/SRA/RA				
C06-RA04	Logistique - RA	DMG/SRA/RA				
C06-RA07	Fonctionnement spécifique - RA	DMG/SRA/RA				
C06-RA12	Documentation - RA	PPIMDIID/RA				
		Total	18 500,00	0,00	0,00	160 033,28

Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif						
Action : Personnel - restaurant administratif						
Section de fonctionnement BP 2022 (€)			Report		Section de fonctionnement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous-programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Recette
C06-RA10	Rémunérations - RA	DRH/REM Rémunérations - RA	968 500,00			31 850,00
		Total	968 500,00	0,00	0,00	31 850,00

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif				
			Action : Recettes et dépenses diverses				
			Section d'investissement BP 2022 (€)		Report	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous- programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-RA17	Enregistrement des cessions	DF/SEB/RA					
C06-RA20	Résultat reporté	DF/SELB/RA					141 505,64
C06-RA23	Dépenses imprévues	DF/SELB/RA					
		Total	0,00	0,00	0,00	0,00	141 505,64

			Fonction 0 SERVICES GENERAUX - Programme : Restaurant administratif				
			Action : Systèmes d'information				
			Section d'investissement BP 2022 (€)		Report	Section d'investissement Projet de BS 2022 (€)	
Code sous- programme	Descriptif sous-programme	CDR	Dépense	Recette	Dépense	Dépense	Recette
C06-RA03	Informatique - RA	PRADSN/RA	14 000,00		10 200,00		
		Total	14 000,00	0,00	10 200,00	0,00	0,00

Annexe 2

Affectations complémentaires

Numéro du dossier	Libellé du dossier	Affectation initiale	Affectation complémentaire	Affectation actualisée
2013-00456 - 1	Création relais vélos route sur côte d'opale	250 000,00	-100 000,00	150 000,00
2015-00422-01	REAMENAG LOCAUX MDS.MDDL DU TERNOIS Y COMPRIS MOBILIER	6 600 000,00	250 000,00	6 850 000,00
2017-00500-01	SIGNALETIQUE TOUS BATIMENTS	130 000,00	150 000,00	280 000,00
2019-01277-01	ST LEONARD - Réfection toiture, des façades et des extérieurs	420 000,00	-100 000,00	320 000,00
2020-01126-01	ARRAS - Bâtiments des services - Réfection des chéneaux bâtiment A côtés rue et cours	250 000,00	55 000,00	305 000,00
2020-04311-01	ARRAS-Rue Eiffel-Remplacement d'un pont élévateur à l'atelier	150 000,00	-15 000,00	135 000,00
2020-04331-01	LENS-MDDL rue Souvraz-Mise en peinture des cache-moineaux, balcons et soubassement	23 700,00	-97,63	23 602,37
2020-01118-05	LIEVIN site rue des jolis champs:création de regards et fonçages	2 200,00	-40,00	2 160,00
2020-01118-07	LENS:site rue jean souvraz mise en sécurité par garde corps sur porte fenetre	2 300,00	-3,20	2 296,80
2021-01980-01	ARRAS Bâtiments services-Modernisation du réseau de climatisation de la salle des machines	65 000,00	-2 714,48	62 285,52
2021-01990-01	Tous territoires-Tous bâtiments- Travaux urgents et imprévus 2021	53,90	-53,90	0,00
2021-03568-01	LIEVIN MDADT-Sécurisation avec installation de vidéophonie	4 600,00	-92,08	4 507,92
2021-03568-02	LIEVIN - MDADT rue L. Blum-Remplacement avec motorisation de menuiseries ext.	11 850,00	-2,94	11 847,06
2022-00798-01	Tous bâtiments - Travaux urgents et imprévus	136 655,00	91 200,00	227 855,00
2019-01180-03	ETUDES MDS BOULOGNE	5 190,30	1 557,08	6 747,38
2019-01181-02	PHOTOVOLTAIQUE-SIEGE CD-ETUDES PART BATIMENT DES SERVICES	21 874,72	12,96	21 887,68
2019-01181-03	PHOTOVOLTAIQUE-SIEGE CD-ETUDES PART HOTEL DU DEPARTEMENT	23 836,20	-362,46	23 473,74
2019-01181-04	PHOTOVOLTAIQUE-ETUDES PART POLE LOGISTIQUE	65 309,76	907,24	66 217,00
2019-01181-08	PHOTOV-CHAI D ARTOIS-Etudes	78 457,00	6 030,77	84 487,77
2019-01181-09	Travaux bâtiment des services	17 500,00	-425,92	17 074,08
2019-01181-11	Travaux pole logistique	220 000,00	-2 252,64	217 747,36
2019-01181-12	Travaux chais d'artois	532 422,32	-3 909,95	528 512,37
2020-01116-01	Télérelève bâtiments 2020	88 458,74	-4 392,19	84 066,55
2021-01997-01	Dispositif de maîtrise des consommations - Bâtiments 2021	39 875,00	-15 586,93	24 288,07
2016-01562-01	CALAIS MDS:mise normes accessibilité	90 000,00	-3 796,71	86 203,29
2016-01568-01	LIEVIN:MDS mise normes accessibilité	45 333,20	410,00	45 743,20
2019-01271-01	DAINVILLE - Mise en accessibilité de la Médiathèque	528 000,00	130 000,00	658 000,00
2020-01151-01	ANGRES - Maison des sports - Mise en accessibilité	100 000,00	23 000,00	123 000,00
2019-01177-03	2019-1177 AVANCE 2022	123 520,00	300 000,00	423 520,00
2019-01177-01	WIMEREUX - restructuration de la médiathèque Départementale-Travaux	1 996 931,92	200 000,00	2 196 931,92
2020-01113-01	Boulogne-restructuration bâtiment rue Faidherbe	2 160 000,00	100 000,00	2 260 000,00
2017-00515-01	NOEUX LES MINES MDS:réfection toiture terrasse et remplac menuiseries	60 000,00	-5 353,46	54 646,54
2017-00518-01	LIEVIN MDS(site rue dilly)aménagement des locaux	96 000,00	-994,07	95 005,93
2018-04687-01	BOULOGNE SUR MER MDS Réfection Couverture	110 000,00	-10 915,03	99 084,97
2020-04332-01	AVION-MDS-Remplacement de la porte d'entrée	15 000,00	-6 499,93	8 500,07
2021-02004-01	Tous territoires-Tous bâtiments- Travaux urgents et imprévus 2021	1 979,26	-1 979,26	0,00
2021-02002-01	BOULOGNE-SUR-MER MDS-Traitement (occultation) des vitrages	18 000,00	-3 480,00	14 520,00
2021-02004-05	LIEVIN MDS-Fourniture et pose de stores	10 500,00	-41,00	10 459,00
2017-00525-01	AUDRUICQ CER:agrandissement des douches et vestiaires	20 000,00	-5 518,03	14 481,97
2017-00521-05	MONTIGNY CER adaptation des qu	26 700,00	-1 160,38	25 539,62
2018-01122-01	ANNEZIN CER-Extension du bâtiment principal	500 000,00	79 600,00	579 600,00
2018-01123-01	ESSARS Dépôt-Déconstruction du bâtiment désaffecté	50 000,00	400,00	50 400,00
2019-04974-01	AUDRUICQ-CER-Remplacement de la couverture	110 000,00	-2 015,25	107 984,75
2021-02010-01	Tous territoires-Tous bâtiments- Travaux urgents et imprévus 2021	6 400,00	-6 400,00	0,00
2021-02007-01	ANNEZIN CER-Aménagement d'un stockage à panneaux et remplacement de portes sectionnelles	85 000,00	100 000,00	185 000,00
2021-02008-01	CALAIS CER-Remplacement de la toiture avec désamiantage	140 000,00	-4 450,11	135 549,89
2021-02010-03	LIEVIN CER:renforcement porte suite à intrusion	1 100,00	-14,43	1 085,57

Annexe 3

Nouvelles affectations

Sous-programme	Libellé opération	Montant de l'affectation
C06-020F11	CER Lillers vestiaires	100 000
C06-020F11	CER Lumbres réfection local karcher	60 000
C06-020F11	CER Calais-création citerne EP et réfection dallage	80 000
C06-020F11	Contrat P2 P3 maison de l'archéo de Dainville	92 700
C06-020F11	Contrat P2 P3 maison de site Audinghen	9 700
C06-020F11	Contrat P2 P3 CCEC Condette	98 700
C06-020F11	ARRAS-siège espaces partagés (aile A)	230 000
C06-020F11	ARRAS-siège supervision parking	285 000
C06-020F11	Bâtiment du mont d'hubert- concours moe	450 000

Envoi au contrôle de légalité le : 4 octobre 2022

Publication électronique le : 4 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRE, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2021-2027 EN HAUTS-DE-FRANCE

(N°2022-314)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu la Loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification et, notamment, l'article 11 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver les termes du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 et de ses annexes joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le Contrat de Plan État-Région pour la période 2021-2027 avec la Région Hauts-de-France, l'État, les Départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise et de la Somme, la Métropole européenne de Lille et Amiens Métropole, dans les termes du projet joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



CONTRAT DE PLAN

ÉTAT-RÉGION

2021-2027

EN

HAUTS-DE-FRANCE



Table des matières

Préambule.....	4
AXE I . ACCÉLÉRER LE CHANGEMENT DE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT.....	5
I.1 - Accélérer la décarbonation de l'économie régionale notamment par les transitions énergétiques, écologiques et l'économie circulaire.....	5
I.1.1 - Développer les énergies renouvelables et fatales, les capacités de stockage et déployer les réseaux énergétiques intelligents.....	6
I.1.2 - Développer les innovations de bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie.....	7
I.1.3 - Développer l'innovation dans le domaine de la mobilité décarbonée.....	7
I.1.4 - S'appuyer sur de nouveaux modèles économiques de production et de consommation	7
I.1.5 - Accompagner et outiller les démarches territoriales de résilience vers de nouveaux modèles de développement territorial.....	8
I.2 - Accompagner les transitions énergétiques et écologiques des ports.....	9
I.2.1 - Valoriser les sédiments portuaires.....	10
I.2.2 - Soutenir la mise en place de schémas directeurs énergétiques des ports.....	10
I.2.3 - Favoriser la décarbonation du transport maritime.....	11
I.3 - PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES ET MILIEUX NATURELS POUR ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS.....	12
I.3.1 - Connaître, accompagner, sensibiliser, mobiliser et éduquer pour une meilleure préservation et gestion de l'eau et des milieux naturels.....	13
I.3.2 - Accompagner l'adaptation des territoires au changement climatique, préserver, gérer la ressource en eau et les milieux naturels et reconquérir la biodiversité.....	15
AXE II . SOUTENIR LES TERRITOIRES.....	18
II.1 - Conforter le dynamisme des métropoles.....	19
II.1.1 - Accompagner les démarches d'inter-territorialité.....	20
II.1.2 - Initier des dynamiques innovantes de gestion ou de réhabilitation de friches urbaines	21
II.2 - Développer l'attractivité des pôles de centralité.....	22
II.2.1 - Renforcer les capacités d'ingénierie des villes pour élaborer, animer et mettre en œuvre un projet global de revitalisation.....	23
II.2.2 - Accélérer la réalisation des projets d'aménagement urbain durables contribuant à la revitalisation des centres-villes et de centres-bourgs.....	23
II.3 - Soutenir le maillage des services au public, en particulier dans les territoires ruraux.....	25
II.3.1 - Assurer le maillage des services, en particulier dans les territoires ruraux.....	25
II.3.2 - Conforter la proximité des services de santé en donnant la capacité aux territoires d'assurer une offre de santé adaptée pour lutter contre les inégalités infrarégionales.....	26
II.3.3 - Développer le sport-santé au sein du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS).....	26
II.4 - Accroître la résilience des territoires et en particulier ceux soumis à de fortes vulnérabilités...	27
II.4.1 - Accompagner la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache.....	27
II.4.2 - Accompagner le renouveau du bassin minier.....	28
II.4.3 - Accompagner les territoires littoraux.....	30

II.5 - Renouveau Urbain des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.....	32
II.5.1 - Modalités d'intervention de la Région.....	33
II.5.2 - Modalités d'intervention de l'ANRU.....	33
II.6 - Faire du Canal Seine Nord Europe un moteur d'attractivité pour les territoires.....	34
II.7 - Poursuivre les démarches d'appui et d'ingénierie aux territoires.....	36
II.7.1 - Soutien à la Mission Bassin Minier.....	36
II.7.2 - Soutien au réseau régional des agences d'urbanisme.....	37
II.7.3 - Soutien au GIP IREV.....	37
II.7.4 - Soutien aux Parcs Naturels Régionaux.....	37
AXE III . LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS.....	39
III.1 - Soutenir la dynamique des solidarités et la structuration du monde associatif.....	40
III.1.1 - Accompagner l'économie sociale et solidaire.....	40
III.1.2 - Structurer le monde associatif.....	41
III.2 - Anticiper et lever les difficultés de recrutement et investir dans la formation.....	41
III.2.1 - Soutien de l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT). 42	
III.2.2 - Soutien du Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation (CARIF) et de l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF).....	43
III.2.3 - Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) et accompagnement des démarches d'anticipation des mutations économiques et de développement de l'emploi et des compétences (MUTECO).....	44
III.2.4 - Veiller à la parité hommes / femmes dans l'accès à la formation et l'emploi, promouvoir la mixité des métiers et l'entrepreneuriat des femmes.....	45
III.3 - Développer l'information des jeunes pour favoriser leur orientation, l'accès aux droits et A l'apprentissage.....	47
III.3.1 - Mettre en œuvre un « Dialogue structuré régional de la jeunesse ».....	48
III.3.2 - Structurer et animer l'orientation des publics.....	48
AXE IV . DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION.....	51
IV.1 - Développer le rayonnement culturel des Hauts de France.....	51
IV.1.1 - Valoriser le patrimoine historique et culturel.....	52
IV.1.2 - Développer des équipements culturels structurants et des filières culturelles.....	53
IV.2 - Soutenir la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, comme vecteurs d'excellence.....	55
IV.2.1 - Améliorer l'accueil des étudiants et renforcer l'attractivité et le rayonnement de nos établissements.....	56
IV.2.2 - Soutenir la recherche comme vecteur d'excellence.....	68
IV.2.3 - Soutenir l'innovation comme vecteur d'excellence.....	76
IV.3 - Brexit - consolider la place de leader du trafic Transmanche.....	78
AXE V . FAVORISER LA MOBILITÉ DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES AU SEIN DES TERRITOIRES ET CONFORTER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS.....	80
V.1 - Conforter l'exécution des projets déjà engagés.....	81
V.1.1 - Infrastructures routières.....	81
V.1.2 - Infrastructures ferroviaires.....	81

V.1.3 - Infrastructures fluviales.....	82
V.1.4 - Infrastructures portuaires.....	82
V.2 - Favoriser les mobilités décarbonées et l'intégration des enjeux de la transition écologique dans les infrastructures existantes.....	83
V.2.1 - Mobilités actives.....	83
V.2.2 - Développement de l'usage des transports collectifs.....	85
V.2.3 - Accompagner la déclinaison opérationnelle de la LOM dans les territoires.....	87
V.3 - Identifier les grandes priorités régionales pour la future programmation 2023.....	89
V.3.1 - Modernisation des axes ferroviaires.....	89
V.3.2 - Développement du fret ferroviaire.....	91
V.3.3 - Amélioration des voies navigables.....	93
V.3.4 - Aménagement des ports maritimes.....	94
V.3.5 - Les grandes priorités régionales en matière d'investissement sur le réseau routier.....	95
AXE VI . GOUVERNANCE ET CONDUITE PARTAGÉE DE L'ACTION PUBLIQUE.....	98
VI.1 - Mettre en place une coordination stratégique régionale de la connaissance.....	98
VI.1.1 - Structurer la stratégie régionale de la donnée publique.....	98
VI.1.2 - Soutenir des structures porteuses d'observations régionales.....	100
VI.1.3 - Appuyer l'ingénierie pour territorialiser, en appui des collectivités et des acteurs de terrain, les éléments de connaissance et d'analyses pour un passage à l'action.....	101
VI.2 - Conduite partagée de l'action publique.....	102
ANNEXES.....	104
Charte de gouvernance.....	104
Convention cadre FRATRI.....	104
Contrat pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.....	104
Contrat Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.....	104
Avenants mobilité 2015-2022 aux CPER Nord-Pas-de-Calais et Picardie.....	104
Annexe crédits État valorisés.....	104
Accord État-Région pour la relance en Hauts-de-France.....	104
Glossaire des acronymes.....	105

Préambule

Le diagnostic partagé avec les acteurs locaux des Hauts-de-France a permis de mettre en lumière les atouts et faiblesses de la région. Des fragilités sociales et un fonctionnement hétérogène des territoires appellent en effet une action publique forte et coordonnée entre l'État, ses opérateurs et l'ensemble des collectivités partenaires tandis que de très importantes potentialités de développement doivent également être promues et accélérées.

Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) a été adopté par le Conseil régional des Hauts-de-France le 30 juin 2020 et approuvé par le Préfet de région le 4 août 2020. Sa démarche d'élaboration collective et intégratrice offre aujourd'hui un cadre stratégique de l'action publique régionale visant un développement équilibré et articulé des territoires régionaux à moyen et long terme. Les objectifs portés par cette stratégie régionale partagée doivent ainsi être traduits dans le caractère programmatique du CPER.

Dans ce contexte l'État, le Conseil régional des Hauts-de-France, ainsi que l'ensemble des Départements de la région (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme) et ses deux pôles principaux que sont la Métropole européenne de Lille et Amiens Métropole, s'engagent dans un partenariat renouvelé pour 7 ans en concluant un nouveau contrat de plan État-Région permettant à la région Hauts-de-France de disposer d'un cadre stratégique et budgétaire favorable à la réalisation des ambitions légitimes que les acteurs régionaux forgent pour elle.

Cette nouvelle génération de contrat de plan 2021-2027 s'appuie sur des modalités de gouvernance renouvelées précisées dans une charte annexée. Outre les modalités d'animation et de suivi, les partenaires signataires ont en effet souhaité donner un caractère programmatique au CPER, afin de s'adapter au mieux aux besoins évolutifs des acteurs et des territoires bénéficiaires et de répondre aux demandes tout au long de sa durée d'exécution.

Enfin, en ciblant des enjeux d'intervention pour un véritable effet levier structurant, ce contrat de plan doit se lire au regard des autres dispositifs partenariaux et financiers existants qui viennent le conforter ou le compléter. Une articulation forte est ainsi organisée avec l'accord de relance État-Région et les dispositifs de relance respectifs des partenaires en réponse à la crise COVID-19, avec le futur programme opérationnel européen 2021-2027 et avec d'autres dynamiques partenariales en vigueur sur la période et pouvant également être mobilisés.

AXE I. ACCÉLÉRER LE CHANGEMENT DE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Alors que le territoire des Hauts-de-France a connu une transformation profonde de son économie dans les dernières décennies, dont les conséquences sociales et environnementales se font toujours sentir, la région est aujourd'hui confrontée à une nouvelle vague de mutations.

Du fait de ses activités industrielles et agricoles et de la densité de sa population, notamment dans les agglomérations, la région est fortement consommatrice d'énergies fossiles. Par ailleurs, bien que relativement urbanisés, les Hauts-de-France bénéficient d'une vraie richesse dans le domaine de la biodiversité (16,6 % du territoire classé en ZNIEFF de type 1 contre 8,9 % à l'échelle nationale) notamment sur le littoral, dans l'estuaire de la Somme et au sein d'espaces naturels préservés grâce à des politiques volontaristes, ceci malgré une faible surface de forêts dans le nord de la région. Au-delà des aspects purement écologiques, la disponibilité du foncier est un enjeu majeur, impactant toutes les activités. En moyenne, 2 177 ha sont artificialisés tous les ans depuis 2000.

Ces évolutions et ces nouvelles contraintes constituent aussi des opportunités de développement. C'est particulièrement vrai dans un territoire qui a été touché de manière précoce par les pollutions environnementales.

Le SRADDET fixe une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2031, de 75% en 2050 avec des jalons intermédiaires. Il fixe à la fois des objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique et de lutte contre la pollution de l'air aux horizons 2021, 2026, 2031 et 2050. La trajectoire Climat Air Énergie du SRADDET se fonde sur 4 leviers : la sobriété énergétique ; l'efficacité énergétique pour maîtriser la consommation d'énergie ; le développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique régional ; la captation, par la préservation et l'amélioration des puits de carbone.

La Troisième révolution industrielle incarne cette stratégie régionale par une gouvernance large d'acteurs territoriaux pour accélérer le changement de paradigme, visant un modèle de développement régional transformé ayant un impact réduit sur le climat et le prélèvement des ressources et une orientation forte sur l'emploi local. A la croisée des transitions énergétiques, écologiques, numériques et sociétales, cette dynamique collective emmène l'ensemble des acteurs économiques, politiques, universitaires et les citoyens vers une nouvelle économie régionale décarbonée et durable, vers de nouveaux modèles économiques territoriaux. Les territoires contribuent pleinement à cette dynamique de changement notamment à travers leurs stratégies territoriales : les contrats de transition écologique, les démarches rev3, la mise en œuvre des PCAET...

I.1 - ACCÉLÉRER LA DÉCARBONATION DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE NOTAMMENT PAR LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES, ÉCOLOGIQUES ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pour les Hauts de France, cette ambition s'inscrit pleinement dans les grands textes nationaux (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, La Stratégie Nationale Bas-Carbone) et régionaux (SRDEII, SRADDET, S3.), avec une démarche d'action partagée autour de la dynamique régionale de la Troisième révolution industrielle.

Elle se structure principalement à travers trois grands axes, que sont le développement des énergies renouvelées et partagées, la mobilité durable, l'accompagnement aux transitions sociétales et territoriales, qui se complètent par deux axes plus transversaux et primordiaux que sont l'efficacité énergétique et l'économie circulaire. L'ensemble est au service de la décarbonation de nos activités, de nos transports, de nos bâtiments pour construire des filières économiques durables, supports, d'activités et d'emplois, de mieux vivre sur les territoires en incarnant un nouveau modèle économique régional.

C'est pourquoi l'État et le Conseil régional avec l'appui des collectivités associées, s'engagent à :

- Appuyer le développement des énergies renouvelables, des infrastructures de stockage de l'énergie et des réseaux énergétiques intelligents. Il s'agit de faciliter la conversion des citoyens, des collectivités et des entreprises vers les énergies alternatives non fossiles en encourageant les solutions d'efficacité énergétique et de neutralité carbone, de vision territoriale multi-énergie, de tiers financement, de financement citoyen ;
- Appuyer les stratégies et actions d'économie circulaire des entreprises, des territoires et des citoyens ;
- Appuyer le développement de la rénovation énergétique des bâtiments, notamment en appuyant des solutions de massification de la rénovation, en accompagnant le développement des filières de biosourcés, en accompagnant des bâtiments démonstrateurs de la TRI (efficacité des technologies et des usages, durabilité...) ;
- Encourager les industries régionales et leurs écosystèmes vers l'efficacité énergétique et la décarbonation de leurs process ;
- Encourager la résilience des territoires (démarches intégrées) et les transitions sociétales pour faciliter l'implication de tous les acteurs y compris les citoyens dans les solutions ;
- Outiller l'évolution des qualifications et des formations pour accompagner la structuration de nouvelles filières ou la transformation de filières existantes ;
- Faciliter le développement d'une mobilité décarbonée

Le FRATRI, Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle/rev3, est l'outil pivot de ces engagements. Ce dispositif conjoint est co animé par l'ADEME et la Région notamment à travers un comité de gestion partenarial. Sa vocation est de soutenir la montée en compétences et la mobilisation des acteurs pour amplifier la Transition Écologique, en privilégiant les Démarches Territoriales Intégrées d'une part, et la structuration des filières à enjeux d'autre part. Ceci afin de contribuer aux enjeux susvisés de nouveaux modèles économiques, d'attractivité territoriale et de création d'emplois.

C'est un fonds axé sur le soutien à l'animation, l'amorçage et l'innovation. Il est mis en œuvre dans une logique de complémentarité avec l'ensemble des autres grands dispositifs existants par ailleurs (Fonds Européens, dispositifs BPI, dispositifs Banque des Territoires, plans de relance, AAP nationaux thématiques, les fonds nationaux thématiques ADEME, ...).

Pour engager les crédits, un accord-cadre 2021-2027 État/ADEME/Région avec des conventions annuelles d'application du FRATRI est annexé au présent CPER.

I.1.1 - Développer les énergies renouvelables et fatales, les capacités de stockage et déployer les réseaux énergétiques intelligents

Il s'agit de généraliser et d'accompagner le développement des énergies renouvelables et de récupération partagées, au travers de dispositifs et mécanismes allant de la R&D jusqu'à la création de filières, en s'appuyant notamment sur de nouveaux modèles économiques et juridiques et les

réseaux, ceci dans une perspective de développer le mix énergétique renouvelable au profit de la création d'emplois, d'activités économiques et du développement des territoires d'accueil. Ce développement s'articulera avec le déploiement de réseaux intelligents et d'expérimentations sur de nouveaux systèmes de stockage énergétique, en lien notamment avec une filière régionale Hydrogène. Il s'agit de :

- Accélérer l'innovation et le développement de l'énergie solaire, de la géothermie, de la biomasse, de la méthanisation et de la récupération d'énergies fatales (industrielles, marines, eaux usées), ainsi que des réseaux de chaleur y compris de petite taille, et ce, au regard des spécificités régionales. Il est par ailleurs nécessaire de porter une attention sur les énergies marines renouvelables, l'hydroélectricité, la valorisation du gaz de mine dans l'ancien Bassin Minier d'une part, et la structuration de filières industrielles d'autre part ;
- Accompagner le développement d'une filière régionale Hydrogène ;
- Appuyer la recherche-développement, l'expérimentation et la montée en compétence des collectivités, acteurs économiques et consommateurs d'énergie pour le déploiement des réseaux intelligents ;
- Accompagner les démarches concourant à l'amplification, telles que la planification énergétique, l'appui sur des relais, les contrats d'objectifs ENR, les nouveaux instruments financiers, ainsi que la prospective.

I.1.2 - Développer les innovations de bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie

L'objectif est de créer les conditions de la généralisation de l'efficacité énergétique et de la performance environnementale dans les grands domaines du bâtiment (logement en lien avec le cadre du Guichet Unique de l'Habitat et du programme SARE (service d'accompagnement pour la rénovation énergétique, patrimoine public, tertiaire) notamment par l'efficacité énergétique renforcée, l'accompagnement de l'usage des matériaux biosourcés et des matériaux de déconstruction dans une logique de structuration de filières régionales.

I.1.3 - Développer l'innovation dans le domaine de la mobilité décarbonée

En complémentarité avec l'axe 5 visant à favoriser la mobilité des personnes et marchandises et à conforter les infrastructures de transport, les démarches et projets innovants dans le domaine de la mobilité décarbonée seront soutenus, dans une logique d'innovation et d'amorçage et la recherche de la structuration de filières régionales avec leurs retombées en matière d'emploi. Seront notamment visés dans ce cadre le développement des carburants alternatifs aux énergies fossiles (bioGNV, hydrogène, biocarburants, mobilité électrique...), les projets visant le stockage et les réseaux intelligents.

I.1.4 - S'appuyer sur de nouveaux modèles économiques de production et de consommation

Afin de mobiliser l'ensemble de la chaîne des acteurs de la production, de la distribution, et de la consommation dans des pratiques responsables, la région des Hauts de France doit poursuivre et

amplifier le soutien au développement de nouveaux modèles économiques de production et de consommation durables et responsables, tels que l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité et l'économie collaborative.

Cela nécessite la mise en place de projets territoriaux intégrés, associant les collectivités locales, les entreprises, et les acteurs de l'innovation, de la recherche, de la formation et de l'emploi, ainsi que la mobilisation d'acteurs relais concourant à l'amplification. Pour ce faire, il est proposé de poursuivre les objectifs suivants :

- Accroître l'éco-efficience des systèmes productifs ;
- Intégrer la pensée cycle de vie dans les processus de production des biens et services ;
- Contribuer au développement et à l'ancrage régional des filières de valorisation des ressources matières dans une logique d'économie circulaire, en particulier les filières à forts enjeux de décarbonation, environnementaux et sociaux (plastiques, textiles, BTP, batteries) ;
- Développer les dynamiques d'écologie industrielle et territoriale ;
- Contribuer à la structuration et à la mise en place durable des filières régionales de la bioéconomie, dans une logique d'économie circulaire, ainsi qu'à l'émergence d'initiatives dans le domaine du biomimétisme ;
- Accompagner les démarches innovantes concourant au développement de nouveaux modèles économiques dans les entreprises et les territoires reposant notamment sur les perspectives offertes par l'économie de la fonctionnalité et de la coopération ;
- Stimuler la consommation responsable, la prévention de la production de déchets et la préservation des ressources matières, en particulier le réemploi, la réparation, les démarches impliquant les citoyens et l'Économie Sociale et Solidaire comme les repair cafés, l'affichage environnemental ;
- Développer les démarches territoriales déchets/matières/ressources ambitieuses, y compris l'alimentation durable, dans une logique d'économie circulaire.

I.1.5 - Accompagner et outiller les démarches territoriales de résilience vers de nouveaux modèles de développement territorial.

Accompagner et outiller les démarches territoriales de résilience, associant tous les acteurs publics et privés y compris les citoyens (démarches territoriales intégrées), à l'échelle des bassins de vie socio-économiques, via :

- Un soutien à l'échelle des territoires les démarches de sobriété et efficacité énergétique et matière (en s'appuyant sur les études de planification, les analyses de flux ...) ;
- Une production de connaissances (observatoires, CERDD, ...) et de savoir-faire en matière de conduite du changement (démonstrateurs, logiques d'aménagement et d'urbanisme, ZAE TRI ...)
- Un outillage des territoires (visualisation des flux, des équipements, des emplois ; capitalisation et valorisation) ;
- Un développement des pratiques d'évaluation et des exercices régionaux de prospective rev3, dans une logique de recherche de gisement en termes d'emploi pour le territoire régional ;
- Une identification et formalisation des nouveaux métiers et des mutations des métiers actuels ;
- Un apport d'outils et méthodes pour l'adaptation au réchauffement climatique ; actions en faveur de l'acculturation des entreprises ;
- Un accompagnement stratégique des territoires par la promotion d'outils innovants et de thématiques émergentes, avec les partenaires concernés (recyclage du foncier, agriculture urbaine, ville numérique, tiers lieux, ...)

> Plan de financement I.1

	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
FRATRI	91,35M€ (Ademe - Fonds Chaleur : 42 M€ -Fonds économie circulaire : 29,75 M€ Démarches territoriales intégrées (projets de territoires, adaptation au réchauffement climatique, mobilités durables, alimentation durable, occupation des sols, exercices de prospective, observatoires et animation régionale et soutien au GIP CERDD (observatoire climat) : 19, 6 M€	84,6 M€							
			25 M €	25M€			0,7 M€		
CERDD	0,420 M€ (fnadt) 0,140 M€ (AESN)					0,1 M€		0,27 M€	

I.2 - ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES ET ÉCOLOGIQUES DES PORTS

La nouvelle stratégie nationale portuaire a notamment pour ambition de faire des ports des acteurs de la transition écologique. Ainsi la stratégie de développement des ports doit s'intégrer dans le cadre de la transition écologique des activités industrielles et logistiques afin qu'ils deviennent des lieux privilégiés pour le développement notamment des modèles d'économie circulaire. La valorisation à terre des sédiments portuaire constitue une action majeure d'économie circulaire qui sera déployée dans les ports.

La stratégie nationale portuaire incite également à la définition, par chaque autorité portuaire, d'une trajectoire de transition écologique et énergétique qui permettra de participer à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone des transports à l'horizon 2050. Il importe que cette transition soit réalisée en lien avec les intercommunalités des territoires. Pour optimiser leur mix énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre de leur territoire, les ports cherchent à actionner de manière coordonnée les différents leviers dont ils disposent sur la consommation, la production et la distribution d'énergie. Pour ce faire, il convient que chaque port élabore un schéma directeur des énergies (SDE). Le SDE dans le cadre d'une démarche volontaire se situe au croisement des exercices de stratégie énergétique, de planification territoriale et de programmation opérationnelle.

Le transport maritime représente 3% des émissions de gaz à effet de serre mondiales et pourraient représenter 15% des émissions d'ici 2050. L'Organisation Maritime Internationale souhaite réduire l'intensité carbone des transports de 40% d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050.

Les ports, intégrateurs d'activités multiples, constituent des lieux privilégiés d'accélération de la transition écologique des territoires en développant notamment des solutions d'avitaillement en

carburants alternatifs aux navires et bateaux, de services de branchement à quai et de solutions de production d'hydrogène pour les besoins de l'écosystème industriel portuaire et des petits navires et bateaux.

La décarbonation du transport maritime est une priorité régionale et s'entend aussi par le développement des navires hybrides voile/moteur, biocarburant, hybride, à hydrogène ou électrique. Accélérer la transition passe par la mobilisation à terre et en mer des communautés maritimes et portuaires dont l'importance nationale et européenne est évidente en matière de transport vrac et conteneur, de transmanche fret et passagers, de pêche côtière et hauturière. Pour favoriser et amplifier sa décarbonation du transport maritime, la région ambitionne une position de leader dans la transition des navires, des infrastructures énergétiques et des services (avitaillement, production énergétique sur le port, digitalisation) sur l'ensemble de ses activités portuaires, sur le report modal bas-carbone ou décarboné (autoroutes ferroviaires pour remorques non accompagnées, voie d'eau...), vers les énergies alternatives décarbonées et les énergies de transition.

Ces démarches à l'échelle transfrontalière pourront en outre être appuyées par le Comité du Détroit, organisation informelle de coopération transfrontalière réunissant les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et ses voisins du Kent, de Flandre occidentale et orientale et de Zélande, qui a notamment fait du développement durable l'une de ses priorités.

1.2.1 - Valoriser les sédiments portuaires

Chaque année des campagnes de dragage d'entretien sont réalisées dans chacun des sites portuaires. En raison de leur bonne qualité, les sédiments issus du dragage sont tous, actuellement, immergés dans des zones identifiées à proximité des sites portuaires.

La Région, propriétaire du port de Boulogne-sur-Mer-Calais doit assurer la navigabilité des chenaux d'accès et des bassins portuaires. Elle a décidé de lancer des études pour rechercher des solutions de gestion à terre des sédiments portuaires en s'inscrivant dans une démarche de valorisation des produits de dragage. Cette démarche entre pleinement dans le cadre des engagements pris au titre du SRADDET sur le volet prévention, valorisation et gestion des déchets.

Cette démarche est également menée au titre de la loi n° 2016-816 du 20 juin 2016 pour l'économie bleue, dite loi Leroy dont l'article 85 dispose : « à partir du 1er janvier 2025, le rejet en mer des sédiments et résidus de dragage pollués est interdit. Une filière de traitement des sédiments et résidus et de récupération des macro-déchets associés est mise en place. Les seuils au-delà desquels les sédiments et résidus ne peuvent être immergés sont définis par voie réglementaire ».

Les départements peuvent être également concernés par ce type de projet. Ainsi le Département du Pas-de-Calais propriétaire du port d'Etaples a les mêmes contraintes de curage du chenal de la Canche. A ce titre, il lui est possible de valoriser les sédiments extraits tous les 3 à 4 ans.

Le Département de la Somme s'est engagé dans la démarche SEDIMATERIAUX avec un axe prioritaire concernant les sédiments du bassin des chasses hydrauliques du port du Crotoy qui provoquent son ensablement.

1.2.2 - Soutenir la mise en place de schémas directeurs énergétiques des ports

Il s'agit de mener une étude sur l'ensemble du domaine portuaire afin de questionner en détail l'organisation locale du système de consommation et de production d'énergie. Par une analyse des

vecteurs énergétiques (gaz, électricité, chaleur, froid), des capacités et contraintes des réseaux, il convient également d'interroger l'adéquation entre les ambitions de transition énergétique de la collectivité et de ses partenaires, les marges de manœuvre possibles et les moyens à disposition.

Le format de cette étude serait le suivant : un diagnostic, un travail de construction d'une stratégie et d'un programme d'actions.

L'étude pourrait porter sur :

- La planification énergétique afin d'identifier le potentiel d'efficacité énergétique et de production d'énergies alternatives (multi-énergies) en lien avec les besoins énergétiques de l'ensemble des activités des ports ;
- L'optimisation de la consommation énergétique des activités portuaires afin de la réutiliser de manière circulaire et dans un esprit de sobriété.

I.2.3 - Favoriser la décarbonation du transport maritime

Cette ambition passe notamment par le soutien aux évolutions technologiques, l'accompagnement de la filière construction/réparation navale et de ses enjeux de compétences et formations, l'évolution des services et équipements portuaires.

Ce soutien peut être porté à des compagnies maritimes, à la filière pêche, construction et réparation navale mais également au gestionnaire des ports pour l'aménagement des infrastructures portuaires pour favoriser cette transition énergétique.

Les différentes actions peuvent porter sur :

- Le développement du transport non accompagné, l'utilisation de transports combinés et l'intermodalité (Route-Rail-Mer). Ceci passe par l'aménagement de nouveaux parcs logistiques, l'amélioration des infrastructures fluviales, des dessertes ferroviaires et des structures et équipements dans les différents sites portuaires ;
- La facilitation de l'implantation d'entreprises innovantes dans le domaine de la transition écologique sur les zones industrialo-portuaire pour développer l'économie circulaire et l'approche d'écologie industrielle au sein des places portuaires ;
- La mise en place d'un plan d'adaptation de la flotte pêche en faveur de solutions hybrides en matière de carburants ;
- La facilitation de la conversion/développement des navires vers des modes moins polluants ;
- Le développement des systèmes d'avitaillement en carburant alternatif.

> Plan de financement I.2

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
Région		2.6M€								
CD62								0,08 M€ (
CD80									0,045 M€	
Ports	5M€								1,32 M€	

I.3 - PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES ET MILIEUX NATURELS POUR ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

La région Hauts-de-France dispose d'une grande diversité de milieux naturels. Sa situation géographique, son climat, sa géologie et les activités humaines ont façonné des territoires riches et contrastés. Elle abrite un peu moins de la moitié de la faune vertébrée métropolitaine et près d'1/3 de la flore. Ses fleuves, rivières, vallées et estuaires offrent des milieux naturels remarquables. Elle compte des réserves de biosphère reconnues internationalement (Man & Biosphere, Ramsar...)

Cependant, la surface occupée par ces milieux naturels reste restreinte en raison notamment de la forte densité de population, de l'artificialisation et de la fragmentation du territoire. La forêt ne représente que 14 % du territoire régional (contre 31 % pour la France métropolitaine). Le littoral, espace remarquable de dunes maritimes, falaises, plages de galets...abrite des espèces exceptionnelles mais cumule de fortes pressions et est soumis à de nombreux aléas naturels. La qualité des eaux de surface est très contrastée et nécessite une attention accrue. Enfin, les espèces exotiques envahissantes peuvent menacer les écosystèmes, les habitats et les espèces locales.

La région présente également des particularités et des enjeux forts autour des questions liées à l'eau. Concernée par deux grands bassins hydrographiques, Seine Normandie et Artois Picardie, elle partage cette ressource avec la Belgique, les Pays-Bas, l'Île de France et la Normandie. Ses fleuves côtiers comme la Canche, l'Authie, la Bresle, et ses grandes vallées (Somme, Oise...), ses estuaires, présentent des milieux naturels remarquables ou des spécificités en matière de gestion hydraulique comme le polder des Wateringues. Les écosystèmes liés à l'eau sont multiples (cours d'eau, ripisylves, lits majeurs inondables, étangs, zones humides, canaux...) et forment une trame bleue sur toute la région qui comprend des sites remarquables, dont certains sont d'importance nationale, voire internationale. Il faut également souligner les interactions fortes entre les enjeux liés à l'eau et les usages qui en sont fait, notamment en termes d'eau potable.

L'eau et ses milieux associés sont également le support de nombreuses activités humaines (industries, agriculture, pêche, chasse, tourisme) : la gestion de ces milieux par les hommes a produit des terroirs et paysages spécifiques. Ils contribuent également à divers services rendus en terme d'eau potable ou d'industries, avec des territoires défavorisés sur ce point comme le Dunkerquois, car tributaires de solidarités territoriales (lien avec l'étude QUANTI AEAP), ou l'Oise Aronde, d'autres territoires pouvant potentiellement être concernés.

Mais ces milieux ont subi au cours du temps de nombreux aménagements ou pollutions qui les ont, dans certains cas, profondément modifiés. Les zones humides connaissent de fortes pressions et continuent de régresser. L'état de la ressource est dégradé et préoccupant dans certains secteurs au regard de pollutions chroniques, en particulier sur le territoire de l'ex bassin minier. La morphologie des rivières et les pollutions diffuses sont les deux premiers paramètres sur lesquels il est nécessaire d'agir pour atteindre le bon état des cours d'eau. A l'échelle de l'ensemble de la région, les changements climatiques en cours devraient exacerber certaines tensions sur la ressource, les milieux aquatiques et humides et les espèces inféodées. Par exemple, le Myriophylle Hétérophile, espèce exotique et envahissante a fait son apparition brutale à partir de l'année 2016 dans le Nord de la France et plus particulièrement sur une partie du Canal de la Somme. Les différents plans de gestion du fleuve Somme et de la section Offoy Saint Simon, par des actions concrètes, mais encore balbutiantes, visent à maintenir la biodiversité et l'équilibre du milieu aquatique au niveau de la vallée de la Somme, de préserver également les Espaces Naturels Sensibles, de maintenir les écoulements des cours d'eau, de réduire l'impact de la sédimentation causé et réduire ainsi le risque inondation.

Ces pressions rendent difficile l'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'eau et engendrent des problématiques de qualité et parfois de quantité pour la consommation humaine et une perte de biodiversité. Enfin, le territoire régional est également soumis à un risque important d'inondation par remontée de nappe, débordement de cours d'eau, ruissellement en milieu rural et urbain, dysfonctionnement des réseaux, tandis que la frange littorale est exposée à des risques de submersion marine et à l'érosion du trait de côte. Ces aléas peuvent d'ailleurs se conjuguer sur le secteur emblématique des waterings, situé pour certains secteurs sous le niveau de la mer. Cette interface terre / mer est aussi un enjeu important par rapport à la richesse des milieux de transition estuarien, en terme de biodiversité et de développement touristique.

La préservation voire la restauration écologique de la biodiversité, qui fournit des services écosystémiques, tant en milieu rural qu'en milieu urbanisé, constitue un enjeu particulièrement important au regard des caractéristiques de la région.

Cette ambition passe par la mise en œuvre de la déclinaison régionale du plan national biodiversité, des stratégies nationale et régionale pour la biodiversité et du SRADDET, en particulier pour la réduction du rythme de consommation du foncier agricole et naturel et la lutte contre l'étalement urbain. Elle s'appuie notamment sur les politiques espaces naturels sensibles des Départements.

Elle peut également s'appuyer sur une nouvelle vision de l'aménagement du territoire dans un continuum rural-urbain, qui doit pouvoir émerger au travers d'actions fondées sur la nature dans une vision multifonctionnelle : préservation et restauration de la qualité de l'eau, des trames vertes et bleues, prévention des risques.

Le co-pilotage de nombreuses actions communes dans le cadre de la Gouvernance Régionale pour la Biodiversité (GRéB) doit permettre de renforcer les synergies.

Ainsi les objectifs de préservation et de gestion des ressources naturelles, de reconquête de la biodiversité, en particulier de la nature dite ordinaire, de prévention et de réduction efficaces de l'exposition aux risques des territoires sont identifiés comme prioritaires. Pour atteindre ces objectifs il est notamment nécessaire de s'appuyer sur un renforcement de la connaissance de la biodiversité et de la diffusion de cette connaissance ainsi que sur la mobilisation des citoyens.

I.3.1 - Connaître, accompagner, sensibiliser, mobiliser et éduquer pour une meilleure préservation et gestion de l'eau et des milieux naturels

I.3.1.a - Améliorer la connaissance des ressources (eau et biodiversité)

L'amélioration de l'état des eaux reste insuffisante : un peu plus de 20 % des cours d'eau et plans d'eau régionaux sont en bon état écologique, 30 % des nappes souterraines sont en bon état chimique et si le bon état quantitatif demeure par rapport aux méthodes d'évaluation, il est aujourd'hui interrogé dans le contexte de changement climatique. Les masses d'eau de transition sont en état moyen, médiocre voire mauvais. Le constat est plus favorable pour les masses d'eau côtières avec 80 % de bon état écologique et chimique.

L'évaluation nécessaire des politiques publiques de réduction des pollutions et de restauration des milieux aquatiques, lourdes financièrement, repose sur des réseaux pérennes de mesure de la qualité chimique et biologique des milieux et sur des études scientifiques permettant de mieux en appréhender le fonctionnement complexe des milieux naturels. Les services et établissements publics de l'État s'appuieront sur des opérateurs locaux ou porteront en maîtrise d'ouvrage propre ces programmes de surveillance.

Le CPER soutiendra également les actions de connaissance des effets du changement climatique sur les milieux pour mieux définir les mesures d'adaptation.

Contribuer à mobiliser et coordonner les capacités d'acquisitions de données et d'expertise en matière de biodiversité, milieux naturels et habitats, repose notamment sur un réseau associatif.

A noter que les données collectées dans ce cadre ont notamment vocation à compléter la stratégie d'acquisition des données et à alimenter l'observatoire régional de la biodiversité.

1.3.1.b - Soutenir l'animation territoriale, la gouvernance et la gestion globale de l'eau, de la biodiversité et des paysages

Il convient de mettre en œuvre des actions aux échelles pertinentes, lesquelles requièrent de la sensibilisation, de la coordination et la synergie des acteurs.

Les dispositifs d'animation mis en place pour la déclinaison de la directive cadre sur l'eau (SAGE, commission locale de l'eau) et sur des thématiques telles que la protection des captages, des sites naturels à fort intérêt écologique, la reconquête de continuité écologiques et paysagères participent au côté des mesures réglementaires à la pertinence et la pérennité des actions engagées.

La région compte 2 sites labellisés Grands Sites de France : la Baie de Somme et les 2 Caps et une Opération Grand Site pour les Dunes de Flandre en préalable à la labellisation. Le label reconnaît la qualité de la gestion des sites. Les crédits inscrits au CPER contribuent au financement des études nécessaires à l'élaboration des programmes d'actions.

1.3.1.c - Sensibiliser, mobiliser les habitants, éduquer les plus jeunes

L'ensemble des actions menées en faveur de la biodiversité, de la lutte contre le changement climatique ou de la prévention des risques doit nécessairement s'appuyer sur les citoyens, acteurs déterminants par leurs choix de consommation ou de mode de vie. Ce qui suppose à la fois de leur donner les clés de compréhension et les moyens d'agir à leur niveau. Il s'agit de soutenir les associations et les collectivités qui proposent des projets d'envergure régionale et/ou portés par des territoires et s'inscrivant dans une démarche globale de territoire, permettant le passage à l'action des citoyens, mais également d'accompagner les jeunes dans leur éducation au développement durable au côté notamment de l'Éducation nationale.

Pourront également être proposés le soutien au développement :

- Des chantiers de jeunes bénévoles ;
- De l'éducation à l'environnement dans les accueils collectifs de mineurs.

Plan de financement I.3.1

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD0 2	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
Collectivités et leurs groupements Associations Etablissements scolaires (lycées)	BOP 113 : 2,923 M€ AESN 4,76M€	9,6 M€			0.7 M€			0,75		

Observatoire Régional de la Biodiversité + AAP connaissance	2,19 M€ (bop 113)	7M€								
--	----------------------	-----	--	--	--	--	--	--	--	--

I.3.2 - Accompagner l'adaptation des territoires au changement climatique, préserver, gérer la ressource en eau et les milieux naturels et reconquérir la biodiversité.

Il s'agit d'inciter et d'accompagner les projets qui s'appuient sur des solutions fondées sur la nature et réfléchies dans le cadre de démarches concertées à des échelles appropriées (expérimentations, sensibilisation). L'ensemble des actions développées ci-après s'inscrivent dans une démarche de recherche de solutions multifonctionnelles.

I.3.2.a - Préserver, gérer et valoriser les milieux naturels et la ressource en eau, protéger les populations d'espèces remarquables

L'identification des sites et la définition de stratégies de protection et/ou de plans de gestion sont des préalables à la préservation des milieux humides, cours d'eau, milieux terrestres tels que les landes, pelouses calcicoles, milieux boisés ainsi que des espèces qu'ils abritent.

La restauration de la fonctionnalité des habitats humides pourra concerner la remise en état et l'aménagement des berges à l'aide de méthodes naturelles, la restauration et la création de frayères, l'amélioration de l'hydromorphologie des rivières, la restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Les milieux terrestres pourront bénéficier de mesures de restauration et de gestion conservatoire : restauration de pâturage, de pelouses calcicoles en déprise...

La maîtrise et l'acquisition foncières constituent également, en fonction des sites et des milieux, des moyens efficaces de préservation à l'exemple des Espaces Naturels Sensibles des Départements. De même, la labellisation RAMSAR, qui souligne l'importance de la préservation des zones humides pour la biodiversité, la qualité de l'eau et la lutte contre les inondations et encourage des actions de préservation et de gestion durables pourra être recherchée et compléter ainsi le réseau de sites régionaux déjà labellisés. La moyenne vallée de l'Oise pourrait constituer un axe de travail commun.

Il convient également de lutter contre le développement des espèces invasives en priorisant les foyers émergents.

I.3.2.b - Favoriser l'amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau

L'adaptation au changement climatique, la préservation d'écosystèmes aquatiques et la performance économique des exploitations agricoles, très dépendants dans la région de l'alimentation en eau par les nappes souterraines, nécessitent de renforcer l'utilisation rationnelle de la ressource en eau.

Les priorités d'action porteront sur :

- L'amélioration des rendements des réseaux de distribution et la réduction des fuites et la réduction globale de la consommation d'eau quel que soit l'usage ;
- Le partage des ressources existantes excédentaires après prise en compte des besoins des milieux aquatiques, en tenant compte de l'évolution de la disponibilité quantitative et qualitative de la ressource, en lien avec le changement climatique. La réflexion s'appuie sur l'étude stratégique du bassin Artois – Picardie menée par l'Agence de l'Eau et la DREAL et sur la notion d'empreinte « eau » qui doit conditionner tout nouveau projet d'infrastructure ou de développement économique, notamment sur des territoires en tension faute de ressource ;

- La reconquête et la préservation de la qualité de la ressource en eau pour assurer la pérennité des captages existants pour la consommation humaine. Plus généralement, les opérations collectives de reconquête de la qualité de l'eau pourront être soutenues dans le cadre des modalités d'intervention validées par les instances de bassin ;
- La mobilisation de nouvelles ressources dites « non conventionnelles » pour sécuriser l'accès à l'eau potable dans certains territoires en tension. Cela peut se traduire par des actions innovantes en terme de recyclage / réutilisation de l'eau, dans le respect des règles sanitaires.

1.3.2.c - Soutenir la préservation, la restauration et le renforcement des corridors écologiques et développer la nature ordinaire

Le SRADDET met l'accent sur le développement de la nature ordinaire par le maintien des annexes écologiques, notamment via une politique d'aménagement et de reconquête de la biodiversité des chemins ruraux.

Les actions visant à accroître les plantations d'arbres et arbustes sur l'ensemble du territoire seront ainsi encouragées et soutenues. Celles-ci viseront particulièrement à conforter les corridors écologiques et leur reconstitution, en s'appuyant notamment sur les chemins ruraux, les délaissés, les dépendances routières, et itinéraires de randonnée... , supports de la trame verte. Elles viseront également à conforter la nature en ville et l'adaptation des territoires au changement climatique par la re-végétalisation. Une attention particulière sera portée sur les espèces plantées, qui devront être locales et dans toute la mesure du possible être produites sur le territoire régional.

1.3.2.d - Développer la nature en ville

La nature en milieu urbanisé apporte de nombreux services écosystémiques : rafraîchissement (lutte contre les îlots de chaleur), désimperméabilisation des sols, biodiversité...qui ont également un impact sur la santé des habitants. Les projets visant à développer la nature en ville, voire des espaces nourriciers innovants, à penser d'une manière nouvelle les espaces en y intégrant la nature seront encouragés.

1.3.2.e - Prévenir efficacement les risques naturels et développer les solutions multifonctionnelles

La région est fortement soumise aux risques naturels et au premier rang desquels les risques inondation, érosion côtière et submersion marine. Il s'agit de poursuivre la gestion intégrée des risques inondation sur les territoires vulnérables (bassins versants et frange littorale) en accompagnant les collectivités porteuses de programme d'action de prévention des inondations (PAPI) et en privilégiant les solutions fondées sur la nature, en lien avec une stratégie tenant compte de l'adaptation au changement climatique.

Dans ce cadre, il s'agira également de gérer les eaux de ruissellement et polluants associés, de lutter contre l'érosion des sols entraînant la dégradation des milieux, en soutenant des plans d'actions cohérents à l'échelle des bassins versants et des bassins de risques sur le littoral. Il s'agit ici d'optimiser l'infiltration dans les assolements, de préserver ou restaurer la trame verte et de limiter le transfert des particules et polluants associés en s'appuyant sur l'hydraulique douce.

Le risque cavités est très présent en Hauts-de-France en raison de sapes de guerre et autres tranchées liés aux conflits ainsi qu'aux carrières de craies. Il s'agit d'accompagner les démarches PAPRICA en région donc celui de Lille, le premier de France labellisé en 2018.

Plan de financement 1.3.2 :

Maitre d'ouvrage		ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
Collectivités et leurs groupements Associations	Eau et Milieux	0,3 M€ (bop 113) 22,75 M€ (aeap) 12 M€ (aesn)	18,1 M€	6,8 M€	1 M€	3 M€	36,2		46,9 M €	20 M€ (
	Corridors écologiques et nature ordinaire		6,8 M€		1 M€			6,52 M€	9,73 M€	1.2 M€
	Nature en ville	0,3 M€ (aesn)	0,5 M€		0,5 M€					
	Risques	33,8 (fprnm) 24,4 M€ (aeap) 0,3M€ (aesn)	3 M€ (politique de l'eau) 6M€ (politique mer & littoral)							

AXE II . SOUTENIR LES TERRITOIRES

L'organisation territoriale des Hauts-de-France est polarisée par deux influences métropolitaines majeures, l'une centrée autour de l'aire métropolitaine de Lille qui étend son influence directe au bassin minier et aux intercommunalités belges, l'autre correspondant à l'influence francilienne qui impacte une large partie sud de la région. Ces deux polarités économiques ne rayonnent pas sur l'ensemble des territoires régionaux qui disposent d'autres moteurs de développement. Ainsi les Hauts-de-France se caractérisent par la présence de nombreux pôles d'emploi structurants et par plusieurs systèmes territoriaux au regard des liens entre ces pôles engendrés par les déplacements domicile-travail.

Deuxième région urbanisée après l'Île-de-France, la région est en même temps une grande région de production agricole. Ainsi, près de 385 000 personnes résident au sein d'un espace rural qui représente une superficie d'environ 30 % du territoire régional et se concentrent autour de la couronne amiénoise, le sud de l'Aisne ainsi que la grande Thiérache.

Trois grandes orientations du SRADDET irriguent l'axe soutien aux territoires :

- **la volonté d'un développement équilibré** : chaque niveau de polarité a un rôle majeur à jouer dans ce développement, adapté à ses fonctions et ses capacités de rayonnement. Seront ainsi soutenus la métropole lilloise, Amiens Métropole en tant que second pôle régional, les pôles d'envergure régionale (villes moyennes) et les pôles intermédiaires (petites villes). L'aménagement de ces pôles doit lui aussi être équilibré notamment en renforçant leur attractivité (résidentielle, économique, commerciale...) et en adoptant une stratégie foncière privilégiant le renouvellement urbain. Au sein de l'axe II, le CPER sera particulièrement mobilisé sur la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs mais aussi le maillage des services publics, en particulier dans les territoires ruraux, ces derniers faisant l'objet d'une forte ambition dans le SRADDET.

- **l'intégration des territoires en reconversion et/ou en mutation dans les dynamiques de développement** : certains territoires - à différentes échelles - sont soumis à plusieurs formes de vulnérabilités qui se cumulent, ils doivent donc faire l'objet d'un traitement différencié. Ainsi, l'axe II du CPER permettra de soutenir à la fois des territoires de projet en reconversion / mutation tels que le Bassin Minier ou encore la Sambre Avesnois Thiérache mais aussi les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dans un registre différent, le Littoral est également identifié dans le SRADDET comme espace à enjeu, notamment sous l'angle climatique.

- **la nécessité de développer l'interterritorialité** : la qualité et l'efficacité de l'aménagement durable des territoires dépendront largement de leurs capacités à co-construire des stratégies partagées et à fabriquer des projets dépassant leur périmètre administratif. En particulier, le SRADDET insiste sur l'importance de l'approche interterritoriale dans le développement et l'aménagement du Canal Seine Nord Europe, les futurs contrats territoriaux de développement étant construits en lien fort avec la Directive Régionale d'Aménagement. D'autres approches interterritoriales seront également soutenues dans le cadre de l'axe II du CPER en cohérence avec le SRADDET : le développement du littoral, du Bassin Minier, le développement autour de la vallée de la Somme...

Dans cette perspective, le CPER :

- Apporte un appui aux démarches d'inter-territorialité et transfrontalières ainsi qu'aux projets urbains métropolitains majeurs de la MEL et de la métropole d'équilibre régional d'Amiens ;

- Accompagne les pôles de centralité en soutenant les démarches d'ingénierie et les projets d'investissement locaux contribuant à la redynamisation ;
- Soutient le maillage des services au public et l'offre de service de santé, en particulier dans les territoires ruraux ;
- Accompagne la résilience de certains territoires vulnérables (Sambre Avesnois Thiérache, Bassin minier, territoires littoraux confrontés à des risques particuliers) ;
- Accompagne le renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Appuie spécifiquement les territoires traversés par le CSNE dans la mise en œuvre des projets permettant la valorisation du canal et s'appuyant sur celui-ci comme vecteur d'attractivité ;
- Poursuit l'appui aux structures d'ingénierie bénéficiant directement aux territoires spécifiques (Mission Bassin Minier, Agences d'urbanisme, IREV, PNR...).

En outre, la Région développera son action en matière de sécurité en lien avec ses compétences dans le domaine de l'aménagement du territoire en accompagnant les actions des communes et intercommunalités afin de répondre aux besoins des habitants de la région Hauts-de-France en matière de sécurité et de tranquillité publique.

Le CPER constitue le cadre commun à toutes les formes de contrat susceptibles de bénéficier à l'ensemble des territoires et l'accompagnement se déploiera dans une approche globale (logement, attractivité économique, commerces, équipements publics, tourisme, connexions, etc.) dans un souci de sobriété énergétique et foncière. Pour l'État, le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) sera l'outil privilégié pour définir avec les territoires les modalités de portage partenarial du projet de territoire.

II.1 - CONFORTER LE DYNAMISME DES MÉTROPOLIS

L'organisation territoriale des Hauts-de-France est polarisée par deux influences métropolitaines majeures constituées de l'aire métropolitaine de Lille qui étend son influence directe en englobant le bassin minier et les intercommunalités belges et de l'extension francilienne qui déborde sur une large partie sud de la région. Outre ces deux influences fortes, d'autres moteurs de développement et pôles d'emploi structurants maillent la région. Ainsi, Amiens polarise un vaste espace au cœur de la région au sein duquel l'agglomération constitue un pôle économique d'envergure.

Dans sa partie vision régionale, le SRADDET affirme qu'en tant que pôles majeurs, Lille et Amiens devront se donner les moyens d'une politique d'aménagement exemplaire afin, d'une part, de conforter leur rayonnement métropolitain et d'autre part, de répondre aux besoins de leurs habitants. Ces deux pôles devront être des vitrines régionales en termes d'innovation.

En cohérence avec le SRADDET qui encourage la multipolarité afin de favoriser le développement équilibré du territoire régional, et dans la lignée du pacte Etat-métropole de 2015 (MEL) et du contrat de développement de l'Amiénois, le CPER poursuit le soutien au développement des métropoles régionales en confortant le dynamisme de la métropole lilloise et en affirmant Amiens comme second pôle régional. Le SRADDET affirme aussi qu'il s'agit de renforcer le rôle régional de Lille et Amiens en s'appuyant sur leurs domaines d'excellence (santé, dynamiques tertiaires, recherche-innovation, nouveaux usages du numérique...).

Ce soutien se traduit par de nombreux projets inclus dans différents axes thématiques du CPER qui permettent de conforter les fonctions métropolitaines de la MEL et d'Amiens Métropole. A titre

d'exemple, le volet Enseignement supérieur et Recherche traduit cette attention du CPER au confortement des fonctions métropolitaines.

En complément de ces actions, le volet territorial met l'accent sur le rôle moteur que peuvent avoir ces deux territoires en termes de développement économique et d'attractivité au bénéfice de l'ensemble de la région et en particulier vis-à-vis de leurs territoires voisins. La capacité d'innovation et d'exemplarité de ces deux pôles sera soutenue dans le CPER pour accélérer les grands projets urbains et renforcer l'efficacité de l'intervention des acteurs privés et publics. Ce sera notamment le cas à travers le recours au contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA).

Le CPER permet de **cibler des démarches ou des projets majeurs** contribuant à conforter les fonctions métropolitaines de la MEL et de la CAAM, ainsi que leurs capacités d'entraînement en faveur de l'ensemble des territoires de la région.

II.1.1 - Accompagner les démarches d'inter-territorialité

Ces démarches permettent aux territoires voisins ou ceux avec lesquels la MEL et la CAAM sont en relation de bénéficier des dynamiques métropolitaines tout en confortant leur rôle majeur. Le CPER vise à les soutenir selon trois modalités d'intervention :

- Soutien à des projets interterritoriaux structurants ;
- Soutien à l'animation et à la mise en œuvre de différentes formes de collaborations inter-territoriales avec les grands territoires infra-régionaux ;
- Soutien aux démarches de coopération transfrontalière avec des partenaires territoriaux belges wallons et flamands.

II.1.1.a - Accompagnements spécifiques à la MEL

A travers le cadre stratégique en matière d'inter-territorialité voté par le Conseil métropolitain en octobre 2018, la Métropole Européenne de Lille a conclu, en l'espace d'une année (d'octobre 2018 à octobre 2019), cinq accords de coopération avec la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), la Communauté de Communes Pévèle-Carembault (CCPC), la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH). Des contacts avancés sont d'autre part en cours avec la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR,) et le Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA).

Le CPER doit permettre à la MEL de conforter son rôle de locomotive régionale en poursuivant ses échanges en inter territorialité en vue de consolider l'ancrage régional de ses accords de coopération, d'identifier et de faire progresser les projets stratégiques structurants emblématiques de l'inter-territorialité dans les cadres de discussion adaptés.

Dans le domaine spécifiquement de la coopération transfrontalière, que ce soit à l'échelle eurométropolitaine ou inter-métropolitaine avec Bruxelles, l'accent est mis sur les solutions opérationnelles pour régler les problématiques concrètes des habitants transfrontaliers, membres d'un même bassin de vie, et créer des liens transfrontaliers.

Le CPER contribuera à soutenir les formes d'actions suivantes :

- Animation des démarches avec les autres EPCI et/ou territoires (Belgique) ;
- Cofinancement d'études sur l'élaboration de solutions opérationnelles pour régler les problématiques concrètes des habitants ;
- Cofinancement de démarches citoyennes.

II.1.1.b - Accompagnements spécifiques à Amiens Métropole

Les démarches interterritoriales sur l'Amiénois sont principalement conduites à l'échelle du Pôle métropolitain du Grand Amiénois qui est compétent pour l'élaboration du SCoT et du PCAET ainsi que l'organisation et la gestion du Conseil de Développement. Le PMGA assure également un rôle de coordinateur/ tête de réseau des différentes démarches de projets alimentaires territoriaux. Le PMGA conduit en outre des actions dont le champ d'intervention nécessite d'être porté à son échelle de territoire et peut conduire à des contrats interterritoriaux. Les actions du pôle portent sur le développement économique, le tourisme, la mobilité, l'insertion et l'emploi, la santé.

Le CPER contribuera à soutenir les actions sur les thèmes suivants :

- Appui au partenariat conclu entre Amiens Métropole et le Pays du Coquelicot pour l'élaboration d'un contrat « territoire d'industrie Albert Amiens ». Dans ce cadre sont programmés plusieurs investissements (concernant la plateforme logistique et son lien fonctionnel avec la piste) en 3 ou 4 phases, dont la CA AM assure une part du financement ;
- Appui au développement touristique dont la stratégie est élaborée par le PMGA, dont la déclinaison opérationnelle peut conduire les EPCI à co-construire des projets : par exemple développement d'itinéraires cyclables, pédestres et équestres, mise en place d'outils communs de valorisation du patrimoine et des sites naturels, création d'un pass touristique à l'échelle du pôle métropolitain ;
- La CA Amiens Métropole s'engage au travers de sa démarche de Projet Alimentaire Territorial à être un acteur d'un réseau des pilotes de PAT à une échelle élargie, le Pôle Métropolitain jouant un rôle de coordinateur/ tête de réseau des différentes démarches PAT ;
- Le projet « Vallée de Somme, une Vallée idéale » positionne précisément l'agglomération d'Amiens comme porte d'entrée d'une destination qui s'étend de Saint Quentin (Aisne) à Saint Valéry (baie de Somme) et qui irrigue au Nord et au Sud un réseau de voies vertes et le littoral. Plusieurs opérations d'aménagement et d'équipement sont programmées dans ce cadre à Amiens, comme au sein des communes métropolitaines (aménagement équipements bords à canal, développement des services et de l'offre de découverte, démarche artistique et culturelle comme « un pont, une œuvre...).

II.1.2 - Initier des dynamiques innovantes de gestion ou de réhabilitation de friches urbaines

En matière de réhabilitation ou de gestion de friches, et alors que cet enjeu illustre une politique d'aménagement et d'attractivité exemplaire tout en permettant l'adaptation au changement climatique, Lille et Amiens seront appuyées dans le CPER comme des vitrines régionales en termes d'innovation. Les crédits CPER du volet métropolitain seront mobilisés prioritairement sur ces enjeux d'aménagement durable du territoire, notamment grâce à deux leviers d'intervention complémentaires :

- Les Projets développés dans le cadre d'un projet partenarial d'aménagement (PPA) ;
- L'innovation dans les pratiques de gestion des friches, et notamment l'occupation transitoire des espaces vacants.

II.1.2.a - MEL

Avec plus de 1000 ha de friches et d'espaces vacants recensés sur le territoire de la MEL, le recyclage et la gestion transitoire de ces fonciers constituent des enjeux forts pour le territoire de la métropole lilloise, au regard notamment des orientations et prescriptions du SCOT et du PLUI. Cet enjeu foncier est d'autant plus prégnant sur certains secteurs plus vulnérables du territoire comme celui des champs captant du sud de la Métropole (territoire des gardiennes de l'eau), des quartiers en politique de la ville ou encore du secteur de la vallée de la Lys.

Le Projet Partenarial d'Aménagement du territoire de Roubaix, qui vise à intervenir massivement sur les différentes formes de vacance pour permettre un retour d'attractivité de Roubaix au sens d'une centralité économique et résidentielle forte, garante d'un bien-vivre sur le territoire, au bénéfice de ses habitants et usagers, mais aussi de la métropole dans laquelle elle s'intègre sera soutenu dans le cadre du CPER. Le projet de réhabilitation et de positionnement du site Blanchemaille (ancien siège de la Redoute) comme un nouveau site d'excellence de la filière du e-commerce, au cœur du quartier de l'Alma, s'inscrit dans cette dynamique.

Le CPER contribuera à soutenir les formes d'actions suivantes :

- via les crédits du PPA, et notamment le site de Blanchemaille
- via les autres crédits, les démarches innovantes de traitement des friches.

II.1.2.b - Amiens Métropole

Alors que l'extension du périmètre de l'EPF du Nord-Pas-de-Calais va permettre au territoire de disposer d'un nouveau partenaire dans le cadre de l'aménagement de son territoire, en conciliant développement et sobriété foncière, le CPER viendra en appui de la requalification des espaces urbains dégradés tels que par exemple :

- Le projet de reconversion économique de l'ancienne station d'épuration, à proximité immédiate du centre-ville, en bord de Somme ;
- Le projet de Plate-forme Images et Création (PIC) sur la friche urbaine de l'ancienne plate-forme du tri postal d'Amiens ;
- L'engagement de la collectivité dans le devenir de l'ancien site hospitalier Nord dans une logique de diversité du tissu économique, pour s'affirmer comme ville productive.

Plan de financement II.1

ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
7 M€	7 M€	10 M€	8M€ (pic)						
4,5 M€ à l'échelle régionale (PPA)	4,5 M€								

II.2 - DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES PÔLES DE CENTRALITÉ

Afin de renforcer durablement la cohésion territoriale et de maintenir une ossature territoriale équilibrée, l'État, le Conseil régional et les Départements conjuguent leurs efforts en faveur de la revitalisation des centralités en perte d'attractivité. Ces centralités, qu'elles soient d'envergure régionale ou structurant les espaces ruraux, ont en effet un rôle essentiel en matière d'offre d'équipements collectifs et de services, de structuration d'un tissu économique de proximité pourvoyeur d'emploi (commerce, artisanat, services) et de support d'attractivité et de revitalisation des territoires dans leur diversité.

Pour les communes relevant de ces géographies, trois enjeux prioritaires sont identifiés :

- Renforcer les capacités d'ingénierie des villes pour élaborer, animer et mettre en œuvre un projet global de revitalisation ;
- Accompagner le déploiement de programmes d'investissement locaux ;
- Créer les conditions d'un mode d'occupation des sols évitant l'artificialisation.

Pour atteindre ces objectifs, des dispositifs spécifiques ont été initiés : Action Cœur de Ville (ACV) pour les villes moyennes et Redynamisation des Centres-villes Centres-Bourgs/Petites villes de demain (PVD) pour les petites centralités d'équilibre territorial...

Le CPER doit permettre d'accélérer et de coordonner la mise en œuvre de ces dispositifs amenés à être complétés dans le temps :

- Le programme ACV, auquel la Région participe et dont 23 villes bénéficient en région depuis 2018, est désormais entré en phase de mise en œuvre opérationnelle ;
- Le programme PVD et le dispositif porté par la Région de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs, permettront d'accentuer les collaborations avec les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les Conseils départementaux, ainsi qu'avec les partenaires financiers, pour soutenir la revitalisation des petites villes identifiées pour leur rôle de centralité et les fragilités qu'elles rencontrent sur les plans démographique, économique, social, etc.
- Les dispositifs et programmes mis en place par les Départements sur ces enjeux comme le dispositif FARDA « Bourg Centre » (Pas de Calais), le dispositif attractivité des bourgs structurants (Somme) ou le dispositif Projets Territoriaux Structurants (PTS) (Nord).

II.2.1 - Renforcer les capacités d'ingénierie des villes pour élaborer, animer et mettre en œuvre un projet global de revitalisation

Dans les communes concernées par les dispositifs respectifs, les crédits du CPER, éventuellement complétés par les crédits proposés par les Départements, pourront être mobilisés pour les actions suivantes :

- Cofinancement de chefferie de projet, au besoin en complément de financements déjà apportés dans le cadre des programmes ;
- Cofinancement d'études permettant la réalisation des actions et opérations inscrites dans les conventions partenariales des programmes ;
- Au titre du programme PVD et selon les modalités opérationnelles définies en lien avec la Région, les Départements et l'ANCT, la BDT apportera un soutien méthodologique et d'ingénierie sur mesure, comprenant notamment un cofinancement des postes de chefs de projets PVD et un cofinancement d'études allant de l'ingénierie stratégique à l'ingénierie opérationnelle.

II.2.2 - Accélérer la réalisation des projets d'aménagement urbain durables contribuant à la revitalisation des centres-villes et de centres-bourgs

Dans les communes concernées par les dispositifs respectifs, les crédits inscrits au CPER, éventuellement complétés par les crédits proposés par les Départements permettront un appui à l'investissement des communes ou des maîtres d'ouvrage intéressés pour des opérations d'aménagement urbain contribuant de manière directe au projet global et intégré du centre-ville ou centre-bourg.

Les opérations d'investissement soutenues peuvent porter sur :

- Les aménagements qualitatifs des espaces urbains et les études pré-opérationnelles visant à qualifier une opération d'investissement ;
- La dépollution ou la réhabilitation de friches urbaines ou bâtiments vacants en vue de la récréation d'activités en centre-ville ou centre-bourg et notamment le déficit d'opération une fois toutes les recherches de financement effectuées ;
- L'acquisition, l'aménagement et la réhabilitation de locaux vacants en vue de la récréation d'activités (commerces, cinémas indépendants, boutiques de créateurs...);
- La création de halles couvertes et l'aménagement d'équipements spécifiques pour les marchés itinérants, l'aménagement de boutiques éphémères ou à l'essai, la création de conciergeries, la création de parcours marchands dans le centre ;
- La création d'espaces de co-working et de tiers-lieux ;
- Les projets innovants et expérimentaux permettant la redynamisation du centre-ville ou centre-bourg (ex : modernisation des systèmes de gestion du stationnement) ;
- Les équipements permettant l'accueil de services publics ;
- La valorisation de patrimoine remarquable non éligible à d'autres sources de financement et concourant au rayonnement territorial.

Une attention particulière sera portée aux projets contribuant à la démarche innovante et ambitieuse « Vallée de Somme, une vallée idéale », qui vise à mettre en réseau et à dynamiser ces « centralités », autour d'un axe structurant à caractère hautement patrimonial : le fleuve Somme. Son objectif est de développer l'attractivité de ces territoires en s'appuyant sur les sites à fort enjeu économique, culturel, patrimonial et social grâce à une approche globale et écosystémique dans le profond respect de l'environnement. L'objectif opérationnel est de co-construire et constituer des parcours fonctionnels, jalonnés d'escaliers et de portes d'entrée, créatrices de valeur. Il s'agit principalement de :

- Améliorer les infrastructures et les équipements de la Vallée, mettre en scène les paysages et les espaces naturels en poursuivant les opérations d'aménagement et d'équipement pour « densifier » le développement économique et la qualité d'accueil des lieux de vie. Il s'agira notamment de rythmer le parcours par 10 lieux à haut niveau de service et 13 lieux intermédiaires, de révéler les paysages et préserver la biodiversité, d'améliorer les itinéraires et les connexions par voies fluviales et terrestres pour s'ouvrir sur les autres territoires (réouverture à la navigation de la section Offoy - Saint Simon, liens avec les autres véloroutes et voies vertes...)

- Renforcer la visibilité et l'attractivité de la destination et des services associés, en apportant aux usagers et aux habitants tous les services nécessaires, mais aussi en rendant le territoire plus attractif.

(Nouveaux services pour redynamiser l'économie des communes traversées, renforcement des liaisons villes-fleuve, dynamisation des quartiers de gare, animation des parcours...)

En complément, ces villes moyennes et centralités d'équilibre territorial pourront élargir aux opérations identifiées dans la partie « Soutenir le maillage des services publics ».

Plan de financement II2

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGI ON	ME L	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTA L
Villes lauréates des programmes en faveur des territoires intermédiaires	51,9 M€	60M€			6 M€	90 M€	14 M€	4,9 M€	15 M€ 10,5 M€	
Villes retenues dans Petites Villes de Demain - Banque des	8,1 M€									

territoires									
-------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

II.3 - SOUTENIR LE MAILLAGE DES SERVICES AU PUBLIC, EN PARTICULIER DANS LES TERRITOIRES RURAUX

L'accessibilité des services au public répond aux grands enjeux d'aménagement du territoire. Pour les pôles d'envergure régionale, ils contribuent à renforcer leurs liens avec la périphérie, à un développement économique équilibré et à la valorisation de leur rôle d'interface. Pour les pôles intermédiaires plus largement les centres-bourgs, ils contribuent à leur revitalisation, ainsi qu'à la revalorisation des fonctions des espaces ruraux et périurbains dans leur diversité, gage d'attractivité.

En lien avec les SDAASP, il s'agit de rechercher une optimisation et une plus grande cohérence des services grâce à un maillage adapté et à leur polarisation, facilitant le quotidien des habitants. Pour cela en cohérence avec le SRADDET des Hauts-de-France, il convient de conforter la proximité des services de l'indispensable (santé en particulier), de développer l'innovation dans l'offre de service, de développer les usages numériques dans les territoires et de faciliter l'accès aux services.

Force est de constater que les territoires ruraux sont aujourd'hui souvent déficitaires en matière de services au public. Or, la présence et l'accessibilité des équipements constituent un enjeu important pour les territoires isolés ou peu urbanisés situés hors de l'influence des grands pôles pour lesquels cela reste un facteur incontournable d'attractivité.

Une attention particulière sera ainsi portée aux projets concourant à la mise en œuvre de l'agenda rural, qui regroupe un panel de 181 mesures qui concourent à l'attractivité des territoires ruraux dans des domaines aussi divers que la jeunesse, le numérique, l'accès aux services publics, la santé, la vie associative... visant notamment à faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique, renforcer leur attractivité et améliorer la vie quotidienne des habitants.

II.3.1 - Assurer le maillage des services, en particulier dans les territoires ruraux

- Contribuer au maintien des services publics sur les territoires à travers des opérations bâtimentaires de maintenance, rénovation ou construction, lorsqu'un déficit ou une carence avérés sont démontrés ;
- Soutenir la création et le développement d'équipements publics mutualisés (fixes ou mobiles), permettant d'accueillir les services aux publics (aide à l'investissement de lieux d'accueil mutualisés) ;
- Déployer des équipements publics multifonctionnels de type tiers-lieux dans les centres-bourgs/chef lieux (complément au soutien apporté dans le cadre du « Renforcement des centralités ») et accompagner la mise en réseau des tiers-lieux (programme « Nouveaux-lieux – Nouveaux-liens » qui permet de soutenir l'émergence et la consolidation des Tiers-Lieux) ;
- Encourager la multiplication des modalités d'accès aux services et de nouveaux usages en développant l'innovation dans l'offre de services (services adaptés aux différents types de publics et à leurs attentes, développement d'une offre complémentaire au présentiel, expérimentations pour faciliter l'accès aux services) ;
- Développer les coopérations et les partenariats entre acteurs et entre territoires : logiques de mutualisation ou de transversalité pour la mise en cohérence de l'offre de services publics, le renforcement de leur efficacité et la rationalisation des démarches des usagers (ex : accompagner les mutualisations entre les différents réseaux de services publics, en prenant

appui ou en complétant les structures mutualisées comme France Services ou autres initiatives locales).

II.3.2 - Conforter la proximité des services de santé en donnant la capacité aux territoires d'assurer une offre de santé adaptée pour lutter contre les inégalités infrarégionales

- Soutien à la création, à l'extension et/ou au maintien des maisons et centres de santé dont les projets de santé sont validés par l'ARS ;
- Initiatives permettant une meilleure organisation du système de santé local en vue de l'amélioration de l'offre de soins de premiers recours, de la prévention et la promotion des comportements favorables à la santé (expérimentations pour le maintien des cabinets médicaux, embauches de médecins salariés..., actions territoriales de coordination entre les acteurs pour favoriser le suivi du patient sur son lieu de vie, d'accompagnement des professionnels de santé...)
- Développement et promotion de la e-santé.

II.3.3 - Développer le sport-santé au sein du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS)

Afin de permettre au CREPS de devenir l'outil de référence au service du plus grand nombre dans un objectif de santé publique tant sur un plan préventif que curatif, le CPER prévoit de restructurer, rénover, développer l'unité médicale du CREPS et ses services pour satisfaire à ses missions obligatoires (accueil et du suivi des athlètes en pôles et de haut niveau), mais aussi pour accueillir un public plus large qui souhaiterait se mettre ou se remettre au sport, ou atteint de pathologies.

En devenant le Centre régional de sport-santé, le CREPS deviendra la réunion de différentes spécialités dans le domaine du sport-santé et de l'accompagnement à la performance. Son modèle singulier permettra les synergies entre les différents acteurs sur une unité de lieu privilégiée où chaque usager (sportif de haut niveau ou non) pourra trouver des réponses adaptées à ses besoins. Il mobilisera une pluralité de compétences et d'expertises de spécialistes reconnus en médecine du sport, psychologie du sport, podologie, ostéopathie, kinésithérapie, réathlétisation, préparation physique et préparation mentale, dont la conjugaison répondra aux objectifs et attentes de chacun.

Le démarrage est prévu entre septembre 2023 et mai 2024 selon l'option programmatique retenue.

Plan de financement II3

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD0 2	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
Collectivités locales porteuses des projets ou autres	38 M€	50 M€				4,2 M€ (MFS)		58,45 M€		
CREPS (région)		2,5 M€								

II.4 - ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES ET EN PARTICULIER CEUX SOUMIS À DE FORTES VULNÉRABILITÉS

La région compte un nombre particulièrement important d'habitants vivant dans des territoires en difficultés, caractérisés par un cumul de difficultés économiques et de vulnérabilités sociales. Les territoires du bassin minier et de la Sambre Avesnois Thiérache conjuguent en particulier une perte démographique et des indicateurs alarmants, notamment en matière d'emploi, de précarisation (taux moyens de chômage et de pauvreté nettement supérieur aux moyennes régionales et nationales, enjeux de qualification...) et de santé (taux de mortalité supérieur à la moyenne nationale, problématiques d'addictions très présentes).

Un soutien adapté et renforcé a ainsi été mis en œuvre vis-à-vis de ces territoires, à travers deux contractualisations partenariales permettant la convergence des financements et constituant un cadre pour leur transformation : l'engagement pour le renouveau du bassin minier – ERBM (2017-2027) et le pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache – pacte SAT (2019-2021).

Dans une optique de conforter les dynamiques visées par les contractualisations, les crédits du CPER sont ciblés sur des enjeux spécifiques de ces contrats et ne reflètent pas l'ensemble des engagements financiers des partenaires pour favoriser leur mise en œuvre. Les partenaires conviennent d'annexer ces contractualisations au CPER une fois celles-ci adoptées.

Enfin, le littoral de la région est exposé à de nombreux enjeux spécifiques au premier rang desquels la prévention des risques naturels liés aux conséquences du changement climatique (recul trait de côte, submersion, voire inondations, ruissellement, glissement terrain, sécheresse), les impacts attendus du Brexit, les nouveaux enjeux des ports, l'équilibre touristique entre la côte et l'arrière-pays (enjeux des aménagements urbains des stations et ports de plaisance, gestion des flux saisonniers, enjeux d'éco mobilité, valorisation des grands sites...). Une future contractualisation dédiée permettra ainsi de répondre aux orientations suivantes:

- Gestion intégrée du trait de côte ;
- Stratégies d'adaptation au risque érosion-submersion ;
- Stratégie portuaire de façade ;
- Accompagnement de la filière halieutique ;
- Développement de l'économie littorale et maritime ;
- Préservation de la biodiversité en bonne adéquation avec le développement économique.

Le CPER permet d'initier la convergence des moyens en faveur de ces enjeux en ciblant particulièrement la gestion intégrée du trait de côte.

II.4.1 - Accompagner la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache

Le territoire de la Sambre-Avesnois-Thiérache a fait l'objet d'une contractualisation spécifique signée le 7 novembre 2018 à Sars-et-Poteries. Le « pacte SAT » concerne un territoire de plus de 3.065 km² et 305.000 habitants, regroupés au sein de 311 communes sur les départements de l'Aisne et du Nord. Il réunit l'État, la Région, les Départements de l'Aisne et du Nord, ainsi que les 8 intercommunalités concernées (Communauté d'agglomération de Maubeuge val de Sambre, Communautés de communes du Pays de Mormal, Cœur de l'Avesnois, Sud de l'Avesnois, Thiérache Sambre et Oise, Thiérache du centre, Portes de la Thiérache et Pays des Trois rivières). Trois axes d'intervention ont constitué le cadre stratégique de développement lors de la première génération du pacte :

- Le mouvement ! Améliorer le quotidien des habitants en s'impliquant sur la RN2, l'accès au numérique et booster la Troisième révolution industrielle ;
- L'accomplissement ! Fournir un socle solide pour le développement du territoire à travers les fondamentaux que sont l'éducation, la santé, la cohésion sociale et la présence des services publics ;
- La transmission ! Faire fructifier les richesses du territoire et dynamiser la culture et le tourisme.

Sa mise en œuvre à compter de 2019 s'est largement appuyée sur les différents signataires de cet engagement. Des résultats concrets sont d'ores et déjà à comptabiliser alors que le présent CPER est en cours de rédaction et de finalisation. En outre, de nombreux projets sont en cours de mise en œuvre et pour la réalisation desquels le présent CPER peut utilement apporter son appui.

Le « pacte SAT II » bénéficiera de soutiens au titre du CPER.

II.4.2 - Accompagner le renouveau du bassin minier

L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier concerne 1,2 million d'habitants et 251 communes (près de 20% de la population régionale) et mobilise l'Etat, la Région, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et 8 intercommunalités concernées (Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay-Artois Lys Romane, Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Douaisis, Porte du Hainaut, Valenciennes Métropole, Communautés de communes du Cœur d'Ostrevent et d'Osartis Marquion) pour :

- Accélérer les projets d'aménagement et de réhabilitation de cités minières ;
- Soutenir la création d'emploi et le développement de filières de pointe qui bénéficient aux habitants ;
- Intensifier les efforts en direction des demandeurs d'emploi et notamment les jeunes ;
- Renforcer les cœurs de ville en matière de commerces, services, cadre de vie ;
- Apporter des réponses concrètes aux problématiques de mobilité ou d'accès à la santé ;
- Accompagner le territoire dans les transitions numériques et environnementales en cours ;
- Encourager le changement du regard porté sur le territoire par les habitants qui y vivent, ceux qui y travaillent ou encore les touristes qui le visitent.

Après quatre premières années de mise en œuvre et l'évolution des modalités de gouvernance de cet engagement au profit d'une mobilisation renouvelée des collectivités signataires, l'ERBM entre dans une seconde période de mise en œuvre en cours de définition. Le CPER constituera un levier important d'intervention complémentaire ciblé en priorité sur la rénovation des logements et des espaces publics des cités minières.

II.4.2.a - Poursuite des soutiens publics au financement des réhabilitations thermiques des logements miniers

Le principe de l'éradication des logements énergivores, afin que l'ensemble des habitants (y compris les propriétaires modestes) puissent gagner en qualité de vie et en pouvoir d'achat est un pilier de l'ERBM. La rénovation thermique du parc de logement social des cités minières se traduit par des interventions sous forme de projets intégrés de réhabilitation de cités (pas de financement d'opérations en diffus). Elle se déploie sur la base de critères régionaux fixés en 2018 dans le cadre de l'ERBM, qui prévoient une modulation du niveau de l'intervention financière sur la réhabilitation des logements selon le niveau de performance énergétique visé et également sur des bonifications relatives à l'usage des éco-matériaux en cohérence avec les délibérations prises par la Région en 2020. L'intervention s'appuie également sur le déploiement du dispositif qualitatif du CD2E (Création Développement des Eco-Entreprises) pour s'assurer de la consommation énergétique optimale des

logements post-travaux. Une attention particulière est portée sur la transformation intérieure des logements, afin de les adapter aux besoins actuels.

II.4.2.b - Rénovation des espaces publics des cités minières

En cohérence avec la réhabilitation des logements, un traitement ambitieux et durable de l'environnement urbain des cités minières est recherché afin de valoriser le cadre de vie des habitants et d'améliorer l'attractivité résidentielle et la mixité sociale de ces ensembles. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre de projets intégrés de rénovation urbaine et tiennent compte des enjeux du label UNESCO.

Pourraient être prioritairement concernés :

- Travaux d'amélioration ou de création d' « espaces publics » : voirie et stationnements, développement/renforcement des cheminements doux aménagement facilitant l'accès aux transports collectifs ; mobilier urbain, signalétique, éclairage ; aménagement d'espaces verts (plantations), d'espaces de « centralité » (places) ; travaux sur les réseaux : rénovation des réseaux d'eau potable et/ou assainissement, effacement des réseaux électriques ou téléphoniques

Le soutien à ces aménagements intégrés tiendra compte de la contribution « qualitative » des opérations à la mise en œuvre des grands principes de l'aménagement durable (consommation d'espace, enjeux de biodiversité, de transition énergétique, Troisième Révolution Industrielle (TRI), mobilité douce, ...)

II.4.2.c - Accompagnement des villes dans leur projet partenarial d'aménagement

Un certain nombre de projets partenariaux d'aménagement sont en cours d'élaboration à l'échelle du bassin minier dans le Nord et le Pas-de-Calais. Un accompagnement des villes candidates à l'AMI PPA pour l'élaboration de leur projet partenarial d'aménagement pourra être mis en œuvre dans les 18 mois suivant la signature du CPER.

> Plan de financement II.4.1 et II.4.2

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
ERBM_ Bailleurs sociaux et EPCI	70 M€ sur la réhabilitation des logements	14 M€ sur la réhabilitation des logements								
ERBM - EPCI ou communes	100 M€ sur la rénovation intégrée des cités*	100 M€ sur la rénovation intégrée des cités								
ERBM et pacte SAT - EPCI ou communes	19,5 M€ sur les contrats	8,5 M€								
projets portés par le bloc communal	3 M€									

*En attente de RIM décisionnelle

II.4.3 - Accompagner les territoires littoraux

Les territoires du littoral sont soumis à des vulnérabilités et à des enjeux particuliers qui nécessiteront l'établissement d'une gouvernance et d'une contractualisation spécifiques. Dans l'attente de ce nouveau cadre d'intervention particulier, les partenaires s'accordent pour inscrire dans le CPER la priorité partagée de gestion intégrée du trait de côte.

L'érosion côtière, ou « recul du trait de côte », est un phénomène naturel, aggravé au niveau mondial par les conséquences du changement climatique et la croissance démographique soutenue des territoires côtiers. De la Baie de Somme aux Dunes de Flandre, le littoral exceptionnel de la région Hauts-de-France se déroule sur 230 km le long de la façade maritime de la Manche et de la Mer du Nord.

Sur ces espaces maritimes et littoraux attractifs mais fragiles, la mise en œuvre d'un aménagement durable est essentielle. Elle repose sur des démarches coordonnées de planification des usages en mer et sur le littoral afin de clarifier les enjeux, de fixer des priorités et d'organiser la cohabitation voire les synergies entre les différents usages de ces espaces.

Chacun à leur échelle, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le Document Stratégique de Façade, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) constituent des outils à mobiliser par l'Etat et les collectivités au service de l'organisation des usages et de leur durabilité.

La prévention des risques naturels anticipant les conséquences du changement climatique (recul du trait de côte, submersion, inondations, ruissellement, glissement terrain, sécheresse) doit être traitée sur l'ensemble du littoral des Hauts-de-France dans le cadre de la gestion intégrée du trait de côte, dans le respect des politiques publiques et réglementations relatives à la biodiversité, l'utilisation économique du foncier, notamment la Loi Littoral.

Le SRADDET porte l'objectif d'encourager la gestion intégrée du trait de côte avec comme finalité de réduire la vulnérabilité des espaces soumis à la mobilité du trait de côte, de renforcer l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique, à travers le développement d'une intelligence collective et d'une meilleure capacité à l'anticipation.

En effet le littoral régional est exposé aux risques d'érosion (recul du trait de côte sur les zones meubles et effondrement de falaises, abaissement des plages lié au déficit sédimentaire) et de submersion marine sur les zones basses (waterings, bas-champs, estuaires, marais arrière-littoraux...). De nombreux ouvrages de protection sont dans un état préoccupant, augmentant la vulnérabilité des secteurs urbanisés et des activités économiques exposés à ces aléas climatiques. Dans les prochaines décennies, l'élévation du niveau marin liée au changement climatique va augmenter l'exposition des territoires littoraux aux risques naturels. Face à ce constat, l'enjeu essentiel est de favoriser la prise en compte du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer dans les politiques d'aménagement du territoire, notamment en termes d'adaptation de l'urbanisme et de l'architecture.

Les effets du changement climatique sont déjà observables (+9,04 cm d'élévation du niveau de la mer observé à Dunkerque de 1956 à 2013 (57 ans) et vont, selon les études convergentes (Rapport GIEC du 25/09/2019, cartes de synthèse de l'Agence Européenne de l'Environnement du 10/02/2020), aller en s'accroissant et ce de manière rapide (élévation du niveau de la mer et augmentation de la fréquence des événements tempétueux), quel que soit le niveau de maîtrise des émissions de gaz à effets de serre que nous parviendrons à atteindre et qui en conditionnera l'ampleur.

Les méthodes traditionnelles de défense contre la mer montrent, à chaque épisode tempétueux, dont la fréquence augmente, leurs limites : endommagement des perrés, des digues, enlèvement de sable. Par ailleurs, les ouvrages humains ont perturbé la dynamique sédimentaire et les évolutions naturelles du trait de côte, et les ouvrages de protection de certaines zones ont pu avoir des effets indésirables sur d'autres secteurs.

Gérer en urgence des situations locales ne suffira plus. Il est nécessaire de changer de paradigme et réfléchir, dans ce contexte, à la manière dont nous devons adapter les territoires littoraux aux forces de la nature, à identifier des perspectives d'aménagement, de développement et de gestion ainsi que les moyens à mobiliser pour y parvenir. Les réflexions sont à mener sur le moyen et long terme, tout en gérant l'urgence immédiate. Il s'agit de réfléchir autrement et de manière constructive à l'aménagement du littoral, avec des solutions éclairées, coordonnées, adaptées au contexte local pour un vrai projet de territoire.

II.4.3.a - Améliorer la connaissance des risques littoraux, des dynamiques sédimentaires et des effets du changement climatique

En lien avec le document stratégique de façade Manche Est – mer du Nord qui vise à « partager une meilleure connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux » et le DSF qui se donne plus précisément pour ambition d'« accompagner la réalisation d'études hydrosédimentaires adaptées pour mieux appréhender les solutions de réduction de vulnérabilité, leur suivi et les mesures correctives éventuellement mises en place, à une échelle hydrosédimentaire pertinente », l'État et la Région soutiendront les actions en faveur de l'amélioration de la connaissance sur le littoral permettant une gestion adaptée des risques littoraux et portant sur les enjeux suivants :

- Trafic sédimentaire
- Évolution du trait de côte
- Connaissance des ressources exploitables en granulats marins, notamment pour le rechargement des plages

Les partenaires à associer pour réaliser cette action sont notamment les suivants :

- Réseau d'observation du Littoral Normandie Hauts-de-France, Groupement d'Intérêt Public (GIP) au sein duquel siègent le CR des Hauts-de-France et l'État représenté par la DREAL Hauts-de-France (études hors budget fonctionnement traité par ailleurs)
- ULCO
- BRGM
- CEREMA

II.4.3.b - Soutenir la valorisation et la vulgarisation des données géomorphologiques du littoral et de son évolution

Cette action est réalisée dans le contexte du changement climatique à destination des collectivités, des professionnels, du grand public afin d'assurer un partage le plus large possible des connaissances disponibles.

Vecteur d'action : réseau d'observation du Littoral Normandie Hauts-de-France (GIP)

Les partenaires à associer pour cette action sont notamment les suivants : conseil régional de Normandie, les collectivités territoriales littorales des Hauts-de-France, le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

II.4.3.c - Accompagnement des stratégies locales de prévention des risques naturels et d'adaptation aux effets du changement climatique

L'État et la Région apporteront leur soutien aux collectivités locales compétentes au titre de la prévention des inondations (GEMAPI) pour réaliser, à la bonne échelle hydro-sédimentaire et par regroupement optimisé des collectivités, les études et travaux visant à élaborer et mettre en œuvre une stratégie adaptée. Celle-ci doit être conforme aux orientations de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et à la vision régionale pour l'aménagement du littoral de l'État (juin 2021).

Pour appuyer cette démarche, il est proposé dans le CPER la création d'un fonds dédié à l'accompagnement des collectivités s'inscrivant dans un projet de territoire littoral résilient et durable.

Peuvent être distinguées mais pareillement soutenus

a) la définition de stratégie(s) locale(s) à l'échelle d'une ou de plusieurs collectivités de compétence GEMAPI, incluant les démarches de sensibilisation et de concertation avec les habitants et acteurs concernés

b) l'accompagnement des projets de relocalisation territoriales (ingénieries, co-construction, contribution au projet, etc.)

Les stratégies locales pourront s'appuyer sur les éléments de connaissance disponibles et mentionnés précédemment.

L'État et le conseil régional s'engagent à poursuivre les efforts des collectivités engagées dans un programme d'action de prévention des inondations ayant un volet littoral et les actions de sensibilisation visant à « développer la culture du risque sur le littoral en matière de submersion marine et recul du trait de côte auprès des décideurs locaux et du grand public ».

Les autres enjeux littoraux feront l'objet d'une gouvernance et de l'établissement d'une contractualisation spécifique dont les modalités restent à préciser.

> Plan de financement II.4.3

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
	2 M€ (fnadt) Secondairement, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) pourra être mobilisé à hauteur des 33,8M€ contractualisés pour la région HdF, tel que précisé dans l'axe I	2 M€							2,840 M€*	

* dépodérisation du Hourdel

II.5 - RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

En s'engageant ensemble à la mise en œuvre opérationnelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) en Hauts-de-France, l'Etat et la Région partagent la même ambition de « faire levier » pour transformer en profondeur les quartiers concernés.

Au travers de cette ambition, il s'agit de soutenir des projets de renouvellement urbain complexes aboutissant à une mutation durable des quartiers et à un rééquilibrage du parc social à l'échelle des agglomérations.

Celle-ci doit contribuer à l'émergence d'une meilleure mixité sociale et fonctionnelle en agissant sur la diversité de l'habitat, sur l'attractivité et le potentiel de développement économique des quartiers concernés.

L'État et la Région conviennent de l'importance d'appréhender les projets urbains en lien avec les autres facteurs de développement (projets économiques et d'innovation, évolution des marchés de l'emploi, enjeux de mobilité des salariés, équilibre social et territorial de l'habitat...) et s'engagent à coordonner les différentes procédures mobilisables, chacun dans son domaine de compétence (emploi, formation, éducation, sécurité...).

En Hauts-de-France, l'intervention sur le renouvellement urbain concerne les 25 quartiers d'intérêt national, en plus des 29 quartiers d'intérêt régional sélectionnés.

La mobilisation des moyens consacrés au Renouvellement urbain se fera dans le respect des mises en œuvre engagées du NPNRU : les protocoles de préfiguration qui détaillent les enjeux du quartier définissent les programmes urbains par quartier et les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain qui déterminent les montants de concours financiers de l'ANRU, de l'État, de la Région et des autres co-financeurs.

Conformément à la délibération n° 20161396 en date du 13 octobre 2016 relative au « Cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la Politique de la Ville pour la période 2017-2021 - Principes, cadrage et modalités de mise en œuvre », la Région s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats de ville. Cet engagement aux côtés des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) s'appuie sur la mobilisation des politiques de droit commun et des crédits spécifiques relatifs à la politique de la ville et au NPNRU.

Le soutien de la Région aux programmes de rénovation urbaine a fait l'objet de plusieurs délibérations qui fixent le cadre de son intervention.

II.5.1 - Modalités d'intervention de la Région

Conformément à la délibération régionale n° 20170046 en date du 2 février 2017 les priorités régionales d'intervention portent sur les projets visant à :

- Renforcer le développement économique et l'accès à la formation, l'apprentissage et l'emploi des habitants des quartiers afin d'enclencher une véritable dynamique économique, créatrice d'activités et d'emplois au bénéfice des habitants de ces quartiers ;
- Contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI), qui est au cœur des enjeux liant la sobriété et l'efficacité énergétique, la logique de développement territorial intégré, leur contribution à l'optimisation des conditions d'exploitation des réseaux et l'association et l'implication des habitants et des utilisateurs finaux.
- Améliorer l'attractivité des quartiers afin de les inscrire pleinement dans le fonctionnement normal de l'agglomération.

A ce titre, les projets de renouvellement urbain peuvent mobiliser des crédits régionaux sur le développement économique des quartiers, l'innovation sociale et/ou numérique, le traitement de l'habitat ancien dégradé et la réhabilitation du parc social, le renouvellement de l'offre de services à travers les équipements publics, l'aménagement urbain et l'attractivité.

II.5.2 - Modalités d'intervention de l'ANRU

Le règlement général de l'Agence arrêté le 17 décembre 2020 précise ses interventions techniques et financières.

L'Agence souhaite soutenir :

- Les opérations d'ingénierie telles que les études et la conduite de projet ainsi que le relogement des ménages
- Les opérations d'aménagement telles que la démolition de logements locatifs sociaux (LLS), le recyclage d'habitat ancien et /ou de copropriétés dégradés et les aménagements.
- Les programmes immobiliers tels que la reconstitution de l'offre, la requalification de LLS, la résidentialisation de logements, la production d'une offre d'accession à la propriété, la création ou la réhabilitation d'équipements publics de proximité, d'immobilier à vocation économique et autres investissements.

Plan de financement

Action	ÉTAT	RÉGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
NPNRU	277,8 M€	219,4 M€	132,8 M€	14,958 M€			11.9M €			

II.6 - FAIRE DU CANAL SEINE NORD EUROPE UN MOTEUR D'ATTRACTIVITÉ POUR LES TERRITOIRES

L'une des ambitions du SRADDET est de faire de la région Hauts de France un véritable hub logistique et dans cette dynamique, le CSNE est un maillon structurant de ce hub logistique régional. Il s'agit de faire du CSNE un vecteur de développement économique, industriel et un support d'aménités.

Le CSNE est donc un projet majeur dont le chantier et l'exploitation doivent être porteurs d'emplois locaux et de développement territorial. Afin de garantir les effets d'entraînement escomptés pour les territoires traversés, et plus largement pour l'ensemble du réseau fluvio-portuaire des Hauts-de-France, il est prévu de :

- Soutenir la démarche Grand Chantier CSNE copilotée par l'État et la Région dans ses différentes dimensions : Emploi, formation, Insertion, Accueil du chantier, Entreprises,
- Favoriser l'émergence de réflexions stratégiques et opérationnelles garantissant l'insertion territoriale du CSNE, à différentes échelles (de l'échelle locale à l'ensemble du réseau Seine-Escaut), et son interopérabilité,
- Appuyer les territoires traversés par le CSNE dans la mise en œuvre de leurs projets de valorisation de l'infrastructure et de ses aménagements connexes.

A l'appui de ces enjeux, des Contrats territoriaux de développement (CTD) ont vocation à intégrer les projets concourant à l'insertion et à la valorisation territoriale du canal. Ils seront signés avant le démarrage du chantier entre l'État et ses opérateurs, la Région, les Départements, la Société du Canal Seine Nord Europe et les Établissements publics de coopération intercommunale pour chacun des trois territoires du tracé du CSNE (Compiégnois/Noyonnais, Santerre/Haute Somme, Artois/Cambrésis).

Les CTD disposent d'une gouvernance propre assurée au sein des Comités territoriaux coprésidés par l'État et la Région. Ils sont composés de quatre volets (1. Aménagements bord à canal, 2.

Développement économique par l'emploi, l'insertion, la formation, l'accueil du chantier et l'appui aux entreprises, 3. L'organisation du chantier en lien avec la vie du territoire, 4. Devenir des canaux existants).

Les projets proposés dans le cadre de ces contrats feront l'objet d'une instruction dans un cadre partenarial (Comité des projets des territoires) qui se traduira par une labellisation « Canal Seine-Nord Europe » (assise sur des critères d'éligibilité explicites) pour les projets retenus et un examen en vue de la détermination de leurs modalités de cofinancement.

Ils pourront être portés en maîtrise d'ouvrage directe ou indirecte, qui peuvent être des communes, leurs regroupements, l'établissement public local SCSNE, des associations spécifiques le cas échéant ou tout autre acteur public impliqué dans la valorisation du canal.

À l'issue de ce processus de labellisation, les financements contractualisés dans le cadre du présent CPER seront mobilisables selon les modalités détaillées ci-dessous.

Pour garantir la mise en œuvre des CTD, les types de projets suivants peuvent être soutenus et cofinancés par les partenaires :

- Études prospectives de valorisation du CSNE en lien avec le développement de projets économiques, touristiques ou urbains innovants portés par les collectivités.
- Études ou travaux d'aménagements bord à canal et réaménagement des voies d'eau existantes.

A titre d'exemple, peuvent bénéficier en priorité d'un soutien : la valorisation économique, touristique, paysagère et environnementale du Canal Seine-Nord Europe, la requalification des voies d'eau existantes, les vélo-routes et voies vertes, les sentiers de randonnée, les lieux et équipements dédiés à l'accueil touristique (maisons du canal...), la mise en valeur du patrimoine bâti, naturel et paysager le long du Canal Seine-Nord Europe, la renaturation d'espaces délaissés.

- Projets relatifs à l'accueil durable du chantier du CSNE dans les territoires

Il s'agit notamment des services/infrastructures permettant la vie du chantier, de l'accueil des travailleurs (hébergement, restauration, etc.) et des entreprises sur le territoire, de l'aménagement de bases chantier sur d'anciennes friches...

- Soutien à l'ingénierie consacrée au suivi de ces projets

afin de guider les démarches des porteurs de projet en subsidiarité des moyens mobilisés au titre du droit commun (et notamment l'ANCT).

Par ailleurs, la Région a engagé, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai et les Communautés de Communes d'Osartis-Marquion, de l'Est de la Somme, de la Haute Somme et du Pays du Noyonnais, les opérations des 4 ports intérieurs déclarés d'utilité publique concomitamment au Canal Seine Nord. Afin de permettre la mise en service de ces ports à l'horizon de celle du Canal, soit fin 2028, elle engagera 20M€ sur la période du Contrat de Plan.

Plan de financement II.6

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
EPCI, communes, établissements publics locaux, associations, etc.	15 M€ (enveloppe globale)	20 M€ (enveloppe globale) 20 M€ (ports intérieurs)					

L'intervention État-Région sera appréciée de façon globale sur l'ensemble des projets ou actions issus de ce sous-axe, dans un souhait de tendre vers la parité. Les principes de répartition des financements entre l'État et la Région seront précisés ultérieurement.

La participation minimale exigée des porteurs de projets (EPCI, Communes, Associations...) sera variable selon les cas de 20 à 30 % selon les projets et la nature des porteurs. Dans le cas spécifique des projets sous MOA de la SCSNE, il ne sera pas exigé de co-financements du MOA (possibilité ouverte par l'article L 1111-10-IV du CGCT), considérant que les financements publics des partenaires devront couvrir la totalité des coûts.

Outre les crédits contractualisés au titre de ce sous-axe du CPER, les moyens mobilisés pour assurer la mise en œuvre des Contrats Territoriaux de Développement pourront être complétés par des crédits complémentaires de droit commun ou des ressources propres des partenaires. À titre d'exemple, l'État a d'ores et déjà prévu de mobiliser les moyens de l'ANCT pour aider au montage des projets d'aménagements bord à canal ; la Région pourra mobiliser les aides économiques aux entreprises, assurer le secrétariat général des Projets des territoires (volet 1 des CDT).

II.7 - POURSUIVRE LES DÉMARCHES D'APPUI ET D'INGÉNIERIE AUX TERRITOIRES

L'ingénierie territoriale désigne l'ensemble des moyens humains, des méthodes et des missions concourant à l'élaboration et à la conduite d'un projet territorial, ainsi qu'à la définition, au montage et à la mise en œuvre d'actions.

Si les territoires sont acteurs, porteurs de créativité et d'innovation, ils souffrent parfois d'un manque de moyens humains et techniques pour porter et mener leurs projets à terme. Des moyens d'ingénierie sont traditionnellement fournis par l'État, la Région et les Départements, mais ils ne recouvrent pas toutes les compétences techniques nécessaires aux territoires. Il importe donc de poursuivre le financement des démarches d'appui aux territoires et de soutenir les structures en capacité d'apporter un soutien expert aux collectivités, en particulier dans la gestion urbanistique et l'ingénierie de projet pour favoriser un aménagement équilibré des territoires.

Dans le cadre du CPER, un focus particulier est apporté aux structures ayant une action territorialisée pour accompagner la résilience des territoires vulnérables ou ayant des enjeux spécifiques, comme le bassin minier, les quartiers de la politique de la ville, les pôles de l'ossature régionale définis dans le SRADDET, les territoires ruraux peu denses et isolés, ou encore les territoires préservés au regard de leur patrimoine naturel remarquable.

D'autres appuis aux territoires peuvent être apportés sur des thématiques précises et à l'échelle de l'ensemble du territoire régional, comme c'est le cas notamment du Centre Ressource du Développement Durable (CERDD). Ces structures, qui assurent également des missions d'observations et de production de données sont soutenues au titre d'autres axes du CPER (Axe I ou axe VI consacré à la mise en place d'une coordination stratégique régionale de la connaissance). Enfin, pour mémoire, des moyens d'ingénierie dédiés au soutien des villes inscrites dans le programme « Petites villes de Demain », via les crédits dédiés par la Banque des territoires, sont également mobilisés dans cet axe 2.

Parallèlement aux moyens mobilisés dans le cadre de ce CPER, l'État s'appuiera également sur l'offre d'ingénierie proposée par l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires, laquelle viendra en subsidiarité des moyens proposés dans ce CPER.

Le CPER permettra de poursuivre le soutien aux dispositifs d'appui aux territoires et la mise en réseau des structures/entités d'accompagnement.

II.7.1 - Soutien à la Mission Bassin Minier

La Mission Bassin Minier est un outil dédié à l'ingénierie de développement, d'aménagement et de valorisation du territoire du bassin minier du Nord Pas-de-Calais, pour appuyer la mise en œuvre d'un programme défini de manière partenariale ayant une approche globale de la restructuration urbaine, sociale, économique, écologique et patrimoniale de ce territoire.

Depuis l'année 2000, la Mission Bassin Minier porte une dynamique d'aménagement durable et de développement territorial qui dépasse maintenant largement l'objectif initial d'accompagner le plan après-mines du CPER 2000-2006.

Ainsi, la Mission Bassin Minier a acquis un rôle incontournable en matière de gestion du label Bassin Minier Patrimoine Mondial de l'Unesco. La volonté de l'Etat et des collectivités territoriales, à travers l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) d'accélérer la mutation de ce territoire positionne encore plus cette structure d'ingénierie comme un acteur stratégique de mobilisation des acteurs et d'accompagnement des mutations urbaines, culturelles touristiques et de loisirs du bassin minier.

La Convention d'Objectif 2021-2023 de la Mission Bassin Minier qui, pour la première fois, réunit l'Etat, le Conseil Régional et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais traduit la reconnaissance du travail effectué mais surtout la volonté de positionner la structure comme un partenaire majeur des transformations à venir de ce territoire d'un million d'habitants.

Trois axes stratégiques concrétisent d'ores-et-déjà cette ambition : la gestion de l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco, la contribution à la mise en œuvre de l'ERBM, la participation au confortement et à l'ouverture de ce territoire aux territoires voisins afin de créer des synergies de développement.

II.7.2 - Soutien au réseau régional des agences d'urbanisme

Les agences d'urbanisme intervenant sur le territoire régional sont organisées en Hauts-de-France autour d'un réseau (Urba 8), lorsqu'elles apportent une expertise aux territoires sur différents domaines touchant à l'urbanisme et au développement territorial (planification, habitat, mobilités, économie, environnement, foncier...). L'appui du réseau URBA 8 pourra notamment être mobilisé sur les priorités définies au sein de l'axe 2 « soutenir les territoires » tels que l'appui à la revitalisation des centralités ou les stratégies foncières économes.

II.7.3 - Soutien au GIP IREV

L'IREV assure l'animation du réseau des professionnels de la Politique de la ville en Hauts-de-France, la montée en qualification des acteurs dans les quartiers ainsi que la diffusion des savoirs et expériences inspirantes et innovantes dans les territoires des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Les crédits délégués permettent de couvrir la participation statutaire de l'État pour la période 21-25 (CPO 20-22 puis CPO 23-25), il est donc nécessaire de prévoir la possibilité d'un avenant pour prendre en compte la CPO suivante pour la période 26-27.

II.7.4 - Soutien aux Parcs Naturels Régionaux

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité aux paysages, milieux naturels et patrimoine culturel qui doivent être protégés et valorisés par la mise en œuvre d'une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, qui implique au mieux ses habitants.

L'existence de 5 PNR au sein des Hauts-de-France témoigne de la diversité et de la richesse patrimoniale de ses territoires : Scarpe-Escaut, Caps et Marais d'Opale, Oise - Pays de France, Avesnois, Baie de Somme-Picardie maritime adossé au Parc naturel marin (PNM) des estuaires picards et de la mer d'Opale

La Région et l'État poursuivent leur accompagnement pour le fonctionnement et les programmes d'actions des Parcs. Chaque parc s'organise autour d'une charte, dont le contenu définit des missions et objectifs de préservation et de développement du territoire. Le CPER accompagnera également l'élaboration des chantiers relatifs aux révisions des Chartes pour les Parcs concernés. Ces appuis feront notamment l'objet de conventions renouvelées entre la Région et les parcs pour les périodes concernées par le CPER.

Les Départements apportent leur soutien aux PNR de leur territoire et participent à la mise œuvre de leur Charte à travers leurs actions en faveur de la préservation des espaces naturels et littoraux.

Plan de financement II.7

Action	ÉTAT	RÉGION	MEL	CAA M	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
<i>Mission Bassin Minier</i>	1,75 M€ (fnadt)	5,73M€				0,7 M€		0,55M€		
<i>URBA 8</i>	0,75 M€ (fnadt)	2,8 M€						0,63M€		
<i>GIP IREV</i>	1,731 M€	1,820M€						0,49 M€		
<i>Parcs Naturels Régionaux</i>	3,5 M€ (BOP 113)	60M€				3,5 M€	2,8 M€	2,77 M€	2.1 M€	

AXE III . LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS

La population des Hauts-de-France est confrontée à une situation sociale difficile, que ce soit en termes de pauvreté ou d'inclusion sociale. Près d'un million de personnes, soit 18,6 % des habitants contre 14 % en moyenne française, vit sous le seuil de pauvreté. Les femmes en situation monoparentales sont particulièrement concernées puisque 63% d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté. Il s'agit donc d'un enjeu particulièrement prégnant pour ancrer la région dans un avenir meilleur. La pauvreté n'est pas seulement monétaire et couvre d'autres dimensions : surendettement plus fréquent (12 dossiers pour 1 000 ménages contre 8 en moyenne nationale) et taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine (9,3 % contre 7,7 % pour la France métropolitaine au T4 2020), en particulier chez les jeunes. Les difficultés d'accès à l'emploi sont elles-mêmes liées à des niveaux de diplôme plus faibles et à des situations d'illettrisme plus présentes dans la région. La part des non diplômés reste particulièrement élevée dans certains territoires du versant picard ainsi que dans les espaces du bassin minier et du littoral. Les jeunes sont plus particulièrement touchés par les difficultés et les inactifs non scolarisés sont nombreux : 7,3 % des 15-29 ans contre 5,6 % au niveau national.

La crise a naturellement accentué les besoins à ce sujet dans une région où la dégradation de la situation de l'emploi peut rapidement générer une spirale négative vers une exclusion massive et durable.

Réussir la lutte contre les exclusions nécessite donc de l'appréhender sous toutes ses formes pour traiter la problématique dans sa globalité et en lien avec tous les acteurs, notamment les Départements qui impulsent, organisent et coordonnent toutes les politiques de solidarité. Dans ce contexte, la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dans l'une des régions les plus pauvres du territoire national a vocation à faire l'objet d'une mobilisation renforcée des compétences régionales qui y concourent, et d'une coopération accrue avec l'État et l'ensemble des partenaires en région, dont les Conseils départementaux et la Métropole Européenne de Lille.

C'est le sens de la contractualisation entre l'État et la Région au titre de la stratégie pauvreté. La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales remettent en perspective ces objectifs stratégiques et confirment plus que jamais l'intérêt de placer l'investissement social comme un enjeu clé du CPER.

Il convient d'avoir une attention particulière sur les publics suivants :

- les publics « invisibles » dont les jeunes ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEET) et/ou sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE)
- les demandeurs d'emploi dont les demandeurs d'emploi de longue durée, les seniors et les allocataires du RSA,
- l'ensemble des publics en situation de précarité, dont les travailleurs pauvres,
- les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que des zones rurales fragilisées.
- Les femmes cheffes de familles monoparentales et les femmes isolées

Afin d'enrichir et renforcer la lutte contre les exclusions, les collectivités partenaires, départements et métropoles, sont naturellement invitées à soutenir financièrement des actions dans le respect des orientations et priorités énoncées ci-dessus. Ces actions pourront dépasser le périmètre défini par le mandat au plan financier, et repris dans le Protocole d'accord État-Région, mais ne pourront bénéficier dans ce cas, d'un financement de l'État ou de la Région.

III.1 - SOUTENIR LA DYNAMIQUE DES SOLIDARITÉS ET LA STRUCTURATION DU MONDE ASSOCIATIF

La crise a montré la nécessité de soutenir la dynamique des solidarités, notamment à travers le monde associatif, dont il convient aujourd'hui de conforter le redimensionnement et l'économie sociale et solidaire (ESS), dont l'accompagnement doit être une priorité. Les collectivités territoriales contribuent à soutenir le développement de l'ESS, de par leurs compétences, leurs capacités d'animation des acteurs locaux et leurs liens avec les citoyens. Leurs initiatives en faveur de l'ESS permettront de renforcer la cohésion territoriale, soutenir l'activité et développer l'emploi dans les territoires.

III.1.1 - Accompagner l'économie sociale et solidaire

Le secteur de l'ESS représente 1 emploi sur 10 en région Hauts-de-France soit 200 000 emplois dont 60 000 dans les domaines sanitaire et social. Il convient d'accompagner le secteur de l'ESS, en particulier les associations soit près de 85 % du secteur, les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif qui impulsent un nouveau mode de partenariat public-privé d'économie sociale et solidaire au service de l'intérêt général et du territoire.

Le secteur sera accompagné grâce au soutien des entreprises de l'ESS à tout stade de vie (de leur émergence à leur consolidation). Ce soutien se caractérise par un appui aux structures d'accompagnement à la création en ESS pour faire émerger de nouvelles associations et entreprises de l'ESS et de nouveaux emplois, aux dispositifs d'accompagnements au développement des associations et entreprises de l'ESS pour consolider les entreprises, leurs emplois et leur permettre de changer d'échelle, aux outils financiers de l'ESS, aux dispositifs d'accompagnement face aux difficultés pour la sauvegarde de l'emploi. L'animation et l'observation du secteur seront encouragées via les têtes de réseaux de l'ESS (dont la CRESS). Les approches territoriales et de proximité favorables au décloisonnement du secteur seront soutenues. Dans un contexte post-crise sanitaire, l'ESS doit enfin faire partie intégrante de la relance économique.

Aussi, les interventions suivantes seront favorisées dans le cadre du CPER :

- Financement des opérateurs d'accompagnement à la création d'activités liées à l'ESS (Starter ESS, FIDESS)
- Financement du Dispositif Local d'Accompagnement et de Booster ESS pour le développement des entreprises
- Financement des outils financiers de l'ESS (fonds et fonctionnement – dont France Active)
- Financement du DASESS
- Financement des têtes de réseaux de l'ESS (UDES, CRESS, APES, IRIAE, URSCOP)
- Financement des dynamiques territoriales de coopération économique (ACTE, PTCE)
- Financement des opérateurs de l'ESS au titre de l'insertion par l'activité économique (Atelier et chantier d'insertion, Associations Intermédiaires et Entreprises d'insertion) hors contrats aidés
- La participation des collectivités territoriales au capital des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif
- Le financement de projets intégrant des pratiques d'économie sociale et solidaire, d'innovation sociale et de coopération portés par les citoyens pour accompagner la transformation économique, environnementale et sociétale

III.1.2 - Structurer le monde associatif

Le monde associatif, expression de la fraternité de proximité, prend aujourd'hui une nouvelle dimension qu'il faut soutenir. L'emploi associatif s'avère particulièrement important en région avec 11 500 associations employant 170 800 salariés, soit 11,4 % du total de l'emploi privé (contre 9,7 % au niveau national) et une masse salariale de 3,4 milliards d'euros. Au vu du poids de ce secteur associatif dans notre région, la structuration de la vie associative sera soutenue dans le CPER via Le mouvement associatif (tête de réseau des têtes de réseaux associatives) et le soutien au réseau PIVA+.

Ainsi, il s'agit dans le cadre du CPER de :

- Poursuivre la définition des objectifs stratégiques et des principes d'organisation du dialogue civil ;
- Assurer le suivi des travaux via le comité de suivi de la Commission Régionale de la Vie Associative ;
- Soutenir l'action de LMA (Le Mouvement Associatif, représentation nationale des associations françaises) dans l'animation envers les têtes de réseau sectorielle et territoriales, remontées d'information...
- Conforter le réseau Information Vie associative via les points locaux et leur coordination ;
- Développer une stratégie régionale de transition numérique inclusive des Points d'information à la vie associative ;
- Soutenir les actions structurantes contre les violences faites aux femmes portées par les collectifs associatifs regroupant au moins trois associations. L'ensemble des violences faites aux femmes/filles seront considérées.

Plan de financement III1

	État	Région	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
ESS	4,87 € 1M€ (Fnadt)	25M€	2M€		17.08 M€	50,4 M€*)	12,056 M€	20,4 M €	28.4 M€
Structuration du monde associatif dont les collectifs de lutte contre les violences	0,110M€ (bop 137) 0.7 M€ (fnadt)	4, 242 M€		1 M€					

* IAE hors FSE et contrats aidés

III.2 - ANTICIPER ET LEVER LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT ET INVESTIR DANS LA FORMATION

L'ensemble des moyens et des acteurs sont mobilisés pour promouvoir les dispositifs de l'emploi et de la formation. Il s'agit à la fois d'aider les plus fragiles mais également d'accompagner les transitions

professionnelles et l'adaptation des compétences aux besoins vers les secteurs en tension et les activités d'avenir :

- Anticiper les difficultés de recrutement en renforçant la capacité du monde économique à définir les besoins de compétences (GPECT) et agir dès qu'elles apparaissent en renforçant l'attractivité des métiers à fort potentiel de recrutement, en favorisant la mise en œuvre d'un service public régional de l'orientation et en renforçant l'amélioration des conditions de travail.
- Réduire l'écart entre les attendus des entreprises et les compétences existantes qui s'intensifient par le renforcement de la formation des demandeurs d'emplois et des actifs.
- Lever les freins rencontrés par les demandeurs et les demandeuses d'emploi tant en matière de mobilité, logement, santé, potentiel professionnel et lever les freins spécifiques à l'emploi des femmes et des familles monoparentales.
- Agir sur la sécurisation des parcours professionnels des salariés, en accompagnant les entreprises face aux mutations économiques et consolider l'accompagnement des entreprises sur la conduite du dialogue social et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, des expérimentations pourraient être lancées à l'échelle des Départements afin de dynamiser les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA par exemple par une offre de service plus dense, plus réactive, plus proactive et plus intégrée sur les champs sociaux et professionnels. Ces futures expérimentations pourront s'appuyer sur les conventions bilatérales Région / Département pour la formation, l'insertion et l'emploi des personnes relevant du RSA.

III.2.1 - Soutien de l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT)

L'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) en Hauts-de-France a pour mission d'aider à développer la convergence et les synergies entre qualité du travail et de la vie au travail, la performance économique et la qualité du dialogue social, dans tous les programmes d'action qu'elle développe et auxquels elle contribue, au service de la dynamique des acteurs économiques et sociaux de la Région Hauts-de-France.

L'ARACT est présente aux côtés des entreprises et des salariés pour que l'amélioration des conditions de travail permette de concilier satisfaction au travail et performance économique. Elle a vocation à accompagner les entreprises et les organisations dans leurs projets visant l'amélioration des conditions de travail des salariés, l'efficacité des entreprises et des organisations, et une bonne responsabilité sociétale de tous acteurs.

L'ARACT met ainsi ses compétences à la disposition des acteurs de l'entreprise : informations, connaissances, outils méthodologies, retours d'expériences, appui au pilotage de projets, connaissance du terrain... qui pourront aider entreprises et organisations à mieux développer l'innovation sociale et technologique dans les territoires.

L'activité de l'ARACT :

- contribue à anticiper les conséquences des mutations économiques du point de vue de ses impacts sur les conditions de travail et son organisation
- s'inscrit dans les politiques de développement des territoires, notamment sur le volet de la création et du développement d'emplois de qualité dans le cadre de démarches de développement durable,
- contribue à aider au maintien dans l'emploi et au développement des compétences tout au long de la vie.

III.2.2 - Soutien du Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation (CARIF) et de l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF)

Le Centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité de la formation (C2RP), créé en 1997, est un Groupement d'intérêt public (GIP) dont la vocation est d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'orientation, de la formation et de l'emploi, au service des acteurs des territoires. Il est présidé alternativement par l'État et la Région, qui en sont les principaux financeurs.

La mobilisation du C2RP a pour objectif de rapprocher les politiques de l'emploi et de la formation des besoins en compétences et des stratégies des entreprises via, notamment, ses capacités d'analyses (outils d'analyses et de suivi partagés, appui sur les observatoires existants...) et permet de disposer d'une vision partagée de la situation socioéconomique de la région.

Pour cela, il est essentiel de poursuivre l'adaptation des outils de la politique de l'emploi au service des territoires, des branches professionnelles et des personnes au moyen d'observations socio-économiques dans le cadre de l'observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF) et de démarches prospectives des métiers et des qualifications pour les filières à forte valeur ajoutée ou jugées essentielles dans le cadre du CPRDFOP. Il est également indispensable de continuer à appuyer et éclairer les politiques publiques, dans le cadre du CPRDFOP, à travers l'observation, l'analyse et la prospective sur les évolutions de l'emploi, des compétences, des transitions professionnelles, des qualifications, de la formation et de la relation emploi-formation, dans l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes. En ce sens, l'OREF est un maillon de la stratégie régionale de la connaissance précisée dans l'axe 6 du CPER.

Ces actions doivent permettre de bâtir une offre de formation tout au long de la vie articulée avec les besoins des territoires, des branches et des entreprises en favorisant une information sur la formation (CARIF) et une orientation de qualité des personnes.

Par ailleurs, la coordination des politiques de l'emploi et de la formation est un enjeu majeur pour le développement économique des territoires.

La loi pour La Liberté de choisir son avenir professionnel de septembre 2018 renforce la possibilité pour toute personne de choisir la formation à travers notamment la mobilisation de son CPF (Compte personnel de formation). Cela suppose pour les financeurs publics la capacité à diffuser une information fiable, exhaustive et de qualité tant en ce qui concerne l'offre de formation disponible en région que les taux d'insertion et les perspectives d'emploi, guidée par un principe d'égalité entre les hommes et les femmes.

Le CPER doit ainsi contribuer à :

- Développer et améliorer la réalisation de diagnostics partagés, supports des plans d'actions territoriaux ou sectoriels (État, Région, partenaires),
- Articuler les diagnostics entre les démarches menées aux niveaux national et régional, notamment dans les secteurs en fortes mutations et les cartes de formation du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Aussi, les acteurs de l'emploi et de la formation en région réunis au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) réaffirment la nécessité de pouvoir s'appuyer sur une structure en mesure de :

- Développer une capacité de veille et d'information qui éclaire les tendances lourdes de structuration et d'évolution de la relation emploi-formation, mesure les impacts des modifications des politiques nationales et régionales, propose des travaux permettant de faire

avancer ces sujets dans les Hauts-de-France, au sein des espaces techniques et politiques identifiés,

- Collecter, analyser, et conduire des études, dans une logique constante d'amélioration des sources de données pour construire des outils mutualisés et partagés, adaptés à la façon dont s'organise le dialogue en Hauts-de-France.
- Développer des capacités d'observation et d'analyse qui doivent permettre d'éclairer les évolutions des métiers, des compétences et des qualifications par secteur d'activité et par territoire, mais aussi d'apporter une plus-value déterminante, à la fois comme lieu de rencontres et d'échanges entre tous les acteurs
- Accompagner la mise en place et le suivi des contrats de branches, notamment par l'extension du réseau OREF aux observatoires de branches, OPCO et aux Départements notamment.
- Alimenter les travaux du CREFOP dans les diagnostics, études, conception de tableaux de bords
- Accompagner, par la formation, des publics vers ces évolutions et les particularités régionales des conditions d'insertion ou de mobilité des actifs. Cette mission stratégique doit permettre de consolider sur le territoire des données produites par des acteurs en présence (État, Région, partenaires), d'éclairer le diagnostic régional et les acteurs territoriaux des SPELOF, et permettre d'outiller les choix programmatiques des acteurs de l'emploi et de la formation, Développer une capacité d'ingénierie qui permette aux acteurs d'adapter les formations, d'en construire de nouvelles, d'aider à structurer de nouveaux dispositifs, de capitaliser les ressources et de favoriser leur réinvestissement,
- Développer des capacités d'animation et de professionnalisation des acteurs du champ de l'emploi, de la formation et de l'orientation pour les outiller dans l'exercice de leurs fonctions, pour faciliter le déploiement de politiques nouvelles.

Les missions du C2RP qui se déploieront tout au long de la durée du CPER sont les suivantes :

- Collecte et diffusion de l'offre de formation toutes voies de formation confondues en veillant particulièrement à la qualité des informations fournies et à leur accessibilité (qualification de l'offre, lisibilité, profondeur de l'information...) et à l'actualisation des outils de mise à disposition,
- Observation du lien emploi formation par un appui sectoriel renforcé (contrats de branche...),
- Professionnalisation des acteurs de l'orientation et de la formation,
- Promotion et animation de la VAE,
- Accompagnement des professionnels et autres partenaires par un appui aux politiques territoriales et à la professionnalisation,
- Accompagner et animer l'innovation en formation, digitalisation de l'offre, mise à disposition d'outils, de plateformes) en intégrant le Lab'Innovation et en lien avec l'Université de l'innovation,
- Assistance technique à la gouvernance régionale du CREFOP.

III.2.3 - Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) et accompagnement des démarches d'anticipation des mutations économiques et de développement de l'emploi et des compétences (MUTECO)

L'adaptation des compétences des salariés pour soutenir le développement des entreprises du territoire est un sujet majeur permettant de structurer des filières, de les rendre plus compétitives, de développer de nouvelles activités, de les diversifier ou de les repositionner. Outre l'accompagnement

des filières stratégiques au plan national et régional, il convient de soutenir également le développement de filières essentielles à une économie tournée vers l'avenir notamment en lien la transition écologique et énergétique, la transition numérique mais également l'économie sociale et solidaire, le développement de l'artisanat ou bien encore la « silver économie ».

Le développement des compétences des salariés doit en outre leur permettre de développer des parcours professionnels sans rupture leur permettant de préserver leur qualité de vie au travail.

L'Etat a mené une politique forte de développement de la GPEC sur les territoires. Cette politique sera à nouveau soutenue au travers de ce CPER 2021-2027. Il s'agira de consolider et développer les démarches d'anticipation des mutations économiques au travers d'actions territoriales et/ou innovantes.

Ces démarches s'appuieront notamment sur les appuis conseils mis en œuvre dans le cadre de démarches de GPEC sectorielles auprès de PME portées par les OPCO. Des démarches sectorielles et territoriales pourront également être déclinées pour rapprocher les politiques de l'emploi et de la formation des besoins en compétences et des stratégies des entreprises.

Les projets développant des formats innovants de formation (formations en situation de travail, formats numériques, à distance...) seront privilégiés. La transmission d'entreprise sera également un enjeu à traiter.

Toutes ces démarches devront prendre en compte la dimension d'égalité femme-homme.

Les démarches articuleront une palette de dispositifs permettant de sécuriser les parcours professionnels des salariés et visant à développer l'emploi et les compétences au sein des branches ou des filières. Ces moyens reposent sur une combinaison d'ingénierie et d'actions opérationnelles en emploi et formation conçues et déployées de manière partenariale.

Ils devront permettre à la fois de soutenir les publics prioritaires, les territoires fragilisés et de développer les secteurs en croissance. Des passerelles entre métiers ou secteurs pourront être recherchées.

Ces démarches reposeront sur l'analyse des besoins des entreprises et des territoires et permettront d'orienter les formations des salariés et le développement de leurs compétences.

III.2.4 - Veiller à la parité hommes / femmes dans l'accès à la formation et l'emploi, promouvoir la mixité des métiers et l'entrepreneuriat des femmes

Si les inégalités professionnelles entre hommes et femmes sont moins marquées en région qu'il y a quelques années, elles n'en demeurent pas moins encore réelles et les écarts subsistent que ce soit dans l'accessibilité à la formation, à l'emploi, au choix des métiers ou encore à la promotion professionnelle.

Des dispositifs ont été engagés et / ou adaptés affichant une mobilisation encourageante des femmes que ce soit dans le domaine de l'entrepreneuriat, de la vie associative, du sport, de la recherche ou encore de la santé. Un ensemble d'actions de remédiation des écarts a été mené, notamment sur le volet formation, sur les métiers en tension et / ou peu féminisés. Cependant la région reste encore marquée par les inégalités hommes/femmes et il convient donc de poursuivre les efforts entrepris pour les corriger.

L'ensemble des moyens et des acteurs sont mobilisés pour promouvoir la parité dans les dispositifs de l'emploi et de la formation.

Il s'agit :

- D'accompagner les femmes, et notamment celles vivant dans les quartiers prioritaires et dans les zones rurales de revitalisation (ZRR), qui cumulent des difficultés, à accéder durablement à la formation et à l'emploi.
- De lutter contre les stéréotypes et les représentations sexistes par :
 - L'accompagnement des femmes et des jeunes filles, à lever les freins en matière de mobilité, logement, de santé, de potentiel professionnel,
 - La professionnalisation des acteurs et actrices de la formation, de l'insertion et de l'orientation,
 - L'accompagnement des territoires,
 - L'appui des acteurs et actrices économiques,
 - La lutte contre les stéréotypes pour une orientation sans déterminisme de sexe,
 - L'animation de la dynamique régionale sur la thématique.

Le CPÉR contribue à l'égalité entre les femmes et les hommes via des actions transversales et spécifiques, en particulier en ce qui concerne la promotion de la mixité dans les filières de formation et dans les métiers, la montée en compétences des femmes, le développement de leurs réseaux ou encore la facilitation des relations avec les instituts bancaires....

Par ailleurs, le CPER veillera au soutien des actions liées à l'insertion économique des femmes fragilisées par les violences subies au sein du couple. A la fois par un accompagnement individualisé et spécifique à ce public, comme le font les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles mais également par la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Le Conseil recherche ingénierie formation pour l'égalité femmes/hommes (CORIF), opérateur régional investi sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes assure une mission d'animation pour le compte des principaux financeurs : l'État et la Région.

Ainsi, le CORIF, par son expérience et expertise en matière d'éducation et de formation des professionnels :

- Sensibilise les jeunes des collèges et lycées, en partenariat avec d'autres acteurs incontournables du système éducatif (Maison des adolescents, planning familial...), par une approche globale qui prend en compte les projets des jeunes, qui permet de modifier les représentations ancrées et à agir véritablement sur les choix d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes qu'il forme,
- Accompagne les entreprises dans leur élaboration de Rapport de situation comparée (RSC) et leur négociation d'accord ou leur plan d'action pour l'égalité.
- Accompagne des femmes et les jeunes filles,
- Professionnalise les acteurs et actrices de la formation, de l'insertion et de l'orientation,
- Accompagne les territoires,
- Appuie les acteurs et actrices économiques,
- Lutte contre les stéréotypes pour une orientation sans déterminisme de sexe,
- Anime la dynamique régionale sur la thématique.

> **Plan de financement III.2**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
ARACT	3 237 500 €	1 540 000 €								
CARIF-OREF	10 802 400 €	14 700 000 €								
GPECT MUTECO Partenaires diversifiés en fonction des actions	21 006 500 €								14,8 M€	
CORIF	140 000 € (bop 103) 210 000 € (bop 137)	1 050 000 €								
Structures										

d'accompagnement des femmes	700 000 € (bop 137)									
-----------------------------	------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

III.3 - DÉVELOPPER L'INFORMATION DES JEUNES POUR FAVORISER LEUR ORIENTATION, L'ACCÈS AUX DROITS ET A L'APPRENTISSAGE

La région Hauts-de-France est, avec 6 millions d'habitants, la 3e région la plus peuplée de France mais aussi la plus jeune du pays : un habitant sur trois à moins de 25 ans. De plus, le taux de jeunes de 15 à 25 ans en situation de non insertion (NEET) est de l'ordre de 22% en moyenne régionale. La région est aussi caractérisée par une population jeune socialement en difficultés importantes. La réussite des jeunes dans leurs parcours éducatifs et l'accès à l'emploi peuvent également comporter des freins périphériques entravant leur intégration dans la vie active. Les inégalités d'accès à l'emploi se constatent également en matière d'accès à l'information sur la formation et les métiers, et d'accès à la formation notamment supérieure.

La crise sanitaire liée au covid-2019 a accru les inégalités et risque de fragiliser les parcours de formation des jeunes. La question de l'accompagnement de ces publics cibles devient primordiale, notamment auprès des plus fragiles les jeunes mineurs relevant de l'obligation de formation 16-18 ans.

La région est par ailleurs marquée par une politique des « petits pas » en matière d'élévation des niveaux de qualification. Concernant la voie professionnelle, il faut rappeler que le diplôme associé à la conjoncture économique reste déterminant dans l'insertion des lycéens. Quel que soit le niveau de formation, obtenir un diplôme (par apprentissage, voie scolaire ou autre) demeure décisif pour trouver rapidement un emploi : les diplômés avaient un taux d'emploi 7 mois après leur diplomation, en 2019, de 54 % contre 40 % pour les non diplômés

La convention cadre entre l'État et la région Hauts-de-France relative à la mise en œuvre des compétences de l'État et des régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, apprentis et étudiants précise les compétences respectives dans un souci de lisibilité, de continuité, de cohérence et de complémentarité des actions proposées

Parallèlement le dialogue noué par l'État et la Région avec l'ensemble des représentations professionnelles en région et décliné au sein de 13 contrats de branches dans le cadre du CPRDFOP en cours, met en exergue la nécessité de travailler à un véritable marketing des filières, des métiers et des formations afin d'en promouvoir l'attractivité et de diversifier les choix faits par les jeunes. De nombreux secteurs clés de l'économie régionale sont en recherche structurelle de compétences mais peinent encore à attirer la jeunesse régionale.

Les travaux d'élaboration du prochain CPRDFOP doivent permettre l'établissement d'un schéma régional de l'orientation en région, dont pour rappel, les principes sont :

- Une dynamique partenariale d'élaboration, puis de suivi dans la mise en œuvre
- L'association particulière des réseaux de l'AIO et des organisations socio-professionnelles
- La cohérence avec l'expertise et la réalité des besoins économiques (ciblage des métiers porteurs et/ou en tension, évolution des compétences...)
- L'articulation avec les dynamiques d'évolution de l'offre de formation (accompagnement des offres disponibles, sourcing, information sur les parcours de formation...)
- La prise en compte des processus de formation tout au long de la vie et la complémentarité des voies de formation (initiales et continues)

En cohérence avec l'élaboration du SRO à lancer au début du prochain mandat, comme priorité du nouveau CPRDFOP, sur les bases de la consultation des partenaires et en tenant compte des constats consolidés et exprimés dans la clause de revoyure de l'actuel, il est proposé , au vu des

constats posés, et au travers du CPER de renforcer l'action publique pour rendre accessible à la population jeune des Hauts-de-France et à son entourage familial (principal prescripteur d'orientation), l'information sur les métiers (notamment en tension), l'offre de formation existante sur le territoire régional, les spécificités de chacune des modalités de formation disponibles (apprentissage, voie scolaire, formation permanente etc) ainsi que l'ensemble des parcours possibles pour augmenter les chances d'accès au diplôme et à l'emploi des jeunes des HDF.

La coopération avec les Conseils départementaux sur le terrain permettra de gagner en efficacité pour la mise en œuvre de cet axe notamment pour la levée des freins périphériques à l'emploi et à la formation. Les Départements de la région sont, en effet, souvent pilotes et novateurs dans la promotion de nouveaux modes d'accompagnement du public jeune et en situation de fragilité sociale. Dans ce cadre, pourront être déployés des actions destinées à un public particulier tels que les sortants de l'aide sociale à l'enfance ou encore les jeunes bénéficiaires du RSA.

III.3.1 - Mettre en œuvre un « Dialogue structuré régional de la jeunesse »

L'État et la Région portent conjointement des politiques publiques dédiées à la jeunesse, aux côtés des collectivités territoriales et des acteurs institutionnels (CAF, ARS...). Ces politiques nécessitent une coordination interinstitutionnelle afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficience, dans le cadre de l'exercice coordonné des compétences.

Concernant le public JEUNES, un Dialogue structuré territorial sera mis en œuvre comme méthode d'échange et de co-construction de l'action publique avec les citoyens, dont les jeunes. Il s'agira de poursuivre les travaux entamés, de soutenir l'action du CRAJEP (notamment dans sa communication menée envers les jeunes, l'animation et la professionnalisation des espaces locaux sur les territoires), de mettre en lumière les démarches infrarégionales visant les politiques intégrées et globales de jeunesse.

III.3.2 - Structurer et animer l'orientation des publics

Les objectifs poursuivis par les différents acteurs régionaux de ce champ vaste de l'information sur les métiers et les formations sont globalement convergents mais le foisonnement des actions et dispositifs crée une fragilité réelle, au mieux une impression de morcellement et / ou une « infobésité », au pire une illisibilité de ces outils et acteurs et en conséquence une impossibilité pour les usagers de s'en saisir en vue de construire leur projet d'orientation.

Dans ce contexte, la mise en œuvre d'une stratégie régionale, coordonnée et lisible est indispensable et doit se construire en étroite articulation entre l'Etat et la région qui partagent la compétence, mais également avec les conseils départementaux en charge des collèges et des collégiens et les collectivités volontaires.

L'éducation nationale assure l'accompagnement des jeunes dans l'élaboration de leur projet d'orientation et d'insertion à travers notamment :

- L'engagement de l'ensemble des professeurs principaux dont c'est une des missions essentielles
- Le réseau des 33 CIO (Centres d'Information et d'Orientation) de la région académique des Hauts de France et ses 430 Psychologues de l'éducation nationale.
- La délégation régionale de l'ONISEP Hauts de France
- Son réseau de comités locaux école / entreprise – CLEE et de référents école /entreprise

III.3.2.a - Vers une stratégie régionale de l'orientation : déploiement de Proch'orientation et animation du SPRO

Pour la collectivité régionale, c'est particulièrement au travers de Proch'Orientation que ces objectifs seront travaillés ainsi que de l'animation du SPRO. Le plan d'actions suivant sera à déployer sur la durée du CPER :

- 1) Élaboration partenariale d'une coordination et d'une animation régionale et territoriale des actions d'information sur les métiers et les formations et d'aide à l'orientation des publics jeunes (et adultes en reconversion) intégrant notamment le développement de l'apprentissage / alternance. L'implication des conseils départementaux permettra également d'accentuer l'effort vis-à-vis du public allocataire du RSA.
- 2) Recherche de complémentarité entre les actions d'information sur les métiers et les formations et l'accompagnement à l'orientation réalisé dans les établissements du second degré par les équipes éducatives et en lien avec Proch'Orientation et dans le cadre du programme pluriannuel d'orientation articulé durant les heures dédiées à l'orientation autour de trois axes, connaissance de soi, connaissance du monde économique et professionnel, connaissance des formations.
- 3) Inscription de cette coordination et animation régionale dans la temporalité du calendrier national de l'affectation au lycée et dans l'enseignement supérieur, mais également tout au long de l'année (au vu des entrées en alternance ou de la remise en solutions de décrocheurs possibles en continu) et en lien avec les temps forts institutionnels régionaux et académiques (semaines, printemps de l'orientation ...)
- 4) Création et mutualisation d'outils innovants de découverte des métiers, mise en place de nouvelles pratiques de découverte des métiers tenant compte des retours d'expérience de la crise liée à l'épidémie de COVID 19 et à déployer par Proch'Orientation
- 5) Démarche de labellisation des territoires innovants et visant l'égalité des chances d'accès à l'information dans le champ visé.

Dispositif particulier :

Dans ce cadre, Le label « Information Jeunesse » porté par l'Etat est la garantie d'une information fiable tant pour les jeunes que pour les tiers de confiance, dans un monde désormais confronté à l'infobésité, aux fake news, au non recours aux droits, à la diversité des dispositifs publics ...

Il garantit :

- La neutralité de la structure (exhaustivité de l'information) ;
- L'accompagnement des jeunes : identifier la demande réelle
- L'individualisation de l'information : cibler les informations utiles ;
- Un processus éducatif : contrôler que l'information permet un passage à l'action.

C'est un processus partenarial : animer un réseau de professionnels, viser les tiers de confiance, pour informer in fine le jeune.

L'Information labellisée est portée par un cadre réglementaire et elle est déclinée au sein d'une instance partenariale stratégique : la CRJSVA-IJ (commission régionale pour la jeunesse, les sports et la vie associative – formation spécialisée « Information Jeunesse »).

Ainsi, le label « Information Jeunesse » garantit la qualité de la démarche d'information des jeunes portée par les quelques 100 structures labellisées dans la région.

L'enjeu est d'agir sur :

- La structuration d'un réseau : d'établir un maillage physique et numérique ;
- La démarche qualité du réseau labellisé : besoin en formation des acteurs, accompagnement du réseau et évaluation ;

- La mise à disposition du RIJ, au service de toutes les politiques de jeunesse : mieux comprendre les besoins des jeunes et adapter ses pratiques (Boussole des Jeunes).

6) Création de boîtes à outils des acteurs de l'AIO régional et actions de professionnalisation des acteurs du monde économique, institutionnel et de l'AIO inscrits dans la dynamique régionale (ambassadeurs Proch'Orientation, structures labellisées dans le cadre du SPRO etc.)

III.3.2.b - La « Boussole des jeunes » (BDJ) pour accélérer la mise en relation des jeunes avec les professionnels

L'objectif de la « BDJ » est de faciliter au maximum les recherches d'information du jeune en lui permettant d'avoir accès rapidement à un professionnel compétent pour lui répondre. C'est un outil numérique qui a pour objectif final de favoriser la mise en relation de jeunes (15-30 ans) avec des professionnels partageant le même territoire et en mesure de les accompagner dans les problématiques qui sont les leurs : l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité internationale ...

L'outil est administré par les services de la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEVPA). Actuellement, 14 Boussoles sont ouvertes ou en cours de déploiement dans la région dont au moins une par département. 2 d'entre elles sont inaugurées : Amiens et Douai.

Actions à mettre en œuvre :

1 – Améliorer le maillage du territoire, en vue d'avoir au minimum une Structure labellisée Information Jeunesse par communauté de communes.

2 – Former prioritairement le Réseau IJ

- A : Sur thématiques « emploi, orientation, formation, logement »
- B : Actualiser l'appropriation des services publics en ligne par le RIJ, en vue de favoriser l'accompagnement des publics.
- C : Approfondir la connaissance des professionnels sur les jeunes et leurs caractéristiques en termes de modalité d'accompagnement.
- D : dynamiser l'accès à une information fiabilisée, par l'utilisation de différents medium (accueil présentiel, entretien, groupe, numérique ...)

3 – Déployer la Boussole des jeunes sur les territoires, de façon à couvrir l'ensemble des Hauts-de-France

- A : déployer les thématiques existantes (emploi, formation, logement, santé)
- B : poursuivre le maillage territorial, par le déploiement de nouvelles Boussoles (passer d'une par département à une par sous-préfecture, puis une par EPCI)
- C : faire connaître l'outil auprès des jeunes et auprès des tiers de confiance.
- D : Déployer les autres thématiques jeunesse : engagement, mobilité ...

Plan de financement III.3

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
Dialogue structuré		0,105 M€							
Proch'Orientation		4,2 M€							
CRIJ	*	1,82 M€							

* 1,82 M€ (bop 163 valorisé)

AXE IV . DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION

La région des Hauts-de-France se situe au cœur de la « mégapole européenne » que les géographes nomment « dorsale européenne ». Cet espace qui s'étend de Londres à Milan, parmi les plus densément peuplés et poumon économique de l'Europe, constitue l'un des potentiels de création de richesse parmi les plus élevés au monde.

Située au cœur de l'Europe, la région ne manque pas d'atouts pour jouer un rôle économique majeur. L'importance des flux de marchandises traduit la bonne insertion de la région au sein des échanges internationaux : deuxième région importatrice avec 11,1 % du total national, cinquième région exportatrice avec 10,5 % du total national (en milliards d'euros), les Hauts-de-France ont un taux d'ouverture élevé de 34,8 % contre une moyenne de 22,1 % en France métropolitaine.

Cependant, les Hauts-de-France souffrent d'un manque d'attractivité et d'un déficit d'image tant à l'extérieur qu'auprès de ses habitants. Face à ce constat, et pour répondre à l'ambition de faire des Hauts-de-France une grande région européenne ouverte sur le monde et l'économie de demain, il est donc indispensable de consacrer un axe à l'attractivité de la région tant du point de vue de la qualité du cadre de vie que de la compétitivité économique.

Cet axe répond aussi au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui fait du développement de l'attractivité de la région et de ses territoires une orientation majeure.

L'enjeu d'une ouverture maîtrisée de la région y est ainsi mis en avant visant le développement de l'activité et de l'emploi en s'appuyant sur l'amélioration des conditions d'accueil des activités économiques, le développement de l'attractivité résidentielle en créant les conditions d'accueil adaptées aux populations et aux touristes en les adaptant aux spécificités territoriales, et visant aussi l'enjeu culturel à travers le développement des échanges.

IV.1 - DÉVELOPPER LE RAYONNEMENT CULTUREL DES HAUTS DE FRANCE

Les Hauts-de-France disposent d'un patrimoine culturel d'une grande richesse réparti sur l'ensemble du territoire, produit de son histoire et du dynamisme de la création artistique et culturelle régionale. On compte ainsi près de 3 000 monuments protégés (7 % des monuments nationaux), dont 1 110 classés (soit 8 % au niveau national), ainsi que 5 inscriptions au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO : un monument (la cathédrale d'Amiens), un site (le bassin minier) et trois ensembles (les beffrois, le système de défense de Vauban et les chemins de Saint Jacques de Compostelle).

La présence, sur l'ensemble du territoire, de nombreux musées (87 musées de France notamment) dont le Louvre-Lens est la vitrine emblématique, complète ce patrimoine.

Cette richesse culturelle est renforcée par la présence de 7 établissements d'enseignement supérieur de la culture (quatre écoles d'art, une école de formation théâtrale, un pôle musique, une école d'architecture et du paysage), qui couvrent l'ensemble des champs disciplinaires et offrent une formation professionnelle de très haute qualité, quand 3 conservatoires à rayonnement régional et 10 conservatoires à rayonnement départemental assurent l'enseignement artistique en 1er, 2nd et 3ème cycles. Par ailleurs, 2 classes préparatoires à l'enseignement supérieur des arts du cirque sont présentes en région.

Le réseau de bibliothèques et de cinémas, souvent considérés comme les premiers établissements culturels de proximité, bien qu'encore à développer, couvre à quelques exceptions près, l'ensemble du territoire (543 bibliothèques territoriales, 162 écrans et 45 salles de cinéma d'art et d'essai)

Les industries culturelles (livre, cinéma et numérique) y sont bien développées. L'image et le numérique sont au cœur d'un essor qui se concrétise en plusieurs écosystèmes en région, et trouve une visibilité internationale en matière d'enseignement et de recherche grâce au Fresnoy à Tourcoing.

Enfin, la vie culturelle s'organise en musique autour de 2 orchestres nationaux en région et 5 scènes de musique actuelle, en matière de spectacle vivant de 9 scènes nationales, 2 centres dramatiques nationaux, 2 pôles nationaux des arts du cirque et 1 centre national des arts de la rue, en matière de danse d'un centre chorégraphique national et de 2 centres de développement chorégraphique nationaux, et enfin, en matière d'arts visuels, de deux Fonds Régionaux d'Art Contemporain notamment.

Cet écosystème culturel régional porte un triple enjeu : contribuer à l'émancipation du citoyen par l'ouverture et l'expérience qu'elle provoque, agir comme un levier de cohésion et d'attractivité des territoires et constituer un marqueur de rayonnement des Hauts-de-France.

Le CPER 2021-2027 apporte un soutien à la dynamique culturelle régionale sur les dimensions suivantes :

- La valorisation du patrimoine historique et culturel,
- Le développement des équipements culturels structurants
- Le confortement des filières culturelles.

Il est mis en œuvre dans un objectif de développement durable et équitable du territoire se traduisant par la prise en compte des principes suivants :

- Le nécessaire rééquilibrage territorial avec une attention particulière portée aux territoires les plus démunis ou les plus fragiles (territoires ruraux, villes moyennes, quartiers « politique de la ville » notamment) d'une part, et pour les territoires prioritaires objet d'une contractualisation particulière telle que l'Engagement pour le renouveau du bassin minier, le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache...) d'autre part ;
- L'amélioration de l'accès à l'offre culturelle et son appropriation par les habitants.
- La prise en compte du développement durable (travaux de remise aux normes énergétiques des structures culturelles notamment)

IV.1.1 - Valoriser le patrimoine historique et culturel

Elle contribue à l'amélioration de l'image du territoire régional, à l'émergence d'un sentiment d'appartenance pour les populations autour de l'identité d'un territoire, au renforcement du lien social et à l'attractivité touristique.

La préservation et la restauration du patrimoine exceptionnel sont incontournables pour le rendre accessible, conforter et renforcer les usages actuels ou en développer de nouveaux, tout en faisant appel à des savoirs faire très spécifiques à conforter.

IV.1.1.a - Accompagner des restaurations du patrimoine monumental sur le territoire Sambre-Avesnois-Thiérache

Il est proposé de poursuivre la restauration du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques et de soutenir la dynamique engagée sur le territoire Sambre-Avesnois-Thiérache, comprenant les arrondissements d'Avesnes et de Vervins qui comptent parmi les territoires les plus en difficulté sur le plan socio-économique. Par ailleurs, la mise en lumière des richesses patrimoniales de ces territoires

et leur mise en réseau en s'appuyant sur les équipements présents, permettront de renforcer son attractivité touristique.

Seront ainsi soutenus sur ce territoire les projets de restauration portant sur les églises fortifiées, la Collégiale d'Avesnes-sur-Helpe ou encore la Tour Florentine de Buire.

IV.1.1.b - Accompagner des musées de France confortant le réseau des petites et moyennes villes

Les Musées de France maillent le territoire régional et participent à sa redynamisation dans des zones peu denses ou urbaines en déclin. Les obligations attachées à cette appellation fixée par le code du patrimoine sont une garantie de la qualité scientifique et culturelle des projets. En articulation avec les programmes Action cœur de ville et petites villes de demain, les projets de rénovation ou d'extension de ces équipements de proximité présents dans des petites et moyennes villes, disposant d'un Projet Scientifique et Culturel à jour au moment du dépôt du dossier, seront soutenus afin d'en développer le potentiel culturel.

Seront soutenus par exemple :

- La troisième tranche des travaux de rénovation du MUDO (Beauvais- Oise) ;
- Musée La Fontaine (Château Thierry – Aisne) ;
- Musée de Flandre (Cassel- Nord) ;
- Musée Gallet-Juillet (Creil – Oise) ;
- Musée Boucher-de-Perthes (Abbeville – Somme) ;
- Musée d'Art et d'Histoire (Soissons – Aisne) ;
- Musée Jeanne d'Aboville (La Fère – Aisne)...

IV.1.2 - Développer des équipements culturels structurants et des filières culturelles

L'activité en région d'opérateurs culturels structurants, générateurs d'emplois, de ressources, de coopérations artistiques, participe au dynamisme du secteur de la culture et à l'attractivité régionale. Aussi, l'implantation et l'activité sur le territoire régional d'opérateurs d'envergure nationale et internationale, les projets de développement et de modernisation des acteurs culturels, et les projets de développement des biotopes culturels territoriaux seront soutenus dans le cadre du CPER.

Seront également soutenus la création et/ou le renforcement de « pôles » culturels structurants sur les thématiques du spectacle vivant, du Jeune public, de l'égalité Femme/Homme, du numérique, du livre et de la lecture ...

IV.1.2.a - Modernisation et mise à niveau des équipements culturels du spectacle vivant et des arts plastiques

Dans un objectif de transition écologique, les projets de modernisation et de mise à niveau des équipements culturels du spectacle vivant et des arts plastiques labellisés, conventionnés ou structurants seront soutenus.

Il s'agit en particulier des projets de remise aux normes et de performance énergétiques, des rénovations thermiques, des projets en relation directe avec l'environnement ou encore des investissements dans la transition numérique des salles de spectacle et des lieux d'exposition d'arts visuels. Seront privilégiés par ailleurs les projets améliorant la fonctionnalité de l'équipement et l'accueil des publics et des artistes ou proposant de nouveaux usages ainsi que l'accessibilité des personnes handicapées en application de la loi du 11 février 2005.

IV.1.2.b - Développement de projets culturels à fort rayonnement régional

Au-delà du projet emblématique relatif à la Cité internationale de la Langue Française à Villers-Cotterêts (Aisne) pris en charge dans le cadre du plan de relance d'une part et dans d'autres axes du CPER, d'autre part, d'autres projets de développement des équipements culturels à fort rayonnement régional seront également soutenus comme par exemple :

- Relocalisation du FRAC Picardie (Amiens - Somme)
- Rénovation de la Scène Nationale du Manège (Maubeuge - Nord)
- Réouverture du Musée des Beaux-Arts de Dunkerque (Dunkerque-Nord)
- Abbaye Saint Vaast (Arras – Pas-de-Calais)
- Coupole d'Helfaut, Centre d'histoire – Planétarium 3D (Helfaut-Wizernes – Pas-de-Calais)

IV.1.2.c - Développement des projets portant sur les filières culturelles

Situés dans les deux métropoles régionales, les projets de la Plate-forme Images et Création à Amiens et du Campus de la création numérique du Fresnoy à Tourcoing portent un potentiel de développement important dans le domaine de l'image, renforçant le positionnement des Hauts-de-France dans ce domaine et donnant une visibilité à l'ensemble de la filière régionale sur le plan national et international.

1.Projet- la Plate-forme Images et Création

La PIC, portée par Amiens Métropole, se présente comme un tiers-lieu dédié à l'image, rassemblant en un équipement aménagé à leur intention trois opérateurs majeurs locaux : On a marché sur la bulle, le FRAC Picardie et l'ESAD-Waide Somme. Le projet permettra à ces acteurs de travailler dans des conditions optimales et de développer des mutualisations et collaborations variées. Le lieu sera ouvert au public, aux équipes artistiques dans un objectif commun de soutien à la création, de monstration et de médiation artistique et culturelle dans un espace urbain en mutation. Les travaux porteront sur la requalification d'une friche urbaine par la transformation de l'ancienne plate-forme du tri postal d'Amiens.

2.Projet- Le Campus de la création numérique Le Fresnoy 2.0

Partant du constat de sa proximité avec d'autres structures de création numérique avec lesquelles le Fresnoy développe déjà des coopérations – Pictanovo, Plaines images, en vue de l'émergence d'un pôle dédié aux créations numériques qui aurait vocation à s'élargir non seulement à l'Université et au Rectorat, mais également aux différentes collectivités territoriales et aux chambres consulaires pouvant avoir un intérêt au développement de la formation initiale dans ce domaine, la formation continue, l'insertion professionnelle, l'aide et le soutien à la création d'entreprises dans le secteur. Ce projet en ce cas serait financé sur sa phase d'étude et sa réalisation.

Plan de financement IV 1

Action	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
Restaurations du patrimoine SAT	3,5 M€	3.5 M€			1.4 M€				
Musées de France	1,5 M€	1.5 M€				10 M€	5 M€		
Equipements culturels labellisés	2 M€	2 M€							

Equipements à fort rayonnement régional *	5,5 M€	5.5 M€							
Filières	6 M€	6 M€							

* Hors coupole d'Helfaut, soutenue à l'axe II

IV.2 - SOUTENIR LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, COMME VECTEURS D'EXCELLENCE

Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI) sont essentiels aux territoires en termes d'emploi, de compétitivité et de rayonnement international. La recherche et la formation ont besoin d'un environnement performant afin de constituer le meilleur atout pour le développement territorial.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) contribuent au développement et au rayonnement de la région à plusieurs égards : 234 372 étudiants (4ème rang national), effectif des personnels recherche de 16 700 ETP (8ème rang national), 7ème rang national pour la production scientifique avec une spécialisation marquée en sciences pour l'ingénieur, mathématiques, recherche médicale, chimie et informatique.

Les Hauts-de-France, 2ème région la plus jeune de France, est clairement une région universitaire avec un important vivier d'apprenants dans les territoires. 72,7 % des bacheliers poursuivent des études dans l'enseignement supérieur (72 % en France) avec un fort engouement pour les formations courtes et professionnalisantes. La moitié des étudiants sont inscrits à Lille alors que la métropole Lilloise représente 19 % de la population régionale. Si le poids du niveau Licence de 3 points supérieur à la répartition nationale, le taux d'inscrits en doctorat est par contre le plus faible de France (2,3 % contre 4,3 %).

Avec plus de 160 sites, les Hauts-de-France se caractérisent par un maillage important du territoire en termes d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ce paysage régional est en pleine évolution et de nouveaux regroupements universitaires ont récemment vu le jour, porteurs d'ambitions renouvelées.

Toutefois, l'ESRI en Hauts-de-France dispose encore de marges de progression importantes, en particulier pour répondre aux besoins très nombreux d'un territoire marqué par la désindustrialisation et une population jeune, mais au taux de diplomation relativement faible. Dans son ensemble, l'environnement régional reste peu intensif en Recherche et Développement. L'effort de recherche n'atteint que 1,1 % du PIB (moyenne nationale de 2,3 %), ce qui place la région en dernière position des régions métropolitaines. La production technologique (demandes de brevet européen) est de 4,3 % de la production nationale (8ème rang).

L'ambition du CPER 2021-2027 et du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) est de faire de l'ESRI un moteur des transformations régionales, à travers un soutien ciblé de chacun des sites, mais également un regard croisé sur les travaux inter sites, tout en favorisant le renforcement d'une dynamique régionale sur des thématiques majeures.

A ce titre, les priorisations du SRADDET et de la S3, passerelles entre le SRESRI et le SRDEII, permettront un effet levier complémentaire au travers de fonds européens (FEDER, INTERREG et/ou Horizon Europe par exemple) notamment dans les domaines de spécialisations intelligentes régionales : Transition sociétale et maîtrise des risques ; Ambition maritime ; Santé de précision et maladies civilisationnelles ; Economie circulaire et nouvelles fonctionnalités des matériaux ; Efficacité énergétique décarbonée ; Bio raffineries et bio ressources durables ; Intelligence artificielle embarquée ; Contenus et médias interactifs.

Ainsi, sur la période 2021-2027, le volet ESRI du Contrat de Plan permettra d'évoluer vers un espace de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation mieux structuré, davantage ancré dans les territoires, plus attractif et plus lisible à l'international. Il sera concentré sur les 3 objectifs stratégiques suivants : Renforcer l'attractivité et le rayonnement de nos établissements ; Soutenir la recherche comme vecteur d'excellence ; Soutenir l'innovation comme vecteur d'excellence.

IV.2.1 - Améliorer l'accueil des étudiants et renforcer l'attractivité et le rayonnement de nos établissements

Le renforcement passera notamment par :

Le déploiement de campus durables en appui des stratégies immobilières des établissements

En parallèle des politiques régionales d'enseignement et de recherche, les établissements et les CROUS ont élaboré leurs schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) avec pour volonté d'optimiser la gestion de leur patrimoine immobilier et foncier. L'objectif est non seulement d'améliorer la vie quotidienne des étudiants, enseignants et personnels, mais aussi de permettre des baisses de dépenses énergétiques cohérentes avec les priorités nationales comme régionales et accroître les marges de manœuvre financières des établissements.

La priorité sera donc la rationalisation des surfaces (mise aux normes, mise en sécurité du patrimoine et réduction des coûts de fonctionnement). Dans cette logique, sont concernées notamment les opérations visant à :

- Une meilleure accessibilité ;
- L'amélioration de la performance énergétique du parc immobilier ;
- Une offre de services de qualité aux étudiants (logements réhabilités ayant une typologie adaptée, espaces d'accueil, restauration diversifiée et services à proximité) ;

Une politique d'innovation pédagogique pour accompagner la transformation numérique des établissements.

Les établissements se sont tous engagés dans une politique d'innovation pédagogique volontariste, démarche amplifiée depuis la récente crise sanitaire. Il convient en conséquence d'adapter les locaux de formation à cette évolution, par la transformation et la création d'espaces en cohérence avec ces nouvelles pratiques pédagogiques et nouveaux usages des étudiants (salles d'innovation pédagogique, learning lab, espaces de co-working, tiers lieux).

IV.2.1.a - CAMPUS ET VIE ETUDIANTE

Université Polytechnique des Hauts-de-France - Réhabilitation du bâtiment Carpeaux à Valenciennes

Construit en 1980, le bâtiment Carpeaux de 6 450 m² SHON est un bâtiment énergivore. Afin de permettre l'arrivée de 1 180 étudiants (composante de l'INSA) l'objectif est de répondre au pré requis du décret tertiaire via la rénovation complète de l'enveloppe du bâtiment, la rénovation des équipements de chauffage et électriques, le désamiantage et la mise aux normes de l'accessibilité. L'objectif est d'atteindre l'étiquette B du DPE

> Calendrier de mise en œuvre :

Les études sont prévues en 2024 et les travaux en 2025-2026

> Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	Valenciennes Métropole	UPHF	Autres	TOTAL
UPHF	3 755 000	3 755 000					7 510 000

Université Technologique de Compiègne - Transformation physique complète de la BUTC en faveur de la transition numérique et les innovations pédagogiques à Compiègne.

Face à la digitalisation des usages et des nouveaux besoins des étudiants, les espaces de rayonnages peuvent être réduits de manière à libérer des espaces pour de nouvelles pratiques. La BUTC est un lieu de convergence du site de Benjamin Franklin en lien avec la pédagogie, par lequel transitent tous les étudiants et les enseignants. Il concentre une diversité d'espaces à organiser et articuler autour de la création du Foreign Language learning Center : lieu de vie pour échanger, apprendre, approfondir et s'entraîner.

Il s'agit d'une rénovation complète (désamiantage, réfection des sols, isolation de la façade du bâtiment et de la mise en accessibilité des locaux)

La surface à réhabiliter est de l'ordre de 2300 m².

> Calendrier de mise en œuvre :

2022 : Études préalables ; 2023 : études de conception ; 2023-2027 : travaux

> Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD60	Agglomération de la région de Compiègne	UTC	TOTAL
UTC	2 150 000	2 150 000				4 300 000

Université d'Artois - Déploiement des potentialités du numérique en matière de formation pour la filière MultiMedia et Internet à Lens

La filière MultiMedia et Internet (MMI) est identifier comme filière en tension. La possibilité d'augmenter les effectifs (+ 120 étudiants sur 3 ans) et le passage du DUT en trois ans ont conduit l'Université d'Artois à envisager la réhabilitation des surfaces existantes et la création de plateaux techniques dédiés. L'objectif est d'augmenter la capacité d'accueil de la filière, de rationaliser les surfaces existantes (650 m²) et de créer 750 m² de surfaces techniques adaptées aux nouvelles technologies (plateau de tournage multimédia, boîtes d'enregistrement, salles informatiques, studios photo et audio, salles de montages vidéo/audio...). L'opération sera réalisée en 2 phases. La phase 1 débutera par la création du plateau technique dédié MMI, puis la phase 2 par la réhabilitation du bâtiment existant.

> Calendrier de mise en œuvre :

Phase études : 2021 ; Phase travaux : 2022 pour la phase 1 et 2022-2023 pour la phase 2

> Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD62	Communauté d'agglomération de Lens-Liévin	Université d'Artois	TOTAL
Université d'Artois	1 950 000	1 950 000				3 900 000

Université d'Artois - Construction de la plateforme technologique Tech3E dédiée à l'environnement et l'efficacité énergétique (associé au volet CPER recherche, "projet Énergies Électriques 4.0")

Le projet a pour objectif de participer au rayonnement de la recherche et au transfert technologique en offrant des espaces dédiés aux laboratoires (410m²), aux thèses (400m²) permettant les expérimentations pour valider les concepts développés dans les équipes du site Béthunois de l'université tout en proposant des lieux propices de co-working et de FabLab (500m²). Cela facilitera les échanges entre entreprises et chercheurs. Il s'agit de construire de 1 710 m² de SDO supplémentaires en haute valeur environnementale.

Ainsi, il s'agit de permettre l'accueil des projets de plateformes émergents dans le cadre du projet CPER 2021-2027 recherche EE 4.0 (Energies Electriques 4.0).

> **Calendrier de mise en œuvre :**

Études préalables : 2021 ; Phase études : 2022 ; Phase travaux : 2022/2023

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD62	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane	Université d'Artois	Autres (à définir)	TOTAL
Université d'Artois	2 250 000	2 250 000			480 000	570 000	5 550 000

Université d'Artois – Réhabilitation des anciennes salles de restauration du 1er étage pour la création de tiers lieux, d'espaces de co-working et salles pédagogiques innovantes à Douai.

La restructuration du restaurant universitaire à Douai a libéré l'ensemble du 1er étage du bâtiment. La réaffectation de ces espaces au bénéfice de la Faculté de Droit permettrait le déploiement de nouveaux enseignements. Dans le cadre de la transition numérique, la réhabilitation de ce niveau a pour ambition d'offrir aux 1 120 étudiants de la Faculté de Droit et aux 360 étudiants de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, des lieux d'activités pédagogiques innovants, intégrant l'utilisation des technologies du numérique au service du droit. Il est prévu d'aménager une grande salle de simulation d'audience de tribunal de cours d'assises. Il est également prévu l'aménagement de salles dédiées aux concours d'éloquence et à la pratique de plaidoiries ainsi que des espaces de co-working

> **Calendrier de mise en œuvre :**

Étude de faisabilité : dernier trimestre 2020 ; Phase études : 2021 ; Réalisation : 2022

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD62	Douais Agglo	Université d'Artois	TOTAL
Université d'Artois		1 650 000				1 650 000

Université d'Artois - Restructuration des Bibliothèques universitaires d'Arras et de Béthune

Située au centre du campus d'Arras, la bibliothèque universitaire est ouverte sur la ville. Lieu de rencontre et de partage propice à renforcer le lien social, elle a vocation à devenir un axe central ouvert à tous les publics. Éloignée de la Faculté des Sciences Appliquées et de l'I.U.T, la bibliothèque universitaire de Béthune souffre d'un manque de visibilité et d'attractivité. Afin de l'intégrer dans une dynamique de site et tenir compte de son potentiel et de son positionnement stratégique au sein des « Territoires d'industrie » tremplin idéal pour l'innovation et la recherche, le projet offrira une structure d'accueil favorisant les échanges entre les étudiants et les entreprises. Les filières de l'université pourront disposer d'un lieu dédié aux microentreprises, autoentrepreneurs, partenariats avec les acteurs économiques, appels à projet et start-up, ainsi équipées pour permettre les pratiques numériques actuelles.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

Études : 2021 ; Travaux : 2022

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD62	Agglomérations	Université d'Artois	TOTAL
Université Artois		587 000				587 000

Université du Littoral Côte d'Opale - Institut de Recherche en Sciences de la Mer à Boulogne sur Mer. Rénovation et extension du bâtiment Capécure (associé au volet CPER recherche, "projet IDEAL")

Actuellement, le bâtiment Capécure (construit sur pilotis) accueille les laboratoires Physiopathologie des Maladies Osseuses Inflammatoires (PMOI) et Terra Violette Biochimie des Produits Aquatiques (BPA) ainsi que les formations DUT Génie biologique et Master Qualité des Produits Agroalimentaires et Halieutiques sur les niveaux R+1 et R+2.

L'aménagement des quais actuels (parking sous pilotis) pour une surface de SHON de 2 880m² permettront d'intégrer en un même lieu les formations de l'IUT Génie biologique, du doctorat en passant par la branche agroalimentaire et halieutique de l'Ecole d'Ingénieurs du Littoral Côté d'Opale, et les filières de formation en santé. Cet aménagement consiste à créer des locaux tertiaires, d'enseignement et de laboratoires de recherche. La performance énergétique des bâtiments existants sera également traitée.

Ainsi, il s'agit de développer un pôle de recherche d'excellence en sciences de la mer, unique aux niveaux national et européen et de permettre l'accueil des projets de plateformes émergents dans le cadre du futur projet CPER recherche IDEAL (approche Intégrée des Défis maritimes et Littoraux), porté par l'Alliance A2U.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

2022-2023 : diagnostic, études de programmation et de maîtrise d'œuvre, désignation des entreprises.

2024-2025 : Travaux

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD62	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	ULCO	TOTAL
ULCO	3 050 000	4 850 000	500 000	500 000	800 000	9 700 000

Université de Picardie Jules Verne - Réhabilitation lourde du Pôle Sciences des bâtiments F-H-I à Amiens

Une étude énergétique menée en 2015 en partenariat avec la Caisse des dépôts a ciblé les bâtiments du pôle sciences comme particulièrement énergivores. Ces bâtiments, construits pour la plupart en 1970, sont très faiblement isolés. L'isolation des façades, le changement des menuiseries et murs rideaux, la reprise de l'isolation et de l'étanchéité des toitures terrasse ainsi que l'optimisation des équipements techniques de chauffage, de ventilation et d'éclairage permettraient un gain énergétique de l'ordre de 80% sur les consommations annuelles. Situé au cœur du campus « Centre-Ville » de l'université, le pôle sciences est à proximité immédiate des sites « Citadelle », « Pôle Universitaire Cathédrale » et de l'UFR des Arts. Ses amphithéâtres accueillent d'ores et déjà des enseignements

de filières en tension, telle le Droit. La mise à disposition d'équipements pédagogiques dans des espaces qualitatifs contribuera à l'amélioration des conditions de travail des étudiants.

Il s'agit d'une première phase de travaux pour permettre la réhabilitation lourde des bâtiments F-H-I pour une SHON 3 739 m². Les travaux envisagés comprennent l'isolation de l'enveloppe des bâtiments F-H-I (façades, menuiseries, toiture), le renouvellement des équipements de chauffage, électriques et audiovisuels ainsi que la mise en accessibilité du bâtiment.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

2022/2023 : études ; 2024-2025 : travaux

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CAAM	UPJV	TOTAL
UPJV	5 770 000	2 330 000				8 100 000

Université de Picardie Jules Verne - Aménagement d'espaces dédiés à l'innovation pédagogique, à la formation à distance et aux nouveaux usages des étudiants dans 14 sites

Au total 14 sites de l'UPJV sont ici concernés. Il s'agit d'identifier des espaces à transformer et de les équiper pour permettre la pratique de pédagogies innovantes. D'autres espaces seront aménagés en salles de co-working pour répondre aux nouveaux usages étudiants.

Pour les sites de l'Aisne et de l'Oise, des salles et amphithéâtres seront équipés pour favoriser le recours aux formations mixtes à distance et en présentiel.

Pour les autres sites de l'université (campus sud d'Amiens, pôle Sciences), et à l'exception des salles d'innovation pédagogique, la création d'espaces est prévue dans le cadre de la réhabilitation globale de ces sites.

Il est prévu d'aménager par site : un amphithéâtre (quand il existe), une salle d'innovation pédagogique de 40m², 10 salles d'enseignement connectées de 60m², une salle de visioconférence de 60m², un espace de co-working de 100 m². Ces espaces seront aménagés dans les surfaces d'enseignement existantes.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

2022 : études ; 2022 à 2024 : travaux

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CD02	CD60	Agglomérations	UPJV	TOTAL
UPJV	2 000 000	2 750 000						4 750 000

Université de Picardie Jules Verne - Création d'un centre de formation d'ingénieur dans la friche Juin à Saint Quentin

Transformation et création de locaux adaptés sur l'ancienne friche du Maréchal Juin afin de créer un centre de formation accueillant de nouvelles formations sur le saint quentinois telles que le CNAM, l'IAE d'Amiens mais également une école d'ingénieur affiliée à l'UPJV. En plus de ces nouvelles formations, des locaux sont prévus pour accueillir des étudiants de l'UPJV localisés sur le campus existant situé à proximité.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

2021 consultation MOE : concours et appel d'offre travaux ; 2021-2023 : Travaux ; 2023-2024 : Garantie du parfait achèvement

> **Plan de financement :**

Le projet s'intègre dans un projet d'aménagement global de la friche du Maréchal Juin pour un montant total de 5 323 949 €. La PRADET est sollicitée pour 900 000€, le CPER ESR pour 1 500 000 €.

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD02	CASQ	UPJV	Autres	TOTAL
CA Saint QUENTIN ou SEDA	750 000	750 000					1 500 000

Université de Picardie Jules Verne - Construction d'une maison de la vie étudiante à Amiens

Il s'agit de mettre à disposition de l'ensemble des 30 000 étudiants de l'agglomération Amiénoise, un lieu « totem » de services, de vie, d'ouverture et de rencontres pour faciliter la vie estudiantine et favoriser le lien avec la cité. Une étude de faisabilité a déjà été réalisée. L'opération consiste à la création de 2263 m² (SU) ou 3 168 m² de SDP pour permettre la création d'un guichet unique de services et d'information des étudiants (scolarité, santé, restauration, logement, vie étudiante, associatif, orientation, insertion professionnelle, aide sociale,...), l'accueil de la Direction de la Vie étudiante de l'UPJV, une plateforme des services aux étudiants (formation, stockage, plate-forme santé,...), un espace dédié à la vie étudiante (activités encadrées, pool d'espaces de travail mutualisés, une salle de 100 places, l'épicerie solidaire, des bureaux associatifs) et des espaces de services (reprographie, prêt de matériels, ...). Le scénario peut être une construction neuve ou une réhabilitation-restructuration de locaux existants proches du quartier Saint Leu.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

Etudes : 2022-2023 ; Travaux : 2023 - 2024

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CAAM	UPJV	Autres	TOTAL
UPJV	2 000 000	3 350 000		1 350 000			6 700 000

Université de Picardie Jules Verne - Réhabilitation de la bibliothèque universitaire du campus Thil à Amiens

La réhabilitation de la bibliothèque du Thil, consacrée aux formations présentes sur le « Campus Techno-Santé », s'articulera autour du projet EPIONE (Environnement Partagé, Innovant, Ouvert, Numérique et Evolutif). Ce projet s'inscrit dans la mutualisation des amphithéâtres, des salles techniques et de la bibliothèque au bénéfice de l'ensemble des formations en santé de l'UPJV et du CHU Amiens-Picardie.

Ce projet a pour objectif de proposer un accès facile, en tous lieux et de manière personnalisée, à l'ensemble des formations en lien avec la santé. Le bâtiment actuellement très énergivore sera réhabilité complètement (isolation de l'enveloppe, renouvellement des équipements de chauffage et électriques forts et faibles, mise en accessibilité). La mise à disposition des étudiants d'un outil de formation partagé, prenant en compte les nouvelles pratiques pédagogiques et les nouveaux usages étudiants, se traduit par l'intégration d'un système informatisé multimédia permettant la consultation et l'accès à distance de ressources dématérialisées. La connexion filaire ou wifi y sera facilitée. Des espaces de co-working y seront implantés ainsi que des équipements innovants du type « table d'anatomie interactive ». La surface à réhabiliter est de 3 000 m² pour les 5 500 étudiants en santé, 1 600 en psychologie et 1 700 en STAPS.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

Études : 2023 ; Travaux : 2024

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CAAM	UPJV	TOTAL
UPJV	3 250 000	3 250 000				6 500 000

Université de Picardie Jules Verne - Réhabilitation de la Halle de Sports à Amiens

La réhabilitation, outre l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment le plus énergivore du parc de l'UPJV, permettra d'améliorer les conditions d'enseignement et de vie étudiante sur un campus en pleine mutation. Il est envisagé de réhabiliter l'enveloppe extérieure du bâtiment actuellement en simple bardage métallique et de remplacer les équipements de chauffage. Cette intervention sur la halle (2 627 m² SHON) devrait conduire à une diminution d'au moins 75 % de sa consommation énergétique annuelle.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

Études : 2023 ; Travaux : 2024

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CAAM	UPJV	TOTAL
UPJV	2 774 000				226 000	3 000 000

Université de Picardie Jules Verne - Plateau technique Santé Campus du Thil à Amiens

L'accueil progressif des UFR de médecine, pharmacie, psychologie et les écoles paramédicales nécessite la construction d'un plateau technique pour disposer de salles de travaux pratiques et accueillir deux unités de recherche en santé. La surface de ce bâtiment est de 4900 m² (soit 3920 m² SU) dont 1069 m² dédiés à la recherche.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

2021 : finalisation de l'opération engagée dans le CPER 2015-2020

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CAAM	UPJV	TOTAL
Région	2 740 000					2 740 000

Université de Lille - Eco-campus Université de Lille Phase 1 : les études

Il s'agit de transformer les deux campus de Villeneuve d'Ascq en éco-quartier : la cité scientifique mise en service en 1964 accueillant 16 000 étudiants et Pont de Bois ouvert en 1974 accueillant 15 000 étudiants. Ce projet engage l'établissement dans sa transition écologique et solidaire en mettant l'accent sur l'attractivité, l'accessibilité, l'exemplarité et la sobriété des campus. Il s'agit d'utiliser les espaces et aménagements entre les bâtiments - notamment les voies de circulation - comme leviers de transition environnementale ; cela concerne au total une surface de 100 hectares dont 62 hectares sur le site de la cité scientifique. Cette première phase portera sur les études.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

2022 : Études techniques pré-opérationnelles et rédaction du dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre

2023-2024 : Désignation de la maîtrise d'œuvre et études urbaines et paysagères / Actions d'urbanisme transitoire

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	UDL	Autres	TOTAL
UDL en lien avec la MEL	1 333 000	1 334 000		1 333 000			4 000 000

Université de Lille - Eco-campus Université de Lille Phase 2 : travaux d'une première tranche sur le site de la cité scientifique

L'objectif est d'initier la phase 2 du projet par une première tranche de travaux de l'éco-campus de la cité scientifique. Il s'agira notamment de travaux de :

- Nivellement et mise en accessibilité des cheminements extérieurs jusqu'aux transports en commun
- Déconstructions d'ouvrages obsolètes
- Piétonisation des cœurs de campus
- Déploiement d'un réseau de pistes cyclables et de stationnements sécurisés pour les vélos
- Réfection des réseaux enterrés (eau, gaz, électricité) défectueux ou obsolètes
- Instrumentation des réseaux pour une gestion des flux en temps réel et une optimisation des consommations
- Développement de la récupération des eaux de pluie
- Paysagement des espaces extérieurs
- Signalétique extérieure

> **Calendrier de mise en œuvre :**

- 2025 : Réfection des réseaux enterrés de la Cité Scientifique
- 2026 : Travaux de terrassement, de nivellement et de VRD
- 2027 : Aménagements paysagers
- 2027 : Mobilier urbain et signalétique
- 2027 : Réception des travaux

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	UDL	TOTAL
UDL	13 419 000	13 414 000		2 667 000		29 500 000

Université de Lille - UL-LEARN (Université de Lille Espaces d'Apprentissage Repensés et Numériques)

L'Université de Lille souhaite, à travers le projet UL-LEARN, mener un projet d'envergure de transformation de ses formations en repensant ses espaces d'enseignement et d'accompagnement pour permettre une plus grande personnalisation des parcours, pour accueillir dans des lieux qualitatifs tous les publics, améliorer l'accès aux équipements numériques, développer le co-working, les pédagogies interactives, renforcer la professionnalisation, l'orientation et l'insertion professionnelle des publics.

Les espaces d'enseignement doivent être mieux dimensionnés par rapport aux besoins, mieux équipés sur le plan numérique (réseau, serveurs, connexion wifi, moyens de calcul, visio, vidéo-

projections etc.), les mobiliers adaptés pour favoriser cette évolution souhaitée des pratiques pédagogiques (organisation et mobiliers adaptés pour des salles de pédagogie active, connectées, espaces de co-working, learning labs). Il s'agit de réaliser dans un premier temps les travaux sur l'ensemble des campus et d'équiper certains espaces à hauteur de 5,2M€.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

- 2021 : Réalisation des études préalables (programmation – faisabilité)
- 2022 : Désignation du ou des maîtres d'œuvre –début des études
- 2023 : Désignation des entreprises et début des travaux
- 2024 : Réalisation des travaux de restructuration
- 2025 : Livraisons et poursuite des travaux

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	UDL	TOTAL
UDL	2 600 000	2 600 000				5 200 000

Université de Lille - Campus haut débit et sécurité numérique de la salle d'hébergement informatique (datacenter) et mise à niveau du câblage sur le Campus cité scientifique

L'opération s'effectue dans le cadre de la démarche nationale INFRANUM de labellisation de datacenters régionaux pour l'ESR. L'Université de Lille a porté le dossier pour les établissements ESR de la région Hauts-de-France et a obtenu la labellisation. Cet hébergement permettra de mutualiser les moyens de stockage et de calcul au niveau régional et mettre à niveau le réseau régional et local de la cité scientifique pour permettre aux nombreuses unités de recherche utilisatrices d'accéder aux moyens du datacenter dans de bonnes conditions.

L'opération consiste en la rénovation du système de refroidissement et de densification pour augmenter les capacités d'hébergement, améliorer l'efficacité énergétique, la mise en sécurité électrique des personnes, la mise à haut niveau de disponibilité électrique (double alimentation, onduleurs, groupes électrogène), ainsi qu'au remplacement du câblage de 40 bâtiments de la cité scientifique et l'amélioration de la couverture Wifi dans ces bâtiments.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

2022 à 2029

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	UDL	TOTAL
UDL	2 100 000	1 500 000		1 000 000	1 160 000	5 760 000

Université de Lille - Restructuration du bâtiment B - Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq

Le bâtiment B construit en 1974 participe de l'ensemble architectural et urbain du campus Pont de Bois. Composé de 6 niveaux, ce bâtiment regroupe 7 amphithéâtres, des salles de cours et des bureaux administratifs et enseignants pour une surface de 28 700 m². L'opération consiste en la rénovation complète de l'enveloppe thermique (remplacement des menuiseries, des protections solaires extérieures, isolation thermique des toitures et des vides sanitaires, remplacement complet des appareils d'éclairage et de leur mode de pilotage par la mise en place de sous-comptages multi-énergies télé-relevables par zone et usage, et la mise en place d'une centrale photovoltaïque en toiture en autoconsommation)

> **Calendrier de mise en œuvre :**

2024 à 2027

> Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	UDL	TOTAL
UDL	23 000 000					23 000 000

Université de Lille - Restructuration BU Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq

La bibliothèque construite en 1970 abrite plus de 600 000 ouvrages, dont les ouvrages historiques de l'ensemble des universités lilloises. Elle est devenue vétuste et non conforme aux réglementations, les problématiques d'amiante empêchent aujourd'hui un entretien normal de l'immeuble. L'opération concerne la démolition du bâtiment et la construction d'un Learning center, s'appuyant sur un projet scientifique de valorisation des savoirs développés à l'université dans le domaine des sciences humaines et sociales et l'archéologie, ouvert sur un public diversifié et proposant des espaces de travail modulables. Au cœur de la stratégie pédagogique et scientifique de l'établissement, ce Learning center se veut un lieu ouvert à un large public, un lieu de valorisation de la recherche, de médiation scientifique et d'innovation pédagogique.

> Calendrier de mise en œuvre :

2021-2022 : finalisation de l'opération engagée dans le CPER 2015-2020

> Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	UDL	TOTAL
UDL	4 000 000			4 000 000		4 000 000

Institut Centrale Lille - Réhabilitation énergétique du bâtiment C à Villeneuve d'Ascq

Il s'agit de rénover l'enveloppe extérieure du bâtiment C d'une surface 4 862 m² qui comprend des salles d'enseignement au bénéfice des 1 200 étudiants de Centrale Lille. En 2019, un diagnostic sécurité incendie et structure a classé dans les interventions à faire d'urgence cette rénovation des façades. La dégradation du parement en façade en faïence et la chute d'éléments sont dues à la corrosion des armatures métalliques. Les travaux consisteront en un désamiantage, l'isolation des façades avec la pose d'un bardage et l'isolation des toitures terrasses, le remplacement des menuiseries et le désenfumage de 3 cages d'escalier.

> Calendrier de mise en œuvre :

Études préalables : 2021 ; Conception : 2022 ; Réalisation : 2023

> Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	Centrale Lille Institut	TOTAL
Centrale Lille Institut	2 702 000					2 702 000

École Nationale Supérieure des Arts et Industries Textile - Transition numérique au service d'un apprentissage innovant des technologies textiles à Roubaix

Le projet consiste en la rénovation et la transformation des locaux pour une surface de 3 175 m² dont 1 354m² d'ateliers pour 500 étudiants et un renforcement des infrastructures numériques. Il s'agit de mettre la réalité augmentée et la réalité virtuelle au service d'un apprentissage expérimental et innovant en favorisant les activités pédagogiques exploratoires par la mise en place d'un Laboratoire Textile Virtuel, d'enrichir les manières d'enseigner par un système de partage instantané des contenus pédagogiques, de rénover et requalifier des espaces informatiques permettant, à la fois d'améliorer la qualité des enseignements et de garantir aux étudiants des conditions d'études de qualité et modernes à l'ère du numérique, et enfin de moderniser les ateliers Textiles et créer des tiers-lieux scientifiques (salles d'enseignement interactives et participatives, un mini-fablab par atelier textile).

> **Calendrier de mise en œuvre :**

- Phase 1 : études 2021 - 1er trimestre 2022
- Phase 2 : travaux 2ème et 3ème trimestre 2022
- Phase 3 : mise à jour études 1er trimestre 2023, travaux 2ème et 3ème trimestre 2023
- Phase 4 : mise à jour études 1er trimestre 2024, travaux 2ème et 3ème trimestre 2024
- Phase 5 : mise à jour études 1er trimestre 2025, travaux 2ème et 3ème trimestre 2025

Ce projet peut être ainsi séquencé par tranche, certaines peuvent éventuellement s'étaler jusqu'à 2027 selon le calendrier de financement et les contraintes d'exploitation.

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	ENSAIT	TOTAL
ENSAIT	1 100 000	1 100 000				2 200 000

ENSAM Campus de Lille - Mise en étanchéité des toitures à Lille

Il s'agit de la rénovation complète des toitures dans les ateliers abritant des laboratoires pédagogiques et de recherche pour rouvrir des locaux fermés pour cause de dangerosité (affaiblissement et chutes de parties de toiture). Les travaux de toiture concernent 7 000 m² de remplacement des couvertures zincs et tuiles mécaniques, des chéneaux.

> **Calendrier de mise en œuvre :** 2023

Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	ENSAM	TOTAL
ENSAM	2 100 000					2 100 000

Institut Mines Telecom Lille Douai – Campus du futur « Learning Center »

Ce projet vise à concrétiser le nouveau modèle pédagogique, axé sur la transition numérique : transformer les espaces et les usages pour les adapter à la croissance des flux, aux attentes d'une nouvelle génération d'apprenants et répondant à des objectifs d'individualisation des parcours. Le projet se situe sur le site « Bourseul » de Douai et consiste en la rénovation d'un espace de plus de 800 m² où se trouve l'actuel centre de documentations (créé il y a près de 30 ans). Il s'agit de recréer un espace convivial combinant les ressources d'une bibliothèque et un environnement numérique de pointe et fournissant les services suivants pour les étudiants (1 200) et les enseignants (150) : développer et promouvoir une offre de services pour la pédagogie et la recherche ; constituer un fonds documentaire de référence et en faciliter l'accès (y compris aux partenaires extérieurs) ; accompagner l'innovation et les savoir-faire pédagogiques dans le domaine du e-learning.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

2022-2023

> Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD62	Douais Agglo	IMT Lille Douai	TOTAL
IMT Lille Douai	670 000	430 000			200 000	1 300 000

Institut Mines Telecom Lille Douai - Campus du futur « EcoCampus Bourseul »

Il s'agit de développer le pilier « transition écologique » du Campus du Futur, axé sur la transition énergétique et environnementale en adaptant les espaces extérieurs au « zéro rejet » pour préserver les ressources naturelles et en réintroduisant nature et biodiversité sur le campus. Le site Bourseul d'IMT Lille Douai, datant de l'après-guerre, constitue un site artificialisé/imperméabilisé à plus de 70%. L'objectif principal du projet « Eco-campus Bourseul – Nature en ville » consiste à réintroduire la nature et la biodiversité sur l'ensemble de son site, au cœur de la ville de Douai.

Les lignes directrices de ce projet de réaménagement et de restructuration sont :

- Assurer une désimperméabilisation et une renaturation des sols,
- Réaliser l'infiltration de l'ensemble des eaux à la parcelle (au lieu d'un rejet réseau actuellement),
- Réintroduire la nature/biodiversité en ville, en lien notamment avec la présence du canal de la Scarpe en périphérie immédiate du site,
- Constituer à l'échelle de la ville de Douai un îlot fraîcheur.

> Calendrier de mise en œuvre :

2022-2024

> Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	Douais Agglo	Ville de Douai	IMT Lille Douai	Autres (à définir)	TOTAL
IMT Lille Douai	1 800 000				800 000	1 000 000	3 600 000

IV.2.1.b - LOGEMENT ÉTUDIANT**CROUS AMIENS - Réhabilitation et restructuration du bâtiment de la résidence Saint Firmin à Amiens**

Le projet consiste en la réhabilitation complète (énergétique, désamiantage, accessibilité, redistribution) de la résidence St Firmin, accompagnée d'une construction de 20 studios qui permet de réaliser une liaison physique entre la résidence universitaire du Castillon (300 chambres) et la résidence Saint Firmin. Cette liaison permettra une mutualisation des moyens humains, matériels et des espaces communs aux étudiants. Ce projet permettra de réaliser un ensemble immobilier cohérent, énergétiquement performant, accessible, à 500m du campus de la Citadelle accueillant environ 4 000 étudiants.

> Calendrier de mise en œuvre :

Études de programmation : 2022 ; Marché de maîtrise d'œuvre : 2022/2024 ; Travaux : 2024/2025

> Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CAAM	CROUS	CNOUS	TOTAL
CROUS d'Amiens	3 150 000					1 350 000	4 500 000

CROUS LILLE - Réhabilitation et restructuration du bâtiment Jean Zay de la résidence Maupassant à Lille.

Le bâtiment Jean Zay est un bâtiment de 169 logements qui n'a pas été rénové depuis 1990. Le projet consiste en une réhabilitation-restructuration complète (énergétique, désamiantage, accessibilité) afin de répondre au niveau de confort minimum attendu par les étudiants. La majorité des logements sera de type T1 et 25% des logements resteront en chambres de 9m².

> **Calendrier de mise en œuvre :**

Le démarrage prévisionnel est prévu en 2022 avec une fin de travaux en 2025.

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	CROUS	TOTAL
ETAT ou CROUS de Lille	4 850 000				27 000	4 877 000

CROUS LILLE - Extension du Restaurant Universitaire - Mont Houy 2 à Aulnoy Lez Valenciennes

Afin d'adapter sa capacité d'accueil à la croissance prévisionnelle des effectifs étudiants liée à la création d'un Institut National des Sciences Appliquées et à la relocalisation de certaines formations sur le campus Mont Houy, le CROUS de Lille envisage de réaliser une extension de 300M2 du restaurant universitaire de Mont Houy 2. Cela permettrait de créer 150 nouvelles places assises supplémentaires et offrir plus de 60 000 repas supplémentaires.

> **Calendrier de mise en œuvre :**

Année 2022 - 2024

> **Plan de financement :**

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	CROUS	TOTAL
CROUS de Lille	547 000				473 000	1 020 000

IV.2.2 - Soutenir la recherche comme vecteur d'excellence

En matière de recherche, l'enjeu est de consolider les pépites régionales et soutenir des projets émergents d'avenir. Le CPER permettra à la fois de consolider des projets qui ont fait leurs preuves (soit dans différents cadres comme le PIA ou autre labellisations, soit dans le cadre des précédentes programmations du CPER), et d'initier de nouveaux projets émergents, facteurs de développement et de dynamisme pour la région. Cet enjeu prend force dans une logique de croisements entre les priorités nationales et régionales au sein de projets portés par les politiques de sites et les projets mutualisés qui renforcent une dynamique régionale sur des thématiques majeures. Les projets, adossés à des laboratoires de recherche reconnus, ont pour ambition de maintenir une croissance

intelligente/vertueuse et durable, de développer des activités innovantes/novatrices en phase avec les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux du territoire.

Le soutien à la recherche publique dans le cadre de ce CPER viendra conforter le lien entre recherche publique et collaborative, avec comme objectifs de :

- Structurer en concentrant les forces et les moyens de recherche autour d'équipements lourds, en regard avec les infrastructures nationales et les pistes de spécialisations intelligentes de la S3 (tableau en annexe), vecteur d'une augmentation des compétences et du PIB d'un territoire,
- Susciter encore plus les interactions « recherche publique – recherche privée », sources de progrès primordial pour le territoire, et terreau nécessaire pour attirer encore plus de recherche privée et appliquée,
- Renforcer la formation des personnels à et par la recherche.

Compte tenu des enjeux spécifiques de la région, des forces reconnues en présence et des potentiels d'emploi associés, les priorités thématiques relèveront de 4 grands champs : environnement & bio-économie, santé, technologies (notamment : mutualisation des services et infrastructures numériques des établissements, autonomie énergétique, mobilité, connaissance sur les matériaux avancés), territoires et mutations de la société. Elles participeront ainsi à positionner la région sur des secteurs où le leadership est reconnu ou incontournable pour bâtir la région de demain.

IV.2.2.a - Projets contribuant à la thématique Environnement & Bio-économie :

Projet BIHAUTSECO de France - Les bioressources végétales et microbiennes et l'innovation technologique au service de la Bioéconomie, dans les Hauts-de-France

Le projet regroupe la totalité des laboratoires de recherche dans le domaine de la bioéconomie des établissements et organismes ESRI en région et vise ainsi à participer activement à la compétitivité de la région Hauts de France dans ce secteur porteur. Les objectifs sont :

- La maîtrise et la production de bioressources/biomasse, notamment au travers de l'amélioration variétale et l'agro-écologie dans un contexte de changement climatique, tout en prenant en compte la variabilité des ressources ;
- Le criblage des biomolécules d'origine végétale ou microbienne actives et de leurs conditions d'obtention (chimie durable et bioprocédés) et notamment la mise en forme de produits d'intérêt issus de la matière première renouvelable ;
- La valorisation de ces biomolécules via l'étude de leurs potentialités applicatives, en particulier, dans les domaines phytosanitaires (agents de biocontrôle), de la sécurité alimentaire (biopréservation), des aliments-santé, des bioproduits pour l'industrie ou de l'énergie (biogaz).

Ce projet est basé sur une recherche amont d'excellence, une recherche appliquée et une politique de valorisation avec de fortes retombées économiques attendues à l'échelle régionale et nationale.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
UPJV et U Lille	2 700 000	5 510 000			500 000		8 710 000

Projet ECRIN - Environnement Climat – Recherche et INnovation

Le projet porte sur l'acquisition de connaissances scientifiques et le développement de l'innovation et la valorisation de la recherche en Environnement. L'objectif est de mieux identifier et comprendre les impacts du changement climatique sur la physico-chimie de l'atmosphère, la santé, les services écosystémiques et de proposer des actions d'adaptation et d'atténuation basées sur les résultats scientifiques, tout en développant des partenariats public-privé dans une perspective de réduction de l'empreinte environnementale. Grâce à l'observation des modifications de l'environnement, ce projet proposera des mesures adéquates d'adaptation ou d'atténuation afin de faciliter la transition énergétique et environnementale, qu'il s'agisse d'innovations technologiques, de politiques d'aménagement du territoire ou d'accompagnement de nouvelles pratiques collectives ou individuelles. Le projet ECRIN ambitionne de mieux comprendre en quoi le changement climatique et plus largement les changements environnementaux (qualité de l'air, de l'eau...) liés à l'activité humaine affectent la santé et la biodiversité. La compréhension de ces impacts représente un enjeu majeur de l'échelle régionale et humaine.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2027

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
ULCO et U Lille	2 180 000	6 640 000					8 820 000

Projet IDEAL - approche Intégrée des Defis mArimes et Littoraux

Le projet propose de développer la recherche dans son apport au maintien et au développement de la biodiversité pour préserver les écosystèmes, gérer et valoriser durablement les ressources biologiques marines. L'objectif est de renforcer deux plateformes d'expertise marine, unique au niveau national et européen, pour accroître les recherches de pointe et ainsi répondre aux défis liés aux enjeux de la conservation et de la gestion écosystémique des ressources marines et leurs valorisations dans un environnement sous contraintes. En associant plateaux technologiques et recherche scientifique, il acquiert une spécificité par rapport à d'autres territoires, celle d'aborder l'ensemble des problématiques liées aux ressources marines vivantes, depuis la mer jusqu'à l'assiette du consommateur. Interdisciplinaire, multi-établissements et multi-organismes (A2U, U Lille, ANSES, CNRS, IFREMER) bénéficiant d'un partenariat élargi (A2U, ULille) mais aussi d'acteurs socio-économiques (pôle de compétitivité national des produits aquatiques Aquimer, Parc marin des Estuaires Picards et mer d'Opale, Plateforme d'Innovation Nouvelles Vagues et centre national de la mer Nausicaa).

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	CD62	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
ULCO	1 600 000	4 490 000			500 000		6 590 000

IV.2.2.b - Projets contribuant à la thématique Santé

Projet ARIANES - Association de Recherche et Imagerie Avancée en Neurosciences et Santé mentale

L'exploration des pathologies neurologiques et psychiatriques grâce à l'acquisition d'une IRM 7T permettra l'identification de biomarqueurs qui alimenteront des algorithmes d'intelligence artificielle (IA) qui permettront l'amélioration de la lecture des imageries IRM. Le projet s'appuie sur des compétences reconnues du LABEX DISTALZ, du centre lillois LiCEND et l'UMR (LiNCog). L'objet du

projet est d'importance, il permettra de mieux comprendre les mécanismes physiopathologiques impliqués dans les maladies neurologiques et en santé mentale. Il permettra également d'identifier, valider et modéliser de nouveaux marqueurs IRM par traitement du signal et IA pour la prédiction du handicap en neurosciences dans le cadre d'une médecine personnalisée. Enfin, il générera des protocoles communs d'imagerie en neurosciences et santé mentale, une télé-expertise en pathologie neurologique et une base de données commune dans le cadre des projets de recherche. Le projet ARIANES s'inscrit comme un projet structurant et fédérateur pour la recherche fondamentale et clinique en neurosciences au sein de la région Hauts-de-France, contribuant à la création d'un Institut Neurosciences en cohérence avec les orientations stratégiques des pouvoirs publics, notamment en développant des outils prédictifs et/ou thérapeutiques.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	3 000 000	4 100 000	1 000 000		2 500 000		10 600 000

Projet MOSOPS - Modélisation, Simulation, Optimisation des impacts, des Soins et des Parcours de Santé

Le projet a pour objectif de modéliser, simuler et optimiser les impacts, les soins et les parcours de santé des patients. Il se base sur deux approches complémentaires participant au même objectif d'améliorer la prise en charge des patients en région : l'analyse des impacts vise à modéliser les effets des substances pharmacologiques ou toxiques sur les barrières de l'organisme et le cerveau ; l'optimisation des soins à travers une amélioration de l'accessibilité et le développement d'outils d'aide à la décision dans les techniques innovantes de chirurgie (chirurgie robotisée...) ainsi qu'une approche d'activité physique. A l'échelle des groupements hospitaliers du territoire (GHT), ces outils d'aide à la décision permettront également de modéliser et proposer des schémas d'une carte médicale de territoire. Pour ce faire, le projet s'appuiera sur 14 laboratoires reconnus, des dispositifs du PIA (Simusanté, Figures, Smart angel, Aspie friendly), alliant des compétences en santé, biologie, e-santé et des plateformes techniques. Avec des retombées attendues en termes de santé publique par l'optimisation des soins et du parcours de soins, le partenariat public-privé déjà bien positionné, verra ses collaborations se renforcer dans le domaine des technologies innovantes pour la santé.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
UPJV	1 000 000	3 220 000			100 000		4 320 000

Projet RESIST-OMICS - Résistances, Complications, facteurs de vulnérabilité et approche holistique pour les Innovations Thérapeutiques dans les Maladies Inflammatoires et Infectieuses

L'objet du CPER-ResIsT-omics est de structurer et fédérer la recherche sur les maladies inflammatoires et infectieuses en Hauts-de-France en s'appuyant sur un socle d'excellence scientifique alliant recherche fondamentale, recherche translationnelle et recherche clinique, et ainsi ambitionne de faire de la région Hauts-de-France un leader en innovation thérapeutique au profit des malades atteints de pathologies inflammatoires et/ou infectieuses. Le projet s'articulera autour de la résistance aux traitements et des complications des maladies inflammatoires et/ou infectieuses afin de proposer des solutions innovantes et personnalisées aux patients, l'importance des facteurs de vulnérabilité (âge, comorbidité cardio-vasculaire, diabète, obésité) dans la gravité des maladies infectieuses ayant été démontrée. C'est également vrai pour les maladies inflammatoires où ces

facteurs impactent significativement la morbi-mortalité. La pandémie de Covid-19 renforce la nécessité d'un CPER alliant inflammation et infection.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	1 200 000	4 670 000	2 000 000		200 000		8 070 000

Projet TECHSanté – Technologies pour la santé

Le projet s'inscrit dans deux priorités :

- La santé avec le développement de dispositifs médicaux et thérapeutiques personnalisés, le soutien et la création de plateformes à la pointe de la technologie (bioconstruction, MTI, e-santé et OMICs).
- L'innovation pour la cohésion territoriale avec le développement de formations en technologies pour la santé, du bioentrepreneuriat, du transfert de technologies vers les entreprises ou la création de startups.

Les enjeux de ce projet sont d'accroître et accélérer le développement de dispositifs et procédés médicaux innovants et personnalisés, à terme valorisables et commercialisables dans les domaines Santé Numérique et Dispositifs Médicaux, (bio) matériaux (ex : polymères, textiles innovants), Dispositifs Médicaux personnalisés (prothèse à façon, robotique médicale), Dispositifs Médicaux fonctionnalisés.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	80 000	3 920 000	1 000 000				5 000 000

IV.2.2.c - Projets contribuant à la thématique Technologies

Projet CHEMACT - Chimie et Matériaux à la croisée des transitions

Le projet a pour objectif d'apporter des solutions durables pour l'élaboration de nouveaux matériaux à fonctionnalités ciblées tout en assurant leur recyclabilité. Il s'appuiera ainsi sur un continuum de recherches amont/aval, intrinsèquement interdisciplinaires, il comporte un fort potentiel d'innovation tant en matière de synthèse, caractérisations avancées, transformations et valorisation. Le projet se basera sur les résultats acquis des CPER 2015-2020 ARCHI-CM et RMN 1,2 GHz avec un élargissement thématique étayé par une évolution marquée en termes de méthodes et d'outils vers la chimie et les matériaux de demain. Ce nouveau projet bénéficiera de la mise en service du bâtiment de l'Institut Chevreul, qui accueillera dans des conditions optimales des plateformes et installations permettant aux unités de recherche de réaliser un grand nombre de projets partenariaux qui apporteront un effet de levier important aux financements du CPER.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL

U Lille	1 000 000	6 860 000	2 500 000		250 000		10 610 000
---------	-----------	-----------	-----------	--	---------	--	------------

Projet CORNELIA - CO-construction RespoNsABIE et durabLe des technologies de l'Intelligence Artificielle

Cornelia, collectif régional en intelligence artificielle (IA), est un projet fédérateur à l'échelle de la région qui vise à renforcer la recherche d'excellence et intensifier les infrastructures nécessaires pour l'IA. Le projet pose les bases scientifiques d'une IA responsable et durable et ainsi son impact réel en termes de développement socio-économique. En proposant une approche allant de l'algorithme jusqu'à l'embarqué sur de nouvelles plateformes, en situation de laboratoire et conditions réelles, en impliquant les acteurs de la région Hauts-de-France, le projet est monté de manière originale autour de la construction d'une chaîne de valeur et de maturation des technologies. Le développement de l'IA et des technologies associées posent de nombreux défis pour la recherche mais aussi pour l'économie, l'emploi et plus généralement la société tels que la question de la soutenabilité du numérique et de l'IA. Il faut donc que ces technologies deviennent acceptables et utiles pour la société (IA responsable) et soutenables en termes de ressources et d'usage (IA durable). Processus de co-construction impliquant la recherche, le tissu socio-économique, les acteurs institutionnels et les citoyens, multi-structures (ULille, Centrale Lille, IMT, A2U, CNRS, INRIA, SATT-Nord), de recherche de haute qualité, le projet à fort rayonnement, contribuera au renforcement de la région dans ce sujet d'enjeu national.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
Sites porteurs A2U et ULNE	1 300 000	4 010 000			150 000		5 460 000

Projet EE 4.0 - ENERGIE ELECTRIQUE 4.0

L'objectif de ce projet est de rendre l'énergie électrique adaptable aux besoins de chacun, flexible, disponible et durable. Le domaine du génie électrique en pleine mutation, son ouverture aux nouvelles technologies et son utilisation incitent le projet à se positionner via la création d'un écosystème favorisant une recherche d'excellence dans ce domaine. Ainsi le projet reposera sur un collectif pluridisciplinaire regroupant des équipes reconnues du domaine des sciences de l'ingénieur (Génie Électrique et des nouvelles technologies), des sciences humaines et sociales et impliquera des plateformes axées sur l'efficacité et la fiabilité des machines électriques. La démarche permettra d'explorer le nouveau monde des possibles accessibles en Génie Électrique grâce à ces nouvelles technologies tout en se souciant des usages d'une part, et d'autre part d'accélérer leur transfert et leur appropriation par le tissu socio-économique régional.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	1 100 000	4 290 000					5 390 000

Projet IMITECH - Innovative and Miniaturized TECHNOlogies for a Sustainable and Connected Society

Le projet ambitionne la réalisation de micro-dispositifs communicants et embarqués à faible consommation d'énergie pour une société connectée et durable en région Hauts-de-France. Cela inclut les domaines de la production, récupération et stockage de l'énergie, les technologies de l'information à faible impact environnemental, les capteurs utilisés pour un suivi in situ de l'environnement, pour intégrer ces trois éléments dans une vision « système » et cibler les aspects sociétaux de ces technologies, en particulier sur l'économie et les processus d'acceptabilité sociale. Les micro-dispositifs développés viseront quatre grands impacts : l'énergie en concevant des systèmes miniaturisés à faible consommation énergétique notamment dans les futurs bâtiments connectés (« smart building ») ou dans les cultures agricoles ; l'environnement et l'économie circulaire liés à l'utilisation de nouvelles méthodes de fabrication écoresponsables ; ainsi que la société de par la réalisation des premières technologies capables de discerner les polluants, afin de mieux informer la population et l'adoption de ces dispositifs par les firmes de l'industrie micro-électronique et agricole.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	3 800 000	5 440 000			250 000		9 490 000

Projet MANIFEST

Le projet Manifest dédié aux matériaux pour l'énergie ambitionne de développer et renforcer la recherche dans le domaine de l'énergie dans la région Hauts de France via l'acquisition d'équipements performants et originaux dans la région. Le projet concernera notamment un enjeu majeur sur le territoire, mais aussi sur le plan national et européen : le stockage et la conversion de l'énergie, sa gestion, son intégration et sa sécurité. Neuf laboratoires de haute renommée et un EPIC (INERIS) s'associent pour proposer des technologies de stockage et de conversion de l'énergie performantes et durables, pour augmenter les performances énergétiques de ces systèmes de stockage et de conversion, et pour minimiser l'impact environnemental des technologies mobilisées et optimiser le modèle économique associé à chaque technologie et, de facto, favoriser leur démocratisation et leur essor sur le marché. À travers la modélisation et l'utilisation de l'intelligence artificielle, il se trouve aussi à l'interface avec la transformation numérique.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
UPJV	1 500 000	3 480 000			200 000		5 180 000

Projet RITMEA - Recherche et Innovation en Transports et Mobilité Eco-responsables et Autonomes

Le projet est porté par la fédération de recherche CNRS intitulée Transports Terrestres et Mobilités. Il impliquera des laboratoires de recherche de l'ensemble du territoire régional notamment des trois politiques de site (A2U, ULNE, UPHF-FUPL) et de l'UTC. Dans un secteur majeur de l'économie régionale, la structuration de la recherche régionale en Transport est un enjeu d'efficience notamment grâce à l'acquisition et au développement de moyens technologiques mi-lourds mutualisés entre les partenaires académiques et avec des partenaires industriels. Par ailleurs, le projet visera à développer des modèles, méthodes, techniques et outils pour améliorer les systèmes de transport (véhicules, infrastructure) et rationaliser leur usage pour plus d'efficacité, d'économie et moins d'impact environnemental grâce notamment à l'amélioration de la chaîne logistique, au report modal et à l'étude des impacts sociaux économiques. Ce projet permettra ainsi de renforcer la visibilité internationale de

la région et le transfert de technologie sur le thème des transports et de la mobilité, attirant ainsi de nombreuses collaborations académiques et industrielles avec des acteurs internationaux majeurs.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
UPHF	3 120 000	6 630 000			380 000		10 130 000

Projet WAVETECH - Ondes et Matières pour le « Deep Tech »

Support à la transition numérique grâce au développement de l'ultra-haut débit, en très fort lien avec l'industrie et le tissu socio-économique régional, le projet WaveTech a pour vocation la conduite de recherches sur les sujets de la photonique, des ondes TéraHertz (THz) et de la mécanique quantique. Une attention particulière sera portée à la topologie. Il générera des matériaux avec de nouvelles propriétés et fonctionnalités indispensables aux transmissions à ultra-haut débit (fibres optiques), en intégrant l'étude du cycle de vie des matériaux utilisés (industrie ou produits de consommation), avec des solutions innovantes de recyclage et de sécurité. La photonique en région bénéficie d'un très fort rayonnement, les équipements lourds demandés, uniques en France, contribueront à la spécialisation intelligente en région des matériaux fonctionnalisés et renforceront le leadership de la région dans ces sujets d'émergence nationale. Avec une approche interdisciplinaire, le projet réunira des personnes de culture variée (opticiens, chimistes, mathématiciens, physiciens, électroniciens) dans l'optique de développer plus encore l'impact de la connaissance des matériaux, de la topologie de la matière et de l'interaction entre onde et matière et son utilisation ou sa modélisation dans une démarche deeptech au sein des entreprises.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	1 500 000	6 640 000	2 500 000		500 000		11 140 000

IV.2.2.d - Projets contribuant à la thématique Territoires et mutations de la société

Projet ANAMORPHOSE – Le patrimoine sous le territoire, le territoire sous le patrimoine

Avec son envergure originale et nouvelle pour le territoire, ce projet a pour objet quatre éléments complémentaires :

- Interroger, à partir du cas de la région des Hauts-de-France, l'influence réciproque des patrimoines sur les territoires et des territoires sur les patrimoines et le rôle de cette influence dans la construction d'une identité territoriale ;
- Structurer la recherche sur les patrimoines et les territoires en Hauts-de-France en l'abordant par le biais de l'écologie historique ;
- Faire converger des recherches nombreuses vers une étude générale des procédés de patrimonialisation et leurs influences économiques, sociales et environnementales ;
- Partager l'expertise scientifique avec des institutions politiques et culturelles ainsi qu'avec les citoyens et mettre la recherche au service de l'aménagement du territoire et du tourisme.

Interdisciplinaire, ce projet traitera de la spécificité et de la diversité des « territoires » pour aborder de manière innovante les notions de « patrimoine » et de « territoire » et penser de nouvelles manières d'habiter et d'apprécier ce territoire. Les résultats initiés auprès de la région ont pour ambition de devenir des cas d'école transposables et utilisables dans le cadre de la construction de nouveaux territoires nationaux et internationaux.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Artois	700 000	750 000					1 450 000

Projet ENHANCE - Embedding a Human Dimension in Cultural Heritage

Ce projet permettra de structurer un pôle de recherche Sciences et Cultures du Visuel qui vient de prendre la forme d'une fédération de recherche reconnue et s'appuiera sur une plateforme ancrée dans le territoire régional. A partir de synergies entre sciences humaines et sociales, sciences cognitives et sciences du numérique, ce projet structurera et revisitera les recherches sur le patrimoine culturel et les dispositifs numériques de visualisation, en prenant en compte les modes d'interaction qu'ils suscitent. Ainsi aux développements numériques qui associent réalité virtuelle et réalité augmentée, ENHANCE ajoutera la dimension humaine du point de vue de leurs contenus, de celui des utilisateurs, des modes d'interactions mis en œuvre. S'appuyant sur la plateforme IRDIVE, il bénéficiera d'un premier environnement propice en région au développement de projets dans le domaine des Industries Culturelles et Créatives (ICC) grâce à son implantation sur le site de la Plaine Images (150 entreprises dans le domaine des ICC) et son intégration dans les réseaux régionaux et nationaux. Ce projet développera une approche scientifique à forte potentialité de transferts vers la société et des réalisations technologiques permettant des reconstitutions numériques réalistes en lien avec l'histoire des Hauts-de-France et interfacées avec la TGIR national Huma-num.

> **Calendrier de mise en œuvre** : 2021-2029

> **Plan de financement** :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	1 050 000	1 350 000			375 000		2 775 000

Annexe : Implication des projets de Recherche du CPER 2021-2027 dans la S3 et par domaine de recherche

Projet	Smart Specialisation Strategy (S3) Hauts-de-France 2021-2027								Domaine de recherche
	Ambition Maritime	Bioraffinerie et bioressources durables	Contenus et médias interactifs	Economie circulaire et nouvelles fonctionnalités des matériaux	Efficacité Energétique décarbonné	Intelligence Artificielle embarquée	Santé de précision et maladies civilisationnelles	Transition sociétale et maîtrise des risques	
ANAMORPHOSE			Principale						Territoires et mutation société
ARIANE							Principale		Santé
BIHAUTSECO de France		Principale							Environnement et Bio-Eco
CHEMACT				Principale					Technologies
CORNELIA						Principale			Technologies
ECRIN					Secondaire			Principale	Environnement et Bio-Eco
EE 4.0					Principale				Technologies
ENHANCE			Principale						Territoires et mutation société
IDEAL	Principale				Secondaire				Environnement et Bio-Eco
IMITECH				Secondaire		Principale			Technologies
MANIFEST					Principale				Technologies
MOSOPS							Principale		Santé
RESIST OMICS							Principale		Santé
RITMEA				Secondaire		Principale			Technologies
TECSANTE							Principale		Santé
WAVETECH				Principale		Secondaire			Technologies

IV.2.3 - Soutenir l'innovation comme vecteur d'excellence

La région présente un écosystème riche d'opérateurs, de dispositifs et d'outils dédiés à l'innovation et au transfert de technologies. Certains relèvent de politiques nationales : instituts Carnot, structures de diffusion technologique, incubateurs de la recherche publique, instituts de recherche technologiques, etc. et s'articulent avec les cadres d'intervention, structures et dispositifs régionaux mis en place dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente contractualisée avec l'Union Européenne (S3).

En termes d'innovation, le CPER doit permettre de renforcer les écosystèmes au travers du soutien aux opérateurs et dispositifs de transfert de technologies relevant d'un label du ministère ou de politiques régionales. Il est nécessaire de renforcer les étapes clés de la chaîne de valeur allant de la R&D à la mise en place sur le marché d'un produit. L'accompagnement de structures impliquées dans ce cercle vertueux est nécessaire, car elles contribuent au développement de l'économie en région, en accompagnant les entreprises et en particulier les PME, constituant l'essentiel du tissu industriel en région Hauts-de-France, dans leur accession à des technologies, éprouvées et porteuses.

La diffusion des technologies et leur appropriation par l'ensemble du tissu économique régional est essentiel pour maintenir et conforter la compétitivité des entreprises sur le territoire. Cela représente un enjeu majeur notamment à destination des PME TPE des Hauts-de-France en tant que levier d'action pour leur développement, leur compétitivité ainsi que pour le maintien et la création d'emplois. Le soutien du CPER vise à consolider et à renforcer le potentiel de transfert de technologies au sein du monde socio-économique.

IV.2.3.a - Soutien aux structures de transfert de technologie et aux centres techniques

Le soutien vise à renforcer l'action des acteurs des écosystèmes d'innovation (centres et plateformes de transfert de technologies, centres techniques, structures de diffusion technologiques, notamment les opérateurs labellisées CRT-CDT-PFT par l'Etat), dans leur capacité à réaliser la diffusion et le transfert de technologies, principalement au bénéfice des PME et TPE, pour des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Leurs missions de conseil en développement technologique, relevant en particulier d'une mission d'intérêt commun, pourront être soutenue par une subvention couvrant une partie des dépenses de fonctionnement (salaires et coûts directs liés à la mission). Pour les structures disposant de moyens matériels pour assurer le transfert de technologies, des appels à projets R&D seront initiés tous les ans à l'initiative de l'Etat avec pour vocation d'assurer le ressourcement scientifique préférentiellement avec des laboratoires de recherche publique régionaux. Les financements de la Région contribueront également à l'accompagnement des projets de R&D et d'Innovation ainsi que les investissements nécessaires à leur développement. Ces soutiens ont pour finalité de consolider et de renforcer le potentiel de transfert de technologies au sein du monde socio-économique.

IV.2.3.b - Soutien à l'animation de l'écosystème d'innovation

L'Agence Hauts-de-France Innovation Développement (HDFID) est une association qui contribue au travers de ses actions à consolider les dynamiques régionales de développement économique, d'entrepreneuriat, de recherche et d'innovation. En charge de l'animation des écosystèmes, HDFID est aussi l'opérateur sur lequel s'appuient l'Etat et la Région pour assurer l'animation et le suivi de la S3. En cela, et en référence aux Domaines d'Activités Stratégiques et aux Pistes de Spécialisation définis par la S3, HDFID porte des actions mutualisées au bénéfice des entreprises et des opérateurs, assure l'animation de différents réseaux (RERI, REVER...), réalise le reporting général d'activité ainsi que l'observation du développement économique régional.

HDFID déploie également une offre de services directe à destination des entreprises et des porteurs dans l'accompagnement de leurs projets d'innovation et de performance industrielle, en complémentarité et en subsidiarité avec l'ensemble des autres opérateurs de l'écosystème.

IV.2.3.c - Soutien aux Parcs d'Innovation labellisés en Hauts-de-France

La région est dotée d'un réseau de Parcs d'Innovation labellisés qui permet, dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente contractualisée avec l'Union Européenne (S3) et en partenariat avec les territoires infra- régionaux, d'accompagner les dynamiques d'entrepreneuriat, de création d'entreprises et de développement par l'innovation des porteurs de projet et des entreprises. Les parcs d'innovation sont en effet des lieux d'accueil thématiques privilégiés pour la création, le développement et l'implantation d'activités de hautes technologies, de services innovants et d'industrie d'avenir. Ils visent à créer un écosystème favorable pour les entrepreneurs des Hauts-de-France en leur permettant de fonder leur startup et de se développer de manière pérenne sur l'ensemble du territoire régional.

Au-delà du développement, de la création et de l'accélération d'entreprises innovantes, le rôle de ces parcs d'innovation est aussi de faciliter le transfert de technologies et le développement de la R&D confortant ainsi la compétitivité des entreprises régionales.

IV.2.3.d - Soutien aux Pôles de compétitivité

Les Pôles de Compétitivité ont été lancés par l'Etat depuis maintenant bientôt 15 ans avec pour objectif de regrouper, autour d'une thématique précise, des PME, des grands groupes et des organismes de recherche et de formation pour faire émerger des projets collaboratifs innovants de recherche et de développement. Le territoire des Hauts-de-France compte 7 pôles de compétitivité couvrant les grands secteurs économiques régionaux en lien étroit avec la stratégie de spécialisation intelligente contractualisée avec l'Union Européenne (S3). Ces Pôles de compétitivité représentent un maillon essentiel de l'écosystème innovation au niveau régional : accompagnement aux projets, accompagnement des entreprises et acteurs économiques, mises en relation, formations, évènements et manifestations divers, leviers d'attractivité notamment auprès de projets d'investissements exogènes.

Les pôles sont également le relais auprès des entreprises des programmes et dispositifs régionaux existants ou à venir (Programme régional Industrie du Futur, cybersécurité,...), ainsi que des programmes nationaux et européens. ils doivent contribuer à détecter des projets d'entreprises éligibles à ces derniers.

> Plan de financement IV.2.3

	ETAT	REGION	MEL	CAAM	TOTAL
Structures de transfert de technologie	2 900 000	32 000 000			
Ecosystème d'innovation		16 000 000			
Parcs d'innovations		14 000 000		3 500 000	
Pôles de compétitivité		18 000 000			

IV.3 - BREXIT - CONSOLIDER LA PLACE DE LEADER DU TRAFIC TRANSMANCHE

La mise en œuvre du Brexit, rend nécessaire l'engagement rapide d'opérations visant à maintenir et consolider la place de la façade maritime des Hauts-de-France comme leader européen du trafic transmanche. Cela a déjà engagé avec le développement de la "frontière intelligente" par le système d'information partagé SI Brexit et la digitalisation de la supply chain (cargo community system à l'échelle de la façade des Hauts-de-France). L'engagement de l'État et de la Région se traduit aussi dans un écosystème digital, renforçant toute la chaîne logistique, prolongeant la frontière intelligente et déclinant le concept de smart port à l'échelle de la façade.

Des évolutions réglementaires ont été introduites par des directives qui mettent en place, au niveau européen, des nouveaux dispositifs pour l'entrée et la sortie sur le territoire Schengen des ressortissants de pays tiers :

- Le dispositif ETIAS : autorisation de voyage dans l'espace Schengen
- Le dispositif EES : enregistrement des entrées et sorties de l'espace Schengen avec vérifications biométriques

Avec le Brexit, la proportion de ressortissants de pays tiers voyageant par le port de Calais passe de 10% à près de 80%. L'enjeu pour le port est de s'assurer que les moyens humains, techniques et organisationnels pour assurer ces contrôles permettront de maintenir la fluidité du port pour garantir son attractivité.

Ces contrôles devraient être mis en place en 2022, les services de la Police Aux Frontières apportent les moyens humains et les ports auront la charge d'adapter leur organisation et de mettre en place des outils facilitant le contrôle des personnes dans les véhicules (à l'instar des e-gates dédiées aux personnes de nos aéroports), qui permettront d'assurer ces contrôles tout en maintenant la fluidité des places portuaires.

Par ailleurs, si le SI Brexit constitue une première brique de la frontière intelligente, de nouvelles synergies peuvent être envisagées afin d'intégrer au mieux le passage logistique par les Hauts-de-France, par le landbridge vers l'Irlande.

Les enjeux et la typologie d'action pouvant être soutenues dans le cadre du CPER sont les suivants :

- Mise en place des moyens technologiques pour réaliser les contrôles EES en préservant la fluidité pour les véhicules de tourisme et les poids-lourds ;
- Mise en place d'un système de Port Community System, plateforme digitale permettant d'améliorer la circulation de l'information entre les acteurs de la communauté portuaire et les usagers ou de CCS (Cargo Community System) permettant d'améliorer le suivi de marchandises transitant par les Hauts-de-France vers l'Irlande via le landbridge ;
- Développement de la « block chain » pour mieux intégrer acteurs portuaires et chaînes de la logistique ;
- Equiper le réseau autoroutier des Hauts-de-France pour l'export et du Kent pour l'import pour la captation ciblée et maîtrisée de données douanières ou de transport routier de marchandises utiles à des fins d'animation de suivi logistique, de lutte contre la fraude, d'anticipation des contrôles français et britannique et d'optimisation des lieux de pause des poids lourds ;
- Localiser, sur les infrastructures dont le foncier est moins contraint, un véritable « hub » de certification et de contrôle tant pour l'administration française que britannique.

> **Plan de financement**

ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
0,7 M€	4 M€								

AXE V . FAVORISER LA MOBILITÉ DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES AU SEIN DES TERRITOIRES ET CONFORTER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

La région Hauts-de-France, territoire densément peuplé et polarisé, avec deux principaux attracteurs que sont la métropole lilloise au nord et l'Île-de-France au sud, connaît une très forte demande de mobilité des personnes, qui la place globalement au premier rang des régions françaises pour les flux domicile-travail.

De fortes disparités sont toutefois constatées sur le territoire, qui déterminent les différents enjeux en matière de développement d'infrastructures de transport et de déploiement de politiques de mobilité adaptées.

Améliorer l'accessibilité de la métropole lilloise nécessite de répondre à la demande massive de déplacements, tout en limitant les phénomènes de congestion routière et préservant ainsi l'attractivité économique du territoire. Cela s'appuie nécessairement sur l'amélioration de la capacité, de la fiabilité et de la performance des modes alternatifs lourds, et sur le développement de l'intermodalité. Il s'agit également de favoriser les usages plus collectifs de la route en développant le covoiturage et en aidant à l'insertion des transports en commun.

Au sud de la région, pour faciliter les échanges avec l'Île-de-France et l'accès à ses bassins d'emplois, le développement de nouvelles infrastructures ferroviaires (telles que la liaison Roissy-Picardie) et l'amélioration des interconnexions avec les lignes existantes des réseaux ferrés et de transports en commun sont les principaux axes de travail. Ils sont compatibles avec un modèle de développement vertueux du territoire, limitant la consommation d'espace et l'étalement urbain.

Dans les territoires moins denses, l'enjeu d'accessibilité pour tous se complète d'un enjeu de désenclavement et de sécurisation des déplacements, ainsi que d'un objectif de réduction des nuisances associées au transport. Ces enjeux se traduisent par une ambition forte pour diversifier les services et solutions de mobilité, avec des coûts et des niveaux d'usage adaptés.

La Région poursuivra son action en matière de sécurité en lien avec ses compétences en matière de transport/mobilités.

En cohérence avec le SRADDET qui intègre la planification régionale de l'intermodalité (PRI) et la planification régionale des infrastructures de transport (PRIT), le présent CPER prévoit de poursuivre la politique de développement des infrastructures structurantes nécessaires à la satisfaction des enjeux précités, mise en œuvre dans les précédentes contractualisations, et de la compléter par un volet ambitieux de financement et d'accompagnement de solutions de mobilité variées et complémentaires, facilitées par les nouveaux leviers offerts par la loi d'orientation des mobilités de décembre 2019.

En matière de mobilité de marchandises, la situation transfrontalière de la région et ses fortes capacités logistiques développées à partir d'un réseau dense d'infrastructures (autoroutes, TGV, Eurostar, canaux et, demain, le Canal Seine-Nord-Europe) en font la plaque tournante de nombreux flux. Outre un trafic routier dense, la dimension internationale de la région apparaît dans l'activité de ses ports. La façade littorale des Hauts-de-France fait partie du « Northern Range », un axe qui va du Havre à Hambourg et qui concentre 48 % du trafic de conteneurs européens.

Malgré une prédominance globale du mode routier pour le transport de marchandises, incluant le fret conteneurisé, la région Hauts-de-France se distingue par une part modale des modes alternatifs supérieure à la moyenne nationale : 15 % pour le rail (contre 9,8 % en moyenne nationale) et 5,7 % pour le fleuve (contre 2,4 % en moyenne nationale). Facteur de compétitivité majeur, cette diversification modale est à préserver et amplifier afin de renforcer encore l'attractivité économique du

territoire et lui permettre d'affirmer son positionnement de hub logistique, de manière compatible avec la préservation d'un cadre de vie et d'un environnement favorables à ses habitants actuels et futurs.

V.1 - CONFORTER L'EXÉCUTION DES PROJETS DÉJÀ ENGAGÉS

Les CPER Nord – Pas-de-Calais et Picardie conclus en 2015 prévoyaient des projets qui n'ont pas tous été mis en œuvre fin 2020. Ils ont fait l'objet d'avenants prolongeant le volet Mobilité sur la période 2020-2022. L'ensemble des orientations de ces avenants, annexés au présent CPER, restent applicables pendant le premier tiers de la programmation du CPER 2021-2027.

Il s'agit ainsi, pour chaque sous-volet de la contractualisation 2015-2022 de l'Axe Mobilité, d'engager les opérations suivantes :

V.1.1 - Infrastructures routières

RN2 sécurisation de la forêt de Retz : réalisation des travaux.

RN25 aménagement du créneau de dépassement au sud de Beauval : réalisation des travaux

RN2 mise à 2x2 voies entre Laon et Avesnes sur Helpe :

- Poursuite des études d'itinéraire et des déviations de La Capelle et Froidmont-Cohartille
- Réalisation des travaux du créneau à 2x2 voies de Voyenne, cette opération bénéficiant des crédits du plan de relance.

RN17 élargissement à 2x2 voies de la section Vimy-Avion : fin des travaux

RN2 mise à 2x2 voies de la section entre Beaufort et Avesnes-sur-Helpe : démarrage des études opérationnelles

RN2 contournement de Maubeuge : co-financement du projet sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental du Nord.

Requalification environnementale/protection contre le bruit A21/A211 : réalisation des travaux. Cette opération mobilise des crédits du plan de relance.

Optimisation des infrastructures donnant accès à la métropole lilloise : poursuite des études et/ou des travaux sur les opérations du SDAGT, la mise en place de voies réservées, la résorption des points noirs de congestion. Hormis pour ce dernier point, ces opérations mobilisent des crédits hors CPER et mobiliseront également des crédits du plan de relance, notamment sur les voies réservées.

V.1.2 - Infrastructures ferroviaires

Lignes de desserte fine du territoire :

- Régénération de la ligne Louches - Valenciennes : travaux en 2021
- Modernisation de l'étoile ferroviaire de St Pol sur Ternoise :
- Surcoût covid pour les travaux des branches St Pol – Etaples et St Pol – Béthune, s'achevant en avril 2021
- Engagement en décembre 2020, en vue des travaux de la branche St Pol – Arras démarrant mi-2021. Il s'agit pour l'État de crédits issus du plan de relance.

- Régénération de la ligne Douai – Cambrai : études de niveau projet et engagement des travaux en fin d'échéance
- Régénération des ouvrages d'art de la ligne Beauvais – Abancourt – le Tréport : engagement des travaux
- Régénération de la ligne Abbeville – Eu – le Tréport : poursuite des études opérationnelles
- Régénération de la ligne Crépy – Laon : travaux de régénération de l'ouvrage d'art de Soissons, avant poursuite de la régénération de cette ligne reprise dans le réseau structurant par SNCF Réseau
- Régénération de la ligne Laon – Hirson : poursuite des études opérationnelles
- Régénération de la ligne Boves – Compiègne : poursuite des études opérationnelles

Valenciennes – Mons : travaux de régénération de la ligne et études préliminaires de réouverture du point frontière

Modernisation de la voie mère de Calais

Nœud de Creil : aménagements de voies

Gare de Creil : accessibilité passerelle ferroviaire

Études opérationnelles du Projet Roissy – Picardie

Études long terme :

- Étude de l'accessibilité de l'Aisne à l'Île-de-France et au bassin d'emploi Roissy : cette étude préliminaire de faisabilité porte sur la virgule de Soissons, projet permettant de relier le sud de l'Aisne à l'Île-de-France et notamment à Roissy, au niveau de la commune de Mitry, sur la ligne Paris-Laon. Elle a été engagée en 2021.
- Accompagnement des études engagées dans le cadre des travaux de la plateforme services et infrastructures Nord.
- Études d'opportunité relatives au déploiement des SEM sur l'étoile ferroviaire de Lille à échéance de juin 2021 puis études de faisabilité engagées fin 2021.

V.1.3 - Infrastructures fluviales

- Phase 2 du projet MAGEO / Reconstruction du pont de Mours,
- Premières phases de l'allongement de l'écluse de Quesnoy-sur-Deûle,
- Achèvement du recalibrage de la Deûle,
- Premières phases du recalibrage de la Lys,
- Premières phases de la remise en navigation du canal de Condé-Pommeroeul,
- Poursuite des études de doublement de l'écluse de Fontinettes,
- Complément de la fiabilisation de l'écluse de Fontinettes,
- Complément des études relatives à l'estacade de Venette,
- Préparation des travaux relatifs à l'estacade de Venette (démarrage 2022 ou 2023)
- Etudes relatives à l'aire de virement de Longueil-Sainte-Marie,
- Fin des travaux de remise en navigation du canal de la Sambre à l'Oise
- Poursuite des opérations de préparation de la téléconduite et de gestion du trafic et de la ligne d'eau

V.1.4 - Infrastructures portuaires

Les opérations portuaires de l'avenant au CPER 2015-2022 qui bénéficiaient au GPMD ont toutes été engagées, l'abondement par les crédits du plan de relance a permis de financer de nouvelles opérations.

V.2 - FAVORISER LES MOBILITÉS DÉCARBONÉES ET L'INTÉGRATION DES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Ces enjeux alimenteront également les futurs travaux concernant la future programmation 2023, des modalités d'intervention distinctes sont ainsi précisées pour les périodes 2021-2022 et post-2022.

V.2.1 - Mobilités actives

Près de la moitié des déplacements automobiles concernent des trajets de moins de 3km, distance qui pourrait facilement être parcourue à pied ou à vélo. Le vélo est le mode de transport le plus rapide pour les trajets de moins de 3km pour les vélos classiques et de 5 à 8km pour les vélos à assistance électrique.

La mobilité active contribue à la protection de l'environnement (réduction des nuisances sonores, diminution des émissions de gaz à effet de serre, diminution des particules fines et autres polluants atmosphériques...), ainsi qu'aux bénéfices pour la santé des pratiquants.

Le vélo peut répondre aux enjeux majeurs de lutte contre la précarité et l'exclusion liée à la mobilité et de redynamisation des villes moyennes et de certains territoires ruraux.

Pour favoriser la pratique du vélo en milieu urbain, diverses mesures doivent être accentuées au niveau local, comme l'élaboration de règlement de circulation favorisant les déplacements des cyclistes qui cohabitent difficilement avec les voitures, la création d'aménagements cyclables de qualité, le développement des services, la sensibilisation... Ces actions sont également efficaces en milieu interurbain ou rural, où le potentiel du vélo pour certains déplacements quotidiens est élevé. Les modes actifs constituent des offres de rabattement très intéressantes pour les TC et les TER en permettant un accès très souple aux points d'arrêt tout en limitant le développement de parkings automobiles.

Le vélo a aussi un très fort potentiel touristique, notamment en milieu rural, qui reste largement à exploiter en région Hauts-de-France, à valoriser en direction du nord-ouest européen, des belges, des anglais, et en interne, pour du tourisme de court séjour, de bien-être. Tourisme fluvial et activités cyclables sont indissociables : 87% du réseau fluvial confié à VNF (navigable ou non) se situe à moins de 5km d'une véloroute inscrite au Schéma national des véloroutes, et sur les 2700km de véloroutes inscrites au schéma régional, 900 sont situées directement en bordure de voie d'eau.

Le développement de l'usage vélo nécessite un investissement régulier des collectivités pour la réalisation d'aménagements sécurisés, qualitatifs et lisibles : véloroutes, voies vertes, pistes cyclables, voies réservées des bus ouvertes aux vélos, bandes cyclables avec reconfiguration de la chaussée, aménagements de carrefours et de « points-durs ». Il s'agit d'assurer une continuité maximale des circuits, en articulation avec le schéma régional des véloroutes, adopté par la Région le 30 janvier 2020 et intégré au SRADDET, et les différents schémas directeurs cyclables départementaux.

Les objectifs portés par la Région et l'État (au travers de son plan national vélo) en matière de politique cyclable, en cohérence avec les objectifs départementaux, sont :

- De redonner une place au vélo et aux mobilités douces pour les déplacements du quotidien des habitants, par un maillage fin d'aménagements cyclables, aménagements cyclables sécurisés en milieu urbain et interurbain, réseaux points-nœuds en milieu plus rural ;
- De cibler particulièrement les coupures en milieux urbain et interurbain, les discontinuités d'itinéraires que constitue la traversée de voies ferrées, voies d'eau, axes routiers très fréquentés, carrefours dangereux, etc. dans une optique de sécurisation ;
- En lien avec ce réseau, d'y connecter les pôles d'échanges, gares, points d'arrêt ferroviaires ou de transports collectifs, les établissements scolaires, les grands équipements touristiques, grands sites historiques et culturels, les grands pôles d'emploi et employeurs ;
- D'encourager et d'accompagner (obligation LOM pour certaines gares) l'installation d'abris-vélos sécurisés à proximité des pôles d'échanges multimodaux, gares, haltes ferroviaires, ainsi qu'aux stations des réseaux de transports collectifs, d'aires de covoiturage afin notamment, en ce qui concerne le train, de soulager la contrainte du transport de vélos dans des rames voyageuses ;
- De développer le réseau régional de véloroutes (SR3V) en suivant des logiques de qualité, de préservation de l'environnement et reconquête de la biodiversité, et en renforçant la sécurité ou le jalonnement selon le contexte ;
- D'encourager l'aménagement d'itinéraires cyclables pour les voiries hors agglomération (obligation LOM lors de projets d'aménagements routiers) ;
- D'accompagner le développement de services cyclables, pool de vélos en location, garages à vélos et petites réparations, vélos en libre-service ;
- Tirer parti de la voie d'eau comme ossature des mobilités alternatives et des loisirs, notamment en facilitant l'accès aux berges. Les continuités cyclables et pédestres sont aménagées le long des canaux (dont le Canal Seine-Nord Europe). Elles s'inscrivent dans le maillage régional des véloroutes et voies vertes, ainsi que des chemins de grande randonnée.
- De renforcer la coordination des politiques cyclables entre l'État, la Région, les Départements et les Métropoles, en s'appuyant sur les différents schémas de planification des partenaires

Typologie de projets ou projets ou actions pouvant être soutenus :

- Véloroutes inscrites au SR3V
- Aménagements cyclables sécurisés en ville, dans les zones périurbaines proches du cœur d'agglomération, entre les zones périurbaines (résorption discontinuités, points durs...)
- Aménagements cyclables sécurisés (urbain et interurbain) connectant le réseau régional avec les PEM, gares et haltes ferroviaires, avec les établissements scolaires, les grands sites touristiques et grands employeurs.
- Aménagements cyclables en milieu rural, réseaux points nœuds.
- Services vélo (stationnement vélo, garages à vélo, pool de vélos en location...) pour l'usage du vélo au quotidien et l'activité touristique dans tous les territoires.
- Stationnements sécurisés dans les PEM, gares et haltes ferroviaires, points d'arrêt des réseaux de transports collectifs, aires de covoiturage.

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

> Pour la période 2023-2027 :

La programmation des dispositifs d'investissement sur le volet vélo dans le cadre du CPER, pour la période 2023-2027, reposera sur le **comité technique vélo** de suivi du CPER, piloté par la Région et associant les services techniques de l'État, des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens).

Une première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins d'aménagement au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail, définition de la méthode de travail et identification des financements mobilisables.

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts, typologie en lien avec les schémas de planification des partenaires...)

Étape 3 : construction de scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI et la trajectoire LOM et la volonté des collectivités ;

Une seconde phase de négociation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix en vue d'une contractualisation fin 2022.

Plan de financement

> Pour la période 2021-2022 :

État : Appels à Projets nationaux annuels du plan national vélo, crédits DSIL

Région : Crédits régionaux selon la Politique Vélo routes voies vertes adoptée le 30 mars 2021

V.2.2 - Développement de l'usage des transports collectifs

Le développement de l'usage des transports collectifs répond à plusieurs priorités :

- Favoriser le report modal, en offrant une alternative aux usagers des véhicules motorisés pour leurs déplacements du quotidien
- Améliorer l'accessibilité des territoires pour tous, qu'il s'agisse d'accéder à l'emploi ou aux services (équipements de santé, d'éducation, culturels, commerces et services publics, ...)

Le SRADDET fixe l'objectif d'atteindre une part modale de 10 et 12 % pour les TC en région, de diminuer les temps de déplacement dans les TC et d'améliorer la qualité des transports collectifs et des services de mobilité, y compris dans les territoires peu denses.

L'atteinte de ces objectifs repose sur :

- Le développement de l'offre (renforcement ou création) partout où elle est insuffisamment dimensionnée pour être attractive ou répondre aux besoins de déplacement
- L'amélioration du maillage du territoire et de l'intermodalité, pour faciliter les ruptures de charge et permettre une continuité des chaînes de déplacement
- L'amélioration de la qualité de service (régularité, fréquence, amplitude horaire) des lignes existantes
- le développement des services de mobilité (information et billettique multimodales, etc.)

Le modèle de financement des TC a été particulièrement fragilisé par la crise sanitaire depuis mars 2020, avec :

- Une fréquentation qui a très fortement chuté par l'effet cumulé de la baisse du nombre de déplacements et de la perte de confiance dans les transports collectifs
- Des recettes fiscales et commerciales en baisse
- La nécessité de maintenir une offre quasi nominale dès le premier déconfinement, afin de satisfaire les besoins de déplacements dans le respect des mesures sanitaires

Si un dispositif d'aides a permis de compenser en partie les pertes financières durant la crise, la pérennité du modèle économique est questionnée. Fin 2020, le ministère chargé des transports a

confié une mission à Philippe Duron, qui a formulé des propositions visant à consolider le modèle économique des différents transports en commun et leur adéquation avec les besoins des territoires. Le rapport de la mission pourra alimenter les priorités d'investissement pour la période 2023-2027.

Typologie de projets ou projets ou actions pouvant être soutenus :

- Investissements propres de la Région ou des AOM en matière de transports collectifs routiers ou guidés, en particulier pour créer ou renforcer les lignes structurantes, créer des sites propres, aménager des voies réservées sur autoroutes..., susceptibles d'offrir une alternative compétitive à l'autosolisme dans les zones urbaines comme dans les zones peu denses non desservies par le train.
- Investissements des AOM, dans les agglomérations de taille modeste, en faveur de la qualité de service des TC : priorités aux feux, aménagements de voirie
- Acquisition de véhicules propres (ou zéro émission)
- Pôles d'échanges multimodaux et parcs-relais
- Systèmes d'information multimodaux, systèmes billettiques multimodaux/interopérables, et l'association de ces systèmes en services intégrés (MaaS), notamment ceux qui intègrent les transports urbains et les transports périurbains /régionaux.

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

> Pour la période 2023-2027 :

La programmation des dispositifs d'investissement pour les transports collectifs, dans le cadre du CPER, pour la période 2023-2027 reposera sur le comité technique Transports Collectifs de suivi du CPER, piloté par la Région et associant les services techniques de l'Etat, des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens).

Une première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail, définition de la méthode de travail et identification des financements mobilisables.

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts...)

Étape 3 : construction de scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI, des conclusions de la mission Duron, de la trajectoire LOM et de la volonté des collectivités ;

Une seconde phase de négociation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix en vue d'une contractualisation fin 2022.

Plan de financement

> Pour la période 2021-2022 :

Etat : mise en œuvre de l'Appel à Projets national Transports collectifs et pôles d'échanges multimodaux (en fonction de l'éligibilité des dossiers présentés selon les critères définis par cahiers des charges) et des crédits DSIL.

Région : Crédits régionaux au titre de la politique Transports collectifs en site propre et 3ème révolution industrielle

V.2.3 - Accompagner la déclinaison opérationnelle de la LOM dans les territoires

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) promulguée le 24 décembre 2019, vise pour principaux objectifs à réduire les inégalités territoriales, à renforcer les offres de déplacements du quotidien, à accélérer la transition écologique ou encore à améliorer l'efficacité des transports de marchandises. Cette loi composée de 189 articles comporte des dispositions complexes devant faire l'objet de nombreux décrets d'application.

Cinq grandes mesures de la LOM visant l'amélioration de la mobilité des personnes au quotidien peuvent être mises en exergue :

- La mise en place de nouvelles fondations en matière de gouvernance institutionnelle de la mobilité.
- Le passage d'une logique de transports à une logique de mobilité mobilisant pleinement le potentiel de toutes les solutions notamment autour des modes actifs ou partagés
- Le principe d'ouverture des données de mobilité et la mise en place d'une gouvernance et d'une régulation de cette ouverture qui permettront d'accélérer la mise en œuvre d'une véritable mobilité servicielle. La loi définit en effet les droits et obligations des systèmes « mobility as a service » (MAAS) qui doivent permettre de favoriser davantage l'intermodalité et de lutter contre l'autosolisme.
- La simplification de la mise en œuvre des zones à faibles émissions mobilité (ZFE) pour améliorer la qualité de l'air avec un effet direct sur la santé publique et qui favorisera la transition écologique. En complément, le renouvellement progressif de l'intégralité du parc français de véhicules doit permettre de viser la décarbonation des transports terrestres à l'horizon 2050.
- L'amélioration de l'accessibilité des réseaux de transports publics pour les personnes à mobilité réduite à travers des mesures visant à la facilitation de l'usage des réseaux et à apporter de la souplesse aux AOM dans la mise en accessibilité des réseaux.

En ce qui concerne les nouvelles fondations en matière de gouvernance institutionnelle de la mobilité, la LOM confie aux Régions de nouvelles compétences. En plus de l'organisation des TER et des transports scolaires et interurbains, elles peuvent désormais étendre leurs interventions aux modes actifs, véhicules adaptés, mobilités solidaires, etc.

De plus, les Régions sont désormais désignées comme chef de file de la mobilité au plan régional et la LOM précise un cadre et des outils devant leur permettre de travailler à la mise en place des modalités de concertation et de partenariat avec l'ensemble des acteurs de la mobilité.

La LOM articule l'organisation des mobilités autour d'un principal binôme Région- EPCI. Avec l'objectif de couvrir tous les territoires par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) devant développer des services adaptés aux besoins locaux, les communautés de communes ont jusqu'au 31 mars 2021 pour décider si elles souhaitent se voir transférer cette compétence et, par défaut, la Région exercera la fonction d'AOM locale en substitution dans les territoires non pourvus. A noter que la compétence est obligatoire pour les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles.

Pour les AOM non soumises à l'obligation de mise en place d'un plan de mobilité, la loi offre la possibilité d'élaborer un plan de mobilité simplifié leur permettant ainsi de porter une vision de la mobilité dans sa globalité sur leur territoire. Les objectifs des plans de mobilité pour les AOM obligées sont renforcés pour tenir compte des enjeux en terme de mobilité solidaire, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de limitation de l'étalement urbain, de développement des mobilités partagées et des mobilités actives, de logistique et de mobilité scolaire.

Chaque AOM devra instaurer un comité des partenaires associant à minima employeurs et usagers afin de renforcer les instances de concertation relatif à l'offre de mobilité, à la politique tarifaire ainsi qu'à la qualité des services et à l'information des usagers. Ce comité donnera l'occasion d'établir un bilan des moyens mis en œuvre pour décliner concrètement les dynamiques insufflées par la LOM.

En 2021, d'une part, tous les territoires sont couverts par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) chargée de développer des services adaptés aux besoins de ses habitants et, d'autre part, des bassins de mobilité devraient être définis en Hauts-de-France afin de proposer une nouvelle échelle de référence permettant d'identifier des actions communes pour le développement des pratiques intermodales et pour offrir des solutions à tous. Concrètement, les acteurs des transports vont notamment devoir élaborer des contrats opérationnels de mobilité et des plans d'actions en matière de mobilité solidaire dans chacun de ces bassins de mobilité. Les besoins des acteurs de la mobilité seront ainsi importants ces prochaines années pour les accompagner dans l'appropriation de leur nouvelle compétence, dans le soutien à leurs projets et dans la mise en place de nouveaux modes de gouvernance et de coopération.

L'État et la Région, au-delà du cofinancement de certains projets, ont un rôle majeur à jouer dans le changement de paradigme voulu par la LOM, le premier en assurant le « service après-vote » de la LOM et la seconde en devenant la cheffe de file de la mobilité et de l'intermodalité.

L'État participe à la mise en œuvre de ces politiques de transport et de mobilité. La mise en œuvre de la LOM nécessitera un important travail de pédagogie auprès des collectivités et parties prenantes concernées. A cet effet, l'Etat a souhaité créer la démarche France Mobilités en complément opérationnel de la LOM. Il s'agit d'une communauté ouverte à tous les acteurs de la mobilité au niveau national pour développer de nouvelles solutions de mobilités. Des cellules régionales d'appui ont également vocation à animer l'écosystème de la mobilité local, aider les projets des collectivités et centraliser les ressources documentaires.

L'État contribue enfin à apporter une solide connaissance des territoires et des réseaux d'acteurs qui s'y déploient. Les outils d'animation territoriale de l'État peuvent concourir au décryptage de la LOM et à la mise en dialogue des acteurs de la mobilité, notamment en territoire peu dense.

Par délibération en date du 09/12/2020, la Région a précisé de quelle manière elle entend s'appuyer sur les nouveaux outils mise à sa disposition pour animer les démarches partenariales en Hauts-de-France et assurer une bonne coordination des projets à savoir :

- L'organisation d'une concertation en vue de définir les futurs bassins de mobilité, nouvel espace de référence et de dialogue en matière de mobilité,
- La mise en place dans chaque bassin de mobilité, d'un contrat opérationnel de mobilité préparé avec les AOM, les syndicats mixtes SRU, les départements, les gestionnaires de gares ou de pôles d'échanges multimodaux. Ces contrats traiteront de la coordination des acteurs et des actions communes sur les différentes formes de mobilité. Ils détermineront les résultats attendus et ils feront l'objet d'un suivi consistant à rendre compte de leur mise en œuvre auprès des comités des partenaires.
- Le co-pilotage avec les départements, de l'élaboration de plans d'actions en matière de mobilité solidaire à l'échelle des bassins de mobilité afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap.
- Le renforcement des instances de concertation relatif à l'offre de mobilité régionale avec la mise en place d'un comité régional des partenaires.
- Accompagner les projets structurants pour des solutions de mobilité coordonnées et adaptées aux besoins de tous les territoires et de tous les publics

L'élaboration des contrats opérationnels de mobilité et des plans d'actions en matière de mobilité solidaire, dans chaque bassin de mobilité, doit permettre d'identifier les actions qui font sens pour offrir des solutions de déplacements s'appuyant notamment sur un réseau de transport régional structurant et sur des services locaux assurant les trajets de proximité, adaptés aux besoins locaux et répondant

en particulier aux personnes à mobilité réduite, aux publics les plus vulnérables socialement et économiquement.

La LOM permet d'étendre le champ d'intervention des AOM afin de faciliter le déploiement de nouvelles solutions de mobilité. Ainsi, elle vise à faire des mobilités actives que sont le vélo et la marche, des modes de transport à part entière et à favoriser leur développement dont un objectif est de tripler la part modale du vélo à l'horizon 2024. Par ailleurs, la LOM permet aux AOM de subventionner le covoiturage du quotidien. Elle permet à l'autorité investie du pouvoir de police de la circulation de créer des voies réservées et de mettre en place un dispositif de contrôles automatisés. De plus, elle encadre le développement des services en free-floating pour assurer leur développement en accord avec l'aménagement urbain et le respect de l'ensemble des usagers. Ou encore, elle crée le forfait mobilité durable pour qu'une entreprise puisse prendre en charge les déplacements à vélo ou en covoiturage de ses salariés etc..

Des actions partenariales devront être identifiées dans les futurs contrats opérationnels de mobilité qui définiront les modalités :

- De l'action commune des AOM et de la Région, concernant les différentes formes de mobilité et d'intermodalité, la répartition des points de vente physiques, la création, l'aménagement et le fonctionnement des pôles d'échange multimodaux et des aires de mobilité, les modalités de gestion des situations dégradées...
- De coopération, de mutualisation, de soutien technique et financier pour la conception d'infrastructures de transports ou de services de mobilité
- De la coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités.

Les plans d'actions « mobilité solidaire » s'attacheront eux à définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé des publics fragiles, d'une part, et à prévoir des actions concrètes pour favoriser leur mobilité, notamment pour favoriser le retour à l'emploi. Par public fragile, on entend les personnes en situation de vulnérabilité sociale, économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

Par délibération en date du 09/12/2020, la Région a précisé que la définition des futurs bassins de mobilité démarrera dès début 2021 en vue d'arrêter la carte des bassins de mobilité en septembre 2021.

La mise en place dans chaque bassin de mobilité, d'un contrat opérationnel de mobilité et de plans d'actions en matière de mobilité solidaire suivra.

Les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) qui couvrent l'ensemble des Hauts-de-France sont arrêtées depuis le 1er juillet 2021. Les travaux de la cellule régionale d'appui France Mobilités Hauts-de-France démarrés en 2019 se poursuivront. Ils auront vocation à animer l'écosystème de la mobilité local, aider les projets des collectivités et centraliser les ressources documentaires.

V.3 - IDENTIFIER LES GRANDES PRIORITÉS RÉGIONALES POUR LA FUTURE PROGRAMMATION 2023

V.3.1 - Modernisation des axes ferroviaires

Le réseau ferroviaire en région Hauts-de-France se caractérise par :

- un bon maillage et une forte densité des circulations, dominées par le trafic TER, sur la partie nord de la région, polarisée par l'attractivité de l'aire métropolitaine lilloise qui concentre des flux pendulaires importants, depuis le bassin minier et les territoires frontaliers
- une très forte mixité des circulations sur la partie sud de la région, avec des trafics très importants et croissants en particulier vers l'Île-de-France, pour les actifs résidant dans les principales villes de l'Oise, l'Aisne et la Somme.

Dans la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 et son rapport annexé, les priorités de l'État pour les infrastructures sont la déclinaison des ambitions portées en termes de report modal, de baisse des émissions de CO2 associées au transport, de qualité, sécurité et pérennité des réseaux pour les transports du quotidien.

Elle fixe également pour objectif de remédier à la saturation des grands nœuds ferroviaires pour doubler la part du transport ferroviaire dans les grands pôles urbains » et d'orienter les investissements de développement dans le transport ferroviaire en priorité vers les déplacements du quotidien et, pour cela, vers la création de capacités supplémentaires dans les principaux nœuds ferroviaires. En particulier, L'étoile ferroviaire de Lille est inscrite dans la liste des 10 « métropoles à fort potentiel de développement » du Schéma Directeur National des Services Express Métropolitains élaboré par SNCF Réseau au printemps 2020.

Enfin, concernant les déplacements, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires Hauts-de-France vise à les réduire (en besoin, en nombre et en distance), diminuer leur impact (en développant les modes alternatifs) et améliorer les conditions de ces déplacements, en garantissant un système de transport fiable et attractif.

La plateforme services et infrastructures (PFSI) Nord, mise en place en janvier 2020, constitue le cadre de référence pour construire une vision partagée de l'évolution des services et de l'infrastructure entre les AOM, les entreprises ferroviaires et opérateurs, et l'État, tant pour les déplacements des voyageurs que pour le fret.

V.3.1.a - Optimisation et amélioration des infrastructures

Les opérations d'investissement dans les infrastructures ferroviaires doivent ainsi s'inscrire dans ces objectifs, avec un haut niveau d'ambition en termes de report modal, de gain de temps, de qualité de service. Les éléments de réflexion porteront notamment sur :

- La modernisation des axes ferroviaires nationaux structurants avec les Schémas directeurs d'axe établis de façon concertée avec les collectivités sous l'égide de l'Etat, via les Préfets de région accompagnés de préfets coordonnateurs le cas échéant ; la Région Hauts-de-France est concernée par la plateforme Infrastructures et Services axe Nord. Sur le réseau ferroviaire des HDF, une attention particulière pourra être portée à l'accès aux gares d'Ile-de-France et notamment Paris Nord, et au déploiement de la signalisation européenne ERTMS en vue de réaliser un véritable réseau interopérable particulièrement au contact de notre voisin la Belgique
- Les lignes ferroviaires de desserte fine du territoire : le ministère des transports en lien avec chaque préfet de région élabore des protocoles d'accord État-Région sur les petites lignes ferroviaires (le protocole pour la Région Hauts-de-France est en cours de finalisation) ;
- L'accessibilité PMR portée par les Schémas directeurs d'accessibilité – Agendas d'accessibilité programmée national et régionaux, en lien avec une programmation nationale des opérations ;
- La sécurisation des passages à niveau, dont le plan d'actions national est en cours d'élaboration suite à la feuille de route préconisée par le rapport de la députée Laurence Gayte.

V.3.1.b - Service Express Métropolitain Lillois

La métropolisation induit à la fois une densification des agglomérations et un étalement urbain qui conduisent à des déplacements pendulaires de plus en plus longs et fréquents. La métropole lilloise n'échappe pas à cette logique, avec des mobilités quotidiennes principalement assurées par la route et un contraste de plus en plus affirmé entre pôles d'emplois et zones à dominante résidentielle. Cette polarisation des populations va de pair avec un accroissement du niveau de pollution des aires urbaines, imposant une redéfinition des pratiques et des modes de transport, pour tendre vers des solutions bas carbone et plus économes en énergie. Pour inverser cette tendance, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) fixe une ambition forte de doublement de la part modale du train dans les grands pôles urbains avec l'objectif de développer de nouveaux services métropolitains appelés services express métropolitains – SEM.

L'étoile ferroviaire de Lille est inscrite dans la liste des 10 « métropoles à fort potentiel de développement » du Schéma Directeur National des SEM élaboré par SNCF Réseau au printemps 2020. Le SRADDET Hauts-de-France, le SCoT de Lille Métropole, ainsi que le SDIT de la Métropole Européenne de Lille fixent les grandes orientations et évolutions souhaitées par les 2 principaux acteurs des mobilités en transports collectifs sur l'étoile ferroviaire de Lille et reflètent leurs fortes attentes et implications pour une valorisation des infrastructures et services ferroviaires.

Le service express métropolitain (SEM) doit proposer une offre de qualité qui correspond à celle d'un transport urbain :

- Un service intégré dans le système de transport métropolitain
- Un service ambitieux et attractif
- Une insertion urbaine et environnementale de qualité :

Les études partenariales ont d'ores-et-déjà été lancées dans l'objectif de concrétiser la définition du scénario macro-fonctionnel de déploiement du SEM Lillois. Elles montrent ainsi la nécessité de s'appuyer sur le projet de Réseau Express Hauts-de-France en tant qu'infrastructure nouvelle et de moderniser les axes ferroviaires qui convergent vers Lille. Ainsi, les études à venir permettront de disposer d'un programme d'opérations dans la perspective de futurs contrats.

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

L'élaboration de la programmation des opérations d'investissement sur le réseau ferré national et donc le contenu du CPER pour la période 2023-2027 reposera sur le comité technique ferroviaire voyageurs de suivi du CPER, piloté par la Région et associant les services techniques de l'Etat, des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens) ainsi que SNCF Réseau et SNCF Gares&Connexions. L'opportunité d'un comité de pilotage spécifique au SEM sera par ailleurs étudiée.

Une première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins d'aménagement au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail et définition de la méthode de travail

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts...)

Étape 3 : construction de scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI, la trajectoire LOM et la volonté des collectivités

Une seconde phase de négociation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix en vue d'une contractualisation fin 2022.

V.3.2 - Développement du fret ferroviaire

Aujourd'hui le transport par rail ne concerne au niveau national que 9% des marchandises.

La région des Hauts-de-France se situe au cœur des flux économiques de la « mégalopole européenne » que les géographes nomment « dorsale européenne ». Cet espace qui s'étend de Londres à Milan, parmi les plus densément peuplés et poumon économique de l'Europe, constitue l'un des potentiels de création de richesse parmi les plus élevés au monde.

L'importance des flux de marchandises traduit la bonne insertion de la région au sein des échanges internationaux. Les flux de transit et les flux infrarégionaux sont encore majoritairement routiers et ont un impact environnemental sur le territoire en contribuant à la pollution de l'air et la congestion.

La région dispose d'atouts en termes d'infrastructures : réseau ferroviaire le plus dense après celui d'Ile de France, un littoral de 215 Km, une plateforme industrialo portuaire (le port de Dunkerque), le port de Boulogne-Calais, 1381 km de voies navigables, 27 ports fluviaux, deux aéroports internationaux.

Fort de ces atouts, la stratégie nationale fret et le SRADDET ont pour ambition commune de doubler la part des marchandises transportées par le rail en France et en Hauts-de-France d'ici 2030, pour participer à un développement économique durable, respectueux du climat, de la mobilité, de la qualité de vie et de la santé des citoyens.

La stratégie nationale fret et le SRADDET ont tous les 2 pour ambition de développer l'activité dans une logique de report modal du tout routier vers les modes alternatifs afin de maîtriser / réguler les impacts environnementaux du développement logistique.

Le développement du fret ferroviaire nécessite notamment de :

- Parachever le réseau d'infrastructures pour le fret en Hauts-de-France ;
- Garantir la qualité des infrastructures de transport : fluidité, sécurité, soutenabilité ;
- S'appuyer sur les réseaux secondaires pour assurer des dessertes fines des territoires et alimenter les principaux corridors de fret ;
- Favoriser l'accès aux réseaux pour les entreprises et la diffusion locale ;
- Développer les outils et services pour inciter au report modal ;

Typologie de projets ou projets ou actions pouvant être concernés :

- Adaptation des infrastructures afin de faciliter la circulation de trains capacitaires (trains longs, autoroute ferroviaires),
- Création de terminaux multimodaux,
- Modernisation de gares de marchandises,
- Création et/ou modernisation des installations terminales embranchées (ITE),
- Régénération des capillaires fret et des voies de service

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

L'élaboration de la programmation des opérations d'investissement sur le réseau ferré national et donc le contenu du CPER pour la période 2023-2027 reposera sur le **comité technique ferroviaire fret** de suivi du CPER, piloté par la Région et associant les services techniques de l'Etat, des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens) ainsi que SNCF Réseau.

Une première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins d'aménagement au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail et définition de la méthode de travail et identification des financements mobilisables

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts...)

Étape 3 : construction de scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI, de la trajectoire LOM et la volonté des collectivités

Une seconde phase de négociation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix en vue d'une contractualisation fin 2022.

V.3.3 - Amélioration des voies navigables.

Aujourd'hui le transport fluvial ne concerne que 3% du trafic terrestre total au niveau national, 8% au niveau régional. Des investissements en phase avec l'importance du réseau navigable de la Région Hauts-de-France (environ 1300km soit 20% du réseau national) sont nécessaires afin de permettre la réalisation des objectifs de report modal pour une logistique plus sobre et plus sûre, et ainsi contribuer à la transition écologique et au développement des territoires.

Pour réussir le hub logistique Hauts-de-France, le SRADDET élaboré par la Région retient 6 axes stratégiques parmi lesquels « parachever le réseau d'infrastructures pour le fret en Hauts-de-France », « garantir la qualité des infrastructures de transport (fluidité, sécurité, soutenabilité) », « favoriser l'accès au réseau pour les entreprises et la diffusion locale », « développer les outils et services pour inciter au report modal ».

L'ensemble des investissements visant à l'accompagnement de la réalisation du canal Seine-Nord Europe, dans ses débouchés nord et sud ainsi que pour son insertion dans le territoire, répondent pleinement à ces objectifs. En lien avec les opérations de développement du réseau, financées et à financer dans le cadre des CPER successifs, il est proposé d'accentuer l'accompagnement d'une profession largement représentée en Région Hauts-de-France : environ 1200 personnes travaillent dans la filière batellerie dans le périmètre régional.

Typologie de projets ou projets ou actions

- Améliorer l'accessibilité des liaisons fluviales avec les ports maritimes du littoral français et belge,
- Améliorer progressivement la capacité du réseau fluvial afin d'en garantir la fluidité et absorber la montée en puissance des trafics prévisible après à la mise en service du CSNE
- Traiter les goulets d'étranglement prioritaires sur le réseau fluvial régional à grand gabarit,
- Améliorer la navigation sur l'Oise, vers la Seine,
- Fiabiliser l'axe vers Dunkerque,
- Accompagner les opérations de tourisme fluvial et fluvestre visant à améliorer l'insertion du nouveau canal CSNE dans son territoire,
- Réaliser des opérations, notamment réclamées par les usagers du réseau et visant à en faciliter la navigation, comme la poursuite des opérations de service aux usagers, des études d'optimisation du réseau fluvial et des filières associées,

- Porter des projets de redynamisation territoriale autour des voies à petit gabarit, associant les collectivités locales, afin de trouver les ressources nécessaires au maintien de leur navigabilité,
- Moderniser ou créer des infrastructures portuaires y compris l'examen de l'évolution des structures de gouvernance (études de marché, diagnostic) associant les collectivités territoriales.
- Moderniser ou reconstruire des ouvrages fluviaux (barrages, écluses, ...) afin de fiabiliser les lignes d'eau, ces opérations étant également susceptibles d'intégrer un objectif de restauration des continuités écologiques (et à ce titre de bénéficier de l'aide des agences de l'eau).

La programmation pourrait également intégrer un volet d'études générales destinées à servir les objectifs de transition écologique de la voie d'eau.

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

L'élaboration de la programmation des opérations d'investissement sur le réseau fluvial et donc le contenu du CPER pour la période 2023-2027 reposera sur le **comité technique fluvial et portuaire** de suivi du CPER, piloté par l'Etat et associant les services techniques de la Région, des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens) ainsi que Voies Navigables de France (DTNP et DTBS)

Une première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins d'aménagement au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail et définition de la méthode de travail

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts...)

Étape 3 : construction de scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI et de la trajectoire LOM et volonté des collectivités

Une seconde phase de négociation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix en vue d'une contractualisation fin 2022.

V.3.4 - Aménagement des ports maritimes

Disposant d'une façade littorale située sur l'un des principaux corridors maritimes au monde (le Range Nord-Ouest Manche/Mer du Nord) et dotée de trois grands ports (les ports d'intérêt régional de Boulogne/mer et de Calais, et le port d'intérêt national Grand Port Maritime de Dunkerque), la Région Hauts-de-France affirme sa vocation de hub logistique nord-ouest européen ancrée aux grands réseaux de transport. Son ambition est de contribuer à la valorisation du système portuaire régional en déployant une stratégie concertée et partagée avec l'ensemble des acteurs concernés en lien avec la fédération Norlink et en recherchant à prioriser l'intervention publique.

Dans un contexte marqué par les conséquences de la crise sanitaire et la mise en œuvre récente du BREXIT, d'importants enjeux résident dans le lancement et la mise en œuvre de grands projets avec

notamment la mise en service programmée en 2021 du nouveau port de Calais 2015, les développements attendus par Grand Port Maritime de Dunkerque via son plan stratégique 2020-2024 et notamment son projet Cap 2020, et la perspective de mise en service du Canal Seine Nord Europe avec de nouveaux débouchés.

Il s'agit également de contribuer au développement du système portuaire régional en cohérence avec la stratégie nationale portuaire abordée lors du Comité interministériel de la Mer en Janvier 2021 visant à relancer les économies portuaires ; les ports maritimes constituant des lieux privilégiés de réindustrialisation des territoires, capables de renforcer la présence de la France dans les réseaux économiques et logistiques mondiaux tout en s'inscrivant dans la transition écologique et énergétique.

Les grandes priorités régionales en matière d'investissement sur les ports maritimes reposent sur :

- L'amélioration des infrastructures portuaires facilitant le report modal (vrac et conteneurs), la circulation des biens et des personnes,
- Le développement des zones portuaires logistiques et industrielles,
- Le concept de green port : Il s'agit de concilier développement économique et environnement en recherchant la haute performance environnementale, en s'inscrivant dans la transition écologique et énergétique.
- Le concept de smart port ou port intelligent. Il s'agit d'accompagner les installations portuaires utilisant les technologies de l'information et de communication (TIC) pour augmenter l'efficacité et garantir la sécurité des opérations de transbordement.
- L'élargissement de l'hinterland avec le développement d'une offre de service,
- Le développement du short sea shipping (cabotage maritime),
- L'accessibilité des ports avec l'amélioration des dessertes ferroviaires, fluviales et routiers et l'optimisation des réseaux/systèmes d'information)
- L'amélioration de la traçabilité, fluidité, sécurité des marchandises.
- Le développement des lignes maritimes actuelles et la création de nouvelles lignes maritimes ;
- Le développement des infrastructures accompagnant le développement du fret (marchandises et passagers).

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

L'élaboration de la programmation des opérations d'investissement dans le domaine portuaire maritime et donc le contenu du CPER pour la période 2023-2027 reposera sur le **comité technique ports maritimes** de suivi du CPER, piloté par la Région et associant les services techniques de l'Etat, des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens) ainsi que le GPMD et le Port de Boulogne-Calais.

Une première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins d'aménagement au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail et définition de la méthode de travail

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts...)

Étape 3 : construction de scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI et de la trajectoire LOM et volonté des collectivités

Une seconde phase de négociation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix en vue d'une contractualisation fin 2022.

V.3.5 - Les grandes priorités régionales en matière d'investissement sur le réseau routier

Le réseau routier national non concédé des Hauts de France est divers dans sa consistance. L'aire métropolitaine lilloise et le littoral sont irrigués par un réseau dense de voies rapides qui relie de grands pôles urbains régionaux (Lille, Valenciennes, Dunkerque, Calais, Lens, Douai, Arras). Ce réseau supporte des trafics très importants d'échange, de transit mais aussi de desserte locale des territoires. L'absence de contournement autoroutier de Lille concentre des trafics très importants en cœur d'agglomération et les nuisances sur le cadre de vie et l'environnement restent importantes.

Dans les espaces moins denses et plus ruraux, le réseau routier national contribue au désenclavement des territoires et offre un niveau de service variable. Sur certaines sections, notamment des RN2, RN25, RN31, RN42, ses caractéristiques sont réinterrogées au regard de l'évolution des trafics qu'il doit supporter. Ces axes relient en particulier les principales agglomérations du sud de la région (Amiens, Beauvais, Compiègne, Soissons, Laon, Boulogne, Arras) en complément du réseau autoroutier concédé qui représente la principale armature interurbaine (A1, A2, A29, A16).

Sur les sections de ces axes interurbains à plus faible circulation, les enjeux en matière de désenclavement, de sécurité routière, de qualité de vie et de respect de l'environnement rendent nécessaire de les aménager de manière concertée et proportionnée. Il s'agit de mener les travaux améliorant leur sécurité et leur fluidité en réduisant les inégalités territoriales en termes d'accessibilité.

Pour répondre aux enjeux d'accessibilité de l'aire métropolitaine lilloise, en matière routière, des actions de court, moyen et long termes sont à conduire pour lutter contre la congestion croissante du réseau structurant et favoriser la diversification modale, en particulier l'accès aux transports collectifs et le développement du covoiturage.

Le RRIR (réseau routier d'intérêt régional), défini au sein du SRADDET arrêté par le Préfet en août 2020 et comprenant près de 1300 kilomètres, vient compléter le réseau routier national (routes nationales et autoroutes) afin de consolider l'armature régionale proposée par le SRADDET.

Les réseaux routiers national et d'intérêt régional contribuent à l'atteinte des objectifs du SRADDET, qu'ils relèvent de l'aménagement du territoire, de l'accès aux services pour tous comme du renforcement de l'attractivité économique de la région, de la complémentarité des différents réseaux de transport ou encore de l'amélioration de l'impact environnemental des transports en Hauts-de-France.

La recherche d'un développement équilibré du territoire passe par le maintien d'un système de transport fiable et attractif. 78% de la population se trouve à moins de 15 minutes en voiture du réseau routier national et du réseau routier d'intérêt régional et 89% des emplois sont situés à moins de 15 minutes de voiture de ces réseaux routiers structurants.

Le projet de loi « 4D » introduit des possibilités de décentralisation de certaines portions du réseau routier national au profit des Départements, des Métropoles ou, à titre expérimental, des Régions, ainsi que de recours accru à la délégation de maîtrise d'ouvrage pour des opérations d'aménagement. Selon le calendrier d'élaboration et de vote de cette loi, elle pourrait influencer sur la programmation des investissements sur le réseau routier à partir de 2023.

Les grandes priorités régionales en matière d'investissement sur le réseau routier national en Hauts-de-France reposent sur :

- L'adaptation aux enjeux environnementaux de la transition écologique et d'amélioration du cadre de vie : résorption des nuisances sonores, requalifications environnementales, restauration des continuités écologiques, ...
- L'accessibilité aux pôles urbains et à leurs activités économiques,

- L'accompagnement et l'encouragement à la diversification des usages,
- La fluidification et la sécurisation des axes,
- Le désenclavement des territoires.

Afin de répondre à ces priorités régionales, les opérations d'aménagement du réseau routier national qui seront menées à partir de 2023 seront déterminées dans le courant de l'année 2022, selon le cadre de financement qui pourra être défini avec les travaux du Conseil d'Orientation des Infrastructures et en fonction de la volonté des collectivités souhaitant y contribuer. Un certain nombre de ces opérations se placeront dans le prolongement des opérations menées au CPER 2015-2020, poursuivies en 2021-2022, et des engagements pris au travers du PACTE Sambre-Avesnois-Thiérache.

Elles pourront être des opérations :

- De mise à 2x2 voies dont la maîtrise foncière est déjà assurée et dont la réalisation des travaux peut avoir lieu dans la période 2023-2027,
- De mise en œuvre de partis d'aménagement ou de programmes de sécurisations importantes et de fluidification des circulations,
- De requalification environnementale avec la protection contre le bruit des itinéraires et le rétablissement de continuités écologiques,
- De poursuite des études et procédures nécessaires pour l'acquisition de la maîtrise foncière avant la réalisation des travaux.

Il pourra également s'agir d'engager des réflexions, ou de les poursuivre, pour caractériser les besoins, les partis d'aménagement et la faisabilité d'aménager à terme certains axes.

Les crédits contractualisés au CPER ont vocation à financer des opérations d'investissement. Par ailleurs, des crédits (hors CPER) consacrés à des opérations de gestion de trafic (SDAGT, régulation des vitesses, régulation des accès, ...), de mise en place de voies réservées, de mise aux normes environnementales ou à certains aménagements de sécurité pourront être valorisés.

Lors des échanges techniques pour l'élaboration de la présente fiche, les services des Départements et Métropoles ont fortement exprimé le souhait de voir intégrées à la future programmation des opérations d'aménagement du réseau routier d'intérêt régional dont ils assureraient la maîtrise d'ouvrage. L'accompagnement de telles opérations devra faire l'objet de discussions plus approfondies pour permettre au Ministère des transports et à la Région de se prononcer, lors de la préparation de la programmation détaillée.

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

Pour élaborer la programmation des opérations d'investissement sur le réseau routier et donc le contenu du CPER pour la période 2023-2027, la démarche suivante sera mise en œuvre :

Une première phase technique sera menée dans le cadre du **comité technique routier** de suivi du CPER, piloté par la DREAL et associant les services techniques des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens) et qui pourra être élargi à des collectivités intéressées par les projets envisagés. Cette première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins d'aménagement au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Une seconde phase de contractualisation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail et définition de la méthode de travail

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts...)

Étape 3 : scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI et volonté des collectivités

La phase 2 tiendra compte du calendrier de validation politique de chaque collectivité partenaire et de la nécessité de procéder à des itérations avec la phase technique. Cette seconde phase se déroulera sur une période d'environ 6 mois en 2022.

AXE VI . GOUVERNANCE ET CONDUITE PARTAGÉE DE L'ACTION PUBLIQUE

L'expérience relative à la mise en œuvre du CPER 2015-2020 a montré les difficultés rencontrées en cas de carence dans l'organisation de la gouvernance partagée. Cette gouvernance doit s'appuyer sur des outils partagés de diagnostic, de suivi et d'évaluation.

Elle présuppose donc, en amont, une structuration commune de l'information et, en aval, le déploiement d'une ingénierie à même de territorialiser, en appui des collectivités et acteurs de terrain, les éléments de connaissance et d'analyses pour un passage à l'action notamment dans le cadre du SRADDET.

Cette structuration partagée de l'information et de la connaissance constitue d'autant plus un axe fort du CPER 2021/2027 qu'elle conditionne tout à la fois l'évolution numérique des services publics, l'innovation du secteur privé sur la base d'une data ouverte, mais aussi la bonne association et participation du citoyen.

VI.1 - METTRE EN PLACE UNE COORDINATION STRATÉGIQUE RÉGIONALE DE LA CONNAISSANCE

VI.1.1 - Structurer la stratégie régionale de la donnée publique

Pour exercer souverainement ses prérogatives et accomplir ses missions d'intérêt général, la puissance publique doit conserver la pleine maîtrise des données qui fondent ses décisions. Cette maîtrise conditionne non seulement l'efficacité de l'action publique, qui doit pouvoir se fonder sur des données qualifiées, mais aussi la confiance que les citoyens placent en elle.

Cependant, le morcellement des systèmes de collecte de données et des systèmes d'information les rend quasi-étanches les uns par rapport aux autres : cette situation pénalise l'action publique, complique les diagnostics, ne permet pas son évaluation et rend presque impossible toute démarche prospective ou simplement transversale. La quasi-impossibilité de chiffrer de manière exhaustive les moyens financiers publics déployés sur un territoire illustre bien cette difficulté.

Cette complexité, pour être dépassée, demanderait un investissement technique coûteux pour chaque acteur et engendrerait des inégalités au sein des territoires.

Faire converger les pratiques liées aux données, afin de faire émerger des données qualifiées, interopérables et ouvertes, doit faciliter leur utilisation, leur réutilisation et contribuer à l'émergence d'une vision partagée des enjeux pour favoriser l'élaboration de cadres stratégiques régionaux, avec en particulier le SRADDET, ou territoriaux (ERBM, Pacte SAT...)

Dans cette optique, le CPER 2021-2027 doit permettre de renforcer la gouvernance de la donnée en Hauts-de-France et de développer son caractère transversal et partenarial pour améliorer l'interopérabilité des systèmes d'information et définir une stratégie régionale de gestion et d'exploitation des data régionales au service de tous.

Pour les acteurs publics, cette stratégie régionale de la donnée est le socle pour renforcer la connaissance, mieux suivre et évaluer les stratégies régionales (SRADDET, SRDEII, SRESRI, CPRDFOP...) et les politiques publiques. C'est aussi le préalable au développement de l'administration numérique et aux dispositifs de démocratie numérique. Dans cette même perspective,

le CPER 2021/2027 doit permettre la mise en œuvre en région des derniers textes européens (directive open data, data governance act,..) et nationaux (Loi pour la république numérique, loi Notre, LOM,...)

Le soutien à la plateforme partenariale Géo2France dans le cadre du CPER permet d'atteindre ces objectifs. Géo2France est en effet à la fois une communauté d'acteurs et un outil technique.

Cette plateforme partenariale réunit les utilisateurs et les producteurs de données dans les Hauts-de-France. Véritable hub multi-thématique de données régionales, ce portail Internet donne accès à des catalogues de données ainsi qu'à des outils numériques de visionnage. Le portail repose sur des serveurs de stockage et de publication de données permettant de gérer finement les droits d'accès de chaque organisation, chaque utilisateur, donnée par donnée. Elle propose un cadre de confiance permettant une ouverture modulaire (open data / closed data). Elle permet donc de répondre aux impératifs d'échanges de structure à structure et aux enjeux liés à une ouverture large des données.

Pour capitaliser sur l'intelligence collective, la plateforme propose des groupes-projets dotés d'outils collaboratifs, de ressources documentaires et pédagogiques. Afin de faciliter l'usage des données, elle propose également des fonctionnalités permettant de répondre aux besoins des territoires les moins outillés.

Pour outiller les acteurs, elle organise la mutualisation des financements pour la création de données structurantes et transversales, telles que l'OCS2D (occupation du sol en 2 dimensions).

Les besoins de création ou d'acquisition de données mutualisées seront mis en œuvre à l'échelle la plus pertinente : acteurs locaux (principe de subsidiarité) ou la plateforme (principe de suppléance).

L'ensemble de ces moyens contribue à l'acculturation des acteurs aux données et à la convergence des pratiques.

L'objectif premier de l'action est de pérenniser le financement de cette plateforme partenariale, pour son fonctionnement et pour son investissement, à travers notamment de la création de données.

Sur la période 2021-2027, Géo2France renforcera sur le champ de la donnée son rôle de ressource, son animation, la coordination des productions structurantes et la valorisation en lien avec les usages.

Ainsi, elle intensifiera ses relations avec la communauté régionale de l'information, l'ensemble des acteurs du territoire (une attention particulière sera portée aux observatoires, aux EPCI et aux ingénieries régionales et locales) afin de développer la culture de la donnée et sa mutualisation. Des formations pourront-être organisées.

La plateforme Géo2France poursuivra le développement de son infrastructure, de ses fonctionnalités techniques et collaboratives afin d'être une ressource opérationnelle pour les acteurs.

Ces développements renforceront l'émergence d'un socle de données cohérentes et interopérables, de communs numériques, de leur connaissance, servant ainsi de multiples politiques opérationnelles et l'innovation.

Outil central de l'organisation des données en région, la plate-forme à vocation à rendre transversal l'accès aux données thématiques, qui peuvent être développées dans les pôles experts thématiques (observatoires et ingénieries).

> **Plan de financement**

Actions	ÉTAT	RÉGION	FEDER	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
<i>Géo2France : Fct</i>	0,5 M€ (fnadt)	0,5 M€	1 M€				0,2M€			
<i>Géo2France : Inv</i>	1 M€ (fnadt)	1 M€	2,7 M€				0,1M€			

VI.1.2 - Soutenir des structures porteuses d'observations régionales

Le CPER permet tout d'abord de poursuivre le soutien à des observatoires existants, mieux les valoriser et les promouvoir auprès des entreprises intéressées et des citoyens. L'inscription de ces structures au sein d'un axe dédié du CPER doit également permettre un pilotage qui les mettent davantage en synergie et facilite les approches transversales: diffusion et partage des enjeux, meilleure coordination pour un croisement de thématiques sur des sujets clefs obligation d'interopérabilité des systèmes d'information mis en œuvre, usage par défaut de logiciels libres, copropriétés des données produites avec les financeurs, open data, documentation des données dans le catalogue Géo2france, capitalisation et valorisation de leurs données produites au sein de la plateforme. L'objectif est de pérenniser et consolider ces structures, en renforçant leur place dans l'écosystème de la connaissance, leur rôle de tête de réseau, tout en garantissant l'optimisation des deniers publics investis, en valorisant mieux leurs productions et leurs apports, tant vers les territoires que vers les citoyens.

Dans ce cadre contractuel, une attention particulière, sur la période 2021-2027, sera apportée aux structures régionales d'observation suivantes dont le financement relève des volets thématiques dédiés du CPER (axes I et III) :

- L'Observatoire Climat Hauts-de-France porté par le GIP Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) dont les ambitions sont de collecter, d'analyser et de diffuser les données sur l'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques, au regard des engagements internationaux de la France, du SRADDET, à l'échelle régionale, et des PCAET à l'échelle locale.
- L'Observatoire Régional de la Biodiversité destiné à collecter, analyser et valoriser les données relatives à la diversité biologique à l'échelle régionale, et à l'évaluation des politiques engagées pour la protéger.
- L'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation, porté par le GIP C2RP (et dont les missions et perspectives sont exposées au sein de l'axe III).

Au-delà des observatoires pour lesquels des crédits peuvent être contractualisés dans le CPER, de nombreuses autres démarches d'observation permettent de contribuer à la stratégie régionale de la connaissance. Peuvent notamment être cités :

- L'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S) et le développement de la Plateforme sanitaire et sociale Hauts-de-France qui organise le recueil, l'analyse et la valorisation des données et les travaux dans les domaines croisés de la santé et de la cohésion sociale ;
- Les missions d'observation de la qualité de l'air porté par Atmo Hauts-de-France, qui visent notamment à développer l'innovation sur le suivi des polluants non réglementaires et la diffusion des données pour accompagner la décision publique des collectivités territoriales (aménagement, PCAET ...) et à mobiliser le grand public (sensibilisation, passage à l'action ...). Il s'agit ainsi de conforter une communauté avec les acteurs économiques, Startup, collectivités sur l'innovation autour de la qualité de l'air intérieur et extérieur en lien avec le laboratoire lab'Aireka.
- L'Observatoire Régional des Transports (ORT), association hébergée par l'Etat (ETP DREAL), qui développe les outils de connaissance sur la mobilité, les infrastructures et les systèmes de transport de la région. L'ORT réalise notamment l'observation de la mobilité en région suite à la mise en œuvre de la LOM.
- L'Observatoire Régional du Littoral Normand Hauts-France, qui produit et diffuse une connaissance approfondie de l'évolution de la bande côtière, des enjeux qui y prennent place, pour adapter les modalités d'intervention publique

Par ailleurs, le CPER devra également permettre de concrétiser le lancement de plusieurs nouvelles démarches d'observation :

- Mettre en place les moyens partagés d'observation des dynamiques foncières en s'appuyant notamment sur la production de la base Occupation du Sol en 2 Dimensions (OCS2D) portée par Géo2France, base de données diachronique d'occupation du sol en 2 dimensions.
- Permettre l'observation du territoire et l'évaluation des politiques publiques à l'aune de l'égalité femmes hommes
- À la suite de l'élaboration du PRPGD et du SRADDET ; créer un observatoire « déchets matières », observatoire partenarial au service des acteurs économiques, des territoires et de nouvelle génération, pour favoriser le développement d'une économie circulaire en région.

L'ensemble de la dynamique d'observation et d'études des acteurs publics en région est valorisée dans le cadre de la Plateforme d'Information et de Valorisation des Etudes dans la Région (PIVER) animée par le SGAR, l'INSEE et la Région.

VI.1.3 - Appuyer l'ingénierie pour territorialiser, en appui des collectivités et des acteurs de terrain, les éléments de connaissance et d'analyses pour un passage à l'action

Pour compléter ce dispositif de gouvernance transversale, appuyée sur une stratégie partagée de la connaissance, une ingénierie "tiers"- autre que celle constituée par chaque institution ou collectivité – est mobilisée dans un cadre partenarial souvent large, pour accompagner les acteurs du territoire dans l'élaboration et la conduite de leurs projets.

L'effort consenti pour construire un socle de connaissances et d'observations n'est rentabilisé qu'au terme d'un retour de ces éléments auprès de chaque acteur pour une mise en action de chacun.

De fait, les structures d'ingénierie partenariales sont les premières bénéficiaires d'une structuration régionale de la donnée et des observations thématiques conduites. Mais ce sont aussi des productrices de données clef et leur rapport aux acteurs territoriaux leur confère une pertinence quant à la définition des objets à observer et des méthodes pour ce faire. Elles sont ainsi utilisatrices et contributrices à la plateforme de données Géo2France.

Forte de cette intégration dans l'écosystème régional de la connaissance, cette ingénierie constitue un appui technique et expert qui permet d'accompagner les acteurs les moins dotés en moyens humains et techniques, de mettre en place des actions efficaces, et de capitaliser sur les innovations des acteurs les plus inventifs.

Dans le cadre d'une gouvernance et d'une conduite partagée de l'action publique, les structures d'ingénierie sont des relais indispensables de mise en œuvre des stratégies régionales comme le SRADDET vers les différents territoires et acteurs. Si elles sont un outil de territorialisation des politiques publiques, elles sont également le lieu de mise en synergie des politiques portées spécifiquement par chacun des acteurs publics.

Une partie de cette ingénierie fléchée en fonction de son intervention territorialisée est détaillée au sein de l'axe II (Mission Bassin Minier, GIP IREV, Urba 8, PNR)

A côté de ces structures, plusieurs dispositifs de dimension régionale assurent des missions d'ingénierie sur des thématiques précises, le plus souvent en lien fort avec l'ensemble des acteurs publics du territoire.

Ainsi, la région Hauts de France dispose d'une structure d'ingénierie atypique au service des transitions: le GIP Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) qui outille et accompagne

les acteurs de la région Hauts-de-France vers de nouveaux modèles de développement et les incite à contribuer aux transitions économique, sociale et écologique dans les territoires.

La vocation du CERDD est d'accompagner la généralisation du développement durable et de la prise en compte du changement climatique, tout en contribuant à l'exploration renforcée des innovations territoriales et des changements de modèles. Il encourage la mobilisation des acteurs publics et privés et leur pouvoir d'agir, en favorisant le décloisonnement des acteurs et la co-production avec les parties prenantes

Les objectifs poursuivis sont de mobiliser et susciter l'engagement de tous, de faciliter et outiller la réalisation des projets de développement durable, et d'identifier et stimuler les innovations.

Son action, tournée en priorité vers les décideurs locaux et acteurs relais, se décline dans différents domaines en privilégiant une approche transversale (développement durable et management des transitions, nouveaux modèles économiques et rev3, changement climatique et énergie, alimentation durable et santé environnementale...) qui justifie son inscription au CPER.

Par ailleurs, la région Hauts-de-France possède l'un des 12 laboratoires d'innovation publique lancé dans le cadre du programme d'investissement d'avenir du Fonds de transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique. Laboratoire d'innovation sociale, il accompagne historiquement les actions des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Le Siilab s'est rapidement imposé comme un acteur majeur et fédérateur dans ce domaine.

Le Siilab est une démarche collaborative qui crée du lien entre les acteurs volontaires pour développer et porter des actions d'innovation publique en lien et au profit de tous, acteurs publics comme privés.

Ce rôle d'appui, nourri de son savoir-faire et de sa capacité à répondre à des appels à projets d'envergure significative (appel à projet FTAP, appel à manifestation d'intérêt PIA Participation citoyenne, Fabrique des territoires Hub territorial pour un numérique inclusif...) représente un atout précieux pour mobiliser au profit du territoire les mesures du plan de relance, portées par la Dinum, la DITP et l'ANCT, relatives aux différents volets de la transformation de l'action publique.

Enfin, à côté de ses missions de surveillance des polluants réglementés et non réglementés, Atmo Hauts de France assure plusieurs missions relevant de l'ingénierie dans le cadre de son Programme Régional de la Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQLA).

L'association déploie sur l'ensemble du territoire régional des actions de recherche et d'études visant à l'amélioration des connaissances sur les pollutions atmosphériques, des actions d'information et de sensibilisation pour alerter le grand public et les acteurs publics sur les problématiques de qualité de l'air ainsi que des missions d'accompagnement des décideurs dans leurs plans d'actions en lien avec les thématiques Santé, Climat, Énergie (par exemple, dans la co-construction des Plans Climat Air Énergie Territoriaux).

VI.2 - CONDUITE PARTAGÉE DE L'ACTION PUBLIQUE

Les modalités de gouvernance du futur CPER sont précisées dans une charte de gouvernance visant à formaliser l'implication des signataires dans le suivi et la vie du CPER.

Ce document, annexé au contrat, repose sur des principes généraux partagés par les différents signataires. L'expérience des contractualisations précédentes incite à renforcer le pragmatisme et l'efficacité dans l'animation du contrat, notamment en rationalisant la comitologie, en favorisant la lisibilité, le suivi et la transparence des processus.

Pour conforter le rôle programmatique des organes de gouvernance du CPER, une « grille d'analyse et de formalisation des actions » permettant de garantir les ambitions du CPER et la faisabilité des projets dans les délais du contrat de plan sera proposée.

Ce document permettra aux porteurs de projet de soumettre des actions conformes aux axes du CPER et à ses principes transversaux (décarbonation, impact environnemental et égalité entre les femmes et les hommes). Il permettra également aux organes de gouvernance de s'appuyer sur un cadre commun pour sélectionner les projets présentés par les contributeurs.

Enfin, l'efficacité et l'efficience des interventions publiques sont des enjeux majeurs qui supposent une démarche objective de suivi et d'évaluation. À cette fin, des modalités de suivi régulier et une démarche évaluative qualitative seront précisées.

Action	ÉTAT	RÉGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
Etudes et évaluations	0,1 M€ (fnadt)	0,1 M€							
Communication	Montant à définir	À parité avec l'Etat							

ANNEXES

CHARTRE DE GOUVERNANCE

MAQUETTE FINANCIÈRE

CONVENTION CADRE FRATRI

CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA SAMBRE-AVESNOIS-THIÉRACHE

CONTRAT ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER

AVENANTS MOBILITÉ 2015-2022 AUX CPER NORD-PAS-DE-CALAIS
ET PICARDIE

ANNEXE CRÉDITS ÉTAT VALORISÉS

ACCORD ÉTAT-RÉGION POUR LA RELANCE EN HAUTS-DE-FRANCE

GLOSSAIRE DES ACRONYMES

ACV	Action Cœur de Ville
ARS	Agence Régionale de Santé
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AEAP	Agence de l'eau Artois Picardie
BdT	Banque des Territoires
ANCT	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
AESN	Agence de l'eau Seine Normandie
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
CPER	Contrat de plan Etat-Région
DREAL	Direction Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
EnR	Energie renouvelable
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
ESS	Economie Sociale et Solidaire
GES	Gaz à effet de serre
GRéB	Gouvernance Régionale pour la Biodiversité
PAPI	programme d'actions de prévention contre les inondations
PCET	Plan climat énergie territorial
PVD	Petite Ville de Demain
SARE	service d'accompagnement pour la rénovation énergétique
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SGAR	Secrétariat général aux affaires régionales
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCAE	Schéma régional climat air énergie
SRCE	Schéma régional de continuité écologique
SDAASP	Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
THD	Très haut débit

Charte de gouvernance

Du

CONTRAT DE PLAN

ÉTAT-RÉGION

2021-2027

HAUTS-DE-FRANCE

Préambule

Le CPER est ancré depuis des années dans le paysage contractuel entre l'État et la Région. Par son ampleur financière et sa durée, il revêt une charge symbolique particulièrement forte.

En Hauts-de-France, outre la Métropole Européenne de Lille qui est signataire de droit et dans la continuité du précédent CPER Nord-Pas-de-Calais, le partenariat a été étendu à l'ensemble des Départements ainsi qu'à Amiens Métropole.

La volonté de renforcer le caractère multipartenarial du CPER et le constat partagé d'un certain nombre de faiblesses dans le suivi et l'animation de la précédente génération de CPER impose plus de lisibilité pour que chacun puisse exercer pleinement son rôle au service des territoires et habitants des Hauts-de-France.

La charte de gouvernance du CPER entre l'État, la Région, la Métropole Européenne de Lille, la Communauté d'agglomération Amiens Métropole, les Départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme a pour objet d'organiser la mise en œuvre du CPER 2021-2027, d'harmoniser et clarifier les pratiques et d'améliorer les relations multipartenariales.

Article 1 - Les instances de gouvernance du CPER

La gouvernance s'articule autour de trois piliers principaux constitués du comité stratégique, du comité opérationnel et du comité technique et d'un organe transversal, la cellule d'animation.

1.1 - Le Comité Stratégique (CS)

Co-présidé par le préfet de région et le président de la Région Hauts-de-France et réunissant les présidents de l'ensemble des collectivités signataires ainsi que le Président du CESER, le Comité Stratégique siège au moment des temps forts de la vie du CPER.

Le Comité stratégique formalise la vision stratégique du CPER et la réoriente si nécessaire. Il garantit la bonne tenue du contrat tout au long de sa durée de vie ainsi que l'évaluation globale du contrat.

Il se réunit notamment :

- Au début de la démarche, pour lancer et signer le partenariat et valider les modalités de suivi et d'animation.
- À l'occasion de toute modification du contrat par avenant et en premier lieu en vue de l'avenant mobilité 2023-2027.
- À la fin du premier triennal, pour en évaluer les effets et ainsi confirmer ou réorienter la démarche, évaluer l'opportunité de modifier le contrat de plan, mais aussi poser les questions évaluatives qui seront utiles à la clôture du contrat et à son éventuelle reconduction.
- À la fin du contrat, pour en faire le bilan, analyser les résultats de son évaluation et en tirer toutes les conclusions.

1.2 - Le Comité Opérationnel (CO)

Co-présidé par le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Directeur général des services du Conseil régional et réunissant les directeurs généraux des services de l'ensemble des signataires ainsi que les secrétaires généraux des préfectures de département, le Comité Opérationnel :

- prépare les réunions du Comité stratégique et gère les arbitrages techniques liés à la conduite du contrat.

- valide les productions et les outils communs co-construits par le comité technique
- analyse les bilans pour conforter ou réorienter le suivi.
- valide la méthodologie d'évaluation finale du contrat, analyse les évaluations et en propose des traductions stratégiques ou opérationnelles pour anticiper le renouvellement du contrat.
- détermine les modalités de communication sur le contrat

Les membres du Comité Opérationnel désignent les référents techniques CPER de leur structure qui seront en lien permanent avec la cellule d'animation.

Le Comité Opérationnel est un lieu collégial de partage d'informations et de concertation sur la mise en œuvre opérationnelle et financière du contrat, dans l'objectif de garantir la mise en œuvre de la stratégie commune, la meilleure couverture des besoins identifiés et l'optimisation des financements. Il peut être amené à suppléer à l'absence d'instance technique partenariale de programmation dans certains domaines d'intervention (cf. 2.2 rôle du CO en matière de programmation).

Il se réunit plusieurs fois par an.

1.3 - Le comité technique (CT)

Le comité technique est composé de techniciens de l'État (SGAR et préfectures de département), de la Région (Agence Hauts-de-France 2020 – 2040) et des référents techniques CPER de chaque signataire qui ont été désignés par les membres du Comité Opérationnel.

Le Comité Technique :

- prépare les réunions du comité opérationnel auprès duquel il a également un rôle de veille et d'alerte.
- administre la vie du contrat (évolution des engagements, projets d'avenants...)
- produit les bilans annuels qualitatifs et quantitatifs, des analyses et le bilan à mi-parcours du CPER dans un objectif d'efficience et de transparence. Il étudie et suit la démarche d'évaluation.

Les membres du Comité Technique, référents CPER désignés, sont également animateurs vis-à-vis des autres services de leur institution impliqués dans la mise en œuvre du CPER, responsables de la collecte des données au sein de leur structure, co-constructeurs et contributeurs des outils communs de gestion et d'animation du CPER (suivi, communication...), relais de la communication sur le CPER.

Le Comité Technique se réunit avant chaque Comité Opérationnel mais également selon un rythme nécessaire au suivi régulier du contrat.

1.4 - La cellule d'animation du CPER

Composée de techniciens de l'État (SGAR) et de la Région (Agence Hauts-de-France 2020 – 2040), le fonctionnement de la cellule d'animation est permanent et continu afin d'assurer la continuité de la mise en œuvre du CPER.

La cellule d'animation :

- assure le lien et la bonne information des partenaires signataires et des services et opérateurs de l'État et de la Région impliqués dans la mise en œuvre du CPER. Elle veille également au lien et à la bonne information des instances de gouvernance du SRADDET et de la CTAP.
- anime le Comité Technique et organise les réunions du Comité Opérationnel et du Comité Stratégique, dont elle coordonne les travaux préparatoires, en s'appuyant autant que de besoin sur les directions métiers des différents partenaires.
- met en place et actualise les outils de pilotage et de suivi du CPER, consolide les données des partenaires et capitalise les informations.
- consolide les bilans et rapports du CPER et produit au besoin les éléments de communication.

- accompagne et assure un échange d'informations régulier avec les instances de programmation qui participent à la vie du CPER.

Article 2 - Les instances de programmation

En rupture avec la précédente génération de CPER et afin de renforcer le caractère partenarial du contrat, le CPER 2021-2027 est construit comme un outil programmatique et stratégique. En établissant des typologies d'actions et non plus des listes fermées d'opérations dans la plupart des domaines, les partenaires ont souhaité donner de l'agilité au contrat et réaffirmer le choix de décisions partenariales en faveur de la convergence des politiques et des financements.

La nature programmatique du CPER implique que les travaux des instances de programmation existantes et mobilisées s'inscrivent dans les typologies de projet retenues au CPER et en précisent les critères de sélection.

Il s'agit également de prendre en compte dans l'ensemble des actions du CPER, les deux exigences transversales du CPER : la promotion de l'égalité femmes - hommes et la décarbonation des projets, investissements et dépenses.

L'objectif de décarbonation du CPER sera notamment recherché à travers l'analyse de l'impact environnemental des projets portés dans le cadre du contrat. Ainsi l'examen des projets conduira à prendre en compte les effets directs et indirects induits par les projets. Leur prise en compte au titre du CPER s'appuiera sur des critères qualitatifs et des indicateurs d'incidence afin de prioriser les projets les plus vertueux au plan environnemental, en cohérence avec le SRADDET.

2.1 - Les instances de programmation existantes

La mise en œuvre du CPER s'appuie sur les instances de programmation spécifiques et thématiques existantes qui sont confortées dans leur rôle de sélection des projets à proposer au vote des instances délibérantes pour les collectivités ou à la décision préfectorale.

Les instances de programmation concernées sont recensées dans le « mode d'emploi » du CPER à travers un tableau qui détaille leur objet et les partenaires mobilisés. Cette liste est mise à jour régulièrement. Il s'agit par exemple du comité de gestion du FRATRI, de la GréB, du comité des projets des territoires dans le cadre des CTD du CSNE...

Outre les critères d'éligibilité et de priorisation qui leur sont propres, les instances de programmation thématiques veillent à respecter la typologie des projets identifiée dans le cadre du CPER.

Ainsi, les instances de programmation existantes appliquent leur procédure d'instruction habituelle mais sont tenues d'identifier précisément les projets qui bénéficient d'un financement inscrit au Contrat. Elles en informent le porteur de projet et mentionnent le financement CPER sur la décision d'attribution de subvention (cf. 5 Communication). Après chaque réunion, elles transmettent leur proposition de programmation à la cellule d'animation en vue de la consolidation de la base de données des projets.

2.2 - Rôle du Comité Opérationnel en matière de programmation

Le comité opérationnel constitue un lieu d'échanges privilégié réunissant l'ensemble des signataires. A cette fin, il est informé des projets programmés ou décidés par les partenaires et les instances techniques de programmation spécifique afin de partager une vision globale de la programmation relevant du CPER.

Pour ce qui concerne les projets qui ne seraient pas examinés dans une instance technique partenariale de programmation spécifique, il peut être amené à échanger sur les situations particulières où des

difficultés de co-financement pourraient être identifiées, dans une logique de complémentarité et de couverture maximale des besoins. Dans son rôle en matière de programmation, le CO est une instance technique qui a vocation à faciliter la mobilisation des financements inscrits au CPER et ne se substitue pas aux instances décisionnelles d'attribution des partenaires signataires.

Le Comité Opérationnel peut convier autant que de besoin, des personnalités extérieures compétentes sur les thématiques traitées.

Article 3 - Modalités de mise œuvre et de suivi du CPER

Les partenaires du Contrat se fixent comme objectif un ensemble de principes visant à optimiser la programmation, la mise en œuvre et le suivi des crédits contractualisés :

- La mise à disposition d'un « mode d'emploi » du Contrat ;
- La traçabilité des crédits engagés et l'identification précise des crédits du Contrat de plan ;
- La fourniture et l'échange d'informations localisées géographiquement, de la part de chaque partenaire pour la dimension territoriale du suivi des politiques ;
- La fourniture et l'échange d'informations permettant d'analyser l'atteinte des objectifs poursuivis par le Contrat de plan ;
- Le développement d'outils partagés pour la présentation des données physiques, financières, géographiques.

3.1 - Outils de suivi et de partage avec les partenaires

Le suivi de la mise en œuvre du CPER 2021-2027 revêt un caractère particulièrement essentiel. Il répond à l'enjeu d'identification de l'action de l'État, de la Région et des partenaires dans les territoires, il facilite la communication et répond également à une forte attente des citoyens. Le suivi régulier tout au long de la vie du Contrat permet également de préconiser des évolutions ou des infléchissements dans les orientations du Contrat et les actions inscrites.

La mise en œuvre et le suivi du CPER s'inscrit dans un dispositif global co-construit avec l'ensemble des acteurs chargés de sa mise en œuvre. Il permettra l'appropriation du Contrat, de rendre compte et d'effectuer des analyses régulières globales ou par axe du CPER, nourrira les échanges au sein du Comité Opérationnel et servira d'appui aux études évaluatives à programmer.

Le dispositif de mise en œuvre et de suivi est constitué :

- **D'un mode d'emploi** explicitant les processus de programmation, les modalités de suivi et de reporting, les modalités de communication et d'évaluation. Ce document très opérationnel, mis à jour régulièrement, contiendra les informations pratiques destinées à l'appropriation du Contrat (recensement des instances de programmation, contacts utiles, rubriques de la base de données des projets, description des procédures ...)
- **D'une base de données des projets** dont la structure et les champs à renseigner sont communs à l'ensemble des partenaires afin de garantir une collecte de données la plus homogène possible. Ce support constituera l'outil de capitalisation des informations relatives notamment à la programmation et l'exécution financière des crédits, à la localisation des projets, à la typologie des projets et des maîtres d'ouvrage.
La base de données consolidée sera accessible à l'ensemble des partenaires au moyen d'un espace numérique collaboratif mis en place par la cellule d'animation.
- **D'indicateurs de suivi** en nombre limité, facilement renseignables et permettant d'apporter une lisibilité sur les résultats de la stratégie déployée dans le CPER.

La qualité de la collecte des indicateurs de réalisations, de résultats et de contexte constitue un facteur clé de réussite de ce suivi.

3.2 - Bilans qualitatifs et financiers annuels

Un bilan qualitatif et financier est établi chaque année.

Il doit permettre aux partenaires d'avoir une vision précise des programmations effectuées l'année précédente, de l'état d'avancement des projets financés et de la consommation des enveloppes affectées à chaque axe de la maquette financière.

Il comprend une appréciation qualitative de la mise en œuvre des orientations stratégiques du CPER.

Le bilan de l'année N-1 devra impérativement être consolidé et finalisé pour être présenté au Comité Opérationnel au cours du premier trimestre de l'année N.

3.3 - Réalisation d'un bilan à mi-parcours

Le suivi des indicateurs et la réalisation des bilans qualitatifs et quantitatifs annuels permettront de réaliser un bilan à mi-parcours du CPER afin d'améliorer la mise en œuvre du programme, voire d'en réorienter certains enjeux par le biais d'avenants.

Le bilan consolidé à mi-parcours appréciera par ailleurs de manière qualitative le processus de programmation et les modalités de gouvernance, et proposera d'éventuels ajustements sur ces sujets.

Il sera alimenté également par les résultats de toute étude ou évaluation sur un objet du CPER pouvant être mobilisés.

Article 4 - Modalités d'évaluation du CPER

4.1 - Capitalisation des suivis annuels de réalisation et mise en place d'une veille

La réalisation des bilans qualitatifs et financiers annuels permettra de donner une lisibilité sur la bonne mise en œuvre du CPER et d'évaluer son fonctionnement, tant sur le plan de ses modalités de gouvernance que concernant son exécution.

Par ailleurs, les partenaires partageront les études, analyses, rapports à l'échelle régionale ou nationale concernant les thématiques des axes du CPER. A cette fin, un espace dédié sera mis en place, animé par l'État et la Région.

À titre d'exemple, les travaux de l'ADEME en matière d'emploi et d'économie d'énergie, les différentes études relatives aux villes moyennes et petites villes, les travaux relatifs aux territoires de projet (bassin minier, Sambre-Avesnois-Thiérache), les évaluations des contrats de ville, les travaux des observatoires mis en place dans le cadre du CPER, les différents travaux sur la R&D publique et privée, participeront à cet objectif. Toutes les évaluations prévues par les partenaires pourront aussi venir enrichir la capitalisation.

Les principales conclusions pourront être évoquées lors d'une présentation synthétique annuelle au Comité opérationnel, et viendront alimenter les travaux des évaluateurs qui seront choisis pour mettre en œuvre la ou les évaluations.

4.2 - Mise en œuvre d'un plan d'évaluation

- **Objectifs**

Pendant toute la période de programmation, les partenaires veillent à ce que les évaluations soient effectuées sur la base du Plan d'évaluation. Les différentes instances d'animation et de suivi du CPER seront informées des travaux menés dans ce cadre.

Le Plan d'évaluation a pour objectif d'améliorer la qualité des évaluations réalisées pendant la période du programme, d'assurer leur mise en œuvre en cohérence, d'éviter toute duplication de travaux, de veiller à la bonne utilisation de leurs résultats et d'anticiper la meilleure répartition des ressources financières. Il permet aussi d'anticiper la collecte des données nécessaires à la réalisation d'évaluations de qualité.

- **Champ**

Le Plan d'évaluation concerne le CPER Hauts-de-France 2021-2027 et la mise en œuvre de l'ensemble de ces axes. Il permettra de préparer la future période de programmation au-delà de 2027. La/les évaluations ainsi conduites permettront d'éclairer les décisions stratégiques et de gestion sur la base de leurs conclusions et recommandations.

- **Objet**

Dans le cadre de l'évaluation finale, il est envisagé une évaluation de l'effet levier du CPER sur le développement équilibré des territoires. Les questions évaluatives seront précisées au moment de l'écriture du cahier des charges pour tenir compte de la mise en œuvre du CPER et de l'évolution du contexte.

Le dispositif de pilotage et de suivi est susceptible de mettre à jour des besoins qui pourraient se traduire par le lancement d'évaluations complémentaires.

- **Gouvernance de l'évaluation**

Les travaux d'évaluation sont organisés sur trois niveaux : le pilotage stratégique, le pilotage opérationnel et la conduite des évaluations.

Le Comité stratégique du CPER décide du programme d'évaluation, et s'assure des suites données aux observations réalisées dans le cadre de la/des évaluation/s.

Le Comité opérationnel organise les modalités de conduite de l'évaluation (mandat d'évaluation, méthodologie, ...) sur proposition du CT, propose au CS des recommandations de suites à donner ainsi que les modalités de communication des travaux.

La démarche évaluative finale sera suivie par la CA élargie aux représentants des services évaluation des différents partenaires. La CA s'appuiera sur un groupe technique d'évaluation ad hoc composée des parties prenantes en fonction du sujet d'évaluation et d'experts, mobilisés en tant que de besoin. Si d'autres démarches évaluatives devaient voir le jour, d'autres groupes techniques d'évaluation pourraient être mises en place afin d'adapter leur composition au sujet (au-delà de la présence du noyau des partenaires).

- **Modalités de mise en œuvre**

La réalisation de la/des évaluation/s sera externalisée. La fonction première des évaluateurs est d'apporter et de formuler un jugement de valeur argumenté sur les questions qui seront posées, ainsi que des préconisations pour aider le Comité opérationnel à se projeter dans la mise en œuvre d'un éventuel prochain CPER et dans l'amélioration de ses modalités.

Avec l'appui des services chargés de l'évaluation du SGAR et du Conseil régional, la CA assurera :

- L'élaboration du cahier des charges des marchés pour conduire les évaluations externalisées, sur la base du mandat validé par le Comité opérationnel,
- La conduite de la consultation permettant de sélectionner le prestataire,
- L'encadrement des travaux d'évaluation.

L'État et la Région mettent en place les ressources internes nécessaires à la préparation, à la mise en œuvre et à la valorisation des évaluations, en mobilisant des agents pour l'appui à l'évaluation.

Les travaux d'évaluation finale seront présentés au Comité technique, au Comité opérationnel et au Comité stratégique.

- **Calendrier**

La période 2021 – 2024, à travers la mise en place de nouvelles modalités de suivi et de la veille, permettra la préparation des travaux d'évaluation. L'analyse et la valorisation des premiers résultats de la mise en œuvre du CPER permettront de préciser les questions évaluatives et de lancer l'évaluation ou les évaluations portant sur le CPER sur la période 2024-2027.

La mise en œuvre du Plan d'évaluation sera examinée annuellement par les partenaires qui pourront le compléter le cas échéant par divers documents annexes apportant notamment des précisions d'ordre méthodologique.

Article 5 - Modalités de communication sur le CPER

Les partenaires s'engagent à participer à la communication globale du Contrat de plan à travers des vecteurs de lisibilité et une stratégie commune de communication.

5.1 - Création d'outils vecteurs de lisibilité

Afin de mieux identifier le CPER comme un outil de développement et de résilience en région, une charte graphique qui comprend le logo CPER 2021-2027 devra être utilisée par l'ensemble des acteurs participant à la mise en œuvre du contrat.

Chaque projet financé par des crédits CPER doit en faire mention et son porteur doit en faire la publicité selon des modalités qui restent à préciser

5.2 - Mise en place d'une stratégie de communication sur le CPER

Les documents de suivi du CPER peuvent donner lieu à des supports de communication dédiés (synthèse, dossier de presse...).

Les partenaires sont amenés à préciser les objectifs d'une stratégie commune de communication sur le CPER, pouvant être relayée et mise en œuvre par tous les services et opérateurs impliqués. Dans ce cadre, la présentation du bilan annuel à la CTAP pourrait être envisagée.

Article 6 - Actualisation du CPER

Le présent contrat de plan peut être révisé en tout ou partie d'un commun accord entre les partenaires lorsque les conditions d'exécution du CPER, les bilans ou les évaluations démontrent la nécessité d'y procéder.

Cette révision se fera dans le cadre d'avenants qui seront négociés et signés dans les mêmes conditions que le présent Contrat. Toute révision du Contrat s'imposera aux conventions particulières prises pour son application.

Dès la décision du Comité Stratégique de procéder à une révision du Contrat par voie d'avenant, les modalités et le calendrier de travail spécifique seront définis et mis en œuvre par les partenaires afin de garantir que sa rédaction, son vote et sa signature s'inscrivent dans un délai global n'excédant pas un an.

Axes et objectifs stratégiques	Montants contractualisés en €									Total
	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD 02	CD 59	CD 60	CD 62	CD 80	
AXE I : ACCÉLÉRER LE CHANGEMENT DE MODÈLE DE DEVELOPPEMENT	200 633 000	138 200 000	31 800 000	27 500 000	3 700 000	36 300 000	7 220 000	57 730 000	22 565 000	525 648 000
I.1 - Accélérer la décarbonation de l'économie régionale notamment par les transitions énergétiques, écologiques et l'économie circulaire	91 910 000	84 600 000	25 000 000	25 000 000	-	100 000	700 000	270 000	-	227 580 000
I.2 - Accompagner les transitions énergétiques et écologiques des ports	5 000 000	2 600 000	-	-	-	-	-	80 000	1 365 000	9 045 000
I.3 - Préserver et valoriser les ressources et milieux naturels pour accompagner les transitions	103 723 000	51 000 000	6 800 000	2 500 000	3 700 000	36 200 000	6 520 000	57 380 000	21 200 000	289 023 000
AXE II : SOUTENIR LES TERRITOIRES	604 513 000	578 250 000	142 800 000	22 958 000	6 000 000	98 400 000	28 700 000	67 790 000	30 440 000	1 579 851 000
II.1 - Conforter le dynamisme des métropoles	11 500 000	11 500 000	10 000 000	8 000 000	-	-	-	-	-	41 000 000
II.2 - Développer l'attractivité des pôles de centralité	60 000 000	60 000 000	-	-	6 000 000	-	14 000 000	4 900 000	25 500 000	170 400 000
II.3 - Soutenir le maillage des services au public, en particulier dans les territoires ruraux	38 000 000	52 500 000	-	-	-	4 200 000	-	58 450 000	-	153 150 000
II.4 - Accroître la résilience des territoires et en particulier ceux soumis à de fortes vulnérabilités	194 500 000	124 500 000	-	-	-	90 000 000	-	-	2 840 000	411 840 000
II.5 - Renouvellement Urbain des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville	277 800 000	219 400 000	132 800 000	14 958 000	-	-	11 900 000	-	-	656 858 000
II.6 - Faire du Canal Seine Nord Europe un moteur d'attractivité pour les territoires	15 000 000	40 000 000	-	-	-	-	-	-	-	55 000 000
II.7 - Poursuivre les démarches d'appui et d'ingénierie aux territoires	7 713 000	70 350 000	-	-	-	4 200 000	2 800 000	4 440 000	2 100 000	91 603 000
AXE III : LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS	42 776 400	52 662 600	2 000 000	1 000 000	17 080 000	50 400 000	12 056 000	20 400 000	43 200 000	241 575 000
III.1 - Soutenir la dynamique des solidarités et la structuration du monde associatif	6 680 000	29 242 000	2 000 000	1 000 000	17 080 000	50 400 000	12 056 000	20 400 000	28 400 000	167 258 000
III.2 - Anticiper et lever les difficultés de recrutement et investir dans la formation	36 096 400	17 290 000	-	-	-	-	-	-	14 800 000	68 186 400
III.3 - Développer l'information des jeunes pour favoriser leur orientation, l'accès aux droits et l'apprentissage	-	6 130 600	-	-	-	-	-	-	-	6 130 600
AXE IV : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DE LA REGION	144 740 000	224 500 000	18 000 000	4 850 000	1 400 000	10 000 000	5 000 000	500 000	-	408 990 000
IV.1 - Développer le rayonnement culturel des Hauts de France	18 500 000	18 500 000	-	-	1 400 000	10 000 000	5 000 000	-	-	53 400 000
IV.2 - Soutenir la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, comme vecteurs d'excellence	125 540 000	202 000 000	18 000 000	4 850 000	-	-	-	500 000	-	350 890 000
IV.3 - Brexit - consolider la place de leader du trafic Transmanche	700 000	4 000 000	-	-	-	-	-	-	-	4 700 000
Axe V : Favoriser la mobilité et conforter les infrastructures de transport										-
V.1 - Conforter l'exécution des projets déjà engagés (reste à engager au 31/12/2020 des avenants mobilité jusque fin 2022)										-
V.2 - Favoriser les mobilités décarbonées et l'intégration des enjeux de la transition écologique dans les infrastructures existantes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
V.3 - Identifier les grandes priorités régionales pour la future programmation 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AXE VI . GOUVERNANCE ET CONDUITE PARTAGÉE DE L'ACTION PUBLIQUE	1 600 000	1 600 000	-	-	-	300 000	-	-	-	3 500 000
VI.1 - Mettre en place une coordination stratégique régionale de la connaissance	1 500 000	1 500 000	-	-	-	300 000	-	-	-	3 300 000
VI.2 - Conduite partagée de l'action publique	100 000	100 000	-	-	-	-	-	-	-	200 000
Total général (hors avenants mobilité)	994 262 400	995 212 600	194 600 000	56 308 000	28 180 000	195 400 000	52 976 000	146 420 000	96 205 000	2 759 564 000

Avenant Mobilité Nord-Pas-de-Calais 2015-2022	324 000 000	341 220 000	19 200 000	SO	SO	36 600 000	SO	15 600 000	SO	736 620 000
Avenant Mobilité Picardie 2015-2022	179 156 000	371 880 000	SO	SO	11 938 000	SO	1 008 000	SO	360 000	564 342 000
Total des avenants mobilité	503 156 000	713 100 000	19 200 000	SO	11 938 000	36 600 000	1 008 000	15 600 000	360 000	1 300 962 000
Dont reste à engager au 31/12/2020 jusque fin 2022	181 266 988	345 369 010	-	SO	10 598 000	30 860 000	-	-	111 000	568 204 998

Protocole de Partenariat ADEME 2022

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur	
7080590	
Acte Certifié exécutoire	
Envoi Préfecture :	31/01/2022
Retour Préfecture :	31/01/2022

FRATRI Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle

Entre :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement

ayant son siège social : 20, avenue du Grésillé – BP 90406 – 49004 Angers Cedex 01

inscrite au registre du commerce d'Angers sous le n° 385 290 309

représentée par Monsieur Arnaud LEROY, agissant en qualité de Président Directeur Général, désignée ci-après par « **l'ADEME** »,

d'une part,

Et :

La **Région Hauts-de-France**, collectivité territoriale,

N° SIRET 200 053 742 00017

représentée par Monsieur Xavier BERTRAND, agissant en qualité de Président du Conseil régional,

désignée ci-après par « **la Région** » ;

d'autre part,

Vu la délibération n°2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°2016.1386 de la séance plénière du Conseil régional Hauts-de-France en date du 13 octobre 2016 décidant d'adopter le programme pluriannuel d'orientations (2016-2021) de la Troisième révolution industrielle,

Vu la délibération du Conseil régional n°2017.0472 du 18 mai 2017 relative au cadre d'intervention de la nouvelle politique Climat Air Energie défini pour la période 2016-2021,

Vu la délibération du Conseil Régional n°2017.0473 du 18 mai 2017 relative à la création du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI),

Vu la délibération du Conseil Régional n° 2022.00031 du 27 janvier 2022 portant approbation à la mise en œuvre du protocole de Partenariat ADEME Région relatif au FRATRI pour l'année 2022 et autorisant le Président à le signer,

PREAMBULE

L'ADEME et la Région, désignés ci-après par « les partenaires » ou « les parties », s'inscrivent de longue date dans une démarche partenariale visant à amplifier les actions de lutte contre le changement climatique, de développement de l'économie circulaire ainsi que de protection de l'environnement et de développement durable par le Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI).

Dans l'attente du prochain Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 et afin de poursuivre la dynamique, la mise en œuvre du FRATRI 2022 se fera dans le cadre du présent protocole de partenariat ADEME - Région.

ARTICLE 1- OBJET

Le présent protocole a pour objet de préciser les consignes de mise en œuvre du programme d'actions prévisionnel du FRATRI 2022 dans l'attente du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER 2021-2027).

ARTICLE 2 - PROGRAMME D'ACTIONS ENVISAGE POUR L'ANNEE 2022

2.1. - Axes du programme

Les parties conviennent d'accompagner les opérations s'inscrivant dans le présent programme d'actions défini par 5 projets cadres :

- Projet cadre 1 : Développer les Energies renouvelables et fatales, les capacités de stockage et déployer les réseaux énergétiques intelligents ;
- Projet cadre 2 : Développer des bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie ;
- Projet cadre 3 : Développer l'innovation dans le domaine des mobilités ;
- Projet cadre 4 : S'appuyer sur de nouveaux modèles économiques de production et de consommation ;
- Projet cadre 5 : Consolider les stratégies du Conseil Régional des Hauts-de-France, accompagner les stratégies climatiques, énergétiques, ressources territoriales et leurs démarches d'amplification et de territorialisation de la TRI/TEE.

Les modalités d'accompagnement régional sont fixées dans le document annexé à la délibération adoptant ce présent protocole.

2.2. – Exécution du programme

Le comité de gestion, co-présidé par l'ADEME et la Région, se réunit, dans la mesure du possible, tous les deux mois afin d'assurer le suivi du présent programme conjoint.

L'ordre du jour est arrêté sur proposition conjointe de la Région et de l'ADEME et adressé par le secrétaire désigné pour la prochaine réunion du comité de gestion.

Le comité de gestion assure le suivi du programme conjoint et la communication nécessaire à la mise en œuvre des actions et procède aux arbitrages.

Le comité de gestion se prononce conformément aux règles relatives au cumul des aides publiques dans le cadre des réglementations européenne et nationale. Le Comité de Gestion veille en outre à la publicité et au respect des critères et systèmes d'aides applicables à chaque partenaire.

Les aides régionales seront attribuées après signature d'une convention ou d'un arrêté du Président du Conseil Régional, en exécution d'une délibération des instances régionales.

Les aides de l'ADEME seront attribuées après signature d'un contrat de financement conformément aux systèmes d'aides et règles générales d'attribution des aides de l'ADEME adoptées par son Conseil d'administration.

Les paiements consécutifs seront réalisés conformément au règlement financier de la Région et/ou aux règles générales d'attribution des aides de l'ADEME.

Il est convenu que les actes juridiques pour 2022 signés par l'ADEME et/ou par la Région antérieurement à la date de signature du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 seront intégrés au dit CPER après avis du comité de gestion.

2.3. – Contributions financières indicatives des partenaires

Les contributions financières des partenaires sont précisées à titre indicatif :

- 10 510 000 Euros pour l'ADEME
- 10 510 000 Euros pour la Région

L'engagement financier de la Région demeure subordonné à l'inscription des crédits correspondants dans le budget régional.

La contribution financière de l'ADEME est subordonnée d'une part à l'obtention des autorisations d'engagement compte tenu des moyens financiers inscrits par les lois de finances, et, d'autre part au respect des procédures d'attribution y afférentes.

ARTICLE 3 - DUREE DU PROTOCOLE DE PARTENARIAT

Le présent protocole de partenariat entrera en vigueur à la date de notification par l'ADEME et demeurera en vigueur jusqu'au 31/12/2022.

ARTICLE 4 – RESILIATION

Le présent protocole pourra être résilié à tout moment d'un commun accord ou par l'un des partenaires par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un délai de préavis d'1 (un) mois.

Fait en 2 exemplaires originaux, à le

Pour l'ADEME,
Le Président Directeur Général

Pour la Région,
Le Président du Conseil régional,

Arnaud LEROY

Xavier BERTRAND

Date de la notification :

**ANNEXE THEMATIQUE RELATIVE AUX MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT
DU CONSEIL REGIONAL**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

7080590

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 31/01/2022

Retour Préfecture : 31/01/2022

PROJET-CADRE 1 : Développer les énergies renouvelables, renforcer les capacités de stockage et déployer les réseaux énergétiques intelligents

I – ACTIONS STRUCTURANTES

Action Structurante n°1 : accélérer le développement des EnR au travers des « contrats de développement » (territoires, patrimoines et filières), l'innovation, des nouveaux outils financiers, juridiques.

Dispositif :

- Amplifier le déploiement de « contrats de développement des ENR » qui visent le développement d'énergies renouvelables dans une approche territoriale ou patrimoniale. Ces contrats pourront s'appuyer sur des études préalables (études de préfiguration, de planification et de programmation énergétique). A cet effet, l'ADEME et la Région Hauts-de-France ont lancé en 2017 un « Appel à Projets régional », dans une volonté de pérennisation de cette approche multi-filières.
- Accompagner l'investissement selon les critères définis ci-après dans les actions structurantes spécifiques aux filières.
- Soutenir les opérateurs régionaux et locaux dans leurs missions d'animation du territoire et d'accompagnement des démarches des collectivités ou de collectifs de citoyens ; d'entreprises.
- Accompagner les études visant à analyser, proposer, construire de nouveaux outils s'appuyant sur des modèles économiques innovants et sur la mobilisation des acteurs implantés au sein des territoires ;

Bénéficiaires :

- Collectivités locales et EPCI, syndicats et fédérations d'énergie, syndicats Mixte de PNR,
- Etablissements publics,
- Entreprises, Bailleurs, Associations,

Action Structurante n°2 : le bois énergie

Dispositif :

- Renforcer la structuration de l'animation territoriale et/ou sectorielle afin de faire émerger des projets de chaufferies, de réseaux de chaleur (urbains, ruraux), de structurer l'approvisionnement et d'optimiser la valorisation des ressources locales en bois. Il s'agira également d'assurer le suivi et l'observation de la filière bois énergie en Hauts-de-France,
- Accompagner les études (chaufferies, réseaux, gisements-ressources bois, structuration et organisation de l'approvisionnement, planification des besoins),
- Accompagner les investissements nécessaires à la mise en place de plateformes d'approvisionnement et à l'acquisition d'équipements d'exploitation, de préparation, de collecte et de livraison de la ressource,
- Accompagner les investissements permettant d'amplifier le développement de chaufferies et réseaux de chaleur :
 - o Plancher de 50 kW et plafond de 250 kW pour les investissements prioritairement sur des opérations de petite à moyenne puissance ;
 - o L'aide sera conforme au Régime cadre des aides d'Etat 2014-2023, elle sera calculée au regard de la pertinence technico-économique et environnementale du projet (temps de retour sur investissement, taux de rendement interne, tonnes équivalent CO² évités).
 - o Le financement sera articulé avec les autres financements nationaux et européens.
- Soutenir des projets d'innovation et d'expérimentation.

A noter que les études de faisabilité relatives aux chaufferies et réseaux de chaleur « bois énergie » devront être réalisées prioritairement par des prestataires justifiant du label « RGE » ou pouvant justifier de conditions équivalentes.

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats d'énergies
- Etablissements publics,
- Organisations professionnelles,
- Entreprises,
- Associations, groupements d'acteurs...

Action Structurante n°3 : la méthanisation

Dispositif :

- Accompagnement des études territoriales portées par des collectivités et associations d'acteurs, comportant un volet innovation (technique, économique, sociale, gouvernance...) ;
- Accompagnement des investissements à caractère démonstratif et/ou présentant de forts enjeux territoriaux, en vue d'accélérer le développement de la filière.
 - o L'aide sera conforme au Régime cadre des aides d'Etat 2014-2023, elle sera calculée au regard de la pertinence technico-économique et environnementale du projet (temps de retour sur investissement, taux de rendement interne, tonnes équivalent CO² évités).
 - o Le financement sera articulé avec les autres financements nationaux et européens.
 - o L'instruction veillera à une mise en œuvre effective des recommandations de la charte d'appropriation territoriale ainsi qu'à la non concurrence à l'échelle de l'unité envisagée sur les ressources disponibles.
- Accompagnement d'actions permettant le suivi, l'évaluation et la valorisation de projets ;
- Soutien aux actions d'animation de la filière méthanisation ;
- Soutien au développement des métiers et des formations sur le domaine

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats d'énergie
- Etablissements publics,
- Organisations professionnelles,
- Entreprises,
- Associations, groupements d'acteurs...

Action Structurante n° 4 : la géothermie

Dispositif :

- Accompagner les études de potentiel, d'amélioration des connaissances, d'expertise et de projets (y compris les essais de forages, les tests de réponses thermiques...), et les actions de suivi-évaluation de la filière. Il s'agit d'obtenir de l'information permettant une meilleure observation de la filière pour en accélérer le développement ;
- Renforcer et déployer l'animation régionale afin d'accroître la mobilisation des acteurs et d'intensifier la communication auprès des acteurs ;
- Suivi / maintenance de l'installation sur une période maximale d'un an ;
- Soutien aux projets d'innovation et d'expérimentation
- Accompagnement d'opérations innovantes et d'opérations ayant démontré leur pertinence technico-économique et environnementale.
 - o Plancher de 25 MWh de production pour les investissements
 - o L'aide sera conforme au Régime cadre des aides d'Etat 2014-2023, elle sera calculée au regard de la pertinence technico-économique et environnementale du projet (temps de retour sur investissement, taux de rendement interne, tonnes équivalent CO² évités).
 - o Le financement sera articulé avec les autres financements nationaux et européens.

- Accompagnement possible de la remise à niveau d'anciennes installations présentant des dysfonctionnements (ex installations de géothermies sur nappe avec des problèmes de ferrobactéries, de réinjection...)

A noter que les études de faisabilité devront être réalisées par des prestataires justifiant du label « RGE » ou pouvant justifier de conditions équivalentes.

Il sera également exigé lors des essais de forages des prestations permettant de juger de la qualité des eaux souterraines afin de se prémunir de dysfonctionnements lors du fonctionnement de l'installation.

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements, Syndicats d'énergies
- Etablissements publics,
- Organisations professionnelles,
- Entreprises et Sociétés de projet (SCI exclus)
- Associations.

Action Structurante n°5: le solaire

Dispositif :

- Accompagnement d'actions, études et stratégies territoriales permettant l'expertise, le suivi, le déploiement et l'évaluation de la filière. Il s'agit d'obtenir de l'information afin d'enrichir l'observation de la filière solaire pour en accélérer le développement,
- Soutien au déploiement de l'animation régionale,
- Soutien aux projets d'innovation et d'expérimentation.
- Soutien aux communautés d'énergies
- Pour le solaire photovoltaïque : aide aux études et à la démonstration de nouveaux usages, ainsi qu'aux investissements (autoconsommation individuelle et collective, optimisation des systèmes énergétiques, mutualisation de l'énergie produite...), via des projets pilotes innovants et des démonstrateurs répondant notamment aux AAP qui seront lancés.
 - L'aide sera conforme au Régime cadre des aides d'Etat 2014-2023, elle sera calculée au regard de la pertinence technico-économique et environnementale du projet (temps de retour sur investissement, taux de rendement interne, tonnes équivalent CO² évités).
 - Le financement sera articulé avec les autres financements nationaux et européens.

A noter que les études de faisabilité devront être réalisées prioritairement par des prestataires justifiant du label « RGE » ou pouvant justifier de conditions équivalentes.

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats d'énergie
- Etablissements publics,
- Organisations professionnelles,
- Entreprises,
- Communautés d'énergie
- Associations.

Action Structurante n°6 : les énergies marines renouvelables et l'hydroélectricité

Dispositif :

- Accompagner les études préalables ;
- Soutenir les expérimentations, les démonstrateurs, les investissements et les projets innovants (mécanismes financiers, fonds de garantie, démonstrateurs, expérimentations diverses...), nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie régionale ;
 - L'aide sera conforme au Régime cadre des aides d'Etat 2014-2023, elle sera calculée au regard de la pertinence technico-économique et environnementales du projet (temps de retour sur investissement, taux de rendement interne, tonnes équivalent CO² évités).

- Le financement sera articulé avec les autres financements nationaux et européens.
- Créer les conditions d'une animation régionale autour des EMR permettant d'intensifier leur développement et la structuration de filières socio-économiques ;
- Soutenir les actions d'animation de la filière EMR ;
- Accompagner des projets d'autoconsommation d'hydroélectricité pour des puissances > 20 kw (études et investissements).

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats d'énergie
- Etablissements publics,
- Organisations professionnelles,
- Entreprises, centres techniques, laboratoires de recherches
- Associations, ...

Action Structurante n°7 : les énergies de récupération et la chaleur fatale

Dispositif :

- Accompagner les études préalables (opportunité, faisabilité, gisement, structuration ou organisation de la filière) pour systématiser les réflexes de valorisation des énergies fatales ;
- Créer les conditions d'une animation régionale s'appuyant sur d'autres logiques de gestion de flux (cf. démarches d'écologie industrielle...) ;
- Accompagner les expérimentations et les projets innovants (mécanismes financiers, fonds de garantie, démonstrateurs, expérimentations diverses...) ;
- Accompagner les investissements.

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats d'énergie
- Etablissements publics,
- Organisations professionnelles,
- Entreprises, centres techniques, laboratoires de recherches
- Associations, ...

Action Structurante n°8 : Accompagner le développement d'une filière régionale Hydrogène (études, démonstrateurs liés à la production, à l'usage, aux solutions de stockage de l'énergie...)

Dispositif :

- Soutenir l'animation de la filière, sur l'ensemble du territoire régional et en lien avec les nombreux partenaires économiques,
- Soutenir la création de sociétés de projet (soutien Région),
- Soutenir des études de valorisation de l'hydrogène fatal,
- Soutenir des démonstrateurs (station, électrolyseur, chaudière, piles à combustibles...)
- Soutenir des études ou des recherches intervenant en amont de la création d'un démonstrateur en taille réelle de stockage d'énergie ou en amont de dispositifs d'interconnexion des réseaux énergétiques intégrant une dimension de stockage. Ces études peuvent porter sur des dimensions techniques, d'intégration des différents éléments du système, de modélisation, de suivi, ... ;
- Soutenir les projets de démonstrateurs qui peuvent aboutir au dépôt de brevet, ou à des projets de plus grande envergure.

Bénéficiaires :

- Collectivités,
- Gestionnaires de réseaux,
- PME,

- Entreprises,
- Unités de recherche,
- Associations,
- Structures relais (pôles, fédérations...).

Action Structurante n°9 : appuyer la recherche-développement, l'expérimentation et accompagner la montée en compétence des collectivités, acteurs économiques et les consommateurs d'énergie pour le déploiement des réseaux intelligents

Dispositif :

- Accompagnement des études préalables et des évaluations, à posteriori (ratio coût/bénéfices économiques et environnementaux notamment), de l'introduction de technologies smart grid;
- Soutien aux investissements participant au déploiement de solutions en émergence ;
- Accompagnement de démonstrateurs (en lien avec les autres priorités) et d'appels à projet pour démultiplier les expérimentations régionales ;
- Soutien à l'animation et à la structuration de la filière en lien avec les partenaires économiques ;
- Formation des acteurs et des consommateurs ;

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales,
- Associations,
- Laboratoires de recherche,
- Entreprises,
- Etablissements publics,
- Gestionnaires de réseau,
- Syndicats d'électricité.

PROJET-CADRE 2 : Développer des bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie

I – ACTIONS STRUCTURANTES

Action Structurante n° 1 : Amplifier la mobilisation des professionnels du bâtiment autour des enjeux de qualité énergétique et environnementale du bâti

Actions/Dispositifs :

- Mobiliser les entreprises et les prescripteurs afin de proposer des nouveaux produits, procédés et services :
 - par une animation favorisant les synergies entre l'amont et l'aval de la filière et permettant le rapprochement des différents acteurs de la filière Bâtiment intervenant sur les phases de conception, réalisation, exploitation, maintenance..., en vue d'améliorer les pratiques et de favoriser les approches collaboratives ;
 - par le développement de la diffusion des connaissances sur les filières, notamment pour les matériaux biosourcés et systèmes énergétiques, par l'apport de conseils, notamment concernant les problématiques de l'humidité dans le bâtiment, de la ventilation et de l'étanchéité à l'air ;
 - par l'accompagnement des dynamiques territoriales de constitution de groupements d'entreprises du bâtiment, capables de proposer une offre globale de réhabilitation énergétique notamment dans le cadre des plateformes territoriales de rénovation ;

Il s'agit en particulier de renforcer le rôle des partenaires régionaux notamment le CD2E (via notamment un soutien au centre de ressource régional BEEP), et de mobiliser les organisations professionnelles (CAPEB, FFB...) et les chambres consulaires dans l'accompagnement des entreprises tant sur l'énergie que sur les matériaux.

- Accompagner la structuration de l'offre de formation régionale : formation initiale et continue des professionnels du bâtiment, en lien avec le CPRDFOP :
 - Accompagner l'animation du réseau des établissements disposant de plateaux techniques de formation PRAXIBAT® ainsi que des actions collectives de formations de formateurs, prioritairement sur les volets gestion de l'enveloppe, ventilation performante, éclairage performant et qualité de l'air intérieur, et la production d'outils de communication adaptés ;
 - Promouvoir l'utilisation de ces plateaux techniques de formation par les professionnels, pour leur faciliter l'accès à la qualification RGE, ainsi que pour la formation des demandeurs d'emploi ;
 - Appuyer l'animation d'une stratégie locale autour du dispositif de formation avec les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion, au sein des territoires de projet ;
 - Soutenir les initiatives de formation innovantes pour organiser la montée en compétences des ouvriers et artisans du bâtiment ;
 - Contribuer à la création d'outils de sensibilisation, de formation et d'aide à l'ingénierie pédagogique lorsque les outils sont inexistantes, pour les acteurs cibles, notamment les bureaux d'études, les salariés de la maintenance des bâtiments et les chargés d'opération travaux (bailleurs, collectivités) ;
 - Déployer sur le territoire régional la Formation Intégrée en situation de Travail pour sensibiliser et former les acteurs du chantier, via notamment la mobilisation du financement de l'OPCA Constructyts ;

Action Structurante n° 2 : Mobiliser les acteurs publics et privés dans la réhabilitation de qualité énergétique et environnementale de leur patrimoine ainsi que dans la mise en place d'opérateurs et d'outils locaux visant à la massification de la rénovation énergétique

Actions /Dispositifs :

- Accentuer l'ingénierie mutualisée et/ou les études de préféabilité énergétiques sur un territoire de projet afin de définir une stratégie et mettre en œuvre un programme d'actions ambitieux

- d'économies d'énergies sur le patrimoine public dans une perspective de -60% d'économie d'énergie d'ici 2050 ;
- Renforcer la structuration et l'animation du réseau régional des conseillers en énergie partagés (CEP), en tant qu'acteurs relais de la massification des rénovations énergétiquement performantes sur le patrimoine des collectivités ;
 - Accompagner des études ainsi que la création d'outils juridiques, économiques et/ou financiers innovants à l'échelle régionale et/ou locale en faveur de la massification de la rénovation de qualité énergétique et environnementale des bâtiments publics;
 - Soutenir les missions d'AMO Contrat de Performance Energétique sur des projets de rénovation ambitieux associant des travaux sur les systèmes mais aussi sur l'enveloppe des bâtiments ;
 - Promouvoir des opérations innovantes portées par les collectivités en matière d'ingénierie financière ;
 - Intensifier les réhabilitations énergétiques performantes (niveau basse consommation à minima) et environnementales du patrimoine public, comme opérations exemplaires d'appui, prioritairement pour les territoires engagés dans une stratégie de rénovation du patrimoine public ou énergie climat ; ces opérations devront recourir aux EnR et, devront favoriser la montée en compétence des professionnels du bâtiment dès lors que cela est possible dans le projet.
 - Accompagner (animation, études) les grands gestionnaires de patrimoine consommateurs d'énergie, dans les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, par le développement de l'animation de ce secteur et par l'aide aux opérations collectives ;

Actions Structurante n° 3 : Accompagner l'innovation technique et sociétale et la réalisation de projets pilotes, en matière de construction et de réhabilitation de bâtiments démonstrateurs de qualité énergétique et environnementale favorisant les filières régionales liées à l'utilisation de bois d'essences régionales, de matériaux biosourcés ainsi que de matériaux de déconstruction en circuits courts et locaux...)

Actions/Dispositifs :

- Accompagnement d'Analyses de Cycle de Vie (ACV), comme outil d'aide à la décision dans un projet de construction ou de réhabilitation de bâtiment dans l'optique d'anticiper la future réglementation thermique E+C-;
- Soutien aux études permettant de structurer les filières biosourcée et celles mobilisant des matériaux issus de la déconstruction (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, essais, expertises, sociologie, accompagnement des usages...);
- Soutien à des projets démonstrateurs « TRI » pour la réalisation de travaux de réhabilitations et de constructions innovants d'un point de vue technique, technologique ou organisationnel, favorisant l'utilisation de matériaux issus de filières régionales (matériaux biosourcés, bois d'essences régionales, matériaux de déconstruction) et soucieux de la qualité de l'air intérieur et, visant à minima la rénovation basse consommation et /ou la construction passive ;
- Contribuer à la capitalisation et à la valorisation des expériences pilotes, notamment par l'aide à l'instrumentation ;
- Accompagner les actions d'animation et de prescription liées à l'utilisation de produits bois et biosourcés issus de filières régionales ainsi que des matériaux de déconstruction ;
- Accompagner les investissements liés à la production de matériaux biosourcés.

II - BENEFICIAIRES

- collectivités territoriales et leurs groupements,
- entreprises et leurs groupements,
- associations,
- opérateurs en lien avec les nouveaux outils d'investissement,
- bailleurs sociaux,
- syndicats de copropriétés,
- établissements de santé, ...

III - CRITERES DE SELECTION DES PROJETS BATIMENTS

Globalement, les bâtiments à fort taux d'occupation seront prioritaires du fait du potentiel d'économie d'énergie correspondant.

Les exigences environnementales, notamment le niveau de performance énergétique visé et le choix des matériaux, feront partie des critères de sélection des projets.

L'accompagnement des diagnostics ou de toute autre aide à la décision sera privilégié dans le cadre de démarches collectives ou patrimoniales (bâti – transport – éclairage public pour une collectivité) visant un programme ambitieux, cohérent avec la trajectoire Facteur 4.

Les projets de réhabilitation thermique seront privilégiés par rapport aux projets concernant des constructions neuves (sauf pour le cas des usages structurants des matériaux biosourcés pour lesquels la construction neuve est souvent plus adaptée), et en considérant les critères « RGE », ou conditions équivalentes, pour les entreprises.

Ces critères s'appliquent aux demandes de subvention déposées à partir du 1^{er} janvier 2022.

PROJET-CADRE 3 : DEVELOPPER L'INNOVATION DANS LE DOMAINE DES MOBILITES

I – ACTIONS STRUCTURANTES

Action Structurante n°1 : Contribuer à l'observation et à la planification

Dispositifs :

- Dans le cadre des Contrats d'Objectifs pour la Territorialisation de la TRI (COTTRI), soutenir l'élaboration et la définition de stratégies de mobilité territoriale, en cohérence avec les autres politiques et stratégies des territoires ;
- Soutenir des innovations en matière de planification d'une mobilité durable, notamment en milieu rural.

Action Structurante n°2 : Renforcer l'intervention des relais/réseaux

Dispositifs :

- Poursuivre, accélérer et amplifier l'action des relais, en priorisant l'écomobilité, y compris la mobilité scolaire, le management de la mobilité, avec une attention particulière à destination des entreprises, et l'innovation en matière de mobilité ;
- Soutenir de nouveaux partenariats sur des sujets et thèmes émergents.

Action Structurante n°3 : Soutenir l'innovation et l'expérimentation dans les domaines organisationnels et dans des démarches, des produits et des services favorisant les mobilités bas carbone (électrique, hydrogène, biogaz)

Dispositifs :

- Soutenir des démarches innovantes de changement de comportement (communication engageante et marketing individualisé dans les transports, challenge de la mobilité Hauts-de-France, ...) et des projets à enjeux économiques, environnementaux et sociétaux, y compris les innovations de services et notamment sur les thèmes suivants : modes actifs, mobilité inclusive - guichet unique mobilité, transport de marchandises en ville ; auto-partage, diagnostic de covoiturage, éco-conduite dans le cadre de démarche globale de changement de comportement ;
- Soutenir des études permettant d'intégrer des solutions innovantes de mobilité, dans le cadre de stratégies globales de territoires en matière de mobilité et de services énergétiques ;
- Soutenir les actions d'animation, les études de faisabilité innovantes, et les expérimentations (fonctionnement uniquement), relatives à de nouveaux services et/ou de nouvelles organisations de mobilité et de transport ;
- Soutenir des projets d'investissement démonstrateurs et/ou innovants sur les nouveaux vecteurs de mobilité.

II – BENEFICIAIRES

- Territoires de projets (Pays, ...), les collectivités et leurs groupements,
- Entreprises y compris producteur/distributeur/utilisateur,
- Associations,
- Autorités organisatrices de mobilité,
- Laboratoires de recherche,
- Fédérations professionnelles.

PROJET-CADRE 4 : S'appuyer sur de nouveaux modèles économiques de production et de consommation

I – ACTIONS STRUCTURANTES

Action Structurante n°1 : Accroître l'éco-efficience des systèmes productifs

Dispositif :

Accompagner les progrès techniques et technologiques des systèmes de production par un appui en innovation, notamment dans les secteurs productifs les plus exposés aux enjeux énergétiques et de matières : l'agro-alimentaire, la chimie-plasturgie, les matériaux (minéraux, métaux, papier, ...), l'agriculture, ainsi que dans les secteurs recourant à de la matière première (à l'exception des process utilisant des énergies fossiles).

Mobiliser les entreprises aux actions de progrès possibles dans ce domaine.

Action Structurante n°2 : Intégrer la pensée cycle de vie dans les processus de production des biens et services

Dispositif :

- Soutenir des démarches d'éco-innovation, d'éco-conception, d'ACV, d'affichage environnemental en entreprise, en rendant visibles les expériences régionales, dans le but d'une généralisation dans les filières concernées ;
- Soutenir des actions d'intérêt collectif dans le domaine de l'éco-conception, de l'ACV et de l'affichage environnemental, dès lors qu'elles contribuent à produire de la connaissance profitable à l'ensemble d'un secteur, d'une filière et/ou d'un territoire, en lien avec la promotion des achats responsables ;
- Soutenir les acteurs de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la pensée cycle de vie ;
- Poursuivre les démarches visant à la prise en compte de l'ACV, de l'éco-conception, et de l'affichage environnemental dans l'enseignement supérieur et la recherche en région, en s'appuyant notamment sur la capitalisation des démarches existantes et sur l'animation de ces acteurs ; Structurer un réseau d'expertise régionale autour de l'éco-conception, de l'ACV et de l'affichage environnemental, et doter ce réseau de moyen d'animation, via notamment la plateforme [avniR] ;

Action Structurante n° 3 : Développer les filières de valorisation des ressources matières dans une logique d'économie circulaire

Dispositif :

- Accompagner les filières économiques régionales à la valorisation matière dans une logique d'économie circulaire, en lien avec les entreprises et les utilisateurs de la matière première secondaire, notamment dans les pratiques d'achat ;
- Soutenir la mobilisation régionale des éco-entreprises sur le domaine du recyclage et de la valorisation matière ;
- Soutenir les acteurs de la recherche et de l'innovation sur le domaine du recyclage et de la valorisation matière ;
- Mobiliser et accompagner les acteurs de la réparation, du réemploi, du démontage/valorisation, notamment dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, en lien avec les territoires ;
- Accompagner des opérations d'investissement (travaux et études associées, équipements) de développement de la valorisation matière dans une logique d'économie circulaire ;
-

à l'exception des investissements relatifs à des installations de gestion des déchets.

Action Structurante n° 4 : Développer les dynamiques d'écologie industrielle et territoriale

Dispositif :

- Accompagner les actions d'animation permettant d'enclencher des opérations d'optimisation ou l'utilisation des ressources (notamment matière et énergétique) dans une logique collective de mutualisation, de substitution, de valorisation, d'échange et de coopération (par exemple dans les zones et parcs d'activités). Ces actions concernent les volets aménagement, énergie, matière, transport, achats responsables, et biodiversité... ;
- Accompagner le déploiement d'outils et de démarches d'inventaire de flux et de recueil de besoins à l'échelle de la région ;
- Soutenir les actions visant la montée en compétence et à la coordination des acteurs engagés en faveur de l'EIT.

Action structurante n°5 : contribuer à la structuration et à la mise en place durable des filières régionales de la bioéconomie, dans une logique d'économie circulaire

Dispositifs :

- Soutenir la production durable de produits biosourcés avec de nouvelles fonctionnalités répondant aux différents besoins de la chaîne de valeur et de la société ;
- Contribuer à l'émergence et au développement des bioraffineries territorialisées permettant la transformation de la biomasse en un large spectre de produits et d'énergies, s'appuyant sur une valorisation de toutes les composantes des ressources organiques ;
- Accompagner les transitions vers une industrie biosourcée performante, innovante et durable et soutenir l'innovation ;
- Soutenir la mise en place de filières de matériaux biosourcés, plus particulièrement dans les secteurs des transports, de l'emballage et du bâtiment (lin, paille, bois, chanvre) ;
- Accompagner une bio-production (biotechnologie et chimie biosourcée) axée sur les molécules d'intérêt de demain.

Action Structurante n°6 : Accompagner le tissu économique régional dans l'appréhension des enjeux de la TRI

Dispositif :

- Accompagner les projets et démarches innovantes concourant au développement de nouveaux modèles économiques dans les entreprises ;
- Soutenir les actions d'animation permettant de faciliter les échanges et coopérations entre entreprises, ainsi que la mutualisation d'outils et de méthodes ;
- Structurer des réseaux d'acteurs régionaux en capacité d'apporter un appui en expertise et en coopération pour le développement de nouveaux modèles économiques territoriaux.

Action Structurante n°7 : Stimuler la consommation responsable, la prévention de la production de déchets et la préservation des ressources matières

Dispositif :

- Structurer une information et un accompagnement en direction des citoyens sur les pratiques de consommation responsable, notamment les démarches innovantes en vue de faire évoluer les comportements ;
- Poursuivre et développer l'animation et l'accompagnement régional des acteurs œuvrant sur le champ des nouveaux modes de consommation ;
- Accompagner les opérations volontaires et pérennes d'affichage environnemental en lien avec les travaux nationaux et européens dans l'attente d'un dispositif réglementaire ;
- Mobiliser les acteurs des territoires sur des mécanismes de production-consommation endogènes ;

- Favoriser le développement de projets alimentaires territoriaux à forte composante environnementale, et de projets de consommation durable fédérés à la maille du territoire (rapprochement producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs).
- Favoriser le développement de projets liés au partage de biens et de services, aux dons.

Action Structurante n°8 : Développer les démarches territoriales déchets/matières/ressources ambitieuses, dans une logique d'économie circulaire

Dispositif :

- Soutenir des collectivités volontaires dans leurs démarches territoriales d'économie circulaire (animation, études, AMO, investissements exemplaires ou de démonstration) ;
- Développer une animation régionale au travers de rencontres régulières d'échanges ou d'ateliers spécifiques thématiques ;
- Soutenir la montée en compétences des acteurs des collectivités par le développement d'animations ainsi que d'outils de connaissance et de suivi ;
- Accompagner les démarches visant l'innovation sociale et le changement de comportement.
- Accompagner les initiatives qui visent à améliorer la connaissance des flux de matières en vue de les préserver et de favoriser un approvisionnement durable à l'échelle des territoires.

II – BENEFICIAIRES

Les entreprises, les associations, les établissements publics, laboratoire de recherche, établissement d'enseignement supérieur et les collectivités locales ou leurs groupements

PROJET-CADRE 5 : Consolider les stratégies régionales, accompagner les stratégies climatiques, énergétiques, ressources territoriales et les démarches d'amplification et de territorialisation des transitions (TRI/TEE)

I – ACTIONS STRUCTURANTES

Action Structurante n° 1 : Mobiliser les acteurs régionaux en faveur de l'amplification de l'accompagnement aux transitions (TEE/TRI)

Dispositif :

- Mobilisation des réseaux d'acteurs et des citoyens pour une amplification de la TEE / TRI ;
- Soutien au programme d'actions du CERDD, notamment sur le renforcement de la capitalisation et de la valorisation des actions menées par les territoires ;
- Soutien aux actions de communication et de mobilisation permettant d'amplifier la TEE/TRI ;

Action Structurante n° 2 : Développer des démarches d'évaluation, de prospectives, de planification, de capitalisation en s'appuyant sur un partage des données dans le cadre des observatoires Climat/énergie, Air, Déchets

Dispositifs :

- Soutien aux observatoires dans les champs du climat, de l'air, de l'énergie, des déchets, ressources et matières et de leurs implications socio-économiques, notamment pour le suivi des indicateurs régionaux relatifs aux orientations Climat-Air-Energie, Déchets et Economie circulaire régionales, et en recherchant une territorialisation des données et l'amélioration de la connaissance, en particulier pour les déchets-matières, ainsi que pour les indicateurs socio-économiques. Une articulation avec les autres dispositifs d'observation sera recherchée, afin de renforcer les synergies et de faciliter le suivi des indicateurs régionaux ;
- Soutien à des démarches de prospectives à l'échelle régionale dans le champ de la TRI et de la TEE ;
- Développement de l'usage de l'évaluation dans le cadre des soutiens aux contrats d'objectifs territoriaux, aux programmes d'actions des relais, aux exercices de planification (SRADDET, PRPGD, ...), notamment lors de la conception des programmes d'actions et dans une volonté de montée en compétences ;
- Accompagnement à la mise en œuvre de la dimension Climat-Air-Energie et Déchets – Economie circulaire du SRADDET, au travers de la mise en place d'actions d'animation collective portant notamment sur les échanges de bonnes pratiques, le retour d'expériences, en vue de leurs diffusions sur le territoire régional.

Action Structurante n° 3 : Soutenir des travaux de recherche et de développement

Dispositif :

- Les projets de recherche participative (organisme de recherche associé à une organisation de la société civile) et au travers des sciences humaines et sociales seront abordés ;
- Le soutien aux actions de vulgarisation des travaux scientifiques, de sensibilisation, ..., pour une prise en compte dans les documents et politiques publiques, à l'exemple de la démarche portée par le Collectif d'Experts Régionaux sur le Climat et son Evolution (CERCLE) ;

- Le financement et la promotion des allocations de recherche, qui s'appuiera sur la programmation des thèses portées par la région Hauts-de-France;
- La mobilisation des fonds régionaux, nationaux et européens, pour les projets de R&D.

Action Structurante n° 4 : Accompagner la mise en œuvre de démarches territoriales intégrées ambitieuses

Dispositif :

- Accompagnement des démarches territoriales intégrées, via l'animation de réseaux à destination des élus et des techniciens en s'articulant avec les autres réseaux d'acteurs territoriaux existants (aménagement, développement économique, Programmes Locaux de Prévention, Territoires « Zéro déchet zéro gaspi », relais Chambres Consulaires, ...) ;
- Accompagnement des territoires à la mise en œuvre des Territoires Démonstrateurs rev3 (dont l'animation, le suivi, l'évaluation, les études et les opérations exemplaires) ;
- Soutien aux opérations de conduite du changement dans les territoires pour engager la généralisation de la TEE/TRI (Démonstrateur Conduite du changement) ;
- Soutien à l'implication citoyenne, par la mobilisation de relais collectifs, et l'aide à l'émergence de projets citoyens contribuant à la mise en œuvre des transitions en particulier, dont le modèle économique a été peu exploré : par exemple, financement citoyen dans l'aménagement durable, la mobilité décarbonée, la biodiversité, l'économie circulaire, avec l'appui de la SEM Energies Hauts-de-France, ... ;
- Soutien aux études visant à analyser, proposer, diffuser de nouveaux modèles économiques au service des Territoires.

Action Structurante n° 5 : Favoriser l'émergence de démarches territoriales innovantes de prise en compte de la qualité de l'air, de l'adaptation au changement climatique et de projets d'aménagement bas carbone.

Dispositif :

- Soutien aux actions de l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air ATMO Hauts-de-France : mise au point d'outils et appui aux territoires permettant d'intégrer la dimension air et les futures ambitions du SRADDET dans leurs divers plans, schémas et projets d'urbanisme et d'aménagement (SCOT, PLUi, aménagements en lien avec les axes de transports collectifs,...), implication citoyenne au travers notamment de la dynamique du numérique, la création d'un laboratoire d'innovation afin d'offrir un cadre de coopération sur l'innovation aux acteurs régionaux (entreprises, startups, chercheurs, territoires) et soutenir des projets pilotes sur la qualité de l'air ;
- Promotion des opérations innovantes liées à la qualité de l'air dans les territoires ; poursuite de la réflexion sur un dispositif d'accompagnement des collectivités pour réduire les émissions de particules des particuliers liées au chauffage bois en lien avec le dispositif Fonds Air Bois ;
- Accompagnement des projets de quartiers dans leurs dimensions bas carbone, mixant les différents piliers de la TRI, et incluant les enjeux de qualité de l'air, tant sur le plan des études que sur celui des investissements, en complémentarité des fonds européens ;
- Promotion d'outils innovants et de thématiques émergentes dans les territoires (par exemple, recyclage du foncier et requalification des friches, agriculture urbaine, ville numérique, tiers lieux, réseaux intelligents, toile...) ;
- Soutien aux études ayant vocation à permettre la réintégration de friches au tissu urbanisé, ou à leur permettre d'accueillir de nouveaux usages en relation avec la TEE, la TRI ou l'économie circulaire ;

- Soutien aux opérations innovantes (formation, aides à la décision et investissements) favorisant l'adaptation au changement climatique (gestion alternative des eaux pluviales, prévention des îlots de chaleur, végétalisation d'espaces publics urbains, agroforesterie) à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire.
- Actions en faveur de l'acculturation des entreprises à la question de l'adaptation au changement climatique, avec une attention sur le secteur du tourisme et le secteur de l'industrie agroalimentaire.

II – BENEFICIAIRES

- Territoires de projets (Pays, Agglomérations), les collectivités et leurs groupements,
- Institutions publiques,
- Entreprises y compris producteur/distributeur/utilisateur,
- Associations,
- Acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement (sociétés d'aménagement, bailleurs sociaux, associations, entreprises, ...),
- Laboratoires de recherche,
- Exploitants agricoles, propriétaires forestiers, pêcheurs.



Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

7715377

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022

Retour Préfecture : 28/06/2022



Mars 2021 - 2024

PRÉAMBULE

Le Pacte I a démontré qu'une volonté politique partenariale, orientée vers un objectif précis et partagé, débattue et mise en œuvre au plus près du terrain et avec les acteurs de terrain, était la méthode la plus susceptible de produire des résultats tangibles.

L'accélération sans précédent entre 2018 et aujourd'hui de la concrétisation du projet majeur de mise à deux fois deux voies de la RN2 en est le témoin le plus manifeste. Le Pacte I a permis de passer d'un projet de très long terme à un programme cadencé d'investissements dont les premières phases de travaux sont non seulement financées mais aussi très concrètement engagées.

Cette réussite appelle à réitérer l'exercice en faveur de la Sambre Avesnois Thiérache en intensifiant les efforts de l'ensemble des partenaires.

Le Pacte II entend ainsi poursuivre une action collective qui puisse peser de manière déterminante sur les situations de fragilités économiques et sociales identifiées sur ce territoire.

Pour que des résultats effectifs soient visibles à court terme, à l'échéance des 4 années à venir, il convient de cibler les sujets qui nécessitent un investissement à la fois sans précédent et sans faille, parce qu'ils touchent très directement au quotidien et à la qualité de vie des habitants et sont déterminants pour l'attractivité du territoire. Ces fronts d'actions prioritaires sont l'emploi, l'économie et la santé.

Ces défis constituent la colonne vertébrale du nouveau Pacte ; ils doivent permettre à chaque signataire de cibler les efforts à produire au regard de ses compétences, de ses politiques et de ses moyens d'intervention, la gouvernance du Pacte garantissant quant à elle le pilotage et la coordination multi partenariale de l'action publique engagée.

Sur chacun de ces champs l'un des vecteurs de dynamisme et du développement attendu se fonde également sur la capacité des partenaires à travailler et trouver des solutions ensemble.

à titre d'exemples, les signataires du Pacte II et leurs partenaires économiques régionaux et locaux s'engagent à se mobiliser et à constituer une véritable Task Force afin de répondre de manière plus rapide et efficiente à toutes les demandes d'aides ou d'informations des entreprises locales. Cette réactivité et l'appui en ingénierie que cela suppose conditionne la mobilisation bien plus efficace de l'ensemble des dispositifs d'aides existants en matière de développement économique.

Même parti pris avec la mobilisation de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire qui vise à créer un pôle territorial de coopération économique ainsi qu'une fondation œuvrant au développement de l'entrepreneuriat social avec des entreprises du territoire.

Partenariat encore de l'État et de la Région au bénéfice des chômeurs de longue durée, en déployant l'expérimentation visant à financer le coût de retour à l'emploi et des formations adaptées pour accompagner les montées en compétences.

Dans le domaine de la santé également, l'un des objectifs du projet territorial de santé de la Sambre Avesnois Thiérache tient à la mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé présent sur le territoire, de manière coordonnée et décloisonnée, pour apporter – au plus près des populations et des structures de santé mises en réseau – les ressources aux besoins mais aussi la capacité d'accueil et de formation de futurs soignants.

Bien entendu, le Pacte II confirmera la réalisation et le calendrier du doublement de la RN2, et actera la poursuite du soutien aux initiatives contribuant au développement, aux transitions et au rayonnement de la Sambre Avesnois Thiérache.

Les engagements pris par les uns et les autres au titre de ce nouveau contrat couvrent l'ensemble de ces champs et se déclinent en autant de projets concrets dont les résultats se verront dans un avenir proche.

Pour être plus efficaces encore que par le passé, les partenaires historiques de ce contrat à la fois global et ciblé ont décidé d'associer de nouveaux signataires (la Chambre régionale pour l'économie sociale et solidaire, les Caisses d'allocations familiales, la Fédération des centres sociaux, les bailleurs sociaux, les entre-



prises du groupe SNCF), dont les compétences viendront compléter celles qui sont déjà mobilisées depuis 2018.

Enfin, au regard de la contribution déterminante de la commande publique au développement économique local, l'État, la Région et les deux Départements de l'Aisne et du Nord confirment leur intention au titre du Pacte II de renforcer la contribution qu'ils entendent apporter à l'investissement public local des collectivités et intercommunalités de la Sambre Avesnois Thiérache.

Table des matières

I. L'impulsion générée par le Pacte I nourrit un bilan lucide et une volonté d'approfondir l'ambition pour ce territoire.....	6
1. Le Pacte prend racine dans le constat de fragilités partagées par les deux arrondissements.....	6
2. Le bilan du Pacte I, fruit d'une démarche commune, étaye la dynamisation du territoire par la coalition d'actions jusqu'ici dispersées et suscite l'envie d'un approfondissement.....	6
2.1. Réussites.....	7
2.2. Axes d'amélioration.....	8
3. Le Pacte II s'inscrit dans le même esprit d'exigence de résultats et de coalition qui avait prévalu dans le Pacte I, enrichi par les apports de nouveaux partenaires.....	9
4. Au-delà d'un simple contrat, le Pacte SAT acte ainsi la formation d'une plateforme partenariale qui réunit tous les signataires, qui s'engagent au service du territoire.....	9
II. Le Pacte II s'inscrit dans la continuité du Pacte I en investissant, dans une approche interdépartementale, aussi bien dans les infrastructures et le développement que dans l'aménagement durable, l'inclusion, et l'attractivité de la Sambre-Avesnois-Thiérache.....	11
1. Infrastructures, mobilité et développement du territoire.....	12
1.1. Renforcer les infrastructures de transport et la mobilité.....	12
1.2. En s'appuyant sur la consolidation des infrastructures de transport, accélérer le développement économique du territoire.....	15
1.3. Faire de l'agriculture un moteur du développement durable du territoire.....	17
2. Transition écologique et aménagement durable.....	19
2.1. Accompagner la transition des friches pour favoriser un urbanisme durable et le développement économique.....	19
2.2. Soutenir les communes et les intercommunalités dans l'aménagement du territoire.....	21
2.3. Conduire la transition énergétique.....	22
2.4. Protéger l'environnement.....	23
3. Agir pour l'inclusion de tous.....	25
3.1. Améliorer l'insertion des habitants et innover en matière d'inclusion sociale.....	25
3.2. Agir en faveur de l'emploi.....	28
3.3. Investir contre l'habitat indigne et pour un urbanisme renouvelé et innovant.....	30
3.4. Améliorer l'accompagnement des femmes victimes de violence et favoriser leur réinsertion.....	32
4. Améliorer l'attractivité du territoire.....	33
4.1. Organiser un projet territorial de santé.....	33
4.2. Mettre en place un projet éducatif global.....	42
4.3. Enseignement supérieur, formation, orientation professionnelle.....	44
4.4. Soutenir le développement du sport.....	45



4.5. Assurer l'équité de la couverture du territoire en services publics.....	46
4.6. Améliorer l'accès à la culture et valoriser le patrimoine.....	47
4.7. Mettre en place une stratégie culturelle et touristique coordonnée.....	49
ACTE D'ENGAGEMENT.....	51



Signé le 7 novembre 2018 en présence du Président de la République, le Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache (SAT) scellait l'engagement conjoint de l'État et des collectivités territoriales pour la mise en mouvement de ce territoire. Près de 3 ans plus tard, l'élan suscité par le Pacte est unanimement reconnu : plateforme de collaboration entre les partenaires publics et privés, le Pacte est aussi un lieu de promotion des richesses du territoire qui a modifié en profondeur le regard porté sur la Sambre-Avesnois-Thiérache. La nécessité d'approfondir l'action entreprise depuis 2018 en renouvelant le Pacte pour trois nouvelles années fait ainsi consensus.

I. L'impulsion générée par le Pacte I nourrit un bilan lucide et une volonté d'approfondir l'ambition pour ce territoire.

1. Le Pacte prend racine dans le constat de fragilités partagées par les deux arrondissements.

Les indicateurs socio-économiques sont en effet particulièrement défavorables au territoire : **le taux de pauvreté dépasse les 23 % en 2018 ; le taux de chômage¹ est proche de 22 %**. Loin d'être les seuls stigmates de la crise économique de 2008, ces difficultés sont malheureusement structurelles : 30 % des personnes de plus de 15 ans n'ont pas de diplôme en 2017 ; le territoire connaît un **taux de mortalité supérieur de deux points à la moyenne nationale ; la population a baissé de 11 % entre 1968 et 2017**. Ces données sont de **tristes records** à l'échelle des Hauts-de-France.

L'échelle du Pacte se justifie ainsi par la comparabilité des situations socio-économiques, mais aussi par une identité partagée. Les deux versants du territoire sont en effet une même entité géographique et paysagère, structurée par le **paysage du bocage**, de grandes étendues d'eau, de champs et de forêts. Ils partagent par ailleurs une même histoire, nouée autour des deux guerres mondiales, qui ont chacune entraîné **l'occupation du territoire, d'un même âge d'or industriel**, qui se prolonge aujourd'hui dans des activités de textile, verre, pierre, métallurgie, et d'une même résistance face aux profondes mutations du modèle rural, sous l'effet conjugué de l'exode rural, de la transformation des modes de consommation, de la crise du modèle agricole.

Les signataires du Pacte 1 se sont ainsi associés pour **accélérer grâce à un effet d'échelle, la résorption des multiples fractures sociales et territoriales** et le développement du territoire par la valorisation de ses richesses. Au travers d'un programme détaillé d'actions, le Pacte I prévoyait, sur trois ans, un effort financier important de l'État et des collectivités territoriales, **qui embrassait la quasi-totalité du spectre de l'action publique** (mobilité, santé, formation, cohésion sociale, culture, tourisme...).

*

2. Le bilan du Pacte I, fruit d'une démarche commune, étaye la dynamisation du territoire par la coalition d'actions jusqu'ici dispersées et suscite l'envie d'un approfondissement.

Depuis le deuxième anniversaire du Pacte, les élus manifestent le souhait d'aller au-delà des trois ans initialement prévus, et de s'engager dans un Pacte II. Cette volonté de prolongement est d'abord celle d'un approfondissement des actions du Pacte I que les partenaires ont cherché, en amont d'une nouvelle contractualisation, à évaluer par un **bilan des projets contractualisés en 2018 et une revue des financements engagés**. **Sur 67 actions prévues, 35 ont été réalisées conformément aux prévisions**, les autres devant soit être accélérées, soit initiées, soit révisées. **En tout, 173 M€ ont été engagés par l'État sur le territoire au titre des actions du Pacte, 90,92 M€ de crédits régionaux et plus de 5 M€ de**

1 Au sens du recensement



fonds européens. Le Département du Nord a mobilisé 39,5 M€ et le **Département de l'Aisne a quant à lui mobilisé 6,2 M€.**

Cette démarche de bilan, qui a permis une prise de recul collective sur la première version du contrat, souligne aussi bien des réussites que des axes d'amélioration pour le Pacte II.

2.1. Réussites

Un résultat macroéconomique remarquable est la **baisse significative du taux de chômage², qui est passé de 14,5 % (T4 2018) à 12,8 % (T1 2020).** Cette baisse n'est certes pas sans lien avec une amélioration générale de la conjoncture économique sur la période. Elle a cependant sans nul doute été accélérée par la coordination des dispositifs relevant des compétences des partenaires : service public de l'emploi local (SPEL), soutien à l'économie sociale et solidaire, à l'insertion par l'activité économique.

2.1.1. Mettre en mouvement le territoire

Cette ambition s'appuyait à titre principal sur **l'engagement de mettre à 2x2 voies la RN2 de Laon à Avesnes-sur-Helpe**, qui a donné lieu à l'engagement de plus de 43 M€ par l'État et 43,3 M€ par la Région. **Aujourd'hui, les travaux préparatoires ont effectivement commencé**, notamment en ce qui concerne le contournement d'Avesnes-sur-Helpe et les travaux de prolongement du créneau de Voyenne à 2x2 voies, qui auront lieu en 2022.

Le contournement de Maubeuge, porté par le Département du Nord, a également bien avancé. Suite au choix du tracé, les études se poursuivent en lien étroit avec les services de l'État.

Cet investissement routier attendu depuis près de 50 ans, et enfin effectivement engagé, ne doit cependant pas occulter **la remise en navigation en juillet dernier du canal de la Sambre à l'Oise, la construction de 69,3 km de voies vertes et l'ouverture de nouvelles pistes cyclables** réalisées par les conseils départementaux de l'Aisne et du Nord.

Outre la construction de nouvelles infrastructures, **le soutien à la mobilité** était une des priorités identifiées par le Pacte I comme clé du désenclavement du territoire. Une expérimentation a ainsi été lancée en 2019 pour permettre aux élèves de l'enseignement secondaire de **passer gratuitement l'examen du code de la route** dans leur établissement. **Plus de 600 élèves ont été accompagnés jusqu'à l'obtention de l'examen théorique.**

2.1.2. Œuvrer pour l'épanouissement des habitants

La mise en place d'une stratégie dédiée aura permis d'intensifier les efforts des partenaires pour lutter contre la pauvreté. **Le repérage et l'insertion des « invisibles » et la lutte contre l'illettrisme** se sont appuyés sur un réseau dynamique d'acteurs aussi bien publics, comme le groupement d'intérêt public « Réussir en Sambre-Avesnois », qu'associatifs, comme l'association Tac Tic Animation. L'expérimentation par le Conseil départemental du Nord du **service public de l'insertion et de l'emploi, qui s'appuie notamment sur l'insertion par l'activité économique dont le dynamisme est indiscutable dans les deux arrondissements**, est par ailleurs un succès.

Pilier de la cohésion territoriale, la recherche de l'inclusion numérique a été approfondie depuis trois ans, en s'appuyant sur deux dynamiques : l'accélération du déploiement du très haut débit (aujourd'hui près de 100 % du territoire est couvert en 4G / fibre), et la **multiplication des tiers-lieux et dispositifs de médiation numérique.**

Le renforcement des services publics est enfin une ambition qui a trouvé une réponse équilibrée, cherchant l'adaptation du service aux besoins du territoire. Dans le domaine éducatif, **toutes les classes de grande section ont été dédoublées** en REP+ et en REP ; sur tout le territoire, la totalité des classes de CP et de CE1 ont également été dédoublées dès la rentrée 2019. **Dans la Sambre-Avesnois, ce sont ainsi 38 classes qui ont été créées entre 2019 et 2021, alors que dans le même temps les effectifs ont baissé de 1191 élèves.**

2 Au sens du Bureau international du travail



En ce qui concerne la création de nouveaux services publics et leur modernisation, les réalisations les plus emblématiques sont la construction d'un **nouveau commissariat à Aulnoye-Aymeries (appui de l'État pour 4,1 M€)**, le renforcement de la brigade de reconquête républicaine de Maubeuge à hauteur de **13 effectifs**, la **construction d'une maison de l'État à Avesnes-sur-Helpe (appui de l'État pour 5,9 M€)**, et le **déploiement des Espaces France Services** (labellisation de trois bus, création d'un espace dans la sous-préfecture de Vervins).

Enfin, la principale réalisation dans le domaine de la santé a été la **construction d'un nouveau centre hospitalier à Maubeuge, pour un coût total de 117 M€**. Le nouveau centre hospitalier a reçu ses premiers patients en octobre 2021.

2.1.3. Valoriser les richesses de la SAT

La culture a fait l'objet d'une attention particulière, qui s'est concentrée autour du développement de **micro-folies** (4 ont été ouvertes, dont une itinérante en Thiérache), et de la **création d'un pôle des musiques actuelles à Aulnoye-Aymeries**, dont la mise en service est prévue en 2022. Le soutien aux projets de rénovation du patrimoine historique protégé a par ailleurs été accentué depuis 2018, avec la **rénovation des églises fortifiées**, en cours en Thiérache, et des travaux conduits par le département du Nord pour **protéger le forum antique de Bavay**.

La gestion des richesses naturelles de la SAT doit trouver l'équilibre, dans une logique de développement durable, entre la préservation et l'exploitation. Un exemple de cet équilibre est la **valorisation des biomasses d'origine agricole, dont le potentiel énergétique s'inscrit dans une logique de transition écologique**. C'est ce levier qu'a investi l'appel à manifestation d'intérêt « Méthanisation » dans le cadre du Pacte I, qui a permis de faire émerger une dizaine de projets, et d'identifier de nouvelles solutions innovantes comme, en Thiérache, le traitement du bois par pyrolyse.

Pour structurer ces travaux, le Pacte a intégré un des tout premiers **contrats de transition écologique et solidaire (CTES)**, qui a été étendu à la Thiérache en décembre 2019.

2.2. Axes d'amélioration

La **santé** des habitants de la SAT est aujourd'hui, plus que jamais, au cœur des préoccupations. S'il en était besoin, la crise sanitaire aura montré les fragilités du territoire en termes d'offre de soin et notamment de manque, en nombre, de professionnels de santé. Le Pacte II permettra ainsi tout à la fois d'accroître le soutien aux infrastructures de santé, d'**améliorer l'attractivité pour les praticiens** par une stratégie tous azimuts, d'**accélérer le déploiement de la télé-médecine** et, enfin, de mettre davantage en réseau les établissements pour développer une stratégie territoriale de santé.

Alors que la SAT est un territoire essentiellement rural, où l'agriculture constitue un élément identitaire fort, pourvoyeur d'emplois, déterminant pour la qualité de vie des habitants, le soutien au secteur agricole sera amplifié. Cela passe par la **valorisation des productions locales et le développement des pratiques agro-écologiques**, ainsi que par l'**évolution de l'offre de formation agricole**, dans un contexte où la population agricole est vieillissante et où la compétitivité des exploitations repose à la fois sur leurs performances économiques et environnementales et leur capacité d'innovation. Le Pacte veut répondre à ce double défi social, grâce au renouvellement générationnel, et économique, à travers l'innovation et l'évolution des pratiques vers l'agro-écologie.

En ce qui concerne la mobilité, la **desserte ferroviaire** du territoire est un point d'attention souvent relevé, compte tenu de son poids symbolique et de son impact sur l'attractivité du territoire.

Enfin, la **dimension transfrontalière** était absente du Pacte I, alors que les interactions avec la Belgique dans le domaine de l'emploi, de la mobilité, du tourisme, de la culture, de la santé, sont quotidiennes pour les populations de l'Avesnois et de la Thiérache.



*

3. Le Pacte II s'inscrit dans le même esprit d'exigence de résultats et de coalition qui avait prévalu dans le Pacte I, enrichi par les apports de nouveaux partenaires.

L'avancée la plus importante du Pacte I est d'avoir ouvert un **espace de travail commun** pour des acteurs politiques et administratifs qui avaient auparavant peu l'occasion de collaborer. Ce constat vaut pour les intercommunalités mais également pour la Région, les départements et l'État, qui grâce au Pacte ont fait converger leurs moyens respectifs au service d'une vision partenariale des politiques publiques. **Grâce à une animation territoriale resserrée**, avec 16 comités techniques à l'échelle de la Thiérache, 8 dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, avec l'animation de groupes de travail thématiques mobilisant de nombreux partenaires en soutien aux initiatives et les démarches de projets, et de l'organisation en 2018 et en 2019 d'assises territoriales mobilisant les citoyens et les acteurs des territoires, une forme de tension a pu être maintenue pour fédérer les énergies.

Le Pacte I a également permis d'accélérer la mise en œuvre d'un projet majeur - la mise à deux fois deux voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe. Les résultats très concrets obtenus font que ce dossier plus que tout autre incarne le pari réussi de la méthode « Pacte ».

Le Pacte II s'inscrit dans la lignée de cette démarche en cherchant à la fois à la renouveler et à l'intensifier. Pour les trois années à venir, les signataires du Pacte II au-delà de l'accompagnement nécessaire de toutes les initiatives en faveur du développement de ce territoire inter-départemental conviennent de la nécessité de mettre tout particulièrement en visibilité les efforts à déployer en matière de soutien à l'emploi et au développement économique territorial ainsi que d'amélioration des conditions de prise en charge médicale et médico-sociale de la population.

C'est dans la poursuite de la méthode éprouvée durant le Pacte I, qui transcende les clivages politiques et s'affranchit des frontières administratives, que le Pacte II veut s'inscrire, en consolidant les relations entre les partenaires et en incluant de nouveaux signataires. La crédibilité acquise par la première version du pacte, forme de contractualisation atypique en son temps mais dont le succès a consacré le principe, a permis d'**associer de nouveaux partenaires** pour élargir encore le spectre d'action : parmi eux, les entreprises du groupe SNCF, les bailleurs sociaux, les Caisses d'allocations familiales (CAF), la Fédération des centres sociaux, la Chambre régionale pour l'économie sociale et solidaire (CRESS), l'agence nationale pour la cohésion des territoires, Voies navigables de France, l'agence régionale de santé, les agences de l'eau Artois Picardie et Seine Normandie, l'établissement public foncier des hauts-de-France (EPF), la banque des territoires et la Poste.

*

4. Au-delà d'un simple contrat, le Pacte SAT acte ainsi la formation d'une plateforme partenariale qui réunit tous les signataires, qui s'engagent au service du territoire.

L'ambition de poursuivre le Pacte I s'inscrit d'abord dans la dynamique nationale des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) qui ont, à l'instar du Pacte dans son expression de 2018, vocation à englober les différents contrats territoriaux en vigueur dans un souci de lisibilité. La cinétique des CRTE est bien comprise par les différents partenaires dans la mesure où le Pacte, qui intègre un contrat de transition écologique et solidaire (CTES) et constitue depuis plus de deux ans une plateforme de travail pour les partenaires, **vaudra CRTE pour le territoire**. Les différents acteurs le considèrent en effet comme un acquis essentiel dont la démarche globalisante est à poursuivre, en **intégrant les trois priorités du plan de relance**.

L'engagement dans le Pacte porte donc prolongement de l'engagement des signataires des contrats territoriaux déjà en vigueur sur la SAT. Ce prolongement vaut pour le CTES, dont le Pacte approfondit



certaines actions et en confirme d'autres, ou encore pour le contrat d'objectifs territorial pour l'amplification de la troisième révolution industrielle (COTTRI). Enfin, le présent Pacte s'articule avec le contrat de plan Etat-Région en cours de préparation, qui acte une mobilisation prioritaire des crédits pour le territoire de la SAT.

Le Pacte SAT ne doit pas cependant être apprécié à l'aune de sa seule catégorie juridique, qui ne suffit pas à exprimer la démarche partenariale que les acteurs entretiennent grâce à ce contrat. **Ils s'engagent ainsi à mettre en place dans le cadre du Pacte une comitologie régulière, qui s'articule autour de comités de pilotage à l'échelle des deux arrondissements tous les semestres, d'un secrétariat commun mis en place au niveau régional, impliquant les représentants de l'Etat en région, le Conseil régional et les deux départements, et de comités techniques mensuels à l'échelle de chaque arrondissement.**



Afin d'assurer le bon suivi des actions du Pacte SAT, il est proposé, pour chaque action du Pacte II, de **piloter des indicateurs**, dont les principaux sont indiqués dans ce document et qui seront par ailleurs précisés dans des fiches action. Dans le prolongement du travail déjà effectué sur le Pacte I, **un suivi financier des engagements sera par ailleurs mis en place**, afin d'évaluer la mesure de l'investissement des partenaires sur le territoire.

De manière transversale, à partir du constat des interdépendances profondes qui existent entre le territoire du Pacte et la Belgique, **les parties s'engagent à développer un « réflexe transfrontalier »** qui cherche, à chaque fois que cela est possible, à intégrer la partie belge dans l'élaboration des projets. Pour faciliter les interactions avec les Belges, elles chercheront à établir un comité ad hoc de coopération transfrontalière en s'inspirant des mécanismes prévus par le Traité d'Aix-la-Chapelle, qui permettra de disposer d'une formation de discussion par thématique et au niveau approprié sous l'égide des deux sous-préfets d'arrondissement. Au sein du présent document, **les principaux projets faisant l'objet de demandes de collaboration transfrontalière au niveau français sont d'ores et déjà indiqués par la mention : « réflexe transfrontalier »**.

Conclu pour trois ans, le présent accord définit le périmètre d'action, les objectifs communs et les moyens convenus par les parties. Celles-ci s'engagent à **coordonner leurs communications autour des réalisations concrètes** permises par le Pacte.

* *
*



II. Le Pacte II s'inscrit dans la continuité du Pacte I en investissant, dans une approche interdépartementale, aussi bien dans les infrastructures et le développement que dans l'aménagement durable, l'inclusion, et l'attractivité de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

Avant-propos : Engagement des départements à poursuivre le renforcement de l'interdépartementalité de leurs politiques

Au-delà de la constitution d'une large plateforme d'acteurs impliqués pour le territoire et conscients de ses enjeux, **le Pacte I aura permis la mise en place d'une approche interdépartementale, que le Pacte II poursuivra grâce à l'engagement conjoint des deux départements.** Reconnaissant que le Pacte agit comme un accélérateur de décloisonnement des politiques publiques, et à partir du bilan de réussite qu'ils établissent de sa première version, les conseils départementaux de l'Aisne et du Nord s'engagent en effet à approfondir la coopération des territoires par la coordination de leurs actions.

Par nature, certaines politiques sont interdépartementales, compte tenu de l'échelle de leur mise en œuvre. Sans prétendre à l'exhaustivité, les conseils départementaux reconnaissent notamment l'utilité de leur coopération dans la lutte contre l'illettrisme et pour l'inclusion économique, l'emploi (retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, insertion par l'activité économique) et plus globalement la lutte contre la pauvreté, l'aménagement touristique du territoire (véloroutes, valorisation du patrimoine, action culturelle), la constitution de « territoires de santé » et, enfin, les politiques sociales et médico-sociales (dont notamment le retour volontaire des personnes hébergées en Belgique).

A titre d'exemple, si la lutte contre la pauvreté est une politique fédérant les énergies et produisant des effets sur les deux versants du Pacte, la coordination des actions permettra de lui donner une cohérence globale. Ainsi, dans le cadre des avenants 2021 sur la contractualisation pauvreté avec les départements, **les deux conseils départementaux concentreront une partie de leurs efforts d'insertion sur la SAT, avec le soutien de l'État et selon une approche commune.** Les actions relatives au renforcement de l'accompagnement des allocataires du RSA vers l'emploi et au développement de la garantie d'activité départementale feront notamment l'objet d'**objectifs territorialisés et partagés**, afin d'accélérer les parcours d'insertion sur ce territoire particulièrement fragile. Une partie des moyens prévus pour le **soutien au développement de la mobilité solidaire** sera également consacrée spécifiquement à ce territoire.

Les deux départements s'engagent ainsi à renforcer leur coordination dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques identifiées comme interdépartementales, grâce au **partage d'une méthodologie commune sur ce territoire.** Concrètement, les conseils départementaux systématiseront le **partage de leurs études et de leurs diagnostics** dont ils élargiront les constats, lorsque cela est possible, aux deux arrondissements. D'autre part, ils s'engagent à travailler ensemble pour des **réponses conjointes aux appels à projets relevant de leurs compétences**, plus particulièrement ceux qui concernent les politiques interdépartementales précitées, notamment pour ceux susceptibles de concerner les deux arrondissements.

De manière plus générale, le Pacte est un aiguillon pour que les deux départements travaillent ensemble de manière accrue, en partant de la dynamique engagée dans ces deux arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Vervins. Cette interdépartementalité sera assurée en proximité avec la Région et grâce à la gouvernance rapprochée mise en place dans le cadre du Pacte.

*



1. Infrastructures, mobilité et développement du territoire

1.1. Renforcer les infrastructures de transport et la mobilité

Dans un territoire vaste (3065 km²), où la population est peu mobile, **l'amélioration des infrastructures et des moyens de transport est un préalable indispensable au développement**. Grâce au Pacte I, le maillage du territoire est en cours de renforcement. Gage de crédibilité de l'engagement des pouvoirs publics vis-à-vis des populations, ce renforcement doit s'inscrire dans une pensée globale du territoire, qui s'interroge sur l'intermodalité et intègre l'impératif de transition écologique au cœur du plan de relance.

1.1.1. Améliorer les liaisons ferroviaires

Conscient de l'enjeu des solutions de mobilité pour les habitants, la SNCF et les pouvoirs publics s'engagent, dans un esprit d'amélioration de la qualité du service.

À la suite de la réforme de l'offre intervenue en 2020, le nombre de trains desservant le territoire a été revu, afin d'assurer que les moyens engagés permettent une prestation de la meilleure qualité possible. Dans cet esprit, **SNCF TER Hauts-de-France s'engage à assurer une ponctualité maximale des trains et à mettre en place, à une échéance semestrielle, un comité avec les élus du territoire et les associations d'utilisateurs pour rendre compte de la régularité des lignes**. Par ailleurs, elle veillera à une **meilleure communication en direction des usagers sur les horaires et les trajets possibles, correspondances incluses**.

Le départ d'industriels des sites embranchés sur le réseau ferré (sites industriels reliés au réseau ferroviaire par une déviation de rails) met en danger leur opérabilité. **SNCF Réseau s'engage ainsi, dans le cadre du Pacte, à faire son possible pour conserver les premières parties d'embranchements ferroviaires sur le territoire de la SAT**. Cet engagement est soumis à l'existence de perspectives de reprise d'activité et de prise en charge financière par les tiers, compatibles avec les objectifs du contrat de performance entre l'Etat et SNCF Réseau.

Plus globalement, l'investissement dans le réseau incarne l'engagement de la SNCF sur ce territoire, et l'intérêt qu'elle a à s'y développer. **SNCF Réseau s'engagera ainsi dans la réalisation de travaux sur le réseau à hauteur de 10,6 M€ en 2021, puis de 15,9 M€ entre 2022 et 2024**.

Enfin, dans un esprit de revitalisation du territoire, **la Région soutiendra les projets de gare de SNCF Gares et Connexions notamment dans les gares de Maubeuge ou d'Aulnoye-Aymeries**. Dans les trois ans à venir, ces dernières bénéficieront ainsi d'études pour un programme d'accessibilité du bâtiment voyageur ou des quais pour 2,7 M€. Les études de mise en accessibilité des quais sont notamment cofinancées par la Région (50 %), SNCF Gares et Connexions (25 %) et l'État (25 %).

Le Département du Nord soutiendra dans le cadre de sa compétence « Handicap et Autonomie » l'ensemble des projets d'accessibilité des gares et des quais retenus au titre du Pacte SAT 2.

Du côté des pouvoirs publics, **l'État et le Conseil régional s'engagent, aux côtés de SNCF Réseau, à pérenniser les lignes ferroviaires Paris-Laon et Laon-Hirson** selon les modalités de financement prévues dans le cadre du protocole d'accord État-Région sur l'avenir des lignes de dessertes fines du territoire. Le Conseil régional et SNCF Réseau s'engagent également à travailler à **l'amélioration des liaisons et de l'offre ferroviaire entre Lille et la Sambre-Avesnois, Hirson et Charleville-Mézières, ainsi que sur les lignes conduisant vers la Belgique, Maubeuge-Charleroi, Aulnoye-Aymeries-Mons**. Enfin, la Région continuera de travailler au renouvellement du matériel roulant, notamment entre Maubeuge et Paris.

Pour terminer, les partenaires, devant la perspective d'**ouverture de nouvelles lignes de nuit, à l'échelle nationale ou européenne**, seront attentifs aux opportunités de leur connexion au territoire.

[Réflexe transfrontalier : les parties s'assureront du bon fonctionnement et la bonne communication autour des lignes franco-belges (interopérabilité des plateformes de réservation, tarifications), en mettant en place, si besoin, un comité de pilotage intégrant élus, SNCF et SNCB.]



1.1.2. Développer les mobilités douces et les mobilités innovantes

Si l'échelle du territoire et la longueur conséquente du trajet moyen donnent la priorité aux modes de transport thermiques, **le recours aux mobilités douces dans le cadre des flux pendulaires doit être renforcé**. Cet axe était une priorité du Pacte I, dont une des réussites est notamment la construction de nouvelles pistes cyclables grâce à l'impulsion des conseils départementaux de l'Aisne et du Nord.

Aujourd'hui, les politiques de droit commun permettent déjà un soutien aux mobilités douces. Par exemple, le fonds des mobilités actives, qui s'appuie sur des appels à projets nationaux instruits par les services déconcentrés de l'État, subventionne des projets d'aménagement cyclables.

Pour renforcer leur action, les partenaires s'engagent en premier lieu à poursuivre et à conforter le développement du **covoiturage**, qu'ils reconnaissent comme particulièrement pertinent sur ce territoire. Pour cela, **un schéma commun de covoiturage à l'échelle du Pacte** sera écrit qui devra, dans l'Aisne comme dans le Nord, s'intégrer dans les schémas départementaux. Par ailleurs, la Région poursuivra son travail engagé dans le cadre fixé par la loi d'orientation des mobilités (LOM), qui se traduira à terme par des contrats opérationnels de mobilité. Elle continuera son accompagnement des plateformes inclusives de mobilité, et poursuivra son appui financier à l'expérimentation locale menée en lien avec le Parc naturel régional de l'Avesnois sur les nouvelles formes de mobilité et d'écoconduite, en particulier sur les aires de covoiturage.

La Caf du Nord s'inscrit aussi pleinement dans cette logique de facilitation de la mobilité par de nombreuses actions, en particulier vers les territoires ruraux afin d'augmenter la part des financements locaux en matière d'investissement pour l'acquisition de véhicules.

D'autre part, les partenaires s'engagent à **favoriser le déploiement des bornes de recharge pour voitures électriques, hybrides et vélos à assistance électrique**. Les services de l'État se saisiront en particulier des crédits du plan de relance permettant d'équiper en bornes les aires de service des réseaux routiers. Pour soutenir l'action des collectivités territoriales, la Banque des Territoires proposera son offre de prêts et contribuera ainsi au financement de ces investissements.

De manière générale, les partenaires reconnaissent que **l'innovation dans le domaine des mobilités doit être renforcée**. C'est dans cet esprit que le département du Nord conduit depuis 2019 l'appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural », qui veut encourager les expérimentations dans la mobilité du quotidien. 11 projets ont été soutenus en 2020 dans la Sambre-Avesnois, pour plus de 280 000€. L'appel à projet sera maintenu en 2021.

Enfin, la construction de nouvelles pistes cyclables permettra de continuer à connecter les différents réseaux existants pour assurer un maillage complet du territoire qui s'organise à travers des schémas cyclables menés par les EPCI en déclinaison des schémas régionaux et départementaux. Les partenaires s'engagent ainsi à **poursuivre l'aménagement de véloroutes** en lien avec le réseau Points Nœuds qui, présent dans le Nord, est à développer en Thiérache. Par ailleurs, ils chercheront à finaliser et à promouvoir le réseau des véloroutes voies vertes d'intérêt régional, comme l'Eurovéloroute 3 et l'itinéraire Stevenson, dans une vision régionale intégrant la Belgique.

Au global, le développement des pistes cyclables s'appuiera ainsi sur une impulsion commune des autorités organisatrices de mobilité, de la Région, des conseils départementaux et de l'État, accompagnés par les intercommunalités. **Cette impulsion pourra faire écho à la stratégie touristique fluvestre en s'appuyant, pour le développement d'itinéraires cyclables, sur les potentialités offertes par les chemins de service longeant la Sambre**. En ce domaine, le Département de l'Aisne, qui est signataire du plan fluvestre lié au canal de la Sambre, s'engage, au regard de ses possibilités juridiques et financières, à accompagner les actions de développement de pistes cyclables en bord de cours d'eau. Enfin, les partenaires favoriseront l'émergence d'offres de location de vélo.



Part des déplacements en mobilité douce (source : Insee)

1.1.3. Redonner une place au fluvial dans le schéma de déplacements



L'acte I du Pacte avait permis la remise en navigabilité du canal de la Sambre à l'Oise, qui est effective depuis juillet 2021. Ce canal relie le bassin de l'Oise et le bassin belge, selon un itinéraire à la fois court en distance et particulièrement adapté à la plaisance. La réouverture du canal permettra ainsi au territoire d'attirer de nouveaux flux, économiques (transits d'entreprises industrielles), mais aussi touristiques. Cette revitalisation pourra bénéficier, à moyen terme, de la **dynamique fluviale que générera l'ouverture du canal Seine-Nord-Europe, par exemple dans le cadre de boucles touristiques.**

L'enjeu pour le territoire est ainsi à présent de tirer tout le profit de cette infrastructure. **Les partenaires s'engagent ainsi à écrire un schéma fluvial** : commun aux deux arrondissements, il intégrera la partie belge, s'appuiera sur les stratégies existantes comme le plan d'action départemental de développement du tourisme fluvial et fluvestre de l'Aisne, et examinera les conditions de soutenabilité économique d'un retour du fret fluvial sur la Sambre. Il abordera notamment la question de l'hydrocotyle fausse renoncule, espèce exotique envahissante, et d'autres espèces qui viendraient le cas échéant coloniser l'axe, qui devront faire l'objet d'un plan de gestion à long terme dans le prolongement d'actions ponctuelles d'arrachage³. Les écluses du canal de la Sambre à l'Oise feront par ailleurs l'objet, d'ici à fin 2023, d'un **programme d'automatisation totale portée par VNF**. Ce programme permettra de sécuriser et moderniser l'exploitation des écluses, d'en réduire le coût à charge des collectivités et de VNF, et d'ouvrir la possibilité d'un ajustement réactif de l'offre de service en vue de la réalisation du potentiel touristique de l'axe.

[Réflexe transfrontalier : les parties intégreront la Belgique dans l'écriture d'un schéma fluvial commun, afin de penser le réseau à l'échelle régionale.]



Nombre de bateaux circulant sur le canal et évolution du trafic sur le réseau territorial fluvial
(source : VNF)

1.1.4. Consolider l'infrastructure routière

Le projet de mise à 2x2 voies de la RN2, acte fondateur du Pacte I, se poursuit afin d'en faire la colonne vertébrale du territoire. Conformément à la décision prise par la Commission nationale du débat public en juin 2021, le projet fera début 2022 l'objet d'une concertation publique avec deux garants nommés par la CNDP. Après les travaux préparatoires, le chantier de la déviation d'Avesnes-sur-Helpe sera engagé en 2022 dès obtention de l'autorisation environnementale. Et les études des deux déviations prioritaires entre Avesnes-sur-Helpe et Laon ainsi que du créneau de dépassement retenus par les partenaires se poursuivent, en vue du **lancement des premiers travaux en 2022.**

L'État et la Région et les conseils départementaux s'engagent à poursuivre cette opération, selon la programmation établie dans le Pacte I dont les engagements financiers sont confirmés. Ils réaffirment par ailleurs le principe de compensation foncière et de renaturation en lien avec les travaux. Les phases 2 et 3 du contournement de Maubeuge porté par le Département du Nord nécessiteront un tour de table des différents financeurs.

³ Actuellement cofinancées par VNF et l'Agence de l'eau, et portées par la Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre



1.2. En s'appuyant sur la consolidation des infrastructures de transport, accélérer le développement économique du territoire

Par son ambition de la « libérer », le Pacte I a permis de donner une nouvelle impulsion à l'économie du territoire. Si les données de l'emploi se sont améliorées, **cette embellie s'est cependant concentrée sur l'existant, et le territoire pâtit du manque d'investissements structurants permettant d'accélérer les transitions, qu'elles soient énergétiques ou numériques.** En capitalisant sur la densification des réseaux de transport, qui constituent un élément incontournable de l'attractivité d'un territoire, le Pacte II veut agir sur les autres leviers de la compétitivité, qu'ils portent sur la simplification administrative, le soutien public à l'investissement, le dynamisme de l'économie de proximité.

1.2.1. Faciliter le développement des entreprises

Le constat d'un territoire particulièrement fragile, du fait de la **concentration de l'activité sur un nombre limité d'employeurs** (Maubeuge Construction Automobile, Valéo, Mondelez...), dont les difficultés potentielles mettent en danger tout un bassin de vie, nourrit la volonté de **diversifier les activités par une montée en puissance de l'investissement sur le territoire** et une amélioration des conditions d'exercice des entreprises.

Cette politique de développement a pu monter en puissance grâce au Pacte I. **L'Agence nationale de la cohésion des territoires, sur une initiative en janvier 2021 de la ministre déléguée à l'industrie, a ainsi mis en place un accompagnement dédié des intercommunalités et des entreprises pour recenser et financer grâce à France Relance les investissements sur le territoire.** Mené par un cabinet de conseil privé entre mars et juin 2021, cet accompagnement a permis d'accompagner 76 entreprises, de détecter 120 projets d'investissement industriel pour un volume de 190 M€ de dépenses.

Renforcer cette politique de développement implique aujourd'hui d'investir trois axes : la mise en réseau des acteurs économiques à l'échelle du Pacte, l'aménagement de la fiscalité sur le territoire, le regard préférentiel porté sur la SAT par les services de l'État et de la Région dans le cadre des différents dispositifs de soutien à l'activité économique.

Le premier axe consiste à mieux mettre en réseau, à l'échelle des deux arrondissements, les acteurs intervenant auprès des entreprises, dans une articulation étroite avec le dispositif Territoires d'Industrie pour lequel deux postes de chef de projet ont été financés en Thiérache et en Sambre-Avesnois en 2020. Cette mise en réseau pourrait passer par la constitution et l'animation, à l'initiative de la Région et d'Hauts-de-France Innovation Développement (HDFID) et dans le cadre de leurs compétences respectives, **d'une « task force » des différents opérateurs et réseaux**⁴. Elle s'appuierait sur les outils existants de la Région et d'HDFID pour à la fois recenser les besoins des entreprises et les actions conduites auprès d'elles. **L'objectif recherché est une forme de « guichet unique » visant à répondre rapidement à tous types de demandes, de la part de n'importe quelle entreprise, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille, et à faciliter l'identification des bons interlocuteurs.**

Le deuxième axe touche à la **fiscalité du territoire**. Afin d'encourager l'installation de nouvelles entreprises, en lien avec le développement de la RN2, le zonage des aides à finalité régionale est maintenu et étendu sur le périmètre du pacte pour la période 2022-2027.

Enfin, **le troisième axe** est le **regard préférentiel que les services de la Région et de l'État déconcentré s'engagent à porter sur les demandes d'aide à l'investissement et à la relocalisation émanant de la SAT**. Cette attention vaut d'abord pour les dispositifs armés dans le cadre de France Relance ; elle vaut aussi pour des politiques de droit commun, dans un esprit de coalition entre les acteurs. Ainsi, la Banque

4 Services régionaux, Nord France Invest, HDFID, EPCI, réseaux consulaires, Maison d'entreprises de la Thiérache et de la Serre (METS), Territoires d'industrie, Banque publique d'investissement, services de l'État comme la Direction départementale des entreprises, du travail et des solidarités, la Direction régionale des finances publiques, Business France.



des Territoires interviendra sur le territoire en tant qu'investisseur immobilier pour faciliter les projets d'implantations d'entreprises ; la Région mobilisera l'écosystème régional au service du développement des PME, des industries et des services de la SAT. Outre une détection plus systématique de leurs besoins d'accompagnement, elle utilisera les outils régionaux existants (pôles d'excellence, de compétitivité, outils d'aide à l'exportation) pour conforter les projets de développement des entreprises locales et leurs capacités d'excellence et d'innovation. **Cet accompagnement sera réalisé en priorité au bénéfice des filières industrielles, agroalimentaires, bois, services à la personne, déjà largement implantées en SAT.**

1.2.2. Soutenir l'économie locale en accélérant notamment la transition numérique des entreprises

Les différentes mesures administratives liées à la crise sanitaire, ainsi que la moindre propension des ménages à consommer, ont affaibli un écosystème déjà fragile. La Covid-19 aura en particulier montré le **besoin de numérisation des entreprises**, notamment des petites structures, et l'importance de cette numérisation pour assurer le dynamisme de l'économie de proximité. **Ce constat ne vaut pas seulement pour les grandes villes : il vaut aussi pour des territoires ruraux comme la SAT**, qui doivent prendre toute leur part dans la transition numérique.

Dans l'esprit du plan de relance qui mobilise, notamment, des chèques de 500 € pour la digitalisation des entreprises ayant subi une fermeture administrative, **le soutien à la numérisation des TPE et PME sera ainsi renforcé dans le cadre du Pacte**, et ce dans deux objectifs complémentaires : accroître leur compétitivité, et mettre en valeur le commerce local.

En ce qui concerne le premier objectif, le Gouvernement a mis en place, dans le cadre de France Relance, un appel à projets pour renforcer l'accompagnement des petites et moyennes entreprises dans leur passage au numérique. À partir du printemps 2021, ce sont ainsi près de 80 000 TPE, PME ou artisans en France qui sont accompagnés dans leur transformation numérique par des consortiums financés par l'État. En complément, **la Région soutiendra les collectivités pour réaliser des enquêtes auprès des entreprises afin de cibler leurs besoins en talents numériques**. Elle accentuera par ailleurs son appui aux démarches de numérisation des TPE.

En ce qui concerne le deuxième objectif de mise en valeur des produits locaux, **les applications comme « Je Shop'in Thiérache », actuellement active sur la partie axonaise du Pacte, seront développées à l'échelle des deux arrondissements**. Portée par le Pays de Thiérache, cette application est une carte de fidélité pour l'achat de produits du territoire qui permet de récompenser l'approvisionnement régulier en produits locaux. Elle est la preuve de la possibilité, ou de l'impératif, de capitaliser sur le numérique pour mettre en valeur le commerce local et les produits issus du territoire.

Plus généralement, le soutien à l'économie locale passe par des dispositifs d'aides directes aux entreprises, à l'instar de ceux mis en place par les intercommunalités de Thiérache pour la création, la reprise et le développement des entreprises impliquées dans le commerce de proximité. **La Région poursuivra son intervention en matière de développement économique de proximité, en partenariat avec les réseaux d'aide à l'entrepreneuriat**, dans l'objectif de renforcer l'attractivité économique des centralités urbaines du territoire. Outre sa politique générale d'aménagement, le véhicule de ce renforcement sera son dispositif de soutien aux commerces et l'artisanat, notamment dans les centres-villes et centres-bourgs, qui bénéficie à 15 communes (cf page 21).



1.3. Faire de l'agriculture un moteur du développement durable du territoire

Dans le territoire à la composante rurale affirmée qu'est la SAT, **l'agriculture est un support incontournable de son développement**. Ce constat est d'autant plus vrai que, contrairement à d'autres territoires, la SAT est un exemple de territoire où l'agriculture est un secteur d'innovation, car **elle s'est engagée plus tôt vers l'agriculture biologique, notamment en élevage**.

Les pouvoirs publics s'engagent ainsi à poursuivre l'accompagnement de cette dynamique en **faisant de la SAT un territoire pilote en agroécologie**. C'est cet objectif qui guide, dans l'Aisne, les projets du contrat de relance et de transition écologique agricole en cours d'élaboration, dont les orientations donneront sens aux projets visés par le présent Pacte.

1.3.1. Favoriser la transition de l'agriculture vers une agriculture agro-écologique et de qualité par une politique locale de l'alimentation ambitieuse

À la faveur du PACTE I, **les deux arrondissements ont engagé chacun un travail d'élaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT) accompagné par l'État**, dont la qualité a été récemment reconnue par une labellisation des programmes d'actions formalisés. Ce résultat prometteur permet d'envisager une accélération, avec l'engagement rapide de certaines actions dont la mise en œuvre demande le financement d'investissements que le plan de relance permet d'assurer. Il s'agit notamment d'équipements (outils d'abattage appropriés, ateliers de découpe, légumerie, ateliers de transformation fromagère, drive « fermiers ») qui faciliteront le développement de filières alimentaires de proximité.

Ce développement donnera des perspectives plus concrètes pour la **valorisation des produits locaux et notamment ceux qui peuvent s'inscrire dans des démarches de qualité**, soutenues par la marque « Parc » et des signes officiels de qualité. En ce domaine, **un soutien au Maroilles**, dont la commercialisation a été particulièrement éprouvée par la fermeture des restaurants, sera étudié en sortie de la crise sanitaire. **L'investissement dans le cidre**, pour lequel une étude de faisabilité en vue de la reconnaissance en AOP a été engagée en Thiérache, continuera par ailleurs à faire l'objet de réflexions.

Pour structurer ces démarches, **la mise en commun progressive des PAT, au moyen d'une concertation permanente entre les structures qui les animent, est indispensable à la cohérence sur l'ensemble du territoire SAT des actions entreprises**. Elle devra intégrer et structurer les démarches déjà initiées, comme les réseaux de lutte contre le gaspillage alimentaire (REGAL) ou les études sur l'alimentation durable alimentaire dans le cadre du changement climatique menées, par l'ADEME.

1.3.2. Poursuivre les efforts pour maintenir et développer les composantes d'une agriculture agro-écologique et de qualité

La réussite de la politique locale de l'alimentation repose sur le développement des ressources dont dispose le territoire pour justifier la qualité des produits. À cet égard, **le maintien des prairies naturelles, qui sont déterminantes pour l'obtention de certains signes (spécialité traditionnelle garantie Lait de foin par exemple), est une priorité qui impose de développer des modes d'exploitation qui en expriment le potentiel**. La structuration en Thiérache d'un groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) autour des productions animales à base d'herbe est en ce sens à encourager, car elle permet de coaliser les énergies des agriculteurs au service de la valorisation des prairies.

D'autre part, **la SAT se distingue par le nombre de conversions à l'agriculture biologique enregistré ces dernières années**, plus particulièrement sur l'Avesnois grâce à la mobilisation de tous les acteurs de la filière par le syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et le soutien financier de l'Agence de l'eau Artois Picardie. La poursuite des efforts, à l'échelle de l'ensemble du territoire, doit conduire à atteindre **l'objectif d'une augmentation de 20 % de la SAU en bio d'ici 2023**. Pour soutenir cet objectif, l'Agence de l'eau Artois-Picardie accompagnera les conversions bio au regard des dossiers déposés. Par ailleurs, et au-delà du label biologique, l'amplification de l'ingénierie régionale d'accompagnement des agriculteurs (agroforesterie, plantation de haies), permettra de favoriser le mouvement vers l'agroécologie.



1.3.3. Poursuivre les efforts d'accompagnement par la formation de la transition agro-écologique

Si l'innovation est un levier pour l'avenir de l'agriculture en SAT, **la formation agricole doit connaître une évolution et une montée en puissance sur le territoire**, en vue de répondre au défi de la transition démographique au sein d'une population agricole de plus en plus âgée et l'évolution des besoins en formation du territoire.

À Sains du Nord, un site de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) du Nord – Biotech (dont le siège est à Douai) accueille une centaine d'élèves chaque année sur l'ensemble des filières de formation présentes. Le contexte de crise sanitaire ne lui a pas permis d'atteindre comme prévu tous les objectifs fixés en matière de développement de l'offre de formation : seul le certificat de spécialisation « conduite de productions en agriculture biologique » a été créé. Toutefois, la situation devrait se normaliser, avec la nomination d'un nouveau directeur. Aussi, **la réflexion engagée sur l'établissement en vue d'ouvrir une formation nouvelle de niveau III (BTSA) à la rentrée 2023 peut-elle être à nouveau envisagée.**

À l'échelle de la SAT, l'offre de formation doit s'inscrire en cohérence avec les besoins territoriaux et les voies d'accès doivent maximiser l'insertion des apprenants sur le marché de l'emploi. En ce sens, la formation par apprentissage est une voie d'intérêt (rémunération de l'apprenant, professionnalisation, flexibilité d'ouverture aux besoins des catalogues de formations, cycle court) qui ne peut être envisagée qu'avec un pool de partenaires (entreprises, collectivités, associations) motivés et engagés.

La réflexion toujours en cours sur la création d'une capacité d'accueil en internat sur Sains du Nord (les élèves étant aujourd'hui accueillis à la cité scolaire de Fourmies) doit au moins donner lieu à une étude de faisabilité formelle.

Le renouvellement du Pacte Sambre Avesnois Thiérache permettra de poursuivre les efforts d'évolution de l'offre de formation du territoire en matière de transition agro-écologique.

Par ailleurs, les EPLEFPA de Thiérache (Vervins) et du Nord (sites de Sains du Nord, mais aussi de Le Quesnoy) continueront d'unir leurs efforts pour accompagner les projets du territoire notamment en matière de revalorisation du métier d'éleveur et de développement des circuits de proximité (magasin de vente au lycée agricole de Vervins, vente de caissettes de viande à Sains du Nord, fabrication et vente de fromages fermiers à Le Quesnoy).



Part de la production certifiée « bio » dans la production totale territoriale (source : DRAAF)

*



2. Transition écologique et aménagement durable

2.1. Accompagner la transition des friches pour favoriser un urbanisme durable et le développement économique

La dynamique de traitement des friches dans le cadre de projets d'aménagement urbain ou de projets de dépollution de sites industriels, enclenchée par le plan de relance, a trouvé un écho particulier sur ce territoire où les friches sont un douloureux rappel du passé industriel.


Le renouvellement des friches est d'abord le **véhicule indispensable du renouvellement urbain**, dans la double perspective de la préservation des espaces naturels et de l'amélioration de la qualité de vie. Il se situe ainsi dans l'objectif de l'aménagement durable dont la Région est le pilote, ainsi que dans celui de « zéro artificialisation nette » défendu par le Gouvernement.

Cependant la requalification des friches porte également un **objectif de développement économique de moyen terme, qui dépasse l'horizon du plan de relance**. Dans le sillage de la mise à 2x2 voies de la RN2, qui permettra au territoire de se connecter au réseau routier national, et d'après le constat d'une insuffisance de foncier disponible pour l'accueil d'activités économiques, la reconquête des friches libérera des terrains où pourront se matérialiser de nouveaux investissements.

Outre les dispositifs du plan de relance qui, pour ceux qui sont à la main des services déconcentrés de l'État, porteront une attention particulière à la SAT, des actions de valorisation des friches sont déjà en place, à l'instar de la requalification volontariste par la Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre de certaines de ses friches. Le nombre de friches sur le territoire requiert cependant une action forte dans les trois prochaines années, qui s'appuie sur deux volets. **D'un côté, des moyens financiers supplémentaires sont indispensables pour solder les déficits des opérations de renouvellement des friches**. Ce besoin s'explique par le caractère « détendu » du marché immobilier (c'est-à-dire le faible potentiel de valorisation du foncier) et par les coûts importants de transformation de terrains souvent pollués. **De l'autre, l'accompagnement des collectivités dans l'établissement de « projets de friche », indispensables préalables à la transformation de ces sites, est bien souvent lacunaire**, alors que les ressources des intercommunalités en ingénierie sont limitées. Ce constat est particulièrement vrai en Thiérache où l'Établissement public foncier (EPF) des Hauts-de-France n'est, à ce jour, pas compétent pour intervenir. Pour pallier cette carence, le département de l'Aisne s'attachera à mobiliser les collectivités axonaises pour une extension de l'EPF de Hauts-de-France sur le périmètre de l'Aisne.

La SAT a été accompagnée de février à juillet 2021, grâce à une initiative de la ministre déléguée à l'industrie, par un cabinet de conseil privé dans les projets de requalification des friches jugées prioritaires par les intercommunalités et les communes, qui correspondent pour l'essentiel à d'anciens sites industriels, mais également à de plus récentes friches urbaines. Le cabinet a déployé une démarche « sur-mesure » pour chacune des collectivités en fonction de la maturité de son projet. L'accompagnement s'est ainsi traduit par l'élaboration de feuilles de route de montage de projets, et par le fléchage de sources de financements. Une mobilisation durable et une coordination fluide de l'ingénierie restent cependant nécessaires. Elles s'appuieront sur l'agence « I-Nord » gérée par le département du Nord, sur l'EPF des Hauts-de-France, sur des moyens régionaux, sur des agences d'urbanisme. **Une réflexion sera également engagée sur la Thiérache afin d'identifier les moyens de compenser l'absence d'outil local ou régional d'intervention et d'action foncière.**

Concernant l'accompagnement financier des collectivités, il requiert l'engagement de l'État et de la Région. Dans la mesure où elles contribuent à un objectif d'aménagement durable, dans une logique de recyclage urbain, qui sert les dynamiques de revitalisation des centralités, la Région pourra apporter un appui aux différentes opérations, déterminé au cas par cas. Selon une logique plus ouverte, y compris donc à des fins de développement économique, la création d'un fonds friches de droit commun indépendant du cadre de France Relance, placé auprès des services déconcentrés de l'État, permettra de cofinancer, sur un horizon de 3 ans, les projets de réhabilitation de friches. Dans le Nord, l'EPF finance également sur ses fonds propres 80% des travaux de déconstruction et de traitement des sources de pollution concentrée (50% en l'absence de projet).



Pour terminer, la transformation de la future friche de l'hôpital de Maubeuge fera l'objet d'un accompagnement resserré. L'étude de programmation urbaine permettra d'identifier des projets de reconversion pour les bâtiments libérés par le déménagement (partiel) de l'hôpital. L'Établissement public foncier des Hauts-de-France devrait assurer le portage du foncier selon un conventionnement en cours de négociation. En fonction du projet définitivement choisi, et dans la mesure où celui-ci a été soumis à leur arbitrage avant l'engagement de ressources financières, l'État et les collectivités territoriales pourront apporter leur soutien financier pour solder l'éventuel déficit d'opération. **Afin d'assurer l'information partagée des partenaires, un comité de pilotage associera la sous-préfecture, le Centre hospitalier de la Sambre-Avesnois, la Communauté d'agglomération de Maubeuge Val-de-Sambre, la Banque des Territoires et l'Établissement public foncier des Hauts-de-France.** Il se réunira autant que de besoin à la demande de ses membres.



2.2. Soutenir les communes et les intercommunalités dans l'aménagement du territoire

Les communes et leurs intercommunalités sont les plus proches des besoins des territoires et les mieux à même d'identifier leurs projets dynamisants. Or, la petite taille des communes et intercommunalités de ce territoire rural freine leurs capacités d'investissement. C'est pourquoi le soutien à ce territoire de l'État, de la Région et des départements est déterminant.

Dans le cadre des dispositifs Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain qui permettent de soutenir, y compris financièrement, l'investissement dans des projets de restructuration des centres-villes, l'État apporte une aide individualisée aux communes du territoire. Pour ce qui concerne Action Cœur de Ville, la ville de Maubeuge, seule lauréate du dispositif à l'échelle du Pacte, a ainsi bénéficié d'un soutien de plus de 17 M€ qui la place en deuxième disposition au niveau régional. Pour ce qui concerne le programme Petites villes de demain qui a débuté au printemps, la SAT dans son entier a été retenue comme un territoire prioritaire du programme (14 communes déjà lauréates, 7 dans chaque arrondissement). Par le présent Pacte, l'État acte la préférence attribuée à la SAT pour le déploiement de Petites Villes de Demain. La Banque des Territoires accompagnera financièrement les communes lauréates dans la conception et dans la mise en œuvre de leurs projets de développement territorial.

Le département de l'Aisne accompagnera également les collectivités en matière d'ingénierie, soit au travers de son agence départementale d'ingénierie, soit par intermédiation pour le compte de la Banque des territoires.

Outre ce soutien de l'État, le Pacte a vu un engagement fort de la Région au titre du dispositif Redynamisation Centres-villes Centres-bourgs qui bénéficie à 15 communes sur le territoire. Par ailleurs, la Région a mobilisé une ingénierie pour les communes lauréates de Petites Villes de Demain, et elle est partenaire du programme Action Cœur de Ville. Plus généralement, ses politiques d'aménagement permettent d'accompagner la réalisation de projets d'équipements, le renforcement de l'offre de services ainsi que des opérations d'aménagement qualitatif des espaces publics.

Afin de favoriser la synergie de leurs actions, et sous réserve d'un vote définitif par le Conseil régional, le contrat de plan Etat-Région prévoit que 39,8 M€ soient affectés par l'État et la Région en soutien à l'investissement sur 7 ans spécialement sur le territoire, 20 M€ étant fléchés par la Région et 19,8 M€ par l'État. Par ailleurs, le Département de l'Aisne accompagne, au total, à hauteur de 4 M€ annuels les collectivités sur le territoire. Quant au Département du Nord, au travers des deux dispositifs « Aide aux villages et bourgs (ADVB) » et « Projets territoriaux structurants », il a soutenu les collectivités de l'Avesnois à hauteur de plus de 10 M€ en 2020 et continuera à être très volontariste dans l'accompagnement des projets des territoires.

L'EPF Hauts-de-France accompagne également l'ensemble de ces démarches au titre de son intervention en faveur de la redynamisation des centralités. Ce sont ainsi plus de 10M€ qui sont engagés sur les communes de Maubeuge et d'Aulnoye-Aymeries.

En plus de ces montants, est proposée la création, via des crédits du FNADT placés auprès du préfet de région et affectés spécialement à la SAT, d'un fonds stratégique affecté spécialement au territoire, sur 3 ans.



2.3. Conduire la transition énergétique

Les signataires du Pacte ont déjà relevé depuis plusieurs années la nécessité d'opérer une transition énergétique grâce à leur engagement dans un CTES. Aujourd'hui cependant, l'objectif de zéro émissions nettes (ZEN) en 2050 implique de faire entrer le territoire dans une phase d'intensification des politiques d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Sur le plan de l'efficacité énergétique, **la multiplication des réseaux de chaleur, à l'instar de celui de Maubeuge, fera l'objet d'une préoccupation constante des communes et intercommunalités.** En lien avec cet effort, des labellisations d'écoquartiers seront recherchées et la valorisation du bocage par la production de plaquettes bois, privilégiée.

L'exigence d'efficacité énergétique sera, par souci d'exemplarité, portée d'abord sur l'éclairage public, pour lequel le passage à la LED sera étudié à l'échelle des arrondissements. Ce passage sera soutenu par la Banque des Territoires, qui proposera des avances remboursables aux collectivités locales qui souhaitent passer à la LED pour leur éclairage public. Il permettra de réaliser des gains financiers mais aussi d'améliorer la biodiversité urbaine par la création de « trames noires » pour les espèces animales vivant la nuit.

L'efficacité énergétique fera l'objet de développement dans les bâtiments publics. **Le Département du Nord met en œuvre dans ce cadre un programme de rénovation énergétique sur quatre collèges de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (Joliot Curie, Léo Lagrange à Fourmies, Jean Rostand à Sains du Nord, et du Solrézis à Solre-le-Château) pour un montant prévisionnel de 18,3 M €.** L'objectif affiché est une réduction de 40 % d'énergie finale pour ces quatre établissements, à la fois grâce aux travaux de rénovation thermique et grâce à l'évolution des systèmes de gestion énergétique.

Sur le plan des énergies renouvelables (EnR), un premier axe d'action concerne le développement de chaudières bois-énergie, qui sera accéléré en lien avec la valorisation du bocage. Un deuxième axe concerne le **photovoltaïque**, dont le nombre d'unités sera augmenté, en capitalisant notamment sur les terrains de friche industrielle.

En ce qui concerne les bâtiments publics, **la Région contribuera au développement des centrales solaires sur les lycées**, dans le cadre de son plan de solarisation des lycées. Concernant les collèges, **le Département de l'Aisne mènera une action particulière de développement des énergies renouvelables dans ceux de la Thiérache**, avec le déploiement, notamment, de panneaux photovoltaïques, déjà largement engagé.

De manière transversale, la Banque des Territoires participera au financement des projets contribuant au développement des EnR.

[Réflexe transfrontalier : dans un comité dédié, les parties examineront les possibilités d'interaction des réseaux énergétiques belges et français, au sein, par exemple, de boucles de chaleur transfrontalières ou par mutualisation de capacités de production d'EnR.]



2.4. Protéger l'environnement

2.4.1. Réduire les déchets et encourager une approche globale des matières premières

Une stratégie globale de gestion des déchets sera mise en place par les intercommunalités. Elle s'appuiera sur la mise aux normes et la création de déchetteries, l'extension des consignes de tri à l'horizon 2023, la création de nouvelles formes de collecte en apport volontaire (du verre notamment). **Les intercommunalités ont également émis le souhait, chacune à leur échelle, de s'engager dans la création d'une brigade environnementale pour lutter contre les incivilités en matière de déchets et faire respecter la protection de l'environnement (arrachage des haies sauvages, retournement des terres sans autorisation...).**

D'autre part, **une gestion des matières premières est indispensable à l'échelle du Pacte afin d'entraîner le territoire dans une dynamique d'économie circulaire.** Pour mieux en cerner les enjeux, l'ADEME mettra en œuvre une étude afin de visualiser les besoins de matières premières par catégorie, d'évaluer la dépendance du territoire pour chacune, et de construire une stratégie par filière économique. Elle éclairera ainsi les besoins de développement des éco-matériaux, notamment à l'occasion des programmes d'investissements immobiliers sur le territoire (dont ceux portés par les bailleurs sociaux).



Part des déchets recyclés (source : Ademe)

2.4.2. Défendre la biodiversité

La SAT est un territoire riche en biodiversité, qui s'exprime dans ses forêts, champs, bocages, étendues d'eau. Cependant aussi bien les activités industrielles et agricoles, les pollutions importées que les habitudes de vie portent atteinte à des écosystèmes de plus en plus fragiles. L'action commune des différents acteurs impliqués dans cette politique transversale, qu'il s'agisse de l'État, de ses opérateurs, des intercommunalités et de la région, sera cependant favorisée par l'attention portée par le plan de relance à cette question capitale.

Les partenaires s'engagent tout d'abord à préserver le paysage particulier des bocages, selon une logique d'adaptation et d'évolution des systèmes de productions agricoles. L'État mobilisera en ce domaine les crédits du plan de relance portant sur les continuités écologiques, les aires protégées et la plantation de haies. La Région soutiendra également des opérations de préservation des paysages remarquables et de plantations de végétaux via ses deux dispositifs « Nature en chemins » et « Plan arbres »⁵. Des contrats nature, qui actent un soutien financier de la Région aux collectivités engagées pour la biodiversité, pourront par ailleurs être proposés, en priorité aux collectivités labellisées « TEN » (territoire engagé pour la nature).

D'autre part, **la biodiversité aquatique fera l'objet d'actions dédiées,** portant notamment sur les berges des fleuves et canaux. VNF Nord-Pas-de-Calais s'engage ainsi, **en bordure des cours d'eau qu'il gère, dans une gestion du patrimoine arboré protecteur de la biodiversité**⁶. Au titre de ses crédits de droit commun, l'Agence de l'eau Artois-Picardie pourra d'autre part soutenir, dans le cadre de son programme d'intervention, les projets de préservation de la trame paysagère : lutte contre l'érosion, maintien de l'agriculture en zone humide.

⁵ Le dispositif « Nature en chemins » implique un financement régional et un soutien en ingénierie pour la plantation de linéaires de haies ou d'arbres ou pour la réalisation de mares, en bord de chemins ou de trames agricoles, sur le domaine privé des collectivités. Plus général, le « Plan arbres » permet un soutien régional pour des opérations de plantations d'arbres portées par des collectivités, des établissements publics, ou des structures d'investissement public ou privé. L'EPF est aussi partenaire de ce dispositif « Plan arbres » et finance par ailleurs, sur ses fonds propres, les travaux de renaturation réalisés sur les fonciers dont il est propriétaire

⁶ Diagnostics sanitaires systématisés, compensation des abattages nécessaires dans une cible de « zéro abattage net », préservation des habitats



Enfin, les départements poursuivront la mise en application de leurs schémas départementaux des Espaces naturels sensibles (ENS) sur le territoire du Pacte.



Nombre d'espèces patrimoniales présentes sur le territoire (source : ORB / DREAL)

Part de la surface artificialisée sur le territoire (source : ORB / DREAL)

2.4.3. Agir pour la qualité et la sécurité de l'approvisionnement en eau

Contrairement à ce que le nombre d'étendues et de cours d'eau sur le territoire pourrait laisser imaginer, la SAT fait face à un défi de stress hydrique à moyen et court termes lié à l'évolution des conditions climatiques. La question de la qualité de l'eau est également lancinante, compte tenu de la dégradation de l'eau présente dans les nappes phréatiques.

Les intercommunalités et l'État via les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine Normandie travailleront ainsi à la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes. Pour ce faire, l'Agence de l'eau Artois-Picardie peut financer des projets d'interconnexion des réseaux pour sécuriser l'alimentation du territoire sur des captages prioritaires ou stratégiques ayant fait l'objet d'une démarche préventive de diminution des pressions. Elle accompagnera également les communes et intercommunalités dans la réflexion qu'elles entameront sur la récupération des eaux de pluie en milieu urbain et rural.

En ce qui concerne le sujet plus spécifique des eaux d'exhaure de carrières, **le Pacte I faisait le constat du pompage par les carrières d'une quantité importante d'eau, dans le même temps que des risques de pénurie d'eau potable se manifestaient de plus en plus.** Un travail a donc été engagé par NOREADE, opérateur public de production et de distribution d'eau potable, aux côtés des carriers et de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, pour valoriser les eaux d'exhaure des carrières. En partenariat avec l'Agence régionale de santé, celui-ci devrait aboutir dans l'année au début d'une enquête publique. **Les services déconcentrés de l'État et l'Agence régionale de santé s'engagent à poursuivre leur accompagnement pour faire aboutir ce projet dans le cadre du Pacte II.**

[Réflexe transfrontalier : les signataires de ce contrat veilleront à exprimer leurs besoins et projets transfrontaliers dans le cadre, régional, de la mise en œuvre des directives européennes sur l'eau]

*



3. Agir pour l'inclusion de tous

Le taux de pauvreté en 2018 sur la SAT était de plus de 23 %, contre près de 15 % en France. Dans la Sambre-Avesnois, le taux de familles monoparentales est le plus élevé du département, le taux d'allocataire du RSA est de 6 points supérieur à la moyenne départementale, le taux d'adultes handicapés est de trois points supérieur à celui du département.

Ces indicateurs justifient que l'inclusion des personnes fasse l'objet d'une partie dédiée. Certaines populations souffrent en effet d'une « invisibilisation » qui signifie une exclusion générale, de l'emploi à cause d'un chômage longue durée, des aides sociales à cause du non-recours, du logement digne à cause de leur manque de moyens.

3.1. Améliorer l'insertion des habitants et innover en matière d'inclusion sociale

3.1.1. Investir le champ de la petite enfance

La politique petite enfance est une priorité forte pour contribuer à la conciliation vie familiale-vie professionnelle et à l'investissement social en faveur des enfants, en particulier ceux des familles en situation de pauvreté. Les arrondissements de Vervins et de l'Avesnois, connaissent un déficit de places d'accueil du jeune enfant, au regard du taux de couverture national. Les Caf du Nord et de l'Aisne sont très engagées dans le développement de cette offre de service petite enfance et investissent également le champ de la parentalité. **Afin d'accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives**, les 2 Caf financent des lieux, des actions, des services et des réseaux qui favorisent la qualité et la continuité des liens entre les enfants et les parents.

Dans le contexte actuel, la politique petite enfance et le **développement du nombre de places** d'accueil du jeune enfant font partie des objectifs essentiels. Cette volonté, présente dans le **Schéma départemental des services aux familles (SDSF)** du Nord, se traduit par une démarche spécifique sur le plan local, à travers **une convergence des acteurs** majeurs intervenant dans le champ de la petite enfance : **la Caf, la MSA, le Conseil départemental et l'État.** Les modes d'accueil du jeune enfant sont un levier fondamental de la lutte contre les inégalités.

Le territoire du sud de l'Avesnois est repéré comme prioritaire dans l'accompagnement et le financement de création de places de crèche y compris avec un label « AVIP » (crèches à vocation d'insertion professionnelle).

L'arrondissement de l'Avesnois est ciblé comme territoire non suffisamment couvert en termes de places d'accueil. Outre les financements de droit commun de la Caf, des financements complémentaires sont prévus à la clé pour soutenir les initiatives. Notamment le « **Plan Rebond Petite Enfance** » qui **permettra de réduire les coûts à la charge des collectivités territoriales couvertes par une convention territoriale globale (CTG).**

3.1.2. Lutter contre l'illettrisme

La lutte contre l'illettrisme demeure pour les enfants, mais aussi pour les adultes, une priorité de l'action publique. La politique de l'État s'appuie dans les territoires sur des associations comme « Tac Tic Animation » ou « Mots et Merveilles ». Ces structures accompagnent les adultes et les enfants qui maîtrisent peu ou mal les savoirs fondamentaux ; l'État poursuivra ainsi le soutien financier qu'il leur apporte.

La lutte contre l'illettrisme repose cependant également sur l'action des collectivités territoriales. **La Région confortera ainsi son offre « Lire – Ecrire – Agir » dans le cadre de son dispositif de formation aux compétences clés**, à destination des personnes en recherche d'emploi. La Médiathèque départementale du Département du Nord se mobilisera par l'accompagnement, en vue de sa généralisation, de la démarche « Facile à lire et à comprendre » dans les services publics.

Dans l'Aisne, l'action des pouvoirs publics est coordonnée par le plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, présenté le 15 mars 2021. Ce plan promeut la mobilisation des bibliothèques municipales, en lien avec la bibliothèque départementale, afin qu'elles deviennent les postes de détection



des cas d'illettrisme et les points de départ de parcours individualisés. Un centre de ressources de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme se déploiera sur le département et aura vocation à appuyer tous les acteurs. **Il se place également dans la perspective de la création de la cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, qui sera un lieu ouvert sur son territoire en matière de promotion de la lecture et de la culture.** Le Conseil départemental de l'Aisne s'engage par le Pacte à accompagner le déploiement de ce plan en Thiérache.

Pour terminer, le recrutement en novembre 2021, d'un poste à plein temps de délégué régional de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, permettra de coordonner l'effort des parties et de mettre en place un suivi particulier des actions conduites et à conduire sur la SAT.

3.1.3. Cœuvrer en faveur de l'inclusion numérique

Si la couverture réseau du territoire s'est globalement améliorée depuis 2018, le nouveau défi porté à l'action publique est celui de l'inclusion numérique, alors qu'environ **un habitant sur six sur le territoire est considéré par l'Insee comme en situation d'illectronisme**. Le Pacte I avait en ce sens favorisé la création de tiers-lieux dont les projets sont bien engagés.

Du point de vue de la couverture réseau, **la couverture totale en très haut débit sera achevée en 2022**. Cette couverture pourra être sécurisée par la fibre optique déployée en 2022 par VNF le long de la Sambre et du canal de la Sambre à l'Oise.

En ce qui concerne l'inclusion numérique, le prolongement de l'action du Pacte I implique des acteurs privés et associatifs. Les Fédérations des centres sociaux Nord-Pas-de-Calais et des Pays Picards déploieront ainsi le projet des « centres sociaux connectés » qui positionne les centres sociaux comme tiers lieux d'inclusion numérique de proximité, en complémentarité avec les tiers lieux existants dans les communautés de communes. Les bailleurs sociaux articuleront à ces initiatives territoriales les démarches innovantes d'inclusion numérique qu'ils portent avec leurs locataires.

Le combat pour l'inclusion numérique mobilise cependant également les acteurs publics, et **notamment le Conseil régional qui s'implique de manière volontariste**. Il s'engage à accompagner les intercommunalités pour définir et mettre en œuvre leurs stratégies numériques. **Il poursuivra également le déploiement des pass numériques, à la suite du succès de la mise en œuvre expérimentale de ce dispositif en SAT⁷.**

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et dans sa volonté d'assurer la médiation numérique en tous points, au plus près des habitants, le Département de l'Aisne déploie aussi 17 000 pass numériques pour permettre le suivi d'un parcours de formation adapté aux besoins de chacun et répondre aux besoins en matière de 1^{er} accueil inconditionnel et d'accompagnement à la parentalité. Il déploie également un réseau de 16 conseillers numériques dont 6 sont affectés en Thiérache.

Les caisses d'allocations familiales participent de cette dynamique pour l'inclusion numérique. Elles accompagnent en effet, en premier lieu, les initiatives de la Fédération des centres sociaux et des acteurs locaux pour un portage de projets et d'actions autour du numérique. En deuxième lieu cependant, et en plus de cette aide, les caisses financent également directement l'achat de matériel des familles allocataires et portent des actions particulières en faveur des personnes éloignées du numérique (distribution de « chéquiers APTIC » permettant de financer des actions de formation ; tiers lieux...)

Enfin, concernant l'action relevant de l'État, **la labellisation de nouvelles Maisons France Services d'ici 2022, ainsi que le déploiement de médiateurs et de conseillers numériques sur le territoire, continueront à être effectués de manière prioritaire sur le territoire de la SAT. En 2021, 15 conseillers numériques sont en cours de déploiement dans l'Avesnois (soit 750 000€ d'investissement sur deux ans), et 7 sur la Thiérache (soit 350 000 € sur deux ans)**. Ce réseau sera complété, pour la partie axonaise, par des conseillers numériques pilotés par le Département, qui interviendront en unités territoriales d'action sociale, en bibliothèques et en nomadisme.



Taux de fragilité numérique (source : Plateforme sociale et solidaire des Hauts-de-France)

⁷ Favorisée par le dynamisme d'un collectif d'acteurs publics et privés (CNAF, Pôle emploi, BNP...) coordonné par la Région.



3.1.4. Conforter le développement de l'économie sociale et solidaire

Le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) est une réussite du Pacte I. Sous l'impulsion de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) des Hauts-de-France, **un consortium d'acteurs de l'ESS en SAT s'est mis en place depuis le début de l'année 2020 afin de structurer les initiatives à fort impact social et environnemental.**

L'ambition du consortium est ainsi aujourd'hui de mettre en œuvre concrètement la feuille de route qu'il a construite en 2020. Il proposera également aux entreprises du territoire de créer une fondation territoriale qui permettrait d'associer des acteurs privés dans les trois défis que relève le consortium : le développement de l'entrepreneuriat social, la lutte contre la fracture numérique, la transition écologique. Un projet visant à la création d'une école de l'entrepreneuriat social et solidaire a été écrit par le GIP réussir en Sambre-Avesnois, membre du consortium.

De manière transversale, **la Région poursuivra le soutien qu'elle apporte au développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire**, en l'intensifiant par ailleurs sur deux volets. Le premier concerne le renforcement de l'offre de formation liée aux transitions, qui s'inscrit dans la dynamique de la Troisième Révolution Industrielle, ainsi que la multiplication des lieux de formation qui leur sont dédiés. Le second concerne l'appui à l'émergence de nouvelles formes d'entrepreneuriat, de type coopérative de transition et d'emploi.

Le projet de la «Maison de l'insertion et de l'économie circulaire» participe également du développement de l'économie sociale et solidaire en SAT. Pensé comme un démonstrateur de la Sambre fertile et basé sur la thématique des circuits courts, il accueillera un centre de recyclage et un incubateur des projets de la «Sambre Fertile».



3.2. Agir en faveur de l'emploi

3.2.1. Mettre en œuvre de manière préférentielle le plan Un Jeune Une Solution

Si l'espoir d'une résorption progressive des déséquilibres du territoire avait fait jour avant la crise sanitaire, celle-ci risque de mettre en danger un écosystème dont les fondements sont peu assurés. Face à ce risque, d'ampleur nationale, **le Gouvernement a mis en place le plan Un Jeune Une Solution, qui multiplie et fait monter en puissance les emplois aidés.**

La situation de l'emploi est particulièrement fragile en SAT. Pour les dispositifs d'emplois francs, d'emplois francs +, de CIE Jeunes, de PEC Jeunes, de garanties jeunes, **l'État déconcentré s'engage ainsi, dans la mesure où les textes lui laissent une marge de manœuvre à un traitement préférentiel de ce territoire.** Par exemple, concernant le taux d'abondement des PEC, celui-ci sera maintenu à 50 % du SMIC sur la SAT, contre 40 % sur les autres zones géographiques.

Une cellule de suivi mensuelle au niveau des arrondissements a été mise en place pour suivre le plan Un Jeune une Solution au plus près des territoires. **Au total, les engagements financiers de l'État pour 2021 seront supérieurs à 23,5 M€ sur la SAT, si les objectifs d'emplois aidés sont bien atteints. Sous réserve d'attribution des crédits en loi de finances pour 2022, ces engagements seront reproduits l'année prochaine.**

Pour terminer, le plan Un Jeune Une Solution sera consolidé, de manière spécifique au territoire de la SAT, par l'extension du dispositif des contrats emplois confiance (CEC). Ceux-ci soutiennent le retour à l'emploi des chômeurs longue durée grâce à un accompagnement par l'entreprise dans leur montée en compétence. L'État apporte un soutien sur le coût du travail et la Région offre une formation adaptée au salarié. **L'État s'engage à poursuivre cette expérimentation.**

En matière d'emploi l'objectif sera aussi de consolider les actions innovantes, déployées dans le cadre du pacte I, de repérage et de mobilisation des jeunes « dits invisibles ».

3.2.2. Développer les capacités d'insertion par l'activité économique (IAE)

À partir du constat de la pertinence d'un accompagnement personnalisé et financé pour les publics les plus éloignés de l'emploi, l'IAE a été renforcée depuis la première édition du Pacte. Ce renforcement a connu une montée en puissance grâce à l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), dans laquelle s'est engagé le Département du Nord. En articulation avec ce service, le GIP réussir en Sambre-Avesnois s'est vu confié par la DREETS une mission, qui vise, avec la Fabrik IAE, à développer des marchés et à accompagner les structures de l'IAE afin de diversifier leurs activités.

Le Département de l'Aisne s'engagera également dans la mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi à compter de 2022.

Aujourd'hui, au prorata de sa population, la SAT devrait bénéficier d'une enveloppe d'environ 9 M€ au titre de l'IAE. **Dans le cadre du Pacte, un abondement est cependant consenti par l'État si bien que l'enveloppe totale de l'IAE atteint 12 M€ sur le territoire, ce qui représente près de 700 équivalents temps plein.** L'enveloppe consacrée à l'IAE a notamment augmenté de près d'1 M€ sur la Thiérache sur la période du Pacte I, d'1,6 M€ en 2018 à plus de 2,5 M€ pour l'année 2021.

Dans le cadre du Pacte II, l'État s'engage à maintenir ce montant, spécialement affecté à la SAT, sous réserve du vote des crédits en loi de finances en 2022 et 2023.

Par ailleurs, **la diversité des activités d'insertion doit être renforcée.** La typologie de ces activités est aujourd'hui trop homogène (par exemple, en Thiérache, 85 % de l'offre actuelle est en chantier d'insertion). **Les partenaires s'engagent ainsi, sur le principe, à multiplier les activités d'IAE,** en s'appuyant sur le réseau des structures associatives existantes et en ciblant les métiers liés aux activités liées à la transition écologique. Cette démarche sera conduite au sein des SPEL et, pour la Sambre-Avesnois, du service public de l'insertion co-piloté par l'État et le Département du Nord. Pour ce faire, le Département du Nord recrutera à compter du 1er janvier 2022 un développeur IAE. Son rôle sera de massifier et d'animer l'insertion par



l'activité économique par un soutien en ingénierie aux opérateurs. In fine, il est attendu sur le territoire de la Sambre-Avesnois le doublement des sorties durables et des sorties en formations qualifiantes.

3.2.3 Des actions ciblées pour les allocataires du Revenu de Solidarité Active

La semaine "Réussir Sans Attendre" pour laquelle collaborent activement les services du Département du Nord, de Pôle Emploi et de la Région vise à proposer aux bénéficiaires du RSA une mise en relation directe avec un employeur pour retrouver un emploi, ou intégrer une formation, ou bénéficier d'un coup de pouce (aide à la mobilité, aide à la garde d'enfant). Cette semaine thématique se déroulera du 15 au 19 novembre 2021 et se déclinera sur l'année 2022 en "journée labellisées Réussir Sans Attendre". Une attention particulière est portée aux secteurs en tension et aux métiers du plan de relance (BTP, Hôtellerie Restauration, métiers du Grand Âge). Ce faisant, les partenaires entretiennent une dynamique territoriale favorisant un accompagnement des parcours vers l'emploi.

Par ailleurs, le Département du Nord fait preuve d'une attention déterminée à l'endroit des allocataires de 25 à 35 ans. Près de 3000 personnes de cette tranche d'âge seront reçues individuellement pour booster leur parcours d'insertion : immersion en entreprise, parrainage, médiation directe à l'emploi, changement d'accompagnement seront autant de solutions concrètes qui leur seront rapidement proposées pour satisfaire les besoins de la relance. Cette mesure a vocation à monter en puissance avec le recrutement de nouveaux coachs emplois.

Dans l'Aisne, le Département développe les journées Aisne actifs plus qui visent à mobiliser les allocataires RSA, les acteurs de l'insertion et du monde économique en vue de l'accès à l'emploi ou à la formation, notamment pour les métiers en tension.

3.2.4 Des actions ciblées pour les habitants des QPV

La couverture du territoire en cité de l'emploi devrait bientôt être étendue. En effet, un travail partenarial est actuellement mené entre la Sambre-Avesnois et la Thiérache afin de créer une nouvelle cité de l'emploi interdépartementale qui viendra s'ajouter à celle qui existe déjà sur Maubeuge.

[Réflexe transfrontalier : les parties intégreront leurs politiques d'emploi à une logique transfrontalière, dans l'esprit du projet de gouvernance transfrontalière de l'emploi que le Département du Nord et ses partenaires flamands et wallons sont en train de mettre en place.]



Part des jeunes ni en emploi ni en formation (DREETS)



3.3. Investir contre l'habitat indigne et pour un urbanisme renouvelé et innovant

Sur la SAT, près de 57 % des ménages occupent leur logement depuis plus de 10 ans en 2017 (contre 49 % au niveau national). **Ce territoire est particulièrement touché par la problématique de l'habitat indigne, compte tenu des moindres revenus de sa population et de la vétusté de son parc.** Par ailleurs, le phénomène de vacance est d'une intensité particulière, notamment dans l'Aisne, ce qui participe aux dynamiques de dévitalisation des centres-villes.

Pour améliorer la qualité de l'habitat sur le territoire de la SAT, les caisses d'allocations familiales de l'Aisne et du Nord signent des conventions avec les collectivités pour participer au repérage des logements indécents. En plus des politiques déjà en place, le territoire tirera cependant également le plein avantage des dispositions du plan de relance, qui prévoient de rénover les logements aussi bien privés que sociaux. **Il bénéficiera aussi de l'engagement des bailleurs sociaux, qui est particulièrement fort sur le territoire.** Par ailleurs, le territoire axonais peut bénéficier de l'agence immobilière sociale (AIS), initiée par le Département de l'Aisne, afin de faciliter et garantir la mise en location de logements privés.

3.3.1. Rénover les logements privés

L'État accélérera leur rénovation thermique via les aides dédiées du plan de relance (dispositifs MaPrimeRénov' et MaPrimeRénov' Copropriétés). Calculé en fonction du niveau de revenu et du gain énergétique permis par les travaux, le montant de la prime sera naturellement favorable à la population de la SAT, avec des montants dépassant par exemple 100 € par m² pour l'isolation des murs.

La communication sur ces dispositifs sera renforcée auprès du grand public avec l'accompagnement de France Rénov. Cette communication s'appuiera sur le programme d'intérêt général « Habiter Mieux » qui couvre le territoire de la SAT et qui propose, sur financement des intercommunalités, **un soutien aux particuliers dans le montage de leurs projets de rénovation.** La Région, porteur associé du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE), fournira également un appui à la réhabilitation énergétique des logements privés, grâce à l'ensemble de l'outillage qu'elle met en place sur ce volet (comme le passeport énergétique du logement). Enfin, sur la partie axonaise du Pacte, le programme d'intérêt général du Département de l'Aisne continuera à abonder les subventions de l'État d'une part, et du programme d'intérêt général du pays de Thiérache d'autre part, dans une mesure de 5 à 20 %. Cet abondement concerne tant les propriétaires bailleurs que privés.

D'après le constat que, plus que l'insuffisance de l'aide finalement consentie, c'est parfois la nécessité d'avance de trésorerie qui dissuade les ménages de se lancer dans des opérations de rénovation, **une expérimentation sera lancée sur la Thiérache pour consentir un prêt aux ménages en amont de l'opération de rénovation.** L'objectif que se fixe l'expérimentation est de diminuer de 50 % les passoires énergétiques. Une étude sera lancée au préalable par le pays de Thiérache, avec le soutien de l'Agence nationale de l'habitat et de la Banque des Territoires.

Au total la rénovation énergétique des logements privés est ainsi marquée par l'engagement conjoint, en complémentarité, et dans un esprit d'innovation, de l'État, de la Région, des deux départements et des intercommunalités.

3.3.2. Investir dans le logement social pour changer l'image de la SAT

Les bailleurs sociaux, souvent seuls promoteurs immobiliers présents sur le territoire, ont la volonté d'y porter des projets emblématiques et innovants destinés à renforcer l'image, l'attractivité résidentielle du territoire et la qualité urbaine. Cet engagement est soutenu et programmé en proximité avec l'État et les départements.

Sur le fond, l'offre doit d'abord être adaptée à la population de jeunes et de personnes âgées ainsi qu'aux indicateurs sociaux particulièrement défavorables au territoire. C'est ce qui pousse les bailleurs sociaux à s'engager dans une politique ambitieuse d'investissement qui intégrera la production de nouveaux logements, avec une priorité particulière accordée aux PLAI et PLAI adaptés, aux petites typologies et aux habitats inclusifs.



Cependant les investissements concernent surtout la rénovation thermique des logements sociaux, avec une priorité accordée aux logements de classe F et G compte tenu de la vétusté du parc. En ce domaine, les bailleurs bénéficieront des financements du plan de relance, avec 4 M€ dédiés aux opérations de rénovation thermique dans le cadre du plan de relance dans l'Aisne et 24 M€ dans le Nord. Les enveloppes des aides à la pierre, dédiées aux territoires de la SAT seront en effet calibrées à la hauteur des enjeux de transformation et de modernisation du parc HLM.

Au total, les investissements des bailleurs sociaux représenteront 385 M€ sur 3 ans et un potentiel de 635 M€ soit plus de 9000 logements à 7 ans. Pour les accompagner, un partenariat avec la Banque des Territoires est établi dans le cadre duquel elle adapte son ingénierie financière et mobilise des enveloppes de prêts bonifiés pour améliorer la soutenabilité financière des projets portés par les bailleurs en SAT. **Les partenaires s'engagent à continuer à étudier les modalités financières susceptibles de permettre aux bailleurs d'accélérer leurs investissements et à coordonner leurs réflexions en ce domaine.**

Au-delà du volume d'investissements qu'ils apportent au territoire et à ses acteurs économiques, les bailleurs sociaux sont également les acteurs d'un urbanisme renouvelé. Mobilisés autour des nouveaux enjeux de sobriété foncière et de non-artificialisation nette, ils construisent des opérations d'habitat qui contribuent au remodelage de la ville et de son image. Par ailleurs, soucieux de développer l'attractivité résidentielle de l'offre de logement, ils souhaitent engager un programme « Qualité de l'Habitat » intégrant les nouvelles attentes de confort et d'usage exprimés par les ménages (balcons, nouveaux espaces de vie, biodiversité...).

Les bailleurs sociaux s'engagent enfin à porter un plan Innovations « Habitat Social » qui doit contribuer à **faire de ce territoire, en dépit de son caractère « détendu », une référence régionale voire nationale de l'innovation sociale et environnementale dans l'habitat social.** Ils développeront ainsi, à l'occasion de leurs programmes immobiliers, des projets d'inclusion sociale et urbaine imaginant l'habitat inclusif de demain. En lien étroit avec les collectivités, ils initieront des démarches d'inclusion sociale en fonction des besoins locaux : habitat adapté pour les personnes âgées ou handicapées, création de béguinages et tiers-lieux, attention portée à la mixité intergénérationnelle, insertion de cellules commerciales pour garantir la proximité...

Les partenaires du Pacte s'engagent à mobiliser leurs crédits régionaux ou départementaux de droit commun de manière préférentielle sur la SAT pour soutenir ces projets d'inclusion sociale.



Modélisation de la quantité d'énergie économisée (source : Ademe)

Part de logements privés (particuliers ou copropriétés) ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique (source : DREAL)

Part de logements des bailleurs sociaux rénovés (source : DREAL)



3.4. Améliorer l'accompagnement des femmes victimes de violence et favoriser leur réinsertion

Le phénomène des violences faites aux femmes connaît une acuité particulière sur le territoire de la SAT, qui montre l'intensité que ce phénomène peut revêtir en territoire rural. Bien que le phénomène des violences soit multicausal, la géographie des phénomènes de violences peut par ailleurs être rapprochée de celle de la pauvreté, qui touche particulièrement les femmes : plus de 50 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, contre 39 % au niveau national. **Cet état de fait justifie une approche en vue de l'insertion et de l'autonomisation des personnes.**

Aujourd'hui, les deux arrondissements sont animés par des commissions réunissant régulièrement tous les acteurs institutionnels et associatifs locaux. Dans l'Avesnois, un accueil de jour est porté par l'UDAF à Maubeuge. Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) offre par ailleurs une prise en charge globale en vue de l'autonomie des victimes, incluant par exemple de l'aide aux recours aux droits, une assistance juridique ou un appui au logement.

En Thiérache, un réseau d'acteurs professionnels est animé par France victimes pour prendre en charge, accompagner et orienter les victimes de violences. Des permanences juridiques en gendarmerie et des actions de prévention sont réalisées par les membres du réseau pour sensibiliser la population et libérer la parole des victimes.

Il est impératif aujourd'hui de renforcer les dispositifs d'accueil de jour et de points d'accueil, afin que le territoire puisse prendre la part qui est la sienne dans la « grande cause du quinquennat », et pour transformer le soutien des pouvoirs publics, parfois ponctuel, en véritable politique publique d'insertion. Sur le principe, la Région s'engage à poursuivre son engagement actuel et à l'inscrire dans ce renforcement.

En sus, il est proposé que l'État financel'amorce et la poursuite d'une politique publique qui soutienne mieux les structures spécialisées. Ce financement sera abondé, au niveau local et dans la mesure de leurs moyens, par les collectivités territoriales qui s'engagent ainsi à prendre une part active à cette politique.



Nombre de victimes accompagnées (source : Délégation aux droits des femmes)



4. Améliorer l'attractivité du territoire

L'idée d'« attractivité du territoire » suppose un engagement tous azimuts : aussi bien pour l'amélioration du service de santé, l'éducation, l'enseignement supérieur, la formation, le renforcement des services publics, la culture, le patrimoine et le tourisme. **Si le Pacte I l'avait enclenchée, il s'agit désormais de pérenniser la transformation de la perception du territoire par ses habitants et par l'extérieur**

4.1. Organiser un projet territorial de santé

Dans le cadre du schéma régional de santé 2018-2023, et dans le prolongement du volet santé du Pacte I visant à établir une stratégie de lutte contre les inégalités sociales de santé, **l'acte II du Pacte a pour ambition de faire progresser la santé publique sur ce territoire**. Deux axes sont pour cela poursuivis : le premier est le renforcement de la modernisation de l'offre de soins et la coordination territoriale au service des parcours de santé ; le second est la lutte contre les inégalités d'accès aux soins et la promotion des comportements favorables à la santé.

4.1.1. Renforcer la modernisation de l'offre de soin et la coordination territoriale au service des parcours de santé

4.1.1.1. Vers un pôle sanitaire et médico-social de la SAT

La maternité de Fourmies (tout comme celle de Maubeuge) a reçu le label « Initiative Hôpital Ami des Bébé » qui récompense l'engagement des professionnels dans l'accompagnement bienveillant des parents et des enfants ce qui souligne l'investissement des équipes, des sages-femmes en particulier. Néanmoins, à ce jour, la ressource humaine en gynécologues obstétriciens à temps plein assurant le fonctionnement de la maternité reste fragile.

Le service de chirurgie digestive est lui aussi en difficulté, l'aide du centre hospitalier Sambre-Avesnois et du centre hospitalier de Valenciennes via le dispositif d'équipe mobile de territoire ne permettant pas à ce jour de répondre aux attentes espérées.

Après échanges avec les communautés médicales et les directions du centre hospitalier de Fourmies et de la polyclinique de Wignehies, il a été décidé d'accompagner ces établissements dans un projet d'union des forces médicales dans le but de conforter les activités médicales et chirurgicales du territoire. Ce travail exploratoire a débuté au printemps 2021 avec l'objectif d'aboutir à un diagnostic partagé et à des propositions opérationnelles telle que l'écriture d'un projet médical commun aux deux structures dont la présentation aux acteurs du territoire est prévue fin 2021. La question cruciale de la permanence des soins commune en chirurgie est un élément clef du rapprochement des équipes.

Par ailleurs, un travail spécifique est en cours de finalisation avec le centre hospitalier de Fourmies, l'ARS et le conseil départemental du Nord sur le volet médico-social pour aboutir à une reconstruction de l'EHPAD rattaché à l'hôpital pour un montant de 5M€ sur une durée de 2 années. Les travaux devraient débuter d'ici à 2022. Pour permettre la réalisation de ce projet, l'ARS va octroyer à l'établissement 2,1 M€ d'aide à l'investissement sur le plan d'aide à l'investissement 2021 qui viendront s'ajouter aux 500 000 € versés en 2017 pour compenser les intérêts d'emprunts.

Dans une démarche analogue de recherche de synergies et de complémentarités, une mission de diagnostic et de propositions est conduite depuis 2019 entre les centres hospitaliers d'Hirson, Vervins et Le Nouvion-en-Thiérache qui sont en direction commune. Une même nécessité d'optimisation des ressources humaines médicales préside à ces réflexions territoriales de complémentarité de l'offre de soins. Cette démarche doit aboutir en septembre 2021 à un diagnostic partagé pour l'évolution de ces structures de soin, en lien avec des structures de soins de suite et des EHPAD. Le champ des « maisons de santé pluriprofessionnelles » (MSP), notamment du Nouvion et de la Capelle, ne sera pas en reste pour accompagner l'offre sanitaire des établissements.



Il est souhaité que ces deux démarches partenariales se rejoignent, compte tenu de la forte proximité de ces cinq établissements de santé sur ce territoire à cheval entre les départements du Nord et de l'Aisne. Ces établissements constituent en effet une offre sanitaire complète (urgences, médecine, chirurgie, obstétrique, soins de suite et réadaptation) et médico-sociale qu'il convient de mieux articuler en s'appuyant également sur le premier recours et notamment sur le très bon maillage en MSP du secteur et les dynamiques de coopération déjà engagées-(cf. *infra sur les MSP et les CPTS*). L'ensemble permettrait ainsi de répondre de manière plus efficace aux besoins de la population avec la création **d'un véritable pôle sanitaire et médico-social de la SAT**. L'ARS a d'ores et déjà souhaité renforcer l'offre en autorisant la création d'une équipe spécialisée de prévention et de réadaptation à domicile (ESPRAD) adossée au service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) porté par le centre hospitalier de Le Nouvion. Elle a par ailleurs déployée à titre expérimental des places de SSIAD renforcées permettant la prise en charge des personnes âgées de plus de 60 ans vivant à domicile et présentant des besoins en soins techniques ou en nombre de passages plus importants que ce que peuvent proposer les SSIAD classiques, sans pour autant relever d'une hospitalisation à domicile. Le SSIAD de Fourmies bénéficie ainsi, depuis du 1^{er} novembre 2021 de cinq places de ce type avec des horaires d'intervention étendus notamment en soirée et les week-ends et dans un objectif de facilitation des sorties d'hospitalisation et du retour à domicile dans de bonnes conditions. La dotation soins de ce SSIAD se verra augmenter de plus de 55 000 euros pour ce faire.

Ce pôle sanitaire et médico-social de la SAT aurait également vocation à moyen terme à se renforcer en **confortant le partenariat transfrontalier** existant notamment avec le centre hospitalier de Chimay et le CHU de Charleroi. Dans ce cadre, l'Agence régionale de santé s'engage à accompagner les acteurs concernés tant du versant français que belge à travers un futur projet, qui pourrait s'inscrire dans le prochain programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen.

Afin de soutenir cette stratégie ambitieuse de réorganisation de l'offre de soins de manière cohérente et coordonnée, l'Agence régionale de santé est au côté des acteurs pour faire avancer ce projet de santé territorial qui aura vocation à se traduire dans une modernisation de l'offre de soins de ce pôle sanitaire et médico-social. Cette réorganisation de l'offre de soins devra permettre de définir un **schéma directeur territorial d'investissement**, qui se déclinera ensuite au niveau des différentes structures sanitaires dont les besoins sont prégnants et qui ont déjà fait l'objet de travaux d'urgence financés par l'Agence régionale de santé (les centres hospitaliers de Hirson et Vervins). Ainsi, si à ce stade il n'est pas encore possible de définir précisément les projets immobiliers à porter par chaque structure, **il est toutefois nécessaire d'identifier une enveloppe d'investissement estimée à 15 M€ à prioriser dans la stratégie pluriannuelle d'investissement issue du Ségur de la Santé.**

[Réflexe transfrontalier : les parties intégreront l'enjeu de coopération transfrontalière avec le centre de santé des Fagnes (Chimay) et le CHU, de Charleroi.]

4.1.1.2. Mise en service du nouveau centre hospitalier de Sambre-Avesnois (CHSA), qui offre une large palette d'offres de soin pour les patients du territoire dans une logique de partenariat public-privé et d'ouverture sur la médecine de ville

Le nouvel hôpital de Maubeuge a consisté en la construction d'un bâtiment de 242 lits et 23 places médecine chirurgie obstétrique (MCO), un service d'accueil des urgences, un centre de dialyse, un plateau ambulatoire de consultations, un hôpital de jour ainsi qu'un plateau technique et divers services logistiques. Dans le cadre du nouvel hôpital, le CHSA a développé plusieurs partenariats avec les structures privées du territoire pour réaliser des projets sur le nouveau site. Un premier concernant le développement d'un centre de dialyse public-privé en lien avec Néphrocare (projet en cours de finalisation dont la mise en œuvre est prévue en janvier 2022), un second relatif au service de médecine nucléaire avec le centre d'imagerie nucléaire Sambre Avesnois qui déménage ses 2 gamma caméras de la polyclinique Val de Sambre vers le site du nouvel hôpital et un dernier sur l'imagerie médicale avec la création du GCS IMSA regroupant le CHSA et le centre d'imagerie médical de Maubeuge.

L'achèvement des travaux est programmé pour la fin de l'année 2021. **Cet investissement de 117 M€ dont le plan de financement intègre 62 M€ d'aides de l'Agence régionale de santé, est une des opérations immobilières les plus importantes de ces dernières années dans la région Hauts-de-France, preuve de l'attention que l'Etat porte à ce territoire.**

Le nouveau CH appelle à des compléments relatifs à la relocalisation de l'administration ainsi qu'au repositionnement de l'internat près du nouveau bâtiment.



4.1.1.3. Donner la priorité au confort hôtelier pour le patient

En matière de modernisation de l'offre de soin et de rénovation de l'accueil hôtelier pour le patient, **une attention particulière sera portée au centre hospitalier de Hautmont**, qui dispose de 46 lits de soins de suite et de réadaptation (SSR), de 40 lits de soins de longue durée (USLD) et de 135 lits d'EHPAD. La structure immobilière actuelle se caractérise par un nombre important de chambres à deux lits, l'absence de sanitaires dans les chambres, une répartition des différentes activités non efficiente et engendrant des difficultés de prise en charge. A titre d'exemple, 15 résidents d'EHPAD sont situés à côté du SSR et se trouvent ainsi isolés. **L'objectif principal de ce projet est ainsi de restructurer les locaux pour améliorer l'organisation et la prise en charge des patients et résidents, mais également de limiter le nombre de chambres à deux lits.**

Le coût global est évalué à ce stade à 6,6 M€, à part à peu près égale entre le sanitaire et le médico-social. Outre la mobilisation des enveloppes du Ségur, un soutien de l'Union Européenne via le projet REACT-EU est à l'étude pour un peu plus d'1,1 M€.

Autre projet d'envergure, celui de la rénovation de l'hôpital départemental Felleries-Liessies qui dispose de 206 lits et 38 places de SSR ainsi que 10 lits de médecine et 60 places en maison d'accueil spécialisé. Le projet porterait particulièrement sur le secteur des SSR avec la reconstruction du plateau technique et la réorganisation des capacités afin d'augmenter la part des chambres simples et d'améliorer le confort des patients et des soignants. Le montant du projet, évalué à 38 M€ à ce stade, reste à consolider, des études sont actuellement menées en ce sens par l'établissement.

Pour faciliter le processus de prise en charge des patients et leur permettre un recours plus rapide à des plateaux techniques de proximité, l'appui de la Région portera sur un accompagnement financier à l'acquisition et au renouvellement d'équipements d'imagerie, de soins ou de diagnostics par les centres hospitaliers. Concernant ces dispositifs sanitaires, la Région appuiera la mise en œuvre des projets tendant au maillage et à la mise en réseau des équipements et des équipes médicales avec les Centres Hospitaliers Universitaires de Lille et d'Amiens.

4.1.1.4 Favoriser l'exercice coordonné plébiscité par les jeunes générations de professionnels de santé

Il s'agit de **poursuivre le développement des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des communautés professionnels de territoire de santé (CPTS)**. Dans le cadre de la première itération du Pacte, **neuf projets de MSP** répartis sur le territoire de la Sambre-Avesnois (Jeumont, Sains du Nord/Etroeungt, Maubeuge, Avesnes-sur-Helpe, Cartignies, Hautmont) et de la Thiérache (Vervins, Montcornet, Hirson) ont été accompagnés. L'Agence régionale de santé a ainsi investi 450 000€ avec un calendrier de déploiement qui se poursuit jusqu'en 2022.

Dans la Sambre-Avesnois, deux projets de santé ont été validés et sont en activité (MSP de Jeumont et MSP de Maubeuge), ce qui va porter à dix le nombre de MSP sur ce territoire.

A la signature du Pacte I, cinq MSP étaient en activité dans la Thiérache (Guise, La Capelle, Le Nouvion-en-Thiérache, Rozoy sur Serre et Saint Michel). Depuis la signature du Pacte, trois nouveaux projets de santé ont été validés et sont en voie d'opérationnalisation (MSP de Montcornet, MSP de Vervins, MSP d'Hirson).

Ces MSP vont constituer un socle sanitaire essentiel pour le renforcement des équipes hospitalières des établissements correspondants (cf. point 4.1.1.1). Elles seront également accompagnées pour que leur projet universitaire, (maîtres de stage en médecine générale ; facultés de Lille et d'Amiens) soit intégré sur 100% des sites.

La Région poursuivra l'accompagnement financier qu'elle apporte de longue date à ces projets. Elle souhaite par ailleurs profiter de ce nouveau pacte pour renforcer son appui et propose, pour accélérer l'émergence d'un ou plusieurs projets labellisés par l'Agence régionale de santé sur le territoire, de mobiliser de manière expérimentale et complémentaire un ensemble de dispositifs régionaux d'aides pour les



investissements bâtimentaires, l'acquisition d'équipements médicaux, mais aussi pour aider à définir le modèle économique de la structure porteuse.

Les projets de Maisons de Santé, à l'instar de celui de Sars-Poteries feront l'objet d'une attention de l'ARS qui étudiera la possibilité d'une étude dérogatoire sur l'obligation réglementaire de la présence d'un médecin généraliste dans les projets déposés au titre du Pacte SAT. Ainsi dans le cadre du Pacte SAT 2, les communes et intercommunalités proposant des projets de MSP regroupant des spécialistes ou professionnels paramédicaux pourront obtenir le soutien de l'ARS même sans médecin généraliste coordinateur. Le Département du Nord soutient et accompagnera le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire implanté à Sars-Poteries.

Le projet de prévention autour des cancers féminins ainsi que l'implantation de consultations infantiles et/ou d'une Maison d'Assistants Maternelles répond à un enjeu de territoire.

En réponse aux enjeux d'attractivité du territoire du SAT, et pour faciliter l'ancrage des professionnels de santé, la Région, mais aussi le Département de l'Aisne, contribuent au financement de l'aménagement de logements dans le cadre de construction ou de rénovation de bâtiments dans les communes où se situent les MSP ou au sein de ces structures elles-mêmes.

Outre les projets de MSP, quatre dynamiques de CPTS sont accompagnées par l'Agence régionale de santé, l'Assurance Maladie et l'Union régionale des professionnels de santé libéraux (URPS). La CPTS Val de Sambre est active depuis mai 2021, elle couvre le territoire de 62 communes pour une population de plus de 120 000 habitants, 133 professionnels de santé dont 26 médecins généralistes y ont adhéré.

La CPTS du Sud Avesnois regroupe, quant à elle, 43 professionnels de santé sur 12 communes et plus de 25 000 habitants, la signature du contrat de constitution devrait intervenir dans les prochains mois. La CPTS des Hauts de l'Aisne englobe 85 communes (dont Guise, Vervins, Hirson et Le Nouvion) pour environ 40 000 habitants.

Enfin, une réflexion est lancée sur le canton d'Aulnoye-Aymeries.

Ces projets traduisent un engagement collectif des professionnels de santé membres de chacune des CPTS de s'organiser entre eux pour apporter une réponse collective aux besoins de la population de leur territoire en termes d'accès aux soins, d'organisation des parcours pluri professionnels autour du patient, de développement des actions territoriales de prévention.

Le territoire de la SAT est particulièrement concerné par les inégalités sociales de santé et nécessite un effort renforcé de prévention et de dépistage qui est détaillé ci-après.

4.1.1.5. Déployer les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) et les communautés 360 afin d'améliorer la coordination des acteurs, permettre le répit des aidants

Les professionnels de la SAT pourront bénéficier d'ici la fin de l'année 2022 de l'appui des DAC dans le cadre de l'exercice de leur pratique au quotidien (DAC 02 pour la partie de la SAT relevant du département de l'Aisne et DAC 59-5 en ce qui concerne la partie Sambre-Avesnois).

Ces DAC offriront une réponse globale aux demandes d'appui des professionnels : accueil téléphonique, information, conseils, mise en relation, analyse de situation, orientation, accès aux ressources spécialisées, suivi, accompagnement renforcé en tant que de besoins et par subsidiarité (gestion de cas/situations complexes), planification des accompagnements et prises en charge.

Une articulation entre ces DAC et les communautés 360 des départements du Nord et de l'Aisne sera à opérer en ce qui concerne l'accès au droit et à l'offre d'accompagnement des personnes en situation de handicap, dès communication du cahier des charges national des communautés 360.

Des plateformes d'accompagnement et de répit des aidants (PFR) de personnes handicapées sont en cours de déploiement dans la Sambre-Avesnois et dans le Nord de l'Aisne. L'APF a été retenu comme porteur par adossement au service d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap (SAMSAH) de VALENCIENNES à compter du 1er septembre 2021 avec une PFR sur Valenciennes et une antenne qui couvrira la Sambre-Avesnois. Une dotation complémentaire de 55 935 € est allouée qui porte à 155 935 € la



dotation de la PFR. Une plateforme portée par l'APAJH a été autorisée sur la zone Saint-Quentin - Vervins pour une dotation annuelle de 147 714 euros.

4.1.2. Lutter résolument contre les inégalités d'accès aux soins et la promotion des comportements favorables à la santé

4.1.2.1. Promouvoir l'installation et le maintien des professionnels de santé libéraux en mobilisant différents leviers

La SAT est un territoire peu dense en professionnels de santé, à la fois en médecine de ville et en médecine hospitalière (dans les hôpitaux, plus de 50% des médecins sont titulaires de diplômes étrangers). L'État s'engage donc de longue date pour lutter contre la désertification médicale et favoriser l'installation de jeunes médecins, tant dans l'offre de soins de premier recours que dans l'exercice hospitalier.

Le pôle sanitaire et médico-social de la Thiérache va ainsi favoriser l'interaction entre MSP et établissements sanitaires et médico-sociaux (cf le 4.1.1.1.).

Pour aller plus loin, l'Agence régionale de santé a amélioré au 1er janvier 2020 le « zonage médecins généralistes » existant en créant un nouveau type de zones « d'accompagnement régional » (ZAR). Elles viennent s'ajouter aux deux autres types de territoires réglementairement prévus dans le zonage : les zones d'intervention prioritaire (ZIP) et les zones d'action complémentaire (ZAC).

Dans ce cadre, ce sont près de 99% des communes de la SAT qui sont identifiées en ZIP, ZAC ou ZAR avec un accompagnement financier possible pour l'installation ou le maintien des professionnels de santé sur le territoire à travers différents types de contrats. Depuis 2018 14 médecins généralistes libéraux installés sur le territoire de la SAT ont ainsi pu bénéficier d'une aide à l'installation financée par l'ARS ou l'assurance maladie (700 000 €), 4 primo-installés ont pu bénéficier d'un mécanisme de rémunération garantie et plus de 50 ont bénéficié d'une aide au maintien en exercice dans le cadre d'un engagement dans des démarches d'exercice coordonné (250 000 €).

Par ailleurs, 278 communes de la SAT bénéficient d'un dispositif d'exonération fiscale pour les rémunérations perçues au titre de la permanence des soins ambulatoires.

D'autre part, **l'accroissement du nombre d'offres de stage en médecine générale pour les internes demeure un objectif**, en s'appuyant sur les pools de maître de stage. Il s'agit de généraliser le dispositif de qualification de maîtres de stage et l'accueil de ces internes, notamment en participant financièrement à des solutions d'hébergement, ou en accompagnant les étudiants au travers de plusieurs dispositifs, notamment le contrat d'engagement de service public (CESP).

Enfin, l'appui financier de la Région permet de participer au financement des cursus post internat des assistants à temps partagés. Elle contribue également à la construction de logements par les MSP ou par des collectivités afin de faciliter l'installation des professionnels de santé dans les structures d'exercice coordonnés.

Dans le département de l'Aisne, en complément du Guichet unique existant depuis 2010, qui est chargé d'accompagner les professionnels de santé lors de leurs démarches liées à leur installation et d'assurer leur suivi post-installation, **les dispositifs issus du Plan santé départemental apporteront un effet levier supplémentaire pour renforcer le nombre de médecins.** Ces dispositifs portent en effet sur la prise en charge de la formation des médecins qui accueillent des stagiaires, sur une aide financière à destination des étudiants de troisième cycle et sur la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs.

4.1.2.2. Accélérer le déploiement d'outils numériques en santé pour se donner les moyens d'agir ensemble

Dans un premier temps le déploiement de plateforme numérique « PREDICE » d'échange et partage de données s'est mise en place dans les établissements pivots des groupements hospitaliers de territoire (GHT) Aisne-Nord et Hainaut-Cambrésis soit le centre hospitalier de Valenciennes pour l'Avesnois et le centre



hospitalier de Saint-Quentin pour le territoire de Vervins. la Région contribuera au déploiement de cette plateforme (PREDICE 2) grâce la mobilisation de fonds européens.

De manière plus générale, la Région souhaite accompagner les initiatives numériques qui permettent de rapprocher la population des offres et centres de soins (par exemple, dans le cadre de e-consultation ou de e-expertise) et à une meilleure prise charge des patients (par exemple, la numérisation des fiches-relais et du transfert des informations du patient à l'hôpital d'accueil par les SDIS).

Ce dispositif a permis pendant la première vague de la crise COVID la mise à disposition auprès des professionnels de santé d'un outil de télémedecine. Cette solution a permis l'organisation à ce jour de près de 110 000 téléconsultations sur le secteur.

Pour promouvoir ce recours à la téléconsultation et en garantir l'accès, des moyens complémentaires ont été déployés pendant la deuxième vague de la crise COVID auprès des établissements siège de GHT (33 000 € pour le GHT Aisne-Nord et 52 000 € pour le GHT Hainaut-Cambrésis).

Ce soutien qui s'inscrit dans le cadre du programme national e-Parcours va permettre de développer des projets entre les professionnels de santé du territoire du Pacte SAT et les établissements de référence. L'objectif est de faciliter l'accès aux spécialistes par l'intermédiaire de la télé-expertise, de poursuivre le développement de la téléconsultation et de proposer des outils en mobilité pour ces professionnels. L'ARS prévoit d'accompagner les professionnels du secteur dans la mise en place de ces outils.

Grâce au volet numérique du SEGUR de la santé, la dynamique numérique souhaitée par le gouvernement peut continuer à s'inscrire dans les territoires.

Tout d'abord le programme HOP'EN à destination des établissements de santé se déploie à hauteur de 3,5 M€ pour 12 établissements du GHT du Hainaut et 2,4M € pour 12 établissements du GHT de l'Aisne-Nord. Les établissements du secteur sanitaire et du secteur médico-social peuvent par ailleurs répondre à des appels à projet pour déployer des outils numériques et faciliter les prises en charge dans les territoires du SAT. Côté sanitaire, le programme SUN-ES vient s'inscrire dans le prolongement d'HOP'EN et soutient les établissements dans le développement des usages sur le dossier médical partagé, la messagerie sécurisée de santé et l'alimentation de « Mon Espace Santé » qui sera ouvert à tous les Français début 2022.

Pour les établissements médico-sociaux, le programme ESMS Numérique entamé début 2021 a permis de retenir les projets de deux EHPAD du secteur, Les Vertes Années dans la Thiérache et Villa Senecta au nord de l'Avesnois. Un second appel à projets a été lancé pour lequel des établissements du secteur ont d'ores et déjà candidaté et seront accompagnés par l'agence régionale de santé. Ce programme vise à favoriser le déploiement du dossier usager informatisé dans les ESMS véritable tableau de bord et boîte à outils numérique à destination des professionnels, des familles, des aidants et des personnes accompagnées elles-mêmes.

L'ARS prévoit d'accompagner les porteurs du secteur de la SAT pour faciliter l'émergence des projets et aider à leur élaboration.

Pour piloter au mieux ces projets numériques, la gouvernance du numérique a été renforcée avec la mise en place d'un comité de pilotage réunissant l'ARS, l'assurance maladie et l'ensemble des partenaires régionaux. Cette gouvernance se déploie au plus proche des acteurs grâce à la mise en place des territoires d'animation numérique dont deux sont situés dans le secteur du pacte (Hainaut et Aisne).

4.1.2.3. Promouvoir les comportements favorables à la santé : lutter contre les addictions, accompagner les plus fragiles vers le dépistage des cancers

Le premier Pacte SAT a mobilisé les structures sociales et d'insertion de proximité afin de proposer aux populations les plus en difficulté des programmes de prévention et promotion des comportements favorables à la santé.

Sur le sujet sport-santé, une des actions principales a été le déploiement et la labellisation d'une Maison Sport-Santé (MSS) à Maubeuge, lieu privilégié pour fédérer les acteurs autour de l'activité physique, informer la population sur les bénéfices du sport sur la santé et communiquer sur l'offre territoriale en sport-



santé. L'ARS et la DRAJES souhaitent poursuivre ce développement des MSS dans le secteur pour améliorer la santé des populations notamment les plus éloignées du soin.

Sur le sujet de l'accompagnement des personnes souffrant d'un cancer, une démarche de déploiement des espaces ressources cancer (ERC) soutenue par le Conseil Régional a permis de couvrir les territoires de la SAT, à Maubeuge, Laon et dans le Cambrésis. Ces ERC coordonnent les soins oncologiques de support en ville et assurent par exemple l'orientation des malades vers les professionnels en charge des troubles de la fertilité, du sevrage tabagique ou de la prise en charge de la douleur. Ils proposent également tout un panier de soins de support tels que l'accompagnement diététique, le soutien psychologique des malades et de leur famille, l'accompagnement social, ou encore la socio-esthétique.

Cet effort doit se poursuivre dans ce deuxième volet du plan avec le renforcement de l'accompagnement aux soins et à la santé des plus vulnérables notamment dans le champ des dépistages du cancer ou de l'addictologie.

Ainsi les partenaires s'engagent à soutenir des démarches visant à prévenir et à réduire les risques des conduites addictives liées aux consommations de substances psychoactives, dont le protoxyde d'azote, par des actions de sensibilisation des personnels, de prévention en direct du public jeune et de sensibilisation des autres publics dans le cadre de démarches intersectorielles.

La Région s'associera à la mise en œuvre de programmes de prévention en mobilisant son dispositif d'appel à projets « prévention santé innovation » (PSAI) afin d'amener :

- les publics ciblés (lycéens, apprentis, publics en situation de fragilité, femmes) à modifier leurs comportements
- les personnes les plus éloignées de l'accès aux dispositifs de la prévention et de soins dans un parcours de santé.

En réponse à des problématiques spécifiquement repérées sur le territoire en matière de promotion de comportements favorables à la santé, la Région pourra également soutenir des initiatives relatives :

- aux maladies cardio-vasculaires, diabète et problèmes d'obésité, en agissant sur l'équilibre et la qualité alimentaire, l'activité physique régulière et adaptée avec pour objectif
- aux situations d'exposition aux risques pour la santé, identifiées par le PRSE 3 (qualité de l'air, perturbateurs endocriniens, nanomatériaux,..) : des actions pourraient être soutenues à ce titre en direction des publics en situation de précarité, mais aussi en direction des agriculteurs, lycéens et apprentis.
- aux risques et aux situations d'usure professionnelle, de pénibilité au travail, ainsi que de maladies chroniques évolutives. Avec l'appui de l'ISTNF et de l'ARACT, des actions de prévention pourront être soutenues en direction des acteurs économiques et acteurs de santé, mais aussi en direction de publics cibles tels les apprentis, les jeunes travailleurs, les intérimaires ou encore les agriculteurs.

Sur le dépistage des risques cardiovasculaires, une démarche innovante d'actions de repérage en officine sera mise en place sur les territoires de la Sambre-Avesnois et de Vervins à destination notamment des personnes les plus précaires.

Au global, un meilleur accès aux soins et à l'éducation à la santé passera par la redynamisation des ateliers santé-ville, des réseaux santé ville-hôpital, des centres de bilans de santé de proximité, et par la promotion des mutuelles communales de santé.

Ces ambitions concerneront particulièrement les plus fragiles. L'accompagnement de ces publics sera donc renforcé, grâce à la capitalisation sur les initiatives existantes, à la structuration d'une animation territoriale renouvelée entre l'Agence régionale de santé, les caisses primaires d'assurance maladie et le centre régional de coordination des dépistages au cancer, et grâce à l'élaboration de plans d'actions sur les territoires pour soutenir l'ingénierie de projet en prévention et promotion de la santé. Pour mener à bien ce dernier objectif, il s'agira de prendre en considération l'ensemble des initiatives du territoire dans le champ des dépistages organisés, qu'il s'agisse de celles de centres sociaux, de professionnels de santé (dont notamment ceux en structures d'exercice coordonné), de la Mutualité française, du CIDFF, des conseils départementaux...

En complément, la Région continuera d'apporter son soutien aux Espaces Ressources Cancers sur le territoire, qui permettent de répondre aux besoins des patients, de leurs proches et aidants, en leur offrant



une écoute, un accompagnement, des informations sur les aides existantes (matérielles, sociales, juridiques, ...), et leur permettra de bénéficier en dehors de l'hôpital, d'une offre de soins de supports.

En matière de prévention, une problématique d'accès aux soins bucco dentaires ayant été identifiée, la Région accompagnera les projets permettant de favoriser les soins de proximité.

4.1.2.4. Promouvoir la santé des enfants et des jeunes

Afin de **renforcer l'accès des jeunes enfants à un repérage et un dépistage précoce des troubles du neuro-développement**, ainsi que leur orientation vers l'offre de prise en charge la plus adaptée des **plateformes de coordination et d'orientation** ont été déployées en région sous l'impulsion de l'ARS. Les enfants résidant sur le territoire de la SAT peuvent ainsi bénéficier de la plateforme mise en place sur le Hainaut d'une part et de la plateforme déployée sur l'Aisne d'autre part. Ces plateformes doivent permettre des accompagnements précoces (s'appuyant notamment sur des professionnels libéraux) et cordonnés, en complément de l'offre des centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP). Elles peuvent désormais proposer et gérer des forfaits d'intervention précoce. Sur ce dernier volet, pour améliorer les réponses de proximité et la qualité de l'accueil au sein de l'antenne à Hirson du CAMSP de Laon, l'Agence facilitera sa construction comme elle l'a déjà fait pour la partie Nord du territoire.

Chaque année, l'ARS renforce par ailleurs l'offre en services d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD) dans les départements, par adaptation de l'offre existante ou par création ex-nihilo. Ces services ont pour mission d'apporter, dans le cadre de vie habituel de l'enfant en situation de handicap, un soutien à ce dernier, à sa famille et aux professionnels qui l'accompagnent, ainsi que des prises en charges éducatives et paramédicales spécialisées.

Sur le volet de la santé infantile, **les contrats départementaux de prévention et de protection de l'enfance portent une attention particulière au territoire de la SAT**. Ils visent ainsi le renforcement le taux de couverture par la protection maternelle et infantile des entretiens prénataux précoces et, pour ce qui concerne l'Aisne, la mise en place d'accompagnements petite enfance auprès des familles les moins mobiles grâce à des centres de consultation mobiles. Sur ce même volet, le Département du Nord recrute un chargé de mission « 1000 jours », dont l'une des missions sera d'animer des comités de pilotage territoriaux sur la santé infantile. Aux côtés du Département, la Caf s'inscrit pleinement dans la démarche "1000 jours" en soutenant financièrement des projets petite enfance intégrant le dépistage précoce, ainsi que des projets parentalité avec les REAAP.

Par ailleurs, l'ARS a accordé à l'association Traits d'Union (basée à Trélon) des crédits lui permettant de déployer l'action d'un SESSAD au sein des maisons d'enfants à caractère social (MECS), au centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) d'Aulnoye-Aymeries ainsi qu'au groupe EHPESE, des crédits pour venir en appui des assistantes maternelles qui accueillent des enfants bénéficiant d'une protection de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et présentant des troubles du comportement.

Enfin, **une Maison des Adolescents dans l'Aisne, avec une antenne sur l'arrondissement de Vervins, sera créée d'ici à fin 2022**. Cette structure pourra intervenir auprès de tous les adolescents du territoire couvert par le Pacte. Les maisons des adolescents sont des structures pluridisciplinaires, lieux ressources à destination des adolescents, des familles et des professionnels. Elles animent et coordonnent les acteurs de l'adolescence d'un territoire, organisent la sensibilisation, les partages d'expertise et la veille. Pour ce projet particulier, l'Agence régionale de santé sera en mesure de financer la mise à disposition de personnels sanitaires (à minima 156 000€, sous réserve d'un accord avec un établissement de santé), mais également d'allouer une enveloppe « coordination de la MDA » à hauteur de 26 500€. Côté Nord, l'offre existe déjà avec une MDA installée dans l'Avesnois.

4.1.2.5. Prévenir les départs de personnes handicapées en Belgique et diversifier l'offre

Dans le cadre de la stratégie quinquennale de transformation de l'offre d'accompagnement des personnes en situation de handicap, 20 places de SAMSAH à destination d'un public polyhandicapé ont été créées, en 2020, sur la Thiérache, par transformation de places du SAVS porté par la fondation Savart.



Dans le cadre du plan de prévention des départs non souhaités en Belgique et du développement de l'offre adulte dans une logique inclusive, l'Agence régionale de santé a lancé un appel à projet visant la création de sept unités de vie (deux dans le Nord, deux dans le Pas-de-Calais, une dans l'Aisne, une dans l'Oise et une dans la Somme), de sept places chacune (six places d'hébergement permanent et une place d'hébergement temporaire), soit un total de 49 places pour la région pour adultes présentant des « comportements-problèmes » (associés principalement à des troubles psychiques ou des TSA). Le projet présenté par la fondation Savart pour la création d'une unité sur la commune de Saint Michel a ainsi été retenu et l'ouverture de l'unité est prévue en septembre 2023. Concernant le département du Nord, une unité en cours de construction et portée par l'APAJH Nord sera implantée sur la commune de Le Quesnoy.

C'est également dans le cadre de la prévention des départs non souhaités en Belgique que les capacités des SAMSAH de Fourmies et de Maubeuge ont été étendues et qu'un accueil de jour a été autorisé au sein du FAM St Michel.



Part de la population éloignée :

- de plus de 7 minutes des soins de proximité
- de plus de 16 minutes des soins de gamme intermédiaire
- de plus de 30 minutes des soins de gamme supérieure (source : Insee)

Nombre d'actes en médecine libérale (source : Agence régionale de santé)



4.2. Mettre en place un projet éducatif global

L'Éducation nationale sur le territoire est représentée par les deux académies de Lille et d'Amiens, qui comptent environ 50 000 élèves. Les indicateurs d'éducation sont particulièrement défavorables à la SAT : **56 % des actifs n'ont ainsi pas le baccalauréat**. Une action forte a néanmoins déjà été engagée dans le cadre du Pacte I, au travers du dédoublement des classes, de la création d'un micro-lycée à Maubeuge, de la réduction généralisée du nombre élèves dans les classes. Cet engagement volontariste a permis d'améliorer les performances scolaires et de **diminuer la part d'élèves décrocheurs qui est passée, entre 2018 et 2020, de 8,9 % à 5,8 % en Sambre Avesnois et de 8,4 à 6,5 % en Thiérache**.

Forts de ce résultat, les partenaires souhaitent poursuivre leur action dans deux sens : le premier est la **mise en place de territoires éducatifs** en lien avec les élus locaux ; le second est **l'amélioration de l'attractivité du territoire** pour les élèves et pour les professeurs.

4.2.1. Mettre en place des territoires éducatifs

La coordination entre l'Éducation Nationale et les acteurs du territoire sera renforcée. Il s'agira de mettre en place, à l'échelle communale ou intercommunale, un diagnostic local de territoire. Celui-ci permettra un **projet éducatif global** qui, tant sur le temps scolaire que sur le temps périscolaire, prendra en compte les besoins des élèves en y associant les parents, afin d'acter des actions pédagogiques et éducatives sur le temps du Pacte.

Concrètement, cette volonté s'appuiera sur des **alliances éducatives locales**, qui seront déployées sur toute la SAT en s'inspirant des comitologies en place dans les cités éducatives. L'expérimentation des Territoires Éducatifs Ruraux (TER), en place en Thiérache depuis 2020, sera par ailleurs poursuivie. Enfin, l'expérimentation Contrat local d'accompagnement (CLA), en place actuellement sur la Sambre-Avesnois, sera poursuivie sur ce territoire. Les écoles marquées par les indicateurs sociaux les plus défavorables (consolidés dans l'indice de position sociale, IPS) seront ciblées en priorité dans le cadre d'une extension du dispositif, qui a été initié à la rentrée 2020 en Sambre Avesnois.

Les projets locaux d'éducation prendront nécessairement en compte le caractère multidimensionnel de celle-ci. Ils porteront ainsi un engagement pour l'aide aux devoirs, le numérique éducatif, l'éducation artistique et culturelle, l'éducation sportive. Ils traiteront également plus spécifiquement la question de l'alimentation (restauration scolaire à un euro, circuits courts petits-déjeuners). **L'opération petits-déjeuners sera portée par les inspecteurs de circonscription**, qui feront en sorte que cette opération soit pleinement inscrite dans le projet de l'école. **Une réflexion sera engagée pour étendre ce dispositif aux opérations extrascolaires du type « École ouverte » et « Vacances apprenantes »**. En ce qui concerne l'opération restauration collective à un euro, son développement sera accéléré sur l'ensemble du territoire dans les communes éligibles au dispositif, en lien avec le commissaire à la pauvreté.

Dans le cadre du Pacte, l'Éducation nationale appliquera également une **politique d'allocation progressive de moyens dans le premier et le second degré en tenant compte des spécificités de chaque lieu de vie**. Il s'agit de prendre en considération les conditions sociales et économiques du territoire et de doter chaque unité d'enseignement en fonction de son Indice de Position Sociale (IPS). Dépassant le cadre de l'éducation prioritaire, chacun se voit attribuer une dotation de rentrée correspondant à ses besoins et à ses conditions locales d'exercice.

Afin de favoriser la scolarisation des enfants en situation de handicap, l'ARS finance le déploiement d'équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS). En Sambre-Avesnois, cette équipe est portée par l'association Traits d'Union. En Thiérache, l'équipe déployée par la fondation Savart à partir de septembre 2019 intervient sur tout le nord de l'Aisne. L'objectif est désormais de faire correspondre les territoires d'intervention des EMAS avec les bassins d'éducation et de formation tels que définis par l'Éducation nationale. À compter de 2022, deux EMAS couvriront donc le nord et le centre de l'Aisne : l'une positionnée sur le bassin de St Quentin- Chauny, la seconde sur celui de Laon-Hirson. Chaque équipe est financée à hauteur de 100.000€ / an. Les EMAS, composées de professionnels du secteur médico-social, apportent un appui aux professionnels de l'Éducation nationale, afin de faciliter et de développer la scolarisation des enfants en situation de handicap.

À noter par ailleurs : l'ouverture en septembre 2021 d'une unité d'enseignement en maternelle autisme à Fourmies (7 places financées à hauteur de 280.000€ en année pleine).



4.2.2. Améliorer l'attractivité du territoire

L'accompagnement des enseignants devra être poursuivi. Une action en ce sens est actuellement développée dans l'Avesnois pour les enseignants du premier degré. Afin de stabiliser pour plusieurs années sur le territoire les équipes pédagogiques, **il est proposé aux professeurs des écoles qui restent plusieurs années d'obtenir, à l'issue de leur séjour dans l'Avesnois, un ajout de points supplémentaires au barème mouvement** leur facilitant de fait le retour proche de leur lieu de vie d'origine. Cette opération sera étendue à la Sambre, et de manière plus localisée à des secteurs géographiques spécifiques. Par ailleurs, dans un esprit de concertation avec les collectivités, l'installation en territoire des enseignants (de l'Éducation Nationale mais aussi de l'enseignement supérieur) sera facilitée par un meilleur accès au logement et des dispositifs d'aide à l'emploi des conjoints.

En ce qui concerne le renforcement de l'attractivité pour les élèves, **une politique incontournable est le renforcement des internats**. Ce renforcement passe par l'utilisation du « plan internat du XXIème siècle » pour accompagner les plus jeunes et mettre en avant des internats thématiques. Le dispositif internat, en accord et en soutien avec le Conseil départemental du Nord, pourra utilement être étendu aux élèves d'âge élémentaire, en ciblant ceux dont les conditions de vie ne favorisent pas pleinement les apprentissages. Dans l'Aisne, sera créé un internat d'excellence à Vervins à destination, en priorité, des élèves scolarisés en zone urbaine sensible. Ainsi, après 1,3 million d'euros de travaux financés à parité par l'État et le Département, 67 collégiens intégreront en septembre 2022 ce nouvel internat d'excellence.

En ce qui concerne les lycées, **la Région s'engage à soutenir la création de l'internat de Maubeuge** destiné à l'accueil des élèves des lycées Pierre Forest, André Lurçat, Louis Armand, ainsi que les élèves du micro-lycée de Maubeuge. La livraison de cet équipement est prévue pour la rentrée 2023.

Enfin, l'Éducation Nationale envisage de permettre et de faciliter les affectations d'élèves en interacadémiques pour fluidifier la transition collège/lycée. Pour contrer les réticences à la mobilité constatée sur le territoire, sources de nombreuses orientations « par défaut » conduisant souvent à l'échec et au décrochage scolaire, la Région s'engage en ce sens à déployer de manière expérimentale un parcours d'éducation à la mobilité sur le territoire.



Ecart à la moyenne régionale des résultats des élèves aux évaluations standardisées de CP et de CE1 (source : rectorat)

Part d'élèves décrocheurs (source : rectorat)

Ancienneté moyenne des enseignants du territoire (source : rectorat)

4.3. Enseignement supérieur, formation, orientation professionnelle

Pour faire face au déficit actuel d'offre de formation, la formation aux métiers du numérique fera l'objet d'une attention particulière. La Région développera en ce sens l'offre de formation inscrite au Plan régional de formation (community manager, référent digital, développeur web...) ainsi que le soutien à la reconversion des demandeurs d'emploi vers les métiers du numérique. La formation dans le secteur du bâtiment sera également renforcée.

Par ailleurs, le projet de **création d'un CFA à Maubeuge**, dont les contours restent à définir en fonction des besoins des entreprises du territoire, permettrait de développer une offre de formation par apprentissage de proximité et répondant aux enjeux économiques du territoire.

Il associerait les organismes de formation, les structures prescriptrices de jeunes, les collectivités territoriales et les représentants des professions concernés.

Après un premier travail d'analyse de la structuration pédagogique de ce CFA, confié au GIP Réussir en Sambre Avesnois, le projet de création pourrait être soutenu par l'État et la Région par la mobilisation complémentaire de leurs financements respectifs.

Un campus connecté a été créé à Hirson. Un autre campus connecté a été labellisé et ouvrira à Maubeuge en début d'année 2022. Il s'agira d'un tiers-lieu dans lequel les étudiants, mais aussi les salariés pourront suivre à distance l'ensemble des offres de formation offertes à l'échelle nationale tout en bénéficiant d'un accompagnement de proximité

D'autre part, la dynamique de création d'un campus territorial REV 3, qui réunit des formations déjà existantes, multi-sites, dans des parcours coordonnés et sous un même label, sera encouragée.

Enfin, et afin d'améliorer l'orientation professionnelle des jeunes et leur employabilité, **l'accès à une information diversifiée sur les métiers et les formations présents (ou à développer) sur le territoire du Pacte sera favorisé par l'action conjointe des services de l'Éducation nationale et de la Région.**



4.4. Soutenir le développement du sport

La conception énoncée ci-dessus de l'éducation comme projet local à vocation transversale implique de déployer en particulier les infrastructures sportives permettant la prise en charge de l'éducation physique et sportive des enfants et adolescents. Or aujourd'hui la couverture en équipements sportifs du territoire comporte des insuffisances, qui s'expriment notamment dans le temps d'accès à ces équipements, qui se situe dans le décile le plus défavorisé en comptabilisation régionale. Par ailleurs la coordination de l'offre sportive, notamment entre départements et avec la Belgique, est encore insatisfaisante.

Dans le cadre de la conférence régionale des financeurs du sport, **l'Agence nationale du sport pourra porter une attention préférentielle au territoire du SAT pour la construction de nouveaux équipements et la rénovation de l'existant.** Cette stratégie s'appuiera sur un schéma d'équipement sportif partagé construit par les EPCI, les départements et la Région.

Enfin, **les Jeux olympiques de Paris 2024** constituent une opportunité pour le territoire de la SAT dont certains sites servent déjà de centres de préparations aux Jeux. L'horizon du Pacte doit donner l'occasion aux organisateurs des JO de veiller à ce que les sites déjà implantés sur le territoire (Watissart à Jeumont, hôpital de Felleries / Liessies) puissent bénéficier au maximum des opportunités ouvertes par l'évènement.

[Réflexe transfrontalier : intégrer aux schémas d'équipement sportif les communes belges frontalières, afin de mettre en commun, par exemple, des équipements comme les piscines pouvant bénéficier aux publics de part et d'autre de la frontière.]



4.5. Assurer l'équité de la couverture du territoire en services publics

Dans un territoire vaste, à la population vieillissante, caractérisé par ailleurs par une prévalence du phénomène de non-recours, la bonne couverture du territoire en services publics est un élément indispensable pour la crédibilité de l'action publique.

Pour assurer davantage de proximité, **le déploiement des Espaces France Services sera accéléré jusqu'à 2022**. Dans l'Avesnois, 4 sont déjà existants, dont le camion bleu France Services (qui a accompagné plus de 2000 demandes en 2020), et 4 seront créés d'ici la fin 2022 ; cela représente, pour l'État, un investissement de 120 000 € par an dès 2021, et de 240 000 € à terme. Dans la Thiérache, 6 espaces France Services, dont 4 fixes et 2 mobiles, seront créés d'ici la fin 2022. La possibilité de mutualiser l'espace France Services itinérant de la communauté de communes des Portes de la Thiérache avec la maison France Services postale de Rozoy-sur Serre sera étudiée

Pour faciliter la couverture du territoire, l'État pourra apporter un soutien à l'investissement initial des collectivités pour créer de nouveaux sites, et la Banque des Territoires pourra fournir un soutien financier aux sites mobiles. En fonction des projets et de la nature des services de proximité offerts, **la Région pourra également apporter son soutien financier à certains de ces espaces de services, notamment ceux itinérants**. Elle complétera également l'offre de services par la valorisation de ses propres dispositifs auprès du public.

L'aboutissement de la Maison de l'État à Avesnes-sur-Helpe. Projet structurant du Pacte L sera réalisé grâce à des crédits du plan de relance (5,9 M€). Cette Maison de l'État abritera à terme quelques 120 agents des services de la DRFIP, de la DDTM, de la sous-préfecture, de l'IN et de la PJJ.

Pour ce qui concerne les espaces non-institutionnels, le déploiement des tiers-lieux dans les centres-bourgs et chef lieux sera soutenu via le programme « Nouveaux lieux – Nouveaux liens » de l'État ainsi que par les dispositifs régionaux et départementaux existants, et leur mise en réseaux accompagnée.



Evolution du temps d'accès aux services publics du territoire (source : Insee)



4.6. Améliorer l'accès à la culture et valoriser le patrimoine

Pour améliorer l'image de la SAT à l'extérieur, les différents acteurs veulent tirer tout le potentiel de la culture et du patrimoine. Cette stratégie de valorisation passe, d'un côté, par l'amélioration de l'accès à la culture et au patrimoine et, de l'autre, par la rénovation de ce patrimoine.

Pour améliorer l'accès à la culture, **les partenaires s'engagent d'abord dans une densification des équipements de lecture publique**. En ce domaine, les actions sont différenciées par EPCI et requièrent, la plupart du temps, une prise de compétence communale avec le soutien de l'État dans le cadre d'un contrat territoire lecture. Au total, sur l'ensemble de la SAT, **l'État s'engage à soutenir les contrats territoire lecture à hauteur de 80 000€ sur deux ans**.

D'autre part, l'accès à la culture sera favorisé dans le cadre d'actions portées conjointement avec l'Éducation nationale d'éducation artistique et culturelle, dans le cadre des **contrats locaux d'éducation artistique (CLEA)**. **L'État s'engage à les financer à hauteur de 91 200€ en 2021**. Par ailleurs, **les contrats culture ruralité bénéficieront d'un financement de 54 000€ sur la même période**.

Les partenaires s'engagent également à **poursuivre le déploiement des micro-folies fixes et itinérantes**. Cette prolongation s'appuiera utilement cependant sur un bilan du fonctionnement des micro-folies après deux années de fonctionnement, qui pourra permettre de saisir leurs atouts et leurs limites. Un regard particulier sera porté sur la micro-folie mobile, soutenue par les intercommunalités, afin d'en tirer des enseignements utiles sur les équipements mobiles dans une perspective de désenclavement des territoires ruraux.

Concernant **le pôle des musiques actuelles (PMA) d'Aulnoye-Aymeries** **il a bénéficié d'un soutien d'1,9 M€ de l'État et d'une aide à l'investissement de 5,5 M€ de fonds régionaux dans le cadre du Pacte I**, pour un projet d'un total 10,7 M€. Cet investissement permettra, d'une part, **d'installer à Aulnoye-Aymeries un lieu de formation initiale et continue aux musiques actuelles** et, d'autre part, **de positionner le PMA comme un centre d'animation pour les acteurs de la culture, de l'éducation, du tourisme**. Un financement de 30 000 € a ainsi été prévu par l'État pour accompagner le début de la structuration du projet et à l'ingénierie dédiée à l'action culturelle, au-delà de l'organisation du festival des Nuits secrètes. Quant à la Région, elle soutient l'association les Nuits Secrètes pour son programme d'activité qui inclut notamment l'organisation de son festival, qui donne à ce futur équipement une portée qui dépasse largement le périmètre du territoire de l'Avesnois. De manière complémentaire, elle soutient également plusieurs autres associations sur le territoire (Bougez rock, Secteur 7) qui œuvrent également dans le champ des musiques actuelles.

D'autre part, l'État et la Région s'engagent auprès de la commune de Maubeuge à étudier le soutien qu'ils peuvent apporter à la rénovation et au rayonnement culturel de la scène nationale du Manège. Ils étudieront, en vue de ce soutien, l'insertion de la scène nationale dans l'écosystème culturel territorial, et en particulier les modalités de sa coordination avec le pôle des musiques actuelles cité précédemment. Dans le même esprit, la Région accompagnera le théâtre de chambre à Aulnoye-Aymeries.

Sur le volet de la valorisation du patrimoine, **l'État s'engage à maintenir son soutien en faveur du patrimoine protégé en poursuivant les restaurations de monuments historiques**. Cette action s'inscrit pleinement au sein du volet rénovation du patrimoine du plan de relance qui permet notamment, sur le ressort du Pacte, de restaurer l'abbaye de Maroilles et l'abbaye de Saint Michel ainsi que les fortifications Vauban de Maubeuge, d'Avesnes-sur-Helpe et de Le Quesnoy, ou encore la Tour Florentine de Buire. Le soutien de l'État se manifeste cependant également via des crédits de droit commun : les études en vue d'une restauration seront ainsi accompagnées jusqu'à 80 % et les travaux de restauration à hauteur de 60 % pour les Monuments Historiques classés et 40 % pour les Monuments Historiques inscrits, à l'instar de projets emblématiques réalisés sur des églises fortifiées de la Thiérache. **La collégiale d'Avesnes-sur-Helpe** fera l'objet d'une prise en charge rapide après son incendie dramatique.

Enfin, le petit patrimoine rural, marqueur de l'identité du territoire, fera l'objet d'une attention particulière des services de l'État, et de ceux du Département de l'Aisne. Celui-ci continuera d'accompagner le patrimoine historique de Thiérache à l'instar des églises fortifiées, comme celle de Plomion ou de la collégiale Saint Laurent de Rozoy-sur-Serre. Le Département de l'Aisne s'engage à accompagner l'État dans le financement de tous les édifices classés.



La Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois, l'EPF, la Région, le PNR et l'Etat s'engagent autour d'un projet de requalification de l'Auberge Fleurie. Le Département du Nord pourra apporter un soutien financier au projet retenu dans le cadre de ses politiques de soutien aux communes et EPCI via les dispositifs PTS/ADVB.



4.7. Mettre en place une stratégie culturelle et touristique coordonnée

Au global, **le tourisme sur la SAT souffre d'un insuffisant maillage entre les partenaires**. Cet état de fait résulte de l'étendue du territoire et du nombre d'acteurs différents dans ce secteur. Faisant déjà ce constat, le Pacte SAT I avait organisé, outre la rénovation et l'appui à la création de sites touristiques, des actions de communication et facilitation de l'accès aux équipements culturels. Ainsi, **la fréquentation des lieux touristiques de la SAT a connu une augmentation de plus de 4 % entre 2018 et 2019**.

La crise sanitaire a provoqué une rupture dans cette dynamique. La coordination de la filière touristique reste donc un impératif car elle peut miser, dans le cadre d'une stratégie partagée, sur la promotion du tourisme vert, de l'agrotourisme, ou encore du tourisme fluvestre. Les partenaires s'engagent ainsi en premier lieu à **créer des parcours touristiques à l'échelle des deux arrondissements**.

Ces parcours s'appuieront d'abord sur l'existant, dont le Contrat de rayonnement touristique SAT qui ambitionne, sous l'impulsion de la Région, de structurer une stratégie territoriale de développement touristique autour de l'itinérance et des ressources naturelles, patrimoniales et identitaires du territoire, qui s'appuie notamment sur la notion de « tourisme de nature ». Selon la logique impulsée par la Région, ils valoriseront ainsi la gastronomie du territoire dont le cidre, le Maroilles ou la bière sont les meilleurs porte-paroles.

La SAT est parcourue par des véloroutes Européennes (Scandibérique), Nationales (Mormal) et Régionales. Un Réseau Points-Nœuds va être développé sur l'Avesnois d'ici à fin 2022, connecté au réseau Belge.

Tout est donc réuni pour que le territoire puisse à travers ses infrastructures développer une économie touristique liée à l'itinérance à vélo notamment. La promotion, la communication et l'accueil (marque accueil vélo) autour de parcours thématiques à développer grâce au réseau points-nœuds mis en place par le Département sont à développer, les schémas d'accueil et de services vélo proposés par les EPCI doivent être le point de départ d'une telle démarche.

D'autre part, les parcours se noueront autour des principaux pôles d'attractivité du territoire comme le zoo de Maubeuge, l'hippodrome de La Capelle, le forum antique de Bavay, le Jumping de Maubeuge, dont le Conseil régional appuiera la mise à niveau. **Certaines maisons éclusières situées le long de la Sambre et du canal de la Sambre à l'Oise pourront être réaménagées** pour contribuer au développement de l'offre touristique. Enfin, les partenaires veilleront à consolider l'offre d'hébergement touristique sur la station du Valjoly, qui donne corps à l'idée de « tourisme vert ». La Sambre, arrivant de Belgique pour traverser les deux arrondissements d'Avesnes et Vervins, constitue une opportunité pour faire émerger un projet structurant bâti autour d'un parcours fluvestre (bateau/vélo/randonnée) dédié à l'écrivain Robert-Louis Stevenson. Ce parcours, rendu possible par la remise en navigabilité de la Sambre à l'Oise, doit s'appuyer sur les potentialités offertes par les chemins de service, dont certains tronçons restent à aménager. Certaines maisons éclusières situées le long de la Sambre et du canal de la Sambre à l'Oise pourront être réaménagées pour contribuer au développement de l'offre touristique, avec un accompagnement technique et financier du département de l'Aisne, au travers de son agence de développement du tourisme. L'offre culturelle à proximité (musée, sites, monuments) constitue un facteur d'attractivité. La coordination des acteurs touristiques (promotion, commercialisation, accompagnement des porteurs de projets privés) sera un élément essentiel de la réussite du projet.

Parmi les lieux touristiques structurants sur le territoire, **le familistère de Guise occupe une place de premier plan qui justifie que les partenaires s'engagent à en accélérer le développement**. Grâce au soutien de l'État, de la Région et du Département de l'Aisne, il sera le point nodal de l'amélioration du cadre urbain, paysager et architectural des habitants de Guise. Une attention particulière sera apportée à la coordination de son fonctionnement avec celui du château-fort de Guise et du musée de Vervins, et au-delà des principaux équipements de la SAT pour assurer son rayonnement culturel et touristique.

Pour soutenir la filière touristique, **le réseau des acteurs impliqués dans l'insertion par l'activité économique dans le domaine du tourisme sera consolidé**, dans une proximité entre les services de l'État, des départements, et le monde associatif. L'évolution vers une forme de « consortium tourisme » permettra d'offrir des débouchés dans des secteurs aussi divers que l'hôtellerie, la médiation culturelle, l'entretien des sentiers de randonnée, et de créer un pôle touristique d'excellence tout au long de l'année.



Le besoin de coordination de la filière s'appliquera également aux musées. **Ainsi les moyens des Musées de France évolueront vers une mutualisation, de telle sorte à assurer la présence de personnels statutaires compétents pour assurer un travail en profondeur sur la longue durée. Un responsable scientifique mutualisé permettra notamment au réseau des 10 Musées de France de devenir des points d'ancrage (dont 4 sont déjà bien structurés) pour valoriser le territoire et ses habitants.** Ils seront ainsi considérés comme une porte d'entrée au patrimoine du territoire, et plus largement aux parcours touristiques, en articulation étroite avec les offres de loisirs, d'hôtellerie et de restauration.

Pour consolider l'offre d'hébergement touristique, le Département du Nord met à l'étude des projets d'implantation de résidences hôtelières sur le site du ValJoly. Les nouveaux services de loisirs proposés dans le cadre de la délégation de service public à Vert Marine méritent toute l'attention du secteur touristique.

Plus généralement, le Pacte permettra d'accompagner la mise en œuvre de projets scientifiques et culturels de ces dix établissements, tant dans la restauration et la valorisation des collections que dans des modes renouvelés de médiation, notamment hors les murs. **La mise en place de billets couplés sera ainsi favorisée**, par exemple entre l'Ecomusée de l'Avesnois de Fourmies-Trélon, le familistère de Guise, le MusVerre de Sars Poteries et l'Atelier du Verre de Trélon autour des métiers et des savoir-faire industriels.

Enfin, les partenaires concevront une stratégie de communication commune pour valoriser ce parcours, en portant notamment attention à l'harmonisation de la signalisation touristique à laquelle les collectivités veilleront dans le cadre de l'élaboration de leurs règlements locaux de publicité intercommunaux (RLPI).

[Réflexe transfrontalier : les stratégies touristiques du territoire seront élargies à la Belgique.]



Taux de fréquentation des lieux touristiques (source : DRAC et sous-préfectures)



ACTE D'ENGAGEMENT

Les collectivités suivantes prennent acte des objectifs proposés et des engagements de l'État et de ses partenaires.

Elles s'engagent à réaliser les mêmes objectifs dans le cadre de leurs compétences et de leurs programmes d'investissement.

Elles s'engagent à poursuivre le portage commun.

Elles s'engagent à formaliser cette dynamique par une délibération de leur assemblée dans les trois mois.

En présence d'Emmanuel MACRON, président de la République française

En présence de Jacqueline GOURAULT, ministre de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités locales

Le préfet de la région
Hauts-de-France

Georges-François LECLERC

Le président du conseil régional
Hauts de France

Xavier BERTRAND

Le président du conseil
départemental de l'Aisne

Nicolas FRICOTEAUX

Le recteur de l'académie d'Amiens

Raphaël MULLER

Le président de la communauté
d'agglomération Maubeuge Val de Sambre
Mairie de Jeumont

Benjamin SAINT-HILAIRE

Le préfet de l'Aisne

Thomas CAMPEAUX

Le président du conseil
départemental du Nord

Christian POIRET

La rectrice de la région académique
Hauts-de-France

Valérie DABUIL

Le directeur de l'agence régionale
de santé Hauts de France

Benoît VALLET

Le président de la communauté
de communes du Pays de Mormal

Guislain CAMBIER



Le président de la communauté
de communes du Sud Avesnois
maire de Fourmies

Michaël HIRIAUX

Le président de la communauté
de communes de Thiérache Sambre et Oise
maire de Guise

Hugues COCHER

Le président de la communauté
de communes des Portes de la Thiérache

Jean-François PAGNON

Le maire de Maubeuge

Arnaud DELAGNY

La maire de Le Gosny

Marie-Sophie LESNE

Le maire d'Avinsnes-sur-Helpe

Sébastien SEGUIN

Le maire de Rozoy-sur-Serre

José FLUCHER

Le maire de Saint-Michel

Thierry VERDAVAINE

Le maire de Montcornet

Thomas HENNEQUIN

Le président de la communauté
de communes du cœur de l'Avesnois

Nicolas DOSEN

Le président de la communauté
de communes des Trois Rivières
maire d'Hirson

Jean-Jacques HOMA

Le président de la communauté
de communes de Thiérache du Centre
président du syndicat mixte du Pays de Thiérache

Olivier CAMBRAYE

Le maire d'Aulnois-Aymeries

Bernard BAUDOUX

Le maire d'Hautmont

Stéphane WILMOTTE

Le maire de Vervins

Jean-Marc PRINCE

La maire de le Nouvion-en-Thiérache

Rosilyn CAIL

Le maire de La Capelle

Johann WERY



Le directeur régional
de la banque des territoires

Olivier CAMAU

La directrice territoriale S^{IC} réseaux
Hauts-de-France

Nathalie DARMEINDRIL

Le directeur général de VNF

Thierry GUIMBAUD

Le directeur général de
la CAF du Nord

Luc GRARD

Le délégué régional de La Poste

Georges DEVAZIERES

Le président de la fédération des
centres sociaux du Nord Pas-de-Calais

Luc ROUSSEL

Nonique DENOYELLE

Le président de l'EPF
de Hauts-de-France

Salvatore CASTIGLIONE

Le directeur régional TER
Hauts-de-France

Frédéric GUICHARD

Le vice-président de l'union régionale
pour l'habitat Hauts-de-France

Jean-Pierre CHOEL

La directrice de
la CAF de l'Aisne

Anne UPRAVAN

La présidente de la chambre régionale
de l'économie sociale et solidaire

Peggy ROBERT



Exercice Budgétaire : 2017

Fonction : 50 Services communs
52 Agglomérations et villes moyennes
53 Espace rural et autres espaces de développement

Thème : Aménagement du territoire

Objet : Accord de principe de participation à l'engagement partenarial pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 13 juin 2017, réuni le 29 juin 2017, à 9 heures, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche relevant du cadre stratégique commun, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen et au Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil,

Vu le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » et abrogeant le règlement (CE) n° 1080/2006,

Vu le programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ Nord - Pas de Calais 2014-2020 (n°CCI : 2014FR16M0OP012) approuvé le 11 décembre 2014 par décision n°C(2014)10169 de la Commission européenne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020 et l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application de ce décret,

Vu le contrat de plan État-Région de la Région Nord-Pas de Calais pour la période 2015-2020, signé le 10 juillet 2015,

Vu la délibération n°20160165 du Conseil régional des 26 et 27 mai 2016 relative à « l'adoption du règlement budgétaire et financier »,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2017, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°20170430 du Conseil régional du 30 mars 2017 affectant la somme de 1.500.000 € pour la réalisation d'études complémentaires pour le Réseau Express Hauts-de-France,

Vu l'avis émis par la Commission Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels) lors de sa réunion du 19 juin 2017,

Vu l'avis émis par la Commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale) lors de sa réunion du 22 juin 2017,

Vu l'avis émis par la Commission Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme) lors de sa réunion du 22 juin 2017,

Considérant la spécificité du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, au sein de la Région Hauts-de-France, façonnée par son histoire industrielle qui a subi de plein fouet les crises économiques successives,

Considérant la situation de ce territoire tant structurelle que conjoncturelle :

- Démographie déclinante compte tenu d'un solde migratoire négatif lié au défaut d'attractivité du territoire,
- Développement économique insuffisant pour enrayer un taux de chômage supérieur aux moyennes régionale et nationale dans toutes les zones d'emploi du bassin,
- Difficultés sociales avec un fort retard en matière de formation, en matière de revenu...
- Situation sanitaire préoccupante avec une surmortalité supérieure à la moyenne française,
- Aménagement urbain marqué par la forte empreinte des cités minières et une absence de villes centres fortes qui ont favorisé l'étalement urbain,
- Situation environnementale dégradée liée en particulier aux séquelles de l'exploitation minière.

Considérant le rapport produit par la mission interministérielle, dite mission Subileau, et l'engagement partenarial pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais associant l'Etat, la Région, les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais ainsi que les Communautés d'agglomération et de communes concernées identifiant un plan d'actions sur 10 ans organisé autour de 4 axes principaux.

DECIDE

Par 155 voix « Pour », 0 voix « Contre », 0 voix « Abstention »

➤ D'approuver l'engagement partenarial pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, ci-annexé, et de donner un accord de principe pour y participer sur la base :

- d'une mobilisation de ses politiques thématiques et de droit commun dont l'enveloppe globale est estimée pour la première période quinquennale à plus de 300 M€,
- d'une mobilisation d'une enveloppe spécifique de 3 M€/an sur 10 ans pour la réhabilitation du parc de logement social des cités minières et de 39 M€ au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,
- d'un appui à l'ingénierie du territoire en mettant à disposition un poste de chargé de mission au sein de la délégation interministérielle en charge de la redynamisation du bassin minier et en réaffirmant son soutien à la Mission Bassin Minier.

➤ De tout mettre en œuvre pour faciliter, en tant qu'autorité de gestion du PO FEDER-FSE-IEJ Nord - Pas de Calais 2014-2020, la mobilisation des crédits européens sur le territoire du bassin minier.

➤ De participer aux différents outils de pilotage stratégique, opérationnel, et technique tels que définis conjointement par les différents partenaires de l'engagement pour mobiliser les moyens définis ci-dessus.

➤ De mobiliser dès 2017 ses politiques thématiques et/ou de droit commun sur des premières opérations susceptibles de répondre à l'engagement pour le renouveau du bassin minier conformément aux modalités de mise en œuvre de ses politiques.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à finaliser sous réserve de modifications non substantielles et à signer et les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Etaients présents (119) : Madame Milouda ALA, Madame Sabine BANACH-FINEZ, Monsieur Charles BAREGE, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Anne-Sophie BOISSEAU, Madame Chantal BOJANEK, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Yves BUTEL, Madame Céline-Marie CANARD, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Karine CHARBONNIER, Madame Mireille CHEVET, Madame Julie CODRON-RIQUIER, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Jacques DANZIN, Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur François DECOSTER, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Olivier DELBE, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Corinne DEROO, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Monsieur Eric DILLIES, Madame Mélanie DISDIER, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Yves DUPILLE, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Michel FOUBERT, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Madame Monique HUON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Florence ITALIANI, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Mathilde JOUVENET, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Nathalie LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Grégory LELONG, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Valérie LETARD, Madame Brigitte LHERBIER, Monsieur Alexis MANCEL, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Fatima MASSAU, Madame Brigitte MAUROY, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Ludovic PAJOT, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Anne PINON, Madame Patricia POUPART, Monsieur Benjamin PRINCE, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Sophie ROCHER, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Didier RUMEAU, Madame Monique RYO, Madame Rachida SAHRAOUI, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Alexis SALMON, Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur Serge SIMEON, Madame Valérie SIX, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMAN, Monsieur Ghislain TETARD, Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Edith VARET, Monsieur Rudy VERCUCQUE, Monsieur Denis VINCKIER, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

Pouvoirs donnés (50) :

Groupe Les Républicains et apparentés (20) :

Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Sabine BANACH-FINEZ, Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Monsieur Gérald DARMANIN donne pouvoir à Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Guillaume DELBAR donne pouvoir à Madame Milouda ALA, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE donne pouvoir à Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Adrien DI PARDO, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE donne pouvoir à Madame Aurore COLSON, Monsieur Eric DURAND donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Monique HUON, Monsieur Simon JOMBART donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur André-Paul LECLERCQ donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT, Madame Brigitte LHOMME donne pouvoir à Monsieur Alexis MANCEL, Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Brigitte LHERBIER, Madame Manoëlle MARTIN donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Isabelle PIERARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Nesrédine RAMDANI donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE, Monsieur Philippe RAPENEAU

donne pouvoir à Madame Françoise HENNERON, Monsieur Benoit WASCAT donne pouvoir à Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE.

Groupe UDI – Union Centriste (12) :

Madame Elizabeth BOULET donne pouvoir à Madame Corinne DEROO, Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Marguerite DEPRES-AUDEBERT donne pouvoir à Madame Amel GACQUERRE, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Hakim ELAZOUZI donne pouvoir à Monsieur Benjamin PRINCE, Madame Brigitte FOURE donne pouvoir à Madame Monique RYO, Madame Catherine FOURNIER donne pouvoir à Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Sophie GRANATO-BRICOUT donne pouvoir à Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Anthony JOUVENEL donne pouvoir à Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Monsieur François DECOSTER, Monsieur Dominique MOYSE donne pouvoir à Monsieur Grégory LELONG, Monsieur Jean-François THERET donne pouvoir à Monsieur José SUEUR.

Groupe Front National – Rassemblement Bleu Marine (18) :

Madame Nathalie ACS donne pouvoir à Monsieur Alexis SALMON, Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Vincent BIRMANN donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Monsieur Nicolas BERTIN, Madame Patricia CHAGNON donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Françoise COOLZAET donne pouvoir à Madame Marie-Claude ZIEGLER, Monsieur Pierre DENIAU donne pouvoir à Monsieur Ludovic PAJOT, Madame Véronique DESCAMPS donne pouvoir à Monsieur Rudy VERCUCQUE, Madame Marie DESMAZIERES donne pouvoir à Monsieur André MURAWSKI, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Antoine GOLLIOT donne pouvoir à Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI donne pouvoir à Monsieur Eric RICHERMOZ, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE donne pouvoir à Madame Chantal BOJANEK, Madame Marine LE PEN donne pouvoir à Madame Mireille CHEVET, Monsieur Olivier NORMAND donne pouvoir à Monsieur Christophe MARECAUX, Monsieur Jean-Richard SULZER donne pouvoir à Monsieur Jacques DANZIN, Madame Mylène TROSZCZYNSKI donne pouvoir à Monsieur Yves DUPILLE.

N'ont pas participé au vote (14) : Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Agnès CAUDRON, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Pierre DENIAU, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Monsieur Eric DILLIES, Madame Mélanie DISDIER, Madame Christine ENGRAND, Madame Sophie GRANATO-BRICOUT, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Madame Brigitte MAUROY, Monsieur Ludovic PAJOT, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Rachida SAHRAOUI.

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

ADOpte DANS SON INTEGRALITE

Xavier BERTRAND

Président du Conseil régional

Annexe

Introduction

En s'associant à l'engagement pour le renouveau du bassin minier, les différents partenaires se sont accordés le 07 mars 2017 à mettre en œuvre un plan d'actions sur 10 ans organisé autour des quatre axes suivants :

1. Redonner de l'énergie au territoire, en faire un territoire d'excellence de la transition énergétique :
 - Accélérer le rythme de réhabilitation des logements en en faisant un levier d'emploi et d'innovation,
 - Renforcer les centralités du bassin minier,
 - Faciliter la mobilité des biens et des populations,
 - Faire du bassin minier un ensemble cohérent de Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte.
2. Redonner du mouvement au territoire :
 - Favoriser le développement d'activités économiques,
 - Soutenir tous les usages du numérique,
 - Accompagner les populations dans leur développement social, économique et citoyen.
3. Redonner de la fierté aux habitants et métamorphoser leur cadre de vie :
 - Cultiver l'image d'un territoire aux paysages attractifs,
 - Valoriser les sites de mémoire miniers, historiques et culturels,
 - Améliorer la santé des habitants.
4. Réparer le passé et conforter la responsabilité et la solidarité des acteurs du territoire :
 - Apaiser les plaies du passé,
 - Accompagner la recomposition des territoires de projet et de gestion,
 - Assurer le pilotage général de la démarche.

Par la présente délibération il s'agit pour le Conseil régional Hauts-de-France de mettre en cohérence son engagement via :

- la mise en œuvre de ses politiques,
- la mobilisation de ses compétences en tant qu'autorité de gestion du PO FEDER-FSE-IEJ Nord - Pas de Calais 2014-2020,
- sa participation aux différents outils de pilotage stratégiques, opérationnels et techniques liés à la démarche.

L'ensemble des enveloppes financières précisées ci-dessous ne constitue en aucun cas des réservations de crédits ; les différentes aides régionales évoquées seront affectées selon les modalités de mise en œuvre des différentes politiques ou différents dispositifs concernés, sur la base de dossiers complets et sous réserve de leur instruction et de crédits disponibles au budget régional.

I – Les crédits régionaux de droit commun

S'agissant de ses politiques thématiques et de droit commun, différents dispositifs pourront être mobilisés dans le cadre d'une démarche stratégique intégrée, développée à l'échelle du bassin minier.

1. En matière d'aménagement des territoires, de mobilité et de cadre de vie

La Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) pourra accompagner les projets d'aménagement concourant à l'attractivité et à la cohésion des territoires du bassin minier (centralité urbaine, réhabilitation des cités minières, désenclavement et renforcement de l'attractivité des territoires...) en cohérence avec la délibération de principe adoptée en séance plénière du 8 juillet 2016 ; ce sont environ 70 M€ susceptibles d'être mobilisés durant la première période quinquennale.

Concernant le volet infrastructures transports, en écho au projet de développement économique du canal Seine Nord, la Région s'engage à accompagner le développement fluvial et portuaire intérieur ; à cet égard ce sont environ 6 M€ qui pourront être mobilisés durant la même période sur les ports fluviaux du bassin minier. Toujours sur le volet de soutien au développement économique, la Région s'est également engagée aux côtés de l'Etat à hauteur de 1 million € sur l'échangeur « Pierres Blanches » de l'A21 dans le Denaisis.

Les mobilités et leurs évolutions qui garantissent l'accès à l'emploi, à la formation, aux lieux de tourisme et de culture, font partie des enjeux identifiés au niveau régional et plus particulièrement au niveau du bassin

minier. Son désenclavement, aussi bien pour les déplacements internes que pour l'arrimer aux grands pôles régionaux, est un enjeu majeur du territoire qui ne manquera pas de renforcer son attractivité et son potentiel de développement.

Ainsi, la Région Hauts-de-France a affecté le 30 mars 2017 une somme de 1,5 M€ pour poursuivre les études de définition du futur Réseau Express Régional. De même, elle mobilisera ses politiques afin de :

- Pérenniser et renforcer le réseau ferré structurant via le volet ferroviaire du Contrat de Plan Etat-Région (lignes Saint Pol-Béthune, Valenciennes-Mons, Valenciennes-Lourches...),
- Renforcer l'attractivité des gares en mobilisant la politique Bus à Haut Niveau de Service/Transports en Commun en Site Propre (projets des lignes Bulles porté par la Syndicat Mixte Artois-Gohelle...), en créant des Pôles d'échanges Structurant Multimodaux ou en améliorant la qualité d'accueil dans les gares proprement dites.

Concernant le volet numérique, la Région pourra mobiliser en termes de dispositifs :

- Le développement du Très Haut Débit dans les zones publiques,
- L'appui au développement de feuilles de route numériques des intercommunalités.

2. En matière d'emploi, de formation et de développement économique et d'innovation

Il s'agit pour la Région d'accompagner la création d'emplois et l'attractivité du bassin minier en mobilisant à la fois les lycées et les centres de formation professionnelle et d'apprentissage, mais également en accompagnant la population vers l'emploi par le biais des partenariats engagés d'ores et déjà avec les acteurs du monde économique et le réseau des plateformes « Proch'emploi »

Si la Région s'est engagée dès janvier 2016 au développement de plateformes régionales « Proch'emploi » sur les territoires du bassin minier (2,36 M€ mobilisable pour la première période quinquennale), elle entend durant la même période consacrer au territoire :

- 15 M€ (hors rémunération des stagiaires) pour le programme régional de formation permettant la validation des acquis et de l'expérience ainsi que l'accès au PASS « Formation et Emploi »,
- 5 M€ sur les moyens d'accompagnement de la population par le biais des missions locales, des maisons « emploi et formation » ainsi que des Espaces Info. Formation/Orientation.

Outre la création d'un internat au lycée Béhal de Lens pour un montant estimé à 4,1 M€, le Conseil régional entend poursuivre son investissement tant sur le maintien en état de son patrimoine (ex : lycée professionnel Allende et lycée Malraux de Béthune, lycée Darchicourt et Pasteur à Hénin-Beaumont, lycée Rabelais et lycée professionnel de Douai...) que sur des opérations lourdes de restructuration (ex lycée Yourcenar à Beuvry, lycée professionnel Mansart à Marly....) d'extension (ex lycée Béhal à Lens, ERPD de Douai...) et de développement (ex lycée professionnel de Raismes, Lycée Anatole France de Lillers....) Le Programme Prévisionnel d'investissement afférent fera l'objet d'une délibération en séance plénière d'ici la fin de l'année ; globalement ce sont près de 39 M€ qui pourront être concernés pour les établissements du Territoire du Bassin Minier du Nord et du Pas de Calais

En ce qui concerne l'apprentissage, la Région pourra en lien avec la Communauté d'agglomération de Douai, examiner la pertinence de mobiliser 12,5 millions € sur le CFA du Douaisis en complément de son engagement sur le projet d'internat pour alternants au lycée des travaux publics de Bruay-la-Buissière.

Il est également à noter qu'en matière de formation professionnelle continue, la Région s'engage à calibrer son offre tant en volume qu'en caractéristiques techniques pour répondre aux attentes qui seront construites sur le bassin minier.

Par ailleurs, en cohérence avec le SRDEII qui propose aux acteurs économiques ainsi qu'aux habitants du bassin minier de porter une nouvelle vision large et ambitieuse pour un développement innovant et équilibré des territoires ainsi qu'un rayonnement à l'international, la Région entend mobiliser ses dispositifs :

Outre le plan « proch'emploi » évoqué ci-dessus, l'impact des plans starter et booster sur le bassin minier est significatif. Avec 1,3 millions d'habitants ce territoire peut prétendre à un financement de 9,3 M€ par an répartis comme suit :

- 3,4 M€/an au titre du plan starter sur la création et la transmission d'entreprises y compris en économie sociale et solidaire et en innovation sociale (34 M€ sur 10 ans),
- 5,9 M€/an au titre du plan booster notamment dans le cadre des filières d'entreprises, du commerces, de l'artisanat dont CD2E et Team2 (59,15 M€ sur 10 ans).

S'agissant plus spécifiquement du numérique, la Région pourra mobiliser ses dispositifs contribuant au développement de l'emploi, du développement économique et de l'innovation :

- développement de la filière numérique déconcentrée par la mobilisation du plan *Essaimage by Euratechnologie* (en appui à toutes les intercommunalités),
- digitalisation des entreprises (TPE, PME, artisans...) en partenariat avec les organismes consulaires
- formation aux nouveaux métiers du numérique,
- soutien à l'organisation d'évènements créatifs (*Hackathon* et *Start-Up Week-End...*) via le dispositif régional INS'pir (Innovation Numérique et Sociale, Projet d'Initiative Régionale).

Par la présente délibération, le Conseil régional, propose d'expérimenter dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier, un contrat d'implantation qui consistera à se mettre collectivement en mode projet pour accueillir toute forme d'entreprises.

Enfin la Région sera particulièrement attentive aux décisions nationales essentielles pour renforcer l'attractivité économique du bassin minier et plus particulièrement celles concernant les mesures législatives et réglementaires inhérentes à l'évolution du zonage des aides à finalité régionale pour couvrir une part significative du territoire.

3. Concernant le rayonnement du bassin minier et les services à la population

Il s'agit pour la Région de répondre aux besoins socio-économiques des habitants du bassin minier et de mobiliser dans ce cadre ses différentes politiques de droit commun.

En matière de culture ce sont plus de 97 M€ qui sont susceptibles d'être mobilisés sur le bassin minier durant la première période quinquennale ; outre le soutien au Louvre-Lens à hauteur de 50 M€, la Région investira 5 millions € pour accueillir le pôle de conservation des œuvres du Louvre. Elle continuera par ailleurs à soutenir à hauteur de plusieurs millions d'euros les scènes des territoires du bassin minier telles que la Scène Nationale du Bassin Minier : Culture Commune à Loos-en-Gohelle, la Scène Nationale des Arts de la rue : le Boulon à Vieux-Condé, l'Hippodrome de Douai ou encore le Phénix de Valenciennes – Métropole et la Comédie de Béthune.

Elle accompagnera également les actions de proximité permettant de fédérer la population autour de projets culturels tels que les micro-folies, les scènes mobiles...

Par ailleurs la Région pourra investir 9,2 M€ durant la première période quinquennale pour la politique culturelle en faveur de la conservation et de la valorisation du patrimoine (dont la contribution au centre Historique Minier de Lewarde : 1,7 M€/an ou le soutien aux outils de médiation culturelle autour de l'inscription du bassin Minier au patrimoine mondial via la Mission Bassin Minier : 140 000 €/an).

Enfin il est à noter que la Région sera attentive à l'évolution de la candidature du bassin minier pour le projet d'accompagnement de l'exposition universelle de Paris 2025.

En matière de tourisme la Région contribuera à renforcer l'attractivité du territoire et son rayonnement touristique en accompagnant le contrat de destination « Autour du Louvre-Lens » mais également le contrat de rayonnement triennal et les plans d'actions stratégiques des territoires du bassin minier. Dans le cadre de ses priorités d'intervention et de la nouvelle démarche de partenariat avec les territoires la Région pourra mobiliser près de 0,8 M€ pour la première période quinquennale.

S'agissant du Sport, outre le soutien des actions sport/santé et de l'activité des 70 clubs du bassin minier à hauteur de 1,75 M€, près de 25 M€ pourront être mobilisés pour investir dans les équipements sportifs du bassin minier, que ce soit en termes de rénovation, d'extension ou de création (patinoire de Béthune, piscine de Valenciennes, centre régional des arts martiaux à Verquin)

En matière de Santé, 5 M€ pourront être investis durant la première période quinquennale pour lutter contre la désertification médicale, pour soutenir les investissements et également les dispositifs de prévention et de condition de vie.

Enfin 0.5 millions € pourront être alloués pour le développement des usages numériques auprès de la population en matière de santé.

En matière de numérique, la Région pourra accompagner les projets des territoires dans le cadre du dispositif Tiers lieux du numérique pour financer la montée en puissance de véritables emplacements totem dans tous les territoires intercommunaux. 1,3 M€ pourront être investis dans les prochaines années pour le développement des usages numériques auprès de la population.

II – les crédits spécifiques régionaux sur la question du logement et de la politique de la ville

En ce qui concerne la politique de la ville, la Région Hauts-de-France mobilisera 9 M€ (investissement et fonctionnement) d'ici 2021 pour accompagner la mise en œuvre des contrats de ville du bassin minier, au travers des actions relevant des piliers des contrats ville propres à chaque EPCI mais aussi au travers de ses 3 priorités d'intervention :

- Renforcer le développement économique et l'accès à la formation, l'apprentissage et l'emploi des habitants des quartiers,
- Contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle,
- Améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat.

Par ailleurs dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) porté par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), la Région soutiendra les quartiers d'intérêt national et régional identifiés sur le bassin minier.

Elle mobilisera à cet effet un budget de 39 millions € sur 10 ans pour accompagner la transformation durable des quartiers via, par exemple, le renforcement du développement économique, l'amélioration de l'attractivité des quartiers, l'innovation sociale et/ou numérique, ...

En matière de logement, les quartiers retenus au titre du NPNRU accompagneront la dynamique régionale de réhabilitation et de transformation du parc de logements sociaux et privés, en contribuant au bien-être individuel, réduisant les charges locatives tout en s'inscrivant dans une logique de transformation écologique et sociale.

En complément, la Région mobilisera une enveloppe spécifique de 30 M€ sur 10 ans afin d'accompagner le programme de réhabilitation de 23 000 logements sociaux miniers prévus dans l'engagement pour le renouveau du bassin minier.

III – La mobilisation du PO FEDER- FSE-IEJ Nord - Pas de Calais 2014-2020

Dans le cadre de ses compétences en matière d'Autorité de gestion du Programme Européen FEDER-FSE-IEJ 2014-2020, le Conseil Régional Hauts-de-France sera particulièrement attentif pour faciliter, sur le territoire du bassin minier, la mobilisation des crédits européens.

Environ 7 millions € de FEDER PO 2014-2020 sont d'ores et déjà engagés, dont à titre d'exemples 2,2 millions € sur la transformation de la cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière et 1,3 millions € sur la réhabilitation du site du 9/9 bis auquel sont susceptibles de s'ajouter 113 millions € dont 29 millions € d'Investissements Territoriaux Intégrés programmables. Ces estimations prennent en compte à la fois les projets en cours d'instruction pour 2017, les montants réservés notamment pour le Pôle de Conservation des Œuvres du Louvre, ainsi que les projets identifiés comme susceptibles de bénéficier de fonds européens.

Par exemple s'agissant du numérique, 34.5 M€ pourront être consacrés à l'opérationnalisation des feuilles de route numériques territoriales.

IV – Les moyens mis en œuvre par la Région Hauts-de-France

Conformément à la délibération du 8 juillet 2016, un état des lieux des ressources d'ingénierie existantes et mobilisables sur le territoire du bassin minier au service de la mise en œuvre du dispositif PRADET sera réalisé. Il sera complété par l'identification de besoins d'ingénierie non encore pourvus.

Dans ce cadre le soutien de la Région Hauts-de-France au programme d'activités de la Mission Bassin Minier est confirmé à hauteur de 680 000 € / an et sera redéfini au regard des missions attendues pour accompagner l'engagement pour le renouveau du bassin minier.

La Région Hauts-de-France mobilisera également un poste de chargé de mission (un équivalent temps plein), dévolu à la Délégation interministérielle pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.

Engagement pour le
renouveau du bassin minier du
Nord et du Pas-de-Calais

Engagement pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais

Le bassin minier Nord- Pas-de-Calais en quelques chiffres :

- 1 200 000 habitants, soit près de 20 % de la population régionale des Hauts-de-France
- 8 intercommunalités, 3 pôles métropolitains et 251 communes
- plus de 650 hab/km²
- un vaste territoire de plus de 100 km d'Est en Ouest et de 50 km du Nord au Sud
- un taux moyen de chômage de 19,7%, 4 points au-dessus de la moyenne régionale et 10 points au-dessus de la moyenne nationale



Étendue du gisement houiller dans le Nord et le Pas-de-Calais
© CC BY-SA 3.0

Le bassin minier: un territoire marqué par l'histoire

Le bassin minier constitue une **entité physique, historique, paysagère, culturelle dont l'unité transcende les frontières administratives**. Il représente un vaste territoire, de 1,2 million d'habitants, soit 17 % de la population régionale, et recouvre 251 communes sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

L'exploitation minière qui s'est développée à partir de la découverte du charbon en 1720 à Fresnes-sur-Escaut, dans le prolongement du gisement wallon en Belgique et s'est intensifiée durant 3 siècles a permis non seulement au territoire, mais aussi à la région et au pays tout entier de se développer.

Cette exploitation du charbon a fait l'histoire et la richesse du bassin minier, façonné son paysage, à la fois naturel et urbain, et forgé une communauté de destins, enrichie par plusieurs vagues d'immigrations, liées à l'essor de l'activité minière et aux nombreux chantiers de reconstruction après les deux conflits mondiaux.

Le déclin de l'exploitation charbonnière à compter des années 1950 a profondément et durablement marqué le bassin minier économiquement et socialement. En effet, le taux de chômage moyen sur le territoire y est très nettement supérieur aux moyennes régionales et nationales. Le taux de pauvreté sur le bassin minier est très important : 23,1 % contre 18,2 % au niveau régional et 14,5 % au niveau national. Cette précarité sociale se double d'une précarité sanitaire qui se traduit par une espérance de vie de 6 ans inférieure à celle d'un Francilien. Cette double précarité, sociale et sanitaire, est plus marquée pour les femmes.

Les conséquences du déclin puis de l'arrêt de l'activité charbonnière se sont également fait sentir d'un point de vue démographique, avec un déclin dès les années 1960. Toutefois, sur les quinze dernières années, cette tendance au repli démographique s'infléchit. Ainsi, les communautés d'agglomération (CA) de Béthune-Bruay Artois Lys Romane., de Valenciennes Métropole et de La Porte du Hainaut enrayent la baisse et stabilisent leur population, tandis que celles de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin et du Douaisis continuent de connaître un léger recul annuel moyen de leur population. Le solde migratoire est négatif, compensé toutefois par un solde naturel positif sur les territoires qui stabilisent leur population.



Chevalement Chabaud-Latour, Condé-sur-l'Escaut (Nord)-©-Philippe Fruitier - Altimages

Le changement d'image du bassin minier

Le bassin minier est engagé aujourd'hui dans une **dynamique de renouveau**, qui a notamment commencé par son inscription le 30 juin 2012 au **patrimoine mondial de l'humanité** par l'UNESCO en tant que « Paysage culturel évolutif vivant ».

Cette inscription reconnaît la valeur universelle de l'héritage minier, comme patrimoine matériel et immatériel, et plus globalement celle de l'industrie, qui ont tous deux constitué les fondements culturels du territoire. Par cette reconnaissance, le bassin minier est amené à changer le regard sur lui-même et son histoire et ses habitants sont amenés à retrouver la fierté d'y vivre.

Le changement d'image du bassin minier a été également engagé par la **réalisation du Louvre-Lens**, décidée pour impulser une nouvelle dynamique de développement local et régional autour de la culture et du patrimoine industriel. Le bassin minier a, en *effet*, de nombreux atouts à faire valoir et notamment sa situation géographique exceptionnelle, à proximité de la Belgique et du sud du Royaume-Uni, et desservi par un réseau autoroutier et routier dense et par le TGV.

Engager la métamorphose du bassin minier

L'enjeu actuel est de donner au bassin minier **une nouvelle capacité à créer et développer des projets** et de l'activité, afin qu'il rayonne à nouveau sur le territoire régional dans son ensemble, ainsi qu'au plan national. Il s'agit de **définir le cadre stratégique** dans lequel l'État et les collectivités locales peuvent inscrire leurs actions.

Il est essentiel de bâtir aujourd'hui un plan d'action qui permette de répondre aux urgences constatées tout en aidant le territoire à se projeter dans l'avenir en insufflant un nouvel élan, de proposer aux habitants un projet, en créant les conditions favorables au développement de l'emploi local et des filières d'excellence. **Le territoire doit ainsi passer d'une logique d'attente à une logique de mouvement**, d'une situation d'isolement à un partage de culture commune et au respect des diversités au service d'une nouvelle unité.

L'état des lieux montre que le bassin minier présente de réels atouts sur lesquels les stratégies peuvent s'appuyer. Les nombreuses infrastructures existantes appellent une valorisation plus forte. Le Canal Seine-Nord Europe ouvre quant à lui des perspectives exceptionnelles.

Dans le même temps, un plan d'actions doit permettre sans tarder d'intensifier les efforts en faveur d'une meilleure cohésion sociale sur ce territoire, de redonner du pouvoir d'achat à ses habitants et, plus fondamentalement, de leur redonner espoir et fierté dans une communauté de destins.

A cet *effet*, les actions de l'État et des collectivités territoriales qui seront privilégiées doivent viser essentiellement à soutenir l'élaboration d'une politique locale cohérente à l'échelle de tout le territoire et à développer l'ingénierie de projet, tout en ayant des choix clairs sur les priorités à traiter.

Il est en *effet* indispensable de contribuer dès que possible à l'émergence d'une dynamique nouvelle sur ce territoire qui regroupe **plus d'un million d'habitants**, c'est-à-dire autant que la métropole lilloise. A cette fin, il est indispensable qu'une **véritable maîtrise d'ouvrage publique** soit mise en place, dans laquelle l'État prendra, en lien avec les collectivités, une part active.

Le contexte plaide pour une contractualisation souple recoupant le contrat cadre et le pacte. Il s'agit, à ce titre, de renforcer toutes les coopérations. Le bassin minier reste en *effet* encore trop marqué par un manque de cohérence qui nuit à l'efficacité de son développement. Il est donc essentiel de renforcer la cohésion des institutions locales, d'accroître les collaborations entre les acteurs et de développer un esprit d'initiative pour définir résolument des priorités d'intervention. En effet, l'absence de projet territorial commun à une échelle suffisante rend la logique des actions de réparation, de mise en valeur des atouts patrimoniaux, de développement, peu perceptible par les habitants et les acteurs économiques.

Le présent document esquisse un plan d'action composé de **4 axes principaux** qui a vocation à se déployer sur une **échelle de 10 ans**.

1 - Redonner de l'énergie au territoire, en faire un territoire d'excellence de la transition énergétique

Le bassin minier continue d'apparaître dans l'imaginaire collectif comme le territoire du mal-logement, un ensemble géographique global d'où n'émerge vraiment aucune centralité et où la mobilité est absente.

L'ambition des pouvoirs publics est donc d'agir fortement et durablement pour faire du bassin minier un territoire d'excellence de la transition énergétique en investissant massivement dans la réhabilitation des logements, en renforçant les centralités urbaines et en développant la mobilité des biens et des populations.

1. Accélérer le rythme de réhabilitation des logements en en faisant un levier d'emploi et d'innovation

L'objectif est d'éradiquer les logements énergivores, afin que l'ensemble de ses habitants, y compris les propriétaires modestes, puissent retrouver un logement digne et économe et gagner ainsi en qualité de vie et en pouvoir d'achat. Il s'agit d'aller très au-delà des programmes actuels de rénovation conduits en faveur du logement social par les bailleurs et de ceux en faveur du logement privé avec les crédits de droit commun, qui devront être renforcés, afin de réaliser un vaste programme de réhabilitation.

Concernant les cités minières un programme d'aménagement, de désenclavement et de restauration du bâti, concernant **23 000 logements** sur la durée de l'engagement, s'impose pour amorcer un renversement d'image et un processus de diversification sociale. Ce programme suppose:

- de réhabiliter de manière qualitative le bâti à fort enjeu patrimonial et viser un niveau de performance énergétique atteignable au regard des contraintes techniques et financières,
- de travailler sur la transformation intérieure des logements afin de les adapter au mode de vie actuel, de faciliter le maintien des personnes âgées à domicile et l'accueil de nouvelles populations,
- de valoriser le cadre de vie des cités minières par un traitement plus ambitieux et durable des espaces publics,
- d'améliorer l'attractivité résidentielle de ces ensembles pour permettre une diversification du peuplement,
- d'interroger la capacité des cités à accueillir de nouvelles fonctions urbaines,
- de densifier raisonnablement les cités aux abords des nouvelles lignes de transports collectifs en site propre,
- d'associer davantage les habitants aux projets.

Cet objectif de 23 000 logements rénovés, deux fois plus important que le volume de réhabilitations initialement prévu (11 000), sera mis en œuvre de préférence dans des cités qui seront reconnues comme prioritaires par les partenaires.

Outre les moyens supplémentaires sur lesquels se mobilisent l'État, le Conseil régional et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), à la même hauteur, la réalisation d'un tel programme impose d'accroître les moyens techniques et les capacités d'intervention des bailleurs.

Dans ce cadre, les bailleurs concernés devront lancer une démarche visant à rechercher des partenariats permettant de garantir la réalisation opérationnelle et rapide du volume de logements à rénover. Un rapprochement et un cadre de travail partagé avec le Groupe SNI et Action Logement seront utilement mis en œuvre.

Par ailleurs, toute opération du présent engagement en matière de réhabilitation des logements, d'aménagement urbain et de construction ou de réhabilitation d'équipements publics structurants, devra faire l'objet d'une association de l'ensemble des partenaires, en veillant notamment à une meilleure articulation de la politique patrimoniale des bailleurs avec la stratégie d'aménagement des collectivités territoriales.

Cette démarche de « projets intégrés » a comme objectif partagé que l'amélioration de l'habitat devienne un facteur d'attractivité économique et de rebond pour le territoire.

Ce programme de rénovation s'attachant à traiter l'environnement urbain des cités s'inscrit dans le cadre du label UNESCO, qui a notamment vocation à conforter la mise en œuvre de ce programme. Il intégrera enfin la rénovation des réseaux d'assainissement et d'eau potable, avec l'appui financier de l'agence de l'eau Artois Picardie.

Ce programme ambitieux aura, par ailleurs, vocation à **soutenir et développer la filière de l'écoconstruction** dont les effets positifs sur l'emploi local seront rendus possibles par la mobilisation des entreprises du bâtiment et de leurs organisations professionnelles de recrutement local et de formation.

Les opérations de rénovation pourront également être un levier de développement d'innovations techniques, notamment en matière environnementale, qui feront du bassin minier un territoire d'excellence reconnu aux plans national et international. Les centres de formation d'apprentis d'ores et déjà présents sur le bassin minier, à Hénin-Beaumont ou Loos-en-Gohelle, et celui prévu à Douai, de même que l'EITRE (écosystème intégré pour la Transition et la Rénovation Énergétique) regroupant le Lycée et l'IUT de Béthune, ou encore le Cd2e, seront de précieux outils pour les secteurs de l'écoconstruction et de l'adaptation du bâti pour le maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes.



Bruay-la-Buissière (Pas-de-Calais) ©-Philippe Fruitier- Altimages

L'écoconstruction et la rénovation énergétique des bâtiments pourront notamment s'appuyer sur des filières agricoles innovantes fondées sur les biomatériaux, développées dans le cadre de la valorisation des terres agricoles polluées.

Au-delà de la rénovation énergétique des logements, ce programme contribuera à changer le regard sur le bassin minier par une démarche volontariste de **mixité sociale**, portée par les EPCI dans le cadre des orientations fixées par la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme renouvelé (dite loi Alur).

Enfin, si la réhabilitation du patrimoine minier sera recherchée, l'engagement de l'État aux côtés des collectivités territoriales, dans la dynamique d'un patrimoine culturel vivant et évolutif, sera de **produire une offre nouvelle de logements dessinant la cité minière du XXI^e siècle**. Cette ambition pourra conduire au lancement d'un concours européen d'architecture pour le bassin minier.

L'État s'engage à :

- **permettre de « plus que doubler » le volume actuel des logements sociaux réhabilités chaque année, en mobilisant les dispositifs de droit commun de financement du logement social à hauteur de 100 M€ et en favorisant l'émergence d'un partenariat global pour renforcer les bailleurs sociaux ;**

- ***doubler le nombre de logements réhabilités par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et favoriser les travaux d'amélioration de l'habitat privé par la mobilisation de 75 M€ de crédits de l'ANAH sur la période 2017-2021.***

L'ANRU mobilisera également un minimum de 150 M€ pour accélérer le renouvellement urbain dans le cadre des quartiers d'intérêt régional et des quartiers d'intérêt national déjà identifiés.

L'État s'engage, en outre, à réexaminer la programmation prévue pour les opérations relevant du Nouveau programme national de renouvellement urbain situées dans le bassin minier, afin d'améliorer les interventions sur les espaces publics, en mobilisant particulièrement l'augmentation de 20 % des crédits de l'ANRU adoptée en loi de finances initiale pour 2017.

2. Renforcer les centralités du bassin minier

Dans ce territoire qui ne s'est pas construit autour de centres historiques, un des objectifs essentiels des pouvoirs publics concernera l'affirmation de centralités urbaines qui puissent à terme avoir un véritable effet d'attractivité au service de l'ensemble du bassin minier.

Plusieurs **dynamiques de centralités** sont aujourd'hui lancées. Il conviendra de les soutenir et **d'organiser leur développement aux bonnes échelles, c'est-à-dire bien au-delà du périmètre des EPCI actuels**, en définissant des projets urbains cohérents, puis en y concentrant un certain nombre de moyens publics et privés.

La reconquête des centres urbains sera réalisée grâce à des opérations d'aménagement de grande ampleur, y compris en remédiant aux friches industrielles qui présentent une localisation centrale. Ces opérations auront pour but d'inverser la fuite des ménages vers les franges péri-urbaines du bassin minier, en travaillant sur l'économie, le logement, le cadre de vie et le tissu commercial. Il conviendra de privilégier les opérations d'aménagement en cœur de ville ou à ses abords et de renforcer la capacité des EPCI à jouer un rôle d'entraînement en matière d'équipements résidentiels, d'activités et d'emplois. Ces opérations d'aménagement sont le plus souvent à proximité immédiate de cités minières, desservies par les transports en commun et inscrites dans le maillage de la trame verte et bleue. Elles devront être accompagnées par des actions en faveur de la résorption de l'habitat dégradé et de la revitalisation des commerces dans les centres-villes.

Ces opérations concerneront notamment :

- l'opération Lens centralité,
- la requalification des friches minières de Sainte-Henriette à Hénin-Beaumont,
- l'aménagement du site des Alouettes à Bruay-la-Buissière,
- le pôle gare de Libercourt,

- le pôle gare de Béthune,
- le centre de Douai (affecté par la fermeture d'une unité de la Défense) et l'opération du Raquet,
- le site des rives créatives-faubourg de Lille-Bieuse Borne à Anzin-Valenciennes.

Il s'agira de bâtir de véritables projets en « grappes », intégrant dans un plan d'intervention d'ensemble : rénovation des cités minières, revitalisation des centres, promotion des grands sites miniers patrimoniaux, mise en œuvre des actions de mise en valeur paysagère, développement de pôles d'excellence. Ces actions devront viser un objectif d'efficacité et d'exemplarité et également concentrer les efforts sur des sites et liens géographiques structurants.

Pour augmenter le nombre des opérations d'aménagement et d'équipement sur le bassin minier, l'État s'engage à mobiliser des crédits en complément des enveloppes régionales existantes (Fonds de soutien à l'investissement public local- FSIL- et Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire - FNADT). Un **Fonds d'investissement stratégique pour le bassin minier** sera créé, pour une période de 10 ans.

Il sera abondé par l'État, à hauteur de 20 millions d'euros par an, et par les collectivités. Ce fonds permettra de soutenir les projets d'investissements conduits par les collectivités et contribuant à la structuration des centralités urbaines et au renforcement de leur attractivité.

Les modalités d'intervention du fonds seront définies dès 2017, en lien avec les collectivités susceptibles de l'abonder. Ce fonds interviendra en complément des actions réalisées par l'Agence nationale de rénovation urbaine.

Un programme de revitalisation économique (commercial, artisanal, de services de proximité) des centralités prioritaires sera défini conjointement par l'État et les communes concernées. Le recensement des centralités à revitaliser sera effectué courant 2017 sur la base d'une évaluation de leur situation économique et de leur attractivité. La mise en place d'un opérateur d'aménagement pourrait ensuite permettre de conduire les études et la maîtrise d'ouvrage des projets.

Cette démarche globale sera confortée par l'action des collectivités territoriales contre l'étalement urbain qui a beaucoup contribué à la dévitalisation continue des centralités du bassin minier. Elle prendra en compte les dimensions de l'aménagement durable du territoire, ainsi que les différents volets de la transition énergétique et écologique, en lien avec le SRADDET : habitat, commerce, économie, agriculture, culture, services publics, mobilité, eau, biodiversité, maîtrise de l'énergie, développement des énergies renouvelables.

En réalisant cette ambition, avec l'appui des centres de recherche et des universités au plan régional et national, le bassin minier pourra devenir progressivement une véritable **vitrine de la ville durable de demain**.

Dans la mise en œuvre de ce plan, les collectivités et l'État entendent doter le territoire des outils opérationnels et de maîtrise d'ouvrage urbaine, en vue de favoriser des opérations d'aménagement d'ensemble. L'objectif affiché est de promouvoir une qualité de projet urbain, des espaces publics et des équipements structurants, permettant une valorisation des identités architecturales des opérations immobilières.

Dans cet objectif, les collectivités parties prenantes à ce protocole unissent leurs actions pour accroître le nombre et la qualité des opérations d'aménagement et d'équipement.

Engagement pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais

Ces opérations portent principalement sur les champs d'intervention suivants de l'engagement :

- interventions sur les centralités urbaines ;
- aménagements de « la Chaîne des Parcs » ;
- mesures de soutien à l'économie (incubateurs, développement du tourisme) ;
- infrastructures de transports hors règlements nationaux d'intervention.

Un premier recensement effectué avec les services des préfectures et des DDI du Nord et du Pas-de-Calais fait apparaître dès 2017 un potentiel de projets à maturité éligibles de l'ordre de 150 M€. Parmi celles-ci, à titre d'illustration :

- à Douai, requalification espace central cœur de ville square Dauphin,
- à Lens, zone activité Mont Solo,
- à Béthune, l'aménagement d'un multimodal auprès de la gare.

Pour augmenter le nombre des opérations d'aménagement et d'équipement sur le bassin minier, l'État s'engage à créer un Fonds d'investissement stratégique pour le bassin minier, pour une période de 10 ans, et à le doter annuellement de 20 M€. Ce fonds sera alimenté dès 2017 à partir des projets recensés. Une première enveloppe de 7 M€ sera réunie à cet effet.

3. Faciliter la mobilité des biens et des populations

L'objectif est d'améliorer la mobilité sur ce territoire en modernisant les infrastructures de transport, grâce notamment à l'accélération des engagements pris sur la mise à 2x2 voies de la RN17, à la rénovation l'autoroute A21 et certains de ses raccordements et à l'amélioration avec les collectivités et SNCF Réseau des infrastructures ferroviaires.

Par ailleurs, l'État prendra l'initiative de proposer aux responsables des autorités organisatrices des transports de mettre en place une billettique unifiée, une tarification et un cadencement coordonnés.

Afin de favoriser la desserte des territoires, l'État s'engage :

- *par la confirmation de deux opérations routières du CPER 2015-2020 :*
 - *mise à 2 x 2 voies de la RN 17, entre Vimy et Avion, qu'il finance intégralement à hauteur de 26,2 M€ dans le cadre du CPER 2015-2020, dont 7,7 M€ affectés dès 2017;*
- *- réalisation de la liaison A21 - RD 301, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental du Pas-de-Calais, subventionnée à hauteur de 8,4 M€, dont 7 M€ affectés dès 2017 ;*
- *dans la définition d'un plan d'amélioration de l'autoroute A21, dit « rocade minière » qui sera approuvé en 2017;*

Engagement pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais

- *par l'amélioration de l'accessibilité des équipements structurants suivants pour le bassin minier: l'hôpital de Lens ou l'entreprise Recytech, spécialisée dans la valorisation de déchets à forte teneur en zinc ;*
- *dans l'amélioration de l'accessibilité du Denaisis depuis l'A21 à hauteur de 2 M€;*
- *dans l'installation d'un mur anti-bruit à Montigny-en-Gohelle.*

Dans le domaine du ferroviaire, l'État s'engage auprès des collectivités et de SNCF Réseau pour:

- *pérenniser la desserte ferroviaire des sites Bombardier et Toyota, dans le cadre de l'opération sur la ligne Valenciennes-Mons ;*
- *assurer le maintien de la ligne Valenciennes-Lourches, qui dessert Denain ;*
- *assurer un avenir à la gare de triage de Somain.*

Enfin, pour faciliter la mobilité des personnes et des biens, l'État prend l'initiative d'accompagner les responsables des autorités organisatrices des transports afin de favoriser la mise en place d'une bi/lettique unifiée, d'une tarification et d'un cadencement coordonnés.

4- Faire du bassin minier un ensemble cohérent de Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte

L'appel à projets « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » permet aux collectivités de s'engager à réduire les besoins en énergie de leurs habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Il offre un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

Six domaines d'actions sont prioritaires dans ces territoires :

- la réduction de la consommation d'énergie ;
- la diminution des pollutions et le développement des transports propres ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la préservation de la biodiversité ;
- la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets ;
- l'éducation à l'environnement.

Le territoire du bassin minier est actuellement couvert par l'appel à projets TEPCV à hauteur de 8 150 000 €, par les conventions suivantes déjà signées :

- Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane : 2 M €
- Communauté d'agglomération Hénin-Carvin : 1 632 000 €
- SCOT du Grand Douaisis : 2 M €
- PNR Scarpe Escaut: 440 000 €

Engagement pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais

- CA Porte du Hainaut: 474 400 €
- CA Valenciennes Métropole : 1,5 M €
- CA Lens-Liévin : 104 000 €

Ces conventions seront étendues. Le projet porté par la CA Hénin-Carvin donnera lieu prochainement à une signature de convention ; le projet porté par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut est en situation d'être prochainement conventionné, tandis que le projet de la CA de Lens-Liévin fera l'objet d'un examen rapide.

↑ L'État s'engage à faire aboutir les projets de convention en cours d'instruction par une prise de décision rapide.

Faire du bassin minier un territoire de développement de la ville intelligente

Pour soutenir et compléter la démarche de ville durable et territoire à énergie positive, il est proposé d'initier la mise en place d'un démonstrateur de ville intelligente.

Une ville intelligente met en œuvre une gestion des infrastructures (d'eau, d'énergies, d'information et de télécommunications, de transports, de services d'urgence, d'équipements publics, de bâtiments, de gestion et tri des déchets, etc.) communicantes, adaptables, efficaces et automatisées pour améliorer la qualité de vie des citoyens, dans le respect de l'environnement. Par extension, les technologies mises en œuvre dans le cadre d'une ville intelligente contribuent également à renforcer la sécurité des transports, des biens et des personnes.

Ce projet pourra s'appuyer sur des partenariats avec l'université de Lille-1 et avec la Métropole Européenne de Lille, qui mènent des projets de ce type à grande échelle.

↑ L'État propose de permettre la mise en place d'un démonstrateur de ville intelligente.

II - Redonner du mouvement au territoire

La deuxième nécessité est de créer les conditions pour que le territoire reprenne la **force de projet** dont il a été porteur dans l'histoire.

A l'instar de l'exemplarité identifiée en matière environnementale, le plan d'actions doit permettre au bassin minier, à échéance de dix ans, d'être **exemplaire dans au moins trois domaines relevant de l'économie et du social** : l'attractivité pour les entreprises, la révolution numérique, enfin le niveau de qualification de ses habitants, adapté aux enjeux de l'économie de 2030.

1. Favoriser le développement d'activités économiques

La reconversion industrielle du bassin minier est en effet inachevée à ce jour face aux fragilités industrielles. Elle appelle des réponses économiques à la fois ambitieuses et innovantes.

Des réponses ambitieuses, dans le positionnement sur des **secteurs de pointe**, que ce soit en confortant ceux qui sont déjà implantés, comme la plasturgie et la logistique, par le soutien notamment à l'incubateur Euralogistic ; ou en favorisant l'émergence sur ce territoire de filières répondant à de fortes priorités soutenues par les pouvoirs publics dans la région, comme l'écoconstruction en lien avec la rénovation énergétique des logements, dans une économie de la proximité.

Des réponses ambitieuses également par la volonté de faire du territoire dans son ensemble un **espace d'innovation économique**. Cela passe ainsi par une offre de support à l'entrepreneuriat coordonnée et diversifiée sur le territoire, sous la forme d'un réseau de pépinières organisé et d'incubateurs valorisant les ressources de l'enseignement supérieur.

L'innovation sociale sera confortée par le soutien renforcé au secteur de l'économie sociale et solidaire, avec notamment la création d'un ou plusieurs pôles territoriaux de coopération économique.

L'engagement propose aussi des réponses innovantes, à l'échelle des particularités du territoire. Il s'agit de frapper fort, pour créer les conditions d'un entraînement, en tirant le bilan des limites des actions passées. Le déficit d'image est ainsi à contrer par de puissantes **mesures incitatives sociales, fiscales et réglementaires** comme la mise en place d'un **espace d'attractivité économique**. Cette mesure appelle un travail technique permettant de sécuriser le dispositif au regard des contraintes constitutionnelles et communautaires afin d'assurer sa mise en œuvre rapide. Le Gouvernement conduira ce travail de sorte que ce texte soit prêt à être présenté au Parlement à partir de la reprise de la session en préparant l'avant-projet législatif correspondant.

La densité de population sur ce territoire est un remarquable atout pour l'économie. Pour le concrétiser, il s'agit de mieux détecter et promouvoir les talents, d'accompagner davantage les jeunes ou les personnes qui présentent des freins importants à l'emploi. Pour cela la démarche initiée dans le cadre du « plan 500 000 » de diagnostic territorial des besoins en compétences sera reconduite. Elle mobilisera les différents acteurs publics, pour ajuster de façon réactive et proactive l'offre de formation nécessaire à la population et aux entreprises du territoire.

Un autre enjeu identifié réside dans la mise à disposition et le développement de modalités de financement adaptées au territoire, tel le micro-crédit : le bassin minier est pour les partenaires publics un territoire de mise en œuvre à grande échelle de solutions d'ingénierie financière innovantes.

L'État s'engage à :

- étendre à de nouvelles communes du bassin minier le zonage des dispositifs d'attractivité économique existants.
- proposer un nouveau dispositif à l'échelle de l'ensemble des territoires du bassin minier, permettant d'alléger la fiscalité sur les bénéficiaires et les impôts locaux dus à raison des activités nouvelles créées sur ces territoires ; cette mesure nécessitera une modification législative.

2. Développer tous les usages du numérique

Dans le saut technologique indispensable à son essor, le numérique est pour le bassin minier une carte majeure. S'appuyant sur la présence d'un réseau très haut débit, l'élaboration d'une offre complète de formations et de services sur les usages du numérique à destination des entreprises et de leurs salariés facilitera le passage des entreprises présentes à la nouvelle économie et constituera un facteur d'attractivité pour celles qui s'implanteront. Cet environnement favorisera lui-même l'émergence d'activités à haute valeur ajoutée (métiers du numérique ou à partir du numérique) qui puisse s'appuyer sur la créativité de ses habitants, et en particulier les plus jeunes.

Vivant dans un territoire connecté, l'ensemble des habitants du bassin minier, quel que soit son âge, bénéficiera d'une éducation renforcée au numérique et à ses usages : en milieu scolaire, notamment avec un nouvel Espace numérique de travail (ENT) dans les écoles primaires mais aussi en dehors.

3. Accompagner les populations dans leur développement social, économique et citoyen

Le plan d'actions global en faveur du bassin minier doit avoir pour ambition d'améliorer la situation socio-économique de la population dont il convient de favoriser l'élévation du niveau de qualification en adéquation aux besoins du territoire.

Pour ce faire, l'action de l'ensemble des pouvoirs publics doit permettre de **lever les obstacles à la mobilité et à l'emploi**. Il s'agira notamment de renforcer la « maraude sociale », (dans l'esprit des missions d'éducateurs urbains ou de prévention spécialisée) afin de mieux aider ceux qui sont le plus en marge de la société.

Cette action conjointe de l'État et des collectivités territoriales doit également permettre de **renforcer l'accompagnement global des demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi**. La mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés doit porter prioritairement sur la **jeunesse**, qui représente l'avenir du bassin minier et de la région. Outre les mesures d'aide à l'emploi portées avec détermination (emplois aidés, emplois d'avenir, contrats en alternance), le niveau de formation doit être rehaussé avec une attention particulière pour l'ouverture de formations et métiers plus diversifiés pour les **filles**.

L'État mobilisera plus fortement encore le dispositif de **l'insertion par l'activité économique** pour permettre chaque année à 450 demandeurs d'emploi de longue durée supplémentaires d'en bénéficier.

La lutte contre le décrochage scolaire doit s'intensifier par tous les moyens. L'orientation positive des jeunes doit permettre une amélioration de la mobilité sociale et de l'ambition scolaire, en favorisant la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Les acteurs de l'orientation professionnelle doivent prendre toute leur place auprès des jeunes, notamment grâce à **l'apprentissage**, qui sera renforcé dans le cadre du plan jeunesse voulu par le Président de la République, mais aussi des autres actifs grâce au développement de la **formation continue**.

Le développement des activités périscolaires, notamment en matière culturelle, favorisera l'ouverture des jeunes sur leur environnement. Au-delà, il convient de favoriser leur ouverture au monde par les voyages d'études et de découverte dès le plus jeune âge.

A cette fin, il conviendra, dans le cadre de la loi de refondation de l'école de la République, que tout collège et lycée soit inscrit dans au moins un partenariat en Europe ou dans le monde. Toute école et tout collège ou lycée favorisera et facilitera la mobilité formatrice de ses personnels éducatifs en Europe et les apprentissages intégrant les contenus et les langues.

Le développement des chantiers de jeunes bénévoles permettra par ailleurs d'éveiller la conscience de citoyen engagé des jeunes du bassin minier.

Plusieurs **Campus des métiers et des qualifications** existent en région dont deux sur le territoire du bassin minier ; leur vocation de locomotive et de lien entre les professionnels et les apprenants doit s'exprimer pleinement. En parallèle, l'accès à un champ plus large de formations passe par un **développement des internats** alliant hébergement de qualité et encadrement adapté.

Ces enjeux mobiliseront l'appareil de formation de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole.

Afin de remettre en mouvement le territoire, il s'agira enfin de proposer aux habitants des **services publics organisés et de qualité** pour informer et soutenir les jeunes et les familles en

difficulté, aider les parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales et faciliter leur accès à l'emploi (avec la problématique par exemple de la conciliation des temps de garde d'enfants pour les familles monoparentales), renforcer les conditions d'accès à une vie plus autonome : recours à la contraception, prévention des violences conjugales, développement d'une alimentation de qualité, accessible à tous. Les services publics sociaux seront invités à expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement à partir des projets qu'ils auront bâtis avec les habitants eux-mêmes.

L'État s'engage à :

- *créer, dans le cadre de l'appel à projets lancé le 13 février, un nouveau Campus des métiers et des qualifications, sur l'éco-construction et l'efficacité énergétique, qui rayonnera sur le bassin minier et fédèrera les différents acteurs, dont le CFA sur l'éco-construction de Douai ;*
- *lutter contre les sorties du système scolaire sans qualification tout en renforçant l'ambition des jeunes ;*
- *créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une orientation éducative progressive et réversible ainsi que soutenir, notamment dans le cadre des parcours d'excellence, la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur;*
- *favoriser l'élévation du niveau de qualification et lever les obstacles à la mobilité et à l'emploi, par des démarches d'accompagnement renforcé pour les jeunes et les demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail. Une attention particulière sera portée aux familles en difficulté ;*
- *mieux répondre aux attentes des parents et des familles en développant une offre de services territoriale diversifiée et mieux structurée ;*
- *promouvoir et faciliter les démarches contribuant à l'épanouissement des jeunes, notamment par la mobilité et les actions citoyennes ;*
- *soutenir le déploiement de 100 «maraudeurs» dans le bassin minier, en coopération avec les collectivités territoriales, qui oeuvreront dans les champs sociaux et sanitaires, de l'emploi et de l'insertion de la culture et des sports de l'environnement et de la citoyenneté.*
- *dans le cadre de l'expérimentation «BAC PRO-BTS» prévue par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017, 238 places supplémentaires de BTS seront réservées aux élèves issus du bac professionnel ;*
- *proposer à la Région de participer au financement à parité de la création de 100 places d'internats (sur Valenciennes ou Lens) ; le ministère de l'Éducation nationale mobilisera 300k€ pour ce projet (dépenses de personnels et aides sociales).*

A travers Pôle Emploi, l'État s'engage également dès 2017 à doubler le nombre de « clubs jeunes » chargés d'accompagner les jeunes (par création à Denain et Anzin) et à tripler le nombre de jeunes bénéficiant de la Prestation de suivi dans l'emploi, pour atteindre le chiffre annuel de 900 bénéficiaires.

1000 jeunes supplémentaires qui ont arrêté leurs études, qui ne suivent pas de formation, qui sont sans emploi, et qui sont en situation de grande précarité bénéficieront en 2017 de la Garantie jeunes, un accompagnement renforcé vers l'emploi, dans les quatre missions locales du bassin minier.

L'État accompagnera la demande de labellisation « Grande Ecole Numérique » de deux nouvelles formations dans le bassin minier.

Engagement pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais

Une enveloppe de 5M€ du Fonds national d'action sociale sera consacrée à la création de nouveaux centres sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les activités du soir et du week-end des centres sociaux existants.

Enfin, l'Etat s'engage à permettre que chaque année 450 demandeurs d'emploi de longue durée supplémentaires bénéficient de l'Insertion par l'activité économique, soit un effort complémentaire annuel de 4,5 millions d'euros qui correspond à une augmentation de plus de 16 % de la dotation annuelle actuelle (27M€) de ce territoire.

III - Redonner de la fierté aux habitants et métamorphoser leur cadre de vie

L'histoire du bassin minier se confond avec les grandes pages de l'histoire de la France aux XIX^e et XX^e siècles : l'essor économique du pays, tiré du charbon, les mouvements ouvriers, les deux conflits mondiaux.

L'inscription du bassin minier au **Patrimoine mondial** en 2012 en tant que « paysage culturel » reconnaît le caractère exceptionnel à la fois d'un espace surprenant, sur lequel l'empreinte minière a pris des formes différentes en fonction des spécificités naturelles, agricoles ou urbaines du territoire préexistant, et d'une culture particulière qui a été le creuset de 29 nationalités présentes sur ce territoire.

L'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO ne permet pas à elle seule de **changer le regard** porté sur le bassin minier, dans sa géographie et son histoire.

Force est de constater que si le territoire est en passe de devenir une destination touristique, l'apport nouveau de visiteurs ne lui profite pas suffisamment, faute de capacités d'hébergement suffisantes, d'animation dans les villes, de lisibilité d'une offre touristique assez diversifiée pour susciter des séjours dépassant la journée.

Il s'agit de proposer aux visiteurs, dans un périmètre restreint, un panel large d'activités : culture, patrimoine minier, mémoire de la Grande Guerre, gastronomie, promenades, loisirs naturels et sportifs. Dans ce domaine également il conviendra d'opérer des choix et **concentrer**, au moins dans un premier temps, les efforts sur quelques **grands sites patrimoniaux** pour lesquels il s'agit de « changer d'échelle » en renforçant à la fois l'aménagement et la gestion à l'image de ce qui a été fait dans la Ruhr.

L'ambition portée par l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs publics et privés est ainsi de faire de ce territoire, en 10 ans, une **référence internationale pour la mise en valeur de son histoire et de son paysage**. C'est cette action puissante qui redonnera de la fierté aux habitants qui y vivent et y attirera de nouveaux habitants, à l'horizon de l'exposition universelle de 2025.

1. Cultiver l'image d'un territoire aux paysages attractifs

Afin de redonner une image positive au bassin minier, renouvelée par rapport à celle d'une terre noire et désespérante, il convient tout d'abord de rendre attractifs les paysages, dont la richesse et la diversité doivent être davantage mises en valeur et connues.

Après la fermeture des mines, un processus de transformation du paysage a été engagé. La nature et, plus rarement, les usages ont repris leur droit. Terrils, anciennes fosses, voies de chemin de fer dites "cavaliers" plans d'eau d'affaissement, marquent le paysage par une forte présence végétale. **"L'archipel noir est devenu l'archipel vert"¹**, et cette image, qui fait projet, est largement reprise par les élus et les acteurs du territoire. C'est un facteur de changement d'image qu'il faut soutenir en accélérant les transformations envisagées, notamment :

- le programme de la « Chaîne des Parcs » initié par Euralens et repris par les EPCI et le pôle métropolitain de l'Artois. Il s'agit de sept grands parcs recouvrant près de 2.400 hectares d'espaces et 100 kilomètres de parcours cyclables et piétons,
- les aménagements des abords de la Scarpe, notamment à Rieulay,
- le réseau de boucles Un'Escaut,
- l'ensemble forestier de Saint-Amand Raismes Wallers.

Ces projets auront de forts effets leviers sur la transformation de l'image et sur l'agrément du territoire, tant pour les habitants que pour les touristes.

La mise en valeur de la « trame verte », qu'elle soit cultivée ou non, permettra de préserver les espaces agricoles, qui représentent 47% de la surface du bassin minier, et d'accueillir de nouveaux espaces agricoles, de parcs ou de forêts, et celle de la « trame bleue » permettra de **développer des activités de loisirs sur les canaux.**

L'État s'engage à valoriser la trame bleue par le lancement d'appels à projets territorialisés de l'Agence de l'eau, ciblés sur le territoire du bassin minier.

2. Valoriser les sites de mémoire miniers, historiques et culturels

La conscience collective dans le bassin minier doit se réapproprié avec fierté son passé riche et son histoire unique en France. Il s'agit tout d'abord de conforter le label UNESCO, qui n'est jamais définitivement acquis, et de mieux valoriser les sites majeurs du patrimoine minier, comme le centre historique de Lewarde.

Quelques grands sites majeurs peuvent devenir des signes emblématiques de la résilience du territoire et de son basculement vers des thèmes d'avenir. Ces lieux phares font l'objet d'un large consensus. Trois d'entre eux sont plus particulièrement capables d'illustrer les objectifs patrimoniaux, touristiques, culturels, et de développement économique.

C'est le cas notamment pour :

- le 11/19 à Loos-en-Gohelle, qui peut devenir un véritable campus du développement durable (énergies nouvelles et éco matériaux), et d'attraction touristique à proximité du Louvre-Lens,
- le 9/9bis à Oignies, pôle culturel des musiques actuelles et site touristique à développer, proche du campus de la logistique,

1

Michel DESVIGNE, paysagiste

- le site de Wallers-Arenberg, pôle de l'image numérique.

Le potentiel patrimonial et touristique lié aux chemins de mémoire de la Première et de la Seconde Guerres mondiales doit également être investi avec force. Les nouveaux outils numériques (réalité augmentée et réalité virtuelle) permettront de moderniser l'approche de ces patrimoines.

Le bassin minier constitue un ensemble unique de diversité esthétique, où sont présents en nombre des artistes contemporains de tous horizons qui en font un territoire d'innovation et d'expérimentation culturelles s'engageant de plain-pied dans la modernité.

Il convient cependant de garantir au préalable l'égalité d'accès des habitants du bassin minier à la culture. C'est pourquoi les dispositifs existants, notamment en matière d'éducation artistique et culturelle et du développement du livre et de la lecture, seront renforcés.

En outre, l'ouverture du Louvre-Lens et le projet d'installation des réserves du Centre de conservation du Louvre à Liévin (CCLL) ouvrent de nouvelles perspectives en matière d'innovation culturelle entre les nombreuses institutions de la région, ainsi qu'avec des musées nationaux et étrangers.

Le développement de la coopération scientifique et culturelle repose notamment sur des partenariats avec les musées de la région, la collaboration et l'échange dans les domaines de la restauration, ou des partenariats avec les écoles et les universités de la région.

L'éco-système culturel du bassin minier ainsi renforcé portera les actions culturelles au plus près des habitants et consolidera les liens entre ces derniers et le patrimoine minier. Il permettra également de recréer du lien et de la solidarité au travers de démarches de création artistique associant les habitants et d'événements culturels et festifs à l'instar des manifestations portées par Lille 3000.

Il s'agira ainsi de s'inscrire dans la stratégie en faveur du tourisme culturel qui sera lancée à compter de 2017 à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication, en lien avec Atout France, pour promouvoir la culture française à l'étranger. Cette promotion du bassin minier à l'étranger lui donnera la visibilité nécessaire pour l'organisation chaque année d'une manifestation d'ampleur associée à l'Exposition universelle de 2025 pour laquelle Paris s'est portée candidate.

L'Etat s'engage à soutenir l'appropriation par les collectivités du patrimoine remarquable que constituent les sites miniers, en cofinçant des études de « sites patrimoine remarquable » à hauteur de 1,5 M€ sur les 10 ans qui viennent, et à densifier son intervention pour préserver les éléments architecturaux majeurs en péril, dès 2017, sous réserve de l'engagement de leurs propriétaires.

L'État s'engage à créer et financer un Chapiteau itinérant dédié à la création et la diffusion dans les domaines des arts du cirque ou des arts de la rue, à l'installer dans des sites

industriels patrimoniaux du bassin minier, en confortant notamment le réseau d'acteurs intervenant sur le territoire régional.

L'Etat soutiendra notamment :

- des programmes de formation et d'échanges de pratiques pour consolider des réseaux de praticiens et de compétences ;*
- un réseau de médiathèques assurant un maillage équilibré et structurant du territoire ;*
- le développement des Contrats territoire-lecture, qui participent à la structuration et à la mise en œuvre de réseaux performants ;*
- la généralisation des contrats locaux d'éducation artistique.*

L'Etat s'engage à faire du bassin minier un territoire de la culture et de la création également :

- en favorisant et en soutenant la tenue chaque année d'une saison culturelle du bassin minier;*
- en promouvant l'installation d'œuvres d'art sur les bâtiments publics mais aussi privés, par une charte ;*
- en accompagnant le projet d'ouverture au public du Musée de l'Imprimerie nationale, à Flers-en-Escrebieux, près de Douai.*

L'État s'engage à soutenir la préparation d'une manifestation associée à l'Exposition universelle de 2025 dans le bassin minier.

3. Améliorer la santé des habitants

La fierté retrouvée du bassin minier et la métamorphose du cadre de vie passent enfin par le rattrapage en matière de santé et de pratique sportive.

A cette fin, l'État a décidé de la construction d'un nouveau centre hospitalier à Lens qui représente un investissement total de 280 millions d'euros sur la période 2017 - 2021. Le nouvel hôpital regroupera, autour d'un plateau technique étoffé, les activités de médecine spécialisée, de chirurgie, un pôle mère-enfant comprenant une maternité de niveau III. Il sera également doté d'un service d'urgences et d'un service de réanimation.

Dans une logique de réseau et afin de mieux répondre aux enjeux sanitaires dans le bassin minier, l'Etat a engagé une réflexion, sous l'impulsion de l'ARS, sur la recomposition de l'offre de soins. Le projet hospitalier de la Gohelle, associant également le centre hospitalier de Hénin-Beaumont, a ainsi vu le jour et a ouvert la voie à une nouvelle distribution des activités médicales, devant permettre, au profit des patients, une plus grande lisibilité de l'offre, une amélioration des conditions et de la qualité des prises en charge. Un groupement de coopération sanitaire (GCS) de moyens a été constitué entre le CH de Lens et l'AHNAC afin de faciliter les mises à dispositions de personnel et les coopérations découlant de ce projet.

Engagement pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais

La santé des habitants sera par ailleurs améliorée par la création d'équipements sportifs, dont le territoire est sous-doté, nonobstant des pôles d'excellence autour de Lens et de Liévin notamment. Il s'agira de doter le bassin minier des équipements nécessaires à l'accueil d'équipes, voire d'épreuves, dans le cadre de la candidature de Paris pour l'accueil des Jeux Olympiques en 2024.

Ce renforcement favorisera aussi la pratique du sport à tous âges et contribuera ainsi à améliorer la santé des habitants. Sur ce dernier point, plus généralement, des efforts majeurs seront portés pour rattraper le retard sanitaire observé par rapport au reste de la région.

L'État s'engage à :

- *examiner dans le cadre du Conseil d'administration du Centre national de développement du sport (CNDS), les dossiers d'équipement sportifs du bassin minier, qui seront traités selon leur degré de maturité, hors quota des équipements sportifs prévus pour la région Hauts-de-France. Cette contribution visera particulièrement la rénovation et la construction de piscines, la réhabilitation et la construction de salles mu/ti-sports 1 polyvalentes et tout équipement structurant pour la pratique sportive, notamment de nature ;*
- *soutenir les dynamiques locales permettant de renforcer les actions d'éducation et de prévention à la santé – en s'appuyant en priorité sur les dispositifs spécifiques aux quartiers en politique de la ville (ateliers santé ville et adultes relais médiateurs de santé) mais aussi sur les outils permettant une approche plus globale de la santé (contrats locaux de santé et conseils locaux de santé mentale) ;*
- *déployer Je parcours éducatif de santé pour les élèves ;*
- *dans le cadre du futur projet régional de santé, poursuivre les efforts d'amélioration de l'offre de prévention et des parcours de soins qu'exigent les indicateurs du territoire.*

IV- Réparer le passé et conforter la responsabilité et la solidarité des acteurs du territoire

Les différents partenaires publics ont conscience que, quelle que soit la pertinence de son contenu, ce sont les conditions de mise en œuvre de ce plan qui sont la clé de sa réussite. Ces conditions sont au nombre de trois :

- que l'État ne se dérobe pas dans la réparation des séquelles minières ;
- que les collectivités soient solidaires et responsables dans l'organisation du territoire dans les 10 ans à venir ;
- enfin, qu'un outil solide de mise en œuvre garantisse la viabilité du plan.

1. Apaiser les plaies du passé

Il est impératif de **solder les séquelles de l'activité minière**. C'est une demande constante de la part des élus. De même, l'État doit être un acteur actif de la **reconquête des friches industrielles**, à l'instar de ce qui pourra être fait sur la zone de Métaleurop.

Le plan d'actions sera l'occasion d'accélérer le **traitement des sols pollués et des risques dans les zones fragilisées** par l'activité minière et l'industrie lourde. Un engagement en ce sens de la part de l'État consolidera la relation de confiance qu'il entretient avec les collectivités locales et favorisera la naissance d'une nouvelle gouvernance territoriale.

Le développement de filières agricoles innovantes à débouchés non alimentaires concourra également à la dépollution des sols et constituera une vitrine à l'échelle du bassin minier.

Outre le site de Metaleurop, 4 friches sont identifiées comme pouvant être dépolluées :

- ZAC les jardins de Valmont à Anzin ;
- l'ancienne papeterie Lagoda à Pouvry ;
- le parc d'activités à Denain ;
- le parc d'activités à Wallers.

L'État s'engage à :

-renforcer la sécurité du réseau de stations de relevage, en triplant son budget en 2017, pour prévenir les risques d'inondations en zones urbanisées fragilisées par des affaissements;

- participer au financement des travaux de mise en sécurité des digues le long de la rivière Lawe à Bruay-a-Buissière ;

- accompagner les expropriations et démolitions de 11 habitations impactées par l'affaissement d'un talus minier à Bruay-la-Buissière ;
- prendre en charge la totalité de la dépollution des jardins des riverains dans le périmètre de l'ancien site Metaleurop pour un coût de 120 000 € sur 5 ans, dès validation par le conseil d'administration de l'ADEME.

2. Accompagner la recomposition des territoires de projet et de gestion

En peu de mois, le territoire du bassin minier a engagé des recompositions profondes de son organisation: modification de la carte des intercommunalités, émergence de trois pôles métropolitains (Hainaut-Cambrésis, Arrageois, Artois), projet volontaire de création d'une communauté urbaine sur le périmètre de l'actuel pôle métropolitain de l'Artois (plus de 600.000 habitants). L'organisation plus efficace des collectivités territoriales à l'intérieur du bassin minier, au premier rang de laquelle cette création de communauté urbaine, est un préalable à l'instauration d'un dialogue équilibré et confiant avec l'Eurométropole de Lille auquel l'État et la Région doivent contribuer.

L'engagement partenarial a comme obligation d'accompagner, sur les dix ans de sa conduite, cette évolution des territoires responsables et solidaires, avec en arrière-plan l'élaboration de schémas régionaux majeurs. La gouvernance du plan doit impérativement et étroitement associer l'ensemble des collectivités et intercommunalités qui composent le territoire, et s'adapter à l'évolution des compétences territoriales.

L'enjeu final de cet engagement reste bien sûr celui de la mobilisation des collectivités, notamment celle des intercommunalités, et des acteurs locaux. L'État, par son action, ne doit pas s'inscrire en substitution ou en simple complément. Il doit être le garant de la bonne exécution du projet, de la mobilisation des financements et du renforcement de l'intercommunalité.

3. Créer un outil puissant de maîtrise d'ouvrage qui garantit la réussite

L'histoire des trente dernières années a montré que les interventions publiques sur le bassin minier ont été nombreuses et éparées. Elles ont produit des effets positifs en limitant notamment l'ampleur du choc qu'a représenté l'arrêt de l'activité minière. Les fonds du GIRZOM, de l'ANAH, de l'ANRU sans parler des crédits de droit commun ont pu modifier positivement des situations dégradées. En revanche, elles n'ont pas pu éviter l'impression de dispersion, le rythme discontinu de parcellisation des décisions et globalement de dilution de la responsabilité.

C'est pourquoi la mise en place d'un outil de cohérence s'avère indispensable pour la réussite du projet de territoire. Pour y parvenir, il est envisagé de créer un opérateur unique d'aménagement, complémentaire aux outils existants.

Une mission de préfiguration de cet opérateur sera mise en œuvre. Des groupes de travail mis en place par le préfet et réunissant les services et conseils de chacun des futurs actionnaires, seront mis en place pour envisager le plan d'affaires pluriannuel, ainsi que pour définir les missions potentielles de cette future structure.

Son périmètre pourrait être le Pas-de-Calais, du moins dans un premier temps, même si d'autres besoins existent dans le Nord, en particulier dans le secteur de Denain, auxquels il faut apporter une réponse.

Sa forme juridique doit permettre d'associer l'ensemble des acteurs, y compris l'État, si les collectivités le souhaitent.

L'option d'une Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLA-IN) créée par la loi du 1^{er} mars 2017 dans le cadre de la loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain qui permet la participation de l'État et dote le territoire d'un outil à échelle métropolitaine ou régionale sera notamment examinée : au regard des enjeux de l'engagement partenarial, la participation de la région et de l'État pourrait constituer en effet un signe fort permettant de mobiliser les acteurs économiques.

4. Assurer le pilotage général de la démarche

Un délégué général au bassin minier, nommé par l'État, placé sous l'égide du préfet de région, travaillera avec les grandes collectivités et garantira l'écriture de la feuille de route précise de l'engagement d'ici la fin de l'été 2017.

Acte d'engagement

Les collectivités suivantes prennent acte des objectifs proposés et des engagements de l'État.

Elles s'engagent à réaliser les mêmes objectifs dans le cadre de leurs compétences et de leurs programmes d'investissement.

Elles s'engagent à travailler sur un portage commun.

Elles s'engagent à formaliser cette dynamique par une délibération de leur assemblée dans les trois mois.

En présence du Premier ministre

Le Préfet de la région
Hauts-de-France

Michel LALANDE

Pour le Président
du Conseil départemental du Nord

Christian POIRET

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane

Alain WACHEUX

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Lens-Liévin

Sylvain ROBERT

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Douaisis

Christian POIRET

Le Président de la Communauté
D'Agglomération de Valenciennes Métropole

Laurent DEGALLAIX

Le Président du Conseil régional
Hauts-de-France

Xavier BERTRAND

Le Président
du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Michel DAGBERT

Le Président de la Communauté
de Communes d'Osartis-Marquion

Pierre GEORGET

Le Président de la Communauté
d'Agglomération d'Hénin-Carvin

Jean-Pierre CORBISEZ

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Alain BOCQUET

Le Président de la Communauté
de Communes du Cœur d'Ostrevent

Frédéric DELANNOY

avenant du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 Nord – Pas-de-Calais

**Avenant du Volet Mobilité
du Contrat de Plan État – Région
Nord – Pas-de-Calais 2015-2022**

J-R
JL

avenant du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 Nord - Pas-de-Calais

Sommaire :

INTRODUCTION	3
Sous-volet Routier	6
Sous-volet Fluvial	14
Sous-volet Portuaire	26
Sous-volet Ferroviaire	27
ANNEXES	37
Tableaux financiers des CPER Nord-Pas-de-Calais et Picardie	37
Cartes des projets contractualisés en Hauts-de-France	37

2023

J. RL
JCL

avenant du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 Nord – Pas-de-Calais.

Introduction

Le volet mobilité du CPER 2015-2022 a peu évolué depuis juillet 2015 date de sa signature par l'État et le Conseil régional. Outil de programmation partagé, il est un document de référence qui doit intégrer les arbitrages politiques. Document d'équilibre, le volet mobilité du CPER concilie les enjeux de moyen et long termes. Expression des stratégies de l'État et de ses partenaires, il est une traduction des documents d'orientations stratégiques en Hauts-de-France.

En l'absence d'avenant à mi-parcours, le CPER nécessite un ajustement technique. Il intègre les engagements arrêtés entre l'État et ses partenaires à l'occasion de l'Engagement pour le Renouveau pour le Bassin Minier et le Pacte pour la réussite de la Sambre Avenir et Thiérache.

Il répond aux enjeux du transport du quotidien et à la nécessité de désenclavement des territoires. Il réoriente l'investissement ferroviaire pour éviter la suspension des services sur les lignes de dessertes fines du territoire, il intègre l'ambition de la mise à deux fois deux voies de la RN2 entre Laon et Maubouge.

Dans le domaine fluvial, le présent avenant intègre l'accord de co-financement complémentaire sur le canal de Condé à Pommereuse et la réouverture à la navigation du canal de la Sambre à l'Oise prévu dans le PACTE. Le CPER accompagne la politique européenne de travaux de préparation de la Trilceon Seine-Escaut – à ce titre il bénéficie d'un abondement de crédits européens (avenant n°3 au Grant Agreement entre l'Europe et le GEIE Seine-Escaut), dont le présent avenant intègre les conséquences financières.

L'avenant renforce la place des outils de régulation de la circulation routière mais également ferroviaire permettant à la région de préparer les territoires aux enjeux de la transition écologique et énergétique à l'œuvre, pour rester un territoire leader en matière industrielle et logistique, accélérer sa valeur ajoutée pour l'économie et l'emploi sur l'axe Nord et réduire son impact sur l'environnement notamment en matière de qualité de l'air. L'avenant au CPER est l'occasion de formaliser une augmentation des crédits de l'État sur le volet de l'accessibilité fluviale de 25 à 31,2 M€ permettant d'accélérer le déploiement d'outils de régulation des usages.

Cet avenant est conduit de manière intégrée avec celui de la Picardie. Les tableaux financiers des deux CPER sont annexés au présent avenant ainsi que les cartes des projets contractualisés qui sont présentés par sous-volet, mais à l'échelle de la région Hauts-de-France.

L'avenant intègre les évolutions de calendrier de réalisation de certains projets et porte la date de mise en œuvre du CPER de 2020 à 2022 à l'échelle des Hauts-de-France.

Cet avenant prépare ainsi la négociation du futur volet mobilité du CPER à l'échelle des Hauts-de-France et donne à voir des engagements qui se pérenniseront dans le prochain génération de CPER. Cet avenant n'a pas vocation à être le dernier : le volet mobilité du CPER pourra être amené à s'adapter aux prochaines évolutions attendues notamment par la Loi d'Orientations des Mobilités.

avenant du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 Nord - Pas-de-Calais

Dans l'esprit de ce qui précède :

Monsieur Michel Lefrand
Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord
agissant au nom de l'État

d'une part

Monsieur Xavier Bertrand
Président du Conseil régional
agissant au nom de la Région Hauts-de-France

Monsieur Jean-René Lecort
Président du Conseil départemental du Nord
Agissant au nom du Département du Nord

Monsieur Jean-Claude Leroy
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Agissant au nom du Département du Pas-de-Calais

Monsieur Damien Costelain
Président de la Métropole européenne de Lille
Agissant au nom de la Métropole de Lille

d'autre part

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-653 du 26 juillet 1982 portant réforme de la planification,

Vu le décret n°93-92 du 21 janvier 1993 relatif aux contrats de plan entre l'État et les collectivités territoriales ou des personnes morales autres que les entreprises publiques et privées,

Vu la loi n° 201529 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

Vu les circulaires du Premier ministre N°5670-SG du 02 août 2013, N°5680-SG du 15 novembre 2013 et N°5730-SG du 31 juillet 2014 relatives à la nouvelle génération de contrats de plan État-Région,

Vu les circulaires de la Commissaire générale à l'égalité des territoires du 11 août 2014 et du 03 décembre 2014,

Vu le contrat de plan État-Région signé le 10 juillet 2015 entre le préfet et le président de la Région Nord-Pas-de-Calais,

Vu la délibération du Conseil régional N° 2019,02297, en date du 21 novembre 2019, portant approbation du projet et autorisant le Président à signer le présent avenant aux CPER 2015-2020,

avenant du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 Nord - Pas-de-Calais

Vu la délibération du Conseil départemental du Nord N° DFCO/2019/247, en date du 16 décembre 2019, portant approbation du projet et autorisant le Président à signer le présent avenant aux CPER 2015-2020,

Vu la délibération du Conseil départemental du Pas-de-calais N° 2019-540, en date du 16 décembre 2019, portant approbation du projet et autorisant le Président à signer le présent avenant aux CPER 2015-2020,

Vu la délibération de la Métropole européenne de Lille N° 19 C 1131 en date du 13 décembre 2019, portant approbation du projet et autorisant le Président à signer le présent avenant aux CPER 2015-2020,

Vu l'avis du Directeur général des collectivités locales et l'accord donné au préfet de la région Hauts-de-France en date du 27 février 2020 de procéder à la signature du présent avenant aux CPER 2015-2020,

Le contrat de plan entre l'État et la Région Nord-Pas-de-Calais, signé le 10 juillet 2015, est modifié comme suit :

avenant du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 Nord - Pas-de-Calais

Sous-volet Routier

L'avenant maintient l'équilibre de la programmation des investissements sur le réseau routier national qui a pour objectif :

- de finaliser le maillage des itinéraires structurants de la région en lien avec les projets des collectivités ;
- d'améliorer la desserte du territoire ;
- de poursuivre la requalification environnementale et réduire l'impact de la circulation routière sur l'environnement notamment en matière de qualité de l'air.

Il convient également de noter que concernant l'accessibilité à la métropole Lilloise, l'engagement pris par les partenaires dans le cadre du présent CPER est articulé par ailleurs avec des nouvelles actions inscrites dans le cadre du Schéma Directeur d'Agglomération et de Gestion du Trafic de la métropole permettant de donner une nouvelle impulsion pour favoriser les politiques multimodales sur ce territoire traduites par :

- le développement d'un système de gestion dynamique (gestion des accès, régulation dynamique des vitesses...) là où le réseau est le plus sollicité ;
- l'engagement d'une réflexion et la mise en œuvre d'actions sur des voies réservées en expérimentant notamment des voies dédiées au covoiturage et/ou aux transports en commun.

6/20

J.M.L.

J.C.L.

Présentation des opérations modifiées au GPER par le présent avenant

Présentation des opérations modifiées au GPER par le présent avenant

Seules sont reprises les opérations modifiées par l'avenant. Le tableau financier en annexe reprend l'ensemble des opérations (les opérations non modifiées sont grisées).

Contournement Sud-Est de Lille / Accessibilité Illoise

Description : Le projet de contournement Sud Est de Lille, infrastructure routière neuve de 13 km environ, vise à assurer, au sud de l'aéroport de Lille-Lesquin, le report du trafic poids lourds en transit de la partie terminale de l'autoroute A1 vers l'autoroute A27. Les réflexions menées conduisent à faire évoluer la réponse à l'objectif de gérer plus efficacement la congestion routière par une série d'opérations plus adaptées, à déployer dans la prochaine programmation. Cette stratégie a mené à l'occasion des assises de la mobilité de la métropole européenne de Lille.

Elle s'appuie sur l'identification et le traitement des points noirs de congestions, qui concernent l'ensemble des axes de la métropole illoise avec comme secteurs prioritaires le secteur des 4 Cantons, le secteur Beclin-Lesquin et l'échangeur d'Engles sur A26.

Ainsi, il est proposé de réorienter cette opération vers un programme de réorption des points de congestion. Une convention financière globale sera établie sur ce sujet des points de congestion.

La programmation intègre également, en lien avec la régulation du trafic (SDACT) et le développement de systèmes de contrôles automatisés, une contribution aux études du programme écobonus qui vise à réduire les bouchons par l'attribution d'un péage positif ainsi qu'aux études dédiées à la régulation des circulations en transit des poids lourds en vue de programmer les investissements dédiés dans le prochain GPER.

Les conventions spécifiques à chaque programme d'étude préciseront les contributions des différents partenaires.

Calendrier de réalisation envisagé :

Date	Nature de l'opération
2019	Diagnostic de fonctionnement du nœud des 4 cantons
2020	Convention de cofinancement de l'étude du point de congestion des 4 cantons et de la régulation des circulations en transit des poids lourds
2021	Convention de cofinancement de l'étude des points de congestion (1,2 M€)

Plan de financement :

	DLA	MEL	TOTAL
Contournement Sud-Est de Lille / Accessibilité Illoise	1 M€	1 M€	2 M€

accord de Comité de Pilotage régional de la Région Nord-Pas-de-Calais

Requalification environnementale de l'A1 :

Description : Cette opération a permis à la fois la requalification de l'assainissement longitudinal de l'A1 puis des travaux d'écrans anti-bruit à Vendeville, et enfin, objet du CPER actuel, des travaux de requalification de l'assainissement (fosés et bassins) qui visent à protéger les champs captants au niveau de Seclin d'une pollution de l'autoroute A1. Une première phase de travaux a été réalisée en 2018. Une deuxième, en cours de définition, est prévue en 2020.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2018	Première phase de travaux réalisée
2020	Deuxième phase de travaux

Plan de financement :

La première phase de travaux a fait l'objet d'une convention de financement qui a mobilisé la solde de la part État issue de la contractualisation précédente (1,7 M€ sur PDMI) et la totalité des parts État (0,6 M€) et MEL (1,7 M€) inscrites au présent CPER.

La deuxième phase de travaux sera donc financée sur une contribution complémentaire de l'État (0,6 M€) et de la MEL (0,1 M€) qui porteront les contributions totales à :

	État	Comité Eur. (PDMI)	MEL	TOTAL
Requalification environnementale de l'A1	1,3 M€	1,7 M€	1,8 M€	4,8 M€

Il est à noter que ces financements ne sont pas à eux seuls suffisants pour réaliser l'intégralité de l'opération, qui doit être finalisée dans le cadre de l'échangeur de Templemars avec un financement à prévoir au prochain contrat de plan.

A1 - Échangeur de Templemars

Description : Le ministre des transports a donné son accord de principe, par courrier du 12 novembre 2012, à la création d'un nouvel échangeur sur l'autoroute A1 qui trouve sa principale justification dans l'objectif de desservir de nouvelles zones d'aménagement le long de l'autoroute A1.

Cependant, la conception de cet échangeur n'a pu être achevée en raison d'un délai de stabilisation des voies nouvelles à créer par l'aménageur pour la desserte des zones d'activités (ZA) qui justifiaient cet échangeur.

De plus, dans le cadre de la révision générale du PLU 2 de la MEL, l'extension et la création de nouvelles zones d'activités qui sont projetées pour partie, dans ce secteur, sur des terrains dépositaires de champs captants, ré-interroge le projet de création de cette infrastructure.

Cet échangeur n'avait pas vocation à résoudre la congestion routière dans ce secteur. Par ailleurs, les études amont menées par la DIR Nord et la DREAL confirment l'opportunité d'étudier en parallèle le traitement du point de congestion entre les deux échangeurs de Lesquin et de Seclin et des mesures de régulation dynamique du trafic à réaliser.

Il est donc proposé de compléter le programme de l'échangeur par un programme d'études du point noir de congestion sur le secteur cofinancé à parité par l'État et la MEL.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2012	Accord de principe de l'État de réaliser un échangeur à Templemars
2019	Études d'opportunités en cours sur l'échangeur et études des solutions parallèles de traitement de la congestion sur ce secteur de l'A1
2020	Décision sur un parti d'aménagement en vue d'une intégration dans le prochain CPER Convention de cofinancement de l'étude du point de congestion et du parti d'aménagement
2021	Convention de cofinancement de réalisation d'une première tranche de travaux
2022	Premiers travaux d'aménagements à poursuivre sur la prochaine programmation

État de financement

Le projet d'aménagement étant redimensionné par rapport à l'option d'origine, le financement à inscrire au CPER est réduit de 15 M€ à 5 M€, qui se répartissent selon le plan suivant :

	État	MEL	TOTAL
Échangeur de Templemars			
Point de congestion Sacln	1 M€	4 M€	5 M€

Présentation des opérations prises en charge dans le cadre du Schéma Directeur d'Agglomération et de Gestion du Trafic articulé avec le présent CPER :

Régulation des vitesses et accès et étude voies réservées covoiturage et transport collectif (accessibilité Lilloise)

Description : La DIR Nord accélère son programme de déploiement des outils de régulation des vitesses et des accès ainsi que de l'information voyageurs sur les itinéraires alternatifs. Ces dispositifs de gestion de trafic s'inscrivent dans le système "Allego" de gestion de trafic, auquel la MEL contribue au titre de l'information aux accès. Ils ont vocation à être étendus ultérieurement dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'agglomération de gestion de trafic (SDAGT) couvrant la métropole lilloise et l'ex bassin minier, dont les études démarrent.

Les financements de l'État à ce titre sont sollicités au travers de crédits nationaux délégués à la DIR Nord. Ils ont fait l'objet d'une annexe au précédent CPER dotée d'une enveloppe de 25 M€ pour la période 2016-2023 (coût de l'information aux accès : 3,4 M€).

En parallèle, cette stratégie est complétée par le déploiement d'outils de régulation des usages : mise en place d'un système de circulation à grandes mailles pour la gestion de crise et intégrant la réflexion sur le transit PL (coût des dispositifs d'information : 6,3 M€) en lien avec les autorités belges, évaluation de l'expérimentation d'une limitation à 70km/h de la vitesse sur le périphérique lillois, mise en place de la circulation différenciée en cas de dépassement des seuils de pollution, réflexions sur le dispositif de contrôle de la Zone de Faible Émission de la MEL.

De plus, dans le cadre des suites données aux assises de la mobilité de la métropole lilloise, la DIR Nord a identifié, en partenariat avec la MEL une liste de sites permettant d'envisager la réalisation de voies réservées au covoiturage et aux transports collectifs. Il importe de rappeler que l'étude de la mise à 2x3 voies de

Annexe 10 - Avenant au Contrat de Plan État-Région 2015-2020 (voies) - Grand Lille

l'A25 intègre un scénario étudiant l'opportunité et la faisabilité de la création d'une voie réservée au covoiturage, opération qui demeure au CPER dans le cadre de cet avenant.

Deux nouveaux secteurs sont désormais identifiés : le secteur de l'A22 au Nord de Lille au titre des transports en commun et le secteur de l'A1 à partir de Carvin jusqu'à Lille pour le covoiturage. La réussite de ces projets sera conditionnée à un enrichissement de l'offre disponible en transports en commun et à la création d'infrastructures d'accueil des covoiturants et de mesures incitatives par les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) (MEL).

De même, cette étude pourra permettre de revisiter le projet de voie dédiée au transport en commun sur l'A23 qui avait été étudié par le Département du Nord pour des liaisons interurbaines ciblées avant le transfert de compétence au Conseil régional.

Calendrier des principales réalisations envisagées :

Date	Nature de l'opération
2016	Mise en service de la régulation des vitesses et accès sur l'A 25 entre Méteren et Englos
2018	Mise en service de la régulation des accès sur l'A22
2019	Extension de la régulation de la vitesse sur l'A 25 jusqu'au boulevard périphérique sud (3 M€) Expérimentation de la limitation à 70km/h sur une partie du périmètre illis
2020	Régulation des vitesses sur l'A 22 (5,2 M€) Information aux accès du réseau structurant première tranche
2020	Détermination des sites de voies dédiées définition d'un programme de travaux en vue d'une expérimentation de voie réservée aux transports collectifs sur l'A 22
2021	Régulation des vitesses (2021) et des accès (2022) sur l'A1 (6,8 M€) 2 ^e tranche de l'information aux accès sur l'agglomération de Lille
2021	Régulation des PL en transit en grandes mailles
2021	Lancement des études de faisabilité et des conventions financières de réalisation des autres sites dédiés identifiés (1 M€) Etude et validation d'une section test de voie réservée covoiturage sur l'A1
2022	Mise en service d'une expérimentation de voie réservée aux transports collectifs sur un premier tronçon de l'A 22 (1 M€)
2022	Étude de la Régulation des vitesses sur l'A23 (à partir de 2022 - conditionné au traitement préalable du point noir des 4 Cantons, 52 M€)

Plan de financement

Régulation des vitesses et accès, études voies dédiées covoiturages et transports collectifs, régulation grandes mailles	État			
	subventionnées (SPDR)	opération	MEL	total
	31,3 M€	3 M€	6,1 M€	40,3 M€

Autres opérations modifiées au CPER par le présent avenant

Document de Synthèse de l'Etat des Travaux Programmés 2019-2026 - Page 44/50

A 21 - Echangeur de Denain : Subvention à la Communauté d'Agglomération des Portes du Hainaut

Description : La participation de l'Etat à cet échangeur, a été notée dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du Bassin Minier à hauteur de 2 M€.

La maîtrise d'ouvrage de l'aménagement est assurée par la Communauté d'Agglomération des Portes du Hainaut qui souhaite démarrer les travaux avant la fin de l'année 2019.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2018	Etude
Fin 2019/début 2020	Démarrage des travaux

Plan de financement : L'Etat et la Région apporteront chacun une subvention forfaitaire, indépendante du coût final de l'opération. A savoir :

	Etat	Région	TOTAL
Subvention Echangeur de Denain	2 M€	1 M€	3 M€

Mise à 2x2 voies de la RN2 – section centrale entre Avesnes-sur-Helpe et Maubeuge :

Description : Cette opération est située entre la section Hautmont-Beaufort mise en service en 2011 et le contournement d'Avesnes-sur-Helpe qui sera mis en service en 2025. L'objectif affiché dans le PACTE est de démarrer les travaux en 2025, juste en contiguïté avec la réalisation du contournement d'Avesnes-sur-Helpe.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2019/2020	études et acquisition foncières
2020/2022	études techniques et environnementales
2025	Démarrage des travaux

Plan de financement :

	Etat	Région	TOTAL
Mise à 2x2 voies de la RN2 – section entre Avesnes-sur-Helpe et Maubeuge	1,25 M€	1,25 M€	2,5 M€

Etudes de la mise à 2x2 voies de la RN42

Les études préalables à la DUP sont en cours sur cette opération, en vue d'une enquête publique en 2021. Des acquisitions foncières sont envisagées en fin de CPER. Les financements mobilisables sur cette opération ont été ramené à 4,45 M€.

J.R.L.
J.L.

Annexe de l'Etat de Plus-État Région 2015-2019 (partie 1) - Pas de Calais

Date	Nature de l'opération
2016	Études prélatives à la Déclaration d'Utilité Publique
2021/2022	Premières acquisitions foncières

Plan de financement :

	État	TOTAL
Études de la mise à 2x2 voies de la RM2	4,45 M€	4,45 M€

Contournement de Maubeuge

Le Contournement Nord de Maubeuge constitue une opération routière longue de 12,70 km, dont la réalisation peut être décomposée en 3 phases :

- la phase 1 permettant d'assurer la liaison à 2x2 voies entre la RD 649 ouest (en provenance de Valenciennes) et le contournement Sud-Ouest de Maubeuge (RN 2) ;
- la phase 2 permettant de relier cette première phase à la RN 2 au Nord (route de Mons à Maubeuge) ;
- la phase 3 permettant de relier la RN 2 à la RD 649 à l'Est (vers Jeumont et Charleroi).

Il contribue à assurer la continuité de l'aménagement sur la RM2 dans le cadre des projets de mise à 2x2 voies. Le coût total de cette opération est estimé à 122,50 M € TTC, dont 40,50 M € TTC pour la phase 1.

Calendrier de réalisation envisagé :

Date	Nature de l'opération
2 ^e trimestre 2020	Dépôt du dossier d'enquête publique (phases 1, 2 et 3), d'autorisation environnementale et d'enquête parcelaire (phase 1)
Fin 2020	Lancement de l'enquête publique conjointe (DUP, autorisation environnementale phase 1 et enquête parcelaire)
Eté 2021	arrêté de DUP et autorisation environnementale
2020-2021	réalisation des acquisitions foncières / dégagement des emprises phase 1
Automne 2021	démarrage des travaux de la phase 1, pour une durée estimée entre 3 et 4 ans

Plan de financement :

Contournement Maubeuge	État	Région	CS-SP	TOTAL
	10 M€	4,9 M€	25,1 M€	40 M€

J. AL
JCL

Sous-volet Fluvial

Le CPER poursuit la construction de la liaison à grand gabarit entre la Seine et l'Escaut sur tout le réseau structurant européen défini au RTE-T. Il complète le financement des grands projets nationaux du Canal Seine-Nord Europe et MAGEO (Mise à gabarit de l'Oise). Le CPER contribue ainsi à permettre à la région des Hauts-de-France de tirer le meilleur parti des opportunités de report modal et d'emplois que ce projet rend possibles. Le présent avenant confirme la stratégie menée :

- mettre à gabarit Va+ (avec alternatif) le canal de Condé à Pommerehul, la Lys Miloyenne et la Deûle ;
- augmenter la disponibilité du réseau, par la mise en place de la télégestion des ouvrages du réseau grand gabarit avec en préalable la labilisation des écluses de Don, Grand Carré et Donah ;
- assurer des conditions de navigation en toute sécurité, par le confortement de certaines sections de biefs pour éviter que les berges se dégradent sous l'effet d'un battage accru par le trafic croissant, et réduisent la largeur du chenal navigable ;
- garantir une exploitation commerciale optimisée et sécurisée de bateaux de plus en plus longs, par la réalisation de bassins de virage et de zones d'attentes notamment ;
- étudier le doublement et l'allongement des écluses, en particulier de la branche vers Dunkerque, qui à la différence des autres branches ne dispose d'aucun itinéraire alternatif, en cas de problème d'exploitation d'une écluse.

Cet avenant reprend des modifications de 3 ordres :

1) l'une pour affermir le financement de l'opération de remise en navigation et de recalibrage du canal de Condé à Pommerehul autant la participation de la Région Wallonne ;

2) l'autre pour pérenniser le projet de réouverture du Canal de la Sambre à l'Oise, concourant à la remise en navigation de l'axe Sambre. Par ailleurs, a été actée en dehors du CPER une aide à la reconstruction du pont mobile de Vadencourt en cours d'études. Le Département de l'Aisne a reçu un cofinancement de VNF pour 300 k€, ainsi que de l'Etat et la Région pour 150 k€ chacun, pour la réalisation de cet ouvrage estimé à 1,1 M€.

3) enfin, le présent avenant intègre, compte tenu de l'avenant n°3 au Grand Accordement, le redéploiement des crédits européens dans les aménagements de la liaison de la Seine à l'Escaut prévus au CPER.

Dans le cadre de l'avenant 3 au Grand Accordement, seules les opérations¹ susceptibles de faire l'objet de travaux substantiels dans la période (travaux réalisés et dépenses mandatées avant fin 2022) ont été considérées comme éligibles par la Commission Européenne. Si les travaux d'allongement de l'écluse de Quenoy-sur-Deûle ne remplissaient pas ces conditions, toutes les autres opérations cofinancées par l'Etat et la Région Hauts-de-France, ont été retenues pour une participation européenne à hauteur de 40 % du montant HT des travaux (pour mémoire, les études étaient déjà financées à hauteur de 50 % du montant HT). En revanche, certaines opérations exclusivement financées par VNF, n'ont pas été retenues (défenses de berges notamment).

Ainsi, l'intégration des conséquences de l'avenant n°3 au Grand Accordement, permet de confirmer les calendriers de réalisation des opérations du CPER relevant de la liaison Seine-Escaut, et d'accompagner la prolongation du CPER à 2022, sans financement complémentaire de la part de la Région ni de l'Etat. En définitive, les crédits européens supplémentaires bénéficiant au même niveau à l'Etat et à la Région. Les opérations de développement engagées sont confirmées : recalibrage de la Deûle (achèvement) et de la Lys miloyenne (achèvement des travaux de recalibrage, hors dragage), remise en navigation et recalibrage du canal de Condé-Pommerehul. Les priorités exprimées par la Région sont prises en compte et renforcées, puisque le présent avenant prévoit un engagement à un niveau plus significatif, des travaux d'allongement de l'écluse de Quenoy-sur-Deûle, et la conduite à un rythme ambuleux des études de doublement / allongement des écluses, en priorité pour l'écluse de Fontinettes et l'axe Dunkerque-Escaut.

¹ Parmi les opérations initialement proposées par VNF dans le cadre de la candidature au MIE 2014-2020 (un Navier 2015), mais non retenues au titre du financement des travaux.

Présentation des opérations modifiées par le présent avenant

Seules sont reprises les opérations modifiées par l'avenant, présentées dans un ordre privilégiant des regroupements cohérents. Le tableau financier en annexe reprend l'ensemble des opérations (les opérations non modifiées sont grises).

Opération : Recalibrage de la Dede (achèvement)**Descriptif :**

Les études et travaux prévus consistent en des travaux complémentaires de défense de berge et des travaux de dragage portant sur les biefs de Comines, de Quenoy-sur-Dede et de Grand Carré. La majeure partie des défenses de berges, incluant le confortement de certains ponts, a été réalisée. Préalablement au dragage, des travaux de confortement seront réalisés au niveau des ponts de la RD57, de Wambrechies, de l'Abbaye et de Dunkerque. Tous ces travaux permettront d'achever la mise au gabarit à 2 000 t de la Dede à la fin de la période.

De façon connexe, le périmètre de dragage comprend le bassin de virement de Lomme, ce qui permettra d'améliorer notamment l'accessibilité du Port de Lille et la fluidité du trafic, en facilitant les manœuvres des bateaux sur cet axe fréquenté.

Le coût d'objectif de l'opération a fait l'objet d'une ré-évaluation à la hausse, de 12,42 M€ (maquette initiale) à 27,94 M€. Le surcoût de 15,52 M€ s'explique essentiellement (à hauteur de 14,9 M€) par le renchérissement des opérations de dragage et du coût de gestion à terre des sédiments, directement issu des évolutions réglementaires (ICPE et procédures environnementales).

In fine, le présent avenant permet d'assurer le financement de l'opération, permettant de terminer le recalibrage à l'horizon de fin 2022.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
Décembre 2022	Fin prévisionnelle des travaux

Plan de financement :

	Etat	Région	ARTEC	ICPE
Recalibrage de la Dede	3,61 M€	14,98 M€	6,35 M€	27,95 M€

Opération : Réouverture à la navigation du Canal de Condé à Pommerœul**Descriptif :**

Le canal de Condé à Pommerœul est un maillon essentiel de la liaison fluviale Saine-Escaut. Il permet de créer une liaison directe entre le canal à grand gabarit Dunkerque-Escaut, en France, et le canal du Centre, en Wallonie pour les bateaux de 9000 tonnes. La remise en navigation améliorera significativement la compétitivité du mode fluvial, de l'Escaut vers le canal du Centre et la Meuse (Mons, Charleroi, Namur, Liège), et au bénéfice du port fluvial de Bruay-Saint-Sauve.

Cette opération connaît deux évolutions successives, dont le présent avenant intègre la synthèse :

- une évolution des contributions de l'Etat, du Conseil régional et de la Wallonie actée en 2016, encadrant la participation financière de la Région Wallonne au projet,
- la prise en compte de l'aide significative de l'Union européenne, apportée dans le cadre de l'avenant n°3 au Grant Agreement, qui garantit le financement de l'opération en vue de la réouverture du canal à la navigation à l'horizon de fin 2022.

Annexes techniques (Annexe 1) - 240 - 2022-04 - 152 - 15/11/2022

En définitive, le présent avenant permet d'inscrire l'objectif de remise en navigation dans le cadre du CPER 2015-2022. Un volume résiduel de travaux restera nécessaire sur le prochain CPER (garage d'écluse, aménagement paysager des berges, chemins de services, ressuyage et aménagement des sites de gestion des sédiments, etc.), ce qui explique que le montant ajusté au plan de financement (59,84 M€) reste en-deçà du coût objectif du projet (77,32 M€ inscrits à la maquette initiale du CPER). La finalisation de l'opération aura vocation à être soutenue dans le cadre du prochain CPER.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2017	Début des travaux (aménagement des sites de gestion des sédiments, pont de St-Aybari, aménagement de zones humides)
2022	Fin des travaux de recalibrage, réouverture du canal à la navigation
2023-2027	Aménagements consécutifs : berges, zone de stationnement, sites de gestion des sédiments... (NB : pour partie sur le prochain CPER)

Plan de financement :

Canal Condé Permaneuil	Région				TOTAL
	Etat	Wallonie	Autres	RTFO	
	3,91 M€	16,10 M€	20,88 M€	18,95 M€	59,84 M€

Opération : Recalibrage de la Lys moyenne

Descriptif :

L'opération d'aménagement de la Lys moyenne nécessite des travaux d'élargissement et d'approfondissement afin de permettre l'inscription d'un rectangle de navigation adéquat aux unités citées de gabarit classe Va européenne.

Cette opération de recalibrage consiste donc essentiellement à une augmentation du gabarit de la voie par un élargissement et un approfondissement, soit des travaux de terrassement, de reconstitution de berges et de dragage. Le projet prévoit également la création d'un bassin de virement ainsi que la création d'une zone de stationnement, d'une zone de croisement pour la gestion des alternats des grands navires et six zones d'attentes.

En tant que mesure d'accompagnement du projet, les sites de Comines et Menin seront également aménagés afin de permettre la franchissabilité piscicole. Les incidences environnementales résiduelles font l'objet de mesures compensatoires (renaturation de bras morts et d'un ancien site de gestion des sédiments).

Compte tenu de son contexte transfrontalier, ce projet est porté via 3 maîtrises d'ouvrages spécifiques, chacune réalisant respectivement l'intégralité des travaux sur une section de la Lys moyenne, au-delà des limites frontalières (section 1 : VNF ; section 2 : Région Wallonne ; section 3 : Région Flamande).

Le recalibrage de la Lys moyenne était inscrit au Grand Agreement dans sa version initiale (financement européen à hauteur, respectivement, de 50 % et 40 % du montant HT des études et des travaux), pour la période 2015-2020. L'avenant n°3 au Grand Agreement permet essentiellement d'étendre la validité de ce financement à fin 2022, accompagnant ainsi le planning de réalisation des travaux.

Le présent avenant au CPER 2015-2022 consacre cette temporalité et permet de garantir la réalisation de l'ensemble des travaux de recalibrage de la section 1 (sous maîtrise d'ouvrage VNF) à fin 2022, ainsi que le démarrage des travaux de dragage. La finalisation de l'opération aura vocation à être soutenue dans le cadre du prochain CPER.

Par ailleurs, le montant ajusté au plan de financement (45,43 M€, contre 46,15 M€ inscrits à la maquette initiale du CPER), s'explique par l'évolution à la baisse du coût des études. Le montant des travaux pour la période considérée reste inchangé (44,10 M€). Ce montant comprend à la fois les travaux de la section 1 (sous maîtrise d'ouvrage française) ainsi que la participation française aux travaux sous maîtrise d'ouvrage des régions wallonne (section 2) et flamande (section 3).

J.R.L.

J.C.L.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
21 mai 2019	Obtention des autorisations réglementaires pour le territoire français :
2019 - 2022	Travaux de recalibrage (section 1), mesures compensatoires et d'accompagnement
2020-2027	Travaux des sections belges
2021-2027	Travaux de dragage (NB : pour partie sur le prochain CPER)

Plan de financement :

Recalibrage de la Lys moyenne	Etat	Région	Belges Wallonie	(UE)	TOTAL
	5,17 M€	30,67 M€	6,61 M€	12,98 M€	45,43 M€

Opération : Aménagement de l'écluse de Queenoy (travaux)

(pour mémoire : études inscrites à l'opération « digues AVP doublant écluses Fonlottes et allongement écluse de Queenoy », traités au paragraphe suivant)

Déroulé :

L'accroissement de la capacité du site de Queenoy-sur-Duëlle, goulet d'étranglement du trafic entre le Nord Pas-de-Calais et la Belgique avec une écluse limitée à 110 m (alors que l'ensemble des autres écluses du réseau à grand gabarit du Nord Pas-de-Calais est à 143 m) est indispensable à moyen terme.

En aval de l'écluse, le projet de recalibrage de la Lys moyenne permettra d'aménager la section entre Duëllemont et Halluin à la classe Va, permettant la navigation en alternatif d'unités plus importantes jusqu'à 105 m de long. L'option initiale d'accroissement prévoyait le doublement de l'écluse actuelle avec un deuxième sas aux caractéristiques du gabarit Vb. La solution d'allongement de l'écluse existante à 144 m résulte des réflexions issues du comité technique de la mission Pavois comme piste d'économie du projet Seine-Escaut. Dans le cadre du présent CPER, une étude d'allongement de l'écluse actuelle à 144 m a ainsi été menée. Le projet ainsi arrêté comprend, outre les travaux principaux (terrassement, génie civil et vannellerie), des mesures environnementales relevant de la compensation ou de l'accompagnement (passe à poisson et renaturation), des garages d'écluse, et des équipements (station de pompage, production d'hydroélectricité).

Les travaux sont estimés à 35 millions d'euros contre 14,47 millions d'euros inscrits à la maquette initiale du CPER 2015-2020. Par ailleurs, l'avancement des études ne permettait pas d'engager les travaux principaux avant 2020 (procédures réglementaires courant 2020). Une décision d'approbation ministérielle du dossier AVP est en cours.

Le présent avenant au CPER 2015-2022, prévoit une augmentation des engagements à hauteur de 21 M€, il permet d'engager la réalisation des mesures compensatoires et d'une première tranche des travaux principaux (défenses de berges en amont et aval de l'écluse, terrassement, génie civil). Le reste des travaux aura vocation à être inscrit au prochain CPER. A la transition entre deux CPER, il sécurise ainsi les conditions financières permettant de ne pas retarder le démarrage de l'opération, une fois l'ensemble des autorisations réglementaires obtenues.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2019-2020	Engagement des procédures réglementaires (fin des études)

2021

Date prévisionnelle d'engagement des marchés de travaux

Plan de financement :

Aménagement de l'écluse de Quesnoy (travaux)	Etat	Région	ITEF	TOTAL
	2,46 M€	3,84 M€	8,7 M€	21 M€

Opération : Etudes AVP doublement de l'écluse Fontinettes et aménagement de l'écluse Quesnoy

Description :Etudes d'aménagement de l'écluse de Quesnoy-sur-Deûle :

Les études comprennent la réalisation des études techniques de niveau Avant Projet et Projet ainsi que toutes les études réglementaires, études d'impact et études permises d'obtenir les autorisations Loi sur l'eau. Elles comprennent également les essais de forçage de palplanches, permettant de vérifier la validité des hypothèses géotechniques.

Ces études sont sur le point d'être terminées. Le dossier d'autorisation environnementale du projet sera déposé pour une instruction réglementaire courant 2020.

La maquette initiale du CPER avait fortement sous-estimé le montant des études (0,25 M€ initialement, ré-évalué à 1,1 M€). Le présent avenant a pour effet de compléter le financement initial.

Etudes de doublement de l'écluse des Fontinettes :

Les études comprennent la réalisation des études de faisabilité, l'élaboration du programme, les études préliminaires afin de pouvoir ensuite réaliser les études d'avant projet.

Suffisante pour la période 2015-2020, l'enveloppe financière prévue à la maquette initiale du CPER (1,5 M€) est insuffisante à accompagner la poursuite du projet, dans le contexte d'une prolongation du présent CPER à 2022. Le besoin complémentaire est estimé à 3,5 M€ pour la période 2021-2022, permettant d'engager les premières tranches des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre du présent avenant, il est proposé de porter le montant de ces études à hauteur de 4 M€, permettant de réaliser les études préliminaires et d'engager les études d'avant-projet ainsi qu'une première étape de concertation préalable. La poursuite des études (avant-projet de la solution retenue, projet, études environnementales, dossiers réglementaires, etc.) aura vocation à être inscrite dans le cadre du prochain CPER.

Calendrier de réalisation envisagé et montants des financements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
Fin 2019	Date prévisionnelle de fin des études pour l'allongement de l'écluse de Quesnoy (engagement des procédures réglementaires début 2020)
2022	Date prévisionnelle de la fin des études préliminaires (EP) pour le doublement ou l'allongement de l'écluse des Fontinettes

Plan de financement :

Etudes AVP doublement Fontinettes et allongement Quesnoy	Etat	Région	ITEF	TOTAL
Dont études Quesnoy	0,61 M€	2,49 M€	2 M€	5,10 M€
Dont études Fontinettes	0,15 M€	0,67 M€	0,31 M€	1,10 M€
	0,46 M€	1,87 M€	1,67 M€	4 M€

J.-A.L.

J.C.L.

Opération : Travaux stabilisation écluse des Fontinettes**Descriptif :**

L'écluse des Fontinettes située sur le canal à grand gabarit de Nieuwvossé, et intégrée à la liaison Dunkerque-Escout est d'un intérêt majeur pour le transport de marchandises puisqu'elle permet d'assurer les liaisons avec le Grand Port Maritime de Dunkerque. Des opérations de modernisation et de restauration lourdes ont eu lieu par le passé pour améliorer son exploitation et sa maintenance ou pour traiter les avaries importantes et intervenir sur les désordres constatés.

L'objet de cette opération porte principalement sur la partie mobile en acier de la porte aval afin d'une part assurer la disponibilité de l'écluse à court et moyen termes en réalisant des actions de modernisation et d'autre part de moderniser les méthodes d'exploitation.

La solution privilégiée pour la station de pompage de Batavia a dû être abandonnée en raison des conditions de garantie exigées par Arc International pour traverser son site industriel. Une étude de solutions alternatives va être engagée par VNF.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2015	1 ^{er} chômage de régénération de l'écluse de Fontinettes
2019	2 nd chômage de régénération de l'écluse de Fontinettes
2020	Nouvelle étude préliminaire sur la station de pompage de Batavia
2021-2022	Etudes d'avant-projet et projet – station de pompage de Batavia

Plan de financement :

Travaux stabilisation écluse des Fontinettes	État	Région	RTEI	TOTAL
	0,72 M€	2,3 M€	0,76 M€	4,38 M€

Etudes de doublement ou d'allongement des écluses par axes (entre Dunkerque et Cuijnchy, sans d'écluses du Douaisis, écluses hors axe Dunkerque-Cuijnchy)**Descriptif :**

Ces opérations consistent en la réalisation d'études relatives au doublement et/ou à l'allongement des écluses, selon 4 périmètres :

- Axe entre Dunkerque et Cuijnchy (reliant le GPMD au réseau Seine-Escout, et vulnérable du fait de l'absence d'itinéraire de substitution en cas d'incident ou de chômage sur les écluses – non doublées)

Ecluses du Douaisis (disposant déjà de double sas de 144m)

- Axe Sensée – Escout et axe Deûle – Lys (regroupés, au sens du CPER, en une seule opération d'études en raison la complémentarité de ces 2 axes, reliant le réseau RTE-T nord-européen au futur canal Seine-Nord-Europe)

Elles comprennent des études de faisabilité, socio-économiques, de définition de programme, préliminaires, et doivent progressivement permettre d'établir une vision globale des enjeux et des priorités, en vue d'une programmation plus fine pour les prochains CPER. Certaines études pourront être avancées jusqu'à l'avant-projet, ainsi que l'engagement des études réglementaires nécessaires. Les études portant sur l'axe Dunkerque-Cuijnchy seront menées de manière prioritaire.

Incidence de l'avenant : le présent avenant au CPER 2025-2022 confirme la réalisation des études et ajuste le détail des participations financières.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2021	Date prévisionnelle de rendu des études socio-économiques
2020	Date prévisionnelle de lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour les études préliminaires
2021	Date prévisionnelle des études préliminaires

Plan de financement des 3 opérations :

	(€)	Région	MEL	Autres	Total
Etudes de doublement écluses entre Dunberque et Culinchy	0,30 M€	1,22 M€	1,000 M€	1,90 M€	4,5 M€
Etudes d'allongement des sas du Douelsis	0,06 M€	0,23 M€	0,21 M€	1,5 M€	3 M€
Etudes de doublement écluses du Grand Gabarit (hors axe Dunberque - Culinchy)	0,07 M€	0,28 M€	0,25 M€	0,9 M€	1,5 M€

Opération : Bassin de virement à ArquesDescriptif :

Afin de favoriser une exploitation commerciale optimisée et sécurisée de la plate-forme multimodale d'Arques, l'objectif initial du projet consistait à créer un bassin de virement à proximité de cette plate-forme, en réponse à un besoin nouveau lié à l'évolution de la taille des bateaux.

Suite aux études préliminaires, le scénario 2 a été retenu (bassin circulaire de 170m de diamètre, avec berges verticales) ; il permet la manœuvre de virement dans des conditions difficiles (vent fort, intempéries) tout en préservant les rives. Hors acquisitions foncières, le montant des travaux est estimé à 11 600 000 euros TTC.

Afin de préciser la pertinence du projet et de mener une réflexion sur l'optimisation du projet (tracé), deux études complémentaires ont été conduites : une étude socio-économique du niveau de trafic sur le site du quai d'Arques, ainsi qu'une étude de trajectographie avec objectif de minimiser l'emprise du projet.

Ces deux études ont conclu à la non-pertinence du projet sur ce site, en l'état. En effet, l'optimisation du tracé n'a pas permis de réduire l'emprise du bassin et donc les volumes de terrassement. De plus, les niveaux de trafics actuels sont faibles sur la plate-forme multimodale d'Arques. Cependant la montée en puissance prévisible des bateaux de gabarit V4 (135 m) et les perspectives de développement la plate-forme multimodale d'Arques (notamment concernant les conteneurs) pourraient relancer le projet sur un autre site.

La demande d'un bassin de virement sur le secteur est prise en compte dans les réflexions en cours sur les bassins de virement présents sur le réseau, au sein d'un Schéma directeur. Le site du port de Béthune serait une alternative envisageable.

Ainsi, malgré l'abandon du projet de bassin de virement d'Arques, le bassin reste étudié dans le cadre du projet de schéma directeur des bassins de virement sur le réseau à grand gabarit (même si ces études ne sont pas intégrées à la maquette du CPER, faute d'augmentation de l'enveloppe).

Incidence de l'avenant : le présent avenant a pour objet d'ajuster le montant alloué à cette opération, en cohérence avec les études réalisées avant abandon du projet.

En dehors du cadre financier du CPER, sont menées les études du projet de bassin de virement du bief Bruay-Frœnes (Escaut) et les études préliminaires pour le schéma directeur des bassins de virement sur le réseau à grand gabarit.

Annuaire du Contrat de Plan Régional 2015-2022 - Région Hauts-de-France

Plan de financement :

Bassin de versement à Arques	État	Région	UEER	TOTAL
	0,03 M€	0,12 M€	0,10 M€	0,25 M€

Opération : Réalisation de 10 zones d'attente

Descriptif :

Afin de répondre aux besoins croissants liés à une augmentation du trafic et en prévision en particulier des unités de plus de 110 m, la création et le redimensionnement de zones d'attente s'avèrent indispensables. En effet il sera nécessaire, pour assurer un écoulement satisfaisant tant au niveau des écluses qu'au niveau de zones d'habernis pontons, d'accroître les capacités des zones d'attente existantes ou d'insérer des zones d'attente nouvelles. Une dizaine de zones d'attente ont été prescrites pour être créées ou redimensionnées dans le cadre du présent CPER. L'avancement des études montre un coût plus important de chacun des projets, qui ne permettra pas d'atteindre un objectif quantitatif aussi élevé compte tenu de l'enveloppe financière prévue.

Une étude d'écoulement de trafic a été lancée sur l'ensemble du réseau afin de hiérarchiser les besoins. Un schéma directeur des zones d'attentes a fait l'objet d'échanges de concertation avec les usagers et la Région, notamment par le biais des comités de pilotage techniques.

Le présent avenant a pour incidence de baisser le financement alloué à cette opération, afin d'accroître le temps nécessaire à la poursuite des études d'avant-projet et des concertations permettant de hiérarchiser la programmation ; les travaux étant limités à un nombre restreint de zones d'attentes dont les travaux pourront être engagés d'ici 2022.

Cela permet par ailleurs un redéploiement de la participation financière de la Région, pour abonder le financement des travaux d'allongement de l'écluse de Quesnoy-sur-Deûle et notamment celui des études de doublement/allongement des écluses.

Calendrier de réalisation envisagé et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2018-2019	Etablissement et validation du schéma directeur des zones d'attentes
2020-2022	Etudes préliminaires et d'avant-projet des zones prioritaires

Plan de financement :

Réalisation de 10 zones d'attentes	État	Région	UEER	TOTAL
	0,16 M€	0,65 M€	0,57 M€	1,38 M€

Opération : Préparation de la mise en place de la télégestion des écluses – régénération des écluses de Don, Grand Carré et Denain

Descriptif :

La restauration des écluses de Don, Denain et Grand-Carré (Lille) est indispensable pour maintenir le niveau actuel de fiabilité sur l'ensemble du réseau et les rendre compatibles non seulement avec une future télégestion à distance, mais également avec leur utilisation future soutenue compte tenu de l'augmentation du trafic.

S. AL
JCL

AVENANT AU PROJET DE PLAN D'ÉTAT DES TRAVAUX 2019-2022 (P. 10/11)

Ces opérations connaissent des surcoûts liés à des aléas en phase chantier et à une augmentation du coût du projet de Denain (évacuation et terrassement du terre-plein de l'écluse, afin de résorber les phénomènes de gonflement auxquels il est soumis).

Incidence de l'avenant : le présent avenant a pour objet d'intégrer les coûts réels de ces opérations et actualiser les perspectives de réalisation des travaux.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2018	Travaux de régénération de l'écluse de Don
2019	Travaux de régénération de l'écluse de Grand Carré
2021-2022	Période prévisionnelle pour la régénération de l'écluse de Denain

Plan de financement :

	FBI	RTE	TOTAL
Préparation de la mise en place de la délégation : régénération de 3 écluses	21,68 M€	10,96 M€	32,64 M€

Opération : Défenses de berges à Gœulzin

Descriptif :

La régénération de ces défenses de berges sera effectuée de telle manière que les nouveaux ouvrages soient dimensionnés pour être compatibles avec un recalibrage futur des sections permettant d'accroître les performances du réseau (défenses de berge compatibles avec un approfondissement du canal permettant le dégagement d'un rectangle de navigation compatible avec une circulation des convois de gabarit Vb). L'opération comprend la création d'une zone de stationnement de près de 450 m de long permettant également un usage comme quai léger de chargement/déchargement.

Le présent avenant a pour objet d'actualiser le coût de la phase 2 de l'opération, compte tenu des montants des travaux réalisés ; il inclut également la phase 3 à hauteur de 1,5 M€, dans la mesure où les travaux correspondants (confortement du pont de Féin, défense de berge en rive gauche au droit des 4 canaux) peuvent être engagés en 2021-2022.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2020	Travaux de terrassement, voirie, équipements de la zone de stationnement
2020-2023	Engagement des études et travaux de la phase 3 (pont et défenses de berges)

Plan de financement :

	FBI	RTE	TOTAL
Défenses de berges à Gœulzin	5,97 M€	2,74 M€	8,71 M€

Opération : Défenses de berges sur Aire Neufossé

J-R
J-L

Programme d'investissement de l'État, 2015-2020, volet 2015-2020 (hors Pas-de-Calais)

Descriptif :

Il est envisagé d'améliorer les conditions de navigation, dans un contexte d'évolutions du trafic et de distribution de carg, pour les secteurs les plus contraints, en particulier les sections courbes pour lesquelles les surlarges nécessaires au croisement de bateaux de gabarit Va seront mises en place.

Cette opération n'a pas été retenue dans le cadre de l'avenant 3 au Grant Agreement (au-delà des 0,51 M€ déjà réalisés dans les études). Sa programmation est maintenue mais s'échelonne sur une durée plus longue, avec une première tranche d'engagement avant 2022.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2018	Fin des études projet
2021-2022	Période provisionnelle d'engagement de la 1ère tranche de travaux

Plan de financement :

	État	CPER	TOTAL
Dépenses de barges sur Aire Neufossé	4,34 M€	0,36 M€	4,70 M€

Opération : Canal de la Sambre à l'Oise

Descriptif :

Voie d'eau structurante et transfrontalière, la Sambre présente des atouts non seulement économiques et écologiques mais également patrimoniaux, touristiques et culturels. Bien que de petit gabarit, la réouverture de la Sambre lui permet de valoriser ses atouts majeurs dans le développement du tourisme fluvial et dans les alternatives au transport par poids-lourds, en particulier dans le transport des pondéreux tels que les granulats extraits des nombreuses carrières du territoire. Le complément au CPER décidé dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois-Thiérache permet de pérenniser ce projet.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
Fin 2018	Début des travaux
2021	Mise en service

Plan de financement :

	État	Région	CPER	TOTAL
Canal de la Sambre à l'Oise	5,75 M€	5,75 M€		11,5 M€
CPER Picardie (avec subvention)	3 M€	1,5 M€	1,5 M€	6 M€

Cette opération est initialement financée à 50 % au titre du CPER Picardie 2015-2020 et 50 % au titre du CPER Nord-Pas-de-Calais 2015-2020. Le complément de financement de l'opération est intégralement imputé

SAL
JCL

avenant du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 Nord - Pas-de-Calais

dans le cadre de l'avenant sur le CPER 2015-2022 Nord-Pas-de-Calais. Cette opération ne connaît pas d'incidence sur le CPER 2015-2022 Picardie.

201 43
JCL
JCL

avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Nord - Pas-de-Calais

Sous-volet Portuaire

Le CPER est l'occasion de contractualiser les crédits de l'État au Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) en cohérence avec la politique de développement de l'axe Nord. Le GPMD est en 7ème position du Rang européen. Deuxième port européen pour l'importation de minerais, il reste néanmoins en retrait sur le marché du trafic de conteneurs alors que tous les grands ports du Nord sont tirés par la croissance de ce marché.

Conformément aux recommandations du rapport sur l'attractivité de l'axe Nord remis par le préfet Michel Lelande au Premier Ministre en 2018, le nouveau projet stratégique du GPMD :

- repositionne le projet de développement des bassins du GPMD sur les filières les plus portuaires en terme de valeur ajoutée pour l'emploi régional en associant les ports fluviaux dans le cadre de l'association Noctik vers le conteneur, les grands vrac, dans une vision logistique européenne de transbordement et la filière du GNL ;
- de procéder à l'amélioration rapide des accès nautiques au port Ouest pour les porter aux standards internationaux, et plus généralement à l'accès fluvial du port.

En articulation avec la politique de développement du port de Boulogne/Calais et du tunnel sous la Manche, le GPMD :

- confortera l'accès ferroviaire du port; en complémentarité de celui des ports de Calais et du tunnel sous la Manche ;
- rénovera les infrastructures de réparation navale.

Le Contrat de Plan État-Région 2015-2022, signé le 10 juillet 2015, prévoyait un soutien de l'État à hauteur de 0,8 M€ et de la Région à hauteur de 4,98 M€ pour l'implémentation d'un complexe d'avitaillement GNL. L'incertitude quant au calendrier de réalisation de la station d'avitaillement auxiliaire ne permet pas d'assurer l'exécution de cette opération sur la période du CPER 2015-2022.

Dès lors l'avenant au CPER est l'occasion d'intégrer l'ajustement du montant des travaux de prolongement et d'approfondissement du terminal à conteneurs du quai des Flandres. L'avenant est l'occasion de confirmer le soutien aux ports fluviaux prévu au CPER et dessine ainsi un ensemble cohérent de projets pour créer les conditions d'un report modal efficace des ports maritimes et fluviaux vers le fleuve et le ferroviaire. Il préfigure ainsi la stratégie qui sera élaborée dans le cadre du conseil de coordination interportuaire et logistique de l'axe Nord en lien avec la vallée de la Seine pour déployer la mise en place de la nouvelle stratégie portuaire et logistique nationale.

Présentation des opérations modifiées par le présent avenant

Seules sont reprises les opérations modifiées par l'avenant. Le tableau financier en annexe reprend l'ensemble des opérations (les opérations non modifiées sont grées).

21/03/20

J.R.L.
J.T.

Sous-volet Ferroviaire

La région bénéficie d'un réseau ferroviaire très dense et maillé avec de très nombreux passages à niveau. La coexistence de trafics de natures différentes (régional et national, grande vitesse, fret) se traduit par des fortes contraintes d'exploitation et de disponibilité des sillons.

Les enjeux de modernisation du réseau sont particulièrement impactés par le vieillissement des lignes de desserte fine du territoire qui n'avaient pas été suffisamment anticipés. Dès lors, l'objet de l'avenant consiste à répondre à la demande du Conseil régional de maintenir ces lignes menacées de suspension d'exploitation.

Ainsi, l'avenant intègre à volume de crédits constant un réajustement des opérations et l'intégration de nouvelles opérations permettant de dégager environ 52 M€ pour un premier financement par l'État des lignes de dessertes fines du territoire. Cela représente environ 15,5 % dans l'attente des arbitrages nationaux qui seront rendus à l'issue de la Loi d'Orientation des Mobilités et de la mission confiée au préfet François Prétizot sur les lignes de dessertes fine du territoire.

L'avenant au CPER a été l'occasion d'homogénéiser les méthodes d'évaluation des opérations : les montants sont tous affichés aux conditions économiques de réalisation prévisionnelles de chacune des opérations.

Compte-tenu des fortes attentes sur ce volet dans un contexte où les niveaux d'études n'ont pas toujours le même niveau d'avancement, l'avenant au CPER présente les opérations en fonction de la maturité de l'estimation financière avec un code de couleur permettant d'apprécier la précision des estimations financières fournies :

- **Estimations de niveau d'études Avant-Projet – Projet (AVP-PPQ) :** les études permettent de définir précisément l'opération et de programmer sa réalisation. L'estimation des coûts et délais est fiable
- **Coûtations de niveau d'études préliminaires :** les estimations qui résultent d'études préliminaires visent à choisir les options techniques d'aménagement réalisables des variantes soumises à l'enquête publique. Les estimations des études préliminaires donnent un ordre de grandeur des coûts et délais de réalisation
- **Estimations au ratio :** il est basé sur des ratios d'opérations de même nature sans qu'aucune étude technique de la ligne n'ait été effectuée. Le **chiffrage au ratio** ne peut pas être considéré comme engagé.

L'intégration de nombreuses lignes de dessertes fines du territoire conduit à estimer de nombreuses opérations au ratio. L'objectif global est d'arriver à un **chiffrage de niveau étude préliminaire** le plus rapidement possible.

Enfin, en application du Contrat de performance signé entre l'État et SNCF Réseau, actuellement en vigueur, SNCF Réseau n'est pas autorisé à participer financièrement aux opérations au-delà des économies générées par l'opération sur les frais de maintenance, complexes à estimer. SNCF Réseau participera naturellement au financement dans les conditions financières que lui permettront les textes en vigueur. Le parti pris rédactionnel a été de maintenir les contributions de SNCF Réseau estimées dans le cadre du CPER initial, mais de ne pas faire d'estimation de la contribution de SNCF Réseau dans les nouvelles opérations de financements tant qu'elles ne sont pas au stade AVP. Lorsqu'elle sera déterminée, la contribution de SNCF viendra en déduction de la part de chacun des co-financiers, au prorata de leur participation figurant dans la maquette financière objet du présent avenant.

Opération reportée : implantation d'un complexe d'avitaillement GNL

Descriptif : L'incertitude quant au calendrier de réalisation de la station d'avitaillement maritime ne permet pas d'assurer l'exécution de cette opération sur la période du CPER 2015-2022. L'opération est donc reportée.

Plan de financement :

	TOTAL
Station d'avitaillement GNL	0 €

Opération : projet d'extension du quai de Flandre

Afin d'augmenter les capacités de traitement des marchandises conteneurisées, le quai des Flandres est prolongé sur 500 m et réaménagé afin de pouvoir accueillir simultanément deux porte-conteneurs de type ULCS et les plus grands navires dans des conditions optimales.

Calendrier de réalisation prévisionnel et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2017	Début des travaux des quais
Fin 2019	Mise en service

Plan de financement :

	Etat	CRMD	TOTAL
Extension du quai des Flandres	20,87 M€	40,59 M€	61,46 M€

J.R.L.
J.C.L.

Présentation des opérations modifiées par le présent avenant

Seules sont reprises les opérations modifiées par l'avenant. Le tableau financier en annexe reprend l'ensemble des opérations (les opérations non modifiées sont grisées).

Études ferroviaires de long terme

Description : les études ferroviaires de long terme sont les études stratégiques qui préparent les OPER suivants pour mieux analyser les besoins futurs.

Deux études ferroviaires seront notamment conduites :

- la mise en place d'une plate-forme infrastructure et service Axe Nord intégrant le déploiement régional de la plate-forme nationale fret pour disposer d'un outil et d'un lieu de gouvernance permettant d'explorer et arbitrer les contraintes d'exploitations entre les Autorités Organisatrices de Transports voyageurs et Fret sur l'Axe Nord sans avoir nécessairement recours à des investissements en nouvelles infrastructures. Elle doit également permettre de coordonner les projets des différents acteurs et la mise en place d'outils partagés, comme la création d'un modèle multimodal de prévision du trafic. En facilitant la stabilisation d'une vision ciblée des schémas de service GV, TER et fret de moyen et long terme, elle doit également permettre une préparation plus efficiente du contenu du volet ferroviaire des futurs OPER.

- une étude sur la zone dense constitué du noyau illois et du bassin minier qui est au cœur des enjeux de liaisons entre les pôles régionaux afin d'envisager quelles améliorations ou actions de modernisations peuvent être envisagées à court terme sur le réseau existant sur la base des schémas de service définis dans le cadre de la plate-forme infrastructure et service Axe Nord et en tenant par ailleurs compte des fonctionnalités et calendrier du projet de Réseau Express Hauts-de-France, sous maîtrise d'ouvrage de la Région Hauts-de-France, retenu dans le cadre de la Planification Régionale des Infrastructures de Transports du projet de SRADDET arrêté le 31 janvier 2019 ;

Calendrier de réalisation envisagée et montants des commencements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2019 / 2020	Convention de cofinancement des études
2021 / 2022	résultats

Plan de financement :

	État	Région	Autres Financements	TOTAL
Études ferroviaires de long terme	1,25 M€	2,5 M€	1,25 M€	5 M€

Opération : Mise en accessibilité des gares périmètre SNCF Réseau

Description : La loi du 11 février 2005 prévoit de rendre le transport ferroviaire de voyageurs accessible à l'ensemble des voyageurs, notamment les personnes à mobilité réduite. La mise en accessibilité du service de transport de voyageurs comprend une adaptation lourde des gares en plus de l'accessibilité du matériel roulant et le développement de services adaptés.

La programmation des investissements à mener en gare est précisée, selon l'ordonnance du 26 septembre 2014, dans le cadre d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap). Le CPER ne concerne que les gares du SDAP national. L'avenant du CPER prend en compte l'actualisation de cette programmation.

J.R.L.
J.C.L.

Schéma de Cohésion Territoriale de l'État - Région Hauts-de-France 2015-2020 - Pas-de-Calais

Plan de financement :

	État	Région	Autres financeurs	TOTAL
Mise en accessibilité des gares Périmètre SNCF Réseau	14,5M€	14,5M€	Participation financière quand la nature de l'opération le permet	29 M€

Modernisation de l'étoile de Saint-Pol-sur-Ternoise

Description :

L'opération de modernisation de l'étoile ferroviaire de Saint-Pol-sur-Ternoise vise à rétablir, par d'importants travaux de régénération, les caractéristiques nominales de l'infrastructure et à assurer ainsi la pérennité des 3 branches de l'étoile ferroviaire.

Le montant de l'opération est de 92,6 M€.

Calendrier de réalisation prévisionnel et montants des financements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2018	Convention de cofinancement réalisation branche Saint-Pol-sur-Ternoise - Étaples
2019	Convention de cofinancement réalisation branche Saint-Pol-sur-Ternoise - Béthune
2020	Convention de cofinancement NEA branche Saint-Pol-sur-Ternoise - Arras
2020	Travaux branche Saint-Pol-sur-Ternoise - Étaples
2020	Travaux branche Saint-Pol-sur-Ternoise - Béthune
2021	Travaux branche Saint-Pol-sur-Ternoise - Arras
2021-2022	Mise en service : - Saint-Pol-sur-Ternoise – Étaples au SA 2021 - Saint-Pol-sur-Ternoise – Béthune au SA 2021 - Saint-Pol-sur-Ternoise – Arras au SA 2022

Plan de financement : études niveau AVP-PRO - l'estimation des coûts et délais est fiable

	État	Région	Autres financeurs	TOTAL
Modernisation de l'étoile de Saint-Pol-sur-Ternoise	9,26 M€	75,47 M€	7,87 M€	92,6M€

Ce plan de financement reste provisoire et permet la poursuite de l'opération dans les délais annoncés. Il n'entraîne pas un accord définitif de la Région Hauts-de-France et de l'État notamment sur le financement des surcoûts constatés depuis la maquette initiale du CPER 2015-2020.

Opération cible : amélioration de la desserte ferroviaire de Bruay-la-Buissière

Description : L'opération vise à offrir à Bruay-la-Buissière une desserte ferroviaire permettant de relier l'agglomération à Béthune et au-delà à Lille. L'opération a étudié la faisabilité de la réutilisation des emprises

J-A-L
JCL

d'une ancienne voie ferrée de la Compagnie des Mines de Bruay qui était connectée à la ligne Béthune / Hazebrouck entre la bifurcation de Fouquereuil et la gare de Béthune.

Depuis les premières réflexions, le Syndicat Mixte Artois-Cohelle a mis en service les Busés n°2 et n°6, lignes de Bus à Haut Niveau de Service, qui remplissent en grande partie les objectifs fixés au projet de liaison ferroviaire en améliorant l'accessibilité de Bruay-la-Buissière aux différents réseaux de transports collectifs. Cela a conduit à suspendre cette étude.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2018	étude de niveau avant-projet

Plan de financement :

	Région	Total
Amélioration de la desserte ferroviaire de Bruay-la-Buissière	2,8 M€	2,8 M€

Opération spécifique : amélioration de la desserte TER entre Lille, Valenciennes, le Val de Sambre et l'Avesnois (1ère phase)

Description :

L'opération capacitaire d'« Amélioration de la desserte TER entre Lille, Valenciennes, le Val de Sambre et l'Avesnois » envisagée vise l'accroissement du niveau de service TER souhaité par l'AOT régionale. Le CPER prévoyait l'étude de 2 investissements dans cet objectif :

- la mise en œuvre d'investissements d'électrification des lacs depuis la bifurcation de Bouvraes jusqu'à la gare de Valenciennes
- la création d'une 3^e voie d'évitement de 17 km au sud de Templeuve

Les études en cours ont montré la nécessité d'avoir une vision plus globale sur la question de la robustesse, au regard notamment des perspectives futures sur les trafics fret et voyageurs, avant d'engager les travaux de la Bifurcation de Bouvraes. Cette réflexion sera notamment traitée dans le cadre de la Plate-Forme Infrastructures & Services à l'échelle des Hauts-de-France. De fait, il n'est plus envisageable de démarrer les travaux avant l'échéance du CPER. Le CPER inscrit les crédits permettant de disposer d'une étude de niveau Projet pour cet investissement.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2021	Convention de cofinancement études PRO - Bil de Bouvraes
Fin 2022	Date des travaux à évaluer dans le cadre de l'étude sur la zone dense

Plan de financement : 1^{er} des investissements des études préliminaires ou des études en vue de préciser des coûts et délais de réalisation

	Etat	Région	OPPE Régionales	Total
Amélioration desserte TER :				

JML
JCL

Annexes du Contrat de Partenariat (2014-2020) - Opération 1 - Péninsule-0124

Bifurcation de Bourges	2,79 M€	8,10 M€	1,210 M€	12,1 M€
-------------------------------	---------	---------	----------	---------

Régénération de l'axe Valenciennes – Blanc-Misseron et réouverture de la ligne au fret Valenciennes – Mons

Descriptif :

Une première opération de régénération de l'axe Valenciennes à Blanc-Misseron vise à rétablir, par d'importants travaux de régénération, les caractéristiques nominales de l'infrastructure et à assurer la pérennité de la ligne pour une durée de 15 ans.

Une deuxième opération visera à rétablir le passage transfrontalier. Cette opération devant se faire en coordination avec la programmation des autorités belges.

Calendrier de réalisation envisagé et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2017	Convention de cofinancement avant projet – projet opération 1 - Régénération
2019	Convention de cofinancement réalisation opération 1 - Régénération
2021	Programmation travaux opération 1 - Régénération
2020	Convention de cofinancement études préliminaires opération 2 – Réouverture point frontière
Post OPER 2023 / 2024	Programmation travaux opération 2 – Réouverture point frontière

Plan de financement : Les autorisations des études préliminaires demandent un ordre de grandeur des coûts et délais de réalisation.

	Etat	Région	Autres partenaires	TOTAL
Régénération Valenciennes Blanc-Misseron et études réouverture de la ligne au fret Valenciennes – Mons	8,72 M€	2,18 M€	Montant à préciser	10,9 M€

Modernisation voirie mère du port de Calais

Descriptif :

Le programme de modernisation de la voie mère comprend principalement :

- la mise à niveau de la voie mère et son électrification ;
- les dispositifs de protection acoustique requis ;

J-RL
JL

PROJET DE CRÉATION DE PORTS PORTUGAIS (2015-2019) - P. 10

- la suppression et/ou l'automatisation des passages à niveau de la zone industrielle-portuaire ;

La mise en œuvre de ce programme permettra de faire circuler à l'issue des travaux un maximum de 14 allers – retours sur la voie mère pour accompagner la marée en présence du transport non-accompagné du Port de Calais notamment dans la perspective de réalisation de l'extension Calais Port 2015.

La Concertation menée en 2018 a permis de mettre en lumière la possibilité de 2 tracés alternatifs à étudier et chiffrer avant de présenter à l'enquête publique le tracé à retenir, et à réaliser dans le cadre de cette opération.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2018	Convention de cofinancement études projet Concertation
2018/2020	Études des tracés alternatifs
2024/2025	Travaux à programmer

Plan de financement : Les estimations des études préliminaires donnent un ordre de grandeur des coûts et détails de réalisation.

	Etat	Région	Autres Bénéficiaires	TOTAL
Modernisation voie mère: du port de Calais	43 M€	10 M€	Participation financière à déterminer au moment de l'AVP	53 M€

Opération reportée : Électrification de la ligne Amiens – Rang-du-Fliers

Descriptif : L'opération d'électrification de la section entre Amiens et Rang-du-Fliers, longue de 83 km, vise à offrir une infrastructure plus moderne pour les circulations voyageurs et pour le fret avec une connexion des ports et de Gatlink (ex-Eurotunnel) à l'ensemble du réseau européen.

La Région Hauts-de-France a depuis accepté le transfert des lignes de Trains d'Équilibre du Territoire, transfert qui s'accompagne de l'acquisition de matériel bi-mode (électrique et diesel), supprimant la problématique des pertes de temps en gare d'Amiens pour effectuer les changements de locomotive et fait donc gagner près de 15 minutes sur le temps de trajet actuel. La mise en service du Contournement Fret de Lille questionne également les hypothèses initiales sur le transport de marchandises. Enfin, les études et procédures restantes à réaliser ne permettent pas d'envisager un démarrage des travaux avant la fin du CPER. L'opération est donc reportée.

Plan de financement :

	TOTAL
Électrification ligne Amiens – Rang-du- Fliers	0 €

Nouvelle Opération : Régénération Valenciennes – Lourdes

J-AL
JCC

Annexe 10 - Synthèse des Projets de Réseau 2016-2020 (suite) - Partie 4 (suite)

Description :

Retenue au titre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier, elle participe à maintenir le maillage régional et à maintenir les liaisons entre Cambrai-Valenciennes et jusqu'à Lille et la maintien de la desserte fret pour les sites industriels embranchés.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2017	Convention de cofinancement avant projet - projet
2020	Convention de cofinancement réalisation

Plan de financement : les estimations des études préliminaires donnent un ordre de grandeur des coûts et états de réalisation :

Régénération Valenciennes - Saurches	Etat	Region	Autres Partenaire	TOTAL
	5,54 M€	25,21 M€	2,86 M€	33,6 M€

Opérations estimées au ratio :

Ces opérations n'ont pas encore fait l'objet d'un chiffrage issu d'une étude préliminaire. Elles sont encore estimées au ratio. Au regard de l'incertitude inhérente à ce type de chiffrage, pour chacune des opérations, une fourchette a été proposée par SNCF Réseau.

La maquette ferroviaire du CPER reprend l'ensemble des lignes estimées au ratio et budgétise la fourchette basse de l'enveloppe proposée par SNCF Réseau. L'objectif est de disposer d'une estimation de niveau étude préliminaire au plus vite.

Régénération Douai-Cambrai et étude de raccordement de la plateforme multimodale de Marquion

Contexte :

Les études d'amélioration de la desserte TER du Cambrésis ont conduit à prioriser la régénération de la voie existante et d'étude de raccordement de la plateforme de Marquion sur la voie existante.

L'étude de raccordement vise à identifier le fuseau permettant de raccorder la plateforme au réseau ferré existant en vue de préserver la fonction.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2019	Convention de cofinancement avant-projet régénération
2021	Convention de cofinancement projet régénération
2022	Convention de cofinancement réalisation régénération

Plan de financement : le chiffrage au ratio ne peut pas être considéré comme engageant

Régénération Douai - Cambrai	Etat	Region	Autres Partenaire	TOTAL

et étude de raccordement
de la PFM Maroulon

9,22 M€

55,28 M€

Participation
financière à
déterminer au
moment de l'AVP

64,5 M€

Nouvelle opération : Lille – Comines

Descriptif : L'étude vise à définir les conditions permettant le maintien d'un service de transport guidé permettant de relier Comines à Lille.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2020	Convention de cofinancement études préliminaires
2022	Convention de cofinancement études avant-projet
Post CPER	études réalisation - pas de date de travaux encore programmée

Plan de financement : le chiffrage au titre ne peut pas être considéré comme engageant

	État	Région	Autres Programmes	TOTAL
Lille-Comines	0,23 M€	1,09 M€	Participation financière à déterminer au moment de l'AVP	1,3 M€

Régénération et modernisation de la ligne Asoq – Orchies

Descriptif :

Les circulations ferroviaires sur la ligne à voie unique non électrifiée entre Orchies et Asoq ont été arrêtées fin mai 2015 en raison de l'état de l'infrastructure. Une étude réalisée début 2015 par le SMIRT, à la demande de la Région Nord – Pas-de-Calais, a déterminé des raisons objectives au maintien de cette ligne. En parallèle d'une solution ferroviaire classique, l'étude explore les alternatives permettant de relier Orchies à Pont-de-Bois.

En tout état de cause, souf les études Avant-Projet et Projet pourront être engagées d'ici 2022 et permettront un démarrage des travaux dès le futur CPER.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2015	Convention de cofinancement études préliminaires
2020	Convention de cofinancement études préliminaires complémentaires
2020	Convention de cofinancement études avant-projet
2022	Convention de cofinancement études projet

Plan de financement : le chiffrage au titre ne peut pas être considéré comme engageant

J. R. L.
J. L.

État des Besoins de Plan Régional 2019-2020 Nord - Pas-de-Calais

	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
Ascg - Diches	0,73 M€	0,10 M€	Participation financière à déterminer au moment de l'APP	0,83 M€

Le montant inscrit tient compte de l'impossibilité d'engager des travaux d'ici l'échéance du CPER au vu de l'avancement de l'opération. Il correspond donc au montant des études nécessaires à engager d'ici 2022, la phase réalisation étant reportée au prochain CPER.

J. RL
JLL

Les dispositions générales du Contrat de plan Etat-Région sont applicables jusqu'au terme des contrats initiaux.

Le présent avenant prend effet à compter de la signature par l'ensemble des parties.

Lille, le ... 02 JUIN 2020

Le Préfet

Michel Lalando



Le Président du Conseil régional

Xavier Bertrand



Le Président du Conseil départemental du Nord

Jean-François Lecerf



Le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Jean-Claude Leroy



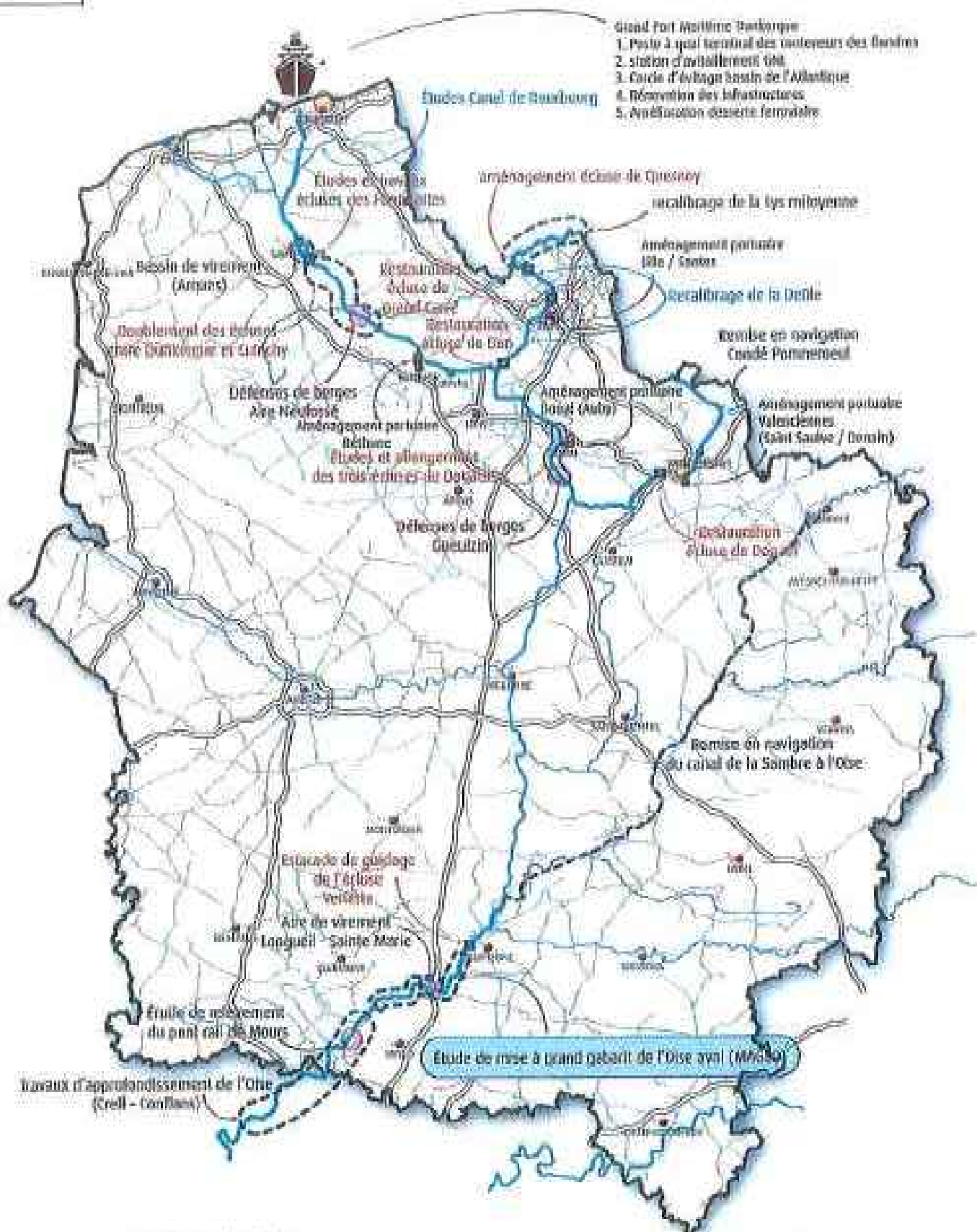
Le Président de la Métropole européenne de Lille

Damien Castelain





Région HAUTS DE FRANCE CPER 2015-2020 «Avenant» Sous-volet fluvial et portuaire



Opérations non localisées :

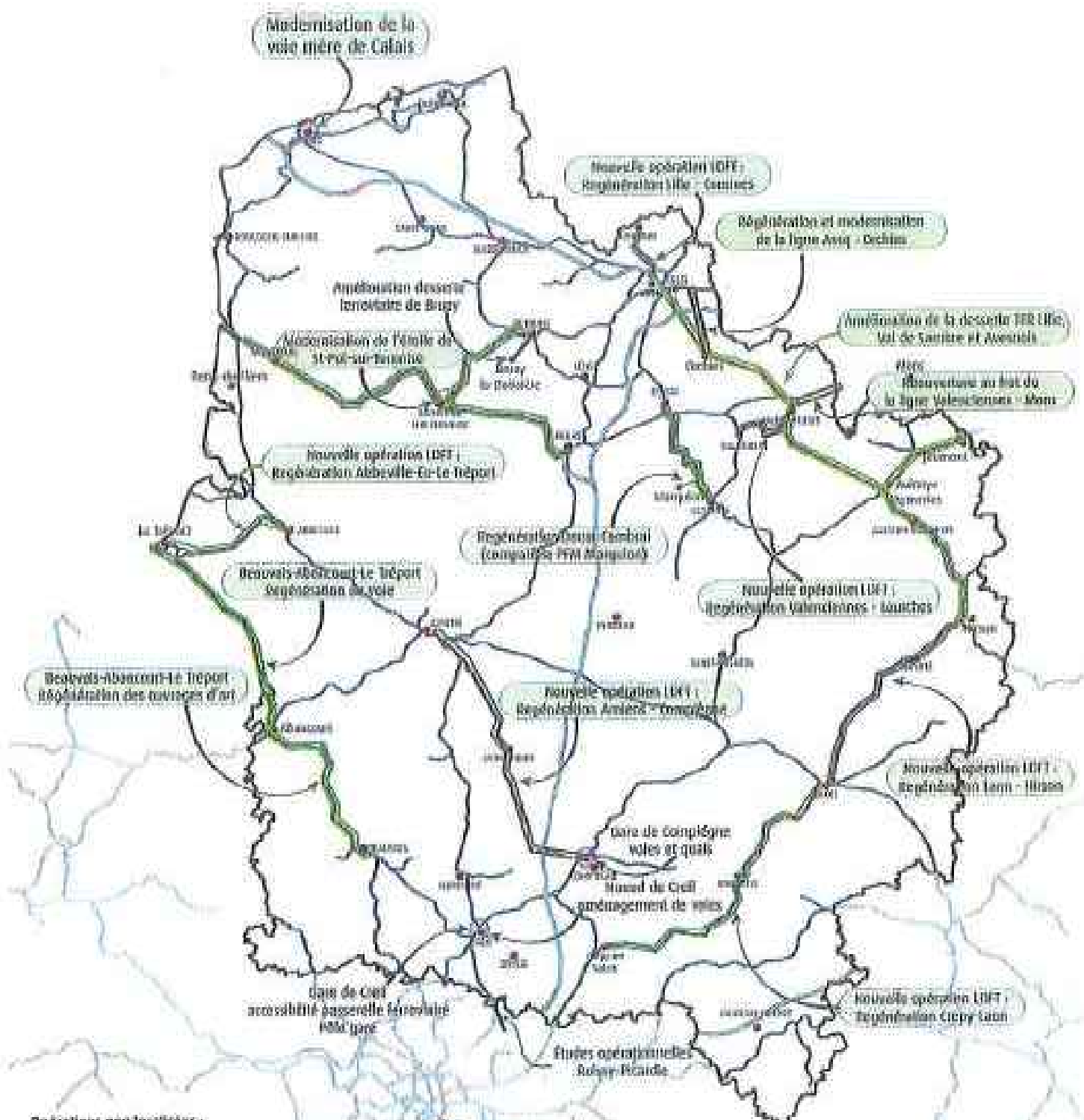
1. Télécordelle sur le grand gabarit
2. Récolation de 10 zones d'attente bâchées W+
3. Étude de faisabilité d'entretien écluses grand gabarit

4. Préparation mise en place télégestion écluses
Bastogne Grand canal, Din et Derain
5. Gestion trafic et ligne d'eau et télécordelle
6. Validation du réseau fluvial





Région Hauts de France CPER 2015-2020 «Avenant» Sous-volet ferroviaire



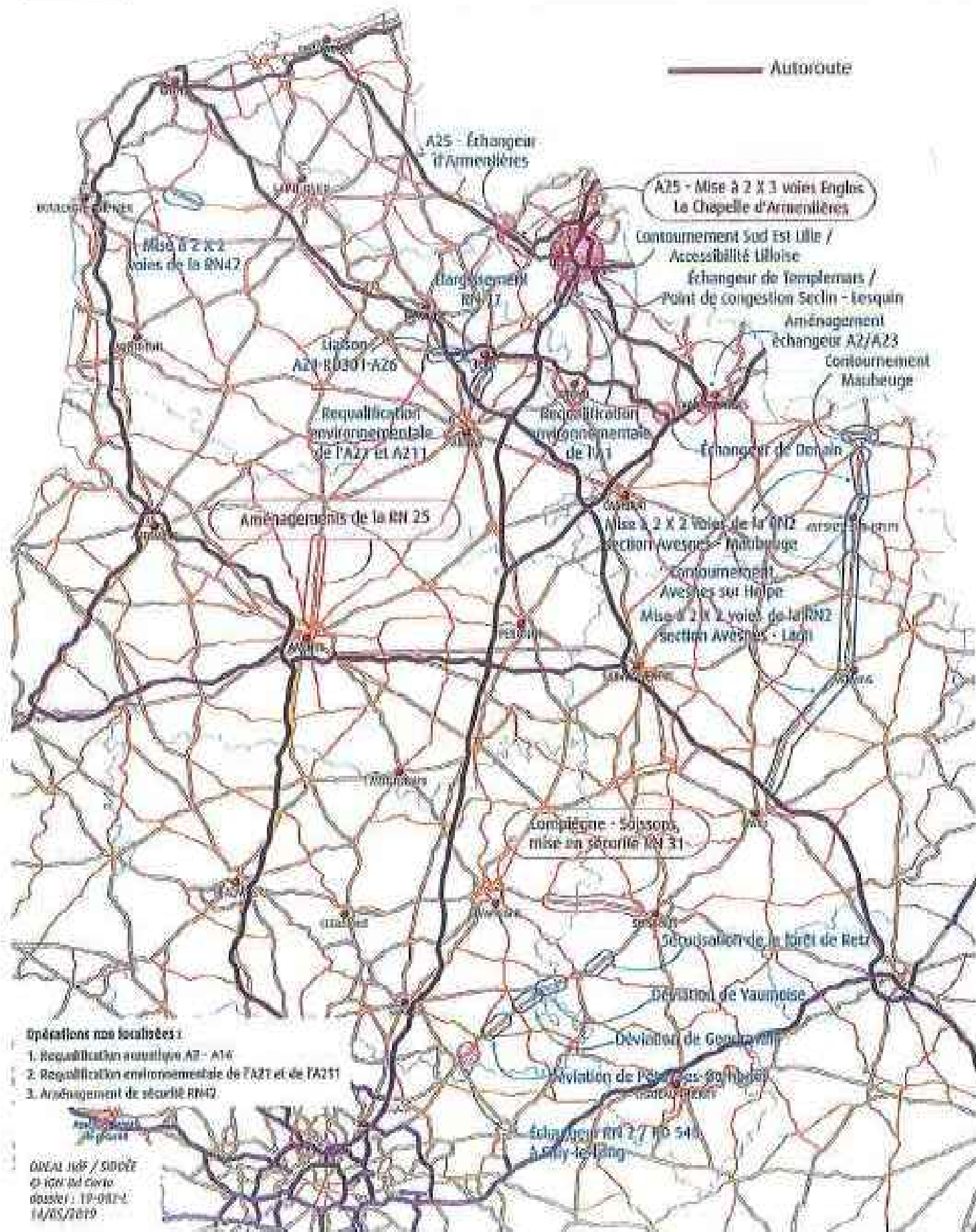
Opérations non localisées :
 1. Modernisation et mise en accessibilité des gares
 2. Râhaussement des quais des lignes 1 et II
 3. Etudes long terme et prospectives
 (état et aménagement du réseau, optimisation du réseau...)



Région HAUTS DE FRANCE

CPER 2015-2020 «Avenant»

Sous-volet routier



**Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022
Picardie**

**Avenant du Volet Mobilité
du Contrat de Plan État – Région
2015-2022
Picardie**

**Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022
Picardie**

Sommaire :

Introduction.....	3
Sous-volet routier.....	4
Sous-volet Fluvial.....	6
Annexes.....	19
Tableaux financiers des CPER Picardie et Nord-Pas-de-Calais.....	19
Cartes des projets contractualisés en Hauts-de-France.....	19

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Introduction

Le volet mobilité du CPER 2015-2022 a peu évolué depuis juillet 2015 date de sa signature par l'État et le Conseil régional. Outil de programmation partagé, il est un document de référence qui doit intégrer les arbitrages politiques. Document d'équilibre, le volet mobilité du CPER concilie les enjeux de moyen et long termes. Expression des stratégies de l'État et de ses partenaires, il est une traduction des documents d'orientations stratégiques en Hauts-de-France.

En l'absence d'avenant à mi-parcours, le CPER nécessite un ajustement technique. Il intègre les engagements arrêtés entre l'État et ses partenaires à l'occasion de l'Engagement pour le Renouveau pour le Bassin Minier et le Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois et Thiérache.

Il répond aux enjeux du transport du quotidien et à la nécessité de désenclavement des territoires. Il réoriente l'investissement ferroviaire pour éviter la suspension des services sur les lignes de dessertes fines du territoire. Il intègre l'ambition de la mise à deux fois deux voies de la RN2 entre Laon et Maubeuge.

Dans le domaine fluvial, le présent avenant intègre les accords de co-financement sur le projet de mise au grand gabarit de l'Oise (MAGEO) et la réouverture à la navigation du canal de la Sambre à l'Oise prévu dans le PACTE. Le CPER accompagne la politique européenne de travaux de préparation de la liaison Seine-Escaut – à ce titre il bénéficie d'un abondement de crédits européens (avenant n°3 au Grant Agreement entre l'Europe et le GEIE Seine-Escaut), dont le présent avenant intègre les conséquences financières.

L'avenant renforce la place des outils de régulation de la circulation routière mais également ferroviaire permettant à la région de préparer les territoires aux enjeux de la transition écologique et énergétique à l'œuvre, pour rester un territoire leader en matière industrielle et logistique, accélérer sa valeur ajoutée pour l'économie et l'emploi sur l'axe Nord et réduire son impact sur l'environnement notamment en matière de qualité de l'air. L'avenant au CPER est l'occasion de formaliser une augmentation des crédits de l'État sur le volet de l'accessibilité littorale de 25 à 31,2 M€ permettant d'accélérer le déploiement d'outils de régulation des usages.

Cet avenant est conduit de manière intégrée avec celui du Nord - Pas-de-Calais. Les tableaux financiers des deux CPER sont annexés au présent avenant ainsi que les cartes des projets contractualisés qui sont présentés par sous-volet, mais à l'échelle de la région Hauts-de-France.

L'avenant intègre les évolutions de calendrier de réalisation de certains projets et porte la date de mise en œuvre du CPER de 2020 à 2022 à l'échelle des Hauts-de-France.

Cet avenant prépare ainsi la négociation du futur volet mobilité du CPER à l'échelle des Hauts-de-France et donne à voir des engagements qui se pérenniseront dans la prochaine génération de CPER. Cet avenant n'a pas vocation à être le dernier : le volet mobilité du CPER pourra être amené à s'adapter aux prochaines évolutions attendues notamment par la Loi d'Orientations des Mobilités.

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Sous-volet routier

Présentation des opérations modifiées par le présent avenant :

Mise à 2x2 voies de la RN2 – section entre Avesnes-sur-Helpe et Laon

Descriptif :

Cette opération a été ajoutée au CPER en 2016 avec un engagement réciproque de l'État et de la région Hauts-de-France pour un montant de 300 k€ cofinancé à parité afin de réaliser une étude générale des flux et fonctions sur l'axe réalisée en 2018.

L'État et la région Hauts-de-France se sont engagés à travers la signature du PACTE pour la réussite de la Sambre - Avesnois et Thiérache le 7 novembre 2018, à réaliser la mise à 2 x 2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe.

Le CPER intègre les études préalables sur l'ensemble de l'itinéraire entre Avesnes et Laon afin de constituer le dossier de saisine de la Commission Nationale du Débat Public au plus tard en 2021.

Le montant total des études complémentaires à réaliser sur la période 2018 - 2021 est estimée à 2,4 M€ ce qui permet d'estimer que ce sont près de 14,8 M€ qui seront disponibles pour engager d'ici fin 2021 les premiers travaux d'aménagements de la RN 2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe.

Calendrier de réalisation envisagé :

Date	Nature de l'opération
Début 2019	commande à la maîtrise d'ouvrage déconcentrée par le ministère du lancement des nouvelles études
Mi 2019	Sélection du premier tronçon de travaux
Fin 2019- 2020	études préalables au débat public pour élaboration du dossier de saisine de la CNDP
2020	élaboration du dossier de contexte en concertation avec les acteurs concernés par le projet : élus, collectivités, milieux associatifs, milieux économiques, syndicaux
2021	transmission du dossier de saisine de la CNDP par M. le Préfet des Hauts-de-France au Ministre en charge des transports en vue d'une saisine de la CNDP pour lancer le débat public.

Plan de financement :

	État	Région	TOTAL
Mise à 2x2 voies de la RN2 – section entre Avesnes-sur-Helpe et Laon	8,75 M€	8,75 M€	17,5 M€

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Mise à 2x2 voies de la RN2 – Déviation de Gondreville :

Descriptif :

La déviation a été mise en service le 19 décembre 2018 en même temps que la déviation de Vaumoise. La section mise en service offre 7 km supplémentaires de RN 2 à 2x2 voies permettant de contourner les communes de Gondreville - Vaumoise et l'ancien passage à niveau. Les aménagements paysagers sont en cours. Compte tenu des résultats des appels d'offres, il est possible de réduire le montant inscrit au CPER à 26,9 M€ au lieu de 27,9 M€.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
19 décembre 2018	Mise en Service
2019 à 2020	Finalisation des travaux d'aménagements paysagers

Plan de financement :

	État	TOTAL
Mise à 2x2 voies de la RN2 – Déviation de Gondreville	26,9 M€	26,9 M€

Mise à 2x2 voies de la RN2 – Échangeur RD 548 à Silly-le-Long :

Descriptif :

Deux appels d'offres infructueux ont été menés pour la réalisation des travaux, l'enveloppe inscrite au CPER nécessite d'être abondée de 0,22 M€ la portant à 2,02 M€ compte-tenu de l'évolution de plus de 10 % des indices TP depuis l'évaluation du projet. Le Département de l'Oise, co-financier, a validé le principe de sa participation à hauteur de 50 % de l'opération, y compris sur la réévaluation.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2019 à 2020	Réalisation des travaux

Plan de financement :

	État	Conseil départemental de l'Oise	TOTAL
Mise à 2x2 voies de la RN2 RD 548 à Silly-le-Long	1,01 M€	1,01 M€	2,02 M€

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Sous-volet Fluvial

Le présent avenant permet de poursuivre la politique de mise au gabarit Vb (avec alternat) sur tout le réseau structurant européen, notamment sur le projet de Mise au Grand gabarit de l'Oise (MAGED) et ajuste le plan de financement des opérations en fonction de leur avancement.

Présentation des opérations modifiées par le présent avenant

Seules sont reprises les opérations modifiées par l'avenant. Le tableau financier en annexe reprend l'ensemble des opérations (les opérations non modifiées sont grisées).

Opération reportée Travaux d'approfondissement de l'Oise entre Conflans et Creil

Descriptif :

Les dragages de l'Oise aval doivent obligatoirement se réaliser à la fin des travaux du projet MAGED (pour ainsi éviter un ré-ensablement de l'Oise avant la mise en service du projet MAGED). Il est donc proposé dans le cadre du présent avenant, de reporter ces travaux sur le prochain CPER.

Opération : Etudes de relèvement du Pont de Mours

Descriptif :

Propriété de SNCF Réseau, le pont-rail de Mours se situe sur la ligne TER Paris-Beauvais et la ligne H du RER. Il est situé au Pk ferroviaire 35,124 et il franchit l'Oise au Pk fluvial 33,290. Le pont-rail de Mours se situe dans le département du Val-d'Oise sur les communes de Beaumont-sur-Oise en rive gauche et Persan en rive droite.

La reconstruction du pont ferroviaire de Mours s'inscrit dans le cadre du programme prioritaire européen Seine-Escaut, qui consiste en la réalisation d'une liaison fluviale à grand gabarit entre la France, la Belgique et les Pays-Bas pour relier plus efficacement les ports maritimes et les ports intérieurs du Nord de la France et de l'Europe, et dont le maillon central est le canal Seine-Nord Europe.

Le passage de convois de classe Vb à deux couches de conteneurs (convois de 180 m de long, 11,4 m de large pour un emport pouvant aller jusqu'à 4 400 tonnes) permettra d'augmenter la capacité et d'améliorer les conditions de navigation de l'Oise.

Actuellement sur l'ensemble de l'axe concerné par le programme, seul le pont de Mours ne dégage pas une hauteur libre suffisante permettant le passage de convois à deux hauteurs de conteneurs. De plus, compte tenu de la géométrie en « anse de parler » des arches de ce pont et des courbes de la rivière au niveau du pont, son franchissement par des convois au gabarit Vb n'est pas possible.

Dans ce contexte, VNF a sollicité SNCF Réseau, propriétaire du pont de Mours, en vue de procéder à la mise au gabarit de l'ouvrage. Cette mise au gabarit nécessite la démolition du pont existant et la construction d'un nouvel ouvrage qui, lui, permettra de faire passer des convois transportant 3 couches de containers, correspondant au gabarit cible à long terme de l'itinéraire Seine-Escaut.

Le montant inscrit initialement dans le CPER permettait de réaliser uniquement les études relatives à l'AVP pour le Pont de Mours. Or, dans le cadre de la convention entre VNF et SNCF Réseau, les études environnementales et des dossiers réglementaires ont été intégrés à cette phase. Ces études devaient initialement être réalisées dans le cadre du dossier PRO.

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Le présent avenant vise donc à prendre en compte cette modification. Le coût de la phase relative aux études d'AVP et des études environnementales et des dossiers réglementaires pour le Pont de Mours a été augmenté de 2,47 M€ à 3,4 M€.

Le coût global de l'opération, estimé à 40 M€ HT (valeur 2013), n'a cependant pas changé.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2018-2020	Réalisation des études AVP par SNCF Réseau
2021-2022	Enquête publique et études PRO
2023	Démarrage des travaux

Plan de financement :

Les opérations du pont de Mours et de MAGEO étant liées, il est proposé de fusionner le plan de financement pour ces deux opérations

Opération : Etudes de mise à grand gabarit de l'Oise (MAGEO)

Descriptif :

Le projet MAGEO vise à améliorer la navigabilité de l'Oise entre Compiègne et Creil pour couvrir l'objectif fonctionnel d'ouverture de la voie aux convois de classe européenne Vb (180 m x 11,40 m et 4 400 tonnes) avec un mouillage de 4 m (contre 3 m actuellement) : rescindements de berges, aires d'amarrages, aire de stationnement, protections renforcées des ouvrages d'art.

Ces aménagements seront réalisés dans un souci de prise en compte de l'environnement traversé :

- Site de compensation hydraulique à Verneuil-en-Halatte optimisé pour garantir la neutralité hydraulique à l'aval de Creil ;
- Mesures compensatoires liées à d'éventuels impacts résiduels sur l'environnement, protection de berges non rescindées dont le niveau d'érosion est déjà significatif et qui protègent des secteurs à enjeux élevés.

Cette opération est intégrée à la liaison Seine Escaut, au même titre que le projet de mise au gabarit du pont ferroviaire de Mours, dont la maîtrise d'ouvrage est déléguée à SNCF Réseau et dont le financement est également inscrit aux CPER 2015-2022.

Le présent avenant permet d'actualiser les besoins en études pour cette opération en fonction de l'avancement réel de l'opération suite, notamment, aux « Assises de la Mobilité » et au rapport du COI qui considère l'opération MAGEO comme un projet « incontournable dans la perspective de la réalisation du canal Seine-Nord Europe dont il assure la continuité avec la Seine » et « recommande de prévoir les financements nécessaires à un engagement des travaux de MAGEO sur la période 2023-2027 quel que soit le scénario considéré ».

Dans le cadre des discussions visant à contractualiser la première convention de cofinancement sur cette opération, le département de l'Oise s'est retiré du plan de financement. La Région Hauts-de-France s'est alors engagée à prendre à sa charge la part du département de l'Oise. Dans le CPER initial, le département de l'Oise s'était engagé à verser une subvention de 1,28 M€ pour les opérations « travaux d'approfondissement de l'Oise aval », « études de relèvement du pont de Mours » et « études de mise à grand gabarit de l'Oise ». Le présent avenant permet donc d'acter la prise en compte par la Région Hauts-de-France, de la subvention initialement budgétée par le département de l'Oise.

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Calendrier de réalisation envisagé et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2019-2020	Réalisation des études PRO et enquête publique
2021	Enquête environnementale
2022	Consultation des entreprises
2023	Démarrage des travaux

Plan de financement :

Pont de Mours et MAGEO	État	Région	UE	TOTAL
CPER 2015-2022	5,935 M€	3,194 M€	4,910 M€	14,04 M€

Opération : Aire de virement de Longueil-Sainte-Marie

Descriptif :

L'opération consiste à améliorer les conditions d'accès fluviaux à la plateforme multimodale de Longueil-Sainte-Marie sur l'Oise canalisée (POPI : Paris Oise Ports Intérieur : syndicat mixte du port fluvial Paris-Oise), opérationnelle depuis 2013 et dont l'usage sera intensifié avec la réalisation du projet MAGEO (Mise au Gabarit Européen de l'Oise).

Les discussions entre la Région, VNF et POPI n'ont pas permis de conclure dans le calendrier un accord sur le périmètre de l'opération et sur le plan de financement. Il a ainsi été proposé de prendre acte de cette absence d'accord et de reporter les discussions sur le prochain CPER, et de ne retenir que le montant des études déjà engagées dans le cadre de cet avenant.

Plan de financement :

Aire de retournement de Longueil-Sainte-Marie	État	Région	UE	Autre (POPI)	TOTAL
CPER 2015-2022	0,040 M€	0,020 M€	0,1 M€	0,140 M€	0,30 M€

Opération : Estacade de Venette

Descriptif :

L'opération consiste en la création d'une estacade de guidage à l'amont de l'écluse de Venette.

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

La conclusion des études de trajectographie réalisées en 2018 préconise un rallongement de l'estacade de 35 mètres. Cet allongement de l'estacade génère une augmentation du coût de l'opération d'environ 420 000 €. Le coût global de l'opération est donc revalorisé à 2,15 M€ au lieu de 1,73 M€.

Le présent avenant vise donc à augmenter le coût de cette opération pour ainsi prendre en compte l'allongement de l'estacade.

Calendrier de réalisation envisagé et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2019	Réalisation des études d'AVP
2020	Réalisation des études PRO
2021	Démarrage des travaux

Plan de financement :

Estacade de Venette	État	Région	UE	TOTAL
CPER 2015-2022	0,995 M€	0,405 M€	0,680 M€	2,15 M€

Opération : Gestion trafic et ligne d'eau et téléconduite

Descriptif :

L'opération consiste à :

- Mettre en place une gestion centralisée de la ligne d'eau en crue afin de fiabiliser davantage le bon écoulement des crues, dans une gestion coordonnée avec les ouvrages de régulation de crue réalisés par l'Entente Oise Aisne dans le secteur de Longueil Sainte Marie
- Regrouper en un même PC la commande des doubles écluses des 9 sites de l'Oise et du Canal latéral à l'Oise, l'objectif étant d'améliorer le niveau de service aux usagers de la voie d'eau par l'élargissement de l'amplitude de navigation, en maîtrisant les contraintes en effectifs d'exploitation.

Des études de projet conception sont nécessaires et sont menées de 2018 à 2020 avec un objectif de mise en service de la téléconduite des écluses au même horizon que le Canal Seine-Nord Europe.

Le CPER 2015-2022 n'inclut que le volet « études ».

Le présent avenant permet donc de reprendre les besoins en études sur cette opération en fonction de son avancement réel.

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Calendrier de réalisation envisagé et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2019-2020	Recrutement d'un AMO et réalisation des études de projet
2021	Démarrage des travaux

Plan de financement :

Gestion trafic et ligne d'eau et téléconduite	État	Région	UE	TOTAL
CPER 2015-2022	1,725 M€	0,160 M€	1,015 M€	2,9 M€

Opération : Canal de la Sambre à l'Oise

Descriptif :

Voie d'eau structurante et transfrontalière, la Sambre présente des atouts non seulement économiques et écologiques mais également patrimoniaux, touristiques et culturels. Bien que de petit gabarit, la réouverture de la Sambre lui permet de valoriser ses atouts majeurs dans le développement du tourisme fluvial et dans les alternatives au transport poids-lourds, en particulier dans le transport des pondéreux tels que les granulats extraits des nombreuses carrières du territoire. Le complément au CPER décidé dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache permet de compléter la première enveloppe attribuée au titre du CPER 2015-2022 et de pérenniser ce projet.

Calendrier de réalisation envisagée et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
Fin 2018	Démarrage des travaux
2021	Mise en service

Plan de financement :

Canal de la Sambre à l'Oise	État	Région	COO2	TOTAL
CPER 2015-2022	3 M€	1,5 M€	1,5 M€	6 M€
Nord-Pas-de-Calais (pour mémoire)	5,75 M€	5,75 M€		11,5 M€

Cette opération est initialement financée à 90 % au titre du CPER Picardie 2015-2020 et 50 % au titre du CPER Nord-Pas-de-Calais 2015-2020. Le complément de financement de l'opération nécessaire pour financer une réévaluation de +5,5 M€ est intégralement imputé dans le cadre de l'avenant sur le CPER 2015-2022 Nord-Pas-de-Calais. Cette opération n'a donc pas d'incidence sur le CPER 2015-2022 Picardie.

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Opération : Valorisation du réseau fluvial

L'opération consiste à réaliser des études et des actions de promotion pour faire connaître et valoriser le réseau fluvial, l'enjeu étant de dynamiser le trafic fluvial, en opérant une meilleure interaction entre les acteurs du fluvial et le tissu économique régional.

Dans le cadre de plusieurs réunions entre VNF et les services de la Région, il a été convenu de sortir cette opération du CPER à l'occasion de l'avenant et de construire une approche régionale à l'échelle du territoire des Hauts-de-France.

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Sous-volet ferroviaire

La région bénéficie d'un réseau ferroviaire très dense et maillé avec de très nombreux passages à niveau. La coexistence de trafics de natures différentes (régional et national, grande vitesse, fret) se traduit par des fortes contraintes d'exploitation et de disponibilité des sillons.

Les enjeux de modernisation du réseau sont particulièrement impactés par le vieillissement des lignes de desserte fine des territoires qui n'avaient pas été suffisamment anticipé. Dès lors, l'objet de l'avenant consiste à répondre à la demande du Conseil régional de maintenir ces lignes menacées de suspension d'exploitation.

Ainsi, l'avenant intègre à volume de crédits constant un réajustement des opérations et l'intégration de nouvelles opérations permettant de dégager 6 M€ au profit de la mise à 2x2 voies de la RN2 et environ 62 M€ pour un premier financement par l'État des lignes de dessertes fines du territoire à hauteur de 16,5 % dans l'attente des arbitrages nationaux qui seront rendus à l'issue de la Loi d'Orientation des Mobilités et de la mission confiée au préfet François Philliot sur les lignes de desserte fine du territoire. Cet avenant technique permet ainsi de clarifier la commande passée à SNCF Réseau et de les prendre en compte dans le portefeuille du CPER2015-2022.

L'avenant au CPER a été l'occasion d'homogénéiser les méthodes d'évaluation des opérations : les montants sont tous affichés aux conditions économiques de réalisation prévisionnelles de chacune des opérations.

Compte-tenu des fortes attentes sur ce volet dans un contexte où les niveaux d'études n'ont pas toujours le même niveau d'avancement, l'avenant au CPER présente les opérations en fonction de la maturité de l'estimation financière avec un code de couleur permettant d'apprécier la précision des estimations financières fournies :

- **Estimations de niveau d'études Avant-Projet – Projet (AVP-PRO) :** les études permettent de définir précisément l'opération et de programmer sa réalisation. **L'estimation des coûts et délais est fiable**
- **Estimations de niveau d'études préliminaires :** les estimations qui résultent d'études préliminaires visent à choisir les options techniques d'aménagement réalisables des variantes soumises à l'enquête publique. **Les estimations des études préliminaires donnent un ordre de grandeur des coûts et délais de réalisation.**
- **Estimations au ratio :** il est basé sur des ratios d'opérations de même nature sans qu'aucune étude technique de la ligne n'ait été effectuée. **Le chiffrage au ratio ne peut pas être considéré comme engageant.**

L'intégration de nombreuses lignes de dessertes fines du territoire conduit à estimer de nombreuses opérations au ratio. L'objectif global est d'arriver à un chiffrage de niveau étude préliminaire le plus rapidement possible.

Enfin, en application du Contrat de performance signé entre l'État et SNCF Réseau, actuellement en vigueur, SNCF Réseau n'est pas autorisé à participer financièrement aux opérations au-delà des économies générées par l'opération sur les frais de maintenance, complexes à estimer. SNCF Réseau participera naturellement au financement dans les conditions financières que lui permettront les textes en vigueur. Le parti pris rédactionnel a été de maintenir les contributions de SNCF Réseau estimées dans le cadre du CPER initial, mais de ne pas faire d'estimation de la contribution de SNCF Réseau dans les nouvelles opérations de financements tant qu'elles ne sont pas au stade AVP. Lorsqu'elle sera déterminée, la contribution de SNCF viendra en déduction de la part de chacun des co-financiers, au prorata de leur participation figurant dans la maquette financière objet du présent avenant.

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Présentation des opérations modifiées par le présent avenant

Seules sont reprises les opérations modifiées par l'avenant. Le tableau financier en annexe reprend l'ensemble des opérations (les opérations non modifiées sont grisées).

Opération reportée : Dépassement entre Creil et Amiens

Le besoin d'aménagement sur la section de ligne entre Creil et Amiens n'est pas avéré à l'horizon de 2022, notamment en termes de besoin d'accroissement de la capacité. Ce projet peut être différé et reporté à un prochain contrat.

Ajustement montant : Études ferroviaires de long terme

Au vu du niveau d'engagement de cette ligne, il est proposé un ajustement du montant inscrit au CPER. Cette ligne permet notamment le financement de l'étude d'accessibilité ferroviaire à l'Île-de-France.

L'étude de mise en place d'une plate-forme infrastructure et service Axe Nord intégrant le déploiement régional de la plate-forme nationale fret est pris en charge sur le CPER Nord-Pas-de-Calais et bénéficie à la totalité de la région Hauts-de-France.

Études ferroviaires long terme	État	Région	Autres Partoutois	TOTAL
	1,35 M€	1,35 M€	0,3 M€	3 M€

Ajustement montant : Rehaussement des quais des lignes K et H

Les travaux relatifs à cette opération sont aujourd'hui terminés. Il est proposé d'ajuster le montant inscrit au CPER pour le ramener au coût à terminaison.

Rehaussement des quais des lignes K et H	Région	TOTAL
	16,2 M€	16,2 M€

Opération reportée : Électrification de la ligne Amiens – Rang-du-Fliers

Descriptif. L'opération d'électrification de la section entre Amiens et Rang-du-Fliers, longue de 83 km, vise à offrir une infrastructure plus moderne pour les circulations voyageurs et pour le fret avec une connexion des ports et de Gatlink (ex-Eurotunnel) à l'ensemble du réseau européen.

La Région Hauts-de-France a depuis accepté le transfert des lignes de Trains d'Équilibre du Territoire, transfert qui s'accompagne de l'acquisition de matériel bi-mode (électrique et diesel), supprimant la problématique des pertes de temps en gare d'Amiens pour effectuer les changements de locomotive et fait donc gagner près de 15 minutes sur le temps de trajet actuel. La mise en service du Contournement Fret de Lille questionne également les hypothèses initiales sur le transport de marchandises. Enfin, les études et procédures restantes à réaliser ne permettent pas d'envisager un démarrage des travaux avant la fin du CPER. L'opération est donc reportée.

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Plan de financement :

	TOTAL
Électrification ligne Amiens – Rang-du- Fliers	0 €

Opération : Modernisation et mise en accessibilité des gares

Descriptif :

La loi du 11 février 2005 prévoit de rendre le transport ferroviaire de voyageurs accessible à l'ensemble des voyageurs, notamment les personnes à mobilité réduite. La mise en accessibilité du service de transport de voyageurs comprend une adaptation lourde des gares en plus de l'accessibilité du matériel roulant et le développement de services adaptés.

La programmation des investissements à mener en gare est précisée, selon l'ordonnance du 26 septembre 2014, dans le cadre d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap). L'avenant du CPER actualise cette programmation.

Plan de financement :

Modernisation et mise en accessibilité des gares	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
	1,66 M€	14,08 M€	1,75 M€	17,5 M€

Ajustement montant : Nœud de Creil aménagement des voies

La phase 1 de l'opération (consistant à l'aménagement du plan de voies au sud de la gare, la mise à quel de la voie 4 nord et R2TMV sur voie 5) est en cours de finalisation.

La phase 2 (consistant en la modernisation du nœud ferroviaire sur les voies et quais n°1, 2 et 3) est en cours d'études opérationnelles (AVP). Les premières conclusions font apparaître la nécessité d'actualiser le montant à terminaison de l'opération. Le planning de l'opération vise un cofinancement de la phase réalisation en 2022.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2019	Finalisation travaux phase 1
2020	Convention de cofinancement études projet phase 2
2022	Convention de cofinancement réalisation phase 2

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Post 2022	Travaux à programmer
-----------	----------------------

Plan de financement :

Nœud de Creil aménagement des voies	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
	24,5 M€	24,5 M€	5,45 M€	54,45 M€

Opérations estimées au ratio :

Ces opérations n'ont pas encore fait l'objet d'un chiffrage issu d'une étude préliminaire. Elles sont encore estimées suivant des ratios. Au regard de l'incertitude inhérente à ce type de chiffrage, pour chacune des opérations, une fourchette a été proposée par SNCF Réseau.

La maquette ferroviaire du CPER reprend l'ensemble des lignes estimées au ratio et budgétise la fourchette basse de l'enveloppe proposée par SNCF Réseau. L'objectif est de disposer d'une estimation de niveau étude préliminaire au plus vite.

Beauvais – Abancourt – Le Tréport / Régénération des ouvrages d'art

Descriptif : La ligne Beauvais-Abancourt-Le Tréport a fait l'objet d'un renouvellement voie-ballast optimisé entre Beauvais et Abancourt, section la plus circulée et une maintenance lourde sur la section Abancourt-Le Tréport, moins dégradée. La présente opération permet la régénération des ouvrages d'art de la ligne.

Calendrier de réalisation envisagé et montants des cofinancements à prévoir :

Date	Nature de l'opération
2018	Convention de cofinancement avant-projet
2022	Convention de cofinancement études projet - réalisation

Plan de financement global :

Beauvais – Abancourt – Le Tréport régénération des ouvrages d'art	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
	1,978 M€	10,022 M€	Participation financière à déterminer au moment de l'AVP	12 M€

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Abbeville – Eu (Le Tréport)

Descriptif : Située sur les territoires Hauts-de-France et Normandie, la ligne ferroviaire Abbeville/Eu fait l'objet d'une étude préliminaire par SNCF Réseau pour sa régénération. Sa vétusté a conduit à la suspension de son exploitation en mai 2018.

En complément, une étude des solutions alternatives à la régénération classique (tram train, ferroviaire léger, ...) est menée par la Région.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2018	Convention de cofinancement études préliminaires solution ferroviaires classiques et solutions alternatives
2020	Convention de cofinancement avant projet
2022	Convention de cofinancement études projet - réalisation
2023 ou 2024	Travaux à programmer

Plan de financement :

	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
Abbeville – Eu – Le Tréport	6,591 M€	33,408 M€	Participation financière à déterminer au moment de l'AVP	40 M€

Crépy-en-Valois – Laon

Descriptif : Sa vétusté pourrait conduire à la suspension de son exploitation en 2024. Une étude préliminaire de sa régénération est en cours.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2018	Convention de cofinancement études préliminaires solution ferroviaires classiques
2020	Convention de cofinancement avant projet
2022	Convention de cofinancement études projet - réalisation
2024 / 2025	Travaux à programmer

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Plan de financement :

	État	Région	Autres Particuliers	TOTAL
Crépy-en-Valois – Laon	27,842 M€	134,171 M€	Participation financière à déterminer au moment de l'AVP	162 M€

L'estimation au ratio du montant de l'opération est fixé à 175 M€. Le montant inscrit ici représente une première phase d'engagement de l'opération, qui fera l'objet d'une deuxième phase d'engagement dans le prochain CPER pour garantir sa réalisation.

Laon – Hirson

Descriptif : Sa vétusté pourrait conduire à la suspension de son exploitation en 2024. Une étude de sa régénération est nécessaire.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2019	Convention de cofinancement études préliminaires
2020	Convention de cofinancement études avant projet - projet
2022	Convention de cofinancement réalisation
2024	Travaux à programmer

Plan de financement :

	État	Région	Autres Particuliers	TOTAL
Laon – Hirson	9,493 M€	48,107 M€	Participation financière à déterminer au moment de l'AVP	57,6 M€

(Amiens) Bovis – Compiègne

Descriptif : La vétusté de la ligne pourrait conduire à la suspension de son exploitation en 2025. Une étude de sa régénération est nécessaire.

Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022 Picardie

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2019	Convention de cofinancement études préliminaires
2021	Convention de cofinancement études avant projet
2023	Convention de cofinancement études projet - réalisation
2024 / 2025	Travaux à programmer

Plan de financement :

	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
Boves (Amiens) – Compiègne	0,313 M€	1,587 M€	Participation financière à déterminer au moment de l'APP	1,9 M€

Ajustement montant : Gare de Creil - Mise en accessibilité

Cette opération est liée aux aspects urbains du projet de requalification du quartier de gare intégrés au volet territorial du CPER. L'avancée et les décisions du projet de requalification du quartier de gare n'ont pas permis de lancer les études concernant le volet accessibilité suivant le calendrier prévisionnel initial. La phase réalisation est reportée au prochain CPER et le montant inscrit est ramené au coût des études pré-opérationnelles du volet de mise en accessibilité.

Calendrier de réalisation envisagée :

Date	Nature de l'opération
2019	Convention de cofinancement études préliminaires
2023	Convention de cofinancement études avant projet - projet
Post CPER	Travaux à programmer

Plan de financement :

	État	Région	Autres Partenaires	TOTAL
Gare de Creil accessibilité passerelle ferroviaire	0,765 M€	0,765 M€	0,17 M€	1,7 M€

**Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022
Picardie**

Les dispositions générales du Contrat de plan État-Région sont applicables jusqu'au terme des contrats initiaux.

Le présent avenant prend effet à compter de la signature par l'ensemble des parties.

Lille, le 02 JUIN 2020



Le Préfet
Michel Lalande

Le Président du Conseil régional
Xavier Bertrand

**Avenant du Contrat de Plan État-Région 2015-2022
Picardie**

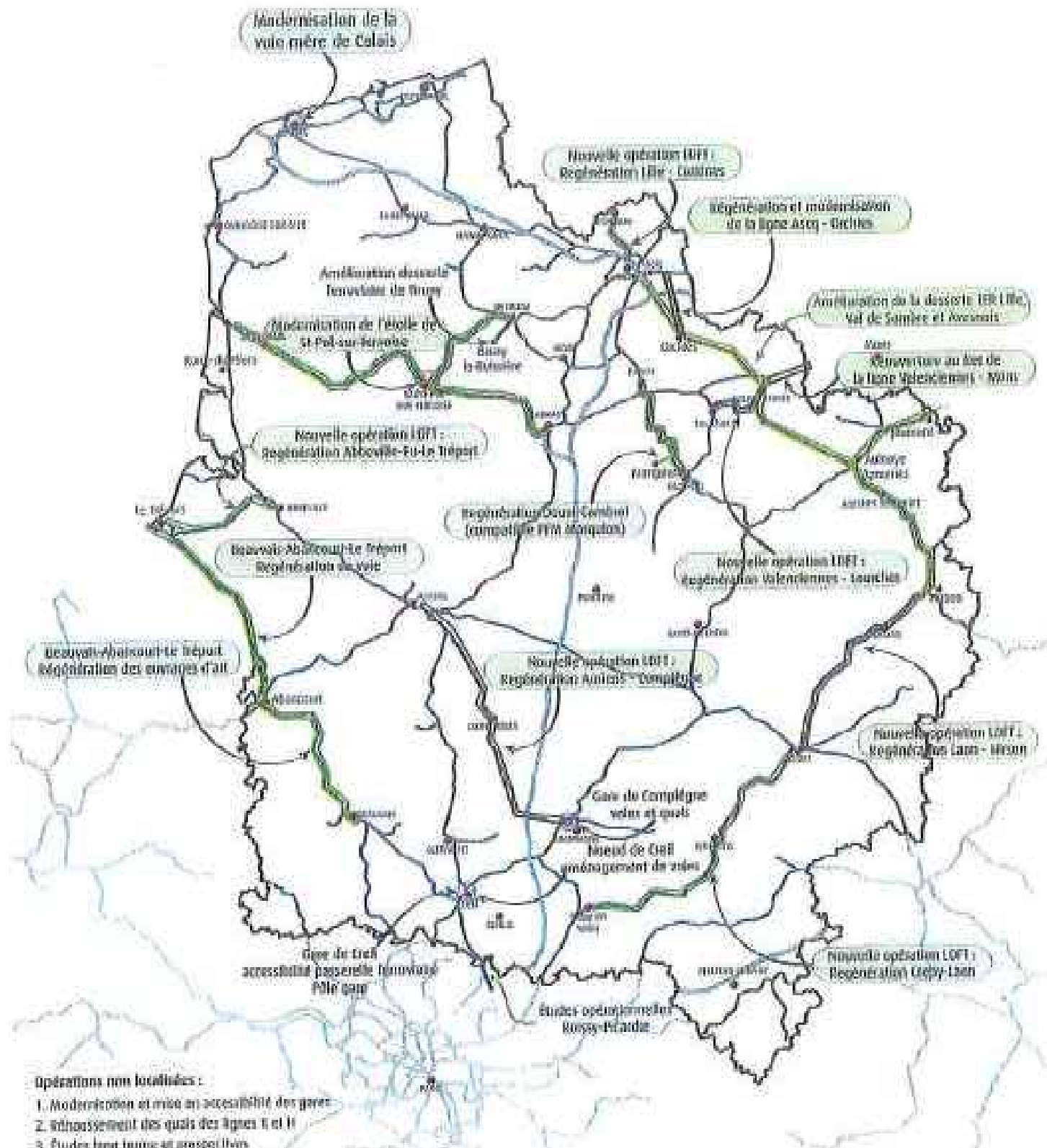
Annexes

Tableaux financiers des CPER Picardie et Nord-Pas-de-Calais

Cartes des projets contractualisés en Hauts-de-France

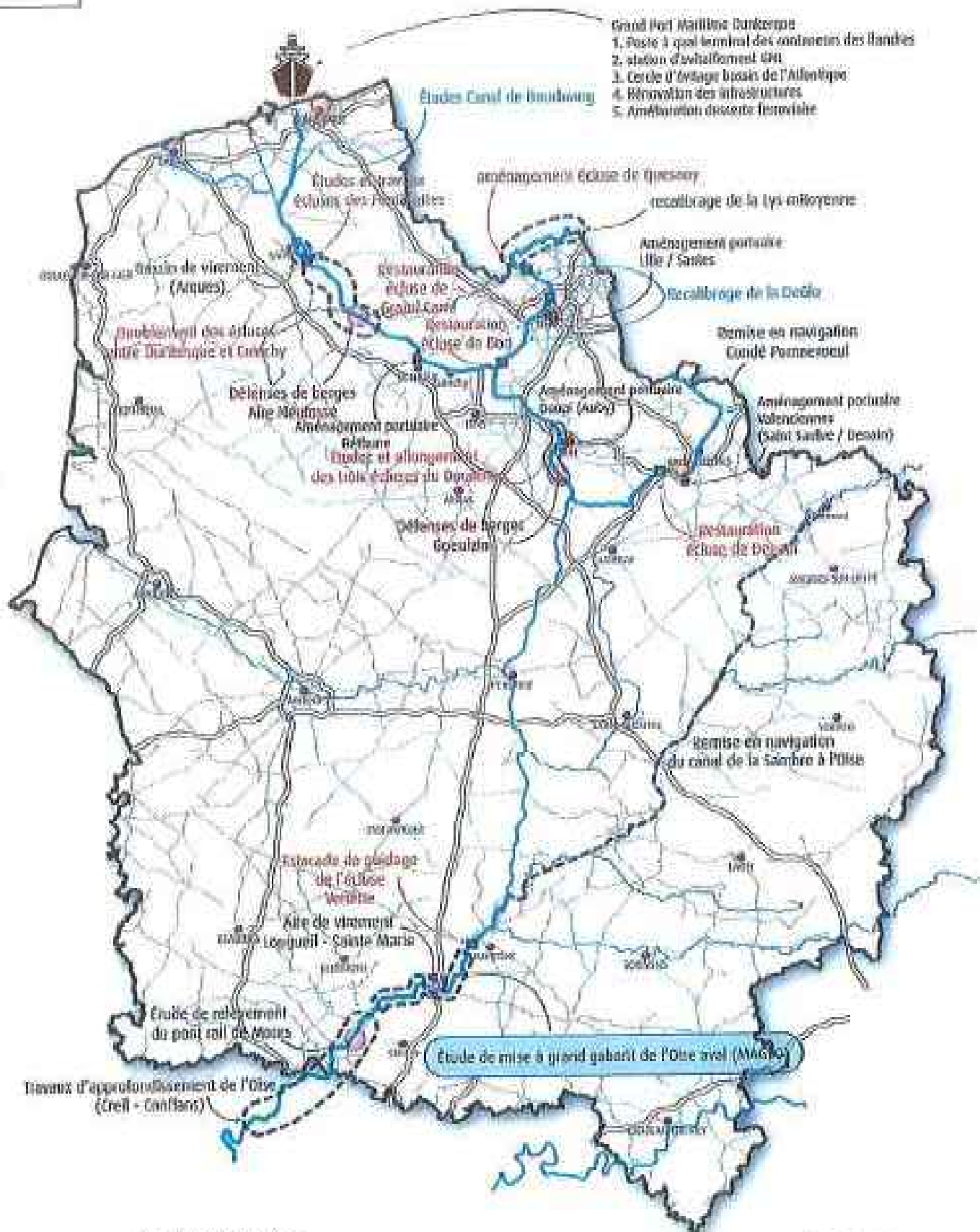


Région Hauts de France CPER 2015-2020 «Avenant» Sous-volet ferroviaire





Région HAUTS DE FRANCE CPER 2015-2020 «Avenant» Sous-volet fluvial et portuaire



- Grand Port Maritime Dunkerque
 1. Poste à quai terminal des conteneurs des flandres
 2. station d'avitaillement 400t
 3. Cercle d'entasse bois de l'Allentoye
 4. Rénovation des infrastructures
 5. Amélioration desserte ferroviaire

Opérations non localisées :

1. Idéocroquis sur le grand gabarit
2. Réalisation de 10 zones d'attente libérées VLS
3. Etude de faisabilité doublement éclusé grand gabarit

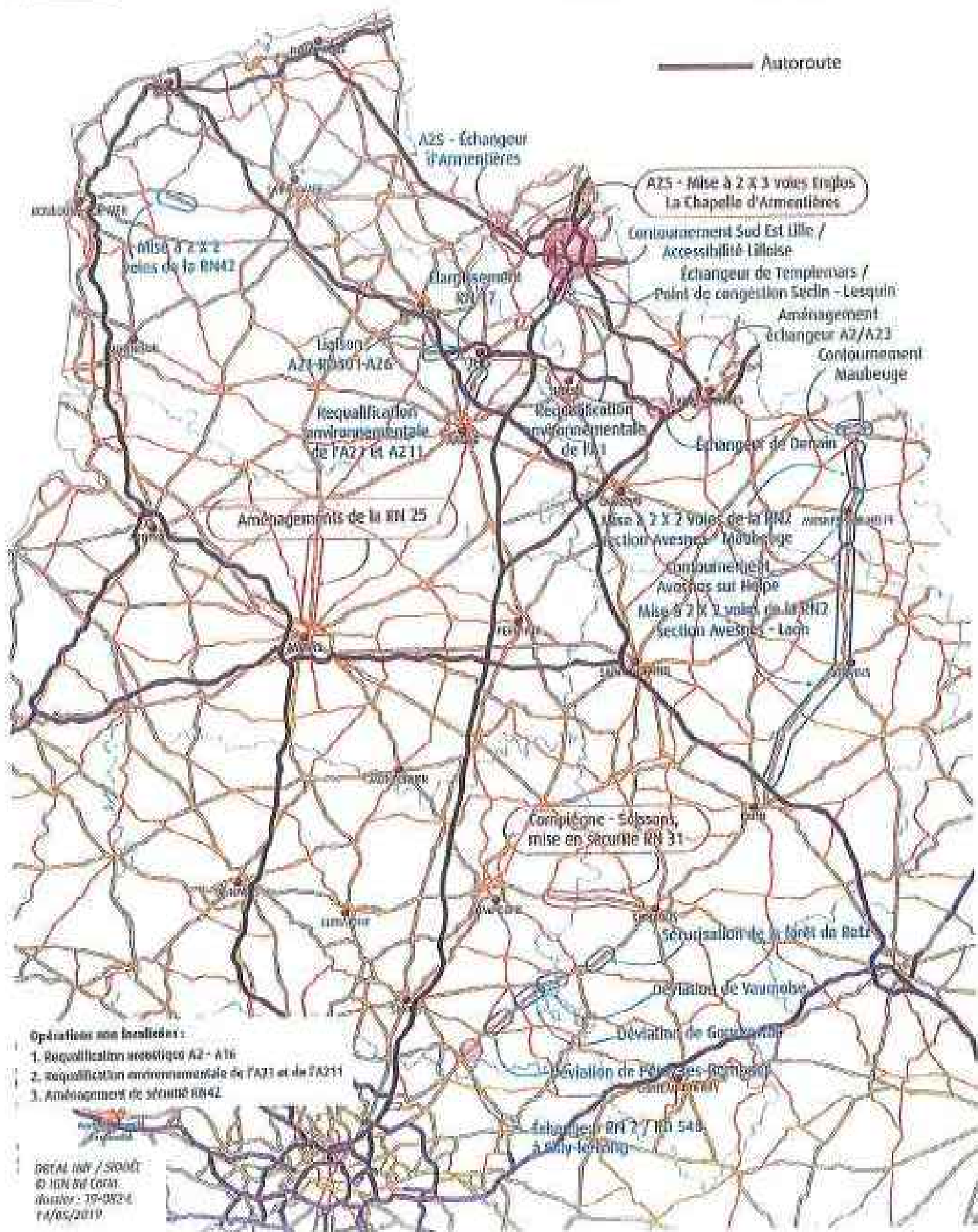
4. Préparation mise en place télégestion écluses
Restauration tirant câble, bois et berrins
5. Gestion trafic et ligne d'eau et télécommande
6. Valabilisation du niveau fluvial



DEVAL n°0 / 51002
 01 JAN 2016 09:00
 000001 - 19 - 08/14
 14/05/2015



Région HAUTS DE FRANCE CPER 2015-2020 «Avenant» Sous-volet routier



Annexe Crédits valorisés Etat - CPER 2021 - 2027 en €

Programmes budgétaires / opérateurs / mesures du plan de relance	Enveloppes contractualisées	Enveloppes valorisées	Enveloppes plan de relance	Enveloppes totales
Total général	894 262 400	702 900 854	1 074 849 891	2 672 013 145
Cohésion des territoires	435 933 000	160 514 000	178 499 725	774 946 725
Dotation régionale d'investissement	-	-	53 342 000	53 342 000
Plan France Très Haut Débit	-	160 514 000	-	160 514 000
ANRU	277 800 000	-	-	277 800 000
112 - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire - FNADT	70 220 000	-	26 594 595	96 814 595
119 - Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements (DSIL)	78 100 000	-	81 000 000	159 100 000
Réouverture du guichet du Plan France Très Haut Débit	-	-	-	-
Inclusion numérique	-	-	14 000 000	14 000 000
Banque des Territoires	8 100 000	-	-	8 100 000
Renforcement des ponts des collectivités territoriales	-	-	3 563 130	3 563 130
147 – Politique de la ville	1 713 000	-	-	1 713 000
Transition écologique	273 213 000	79 151 750	166 233 610	518 598 360
Agence de l'eau	64 650 000	79 151 750	7 915 555	151 717 305
Rénovation thermique des bâtiments publics du bloc communal (DSIL)	-	-	55 514 970	55 514 970
Rénovation thermique des bâtiments publics des départements (DSID)	-	-	22 329 891	22 329 891
Rénovation thermique des bâtiments d'Etat (hors bâti universitaire)	-	-	60 573 194	60 573 194
ADEME	91 350 000	-	-	91 350 000
Fonds de prévention des risques naturels majeurs	-	-	-	-
135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	70 000 000	-	-	70 000 000
Biodiversité sur les territoires	-	-	-	-
Densification et renouvellement urbain (friches)	4 500 000	-	15 900 000	20 400 000
Densification et renouvellement urbain (ademe)	-	-	4 000 000	4 000 000
113 - Paysages, eau et biodiversité	8 913 000	-	-	8 913 000
174 - Energie, climat et après-mines	-	-	-	-
Office français de la biodiversité	-	-	-	-
181 - Prévention des risques	33 800 000	-	-	33 800 000
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	-	-	-	-
205 - Affaires maritimes	-	-	-	-
613 - Soutien aux prestations de l'aviation civile	-	-	-	-
Mobilité multimodale	-	24 771 564	113 997 810	138 769 374
CPER transports en commun IDF	-	-	-	-
CPER routes	-	-	5 511 000	5 511 000
CPER ferroviaires	-	-	27 000 000	27 000 000
Soutien au fret ferroviaire	-	13 060 000	10 120 000	23 180 000
CPER portuaire	-	-	27 000 000	27 000 000
Transports en commun - métro	-	-	-	-

Programmes budgétaires / opérateurs / mesures du plan de relance	Enveloppes contractualisées	Enveloppes valorisées	Enveloppes plan de relance	751 Enveloppes totales
Mobilités actives - enveloppe régionale	-	-	-	-
Voies navigables (plan de relance)	-	-	16 400 000	16 400 000
Sécurisation des passages à niveaux (crédits SNCF)	-	5 703 462	4 653 846	10 357 308
Accessibilité des gares (crédits SNCF)	-	6 000 000	4 666 667	10 666 667
Transports collectifs - enveloppe régionale	-	-	-	-
Bruit ferroviaire (crédits SNCF)	-	8 102	46 297	54 399
Voies navigables de France (eau et patrimoine)	-	-	-	-
Petites lignes ferroviaires (crédits SNCF)	-	-	5 100 000	5 100 000
Etudes RER métropolitain	-	-	5 000 000	5 000 000
Voies réservées	-	-	8 500 000	8 500 000
Voies navigables de France	-	-	-	-
203 - Infrastructures et services de transports	-	-	-	-
Emploi et formation professionnelle	35 186 400	378 680 750	97 814 327	511 681 477
PRIC - Pacte régional d'investissement dans les compétences (2021-2022)	-	378 680 750	-	378 680 750
PIC - Parcours qualifiants pour les jeunes	-	-	78 967 000	78 967 000
103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	35 186 400	-	-	35 186 400
Revalorisation de la rémunération des stagiaires - adultes	-	-	10 459 773	10 459 773
Revalorisation de la rémunération des stagiaires - jeunes	-	-	8 387 554	8 387 554
Enseignement supérieur, recherche et innovation	125 540 000	7 255 000	78 580 942	211 375 942
150 - Formations supérieures et recherche universitaire / 231 - Vie étudiante	93 340 000	1 350 000	-	94 690 000
PIA - Initiative d'excellence (IdEx)	-	-	-	-
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	28 000 000	5 905 000	-	33 905 000
Rénovation thermique du bâti universitaire (AAP bâti public d'Etat)	-	-	78 580 942	78 580 942
142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	-	-	-	-
192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	4 200 000	-	-	4 200 000
Opérateurs de recherche du MTE	-	-	-	-
144 - Environnement et prospective de la politique de défense et autres programmes	-	-	-	-
Organismes d'enseignement et de recherche du MAA	-	-	-	-
PIA - recherche agriculture	-	-	-	-
212 - Soutien de la politique de la défense	-	-	-	-
Santé	-	32 919 980	187 704 990	220 624 970
Création de places en IFAS	-	-	5 810 490	5 810 490
Création de places en IFSI	-	-	10 075 500	10 075 500
Ségur de la Santé - investissements publics	-	-	171 819 000	171 819 000
Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés	-	11 999 980	-	11 999 980
Fonds d'intervention régional	-	20 920 000	-	20 920 000
Culture	18 500 000	-	117 493 487	135 993 487
175 – Patrimoine	7 500 000	-	-	7 500 000

Programmes budgétaires / opérateurs / mesures du plan de relance	Enveloppes contractualisées	Enveloppes valorisées	Enveloppes plan de relance	752 Enveloppes totales
Cité internationale de la Francophonie de Villers Cotterêt	-	-	100 000 000	100 000 000
Plan cathédrale	-	-	7 970 000	7 970 000
131 - Création	5 000 000	-	-	5 000 000
361 (ex 224) - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	6 000 000	-	-	6 000 000
Ecoles supérieures de la culture	-	-	3 000 000	3 000 000
Restauration des monuments historiques (Centre des monuments nationaux)	-	-	2 000 000	2 000 000
Restauration des monuments historiques (hors Etat)	-	-	1 618 487	1 618 487
Investissements dans les équipements patrimoniaux	-	-	2 160 000	2 160 000
Soutien aux bibliothèques	-	-	-	-
Fonds de transition écologique institutions en région	-	-	745 000	745 000
334 - Livre et industries culturelles	-	-	-	-
Développement économique et Economie sociale et solidaire	4 870 000	17 782 210	126 673 000	149 325 210
PIA 4 régionalisé	-	17 782 210	26 673 000	44 455 210
305 - Stratégie économique et fiscale	4 870 000	-	-	4 870 000
AAP secteurs stratégiques	-	-	60 000 000	60 000 000
AAP Industrie	-	-	40 000 000	40 000 000
Education, jeunesse et sports	-	1 825 600	1 912 000	3 737 600
Agence nationale du Sport	-	-	-	-
Equipements numériques dans les lycées (21-22)	-	-	1 912 000	1 912 000
163 - jeunesse, éducation populaire et vie associative	-	1 825 600	-	1 825 600
141 - Enseignement scolaire public du second degré	-	-	-	-
140 - Enseignement scolaire public du premier degré	-	-	-	-
Agriculture et alimentation	-	-	5 940 000	5 940 000
Accélération de la transformation du secteur agricole (bio, HVE, circuits courts, projets alimentaires territoriaux)	-	-	5 940 000	5 940 000
149 - Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	-	-	-	-
Egalité entre les femmes et les hommes	1 020 000	-	-	1 020 000
137 – Égalité entre les femmes et les hommes	1 020 000	-	-	1 020 000
	-	-	-	-
Total général	894 262 400	702 900 854	1 074 849 891	2 672 013 145

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

7715377

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022

Retour Préfecture : 28/06/2022

Accord de partenariat Etat-Région en Hauts-de-France

N° 21001960

Entre :

Le préfet de la région Hauts-de-France, Michel LALANDE

ci-après désigné : l'État

et

Le président de la Région Hauts-de-France, Xavier BERTRAND

ci-après désigné : la Région

I. PREAMBULE

La crise que traverse notre pays est l'une des plus graves de ces dernières décennies et notre région n'y échappe pas.

La consommation des ménages est en fort recul. L'investissement productif est impacté par les incertitudes et la réduction de l'activité. Les exportations sont en baisse du fait du recul de l'activité mondiale. Avec la baisse des carnets de commande les entreprises sont confrontées à des impasses de trésorerie et voient se rapprocher le mur de la dette alors que les besoins de financement seront très importants.

Dès lors, l'emploi risque de pâtir de ce marasme et la compétitivité de nos entreprises régionales sera fragilisée à moyen terme, si les investissements productifs et humains et si l'innovation sont sacrifiés pour passer le cap de la reprise.

Au vu de ces conséquences économiques et sociales brutales, cette crise a nécessité d'intervenir dans l'urgence pour soutenir et accompagner les citoyens, secteurs économiques, collectivités territoriales et autres acteurs qu'elle a particulièrement fragilisés et elle réinterroge notre modèle de développement territorial, économique et social.

Cette crise a également mis en évidence les fragilités de notre appareil de production régional et la nécessité de sécuriser les approvisionnements stratégiques pour éviter une dépendance à quelques pays qui ont mis en danger notre activité.

De nouvelles priorités se sont affirmées et se renforcent encore à travers la crise : résilience des chaînes d'approvisionnement, accès pour tous à la santé, accélération de la transformation de la société et de l'économie par le numérique, tandis que, dans le même temps, la transition écologique s'inscrit au cœur des préoccupations collectives. Afin de redresser rapidement et durablement l'économie, un Plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale. Ce Plan de relance représente la feuille de route pour la refondation écologique, économique et sociale du pays et propose des mesures concrètes et à destination de tous.

Dès le 12 mars, la Région Hauts-de-France a lancé un ensemble d'actions financières et bancaires immédiates pour les entreprises, mobilisant plus de 327 millions d'euros au service des entreprises régionales qui sont venus compléter le dispositif de soutien déployé par l'État au niveau national.

Elle a adopté le 30 juin son plan de relance, à la fois pour adapter les réponses d'urgence déjà prises et pour soutenir les secteurs d'activités les plus touchés et les plus fragiles, apportant sa contribution à toutes les initiatives européennes, nationales et locales décidées pour amortir le choc économique et social et pour préserver l'avenir.

Les montants inédits des moyens déployés dans ce cadre par la Région, l'État et l'Europe constituent une opportunité unique d'accélérer les transitions sur le territoire des Hauts-de-France, et d'ancrer notre région dans les ambitions que doivent porter ce territoire et ses acteurs en matière de transition écologique, de compétitivité économique et de cohésion sociale.

La réussite de cette mobilisation conjointe passe par notre capacité à poursuivre dans la durée la dynamique engagée dans les Hauts-de-France depuis mars 2020, avec les collectivités et les acteurs économiques du territoire.

Dans ce contexte, le préfet et le président de la Région Hauts-de-France conviennent de la nécessité de porter ensemble des actions de relance et de mobiliser des moyens exceptionnels pour les années 2021 et 2022 afin d'accentuer et accélérer la réponse aux enjeux écologiques, numériques, économiques et sociaux majeurs auxquels le territoire des Hauts-de-France fait face.

Ce soutien conjoint et coordonné aux transitions en cours a par ailleurs vocation à s'inscrire dans la durée, dans un partenariat renouvelé à travers le futur contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021 – 2027.

Cet accord se compose de 6 axes opérationnels pour la transformation industrielle, numérique, écologique et sociale des Hauts-de-France :

Axe 1 : Un « **Pacte productif régional durable** » pour une économie régionale modernisée, plus compétitive, plus décarbonée et plus résiliente, inscrite dans la dynamique de Troisième Révolution Industrielle Rev3.

Axe 2 : Un « **Pacte régional pour l'emploi et l'inclusion sociale** » pour accompagner les personnes les plus touchées par les conséquences de la crise.

Axe 3 : Un « **Pacte régional pour la transition écologique des Hauts-de-France** ».

Axe 4 : Un « **Pacte territorial et social durable régional** » pour renforcer la cohésion territoriale et sociale en Hauts-de-France ».

Axe 5 : Un « **Pacte pour une attractivité durable du territoire régional** » au service du dynamisme et de la cohésion sociale de nos territoires.

Axe 6 : Un « **Pacte régional pour des mobilités décarbonées et à fort impact pour l'économie et pour l'emploi** ».

Le présent accord comprend :

- Le descriptif des thématiques et mesures concernées par chacun des 6 pactes
- La décomposition globale des engagements financiers de l'État et de la Région Hauts-de-France
- Le rappel des dispositifs et financements mobilisables

La mise en œuvre du Plan de Relance gouvernemental repose sur des crédits déconcentrés mais également sur une logique d'appels à projets nationaux. Dans ce cadre, les montants valorisés dans l'accord de relance correspondent à l'objectif de mobilisation régionale que se fixe l'Etat et l'engagement financier final ressortira du résultat de ces appels à projets.

II. LES AXES THEMATIQUES DE L'ACCORD DE RELANCE

Axe 1- Un « Pacte productif régional durable »

La crise sanitaire a nécessité un soutien rapide et massif pour consolider le tissu économique de la région et son industrie, et par là-même sauver les emplois en Hauts-de-France. Outre la coordination mise en place dans chaque département et chaque bassin d'emploi sous l'égide de l'Etat et de la Région, des moyens exceptionnels ont été mis en œuvre aux plans national et régional pour aider les entreprises.

Dans ce cadre, l'Etat a mobilisé près de 9 milliards d'euros dans la région pour soutenir les entreprises dans l'urgence (report de charges fiscales et sociales, fonds de solidarité, prêts rebond, prêts garantis par l'Etat...).

La Région s'est également mobilisée dès le début de la crise sanitaire, adoptant dès le 12 mars 2020 des premières mesures de relance en faveur des entreprises régionales, complétées en juin par le « plan de relance pour les Hauts-de-France ». Diverses mesures ont été adoptées dans ce cadre, afin de pouvoir répondre à toutes les situations rencontrées par les entreprises : fonds de premier secours, Hauts-de-France Prévention, avances remboursables, prêts Région/BPI France (prêt régional de revitalisation, prêt croissance TPE, prêt rebond), contribution au Fonds national de solidarité, doublement des capacités de garanties régionales via BPI France, le FRG et France Active (report d'échéance de remboursement, accélération du délai de paiement, maintien de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle malgré le confinement...). Au final ce sont plus de 327 M€ qui ont été mobilisés concrètement au service des entreprises régionales.

L'accompagnement des relocalisations des activités productives, le soutien des secteurs stratégiques des Hauts-de-France et l'innovation doivent permettre une transformation en profondeur de nos moteurs économiques régionaux.

Le développement d'une économie innovante doit préserver les ressources en favorisant la promotion de l'innovation sous toutes ses formes et en relevant les grands défis sociétaux : favoriser une meilleure lisibilité de l'écosystème d'appui aux entreprises, développer la recherche et l'innovation technologique, organisationnelle, d'usage, et renforcer la compétitivité, la réorientation et la constitution de filières, notamment dans le cadre des Domaines d'Activités Stratégiques de la S3 (stratégie de spécialisation intelligente).

La relance économique passe également par l'accélération des projets industriels, notamment dans le cadre de l'initiative Territoires d'Industrie, qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires.

Dans le cadre d'une coordination renforcée, l'État et la Région s'accordent pour mobiliser l'ensemble des outils, moyens d'accompagnement et de financement les plus adéquats pour une économie régionale modernisée, plus décarbonée, plus résiliente, inscrite dans la dynamique de Troisième Révolution Industrielle Rev3.

Pourront être financés dans ce cadre :

- Les investissements de modernisation des entreprises de la filière automobile visant à gagner en compétitivité, par une accélération des investissements d'automatisation et de numérisation de leurs procédés industriels ;
- Les investissements de modernisation, de diversification et de verdissement des procédés de la filière aéronautique pour développer des chaînes de valeur d'avenir ou stratégiques afin de sortir de la crise par le haut, en préservant les compétences durement acquises, et en préparant l'avion vert du futur ;
- Les investissements dans les secteurs stratégiques et les filières piliers de l'économie régionale : santé, agroalimentaire, électronique, intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux, matières premières, etc.), applications industrielles du numérique et de la 5G, bioéconomie, textile du futur, Industries créatives,...
- Les projets visant à relocaliser la production et sécuriser nos approvisionnements stratégiques ;
- Les projets visant à renforcer l'autonomie énergétique de la région, en développant les énergies alternatives et en contribuant à la structuration et à l'animation de ces filières en région ;
- Les projets visant la décarbonation de l'industrie par l'efficacité énergétique et matière, l'évolution des procédés ou les énergies utilisées ;
- Les démarches et projets visant à diffuser les principes de l'économie circulaire en région, ainsi qu'à renforcer les filières régionales de réemploi et de recyclage ;
- plus largement et au-delà des filières précitées, l'ensemble des projets, individuels ou collectifs, visant à accompagner la transformation de l'appareil productif régional (modernisation des process, innovation des produits et process,...) ;
- Enfin, dans ce contexte de relance et de Brexit marqué par une concurrence accrue sur les marchés internationaux, l'export reste plus que jamais un levier de croissance pour nos entreprises et doit être particulièrement accompagné et soutenu.

Il s'agit de renforcer la dynamique impulsée, d'une part, par les actions engagées par le plan de relance des Hauts-de-France et, d'autre part, par les actions du plan de relance France Relance qui bénéficient aux entreprises de la région lauréates d'appels à projets nationaux, de sélectionner les meilleurs projets régionaux ou d'attribuer des crédits déconcentrés.

En fonction du résultat des appels à projets ou de la sélection régionale, l'État pourra mobiliser dans ce cadre :

- 60 M€ pour soutenir l'investissement dans les secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie. Sur cette enveloppe, 21,4 M€ ont été attribués dès 2020 à 6 entreprises régionales innovantes dans les secteurs du médicament et de l'agro-alimentaire ;
- 40 M€ pour soutenir les projets industriels dans les territoires, notamment pour accélérer les projets des territoires d'industrie. Sur cette enveloppe, 19 M€ ont été attribués dès 2020 à une quarantaine d'entreprises régionales pour soutenir les investissements industriels et pour accompagner en ingénierie la structuration d'écosystèmes industriels dans les Territoires (Pack Rebond à destination des Territoires d'industrie) ;
- 26,7 M€ pour soutenir les projets d'innovation des entreprises régionales dans le cadre du PIA4 régionalisé (mandat, décision régionale).

Par ailleurs, dans le cadre des plans de soutien aux secteurs automobile et aéronautique, respectivement 21 et 8 entreprises de la région ont été sélectionnées et bénéficieront d'un soutien important.

En faveur notamment de la décarbonation de l'industrie, de l'économie circulaire et de l'autonomie énergétique, pourront aussi être mobilisés les fonds dédiés aux appels à projets du ministère de l'économie et ceux de l'Ademe (Biomasse, Industrie, Agriculture, Tertiaire, Chaleur...), les appels à projets du ministère de l'écologie et de

l'Ademe relatifs à la stratégie hydrogène, aux combustibles solides de récupération, à l'économie circulaire et au recyclage des plastiques.

Soit un total de 126,7 M€.

Axe	E/R	Mesures	ETAT Relance
Axe 1 - Pacte productif	ETAT	AAP secteurs stratégiques	60 000 000 €
Axe 1 - Pacte productif	ETAT	AAP industrie (dont TI)	40 000 000 €
Axe 1 - Pacte productif	ETAT	PIA4 régionalisé	26 673 000 €
Total Axe 1 - Pacte productif			126 673 000 €

A partir de son « plan de relance pour les Hauts-de-France », la Région peut mobiliser :

- 199,3 M€ pour consolider les entreprises régionales existantes pour les aider à amortir la crise, accompagner leur relance et leur transformation, accompagner les filières marqueuses de la région, encourager les relocalisations dans la région, et amplifier la recherche pour développer les filières stratégiques. Les actions porteront à la fois sur le repositionnement stratégiques des entreprises et des filières (accompagnement et formation des dirigeants : stratégie, transition bas carbone, digitalisation, Responsabilité Sociale et Environnementale, supply chain,...), et également sur le renforcement du développement à l'export, la mise en place d'un plan volontariste et ciblé de prospection et d'accueil et la mise en réseaux des besoins de sous-traitance non couverts en Hauts-de-France ;
- 26,7 M€ pour soutenir les projets d'innovation des entreprises régionales dans le cadre du PIA4 régionalisé ;
- 43,3 M€ pour accélérer la décarbonation de l'économie régionale, en particulier pour accompagner les entreprises et filières régionales dans les transitions économiques et écologiques ;
- 7 M€ pour affirmer le positionnement des Hauts-de-France dans les nouvelles énergies partagées.

Soit un total de 276,3 M€.

Axe	E/REGION	Mesures	REGION Relance
Axe 1 - Pacte productif	REGION	Mesures de soutien	199 320 000 €
Axe 1 - Pacte productif	REGION	DECARBONATION	43 327 000 €
Axe 1 - Pacte productif	REGION	PIA4 régionalisé	26 673 000 €
Axe 1 - Pacte productif	REGION	NOUVELLES ENERGIES	7 000 000 €
Total Axe 1 - Pacte productif			276 320 000 €

Axe 2- Un « Pacte régional pour l'emploi et l'inclusion sociale » pour accompagner les personnes les plus touchées par les conséquences de la crise

L'ensemble des moyens et des acteurs sont mobilisés pour promouvoir les dispositifs de sauvegarde de l'emploi et de la formation. Il s'agit à la fois d'aider les jeunes et les plus fragiles, mais également d'accompagner les transitions professionnelles et l'adaptation des compétences aux besoins vers les secteurs en tension et les activités d'avenir.

A cet effet, l'État et la Région s'entendent pour renforcer les moyens dédiés à la formation professionnelle et mobiliser l'ensemble des outils, moyens d'accompagnement et de financement les plus adéquats, notamment au bénéfice des jeunes et des plus fragiles, durement touchés par la crise.

Il s'agit non seulement d'améliorer l'employabilité des plus éloignés de l'emploi, mais également de les accompagner vers l'emploi. Outre une mobilisation accrue des moyens de la formation professionnelle, cela passe aussi par le renforcement de l'accompagnement prodigué par Pôle Emploi et, pour la Région, par Proch'Emploi et des aides à la mobilité et à la garde d'enfants pour les plus fragiles.

Dans ce cadre, la feuille de route 2020-2021 des Services Publics pour l'Emploi Local (SPEL) marque une volonté forte d'impulser une nouvelle dynamique en adéquation avec les orientations de « France relance » et en coordination avec les mesures de relance de la Région : les SPEL passeront d'une obligation de moyens à une obligation de résultats, chacun d'eux s'engage sur des objectifs mesurables répondant aux enjeux des transitions écologique et numérique, au renforcement des compétences, à faciliter l'émergence de projets expérimentaux en matière de formation, mettre l'accent sur les actions dirigées vers les jeunes, développer et animer le réseau d'entreprises inclusives....

Une « task force » autour du délégué aux emplois non pourvus placé auprès du Préfet de région et du président de la Région est mise en place. Elle est composée du haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté, d'agents de pôle emploi, des missions locales, du SGAR, de la DIRECCTE, de la Région et du Rectorat.

L'État et la Région mettent en œuvre depuis plusieurs mois la stratégie nationale pour un numérique inclusif. Pour donner un coup d'accélérateur à la mesure de ce défi, l'État participera au financement de nouveaux médiateurs numériques au minimum pendant deux ans et soutiendra la création de lieux de proximité en plus grand nombre, ouverts à tous et proposant des activités numériques. Un appel à manifestation d'intérêt national sera lancé pour les collectivités et les structures locales qui souhaitent accueillir des médiateurs.

Enfin, répondre au défi de l'inclusion sociale peut mobiliser les deux leviers de l'entrepreneuriat et de l'économie sociale et solidaire. La sensibilisation à l'entrepreneuriat dès le plus jeune âge favorise la mobilité, l'autonomie et la prise de risque. L'économie sociale et solidaire permet de développer un modèle économique inclusif, basé sur une finalité non seulement économique, mais également sociétale, de par la mobilisation des salariés et l'offre de service proposée aux personnes les plus touchées par la crise.

Pourront être financées dans ce cadre :

- La mobilisation de moyens supplémentaires au titre de la formation professionnelle, notamment à travers le Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) et le Plan jeunes ;
- Des mesures d'accompagnement « emploi-formation » à destination des jeunes et des plus éloignés de l'emploi, de l'orientation à l'aide à la 1^{ère} ligne sur le CV pour les jeunes et dans un accompagnement renforcé vers l'emploi pour tous les publics ;
- Les projets et actions visant à développer l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire ;
- Le développement de clauses d'insertion en lien avec les Plans Locaux d'Insertion par l'Economie.
- Le Plan régional d'investissement dans les compétences a défini des filières prioritaires pour développer des formations jusqu'en 2022 (Industrie mécanique, automobile, ferroviaire, BTP, Agriculture, Santé, Services à la personne, Numérique, Propreté) et plus de 11 000 parcours de formation supplémentaires ciblant les jeunes vont pouvoir être déployés.

L'État mobilisera dans ce cadre jusqu'à :

- 79 M€ supplémentaire pour le Plan Régional d'Investissement dans les compétences (PRIC) et la mise en œuvre du Plan #1jeune,#1solution qui s'ajoutent aux 378 M€ que l'Etat consacrera au PRIC en 2021 et 2022 ;
19 M€ pour revaloriser les rémunérations des stagiaires jeunes et adultes.

Pour le numérique

- 1,9 M€ pour développer les équipements numériques des établissements d'enseignement ;
- 14 M€ pour recruter de nouveaux médiateurs numériques.

Soit un total de 113,7 M€.

Axe	E/R	Mesures	ETAT Relance
Axe 2 - Pacte emploi	ETAT	PRIC suppl. jeunes	78 967 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	ETAT	REVALORISATION stagiaires (adultes)	10 459 773 €
Axe 2 - Pacte emploi	ETAT	REVALORISATION stagiaires (jeunes))	8 387 554 €
Axe 4 - Pacte Territorial	ETAT	Numérique dans Ets Ens.	1 912 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	ETAT	Numérique (inclusion)	14 000 000 €
Total Axe 2 - Pacte emploi			113 726 327,00 €

A partir de son « plan de relance pour les Hauts-de-France », la Région peut mobiliser :

- 72 M€ spécifiquement dédiés aux jeunes : soutien à la première ligne sur le CV, notamment par l'accueil de stagiaires et d'apprentis, renforcement de l'accompagnement à l'orientation professionnelle via Proch'Orientation, accompagnement des étudiants dans leur qualification, en particulier ceux ayant rencontré des difficultés lors des périodes de confinement, et des jeunes créateurs d'entreprises ;
 - 23,3 M€ d'aides aux familles, notamment à travers Proch'Emploi et des aides à la mobilité et à la garde d'enfants ;
 - 0,3 M€ de soutien aux associations de solidarité ;
 - 17 M€ pour développer l'entrepreneuriat et notamment pour aider à la prise d'initiatives chez les jeunes (en particulier pour combattre la situation de relégation de certains bassins d'emplois), adapter les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises pour mieux répondre aux attentes des créateurs d'entreprises, proposer des actions de type « Rebonds » pour les chefs d'entreprises ayant dû cesser leur activité,...
- 10 M€ pour développer l'Economie sociale et solidaire (soutien aux Dispositifs d'Appui aux structures de l'ESS, création d'un outil d'accompagnement conseil pour les entreprises de l'ESS) ;
- 3,2 M€ pour développer les clauses d'insertion en lien avec les Plans Locaux d'Insertion par l'Economie.

Soit un total de 125,75 M€.

Axe	E/R	Mesures	REGION Relance
Axe 2 - Pacte emploi	REGION	Jeunes	72 000 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	REGION	Aides aux familles	23 250 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	REGION	Associations de solidarité	300 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	REGION	Entrepreneuriat	17 000 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	REGION	Economie Sociale et Solidaire	10 000 000 €
Axe 2 - Pacte emploi	REGION	Clauses d'insertion dans les PLIE	3 200 000 €
Total Axe 2 - Pacte emploi			125 750 000,00 €

Axe 3- Un « Pacte régional pour la transition écologique des Hauts-de-France »

L'accélération des transitions écologique et énergétique passe notamment par un plan massif en faveur de la rénovation des bâtiments publics et du parc de logements anciens, dans l'objectif de réduire leur empreinte énergétique, de soutenir le secteur de la construction au niveau local, tout en accompagnant cette filière dans la transition vers des bâtiments plus performants, producteurs d'énergie, connectés, biosourcés, économes dans l'utilisation des ressources naturelles, de moderniser les lieux de vie collectifs au bénéfice des usagers, notamment des étudiants, des scolaires et des agents, et d'améliorer la qualité de vie des habitants, notamment les plus précaires.

S'agissant de l'aménagement durable des territoires, la région, de par son passé, est particulièrement concernée par la requalification des sites d'activités économiques et la préservation et la restauration de la biodiversité. La reconversion de friches représente de plus un important gisement foncier pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de protection des sols contre leur artificialisation.

Cette accélération doit également s'illustrer dans le domaine de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, de la maîtrise de notre ressource en eau, du développement des mobilités douces et décarbonées. Cette accélération doit pouvoir s'appuyer sur des opérations d'innovation et de recherche pour lever les verrous technologiques et inventer les solutions du jour d'après.

Dans le cadre d'une coordination renforcée, l'État et la Région s'accordent pour mobiliser l'ensemble des outils, moyens d'accompagnement et de financement les plus adéquats pour approfondir, amplifier et accélérer la transition écologique des Hauts-de-France.

Pourront être financés dans ce cadre :

- La rénovation énergétique des écoles, des établissements d'enseignement et internats, mais aussi l'adaptation de la restauration collective aux enjeux de la transition écologique (approvisionnement local, préparation de produits frais, ...), d'inscription des établissements dans la lutte contre les îlots de chaleur en milieu urbain (végétalisation des espaces, déploiement de zones de rafraîchissement ouvertes au public,...), de raccordement aux réseaux de chaleur locaux, de soutien au développement des mobilités douces,..., ainsi que les équipements pédagogiques, informatiques, mobiliers et de fonctionnement général des lycées ;
- La rénovation énergétique des campus universitaires et leur transformation en confortement de la stratégie économique régionale (numérique,...) ; la réhabilitation et la rénovation du bâti universitaire et des lieux de formation et/ou de recherche ;
- La rénovation énergétique des bâtiments publics, les mairies, les salles de fêtes ou de spectacle, des musées, des monuments historiques....

- La rénovation énergétique des logements anciens, notamment les logements sociaux ou des plus précaires ;
- La dépollution des friches, les opérations d'aménagement et de revitalisation ;
- Les projets en faveur de la biodiversité en milieu urbanisé ;
- Les travaux d'assainissement, de collecte d'eaux pluviales, de préservation des aires de captage ;
- Les projets visant à accélérer la transition écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité (agro écologie, agriculture urbaine, circuits courts, pêche durable...).

En fonction du résultat des appels à projets ou de la sélection régionale, l'État pourra mobiliser dans ce cadre :

Pour la rénovation thermique immobilière

- 78 M€ au titre des opérations immobilières de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- 60,6 M€ au titre de la rénovation thermique des bâtiments publics de l'État auxquels s'ajoutent les deux projets de cités administratives de Lille (150 M€) et d'Amiens (50M€) ;
- 55 M€ dédiés à la rénovation thermique des bâtiments des collectivités locales du bloc communal et intercommunal (DSIL rénovation thermique) ;
- 22 M€ dédiés à la rénovation thermique des bâtiments des conseils départementaux (DSID rénovation thermique) ;
- 53,3 M€ destinés à soutenir les projets portés par la Région, prioritairement en faveur de la rénovation thermique des bâtiments et des mobilités du quotidien (Dotation Régionale d'Investissement).

Pour la reconversion des friches, la lutte contre l'artificialisation, la biodiversité

- 15,9 M€ au titre de la requalification des friches et du renouvellement urbain (appel à projet du ministère de l'écologie - mandat) ;
 - 4 M€ pour la reconversion des friches issues d'anciens sites pollués ICPE ou miniers (appel à projet de l'Ademe national, doté de 40M€) ;
- 7,9 M€ pour la biodiversité et la lutte contre l'artificialisation (notamment appels à projets des agences de l'eau).

Pour une alimentation saine, locale, durable et accessible à tous

- 5,9 M€ pour soutenir les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

Par ailleurs, l'État mobilisera des moyens importants par le biais des appels à projets du ministère de l'agriculture et de FranceAgrimer en faveur de l'accélération de la transformation du secteur agricole (structuration des filières, alimentation, jardins partagés, investissements de protection face aux aléas climatiques, modernisation des abattoirs, bien-être animal, soutien à la filière bois ...).

Soit un total de 304,1 M€.

Axe	E/R	Mesures	ETAT Relance
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Rénovation thermique universitaire (139 154 136 € CNIP 14/12)	78 580 942 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Rénovation thermique des bâtiments Etat (139 154 136 € CNIP 14/12)	60 573 194 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Rénovation thermique des bâtiments bloc communal (DSIL)	55 514 970 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Rénovation thermique des bâtiments départements (DSID)	22 329 891 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Rénovation thermique des bâtiments région (estim)	53 342 000 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Friches, renouvellement urbain (AAP fonds friches)	15 900 000 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Friches polluées (ademe)40M€ national (estim)	4 000 000 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Biodiversité (Ag. de l'eau)	7 915 555 €
Axe3 - Pacte TEE	ETAT	Agriculture Alimentation (PAT)	5 940 000 €
Total Axe3 - Pacte TEE			304 096 552,00 €

A partir de son « plan de relance pour les Hauts-de-France », la Région peut mobiliser :

- 329,4 M€ pour l'engagement de nouveaux chantiers sur son patrimoine. Ces travaux portent sur son patrimoine hors lycées, sur ses lycées, sur des équipements pédagogiques, informatiques, mobiliers et de fonctionnement général pour les lycées ;
- 25 M€ au titre de la réhabilitation énergétique du parc de logements privés : mise en œuvre du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE), structuration des Guichets Uniques de l'Habitat, déploiement du Passeport Énergétique Logement, déploiement de la régie du SPEE sur l'ensemble du territoire régional, amplification des Aides à la Rénovation Énergétique du Logement (AREL) à destination des propriétaires en situation de précarité énergétique, et accompagnement à la rénovation énergétique du parc social dans le bassin minier ;
- 7,5 M€ pour le développement des circuits courts, la diversification des exploitations, des outils de transformation à la ferme ou de proximité (abattoirs), des magasins de produits fermiers ;
- 3,8 M€ pour soutenir la filière halieutique (pêche, aquaculture, transformation) et son adaptation aux nouveaux enjeux liés à la raréfaction de la ressource, aux impacts du Brexit, à l'évolution des attentes des consommateurs.

De manière additionnelle, la Région mobilisera 6 M€ au titre du Plan « Un million d'arbres en Hauts-de-France » en faveur du reboisement en région.

Soit un total de 371,7 M€.

Axe	E/R	Mesures	REGION Relance
Axe3 - Pacte TEE	REGION	Patrimoine	329 400 000 €
Axe3 - Pacte TEE	REGION	Logements anciens	25 000 000 €
Axe3 - Pacte TEE	REGION	Circuits courts abattoirs	7 500 000 €
Axe3 - Pacte TEE	REGION	Filière halieutique	3 750 000 €

Axe3 - Pacte TEE	REGION	Plan « Un million d'arbres en Hauts-de-France »	6 000 000 €
Total Axe3 - Pacte TEE			371 650 000 €

S'agissant de la requalification des friches, du renouvellement urbain et de la rénovation thermique des bâtiments publics, la Région mobilise ses dispositifs d'intervention en matière d'aménagement du territoire : voir Axe 4.

Axe 4- Un « Pacte territorial durable régional » pour renforcer la cohésion territoriale et sociale en Hauts-de-France

L'accompagnement des territoires d'intervention prioritaire est plus que jamais devenu essentiel. Il s'agit de déployer des moyens renforcés au service des habitants en renforçant les investissements et les services.

Les Plans de relance constituent une opportunité pour accélérer les dynamiques territoriales déjà engagées au service des territoires, ainsi que d'accélérer et amplifier la redynamisation des quartiers prioritaires de la ville et des communes entrant dans le cadre des dispositifs « Action Cœur de Ville », « Petites villes de demain » et « Centres-villes, Centres-bourgs », en cherchant à accroître leur attractivité, ce qui passe en particulier par la qualité de leurs équipements, mais aussi de leurs commerces de proximité.

Plus généralement, le soutien aux TPE (artisanat, commerces et services) et à l'économie de proximité doit être amplifié en particulier pour accompagner le dirigeant de la TPE dans les mutations en cours pour adapter son entreprise.

La crise sanitaire a également révélé la nécessité des investissements massifs en faveur de l'hôpital et le besoin croissant de personnel qualifié.

Déjà cosignataires de nombreuses conventions partenariales, l'État et la Région s'entendent pour renforcer l'ensemble des outils, moyens d'accompagnement et de financement les plus adéquats en vue d'amplifier leur accompagnement des territoires les plus fragiles de la région.

Pourront être financés dans ce cadre :

- les projets et opérations prévues dans les différents contrats territoriaux dont l'Etat et la Région sont signataires, en particulier dans le cadre des dispositifs nationaux pour la rénovation urbaine, Action Cœur de Ville, Petites villes de demain ou pour les territoires régionaux les plus fragiles ;
- la rénovation des bâtiments publics des collectivités ;
- les équipements sportifs ou culturels ;
- les équipements publics, les pôles d'échanges, les travaux d'aménagement urbains ;
- les équipements numériques dans l'enseignement ;
- les solutions d'accès au numérique pour tous, les Tiers-lieux ;
- les investissements en matière de santé (hôpitaux, formation...)

Dans ce cadre l'État pourra mobiliser :

Pour le soutien à l'investissement des collectivités locales

L'État prévoit d'engager sur des actions de relance portées par les territoires dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) :

- 26,6 M€ supplémentaires de soutien au développement local (Fonds National d'Aménagement du Territoire – FNADT) ;
- 81 M€ supplémentaires au titre du soutien à l'investissement Local (DSIL exceptionnelle), dont 48 M€ ont déjà été attribués ;
- 3,6 M€ pour renforcer les ouvrages d'art des collectivités locales.

Pour la santé

- 171,8 M€ au titre des investissements dans la Santé issus du Ségur de la santé (investissements relatifs aux soins intensifs, aux soins d'urgence dans les centres hospitaliers, réhabilitations lourdes d'établissements hospitaliers et de soins de suite et de réadaptation, humanisation des établissements...)
- 16 M€ pour créer des places de formation supplémentaires d'infirmiers et d'aides-soignants, avec pour objectifs d'augmenter en 2021 et 2022 le nombre de places en formation, à hauteur de 558 places pour les formations en soins infirmiers et de 483 places pour les formations d'aide soignants.

Soit un total de 298,9 M€.

Axe	E/R	Mesures	ETAT Relance
Axe 4 - Pacte Territorial	ETAT	DSIL EXCEPT.	81 000 000 €
Axe 4 - Pacte Territorial	ETAT	FNADT	26 594 595 €
Axe 4 - Pacte Territorial	ETAT	Ouvrages d'art des CT	3 563 130 €
Axe 4 - Pacte Territorial	ETAT	Segur de la Santé	171 819 000 €
Axe 4 - Pacte Territorial	ETAT	Formations en santé	15 885 990 €
Total Axe 4 - Pacte Territorial			298 862 715 €

A partir de son « plan de relance pour les Hauts-de-France », la Région peut mobiliser :

131,2 M€ : pour faire levier, dans le domaine de l'aménagement du territoire, sur la mise en œuvre d'investissements qui auront un impact durable sur les domaines stratégiques des territoires et sur les dynamiques territoriales, dans une logique vertueuse, économe en ressources, notamment par la mobilisation renforcée de la Politique régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET), l'appui à la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs et l'aide au maintien du dernier commerce en milieu rural ;

12,8 M€ pour soutenir l'économie de proximité : digitalisation des TPE et PME, développement du commerce en ligne ;

8,7 M€ au titre de la santé : pour accélérer le déploiement de maisons de santé pluridisciplinaires et de professionnels de santé en région et renforcer les moyens régionaux de lutte contre le cancer ;

2,8 M€ pour rattraper le retard pris durant le confinement pour le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire régional.

De manière additionnelle, la Région mobilisera :

Une 1^{ère} tranche de la réserve de performance du NPNRU, soit 16 M€, afin d'accroître les capacités de résilience des quartiers prioritaires de la région.

Soit un total de 171,4 M€.

Axe	E/R	Mesures	REGION Relance
Axe 4 - Pacte Territorial	REGION	Aménagement du territoire et rénovation urbaine	147 200 000 €
Axe 4 - Pacte Territorial	REGION	Artisanat, commerce : digitalisation	12 800 000 €
Axe 4 - Pacte Territorial	REGION	Santé	8 684 000 €
Axe 4 - Pacte Territorial	REGION	Fibre	2 800 000 €
Total Axe 4 - Pacte Territorial			171 484 000 €

Axe 5- Un « Pacte pour une attractivité durable du territoire régional » au service du dynamisme et de la cohésion sociale de nos territoires

La culture joue un rôle essentiel dans le développement et l'attractivité du territoire, constituant un vecteur de cohésion et de solidarité entre territoires et générations et contribuant à l'épanouissement des populations. La culture y est représentée par tous les champs qui la composent : arts plastiques et visuels, arts numériques, cinéma et audiovisuel, livre, théâtre, danse, musique, arts de la rue et du cirque, patrimoine archéologique, industries culturelles et créatives. Par ailleurs, la restauration et la mise en valeur du patrimoine mobilise les métiers d'art et les savoir-faire d'excellence.

Le tourisme est une activité incontournable pour de nombreux territoires. Toutefois, il convient de mettre en œuvre des politiques de développement touristiques responsables permettant une croissance inclusive, respectueuses des habitants, du territoire et de la biodiversité.

Pour ce qui concerne le sport, l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 constitue un véritable levier de cohésion sociale et territoriale, les équipements sportifs contribuent également à l'attractivité des territoires.

Pourront être soutenus dans ce cadre :

- La mise en valeur des richesses patrimoniales – monuments et musées – réparties sur le territoire, et déterminantes pour l'attractivité de la région, porteuses de projets culturels, touristiques et/ou de développement local ;
- Le développement d'équipements touristiques durables autour des grands sites historiques, culturels ou naturels et du vélo ;
- La rénovation et la construction des équipements en lien avec la perspective des JO ou contribuant à l'attractivité des territoires (centres de préparation aux jeux, équipements sportifs structurants et innovants, sites et pratiques de pleine nature), porteurs d'une ambition aux plans énergétique et environnemental.

Dans ce cadre l'État a prévu de mobiliser :

- 117,5 M€ au titre du soutien à la Culture et à la mise en valeur du patrimoine, dont 100 M€ pour le projet du château de Villers-Cotterets.

Par ailleurs, l'Agence nationale du sport engagera un plan d'investissement en faveur de la rénovation thermique des équipements sportifs structurants (50M€ au niveau national) et n'est pas exclusive des projets qui pourraient être soutenus par les fonds de la DSIL dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments des communes et de leurs groupements déjà indiquée à l'axe 3.

Soit un total de 117,5 M€.

Axe	E/R	Mesures	ETAT Relance
Axe 5 - Pacte attractivité	ETAT	Villers Cotterêts	100 000 000 €
Axe 5 - Pacte attractivité	ETAT	Culture patrimoine	17 493 487 €
Total Axe 5 - Pacte attractivité			117 493 487 €

A partir de son « plan de relance pour les Hauts-de-France », la Région peut mobiliser :

- 37 M€ pour le soutien aux acteurs culturels ;
- 13 M€ pour la réhabilitation du patrimoine rural et du patrimoine protégé ;
- 8 M€ pour le tourisme ;
- 7,3 M€ pour le sport.

Soit un total de 65,3 M€.

Axe	E/R	Mesures	REGION Relance
Axe 5 - Pacte attractivité	REGION	Soutien acteurs culturels	37 000 000 €
Axe 5 - Pacte attractivité	REGION	Patrimoine	13 000 000 €
Axe 5 - Pacte attractivité	REGION	Tourisme	8 000 000 €
Axe 5 - Pacte attractivité	REGION	Sport	7 300 000 €
Total Axe 5 - Pacte attractivité			65 300 000 €

Axe 6 : Un « Pacte régional pour des mobilités décarbonées et à fort impact pour l'économie et pour l'emploi »

La région Hauts-de-France se caractérise par un besoin de déplacement et une dépendance à la voiture pour les trajets domicile-travail plus élevée que la moyenne nationale. C'est aussi un territoire traversé par des flux logistiques majeurs, notamment grâce à une façade maritime de premier plan et un territoire de grands projets structurants, comme le Canal Seine Nord Europe.

Au regard des enjeux de la transition énergétique et climatique et compte tenu des interactions essentielles entre la mobilité des personnes et l'emploi, la mobilité des biens et le développement économique, la décarbonation des mobilités et le report modal depuis le transport individuel par la route sont plus que jamais une priorité, afin de permettre une croissance durable, résiliente et soucieuse des impacts sur le climat. C'est également l'un des axes principaux de la démarche Rev3.

Pour parvenir à cet objectif, l'action doit se poursuivre et s'accélérer pour maintenir et développer des infrastructures ferroviaires, portuaires et fluviales permettant le report modal et la décarbonation des flux de mobilité fret et voyageurs.

Il est également nécessaire d'agir sur la décarbonation des mobilités par les usages, en développant les projets de mobilités douces, et en incitant au transport collectif, combiné et multimodal, réalisé par des matériels roulants « verts ».

A travers cet axe, 3 grandes orientations sont poursuivies : développer les mobilités décarbonées, poursuivre la mise en œuvre des avenants aux CPER 2014-2020 et aménager les ports sous maîtrise d'ouvrage régionale.

Pourront être financés dans ce cadre :

- les pistes cyclables, les aménagements sécurisés pour les vélos dans les plates-formes multimodales dont les gares ;
- les infrastructures de recharge alimentées par des énergies renouvelables ou de l'hydrogène y compris sur les ports ;
- l'innovation et l'expérimentation de matériels roulants décarbonés ;
- les investissements en matière ferroviaire, (capillaires fret, lignes de desserte fine du territoire, service express métropolitain, accessibilité des gares, bruit, sécurité des passages à niveau...) ;
- les opérations des grands ports maritimes et régionaux, notamment les projets liés à la décarbonation du Transmanche ;
- les projets de développement du fret sur les voies navigables ;
- les projets routiers et leurs usages, notamment la mise en place de voies réservées au covoiturage et au transport collectif.

En fonction du résultat des appels à projets ou de la sélection régionale, l'État pourra mobiliser dans ce cadre :

Pour accélérer les projets de mobilité et d'infrastructures

Dans le cadre des CPER actuels :

- 56,6 M€ au titre des transports ferroviaires
- 16,4 M€ au titre du transport fluvial
- 27 M€ au titre du développement portuaire
- 14 M€ au titre du réseau routier et de ses usages

Soit un total de 114,0 M€.

Axe	E/REGION	Mesures	ETAT Relance
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Mobilités du quotidien (Dotation Régionale d'Investissement) ¹	
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire - Accélérer les CPER actuels - LDFT	27 000 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire - Etudes pour le SEM	5 000 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire - Soutien au fret	10 120 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire (SNCF petites lignes)	5 100 000 €

¹ La répartition entre rénovation thermique et mobilités du quotidien sera effectuée fin janvier

Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire (SNCF gares)	4 666 667 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire (SNCF PN)	4 653 846 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Ferroviaire (SNCF bruit)	46 297 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Fluvial	16 400 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Portuaire	27 000 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Réseau routier et ses usages (voies réservées)	8 500 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	ETAT	Réseau routier et ses usages (accélérer les CPER actuels)	5 511 000 €
Total Axe 6 - Pacte Mobilités			113 997 810 €

Dans le cadre des CPER actuels, la Région Hauts-de-France est la première à avoir étendu le volet Mobilité du CPER 2014-2020 jusqu'à fin 2022, afin de pouvoir mettre en œuvre des travaux représentant un engagement de plus de 713 M€ sur la période, dont 150,62 M€ spécifiquement dans le cadre de la relance :

- 85 M€ au titre du volet ferroviaire (rénovation des lignes de desserte fine du territoire, mise en accessibilité des gares,...) ;
- 32,2 M€ au titre du volet fluvial (aménagement de la liaison Seine Escaut, Canal de la Sambre à l'Oise, développement des ports intérieurs) ;
- 28,9 M€ au titre du volet routier (essentiellement travaux d'aménagement de la RN2) ;
- 4,52 M€ au titre de la politique vélo.

A partir de son « plan de relance pour les Hauts-de-France », la Région peut mobiliser :

39,8 M€ pour le financement de travaux sous maîtrise d'ouvrage Région dans les ports de Calais et de Boulogne-sur-Mer.

Signataire de la convention de financement et de réalisation du Canal Seine Nord Europe, elle mobilisera également 382 M€ dans ce projet d'ici sa mise en service prévue en 2028, dont 24 M€ dès 2020, 3,3 M€ en 2021 et 25,2 M€ en 2022.

De manière additionnelle, elle a confirmé son engagement pour l'aménagement de 4 ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe (Marquion-Cambrai, Nesle, Noyon et Péronne) et surtout l'accélération de leur réalisation. Un programme d'études de définition et de conception évalué à 15,4 M€ sera lancé de 2020 à 2023.

Enfin, la Région Hauts-de-France continue de s'engager pour l'amélioration des conditions de déplacement de ses usagers du TER tout en favorisant l'emploi et l'économie régionale. A ce titre et afin de soutenir l'emploi en région, elle a engagé une commande de nouveaux matériels roulants qui seront produits dans la région et livrés à partir de 2024. L'investissement s'élève à 565 M€, dont 48,5 M€ sur la période 2021-2022.

Soit un total de 306,82 M€.

Axe	E/R	Mesures	REGION Relance
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	Vélo	4 520 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	Ferroviaire	85 000 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	Fluvial	32 200 000 €

Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	Réseau routier et ses usages	28 900 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	Ports Calais Boulogne	39 800 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	CSNE	52 500 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	Ports intérieurs	15 400 000 €
Axe 6 - Pacte Mobilités	REGION	TER - Acquisition de matériels roulants	48 500 000 €
Total Axe 6 - Pacte Mobilités			306 820 000 €

III. ENGAGEMENTS FINANCIERS

L'État déploie les actions du plan de relance suivant quatre modalités :

- Les mesures qui ne peuvent être mises en œuvre de manière différenciée sur les territoires : mesures fiscales, mesures d'aides directes à certains publics, plans de soutien sectoriels, appels à projets nationaux... De nombreux dispositifs à destination des entreprises prennent la forme de guichet ou d'appels à projets.
- Les mesures visant à attribuer localement des financements via des appels à projets déconcentrés au niveau régional et gérés par les opérateurs (Ademe, Bpifrance, Agences de l'eau, Banque des Territoires ...) ;
- Des enveloppes spécifiques sous la responsabilité des préfets destinés aux équipements publics dans les quartiers et les territoires ruraux, à la rénovation thermique des bâtiments publics, aux mobilités du quotidien ... ;
- Des crédits déconcentrés au fur et à mesure de la réalisation des projets, fléchés sur une politique publique bien identifiée.

Le préfet et le président de la Région conviennent d'identifier au sein des territoires les projets qui s'inscrivent dans les thématiques précitées, qui peuvent être lancés ou accélérés dans les deux prochaines années et qu'ils envisagent de soutenir. Dans le cadre d'une coordination renforcée, ils mobilisent l'ensemble des outils, des moyens d'accompagnement et de financement les plus adéquats pour déclencher dans les deux prochaines années ces projets, puis les faire aboutir.

Les crédits du plan de relance susceptibles d'un cofinancement s'inscrivent dans cet accord. Il s'agit des crédits déconcentrés ou des actions du plan de relance décidées nationalement et localisables dans la région, notamment dans le cadre d'appels à projets nationaux.

En fonction des projets qui seront présentés et sélectionnés, **le montant des financements que l'État cherchera à mobiliser dans la région Hauts-de-France en plus des mesures de soutien à l'économie est de près de 1,1 milliard d'euros et le montant que la Région Hauts-de-France s'engage à mobiliser est d'un peu plus de 1,3 milliard d'euros.**

L'enveloppe financière globale allouée à la relance en région Hauts-de-France intégrera également les fonds du Plan européen pour la relance, en particulier ceux issus du programme « Next Generation EU » (REACT EU) et ceux du Pacte vert européen, en particulier ceux issus du Fonds pour une Transition Juste (FTJ). Ces programmes s'additionneront eux-mêmes aux fonds européens FEDER, FSE et FEADER. L'engagement à hauteur d'un montant total identique entre l'Etat et la Région ne porte toutefois que sur les financements hors mobilisation des fonds européens.

Par ailleurs, Etat et Région **s'engagent à mobiliser le levier de la commande publique** afin d'amplifier par leurs politiques d'achat les effets de leurs plans de relance et ce, à la fois pour soutenir les entreprises durant la crise sanitaire, en particulier les entreprises les plus fragiles, à l'exemple des TPE/PME et du secteur protégé, mais également pour faciliter l'achat local.

IV. GOUVERNANCE et MISE EN OEUVRE

Il s'agit avec ce plan de relance de reprendre notre destin en main par une mobilisation sans faille des différents acteurs de notre territoire pour impulser et mettre en oeuvre la relance de manière offensive et très rapide, pour en garantir l'efficacité et la visibilité.

Afin d'associer les acteurs locaux et d'assurer la cohérence de la mise en oeuvre du plan de relance, des instances de pilotage et de suivi sont mises en place à l'échelle régionale.

Le comité régional de pilotage et de suivi :

Coprésidé par le préfet, le président de la Région et le directeur des finances publiques, ce comité est créé afin d'assurer l'information des citoyens, des collectivités et des entreprises de la région, de suivre les mesures déconcentrées, de donner une vue d'ensemble de l'application du plan sur les territoires et notamment son exécution financière et enfin de signaler les difficultés opérationnelles dans la mise en oeuvre du plan de relance national.

L'Etat effectue le suivi de la bonne exécution du plan de relance, à travers une synthèse mensuelle de ses travaux, qu'il adresse au secrétaire général chargé du plan de relance. La Région pourra également rendre compte de la mise en oeuvre de son plan de relance, notamment à l'occasion des réunions en format plénier du Comité.

Il est composé :

- des représentants des collectivités locales, notamment les Départements, les métropoles, les associations départementales des maires et les associations départementales des maires ruraux ;
- de parlementaires ;
- des présidents des chambres consulaires régionales ;
- des partenaires sociaux ;
- des représentants des organisations professionnelles ;
- des préfets de départements ;
- de la rectrice d'académie, du secrétaire général pour les affaires régionales, des sous-préfets à la relance et des membres du comité de l'administration régionale de l'État ;
- des opérateurs de l'État impliqués dans la mise en oeuvre du plan de relance (Bpifrance, Banque des territoires, Ademe, agences de l'eau) ;
- des services de la Région.

D'autres acteurs régionaux pourront par ailleurs être invités aux réunions en fonction de leur ordre du jour.

Le comité régional se réunit en format plénier au moins une fois par trimestre avec une première réunion d'installation en novembre 2020. Les membres du comité régional sont informés de manière mensuelle sur la base d'un état d'avancement de la mise en oeuvre du plan de relance en région afin qu'ils puissent faire état des éventuelles difficultés rencontrées.

Secrétariat commun à la mise en oeuvre de l'accord régional de relance

Afin de suivre la mise en oeuvre de cet accord régional, l'État et la Région créent un secrétariat commun qui se réunira au moins une fois par trimestre, et autant que de besoin.

Cette instance sera chargée de préparer les réunions en format plénier du Comité régional de pilotage et de suivi. Elle s'assurera du bon déploiement des mesures actées et permettra l'information réciproque sur les projets

financés ou sur l'identification de cofinancements potentiels dans une logique de complémentarité et de couverture maximale des besoins identifiés sur les territoires.

Elle établira un tableau de suivi partagé de l'exécution du présent accord.

Communication et information des porteurs de projets :

Afin d'atteindre leur objectif partagé de mobilisation rapide des moyens qu'ils consacrent à la relance, au bénéfice de tous les porteurs de projets éligibles dans les Hauts de France, l'État et la Région conviennent d'élaborer et de mettre en œuvre des actions de communication qui viseront notamment à :

- assurer l'information des porteurs de projets sur les mesures de relance, en s'appuyant sur la complémentarité de leurs outils et supports de communication.
- faire connaître au public les résultats des actions qu'ils cofinancent dans le cadre de cet accord de relance, en particulier dans les champs des aides aux entreprises, de l'emploi, de la formation et du soutien à l'insertion des jeunes.

Pour cela, l'État et la Région diffuseront sur leurs sites internet respectifs les informations relatives aux appels à projets et dispositifs qu'ils mettent en œuvre dans le cadre des domaines d'action partagés portés par cet accord de relance.

L'État mettra à disposition une plateforme Internet regroupant l'ensemble des mesures du dispositif France Relance et proposera à la Région d'y publier les descriptifs des mesures qu'il met en œuvre.

La plateforme régionale associant Etat, Région et chambres consulaires constitue le guichet unique pour les entreprises afin de les accompagner dans la mobilisation des mesures du plan de relance.

Chaque bénéficiaire des mesures apposera les logos de la Région et de l'État au titre de la relance.

V. RESOLUTION CONJOINTE

Prenant acte de l'ampleur et de l'urgence de la réponse à apporter à l'accompagnement social de la crise sanitaire,

l'État, représenté par le préfet de région,

et

la Région Hauts-de-France, représentée par son président,

approuvent l'accord régional pour la relance dans les Hauts-de-France par lequel, en anticipation du futur Contrat de Plan Etat – Région 2021-2027, ils s'accordent pour conjuguer leurs efforts en vue de prévenir et réparer les dégâts de la crise sanitaire en région, tout en transformant cette crise en opportunité nouvelle pour approfondir, massifier et accélérer la transformation industrielle, numérique, énergétique, écologique et sociale des Hauts-de-France.

Cet accord tient compte des nouvelles sources de financement offertes par la Commission Européenne, qu'Etat et Région chercheront à articuler au mieux avec les mesures nationales du plan France relance et celles du plan pour la relance dans les Hauts-de-France et des différents dispositifs mobilisés de la Région.

Plus généralement, cet accord cherche à faire levier sur les politiques et moyens de l'ensemble des collectivités locales des Hauts-de-France, Départements, EPCI et communes, à la recherche d'une coopération institutionnelle large au bénéfice du territoire régional, de ses acteurs et de ses habitants.

Il engage l'Etat et la Région à concurrence d'un total de 2,4 milliards d'euros sur la période 2020 – 2022, au bénéfice des acteurs et habitants de la région Hauts-de-France.

Lille, le **19 MARS 2021**

Le Préfet

Michel LALANDE

Le Président de la Région Hauts-de-France

Xavier BERTRAND

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Secrétariat général du Pôle Partenariats et Ingénierie

RAPPORT N°15

Territoire(s): Tous les territoires

CONSEIL DEPARTEMENTAL**REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022****CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2021-2027 EN HAUTS-DE-FRANCE**

Le Contrat de plan État Région (CPER) est un outil stratégique et de programmation financière qui permet de mobiliser, de manière concertée, des crédits de l'État, de la Région, des Départements et des métropoles régionales en faveur du développement du territoire régional. A la différence des autres régions de France, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais sont associés depuis plusieurs années à l'élaboration et à la gouvernance du CPER. Désormais rédigé à l'échelle des Hauts-de-France le Contrat de plan État Région associe, outre la Métropole Européenne de Lille qui est signataire de droit, l'ensemble des Départements, ainsi qu'Amiens Métropole.

La phase de concertation pour l'élaboration de la prochaine programmation du CPER a commencé en octobre 2019. Le Département du Pas-de-Calais y a largement contribué en faisant valoir notamment ses propres enjeux et ceux des territoires à l'occasion de la délibération « Contribution du Département du Pas-de-Calais à l'élaboration du Contrat de Plan 2021-27 » approuvée lors de la réunion du Conseil départemental du 16 décembre 2019.

Ce partenariat renouvelé s'organise autour de 6 axes intégrant les politiques publiques départementales, notamment :

Axe 1 – Accélérer le changement de modèle de développement :

- accélérer la décarbonation de l'économie régionale,
- accompagner les transitions énergétiques et écologiques des ports,
- préserver et valoriser les ressources et milieux naturels pour accompagner les transitions...

Axe 2 – Soutenir les territoires :

- développer l'attractivité des pôles de centralité,
- soutenir le maillage des services au public, en particulier dans les territoires ruraux,

- accroître la résilience des territoires soumis à de fortes vulnérabilités (accompagner les territoires littoraux et le renouveau du bassin minier),
- faire du Canal Seine Nord Europe un moteur d'attractivité pour les territoires,
- poursuivre les démarches d'appui et d'ingénierie aux territoires...

Axe 3 – Lutter contre l'exclusion.

Cet axe vise notamment à accompagner l'économie sociale et solidaire.

Axe 4 – Développer l'attractivité de la région :

- développer le rayonnement culturel des Hauts-de-France,
- soutenir la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur comme vecteurs d'excellence...

Axe 5 – Favoriser la mobilité des personnes et des marchandises au sein des territoires et conforter les infrastructures de transports.

Les CPER Nord-Pas de Calais d'une part et Picardie d'autre part, conclus sur la précédente période (2015-2020), intégraient des projets qui n'ont pas tous été mis en œuvre avant la fin du contrat. Ces deux CPER ont alors fait l'objet d'avenants prolongeant leur volet mobilité sur la période 2020-2022. Ces avenants (annexe 7 du présent rapport) restent applicables pendant le premier tiers de la programmation du CPER 2021-2027.

Le mandat de négociation de l'État sur ce volet, permettant de définir la programmation 2023-2027, est attendu par la Région à l'automne.

La future programmation 2023-27 s'attachera à :

- favoriser les mobilités décarbonées et l'intégration des enjeux de la transition écologique dans les infrastructures existantes (mobilités actives, transports collectifs, déclinaison opérationnelle de la LOM dans les territoires),
- identifier les grandes priorités régionales (modernisation des axes ferroviaires, développement du fret ferroviaire, amélioration des voies navigables, aménagement des ports maritimes, grandes priorités régionales en matière d'investissement sur le réseau routier).

Axe 6 : Gouvernance et conduite partagée de l'action publique :

- mise en place d'une coordination stratégique régionale de la connaissance,
- conduite partagée de l'action publique (une charte annexée au CPER précise ainsi les modalités de gouvernance, cf. annexe 2 du présent rapport).

L'effort de coordination et de mise en cohérence des crédits des différents partenaires sera recherché.

Hors avenant mobilité à venir, la participation des différents signataires est la suivante (annexe 3 du présent rapport) :

- État : 994 262 400 €,
- Région Hauts-de-France : 995 212 600 €,
- Métropole européenne de Lille : 194 600 000 €,
- Amiens Métropole : 56 308 000 €,
- Département de l'Aisne : 28 180 000 €,

- Département du Nord : 195 400 000 €,
- Département de l'Oise : 52 976 000 €,
- Département de la Somme : 96 205 000 €,
- Département du Pas-de-Calais : 146 420 000 €.

Il convient donc de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'approuver les termes du Contrat de plan État Région 2021-2027 et de ses annexes ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, le Contrat de Plan État – Région pour la période 2021-2027 avec la Région Hauts-de-France, l'État, les Départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise et de la Somme, la Métropole européenne de Lille et Amiens Métropole.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Envoi au contrôle de légalité le : 4 octobre 2022

Publication électronique le : 4 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRE, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

Absent(s) : Mme Séverine GOSSELIN.

LOI 3DS ET TRANSFERT DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL - AVIS DU DÉPARTEMENT

(N°2022-315)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code de la voirie routière et, notamment, son article L.121-5 ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) et notamment ses articles 38, 41 et 42 ;

Vu le décret n°2022-459 du 30 mars 2022 fixant la liste des voies non concédées du

domaine public routier national qui peuvent être transférées aux départements et métropoles ou mises à disposition des régions dans les conditions prévues aux articles 38 et 40 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département, à signifier au représentant de l'Etat que le Département du Pas-de-Calais ne sollicite pas le transfert de tout ou partie du réseau routier national identifié comme transférable par l'Etat, conformément au rapport et au document joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département, à indiquer au représentant de l'Etat de l'intérêt du Département du Pas-de-Calais d'assurer la maîtrise d'ouvrage sur certaines opérations d'aménagement du réseau routier national, possibilité offerte par la loi 3DS susvisée, selon les modalités reprises au rapport et au document joints à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)</p>
--

(Adopté)

.....
 LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
 La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Loi 3DS du 21 février 2022 – transfert de voies du réseau routier national

Synthèse et analyse des éléments sur la composition et l'état du patrimoine routier national – annexe au rapport

La loi 3DS permet aux départements potentiellement concernés par un transfert d'une partie du réseau routier national de solliciter le représentant de l'Etat afin d'obtenir des informations sur la composition et l'état de ce réseau. Suite à la demande du Président du conseil Départemental du Pas-de-Calais au Préfet le 20 juin 2022, le Préfet a transmis les éléments en sa possession par courrier du 26 juillet 2022.

La présente annexe au rapport présenté pour la délibération du conseil Départemental relative à cette possibilité de transfert, a pour objet de présenter une synthèse et une analyse de ces éléments. Ceux-ci se composent :

- d'un rapport de 72 pages présentant la composition du patrimoine et son état
- d'une fiche récapitulative du Ministère chargé des Transports sur les obligations réglementaires concernant le réseau transféré
- du Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH) de la DIR Nord pour la campagne 2020/2021
- du bilan de la viabilité hivernale (VH) pour la campagne 2020/2021

1) Rapport sur la composition et l'état du patrimoine

1.1) Présentation du Réseau Routier National pour le Département du Pas-de-Calais

La DIR Nord présente l'ensemble du réseau composé d'une partie des autoroutes A1, A16, A21, A211, A216, et des routes nationales RN1, RN17, RN25, RN42, RN47, RDN216, RN416, RN425. Le détail des longueurs est donné par typologie de profils en travers (2 x 2 voies, 2 x 3 voies, 2 x 4 voies, 3 voies, route bidirectionnelle). Ce réseau représente globalement 195,07 km, dont 90,54 km d'autoroutes et 104,51 km de routes nationales. Les statuts des voies (autoroute, déviation, route sans statut particulier) sont précisés.

Les surfaces de chaussées sont indiquées, elles représentent 1 919 281,20 m² pour les autoroutes et 1 463 300,30 m² pour les routes nationales, soit un total de 3 382 582,10 m². Les éléments fournis pour les échangeurs ne distinguent pas les giratoires, qui représentent un enjeu important en matière de gestion patrimoniale du fait de la sollicitation importante liée au trafic et aux mouvements de cisaillement.

Les ouvrages d'art sont constitués de 297 ponts (195 sur autoroutes, 102 sur RN), 60 murs de soutènement (30 et 30), et 226 Portiques Potences et Hauts-Mâts (PPHM, 168 sur autoroutes, 58 sur RN). **Les surfaces des tabliers de ponts et des murs de soutènement ne sont pas indiquées, ce qui ne permet pas de disposer d'une vision correcte du patrimoine.**

Par ailleurs, les tableaux d'ouvrages remis questionnent en matière d'exhaustivité, et notamment :
- la rivière La Souchez est canalisée dans sa traversée de Lens notamment sous l'A211 sur plusieurs centaines de mètres. Le rapport ne mentionne pas ces ouvrages, ni une éventuelle convention avec un autre gestionnaire.

- le rapport ne présente pas les ouvrages concernés par d'éventuelles conventions, et notamment les passages supérieurs gérés par un tiers (SANEF, SNCF, ...). **Le rapport n'évoque pas non plus les suites données au recensement des ouvrages de rétablissement du 22 juillet 2020 en application de la loi Didier de 2014.** En effet, en cas de transfert, le Département pourrait se voir confier des obligations d'entretien et de gestion de certains des ponts issus de ce recensement.

Le réseau comprend 6 aires de service.

1.2) Etat du patrimoine

1.2.1) Chaussées

Le rapport indique pour chacun des axes concernés d'une part l'âge des couches de roulement, et d'autre part l'indice de qualité du patrimoine routier, en comparant les axes concernés avec la moyenne du réseau routier national.

Cette comparaison nécessite une certaine vigilance, dans la mesure où **le rapport de la Cour des Comptes de mars 2022 pointe l'insuffisance des moyens alloués par l'Etat sur le réseau routier national.**

Il apparaît une grande hétérogénéité dans l'état structurel des chaussées du patrimoine. Ainsi, si le réseau autoroutier est plutôt en bon état (74 % des chaussées ne nécessitant qu'un entretien ponctuel), **le réseau de routes nationales transférables est dans un état patrimonial nettement moins bon.** Seuls 38% des chaussées nécessitent un entretien ponctuel, et 34 % nécessitent des travaux structurels. Le tableau ci-après permet de comparer les réseaux transférables avec le réseau de 1^{ère} catégorie du Département.

	Réseau Département 1 ^{ère} catégorie	Ensemble du réseau transférable	Autoroutes transférables	RN transférables
Bon état (entretien ponctuel)	67%	58%	74%	38%
Etat moyen (entretien de surface)	16%	20%	15%	28%
Mauvais état (entretien de structure)	17%	22%	11%	34%

1.2.2) Ouvrages d'art

Les éléments fournis ne sont pas exhaustifs et demeurent insuffisants pour bien appréhender l'état du patrimoine. Pour chacun des axes routiers, le rapport présente des graphiques indiquant l'état des ponts et des murs en pourcentage, d'une part en nombre, et d'autre part en surface. Sans données sur les surfaces des ouvrages concernés, il n'est pas possible d'avoir une évaluation globale du patrimoine.

Par ailleurs, les seules données de l'évaluation IQOA ne sont pas suffisantes. **Les données fournies ne permettent pas d'identifier les ponts et murs à enjeu, qui compte tenu de leur état, pourraient nécessiter de mobiliser des moyens importants pour des travaux d'entretien, de réparation, voire de reconstruction à court ou moyen terme.**

Il est à noter que pour l'A216 et la N216, il y a des incohérences entre les tableaux et les graphiques présentés.

Le rapport mentionne une particularité sur un **mur de soutènement en sol renforcé sur l'A21 à Noyelles-Godault**, actuellement en **surveillance renforcée** pour des défauts importants suspectés et qui présente un risque de rupture fragile. **Le rapport ne mentionne pas les conséquences en terme d'investissement** à réaliser à très court terme sur cet ouvrage particulier, ni les mesures d'exploitation prises pour garantir la sécurité des usagers.

Enfin, le rapport mentionne les murs et grillages mis en place sur la Rocade de Calais (A216-RN216) pour lutter contre les tentatives de monter dans les Poids-Lourds par des migrants. Ils sont implantés sur le domaine public routier national, sous gestion du Port de Calais via une convention. Le rapport mentionne également des grillages anti-intrusion au niveau des perrés d'ouvrages sur A216 et A16, dont l'installation a été demandée à la DIR Nord par la préfecture.

1.3) Trafic et équipements dynamiques

Les niveaux de trafic sont présentés, ils sont élevés à très élevés sur autoroutes : de 20 000 véh/j sur certains tronçons de l'A16 à 80 000 véh/j sur A21 et 110 000 véh/j sur A1. Certaines routes nationales ont également un trafic élevé : la RN47 (45 000 véh/j), la RN25 contournement d'Arras (19 000 véh/j, dont 15% de PL).

Le rapport indique le nombre de Panneaux à Messages Variables (PMV : 15), de stations de recueil de données de trafic (SRDT : 20), et de caméras (10). **Les modalités d'exploitation et de maintenance de ces matériels ne sont pas présentées, leur état patrimonial n'est pas renseigné.**

Il est à noter que pour la régulation dynamique des vitesses qui sera mise en place début 2023 sur l'A1, dans le sens Paris vers Lille sur le département du Pas-de-Calais, 3 portiques seront implantés, avec 3 caméras, 2 stations de comptage et 3 stations de recueil de données.

En matière d'éclairage public, le rapport ne présente ni la consistance, ni l'état du patrimoine. Il mentionne des réfections réalisées sur des sections de l'A16, sur l'échangeur A16-A216, ainsi que la RN216.

1.4) Points sensibles du réseau routier national

Le rapport liste les périmètres de protection de captages interceptés par le réseau, ce qui représente 26 km, ainsi qu'une analyse de la vulnérabilité des eaux de surface et souterraines du réseau routier national. Il en ressort que ce réseau est ancien, mis en service en partie avant la loi sur l'eau de 1992.

55% du réseau est en secteur fortement ou très fortement vulnérable pour les eaux souterraines, et 37% du réseau est considéré dans un secteur fortement ou très fortement vulnérable pour les eaux

de surface, sans dispositifs d'assainissement conformes. Des investissements seront ainsi nécessaires dans ces secteurs, sans qu'ils ne soient ni décrits ni chiffrés.

Le rapport ne présente pas le volume et l'état du patrimoine des dépendances vertes et bleues, notamment les bassins et ouvrages hydrauliques.

1.5) Organisation de l'exploitation du réseau

- le réseau autoroutier ou de type autoroutier (A1, A21, 16, A216, RN216) est géré par les Centres d'Entretien et d'Intervention (CEI) de Dourges et de Peuplingues. Le CEI de Dourges gère a priori également l'A1 et l'A21 pour partie dans le Nord. Organisation en 2 x 8 (5h – 13h et 13h – 21h), avec une équipe d'astreinte chaque nuit de 21h à 5 h. Il s'agit de modalités d'exploitation très spécifiques, qui n'existent pas actuellement au Département du Pas-de-Calais qui est organisé la semaine de 8h à 17 h, avec une astreinte en dehors des heures de service organisée à une échelle extra-territoriale.

- le réseau « routes nationales » est géré par les CEI d'Arras (Duisans) et d'Escoeuilles, organisés la semaine de 8h à 17 h, avec une astreinte en dehors des heures de services.

- la DIR dispose également d'un Centre d'Information et de Gestion du Trafic (CIGT) qui fonctionne 24h/24 à Lille. Le rapport ne donne pas d'information sur le périmètre de ce CIGT, ni sur son devenir si la gestion du réseau devait être éclatée entre plusieurs gestionnaires. Le Département du Pas-de-Calais ne dispose pas à ce jour d'un CIGT. **Les enjeux de ces axes en terme d'exploitation interrogent fortement la pérennité de ce CIGT** en cas de transfert même partiel de ces axes. La cohérence des mesures d'exploitation sur ce réseau très structurant nécessite en effet une organisation réactive et coordonnée entre les acteurs, ce qui ne serait pas facilité par leur multiplication.

1.6) Particularités du réseau routier national

Le rapport mentionne quelques points particuliers liés au réseau transférable :

- les démarches de **sécurité routière** SURE et ISRI propres à l'Etat, **continueront à s'appliquer** en cas de transfert (cf 2-fiche récapitulative des obligations réglementaires). L'ensemble du réseau a été inspecté, et l'inspection n'a pas fait ressortir de section à potentiel d'amélioration de l'infrastructure dans le Pas-de-Calais.

- **les aménagements de sécurité**, notamment la sécurisation de carrefours et d'entrées d'agglomération sur la RN25 (études en cours sur Beaumetz-les-Loges et Mondicourt), des travaux réalisés en 2016-2017 sur la RN42 entre Escoeuilles et Nabringhem, et l'extinction d'un réseau d'éclairage sur l'A16 en 2007.

- la **problématique migratoire**, qui génère de nombreuses contraintes pour la DIR exploitant de l'A16 avec un vigilance permanente. Elle implique notamment une organisation particulière du CEI de Peuplingues, avec mise en place toutes les nuits (22h-6h, 7j/7), d'une équipe dédiée à l'enlèvement des barrages. Ce centre est mutualisé avec le CEI de Coudekerque (Dunkerque), ce qui montre bien les enjeux supra-départementaux de cet axe.

- **l'accessibilité aux ports de Calais et à Eurotunnel**, avec des enjeux renforcés suite au Brexit, qui mobilise régulièrement de nombreux moyens d'exploitation, le stockage de poids-lourds sur le réseau, ...

- **des problématiques géotechniques** liées aux mouvements de terrain dans le Boulonnais (A16, RN416), qui ont engendré des travaux importants, et font toujours l'objet de surveillance, avec certainement d'autres travaux lourds à engager, sans que le rapport ne donne de précisions ni de chiffres.

- **l'expérimentation programmée d'une voie réservée au covoiturage sur l'A1 au premier trimestre 2023**. La DIR est en cours de concertation pour ce projet. Sa coordination représente également un enjeu supra-départemental.

- **l'aménagement de 5 km de la RN42 entre l'A26 et l'échangeur de Lumbres (RD225)**, qui intégrera la concession Sanef. L'enquête publique est terminée, l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) n'est pas pris à ce jour (fin juillet 2022). Le giratoire RN42/RD942/bretelles A26 n'est pas repris au contrat de concession, le Département a déjà indiqué à l'Etat qu'en l'état actuel des domanialités, le Département en refuse le transfert dans son domaine public routier.

- **les enjeux d'exploitation majeurs** notamment dans les secteurs de Lens et Calais (trafics > 40 000 véh/j) nécessitant des travaux organisés de nuit ou le week-end, générant des surcoûts importants.

- des réflexions en cours pour une opération de **reconstruction complète du CEI d'Arras (Duisans)**, sans que le rapport ne donne de précisions sur l'état d'avancement de celles-ci, ainsi que sur le coût et le financement de l'opération.

- **Viabilité hivernale** : deux secteurs sont particulièrement surveillés: l'A16 entre Boulogne et Calais, et la RN42 entre Setques et Escoeuilles, avec notamment la mobilisation d'une dépanneuse PL en cas de vigilance orange.

1.7) Opérations inscrites au Contrat de Plan Etat-Région (CPER)

Le rapport cite l'état d'avancement des opérations inscrites à l'actuel CPER prolongé par avenant, pour le Pas-de-Calais, concerné principalement par :

- la régulation dynamique des vitesses et la voie de covoiturage sur l'A1 (7,4M€) : travaux en cours,
- les études / acquisitions foncières pour la mise à 2 x 2 voies de la RN42 entre Nabringhen et Bullescamps (4,45 M€), sans information sur l'état d'avancement des études,
- la réalisation d'écrans acoustiques sur l'A211 (0,9 M€),
- des opérations terminées (aménagement de sécurité sur RN42 et RN17 Vimy-Avion mise à 2 x 2 voies).

Le rapport rappelle que la prise en compte d'opérations éventuelles au titre des futurs CPER n'est pas prévue dans la loi 3DS en cas de transfert.

Il est à noter que la négociation pour le volet mobilité du futur CPER n'a toujours pas débuté à ce jour. Le Département a rappelé les enjeux importants qu'il considère sur le réseau routier national : déploiement de mesures de gestion du trafic dans le bassin minier (A1, A21) et dans le secteur de Calais

(A16), mise à 2 x 2 voies de la RN42 entre St-Omer et Boulogne-sur-Mer, aménagements de sécurité de la RN25 entre Arras et Doullens, mise à 2 x 2 voies de la RN25 contournement d'Arras.

D'un point de vue des investissements futurs sur le réseau routier national, ce manque de visibilité sur les engagements de l'Etat est un frein important à un éventuel transfert.

1.8) Estimation du droit à compensation

La circulaire du 25 avril 2022 a donné quelques éléments pour le calcul des droits à compensation prévus par la loi. Il est ainsi à ce jour prévu des taux nationaux pour le calcul des moyennes des charges d'investissement (calculées sur 5 ans) et des charges de fonctionnement (calculées sur 3 ans).

La circulaire donne des ratios à titre indicatif, calculés sur les périodes 2016-2020 et 2018-2020, alors que le calcul définitif sera effectué probablement sur les périodes 2019-2023 et 2021-2023.

Le rapport de la DIR fournit des tableaux de calcul de ce droit à compensation, qui arrive à un total annuel de 12 590 000 M€, répartis ainsi :

- Fonctionnement :	4 700 000 €
- Investissement :	7 890 000 €, dont :
- Chaussées :	4 850 000 €
- Ouvrages d'art :	940 000 €
- Equipements :	1 180 000 €
- Sécurité, trafic, environnement :	920 000 €

Le rapport ne donne pas de détail sur les calculs, si ce n'est une répartition par axes, en regroupant certains. L'analyse faite **sur la base des informations remises** est donc incomplète, elle met néanmoins en évidence les éléments suivants :

- **Fonctionnement** : les calculs faits selon les longueurs d'axes semblent corrects. Le contenu précis de ce poste n'est pas détaillé et ne permet donc pas de comparaison.

- **Chaussées : les calculs sont manifestement sous-évalués.**

- D'une part, l'application des ratios de la circulaire amènerait à un montant de l'ordre de 6,5 M€ au lieu des 4,85 M€ indiqués par l'Etat.

- D'autre part, ces ratios sont insuffisants. La Cour des comptes a régulièrement pointé le sous-investissement de l'Etat sur son réseau routier. Les chiffres nationaux sont donc en-dessous de ce qu'exige le réseau pour sa maintenance. Un simple calcul du renouvellement de la couche de roulement tous les 12 ans, et du renforcement structurel « moyen » tous les 30 ans représentent une dépense, sur l'ensemble du patrimoine transférable, de l'ordre de 11 M€ par an, soit nettement plus que les 4,85 M€ indiqués à titre indicatif dans le rapport de la DIR.

Par ailleurs, les particularités locales mentionnées dans le rapport (niveaux de trafic parfois très élevés, nécessité de réaliser des travaux de nuit ou le week-end, problématique géotechnique dans le Boulonnais, âges élevées des chaussées, ...) ne sont pas prises en compte, et laissent présager un besoin d'investissement qui sera très loin d'être couvert par cette compensation.

- **Ouvrages d'art :**

Les surfaces de tablier n'étant pas fournies, il n'est pas possible de vérifier les chiffres transmis. Néanmoins, **le ratio financier annuel de la circulaire de 8,38 € HT par mètre carré d'ouvrage est très nettement sous-évalué** au regard des besoins réels. Ce ratio résulte des dépenses d'investissement réalisés par l'Etat sur son patrimoine de 2016 à 2020. Pour conforter l'analyse des services :

- le rapport du sénateur Maurey indiquait en 2019 que l'investissement de l'Etat sur son patrimoine était notoirement insuffisant. Il préconisait que celui-ci passe au niveau national de 45 M€ en moyenne entre 2011 et 2018 à 120 M€ en 2022, soit quasiment un triplement. Cette augmentation, appliquée au ratio de 8,38 €/m²/an, amènerait à un montant de l'ordre de 23 €/m²/an, qui reste faible, mais plus proche des besoins estimés par le Département pour son propre patrimoine.
- Ce ratio de 8,38 €/m²/an est très inférieur à l'estimation des coûts de surveillance, d'entretien et de réparation figurant dans l'instruction du gouvernement du 15 mars 2018 relative à la médiation du préfet concernant les ouvrages de rétablissement des voies, prévue à l'article L.2123-10 du code général de la propriété publique. Celui-ci amène, selon la typologie de voie rétablie (autoroutes, LGV, ...) à des coûts entre 30 et 50 €/m²/an
- Le Département du Pas-de-Calais estime le coût pour son patrimoine à 35€/m²/an, ce qui représenterait donc un montant de 3,9 M€ au lieu des 940 000 € indiqués par l'Etat.

- **Equipements :** l'application des ratios de la circulaire amènerait à un montant de l'ordre de 1,6 M€ au lieu des 1 180 000 € indiqués par l'Etat.

- **Trafic, sécurité, environnement :** les calculs faits selon les longueurs d'axes semblent corrects. Néanmoins, le rapport n'indique pas ce que recouvre cet item. Sur le volet environnement, au vu des enjeux particuliers évoqués sur la vulnérabilité des eaux souterraines et de surfaces au droit du réseau, **les montants de compensation proposés seront notoirement insuffisants pour financer les travaux à réaliser.**

Ainsi, sur les montants de compensation donnés à titre indicatif par l'Etat (12,290 M€), il manque en première approche 9,5 M€.

2) Fiche récapitulative des obligations règlementaires

Il est joint une fiche récapitulative des obligations qui s'appliqueront toujours au réseau qui serait transféré. Cette fiche a été élaborée par le Ministère chargé des transports.

Les obligations qui resteront opposables sont les suivantes :

- le classement Route à Grande Circulation (RGC) perdurera, et les obligations de validation par l'Etat des mesures de police, des modifications apportées sur les voiries, les ouvrages, ...
- pour les autoroutes, la police de la circulation restera assurée par l'Etat
- les routes express conserveront leur statut
- les procédures en matière de contrôle de sécurité des projets routiers continueront à s'appliquer.
- le réseau transféré fait partie du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) et à ce titre comprend des obligations concernant l'aménagement d'aires de repos, la mise à disposition sur ces aires de

carburant alternatif, ... D'autres évolutions sont à l'étude, comme l'obligation que ce réseau soit à chaussée séparées d'ici 2050, que les données de trafic remontent en temps réel, ...

Ainsi, l'Etat propose de transférer un réseau aux collectivités, sans apporter de souplesse pour l'aménagement et l'exploitation de celui-ci.

3) DOVH campagne 2020/2021

Les niveaux de service présentés dans le DOVH de la DIR Nord sont cohérents avec les niveaux de service affichés dans le DOIPD du Département du Pas-de-Calais. Les circuits sont organisés en District à l'échelle de la DIR Nord.

Les circuits sont réalisés en régie en grande majorité, mais quelques circuits sont sous-traités via des contrats passés avec des entreprises.

Le dossier fait état d'un dispositif particulier consistant à solliciter une dépanneuses d'astreinte sur deux secteurs à enjeux particuliers (RN42 plateau de la Raiderie et A16 côtes de Wimille et du cimetière des canadiens), sans préciser l'organisation mise en place et son coût.

4) Bilan VH campagne 2020/2021

Le bilan permet de constater globalement l'atteinte des niveaux de service, avec cependant des alertes régulières de l'impact des réductions d'effectifs sur leur réalisation.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier

RAPPORT N°16

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

CONSEIL DEPARTEMENTAL**REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022****LOI 3DS ET TRANSFERT DU RÉSEAU ROUTIER NATIONAL - AVIS DU DÉPARTEMENT****Contexte**

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, offre la possibilité dans ses articles 38 à 42 d'un nouveau transfert d'autoroutes, de routes ou portions de voies non concédées du réseau routier national.

Ce transfert peut avoir lieu, à leur demande, dans le domaine public des départements, de la métropole de Lyon et des métropoles. Il peut également avoir lieu, à titre expérimental et pour une durée de 8 ans, au bénéfice des régions, sous la forme d'une mise à disposition.

Pour les départements, ce transfert est possible uniquement si la collectivité en est demandeuse. Si plusieurs collectivités sollicitent le transfert pour une même partie du réseau routier, le préfet organise alors une concertation.

La décision revient à l'Etat, qui répond favorablement à la demande de la collectivité volontaire au regard de la cohérence des itinéraires, de la cohérence des moyens d'exploitation et de maintenance, des conditions d'exploitation des voies concernées et de l'expertise technique des collectivités.

Les collectivités qui souhaitent bénéficier de ce transfert ont 6 mois à compter de la publication du décret du 31 mars fixant la liste des routes transférables pour délibérer, soit jusqu'au 30 septembre 2022. Les délais prévus ensuite pour le transfert effectif de ces routes amèneraient, pour les collectivités volontaires, à un transfert au plus tôt le 1^{er} janvier 2024.

L'objet du présent rapport est de proposer de statuer sur cette possibilité de transfert d'autoroutes, routes et portions de voies du réseau routier national non concédé, pour ce qui concerne le territoire du Pas-de-Calais.

Il est à noter que l'article 41 de la loi permettra aux départements d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une opération d'aménagement d'une voie du domaine public national non concédé, et revêtant, compte tenu de son intérêt local, un caractère prioritaire pour le département concerné.

Le réseau routier national transférable

Le décret n°2022-459 du 30 mars 2022 fixe la liste des voies non concédées du domaine public routier national qui peuvent être transférées aux départements et métropoles ou mises à disposition des régions. Pour le Pas-de-Calais, ce réseau est ainsi constitué, il est repris en annexe cartographique :

- Autoroutes (92 km) :
 - o A1 entre Dourges et Libercourt sur 7,4 km à 2x3 voies
 - o A21 entre Aix-Noulette et Courcelles-les-Lens sur 25,7 km
 - o A211 entre Avion et Lens sur 2,8 km
 - o A16 entre RN42 et limite Nord sur 52,6 km dont 3,5 km à 2x3 et 2 x 4 voies
 - o A216 entre A26 et Calais sur 2 km
- Routes nationales (103 km),
 - o RN216 entre A216 et port de Calais sur 1,7 km à 2x2 voies
 - o RN42 entre A26 et A16 sur 39,6 km, en partie à 2 x 1 voie, 2 x 2 voies, 4 voies, dont 5 kilomètres qui vont être concédées à Sanef entre l'échangeur avec l'A26 et Lumbres
 - o RN416 et RN1 entre A16 et Port de Boulogne sur 5 km à 2x2 voies
 - o RN25 et RN425 entre la Somme et Arras, à 2 x 1 voie sur 36,6 km
 - o RN17 Arras – Lens (A211) à 2 x 2 voies sur 12,8 km
 - o RN47 Lens (A21) – Salomé à 2 x 2 voies sur 8,8 km

Les conditions prévues pour le transfert

Les conditions prévues par la loi pour le transfert de ce réseau sont identiques à celles pratiquées lors du dernier transfert de 2007.

La loi prévoit que ces transferts ouvrent droit à compensation financière. Pour les charges d'investissement, cette compensation sera égale à la moyenne des dépenses actualisées et constatées sur une période d'au moins 5 ans précédant le transfert. Pour les charges de fonctionnement, elle sera égale à la moyenne des dépenses actualisées constatées sur une période maximale de 3 ans précédant le transfert.

En matière de personnel, la loi prévoit que les services ou parties de services sont mis à disposition ou transférés. Lorsque les agents remplissent pour partie seulement leurs fonctions dans les services ou parties de service, les services ou parties de services ne sont pas transférés. La collectivité bénéficiaire du transfert reçoit une compensation financière, dont le montant est calculé sur la base de la rémunération du premier échelon du premier grade correspondant aux fractions d'emplois des agents concernés, ainsi que des moyens de fonctionnement associés.

Position du Département du Pas-de-Calais

Plusieurs éléments sont pris en compte pour étayer la position du Département du Pas-de-Calais sur cette possibilité de transfert. Par courrier du 20 juin dernier, le Département du Pas-de-Calais a sollicité l'Etat dans le cadre de l'article 38 de la loi 3DS qui permet de demander la communication des informations relatives à l'état des routes.

Par courrier du 26 juillet 2022, le Préfet du Pas-de-Calais a transmis au Président du conseil Département des éléments techniques et financiers relatif au patrimoine routier national du département du Pas-de-Calais. Ces éléments ont été préparés par la Direction interdépartementale des Routes (DIR) Nord. Une synthèse de ces éléments est jointe en annexe au présent rapport.

L'analyse de ces éléments vient conforter la position proposée dans ce rapport.

L'intérêt départemental des voies concernées.

Il convient de distinguer les autoroutes des autres routes nationales. Les autoroutes concernées ont des trafics très élevés, avec des conditions d'exploitation présentant de fortes contraintes. Les éléments techniques et financiers transmis par l'Etat font état de celles-ci, en particulier dans les secteurs des arrondissements de Calais et de Lens. Les travaux à réaliser y sont faits la nuit ou le week-end, ce qui engendre un surcoût important sur les opérations d'entretien.

Ces autoroutes présentent également des enjeux importants en matière de sécurité, en particulier pour l'A16, l'A216 et la N216 confrontées à la problématique migratoire et à l'accessibilité aux ports de Calais et à Eurotunnel. La problématique migratoire nécessite en particulier une organisation spécifique sur le Centre d'Entretien et d'Intervention (CEI) de Peuplingues, qui met en place toutes les nuits (22h – 6h) une équipe dédiée aux interventions sur barrages, ce qui représente un coût important. Ce dispositif est mutualisé avec le CEI de Coudekerque (Dunkerque). Le transfert éventuel aux départements du Nord et du Pas-de-Calais rendrait cette mutualisation plus difficile à mettre en place.

Ces axes nécessitent ainsi des conditions d'exploitation coordonnées sur un itinéraire homogène. La multiplicité des gestionnaires entrainerait des difficultés supplémentaires dans leur exploitation.

La Cour des comptes a d'ailleurs pointé cet enjeu dans un rapport de mars 2022 en mettant en avant le risque d'amplification de la fragmentation déjà croissante de la compétence routière, et de ses conséquences sur l'état du réseau routier. L'Etat est, de par la loi, le garant de la cohérence et de l'efficacité de l'ensemble du réseau routier français.

Pour ce qui concerne les routes nationales, 2 axes sont principalement identifiés : l'axe RN42 St-Omer – Boulogne-sur-Mer, dont l'extrémité Est au niveau de St-Omer va être concédé à la Sanef sur 5 kms, et l'axe Lille – Lens – Amiens par les RN47, RN17, RN425 et RN25, pour sa partie située dans les Pas-de-Calais. Il s'agit d'axes d'intérêt a minima régional, voire national.

La RN42 permet en effet d'assurer la liaison Lille – St-Omer – Boulogne-sur-Mer, avec un projet de mise à 2 x 2 voies dont les études sont inscrites au dernier Contrat de Plan Etat-Région (CPER). L'axe Lille-Lens-Amiens constitue quant à lui une parallèle à l'autoroute A1.

La cohérence d'itinéraire

La cohérence des itinéraires fait partie des critères définis par la loi pour fonder la décision de l'Etat. Les sections de réseau routier transférable sont ainsi connectées, au territoire du Département du Nord (A16, RN47, A1, A21), à celui de la

Métropole Européenne de Lille (RN47) et à celui de la Somme (RN25).

Une cohérence est donc à rechercher avec les gestionnaires voisins du Pas-de-Calais. A ce jour, aucun de ces gestionnaires ne s'est prononcé pour accepter le transfert de ce réseau.

L'état patrimonial des voies concernées

A l'échelle nationale, le rapport de la Cour des Comptes de mars 2022 rappelle que les moyens financiers alloués au niveau national sur le réseau routier national, même s'ils sont en augmentation depuis 2012, ne suffisent pas aujourd'hui à maintenir à son niveau l'état actuel moyen du réseau.

Or la compensation financière prévue par la loi se base sur des ratios nationaux, sans tenir compte des spécificités régionales.

Pour les chaussées, le patrimoine transférable représente 3,382 Mm², soit 9% du patrimoine actuel du département.

Les éléments techniques et financiers transmis par l'Etat montrent des disparités fortes selon les axes, qui sont parfois en meilleur état que la moyenne nationale, parfois en nettement moins bon état. Ainsi, la RN47 est considérée à 95,8 % en bon état ne nécessitant qu'un entretien ponctuel, alors que la RN25 n'est considérée qu'à 23,5 % en bon état, et à 68,5 % dans un état nécessitant un entretien structurel.

Pour les ouvrages d'art, le patrimoine transférable représente 297 ponts, soit 16% du patrimoine actuel, 60 murs de soutènements, soit 55% du patrimoine actuel, et 226 PPHM (portiques potences et hauts-mâts). Les surfaces de tablier des ponts, qui permettent de mieux mesurer l'étendue d'un patrimoine, n'ont pas été fournies.

Comme pour les chaussées, l'état patrimonial des ouvrages montre des disparités importantes selon les axes, avec un patrimoine vieillissant qui nécessitera d'importants travaux dans les 5 à 10 prochaines années. Par ailleurs, la DIR signale un mur de soutènement en surveillance renforcée sur l'A21, avec un risque de rupture.

Les conditions de transfert

Les conditions de transfert ont été exposées ci-avant, en particulier sur le plan financier. La circulaire du ministre délégué chargé des transports du 25 avril 2022 vient donner quelques éléments concernant les compensations financières qui seront mises en place. Des taux indicatifs y sont présentés, basés sur les dépenses réalisées au niveau national de 2016 à 2020 pour l'investissement, et de 2018 à 2020 pour le fonctionnement.

Les taux résultant de ce calcul, d'une part ne sont pas définitifs, et d'autre part apparaissent faibles par rapport aux besoins réels d'investissement sur ce réseau.

Les estimations faites par l'Etat sur les compensations financières possibles sont les suivantes, à titre indicatif :

- Investissement : 7,89 M€, dont
 - Chaussées : 4,85 M€
 - Ouvrages d'art : 940 k€
 - Equipements : 1,180 M€
 - Sécurité, trafic, environnement : 920 k€
- Fonctionnement : 4,7 M€

Les délais imposés par la loi pour se positionner et les éléments transmis par

l'Etat ne permettent pas d'en faire une analyse suffisamment fine. Néanmoins, au vu des rapports de la Cour des Comptes, et au vu des premiers éléments patrimoniaux fournis, ces montants apparaissent faibles, ne serait-ce que pour assurer la maintenance du patrimoine.

Par ailleurs, les compensations en matière de personnel sont également faibles, puisqu'elles se basent sur le premier échelon du premier indice du domaine d'emploi transféré, ce qui ne correspond pas à la réalité des effectifs qui seraient nécessaires le cas échéant.

Enfin l'expérience du dernier transfert de 2007 a abouti à un transfert d'un réseau important sur lequel il a fallu réaliser des investissements importants (près de 250 M€ réalisés à ce jour par le Département).

Dans sa transmission du 22 juillet 2022, l'Etat a également mentionné les obligations qui s'appliquent au réseau routier national en fonction du statut de la voie. Il apparaît notamment que l'ensemble du réseau transférable est repris dans le réseau transeuropéen de transport (RTE-T), et que le transfert éventuel au Département sera sans effet sur les obligations liées au RTE-T, qui continueront à s'appliquer. Par exemple, les aménagements de ce réseau devront suivre l'ensemble des procédures mises en place par l'Etat en matière d'audit de sécurité, l'ensemble du réseau devra être à chaussées séparées d'ici le 31 décembre 2050.

Ainsi, cette analyse amène aujourd'hui le Département à ne pas solliciter le transfert de tout ou partie du réseau routier national identifié comme transférable par l'Etat.

Il est par ailleurs proposé d'indiquer à l'Etat que le Département est intéressé par la possibilité offerte par l'article 41 de la loi 3DS, permettant d'assurer la maîtrise d'ouvrage sur certaines opérations d'aménagement du réseau routier national.

En effet, la prise de maîtrise d'ouvrage par le Département, fort de la compétence éprouvée de ses services techniques dans ce domaine, peut accélérer la concrétisation de certains projets de voirie. C'est ce qui a été constaté pour la mise à 2 x 2 voies d'une section de l'A21 déclassée à Aix-Noulette, pour laquelle le Département a apporté un cofinancement, et porté la maîtrise d'ouvrage. Cette action départementale a permis une réalisation rapide de cet aménagement particulièrement attendu.

Conclusion

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant de m'autoriser, au nom et pour le compte du Département :

- à signifier au représentant de l'Etat que le Département du Pas-de-Calais ne sollicite pas le transfert de tout ou partie du réseau routier national identifié comme transférable par l'Etat,

- à indiquer au représentant de l'Etat de l'intérêt du Département du Pas-de-Calais d'assurer la maîtrise d'ouvrage sur certaines opérations d'aménagement du réseau routier national, possibilité offerte par la loi 3DS.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Envoi au contrôle de légalité le : 4 octobre 2022

Publication électronique le : 4 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR.

Excusé(s) : M. François LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Guy HEDDEBAUX, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

Absent(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Cécile YOSBERGUE.

PACTE DES SOLIDARITÉS TERRITORIALES
"AGIR AVEC VOUS POUR BIEN VIVRE DANS LE PAS-DE-CALAIS"

(N°2022-316)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu la délibération n°2021-482 du Conseil départemental en date du 06/12/2021 « Construisons notre Pas-de-Calais – Projet du Département 2022-2027 » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'adopter le pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais », dans les termes du projet joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 48 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 28 voix (Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National) Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

2022
2027

AGIR AVEC VOUS POUR BIEN VIVRE DANS LE PAS-DE-CALAIS

Pacte des solidarités territoriales

Solidarités humaines

Réussites citoyennes

Solidarités territoriales



Pas-de-Calais
Mon Département

PACTE DES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

TABLE DES MATIÈRES

Le Département, chef de file des solidarités territoriales	4
Investir aujourd'hui pour notre avenir	6
• Contexte national	
• Contexte départemental	
• Ambitions structurantes (synthèse)	
Ambition 1- Le Département, 1^{er} partenaire du développement des territoires	8
• Mobiliser l'ingénierie du Département et celle des partenaires en faveur de projets de territoire solidaires et respectueux de l'environnement	
• Proposer des dispositifs de soutien financier souples et adaptés aux besoins	
Ambition 2 - Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population	10
• Soutenir l'accès à des services et équipements de qualité	
• Encourager le développement d'espaces publics adaptés au plus grand nombre et un cadre de vie agréable pour les habitants	
• Adapter, expérimenter, innover	
Ambition 3 - Accompagner les grands projets de territoire	12
• Poursuivre le soutien aux projets structurants	
• Promouvoir des projets qui doivent profiter aux habitants	
Ambition 4 - Adapter le réseau routier départemental aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers	14
• Intégrer la route à son environnement	
• Promouvoir un réseau routier performant, aux impacts environnementaux limités	
• Être à l'écoute des partenaires et des usagers	
Ambition 5 - Viser une gestion exemplaire et sobre des bâtiments départementaux et soutenir cette ambition dans les territoires	16
• Adapter le patrimoine bâti départemental à l'évolution des besoins	
• Relever le défi de la performance énergétique	

Relever collectivement les défis du changement climatique	18
• Contexte national	
• Contexte départemental	
• Ambitions structurantes (synthèse)	
Ambition 6 - Prendre en compte les enjeux climatiques	
dans toutes les politiques départementales	20
• Faire du Département une collectivité exemplaire en faveur du climat	
• Adapter les politiques départementales aux enjeux du climat	
Ambition 7 - Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)	22
• Favoriser l'économie circulaire afin de préserver les ressources naturelles	
• Promouvoir une gestion solidaire de la ressource en eau	
• Préserver la biodiversité	
• Améliorer la qualité de l'air	
Ambition 8 - Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité	24
• Accélérer l'intermodalité	
• Mettre le vélo au service des déplacements du quotidien	
Ambition 9 - Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité, accessible à tous	26
Ambition 10 - Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages	28
Valoriser les atouts de notre territoire exceptionnel	30
• Contexte national	
• Contexte départemental	
• Ambitions structurantes (synthèse)	
Ambition 11 - Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires	32
Ambition 12 - Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et	
de la pêche comme filières d'excellence	34
Ambition 13 - Promouvoir les pratiques de l'économie sociale et solidaire (ESS)	
comme vecteur d'innovation pour les territoires	36
• Poursuivre l'animation du réseau départemental de l'ESS et l'implantation dans les territoires	
• Pérenniser le Budget citoyen du Pas-de-Calais	
• Poursuivre l'engagement auprès de Pas-de-Calais Actif et des outils de financement solidaires	
Ambition 14 - Développer l'ouverture du Département et	
des territoires vers l'Europe et l'international	38
• Renouveler la coopération entre collectivités bordant la Manche grâce au Comité du Détroit	
• Favoriser le rapprochement entre citoyens européens	
• Mobiliser les coopérations et partenariats internationaux du Département	
au bénéfice de ses politiques publiques et des projets du territoire	

Le Département, chef de file des solidarités territoriales

Parler de solidarités territoriales, c'est à la fois parler d'équilibre et de développement territorial, de la qualité de vie et du cadre de vie, d'environnement bien sûr, mais aussi d'aménagement du territoire et d'accessibilité des services. En bref, c'est parler du bien vivre de tous les habitants, là où ils habitent.

Chef de file des solidarités territoriales, le Département joue un rôle clef. Ses compétences directes, son patrimoine (les collèges, les routes départementales, les bureaux, les espaces naturels...) et son offre de service, font du Département un acteur primordial du vivre ensemble. La proximité de ses services vers les habitants, sa volonté et ses capacités à apporter des solutions à toutes et tous, placent le Département, aux côtés des communes et des intercommunalités, comme l'institution solide du territoire sur laquelle on peut s'appuyer pour contribuer à trouver des réponses ou monter ses projets.

Aujourd'hui, et encore plus demain, les enjeux liés aux solidarités territoriales doivent résolument prendre en compte la question climatique. C'est pourquoi, la volonté d'agir pour la transition environnementale doit être au cœur des politiques publiques du Département. Elle doit en particulier veiller à ne laisser personne en dehors de ces évolutions et agir pour une solidarité effective vis-à-vis de tous ses habitants dans une approche d'équité à la fois entre les individus mais aussi des territoires.

Relever ce défi signifie œuvrer pour atténuer les causes du changement climatique et s'assurer de l'adaptation des territoires à ces contraintes de plus en plus manifestes. C'est aussi l'opportunité d'impulser de véritables changements de pratiques non seulement au sein des services départementaux mais également dans les projets soutenus. Le Département peut par ses capacités d'intervention, notamment en ingénierie, impulser, expliquer, accompagner, proposer, aider à la mise en œuvre des actions nécessaires pour faire face à ces changements.



3 DÉFIS POUR LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

INVESTIR AUJOURD'HUI POUR NOTRE AVENIR

Le Département est depuis toujours un acteur majeur du développement des territoires. Ses compétences, son rôle de facilitateur dans les coopérations locales et sa capacité d'investissement en font un moteur des nombreux projets qui répondent aux attentes des habitants.

Investir aujourd'hui pour votre avenir est une priorité à l'heure où nos territoires font face à de multiples défis environnementaux mais aussi sociaux, éducatifs et économiques et où les attentes sont de plus en plus nombreuses pour renforcer le bien-vivre ensemble.

L'accompagnement des projets, le renforcement du rôle direct d'investisseur ou encore la mobilisation du patrimoine et des équipes du Département sont autant de leviers pour contribuer à cette priorité.

RELEVER COLLECTIVEMENT LES DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La transition environnementale est en cours dans la vie quotidienne de chacun. Relever les défis du changement climatique est une priorité pour préparer l'avenir et adapter les modes de vie individuels et collectifs. Ces changements bousculent nos façons de vivre et ils nécessitent souvent des explications et de l'aide pour y faire face.

À travers ses politiques publiques, son action locale ou encore en intervenant sur les grands enjeux du territoire que sont les mobilités ou la gestion des espaces naturels, le Département peut agir avec vous et pour vous. Et encore une fois son rôle est aussi d'aller au contact et d'épauler les autres acteurs du territoire et les habitants pour surmonter les difficultés rencontrées face à ces changements et quand cela est possible de démultiplier les effets d'opportunité qu'ils peuvent aussi générer.

VALORISER LES ATOUS DE NOTRE TERRITOIRE EXCEPTIONNEL

Le Pas-de-Calais dispose d'atouts exceptionnels pour favoriser son développement. Que ce soit par le tourisme, par les initiatives dans le champ de l'économie sociale et solidaire ou par l'ouverture au monde, les perspectives de développement, en accord avec les impératifs de transition environnementale et sociétale, sont nombreuses.

Notre population accueillante, dynamique est souvent engagée. Le Département bénéficie d'un réseau d'associations riche et divers. La densité et la variété des activités économiques, la diversité des actions culturelles de nos territoires, le positionnement européen de notre département et la qualité de ses infrastructures sont des atouts sur lesquels germeront les solutions qui nous permettront ensemble de faire face aux changements en cours. Le Pas-de-Calais est un département à part, doté de réels atouts pour son développement à venir.

Faire plus pour la valorisation de notre territoire est une priorité majeure pour le Département.

Investir aujourd'hui pour notre avenir

Préparer l'avenir, pour l'ensemble des collectivités territoriales, passe par le soutien à l'investissement. Ce soutien prend la forme d'engagements financiers directs ou d'un appui de l'ingénierie départementale auprès des porteurs de projets.

La notion même d'investissement place la question de l'avenir au cœur des préoccupations. C'est ce rôle de puissance publique que le Département souhaite encore renforcer au cours des prochaines années.

CONTEXTE NATIONAL

Au sortir de la crise sanitaire, l'État ainsi que l'ensemble des collectivités, ont amorcé différents plans de relance. Toutes les initiatives de développement et de relance ont été adossées à des objectifs liés à la réussite des transitions environnementale, sociétale et technologique.

Le contexte national est celui du soutien aux investissements pour faire de toutes les initiatives des catalyseurs du développement pour préparer l'avenir.

CONTEXTE DÉPARTEMENTAL

Le Département a développé depuis de nombreuses années différents dispositifs de soutien à l'investissement. Avec un budget en investissement qui atteint un volume inédit depuis 2015 (220 millions d'euros annuels), le Département s'inscrit donc logiquement en appui direct aux besoins des territoires.

Le Département s'engage ainsi pour l'avenir : un avenir qu'il nous revient d'écrire ensemble.

AMBITIONS STRUCTURANTES

Ambition 1

Le Département, 1^{er} partenaire du développement des territoires

Ambition 2

Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population

Ambition 3

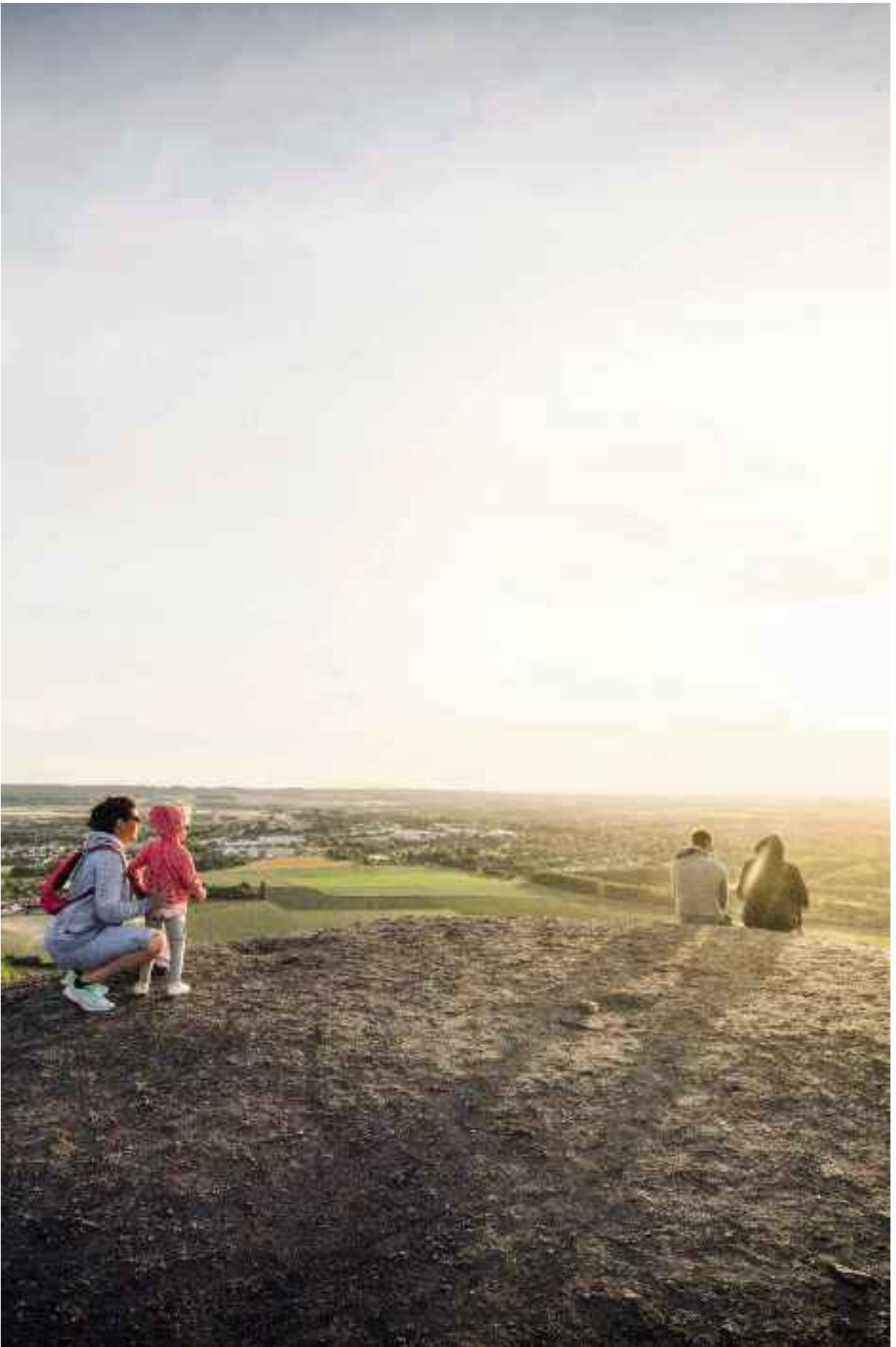
Accompagner les grands projets de territoire

Ambition 4

Adapter le réseau routier départemental aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers

Ambition 5

Viser une gestion exemplaire des bâtiments départementaux et soutenir cette ambition dans les territoires





Ambition 1

Le Département, 1^{er} partenaire du développement des territoires

Dialoguer, fédérer, rassembler pour apporter des réponses aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, telle est la volonté du Département.

Collectivité de la proximité, le Département entend poursuivre son engagement, pris depuis déjà plusieurs années, à travailler en lien étroit et direct avec les communes, les intercommunalités, les associations et les forces vives du territoire.

Le Département s'affirme comme le moteur d'une coopération active, mobilisant tous les acteurs en faveur du bien vivre ensemble et du développement harmonieux du Pas-de-Calais. C'est collectivement que nous pourrons relever les défis liés au renforcement des solidarités humaines et territoriales.

MOBILISER L'INGÉNIERIE DU DÉPARTEMENT ET CELLE DES PARTENAIRES EN FAVEUR DE PROJETS DE TERRITOIRE SOLIDAIRES ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis de nombreuses années, le Département est attentif à accompagner les porteurs de tous les projets qui participent au développement et à l'attractivité des territoires, au bénéfice des habitants.

Cependant, pour les porteurs de projets, les démarches sont complexes, les interlocuteurs sont multiples, les dossiers à déposer demandent expertise et savoir-faire. Cela constitue un réel frein à la concrétisation des ambitions des acteurs territoriaux.

« Faire qu'aucune commune ou intercommunalité ne renonce à un projet faute d'accompagnement et de conseil », tel est l'objectif que s'est donné le Département à travers la plateforme « Ingénierie 62 », réseau d'experts et de compétences mobilisable au service du montage et de la conduite de projets.

À travers ses services territorialisés – les maisons du Département – et ses directions départementales, mais aussi grâce à la mobilisation de nombreux partenaires, le Département apporte une aide sur mesure favorisant l'émergence et l'aboutissement de projets aussi divers que la rénovation d'écoles, la création d'aires de jeux, l'aménagement des entrées et traversées de communes, la réalisation de pistes cyclables.

Fort de ces réalisations, et pour les années à venir, le Département entend maintenir et enrichir une offre d'ingénierie diversifiée au plus près des attentes et des besoins des porteurs de projets. Il encouragera ainsi la qualité du projet, la possibilité d'innover ou d'expérimenter.

PROPOSER DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN FINANCIER SOUPLES ET ADAPTÉS AUX BESOINS

En complément de l'ingénierie qu'il mobilise, le Département s'engage avec force dans l'accompagnement financier des projets. Il dispose pour ce faire de dispositifs dédiés, tels que le FARDA (Fonds d'aménagement rural et de développement agricole), le FIEET (Fonds d'intervention en faveur des enjeux écologiques territoriaux), outils connus et reconnus de l'ensemble des collectivités. Par ailleurs, la démarche de contractualisation vient renforcer, par sa souplesse, la capacité du Département d'agir sur mesure en s'adaptant aux réalités des besoins du territoire. Marqueurs du lien du Département avec les acteurs locaux, ces dispositifs constitueront toujours le socle de son intervention.

Le Département entend en faire des leviers du déploiement de ses ambitions en matière de développement territorial en soutenant les projets qui s'inscrivent dans ses priorités. C'est dans le dialogue de proximité que se définiront les volontés partagées et les engagements réciproques.



CHIFFRES

- **1,5** milliard d'investissement sur la durée du mandat pour l'ensemble du territoire départemental.
- **100** % des communes ayant sollicité le Département ont été soutenues financièrement. Une commune rurale sur deux soutenue financièrement par le Département chaque année.
- En moyenne, **1** projet accompagné par jour par la plateforme Ingénierie 62 depuis sa création en septembre 2018. Plus de **80** % des sollicitations émanent de communes de moins de 2 000 habitants.

TÉMOIGNAGES

« Notre commune s'est engagée dans la création d'un éco-quartier, avec 12 logements bénéficiant du traitement des eaux de pluie, d'une intégration de la biodiversité et misant sur les énergies renouvelables. Pour un village de moins de 300 habitants un tel projet ne pourrait pas voir le jour sans accompagnement en ingénierie et le Département nous a permis d'aller plus loin ». Joël ROLIN, Maire de Reclinghem

Dès demain...

- Conforter le rôle du Département comme ensembleur, chef d'orchestre, en matière de développement territorial.
- Poursuivre l'accompagnement en ingénierie de proximité en déployant de nouveaux outils.
- Intégrer des ambitions partagées et des engagements réciproques au cœur des projets.



Ambition 2

Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population

SOUTENIR L'ACCÈS À DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ

Les études que nous avons menées au cours des dernières années le montrent, notre Département vit des situations contrastées avec une couverture en accès aux services qui n'est pas identique partout... et des besoins qui sont différents d'un territoire à l'autre.

La diversité de nos territoires est une chance. Du bassin minier au littoral en passant par le cœur rural, notre Département s'organise avec de nombreuses centralités, qu'il s'agisse de grandes villes ou de bourgs ruraux. Mais partout, l'accès aux services publics ainsi que la couverture du territoire par de grands équipements publics est un engagement du Département. En effet, ces lieux qui regroupent des commerces, des services publics, des écoles, des crèches, des collèges, des salles de sport ou des espaces culturels, des professionnels de la santé... constituent des points d'ancrage forts pour les habitants.

Aussi, le Département soutient l'accès à ces services et équipements, en s'appuyant sur la coopération territoriale qui permet d'inventer les solutions de demain et de prendre en compte les spécificités territoriales.

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT D'ESPACES PUBLICS ADAPTÉS AU PLUS GRAND NOMBRE ET UN CADRE DE VIE AGRÉABLE POUR LES HABITANTS

Agir dans l'aménagement au quotidien pour les habitants du Pas-de-Calais, c'est aussi encourager le développement d'espaces et d'équipements publics qui soient des lieux de rencontre et d'échange, des lieux qui favorisent le lien social et intergénérationnel.

Ils constituent les biens communs de tous les citoyens, contribuent au bien-vivre ensemble. Ils doivent être accessibles et adaptés à tous sans distinction.

Le soutien du Département favorisera des projets polyvalents, privilégiant à la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.



ADAPTER, EXPÉRIMENTER, INNOVER

Le Département a déjà expérimenté des réponses spécifiques à des problématiques territoriales particulières comme l'équipement des écoles en quartier politique de la ville ou la création de centres de santé pour répondre à des besoins avérés.

Adapter, expérimenter, innover pour tenir compte des besoins de tous les habitants, telle est la ligne de conduite que se fixe le Département. Il s'agira notamment, demain, de conduire des actions concrètes qui permettent d'aller vers celles et ceux qui ne peuvent pas toujours se déplacer pour accéder aux services.

La recherche d'une relation en proximité et du contact humain doit rester l'un des marqueurs forts de l'identité du Pas-de-Calais.



CHIFFRES

- **160** écoles maternelles et primaires en quartier politique de la ville accompagnées financièrement pour des travaux d'amélioration et d'équipements depuis **2021**, pour un coût global de **1,7 M€**.
- **280** points d'accueil pour des solutions quotidiennes à la population.

Dès demain...

- Développer des expérimentations qui amènent les services au plus près des habitants et aller vers eux.
- Renforcer l'accessibilité des services dématérialisés en développant l'inclusion numérique.
- Soutenir les projets d'équipement de proximité, utiles au vivre ensemble.

TÉMOIGNAGES

- « Je n'avais plus de médecin. Grâce au centre de santé départemental, je peux me faire soigner près de chez moi, à Sallaumines ». Un usager du centre de santé
- « Sans des acteurs tels que le Département il serait bien difficile pour les communes de pouvoir développer des services à la population. Or, pouvoir rénover une école, disposer d'un équipement sportif ou culturel de proximité ou être connecté à la fibre internet est aujourd'hui indispensable. La création d'une aire de covoiturage de 80 places a par exemple totalement changé le quotidien de ma commune, en mettant fin ainsi au stationnement ventouse ». Annie LEMOINE, Maire de Fresnes-lès-Montauban



Ambition 3

Accompagner les grands projets de territoire

POURSUIVRE LE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

Avoir une vision de long terme pour notre territoire a toujours été une attention particulière du Département. Terre d'avenir, le Pas-de-Calais a su relever le pari du développement de projets structurants. L'extension du Grand Site de France - les Deux-Caps, la réalisation du Canal Seine-Nord Europe ou encore l'Engagement pour le renouveau du bassin minier constituent des grands projets créateurs d'emplois, de dynamisme et d'attractivité pour notre Département.

Moteur des grands projets, le Département continuera ainsi à soutenir la mise en œuvre de toutes les actions de développement et de dynamisation des territoires en veillant notamment aux synergies avec les engagements pris pour l'environnement, la jeunesse ainsi que la cohésion et l'insertion sociale.

PROMOUVOIR DES PROJETS QUI DOIVENT PROFITER AUX HABITANTS

Depuis plusieurs années, le Département fait de ces grands projets de véritables opportunités pour les habitants du territoire, notamment en matière d'emplois et d'insertion professionnelle. C'est ainsi que de nombreuses actions d'insertion s'appuient sur les chantiers en cours, qu'il s'agisse d'aménagements paysagers sur le Grand site, de rénovation des logements dans le bassin minier ou de travaux de construction du Canal Seine-Nord Europe. Ces grands projets sont de fait des moyens de renforcer le bien vivre des habitants sur le territoire.

Par ailleurs, ces projets d'envergure améliorent le cadre de vie et renforcent l'attractivité du Département pour ses habitants. Par son soutien à ces grands projets, le Département contribue à préparer l'avenir du Pas-de-Calais.





CHIFFRES

- **250 000** heures d'insertion pour **464** personnes (dont 231 bénéficiaires du RSA et **105** jeunes de moins de 26 ans) depuis avril 2019, dans le cadre de l'ERBM (Engagement pour le renouveau du bassin minier).
- Entre 2017 et 2021, **48** projets ont été instruits / **36** exploitations accompagnées au titre du dispositif « 2 Caps en Fermes ».

Dès demain...

- Systématiser les engagements en faveur de la promotion du lien social, du soutien à la jeunesse, du respect de l'environnement dans les projets structurants.
- Faire de l'intérêt des habitants et des territoires du Pas-de-Calais le critère prioritaire de soutien du Département.

TÉMOIGNAGES

• « Au départ nous étions perplexes, voire méfiants, mais très vite nous avons compris que l'identité agricole du Grand Site de France était une composante reconnue par les porteurs du projet et par le Département en particulier ». Jacques DELATRE ancien Président de l'association des Paysans du site des Deux-Caps

• « Je suis passionnée par la maçonnerie et le bâtiment depuis toute petite. Avec l'aide du Département et du PLIE qui me suit depuis plusieurs années, j'ai pu découvrir les différents métiers et voir ce qui me plaît vraiment. Avec la rénovation des cités minières, il va y avoir du travail! ». Angélique, stagiaire en contrat d'insertion professionnelle intérimaire (CIPI)



Ambition 4

Adapter le réseau routier départemental aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers

La route est la principale infrastructure de transport des biens et des personnes. Dans le même temps, elle est en première ligne des contributions attendues pour la réduction de l'empreinte carbone des activités liées au transport et aux mobilités. L'infrastructure et les acteurs concernés doivent opérer leur mue : il s'agit de s'engager pour d'une part, apporter une contribution à la décarbonation des transports et d'autre part, s'adapter aux attentes des utilisateurs.

INTÉGRER LA ROUTE À SON ENVIRONNEMENT

Assurer la maintenance, l'exploitation, l'adaptation et le développement raisonnés du réseau routier départemental constitue un enjeu stratégique pour le Département.

Cet enjeu doit aujourd'hui prendre pleinement en compte les nouveaux défis en matière de qualité de l'air, de réduction des nuisances, de préservation des ressources naturelles – et notamment l'eau. Il s'agit également d'assurer une meilleure maîtrise de l'énergie, une moindre mobilisation du foncier et de préserver la biodiversité.

Le Département est déterminé à relever ces défis en élaborant un schéma de la route durable ambitieux, qui devra engager l'ensemble des acteurs.

PROMOUVOIR UN RÉSEAU ROUTIER PERFORMANT, AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIMITÉS

Le développement de la conduite apaisée, la limitation de l'artificialisation des sols, la préservation des ressources sont des attentes sociétales qui amènent à reconsidérer les modalités de développement et de gestion du réseau routier départemental. Au-delà des aménagements qui restent nécessaires, en particulier pour des raisons de sécurité, les besoins des usagers évoluent, et concernent désormais davantage la fiabilité des temps de parcours et l'information en temps réel sur les conditions de circulation.

L'évolution technologique permet d'outiller la transformation pour construire la route du futur : intelligente et communicante. Réussir cette mutation implique la prise en compte des attentes exprimées par les usagers et la population.

Elle nécessite de s'appuyer sur le développement d'outils d'information et de gestion de trafic en temps réel, une meilleure connaissance de l'infrastructure, des outils de mesure de performance de la gestion patrimoniale et de la qualité du service rendu.

ÊTRE À L'ÉCOUTE DES PARTENAIRES ET DES USAGERS

Le maillage des routes départementales sur l'ensemble du territoire est un vecteur essentiel de mobilité pour tous les usagers. Chaque projet d'aménagement doit donc s'appuyer sur une concertation adaptée. Cette démarche qui vise à associer les élus locaux, acteurs, partenaires et usagers est ainsi réaffirmée. Le développement de ce dialogue participatif trouve toute sa légitimité dans la conduite des projets départementaux.





CHIFFRES

- Plus de **600** agents départementaux entretiennent, aménagent et sécurisent les **6200** km de routes départementales.
- Vers **0** % de produit phytosanitaire pour l'entretien des bords de routes.

Dès demain...

- Préserver les ressources : signer un pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité pour une transition écologique.
- Développer les innovations techniques au service des usagers et de leur sécurité.
- Renforcer les initiatives de concertation publique et l'information sur les projets d'aménagement.
- Adapter l'accompagnement financier des partenaires pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

TÉMOIGNAGES

• « Il faut poursuivre le développement du réseau routier départemental en prenant mieux en compte le partage des chaussées entre tous les types d'usagers. Il faut par ailleurs développer encore plus les aires de covoiturage car la demande est forte ! ». Un habitant, en réponse au questionnaire en ligne

• « Les routes sont essentielles pour le développement économique du territoire. La plus belle entreprise ne serait rien sans les routes départementales qui permettent d'y accéder ». André PECQUEUR, Président des brasseries de Saint-Omer, de la brasserie Goudale et des transports Saint-Arnould



Ambition 5

Viser une gestion exemplaire et sobre des bâtiments départementaux et soutenir cette ambition dans les territoires

L'efficacité d'une stratégie immobilière consiste à trouver un équilibre entre coût et service rendu, de disposer d'un patrimoine en adéquation avec un besoin à réactualiser ou à conforter.

Le parc immobilier doit nécessairement s'adapter aux nouveaux usages et au contexte territorial eu égard à l'augmentation inédite et durable du coût de l'énergie. Il convient de privilégier la qualité d'usage du patrimoine bâti plutôt que la quantité, dans une logique de proximité territoriale, marqueur fort du Département.

ADAPTER LE PATRIMOINE BÂTI DÉPARTEMENTAL À L'ÉVOLUTION DES BESOINS

À travers ses bâtiments (bureaux, collèges, salles de sport, ...), le service public se déploie au cœur des territoires, en proximité de ses usagers. De nombreux équipements sont ainsi répartis sur l'ensemble du territoire. L'amélioration des conditions d'accueil des usagers reste la préoccupation de l'action immobilière départementale dans un contexte de profondes transformations des attentes et des besoins des utilisateurs. S'agissant des bâtiments départementaux, les nouveaux modes de travail (travail nomade, télétravail, renforcement des coopérations, ...) et la nécessité de mieux prendre en compte la qualité de vie au travail, requièrent de repenser les projets immobiliers : la sobriété, l'adaptabilité et l'innovation sont au cœur d'une stratégie patrimoniale exemplaire.



Concernant les collèges, la trajectoire démographique prévue pour les années à venir conduit à s'interroger sur leur maillage afin de préserver la qualité de l'enseignement ainsi que les conditions d'apprentissage.

La réhabilitation et la rénovation des équipements sportifs doivent également être envisagées pour répondre aux enjeux de vétusté, d'accessibilité et de faible performance énergétique.

RELEVER LE DÉFI DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Les évolutions réglementaires liées au climat et la nécessité de maîtriser les consommations énergétiques dans un contexte d'explosion du coût de l'énergie, imposent de rendre le patrimoine plus performant, moins dépensier et plus vertueux. Depuis plusieurs années, le patrimoine s'adapte toujours plus et intègre encore plus de biodiversité.

Fort de son engagement, le Département souhaite poursuivre la modernisation pour allier performance des infrastructures et prise en compte des impératifs environnementaux. Ainsi, le choix a été assumé d'inclure dans les projets des garanties en matière d'économies d'énergie avec un objectif de baisse de 30 à 40 % des consommations énergétiques.

La recherche d'une qualité environnementale, pour le patrimoine immobilier comme routier, structure et contribue à l'attractivité du territoire.

À travers ses dispositifs et son ingénierie, le Département aura à cœur d'accompagner les communes et intercommunalités dans la prise en compte de ces enjeux de sobriété énergétique.

TÉMOIGNAGES

• « *Grace à une forte mobilisation des jeunes et du personnel, nos collégiens se sont vus remettre, dans les locaux du ministère de la Transition écologique, un prix pour leur participation au challenge Cube.s encourageant les initiatives pour diminuer leur empreinte environnementale en agissant sur les consommations d'énergie* ». Julien GIOVACCHINI, Principal du collège de la Morinie à Saint-Omer

• « *La rénovation des bâtiments, des logements publics et privés doit être un axe majeur de la lutte contre le réchauffement* ». Parole d'habitant

CHIFFRES

- **369** bâtiments départementaux dont **125** collèges.
- Une réduction de **60** % des consommations énergétiques est l'objectif à atteindre pour **2050**.
- **2 100** m² de panneaux solaires installés ou en cours d'installation sur des bâtiments départementaux.

Dès demain...

- Adopter un schéma de transition énergétique du patrimoine s'appuyant sur des objectifs précis, ambitieux et assumés collectivement.
- Proposer une mutualisation des espaces à l'interne ou avec d'autres collectivités.
- Intégrer la nécessaire évolution du maillage des collèges publics dans la programmation patrimoniale.
- Répondre au besoin d'équipements sportifs des collégiens : encourager la mutualisation.

Relever collectivement les défis du changement climatique

L'évolution climatique est aujourd'hui une réalité à l'échelle de la planète. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a clairement démontré l'impact aggravant des activités humaines sur le climat. L'utilisation des énergies fossiles est la principale cause du réchauffement climatique par l'émission de gaz à effet de serre (GES).

Les impacts climatiques provoquent déjà des bouleversements considérables sur la santé et la sécurité des personnes, les activités économiques (en 1^{er} lieu l'agriculture) et les espaces naturels impactant directement la biodiversité. Ces impacts s'amplifient.

Des engagements internationaux, notamment au travers des COP (Conférence des parties de la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques), ont été pris afin de limiter le réchauffement à + 2°C.

CONTEXTE NATIONAL

La déclinaison des objectifs internationaux a pris forme dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, en fixant des objectifs nationaux de réduction des émissions de GES, de diminution de la consommation d'énergie et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Plus récemment, la loi dite « Climat et résilience » issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat et adoptée en août 2021, vise à faire entrer l'écologie dans l'ensemble des domaines du quotidien et notamment dans nos services publics.

Cependant, les trajectoires dernièrement mesurées par le GIEC montrent que la réduction des émissions de GES, directement reliées à nos modes de production et de consommation, n'atteindra pas les objectifs escomptés et qu'en conséquence il nous faut envisager aussi des stratégies d'adaptation afin de rendre notre territoire résilient face aux bouleversements engagés (tempête, submersion marine, sécheresse précoce, violence des pluies...).

CONTEXTE DEPARTEMENTAL

Les projections climatiques dans le Pas-de-Calais prévoient une augmentation moyenne de la température entre + 2 et + 4°C à l'horizon 2100. Il est attendu des étés de plus en plus chauds et secs mais aussi des hivers de plus en plus doux et pluvieux, impactant profondément les cycles naturels. Ainsi, près d'un tiers des communes du département seront exposées à des risques météo sensibles moyens ou forts.

Ces risques seront principalement liés aux inondations, aux sécheresses, aux retraits et gonflements des argiles (mouvement de terrain, dégradation du bâti, évolution du trait de côte) et fragiliseront toutes les populations.

Au regard de ces enjeux, le Conseil départemental a pris le parti, dès 2008, de s'investir dans différents dispositifs tels que la dynamique climat régionale ou encore le Plan climat air énergie. La prise de conscience est aujourd'hui largement partagée et il convient d'accélérer la mise en œuvre d'actions concrètes.

AMBITIONS STRUCTURANTES**Ambition 6**

Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales

Ambition 7

Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)

Ambition 8

Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité

Ambition 9

Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité, accessible à tous

Ambition 10

Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages





Ambition 6

Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales

Le Pas-de-Calais est engagé sur le front du climat depuis 2008 notamment via l'adoption de son agenda 21 qui structure l'action en faveur du développement durable. L'exemplarité de la gestion du patrimoine bâti et routier et le fonctionnement au quotidien des services ont été ciblés. Par ailleurs, le Plan climat air énergie a été adopté en 2018.

La prise en compte des enjeux climatiques se traduit tant dans l'amélioration des réalisations départementales que dans les outils mobilisés auprès des acteurs du territoire pour les accompagner dans l'indispensable transition.

FAIRE DU DÉPARTEMENT UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE EN FAVEUR DU CLIMAT

Le Département doit agir pour lui-même en s'imposant des engagements en faveur du climat particulièrement ambitieux. Le Département est propriétaire de nombreux bâtiments pour lesquels il convient encore d'agir en matière de performance énergétique. De même, le Département, en tant qu'employeur, est aussi responsable de l'accompagnement de ses équipes en agissant sur les fournitures de bureau (réduire la consommation de papier par exemple) ou en agissant sur les comportements durables en faveur du climat (plan de déplacement de l'administration).

Faire du Département une collectivité exemplaire en faveur du climat est une obligation pour contribuer activement aux défis de la transition environnementale. Au même titre que ce qui est demandé à chacun, le Département se doit d'être citoyen dans ses actes, dans ses projets et ceux qu'il accompagne.



ADAPTER LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES AUX ENJEUX DU CLIMAT

Au-delà de ce que le Département peut faire pour lui-même, il est également responsable et chef de file de nombreuses politiques publiques au service des habitants : les collèges, les solidarités humaines, les routes, la culture et le tourisme, ... Aucune action ne peut aujourd'hui s'envisager sans comporter les impératifs de contribution au climat.

L'environnement n'est pas une politique publique. C'est un paramètre indissociable de l'action publique. C'est ce choix que porte le Département et chacune des politiques départementales intégrera toutes les contributions potentielles à la lutte contre le réchauffement climatique.



CHIFFRES

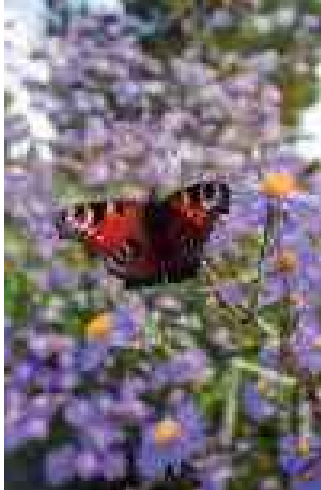
- **75** % de l'électricité consommée par le Département est verte.
- **66** % des km effectués par des véhicules de norme euro 5 et + par rapport aux km de l'ensemble de la flotte en **2020**.

TÉMOIGNAGES

- « Protéger l'environnement ne suffit pas il faut re-questionner les impacts des politiques publiques par rapport aux enjeux du développement durable ou de la transition écologique ». Parole d'habitant
- « Nous sommes dans une période de transitions. On parle habituellement de transition énergétique, et c'est très important, mais en fait, cela touche l'ensemble des domaines : transition agricole, transition numérique... donc c'est bien un sujet très global, très systémique, qui doit nous intéresser. Le terme de transition est peut-être à remplacer par le terme de transformation. C'est le sens des objectifs du développement durable qui ont été adoptés par l'ONU en 2015 ». Emmanuel BERTIN, CERDD (Centre ressource du développement durable)

Dès demain...

- Prendre en compte les impacts climatiques des politiques départementales : vers un budget climat...
- S'engager sur la réduction de notre empreinte écologique en réinterrogeant nos modes de consommation et de production.
- Mobiliser les partenaires et acteurs des territoires en faveur de la résilience face aux risques climatiques.
- Organiser le pilotage et l'évaluation des actions engagées.



Ambition 7

Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)

FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AFIN DE PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES

Les activités de maintenance et de développement du patrimoine départemental génèrent une pression sur les ressources naturelles non renouvelables.

Pour maîtriser cette pression, une solution est de favoriser l'utilisation de matériaux alternatifs et plus globalement, de s'engager vers une économie circulaire dans les domaines de la construction et de l'aménagement. Le recours aux matériaux biosourcés, l'approvisionnement de matériaux en circuit court, ou encore la valorisation des déchets de chantier, doivent se situer au cœur des préoccupations pour les années à venir.

Le bâtiment et les travaux publics sont une cible essentielle en faveur du développement de cette économie circulaire et d'un système dans lequel la consommation de ressources et d'énergie doit être limitée autant que possible. Le Département entend se saisir pleinement de cet enjeu et portera cette volonté auprès de ses partenaires.

PROMOUVOIR UNE GESTION SOLIDAIRE DE LA RESSOURCE EN EAU

Si l'eau n'est pas une compétence départementale, sa gestion et les choix qui s'y rattachent renvoient néanmoins à des enjeux de solidarité, d'attractivité et de préservation qui engagent le Département.

Dans le contexte de préservation de la ressource en eau, le Département ne peut détourner son attention de questions essentielles, telles que l'approvisionnement des citoyens, la disponibilité de la ressource ou encore l'évaluation de sa qualité.

Le Département entend prendre toute sa place aux côtés des parties prenantes (État, Agence de l'eau, syndicats...) pour veiller à une gestion solidaire de l'eau et inciter à l'élaboration d'une stratégie partagée et raisonnée de la ressource en eau.



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité, la richesse et la diversité des paysages sont des marqueurs de l'identité départementale (falaises, marais, bocage, terrils...). La lutte contre l'effondrement de la biodiversité doit constituer un axe majeur de mobilisation du Département. Dans le Pas-de-Calais comme ailleurs, les espèces remarquables et ordinaires sont fragilisées par la raréfaction des milieux naturels et la fragmentation des habitats ; autant de disparitions d'écosystèmes alors que ceux-ci procurent de nombreux bénéfices pour l'être humain (bien-être, cadre de vie, lutte contre le changement climatique, ...). Face à cette érosion de la biodiversité, le Département souhaite poursuivre sa politique ambitieuse de développement et de mise en valeur des corridors écologiques et des espaces naturels.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

L'air est certainement le plus grand bien commun. C'est celui que nous respirons, et il n'y a ni prix, ni restriction pour son utilisation. C'est pourquoi la préservation de la qualité de l'air est essentielle : toutes les activités humaines doivent s'envisager en veillant à la « respirabilité ». Une qualité de l'air dégradée a des effets sur la santé humaine alors même que les pics de pollution sont de plus en plus fréquents.

Le Département entend contribuer dans le cadre de ses compétences à l'amélioration de la qualité de l'air. Cela passe notamment par un renforcement des connaissances dans ce domaine, pour mieux l'intégrer dans la conduite de nos politiques et dans l'ingénierie apportée aux territoires en matière de construction, de suivi des équipements, d'urbanisme et d'aménagement.

CHIFFRES

- **56** sites naturels sont ouverts au public dans le département.
- **1,5** million d'euros versés aux communes en accompagnement technique et financier en **5** ans pour la préservation des ressources.

TÉMOIGNAGES

- « *Même avec la meilleure volonté, dans nos syndicats ruraux, nous ne sommes pas capables de faire face à la complexité réglementaire de l'eau potable et de l'assainissement sans l'assistance technique réglementaire (ATR) du Département* ». Un Président de syndicat des eaux
- « *Avec tout cet air autour de nous, je ne pensais pas que quelques polluants pouvaient rendre les gens malades!* ». Un élève de 3^e, atelier semaine de l'adolescence, collège de Pernes 2022.

Dès demain...

- Renforcer le recours à des matériaux alternatifs, issus des filières de recyclage et de réemploi : instaurer des clauses liées à l'économie circulaire.
- Prendre en compte la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en particulier les enfants.
- Mettre à jour le schéma départemental de la ressource en eau (2008) intégrant les évolutions climatiques.
- Poursuivre la politique d'intervention sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) support d'une biodiversité exceptionnelle en lien avec EDEN 62.
- Faire preuve d'exemplarité dans la mise en œuvre des politiques départementales.
- Développer les coopérations avec le monde agricole : gestion des espaces et ressources, conservation des sols et infrastructures écologiques.



Ambition 8

Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité

Le secteur des transports est le premier contributeur en matière de gaz à effet de serre. Les leviers pour répondre aux défis du changement climatique existent dans le domaine de la mobilité. Agir pour développer des alternatives est une condition nécessaire pour que chaque citoyen puisse exercer ses droits fondamentaux au logement, à l'éducation, au travail, à la santé.

ACCÉLÉRER L'INTERMODALITÉ

L'intermodalité se définit par l'usage de différents types de transports au cours d'un même trajet. Il s'agit de faciliter le passage de la voiture (par des parkings relais par exemple), à des solutions de transports en commun ou de déplacements actifs (marche, vélo).

Pour être en phase avec les besoins des habitants, le Département poursuivra son action, en particulier pour favoriser le covoiturage. Améliorer le maillage des aires de covoiturage, y développer une offre de services en matière d'électromobilité par exemple, assurer la connexion avec les aménagements cyclables, les réseaux de transports en commun sont autant de pistes de progrès. Le Département s'attachera à les mettre en œuvre en complémentarité avec les communes et les intercommunalités.

METTRE LE VÉLO AU SERVICE DES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

Le développement de l'usage du vélo n'est pas nouveau. Cependant, la crise sanitaire récente a donné un nouvel élan à ce mode de déplacement dont les bienfaits sur l'environnement, la santé, ne sont plus à démontrer. Faire en sorte que le vélo ne soit pas uniquement utilisé pour les loisirs et le tourisme, mais prenne toute sa place dans l'offre de mobilité décarbonée du quotidien est un défi.

Un plan vélo structurera la stratégie départementale. Il s'agit de poursuivre l'aménagement d'un réseau cyclable structurant, sécurisé, cohérent et continu, avec des services associés pour favoriser les pratiques. La coordination des réseaux structurants et locaux, comme le renforcement de l'accompagnement des partenaires seront au centre de cette stratégie.





CHIFFRES

- **2** Eurovélos (EV4 et EV5) et **4** véloroutes, soit **240** km d'aménagements réalisés et **180** km fléchés.
- **46** aires de covoiturage dans le Pas-de-Calais, offrant près de **2000** places.

Dès demain...

- Adopter un nouveau Plan Vélo au service de la mobilité du quotidien.
- Renforcer le maillage et la continuité des itinéraires cyclables.
- Moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité.

TÉMOIGNAGES

• « L'intérêt de se déplacer à vélo fait sens pour tout le monde, mais il faut encore plus communiquer, faire de la pédagogie et ainsi renforcer les dispositifs d'incitation aux usages du vélo ». Yannick PAILLARD, Président de l'ADAV

• « Nous sommes trois collègues et depuis que nous utilisons l'aire de covoiturage de Setques, nous avons économisé chacun 700 € en un an ». Parole d'habitant



Ambition 9

Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité, accessible à tous

Au-delà du soutien et de la coordination des filières, les pratiques de production et de consommation alimentaires participent directement aux actions possibles en faveur de la transition environnementale.

En 2018, la loi EGALIM posait le cadre dans lequel les collectivités allaient pouvoir s'inscrire en matière d'alimentation, droit reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Concerné directement pour les publics qu'il accompagne et dans la mise en œuvre de ses politiques (solidarités humaines, éducation, aménagement du territoire...), le Département avait posé dès 2016 le principe de la montée en qualité alimentaire de la restauration dans une perspective de développement durable de l'agriculture. Il avait alors entamé un ambitieux travail de concertation mobilisant l'ensemble des acteurs territoriaux et départementaux concernés, qui s'est traduit par la validation en 2019 d'une délibération cadre « le meilleur produit au plus près », articulée autour de 3 orientations stratégiques :

- La santé des habitants du département
- Le respect du bon état écologique des sols, de la biodiversité et de l'environnement
- L'équilibre économique de la relation producteurs/consommateurs.

Le Département dispose donc de plusieurs leviers pour accompagner cette transition et inciter les acteurs à mieux la prendre en compte dans leurs projets (alimentation de qualité et de proximité, gestion des déchets, ...).

Il s'agit dorénavant de renforcer la coopération entre les acteurs et d'accélérer la mise en œuvre de cette délibération en la traduisant dans l'ensemble des politiques départementales, en adaptant la gouvernance et en adoptant de nouveaux outils d'accompagnement.





CHIFFRES

- **69** % du territoire du Pas-de-Calais est en surface agricole utile. Le département est le plus agricole de France.
- **6,5** millions de repas cuisinés chaque année dans les collèges publics du département.

Dès demain...

- Capitaliser et diffuser les expérimentations réussies.
- Communiquer et sensibiliser sur l'alimentation durable et l'éducation au goût.
- Accompagner les démarches de Projets alimentaires territoriaux (PAT).
- Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Améliorer la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.
- Agir directement par une politique d'achats socialement et écologiquement responsables.

TÉMOIGNAGES

• « L'alimentation joue un rôle crucial dans la prévention de perte d'autonomie et donc dans le maintien à domicile des personnes âgées. Or la qualité des aliments, la saveur et la variété des repas, tout cela est déterminant. »
Dr MARIEN, médecin expert

• « Cela nous valorise de travailler les produits locaux. C'est quelque chose de très important au niveau de notre cuisine, pour nos collégiens ».
Chef de production Fruges

• « On fait exclusivement de la vente directe. On livre les collèges du secteur. On fait tout ce que l'on peut trouver de saison dans le Pas-de-Calais ».
Un maraîcher



Ambition 10

Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages

Le territoire départemental est caractérisé par une grande diversité de paysages remarquables qui permet une réelle attractivité.

Néanmoins, les fonctions paysagères sont menacées entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles et / ou le changement climatique.

Pourtant, les espaces naturels, la structuration des paysages, le végétal, peuvent être des « amortisseurs » des impacts et des conséquences du changement climatique. Dans ce sens, le territoire départemental présente non seulement une forte sensibilité à certains risques naturels amplifiés par le changement climatique (érosion des sols, ruissellement, inondations, recul du trait de côte, sécheresse), mais son réseau d'espaces naturels, de secteurs bocagers, de surfaces en herbe, de zones humides... qui structurent ses paysages, lui confère des capacités de résilience.

Face aux bouleversements climatiques et aux catastrophes naturelles qui les accompagnent, la collectivité départementale se mobilise à travers la mise en œuvre de ses politiques publiques.



CHIFFRES

- **6 000** hectares d'espaces naturels gérés et préservés.
- **2 800** km de chemins recensés et **248** km de sentiers de randonnée aménagés. **565** des **890** communes du département sont concernées par le passage d'un chemin ou sentier de randonnée.

TÉMOIGNAGES

- « Il faut des lieux où les personnes se sentent bien, et ce n'est pas dans le béton ! ». Parole de citoyen
- « Cela fait 30 ans que le Département est engagé dans la préservation des milieux naturels et de la biodiversité. Les particuliers, les entreprises, les communes, les grandes collectivités... Tout le monde doit continuer à agir pour favoriser cette nature extraordinaire ! ». Emmanuelle LEVEUGLE, Présidente d'EDEN 62



Dès demain...

- Mettre en œuvre des solutions mobilisant la compétence Espaces Naturels Sensibles au profit de zones d'expansion naturelle de crue ou dans les zones sensibles à l'érosion du trait de côte.
- Participer à la définition et à la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental.
- Développer une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal dans les interventions du Département et en accompagnement des partenaires.
- Poursuivre une politique ambitieuse de soutien aux travaux connexes d'aménagement foncier (plantations de haies, fascines, zones de stockage de l'eau...): lutte contre l'érosion des sols, le ruissellement et en faveur du paysage.

Valoriser les atouts de notre territoire exceptionnel

L'attractivité du territoire, c'est tout un concept ! Réunir toutes les conditions pour bien vivre sur un territoire est un véritable défi. Il s'agit de prendre en considération les opportunités et potentiels économiques mais aussi la disponibilité des infrastructures et services du quotidien, sans oublier l'intérêt des espaces naturels pour la santé et le bien-être.

L'adjonction de tous ces paramètres contribue à rendre un territoire attractif. C'est le défi du Pacte des solidarités territoriales que de contribuer activement à agir sur l'ensemble de ces paramètres et plus spécifiquement sur la mobilisation du tourisme, le développement de nos filières d'excellence, le soutien aux initiatives dans le champ de l'économie sociale et solidaire et la place du Département dans l'écosystème national, européen et international.

CONTEXTE NATIONAL

Depuis la sortie de crise sanitaire, les aspirations individuelles et collectives montrent une attention plus marquée pour les territoires moins urbanisés. À la faveur de différentes enquêtes et études, le regain d'attractivité que connaissent les zones périphériques des grandes métropoles se confirme : la crise sanitaire a considérablement modifié les modes de vie (essor du télétravail, investissement individuel dans de nouvelles formes de travail et d'économie notamment l'économie sociale et solidaire (ESS), développement de la sobriété des modes de consommation, ...).

Ce contexte influence aussi les choix de vie au sein de notre département et il convient de les prendre en compte.

CONTEXTE DEPARTEMENTAL

Le département a de nombreux atouts à faire valoir. La richesse de ses espaces et de son patrimoine, la capacité reconnue de rebond et d'innovation des différentes filières d'activité, la diversité de ses terroirs contribuent à faire du Pas-de-Calais un territoire d'exception. Il y fait bon vivre et c'est une priorité d'y contribuer.

L'agilité des réponses locales a toujours été une marque de fabrique du Pas-de-Calais et se confirme dans la stratégie départementale pour renforcer encore plus l'attractivité et faire que chaque citoyen puisse bien vivre là où il habite.



AMBITIONS STRUCTURANTES**Ambition 11**

Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires

Ambition 12

Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence

Ambition 13

Promouvoir les pratiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme vecteur d'innovation pour les territoires

Ambition 14

Développer l'ouverture du Département et des territoires vers l'Europe et l'international





Ambition 11

Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires

Le tourisme est bien vivant dans le Pas-de-Calais. C'est un secteur d'activité créateur d'emplois qui tend à se renforcer, tout en permettant d'accroître l'attractivité départementale. Pour autant, le tourisme est en profonde transformation et de nouveaux enjeux surgissent, y compris pour en limiter les nuisances. Le premier enjeu est d'accompagner la transition écologique des territoires et de privilégier un tourisme décarboné. De même, il conviendra d'adapter les équipements, les projets structurants et les services aux nouvelles attentes et usages des visiteurs et des habitants.

Faire du tourisme un levier d'attractivité de nos territoires est un acte fort du Pacte des solidarités territoriales. Le Département s'appuie pour ce faire, sur la stratégie de déploiement d'une ingénierie d'accompagnement des territoires, des prestataires et des porteurs de projets incarnée par l'Agence départementale du tourisme (Pas-de-Calais Tourisme).

L'objectif de conforter l'attractivité du Pas-de-Calais devra servir un tourisme inclusif, durable, de qualité et ancré dans les territoires.



CHIFFRES

- **38 %** de la capacité totale d'accueil des Hauts-de-France se trouve dans le Pas-de-Calais.
- **13 000** emplois touristiques dans le département.
- **5 millions** de visiteurs accueillis dans les équipements touristiques du Pas-de-Calais chaque année.

TÉMOIGNAGES

• « *Le bassin minier Unesco, le site des Deux-Caps, les plages de la Côte d'Opale, les chemins de mémoire, le tourisme vert, le marais audomarois...*, autant de découvertes et d'expériences inoubliables à vivre dans le Pas-de-Calais. » Philippe DUQUESNOY, Président de Pas-de-Calais Tourisme

• « *Ce que je préfère ici, c'est qu'on peut respirer et profiter des grands espaces ! Le Pas-de-Calais, c'est vrai et authentique* ». Parole de citoyen



Dès demain...

- Développer un tourisme porteur de sens, accessible à tous et de proximité.
- Soutenir les initiatives en matière de tourisme expérientiel.
- Proposer un accompagnement en ingénierie dédiée au tourisme, mutualisé entre les différents niveaux de collectivités (communes, intercommunalités, Département, Région).
- Adapter les lieux d'accueil et des itinéraires pour toutes les formes de randonnées : pédestres, équestres, vélo, nautiques (mer et rivières).
- S'appuyer sur les offres du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires favorisant la découverte des richesses naturelles et culturelles du territoire départemental.



Ambition 12

Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence

L'agriculture et l'alimentation sont des sujets de préoccupation majeurs. Les attentes sociétales et locales sont nombreuses et viennent conforter le besoin de soutien aux filières du département.

La transparence, la santé, la qualité ou encore le respect de l'environnement sont des points d'attention de plus en plus prégnants aussi bien pour les producteurs que pour les consommateurs.

Dans le Pas-de-Calais, les filières agricoles et halieutiques contribuent à créer de la valeur et à maintenir une économie locale importante pour les populations et les territoires. Mais quand bien même ces filières participent au dynamisme territorial, elles sont confrontées à de forts enjeux sociétaux, environnementaux et économiques. Inscrit dans une démarche de transition écologique, le Département compte les accompagner à relever ces défis.

Le Département est un partenaire privilégié des filières agricoles. Il apporte un soutien historique à la filière halieutique, notamment au travers de ses investissements sur l'aménagement du port d'Étaples dont il est propriétaire, de celui de Boulogne-sur-Mer et de son engagement dans le Fonds national de cautionnement des achats de produits de la mer (FNCA).

CHIFFRES

- **1/4** des exploitations agricoles de la région se trouvent dans le Pas-de-Calais.
- Boulogne-sur-Mer : **1^{er}** port de pêche de France.
- **15 500** emplois dans les filières agricole et halieutique.

TÉMOIGNAGES

« Nous avons créé une association d'éleveurs du Haut-Pays et nous portons un projet de création d'un atelier de découpe à Fruges. Le soutien des services du Département est précieux pour faire avancer des projets structurants pour l'agriculture mais aussi pour le territoire ». Joël ROLIN, agriculteur retraité, SARL Éleveurs du Haut-Pays

« Je suis artisan pêcheur à Boulogne. Sans l'aide du Département, je n'aurais pas pu moderniser mon bateau et j'aurais probablement dû arrêter mon activité ». Un pêcheur du Boulonnais

Dès demain...

- Renforcer les partenariats et accompagner les têtes de réseaux d'acteurs de l'agriculture et de la pêche.
- Participer au développement durable des deux filières en accompagnant les porteurs de projets : mutualisation des équipements, modernisation et mise aux normes des outils de travail, développement des outils de logistique, investissements dans la production, la transformation et la commercialisation.
- Mobiliser la politique d'insertion du Département pour soutenir l'emploi dans ces filières.
- Conforter l'appui aux situations sociales d'urgence en renforçant la coordination des services de solidarités territoriales avec les services sociaux agricoles et maritimes.





Ambition 13

Promouvoir les pratiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme vecteur d'innovation pour les territoires

La Commission européenne reconnaît depuis décembre 2021 que « l'économie sociale et solidaire a le potentiel de remodeler l'économie de l'après-Covid grâce à des modèles économiques inclusifs et durables conduisant à une transformation écologique, économique et sociale plus équitable », modèles portés par la politique publique du Département depuis 2012.

Conforté par cette reconnaissance et fort de ses 10 années de promotion d'une politique dédiée à l'économie sociale et solidaire, le Département entend poursuivre le déploiement et la mise en place de dispositifs favorisant la transformation environnementale, économique et sociétale.

POURSUIVRE L'ANIMATION DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET L'IMPLANTATION DANS LES TERRITOIRES

L'action du Département se traduit par une politique co-construite avec les acteurs et les habitants. Elle prend notamment appui sur le Conseil départemental de l'économie sociale et solidaire (CDESS) qui développe des ateliers de réflexion et émet des propositions tout au long de l'année.

Cet accompagnement à la réflexion de construction de la politique publique, en lien avec les acteurs locaux, devra être conforté et permettre le déploiement d'actions de sensibilisation aux valeurs de l'ESS (développement des manufactures de l'initiative citoyenne, ambassadeurs de l'ESS...).

L'observation des nouveaux modes d'organisation citoyenne, en lien avec le monde universitaire et de la recherche, devra être accentuée afin de proposer des réponses adaptées.

PÉRENNISER LE BUDGET CITOYEN DU PAS-DE-CALAIS

Le budget citoyen permet aux habitants du Pas-de-Calais de guider, d'accompagner et d'appuyer des idées citoyennes intégrant des pratiques d'ESS, d'innovation sociale, de coopération, relevant des compétences de la collectivité et qui accompagnent la transformation économique, environnementale et sociétale des territoires du département.

Le budget citoyen du Département devra rester accessible à tous et adapté aux nouveaux modes d'organisation des porteurs de projets. Il doit permettre de détecter et de propulser les projets d'innovation citoyenne.

POURSUIVRE L'ENGAGEMENT AUPRÈS DE PAS-DE-CALAIS ACTIF ET DES OUTILS DE FINANCEMENT SOLIDAIRES

Pas-de-Calais Actif est un acteur solidaire du développement local réalisant des missions d'intérêt général en faveur de l'emploi. Il finance le développement de l'emploi dans les entreprises solidaires, facilite et sécurise l'accès au crédit bancaire des créateurs et repreneurs d'entreprises. Il sera conforté dans son rôle d'accompagnement et de garant de la bonne santé financière des structures de l'ESS.

Ce partenariat devra également permettre de développer de nouveaux outils financiers adaptés aux enjeux et d'amplifier la formalisation du travail avec les fondations.



CHIFFRES

- **49** dossiers labellisés au budget citoyen 2021 pour un total de **400 000** €.
- Plus de **10 000** votants se sont prononcés pour choisir les projets ESS qui seraient soutenus par le Département.
- **2 500** structures représentant **44 000** emplois.

Dès demain...

- Poursuivre le soutien aux initiatives citoyennes en faveur du développement des territoires, en pérennisant le Budget Citoyen.
- Promouvoir l'engagement associatif et le bénévolat.
- Renforcer l'animation de réseau et sensibiliser les citoyens aux valeurs de l'économie sociale et solidaire.
- Conforter l'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire en mobilisant Pas-de-Calais Actif et les outils de financement solidaires.

TÉMOIGNAGES

• « Le Département, à travers le Conseil départemental de l'ESS, est la première instance à avoir cru en nous et notre projet de bar associatif et culturel. Alors que beaucoup de structures « classiques » ne croyaient pas en nos initiatives, le Département nous a permis de comprendre l'ESS, de rencontrer d'autres acteurs et de faire partie d'un réseau. »

Le Rat perché, Arras

• « C'est important que le Département soit là pour accompagner et rendre possible des projets innovants comme celui des Cousalis. Cela permet de transmettre un savoir-faire qu'on a laissé tomber depuis trois décennies ». Michèle MASSET, couturière, ancienne employée de Levi's, engagée dans la création de la SIC Les Cousalis à Liévin (fabrication de jeans)



Ambition 14

Développer l'ouverture du Département et des territoires vers l'Europe et l'international

Par sa position géographique, son histoire, l'histoire de son peuplement, le Pas-de-Calais est dans son essence un territoire profondément européen, ouvert sur le continent, les îles britanniques et le monde. Le Département soutient et encourage cette ouverture en plaçant les habitants et leurs initiatives au cœur de son action européenne et internationale.

RENOUVELER LA COOPÉRATION ENTRE COLLECTIVITÉS BORDANT LA MANCHE GRÂCE AU COMITÉ DU DÉTROIT

Lancé le 5 février 2020 à Arras à l'initiative du Département du Pas-de-Calais et dans le contexte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, le Comité du Déroit rassemble des collectivités belges, britanniques, françaises et néerlandaises. Il s'agit pour le Département et ses collectivités voisines de s'unir afin de poursuivre la coopération malgré le Brexit et maintenir un forum d'échange et de développement de projets au service de tous, sur des enjeux communs liés au climat, à l'économie et à la jeunesse.

FAVORISER LE RAPPROCHEMENT ENTRE CITOYENS EUROPÉENS

Depuis plusieurs années, le Département est engagé dans le développement de partenariats européens et internationaux.

Permettant à chacun de participer à une coopération européenne dans un climat de confiance et une ambiance de convivialité, les jumelages participent au développement d'une citoyenneté à la fois locale et européenne et contribuent à rapprocher l'Union européenne des habitants. Le Département soutient activement, tant sur le plan technique que financier, ces initiatives de coopération portées par les communes et associations du Pas-de-Calais qui ouvrent l'horizon des habitants et des jeunes.

Les associations et les établissements d'enseignement sont également acteurs de la solidarité internationale, contribuent à l'ouverture au monde des habitants du Pas-de-Calais. Le Département s'inscrit pleinement dans cette démarche en accompagnant ces projets de coopération et de mobilité internationale des jeunes.

Les actions d'ouverture au monde sont d'autant plus nécessaires dans le contexte actuel de repli sur soi et de montée des intolérances.

MOBILISER LES COOPÉRATIONS ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX DU DÉPARTEMENT AU BÉNÉFICE DE SES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES PROJETS DU TERRITOIRE

Le Département mobilise son expertise européenne et son réseau de partenaires en France comme à l'international, au service des politiques publiques qu'il porte. Source de financements mais également vecteur d'innovation, la dynamique de coopération européenne et internationale du Département vise ainsi l'approfondissement de son action locale. Cette culture de la coopération, ainsi que l'ingénierie départementale, sont également mises à disposition des acteurs du territoire afin de profiter à tous les habitants du Pas-de-Calais.



CHIFFRES

- **7** collectivités territoriales françaises, britannique, belges et néerlandaises sont membres du Comité du Détroit.
- Le Pas-de-Calais se situe au carrefour de l'Europe. $\frac{1}{4}$ du trafic commercial mondial transite par le détroit du Pas de Calais. Il s'agit de la voie maritime la plus fréquentée au monde.
- Une centaine de communes du Pas-de-Calais sont jumelées avec plus de **200** communes partenaires à l'échelle internationale.

Dès demain...

- Renforcer les actions d'ouverture au monde en particulier celles impliquant les jeunes.
- Développer la participation citoyenne dans le cadre des projets européens et internationaux.
- Développer la culture de la recette et accompagner les porteurs de projets dans la recherche de financements européens.
- Consolider la coopération engagée dans le cadre du Comité du Détroit, à travers des actions concrètes en direction des habitants et des territoires.

TÉMOIGNAGES

• « Cette expérience nous a donné une leçon de vie : vivre en communauté nous a permis d'être plus tolérants et d'accepter les différences de chacun. Nous avons l'esprit plus ouvert quant au sens du partage et sommes plus sensibles aux besoins des autres ». Jeune participante à un chantier solidaire au Sénégal, accompagnée par la Mission locale de l'Artois, 2019.

• « Même après le retrait du Royaume-Uni, il est important de continuer à entretenir de bonnes relations économiques avec les voisins d'outre-Manche, ainsi qu'avec les autres régions partenaires du Comité du Détroit. Mais une bonne coopération est également cruciale dans d'autres domaines. Il suffit de penser à notre lutte contre le changement climatique et l'élévation du niveau de la Mer du Nord. » Riet GILLIS, Députée de Province de Flandre-Orientale



Remerciements

Ce pacte des solidarités territoriales est le fruit des concertations riches qui se sont tenues durant tout le premier semestre 2022. Il s'appuie sur les contributions des habitants, des partenaires et acteurs des politiques départementales, des élus et des agents du Département. Qu'ils soient tous ici remerciés pour la qualité des propositions et des analyses partagées, ainsi que pour leur implication. Cette démarche de concertation sera poursuivie tout au long du mandat.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Direction du Conseil et de la Conduite du Changement

RAPPORT N°17

Territoire(s): Tous les territoires

EPCI(s): Tous les EPCI

CONSEIL DEPARTEMENTAL**REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022****PACTE DES SOLIDARITÉS TERRITORIALES**
"AGIR AVEC VOUS POUR BIEN VIVRE DANS LE PAS-DE-CALAIS"

Le 6 décembre 2021 était annoncé le lancement d'une ambitieuse démarche de concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents du Département, dans le but d'élaborer le projet départemental pour la durée du mandat.

Ainsi, le premier semestre 2022 a été placé sous le signe de la démarche « Construisons notre Pas-de-Calais » : rencontres territoriales et dans l'hémicycle, temps d'échanges et travaux collaboratifs, sondages et questionnaires, campagne d'information et relai sur les réseaux sociaux ont permis d'interpeller et de mobiliser l'ensemble des acteurs, interlocuteurs et habitants du territoire.

De l'alimentation durable à l'autonomie des personnes âgées, en passant par les mobilités douces, la culture, l'accès à l'emploi ou encore le sport, toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

L'ensemble des contributions des différents acteurs a permis d'alimenter et d'enrichir le contenu du projet départemental. Un élément saillant ressort de ces concertations : le Département, en tant que partenaire du quotidien de chacun des habitants du Pas-de-Calais, est attendu pour créer du lien entre tous, pour agir en proximité et accompagner les acteurs qui font les territoires.

L'accueil extrêmement favorable réservé par tous à cette démarche de concertation démontre, si besoin était, la nécessité d'en faire un fil rouge du mandat.

Le pacte des solidarités territoriales présenté aujourd'hui pose 14 ambitions pour répondre à trois grands enjeux :

- **Investir aujourd'hui pour l'avenir**, parce que le Département accompagne depuis toujours le développement des territoires et qu'investir est l'une des réponses essentielles pour renforcer le bien-vivre ensemble.

- **Relever les défis du changement climatique**, parce que la transition environnementale s'impose à tous, dans tous les domaines de la vie quotidienne et que le Département dispose de leviers réels pour agir et accompagner les territoires.
- **Valoriser les atouts d'un territoire exceptionnel**, parce que le Pas-de-Calais regorge de bijoux, de savoir-faire et de potentiels qui méritent d'être partagés.

Avec ce pacte, le Département entend rester **le premier partenaire du quotidien des habitants au service du bien vivre dans le Pas-de-Calais**.

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant :

- D'adopter le pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais », dans les termes du projet joint en annexe.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Envoi au contrôle de légalité le : 4 octobre 2022

Publication électronique le : 4 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAÏT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Ludovic PAJOT, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Guy HEDDEBAUX, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

DÉLIBÉRATION CADRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA QUATRIÈME DÉMARCHE DE CONTRACTUALISATION 2023-2026

(N°2022-317)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu la délibération n°2018-514 du Conseil départemental en date du 12/11/2018 « Contractualiser pour mieux appréhender et partager les enjeux de développement et d'aménagement » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion du 05/09/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

D'acter le renouvellement de la contractualisation avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les communes exerçant des fonctions de centralité et de rayonnement territorial, les associations et syndicats mixtes selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
 LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
 La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Direction Accompagnement des Territoires

RAPPORT N°18

Territoire(s): Tous les territoires

CONSEIL DEPARTEMENTAL**REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022****DÉLIBÉRATION CADRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA QUATRIÈME
DÉMARCHE DE CONTRACTUALISATION 2023-2026**

Le Département du Pas-de-Calais en tant que chef de file des solidarités territoriales met en œuvre une politique globale de soutien aux territoires qui se concrétise par un ensemble de dispositifs d'appui aux initiatives locales.

Depuis près de 18 ans, la contractualisation est l'un des outils de cette politique qui permet au Département d'apporter une réponse sur mesure en s'adaptant aux réalités des besoins des habitants et aux spécificités des territoires.

La précédente génération de contractualisation, votée le 12 novembre 2018, a permis en 4 années, d'accompagner plus de 100 opérations par une mobilisation de 25,4 millions d'euros issus du Fonds d'Innovation Territorial, associée, pour certains projets à plus de 12,4 millions d'euros de financements de droit commun.

Ces projets contribuent aujourd'hui à renforcer l'attractivité des territoires (salle de spectacle, valorisation des lieux de mémoire, création d'espaces culturels ou à vocation touristique et sportive...), à préserver l'environnement (parking relais multimodal, liaisons douces, sentiers pour randonneurs ...) et apportent de nouveaux services aux habitants (tiers lieu numérique, épicerie solidaire, accès aux services publics...).

Ces 100 opérations représentent un investissement public de plus de 237 millions d'euros collectivement mobilisés pour le développement et la préservation des territoires.

Des contrats déclinant les pactes départementaux à l'échelle des territoires

Dans la poursuite de cette dynamique partenariale, cette nouvelle génération de contrats 2023-2026 constitue l'un des outils au service de la déclinaison du projet de mandat départemental, s'articulant autour des trois pactes dédiés aux solidarités territoriales, aux réussites citoyennes et aux solidarités humaines. Ces nouveaux contrats intégreront les trois orientations transversales, marqueurs du mandat, venant nourrir l'ensemble des

politiques départementales : s'engager pour la jeunesse, agir pour l'environnement et produire du lien social entre les habitants.

Une démarche de dialogue avec chaque partenaire permettant de s'accorder sur les enjeux prioritaires partagés, inscrits à la fois dans le projet de mandat du Département et dans les projets de territoires des EPCI ou des communes, guidera l'élaboration de ces nouveaux contrats.

Cette démarche sera engagée lors des assises territoriales qui se tiendront du 7 au 20 octobre prochain afin d'aboutir au vote des premiers contrats en mars 2023.

Chaque contrat rappellera les ambitions des pactes départementaux nouvellement votés, précisera les enjeux prioritaires partagés définis en concertation avec le partenaire, et identifiera l'ingénierie mobilisable, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi.

Partenaires signataires des contrats

Cette quatrième génération de contrats s'inscrit dans un esprit de co-responsabilité entre le Département et les acteurs des territoires portant des engagements réciproques pour mener des projets et des initiatives en faveur du lien social et d'un développement équilibré du Pas-de-Calais.

Les partenaires pouvant être signataires de ces nouveaux contrats sont les EPCI, les communes exerçant des fonctions de centralité et de rayonnement territorial, les structures tierces (associations et syndicats intercommunaux ...), dès lors que leurs objectifs et projets concourent à la déclinaison territoriale des pactes départementaux.

Mise en œuvre de la contractualisation

Dans un contexte de mutations profondes pour les collectivités locales - budgétaires, sociales et institutionnelles -, il est essentiel pour le Département de développer une souplesse d'intervention et une capacité d'adaptation aux évolutions et aux temporalités des projets.

Les partenaires signataires pourront soumettre au Département « au fil de l'eau » les opérations qui concourent à la réalisation des enjeux prioritaires inscrits au contrat.

Chaque opération fera l'objet d'un travail partenarial en phase amont permettant d'identifier les objectifs partagés, l'inscription du projet dans son environnement ainsi que son rayonnement territorial, les modalités d'usages et de fonctionnement, les financements sollicités ... conduisant à la rédaction d'une fiche détaillée soumise au vote des instances départementales et d'une convention cosignée par le Département et le partenaire. Les modalités d'attribution de la subvention seront précisées dans cette convention, ainsi que les obligations de communication visant à faire connaître et à valoriser les projets contractualisés.

Le soutien financier apporté par le Département aux projets communaux, intercommunaux ou de structures tierces devra pleinement s'inscrire dans une logique de contrat. Ainsi, il conviendra de définir au cas par cas les actions que le partenaire s'engage à mener pour permettre de réaliser les objectifs et ambitions poursuivis à travers les politiques départementales. Des expériences en termes de plus-values apportées aux projets par ce dialogue existent déjà (meilleure prise en compte des démarches d'insertion ou de développement durable, actions spécifique comme les stages 3^{ème}, déclassement de voiries, etc.) L'enjeu consiste à développer, avec le partenaire, les opportunités d'engagement réciproque en décloisonnant les politiques publiques, en explorant toutes les collaborations

possibles au service des habitants et des territoires.

Cette approche permet de présenter au vote des élus départementaux des projets cohérents avec les pactes votés et laisse aux porteurs de projet la possibilité d'affiner et de faire murir leurs projets en mobilisant si besoin l'ingénierie départementale, notamment par le biais de la plateforme Ingénierie 62 et par l'accompagnement en proximité des Maisons du Département.

Les modalités de l'accompagnement financier en investissement de chaque projet seront fixées en tenant compte de leur contribution aux politiques départementales, des dynamiques de territoires et des cofinancements mobilisés dans le cadre d'une enveloppe d'autorisation de programme du « Fonds d'Innovation Territorial » soumise au vote du Budget Primitif 2023 pour les 4 prochaines années.

Enfin, pour assurer le suivi de ces contrats et de leurs déclinaisons opérationnelles, un comité de pilotage sera constitué avec chaque partenaire concerné, afin de réaliser un point d'étape annuellement sur l'avancée des projets.

Cette nouvelle contractualisation s'inscrit pleinement dans l'ambition, présente dès l'origine, de co-construction de l'action publique par un travail partenarial transversal qui, tout en respectant les champs de compétence de chacun, réinterroge les pratiques et les modes de faire, pour une adaptation fine des politiques départementales, au plus près des habitants et des territoires.

Il convient de statuer et le cas échéant :

- d'acter le renouvellement de la contractualisation avec les EPCI, les communes exerçant des fonctions de centralité et de rayonnement territorial, les associations et syndicats mixtes selon les modalités reprises dans le présent rapport.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Envoi au contrôle de légalité le : 4 octobre 2022

Publication électronique le : 4 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR.

Excusé(s) : M. François LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Ludovic PAJOT, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Guy HEDDEBAUX, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

Absent(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Cécile YOSBERGUE.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT - EXERCICE 2021

(N°2022-318)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-21 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :**Article 1 :**

De la présentation du Rapport d'Activité des Services Départementaux de l'exercice 2021 ainsi que du rapport financier correspondant et de la tenue du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 :

Le rapport d'activité et le rapport financier visés à l'article 1 sont annexés à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



62
Pas-de-Calais
Mon Département



Solidarités humaines
 Nouveaux citoyens
 Solidarités territoriales

RAPPORT D'ACTIVITÉS

- ANNÉE 2021 -



Éditorial du Président du Conseil départemental

La crise sanitaire, encore à nos portes, a profondément bouleversé les méthodes de travail et les relations. Il s'est alors agi pour notre institution d'adapter les politiques départementales, en considérant l'évolution des besoins et attentes des habitants.

Le Département est présent à la fois dans le champ des solidarités humaines, dans une véritable relation de proximité avec les populations, au cœur des territoires, mais également dans le champ des réussites citoyennes, pour y faire vivre la culture, le sport et promouvoir les valeurs de citoyenneté auprès des habitants. Cette présence départementale est également quotidienne, au titre des solidarités territoriales, pour assurer la mobilité des usagers et entretenir le patrimoine immobilier. Cette présence se révèle enfin auprès des partenaires, des communes et établissements publics intercommunaux, par un accompagnement constant dans leurs projets de développement.

En dépit de fortes contraintes budgétaires, le Département continue d'assurer pleinement ses missions, en poursuivant sa politique de construction et de rénovation de ses 125 collèges publics, en étant plus que jamais à l'écoute de sa population, de la prime enfance au grand âge, dans un accueil inconditionnel de proximité, en lançant une vaste campagne de recrutement et de formation d'assistants familiaux ou en favorisant l'économie sociale et solidaire. Soucieux de réduire les inégalités, les élus souhaitent également accompagner les habitants confrontés à la fracture numérique, à l'inégalité des soins et considèrent que l'aménagement des territoires comme le respect des espaces et de la biodiversité, constituent des vecteurs essentiels du bien vivre pour les populations des territoires.

Après la consultation de l'ensemble des acteurs du Département en fin d'année 2021, l'année 2022 va s'ouvrir sur trois pactes, structurant notre politique départementale pour la durée du mandat. Les solidarités humaines, les réussites citoyennes et les solidarités territoriales, reprendront des orientations transversales comme le soutien à la jeunesse, la protection de l'environnement et la promotion du lien social entre les habitants, témoignant précisément de la diversité et de l'impact des politiques obligatoires ou volontaristes mises en œuvre par notre institution.

Je remercie les élus pour leur investissement permanent, adresse aux nouveaux élus mes encouragements à travailler sans relâche au plus près des populations et j'exprime ma reconnaissance aux agents départementaux, lesquels, avec énergie et dévouement, traduisent, en actes et au quotidien, la volonté politique de notre institution.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial
De la Directrice générale
des services départementaux

L'année 2021 a été marquée par le renouvellement du mandat politique, pour lequel l'ensemble des services s'est mobilisé afin de faciliter l'installation de la nouvelle assemblée départementale.

Cette année nous a permis d'entreprendre des projets structurants pour notre collectivité, avec, en point d'orgue, la construction du projet collectif de l'administration, initié en 2020.

Ce projet collectif a vocation à répondre aux enjeux de transformation de l'organisation, pour construire une administration moderne et efficiente, cultivant plus encore cette proximité avec l'usager, en donnant davantage de sens, de lisibilité à nos actions et en les valorisant.

Pour ce faire, nous avons revu notre organisation interne, en développant notamment les fonctions supports, assurant ainsi l'aide nécessaire aux agents des pôles opérationnels, en lien direct avec les publics.

Cette réorganisation fut également l'occasion de revoir nos priorités en matière de ressources humaines, en portant notre attention sur la formation, la mobilité et le recrutement, avec un accompagnement accru des équipes, dans un nécessaire processus de changement.

Nous avons largement communiqué, dans le cadre de la lettre du projet collectif et au travers du 6.2 Cœur numérique sur nos actions, nos méthodes, nos capacités à nous mobiliser dans la co-construction en interne et avec nos partenaires.

En matière de solidarité, nous sommes particulièrement intervenus en faveur des enfants de l'aide sociale à l'enfance, avec un renforcement de la professionnalisation et de l'accompagnement des assistants familiaux et des enfants en situation de handicap. Et pour faire face aux considérables difficultés de recrutement dans le secteur de l'aide à domicile ou des établissements d'accueil et d'hébergement des personnes, le Département a répondu à l'appel à projets plateforme des métiers de l'autonomie et fut le seul des Hauts-de-France à être retenu.

La citoyenneté, au cœur des préoccupations départementales, s'est particulièrement traduite par un véritable renforcement de l'accès à la culture, au sport et au numérique pour tous, a fortiori à destination des collégiens.

Si le renouvellement du patrimoine est une nécessité, lié à la disparition progressive des collèges métalliques et la gestion du vieillissement des structures, l'adoption d'une stratégie patrimoniale réfléchie s'est avérée indispensable pour maintenir les investissements, en optimisant les dépenses et en assurant le confort des usagers.

L'année 2021 fut donc une année préparatoire à la mise en œuvre d'une nouvelle organisation, de nouveaux modes de faire, afin d'accroître et rendre visible, plus encore, notre présence auprès des agents et des habitants du département.

Maryline VINCLAIRE

Directrice générale des services

SOMMAIRE



6 Le Département du Pas-de-Calais

8 L'organisation politique

9 L'organisation administrative

10 Le cadrage financier



Pour mettre en œuvre l'ensemble de ses politiques publiques et conduire les missions de service public nécessaires au quotidien des habitants du Pas-de-Calais, le Département exécute un budget annuel de 1,82 milliard d'euros, décidé par les 78 élus qui composent l'assemblée départementale. La collectivité peut également s'appuyer sur les 7 000 agents départementaux pour assurer une proximité de tous les habitants, auprès de tous.

12 Les temps forts dans le département

14 Les temps forts dans les territoires



Le département du Pas-de-Calais est constitué de 7 territoires dont la diversité nécessite une réponse spécifique. L'organisation territoriale des services départementaux permet de conduire des missions de service public adaptées aux besoins des élus, des habitants et des partenaires des territoires. En 2021, l'activité départementale s'est traduite en « temps forts » sur chaque territoire démontrant ainsi la capacité des services à apporter une réponse de proximité et cohérente face aux besoins.

LES SOLIDARITÉS HUMAINES

Protéger, aider les populations à tous les âges de la vie

22 L'autonomie et la santé

24 L'insertion sociale et professionnelle, le logement

26 La protection de l'enfance et de la famille



Servir les territoires, au plus proche des populations

28 Cartographie des Maisons du Département Solidarité (MDS)

29 Les Maisons du Département Solidarité dans les territoires

En tant que chef de file des solidarités humaines, le Département œuvre tous les jours à assurer toujours plus de justice sociale, de protection et d'aide aux populations.

Ces politiques de solidarité s'appuient sur le renforcement de l'autonomie et de la santé de tous, afin que chaque habitant puisse s'épanouir pleinement. Les actions menées en matière d'insertion sociale et professionnelle, d'accès à l'emploi et au logement, permettent de faire face aux problématiques socio-économiques de nos territoires. Enfin, l'attention toute particulière portée à la protection de l'enfance et plus largement de la famille, constitue un pilier majeur de l'action départementale.

Pour conduire ces actions, les services départementaux s'appuient sur les 9 Maisons du Département Solidarité (MDS), dont les différents sites apportent une réponse de proximité aux besoins de la population.

LES RÉUSSITES CITOYENNES

Œuvrer à l'épanouissement et l'accomplissement de tous

42 Accompagner les collégiens dans leur parcours

40 Accroître l'accès à la culture et au sport

52 Préserver notre histoire et notre patrimoine

54 Développer l'inclusion numérique auprès des habitants



Le citoyenneté au plus proche des territoires

56 Cartographie des structures et des professionnels au service des réussites citoyennes

Le Département œuvre à l'épanouissement et l'accomplissement des habitants, à tous les âges de la vie. Il conduit donc de nombreuses politiques volontaristes en matière d'éducation, de culture et de sport. Il œuvre également à la promotion et au développement de l'économie sociale au travers du budget citoyen notamment. Enfin, pour répondre aux enjeux de fracture numérique mise en évidence par la crise sanitaire, il conduit une action dynamique en matière d'inclusion numérique. L'ensemble de ces actions permet à l'ensemble des populations du territoire, de trouver les moyens d'un épanouissement personnel réel.

Le Département développe des actions citoyennes, au plus près des habitants, au cœur des territoires. Parce que ce qui optimise les conditions de la réussite et l'accès à toute forme d'activité émanicipatrice doit être développé au plus proche des usagers et partagé par le plus grand nombre, habitants des villes ou des villages.

LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Aménager et organiser les espaces de vie

- 72 Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
- 74 Aménager le territoire et préserver l'environnement
- 76 Optimiser la gestion du patrimoine départemental
- 78 Grand Site de France Les Deux Caps
- 80 Le Laboratoire Départemental d'Analyses

Servir les populations des territoires

- 82 Cartographie des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial
- 83 Les MDAT dans les territoires

Mettre des partenariats et développer de grands projets

- 98 Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations
- 99 Le canal Seine-Nord-Europe
- 100 Favoriser l'économie sociale et solidaire
- 101 Des EPOA partenaires de l'institution

VERS UNE ADMINISTRATION MODERNISÉE

Un projet collectif pour accompagner l'évolution de l'administration

- 107 Le projet collectif de l'administration

Des ressources au service des publics et pour accompagner les directions

- 110 Optimiser les ressources humaines et collaborer avec les personnels
- 111 Des ressources numériques au service de l'efficacité territoriale
- 112 Des ressources au service des publics et force d'appui des directions

Le Département est un acteur majeur de l'aménagement du territoire. Il assure la mobilité de tous en entretenant un réseau routier de plus de 6000 km. Il contribue à préserver l'environnement en conduisant des politiques volontaristes dans le domaine. Le Département entretient un parc immobilier de près d'1 million de m² pour offrir des conditions d'accueil de qualité aux collégiens, usagers et agents.

Acteur engagé auprès des territoires, le Département dispose de 7 Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDAT). C'est ainsi l'ensemble du département qui est maillé par ces structures et leurs Centres d'Entretien Routiers (CER), dont les agents assurent la sécurité de tous.

Le Grand Site de France Les Deux Caps, comme le port d'Étaples et la filaison du port, constituent des valeurs sûres de l'attractivité du territoire. Le Laboratoire Départemental d'Analyses, par sa qualification et son expertise est au service des populations. Il est un acteur de la vie économique du Pas-de-Calais.

Le Département est enfin un véritable partenaire pour accéder les services aux populations. Des contrats à passer avec les intercommunalités, les communes, les associations, aux partenariats avec l'Europe, au titre de l'Économie Sociale et Solidaire ou les Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA), en passant par le Canal Seine-Nord, le Département négocie au mieux les intérêts des habitants des territoires.

Une administration modernisée permet de recentrer le service public, sur les nouveaux enjeux sociétaux, dans le respect des contraintes de coûts et d'efficacité. En complément de la proximité offerte par les services territorialisés, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication vise à rendre les services publics plus accessibles et efficaces. Communiquer au travers d'un réseau professionnel, conduire le changement en accompagnant pleinement les personnes au moyen d'une politique de ressources humaines volontariste, sont autant d'objectifs poursuivis par le projet collectif de l'administration pour couvrir les indispensables évolutions de l'administration.



- 6 Le Département du Pas-de-Calais
- 8 L'organisation politique
- 9 L'organisation administrative
- 19 Le cadre financier



Pour mettre en œuvre l'ensemble de ses politiques publiques et conduire les missions de service public nécessaires au quotidien des habitants du Pas-de-Calais, le département exécute un budget annuel de 1,02 milliard d'euros, décidé par les 78 élus qui composent l'assemblée départementale. La collectivité peut également s'appuyer sur les 7 000 agents départementaux pour assurer une proximité de tous les instants, auprès de tous.



UNE PROXIMITÉ QUOTIDIENNE



39 cantons

8 territoires

890 communes

20 EPCI

1 472 000 habitants

6 200 km de routes départementales

157 collèges publics et privés



Une proximité quotidienne :

34 sites d'accueil répartis dans tout le Pas-de-Calais avec pour chaque territoire une Maison du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT) en charge des questions relatives à l'aménagement, à la voirie et au développement du territoire intégrant le sport et la culture et une Maison du Département Solidarité (MDS) en charge des questions relatives aux solidarités (logement, emploi, enfance, famille, insertion...).

LE CADRAGE FINANCIER

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette) :

194 M€

(en hausse de 22 M€ par rapport au CA 2020)

Les dépenses d'investissement

ont permis de réaliser :

152 millions d'euros

relevant de la maîtrise d'ouvrage départementale

42 millions d'euros de subventions d'équipement versées aux partenaires.

La dette par habitant est de

513 euros

pour une moyenne de 577 euros des autres départements millionnaires en habitants.

Montant total
des Allocations
Individuelles de Solidarité :
571 M€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT
1 705 M€

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT
1 492 M€
(en repli par rapport à 2020,
légèrement impactées par la crise sanitaire)

EPARGNE BRUTE
213 M€

(hausse de 50 % par rapport à 2020).
Redressement de l'épargne brute entre 2015 et 2021
(à une conjoncture économique favorable
en 2021, et à une gestion responsable.

Données budgétaires cumulées (fonctionnement et investissement - mouvements réels hors dette)

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	en M€	en %	en M€	en %	en M€	en %
Politiques publiques						
Détachés locaux	246.068	14,5 %	0,1	0,1 %	246.168	14,6 %
Insertion, emploi, logement	362.861	24,4 %	0.211	0,1 %	364.072	21,6 %
Enfance - familles	252.241	17,0 %	5.489	2,6 %	258.73	15,3 %
Personnes handicapées	174.34	11,7 %	3.302	1,6 %	177.442	10,5 %
Accueil des publics en MDS	1.032	0,1 %	0,38	0,2 %	1.432	0,1 %
Transports des élèves en situation de handicap	5.036	0,3 %	0.058	0,0 %	5.094	0,3 %
Entretien et développement du réseau routier	8.955	0,6 %	78.637	40,4 %	87.602	5,2 %
Infra portuaires et fluviales, eau et assainissement	0.097	0,0 %	1.791	0,9 %	1.888	0,1 %
Sport et jeunesse	7.046	0,5 %	4.021	2,0 %	11.066	0,7 %
Culture	11.061	0,7 %	10,06	0,0 %	21.101	1,3 %
Collèges	30.228	2,6 %	48,06	0,2 %	88.188	5,2 %
Sécurité incendie	75.933	5,1 %	6.124	3,2 %	82.058	4,9 %
Tourisme et développement local	6.672	0,4 %	12.521	6,4 %	19.193	1,1 %
Valoriser les espaces naturels	7.146	0,5 %	5.232	2,7 %	12.377	0,7 %
Moyens généraux	24.826	1,6 %	6.423	3,3 %	32.561	2,0 %
Accessibilité des bâtiments publics	4.186	0,3 %	8,35	0,0 %	12.537	0,7 %
Opérations budgétaires et financières	20.195	1,4 %	0,15	0,0 %	20.345	1,2 %
Dépenses de personnel	240.239	16,1 %	0	0,0 %	240.239	14,2 %
Famabilité, reclutement, action sociale	2.071	0,2 %	0.007	0,0 %	2.078	0,2 %
TOTAL	1 401.868	100 %	164,416	100 %	1 566.284	100 %



12 Les temps forts dans le département

14 Les temps forts dans les territoires



Le département du Pas-de-Calais est constitué de 7 territoires dont la diversité nécessite une réponse spécifique.

L'organisation territorialisée des services départementaux permet de conduire des missions de service public adaptées aux besoins des élus, des habitants et des partenaires des territoires.

En 2021, l'activité départementale s'est traduite en « temps forts » sur chaque territoire démontrant ainsi la capacité des services à apporter une réponse de proximité et cohérente face aux besoins.



LES TEMPS FORTS 2021



JANVIER

KENT
AMBASSADORS

Présentation du Comité du Detroit devant les Kent Ambassadors.



Veille & Crises
la nouvelle application pour la gestion des événements- Politiques Routières.

FÉVRIER



Les collèges de l'Audomarois passent à la pré-impregnation.



3^e vague de distribution d'ordinateurs à des familles de collégiens.



MDS de Calais : bilan de fin de parcours pour la formation « aide de vie aux familles ».

MARS



MDS du Boulonnais : mise en place du projet « logement d'abord ».



15 mars : fin de la veille hivernale.

AVRIL



MDS du Ternois : la semaine des maternelles.



Aire-sur-la-Lys : rénovation de la RD 943.



Lens/Hénin : nouveaux locaux pour la MDAOT.

MAI



Conseil départemental de l'Economie Sociale et Solidaire.

MDS de l'Arrageois : lancement des groupements de résolution des situations particulières.



Étaples : acquisition d'un nouvel élévateur à bateaux au port.

JUIN



MDS de l'Audomarois : 1,2,3 Soleil : une offre d'accueil innovante.



Elections départementales.



Arrageois/Ternois : épisodes d'inondations et de coulées de boue.

LES TEMPS FORTS 2021



JUILLET

LA COUPOLE

LE PLANÉTAIRE 3D

Délégation de la Coupole et de la Mission mécénat du Département à Universcience à Paris.



MDS du Montreuillois : village santé à Etaples.



Lancement des MERcredis de l'été



Gutreau : construction d'une mare pédagogique.

AOÛT



Port d'Etaples : démolition et reconstruction des estacades.



Eperlecques - RD 222 : aménagement d'une chaudière.

SEPTEMBRE



Saint-Etienne-au-Mont : aménagement d'un giratoire.



Desvres/Samer : aménagement autour de la piscine Natureo.

OCTOBRE



MDADT de l'Artois : expo de photos de patients atteints de douleurs.



MDS de Lens-Liévin : opération semaine « Les clés pour réussir ».



Ouverture du centre de santé départemental de Sallaumines.



Lumbres/Reimilly : maison douce.

NOVEMBRE



L'exposition Une guerre sans clichés, photographies insolites de la Grande Guerre dans le Pas-de-Calais.



Novembre, un mois riche en cinéma en Arrageois !



Doulogne/Mer : restructuration de la 1/3 pension collège Langevin.

DÉCEMBRE



Réunion d'information sur le canal Seine-Nord Europe.



Spectacle de Noël pour les agents du Département et leurs enfants sur 5 sites.



Lancement de la distribution des pass numériques.

2021 en Arrageois...



- ⇒ 211 166 habitants (soit 14,40% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 1 984,8 km² (soit 29,6% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 106,4 habitants au km²
- ⇒ 255 communes
- ⇒ 240 communes rurales éligibles au FARDA
- ⇒ 4 EPCI : Communauté Urbaine d'Arras, communauté de communes Osartis-Marquion, communauté de communes des Campagnes de l'Artois, communauté de communes du Sud-Artois
- ⇒ 60 bâtiments départementaux
- ⇒ 16 collèges
- ⇒ 1 464 kilomètres de voiries départementales



Novembre - Arras - Travaux de réfection des sanitaires - Centre départemental routier
Rue Eiffel
Montant des travaux départementaux: 158 850 €

À Dainville, les enfants ont pris « Le train en marche » lors d'un atelier éducatif, en contribuant à la construction du petit train des archives sous forme de flocons de maïs colorés. Taquine et la Direction des Archives départementales ont proposé de découvrir les coulisses des Archives « en suivant un guide un peu farfelu » : un spectacle vivant et décalé de la troupe de théâtre « Détournement ».



Dans le cadre des Journées européennes de l'archéologie, découverte exceptionnelle des salles interdites au public, abritant les collections archéologiques conservées au centre de conservation et d'étude archéologiques du Pas-de-Calais.

Un espace de lecture itinérant, lieu d'éveil artistique pour les tout-petits !

Une collaboration de la médiathèque départementale, la MDS site Arras Nord et la communauté de communes des Campagnes de l'Artois pour permettre l'éveil du tout-petit et l'accompagnement à la parentalité.



Août - Boisieux-au-Mont
Espace intergénérationnel
Montant de la subvention : 29 875 €



Arrageois — Les groupes de résolution des situations particulières

Prévenir les situations de précarité et de logement indigne sur les territoires qui ne disposent pas de l'étayage suffisant ou de services dédiés, tel est l'objectif des « groupes de résolution des situations particulières ». Si une famille se trouve dans une situation de logement indigne ou de précarité, les communes interpellent la MDS via un formulaire dédié afin que nous puissions nous mettre autour de la table avec eux et rechercher des solutions.

2021 en Artois...



Septembre - Renouvellement de la couche de roulement RD 301 - Barlin
Montant des travaux départementaux : 700 000 €

Exposition en octobre. "D'après le voeu" à l'Innoforum

Des patients atteints de douleurs chroniques confient un emblème de leur souffrance, un moulage d'une part de leur corps, symbole de leur douleur, à des semblables, de tout âge. La photographe Paule Neel, accompagnée d'artistes invités, ont rencontré le CH de Béthune (les patients), l'IFSI (les soignants en devenir), le collège d'Houdain (la parole de l'adolescent), l'IME de Beuvry (le cadeau de l'enfance) pour questionner le rapport à la douleur, via différents axes.



Août - Collège Madame de Sévigné - Fin de reconstruction et réaménagement - Auchel
Montant des travaux départementaux : 420 000 €

- ⇒ 293 034 habitants (soit 20% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 785,8 Km² (soit 11,7% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 372,9 habitants/km²
- ⇒ 104 communes
- ⇒ 62 communes rurales éligibles au FARDA
- ⇒ 2 EPCI : la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane et la communauté de communes Flandres-Lys
- ⇒ 23 bâtiments départementaux
- ⇒ 25 collèges
- ⇒ 573 kilomètres de voiries départementales

Octobre au CPEF de l'Artois, à Béthune, ou comment parler différemment de la contraception et du consentement aux jeunes... Réponse : au travers d'un escape game avec les professionnelles du CPEF !



En ce 8 mars à la MDS, sensibilisation des usagers à la journée internationale du droit des femmes. Un kakémono est impressionnant par sa taille mais surtout par la récence de certains droits accordés aux femmes.



2021 en Audomarois...



Février - Inauguration de l'aire de stationnement multifonctionnelle - Elnes
Montant de la subvention: 29 803 €

Février - Les 8 collèges de l'Audomarois passent à la pré-imprégnation

Tous les établissements ont été équipés de chariots ergonomiques, de balais, de matériels variés ... Les gains attendus sont réels : atténuer la pénibilité du travail, et, à terme, réduire l'usure professionnelle, diminuer l'impact écologique de l'entretien des établissements et enfin, gagner en efficacité sur le plan de l'hygiène.



Un relais à destination de jeunes et de familles en rupture : Une offre d'accueil innovante à destination de jeunes de 11 à 16 ans, en souffrance et de leur famille. Dispositif financé par le Département et porté par l'association 1, 2, 3 Soleil qui propose un de répit atypique, autour des valeurs associatives, du vivre ensemble, de la nature et des animaux et avec une approche pédagogique, thérapeutique, éducative et sociale.



16 ans, en souffrance et de leur famille. Dispositif financé par le Département et porté par l'association 1, 2, 3 Soleil qui propose un de répit atypique, autour des valeurs associatives, du vivre ensemble, de la nature et des animaux et avec une approche pédagogique, thérapeutique, éducative et sociale.

- ⇒ 129 339 habitants (soit 8,8% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 690,3 Km² (soit 10,3% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 187,4 habitants/km²
- ⇒ 89 communes
- ⇒ 77 communes rurales éligibles au FARDA
- ⇒ 2 EPCI : Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, communauté de communes du Pays de Lumbres
- ⇒ 10 bâtiments départementaux
- ⇒ 9 collèges
- ⇒ 801 kilomètres de voiries départementales

Dans le cadre de la semaine bleue, la direction des affaires culturelles a proposé une programmation culturelle à destination des résidents et personnels de plusieurs EHPAD dont la résidence Arnoul d'Ardres. Le spectacle « Telula » est une sonore qui permet à chaque spectateur de se détendre et laisser libre court à son imagination, un moment d'évasion porté par deux musiciens. A l'issue des représentations, les résidents ont pu échanger avec les musiciens sur leurs ressentis ...



Novembre - Aménagement d'un éco-quartier - Reclinghem
Montant de la subvention : 170 295 €



2021 en Boulonnais...



Contractualisation
Communauté de Communes de
Desvres-Samer
Construction d'un complexe aquatique
« NATUREO »
Ouverture du complexe septembre
Coût estimatif du projet : 11,5 M€
dont 1,5 M€ de subventions



Journées du Patrimoine au château d'Hardelot - Les 18 et 19 septembre, balade dans les jardins, visite des intérieurs du manoir, observation des murailles médiévales et découverte du théâtre élisabéthain !

La mise en place du projet « Logement d'Abord » (LDA) : En 2021, le Boulonnais a rejoint le projet LDA qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre le sans-abrisme dont l'objectif est l'insertion par le logement.



- ⇒ 158 258 habitants (soit 10,8% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 480,6 km² (soit 7,2% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 329,3 habitants/km²
- ⇒ 74 communes
- ⇒ 58 communes rurales éligibles au FARDA
- ⇒ 3 EPCI : la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, la communauté de communes de la Terre des 2 Caps et la communauté de communes de Desvres-Samer
- ⇒ 18 bâtiments départementaux
- ⇒ 11 collèges
- ⇒ 573 kilomètres de voiries départementales



Un atelier créatif de Noël pour plusieurs familles accueillies à la MDS, site de St-Martin !



Octobre - Opération de maintenance en milieu urbain - Maninghen-Henne
Aménagement avec calibrage de la chaussée, rectification de virage et cheminement piétonnier
Montant des travaux départementaux : 203 500 € et 78 000 € de participation financière.

2021 en Calaisis...



Juillet - Réhabilitation du collège Jean Jaurès - Calais
(1ère partie) - Chantier sur 2 ans
Montant des travaux départementaux: 2 M€



Octobre - 550 collégiens de Wizernes et Coulogne ont assisté au spectacle « Lettres à Nour » qui permet d'aborder les programmes scolaires (terrorisme, géopolitique internationale, le style épistolaire) en ayant un éclairage complémentaire sur ces sujets. C'est une œuvre bouleversante, laquelle, suivie d'un échange avec les collégiens, enrichit les points de vue de chacun, soulevant émotions et interrogations.

Février - Mars - La formation « Aide De Vie aux Familles » : bilan de fin de parcours

Afin de répondre aux problématiques de recrutement dans les métiers de l'aide à domicile, le service local allocation insertion du territoire du Calais a souhaité mettre en place une action préparatoire pour 12 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et une entrée en formation aide de vie aux familles (ADVf) au sein de l'agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) dès le 1^{er} mars 2021.



- ⇒ 157 185 habitants (soit 10,7% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 401 km² (soit 6% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 392 habitants/km²
- ⇒ 52 communes
- ⇒ 42 communes rurales éligibles au FARDA
- ⇒ 3 EPCI : Grand Calais Terres et Mers, Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, Communauté de Communes de Pays d'Opale
- ⇒ 23 bâtiments départementaux
- ⇒ 15 collèges
- ⇒ 450 kilomètres de voiries départementales



Août - Participation financière dans le cadre de la contractualisation pour le skate-park - Calais
Montant de la subvention : 400 000 €

2021 à Lens - Hénin...



Janvier - Février - Réhabilitation et modernisation de l'éclairage public du giratoire Ste Barbe - Carvin
Montant des travaux départementaux: 68 788 €

Octobre - Le passeport santé, travaillé spécifiquement sur le territoire de la maison de l'autonomie de Lens-Hénin par la mission accompagnement s'adresse aux usagers âgés, isolés et/ou souffrant de troubles cognitifs. C'est une carte (format carte vitale) répertoriant les intervenants d'un usager. Cela évite les pertes de temps à rechercher des interlocuteurs, les démarches en doublons, et assure la coordination des aides afin d'éviter les ruptures de parcours

Octobre - La semaine « les Clés pour Réussir » : 3 journées dédiées aux métiers en tension, à destination des bénéficiaires du RSA et jeunes. 212 personnes ont été reçues pour trouver un emploi ou une formation tout au long de la semaine sur le territoire. 34% d'entre-elles ont trouvé une solution à l'issue de ces rencontres.



Sport Ressources 62 : lancé en octobre 2021 au centre technique et sportif de la Gaillette à Avion. Il s'agit d'une plateforme digitale d'échanges et de mutualisation de biens et services née d'un consortium entre le Département, le Comité Départemental Olympique et Sportif 62 et Vivalley, qui permet de donner une seconde vie au matériel sportif et de mettre en place un réseau d'acteurs du réemploi avec un système de partage, d'achat et de revente. En expérimentation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin.



Juillet - Réfection des toitures et installation de panneaux photovoltaïques - Collège René Cassin—Loos-en-Gohelle
Chantier sur 2 ans
Montant des travaux départementaux: Phase 1 : 300 000 € TTC

- ⇒ 368 212 habitants (soit 25,1% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 353,1 km² (soit 5,3% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 1 042,9 habitants/km²
- ⇒ 50 communes
- ⇒ 8 communes rurales éligibles au FARDA
- ⇒ 2 EPCI : Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et Communauté d'Agglomération de Hénin-Carvin
- ⇒ 21 bâtiments départementaux
- ⇒ 35 collèges
- ⇒ 325 kilomètres de voiries départementales

2021 en Montreuillois -Ternois...



- ⇒ 149 549 habitants (soit 10,2% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 2 018,6 km² (soit 30,1% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 74,1 habitants/km²
- ⇒ 266 communes
- ⇒ 252 communes rurales éligibles au FARDA
- ⇒ 4 EPCI : communauté de communes du Ternois, Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois, communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois, communauté de communes des 7 Vallées
- ⇒ 34 bâtiments départementaux
- ⇒ 14 collèges
- ⇒ 1 815 kilomètres de voiries départementales

Juin - Travaux au titre de la maintenance du réseau routier
 RD 901 Attin
 Renforcement de chaussée
 Montant des travaux départementaux:
 696 000 € HT



Juin - Art de la scène aux collèges - 7 groupes de 20 à 25 élèves en classe de 5^{ème} et/ou 4^{ème} dans les collèges de Pernes, Hucqueliers, Etaples, Berck, Saint-Pol, Fruges et Auchy-les-Hesdin. L'objectif de ce dispositif est de proposer un parcours complet et ambitieux pour faire des collégiens des publics curieux, des spectateurs impliqués, des acteurs d'une culture partagée. Une compagnie professionnelle est associée au collège pour toute l'année : elle anime des ateliers de pratique artistique et co-construit une forme de spectacle vivant avec les jeunes collégiens.

Novembre - Le village des métiers. Pour sa 2^{ème} édition, il a été reconduit dans les locaux Campus Innovation Tourisme du lycée hôtelier du Touquet. Réunissant près de 300 élèves de 3^{ème} venant des collèges de Beaurainville, Hesdin et Hucqueliers, ce projet a eu pour objectif de créer les rencontres et de potentielles vocations avec des professionnels de plusieurs secteurs d'activité du littoral. Par rotation, chaque collégien a pu être accompagné sur 3 ateliers de 30mn afin d'échanger avec les professionnels du jour.



Printemps - La semaine des maternelles organisée au printemps au sein de 4 écoles du territoire : Auxile-Château, Bonnières, Pernes-en-Artois, La Thieu-loye, a permis de faire connaître aux parents les nombreux soutiens mobilisables pour les accompagner dans leur fonction parentale.



Décembre - Réalisation d'une liaison cyclable Départements Somme/Pas-de-Calais : Pont à Cailloux - CONCHIL-LE-TEMPLE— QUEND
 Montant des travaux départementaux :
 1,24 M€ co-financé par le Département à hauteur de 50%



LES SOLIDARITÉS HUMAINES

Protéger, aider les populations à tous les âges de la vie

22 L'autonomie et la santé

24 L'insertion sociale et professionnelle, le logement

26 La protection de l'enfance et de la famille

Servir les territoires, au plus proche des populations

28 Caractéristiques des Maisons du Département Solidarité (MDS)

29 Les Maisons du Département Solidarité dans les territoires



En tant que chef de file des solidarités humaines, le Département œuvre tous les jours à assurer l'accès plus de justice sociale, de protection et d'aide aux populations.

Ces politiques de solidarité s'appuient sur le renforcement de l'autonomie et de la santé de tous, afin que chacun puisse accéder pleinement à son potentiel. Les actions menées en matière d'insertion sociale et professionnelle, d'accès à l'emploi et au logement, permettent de faire face aux problématiques socio-économiques de nos territoires. Enfin, l'attention toute particulière portée à la protection de l'enfance et plus largement de la famille, constitue un pilier majeur de l'action départementale.

Pour conduire ces actions, les services départementaux s'appuient sur les 3 Maisons du Département Solidarité (MDS), dont les différents sites assurent une proximité de proximité aux besoins de la population.



Les solidarités humaines

L'autonomie et la santé

L'insertion sociale et professionnelle, le logement

La protection de l'enfance et de la famille

Les chiffres clés de l'autonomie et de la santé :

- ◆ Un budget de **419.48 M€** dont :
 - 246.29 M€ pour les personnes âgées (PA);
 - 173.04 M€ pour les personnes handicapées (PH)
- ◆ **33 219 demandes** de prestation instruites :
 - 23 505 demandes d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile;
 - 5061 cartes mobilité inclusion;
 - 456 demandes d'APA en établissement (hors département);
 - 4197 demandes d'aide sociale à l'hébergement (ASH)
- ◆ **28 691** bénéficiaires de l'APA à domicile
- ◆ **7210** bénéficiaires de la prestation compensation handicap (PCH)
- ◆ **1296** bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP)
- ◆ **5439** bénéficiaires de l'ASH
- ◆ **503** situations COVID accompagnées en ESMS
- ◆ **354** réclamations et signalements d'événements indésirables (EMS—PA PH—SAAD) ont été instruits par les services (+20% par rapport à 2020).
- ◆ **137** actions financées dans le cadre de la Conférence des financeurs à hauteur de 1 345 738 €
- ◆ **393** arrêtés de tarification concernant les EHPAD -USLD, Résidences Autonomie-structures handicap et SAAD (+20% par rapport à 2020).

Une plaquette de communication pour informer les habitants du Pas-de-Calais

3 plaquettes d'informations ont été diffusées au sein de chaque site de MDS et des Maisons de l'Autonomie, afin d'améliorer l'information des habitants du Pas-de-Calais sur l'offre d'accueil et d'hébergement des personnes âgées, sur les accueillants familiaux, mais aussi sur les actions mises en place pour soutenir et accompagner les aidants. Ces supports de communication répondent aux questions telles : où s'adresser, comment bénéficier des aides et dispositifs, quel coût, quelle offre ? ...

L'attractivité des métiers de l'aide à domicile. Une revalorisation salariale bénéfique aux salariés des SAAD

L'agrément de l'avenant 43 relatif aux rémunérations dans la branche de l'aide à domicile, a permis la revalorisation salariale à hauteur moyenne de 15% pour les salariés employés par les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Cette mesure, qui contribue à renforcer l'attractivité des métiers des services de l'aide à domicile, a eu un impact important sur le budget du Département. En année pleine, cela représente un effort financier pour la collectivité de plus de 20M€, compensé partiellement par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Une politique de santé réaffirmée avec la création du service santé publique et prévention

Le service santé publique et prévention a été créé afin de mieux structurer les actions du Département en faveur de la santé des habitants du Pas-de-Calais. Il regroupe deux missions: la mission « santé » qui comprend notamment les centres départementaux de santé et la mission « appui expertise et prévention », gérant la conférence des financeurs de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif, le centre de lutte anti-tuberculeuse, la vaccination et apportant une expertise médicale grâce à 5 médecins experts.

La modernisation de l'aide sociale générale, un chantier pour sécuriser la prise de décisions et harmoniser les pratiques

L'ensemble des aides individuelles en faveur des personnes âgées ou handicapées, au titre de l'aide sociale, doit migrer vers un nouveau logiciel. Ce chantier est aussi l'occasion de sécuriser davantage la prise de décisions, d'harmoniser les pratiques mais aussi d'informatiser certaines missions. Les futurs utilisateurs sont associés au projet et des formations leur sont proposées. La direction de l'aide sociale collabore avec la mission pilotage du système d'information social, la direction des services numériques et la direction des finances. En 2021, les travaux ont porté sur l'allocation de placement familial, pour une mise en œuvre en février 2022.

Les solidarités humaines

L'autonomie et la santé

L'insertion sociale et professionnelle, le logement
La protection de l'enfance et de la famille



Le centre de santé de
Sallaumines



La ferme Sénéchal « sourire d'autistes »

Les réalisations majeures

Un conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie enrichi, pour une plus grande pluralité

Cette instance, mise en place pour la première fois en 2017, a été renouvelée en 2021 pour 3 ans et a été enrichie de nouvelles associations et organismes gestionnaires, en favorisant une plus grande pluralité. Le CDCA comprend 74 membres, répartis en deux formations : une pour les personnes âgées et une pour les personnes en situation de handicap. Ils représentent notamment les usagers, les institutions, les professionnels et organismes gestionnaires. Cette instance constitue un outil de gouvernance locale des politiques de l'autonomie du Pas-de-Calais. Elle émet chaque année des avis sur l'ensemble des schémas et des programmes relatifs aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap au niveau départemental et régional.

Prévention des départs en Belgique... pour permettre aux habitants de réaliser leur projet de vie ici

Afin de prévenir les départs non souhaités en Belgique et de permettre aux adultes en situation de handicap de réaliser leur projet de vie dans le département, un appel à manifestation d'intérêt ARS-Département a été lancé en 2021. 7 projets de compétence conjointe avec l'ARS ont été retenus permettant l'adaptation et le développement de 58 solutions d'accompagnement de proximité pour un engagement financier du Département à hauteur de 473 585 euros.

Sourire d'autistes : une solution innovante en Artois, tremplin vers l'inclusion d'autistes adultes

La création de cette plateforme d'accompagnement coordonné, a pour vocation de soutenir les adultes autistes dans leur projet de vie en tenant compte de leurs besoins et souhaits en termes de logement, d'emploi, de vie sociale et de vie quotidienne. Cela se concrétise par l'ouverture d'un lieu ressources, au sein d'une ferme réhabilitée, ouvert à ces personnes mais aussi à leur famille, aux professionnels et à tous les citoyens confrontés au handicap. Le but est d'en faire un véritable lieu de vie en dédiant une partie de la ferme à l'accueil d'activités culturelles, sportives, de loisirs, ouvertes à tous. Ce projet constitue une réponse innovante en terme d'accompagnement inclusif des personnes en situation de handicap tout en apportant une nouvelle offre de répit et de soutien à leurs aidants. Soutien financier du Département : 138 680 euros.

Réduire les inégalités de soins, la création de centres de santé

Le Département a souhaité expérimenter la création de centres de santé, afin de contribuer à réduire les inégalités d'accès aux soins pour les habitants et renforcer l'attractivité de certains territoires du département. Décision a été prise conjointement avec l'ARS et les CPAM de créer 3 centres de santé : un à Sallaumines, un à Oye-Plage intégrant une antenne à Audruicq et un dernier avec des antennes à Ardres, Licques et Alquines. A Sallaumines, où le premier centre de santé a ouvert, le 6 décembre 2021, les patients sont accueillis par trois médecins généralistes et une secrétaire médicale.

Les solidarités humaines

L'autonomie et la santé

L'insertion sociale et professionnelle, le logement

La protection de l'enfance et de la famille

Les chiffres clés de l'insertion

327 731 475 € pour l'allocation RSA

FOYERS RSA :

- **48 971** foyers RSA dont :
 - ◊ 63% de femmes;
 - ◊ 52% dans le dispositif depuis + de 5 ans.
- **102 400** personnes couvertes
- **53 337** bénéficiaires soumis droits et devoirs

ORIENTATIONS :

- **47 711** orientations réalisées :
 - ◊ 55 % sphère solidarité;
 - ◊ 20% sphère professionnelle;
 - ◊ 25 % vers pôle Emploi.

AIDES FINANCIÈRES

- **6 372** secours d'urgence (SU)
- **658** aides financières personnalisées (AFP)
- **483** fonds d'aide aux jeunes (FAJ)
- **4 379** jeunes bénéficiaires d'un « coup de pouce jeunesse »

LOGEMENT :

- **6 429** accords FSL
- Accompagnement social FSL : 2 783 ménages accompagnés en ASLL, 201 en AML et 695 en FAL

ACTIONS D'INSERTION : 4 020 participants BRSA et jeunes de moins de 26 ans (Mobilité, ISIP, 100% insertion...)

EMPLOI :

- **4 000** participants en insertion par l'activité économique,
- **1 278** contrats aidés (CDDI / PEC/ CIE)
- **781** retours à l'emploi facilités par la MIE, 1042 accès à l'emploi via les clauses sociales, dont 781 bénéficiaires du RSA et 261 moins de 26 ans.

JEUNESSE :

- ◆ **919** packs sac ados remis
- ◆ **1554** stages BAFA/BAFD financés
- ◆ **29** projets « bourse initiative jeunes » soutenus représentant 65 jeunes

Offrir à chaque Bénéficiaire du RSA (BRSA), un accompagnement au retour à l'emploi adapté à sa situation

Le Département a fait de l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA une de ses principales priorités, symbolisée par l'adoption en décembre 2018 de la délibération cadre « engagement collectif en faveur des personnes en situation d'exclusion ». Cette volonté se décline en une palette de solutions pour que chaque personne puisse trouver réponse à son besoin particulier. Ce sont tant les aides à la mobilité que l'activité des chantiers d'insertion, le recours systématique aux clauses spécifiques dans les marchés publics pour favoriser les entreprises d'insertion ou les nombreux emplois aidés financés par le Département.

Faire face à l'urgence sociale

L'intervention départementale sur ce point peut prendre la forme d'aides d'urgence ou d'aides plus personnalisées délivrées directement aux personnes, ou de subventions versées à des associations d'aide d'alimentaire. Par ailleurs, le Département décide régulièrement d'aides exceptionnelles en faveur de personnes frappées par des événements particuliers, tels que les tempêtes ou inondations, que le territoire a pu connaître récemment.

Agir pour que chaque personne bénéficie d'un logement décent

Comme l'emploi, le logement est une priorité départementale, tant les difficultés dans ce domaine ont des répercussions sur tous les aspects de la vie des habitants. Ainsi, le Département intervient en premier lieu par le Fonds de Solidarité Logement, soit par des aides financières, pour faire face par exemple à des dépenses d'énergie, ou par des accompagnements qui peuvent prendre plusieurs formes, en fonction de la situation. Le Département est également fort engagé pour le logement des personnes en grande précarité sociale, par le déploiement progressif sur le territoire du plan « Logement d'abord » qui leur est spécifiquement consacré.

Faire de la jeunesse une priorité constante

Le Département s'est fortement engagé en faveur des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, via la montée en charge des actions en leur faveur et l'obligation de formation. Le Département a ainsi développé des solutions dédiées de logement ou d'accompagnement spécifique.

Au titre de la politique jeunesse universelle, un appel à projet « soutenons la vie étudiante » a été lancé pour soutenir les actions menées en faveur des étudiants du Pas-de-Calais, particulièrement impactés par les conséquences de la crise sanitaire. Outre les dispositifs d'insertion qui leur sont également consacrés, les jeunes peuvent bénéficier des aides du fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

Les solidarités humaines

L'autonomie et la santé

L'insertion sociale et professionnelle, le logement

La protection de l'enfance et de la famille



Les réalisations majeures

En 2021 le Département a poursuivi la mise en œuvre, à son échelle, de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en faveur des bénéficiaires du RSA et des jeunes ou des adultes en situation de précarité. Dans ce cadre, l'année a été marquée par le lancement de la plateforme MaMobilité62.

Lancement de la plateforme MaMobilité62 !

- Une plateforme départementale pour coordonner et mettre en lumière une offre de mobilité diffuse, au service des publics les plus éloignés de l'emploi ;
- 5 plateformes dans le département ;
- Plus de 30 permanences activables pour un accompagnement au plus près des habitants ;
- 10 conseillers mobilité pour concevoir un parcours mobilité sans rupture et sur mesure ;
- Un outil numérique au service de tous.

Le coaching emploi et le programme premières heures : un accompagnement intensif vers l'emploi

Ont été également mis en place le coaching emploi, qui vise à offrir une possibilité d'accompagnement intensif à la recherche d'emploi aux personnes qui en ont besoin, ainsi que le programme premières heures, destiné aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

Un service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), concrétisé pour le Département

Par ailleurs, suite à l'expérimentation menée en 2020 avec le service public de l'insertion, le Département du Pas-de-Calais a vu sa candidature choisie dans le cadre de l'appel à projet national relatif à la mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). La mise en œuvre du SPIE s'est concrétisée par la signature d'une convention formalisant les engagements des partenaires et la validation d'une feuille de route 2021-2022.

Des « Clés pour réussir », à destination de 920 BRSA

Une semaine « les Clés pour réussir » a été organisée en octobre 2021 en collaboration avec Pôle Emploi : 920 BRSA accueillis sur 75 événements répartis sur le département : une réussite à renouveler.

Un engagement fort en faveur de la jeunesse

Un engagement qui s'est poursuivi par la mise en œuvre de l'obligation de formation dès 16 ans.

Une plateforme des métiers de l'autonomie des personnes âgées et handicapées, outil de recrutement

Le Département a enfin été lauréat de la plateforme des métiers de l'autonomie des personnes âgées et handicapées pour une mise en place en 2022. Ce dispositif tend à faire face aux considérables difficultés de recrutement dans le secteur de l'aide à domicile ou les établissements d'accueil et d'hébergement des personnes.

Les solidarités humaines

L'autonomie et la santé

L'insertion sociale et professionnelle, le logement

La protection de l'enfance et de la famille

Les chiffres clés de la protection de l'enfance et de la famille :

- **15 611** enfants ont bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle
- **9 597** consultations médicales en centre de planification ou d'éducation familiale (CPEF)
- **3 626** entretiens en conseil conjugal et familial
- **1 729** aides financières aux familles
- **752** actions éducatives à domicile
- **3 413** mesures d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO)
- **1 875** assistants familiaux rémunérés et employés par le Département
- **4 267** places en accueil familial
- **2 487** places en établissements, dont 1 023 places d'internat
- **151** agréments adoption valides
- **25** placements en vue d'adoption
- **252,9 M€** de dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2021

Les bilans de santé en école maternelle, une réussite et une aide précieuse pour les parents

Destinés aux enfants de 3 à 4 ans, ils constituent des missions de la protection maternelle et infantile et sont, à ce titre, réalisés par les puéricultrices du Département. Dans le cadre des dépistages entrepris, certains enfants ont été orientés vers un professionnel de santé. Pour aider les parents, cette orientation pouvait être accompagnée par l'association APRIS qui facilite l'accès aux soins en prenant les rendez-vous auprès des professionnels de santé.

De nouvelles actions pour l'accompagnement des enfants confiés

Afin de garantir le respect et l'application du cadre réglementaire d'intervention, la qualité du suivi des mesures d'aide sociale à l'enfance, dont l'accompagnement des enfants confiés, de nouvelles actions ont été mises en œuvre en 2021 :

- renforcement de la professionnalisation des assistants familiaux et développement des missions ressources humaines et accompagnement, afin de garantir un accueil adapté aux mineurs confiés.

Cette action a conduit à la création d'un espace intranet collaboratif dédié, accessible à l'ensemble des professionnels départementaux et au déploiement d'une campagne de communication institutionnelle pour favoriser les recrutements;

- mise en place de solutions d'accompagnement renforcé pour les enfants en situation de handicap, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection l'enfance : recours aux centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) pour les enfants âgés de 0 à 6 ans; appel aux équipes spécialisées mobiles en soutien des professionnels pour les enfants et les jeunes de 3 à 20 ans; prise en charge dès 14 ans par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) pour les jeunes identifiés en difficulté ou en vulnérabilité.

Développement du dispositif « accueil durable et bénévole d'un enfant chez un tiers »

- En 2021, en collaboration avec l'Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF), 45 enfants ont été accompagnés par 41 tiers bénévoles, ou tiers dignes de confiance.

Les solidarités humaines

L'autonomie et la santé

L'insertion sociale et professionnelle, le logement

La protection de l'enfance et de la famille

Nouvelle MECS du Littoral à Blériot Plage



Relais parental / Lieu de répit 1,2,3 Soleil à Nort-Leulinghem



Les réalisations majeures

Nouvelles solutions d'accueil et d'accompagnement en établissements et services

- ◆ Création de places d'internat : 51 places créées en 2021 (20 à Longuenesse, 15 à Nœux-les-Mines, 6 à Bapaume, 4 à Sainte-Catherine-Les-Arras, 2 à Calais, 2 à Hardinghen et 2 à Marquise) ;
- ◆ Création d'un relais parental / lieu de répit à Nort-Leulinghem : 9 places dont 6 places d'internat et 3 places d'accueil de jour, pour des jeunes de 11 à 17 ans ;
- ◆ Développement de l'action éducative en milieu ouvert (AEMO) renforcée à compter du 1er avril 2021 par la création de 377 mesures. L'AEMO renforcée permet une intervention éducative intensive auprès de l'enfant et de sa famille, en y associant une solution de repli par l'accueil possible de l'enfant dans une structure de la protection de l'enfance, en cas de crise sévère dans la famille.

Création d'un espace collaboratif dédié aux assistants familiaux du Département du Pas-de-Calais

Ouverture en mars 2021 d'un espace collaboratif destiné aux assistants familiaux, aux services locaux et départementaux de l'accueil familial. Cet espace a pour finalité de répondre aux besoins, exprimés par les assistants familiaux, de partage des informations en lien avec le métier et de mieux communiquer sur les évolutions nationales, les actions départementales et les initiatives locales en matière d'accueil familial. Les professionnels peuvent consulter de multiples ressources : les notes de service, les procédures et documents administratifs, les programmes de formation continue, une foire aux questions, l'actualité des territoires ou encore une bibliothèque dématérialisée.

Amélioration de la qualité de prise en charge au sein des établissements et services de protection de l'enfance

- ◆ Des diagnostics qualité ont été réalisés dans le cadre de la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) : 4 contrats signés en 2021, 7 en cours de négociation avec diagnostic qualité réalisé en 2021;
- ◆ 90 signalements d'évènements indésirables en établissement ont été traités;
- ◆ 2 suivis d'inspection ont été entrepris.

Amélioration des conditions d'hébergement au sein des établissements

Reconstruction de la MECS du littoral à Blériot-Plage : ouverte depuis le 15 juin 2021 et financée intégralement par le Département. Le nouveau bâtiment permet d'accueillir 46 enfants de 6 à 15 ans en mixité, ainsi que 8 jeunes de plus de 16 ans, en service d'accompagnement à la vie autonome en studios.

Servir les territoires, au plus proche des populations

Les Maisons du Département Solidarité



Les 9 Maisons du Département Solidarité (MDS) participent à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques départementales de solidarité et de développement social : politiques dédiées à l'insertion sociale, dénommée « inclusion sociale » et professionnelle, au soutien des enfants et des familles, des personnes âgées, en situation de handicap, en situation de vulnérabilité et aussi de politiques transversales à tout public relatives à la santé, au logement.

Elles sont chargées d'accueillir les publics, d'écouter leurs besoins et attentes, de les orienter, les accompagner, les conseiller et, le cas échéant, les protéger. En proximité immédiate des 1 456 555 habitants (Source : INSEE, estimation 1^{er} janvier 2022), les agents de la MDS exercent leurs missions, en tant que de besoin, à domicile, au sein des 25 sites, des 2 maisons des adolescents (MDA), des 9 antennes de centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) et des 371 points d'accueil hors sites.

Les MDS organisent également les commissions consultatives d'attribution des aides et prestations individuelles, sous la présidence d'un élu, ainsi que les instances techniques locales de travail pour organiser la pluridisciplinarité des approches et des expertises dans les réponses de proximité.



Pour les MDS, 2021 fut une nouvelle année d'adaptation et de mobilisation sans faille au plus près des habitants, pour faire face aux réalités et aux conséquences de la crise.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarités (MDS)

• MDS de l'Arrageois

- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT

Le revenu de solidarité active (RSA) : 4 548 allocataires du RSA

Le fonds de solidarité logement (FSL)

Aides accordées (accès à un logement identifié / Maintien / Eau Électricité Tél)	383
Aides recevables (accès à un logement non identifié)	234

Les aides financières

Aides financières d'aide sociale à l'enfance (AFASE) accordées	181
Secours d'urgence (SU) accordés	582
Aides financières personnalisées (AFP) accordées	43
Accords du fonds d'aide aux jeunes (FAJ)	42

ENFANCE - FAMILLE

L'aide sociale à l'enfance (ASE)

Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance adm)	695
Actions éducatives à domicile, en milieu ouvert administratives et judiciaires	437

L'aide et l'accompagnement des familles

Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	641
--	-----

La protection maternelle et infantile (PMI)

Enfants vus en consultation PMI	4 472
---------------------------------	-------

AUTONOMIE

Personnes en situation de handicap

Bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH)	1 023
--	-------

Personnes âgées

Bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile	4 671
--	-------

Accueil sur les territoires

Accueils physiques, ce qui représente 21,9% des accueils de la MDS	6670
Accueils téléphoniques, ce qui représente 78,1% des accueils de la MDS	23728

Les moyens humains sur les territoires

Agents territoriaux	181
Équivalents temps plein (ETP)	169.95

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarités (MDS)

- **MDS de l'Argeois**
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



La Maison des 1000 jours inaugurée par Boris Cyrulnik, neurologue, psychiatre

Les réalisations majeures

Mieux accueillir les usagers

Les services ont relancé l'utilisation de « wikisol 62 ». Les acteurs de la plateforme d'aide aux aidants sont désormais intégrés dans cet outil et ont travaillé une stratégie de communication pour les professionnels de l'accueil du territoire.

Enfance et famille, accroître notre service à l'enfance

Mise en place d'une consultation « neuro développement » pour mieux identifier, repérer les difficultés et apporter un accompagnement et un parcours de soin coordonnés et concertés avec les partenaires.

Renforcement du suivi médical des enfants confiés à l'ASE avec la mise en place du programme PEGASE au centre de la petite enfance à Dainville : « Programme d'expérimentation d'un protocole de santé standardisé appliqué aux enfants ayant bénéficié avant l'âge de 5 ans d'une mesure de protection de l'enfance ».

Partenariat avec la « Maison des 1 000 jours » d'Arras (1^{ère} ville de France à mettre en œuvre ce type de structure). Les services de la MDS ont participé à la mise en œuvre de projets : un café des parents pour encourager le partage et la mise en place d'ateliers d'expression, le projet « Bâches » consistant à réaliser des affiches sur des thématiques précises avec des messages, témoignages et photos (l'allaitement, l'alimentation,...) et la participation à un reportage sur les équipes de la PMI assurant le suivi d'une future « maman » durant sa grossesse et après son accouchement, diffusé au 2nd semestre 2022.

Partenariat avec la direction interrégionale des services pénitentiaires et le centre de détention de Bapaume, seul centre de détention au nord de Paris à accueillir des mamans avec leurs enfants de moins de 18 mois. Le travail partenarial engagé a permis la mise en place, dans le centre, d'ateliers d'éveil et de socialisation.

Signature d'une convention tripartite, État, Département et communauté de communes des Campagnes de l'Artois pour le recrutement d'un travailleur social en gendarmerie sur ce territoire communautaire.

Favoriser l'insertion et l'inclusion durable , notamment avec le projet Canal Seine-Nord

En partenariat avec le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) en Pays d'Artois, les services ont développé une ingénierie territoriale portant sur les clauses d'insertion dans les marchés publics passés par le Département.

Des passerelles entre les secteurs économique et de l'insertion ont été renforcées, notamment dans les métiers des travaux publics, avec la participation d'entreprises, pour permettre à des jeunes et des bénéficiaires du RSA de se qualifier et d'intervenir sur le chantier du Canal Seine-Nord-Europe. Les services ont aussi participé aux réunions d'information du projet.

Optimiser l'instruction des dossiers APA et PCH et accompagner les aidants

Au titre du référentiel de l'action sociale de proximité, des formations ont été organisées dans les missions évaluation et accompagnement de la Maison de l'Autonomie, visant à réduire les délais d'instruction des dossiers APA et PCH.

Malgré le contexte sanitaire, les services ont accompagné le projet d'ouverture d'un nouveau lieu d'accueil de la halte répit itinérante. Un projet porté par la Maison des Aidants et qui ouvrira à Bapaume, dans les locaux de la Maison des Familles.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarités (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- **MDS de l'Artois**
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin—Carvin
- MDS Lens-Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT

Le revenu de solidarité active (RSA) : 9 369 allocataires du RSA

Le fonds de solidarité logement (FSL)

Aides accordées (accès à un logement identifié / Maintien / Eau Électricité Tél)	1048
Aides recevables (accès à un logement non identifié)	281

Les aides financières

Aides financières d'aide sociale à l'enfance (AFASE) accordées	214
Secours d'urgence (SU) accordés	1079
Aides financières personnalisées (AFP) accordées	85
Accords du fonds d'aide aux jeunes (FAJ)	91

ENFANCE - FAMILLE

L'aide sociale à l'enfance (ASE)

Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance adm)	1 365
Actions éducatives à Domicile, en Milieu Ouvert Administratives et Judiciaires	792

L'aide et l'accompagnement des familles

Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	812
--	-----

La protection maternelle et infantile (PMI)

Enfants vus en consultation PMI	5 969
---------------------------------	-------

AUTONOMIE

Personnes en situation de handicap

Bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH)	1 266
--	-------

Personnes âgées

Bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile	5 885
--	-------

Accueil sur les territoires

Accueils physiques, ce qui représente 13,7% des accueils de la MDS	5943
Accueils téléphoniques, ce qui représente 86,3% des accueils de la MDS	37415

Les moyens humains sur les territoires

Agents territoriaux	279
Équivalents temps plein (ETP)	263.50

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarités (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- **MDS de l'Artois**
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin—Carvin
- MDS Lens-Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois

Comité stratégique d'aide aux aidants :
une instance partenariale engagée



Les services à la personne recrutent :
100% de réussite pour les BRSA et jeunes concernés



Les réalisations majeures

L'animation territoriale, pour éviter l'errance administrative des usagers

C'est en formalisant des partenariats avec les communes, les CCAS et des structures comme le point d'information médiation multiservices (PIMMS), les lieux d'accueil enfants-parents ou le centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP), que l'articulation et la connaissance des acteurs sont possibles. Cela permet aussi d'impulser une dynamique territoriale de projets et d'apporter, collectivement, une réponse plus efficiente aux besoins des usagers pour éviter l'errance administrative.

Dans le même temps, en s'appuyant sur son expérience en matière d'animation du guichet intégré, la Maison de l'Autonomie a proposé des webinaires à destination des partenaires et des agents des sites. Elle a également réuni l'ensemble des partenaires du champ de l'autonomie et les travailleurs médico-sociaux des sites, dans le cadre de concertations coopération autonomie, favorisant ainsi la mise en synergie et le développement de projets locaux partagés.

Accompagner les agents autrement

Accompagner autrement, en s'appuyant sur la mise en œuvre du référentiel de l'action sociale de proximité (ASP), a nécessité un travail de pilotage et d'anticipation, sur les transferts d'activité, sur les mouvements de personnels, comme sur des métiers en tension. L'articulation efficace entre la DRH et le territoire a permis d'accompagner au mieux les agents dans cette évolution, tout en répondant aux souhaits de mobilité et au besoin de déprécarisation des agents contractuels.

Soutenir les assistants familiaux

La MDS a, de plus, réactivé le dispositif d'accueil familial thérapeutique spécialisé (DAFTS) en partenariat avec l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de St-Venant afin de renforcer le soutien aux assistants familiaux accueillant des enfants présentant des troubles du comportement et limiter les risques de rupture de ces accueils complexes.

L'aide à domicile : 100% de retour à l'emploi en CDI

Dans le cadre de la plateforme des métiers de l'autonomie, et grâce à une large coopération partenariale, le service local allocation insertion (SLAI) a conduit une action d'ingénierie formation-emploi sur les métiers de l'aide à domicile, avec 100% de retour à l'emploi en CDI.

Inscrire les professionnels dans une logique d'approche plus globale des situations

Le chantier de l'accueil social inconditionnel de proximité, lancé en 2021, a permis la création de nouveaux outils, tels que réponses-atouts, pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des publics, ceci dans une approche globale.

Les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance, objet de toutes les attentions

La jeunesse est restée au cœur des préoccupations des services, au travers d'une feuille de route articulée autour de cinq axes de travail prioritaires : réponses-atouts jeunes, partenariat avec l'Éducation nationale, campagne de communication et de recrutement sur le métier d'assistant familial, développement de nouvelles réponses en établissement, accès à l'autonomie des jeunes de 17 ans et plus.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarités (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- **MDS de l'Audomarois**
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin—Carvin
- MDS Lens-Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le revenu de solidarité active (RSA) : 3 447 allocataires du RSA	
Le fonds de solidarité logement (FSL)	
Aides accordées (accès à un logement identifié / Maintien / Eau Électricité Tél)	280
Aides recevables (accès à un logement non identifié)	138
Les aides financières	
Aides financières d'aide sociale à l'enfance (AFASE) accordées	55
Secours d'urgence (SU) accordés	395
Aides financières personnalisées (AFP) accordées	51
Accords du fonds d'aide aux jeunes (FAJ)	31
ENFANCE - FAMILLE	
L'aide sociale à l'enfance (ASE)	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance adm)	386
Actions éducatives à domicile, en milieu ouvert administratives et judiciaires	198
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	362
La protection maternelle et infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	2 181
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH)	456
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile	2 067
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques, ce qui représente 30,4% des accueils de la MDS	5 831
Accueils téléphoniques, ce qui représente 69,6% des accueils de la MDS	13 376
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	145
Équivalents temps plein (ETP)	135.81

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarités (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- **MDS de l'Audomarois**
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin—Carvin
- MDS Lens-Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois

Visite de la légumerie de l'APEI



Les réalisations majeures

La légumerie de l'APEI de l'arrondissement de Saint-Omer - un nouvel équipement structurant

Le Département a soutenu ce projet par un accompagnement financier de 500 000 € au titre du fonds d'innovation territoriale (FIT). Il a permis à l'entreprise adaptée de l'APEI « l'atelier du Lobel » de diversifier son activité en transformant les productions agricoles du marais audomarois et en proposant à la vente les produits finis auprès de différents partenaires (cuisines centrales, établissements scolaires dont les collèges du territoire ...). Cet équipement offre une activité adaptée à des adultes en situation de handicap tout en développant un partenariat de proximité avec les producteurs locaux.

« Le Logement d'Abord » – le droit au logement : condition première d'une insertion durable

Dans le cadre du plan quinquennal pour « Le Logement d'Abord » et la lutte contre le « sans-abrisme », le Département a déployé dès 2019, sur certains territoires, le dispositif « le Logement d'Abord ». La MDS de l'Audomarois a intégré la démarche en 2021. Les publics ciblés sont les personnes sans domicile fixe et celles ayant un parcours d'accès ou de maintien dans le logement complexe. Les premières prises en charge du 1^{er} décembre 2021 apportent une réponse adaptée pour l'accès à un logement.

La semaine « Les Clés pour réussir » : sensibiliser les bénéficiaires du RSA aux métiers de l'aide à la personne

Cet événement, organisé avec Pôle Emploi, a fait découvrir à des personnes, bénéficiaires du RSA, des métiers porteurs d'emploi, pour accéder à l'insertion professionnelle. Face aux problématiques de recrutement dans le secteur de l'aide à domicile, le service local allocation insertion de l'Audomarois a organisé une sensibilisation aux métiers relevant de ce secteur d'activités. 9 BRSA ont intégré cette action, développée avec l'UNA Formation, pour découvrir le métier d'auxiliaire de vie à domicile : immersion en structure, soutien d'un coach pour travailler la confiance en soi ... Le bilan est positif : 5 personnes ont intégré le titre professionnel d'auxiliaire de vie, au Greta de Saint-Omer, pour 6 mois. De plus, le Département, en lien avec le partenaire SJT, a accompagné 5 BRSA pour le financement du permis B, au titre du suivi de parcours.

L'intervenant social en commissariat et en gendarmerie – un acteur social de proximité

Ce nouveau dispositif pour le territoire vient compléter les dispositifs existants d'éloignement et de prise en charge des auteurs de violence (l'Ancre Bleue) ou encore d'accueil de jour et de répit des victimes (Mahra-le-Toit). L'intervenante sociale, recrutée par France Victimes 62, reçoit toutes les personnes, majeures/mineures, victimes, ou concernées par une situation présentant un volet social pour laquelle le commissariat, ou la gendarmerie, sont saisis. Elle agit, en proximité, comme « urgentiste » de l'action sociale, en complémentarité des services de la MDS et du réseau partenarial.

1, 2, 3 SOLEIL : un relais à destination de jeunes et de familles en rupture

Ce dispositif à destination de jeunes de 11 à 16 ans, en souffrance et leur famille, financé par le Département et porté par l'association 1, 2, 3 Soleil, propose un accompagnement dans un lieu de répit atypique, autour des valeurs associatives, du vivre ensemble, de la nature et des animaux et avec une approche pédagogique, thérapeutique, éducative et sociale.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarités (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- **MDS du Boulonnais**
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin—Carvin
- MDS Lens-Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le revenu de solidarité active (RSA) : 5 241 allocataires du RSA	
Le fonds de solidarité logement (FSL)	
Aides accordées (accès à un logement identifié / Maintien / Eau Électricité Tél)	489
Aides recevables (accès à un logement non identifié)	131
Les aides financières	
Aides financières d'aide sociale à l'enfance (AFASE) accordées	252
Secours d'urgence (SU) accordés	809
Aides financières personnalisées (AFP) accordées	68
Accords du fonds d'aide aux jeunes (FAJ)	74
ENFANCE - FAMILLE	
L'aide sociale à l'enfance (ASE)	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance adm)	750
Actions éducatives à domicile, en milieu ouvert administratives et judiciaires	456
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	447
La protection maternelle et infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	887
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH)	825
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile	3 735
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques, ce qui représente 6,5% des accueils de la MDS	20 000
Accueils téléphoniques, ce qui représente 93,5% des accueils de la MDS	70 000
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	190
Équivalents temps plein (ETP)	181.06

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarités (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- **MDS du Boulonnais**
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin—Carvin
- MDS Lens-Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois

Nouvelle remise des Pass numériques sur le territoire



Le binôme coordinateur LDA (J.H. DANGLA) et chef SLISL (R. WINCKE) en commission locale FSL.



Remise des Pass Numériques par les élus aux travailleurs ESAT de l' APEI du Boulonnais

Les réalisations majeures

Mise en place du projet « Logement d'Abord » (LDA)

En 2021, le Boulonnais a rejoint le projet LDA qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre le sans-abrisme dont l'objectif est l'insertion par le logement. Face à la logique classique dite de « parcours en escalier », prévoyant des étapes en hébergement puis en logement transitoire, avant d'envisager un logement autonome, l'étape en hébergement collectif n'est pas toujours appropriée notamment pour des jeunes en insertion ou des adultes vulnérables. Il s'agit alors de s'adapter à chacun, et permettre, dans certains cas, d'intégrer directement un logement individuel.

Le projet LDA concentre ainsi des moyens importants pour financer des accompagnements renforcés (3 visites/semaine), pluridisciplinaires (équipe avec expertises différentes) et adaptés aux besoins spécifiques du ménage ou de la personne, afin d'aider à l'intégration dans un nouveau logement ou d'intervenir dans une situation de maintien dégradée. Afin de déterminer les publics pouvant bénéficier de ces accompagnements renforcés, la commission FSL est le lieu privilégié d'information et de suivi de l'avancement du projet avec la plateforme « Logement D'Abord ».

Le projet de coopération territoriale sur le numérique : aider les populations via le numérique

La Maison de l'Autonomie du Boulonnais a engagé, avec les partenaires du territoire, deux démarches de coopération :

- ♦ une démarche sur le « bien vivre à domicile à l'heure du numérique », rassemblant les services d'aide à domicile, les CCAS, les centres sociaux connectés et la Maison de l'Autonomie, afin de sensibiliser et de former au numérique les personnes en perte d'autonomie, leurs aidants et les intervenants du domicile;
- ♦ une démarche de coopération parcours vers un logement adapté rassemblant les bailleurs sociaux, les chargés de mission logement de la CAB, les chargés de mission Age IN, le CCAS de Boulogne-sur-Mer, Boulogne-sur-Mer Développement Côte d'Opale (BDCO), la Maison de l'Autonomie. D'autres acteurs rejoindront progressivement cette coopération afin de faciliter le parcours des demandeurs vers un logement adapté.

Un accompagnement des assistantes familiales et assistants familiaux maintenu et accru

Les assistantes familiales et assistants familiaux (AF) ont été particulièrement soutenus pendant la crise sanitaire :

- ♦ les soutiens individuels ou en groupe de parole ont perduré et se sont même accentués : 6 groupes de parole avec une dizaine d'AF, des rendez-vous individuels et des nouvelles AF accompagnées dans un cycle d'intégration autour de plusieurs rencontres dans le respect des consignes sanitaires nécessitant parfois des adaptations;
- ♦ le travail, autour notamment des réorientations d'enfants, s'est poursuivi avec les services enfance. L'instance de régulation de gestion et de l'offre d'accueil a continué à fonctionner toutes les semaines. Même si les réunions n'ont pas pu être organisées, les distributions de masques, entre autres, ont également permis de garder le lien;
- ♦ des ordinateurs ont été prêtés aux collégiens confiés à l'ASE et accueillis chez les assistantes familiales.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarités (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- **MDS du Calaisis**
- MDS Hénin—Carvin
- MDS Lens Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT

Le revenu de solidarité active (RSA) : 6 188 allocataires du RSA

Le fonds de solidarité logement (FSL)

Aides accordées (accès à un logement identifié / Maintien / Eau Électricité Tél)	389
Aides recevables (accès à un logement non identifié)	116

Les aides financières

Aides financières d'aide sociale à l'enfance (AFASE) accordées	277
Secours d'urgence (SU) accordés	507
Aides financières personnalisées (AFP) accordées	123
Accords du fonds d'aide aux jeunes (FAJ)	33

ENFANCE - FAMILLE

L'aide sociale à l'enfance (ASE)

Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance adm)	830
Actions éducatives à domicile, en milieu ouvert administratives et judiciaires	416

L'aide et l'accompagnement des familles

Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	585
--	-----

La protection maternelle et infantile (PMI)

Enfants vus en consultation PMI	2 616
---------------------------------	-------

AUTONOMIE

Personnes en situation de handicap

Bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH)	594
--	-----

Personnes âgées

Bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile	2 399
--	-------

Accueil sur les territoires

Accueils physiques, ce qui représente 87,8% des accueils de la MDS	3977
Accueils téléphoniques, ce qui représente 12,2% des accueils de la MDS	552

Les moyens humains sur les territoires

Agents territoriaux	175
Équivalents temps plein (ETP)	165.30

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarités (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- **MDS du Calaisis**
- MDS Hénin—Carvin
- MDS Lens Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Rencontre Econautes en MDS
– Les éco-gestes sont l'affaire de tous-



Atelier « attente active » - La prévention dès le plus jeune âge



Nettoyage de la plage et action de mobilisation du public BRSA

Forum d'aide aux aidants – A la rencontre des publics des trois EPCI du Calaisis



Les réalisations majeures

Réorganiser l'accueil pour répondre plus rapidement aux besoins des usagers

En septembre 2021, la MDS a mis en œuvre l'accueil social inconditionnel de proximité, avec une implication forte des services. Il s'agit désormais d'un accueil unique au sein de la MDS, assuré par le secrétariat de site, puis, d'un accueil de second niveau assuré par les services de site, ou territoriaux.

Réfléchir collectivement pour mieux accueillir la population

En novembre 2021, un réaménagement des locaux, doté d'une enveloppe de 1,5 millions d'euros, a permis d'améliorer les conditions de travail des agents en favorisant les interactions notamment avec les publics suivis. Un groupe-projet impliquant tous les services a activement participé à la réflexion relative à un meilleur accueil des usagers.

Deux projets pour répondre aux besoins de la petite enfance

Le service enfance famille prévention s'est mis en place dès le 1^{er} septembre 2021. Il est composé de 4 agents qui travaillent au sein des familles au bénéfice des enfants de 0 à 3 ans, jusqu'à 6 ans pour les fratries, en valorisant les compétences des parents et garantissant la sécurité et la bonne évolution des enfants suivis. Une trentaine d'enfants ont été accompagnés, avec succès, de septembre à décembre 2021.

Les ateliers du dispositif « Attente Active » sont attractifs et unanimement reconnus sur le territoire. C'est une action de prévention et de soutien de proximité pour les enfants, de 2 à 5 ans, présentant des difficultés d'adaptation scolaire, retards de langage, d'apprentissage et des troubles de comportement, dans l'attente d'un bilan ou d'une prise en charge.

Des solutions pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE)

Malgré un contexte global difficile, les actions visant à réduire les sorties sèches de l'ASE se poursuivent, en lien avec la Fabrique Défi. Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), signés avec les établissements implantés sur le territoire ont d'ores et déjà permis d'améliorer l'adéquation entre les besoins des jeunes proches de la majorité et les dispositifs proposés grâce aux nouveaux objectifs fixés.

En 2021, moins 12,5% de bénéficiaires du RSA (BRSA) en Calaisis !

Deux actions préparatoires sur les métiers de l'aide à domicile ont été menées pour faire connaître aux publics-cibles les besoins des métiers en tension. Le résultat est une diminution de 12,5% des allocataires du RSA en Calaisis.

Des forums d'aide aux aidants au plus proche des populations

La Maison de l'Autonomie a entretenu son réseau partenarial et la proximité avec les habitants, en organisant notamment 3 forums d'aide aux aidants sur chacune des intercommunalités du territoire fin 2021.

Accompagner les personnes en situation complexe :

La participation active des professionnels à des instances telles que Communauté 360 (MDPH), groupe-ressources des adolescents en situation complexe, permet de proposer des solutions articulées, innovantes et surtout adaptées.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarités (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- **MDS Hénin—Carvin**
- MDS Lens-Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le revenu de solidarité active (RSA) : 5 176 allocataires du RSA	
Le fonds de solidarité logement (FSL)	
Aides accordées (accès à un logement identifié / Maintien / Eau Électricité Tél)	430
Aides recevables (accès à un logement non identifié)	126
Les aides financières	
Aides financières d'aide sociale à l'enfance (AFASE) accordées	364
Secours d'urgence (SU) accordés	1132
Aides financières personnalisées (AFP) accordées	50
Accords du fonds d'aide aux jeunes (FAJ)	107
ENFANCE - FAMILLE	
L'aide sociale à l'enfance (ASE)	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance adm)	632
Actions éducatives à domicile, en milieu ouvert administratives et judiciaires	247
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	542
La protection maternelle et infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	1 264
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH)	755
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile	2 512
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques, ce qui représente 10,0% des accueils de la MDS	14 400
Accueils téléphoniques, ce qui représente 90,0% des accueils de la MDS	53 000
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	191
Équivalents temps plein (ETP)	183.22

Source : (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13) (14) (15) (16) (17) (18) (19) (20) (21) (22) (23) (24) (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) (32) (33) (34) (35) (36) (37) (38) (39) (40) (41) (42) (43) (44) (45) (46) (47) (48) (49) (50) (51) (52) (53) (54) (55) (56) (57) (58) (59) (60) (61) (62) (63) (64) (65) (66) (67) (68) (69) (70) (71) (72) (73) (74) (75) (76) (77) (78) (79) (80) (81) (82) (83) (84) (85) (86) (87) (88) (89) (90) (91) (92) (93) (94) (95) (96) (97) (98) (99) (100)

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarités (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- **MDS Hénin - Carvin**
- MDS Lens-Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Les réalisations majeures

Baby gym et massages pour les bébés reprennent à Carvin !

Toutes les conventions ont été renouvelées et les ateliers baby gym et massage bébé ont été de nouveau proposés aux habitants.

Prévenir les violences intra familiales ...

Un protocole a été travaillé avec Systémia (médiation, thérapie, violences intra-familiales) pour une mise en œuvre au premier trimestre 2022 sur le territoire. Il complète l'offre proposée par l'association Solfa pour prévenir les violences intra-familiales ou accompagner les personnes victimes.

Permettre aux collégiens d'accéder au numérique et venir en aide aux enfants placés

315 ordinateurs ont été remis aux collégiens afin de leur faciliter l'accès au numérique.

Reprise des projets pour l'enfant (PPE) et des activités collectives avec les enfants placés et les groupes fratries.

Des « Clés pour réussir » confiées aux bénéficiaires du RSA

7 actions ont été menées durant la semaine « les Clés pour réussir » du 11 au 15 octobre 2021, en collaboration avec les Pôles Emploi de Carvin et d'Hénin-Beaumont. 80 bénéficiaires du RSA ont été positionnés sur des métiers, des formations, des recrutements dans le cadre de l'insertion pour l'action économique (IAE).

Prévention des expulsions, bonnes pratiques, au menu pour le public de l'épicerie sociale

Des actions collectives, orientées sur les droits et devoirs en prévention des expulsions et sur les bonnes pratiques des éco énergies, ont été mises en place pour le public fréquentant l'épicerie sociale de Libercourt et de Courrières.

Les accompagnements d'adolescents se poursuivent à la Maison des Ados !

Malgré un fonctionnement perturbé par la crise sanitaire, 987 nouvelles demandes d'accompagnement individuel ont été enregistrées et 798 rendez-vous posés, soit une augmentation de 78% par rapport à 2020. 2 260 entretiens ont été réalisés (623 de plus qu'en 2020), 975 ados et parents accompagnés soit une augmentation de 84%. Des travaux d'agrandissement de la structure sont prévus en 2022 pour répondre à la demande croissante d'accompagnements.

Vive le passeport santé pour les séniors

Dans le cadre de la méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA), l'expérimentation d'un « passeport santé », adressé aux usagers âgés, isolés et/ou souffrant de troubles cognitifs a été lancée en octobre 2021. Il s'agit d'une carte (format carte vitale) répertoriant les personnes (professionnels et/ou aidants) intervenant auprès d'un usager. Cela permet d'identifier rapidement les interlocuteurs, d'assurer la coordination des aides et d'éviter les ruptures de parcours ainsi que les démarches en doublons.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarités (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- **MDS Lens - Liévin**
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



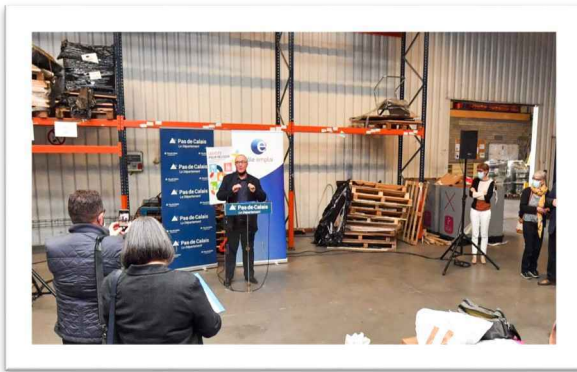
Source : 2014 - 2015 (jusqu'en 2011) - Modifiée : 2012 (2012-1er 2011) - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le revenu de solidarité active (RSA) : 11 424 allocataires du RSA	
Le fonds de solidarité logement (FSL)	
Aides accordées (accès à un logement identifié / Maintien / Eau Électricité Tél)	879
Aides recevables (Accès à un logement non identifié)	334
Les aides financières	
Aides financières d'aide sociale à l'enfance (AFASE) accordées	199
Secours d'urgence (SU) accordés	1486
Aides financières personnalisées (AFP) accordées	152
Accords du fonds d'aide aux jeunes (FAJ)	80
ENFANCE - FAMILLE	
L'aide sociale à l'enfance (ASE)	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance adm)	1 260
Actions éducatives à domicile, en milieu ouvert administratives et judiciaires	817
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	868
La protection maternelle et infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	3 585
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH)	1 481
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile	3 664
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques, ce qui représente 11,3% des accueils de la MDS	2830
Accueils téléphoniques, ce qui représente 88,7% des accueils de la MDS	22280
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	260
Équivalents temps plein (ETP)	248.92

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarités (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- **MDS Lens - Liévin**
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



« Les Clés pour réussir » M. Jean-Marc Tellier, vice-président insertion-RSA, à Harnes



Promotion des métiers d'assistants maternels et familiaux à la Maison des Sports à Angres

Les réalisations majeures

Une brillante semaine dédiée à l'emploi et la formation

Dans le cadre de la semaine « les Clés pour réussir », organisée avec Pôle Emploi sur tout le département, le service local allocation insertion (SLAI) de Lens-Liévin a organisé 3 journées dédiées aux métiers en tension à destination des bénéficiaires du RSA et des jeunes de moins de 26 ans.

Le 11 octobre 2021, Rodolphe Dumoulin, commissaire à la Stratégie Pauvreté, Jean-Luc Derambure, directeur territorial délégué de Pôle Emploi et Jean-Marc Tellier, vice-président à l'insertion et au RSA, ont participé à une journée consacrée à la logistique et au transport chez Main Forte, entreprise d'insertion à Harnes.

Tout au long de la semaine, plus de 200 personnes ont été reçues pour trouver un emploi ou une formation. 34% d'entre elles ont trouvé une solution à l'issue de ces rencontres.

Cette semaine a, par ailleurs, permis de renforcer les liens partenariaux entre le SLAI, les 3 agences Pôle Emploi locales, les référents RSA, les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE), les organismes de formations et les entreprises recruteuses.

Valoriser les métiers de l'enfance et de la petite enfance et encourager les candidats à l'emploi

Face aux difficultés à trouver des candidats pour exercer le métier d'assistant familial et malgré les contraintes liées à la pandémie de Covid 19, les services de protection maternelle et infantile et de l'accueil familial enfance ont tenu à remettre en place les réunions d'information à destination du grand public.

Les partenaires locaux des mairies, des CCAS, de Pôle Emploi et du réseau de la petite enfance ont été sollicités pour relayer l'information et ont encouragé les candidats potentiels à participer à ces rencontres professionnelles et conviviales qui se sont déroulées au sein des locaux de la Maison des Sports de Angres.

Communes aux métiers d'assistants maternels et familiaux, ces rencontres ont permis de sensibiliser plus d'une cinquantaine de candidats, dont une partie a confirmé sa volonté de se diriger vers ces métiers difficiles mais passionnants.

Une nouvelle organisation territoriale pour les services de la MDS

La MDS de Lens-Liévin a été réorganisée suite au déménagement de la direction de la MDS, des services territoriaux et du site de Lens 1, en janvier 2021. Ainsi, la direction, le service local allocation insertion, le service local inclusion sociale et logement et les secteurs de l'aide sociale à l'enfance ont intégré de nouveaux locaux à Liévin. Les services du site de Lens 1 (SSD, SEF, SLPMI et secrétariat) se sont, quant à eux, installés, avec leurs collègues du site de Lens 2, rue de la Perche, à Lens. Cette opération a été rendue possible grâce à la collaboration de nombreux services de la collectivité.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarités (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- **MDS du Montreuillois**
- MDS du Ternois



INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	
Le revenu de solidarité active (RSA) : 2 375 allocataires du RSA	
Le fonds de solidarité logement (FSL)	
Aides accordées (accès à un logement identifié / Maintien / Eau Électricité Tél)	239
Aides recevables (accès à un logement non identifié)	97
Les aides financières	
Aides financières d'aide sociale à l'enfance (AFASE) accordées	129
Secours d'urgence (SU) accordés	270
Aides financières personnalisées (AFP) accordées	67
Accords du fonds d'aide aux jeunes (FAJ)	24
ENFANCE - FAMILLE	
L'aide sociale à l'enfance (ASE)	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance adm)	498
Actions éducatives à domicile, en milieu ouvert administratives et judiciaires	210
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	285
La protection maternelle et infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	1 584
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH)	460
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile	3 011
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques, ce qui représente 21,1% des accueils de la MDS	4876
Accueils téléphoniques, ce qui représente 78,9% des accueils de la MDS	18186
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	125
Équivalents temps plein (ETP)	117.58

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarités (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- **MDS du Montreuillois**
- MDS du Ternois



Les réalisations majeures

L'accueil des usagers : un travail collégial des trois secrétariats de site

Un travail de fond, inter sites et participatif, a été engagé pour proposer une organisation conforme aux attendus de la mission d'accueil et de primo évaluation. Ont été abordés, le rôle des secrétariats dans l'appui administratif aux équipes, les coopérations avec les cadres et la place des secrétariats dans les instances de la MDS. Ce travail a permis la mise en place de l'accueil social inconditionnel de proximité et de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Pratiques et initiatives ont été partagées et une proposition d'organisation territoriale harmonisée a été posée.

L'EPDEF : un nouveau partenaire dans le Montreuillois

Le déploiement du référentiel de l'action sociale de proximité (ASP) s'est notamment traduit par l'externalisation des visites médiatisées. L'EPDEF (Établissement public de l'Enfance et la Famille) intervient pour la première fois dans le Montreuillois et assure, depuis la rentrée de septembre, les visites médiatisées sur les 3 sites de la MDS. L'intervention de ce nouvel acteur a permis d'engager un dialogue autour des actions de prévention auprès des familles. Ainsi, en lien étroit avec la CAF et l'intercommunalité, la création d'une maison de la parentalité est en réflexion, d'autant que l'enfance et l'accompagnement des parents est un axe prioritaire de la convention territoriale globale (CTG).

Un village santé : une première dans le Quartier Politique de la Ville d'Étaples

À l'initiative du service politique de la ville de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois, les différentes associations et partenaires sociaux ont installé leur stand d'information au quartier Renaissance. Une occasion pour tous, et pour le site d'Étaples implanté dans ce quartier, de communiquer autrement sur les actions de prévention. Le centre de prévention et d'éducation familiale (CPEF), la protection maternelle et infantile (PMI), le service social y proposaient des activités pour aborder des sujets sur la santé et le développement des tout-petits, la prévention des MST, le soutien à la parentalité...La bonne humeur des agents de la MDS a favorisé le lien avec les nombreux habitants.

Des dispositifs pour des réponses « sur mesure » aux jeunes décrocheurs

Le réseau FOQUALE coordonne les différentes réponses proposées en terme de prévention du décrochage scolaire des collégiens et lycéens. Cet espace permet aussi un meilleur dialogue avec l'Éducation nationale, comme en témoigne la mobilisation de la MDS lors de la formation des référents « décrochage scolaire » de l'Éducation nationale.

Consultation d'enfants : les bienfaits de la musique

Une animation musicale a vu le jour à la consultation d'enfants à la MDS de Montreuil. Elle permet aux enfants de découvrir les instruments de musique et inspire les parents surpris de constater la réceptivité aux sonorités et aux chants de leur enfant, dès le plus jeune âge et se rendent compte ainsi des compétences auditives, musicales et rythmiques de leurs très jeunes bébés. Apprécié par les parents, c'est un beau vecteur pour les professionnels de la PMI pour aborder les relations parents, enfants.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarités (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- **MDS du Ternois**

Légende

- ◆ Maison du Département Solidarité
- Mairie du Département Solidarité - MDS
- CPEU Ternois
- Maison de l'Autonomie
- Territoire d'intervention des MDS
- Territoire des sites
- Commune



INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT

Le revenu de solidarité active (RSA) : 1 044 allocataires du RSA

Le fonds de solidarité logement (FSL)

Aides accordées (accès à un logement identifié / Maintien / Eau Électricité Tél)	74
Aides recevables (accès à un logement non identifié)	21

Les aides financières

Aides financières d'aide sociale à l'enfance (AFASE) accordées	25
Secours d'urgence (SU) accordés	112
Aides financières personnalisées (AFP) accordées	19
Accords du fonds d'aide aux jeunes (FAJ)	1

ENFANCE - FAMILLE

L'aide sociale à l'enfance (ASE)

Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance adm)	229
Actions éducatives à domicile, en milieu ouvert administratives et judiciaires	81

L'aide et l'accompagnement des familles

Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	156
--	-----

La protection maternelle et infantile (PMI)

Enfants vus en consultation PMI	864
---------------------------------	-----

AUTONOMIE

Personnes en situation de handicap

Bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH)	167
--	-----

Personnes âgées

Bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile	1 011
--	-------

Accueil sur les territoires

Accueils physiques, ce qui représente 21,6% des accueils de la MDS	2536
Accueils téléphoniques, ce qui représente 78,4% des accueils de la MDS	9207

Les moyens humains sur les territoires

Agents territoriaux	54
Équivalents temps plein (ETP)	50.97

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarités (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- **MDS du Ternois**



Mise en situation et dialogue avec les adolescents



Nana :

Bien se brosser les dents c'est important

Les réalisations majeures

La convention territoriale globale, outil de prévention

Le partenariat entre le Département, la CAF, la MSA et la communauté de communes du Ternois constitue, depuis 4 ans, un levier efficace pour agir en matière de prévention auprès de nombreux publics.

La semaine de l'adolescence au collège d'Heuchin, savoir vivre ensemble et estime de soi au programme

Cette semaine a permis d'aborder de façon ludique et active, le savoir-vivre ensemble et l'estime de soi et de l'autre, l'usage des écrans et leur impact sur nos relations familiales, ou encore le harcèlement. Autant de sujets sur lesquels les jeunes sont invités à s'exprimer et à trouver, avec les adultes à leurs côtés, des réponses à leurs questionnements.

La semaine des maternelles ou l'accompagnement à la fonction parentale

La semaine des maternelles organisée au printemps au sein de 4 écoles du territoire : Auxi-le-Château, Bonnières, Pernes-en-Artois, La Thieuloye, a permis de faire connaître aux parents les nombreux soutiens mobilisables pour les accompagner dans leur fonction parentale.

A cette occasion, les missions et services des différents partenaires (MSA, CAF, APRIS, APF, Ternois.Com, Dys-ternois, CAMSP, ADMR, MDS du Ternois et en particulier le service de PMI) ont été présentés.

Compte-tenu de la crise sanitaire, les échanges ont eu lieu par l'intermédiaire de l'ENT des écoles. Les enfants et leurs parents ont été invités à se rendre chaque jour sur l'ENT pour retrouver Nana en photo dans une situation de la vie quotidienne (hygiène, alimentation, loisirs, sommeil, émotions). Des informations thématiques avec des liens hypertexte vers les sites des partenaires étaient également mises à disposition.

Les brigades solidaires : la restauration recrute, des bénéficiaires du RSA et des jeunes s'engagent

La préparatoire aux métiers de l'hôtellerie-restauration s'est déroulée du 4 octobre 2021 au 23 janvier 2022 à Ramecourt près de Saint-Pol et a concerné 8 bénéficiaires du RSA et jeunes de moins de 26 ans.

L'objectif était de découvrir et valider un projet professionnel autour de l'hôtellerie (service d'étage, maintenance...) et de la restauration (service en salle et commis de cuisine) grâce à la découverte des métiers de l'hôtellerie-restauration et des immersions en entreprises. Une méthode de travail active, ouverte et à distance, du coworking, des mises en situation virtuelles de services et de production qui ont débouché sur une certification CléA. Sur ce secteur en tension, les résultats sont encourageants : 1 personne a signé un CDD/CIE de 6 mois, 3 autres ont décidé de poursuivre leur parcours en intégrant « l'école des chefs » et 2 d'entre elles ont pour projet d'ouvrir un restaurant solidaire.



LES REUSSITES CITOYENNES

œuvrer à l'émancipation et à l'accomplissement de tous

- 48 Accompagner les citoyens dans leur parcours
- 49 Accroître l'accès à la culture et au sport
- 50 Préserver notre histoire et notre patrimoine
- 51 Encourager l'inclusion numérique auprès des habitants

Le citoyen le plus proche des territoires

- 52 Cartographie des structures et des professionnels au service des réussites citoyennes



Le Département œuvre à l'émancipation et à l'accomplissement des habitants, à tous les âges de la vie. Il conduit ainsi de nombreuses politiques volontaristes en matière d'éducation, de culture et de sport. Il œuvre également à la promotion et au développement de l'économie locale au travers du budget citoyen notamment. Enfin, pour répondre aux enjeux de fracture numérique, il se concentre sur la triple sanction. Il conduit une action dynamique en matière d'inclusion numérique. L'ensemble de ses actions permet à l'ensemble des populations de territoires, de trouver les moyens d'un apprentissage permanent, réel.

Le Département développe des actions citoyennes, au plus près des habitants, au cœur des territoires. Parce que ce qui optimise les conditions de la réussite et l'accès à toute forme d'actions éducatives doit être développé au plus proche des usagers et partagé par le plus grand nombre, habitante des villes ou des villages.



Les réussites citoyennes

Accompagner les collégiens dans leur parcours

Accroître l'accès à la culture et au sport

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Développer l'inclusion numérique auprès des habitants

Les chiffres clés de l'accompagnement des collégiens

Budget enseignement 2021

Fonctionnement : **90 672 318,09 €**

Investissement : **51 705 323,35 €**

Nombre de collégiens : **75 666**

61 694 pour les 125 collèges publics ;

13 972 pour les 32 collèges privés.

Ressources humaines : **49 millions M €**

1 195 agents, dont 1 139 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE), affectés dans les collèges publics, et 12 brigadistes cuisiniers.

Insertion par l'emploi : **4,6 M €** (parcours emploi compétence - PEC - et marché de service de réinsertion sociale et professionnelle).

Aide à la restauration scolaire : **2,7 M €**

Projets éducatifs : **761 780 €**

Dotations de fonctionnement : **12 059 359 €**

(DGF + dotations complémentaires).

Un Département qui assure le fonctionnement et l'équipement des collèges publics et des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'État et la gestion des personnels ATTEE

Il met tout en œuvre pour que les collégiens y soient accueillis dans des conditions optimales et les accompagne dans leur parcours.

Les 157 collèges publics et privés du Pas-de-Calais sont dotés des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement pour contribuer à la réussite des collégiens.

Gérer les collèges publics, une mission essentielle du Département

Les moyens dédiés aux 125 collèges publics concernent :

- ◆ la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les dotations complémentaires;
- ◆ les personnels ATTEE, les suppléances par des associations intermédiaires, les parcours emploi compétence (PEC) ou le marché de service de réinsertion sociale et professionnelle;
- ◆ une équipe de 12 brigadistes pour le remplacement de personnels de restauration en arrêt maladie;
- ◆ les utilisations de locaux extérieurs (exemple salles de sport);
- ◆ les utilisations de demi-pensions par les communes;
- ◆ les dotations en équipements de restauration ne nécessitant pas de travaux associés;
- ◆ les aides à la restauration pour les élèves boursiers;
- ◆ les projets éducatifs;
- ◆ les équipements numériques.

Verser une aide financière aux collèges privés

Les moyens dédiés aux collèges privés sont encadrés par une convention de trois ans, définissant les dotations attribuées aux collèges privés à partir des dépenses réalisées pour les collèges publics. Le forfait d'externat versé aux établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'État pour 2021 s'élève au total à 9 449 747 € (3 378 493,00 € de part matériel et 6 071 254,00 € de part personnel).

Le financement de cette contribution intègre une compensation de l'État de 3 033 805,62 € au titre de la " part personnel " et de 2 351 975 € pour la " part matériel ", soit un montant global de 5 385 780 €.

La participation du Département du Pas-de-Calais au fonctionnement des collèges privés s'est donc élevée pour l'exercice 2021 à 4 063 966 €.

Les réussites citoyennes

Accompagner les collégiens dans leur parcours

Accroître l'accès à la culture et au sport

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Développer l'inclusion numérique auprès des habitants



Les réalisations majeures

La restauration scolaire, faciliter l'organisation du service et la politique d'alimentation durable

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la modernisation des services de restauration au travers de deux dispositifs :

- ◆ la finalisation de la mise en place du logiciel de gestion de la restauration scolaire Easylis au sein des cuisines centrales et des cuisines autonomes, qui s'est concrétisée par un accompagnement des 10 premières demi-pensions équipées au paramétrage du logiciel, et par la formation des adjoints-gestionnaires et du personnel de restauration (143 agents de restauration et 82 adjoints gestionnaires formés à la prise en main de l'outil), permettant le lancement du logiciel dans toutes les demi-pensions au 1er janvier 2022. Cette généralisation permet d'analyser l'évolution des achats alimentaires et de disposer d'une base de données centralisée des producteurs et de réduire les déchets ;

- ◆ la dotation en TurboSelf de 10 demi-pensions, dans les conditions prévues par la délibération du 20 septembre 2021; cet équipement permet de faciliter l'organisation du service de restauration.

L'année 2021 a également été marquée par la création d'un service restauration scolaire afin de répondre aux enjeux, notamment, de la politique d'alimentation durable.

L'accompagnement de proximité des équipes ATTEE

Le Département assure l'autorité hiérarchique des personnels exerçant leurs missions dans les établissements. L'adjoint gestionnaire est chargé, sous l'autorité du chef d'établissement, des relations avec la collectivité territoriale pour les questions techniques et il organise le travail des personnels ATTEE. Aussi, les enjeux pour la collectivité et ses personnels résident dans la bonne articulation de ces deux autorités, et suppose une claire répartition des compétences. A ce titre, la mission de conseil et d'accompagnement des collectifs s'est poursuivie sur une dizaine d'établissements.

Par ailleurs, les actions engagées relatives à la prévention et la lutte contre l'usure professionnelle se sont poursuivies, avec notamment l'accompagnement du déploiement de la méthode de pré imprégnation et l'écriture de référentiels métiers. Dans le cadre de son action de proximité et de communication avec les personnels ATTEE, le Département a poursuivi sa stratégie de valorisation des personnels ATTEE au travers de l'intranet et d'un espace dédié aux ATTEE.

Une politique éducative et numérique volontariste au service de la réussite des collégiens

Le Département partage, avec les équipes des collèges, une réelle ambition pour l'éducation et a engagé une politique volontariste innovante pour l'épanouissement des élèves et la construction du jeune citoyen. Cette démarche s'est naturellement adaptée au cours des différentes phases de la crise sanitaire. Dans le domaine du numérique, le Département a poursuivi la mise en œuvre de la charte de service numérique, qui se veut être un outil de dialogue et d'échanges permettant de prendre en compte tous les aspects du numérique dans un collège et de créer une dynamique partenariale. Elle se traduit par le renouvellement des ordinateurs et une appropriation renouvelée des enjeux liés à la mobilité.

Les réussites citoyennes

Accompagner les collégiens dans leur parcours

Accroître l'accès à la culture et au sport

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Développer l'inclusion numérique auprès des habitants

Les chiffres clés des politiques culturelle et sportive

20M€ en fonctionnement et **6.5M€** d'investissement

Soutien aux structures culturelles : **9** centres culturels de rayonnement départemental, **13** territorial, **26** local, **6** soutiens à l'équipement des lieux culturels

Soutien aux artistes, créations et projets avec la population : **141** aides aux projets culturels, **30** à la création en spectacle vivant, **9** cibles missionnées ou implantées

Soutien à la diffusion culturelle : **42** diffusions de proximité, **9** saisons culturelles intercommunales, 1 saison culturelle départementale

Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques : **73** écoles (7 ressources 10 associées, 56 hors réseau) - **19 202** élèves, **15** orchestres au collège - **300** élèves, **111** sociétés musicales

Plan lecture publique : **42** aides

Soutien aux structures sportives : 207 actions des comités départementaux soutenues, 161 manifestations sportives soutenues

Clubs de haut niveau : **69** clubs et **7** clubs structurants — **19** sportifs membres de l'équipe olympique et paralympique du Pas-de-Calais

Les orientations stratégiques départementales visent à accompagner le développement et l'aménagement des territoires, à favoriser l'épanouissement et l'émancipation de tous par la culture ou le sport et à offrir les conditions de la réussite éducative à la jeunesse du Pas-de-Calais.

Affirmation de la responsabilité culturelle et sociétale du Département dans l'accompagnement de chaque individu sur le chemin de l'épanouissement humaniste et citoyen avec :

- ◆ le déploiement de la politique culturelle volontariste « Pas-de-Calais, passeur de cultures 2016-2021 » ;
- ◆ le développement de la lecture publique, compétence obligatoire transférée au Département depuis 1986 ;
- ◆ l'enseignement et la pratique artistique amateur en musique, danse et art dramatique, compétence obligatoire transférée au Département en 2004 : mise en œuvre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques ;
- ◆ le développement d'une saison culturelle départementale, nourrie par la valorisation de l'accompagnement départemental des acteurs culturels et par l'opérationnalité culturelle directe du Département ;
- ◆ la sensibilisation des habitants du Pas-de-Calais à la culture britannique et à l'histoire de la relation franco-britannique au château d'Hardelot. Il propose une programmation culturelle, historique, patrimoniale et vivante, rythmée de grands temps forts. Il participe, ainsi, au maillage d'une offre culturelle pluridisciplinaire, accessible à tous et de proximité, avec une attention toute particulière pour les publics des solidarités et aux collégiens.

La mise en œuvre d'une politique, essentiellement volontariste, en matière de sport, qui repose sur les 3 piliers suivants :

- ◆ le sport pour tous, y compris le sport scolaire ;
- ◆ le sport, vecteur de développement territorial ;
- ◆ les sports de nature. La loi confie aux Départements une compétence en matière de « gestion et de développement maîtrisé des sports de nature ».

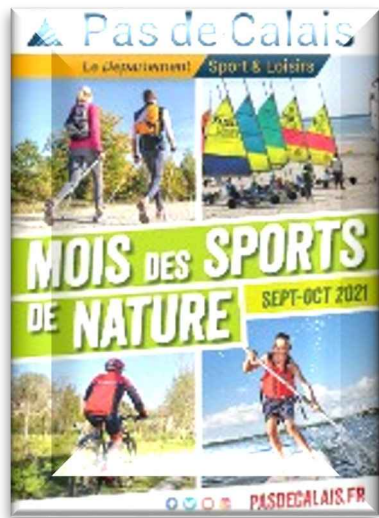
Les réussites citoyennes

Accompagner les collégiens dans leur parcours

Accroître l'accès à la culture et au sport

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Développer l'inclusion numérique auprès des habitants



Les réalisations majeures

Le Pass'62 : pour un soutien à la pratique sportive des collégiens

Durant la pandémie, le Département a souhaité, avec ses moyens, amortir la crise. Les mesures prévues dans le cadre de la politique sportive départementale ont continué d'être activées, les contacts avec les partenaires ont tous été maintenus et des mesures de relance ont été prises à l'été 2021 pour soutenir l'emploi sportif.

Ainsi, le Département a contribué à aider au redémarrage espéré en septembre 2021 par la création d'un dispositif d'aide à la prise de licence pour les élèves du Pas-de-Calais scolarisés en 6^{ème} et en 5^{ème}. Il s'agit plus particulièrement de soutenir la prise en charge d'une adhésion à une association sportive du territoire à hauteur de 15 €.

Un appel à manifestation d'intérêt « Sport - Héritage et handicap »

Le Département du Pas-de-Calais a été sélectionné avec 3 autres départements pour élaborer un guide sur la thématique du sport et du handicap. Entre juin et novembre 2021, des ateliers de travail organisés dans les Départements retenus, ont mobilisé de nombreux partenaires (services du Conseil départemental, référents régionaux du CPSF, fédérations & comités sportifs, organismes gestionnaires d'établissements médico-sociaux, acteurs du sport scolaire...) Cette concertation territoriale a poursuivi un double objectif :

1. Accompagner les « écosystèmes » territoriaux à bâtir un programme d'action local en faveur du développement du parasport au niveau départemental ;
2. Identifier des enjeux communs aux départements, et, ce faisant, dégager des perspectives de développement du parasport pour les Conseils départementaux.

Les retours d'expériences et bonnes pratiques en faveur du développement des « politiques sport et handicap » des Conseils départementaux qui ont pu être partagés lors de ces ateliers constituent ainsi la matière première du présent guide.

Les sports de nature, une thématique stratégique pour le Département

La séance plénière de réinstallation de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) organisée le 13 décembre 2021 confirme la place stratégique allouée à la thématique des sports de nature. Le nombre d'ESI inscrits et classés au plan départemental a doublé à l'issue de l'appel à projets 2021.

Les réussites citoyennes

Accompagner les collégiens dans leur parcours

Accroître l'accès à la culture et au sport

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Développer l'inclusion numérique auprès des habitants



Les réalisations majeures

Maintenir absolument l'accès à la culture pour tous

Dans un contexte de crise sanitaire où les protocoles succédaient aux confinements, le Département a poursuivi son action culturelle avec une saison 20-21 qui n'aura pas été blanche, grâce à de perpétuelles adaptations : représentations en collèges augmentées pour éviter mélanges et déplacements interdits, interventions d'artistes en structures médico-sociales multipliées auprès de groupes de moins de 6 personnes, qui ont permis de maintenir un accès à la culture, si nécessaire au moment où la plupart des centres culturels étaient clos.

A partir de l'analyse des besoins du territoire, avec leurs habitants et leurs acteurs, cette saison si particulière s'est traduite par 164 représentations et actions pluridisciplinaires auprès des publics, auprès de 39 communes dans l'intégralité des EPCI et des territoires, avec 64 partenaires dont 43 collèges et 12 acteurs médicosociaux ; 30 compagnies mobilisées, dont 22 des Hauts-de-France et 6 du Pas-de-Calais, pour 4 327 bénéficiaires.

« Habata, immersion virtuelle dans le quotidien de nos ancêtres »

L'exposition temporaire présentée à la Maison de l'Archéologie valorise les découvertes récentes sur les âges de métaux (2500 à 250 avant J.-C.). Elle utilise les nouvelles technologies, notamment un dispositif innovant de réalité virtuelle qui permet aux visiteurs de pénétrer dans une maison ronde de l'âge du bronze et d'observer les habitants dans leurs activités quotidiennes.

Les réussites citoyennes

Accompagner les collégiens dans leur parcours

Accroître l'accès à la culture et au sport

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Développer l'inclusion numérique auprès des habitants

Les chiffres clés de la politique mémorielle et patrimoniale

Archéologie:

26 diagnostics réalisés sur près de 62 hectares

5 fouilles préventives réalisées

2 200 visiteurs de l'exposition « *Habata, immersion virtuelle dans le quotidien de nos ancêtres* »

Animation archéologie pour **3 000** élèves

Conseil et contrôle scientifique et technique archives : **104** visites et inspections, 10 actions de formation, sensibilisation à l'archivage électronique et audit de projets de dématérialisation.

Accroissement des fonds d'archives :

◆ entrées dans l'année : 95,50 ml (71,20 ml en 2020);

◆ fonds conservés cumulés : 36 905 ml.

Patrimoine et biens culturels :

3,255 M€ d'AP pour **27** monuments et **10** objets (protégés et non protégés au titre des Monuments Historiques);

30 suivis de chantiers et ingénierie auprès des communes

La mise en œuvre d'un service opérationnel en archéologie dont les trois missions principales sont les opérations d'archéologie préventives, la médiation auprès de tous les publics, la conservation du patrimoine

Les ambitions du Département visent à :

- ◆ favoriser l'accès du patrimoine archéologique au plus large public, grâce, notamment, aux expositions temporaires et aux projets pédagogiques menés dans les collèges;
- ◆ accompagner le développement et l'aménagement des territoires et apporter des réponses opérationnelles en archéologie préventive, adaptées aux projets stratégiques départementaux et territoriaux ; la Maison de l'Archéologie réalise des diagnostics archéologiques et des fouilles préventives prescrits par l'État;
- ◆ conserver les objets archéologiques découverts dans le département au sein du centre de conservation et d'étude archéologiques, conventionné avec l'État. Cette structure accueille des étudiants et des chercheurs qui viennent consulter ce patrimoine unique.

Une politique mémorielle volontariste, associant étroitement l'ensemble des territoires, et pouvant s'appuyer sur des axes spécifiques annuels ou pluriannuels définis en fonction du calendrier des commémorations

Mais également la volonté de permettre à chacun de connaître la diversité et la richesse historique du Pas-de-Calais, répondre à la demande sociale d'information (familiale, citoyenne), partager avec tous les publics les fonds d'archives dont il est le dépositaire.

Les archives départementales cumulent les compétences d'un service administratif généraliste et celles d'un établissement culturel et scientifique.

Une politique patrimoniale volontariste

La restauration et la valorisation des biens culturels dans le cadre d'une politique patrimoniale volontariste : le patrimoine culturel est entendu comme un élément structurant des identités territoriales et comme un vecteur économique et touristique indéniable.

Les réussites citoyennes

Accompagner les collégiens dans leur parcours

Accroître l'accès à la culture et au sport et préserver notre histoire

Développer l'inclusion numérique auprès des habitants

Les chiffres clés de L'inclusion numérique

2 500 ordinateurs portables pour les collégiens.

50 000 chèques pass numériques (période 2021-2023).

Le THD des prévisions dépassées...

281 802 prises déployées dans les communes

144 033 prises raccordées chez l'habitant (51% de taux de raccordement)

427 583 heures d'insertion

17,5M€en investissement

3M€en fonctionnement.

La crise sanitaire a accéléré la dématérialisation des procédures des services publics. Cependant, cette digitalisation accrue pose la question de la fracture numérique et de la rupture d'égalité d'accès aux droits. Pour accompagner la population, qui en est éloignée, vers l'autonomie numérique, le Département s'est inscrit dans une stratégie globale d'inclusion numérique en s'appuyant sur la délibération « pour un numérique inclusif dans le Pas-de-Calais », adoptée en juillet 2020.

Prêt de matériel informatique aux collégiens et à leurs familles

Les confinements consécutifs ont profondément modifié les pratiques pédagogiques au sein des collèges, s'ouvrant de plus en plus au numérique. Cette situation renforce indéniablement les inégalités entre les enfants dont certains ne peuvent avoir accès à un ordinateur au domicile. Depuis 2020, le Département a donc fait le choix de prêter des ordinateurs aux collégiens afin d'assurer la continuité pédagogique et maintenir un lien entre les professeurs, les élèves et les parents. Cette initiative s'est poursuivie en 2021.

Accompagner les habitants dans l'acquisition de compétences numériques, le pass numérique !

En complément de l'action du Département en matière d'infrastructure, de réseaux et d'équipements, la collectivité s'est également engagée en 2021 dans la mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour les personnes les plus éloignées du numérique. Ce dispositif se matérialise par des carnets de plusieurs chèques d'une valeur faciale de 10€, conçus sur le modèle des titres-restaurants. Il permet d'accéder à des services d'accompagnement sur les compétences numériques essentielles.

2021 l'année du déploiement du THD en zone publique

Le Département du Pas-de-Calais est engagé depuis plusieurs années dans le Syndicat mixte La Fibre Numérique 59 62 pour le déploiement du très haut débit (THD), sur la zone d'initiative publique (zone peu peuplée où les opérateurs privés n'ont pas déployé la fibre) afin de garantir l'équité territoriale à l'égard des zones privées, elles, desservies par les opérateurs.

Le très haut débit permet aux usagers d'accéder au « triple play » (internet, télévision et téléphonie), et de bénéficier des nombreux usages numériques évolutifs : télétravail, télémédecine, démarches administratives, plateformes éducatives et culturelles, clic & collect, etc. Il permet de répondre à certaines actions identifiées dans le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP). La phase de construction du réseau THD sur la zone publique est désormais terminée, et laisse place à la phase d'exploitation pour une durée de 20 ans. L'ensemble des usagers en zone publique a donc la possibilité de souscrire une offre internet fibre auprès de 9 fournisseurs d'accès Internet.

Les réussites citoyennes

Accompagner les collégiens dans leur parcours
Accroître l'accès à la culture et au sport et préserver notre histoire
Favoriser l'économie sociale et solidaire

Développer l'inclusion numérique auprès des habitants



Remise d'ordinateur aux parents d'un collégien - Maison du Département Solidarités—Lens/Liévin

Formation à l'usage du numérique à la maison de quartier de Bully-Les-Mines— 7 /12/2021



Accompagnement d'un usager au cyberspace DIID
(crédit photo : Catherine Fluzin)

Les réalisations majeures

2000 ordinateurs portables à destination des collégiens et leurs familles

Ces ordinateurs ont été prêtés en 2021, aux familles de collégiens, identifiées par les services sociaux du Département et leurs partenaires et par les équipes éducatives des collèges. Un travail collaboratif entrepris entre les différents pôles du Département, avec l'appui des Maisons du Département Solidarités (MDS) et leurs partenaires, a été mené sur chacun des territoires.

Le pass numérique, de l'étude des besoins à leur satisfaction, une réussite collective !

Un diagnostic partagé a été réalisé au niveau départemental, afin d'identifier les lieux ressources et les partenaires, et proposer un accompagnement adapté et territorialisé dans le cadre du déploiement du pass numérique.

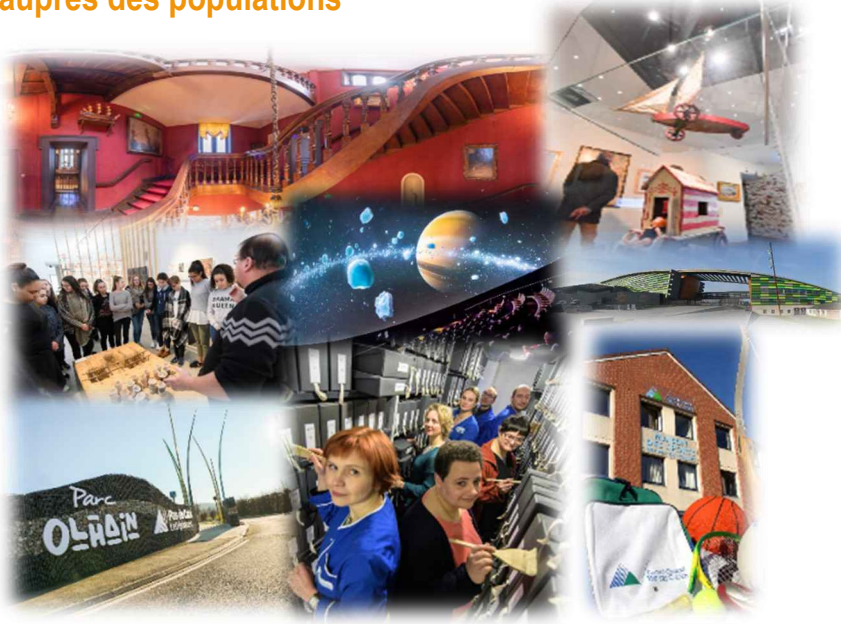
Remise de 400 chèques pass numériques

D'une valeur de 100€, ces chèques ont été remis aux bénéficiaires du RSA, pour suivre des parcours de formation numérique adaptés.

Accompagner les habitants vers l'autonomie ...

Un accompagnement de la population, dans le cadre de ses démarches administratives, sa recherche d'emploi (lutte contre l'illectronisme, point d'accès à internet et accompagnement), en salle de lecture et au sein du cyberspace a été parallèlement entrepris pour faire de ce projet une réussite.

Les réussites citoyennes au plus proche des habitants et des partenaires,
Des professionnels et des structures auprès des populations



Les femmes et les hommes du Pôle Réussites Citoyennes, dans la diversité des compétences et des métiers, réunis autour de valeurs communes, contribuent aux services publics de l'éducation, de la culture et du sport.

Sur leurs 140 lieux de travail, au premier rang desquels les collèges, chez les partenaires, au sein des médiathèques ou lors des manifestations sportives, culturelles, des spectacles, concerts, événements, expositions, ils sont dans la proximité avec l'usager voulue par les élus départementaux, ils créent chaque jour les conditions d'un épanouissement du citoyen et d'un mieux vivre ensemble.



L'année 2021, marquée par le contexte de crise sanitaire, se traduit par la volonté de maintenir les dispositifs auprès des usagers et partenaires, et d'engager des mesures de relance innovantes.

La citoyenneté au plus proche des territoires

- **Le territoire de l'Arrageois**
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois

Thématiques et territoires d'affectation des charges de mission PNC

Territoire (forme)

- Arrageois
- Artois
- ▲ Audomarois
- ▼ Boulonnais
- ✱ Calaisis
- ◆ Lens-Hénin
- ⊕ Montreuillois-Territoire

Thématique (couleur)

- Filiation
- Sport
- Culture

- Ministère Départemental
- Maison de l'Archéologie
- Direction de l'Éducation et des Collèges
- Direction des Affaires Culturelles
- Direction des Affaires Départementales
- Services des Archives Départementales
- Collège
- Territoire d'intervention de l'État
- État
- Commune



2021 ... Un engagement fort sur le patrimoine permet de valoriser la richesse du territoire.

Les réussites citoyennes

- **Le territoire de l'Arrageois**
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire de Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Les réalisations majeures

Opérations de fouilles préventives sur la base aérienne 103

Deux fouilles préventives ont été réalisées pour le compte de la communauté de communes Osartis-Marquion sur le site de l'ancienne base aérienne 103 à Épinoy. Sous le tarmac, les archéologues ont mis au jour des vestiges allant du mésolithique à la période gallo-romaine. Une ferme de l'âge du fer (-800 à -52) comprend un grand bâtiment d'habitation ainsi que des fours à pierres chauffées. L'occupation antique est quant à elle caractérisée par des bâtiments d'habitations, une nécropole du 4^e siècle très richement dotée ainsi qu'un bâtiment énigmatique construit avec des grandes dalles de grès. A la fin des fouilles, l'aménagement d'un grand parc logistique prometteur d'emploi pour le territoire a été démarré.

Une immersion dans le quotidien de nos ancêtres ... Habata

En 2021, malgré les conditions sanitaires complexes, près de 1100 visiteurs ont visité l'exposition « Habata, immersion virtuelle dans le quotidien de nos ancêtres », à la Maison de l'Archéologie.

Une saison culturelle et des expositions temporaires

Portrait des habitants de la ville de Croisilles par la compagnie HVDZ du 13 au 21 novembre: les artistes de la compagnie sont partis à la rencontre des habitants de la ville durant leur semaine de résidence pour collecter des récits et des vidéos qui ont constitué la matière principale du spectacle de restitution. Partenaires : ville de Croisilles, CCAS, EHPAD, associations, CAES, habitants, école primaire.

3 expositions temporaires, telle que l'exposition « histoire d'elles » au collège François Mitterrand d'Arras en octobre. Cette exposition a voyagé à travers le département, à la rencontre des collégiens. Elle leur a permis d'apprécier l'évolution du statut de la femme à travers les décennies et de se questionner sur l'égalité femme - homme, voire les inciter à de nouvelles remises en cause pour justement accéder à l'égalité entre les êtres humains.

Le soutien d'un membre de l'équipe olympique aux JO de TOKYO

Adrien BART est céiste, licencié à l'ASL canoë-kayak Grand Arras et membre de l'équipe olympique et paralympique. Il a participé aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2021. Il a terminé à la 4^{ème} place en finale du C1 1000 m. Ce club de canoë-kayak est également soutenu au travers d'un contrat de progrès; contrat qui développe de nombreuses actions citoyennes, en plus de former des grands champions : stages d'initiation pour les jeunes et notamment du public suivi par la Maison du Département Solidarité, des créneaux pour les femmes atteintes du cancer, l'organisation de la fête de l'eau en Val de Scarpe,...

Restaurer un patrimoine non-protégé, une mission du Département, au titre du plan d'intérêt départemental

En matière de patrimoine et de biens culturels, le Département renforce, notamment, l'accompagnement des actions de sauvegarde, de restauration et de valorisation du patrimoine architectural. Le patrimoine culturel constitue, en effet, un élément structurant des identités territoriales. A ce titre, l'intérieur de l'église Saint-Martin de Vis-en-Artois a fait l'objet d'une restauration.

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- **Le territoire de l'Artois**
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire de Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois

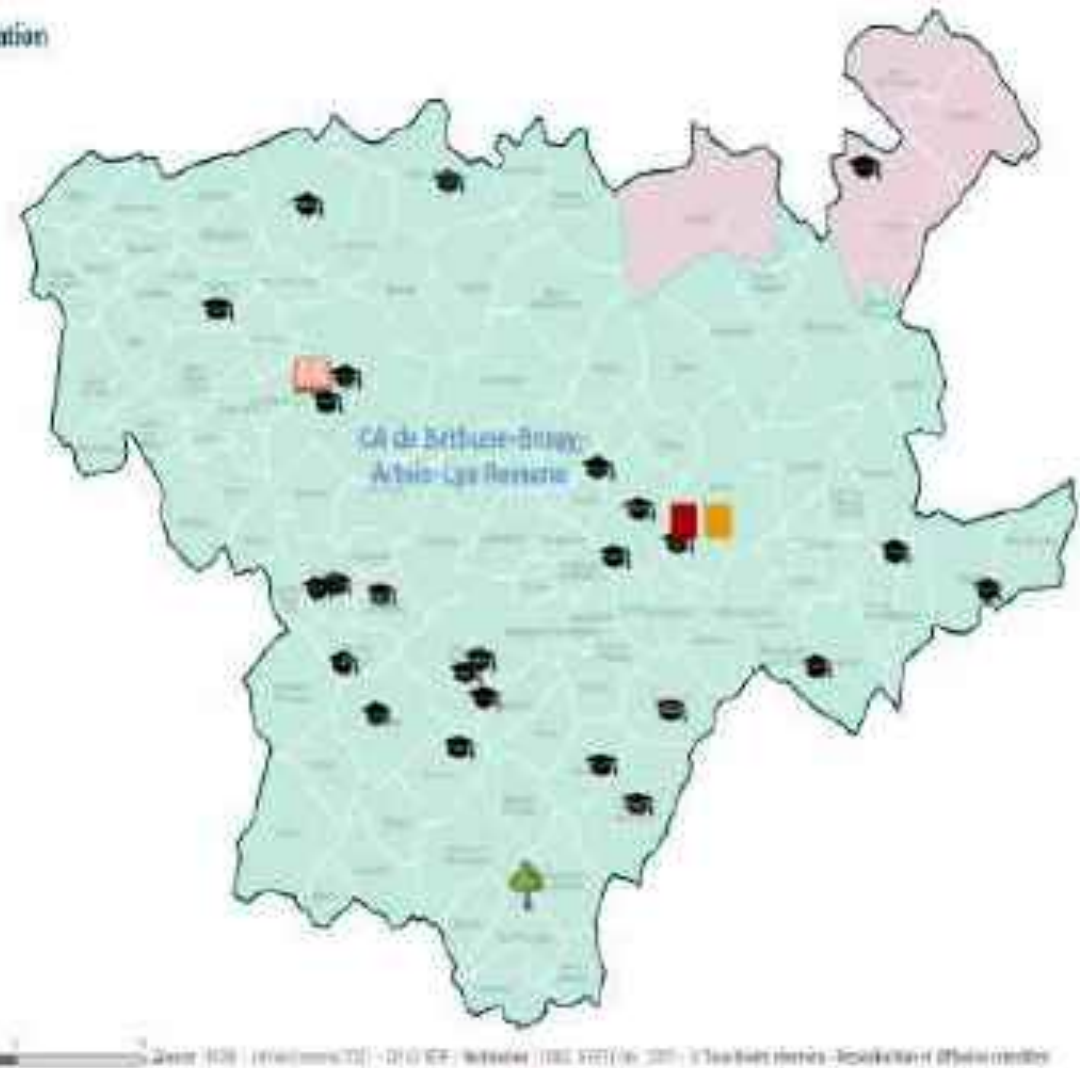
Thématiques et territoires d'affectation des charges de mission PRC

Territoire (forme)

- Arrageois
- Artois
- ▲ Audomarois
- ▼ Boulonnais
- ✦ Calaisis
- ◆ Lens-Hénin
- ✦ Montreuillois-Ternois

Thématique (couleur)

- Jeunesse
- Sport
- Culture
- Médiathèque Départementale
- Parc d'Orléans
- Collège
- Territoire d'intervention du département
- IFC
- Commune



2021 ...Territoire du bassin minier, le nombre de collégiens implique un engagement fort du Département. Les nombreux projets éducatifs, culturels et sportifs permettent à ces jeunes de favoriser leur émancipation et leur épanouissement.

Les réussites citoyennes

- Le territoire de l'Arrageois
- **Le territoire de l'Artois**
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire de Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Les réalisations majeures

Des spectacles pour apprendre et apprécier l'art sous un autre angle ...

Le Département a à cœur de sensibiliser les enfants à la culture et au spectacle vivant, dès le plus jeune âge. Il a conclu avec la direction régionale des affaires culturelles un contrat Département lecture itinérance afin, notamment, de développer l'action culturelle dans les médiathèques du territoire. Diverses opérations, ont ainsi été imaginées, dont une, autour de l'éveil artistique et culturel des tout-petits. Ce spectacle, dédié à la petite enfance est totalement en adéquation avec cette volonté de sensibilisation. Il se joue dans des lieux tels que des médiathèques, crèches ou écoles...et d'autres territoires, comme le Calaisis ou l'Arrageois. 4 ateliers et représentations du spectacle de danse *Papiers 1* de la cie « En lacets », à destination des assistantes maternelles et des enfants, se sont déroulés les 13 et 14 octobre et les 2 mercredis précédents, à Drouvin-le-Marais. Partenaires : relais petite enfance du Sivom du Béthunois.

Spectacle chorégraphique *métamorphose* (avec bord plateau, 6h d'atelier par collège, puis 2h de tournage, puis 1h de spectacle avec diffusion de la vidéo) en mai, juin et le 7 décembre avec 5 collèges de l'Artois (George Sand à Béthune, Albert Debayre à Beuvry, Camus et Signoret de Bruay-la-Buissière et Sévigné à Auchel). Dans le cadre de la saison culturelle départementale et du schéma des enseignements et pratiques artistiques du Département, le conservatoire communautaire de Béthune Bruay et l'école de danse d'Auchel se sont associés autour d'un projet commun et accueillent ensemble la master class proposée par le Centre Chorégraphique National. Avec ce projet, le Département croise les différents enjeux de sa politique en matière d'offre culturelle. Avant le spectacle, était projeté le film réalisé en juin avec des élèves des 5 collèges suite aux ateliers suivis avec le Ballet du Nord. Les 4 danseuses se sont prêtées au jeu du « bord plateau » afin de répondre aux questions de type : "est-ce dur de retenir la chorégraphie ?" "depuis quand faites-vous de la danse ?" "depuis quand vous connaissez-vous ? ... Partenaires : école de musique et de danse d'Auchel, Ciné-Théâtre d'Auchel, Cité des électriciens de Bruay-la-Buissière...

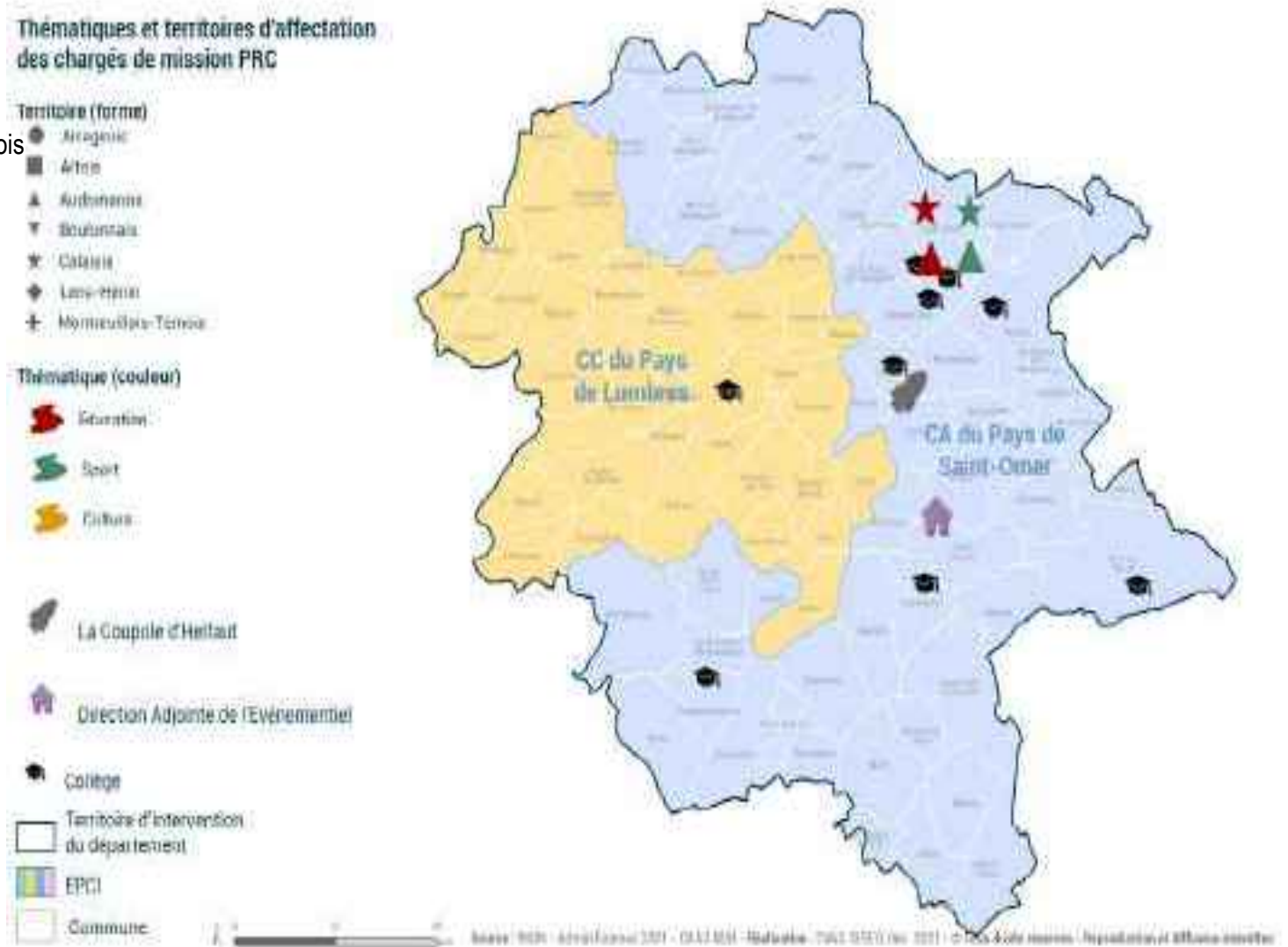
Atelier cuisine au collège Jean Moulin de Barlin, échanger, considérer l'autre, changer sa vision des choses, le tout en une « école ouverte » pleine de sens !

Le collège Jean Moulin de Barlin a organisé des journées « école ouverte » pendant les vacances scolaires d'automne. Divers ateliers ont été organisés dont l'atelier pâtisserie encadré par le chef de production et son équipe. C'est dans une bonne ambiance que les élèves ont pu réaliser des petits sablés sur le thème d'Halloween (avec le souci des détails) et apprécier de travailler avec « le » chef de production. Ainsi, ils ont pu voir l'envers du décor, les méthodes de confection, le matériel utilisé. Le respect, l'écoute des consignes, les échanges ont modifié la vision de nos jeunes cuisiniers en herbe sur les agents de restauration.

Cette initiative permet d'apprécier l'implication de nos chefs vis-à-vis des jeunes et ce moment de partage permettra, peut-être, d'assurer la relève.

La citoyenneté au plus proche des territoires

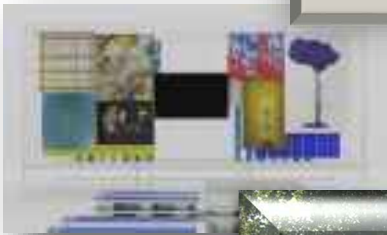
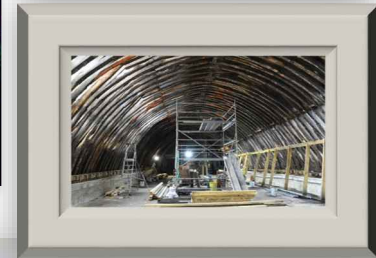
- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- **Le territoire de l'Audomarois**
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire de Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



2021 ... Les aides au développement culturel territorial traduisent la volonté forte du Département de favoriser l'accès à la culture pour tous. Les actions en archéologie préventive sont le signe d'un accompagnement important du Département pour le développement et l'aménagement du territoire.

Les réussites citoyennes

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- **Le territoire de l'Audomarois**
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire de Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Les réalisations majeures

Organisation de l'Urban Trail, des artistes tout au long du parcours ...

L'organisation technique et artistique du Pas-de-Calais UrbanTrail à Saint-Omer est portée par le Département avec, notamment, la réservation et l'accueil des 85 artistes pour des performances culturelles proposées tout au long des 10 km du parcours.

Une saison culturelle départementale pleinement ouverte aux collégiens !

Studio 13/16 du Centre Pompidou du 7 au 11 juin au collège de la Morinie à Saint-Omer.

Ateliers, rencontres, conférences. Installation du studio 13/16 durant une semaine (première installation hors Ile-de-France) permettant la découverte des œuvres du Centre Pompidou via le médium du jeu vidéo. Partenariat avec l'Espace 36.

Résidence d'artistes de la cie « In extremis » (Anne Conti, Marie Liagre, Cyril Viallon, Usmar) au sein du collège Albert Camus (Lumbres) du 29 mars au 2 avril : ateliers de pratique artistique (théâtre, théâtre d'objets, danse et musique) suivis d'une lecture musicale spécialement composée pour le projet (autour des peurs) avec tout le niveau 6^{ème} (7 classes).

Soutenir notre patrimoine protégé

Soutien à la restauration de la nef (couverture et charpente) de l'église Saint-Denis de Saint-Omer.

La journée d'intégration, dispositif historique du partenariat éducatif

Cette journée permet à l'ensemble des élèves du niveau 6^{ème} de chaque collège de bénéficier, au mois de septembre, d'une journée de cohésion autour d'activités sportives ou culturelles.

Afin d'étoffer cette journée d'intégration sur le territoire de l'Audomarois, une proposition a été faite aux collèges en septembre 2021 : l'intervention de la Maison des Ados du littoral sur la pause déjeuner, afin de faire connaître la structure pleinement dédiée aux adolescents et à leur famille, à leur écoute, à leurs problématiques dont les répercussions peuvent affecter le milieu scolaire.

C'est donc, dans ce contexte que trois agents de la Maison des Ados sont intervenus sur une dizaine de journées, durant 30 minutes, devant plus de 650 collégiens. Grâce à un quizz ludique, ils ont pu discuter avec les élèves, leur expliquer leurs missions et leur transmettre le message selon lequel, à la moindre difficulté, ils n'étaient pas seuls. Les bénéficiaires de cette intervention se sont vite fait ressentir puisque la Maison des Ados du littoral a accueilli beaucoup plus de collégiens sur la même période (septembre 2021/décembre 2021) que les années précédentes. Les professeurs présents durant les journées d'intégration ont également apprécié la démarche, puisqu'ils savent désormais vers qui se tourner lorsqu'ils se retrouvent face à des élèves en difficulté.

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- **Le territoire du Boulonnais**
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire de Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois

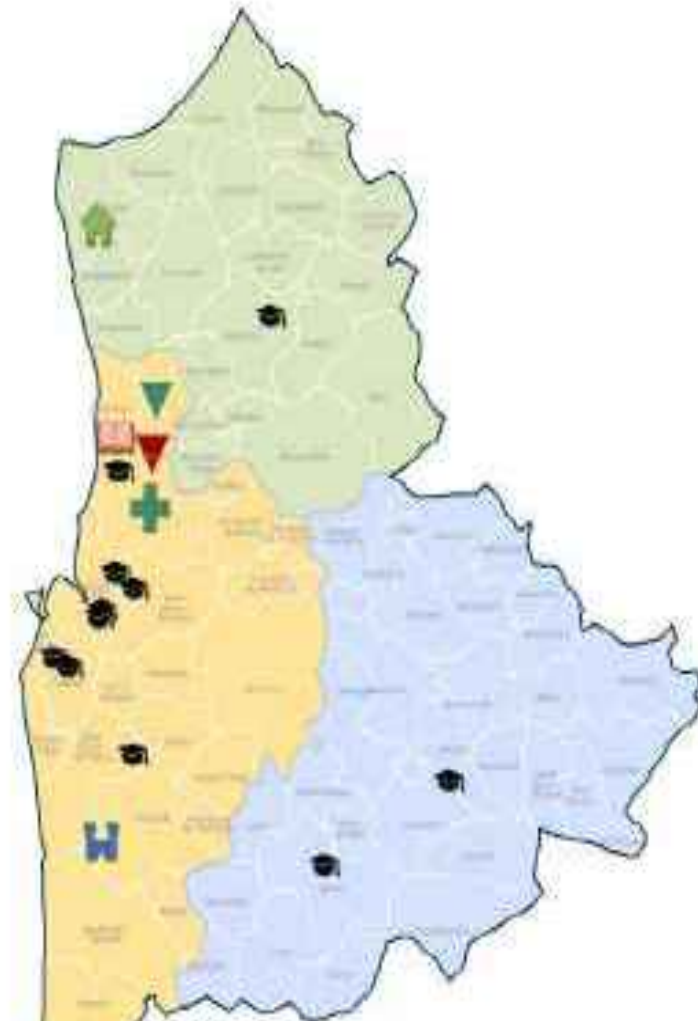
Thématiques et territoires d'affectation des charges de mission PRC

Territoires (forme)

- Arrageois
- Artois
- ▲ Audomarois
- ▼ Boulonnais
- ★ Calaisis
- ◆ Lens-Hénin
- ⊕ Montreuillois-Ternois

Thématique (couleur)

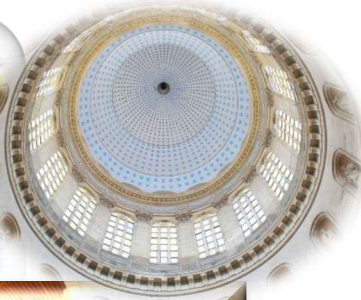
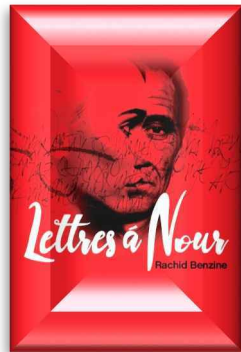
- Éducation
- Sport
- Culture
- Médiathèque Départementale
- Maison du Site des Drezz-Caps
- Château d'Hordelet
- Collège
- Territoire d'intervention du département
- EPIC
- Commune



2021 ... Au plus proche des préoccupations des habitants du territoire du Boulonnais, les actions du Département ont notamment porté sur la sensibilisation des collégiens aux changements climatiques, réunissant ainsi acteurs de l'éducation, de la culture, du monde scientifique,...

Les réussites citoyennes

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- **Le territoire du Boulonnais**
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire de Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Les réalisations majeures

Une saison culturelle au château d'Hardelot et sur le territoire

Intervention sur 36 spectacles de la saison culturelle départementale avec un appui technique et logistique comme par exemple sur le spectacle « Lettres à Nour » au collège de Saint-Etienne-au-Mont le 12 janvier.

- ◆ Lettres à Nour, une expérience émouvante pour quelques collégiens du Boulonnais.
Ce spectacle évoque des problématiques cruciales de nos sociétés contemporaines (obscurantismes, radicalisation, embrigadement, etc.) et permet d'aborder, avec des adolescents, ces sujets parfois méconnus à un âge où ils peuvent facilement être influencés.

Lettres à Nour est un spectacle qui permet d'aborder d'une manière unique les programmes scolaires (terrorisme, géopolitique internationale, le style épistolaire) en ayant un éclairage complémentaire sur ces sujets. Il s'agit avant tout d'une œuvre bouleversante, laquelle, suivie d'un échange avec les collégiens, enrichit les points de vue de chacun, soulevant émotions et interrogations.

- ◆ Château d'Hardelot : Adaptation aux normes sanitaires liées à la COVID pour l'accueil du public sur les programmations en plein air, dans les différents espaces et dans le théâtre sur l'ensemble de la programmation et notamment pour le Summertime qui a rempli pleinement ses objectifs de donner une programmation grand public accessible à tous.
- ◆ 2 représentations du spectacle *la nuit des rois de carton*.

Adaptation de la *Nuit des rois* de Shakespeare, par la cie « l'Hyperbole à 3 Poils », impliquant 6 comédiens amateurs du territoire du 30 octobre et 26 novembre, à la salle des fêtes de Beuvrequen et à la salle Raymond Dufour de Desvres. Partenaires : communauté de communes de la Terre des 2 Caps, festival des semaines théâtrales (en bonnes compagnies), médiathèque de Desvres.

Restauration du patrimoine architectural protégé

Depuis 160 ans, la basilique Notre-Dame domine la ville de Boulogne-sur-Mer de son dôme vertigineux. Le Département a soutenu la restauration du dôme et des fresques.

Le changement climatique et ses conséquences sont une préoccupation mondiale

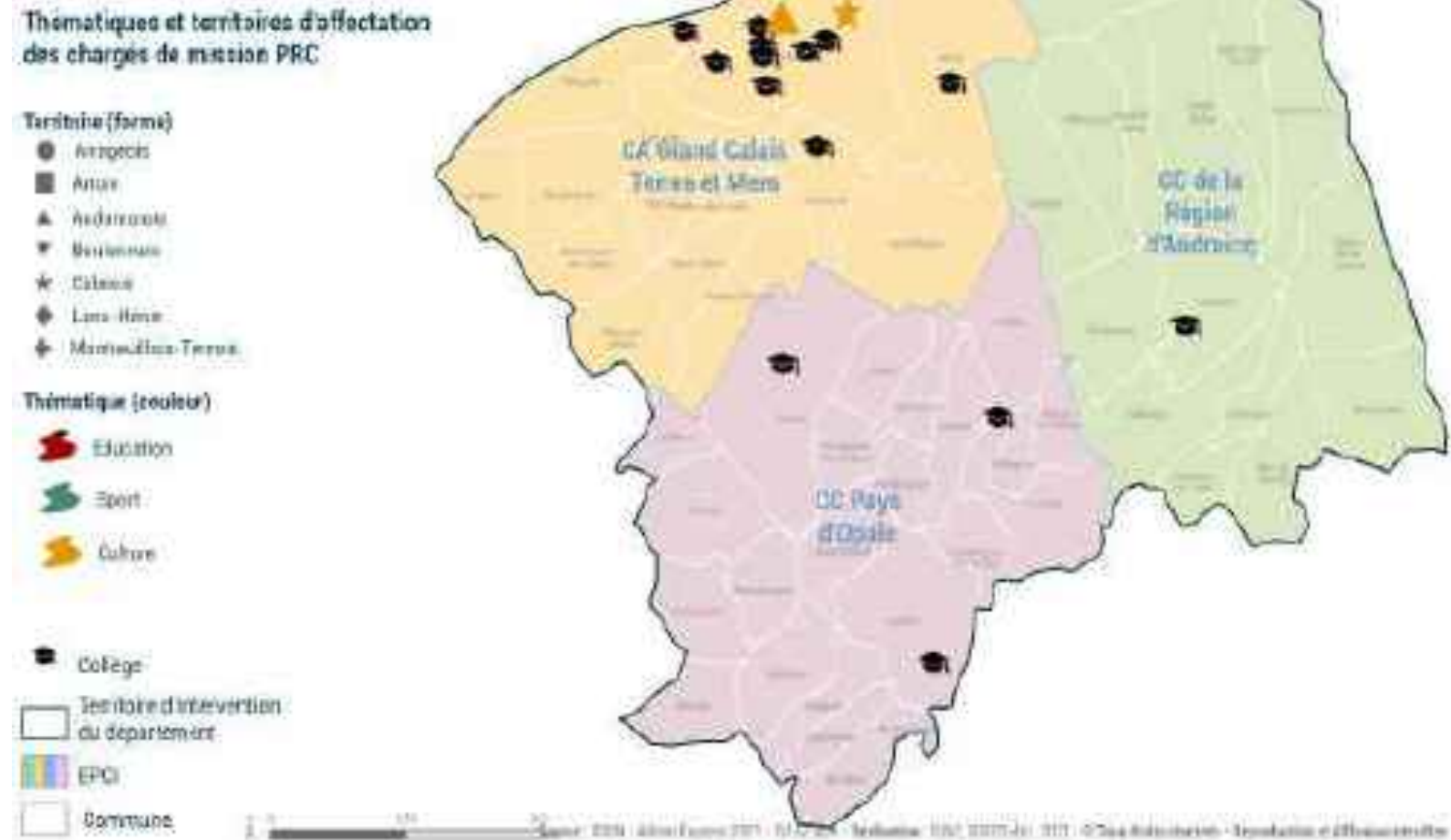
Comment, à l'échelle d'un territoire et grâce à des visites, des actions de sensibilisation scientifiques et artistiques et des recherches, pouvons-nous amener les futures générations à s'emparer de cette problématique ? Voici la question posée aux collégiens du territoire.

Dans le département du Pas-de-Calais, et plus particulièrement le Boulonnais, un partenaire connu et reconnu, Nausicaa, travaille depuis plusieurs années à la sensibilisation, aux conséquences de ce phénomène sur les écosystèmes et propose des pistes pour agir.

Durant l'année scolaire 2020-2021, le centre national de la mer a fêté ses 30 ans et a proposé aux collégiens et à ses visiteurs une nouvelle exposition immersive sur cette thématique intitulée : « dans l'œil du climat ».

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- **Le territoire du Calaisis**
- Le territoire de Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



2021 ... Afin de soutenir l'action des collectivités du Pas-de-Calais en faveur de la préservation de leur patrimoine archivistique, le Département a mis en place en 2020 un dispositif d'aide financière à la restauration des archives communales. Huit projets ont été déposés en 2021, dont un majeur sur le territoire.

Les réussites citoyennes

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- **Le territoire du Calaisis**
- Le territoire de Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Les réalisations majeures

Organisation artistique des spectacles dans le cadre des « semaines bleues »

Cette semaine est au cœur de tous les territoires du Pas-de-Calais, avec une escale dans le Calaisis, à Coulogne, le 21 octobre dernier. Sur l'ensemble de la tournée dans le Pas-de-Calais, 1996 personnes ont pu assister au spectacle, dans le respect des normes sanitaires en vigueur du moment.

Une saison culturelle départementale à destination de la petite enfance

Projet petite enfance, en partenariat avec la communauté de communes de la région d'Audruicq dans le cadre du contrat départemental lecture itinérance (Département / DRAC), les 12 et 25 octobre dans les salles des fêtes d'Audruicq et de Sainte-Marie-Kercque.

Quatre représentations (*A nos peaux sauvages* de la cie « Rosa Bonheur » et *Papier.1* de la cie « En lacets ») à destination du très jeune public sur un territoire sur lequel il existe peu d'offre de diffusion à destination de ce public. Partenaires : communauté de communes de la Région d'Audruicq, médiathèque, relais petite enfance...

Trois classes orchestre ont vu le jour dans les collèges

Depuis 2 ans maintenant, une cité éducative a vu le jour sur le territoire du Calaisis. Ce dispositif national vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire en fédérant les différents acteurs des territoires concernés. Ici, les collèges Vadez, Martin Luther-King et Vauban forment une cité éducative et mettent en place des actions pour accompagner leurs jeunes, dans, et en dehors de l'établissement.

C'est dans ce contexte que trois classes orchestre ont vu le jour, afin d'amener les jeunes vers l'excellence, via des activités dites « non scolaires ». Le Département a souhaité prendre part au projet en accompagnant ces trois classes orchestres dans le cadre de sa saison culturelle départementale. La Clef des chants, compagnie professionnelle de chant lyrique, est intervenue auprès des trois classes orchestre pendant 3h sous format d'ateliers afin de créer une « ambiance musicale » avec les élèves mobilisant les différents types d'instruments. Suite à ces trois heures d'ateliers, un « opéra minute » (spectacle prenant la forme d'un mini opéra) a eu lieu dans chaque collège pour l'ensemble d'un niveau et les élèves de la classe orchestre ont pu présenter leur travail réalisé en ateliers devant leurs camarades.

Ce projet a donc valorisé les élèves de ces nouvelles classes orchestre, a créé un nouveau réseau entre les 3 professeurs référents, a permis à un niveau de bénéficier d'un spectacle. Enfin, le Département a su accompagner, dans le cadre de ses politiques de droit commun, une initiative nationale.

Aide à la restauration d'archives - Archives municipales de Calais

Restauration d'une collection de 387 affiches de la période 1939-1945 pour permettre leur numérisation à des fins de valorisation. Les affiches, dont la sélection a été effectuée par un stagiaire du master en archivistique de l'université de Lille, sont issues des fonds des archives municipales, de la médiathèque et du musée Mémoire 39-45.

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- **Le territoire de Lens-Hénin**
- Le territoire du Montreuillois - Ternois

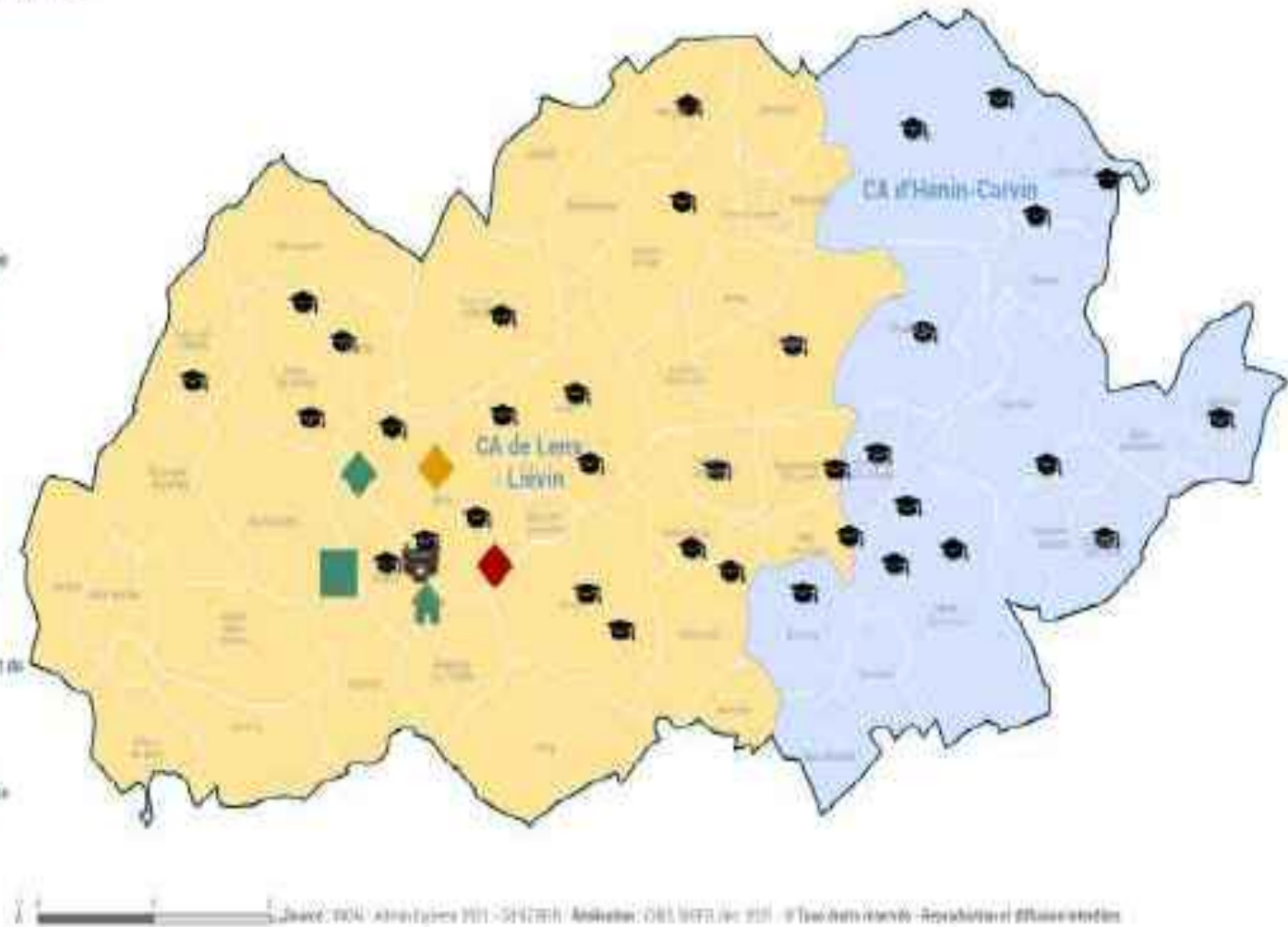
Thématiques et territoires d'affectation des charges de mission PRC

Territoire (forme)

- Arrageois
- Artois
- ▲ Audomarois
- ▼ Boulonnais
- ✱ Calaisis
- ◆ Lens-Hénin
- ✦ Montreuillois-Ternois

Thématique (couleur)

- Education
- Sport
- Culture
- Maison des Quatre
- Anna Stankiewicz de Lens
- Collège
- Territoire d'intervention du département
- EPCI
- Intercommunalité



2021 ... Distribution de masques et d'ordinateurs portables à destination des collégiens du Pas-de-Calais. Sur l'ensemble du département, 1245 ordinateurs, notamment sur le territoire de Lens-Hénin, ce qui a permis aux collégiens de rester connectés à leur établissement scolaire pendant la pandémie.

Les réussites citoyennes

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- **Le territoire de Lens-Hénin**
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Les réalisations majeures

Projet transgénérationnel autour de la création d'une capsule temporelle

En lien avec l'exposition « *Futur antérieur, trésors archéologiques du 21^{ème} siècle après J.-C.* » présentée à la Maison de l'Archéologie, les médiateurs ont proposé à des résidents d'Ephad et des jeunes de réfléchir aux traces que nous laisserons et aux objets représentatifs de notre société. Ainsi, l'EHPAD Résidence de France, Beuvry, a mené la réflexion avec les CM2 de l'école de Beuvry et l'EHPAD Centre Montgré, Lens avec les lycéens de Saint-Paul. Le projet a été finalisé avec l'enterrement de la capsule temporelle dans le jardin de la Maison de l'Archéologie.

Une saison culturelle départementale pour les enfants !

Projet Corpus P.I.E.D. du 25 au 29 octobre, découverte de l'univers de la compagnie « La Ruse », avec temps de présence d'une semaine dans la maison des enfants de Oignies avec ateliers, stands autour de la danse et du jeu de société PIED, ateliers d'écritures et mini concert. 2 représentations du spectacle P.I.E.D. avec bord plateau participatif pour 100 enfants en tout.

Des projets culturels pour offrir aux ados la réflexion sur des sujets de société

Suite à des discussions avec les principaux de différents collèges sur les thématiques de société importantes qu'ils souhaiteraient aborder, les chargés de mission éducation et culture ont choisi de proposer un projet qui a permis, par le biais d'un média artistique, le spectacle « Jo & Léo » de la compagnie « LA CAVALE », de soulever les questions relatives à l'adolescence, la différence, l'altérité, le rapport homme/femme, l'amour et l'identité.

Ce projet a été réalisé en partenariat avec le centre culturel Jean Ferrat d'Avion, et s'est déroulé en trois temps :

- 1 – un temps de médiation en amont du spectacle par le biais d'une forme courte impromptue : 30 minutes in situ dans les classes par les 2 comédiennes, en complicité avec les enseignants. Un impromptu. L'idée est que le théâtre surgisse à un moment donné alors que les élèves ne sont pas informés;
- 2 – le temps de la représentation du spectacle Jo et Léo dans les collèges (en période covid) et au centre culturel Jean Ferrat. « Parfois on entend des choses difficiles et on manque de mots sur le coup. On ne sait pas toujours quoi opposer à la violence », Jo & Léo est une réponse. C'est un spectacle sur l'adolescence. Celle qu'on a perdue ou celle que l'on vit. Ce moment où l'on commence à dessiner les contours de ce que l'on souhaite être, à tout prix. Où l'on fait des rencontres qui changent des vies. Jo & Léo est un diptyque. Il se présente sous deux formes et vient questionner la place du théâtre dans notre vie et notre société;
- 3 – des ateliers d'écriture dans les collèges en aval du spectacle : les comédiennes sont revenues dans les collèges pour 4 groupes de collégiens autour d'ateliers d'écriture sur les thématiques abordées dans le spectacle.

Ainsi, 18 impromptus, 8 représentations et 4 ateliers d'écritures, 1 représentation et 1 débat tout public à Avion. Partenaires : collèges Rousseau et Langevin d'Avion, Jean de Saint-Aubert de Libercourt et Paul Duez de Leforest, centre culturel Jean Ferrat d'Avion.

Développer les bibliothèques et la lecture publique dans les territoires !

Le Département a accompagné en investissement le projet de bibliothèque de Libercourt qui regroupe un pôle consultation, une artothèque et une ludothèque, un espace numérique dans lequel est prévu un FABLAB, un pôle « musical » (auditorium), des locaux administratifs.

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire de Lens-Hénin
- **Le territoire du Montreuillois -Ternois**

Thématiques et territoires d'affectation des chargés de mission PDC

Territoires (forme)

- Arrageois
- Artois
- ▲ Audomarois
- ▼ Boulonnais
- ▲ Calaisis
- Lens-Hénin
- ✚ Montreuillois-Ternois

Thématique (couleur)

- Education
- Nat
- Culture
- Port d'Étiapes

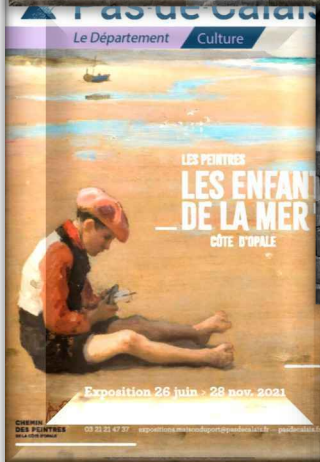
- Cellège
- Territoire d'intervention de département
- EPO
- Commune



2021 ... Un fort investissement du Département pour permettre au territoire de disposer d'équipements sportifs de proximité et de valoriser son patrimoine culturel.

Les réussites citoyennes

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire de Lens-Hénin
- **Le territoire du Montreuillois -Ternois**



Les réalisations majeures

La maison de l'archéologie accompagne les projets

Le Département a accompagné la CC2BM pour le projet de construction de digues retro-littorale. Un diagnostic archéologique a été conduit.

Exposition « les enfants de la mer : les peintres de la côte d'Opale »

Dès la fin du XIX^e siècle, les artistes brossent la vie des habitants du littoral de la Côte d'Opale. Une attention toute particulière est portée sur le quotidien des enfants : jeux de plage, joie des baignades et instants de repos après une journée de labeur ravissent leurs œuvres, souvent évoquées dans un cadre naturel. Mais les peintres représentent également les enfants au travail, parfois très jeunes, participant avec leurs parents aux activités liées à la pêche.

Des œuvres intimistes qui dévoilent le quotidien des enfants de la mer.

Les 73 œuvres présentées sont issues des collections départementales, des musées de la région Hauts-de-France et de collections privées.

4 105 visiteurs ont bénéficié de cette exposition départementale et ont pu prolonger leur visite sur le port départemental afin de découvrir une étape de l'exposition parcours extérieur « *chemin des peintres de la Côte d'Opale* ». Maison du port départemental d'Étaples du 26 juin au 28 novembre.

Partenariat avec l'institut pour la photographie et le collège Jacques Brel de Fruges entre octobre 2021 et mai 2022

Les internes du collège ont organisé l'exposition de photographies issues de la série *Odyssees et Horizons* de Cédric Gerbehaye au sein du collège. Il ont également bénéficié d'une visite du lieu, à Lille, d'interventions et d'accompagnement du photographe et de l'institut pour la photo pour la mise en œuvre, la sensibilisation à l'image, à la lecture d'image et aux métiers, et d'ateliers de pratique.

Le saviez-vous? En 2021, la direction de l'évènementiel a « piloté » le car podium logoté aux couleurs du Département sur 18 événements. Il s'est notamment arrêté sur le territoire du Montreuillois -Ternois à l'occasion du rallye du Touquet du 27 au 29 mai et du beach cross de Berck les 16 et 17 octobre.



LES SOLIDARITES TERRITORIALES

Amenager au quotidien les espaces de vie

- 72 Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
- 74 Aménager le territoire et préserver l'environnement
- 76 Optimiser la gestion du patrimoine départemental
- 78 Grand Site de France Les Deux Caps
- 10 La Laboratoire Départemental d'Analyses

Servir les populations des territoires

- 82 Cartographie des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial
- 63 Les MDADT dans les territoires

Nourir des partenariats et développer de grands projets

- 88 Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations
- 101 Le canal Seine-Nord-Europe
- 103 Favoriser l'économie sociale et solidaire
- 105 Des EPOA partenaires de l'institution

Le Département est un acteur majeur de l'aménagement du territoire. Il assure la mobilité de tous en entretenant un réseau routier de plus de 5 000 km. Il contribue à préserver l'environnement en condensant des politiques volontaristes dans le domaine. Le Département entretient un parc immobilier de près d'1 million de m² pour offrir des conditions d'accueil de qualité aux collégiens, usagers et agents.

Acteur engagé auprès des territoires, le Département dispose de 7 Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT). C'est ainsi l'ensemble du département qui est maillé par ses structures et leurs Centres d'Entretien Routiers (CER), dont les agents assurent la sécurité de tous.

Le Grand Site de France Les Deux Caps, comme le port d'Espéras et la Maison du port, constituent des valeurs clés de l'attractivité du territoire. Le Laboratoire Départemental d'Analyses, par sa qualification et son expertise est au service des populations. Il est un acteur de la vie économique du Pas-de-Calais.

Le Département est enfin un véritable partenaire pour accroître les services aux populations. Des contrats à passer avec les intercommunalités, les communes, les associations, aux partenariats avec l'Europe, au titre de l'économie Sociale et Solidaire ou les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA), en passant par le Canal Seine Nord, le Département négocie au mieux les intérêts des habitants des territoires.

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier

Aménager le territoire et préserver l'environnement

Optimiser la gestion du patrimoine départemental

Grand Site de France Les Deux Caps

Le Laboratoire Départemental d'Analyses

Les chiffres clés de la mobilité et du réseau routier :

- ◆ Gestion patrimoniale sur l'ensemble du réseau routier départemental : **41 M€**, dont :
 - chaussées : 32,2 M€;
 - ouvrages d'art : 4,5 M€;
 - équipement de la route : 4,3 M€
- ◆ Investissements pour la modernisation et la sécurisation du réseau routier : **16,1 M€**, dont :
 - voirie : 11 M€;
 - mobilité : 5,1 M€
- ◆ Réalisation en régie **d'1,4 millions de m²** d'enduits superficiels d'usure
- ◆ Renouvellement du matériel de la régie routière : **2,5 M€**
- ◆ Veille qualifiée : **1961 appels** reçus pour des interventions d'urgence sur le réseau (accidents, coulées de boue...)

Développer les mobilités pour favoriser les déplacements de tous les habitants et visiteurs

En 2021, le Département a maintenu son action au service des usagers de la route et contribué au développement de toutes les formes de mobilités pour favoriser les déplacements des habitants et visiteurs du Département.

Un service assuré 7j/7 et 24h/24

En matière d'exploitation de la route et en partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours et les forces de l'ordre, les équipes du Département ont contribué à assurer un réseau routier circulaire 7j/7 et 24h/24.

Développer les voies de circulation douces et la mobilité au quotidien

Le Département a encore renforcé son action au sein du développement des mobilités alternatives à la voiture, en assurant la mise en œuvre de plus de 30 km de nouvelles voies douces aux cyclistes, avec une volonté de développer la mobilité du quotidien.

Aménager des aires de co-voiturage

L'effort en matière d'accompagnement des partenaires pour la réalisation de nouvelles aires de co-voiturage a également été maintenu.

Améliorer le cadre de vie des riverains

Le Département a contribué à l'aménagement et la sécurisation de ses 6 000 km de routes en aménageant plusieurs carrefours préalablement identifiés, en poursuivant la réalisation d'opérations routières visant à améliorer le cadre de vie des riverains : déviation de Courrières (travaux en cours), déviation ouest d'Aire-sur-la-Lys (études/procédures), déviation de Samer (études/procédures), déviation de Tilloy-les-Mofflaines (études/procédures), déviation de Divion/Ourton (études/procédures).

Les solidarités territoriales

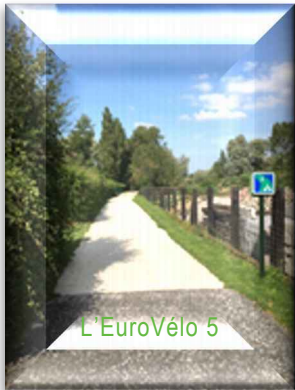
Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier

Aménager le territoire et préserver l'environnement

Optimiser la gestion du patrimoine départemental

Grand Site de France Les Deux Caps

Le Laboratoire Départemental d'Analyses



L'EuroVélo 5



Pont (bow string) Courrières



Giratoire de Saint-Etienne-au-Mont



L'EuroVélo 4 - Wimereux

Les réalisations majeures

Sécuriser et fluidifier le trafic par des aménagements de voirie

- ◆ Poursuite du contournement de Courrières avec la construction du pont (bow string) sur la Souchez
- ◆ Sécurisation de plusieurs carrefours :
 - aménagement d'un carrefour giratoire à Saint-Etienne-Au-Mont en entrée sud de l'agglomération boulonnaise ;
 - création de 2 giratoires sur la RD 939 à Bailleul-aux-Cornailles et au niveau de l'échangeur de l'A 26 à Marquion.

Porter l'accent sur les mobilités douces et le co-voiturage pour les usagers

- ◆ Mise en œuvre de 31 km de nouveaux itinéraires cyclables :
 - 17 km sur la vélomaritime (EuroVélo 4) avec notamment la réalisation du Pont-à-Cailloux et le démarrage de la voie douce entre Wimereux et Ambleteuse sur un linéaire de 1,5 km en site propre;
 - 14 km sur l'EuroVélo 5 avec des sections entre le parc d'Olhain et Houdain.
- ◆ Ouverture de 5 aires de covoiturage (aire de la zone d'activités Dainville, aire d'Étaples/Le Touquet, extension de l'aire de covoiturage de Lillers, aire de Saint-Pol-sur-Ternoise sud et aire et parking relais d'Arras-Churchill et Arras-dojo) représentant 1855 places.
- ◆ Résorption des points noirs en mode doux : reconstruction du passage souterrain sous la RD 945 à Beuvry.

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier

Aménager le territoire et préserver l'environnement

Optimiser la gestion du patrimoine départemental

Grand Site de France Les Deux Caps

Le Laboratoire Départemental d'Analyses

Les chiffres clés de l'aménagement du territoire :

BP 2021: 33,19 M€ - Invest: 20,73 M€ - Fonct :12,46 M€

Fonds pêche - Subventions : **156 501 €**

FARDA - Subv:**7,81 M€** - Travaux : **40,32 M€**

Fonds alimentation durable - Subv : **227 549 €** pour **1,1 M€** de travaux

AAPIT : Subv : **278 576 €** - travaux :**1,53 M€**

Espaces naturels sensibles (ENS) : Surface acquise en 2021 → **3,57 ha** - **1 825 ha** de propriété départementale - **6 355 ha** gérés

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) - Travaux : **272 032 €** pour 3 055 kms.

Subventions aux partenariats :**1,23 M€**

Schéma durable de la route (SDR) - Travaux :

218 000 € pour améliorer la transparence écologique des routes.

Assistance technique réglementaire : **183 interventions** :

→ 22 % pour la ressource en eau potable

→ 78% pour l'assainissement

Tourisme : **7** dossiers traités, avec convention de partenariat pluriannuelle.

Urbanisme : **47** dossiers suivis + 10 dossiers de projets éoliens traités.

Aménagement foncier lié au Canal Seine-Nord Europe (**4 lots, 45 communes et 23 400 hectares**).

Aménagement foncier haute qualité environnementale (HQE): **9 opérations, sur 24 communes** en cours

Sensibiliser, informer les usagers par des animations de partenariat

Animation des partenariats (EDEN 62, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, centre régional de phytosociologie, fédérations de chasse et de pêche, centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE), association de gestion des bois Durieux...) dans le cadre des politiques réglementaires du Département en matière d'aménagement foncier, d'espaces naturels périurbains, de réglementation de boisement, d'espaces naturels sensibles et de randonnée (suivi et évolution du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)) qui permettent d'offrir aux usagers des actions de sensibilisation, d'animations et de contribuer aux connaissances faune/flore.

Développement durable, agriculture, pêche, et tourisme, autant de politiques volontaristes déployées

Pilotage des actions volontaristes et des politiques internes à la collectivité en faveur du développement durable (rapport annuel en matière de développement durable, plan climat air énergie, actions de préservation des pollinisateurs, déclinaison départementale du PPA) et mise en œuvre de partenariats associés : centre ressource du développement durable (Cerdd), association de surveillance de la qualité de l'air (ATMO*), etc. Pilotage des politiques volontaristes connexes aux solidarités territoriales (agriculture, pêche, tourisme et développement local).

La démarche « alimentation durable » pour offrir aux populations « le meilleur produit, au plus près »

Coordination et appui technique de la démarche alimentation durable « Le meilleur produit au plus près », avec un soutien aux collectivités, restaurations collectives (dont les collèges), agriculteurs, etc. Cette année marque la première programmation de cette démarche.

Aider les communes en matière d'assainissement, de protection de la ressource en eau et d'enjeu environnemental

Développement de l'assistance technique réglementaire (ATR*) « assainissement » et « protection de la ressource en eau », à destination de 32 collectivités.

Appui technique (expertise) et animation de réseau auprès des services départementaux en matière de stratégie globale de développement durable, eau, érosion/inondation, défense incendie, déchets, alimentation durable, climat, air, aménagement et développement des territoires ruraux, boisement, écologie, randonnée.

Déploiement des actions du schéma durable de la route (SDR), permettant l'intégration de l'enjeu environnemental dans l'aménagement et la gestion des routes.

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier

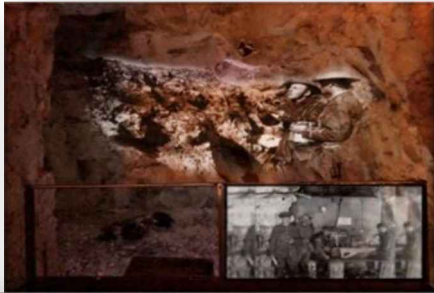
Aménager le territoire et préserver l'environnement

Optimiser la gestion du patrimoine départemental

Grand Site de France Les Deux Caps

Le Laboratoire Départemental d'Analyses

Carrière Wellington



Marais du Romelaëre



Signalétique GRP sites de mémoire



Renforcement des berges
Calaisis



Maréis

Les réalisations majeures

Aménager les ouvrages et sensibiliser les élus et collégiens au climat

- ◆ Aménagement d'un ouvrage (Créquy) pour le rétablissement de la libre circulation piscicole sur la Créquoise, ainsi que la réalisation des premiers travaux de renforcement de berges dans le cadre du schéma durable de la route (SDR);
- ◆ Sensibilisation des élus départementaux et de collégiens du Ternois (6 ateliers, 55 collégiens) au climat, avec la parution du feuillet climat départemental, réalisé par le CERDD;
- ◆ Réalisation de la signalétique de l'itinéraire de grande randonnée de pays (GRP) des sites de mémoire;
- ◆ Poursuite de l'opération d'aménagement foncier lié au CSNE Canal Seine-Nord-Europe ;
- ◆ Acquisition d'1,5 ha sur la réserve du Romelaëre.

Aider les professionnels du tourisme

Aide au financement pour des projets d'hébergements touristiques et d'innovation touristiques :

- ◆ aux camping municipaux de Plouvain et d'Audresselles;
- ◆ Maréis → Développement d'une plateforme de vente en ligne/Carrière Wellington → Rénovation de la scénographie.

Mise en œuvre de nouveaux partenariats avec des associations comme ADOPTA, SOLAAL, etc.

Soutenir l'alimentation durable et les producteurs locaux

Instruction de 4 dossiers au titre de l'appel à projets de la filière halieutique.

Mise en œuvre du fonds alimentation durable. Première programmation du fond dédié au financement de projets en faveur de l'alimentation durable

Mise en place des ateliers cuisine « protéines végétales » avec Aprobio pour les chefs de cuisine des collèges.

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
Aménager le territoire et préserver l'environnement

Optimiser la gestion du patrimoine départemental

Grand Site de France Les Deux Caps
Le Laboratoire Départemental d'Analyses

Les chiffres clés de la gestion patrimoniale :

1,2 million d'€ de surface de plancher

59.6 M€ de crédits d'investissement

24 opérations PPI* collèges

17 opérations PPI* bâtiments

2.7 M€ dépensés pour l'énergie dans les bâtiments départementaux

6.3 M€ dépensés pour l'énergie dans les collèges

567 000 € de dépenses de loyers

866 000 € de recettes de loyers

559 000 € de recettes en subventions FEDER**, revente d'électricité et CEE***

48 000 € de revente de patrimoine

* - PPI - Plan Pluriannuel d'Investissement

** - FEDER - Fonds Européens de Développement Régional

*** - CEE - Certificats d'Economies d'Energie

Une stratégie patrimoniale réfléchie pour maintenir les investissements et optimiser les dépenses

Le renouvellement du patrimoine est une finalité, avec, notamment, la disparition progressive des collèges métalliques et la gestion du vieillissement des structures. L'objectif de la gestion patrimoniale est d'améliorer la qualité de l'accueil des usagers mais également le cadre de vie des agents.

Cet objectif passe par une offre d'équipements de proximité pour optimiser le service rendu. Lorsque le Département construit les Maisons du Département Solidarités, les Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial ou encore les Centres d'Entretien Routiers, c'est en privilégiant la proximité à l'utilisateur, aux zones d'intervention, pour assurer la réactivité des équipes.

Par ailleurs, le Département investit dans les équipements et réalise des bâtiments neufs, à haute performance énergétique. La pose de panneaux photovoltaïques, l'installation de dispositifs (EnR : énergie renouvelable) contribuent à une gestion environnementale et financière des deniers publics exemplaire, en optimisant les rendements des structures. Ainsi, la pose des panneaux photovoltaïques sur les 3 bâtiments départementaux en 2021 s'inscrit, elle aussi, dans une démarche écoresponsable, permettant une consommation d'électricité provenant d'énergies 100% renouvelables, avec des composants 100% recyclables. Cela permet de réduire la consommation d'énergie et l'empreinte carbone. Enfin, l'énergie photovoltaïque assure une grande autonomie face aux fournisseurs d'électricité et à l'augmentation annuelle des tarifs et la collectivité peut revendre l'électricité produite et l'ajouter aux recettes issues des certificats d'économies d'énergie (CEE) et des subventions FEDER.

Des clauses d'insertion sociale dans les marchés, au bénéfice des demandeurs d'emploi

Ces investissements font l'objet de marchés publics assortis de clauses d'insertion sociales permettant de lutter contre les exclusions. Ainsi, sur le chantier du collège George Sand de Béthune, un gardien de chantier particulièrement efficace, s'est vu proposer un contrat intérimaire. Pour la caserne des sapeurs-pompiers d'Arras, un contrat à durée déterminée a été proposé à l'un des intervenants.

Le bien être des populations à mobilité réduite, un enjeu départemental majeur

La qualité d'accueil passe également par la mise en accessibilité du patrimoine départemental, afin de garantir aux personnes à mobilité réduite, ou en situation de handicap, un juste accès au service public.

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
Aménager le territoire et préserver l'environnement

Optimiser la gestion du patrimoine départemental

Grand Site de France Les Deux Caps

Le Laboratoire Départemental d'Analyses



Conseil départemental - Arras



Collège Romain Rolland



Collège Georges Sand



Reconstruction du Centre d'Incendie et de Secours

Les réalisations majeures

Arras - Pose de panneaux photovoltaïques sur les sites départementaux

L'objectif est de développer et d'inciter l'usage des énergies renouvelables, dans un souci d'exemplarité et d'économie, mais également dans le but de réduire notre impact environnemental. Les dépenses s'élèvent à 122 073 € pour le pôle logistique, le bâtiment des services et l'hôtel du Département. Les travaux des 3 sites ont été achevés en juin 2021.

Hersin-Coupigny - « Reconstruction du collège Romain Rolland »

16 millions d'euros ont été investis pour améliorer les conditions de travail des collégiens. Le collège a été livré en août 2021. Cette opération a permis :

- ◆ la création des aménagements extérieurs (parking, accès, parvis, clôtures...);
- ◆ l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et de la performance énergétique des bâtiments : isolation par l'extérieur et gain sur les consommations d'énergie;
- ◆ le développement de la biodiversité (jardin pédagogique);
- ◆ la mise en avant de l'insertion professionnelle avec l'embauche de 26 compagnons intégrés dans un parcours d'insertion, sur la période des 29 mois.

Réhabilitation énergétique de 8 sites - MDS & MDADT avec objectif de performance

Ces 8 sites sont les MDADT de l'Audomarois (Lumbres), du Montreuillois-Ternois et le CER (Marconnelle) ainsi que la MDS de Marconne, les MDADT de Bruay-la-Buissière, Bully-les-Mines, Saint-Omer, Bapaume et Calais. Les travaux ont été finalisés en novembre 2021 sur ces 8 sites. Le contrat d'exploitation a débuté en septembre 2019. Ce contrat permet d'accompagner les usagers afin de mieux préserver le patrimoine départemental et de réduire les dépenses énergétiques en fixant des objectifs à atteindre.

Béthune - Réhabilitation du collège Georges Sand

27,9 millions d'euros ont été investis pour améliorer le confort et la sécurité des collégiens.

- ◆ L'externat sera reconstruit partiellement, les bâtiments existants démolis et la demi-pension étendue;
 - ◆ Le collège s'inscrit dans la lignée des bâtiments écoresponsables avec le respect du label BEPOS Effi-nergie 2017, le label BBC Rénovation et la mise en œuvre d'une isolation par l'extérieur sur l'ensemble des bâtiments (neufs et restructurés), ainsi qu'une ventilation double flux,
- La livraison du mobilier pour la 1^{ère} phase s'est déroulée en décembre 2021.

Arras - « Reconstruction du Centre d'Incendie et de Secours »

14,6 M€ ont été investis pour reconstruire la caserne vétuste des sapeurs pompiers d'Arras. La construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours illustre la politique de sécurité civile du Département, tout comme elle caractérise le choix d'une politique immobilière, visant à la fois à donner les meilleures conditions de travail aux pompiers, à rechercher la performance environnementale du bâtiment et à recourir aux dispositifs d'insertion pour que le chantier bénéficie aux demandeurs d'emplois locaux. La mise en service est prévue le 11 janvier 2022

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
Aménager le territoire et préserver l'environnement
Optimiser la gestion du patrimoine départemental

Grand Site de France Les Deux Caps

Le Laboratoire Départemental d'Analyses

Les chiffres clés du Grand Site de France Les Deux Caps :

14, comme le nombre de bacs à marée installés en partenariat avec les associations « Nature Libre » et « Rivages Propres » sur le littoral du grand site de France (GSF).

8210...nombre de plants du programme développé en 2021 sur les différentes aires d'accueil du GSF.

537 288...le total cumulé de la fréquentation observée en 2021 sur les trois mobiliers de comptage installés sur le GSF, au Blanc-Nez, au Gris-Nez et dans les dunes de la Slack. De son côté, les deux mobiliers installés sur la Vélomaritime (Wissant et Audresselles) comptabilisent plus de **36 000** passages de cyclistes.

Grand site de France (GSF), un label reconnu, une image à valoriser

La mise en œuvre de la démarche liée à l'obtention par le Département du Pas-de-Calais du label (GSF*) grand site de France s'est déclinée autour de 3 axes retenus dans le dossier de candidature validé en 2018 pour 6 ans.

Préserver, gérer et valoriser les paysages emblématiques du « grand site de France Les Deux-Caps »

L'enquête publique sur le classement de la Pointe de la Crèche a généré plus de 200 contributions citoyennes... une mobilisation que l'on retrouve sur l'enjeu de l'évolution du trait de côte, tant sur les falaises que dans les massifs du-naires.

Proposer une nouvelle expérience de découverte du grand site de France Les Deux-Caps

Un axe de travail soutenu en 2021 par la réalisation d'un tronçon de la Vélomaritime en site propre le long de la RD 940 entre le nord de Wimereux et le parking des Allemands au cœur des dunes de la Slack. Une nouvelle aire d'accueil au Cran d'Escalles, complétée par l'aménagement de la place du village d'Escalles. Un accompagnement des prestataires de l'offre d'accueil, concrétisé par la parution du guide « cap sur l'hôtellerie de plein-air » soutenant la politique départementale d'aide aux équipements communaux.

Faire du grand site de France un laboratoire de l'innovation territoriale

A ce titre plusieurs opérations ont été menées :

- ◆ le partenariat exemplaire avec la profession agricole présente sur le GSF (60 % de la superficie du périmètre du GSF) illustré par la politique départementale « 2 Caps en Fermes » d'intégration paysagère des corps de ferme;
- ◆ la 1ère édition du "Deux-Caps Photos Festival" composée de 21 expositions in situ, conçue en cohérence avec une gestion des flux pour la seconde saison estivale post-Covid 19.

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
Aménager le territoire et préserver l'environnement
Optimiser la gestion du patrimoine départemental

Grand Site de France Les Deux Caps

Le Laboratoire Départemental d'Analyses



Aire d'accueil
Cran d'Escalles



EuroVélo 4
Pointe aux Oies



Festival photographique 2021



Guide Cap
sur l'hôtellerie
de plein air



Plantations ACI



Chantier ACI—Bacs à marées

Les réalisations majeures

Un guide destiné aux gestionnaires publics et privés de campings

Diffusion partagée du guide « cap sur l'hôtellerie de plein air » réalisé conjointement par le Département du Pas-de-Calais, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 62 (CAUE 62), Pas-de-Calais Tourisme et le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Cinq fiches de recommandations complètent ce document destiné aux gestionnaires publics et privés de campings.

« Deux Caps Photos Festival », une réussite plébiscitée par les habitants du Grand Site

Première édition réussie du "Deux-Caps Photos Festival" de mai à septembre. Le volet éducation a mobilisé 3 collèges : Marquise, Wimille et Sangatte Blériot-plage; concrétisé par une participation active à l'élection du prix des collégiens.

Même succès pour le prix du public, conforté par une forte participation des visiteurs et des habitants du grand site de France Les Deux-Caps.

Le label « grand site de France Les Deux-Caps », évalué par les élus, les partenaires et les habitants

Une démarche d'évaluation à mi-parcours de la période de labellisation grand site de France Les Deux-Caps (2018/2024), avec une forte mobilisation des élus locaux, des 21 partenaires de la démarche, mais aussi de la part des habitants au travers du conseil consultatif associatif.

Des aménagements de qualité pour les usagers des espaces ...

Des aménagements de qualité à l'image du nouveau tronçon de la Vélomaritime, de Wimereux vers Ambleteuse et une offre de service aux usagers du site illustrée par la mise en service de toilettes publiques au Cran d'Escalles et sur l'aire Hubert Latham de Sangatte Blériot-plage

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
Aménager le territoire et préserver l'environnement
Optimiser la gestion du patrimoine départemental
Grand Site de France Les Deux Caps

Le Laboratoire Départemental d'Analyses

Les chiffres clés du Laboratoire Départemental d'Analyses :

Budget :

Budget de fonctionnement : **2,53 M€**

Budget investissement : **68 090 €**

Effectif : **30 personnes**

Administratif :

Environ **6 500** clients, **70 000** dossiers, près
de **16 300** factures clients et **1 000** factures
fournisseurs

Activités :

Hygiène alimentaire :

11 450 analyses + **3 500** contrôles de sur-
face + contrôles équilibre alimentaire

181 audits hygiène + **198** visites de suivi

Santé animale :

365 000 analyses + **93** autopsies

Eau :

7 540 analyses chimiques

4 320 analyses microbiologiques

Le laboratoire départemental d'analyses (LDA) : un véritable couteau suisse, outil au service de tous ...

Un outil au service de la population

Laboratoire de proximité, il est doté d'une équipe de 4 agents qui sillonnent le territoire chaque jour.

Un outil au service de la qualité de la restauration collective

Que ce soit la demi-pension des 115 collèges du département, la restauration à la charge des communes ou de type ESMS (établissements et services médico-sociaux), le LDA réalise, à intervalle régulier, des prélèvements et analyses sur les aliments, des contrôles de surface, des formations, des audits et des visites de suivi pour conseiller sur les actions à mettre en place. Doté de la compétence diététique, il participe au contrôle de l'équilibre alimentaire des menus.

Un outil au service des agents de restauration scolaire

Le laboratoire est un outil partenarial avec les autres directions opérationnelles, en matière de formation des personnels intervenant en restauration scolaire. Il intervient également dans les études ponctuelles en matière environnementale.

Un outil au service des collectivités

Le LDA réalise les analyses de contrôle des stations d'épuration pour le compte de certaines collectivités.

Un outil au service de la profession agricole

Le laboratoire participe au service public de veille sanitaire, en lien avec la Direction Départementale de Protection des Populations, les éleveurs, la fédération des chasseurs, le groupement de défense sanitaire, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la profession vétérinaire, la chambre d'agriculture.

Un outil au service des acteurs économiques du territoire

En réalisant des prélèvements, des analyses et en prodiguant des conseils auprès des petites entreprises (bouchers-charcutiers, traiteurs), le LDA contribue à assurer la sécurité sanitaire de leur production alimentaire.

Un outil au service de l'État

Le laboratoire départemental d'analyses est un outil de veille sanitaire qui se doit d'être opérationnel pour faire face aux crises sanitaires (TIAC* Toxi-Infection Alimentaire Collective, grippe aviaire,...).

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
Aménager le territoire et préserver l'environnement
Optimiser la gestion du patrimoine départemental
Grand Site de France Les Deux Caps

Le Laboratoire Départemental d'Analyses



Sécurité et qualité alimentaire

Analyses



Prélèvements



Prophylaxie



Agriculture

Les réalisations majeures

Un laboratoire qui poursuit sa modernisation

- ◆ Mise en place d'outils informatiques permettant de diminuer très fortement le temps d'enregistrement et de préparation des boucles auriculaires en santé animale (122 500 échantillons par an);
- ◆ Dématérialisation du système de management qualité avec l'acquisition d'un logiciel qui permettra la gestion électronique documentaire de l'ensemble des procédures du laboratoire, ainsi que l'intégration de l'ensemble des documents de traçabilité (audits, fiches d'écarts, suivi des réclamations...);
- ◆ un travail d'optimisation budgétaire a été initié dès 2010. Dans ce cadre notamment, en 2021, une optimisation de l'organisation technique et la suppression d'un poste suite à un départ en retraite ont permis une baisse des frais de fonctionnement. Les frais d'affranchissement sont également en forte baisse compte tenu de la systématisation de l'envoi des résultats et factures par mail.

Mise en place de la mutualisation avec les laboratoires de la Somme et du Nord

Depuis début 2017, le processus de mutualisation des fonctions supports (achat - qualité/métrieologie – comptabilité analytique) s'est progressivement mis en place avec les groupes de travail notamment. Les arbitrages sont actés lors des comités de pilotage auxquels participent les élus en charge des 3 laboratoires.

Servir les population des territoires, Les Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial



Les Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT) font partie des services territorialisés du Département du Pas-de-Calais, aux côtés des Maisons du Département Solidarités (MDS).

Le territoire départemental est structuré par **7 MDADT** qui assurent les missions suivantes :

- ◆ élaborer le « cadre d'intervention territorial » et l'adaptation des politiques départementales au contexte territorial et aux partenariats locaux, et conduire la contractualisation dans les champs de compétence du pôle;
- ◆ conduire des opérations d'études et de travaux concernant le patrimoine bâti et le patrimoine routier du Département;
- ◆ conduire, sur le territoire, la politique d'exploitation et de maintenance du patrimoine routier, bâti et naturel du Département, et la gestion du domaine public routier;
- ◆ porter les enjeux départementaux d'aménagement et d'attractivité du territoire, incluant la préservation de l'environnement;
- ◆ accompagner les projets d'investissement des collectivités, en particulier les communes rurales, dans la prise en compte des politiques départementales, notamment par la gestion des subventions d'investissement relevant du pôle;
- ◆ animer le partenariat territorial dans l'esprit des délibérations relatives aux solidarités territoriales;
- ◆ conforter le rôle d'interlocuteur de proximité sur l'ensemble des champs de compétence du pôle et de « porte d'entrée » en matière d'ingénierie publique.

Chaque Maison du Département Aménagement et Développement Territorial est structurée en quatre unités : immobilier, aménagement et animation territoriale, routes et mobilités, études et ressources.



Pour les MDADT, 2021 est marquée par un niveau d'investissement élevé pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale, malgré le contexte sanitaire et un accompagnement fort des collectivités dans le développement des projets, avec une action soutenue des politiques de développement durable.

Les solidarités territoriales

La couverture géographique des sites
des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial

- **MDADT de l'Arrageois**
- MDADT de l'Artois
- MDADT de l'Audomarois
- MDADT du Boulonnais
- MDADT du Calaisis
- MDADT Lens - Hénin
- MDADT du Montreuillois -Ternois



Montant de subventions versées	3,38 M€
Nombre d'équipes d'exploitation	15 (9 Centres d'Entretien Routiers)

Crédits de paiement dépensés en Maîtrise d'Ouvrage	INVESTISSEMENT	
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes Départementales	5,3 M€	799 879 €
Collèges et bâtiments	1 M€	616 893 €

Projets	Nbre
FARDA Équipement et aménagement	38
Bourg-centre / Équipement structurant	2
Aide voirie communale (AVC)	49
AVC inondations	/
Défense extérieure contre l'incendie (DECI)	/
FARDA – Aribus	4
Fonds d'intervention pour les enjeux écologiques territoriaux (FIEET)	18

2021 ... Dans un contexte de crise sanitaire et économique inédit, la M.D.A.D.T a su impulser une dynamique d'innovation et d'expérimentation visant à changer de paradigme. L'exemple du chantier de la RD 9 à Ervillers met en avant l'économie circulaire de développement durable que le Département devrait impulser demain. Autre exemple avec la redéfinition des usages sur les RD de 3^{ème} catégorie sur le territoire de la CCSA, permettant d'offrir aux habitants une mobilité durable en milieu rural.

Les solidarités territoriales

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial

- **MDADT de l'Arrageois**
- MDADT de l'Artois
- MDADT de l'Audomarois
- MDADT du Boulonnais
- MDADT du Calaisis
- MDADT Lens - Hénin
- MDADT du Montreuillois - Ternois



Réfection d'étanchéité / externat collège Mitterrand - Arras



Boisieux-au-Mont / Espace intergénérationnel



Grincourt-les-Pas / Verger



Beaurains / Hôtel à insectes



Installation d'un modulaire / collège Monnet Aubigny

Les réalisations majeures

La contractualisation, outil de développement au service des territoires et de ses habitants

Pilote de la démarche de contractualisation, la MDADT poursuit son action auprès des 12 collectivités ayant contractualisé avec le Département. Signés pour 3 ans, 2021 est la dernière année de mise en œuvre des contrats. Lors de la Commission Permanente du 12 avril, deux opérations ont été accompagnées financièrement via le FIT (fonds d'intervention territoriale). Une subvention de 211 570 € a été accordée à Magnicourt-en-Comté pour la construction d'un tiers lieu numérique afin de renforcer l'offre de service sur le territoire. La communauté de communes du Sud-Artois a obtenu une participation financière de 35 900 € pour la mise en valeur et la sécurisation des lieux de mémoire le long des routes départementales, cette première phase de travaux a permis d'améliorer l'accessibilité aux cimetières militaires de Serre-les-Puisieux.

L'accompagnement des projets situés en QPV, pour améliorer le quotidien des élèves et des habitants

Le Département a mis en œuvre un appel à projets dédié aux actions favorisant les apprentissages et le bien-être des enfants des écoles en quartiers prioritaires (QPV). 4 dossiers de subventions ont été instruits. A Saint-Laurent-Blangy pour des travaux à l'école Paul Langevin, afin d'améliorer l'accueil des élèves; à Saint-Nicolas, pour l'installation d'un jeu extérieur, à l'école maternelle Henri Grenier, à Achicourt pour l'achat de TBI et pour tous les quartiers d'Arras, un achat de mobilier éducatif et des travaux de réfection des cours d'écoles. La participation globale du Département est de 70 427,52 €.

Les subventions FARDA, pour accompagner les projets essentiels aux habitants des zones rurales

Le territoire de l'Arrageois comprend 240 communes de moins de 2000 habitants et 4 bourgs centres sur les 4 EPCI. L'accompagnement financier s'est porté à plus de 2,2 M€ de subventions, pour un coût de travaux de 9 M €. Cet investissement en matière d'aménagements du territoire est primordial au travers de l'ensemble des dispositifs dédiés. Toute l'économie locale bénéficie des services entre maître d'ouvrage, entreprises, et artisans locaux. Le ratio représente 1 € de subvention pour 4 € de travaux et permet également de générer des heures d'insertion : à hauteur de 3 970 heures.

Des travaux dans les collèges, pour améliorer l'accueil et le confort de tous, élèves et personnels

La MDADT a traité le chaud et le froid pour le confort thermique des collégiens et de l'équipe éducative du collège Germinal à BIACHE. Des films solaires ont été placés sur la façade plein sud de l'externat. Une nouvelle chaudière a été installée. L'augmentation des effectifs a nécessité la création d'installations sanitaires avec mise en place d'un bâtiment modulaire. Au collège Jean Monnet à Aubigny, compte tenu de la fragilisation du bâtiment de la demi pension, une partie du réfectoire a été fermée et un bâtiment modulaire aménagé pour assurer la sécurité des élèves, en poursuivant la restauration.

La mobilité au cœur de l'action de la MDADT : assurer sécurité et confort des usagers de la route

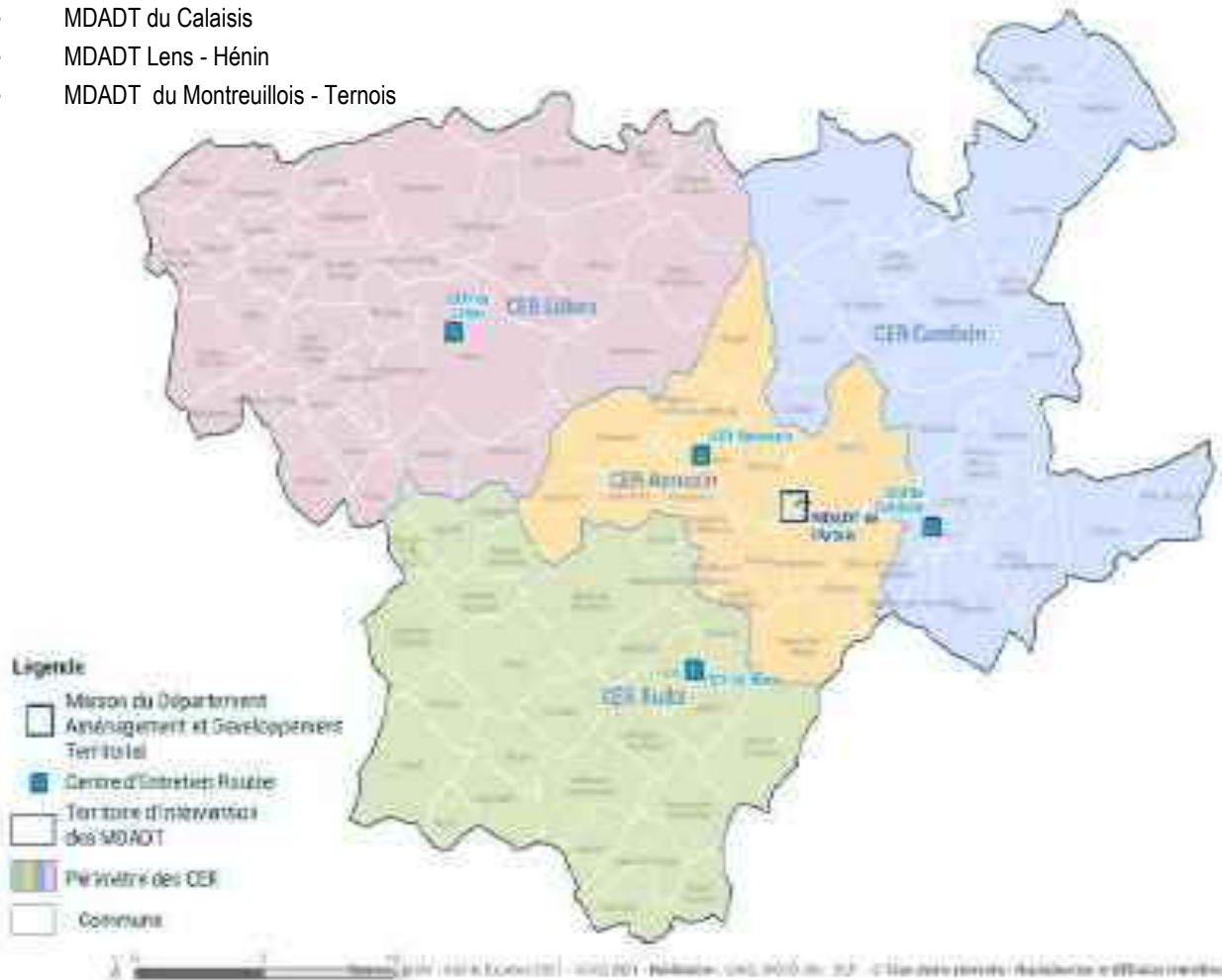
La MDADT a réalisé deux chantiers expérimentaux sur les RD 9 Ervillers / Gomiécourt et 24 Amplier / Terramesnil. Ces chantiers ont permis de réutiliser plus de 3 000 tonnes d'agrégats d'enrobés pour constituer une grave émulsion à plus de 90% recyclée. Cette technique a permis de remettre en état 4 km de réseau routier secondaire, à moindre coût et de réutiliser les agrégats d'enrobés provenant du réseau routier principal. Cette stratégie de gestion patrimoniale routière permettra de tendre progressivement vers une économie circulaire. Par ailleurs, en partenariat avec la communauté de communes du Sud-Artois, une étude expérimentale a été menée pour réfléchir à un meilleur partage du réseau routier secondaire (RD de 3^{ème} catégorie et route communale) avec les mobilités actives. Enfin, une étude de sécurisation de la desserte cyclable du collège Carlin Legrand de Bapaume a également été pilotée en partenariat avec l'EPCI et les communes concernées, l'association Droit au Vélo et l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire.

Les solidarités territoriales

La couverture géographique des sites

des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial

- MDADT de l'Arrageois
- **MDADT de l'Artois**
- MDADT de l'Audomarois
- MDADT du Boulonnais
- MDADT du Calaisis
- MDADT Lens - Hénin
- MDADT du Montreuillois - Ternois



Montant de subventions versées	1,51 M€
Nombre d'équipes d'exploitation	10 équipes—4 Centres d'Entretien Routiers—69 agents

Crédits de paiement dépensés en Maîtrise d'Ouvrage	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	Routes Départementales	3,2 M€
Collèges et bâtiments	2,3 M€	530 000 €

Projets	Nombre
FARDA Équipement et aménagement	9
Bourg-centre / Équipement structurant	/
Aide voirie communale (AVC)	13
AVC inondations	/
Défense extérieure contre l'incendie (DECI)	/
FARDA – Aribus	2
Fonds d'intervention pour les enjeux écologiques territoriaux (FIEET)	3

2021 ... « Transversalité », c'est le maître-mot de l'année 2021 en Artois. Plus que jamais il a fallu travailler ensemble.

Les solidarités territoriales

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial

- MDADT de l'Arrageois
- **MDADT de l'Artois**
- MDADT de l'Audomarois
- MDADT du Boulonnais
- MDADT du Calaisis
- MDADT Lens - Hénin
- MDADT du Montreuillois -Ternois



Requalification et isolation des façades du collège Maurice Picquet /Isbergues



Requalification du passage piétons sous RD 945



Requalification de la RD 301 section Hersin-Coupigny/Barlin



Réfection de l'ouvrage d'art de Mazinghem RD 186

Les réalisations majeures

La contractualisation, outil de développement au service des territoires et de ses habitants

Adoptés en 2019, les 13 contrats liant le Département aux partenaires du territoire se sont achevés cette année. Signe de la dynamique partenariale initiée, de nombreux projets ont bénéficié d'un accompagnement du Conseil départemental pour un montant total de 1 574 055 €. La commune de Saint-Venant a notamment bénéficié d'un accompagnement pour la réalisation d'une épicerie solidaire, autour de laquelle une dimension partenariale s'est engagée. Ce projet est une des composantes de l'ambitieuse réhabilitation patrimoniale de l'ancien hospice, qui se poursuivra jusqu'en 2024.

L'accompagnement des projets situés en QPV, pour améliorer le quotidien des élèves et des habitants

Avec 15 quartiers, l'Artois est le deuxième territoire départemental (en nombre de quartiers reconnus) au titre de la politique de la ville. Ce sont 11 projets soutenus par le Département, soit 182 966,66 €, qui ont permis aux communes d'améliorer les équipements et le cadre de vie des écoles du territoire.

Les subventions FARDA, pour accompagner les projets essentiels aux habitants des zones rurales

Avec 24 dossiers accompagnés au titre du FARDA, ce sont 368 453 € d'aides que le Département a accordé aux communes rurales du territoire (61 communes éligibles). Parmi les projets, la rénovation de l'école Marcel Pagnol à Calonne-sur-la-Lys, des travaux d'accessibilité à Fresnicourt-le-Dolmen, ou encore la création d'un parking paysager à Lozinghem.

Des travaux dans les collèges, pour améliorer l'accueil et le confort de tous, élèves et personnels

Parmi les nombreux chantiers réalisés, on peut retenir :

- ◆ les travaux de mise en accessibilité du collège Léo Lagrange de Lillers, comportant en particulier la réalisation d'une passerelle reliant deux bâtiments, pour un coût de 850 000€;
- ◆ la réfection de la demi-pension du collège Georges Brassens de Saint-Venant, pour un coût de 48 000€, améliorant la qualité d'accueil des demi pensionnaires sur le temps méridien;
- ◆ la réfection des enduits extérieurs du collège Jean Wallon de Divion, améliorant l'esthétisme du bâtiment et le cadre de vie, pour un coût de 48 000 €.

La mobilité au cœur de l'action de la MDADT : assurer sécurité et confort des usagers de la route

Au sortir de la crise sanitaire, les modes doux et actifs ont connu un véritable engouement, incitant le développement des structures et aménagements.

Dans le cadre de l'EuroVéloroute N°5, le Département a réalisé un tronçon reliant le parc départemental d'Olhain aux pistes du BHNS situées à Houdain. Par ailleurs, la communauté d'agglomération et le Conseil départemental ont conjointement délibéré pour assurer une répartition des tronçons à réaliser sur cette même EuroVéloroute. Cette démarche permet de démontrer l'étroit partenariat et la complémentarité entre les collectivités, notamment sur cette thématique.

Le Département accompagne la définition, le tracé du schéma cyclable porté par le SMT-AG* (syndicat mixte des transports Artois-Gohelle), et qui donnera, à long terme, les axes à développer pour assurer un maillage dynamique et cohérent du territoire.

Les solidarités territoriales

La couverture géographique des sites

des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial

- MDADT de l'Arrageois
- MDADT de l'Artois
- **MDADT de l'Audomarois**
- MDADT du Boulonnais
- MDADT du Calaisis
- MDADT Lens - Hénin
- MDADT du Montreuillois - Ternois



Montant de subventions versées	2,32 M€
Nombre d'équipes d'exploitation	8 (4 Centres d'Entretien Routier)

Crédits de paiement dépensés en Maîtrise d'Ouvrage	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	Routes Départementales	3,96 M€
Collèges et bâtiments	2,33 M€	122 511 €

Projets	Nombre
FARDA Équipement et aménagement	26
Bourg-centre / Équipement structurant	2
Aide voirie communale (AVC)	31
AVC inondations	/
Défense extérieure contre l'incendie (DECI)	3
FARDA – Atribus	2
Fonds d'intervention pour les enjeux écologiques territoriaux (FIEET)	6

2021 ... L'activité de la MDADT a contribué à améliorer la qualité de vie des citoyens, en milieu rural comme urbain, en accompagnant des projets comme des maisons de services ou de santé, en confortant l'accueil scolaire et périscolaire (restructuration école, aménagements sportifs), en développant la mobilité douce, ou en préservant la biodiversité (marais audomarois).

Les solidarités territoriales

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial

- MDADT de l'Arrageois
- MDADT de l'Artois
- **MDADT de l'Audomarois**
- MDADT du Boulonnais
- MDADT du Calaisis
- MDADT Lens - Hénin
- MDADT du Montreuillois -Ternois



Création d'une aire de stationnement multifonctionnelle / Elnes



Liaison douce
Lumbres/Remilly

Aménagement plateaux collège
Jaurès / Aire-sur-la-Lys



Réfection étanchéité planétarium /
Coupole d'Helfaut

Les réalisations majeures

La contractualisation, outil de développement au service des territoires et de ses habitants

Avec la contractualisation, les collectivités ont contribué à la préservation et la promotion de l'émblématique marais audomarois. Le syndicat mixte de gestion des eaux de l'Aa, le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, les communes de Houille, Saint-Martin-lez-Tatinghem et Saint-Omer, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et le Département, ont décidé la mise en œuvre d'un programme opérationnel diversifié. Le sentier de la Houille, prisé des randonneurs et amateurs de nature sera réhabilité, le pont Kempoucke à Saint-Omer a été remis en état, assurant la desserte d'un quartier de la ville et le maintien de l'activité agricole, tout comme la place du rivage de Saint-Martin-lez-Tatinghem renouvellera la réunion des paysages urbains et maraîchers. Enfin, le Département s'engage dans la surveillance de la qualité de l'eau dans le marais, et la protection des amphibiens dans un site proche de la Grange Nature.

L'accompagnement des projets situés en QPV, pour améliorer le quotidien des élèves et des habitants

Les quatre communes audomaroises disposant de quartiers politique de la ville (QPV) ont bénéficié d'un accompagnement du Département dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie scolaire. L'école Dannel d'Aire-sur-la-Lys a été équipée de nouvelles menuiseries, des travaux de peinture ont été menés à l'école Léon Blum de Longuenesse, les écoles Perrault et Montaigne à Saint-Omer ont bénéficié d'équipements de confort (stores, capteurs acoustiques). Le groupe scolaire Albert Camus à Arques a pu renouveler le parc de trottinettes.

Les subventions FARDA, pour accompagner les projets essentiels aux habitants des zones rurales

Cette année, quelques équipements structurants en matière de services à la population ont été accompagnés, à l'image du futur espace France services à Fauquembergues (Enerlya) et de la Maison de Santé de Lumbres. De nombreuses communes ont également engagé des programmes de travaux dans leurs écoles : Bayenghem-les-Seninghem, Cléty, Coulomby, Fléchin, Nordausques, Quercamps, Renty, Wismes et Wittes.

Des travaux dans les collèges, pour améliorer l'accueil et le confort de tous, élèves et personnels

La MDADT est intervenue au collège Jean Jaurès à Aire-sur-la-Lys pour la création d'un plateau multisports en revêtement synthétique et d'une piste d'athlétisme non normalisée. Ces aménagements offrent une variété de sports notamment d'équipe (basket, handball et football). Les études techniques et graphiques ont été confiées à un bureau d'études. Le montant de l'opération s'élève à 295 000 € TTC. Des travaux de réfection de l'étanchéité du collège Pierre Mendès-France d'Arques ont été réalisés entre juillet et septembre. L'étanchéité des bâtiments de la demi-pension et des logements a été rénovée sur environ 1 650 m². Les toitures et leur accès ont été mis en sécurité par l'installation de garde-corps, pour 300 000 € TTC.

La mobilité au cœur de l'action de la MDADT : assurer sécurité et confort des usagers de la route

Afin d'encourager la pratique des mobilités douces, notamment auprès des collégiens de Lumbres, il a été proposé une journée de pratique du vélo sur une nouvelle voie verte reliant Lumbres à Remilly-Wirquin. Cette portion de 5 km, aménagée par la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL), fait partie intégrante des préconisations portées par le Département dans son étude des mobilités douces dans ce secteur. 3 classes de 6^{ème} ont été sensibilisées et initiées à la pratique du vélo et aux règles de sécurité routière. L'objectif final : les encourager à utiliser l'itinéraire sécurisé pour venir au collège ou lors de leurs autres déplacements. Le travail entrepris va permettre aux professeurs d'éducation physique de proposer cette action à l'ensemble des classes et ainsi faire connaître cette nouvelle liaison à un maximum d'élèves. La mobilité a été affirmée comme un enjeu important pour la CCPL et le Département. L'idée est de poursuivre les aménagements d'itinéraires sécurisés pour favoriser l'utilisation des modes doux.

Les solidarités territoriales

La couverture géographique des sites

des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial

- MDADT de l'Arrageois
- MDADT de l'Artois
- MDADT de l'Audomarois
- **MDADT du Boulonnais**
- MDADT du Calaisis
- MDADT Lens - Hénin
- MDADT du Montreuillois - Ternois



Montant de subventions versées	608 491 €
Nombre d'équipes d'exploitation	6 (3 Centres d'Entretien Routier)

Crédits de paiement dépensés en Maîtrise d'Ouvrage	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	Routes Départementales	3,81 M€
Collèges et bâtiments	1,71 M€	450 954 €

Projets	Nombre
FARDA Équipement et aménagement	18
Bourg-centre / Équipement structurant	2
Aide voirie communale (AVC)	21
AVC inondations	/
Défense extérieure contre l'incendie (DECI)	6
FARDA – Atribus	2
Fonds d'intervention pour les enjeux écologiques territoriaux (FIEET)	12

2021 ... Accompagner les collectivités pour la mise en place de nouveaux services à destination de la population (ex: création de tiers-lieu), pour la rénovation de nouvelles voiries afin d'offrir sécurité et confort aux usagers lors de leurs déplacements et décliner les mobilités douces afin de sécuriser les déplacements (modes doux, cyclables, équestres) et plus particulièrement à destination des plus jeunes aux abords des collèges.

Les solidarités territoriales

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial

- MDADT de l'Arrageois
- MDADT de l'Artois
- MDADT de l'Audomarois
- **MDADT du Boulonnais**
- MDADT du Calaisis
- MDADT Lens - Hénin
- MDADT du Montreuillois -Ternois

Mare pédagogique / Outreau



Rénovation de la salle des professeurs / collège Jean Moulin Outreau

Rénovation de la salle Ulysse / Collège Pierre Daunou Boulogne-sur-Mer



Création d'un giratoire / Saint-Etienne-au-Mont

Les réalisations majeures

La contractualisation, outil de développement au service des territoires et de ses habitants

4 opérations ont été inscrites dans la contractualisation : la réalisation d'un complexe aqua ludique « NATUREO » en lien avec la direction des sports, la communauté de communes de Desvres-Samer (CCDS), équipement pour les collégiens de Desvres et alentours (1 500 000 €). L'EPCI de la Terre des 2 Caps a bénéficié d'une ingénierie technique et financière pour une étude permettant de mesurer l'attractivité du pôle gare et décliner des modes doux et liaisonnés (42 800 €). La communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a été accompagnée pour la construction d'un parking relais multimodal (400 000 €). Neufchâtel-Hardelot, accompagné des services, a transformé un bâtiment communal en centre culturel (141 000 €).

L'accompagnement des projets situés en QPV, pour améliorer le quotidien des élèves et des habitants

Marquise, Boulogne-sur-Mer, Le Portel, Outreau et Saint-Martin-Boulogne ont au moins un quartier politique de la ville. En lien avec la Maison du Département Solidarité, la MDADT a initié des projets de réhabilitation d'écoles (94 387 €). Les services participent aux dispositifs « cœur de ville » (Boulogne-sur-Mer) et « petites villes de demain », dispositif d'accompagnement financier aux projets des communes retenues : Saint-Martin-Boulogne, Le Portel, Wimille, Marquise et Desvres.

Les subventions FARDA, pour accompagner les projets essentiels aux habitants des zones rurales

Malgré une façade littorale, le Boulonnais est à dominante rurale, comprenant 58 communes éligibles au FARDA. 37 dossiers ont été retenus pour un total de 807 043 €. A souligner une forte mobilisation des services en accompagnement technique et financier pour la réalisation des études bourg-centre de Samer et Marquise (28 000 € chacune). Par le biais du fonds d'intervention sur les enjeux écologiques territoriaux, une mare pédagogique a vu le jour à Outreau (18 000€ de subvention).

Dans le cadre de l'appel à projets innovation territoriale, un soutien de 50 000 € a été apporté en terme de maraîchage et d'alimentation durable à Capelle-les-Boulogne.

Des travaux dans les collèges, pour améliorer l'accueil et le confort de tous, élèves et personnels

918 demandes d'interventions ont été traitées. On retiendra : la rénovation des salles de technologie au collège Eluard de St Etienne-au-Mont (170 000 €); la réfection des plafonds et le remplacement des éclairages des salles de restauration du collège Langevin de Boulogne-sur-Mer (205 000 €); la rénovation de la salle ULIS du collège Daunou (20 400 €); la rénovation des sanitaires et de la salle des professeurs au collège Jean Moulin de Le Portel (210 000 €) la réfection du réseau de chauffage, l'isolation des plafonds dans les cuisines, le remplacement des limiteurs d'ouverture de fenêtres au collège Rostand de Marquise (73 300 €), le remplacement du réseau de chauffage au collège Pilâtre-de-Rozier de Wimille (55 300 €) ainsi qu'un désamiantage du logement du principal du collège Le Trion de Samer (50 000 €).

La mobilité au cœur de l'action de la MDADT : assurer sécurité et confort des usagers de la route

Des études de sécurisation aux abords des collèges Langevin de Boulogne-sur-Mer et Salengro de Saint-Martin-Boulogne ont été réalisées : 7 800 € HT par collège. Un accompagnement des mobilités pédestres, cyclables et équestres a été entrepris au profit de la CAB et de la CCDS. L'objectif était d'identifier les points de rupture de la continuité de l'itinéraire et d'assurer les liaisons avec les structures communautaires et intra-communautaires. Des sections ont été réalisées sur la Vélo-maritime : RD 119 entre Condette et Ecault et sur la RD 940 à la sortie de Wimereux vers Ambleteuse. De même, la RD 119, a fait l'objet d'un aménagement global (Département, CAB et Outreau) avec la réalisation d'une liaison cyclable vers le collège Camus. Pour fluidifier le trafic, au sud de l'agglomération boulonnaise, un giratoire a été créé entre la RD 940 et la RD 52 à Saint-Etienne-au-Mont, en lieu et place d'un feu tricolore. Enfin, poursuite des travaux de réfection des couches de roulement de la RD 231; itinéraire structurant pour l'activité du bassin carrier - 266 228 €

Les solidarités territoriales

La couverture géographique des sites

des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial

- MDADT de l'Arrageois
- MDADT de l'Artois
- MDADT de l'Audomarois
- MDADT du Boulonnais
- **MDADT du Calaisis**
- MDADT Lens - Hénin
- MDADT du Montreuillois -Ternois



Montant de subventions versées	1,41 M€
Nombre d'équipes d'exploitation	6 (4 Centres d'Entretien Routier)

Crédits de paiement dépensés en Maîtrise d'Ouvrage	INVESTISSEMENT	
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes Départementales	2,86 M€	294 000 €
Collèges et bâti- ments	2,26 M€	264 750 €

Projets	Nombre
FARDA Équipement et aménagement	9
Bourg-centre / Équipement structurant	1
Aide voirie communale (AVC)	11
AVC inondations	1
Défense extérieure contre l'incendie (DECI)	/
FARDA – Aribus	1
Fonds d'intervention pour les enjeux écologiques territo- riaux (FIEET)	2

2021 ... L'aide à l'ingénierie a permis d'être au service, de façon plus proche, des collectivités et des usagers de la route.

Les solidarités territoriales

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial

- MDADT de l'Arrageois
- MDADT de l'Artois
- MDADT de l'Audomarois
- MDADT du Boulonnais
- **MDADT du Calaisis**
- MDADT Lens - Hénin
- MDADT du Montreuillois -Ternois



Requalification du collège Jean Jaures / Calais



Déplacement d'une péniche au Pont Valois à Guînes



Travaux d'enrobés au collège de Guînes



Skate-park sur le front de mer de Calais

Les réalisations majeures

La contractualisation, outil de développement au service des territoires et de ses habitants

4 dossiers de contractualisation ont été soldés : la création d'un skate-park sur le front de mer de Calais (400 000€), la transformation d'un ancien café en espace culturel « Le Bôbar » à Ruminghem (111 219,50€), la Maison de Services au Public d'Audruicq (200 000€), le film de la tour de l'horloge à Guînes (22 078,59€). 2 conventions ont été signées entre le Département et ses co-contractants : la Maison de Pays de Licques portée par la communauté de communes Pays d'Opale, la Maison dans la Dune, portée par la communauté de communes de la Région d'Audruicq.

L'accompagnement des projets situés en QPV, pour améliorer le quotidien des élèves et des habitants

Le Département a accompagné la ville de Calais à hauteur de 79 295,42€ pour des travaux de désamiantage dans 4 écoles élémentaires en quartier prioritaire (écoles Gagarine, Condé, Constantine et Curie) dans le cadre de son appel à projet QPV.

Les subventions FARDA, pour accompagner les projets essentiels aux habitants des zones rurales

23 dossiers ont bénéficié d'une subvention au titre du FARDA pour 720 310€ : 1 subvention bourg-centre (200 000€), 9 subventions équipements et aménagements (357 281,25€), 1 subvention aribus (2750€), 11 subventions aide à la voirie communale (152 737€), 1 subvention ponts et berges (7 532€). Des subventions ont également été attribuées au titre des amendes de police pour 11 dossiers (121 092,65€), au titre du fonds d'intervention pour les enjeux écologiques territoriaux pour 2 dossiers (21 525€) et au titre du Fonds Alimentation Durable pour 2 dossiers (40 802€). Quelques exemples de projets subventionnés en 2021 : réaménagement de la place Foch à Guînes, rénovation du réfectoire scolaire de Caffiers, rénovation de la salle communale de Nielles-lès-Calais, réhabilitation du groupe scolaire de Fréthun, aménagement qualitatif d'un espace public à Bonningues-les-Calais, aménagement d'un espace nature à Polincove, création par le CIAS d'une épicerie sociale itinérante, région d'Audruicq.

Des travaux dans les collèges, pour améliorer l'accueil et le confort de tous, élèves et personnels

2,261 millions d'euros ont été investis dans la réhabilitation et le gros entretien des bâtiments du territoire. Le collège Jean Jaures de Calais a bénéficié d'une importante réhabilitation avec l'étanchéité de la toiture, la rénovation de la façade, l'installation d'un ascenseur pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, salles de musique et sciences pour un montant de 2 millions d'euros sur 2 ans de chantier. Afin de répondre à des problématiques de vétusté et de mise aux normes de la demi-pension du collège Jean Monnet de Coulogne, la ligne de self a été remplacée pour 40 000€. Les verrières des collèges Monnet de Coulogne et des Argousiers à Oye-Plage ont été remplacées pour, respectivement, 260 000€ et 270 000€. Enfin, le collège République de Calais, classé Bâtiments de France, a subi un ravalement par hydrogommage et la réparation des bétons pour 84 000€.

La mobilité au cœur de l'action de la MDADT : assurer sécurité et confort des usagers de la route

La programmation routes et mobilités a eu pour objectif de soutenir et d'accompagner les communes du territoire dans leur stratégie de requalification des réseaux routiers, notamment sur le volet mobilité :

- ◆ accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie : par exemple une aide technique et administrative pour la commune d'Hames-Boucres, lors des importantes inondations de fin d'année;
- ◆ appui des communes par des missions confiées en direct : exemple de Guînes dans le cadre de la stratégie de mobilité douce en complément du remplacement du Pont Valois;
- ◆ sur le plan technique, la réhabilitation et la restructuration du réseau routier en lien avec les communes et le réseau autoroutier comme pour le chantier du giratoire de TransMarck (très grande zone de passage reliant une zone d'activité, la commune, et l'autoroute).

Les solidarités territoriales

La couverture géographique des sites

des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial

- MDADT de l'Arrageois
- MDADT de l'Artois
- MDADT de l'Audomarois
- MDADT du Boulonnais
- MDADT du Calaisis
- **MDADT Lens - Hénin**
- MDADT du Montreuillois -Ternois



Montant de subventions versées	2,38 €
Nombre d'équipes d'exploitation	4 (2 Centres d'Entretien Routier)

Crédits de paiement dépensés en Maîtrise d'Ouvrage	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	Routes Départementales	3,84 M€
Collèges et bâtiments	3,27 M€	636 091 €

Projets	Nombre
FARDA Équipement et aménagement	1
FARDA Bourg-centre / Équipement structurant	0
FARDA aide voirie communale (AVC)	5
OSMOC	3
MMU	2
Amendes de police	12
Fonds d'intervention pour les enjeux écologiques territoriaux (FIEET)	7
AAP QPV 2021	23
Modes doux	4
Fonds d'initiatives pour les espaces naturels (FIEN)	4
Fonds alimentation durable	1

2021 ... Le contexte sanitaire a néanmoins permis d'accompagner 62 projets dans les différentes politiques départementales. Avec l'ambition de l'éco-transition, la coopération territoriale vise à sécuriser et améliorer le cadre de vie des habitants du bassin minier. Les 21 chantiers des collèges réalisés en 2021, participent à l'amélioration du cadre de vie des collégiens, vecteurs d'un cadre propice à l'apprentissage et l'accès à la connaissance essentielle pour l'avenir de ce territoire et de ses habitants.

Les solidarités territoriales

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial

- MDADT de l'Arrageois
- MDADT de l'Artois
- MDADT de l'Audomarois
- MDADT du Boulonnais
- MDADT du Calaisis
- **MDADT Lens - Hénin**
- MDADT du Montreuillois - Ternois



Aménagements cyclables au collège Jean-Jacques Rousseau à Avion



Renouvellement de chaussée à Méricourt / D262



Le collège René Cassin à LOOS - équipé de panneaux photovoltaïques



Plantation d'espèces locales « ceinture gourmande » (FIEET) à Loos-en-Gohelle

Les réalisations majeures

La contractualisation, outil de développement au service des territoires et de ses habitants

Quelques exemples de projets accompagnés par le Département en soutien des communes et tiers au travers de la démarche de contractualisation : Sallaumines - Aménagement de 2 classes supplémentaires à l'école maternelle Basly, l'association Porte Mine pour la rénovation de la maison d'ingénieur dans la cité 12/14 à Loos-en-Gohelle, la construction d'une bibliothèque à Courcelles-lès-Lens, l'accompagnement pour la construction d'un espace à vocation touristique et sportive à Souchez, ou encore la construction du centre nautique et aménagement des abords à Carvin.

L'accompagnement des projets situés en QPV, pour améliorer le quotidien des élèves et des habitants

Afin de compléter l'action sociale essentielle au quotidien, la Commission Permanente a voté la création d'un appel à projet intitulé « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active ». L'enjeu est de promouvoir des améliorations concrètes dans le quotidien des enfants, dans leur classe et dans les salles de restauration, d'éveil ou encore les espaces récréatifs. Ainsi, à Grenay : remplacement de mobilier dans les classes et embellissement des cours d'écoles, à Lens : mise aux normes des groupes scolaires Pasteur et Berthelot, à Angres agrandissement d'une micro-crèche et écoles, et à Rouvroy, soutien à la construction d'un pôle social.

Les subventions FARDA, pour accompagner les projets essentiels aux habitants des zones rurales

Afin de soutenir les communes rurales, le Département confirme son engagement en faveur de la ruralité au travers des aides accordées au titre du FARDA (Ingénierie déployée auprès des équipes municipales) :

- ◆ aménagement et équipement à Carency : soutien à la construction des ateliers municipaux;
- ◆ aide à la voirie communale à Bois-Bernard, pour l'aménagement de la voirie aux abords de la salle polyvalente.

Des travaux dans les collèges, pour améliorer l'accueil et le confort de tous, élèves et personnels

Parmi les 21 opérations réalisées : la mise en accessibilité du collège Michelet de Lens et la construction de sanitaires au collège Zola à Fouquières-lès-Lens. Les élèves de SEGPA du collège Darras-Riaumont ont également pu redécouvrir leurs locaux intégralement rénovés. L'amélioration énergétique des bâtiments et le développement durable sont autant de principes déclinés dans les travaux de réfection des couvertures des collèges Macé à Hénin-Beaumont et Langevin d'Avion où l'isolation a été renforcée. Le collège René Cassin de Loos-en-Gohelle a bénéficié d'une installation de panneaux photovoltaïques, permettant l'autoconsommation de l'électricité produite par ces nouveaux équipements.

La mobilité au cœur de l'action de la MDADT : assurer sécurité et confort des usagers de la route

Les nouvelles mobilités sont un véritable enjeu dans ce territoire très urbain. La concertation avec les acteurs de la mobilité est essentielle pour rendre cohérente cette action. Pour sa part, La MDADT réalise depuis plusieurs années 4 études de mobilité collèges pour aider les communes à entreprendre des aménagements. Une aire de covoiturage a été créée à Noyelles-Godault. Les opérations de réfection de chaussée sur routes départementales sont souvent l'occasion de réaliser des aménagements cyclables (D 937 Sains-en-Gohelle, D 919 Bois-Bernard, D 51 Givenchy-en-Gohelle, D 166 Mazingarbe) et d'apaiser les vitesses de circulation, y compris sur voies communales, par le biais des études collège et d'ingénierie 62. Afin de protéger et valoriser la biodiversité du territoire, le Département du Pas-de-Calais accompagne les communes, les EPCI et les associations sur des projets d'aménagement paysager : habitat pour les oiseaux, vergers conservatoires, plantations d'espèces locales, restauration de zones humides ou d'arbres remarquables. Ce sont plus de 78 000 € d'accompagnement financier sur les projets du territoire Lens - Hénin.

Les solidarités territoriales

La couverture géographique des sites

des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial

- MDADT de l'Arrageois
- MDADT de l'Artois
- MDADT de l'Audomarois
- MDADT du Boulonnais
- MDADT du Calaisis
- MDADT Lens—Hénin
- **MDADT du Montreuillois - Ternois**



Montant de subventions versées	2,75 M€
Nombre d'équipes d'exploitation	20 (12 Centres d'Entretien Routier)

Crédits de paiement dé- pensés en Maîtrise d'Ou-	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	Routes Départementales	8,84 M€
Collèges et bâtiments	1,92 M€	278 775 €

Projets	Nombre
FARDA Équipement et aménagement	41
Bourg-centre / Équipement structurant	1
Aide voirie communale (AVC)	46
AVC inondations	4
Défense extérieure contre l'incendie (DECI)	6
FARDA – Abrisbus	7
Fonds d'intervention pour les enjeux écologiques territoriaux (FIEET)	8

2021 ... 404 appels dans le cadre de la veille qualifiée (+47% par rapport à 2020) mobilisant les équipes pour des interventions de mise en sécurité du patrimoine routier et immobilier. 40 accompagnements des collectivités du territoire dans le cadre du dispositif Ingénierie 62

Les solidarités territoriales

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial

- MDADT de l'Arrageois
- MDADT de l'Artois
- MDADT de l'Audomarois
- MDADT du Boulonnais
- MDADT du Calaisis
- MDADT Lens—Hénin
- **MDADT du Montreuillois -Ternois**



Aménagement d'une aire de co-voiturage de 40 places / Étapes-sur-Mer



Réalisation d'une liaison cyclable Pas-de-Calais Somme : Pont-à-Cailloux / Conchil-le-Temple



Travaux de maintenance du réseau routier RD 901 / Attin



Les réalisations majeures

La contractualisation, outil de développement au service des territoires et de ses habitants

4 projets inscrits dans la contractualisation ont été finalisés. En particulier un accompagnement de la communauté de communes des 7 Vallées dans le projet de rénovation de la salle de sports de Beaurainville. Cet équipement, bénéficiant aux collégiens, a reçu un soutien financier au titre du fonds d'innovation territoriale de 152 785 €. Dans la communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois, la création d'un guichet unique de la politique sociale à Étapes-sur-Mer va voir le jour et a bénéficié de 156 908 € de subvention départementale. Le milieu associatif a également profité de la contractualisation : l'association ATRE a ainsi été soutenue dans son projet de réhabilitation de friche, à hauteur de 100 000 €. Enfin, la commune de Fressin et les services de la MDADT ont travaillé activement tout au long de l'année à la création d'une école innovante en milieu rural, véritable laboratoire d'innovation pédagogique. Ce projet a reçu un soutien de 87 500 € dans le cadre du FARDA et 380 000 € dans le cadre de la contractualisation.

L'accompagnement des projets situés en QPV, pour améliorer le quotidien des élèves et des habitants

Seule la commune d'Étapes-sur-Mer compte un quartier politique de la ville. La commune a été accompagnée dans le cadre de la modernisation des écoles Jean Moulin et Rombly. Il s'agissait de remplacer des moyens d'éclairage énergivores et vieillissants par de l'éclairage LED. Le projet a ainsi pu bénéficier d'une subvention départementale de 7 242 €.

Les subventions FARDA, pour accompagner les projets essentiels aux habitants des zones rurales

A dominante rurale, le territoire nécessite une forte mobilisation en ingénierie des services du Département et un important soutien financier dans le cadre du FARDA. Parmi les projets accompagnés, les réhabilitations des bâtiments mairie-école de Flers et d'Alette, la rénovation du groupe scolaire de Beussent, la construction d'une nouvelle mairie à Campagneles-Boulonnais ou encore la construction d'une salle multi-activités à Boisjean s'illustrent par leur caractère structurant. La création d'une halle polyvalente à Auxi-le-Château a intégré le dispositif FARDA bourg-centre, à hauteur de 200 000 €.

Des travaux dans les collèges, pour améliorer l'accueil et le confort de tous, élèves et personnels

1 025 demandes d'intervention sur le patrimoine immobilier. Parmi les réalisations majeures d'investissement : la rénovation de la cuisine au collège le Bellimont de Pernes, la réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment administration au collège de la Gorce à Hucqueliens, la mise en place d'une ventilation intérieure dans l'externat au collège Rostand à Auchy-les-Hesdin et le remplacement du système de sécurité incendie, le remplacement des paillasses dans les 3 salles de sciences et le démarrage des travaux de mise en conformité du bâtiment H au collège Salengro de St-Pol-sur-Ternoise.

La mobilité au cœur de l'action de la MDADT : assurer sécurité et confort des usagers de la route

La réalisation et la mise en service d'une aire de co-voiturage de 49 places sur le territoire d'Étapes, à la jonction de la RD 939 et du diffuseur n°26 de l'autoroute A16, avec co-financement tripartite (Département du Pas-de-Calais, communauté de communes CA2BM, SANEF) pour un montant total de l'opération de 394 500 euros HT. L'engagement et le démarrage des travaux de réalisation d'une passerelle franchissant l'Authie au Pont-à-cailloux sur le territoire des communes de Conchil-le-temple et Quend répond à la volonté des 2 Départements (Pas-de-Calais et Somme) de raccorder les aménagements cyclables interrompus par l'Authie qui délimite leurs territoires respectifs. L'objectif est d'offrir une infrastructure continue et sécurisée de l'Eurovéloroute n°4 pour une mise en service courant 2022. Co-financé par le Département du Pas-de-Calais et le syndicat mixte des baies de Somme grand Littoral Picard (SMBS-GLP), délégataire du Département de la Somme sur la compétence relative à l'aménagement des espaces ayant pour objet de favoriser le développement touristique, le montant global estimé de l'opération représente 1 240 000 euros HT, reprise à hauteur de 50% chacun.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le canal Seine-Nord Europe

Favoriser l'économie sociale et solidaire

Des EPOA partenaires de l'institution

Les chiffres clés des partenariats :

860 216 € au titre de l'appel à projets Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire pour 49 projets;

406 accompagnements (au titre de la plateforme d'ingénierie 62) d'intercommunalités et de communes dont 82% de moins de 2000 habitants;

4 871 732 € au titre de la contractualisation pour le soutien à 24 opérations;

90 000 € pour le soutien aux 3 agences d'urbanisme du département;

182 828 € de soutien à l'association Mission bassin minier;

30 000 € de soutien à l'association Euralens;

165 000 € pour le soutien aux 2 pôles métropolitains du département;

170 000 € au titre de l'appel à projets soutenons la vie étudiante du Pas-de-Calais pour 27 projets;

4 000 € au titre de l'appel à manifestation d'initiatives jumelages innovants pour 2 projets;

8 685 € au titre de l'appel à projets soutien aux initiatives transfrontalières locales pour 1 projet

Des partenariats territoriaux

Les partenariats établis depuis de nombreuses années avec les agences d'urbanisme, la Mission bassin minier, Euralens et les pôles métropolitains ont été renouvelés. Ils vont être réinterrogés afin de répondre davantage aux attentes des collectivités et des acteurs des territoires.

L'implication du Département dans la démarche de Renouveau du Bassin Minier avec l'État, la Région Hauts-de-France et le Département du Nord, en lien avec les communes, les bailleurs, les structures d'ingénierie et les opérateurs du territoire, se poursuit avec une action forte en direction de la rénovation intégrée des cités minières.

Un accompagnement au déploiement des « Maisons France services » (initié en 2019 par l'État) par l'analyse des candidatures pour garantir l'adéquation des nouvelles maisons labellisées avec les objectifs du SDAASP et les projets de territoires, a été réalisé.

L'accompagnement des services de l'État dans l'identification de secteurs clés et l'implantation de nouveaux pylônes pour résorber les « zones blanches », dans le cadre du « new deal mobile », s'est prolongé en 2021.

Veille et observation à l'échelle départementale

La constitution d'un observatoire départemental doté de moyens d'informations et d'observation partagés, ainsi que le lancement d'études partenariales au bénéfice de l'évolution des politiques publiques départementales ont été engagés.

La production cartographique et le développement d'applications de cartographie dynamique sur le web pour l'ensemble des services départementaux ont été amplifiés au bénéfice de l'exercice des politiques publiques départementales.

Enfin, le suivi et la veille sur des sujets transversaux à même d'impacter les politiques publiques départementales est poursuivi et développé (ruralité, loi 3DS, loi climat et résilience ...).

Partenariats aux échelles régionale, nationale et européenne

Le contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 et la préparation des programmes européens post 2020 ont fait l'objet d'un travail transversal permettant une forte contribution du Département aux documents stratégiques et conventions régionales.

La représentation du Département dans la gouvernance des programmes européens (FEDER/FSE/IEJ) est régulière et poursuivie.

Le Comité du Détroit, initiative de coopération transfrontalière lancée en 2020 avec le Comté du Kent, le Département du Nord, les Provinces de Flandre orientale et occidentale et la Province de Zélande, a lancé son 1^{er} appel à projets « fonds de soutien aux initiatives transfrontalières locales ».

Les plans de relance, national (France Relance), et européen (REACT-EU), outils de relance en réponse à la crise sanitaire ont fait l'objet d'un suivi spécifique incluant le développement d'une culture de la recette.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le canal Seine-Nord Europe

Favoriser l'économie sociale et solidaire

Des EPOA partenaires de l'institution



Les réalisations majeures

La contractualisation, outil de développement au service des territoires et de ses habitants

En 2021, la contractualisation a mobilisé plus de 4,8M€ pour accompagner 24 projets de territoire représentant plus de 54,9M€ d'investissement public. Ces projets contribuent au renforcement de l'attractivité des territoires (valorisation des lieux de mémoire, création d'espaces culturels ou à vocation touristique et sportive...), à la préservation de l'environnement (parking relais multimodal, liaisons douces, sentiers pour randonneurs, ...), et au développement des services aux habitants (tiers lieu numérique, épicerie solidaire, accès aux services publics...).

A l'échelle départementale cette politique s'adapte, au cas par cas, aux réalités et besoins des différents territoires du département.

Un soutien aux écoles en quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville

En 2021, le Département a choisi de concentrer les moyens de l'appel à projets existant « modernisation de l'offre de services publics pour les habitants des quartiers prioritaires » vers le soutien de projets communaux favorisant l'embellissement et la réhabilitation des écoles maternelles et élémentaires de ces quartiers. 80% des communes éligibles ont reçu une subvention pour un total de 860 216€.

Ingénierie 62 : témoignage d'une commune de 200 habitants

« L'accompagnement a commencé par une visite de la mission ingénierie 62, de la MDADT et du CAUE. Lors de plusieurs temps d'échanges, les conseils nous ont été très utiles pour prendre en compte l'ensemble des enjeux (devenir de l'ancienne école, sécurité routière, valorisation du patrimoine, aire de jeu ...), bénéficier de propositions techniques, connaître les financements mobilisables et prioriser nos actions. Ce fut une réelle collaboration dans un souci d'opérationnalité et de simplicité. Un accompagnement personnalisé prenant en compte les difficultés et les attentes des petites communes ».

Mécénat : du nouveau avec la Coupole d'Helfaut et la direction opération grand site de France

Le travail opéré avec la direction de la Coupole a donné des résultats concrets : un apport de 100 000 € de mécénat (fondations Crédit Agricole, Mutualiste de France, entreprise Sony...), un partenariat avec Universcience (la Villette), et des liens étroits avec les entreprises locales ou nationales.

Celui avec la direction opération grand site de France s'est concrétisé par le soutien au festival photo des paysages sur le site des Deux Caps - groupe ARTE (prix du public 3 000 €).

La création d'un appel à projets en soutien aux étudiants fragilisés par la crise sanitaire

Un travail spécifique avec le service jeunesse a permis de mettre en place, dans des délais contraints, un appel à projets pour répondre aux difficultés sociales rencontrées par les étudiants pendant la crise sanitaire : fourniture de produits de première nécessité, recherche de stage et d'emploi, reprise de la vie étudiante et du lien social. Cette politique a permis de soutenir les associations étudiantes et la création de nouveaux liens entre les étudiants et des structures qu'ils ne fréquentaient pas, telles que les centres sociaux.

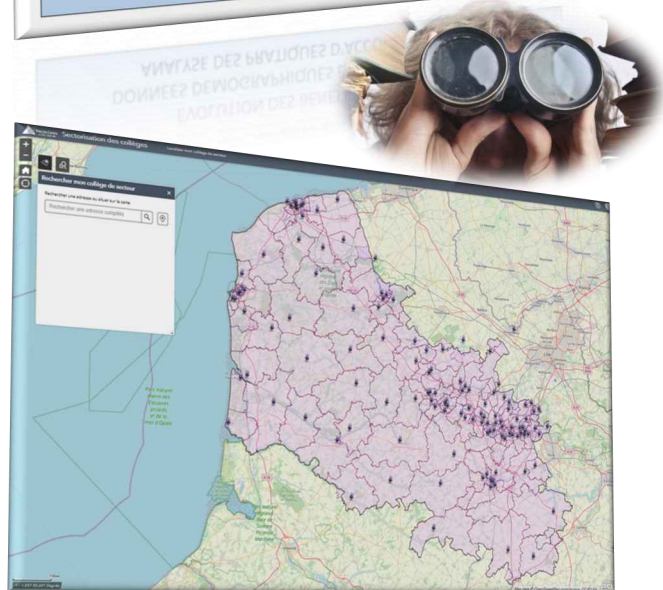
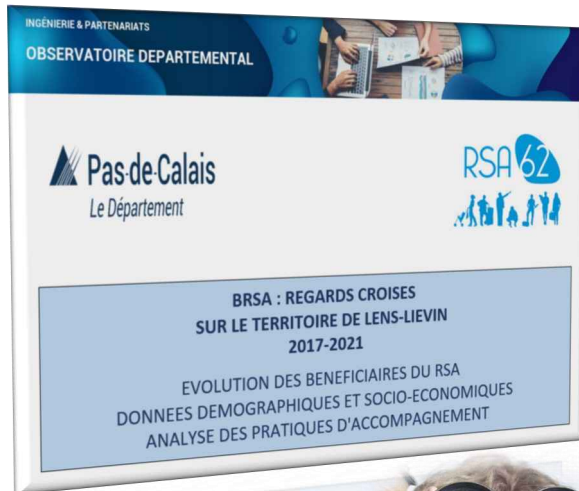
Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le canal Seine-Nord Europe

Favoriser l'économie sociale et solidaire

Des EPOA partenaires de l'institution



Les réalisations majeures

A l'échelle départementale

Réalisation de l'étude « BRSa: regards croisés sur le territoire de Lens-Liévin (2017-2021) »

Cette étude, menée de manière partenariale par la Maison du Département Solidarités de Lens-Liévin et le pôle partenariats et ingénierie, a permis de comprendre les ressorts de l'évolution à la hausse ou à la baisse du nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) sur douze communes de ce territoire. Dès à présent, l'étude a favorisé une évolution des pratiques locales d'accompagnement du Département (en lien avec les mairies, les associations et structures avec lesquelles le Département conventionne pour accompagner les bénéficiaires).

Des moyens pour une connaissance plus fine en matière d'accessibilité des services aux équipements et services

L'observatoire départemental a poursuivi son travail d'analyse de l'accessibilité pour la population aux services et aux équipements. Il a notamment actualisé le diagnostic du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public et mené un travail de qualification de l'armature des pôles de services et des zones grises. Il a enfin conçu des outils d'exploration immédiate, simplifiée et intuitive de la base permanente des équipements à destination des services départementaux. Ces outils (actuellement en phase de test et de finalisation) faciliteront une connaissance plus fine des secteurs à enjeux forts en matière d'accessibilité des services au public.

Mise en place d'une application pour la sectorisation des collèges

Cette application cartographique, développée en collaboration avec la direction de l'éducation et des collèges, permet aux parents de connaître précisément le collège d'affectation de leurs enfants et différentes informations (adresse, contacts, accès à l'ENT...) après avoir saisi une adresse postale.

Cartes, système d'information géographique (SIG) et mise en place de l'espace collaboratif Géo Pas-de-Calais dans l'intranet

A l'échelle départementale, 340 cartes ont été réalisées en 2021. 14 agents ont été formés aux outils SIG. L'espace collaboratif Géo Pas-de-Calais, dédié aux agents départementaux, a été créé pour renforcer et faire vivre le réseau des référents SIG de la collectivité. Il est une véritable porte d'entrée vers la connaissance, l'information et les outils en matière de géomatique (applications métiers de cartographies dynamiques, supports et tutos, cartes...). Cet espace favorise l'expertise des agents départementaux au bénéfice de leurs missions et des politiques publiques départementales.

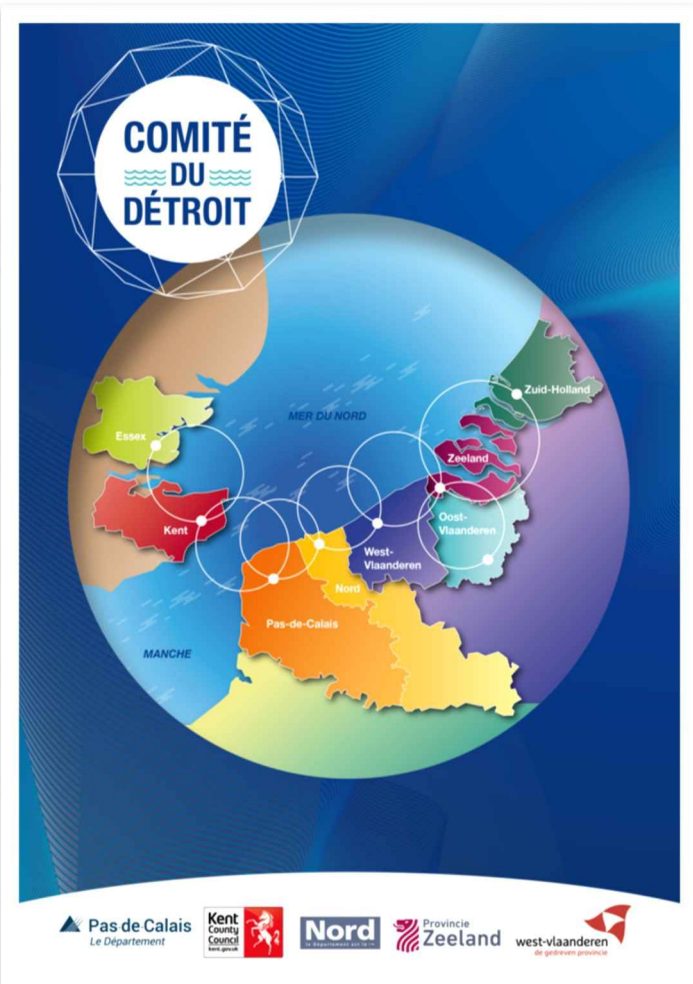
Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le canal Seine-Nord Europe

Favoriser l'économie sociale et solidaire

Des EPOA partenaires de l'institution



Les réalisations majeures

Aux échelles régionale, nationale et européenne

Comité du Déroit: approfondissement de la coopération entre 6 collectivités locales de France, du Royaume-Uni, de Belgique et des Pays-Bas.

Le travail partenarial dans le cadre du Comité du Déroit a permis de resserrer les liens avec le Comité du Kent, partenaire historique du Pas-de-Calais, malgré la crise du Brexit. Quelques jours à peine après la sortie effective du Royaume-Uni de l'Union européenne, deux élus du Pas-de-Calais et du Nord ont participé à la conférence des Kent Ambassadors, rassemblant des représentants des élus et de la société civile du Kent afin de témoigner et d'échanger autour des difficultés concrètes et des perspectives rencontrées sur les deux rives du Déroit du Pas-de-Calais.

Un an après la tenue de la conférence de lancement du Comité qui avait permis de recueillir les besoins et les attentes des acteurs des 6 territoires rassemblés dans cette initiative de coopération, le Comité du Déroit a adopté, depuis 2020, une stratégie et une vision commune pour guider son action et la rendre visible auprès de tous ses partenaires. Cette stratégie s'articule autour de 5 axes: instaurer un cadre de coopération efficace, faire face à la rupture provoquée par le Brexit et la crise du Covid-19, maintenir les liens nécessaires à une économie qui se renforce mutuellement, œuvrer conjointement face aux défis du changement climatique et créer un espace d'opportunité conçu pour les jeunes et avec les jeunes.

Afin de réaliser son ambition d'ouvrir la coopération au-delà des seuls échanges interinstitutionnels, le Comité du Déroit a mis en place un appel à projet commun à ses 6 territoires pour soutenir les initiatives transfrontalières des structures publiques comme privées qui la composent. Doté d'un budget cumulé de 180 000 €, cet appel à projet vise à rendre les projets transfrontaliers accessibles à tous.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le canal Seine-Nord Europe

Favoriser l'économie sociale et solidaire

Des EPOA partenaires de l'institution

Les chiffres clés du Canal Seine-Nord Europe :

5.12 milliards d'euros HT : coût du projet

141 millions d'euros HT : contribution du Département du Pas-de-Calais soit **12.9%** du financement du projet

11,5 millions d'euros HT : montant de la participation départementale à la fin 2021

4 délibérations adoptées par l'assemblée départementale relatives au projet

4 réunions du conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe

4 réunions du comité des engagements et des risques

Une soixantaine de réunions dans le cadre de la « démarche grand chantier » du projet

Le bilan cumulé du dispositif « Canal Solidaire » à fin 2021 : **79** marchés analysés , 29 marchés en cours intégrant une clause d'insertion par l'activité économique (CIAE) pour 42 personnes bénéficiaires en parcours au total, dont 8 résident dans le Pas-de-Calais

Plus de **840** personnes ont été rencontrées sur les stands info mobile ou lors de permanences en mairie, organisées sur les territoires, dans le cadre de la concertation « grand public ».

L'accompagnement du grand projet « Canal Seine-Nord Europe » s'est traduit par:

- ◆ la poursuite du soutien départemental à la réalisation du Canal Seine-Nord Europe (CSNE), matérialisée par différentes délibérations et une contribution financière significative. Le Département considère en effet le projet comme structurant en matière d'aménagement du territoire et vertueux pour le report modal. Le projet constitue aussi une opportunité en matière d'emplois et d'insertion professionnelle et un vecteur de développement économique pour les territoires;
- ◆ la poursuite du travail de représentation du Département et de suivi global du projet par la mission Canal Seine-Nord Europe qui exerce un rôle de coordination et de gestion des interfaces nécessaires entre l'ensemble du réseau d'acteurs : la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE), maître d'ouvrage, les collectivités territoriales et les partenaires extérieurs impliqués dans le projet;
- ◆ la poursuite du pilotage par la mission Canal Seine-Nord Europe de la coordination interdépartementale (Nord, Oise, Somme, Aisne et Val d'Oise) garante des solidarités humaines et territoriales dans le cadre de la « démarche grand chantier » (DGC). La coordination permet le fonctionnement d'un réseau de référents techniques-experts afin d'intégrer des clauses d'insertion par l'activité économique (CIAE) dans les marchés du projet et proposer à la maîtrise d'ouvrage une offre de service harmonisée à l'échelle de tout le chantier pour ainsi faire bénéficier leurs publics des opportunités d'insertion et d'emploi, à travers le dispositif « Canal Solidaire »;
- ◆ la conduite des opérations d'aménagement foncier du projet pour les Départements du Pas-de-Calais et du Nord, en amont de la réalisation de l'infrastructure;
- ◆ l'attention portée par le Département, sur le volet infrastructures, à la meilleure insertion possible du projet dans son environnement et sur les territoires en prêtant attention aux différentes formes de mobilité notamment autour des rétablissements routiers.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le canal Seine-Nord Europe

Favoriser l'économie sociale et solidaire

Des EPOA partenaires de l'institution

Zoom sur le secteur 4 - Artois-Cambrésis du projet

- ◆ 28 kilomètres de linéaire entre Ytres et le débouché dans le canal de la Sensée
- ◆ 10 communes et 2 intercommunalités (communauté de communes Osartis-Marquion et communauté de commune Sud Artois) traversées dans le Pas-de-Calais, ainsi que 2 communes dans le Nord
- ◆ 2 écluses l'une à Marquion-Bourlon et l'autre à Oisy-le-Verger (hauteur de chute de 25 mètres)
- ◆ 2 quais, l'un pour le futur port intérieur de "Marquion-Cambrai" et l'autre à Graincourt-les-Havrincourt.
- ◆ 11 rétablissements de voiries départementales
- ◆ Démarrage des travaux préalables en 2023 – Echelonnement des travaux principaux de 2024 à 2027 – Mise en service fin 2028

Les chiffres clés sur l'Artois-Cambrésis



Vitry-en-Artois

Concertation Artois-Cambrésis
Septembre 2021



Bapaume

Les réalisations majeures

Validation de l'avant-projet pour le secteur 4 Travaux conduits par le Département en tant que « chef de file régional » du dispositif « Canal Solidaire » et dans le cadre de la « démarche grand chantier »

Un processus innovant en matière de clauses d'insertion dans les marchés d'études et de prestations intellectuelles du chantier a permis d'inscrire durablement l'offre de service du dispositif dans le cadre de la politique achat de la SCSNE et de favoriser ainsi l'emploi local pour les publics cibles. Les Départements ont adapté le guide méthodologique de référence « Les Cahiers du Canal Solidaire » dans la perspective des marchés de travaux dont le montant est estimé à plus de 3.5 milliards d'euros hors taxes. Les premières informations auprès des publics ou des acteurs locaux se sont traduites par la participation à des webinaires ou via des supports de communication disponibles sur le site internet de la SCSNE.

Les projets de territoire des contrats territoriaux de développement (CTD)

La loi d'orientation des mobilités a prévu la possibilité d'élaborer des CTD, visant à intégrer le Canal Seine Nord-Europe dans les territoires traversés et à apporter une plus-value à la réalisation de l'infrastructure (développement économique, attractivité touristique, mobilités actives). Des réunions d'échanges ont permis de structurer la démarche et vont se poursuivre autour des projets identifiés. Le Département accompagne ces réflexions dans l'objectif d'assurer un lien étroit avec les politiques publiques départementales.

La phase de concertation et d'appropriation du projet par les habitants des territoires

Des stands d'information et des permanences se sont tenus dans les communes traversées par l'infrastructure en janvier et septembre 2021. Près de 800 personnes ont été rencontrées. Les élus et les services du Département se sont associés à ces rencontres organisées par la SCSNE.

Le port intérieur de Marquion-Cambrai

La réalisation des 4 ports intérieurs a été laissée à l'initiative des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Le port intérieur de Marquion-Cambrai (le plus vaste avec ses 1 000 mètres de quais et ses 156 hectares), est entré en 2021 dans sa phase de définition (études d'avant-projet menées par la Région et les 2 EPCI concernés). Le Département participe au suivi du dossier dans le cadre des opérations d'aménagement foncier et des futures connexions de dessertes routières. La proximité avec le site d'activités logistiques « e-valley » est également suivie par le Département. La concertation avec les habitants se poursuivra en 2022.

Projets d'aménagement et de développement

Le Département est attentif à tous les projets d'aménagement et de développement en lien avec le CSNE, qu'ils soient du domaine fluvial, portuaire ou logistique. Il est également attentif aux réflexions stratégiques d'aménagement réalisées au niveau régional (comité technique thématique fluvial et portuaire, CPER, ...) et participe régulièrement aux travaux de « Norlink fluvial » et d'« Alliance Seine-Escaut », deux associations dont le Département est membre.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le canal Seine-Nord Europe

Favoriser l'économie sociale et solidaire

Des EPOA partenaires de l'institution

Les chiffres clés de L'économie sociale et solidaire

1 494 623 € de budget consacré à la politique ESS

4^{ème} édition du Budget citoyen

- ◆ 120 idées déposées
- ◆ 55 temps de rencontres et ateliers organisés
- ◆ 11 825 votants
- ◆ 49 lauréats dont
 - 27 Pratiques ESS
 - 4 Coopérations
 - 10 innovations sociales
 - 1 Innovations sociales et Coopérations
 - 7 Transformations économiques, environnementales et sociétales



La mission du Département en matière d'économie sociale et solidaire (ESS) s'est traduite par :

- ◆ la promotion de l'ESS, le soutien et l'accompagnement des acteurs et des structures de l'ESS;
- ◆ le développement de nouvelles actions d'intérêt départemental apportant une réponse aux besoins exprimés par les acteurs du conseil départemental de l'économie sociale et solidaire (CDESS) qui favorise, ainsi, les logiques communes et collectives;
- ◆ la mise en œuvre annuelle du budget citoyen du Pas-de-Calais. Le budget citoyen permet aux habitants du Pas-de-Calais, par leur vote, de flécher l'affectation d'une partie du budget de fonctionnement de la collectivité dédié à l'économie sociale et solidaire vers des projets proposés par des citoyens du Pas-de-Calais. L'objectif est de soutenir les projets relevant des compétences de la collectivité et dont la finalité est de mettre en œuvre des initiatives innovantes socialement, de développer la coopération et le respect des pratiques de l'ESS afin d'accompagner la transformation économique, environnementale et sociétale du département;
- ◆ le partenariat formalisé avec une diversité de partenaires (Pas-de-Calais Actif, APES, Institut Godin, Propulsons!, Les Cigales Hauts-de-France, Les Maisons de l'ESS - Manufacture de l'initiative citoyenne) et onze fondations dans le cadre de l'accompagnement des projets du budget citoyen. A ce sujet, le budget citoyen s'est adapté à la situation sanitaire: les comptoirs à initiatives citoyennes, lieux de rencontres entre porteurs et partenaires, se sont déroulés en visioconférence ;
- ◆ l'organisation des séances du CDESS et de ses ateliers. Le CDESS est un lieu d'expression, d'échanges, d'information et de propositions pour co-construire avec les entreprises de l'ESS la mise en œuvre des orientations, dans le souci d'une économie inclusive. Il a pour ambition de mobiliser et fédérer les acteurs de l'ESS autour du Département et de l'accompagner dans ses orientations vers le développement de ce secteur. Le 27 mai 2021, le CDESS était diffusé en direct sur internet et reste disponible en visionnage sur la chaîne YouTube du Département. A ce jour, plus de 600 personnes ont visionné cet évènement. Organisé en présentiel, le CDESS du 25 novembre 2021 a mis à l'honneur les lauréats du budget citoyen 2021 ainsi que l'engagement du Département dans son partenariat avec les SCIC du Pas-de-Calais.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le canal Seine-Nord Europe

Favoriser l'économie sociale et solidaire

Des EPOA partenaires de l'institution



Les réalisations majeures

Participation du Département du Pas-de-Calais au capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)

Par la participation au capital des SCIC, la collectivité devient un associé à part entière du projet. Elle est invitée à prendre part aux orientations stratégiques du projet et s'inscrit dans une démarche de coopération démocratique, au même rang que les autres associés.

Cette posture, inhabituelle pour les collectivités, permet de repenser le lien avec la société civile et les modalités de mise en œuvre des politiques publiques. Le choix d'entrer au capital d'une SCIC va au-delà du soutien au développement d'une politique publique. Il représente un engagement fort et de long-terme auprès d'une structure à caractère économique.

Les SCIC se caractérisent par l'égalité d'ambition entre la qualité d'un service économique et les objectifs d'intérêt collectif; le multi-sociétariat avec trois types d'associés obligatoires répartis dans des catégories distinctes : les salariés ou les producteurs de biens, les bénéficiaires du bien ou du service et toute autre personne physique ou morale fédérés autour d'un projet économique commun et enfin, un mode d'organisation basé sur le principe « d'un associé, une voix ».

Comme toutes les entreprises de l'économie sociale et solidaire, les SCIC développent une viabilité économique au service de l'intérêt général en mobilisant toutes les parties prenantes et en réinvestissant les bénéfices au service du projet social.

En 2021, le Département a formalisé son partenariat avec 3 SCIC du Pas-de-Calais (participation au capital de « Super'Ecques », « le Toit commun » et « les Cousalis »).

Budget citoyen 2021

Cette 4^{ème} édition du budget citoyen a permis à près de 150 porteurs de projets de participer aux 55 temps de rencontre et d'ateliers organisés dans le cadre des comptoirs à initiatives citoyennes de février à avril 2021. En septembre 2021, plus de 11 000 habitants du Pas-de-Calais ont voté pour leurs projets préférés et 49 lauréats ont été récompensés et mis à l'honneur lors du Conseil départemental de l'ESS du 25 novembre 2021.

Maison de l'ESS du Calaisis - Manufacture de l'initiative citoyenne

Les manufactures de l'initiative citoyenne sont portées par des structures de l'ESS qui en assurent l'organisation et l'animation de façon collective et collégiale. Elles assurent un rôle d'incubateur local d'initiatives citoyennes. La Commission Permanente du 22 novembre 2021 a décidé d'apporter un soutien à un collectif d'acteurs du Calaisis proposant de mettre en œuvre une manufacture d'initiative citoyenne sur leur territoire.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le canal Seine-Nord Europe

Favoriser l'économie sociale et solidaire

Des EPOA partenaires de l'institution

Les chiffres clés des principaux partenaires :



2 220 partenaires sous contrat avec le Département



18 partenaires institutionnels



8 400 emplois



795 M€ d'emprunts garantis par le Département



139 M€ d'aide départementale



134 277 interventions



Plus de 661 000 visiteurs



Un parc locatif social composé de plus de 160 000 logements

Des établissements publics et organismes associés (EPOA), véritables partenaires du Département

Les établissements publics et organismes associés (EPOA) sont des partenaires majeurs dans la mise en œuvre des politiques publiques portées par le Département. Dans leur domaine de compétence, ils constituent des relais à l'action de la collectivité, au service des habitants et des territoires.

Les relations entre les services départementaux et les EPOA prennent donc des formes multiples mais s'appuient sur un objectif prioritaire : garantir les risques administratifs, juridiques et financiers des partenaires.

Cet accompagnement des EPOA permet également de veiller à la bonne articulation des interventions avec le Département, dans un souci de préservation de la qualité de la mission de service public. L'efficacité de ce travail de conseil s'appuie sur un esprit de co-construction, une fluidité et une permanence des échanges entre les partenaires.

Des EPOA au cœur du service aux populations du Département

L'initiative publique portée par ces acteurs revêt plusieurs formes, mais une seule finalité : le service aux populations comme en témoigne explicitement l'énumération ci-après :

- ◆ l'aide et le secours à personne menée par nos sapeurs-pompiers (SDIS 62);
- ◆ l'amélioration et le développement de l'habitat social avec les bailleurs comme *Pas-de-Calais-Habitat / Maisons et Cités*, et les aides pour le maintien à domicile avec le fonds solidarité logement (FSL);
- ◆ la mise en valeur de nos territoires, en matière touristique avec *l'Agence Départementale de Réservation Touristique (Pas-de-Calais-Tourisme)*, et environnementale avec *EDEN62*, ou encore *le Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale*, chacun offrant aux citoyens la possibilité de se promener au sein de sites tout à fait exceptionnels ;
- ◆ l'accueil du public sur des lieux incontournables en termes de loisirs de proximité et d'activités de pleine nature (*parc d'Olhain*), de culture (*le musée du Louvre-Lens*), de mémoire (*la Coupole d'Helfaut*), ou encore des lieux dédiés à la pratique sportive (*l'Arena Stade Couvert de Liévin*) ;
- ◆ l'aménagement et la préservation de nos territoires (*le CAUE*, *la Fibre Numérique 59/62*, *Territoires 62*, ou encore *la Mission bassin minier*) ;
- ◆ les solidarités humaines par l'aide à la personne vulnérable ou en souffrance (*la MDPH* et *l'EPDAHAA* sur le champ du handicap, *l'EPDEF* pour l'aide sociale à l'enfance).

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le canal Seine-Nord Europe

Favoriser l'économie sociale et solidaire

Des EPOA partenaires de l'institution

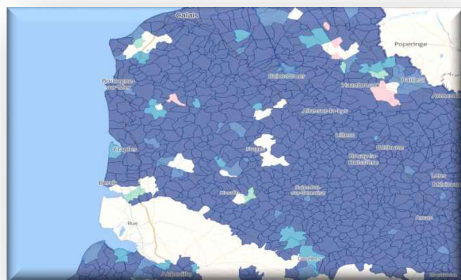


Le renouvellement de 18 véhicules de secours du SDIS

La résidence d'accueil et de séjour du parc départemental d'Olhain



Le planétarium 3D de la Coupole d'Helfaut



Le déploiement de la Fibre en zone d'initiative publique

Les réalisations majeures

Au cours de l'année 2021, le Département et ses partenaires ont poursuivi, voire développé un grand nombre de chantiers, qui concourent à renforcer l'attractivité de nos territoires, dans un contexte sanitaire contraint qui a, hélas, limité les interventions.

En pleine crise du Covid 19, les partenaires ont néanmoins été suivis avec une attention particulière. La situation financière des EPOA a ainsi été accompagnée afin de limiter les risques financiers. Ces analyses affinées ont donc contribué à la sécurisation financière des organismes partenaires.

Les accompagnements ont également porté sur la réalisation d'analyses financières partagées de cinq établissements de l'aide sociale à l'enfance, dans la perspective de la conclusion de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

Dans le cadre de la réalisation des rapports d'activité, nos partenaires, établissements publics et organismes associés, ont bénéficié de l'élaboration de fiches d'identité et financières, récapitulant en une page la situation de chacun d'eux et leur permettant ainsi de disposer d'une vision claire et concise de leur structure, dans ses aspects notoires.

En parallèle, des fiches stratégiques ont également été réalisées pour chacun des EPOA. Ces fiches synthétisent les enjeux et projets clés de nos partenaires et permettent une gestion des risques plus éclairée.

Enfin, l'examen et le suivi des structures bénéficiaires de fonds européens, notamment dans le cadre des programmes nationaux du fonds social européen (FSE), permet de fiabiliser les processus et les procédures d'instruction des dossiers, avec une production de pièces justificatives plus qualitatives. L'instruction est réalisée au moyen de « MaDemarcheFSE », en dématérialisant le traitement et le suivi, en totale concertation avec la mission pilotage FSE et projets, pour un service optimisé des professionnels et des bénéficiaires, en particulier ceux en situation de précarité ou d'exclusion.



VERS UNE ADMINISTRATION MODERNISÉE

Un projet collectif pour accompagner l'évolution de l'administration

07 Le projet collectif de l'administration

Des ressources au service des publics
et pour accompagner les directions

10 Optimiser les ressources humaines
et collaborer avec les personnels

11 Des ressources numériques au service de l'efficacité territoriale

12 Des ressources au service des publics
et force d'appui des directions



Une administration modernisée permet de recentrer le service public sur les nouveaux enjeux sociétaux, dans le respect des contraintes de coûts et d'efficacité. En complément de la proximité offerte par les services territoriaux, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication vise à rendre les services publics plus accessibles et efficaces. Communiquer au travers d'un réseau professionnel, conduire le changement en accompagnant pleinement les personnels au moyen d'une politique de ressources humaines volontariste, sont autant d'objectifs poursuivis par le projet collectif de l'administration, pour conduire les indispensables évolutions de l'administration.

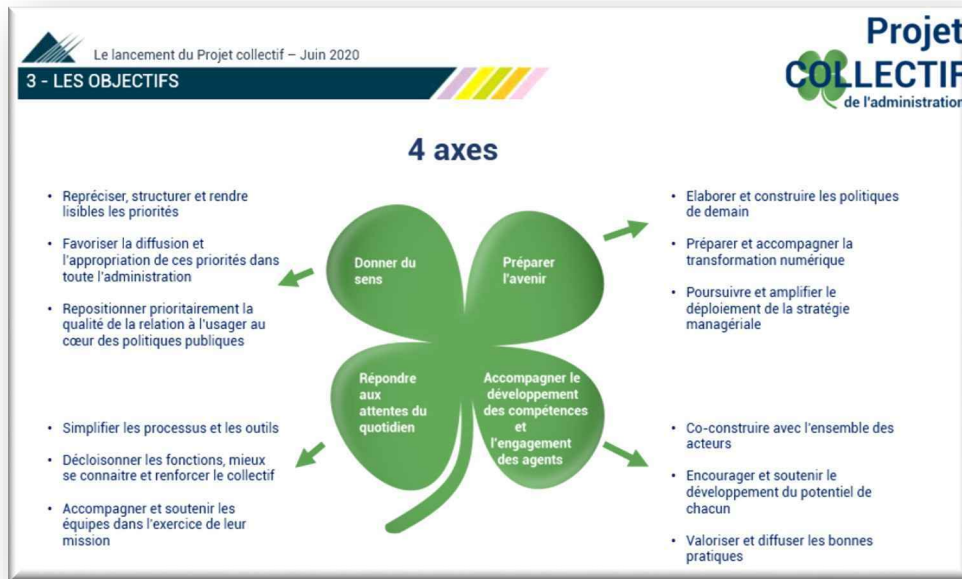


La Lettre du Projet COLLECTIF n°1



Vers une administration modernisée

Le projet collectif de l'administration



Un projet collectif afin de répondre aux enjeux de transformation de l'organisation pour un service public de plus grande qualité

Lancé il y a un peu plus de 2 ans, le projet collectif a pour principale vocation de répondre aux enjeux de transformation de l'organisation sur la durée du nouveau mandat et selon les orientations stratégiques et priorités fixées par le Comité de Direction Générale. En effet, il convient de faire évoluer la collectivité pour une administration moderne, efficiente et en capacité de répondre aux enjeux de politique publique de demain.

Il s'agit notamment de pouvoir adresser aux habitants du Pas-de-Calais un service public de plus grande qualité et répondant aux nouvelles attentes sociales et humaines sur notre territoire.

Faire évoluer les pratiques à l'interne de notre organisation, conduire le changement

Parallèlement, une démarche de travail interne a été menée pour faire évoluer les pratiques et les conditions d'exercice des missions de chacun.

Un travail de fond a ainsi été engagé sur des sujets jugés prioritaires dont :

- ♦ la clarification de la répartition des fonctions supports et d'appui au sein de l'organigramme, dans un souci de simplification mais aussi de sens, de cohérence et de plus grande lisibilité pour les agents dont ils sont les interlocuteurs au quotidien. Cette restructuration a été conçue pour faciliter la coopération entre les différentes entités concernées;
- ♦ l'élaboration de nouvelles stratégies RH, sur les domaines qui ont été jugés prioritaires par le Comité de Direction Générale, à savoir, la formation, le recrutement et la mobilité et ce afin de pouvoir reconsidérer les parcours professionnels des agents de la collectivité sur la base d'un plan d'action à mener à partir de 2022;
- ♦ le repositionnement de la ligne managériale selon les différentes strates comme acteur principal au pilotage du projet collectif et à l'accompagnement des équipes. Les travaux engagés reposent sur les éléments de diagnostic posés en 2018 et permettent d'approfondir certaines thématiques : circulation de l'information, pilotage et animation des équipes, simplification...

Vers une administration modernisée Le projet collectif de l'administration

Les chiffres clés du projet collectif

- ◆ L'intranet : 150 espaces collaboratifs, dont 35 espaces projet et 35 espaces réseau professionnel.
- ◆ Réalisation et diffusion de 10 numéros du « 6.2 cœur numérique », lettre d'information mensuelle (sur 6 pages) des agents du Département.
- ◆ 10 numéros de la « lettre du projet collectif », newsletter particulièrement destinée à l'encadrement.
- ◆ Plus de 350 cadres associés aux comités de pôle élargis.
- ◆ Quelques 150 agents rencontrés dans le cadre des séquences « ensemble parlons métier ».

Des outils modernes au service des agents et du collectif ...

Sous l'impulsion de la direction générale, le projet d'administration est une démarche menée de manière participative, en ayant le souci d'accompagner et de faire évoluer chaque agent à son niveau pour répondre aux défis posés par le collectif.

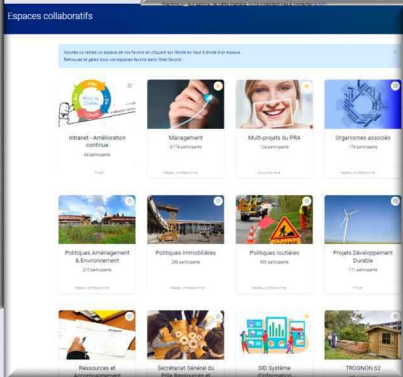
◆ Différents outils d'animation et de communication ont été mobilisés pour favoriser l'adhésion et la mobilisation de chacun dans une démarche plus globale de conduite du changement.

Les actions suivantes ont permis de valoriser de nombreuses initiatives prises par les services et agents, de rendre visible et lisible l'action et l'engagement au quotidien de chacun, de développer une culture managériale commune basée sur un socle de valeurs partagées, de travailler le sentiment d'appartenance à l'administration et favoriser le bien vivre au travail, de permettre à chacun, à son niveau, de s'inscrire et d'être acteur du projet collectif et ainsi améliorer le service rendu aux habitants :

- ◆ l'intranet départemental dont la dynamique de déploiement de la nouvelle plateforme a connu une accélération en 2021. Différents espaces animés par les services et directions permettent ainsi de fédérer des groupes d'agents autour de projets communs, de réseaux professionnels, de thématiques d'échanges...;
- ◆ la poursuite des actions d'animation du collectif managérial, en particulier la tenue à fréquence mensuelle des comités des directeurs, de l'organisation des comités de pôle élargis à l'ensemble des cadres de chacune des entités, ou encore de la planification de séminaires de directions à destination de l'ensemble des agents;

◆ la production de supports de partage et de diffusion d'information à destination des cadres ou élargis à l'ensemble des agents de la collectivité : la lettre du projet collectif, le 6.2 cœur numérique, rubriques « à deux c'est mieux » et « 2 minutes papillon »...;

◆ l'animation de temps de concertation et d'écoute par la direction générale en proximité avec les agents via des visites de sites ou de lieux d'exercice des missions et intitulés « ensemble parlons métier »...;



Vers une administration modernisée

Optimiser les ressources humaines et collaborer avec les personnels

Des ressources numériques au service de l'efficacité territoriale

Des ressources au service des publics et force d'appui des directions

Les chiffres clés des Ressources Humaines

- **240M€** de masse salariale
- **7 462** agents dont **1 856** assistants familiaux

Gestion des collègues :

- **1 139** agents

Gestion du réseau routier :

- **657** agents

Gestion de l'accompagnement des aînés et des enfants :

- **3 683** agents

Gestion de la culture, du sport et des aides aux communes :

- **1 392** agents

Télétravailleurs au Département

- **2103** pendant la crise vs **209** auparavant !



Accueil des apprentis du pôle Réussites Citoyennes

Un organigramme adapté aux besoins de coordination générale et de travail en réseau

Des secrétariats généraux ont été créés, dans chaque pôle, pour accompagner les directions et les alléger d'un certain nombre de tâches. Ils se mobilisent sur les projets transversaux pouvant concerner plusieurs directions. Les secrétaires généraux, interlocuteurs privilégiés des directions supports, coordonnent la construction budgétaire, le suivi des situations en terme de ressources humaines ou des marchés publics de leur pôle. Ils contribuent également à la modernisation de la collectivité en portant des démarches de transformations spécifiques à leur pôle, ou en étant référents des démarches structurantes initiées par le Comité de Direction Générale. Travaillant en réseau, les secrétaires généraux facilitent les collaborations et la transversalité.

Le Département, un employeur solidaire à l'égard des jeunes

Face à la crise sanitaire impactant particulièrement les jeunes, le Département a décidé d'agir à travers une politique ambitieuse en faveur des étudiants. L'«objectif 100 apprentis(es) et 300 stagiaires», lui a permis d'accueillir 52 nouveaux apprentis(es), pour la rentrée scolaire 2021-2022, auxquels s'ajoutent les 17, en 2ème année de formation. 243 stagiaires ont été accueillis(es) depuis le 1er janvier 2021. L'effort se poursuit, avec comme objectif, l'accueil de 100 apprentis(es) en 2022. Le service civique renforce la cohésion nationale et favorise la mixité sociale. Il offre la possibilité aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager, de 6 à 12 mois, dans une mission d'intérêt général. 9 jeunes sont ainsi arrivés en novembre 2021 pour 8 mois.

Le Département, un employeur engagé, mobilisé et soucieux de la qualité de vie au travail

Dès le 1^{er} confinement, le Département s'est mobilisé pour garantir la continuité du service rendu, tout en préservant la santé des agents. Le télétravail généralisé a permis de maintenir la qualité du service et le lien avec les usagers grâce aux nouveaux outils. Avec 209 télétravailleurs avant la pandémie, puis, 2103 au plus fort de la crise sanitaire, c'est aujourd'hui un dispositif qui perdure dans de nombreux services. La préservation du capital humain et le management des risques constituent donc des clés essentielles pour garantir la qualité et la continuité de la mission d'intérêt général.

Un des axes du projet collectif participatif porte sur la qualité de vie au travail. Les garanties collectives en protection sociale ont été renforcées afin d'assurer un climat favorable, fidéliser les agents et renforcer l'attractivité du Département.

Les mesures déployées en faveur du maintien dans l'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap, tel que le recrutement sur les emplois vacants, portent le taux d'emploi des travailleurs handicapés à 7,15 %, au-delà de l'obligation légale de 6 % de l'effectif total des agents rémunérés. Lors de la 25ème semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, un «Duoday» (découverte d'un métier ou service durant une journée) a été organisé, permettant de découvrir les métiers de la fonction publique ne nécessitant pas de concours.

Vers une administration modernisée

Optimiser les ressources humaines et collaborer avec les personnels

Des ressources numériques au service de l'efficacité territoriale

Des ressources au service des publics et force d'appui des directions

Les chiffres clés des Ressources numériques

3 plateformes numériques à disposition des usagers :

- ◆ MonJob62
- ◆ MERcredis de l'été
- ◆ Coupons sports PASS 62 de 15€



- ◆ 2/3 des réservations en ligne pour les mercredis de l'été
- ◆ 300 000 € de coupons sport distribués
- ◆ 9 928 demandes en ligne
- ◆ 2 140 demandes de subventions en ligne pour 1 500 structures

L'inclusion numérique au cœur des évolutions, tout en préservant le lien avec les usagers

Dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire, en complément du déploiement du Très Haut Débit (THD), le Département s'est doté d'une stratégie territoriale qui place le « citoyen usager » au cœur des priorités des politiques départementales, afin de concevoir et favoriser des outils plus utiles, simples et visibles, en complément des services de proximité existants. Cette politique transversale se décline autour de cinq objectifs : simplifier les démarches pour les usagers ; rendre 100% des services aux usagers du Département accessibles en ligne, tout en préservant un accueil physique en tout point du territoire; améliorer l'accompagnement des usagers, de nos partenaires et de nos agents et favoriser l'inclusion numérique; accroître la visibilité du Département et faire de l'institution une collectivité remarquée sur le plan des usages numériques; développer de nouveaux services en restant à l'écoute des citoyens du Département.

En 2021, le Département a développé de nouveaux services en ligne et poursuivi les actions liées à l'inclusion numérique. Trois plateformes numériques ont été mises à disposition des usagers pour faciliter l'accès aux services proposés :

- monJob62, facilite la recherche d'emploi en mettant en relation les entreprises et les bénéficiaires du RSA.
- mercredis de l'été, permet de réserver en ligne un trajet gratuit vers les plages et les parcs du département.
- coupons sports PASS62, de 15 euros, permet de demander un coupon numérique d'aide à la prise de licences sportives pour les collégiens de 6ème et 5ème.

Un paiement en ligne, sécurisé !

Le Département a également proposé le paiement en ligne de titres de recette pour l'utilisateur. Ce dispositif, conçu par la Direction Générale des Finances Publiques, permet aux débiteurs du Département de payer en ligne, dans des conditions de souplesse et de sécurisation optimisées, les sommes dues (ex : analyse réalisée par le laboratoire départemental d'analyses ; règlement d'une participation dans le cadre d'une obligation alimentaire,...).

Une sécurisation des données informatiques en faveur de la continuité des services

Une démarche de sécurisation des systèmes d'information accrue est mise en place pour garantir la continuité des politiques publiques, la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données des concitoyens. Cette démarche permet d'attester du niveau de sécurité et d'apporter aux usagers et aux partenaires la confiance en l'administration électronique.

Vers une administration modernisée

Optimiser les ressources humaines et collaborer avec les personnels

Des ressources numériques au service de l'efficacité territoriale

Des ressources au service des publics et force d'appui des directions

Les chiffres clés des directions ressources, force d'appui du collectif

- **542** véhicules dont **38** électriques et **14** hybrides
- **67 288** repas servis
- **47 000 m²** de locaux
- **65 000** plis entrants (siège)
- **420 000** plis affranchis
- **88 000** appels téléphoniques pour l'APA, les mesures jeunes, la PCH...
- **15 200** appels téléphoniques au titre des CPEF
- **8 800** prises de rendez-vous
- **4 961** usagers accueillis physiquement
- **2 740** saisines électroniques

Le Département, une collectivité qui investit pour les habitants, aux côtés des entreprises

Le Département a investi près de 190 M€ en 2021 pour entretenir le réseau de routes départementales, les collèges, entretenir et aménager des espaces naturels sensibles, ou soutenir des projets communaux et intercommunaux. Ces investissements contribuent à améliorer le cadre de vie de chaque habitant du Pas-de-Calais. Ils sont également générateurs d'emploi indirects. Ainsi, en 2021, la commande publique portée par le Département a encouragé l'activité de 1 182 structures du Pas-de-Calais, 742 structures des autres départements de la région Hauts-de-France et 902 pour le reste du territoire français. 2 466 marchés ont été notifiés par le Département, dont 1 214 à des entreprises du Pas-de-Calais.

Piloter, optimiser les coûts pour garantir le meilleur service à l'utilisateur

Dans une recherche permanente d'efficacité et d'efficience en terme de pilotage et d'optimisation des coûts, le Département a mis en place des outils de pilotage, éléments d'aide à la décision et au dialogue de gestion.

Ces outils de gestion permettent un regard partagé et une vue d'ensemble sur les données opérationnelles, stratégiques et financières, relatives aux grandes orientations des politiques publiques du Département.

L'idée est d'accompagner les démarches d'optimisation des dépenses afin de garantir le meilleur service possible à l'utilisateur.

Moderniser la gestion du domaine public départemental avec une version des demandes d'autorisations en ligne

Un projet de modernisation de la gestion du domaine public a mobilisé transversalement des directions opérationnelles et des fonctions supports, avec l'objectif de rendre les démarches administratives des usagers du domaine public (particuliers, opérateurs privés, partenaires publics, organisateurs d'événements sur la voie publique départementale...) plus simples, plus lisibles, plus efficaces et 100% dématérialisées.

Pour les usagers, c'est une demande d'autorisation en ligne pour les différents usages du domaine public (travaux, stationnement, aménagement de la circulation, « privatisation » temporaire...), via un espace personnel, qui offre désormais un suivi de l'avancement de l'instruction. Par ce biais, l'utilisateur se verra également délivrer son autorisation. Les contraintes de sécurisation et de modernisation de ces actes ont été transformées en opportunités de fluidification des procédures. Le service ainsi rendu à l'utilisateur est qualitatif, tout en étant plus accessible et transparent.

Vers une administration modernisée

Optimiser les ressources humaines et collaborer avec les personnels

Des ressources numériques au service de l'efficacité territoriale

Des ressources au service des publics et force d'appui des directions

Les chiffres clés des directions ressources, force d'appui du collectif

- **3 400** personnes accueillies en salle de lecture et au cybercentre
- **886** personnes, agents de la collectivité et usagers, formés et accompagnés
- **16 853** demandes de recherches et analyses documentaires
- **1 491** élèves transportés
- **5 628** bénéficiaires des MERcredis de l'été



Le Département, une collectivité soucieuse de sa relation à l'utilisateur

La qualité de l'accueil et des services rendus aux usagers est une préoccupation permanente des services du Département. Malgré un contexte sanitaire toujours difficile au cours de l'année 2021, les agents sont restés mobilisés chaque jour, afin que l'accueil téléphonique soit maintenu à un haut niveau qualitatif, y compris en période de confinement. Les services départementaux se sont cependant structurés au cours de l'année 2021 pour intégrer encore plus pleinement le sujet dans leur fonctionnement quotidien. Une mission dédiée à la relation aux usagers a ainsi été créée pour permettre une meilleure coordination et cohérence des nombreuses initiatives prises par la collectivité en la matière.

Le Département, une collectivité au service de l'égalité des chances

- ◆ Dans le cadre de sa compétence en matière de prise en charge des frais de déplacement des élèves en situation de handicap et pour l'organisation du transport scolaire adapté, le Département a assuré le transport. Ainsi, 1 491 élèves ont été transportés quotidiennement vers 360 établissements scolaires différents au cours de l'année 2021.
- ◆ L'opération « les MERcredis de l'été » menée par le Département permet à l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais de prendre le bus gratuitement, les mercredis des mois de juillet et août, afin de passer une journée à la mer ou découvrir, voire redécouvrir, les nombreux joyaux culturels et touristiques qui font la fierté du Pas-de-Calais. En 2021, ce sont 5 628 habitants qui ont pu profiter des 56 itinéraires pour découvrir notre département, au cours des 8 mercredis d'été. Terre ou mer, parc ou musée, chacun a pu apprécier cette offre évaluée à 126 000 € pour le Département.
- ◆ Afin de moderniser et sécuriser les modalités de paiement des aides financières individuelles attribuées aux personnes en situation de fragilité (dispositifs secours et Aides Financières de l'Aide Sociale à l'Enfance), le Département met à disposition des bénéficiaires, depuis octobre 2021, une carte de paiement qui peut être utilisée chez les commerçants, et ouvre droit à des retraits dans les distributeurs automatiques. Les travaux inhérents à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif ont mobilisé pendant plusieurs mois, notamment, les directions du Pôle Solidarités et du Pôle Ressources et Accompagnement et les territoires. Les pratiques des différentes équipes ont ainsi été revues, de l'instruction du dossier jusqu'aux étapes de commande et « chargement » des cartes auprès de l'opérateur retenu. A l'issue du premier trimestre d'utilisation, près d'un millier de cartes ont ainsi pu être remises.

Vers une administration modernisée

Optimiser les ressources humaines et collaborer avec les personnels

Des ressources numériques au service de l'efficacité territoriale

Des ressources au service des publics et force d'appui des directions

Les chiffres clés de la communication, au service du public et du collectif

Drone : 22 heures de vol

Reportages photos : 28 000 km

Pas-de-Calais Urban Trail : 2 500 inscrits (en seulement 10 minutes !)

110 vidéos réalisées

680 000 : le nombre d'exemplaires de l'Echo du Pas-de-Calais diffusés chaque mois (10 numéros)

81 239 : le nombre d'abonnés au compte Facebook du Département (+ 11 828)

13 400 : Twitter (+ 2 800)

15 046 : Instagram (+ 2 168)

78 : commandes d'achat d'espaces publicitaires

25 : le nombre de campagnes d'affichage

93 % du budget total communication consommé



Communiquer pour rendre lisible l'action départementale

Communiquer pour proposer une lecture claire et lisible de l'action départementale, tel est le credo qui sous-tend les actions de communication institutionnelle. Pour cela il s'agit de s'appuyer sur 3 logiques de travail, l'expertise et le savoir-faire interne, mais aussi l'échange inter services permanent pour capter l'information utile et fiable à la mise en place d'actions de communication et enfin, l'appui de prestataires de service spécialisés pour optimiser l'efficacité des actions de communications (vidéo—ex : séances plénières, achat d'espaces publicitaires, production signalétique...).

Tous les services départementaux le souhaitant sont accompagnés dans la réalisation de supports à destination des publics. Quelques exemples en 2021 : plaquette « panache l'Ecureuil » : outil pédagogique pour les enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance / MonJob62 et Mamobilité62 : affiches et plaquettes pour faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA / Escapade62 : visuel et outils de promotion de la nouvelle application des sports de nature en Pas-de-Calais...

Les actions phares en 2021 ...


2021 a été une année qui a permis de mettre l'accent sur plusieurs politiques départementales. Particulièrement celles dédiées à la petite enfance (PMI), à l'économie sociale et solidaire et à l'insertion par l'emploi.

C'est aussi le développement de solutions numériques de services à l'utilisateur. Quelques exemples : version 2 de Pasdecalais.fr avec une entrée par profil d'utilisateur / capsules vidéo courtes et concrètes / sites Portes ouvertes ateliers d'artistes, comité du Détroit, formulaire quinzaine des pollinisateurs à destination des porteurs de projets...

Enfin, ce sont des échanges permanents avec les partenaires du Département dans une logique de confiance, de co-construction et de communications communes et partagées (Louvre-Lens, Mission Bassin Minier, Racing club de Lens, Pas-de-Calais habitat, CAUE62...) au bénéfice des usagers du Pas-de-Calais.

Photos : CD62, Jérôme Pouille, Yannick Cadart, Adobestock, Christophe Kicien / Le 5 Studio, D. R.



 **Pas-de-Calais**
Mon Département

pasdecalais.fr •    



Pas·de·Calais

Mon Département

RAPPORT FINANCIER 2021

Table des matières

A.	PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	4
B.	EQUILIBRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	6
C.	ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
1.	Les recettes de fonctionnement	7
a.	<i>La fiscalité directe (68 M€, soit - 298 M€ par rapport à 2020).....</i>	7
b.	<i>La fiscalité indirecte (977 M€, soit + 352 M€ par rapport à 2020).....</i>	7
c.	<i>Les dotations et participations de l'Etat (389 M€, soit + 8 M€ par rapport à 2020).....</i>	7
d.	<i>Les compensations et les attributions de péréquation (215 M€, soit + 1 M€ par rapport à 2020).....</i>	8
e.	<i>Autres recettes (56 M€ en hausse de 6 M€ par rapport à 2020)</i>	9
2.	Les dépenses de fonctionnement	9
D.	LE ROLE CENTRAL DE L'EPARGNE BRUTE	11
E.	ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12
1.	Les dépenses d'investissement	12
2.	Les recettes d'investissement	14
F.	ÉTAT DE LA DETTE PROPRE ET DE LA DETTE GARANTIE.....	14
1.	La dette départementale.....	14
a.	<i>Répartition de l'encours</i>	15
b.	<i>Les frais financiers</i>	17
c.	<i>Les ratios d'analyse de la dette</i>	17
2.	La dette garantie	18
	ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES GRANDS AGREGATS BUDGETAIRES EN MILLIONS €	20
	LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIERE	21

Après une année 2020 atypique, les comptes de l'exercice 2021 mettent en exergue deux constats majeurs.

D'une part, la volonté d'un investissement fort s'est poursuivie (194 M€ réalisés), prolongeant ainsi l'ambition atteinte sur la période 2015-2020 au cours de laquelle un milliard d'euros d'investissement s'est exécuté.

D'autre part, l'épargne brute a atteint un niveau inédit, portée par les effets conjoints :

- D'une baisse de l'allocation RSA, conséquence positive du contexte de retour à l'emploi et des actions impulsées par la collectivité départementale ;
- Et d'une nouvelle poussée des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui ont atteint un niveau inédit (198 M€) ; la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) annonçant dans son bilan 2021 un record absolu de transactions réalisées au niveau national (soit 1 200 000).

2021 EN QUELQUES CHIFFRES CLES

Dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) : 194 M€

Epargne brute : 223 M€

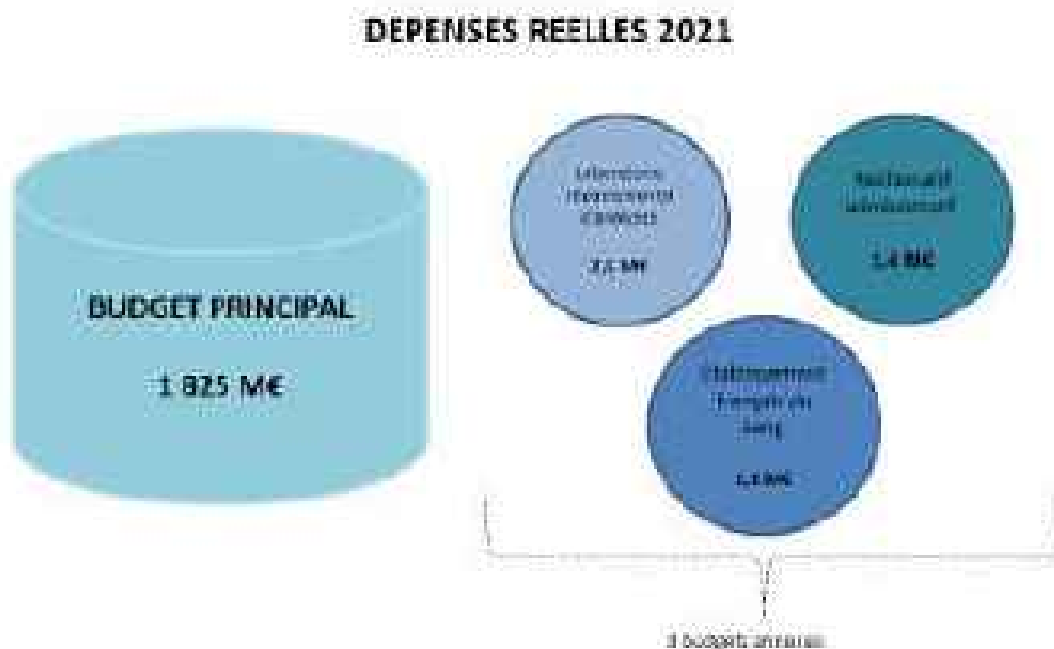
Epargne nette : 116 M€ utilisés pour l'autofinancement de l'investissement

Ratio de capacité de désendettement : 3 ans

Recettes de fonctionnement : 1 705 M€

Dépenses réelles de fonctionnement : 1 492 M€

La structure budgétaire du Département est organisée autour d'un budget principal et de trois budgets annexes. Le schéma ci-dessous illustre **le montant cumulé des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement** de chacun des budgets de la collectivité.



Le présent rapport financier porte sur l'analyse des réalisations du seul budget principal de la collectivité. Ce dernier intègre les contributions à l'équilibre des budgets annexes, qui constituent une dépense de fonctionnement.

En outre, pour assurer une plus grande lisibilité, dans l'ensemble de ce document, les opérations relatives aux mouvements sur crédits revolving sont neutralisées. Ces opérations, équilibrées en dépenses et en recettes, ressortent à 41,66 M€ pour l'exercice 2021.

A. PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

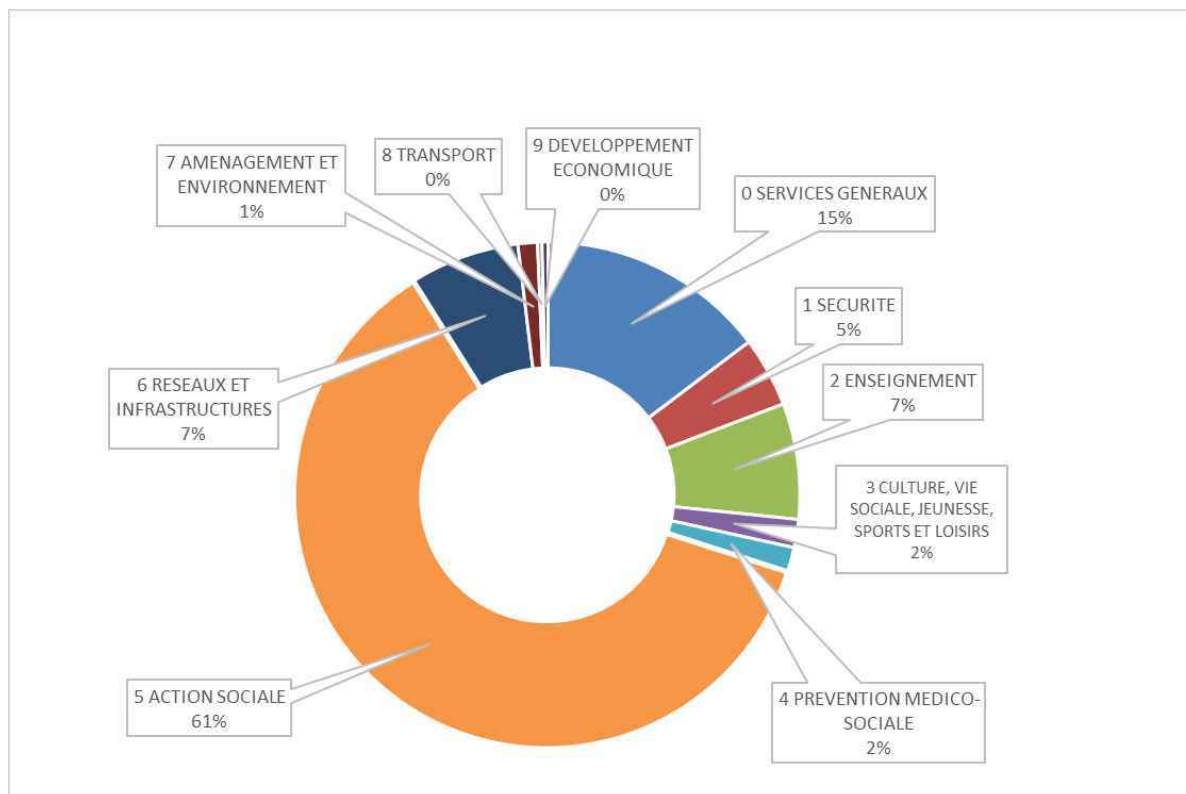
[hors mouvements sur crédits revolving]

Les dépenses totales de l'exercice 2021 ressortent à **1 783 M€**, en augmentation de 13 M€ par rapport à l'année précédente. L'augmentation des dépenses porte essentiellement sur la section d'investissement.

Dépenses	CA 2020	CA 2021	Variation
Fonctionnement	1 518 M€	1 492 M€	- 26 M€
Investissement	252 M€	291 M€	+ 39 M€
TOTAL	1 770 M€	1 783 M€	+ 13 M€

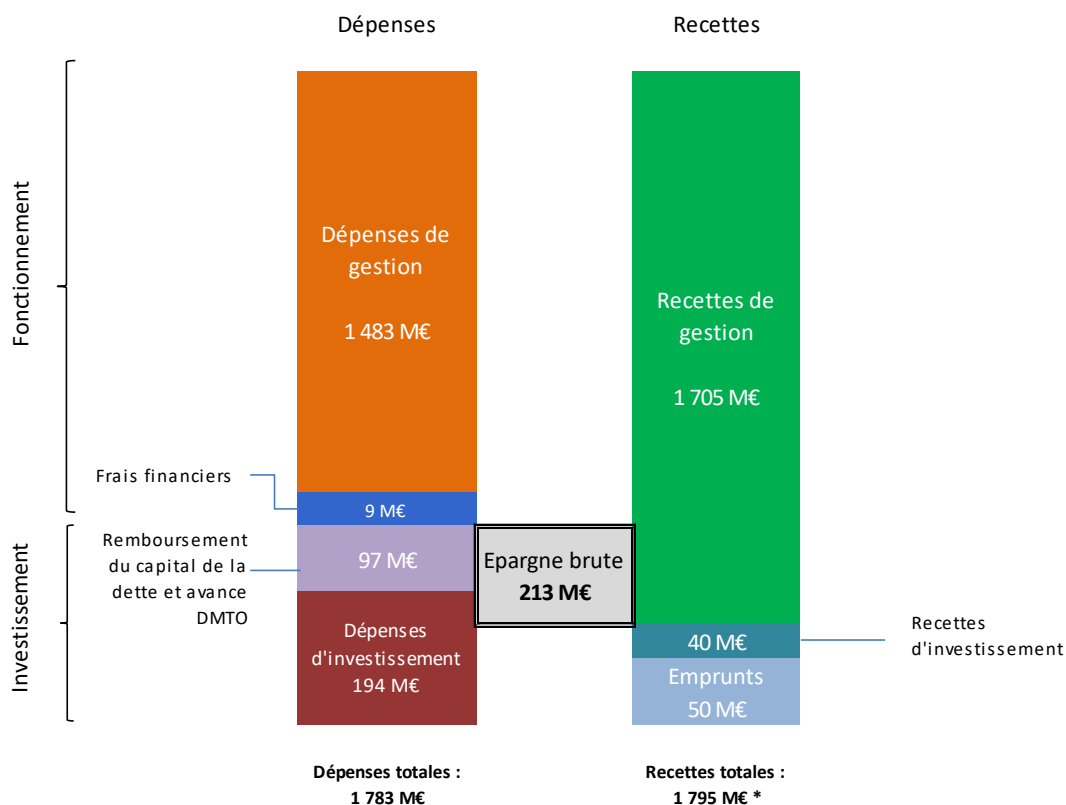
Les dépenses de fonctionnement affichent une baisse de 26 M€ d'un exercice à l'autre. En section d'investissement, le niveau des dépenses d'investissement a augmenté de 39 M€.

Le graphique ci-dessous détaille la présentation par fonction M.52 des dépenses cumulées en investissement et en fonctionnement au cours de l'année 2021 :



Le poids déjà prépondérant des politiques de solidarité (fonctions 4 et 5) dans le budget départemental continue de se renforcer, comme l'illustre la représentation ci-dessus. Les politiques sociales représentent en 2021 63 % du total des moyens alloués aux politiques publiques départementales. En 2021, 1,04 Md€ auront ainsi été consacrés aux politiques publiques de solidarité. L'évolution des moyens alloués à ces politiques s'explique par des besoins croissants, notamment en matière d'allocations d'APA et de PCH.

B. EQUILIBRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021



* L'écart entre dépenses et recettes s'explique par l'affectation de 12 M€ au fonds de roulement de la collectivité.

En 2021, les dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif s'établissent à 1 492 M€, tandis que les recettes atteignent 1 705 M€. Le Département dégage donc une épargne brute de 213 M€, en hausse de 80 % par rapport à 2020 (118 M€), ainsi qu'une épargne nette de 116 M€, déduction faite des 97 M€ de remboursement du capital de la dette (87 M€) et avance DMTO (10 M€).

Outre la mobilisation de l'épargne nette, le Département a financé la section d'investissement en utilisant :

- 50 M€ de ressources liées à l'emprunt ;
- 41 M€ de recettes d'investissement propres, dont une part importante relève du FCTVA.

Ce faisant, le fonds de roulement a progressé de 12 M€, ce qui sera naturellement bénéfique à la capacité de financement du programme d'investissement des prochains exercices.

C. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

En 2021, le Département a perçu 1 705 M€ de recettes de fonctionnement, **en augmentation de 69 M€ par rapport à 2020.**

Dans le détail, les évolutions des principales recettes sont les suivantes.

a. La fiscalité directe (68 M€, soit - 298 M€ par rapport à 2020)

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (62 M€) reste stable.

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (299 M€ en 2020) a été remplacé par une quote-part de TVA.

b. La fiscalité indirecte (977 M€, soit + 352 M€ par rapport à 2020)

La quote-part de TVA, remplaçant le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 299 M€ en 2021, un complément de TVA de 14 M€ a été perçu par le Département en 2021.

Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), par nature très volatil, est dépendant du dynamisme du marché immobilier. Depuis plusieurs années, l'ensemble des départements constate une hausse significative de ces recettes. C'est également le cas pour le Pas-de-Calais, avec un produit de DMTO qui s'élève à 198 M€ en 2021 contre 164 M€ en 2020, soit une hausse précieuse de 34 M€.

La taxe d'aménagement reste stable et représente 11 M€.

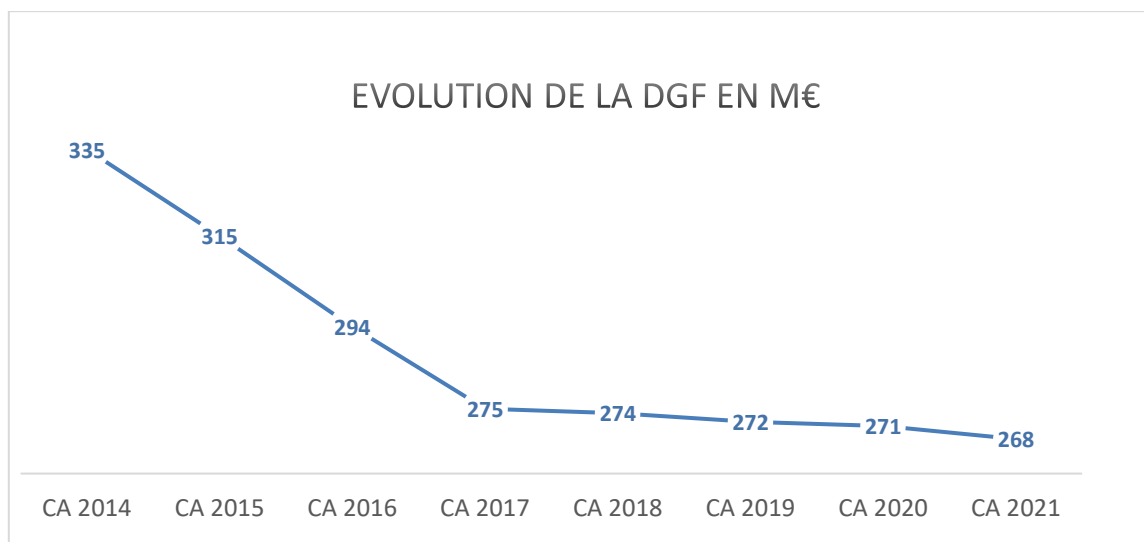
La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (239 M€) est stable par rapport à l'exercice précédent. Cette recette permet aux départements de financer certains transferts de compétences, le fonctionnement d'une partie des dépenses du SDIS, et de compenser la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, qui vient compenser partiellement le financement du revenu de solidarité active, représente 197 M€ et la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité approche les 14 M€.

c. Les dotations et participations de l'Etat (389 M€, soit + 8 M€ par rapport à 2020)

Entre 2015 et 2019, le Département a subi chaque année une diminution importante de sa dotation globale de fonctionnement (DGF). Le montant perçu en 2021 s'établit à 268 M€, en baisse de 3 M€ par rapport à 2020. Cette réfaction résulte d'une mesure nationale d'écêtement d'une partie de la DGF appliquée aux collectivités qui dépassent un certain seuil de potentiel financier par habitant.

Au total, depuis le début du cycle de diminution de ce concours versé par l'Etat entamé en 2014, le Département a perdu 376 M€ de recettes, ce qui représente plus de 4 % du total des recettes de fonctionnement de l'exercice 2021.



Concernant les dotations perçues, il convient de souligner la hausse de 10 M€ des recettes versées par la CNSA au titre de la compensation des dépenses complémentaires consécutives à l'entrée en vigueur de l'avenant 43 de la branche d'aide à domicile ainsi qu'au titre de la PCH. Ces dotations représentent 89 M€ en 2021.

d. Les compensations et les attributions de péréquation (215 M€, soit + 1 M€ par rapport à 2020)

Au titre du Fonds national de péréquation des DMTO, le Département est un **bénéficiaire net** qui a touché un peu plus de **52 M€** en 2021 soit 6 M€ de moins qu'en 2020.

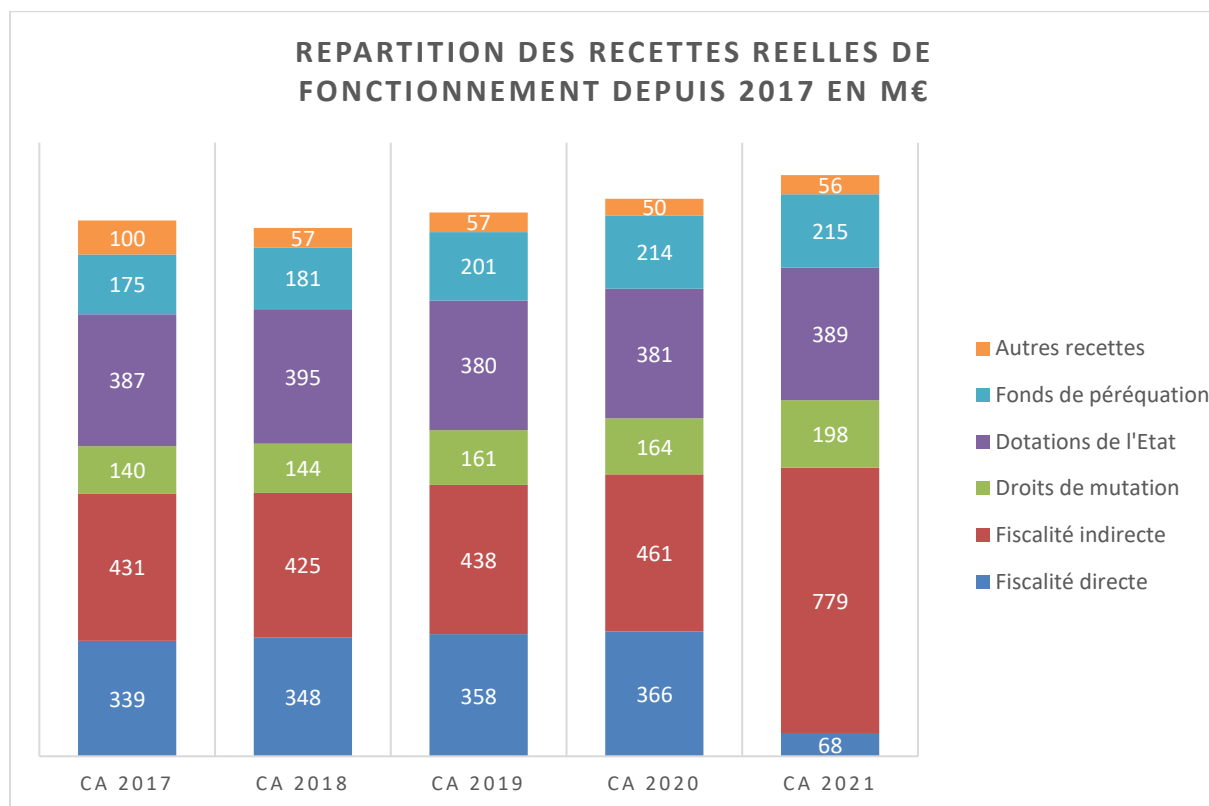
En 2021, il a également perçu de la Région l'attribution de compensation financière de 4,5 M€ actée depuis le transfert de la compétence transport intervenu en 2017.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale, sont stables pour atteindre 58 M€.

Enfin, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) demeure stable à hauteur de 42 M€, alors que le produit perçu au titre du reversement des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties ressort à 29 M€, en légère progression par rapport à 2020.

e. Autres recettes (56 M€ en hausse de 6 M€ par rapport à 2020)

Les autres recettes sont en hausse de 6 M€ dont + 4 M€ identifiés sur les financements FSE et FEDER.



Le graphique ci-dessus, qui détaille la répartition par catégorie de recettes, illustre le faible poids désormais de la fiscalité directe dans les recettes de la collectivité, ainsi que sa forte dépendance aux dotations versées par l'Etat. Le Département dispose donc de marges de manœuvre limitées sur ses recettes de fonctionnement et se trouve fortement pénalisé par la diminution récurrente des concours versés par l'Etat.

2. Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement du budget principal s'établit à 1 492 M€ fin 2021, en baisse de 26 M€ par rapport à l'exercice précédent comme le montre le tableau suivant détaillé par fonction.

FONCTION	CA 2020	CA 2021	Variation
0 SERVICES GENERAUX	116 M€	112 M€	-4 M€
1 SECURITE	73 M€	76 M€	3 M€
2 ENSEIGNEMENT	86 M€	87 M€	1 M€
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	19 M€	18 M€	-1 M€
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	27 M€	27 M€	M€
5 ACTION SOCIALE	1135 M€	1107 M€	-28 M€
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	43 M€	46 M€	2 M€
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	9 M€	9 M€	M€
8 TRANSPORT	5 M€	5 M€	M€
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5 M€	4 M€	M€
TOTAL	1518 M€	1492 M€	-26 M€

En ce qui concerne la fonction 5, les dépenses baissent de 28 M€. Les principales variations sur cette fonction s'expliquent par :

- Une diminution de 25 M€ du poids des allocations individuelles de solidarité (AIS). Le RSA diminue de 19 M€ par rapport à 2020, dans un contexte favorable de retour à l'emploi ; la PCH a augmenté de 3 M€ sous le double effet de l'accroissement du nombre de bénéficiaires et du renforcement des plans d'aide. L'APA a baissé de 9 M€. Pour rappel, 2020 avait été marqué par un dispositif d'aides exceptionnelles orientées vers les établissements sociaux et médico-sociaux.

AIS	CA 2020	CA 2021	Variation en M€	Variation en %
APA	205 M€	196 M€	-9 M€	-4%
PCH	45 M€	48 M€	3 M€	5%
RSA	347 M€	328 M€	-19 M€	-6%
TOTAL	597 M€	571 M€	-25 M€	-4%

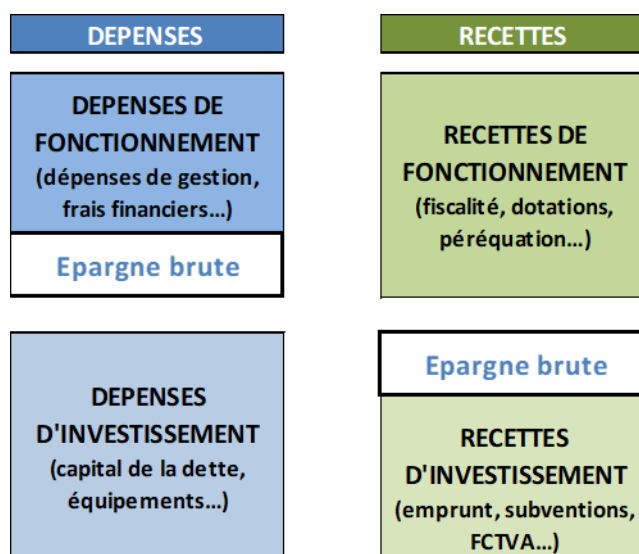
- Une progression de 5 M€ des dépenses relevant de l'aide sociale à l'enfance.

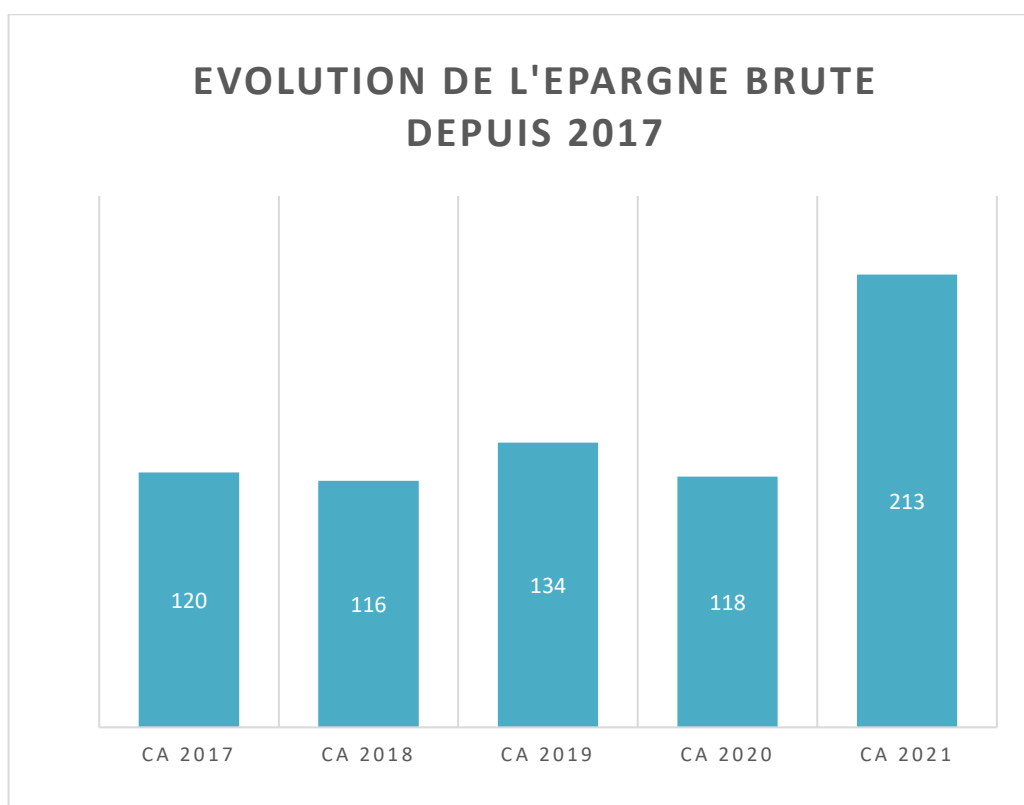
Hors le bloc social, sont à retenir :

- En fonction 1, une augmentation de 3 M€ pour le fonctionnement du SDIS (76 M€) ;
- La stabilité des dépenses de personnel en 2021 (240 M€) ;
- Une augmentation de 2 M€ enregistrée en fonction 6 (hausse des carburants).

D. LE ROLE CENTRAL DE L'ÉPARGNE BRUTE

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est la clé de voûte de l'équilibre financier de la collectivité. Il reflète sa capacité à dégager des ressources suffisantes pour rembourser le capital de la dette, mais également à assurer l'autofinancement partiel de ses investissements. En 2021, le Département est parvenu à dégager une épargne brute de **213 M€**, respectant ainsi la stratégie budgétaire initiée dès 2015 et principalement adossée à la reconstitution de cette épargne, l'objectif affiché étant de tendre vers une épargne brute proche de 120 M€ au compte administratif afin de garantir un financement équilibré de la politique d'investissement.





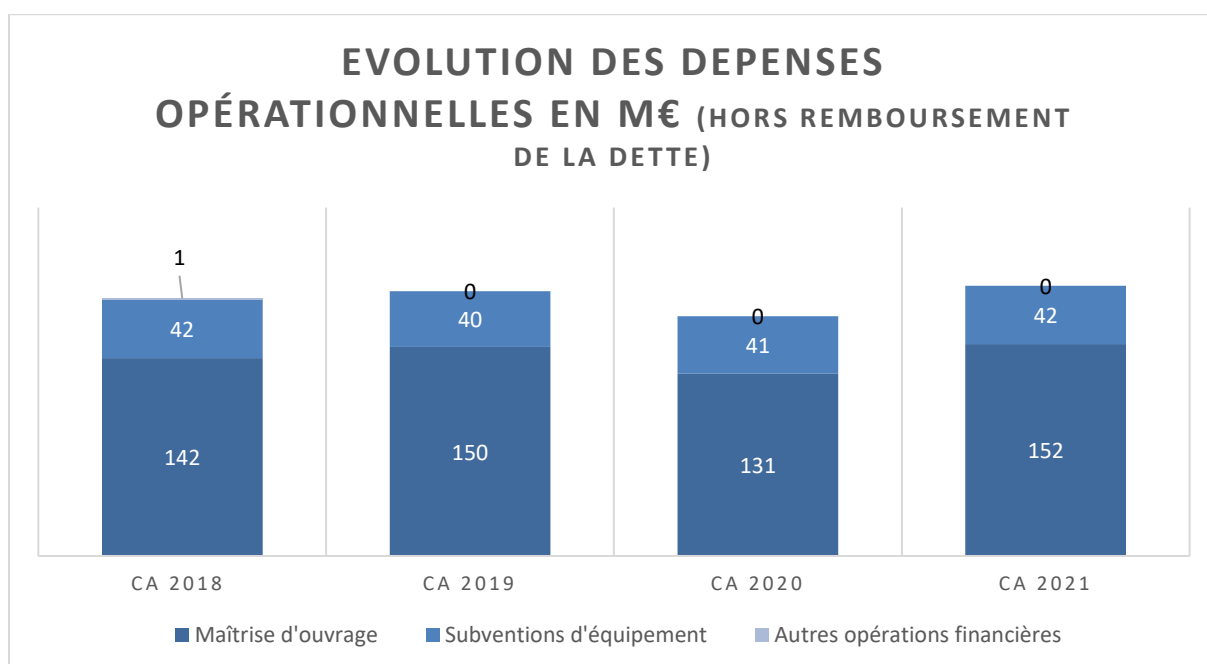
En 2021, l'autofinancement ressort à 213 M€, en hausse de 95 M€ par rapport à 2020. Le taux d'épargne représente alors 12,5 % du total des recettes de fonctionnement.

E. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

NATURE DES INVESTISSEMENTS	CA 2020	CA 2021	Variation
Investissement en maîtrise d'ouvrage	131 M€	152 M€	22 M€
Remboursement de la dette	81 M€	87 M€	6 M€
Remboursement avance DMTO		10 M€	10 M€
Subventions	40 M€	42 M€	2 M€
TOTAL	252 M€	291 M€	39 M€

L'intervention du Département en 2021 repose, comme traditionnellement, sur des opérations relevant de la maîtrise d'ouvrage départementale (152 M€) et sur l'attribution de subventions d'équipement (42 M€). Les dépenses de maîtrise d'ouvrage augmentent de 22 M€, ainsi que celles des subventions + 2 M€.



Hors remboursement du capital de la dette, la répartition des dépenses d'investissement par fonction M.52 est la suivante :

FONCTION	CA 2020	CA 2021	Variation
0 SERVICES GENERAUX	14 M€	17 M€	3 M€
1 SECURITE	2 M€	6 M€	4 M€
2 ENSEIGNEMENT	40 M€	49 M€	9 M€
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	11 M€	15 M€	4 M€
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	M€	1 M€	M€
5 ACTION SOCIALE	8 M€	9 M€	1 M€
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	81 M€	82 M€	1 M€
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	14 M€	14 M€	M€
8 TRANSPORT	M€	M€	M€
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 M€	3 M€	M€
TOTAL	172 M€	194 M€	22 M€

- La fonction 1 a progressé de près de 4 M€ intégrant la fin des travaux de construction du nouveau centre d'incendie et de secours d'Arras.

- En ce qui concerne la fonction 2, les investissements dans les collèges sont en hausse de 9 M€, couvrant des dépenses de construction et de grosses réparations.

- S'agissant de la fonction 3, une hausse de 4 M€ est constatée, intégrant 2 M€ de travaux à la coupole d'Helfaut ainsi qu'une progression de 2 M€ du Fonds d'innovation territorial - Culture, jeunesse, sports et loisirs.

2. Les recettes d'investissement

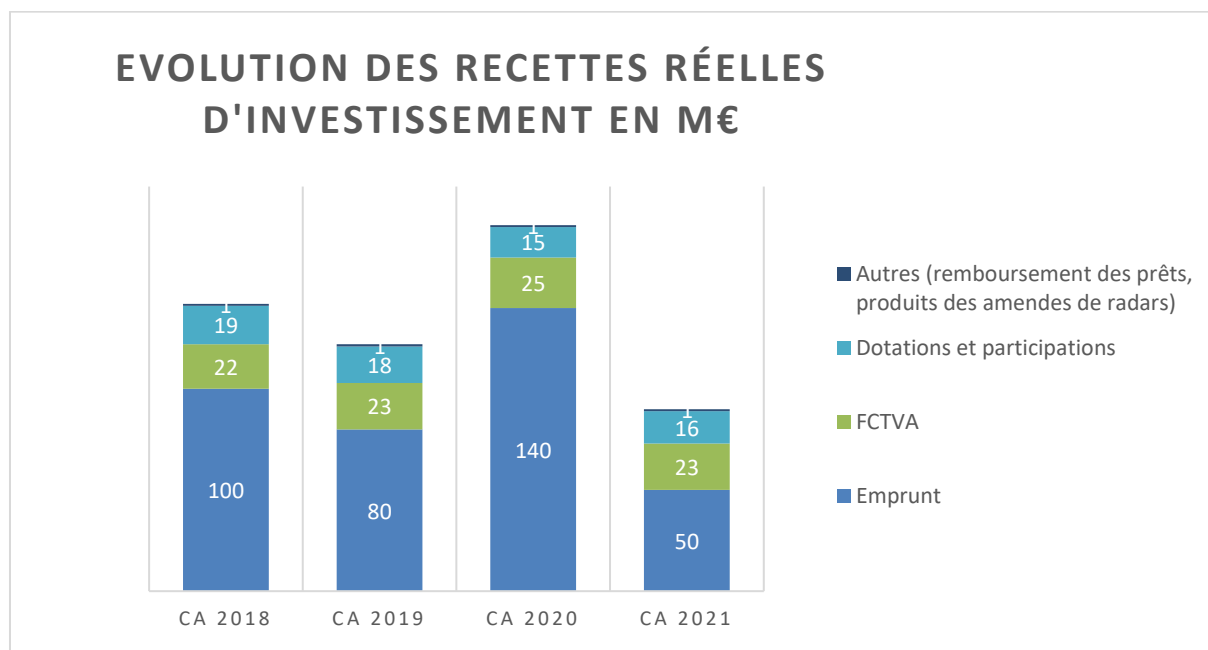
Les recettes d'investissement ont baissé de 91 M€ entre 2020 et 2021 pour atteindre 90 M€, sous l'effet de deux facteurs essentiels :

D'une part, le recours à l'emprunt pour un montant de 50 M€, en baisse de 90 M€ par rapport à l'exercice précédent. Il convient d'ailleurs de noter que le fonds de roulement disponible s'élève à 131 M€ fin 2021.

D'autre part, le Département a enregistré en 2021 :

- Une baisse de 2 M€ de la recette provenant du FCTVA, consécutive au niveau des investissements réalisés en 2020. Pour mémoire, ces ressources s'apprécient avec un décalage d'un an par rapport à la réalisation effective des investissements. Le produit perçu au titre du FCTVA ressort à 23 M€.

- Une augmentation de 1 M€ des dotations et participations qui atteignent 16 M€.



F. ETAT DE LA DETTE PROPRE ET DE LA DETTE GARANTIE

1. La dette départementale

Resté fidèle à une stratégie de gestion prudente de son encours, le Département du Pas-de-Calais continue de rechercher une optimisation de la charge des intérêts induits. La totalité de

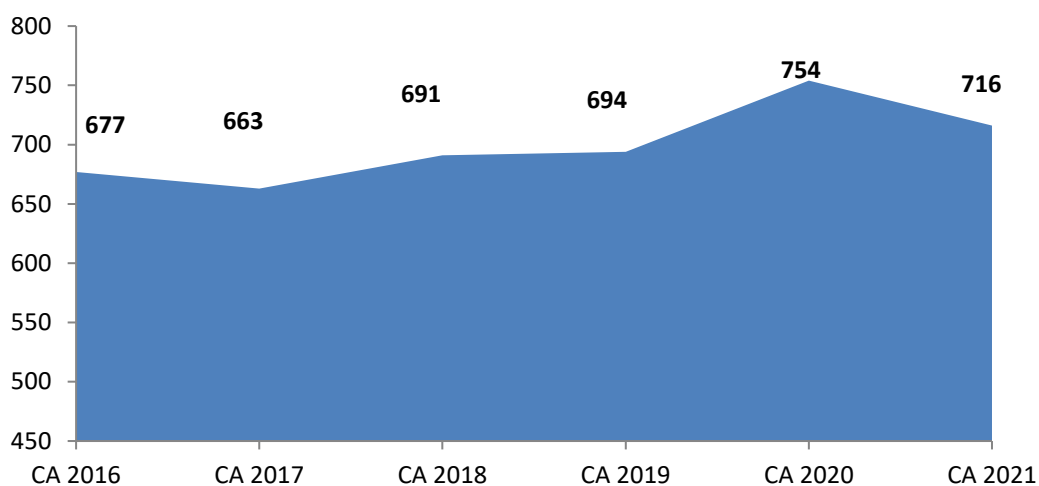
l'encours de la collectivité est catégorisée 1A selon la classification de la charte Gissler issue de la circulaire du 25 juin 2010, soit la moins risquée de toutes. Le Département ne dispose d'aucun emprunt structuré.

Dans le cadre d'une stratégie active d'optimisation des frais financiers, le Département dispose encore d'un encours de 41,6 M€ d'emprunts revolving.

Le programme de financement de l'exercice 2021 a conduit à la souscription de **50 M€** d'emprunts nouveaux, permettant ainsi d'assurer le financement du programme d'investissement, selon la répartition suivante : 20 M€ auprès de La Banque postale, 10 M€ auprès du Crédit Agricole, 10 M€ à la Société Générale et 10 M€ auprès d'Arkéa.

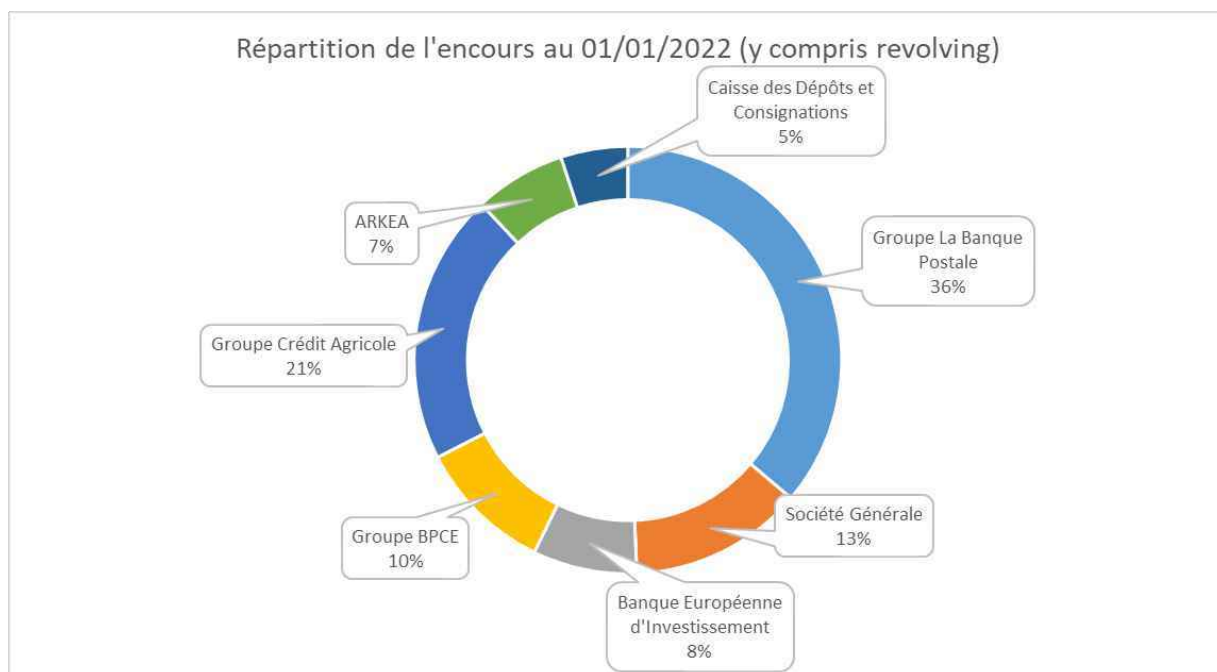
Au 31 décembre 2021, l'encours de dette de la collectivité enregistre une baisse de 38 M€ et ressort à 716 M€.

Evolution de l'encours de dette du Pas-de-Calais depuis 2016



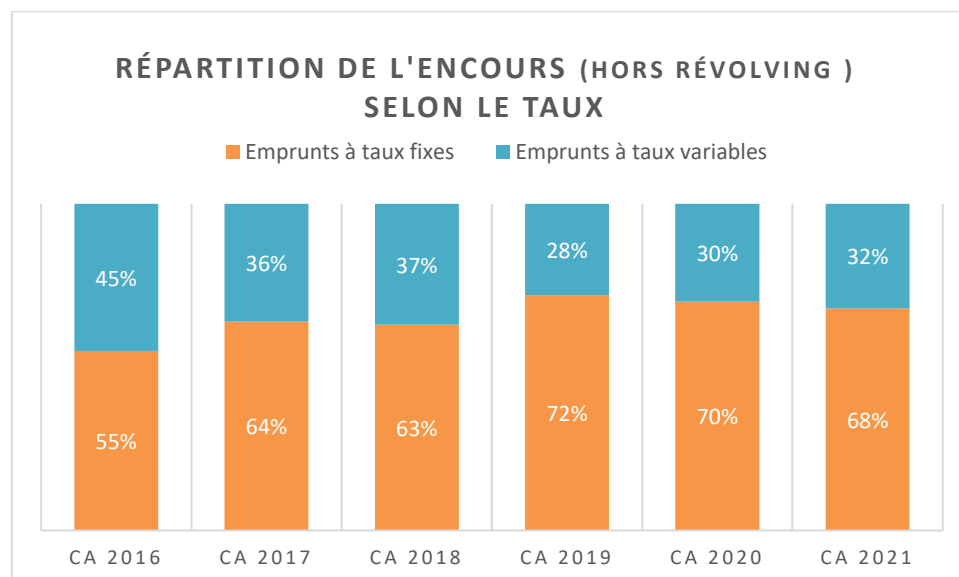
a. Répartition de l'encours

L'accompagnement financier se construit autour de sept acteurs principaux, traditionnels partenaires de la collectivité, selon le graphique ci-dessous.



Il convient également de noter que le Département maintient la part à taux fixe de son encours de dette. Ainsi, à fin 2021, la part de la dette à taux fixe ressort à 65 %. Après retraitement des crédits revolving, celle-ci atteint 68 %.

La dette du Département présente toujours une maturité courte, avec une durée de vie résiduelle moyenne de 10 ans et 3 mois à fin 2021.



b. Les frais financiers

Le Département a consacré en 2021 près de 8,5 M€ aux charges financières. Ces frais, composés essentiellement des intérêts de la dette, restent très bas avec un coût moyen (frais financiers/encours de la dette à fin 2021) de 1,19 %. Le Département du Pas-de-Calais affiche un niveau de frais financiers très inférieur à la moyenne des départements millionnaires en habitants, qui s'établissait à 1,73 % en 2020, dernière donnée nationale disponible.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Frais financiers	11 249 904,10 €	10 350 802,50 €	9 948 708,04 €	9 654 071,47 €	9 173 412,31 €	8 489 853,29 €
Coût moyen	1,66%	1,56%	1,43%	1,39%	1,40%	1,19%

c. Les ratios d'analyse de la dette

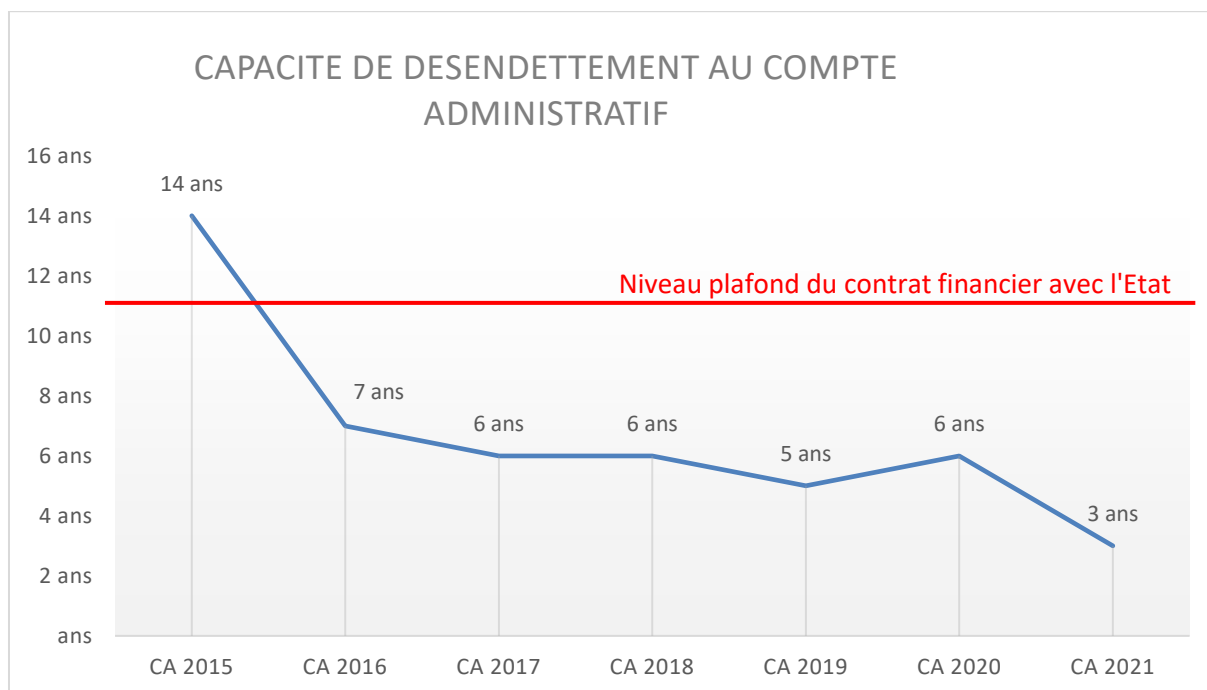
Le niveau d'endettement de la collectivité s'apprécie à travers trois ratios principaux :

- le ratio d'endettement ;
- la charge de la dette ;
- la capacité de désendettement.

Le ratio d'endettement établit le rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de s'assurer que l'endettement de la collectivité n'est pas disproportionné, et que la dette du Département n'est pas trop importante au regard de ses ressources propres. A fin 2021, ce ratio s'établit à 42 %.

La charge de la dette se mesure en rapportant l'annuité de la dette (capital et intérêts) aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Pour 2021, ce ratio est de 5,62 %. Il est à utiliser avec prudence car il ne prend pas en compte la durée effective de la dette des collectivités. Le Département du Pas-de-Calais se caractérise par une dette dont la durée de vie est courte, ce qui vient augmenter le remboursement en capital et dégrade ce ratio.

La capacité de désendettement est obtenue en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute dégagée. Ce ratio révèle le nombre d'années d'épargne nécessaires au remboursement de la totalité du stock de dette. Plus ce ratio est faible, plus la collectivité dispose de marges d'endettement importantes. A fin 2021, ce ratio ressort à 3 années contre 14 en 2015.

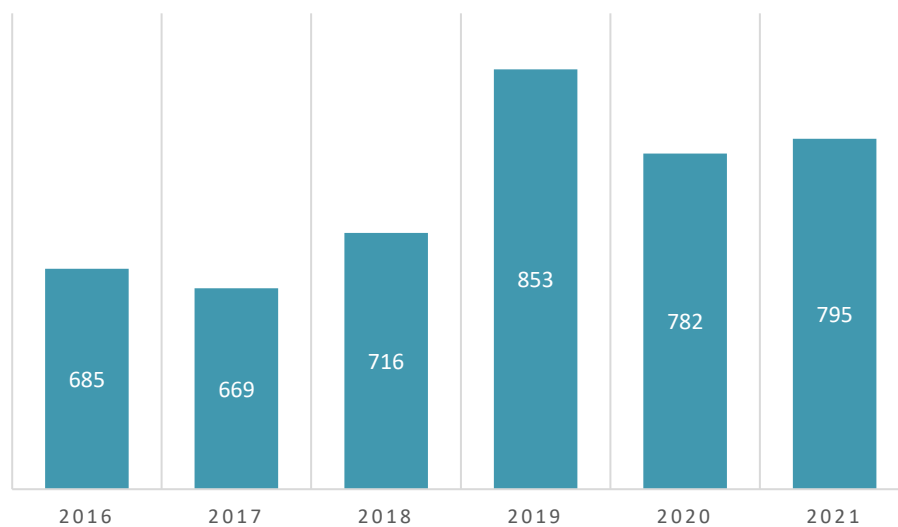


2. La dette garantie

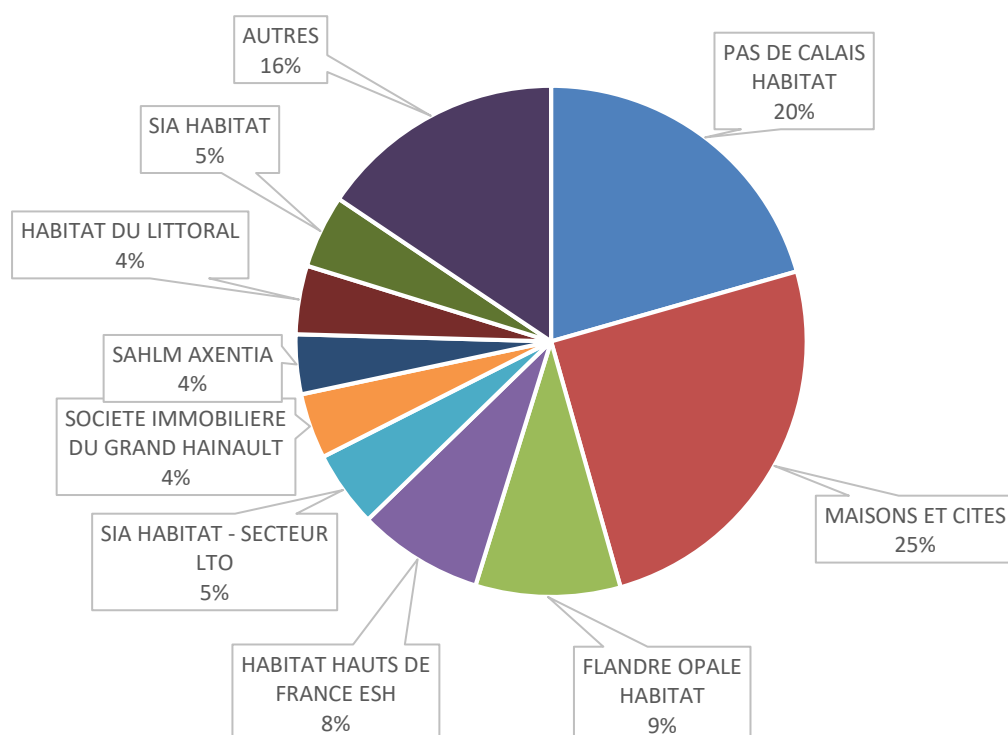
L'encours de dette garantie s'élève à 795 M€ au 31 décembre 2021, essentiellement orienté vers les bailleurs sociaux. L'encours garanti concerne à 84 % des opérations de logement social et à 16 % des opérations portées par des établissements sociaux et médico-sociaux (voir illustration graphique infra).

Ces engagements ne génèrent pas de charges financières directes pour l'institution, ils constituent toutefois un risque à suivre et à évaluer dans la mesure où la collectivité pourrait être amenée à se substituer à l'emprunteur en cas de défaut de ce dernier. Le Département du Pas-de-Calais n'a pas fait l'objet de mise en jeu de garantie depuis plus de 20 ans.

ENCOURS DE LA DETTE GARANTIE AU 31/12/2021 (EN M€)



En-cours de la dette garantie au 31/12/2021



ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES GRANDS AGREGATS BUDGETAIRES EN MILLIONS €

		CA 2018	Evolution	CA 2019	Evolution	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution	
Section de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	A	1 550	-1,40%	1 595	2,90%	1 636	2,57%	1 705	4,22%
	Fiscalité directe (1)		348	2,65%	358	2,87%	366	2,23%	68	-81,42%
	Fiscalité indirecte (2)		569	-0,35%	599	5,27%	625	4,34%	977	56,32%
	Dotations de l'Etat (3)		395	1,28%	380	-3,80%	381	0,26%	389	2,10%
	DGF		274	-0,36%	272	-0,73%	271	-0,37%	268	-1,11%
	dotations CNSA		85	2,41%	78	-8,24%	78	0,00%	92	17,95%
	autres recettes		36	12,50%	31	-13,89%	32	3,23%	29	-9,38%
	Attributions de péréquation et compensations fiscales (4)		181	3,43%	201	11,05%	214	6,47%	215	0,47%
	Autres recettes		57	-43,00%	57	0,00%	50	-12,28%	56	12,00%
	Dépenses de gestion (hors frais financiers)	B	1 424	-1,2%	1 451	1,9%	1 509	4,0%	1 483	-1,7%
Epargne de gestion	C = A - B	126	-3,1%	144	14,3%	127	-11,8%	222	74,8%	
Frais Financiers	D	10	0,00%	10	0,00%	9	-10,00%	9	0,00%	
Epargne brute	E = C - D	116	-3,3%	134	15,5%	118	-11,9%	213	80,5%	
Remboursement du capital de la dette Et avance DMTO (10 M€ en 2021)	F	72	5,88%	78	8,33%	80	2,56%	97	21,25%	
Epargne nette	G = E - F	44		56		38		116		
Section d'investissement	Recettes d'investissement (hors emprunt)	H	42	10,53%	42	0,00%	41	-2,38%	40	-2,44%
	FCTVA		22	10,00%	23	4,55%	25	8,70%	22	-12,00%
	Dotations (DSID, DDEC)		19	72,73%	18	-5,26%	15	-16,67%	17	13,33%
	Autres recettes		1	-85,71%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
	Dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette)	I	185	3,93%	190	2,70%	172	-9,47%	194	12,79%
	Besoin de financement	J = I - H	143	2,14%	148	3,50%	131	-11,49%	154	17,56%
	Emprunts mobilisés	K	100	81,82%	80	-20,00%	140	75,00%	50	-64,29%
Solde de l'exercice	L = G - J + K	1		-12		47		12		

(1) TFPB (jusqu'en 2020), CVAE, IFR

(2) TICPE, TDCFE, TSCA, DMTO, taxes additionnelles aux DMTO, taxe d'aménagement et autres impôts locaux, TVA (à partir de 2021)

(3) DGF, DGD, FMDI, concours CNSA

(4) Fonds de péréquation de la CVAE et des DMTO, frais de gestion de la TFPB, FNGIR, DCRTD, dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité locale, autres compensations fiscales

LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIERE

Classification Gissler : destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, elle permet de les classer selon une matrice à double entrée, dont le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : impôt économique créé en remplacement de la taxe professionnelle. Il s'applique à toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €. Cependant, seules les entreprises qui réalisent plus de 500 000 € de chiffre d'affaires doivent s'acquitter de l'impôt. La CVAE est reversée aux collectivités au niveau national à partir d'un taux unique (1,5 % de la valeur ajoutée). Elle est territorialisée en fonction de deux paramètres : la valeur locative des locaux et le nombre de salariés exerçant leur activité. Elle est répartie à 50 % aux régions, 23,5 % aux départements et 26,5 % au bloc communal.

Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) : concours de l'Etat perçu en investissement destiné à financer le transfert de compétence d'équipement des collèges.

Dotation générale de décentralisation (DGD) : dotation annuelle égale à la différence entre les charges et les impôts transférés aux départements lors de la décentralisation. Elle est depuis 2004 intégrée, pour 95 % de son montant, à la DGF de chaque département.

Dotation globale de fonctionnement (DGF) : principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités. Pour les départements elle se compose de la dotation forfaitaire, de la dotation de compensation et de la dotation de péréquation urbaine accordée selon des critères de richesse et de charge.

Dotation globale d'équipement (DGE) : destinée à soutenir l'effort d'investissement des départements en matière d'équipement rural.

Droits de mutation à titre onéreux sur les transactions immobilières (DMTO) : taxe assise sur le volume des transactions immobilières. Depuis 2014, les conseils départementaux peuvent relever le taux des droits de mutation de 3,8 % à 4,5 %. Les départements perçoivent plus de 82 % des DMTO affectés aux collectivités locales, le reste revenant au secteur communal.

Épargne brute : différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, il s'agit de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Épargne de gestion : différence entre les recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers et les dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers.

Épargne nette : épargne brute après déduction des remboursements de dette.

Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : prélèvement sur les recettes de l'Etat, qui assure une compensation à un taux forfaitaire de la charge de TVA que les collectivités territoriales supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Fonds de roulement : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie. Il s'agit de la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : ressources versées en compensation des pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle

de 2010, afin de répondre au principe de neutralité financière.

Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : constitue le second impôt économique. Le département perçoit 50 % du montant sur les éoliennes terrestres, 50 % sur les centrales électriques et 33 % sur les stations radioélectriques.

Recettes réelles, dépenses réelles : montants effectivement encaissés, décaissés, par opposition aux recettes et dépenses d'ordre.

Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) : perçue en 2004 au titre de la

compensation financière du transfert des allocations de RMI aux départements. Depuis 2009, elle finance le transfert des allocations de RSA majoré. La TICPE intervient par ailleurs en complément de la TSCA, dont le rendement au plan national est insuffisant, pour financer les transferts de compétences.

Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) : transférée en partie aux départements en 2005 pour compenser les transferts de compétences et financer le SDIS. Depuis 2011, la totalité de la taxe est transférée pour compenser la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Mission Pilotage et Suivi des Interventions

RAPPORT N°19**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022****RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT - EXERCICE 2021**

Le rapport d'activité, présenté annuellement par le président du Conseil départemental à l'assemblée délibérante, est prescrit par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dernier dispose que « chaque année, le Président rend compte au Conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département et des organismes qui dépendent de celui-ci. Le rapport précise également l'état d'exécution des délibérations du Conseil départemental et la situation financière du Département ».

Le rapport d'activité annexé présente ainsi les missions et les actions principales mises en œuvre par les services départementaux durant l'année 2021. Ce rapport d'activité est accompagné du rapport financier correspondant à cet exercice.

Il convient de me donner acte de la présentation du rapport d'activité des services départementaux pour l'exercice 2021, ainsi que du rapport financier, et de l'organisation du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Envoi au contrôle de légalité le : 4 octobre 2022

Publication électronique le : 4 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRIS COURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRES, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Ludovic PAJOT, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Guy HEDDEBAUX, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

Absent(s) : Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Michel DAGBERT, M. René HOCQ.

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES
ASSOCIÉS - ANNÉE 2021**

(N°2022-319)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-21 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :**Article 1 :**

De la présentation du rapport d'activité des Etablissements Publics et Organismes Associés au Département, au titre de l'année 2021 et de la tenue du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 :

Le rapport d'activité visé à l'article 1 est annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 75 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 3 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain)</p>

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

PAS-DE-CALAIS TOURISME

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉSERVATION TOURISTIQUES

PAS-DE-CALAIS
TOURISME



Nouveau Tourisme – Nouveaux Horizons

**ANNÉE
2021**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans une volonté de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit d'abord par un budget global d'1,79 milliard en 2021 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se traduit également dans un dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires, au niveau départemental et dans les territoires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2021, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont encore été particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

Ces liens partenariaux étroits seront des points d'appui essentiels pour une pleine implication des EPOA dans la démarche d'élaboration du nouveau projet de mandat en 2022. « Construisons ensemble notre Pas-de-Calais ».

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques

En 2021, le retour des touristes étrangers se fait attendre, la reprise est timide. Dans l'hôtellerie, les établissements du Pas-de-Calais perdent un quart de leur fréquentation par rapport à 2019.

En 2021, nos marchés européens de proximité sont absents, les modalités de voyages restent compliquées et incertaines. Les visiteurs en Pas-de-Calais sont français : à 61 % des Hauts-de-France et à 33 % d'Ile-de-France. Les sites touristiques payants sont fermés jusqu'au mois de mai, la fréquentation de Nausicaà augmente néanmoins de 75 813 visiteurs par rapport à 2020, ce qui donne une petite idée de l'ampleur du rebond.

Pas-de-Calais Tourisme et la Direction de la Communication du Département communiquent ensemble sur le réseau d'affichage départemental, dans la presse et sur les réseaux sociaux dans un élan de solidarité avec les professionnels du tourisme et les habitants du Pas-de-Calais.

Les tendances des clientèles évoluent, on préfère les voyages de proximité, le partage, les expériences uniques et inoubliables, la chaleur de l'accueil à des destinations lointaines qui rassurent moins. Le pouvoir d'achat est un réel frein.

Les clés de réussite de la sortie de cette crise résident toujours dans l'entretien et la construction de réseaux de professionnels, la montée en compétence, l'innovation, la veille et l'évaluation.

C'est l'objectif que nous poursuivons dans le cadre de la stratégie « Grandir Ensemble » sur les cinq années qui viennent.

Philippe DUQUESNOY

Président de Pas-de-Calais Tourisme



MISSIONS

Créée dès 1965 à l'initiative du Conseil départemental, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais développe l'attractivité touristique dans le contexte d'une compétence partagée entre la Région, le Département et le bloc communal, au regard de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Basée à Wimille, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) rayonne sur l'ensemble du Pas-de-Calais. Depuis 2012 et l'inauguration du musée du Louvre-Lens, la mission d'ingénierie Autour du Louvre-Lens est venue renforcer l'équipe.

Organisme associé du Département, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais prépare et met en œuvre les politiques d'aménagement, de développement et de promotion touristiques du Département. L'Agence Pas-de-Calais Tourisme est organisée sous forme d'association loi 1901 depuis sa création.

Pas-de-Calais Tourisme contribue au développement des territoires en aidant à leur organisation touristique, en accompagnant les porteurs de projets, en assurant le suivi des politiques en matière d'aides à l'hébergement, en proposant des formations ou séances de créativité aux personnels des offices de tourisme et aux socio-professionnels.

L'Agence mène des actions de promotion, de communication et de commercialisation auprès du grand public et des professionnels du tourisme en France, en Grande-Bretagne, en Belgique et aux Pays-Bas.

Afin de renforcer le positionnement du Pas-de-Calais comme destination incontournable, Pas-de-Calais Tourisme affirme son identité et valorise ses 3 territoires :

- ◆ Grande Côte d'Opale ;
- ◆ Campagne & Marais ;
- ◆ Autour du Louvre-Lens.

Ce positionnement sert 3 ambitions :

- ◆ Exceller dans l'accueil de nos visiteurs et satisfaire leur envie d'expériences inoubliables ;
- ◆ Parfaire l'accompagnement des acteurs publics et privés du tourisme ;
- ◆ Apporter aux territoires de destination des compétences qui complètent utilement celles existantes localement.

Ce faisant, Pas-de-Calais Tourisme renforce l'attractivité départementale et contribue positivement à l'enrichissement de l'offre touristique de la destination régionale Hauts-de-France.

MISSIONS PRINCIPALES :

- ◆ Mise en réseau des acteurs touristiques : les équipements, les offices de tourisme, les hébergements ;
- ◆ Mise en œuvre de projets européens dans le cadre des programmes transfrontaliers Interreg ;
- ◆ Promotion de la destination via les éditions : guide et carte touristique du Pas-de-Calais... et le Web : réseaux sociaux, sites grand-public et dédié aux professionnels ;
- ◆ Relations presse multi-marchés ;
- ◆ Commercialisation de produits groupes via la centrale de réservation Résa 62 ;
- ◆ Développement des filières randonnée, cyclotourisme, golf, tourisme de mémoire, gastronomie... ;
- ◆ Accompagnement des porteurs de projets ;
- ◆ Animation du réseau des « Greeters ».

CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT :

Pas-de-Calais Tourisme agit dans le cadre d'une « convention d'objectifs et de partenariat 2017 – 2021 » signée avec le Département.

Cette convention renvoie à la délibération du Conseil départemental en date du 27 septembre 2016 : « Politique Tourisme du Département ».

La délibération précise l'objectif que le Département entend donner à l'activité du tourisme, « facteur d'attractivité du Pas-de-Calais ».

Le tourisme ainsi développé et promu par Pas-de-Calais Tourisme est « un tourisme durable et de qualité ».



ORGANISATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PAS-DE-CALAIS TOURISME

Le conseil d'administration, composé d'un maximum de 26 membres de droit est organisé en 3 collèges :

- ◆ Un collège des membres désignés par le Conseil départemental du Pas-de-Calais : 13 conseillers départementaux sont ainsi désignés, dont le président, M. Philippe DUQUESNOY et M. Bertrand PETIT, Vice-président en charge du tourisme ;
- ◆ Un collège des membres représentant les professionnels du tourisme, composé de 7 membres désignés parmi les organismes socio-professionnels, dont un représentant des CCI territoriales, l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie, la Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Plein-Air, les Comités Départementaux de la Randonnée Pédestre et du Cyclotourisme. Ils disposent chacun d'une voix délibérative ;
- ◆ Un collège des territoires, composé de 6 membres désignés et disposant chacun d'une voix délibérative : le Président du Comité Régional du Tourisme et des Congrès Hauts-de-France, 5 offices du tourisme désignés au sein de la Commission d'Animation des Offices du Tourisme, à raison de 3 administrateurs et de 2 cadres.

MOYENS FINANCIERS ET RESSOURCES HUMAINES

En 2021, le Département subventionne le fonctionnement et les actions de l'Agence Pas-de-Calais Tourisme à hauteur de 2 424 700 €. L'Agence optimise la portée de ses budgets et actions par :

- ◆ Des partenariats avec les socioprofessionnels, les offices du tourisme et les intercommunalités du département ;
- ◆ A l'échelle régionale, par la définition de convergences entre les Agences de Développement et de Réservation Touristiques de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise et du Nord et le Comité Régional du Tourisme et des Congrès Hauts-de-France ;
- ◆ Par des appels à projets européens à l'échelle de la Belgique, des Pays-Bas, de la Grande-Bretagne ;
- ◆ Avec l'Etat, par le renouvellement en juillet 2018 du contrat de destination « Autour du Louvre-Lens ».

UNE ÉQUIPE DE 25 SALARIÉS, ORGANISÉE EN 4 PÔLES

Direction :

- ◆ Diana HOUNSLOW, directrice ;
- ◆ Céline TRIPLET, assistante de direction ;
- ◆ Sébastien TRUQUET, responsable administratif et financier.

Pôle ingénierie & développement :

- ◆ Jean-Marie JUTS, directeur-adjoint ;
- ◆ 5 collaboratrices ;
- ◆ 1 responsable de projets, 2 chargées de développement de l'hébergement et classement des meublés de tourisme, 1 technicienne pour les projets européens, 1 animatrice du réseau des offices de tourisme.

Pôle marketing :

- ◆ Valérie SOBIERAJSKI, responsable du pôle marketing ;
- ◆ 11 collaborateurs : 2 chargés d'accueil, 2 chargées de réservation, 5 chargés de marchés (France, Benelux, Grande-Bretagne, groupes), 1 web master, 1 community manager.

Mission Louvre-Lens Tourisme :

- ◆ Norbert CROZIER, chef de projet ;
- ◆ 3 collaboratrices : 1 assistante du chef de projet, 1 chargée de communication, 1 manager du programme créatif et innovation touristique.

Comité de direction :

- ◆ Diana HOUNSLOW;
- ◆ Jean-Marie JUTS;
- ◆ Valérie SOBIERAJSKI;
- ◆ Norbert CROZIER;
- ◆ Sébastien TRUQUET.



BILAN DES ACTIONS

Afin de répondre au renforcement de la notoriété et de l'image du département, Pas-de-Calais Tourisme a mené des opérations de promotion déclinées sous les 3 destinations :

- ◆ Grande Côte d'Opale ;
- ◆ Campagne & Marais ;
- ◆ Autour du Louvre-Lens.

ACTIONS MARKETING TRANSVERSALES

Les enjeux de la promotion sont de plusieurs ordres :

- ◆ accroître l'attractivité de la destination Pas-de-Calais ;
- ◆ capter de nouvelles clientèles pour de courts ou moyens séjours ;
- ◆ fidéliser les amoureux du département.

Les marchés prioritaires sont :

- ◆ en fidélisation sur les bassins de clientèles connus : Hauts-de-France ; Belgique ;
- ◆ en conquête sur des bassins de clientèles moins courtisés jusqu' alors : Grand-Est, Normandie, Pays-Bas ;
- ◆ en reconquête sur des bassins en déclin : Grande-Bretagne.

Pour ce faire, les actions conduites en 2021 ont été :

- ◆ les éditions et la diffusion (papier et numérique) du guide, de la carte touristiques et du guide rando-cyclo ;
- ◆ l'animation des sites Internet et réseaux sociaux destinés au grand public et aux professionnels du tourisme ;
- ◆ l'intensification des relations avec les médias, presse et influenceurs ;
- ◆ commercialisation.

CAMPAGNE & MARAIS

◆ GO TRADE (INTERREG)

En cette dernière année du projet, Pas-de-Calais Tourisme, en partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Lumbres, a développé des vidéos promotionnelles pour valoriser les savoir-faire locaux et des hébergeurs engagés dans l'accueil des visiteurs.

◆ RURALITÉ (INTERREG)

Les dîners insolites ont pour but de valoriser dans un lieu inhabituel, le savoir-faire d'un chef et les produits locaux du Pas-de-Calais, de la Flandre et de la Belgique.

3 dîners insolites ont été organisés :

- ◆ « la grande roue » à Berck-sur-Mer avec 140 personnes, dîner proposé par Tony et Stello LESTIENNE (La Matelote) ;

◆ « piano aux fourneaux » avec 80 personnes, prestation proposée par le chef Paul BALESENE ;

◆ « les pieds dans la paille, la tête dans les étoiles » avec 150 personnes, manifestation proposée par Paul BALESENE.



L'année 2021 a également permis la formation d'une vingtaine de chefs sur les thématiques du positionnement marketing de leur établissement et de la rentabilité de l'assiette.

◆ BCHT : BIO CULTURAL HERITAGE TOURISM (INTERREG)

Pas-de-Calais Tourisme a travaillé au développement d'offres de tourisme responsable d'une réserve de biosphère – « Les visages du marais » - et à leur promotion au cours de l'été 2021. Au total, 30 offres ont été proposées autour de la découverte du marais audomarois par 17 prestataires. Même si le programme a eu une belle couverture médiatique, la mauvaise météo et l'obligation du pass-sanitaire sont venus perturber le succès de l'opération. Ce sont toutefois 2 000 prestations qui ont été vendues avec un taux de satisfaction de quasi 100 % pour toutes les activités proposées.



L'année 2021 a vu la fin du projet BCHT. Pas-de-Calais Tourisme a participé à l'organisation de l'événement de clôture en proposant une visite à distance du marais grâce à une série de vidéos valorisant les atouts de la destination.

◆ EXPERIENCE (INTERREG)

Une enquête auprès des professionnels du tourisme a révélé des besoins en montée de compétence en numérique, en développement d'une offre expérientielle, en tourisme responsable. Une fois les besoins mieux identifiés, un plan de formation a été lancé avec un niveau débutant et un niveau avancé. Cela répond aux besoins d'un public plus large et permet d'envisager une progression pour ceux qui le souhaitent.

Au total ce sont 21 personnes formées en 2021 sur 3 modules : photos ; vidéos ; connaître les outils et les usages des réseaux sociaux. Les formations seront proposées jusqu'en mars 2023.

◆ C-CARE : UN PROJET INTERREG AXÉ SUR LA RELANCE POST PANDEMIE

En 2021 Pas-de-Calais Tourisme a saisi l'opportunité de répondre à un appel à projets dans le cadre du programme INTERREG V France Manche Angleterre sur la relance post COVID.



Sous le pilotage de Kent County Council, le projet « Covid Channel Area Response Exchange – C-CARE », octroie un financement de 100 % pour des actions consacrées à la relance.

Pas-de-Calais Tourisme a engagé en 2021 un travail d'accompagnement pour le secteur des Hôtels, Cafés, Restaurants.

AUTOUR DU LOUVRE-LENS

L'année 2021, au-delà des projets accompagnés, a été l'occasion de formaliser la démarche design, avec le concept de « design tourisme lab », et notre positionnement par rapport à l'écosystème régional. Une démonstration grandeur nature de valorisation de l'accompagnement de la mission ALL de Pas-de-Calais Tourisme a été déployée dans le cadre de l'événement « Upernoir ».

2021, c'est aussi l'aboutissement de l'Action de Développement des Emplois et des Compétences (ADEC) par la gamification. Un Serious Game est désormais proposé aux personnels en situation d'accueil, en collaboration avec les Opérateurs de Compétences (OPCO) et l'Etat.

◆ L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET PAR LA DÉMARCHE DESIGN

Plusieurs actions ont été menées :

- ◆ La formalisation du concept du Design Tourisme Lab ;
- ◆ La participation à la « France Design Week » en septembre par la valorisation de la démarche ALL dans l'implantation de l'hôtel du Louvre-Lens ;
- ◆ La signature de la convention avec Louvre-Lens Vallée (LLV) pour engager un partenariat autour de l'innovation et de la créativité touristiques ;

- ◇ La participation aux ateliers stratégiques de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour définir le futur positionnement de LLV ;
- ◇ L'adhésion et la participation aux ateliers du réseau national France Tourisme Lab ;
- ◇ La construction et l'organisation du Challenge Léonard en novembre à Lens sur trois sites : le musée du Louvre-Lens, le stade Bollaert-Delelis, Louvre-Lens Vallée.

◆ LE FOOD LAB

Appui au concept et à la programmation du projet de Food Lab en lien avec le Campus des Métiers et des Qualifications Tourisme Innovation et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Notre expertise s'est principalement portée sur le volet culinaire, l'intégration du concept ALL et le projet de cuisine, porté par le Chef Alexandre GAUTHIER. Notre participation au projet s'inscrit dans le cadre du contrat de rayonnement touristique et le Programme d'Investissement d'Avenir.

Suivi opérationnel du projet de l'Auberge de la Coulotte à Avion (espace de restauration, aménagement de chambres-appartements) via un dispositif design et la levée de fonds auprès de la Région.

◆ L'ÉVÈNEMENTIEL

UPERNOIR : en juin 2021 ont été créés des parcours d'expériences à l'échelle de la destination Autour du Louvre-Lens pour mettre en avant la création et la démarche design avec l'ensemble des partenaires. Le collectif Upernoir, ce sont 70 partenaires publics et privés, 45 métiers de bouche, 7 offices de tourisme, les équipements culturels et touristiques. La programmation sur un mois a été bâtie autour de 4 expositions construites avec le territoire, de 10 nouvelles expériences à vélo mixant l'expérience sportive à l'expérience culinaire et des ateliers créatifs autour de la sérigraphie et de la photographie, 39 expériences culinaires avec les restaurateurs, brasseurs, artisans et maraîchers.



◆ LES FÊTES DE LA SAINTE-BARBE

Appui à la communication et à la promotion de l'évènement et réalisation du temps de remerciement des mécènes avec une expérience culinaire sur le site du 11/19.

◆ LA COOPÉRATIVE ALL

Constitution de la SCIC : rédaction des contrats et des statuts, formalisation de la future organisation et de son business model avec l'appui de l'URSCOP, de la Mission ESS du Département du Pas-de-Calais et de Pas-de-Calais Actif.

L'année 2021 a permis le développement des partenariats et la recherche de futurs sociétaires ainsi que l'écriture du cahier des charges du futur site e-commerce.

Un stand ALL a été installé et animé au stade Bollaert-Delelis dans le cadre de la 6^e édition du Salon International des Métiers d'Art en novembre. 150 artisans d'art étaient présents.



INGÉNIERIE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

Les principales collaborations avec les services du Département ont concerné :

- ◆ contribution de l'Agence Pas-de-Calais Tourisme aux travaux du comité technique du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires. 2021 a été une année exceptionnelle après l'année blanche 2020, puisque ce sont 10 sites qui ont été expertisés par le comité technique. Pas-de-Calais Tourisme est par ailleurs membre de la Commission départementale réinstallée le 13 décembre 2021 ;
- ◆ collaboration avec la Mission Attractivité des Territoires pour les avis sur les projets touristiques de portage public : deux projets ont été suivis en 2021 ;
- ◆ sollicitation par la plateforme Ingénierie62 pour des projets touchant au domaine du tourisme : 4 sollicitations en 2021 ;
- ◆ participation aux travaux sur le bilan de la politique cyclable du Département et à la définition des perspectives pour le prochain Plan vélo départemental ;
- ◆ Pas-de-Calais Tourisme participe aux études engagées par le Département dans le contexte du projet EXPERIENCE sur la mise en tourisme de la vélo-route N° 362 « Au fil de l'eau » et du GR 121.

INGÉNIERIE AUPRÈS DES PORTEURS DE PROJETS

◆ DE NOUVEAUX OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

L'offre, notamment d'hébergement, continue sa progression dans le département. Chaque année, Pas-de-Calais Tourisme accompagne une cinquantaine de porteurs de projets privés, dont la moitié bénéficie d'un suivi complexe à raison de 2 à 4 rencontres.

Si l'ensemble de l'offre des services d'accompagnement est présenté sur le site Pro de l'Agence Pas-de-Calais Tourisme, l'accès aux données touristiques a été considérablement amélioré par la publication :

- ◇ des chiffres-clés du tourisme départemental ;
- ◇ du suivi de la qualité du parcours-client par enquête tous les 2 ans de TCI RESEARCH ;
- ◇ la publication de 8 rapports territoriaux sur l'offre et la fréquentation des hébergements locaux.



Via la Plateforme des organismes de Tourisme Hauts-de-France, Pas-de-Calais Tourisme a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour faire bénéficier les hébergeurs et les restaurateurs du Fonds Tourisme Durable, géré par l'ADEME, dans la mutation des entreprises vers un tourisme plus responsable. Cinq porteurs de projet ont été accompagnés grâce à ce dispositif en 2021. L'objectif est fixé à 10 accompagnements jusque fin 2022. Il est en phase d'être largement dépassé.

◆ QUALIFICATION DE L'OFFRE

Pas-de-Calais Tourisme accompagne les prestataires touristiques dans la qualification de leur offre. En 2021 :

- ◇ 232 meublés de tourisme ont été classés par l'Agence. Au 31 décembre, le département comptait 1 444 meublés classés ;
- ◇ 5 chambres d'hôtes ont été qualifiées Chambres d'hôtes référence ;
- ◇ 27 visites conseil et d'évaluation ont été réalisées dans le cadre de la marque Tourisme & Handicap, en collaboration avec l'Association des Paralysés de France. L'Agence Pas-de-Calais Tourisme préside la commission régionale d'attribution de la marque : 2 commissions ont eu lieu en 2021 et une réunion des évaluateurs de la marque.

INGÉNIERIE AUPRES DES EPCI

« Grandir Ensemble : Pas-de-Calais Tourisme & les intercommunalités ». Les objectifs de cet accompagnement des EPCI (où s'exerce principalement la compétence tourisme) sont les suivants :

- ◆ inscrire la stratégie du territoire dans le cadre départemental pour gagner en cohérence, en puissance et en attractivité ;
- ◆ redéfinir la stratégie touristique territoriale orientée « clients » en s'appuyant et en partageant le résultat du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) et faire adhérer le plus grand nombre d'acteurs locaux du tourisme ;
- ◆ déterminer le rôle et les missions de l'office de tourisme ;
- ◆ définir la feuille de route de la stratégie touristique territoriale.

La définition de cette « stratégie territoriale de développement touristique durable », une fois présentée aux élus, est réalisée en collaboration avec l'équipe technique de l'office de tourisme, à laquelle il revient de travailler sur les outils SADI et PILOT. L'ensemble de ces séances de travail sont accompagnées par l'Agence Pas-de-Calais Tourisme.

A l'issue de ces travaux, les résultats en sont partagés avec les élus et les acteurs privés et publics du tourisme. L'écriture de la stratégie territoriale du tourisme intervient à cet instant-là. Cet accompagnement permet un partage le plus optimal possible depuis le diagnostic jusqu'au plan d'actions.

ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU DES OFFICES DE TOURISME

◆ PILOTAGE DE LA PLATEFORME COLLABORATIVE DES OFFICES DE TOURISME AUTOUR DU LOUVRE-LENS

Différents groupes de travail ont été mis en place pour préparer les actions marketing et de communication (plan 2021-2022) en lien direct avec l'équipe marketing de Pas-de-Calais Tourisme, sur les thématiques suivantes : « sport & nature », les tour-opérateurs culturels, la presse, Oui.SNCF. Il s'agit de s'assurer de la cohérence entre les acteurs locaux et Pas-de-Calais Tourisme et ainsi d'optimiser la visibilité de la destination. Ces actions ont notamment permis de toucher plus de 15 millions de contacts en audience cumulée ainsi que 182 000 € de contre-valeur publicitaire.

◆ PARTICIPATION À LA PLATEFORME RÉGIONALE DES ORGANISMES DE TOURISME

Pas-de-Calais Tourisme contribue au fonctionnement de la POT' Hauts-de-

France par le pilotage du domaine d'activités stratégiques : « Amplifier les projets » au sein duquel on retrouve notamment la plateforme « Du Pot'ager à la table ».

◆ ACCOMPAGNEMENT VERS LA MARQUE QUALITÉ TOURISME™

7 offices de tourisme ont été accompagnés avec succès par l'Agence Pas-de-Calais Tourisme en 2021 :

- ◆ deux pour leur 1^{ère} obtention : OT Boulonnais Côte d'Opale, OT Montreuillois Côte d'Opale ;
- ◆ cinq OT marqués QUALITÉ TOURISME™, pour leur audit intermédiaire : OT Berck-sur-Mer, OT Calais Côte d'Opale, OT Camiers Sainte-Cécile, OT Etaples-sur-Mer, OT du Touquet-Paris-Plage.

PARTICIPATION À LA POLITIQUE RÉGIONALE DU TOURISME

Au cours de l'année 2021, la cellule régionale a été réunie 2 fois afin de donner un avis pour un total de 25 projets, en majorité des projets d'hébergement privés, en sollicitation d'une aide régionale, (dispositif Priorités Régionales d'Intervention Touristique). Neuf de ces projets concernent une implantation dans le Département du Pas-de-Calais.

ACCOMPAGNEMENT DES FILIÈRES

◆ LE CYCLOTOURISME

Edition de la carte « EUROVELO 4 - Baie de Somme – Côte d'Opale – Côte Belge » à 20 000 exemplaires et diffusée essentiellement pour répondre aux demandes des visiteurs sur place. Pas-de-Calais Tourisme travaille sur un site Internet dédié à la thématique de l'itinérance pédestre et vélo.



Le comité d'itinéraire LA VELOMARITIME a organisé ses 2^{èmes} rencontres professionnelles en visio-conférence pour les régions françaises traversées par l'EV4 : Hauts-de-France, Normandie, Bretagne.

ACCUEIL VELO, est le référentiel national de l'accueil des touristes à vélo, et la marque peut être proposée à plusieurs catégories d'acteurs professionnels touristiques et du vélo. En 2021, Pas-de-Calais Tourisme a conseillé et attribué la marque à 7 équipements.

◆ LE GOLF

Les actions de promotion ont été prioritaires sur les marchés français et belge pour attirer une nouvelle clientèle, la clientèle britannique étant encore absente sur les parcours en 2021. Ces actions ont généré la commercialisation de 252 golf-pass.

◆ LA RANDONNÉE PÉDESTRE

Les actions 2021 :

- ◆ édition d'un nouveau guide sur la randonnée pédestre en collaboration avec le Département ;
- ◆ insertions publicitaires pour promouvoir le nouveau guide rando ;
- ◆ abonnement à la plateforme Cirkwi : mise en ligne d'une trentaine de parcours téléchargeables depuis le site de Pas-de-Calais Tourisme ;
- ◆ réalisation et mise en ligne de nouveaux reportages de la série « les Sacados en rando » avec la mise en place d'un questionnaire pour créer et fidéliser une « communauté Sacados ».

◆ LE TOURISME DE MÉMOIRE

L'Agence Pas-de-Calais Tourisme soutient le tourisme de mémoire, et les principales opérations en 2021, ont été :

- ◆ la participation au Club France World Wars Heritage avec les ADT de l'Aisne, de la Meuse et de la Somme : actions communes sur les marchés britannique et nord-américain auprès des agents de voyages, tour-opérateurs, autocaristes et journalistes ;
- ◆ la publication d'un publi-reportage dans France Today Magazine ;
- ◆ l'organisation de 3 webinaires avec les tour-opérateurs Experiences et Eurobound à destination de 180 agents de voyages américains ;
- ◆ l'organisation d'un éducteur pour 6 TO américains en septembre au Louvre-Lens et à Arras.

◆ FLEURIR LE PAS-DE-CALAIS

L'opération « Fleurir le Pas-de-Calais » a remporté en 2021 un beau succès avec une participation de 171 communes et la mobilisation d'environ 350 habitants.

Les conseillers, jardiniers et élus, ont sillonné le département du 22 juin au 21 juillet pour échanger avec les communes participantes et encourager les meilleures pratiques. 70 communes ont été primées.

TRAVAUX EN COURS ET PERSPECTIVES 2022

L'Agence Pas-de-Calais Tourisme conforte son nouveau positionnement stratégique :

« PAS-DE-CALAIS TOURISME : nouveau tourisme – nouveaux horizons »



PROMOTION TOURISTIQUE DES TROIS DESTINATIONS notamment via les projets européens

Les actions marketing auront pour objectifs de fidéliser et capter de nouvelles clientèles de courts séjours, toujours plus sensibles à la qualité du parcours-client :

◆ Campagne & Marais

- ◇ RURALITE : coachings individuels des chefs qui le souhaitent jusque mars. Organisation d'un atelier collectif sur le design culinaire;
- ◇ EXPÉRIENCE : Une première campagne de communication autour des offres expérientielles permettra de tester le concept auprès de nos clientèles. Elle sera suivie d'une campagne d'envergure à l'automne 2022 et au printemps 2023 après ajustement des offres si nécessaire.



◆ Autour du Louvre-Lens

- ◇ Finalisation et dépôt du dossier de candidature à Europe Créative pour le projet « Storytooling », méthode d'inclusion des jeunes sans emploi par le patrimoine post-industriel, laboratoire de création de nouveaux récits patrimoniaux. Le but est de permettre aux jeunes de se réapproprier le patrimoine par l'expérimentation et la diversité ;
- ◇ Déploiement de la stratégie culinaire à l'échelle de ALL et du Département du Pas-de-Calais ;
- ◇ La création d'expériences et la consolidation d'actions issues ou inspirées par Upemoir ;
- ◇ L'appui à la programmation du Food Lab et participation à la Région Européenne de la Gastronomie via le design culinaire ;
- ◇ La mise en œuvre et le déploiement du serious game.

◆ Les 3 destinations : C-CARE

Cet accompagnement permettra aux chefs d'entreprises touristiques d'envisager le repositionnement de leur activité au regard de l'évolution des comportements des clientèles suite à la pandémie mais aussi de réfléchir à la mise en place de mesures écoenvironnementales. L'objectif du projet est de mobiliser au moins 80 entreprises.

Parallèlement, il sera proposé aux personnes éloignées de l'emploi un parcours d'une dizaine de jours pour les sensibiliser aux métiers du secteur Hôtels-Restauration. Le secteur rencontre des problèmes de recrutement en raison des difficultés liées au travail du week-end et du soir notamment. Il est prévu la mise en place de 8 groupes de 8 à 12 personnes par groupe.

INGÉNIERIE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

Après la réinstallation de la Commission des Espaces, Sites et Itinéraires en décembre 2021, de nouveaux sites candidats sont attendus pour cette année 2022. L'Agence Pas-de-Calais Tourisme poursuivra son partenariat avec les services du Département.

Après la publication du guide : « Pas à pas vers une hôtellerie de plein-air durable et de qualité » en début d'année, l'équipe-projet composée de la direction du Grand Site de France Les Deux-Caps, du CAUE et du PNR Caps et Marais d'Opale proposera une méthode de déploiement de cet outil pour une utilisation optimale.

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS PRIVÉS

Le dispositif du Fonds Tourisme Durable géré par l'ADEME se poursuit, et l'Agence Pas-de-Calais Tourisme recrute toujours plus d'entreprises touristiques candidates pour ces fonds dédiés à la transition écologique. Ce dispositif de relance post-COVID-19 est par ailleurs prolongé, dans le cadre de Destination France, jusqu'en 2024.

Les projets INTERREG permettent de proposer des parcours, séances de formation, ateliers de créativité aux prestataires touristiques du département, sans précédent en qualité comme en quantité :

- ◇ Académies du Tourisme Durable, parcours de 10 jours d'accompagnement ;
- ◇ reprendre confiance en moi et dans la qualité de mon offre, sous un format de coaching individuel ;
- ◇ apprendre à rédiger pour le web ;
- ◇ comment bien utiliser les réseaux sociaux ;
- ◇ développer une offre expérientielle ;
- ◇ ateliers de créativité autour du tourisme expérientiel.

... / ...

ACCOMPAGNEMENT DES EPCI DANS LE DOMAINE DU TOURISME

L'Agence Pas-de-Calais Tourisme peut accompagner deux territoires (EPCI) par an à partir de son offre de services : « Pas-de-Calais Tourisme & les intercommunalités ». En 2022, le territoire de la Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois est accompagné dans ce cadre : un rendu est programmé devant la Commission Tourisme à l'automne 2022.



ACCOMPAGNEMENT DES FILIÈRES

- ◇ sortie du site Internet rando-cyclo en Pas-de-Calais ;
- ◇ vélo : poursuite du déploiement de la marque ACCUEIL VELO, notamment autour de LA VELOMARITIME ;
- ◇ stratégies d'itinérance : plusieurs territoires définissent de véritables stratégies autour de l'écomobilité touristique, c'est le cas notamment d'ARRAS PAYS D'ARTOIS, dans le cadre du projet INTERREG EXPERIENCE : un comité de pilotage de présentation de la stratégie sera programmé à l'été 2022.

Glossaire :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, État, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT)

FICHE D'IDENTITÉ

<p>• Forme juridique : association</p> <p>• Siège social : 26-28 route de la Trésorerie 62126 WIMILLE</p> <p>• Fonds propres : 1 030 853 €</p> <p>• Date de clôture : 31/12</p> <p>• Siret : 325 920 080 00042</p> <p>• Effectif moyen : 25 salariés</p> <p>• Présidente : Philippe DUQUESNOY (Conseiller départemental)</p> <p>• Directrice : Diana HOUNSLOW</p>	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <p>L'agence a pour objet la préparation et la mise en œuvre de la politique touristique du Département.</p> <p>De manière plus précise, elle promeut et assure la mise en marché des destinations en s'appuyant sur les valeurs de chacune des trois grandes communautés de vie que sont la campagne, le bord de mer et l'ancien bassin minier. Elle contribue à assurer le développement harmonieux et qualitatif des territoires, et contribue à la mise en réseau et à la coordination des acteurs du tourisme.</p>
---	---

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

<p>Niveau de représentation du Département :</p> <p>Représentation au Conseil d'Administration : 13 membres sur 26 (50%)</p> <p>Représentants du Département dans la structure :</p> <p>13 titulaires : Philippe DUQUESNOY, Bertrand PETIT, Jean-Luc DUBAËLE, Cécile YOSBERGUE, François LEMAIRE, Olivier BARBARIN, Benoit ROUSSEL, Brigitte PASSEBOSC, Maïté MULOT FRISICOURT, Philippe FAIT, Claude BACHELET, Etienne PERIN, Steeve BRIOIS</p>	<p>Contribution financière du Département :</p> <p>BP 2022 : 2 446 500 €.</p> <p>2021 : 2 424 700 €</p> <p>Conventions : Convention de mise à disposition d'un agent, convention d'objectifs et de partenariat 2017-2021, avenants de versement de la subvention annuelle.</p>
--	--

ACTIVITÉS

CHIFFRES CLÉS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Données économiques : Emplois touristiques 13 300 emplois directement touristiques, soit 25,2 % des emplois touristiques en Hauts-de-France. ◆ 97 381 lits marchands soit, une progression de + 2,5 % en un an. ◆ Données de fréquentation des équipements et sites : 3 929 536 visiteurs ont été accueillis dans les principaux équipements culturels, de loisirs et de nature du département (données 2021) ◆ TOP 3 des sites culturels : NAUSICAA (463 175 visiteurs); Musée du Louvre-Lens (223 931), LA COUPOLE et le planétarium-Helfaut (41 605). ◆ TOP 3 des sites de loisirs : Parc départemental d'Olhain (620 000 visiteurs) ; Parc des Iles à Hénin-Beaumont (380 300) ; BAGATELLE (231 600). ◆ Données de l'ADRT : l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais a rassemblé 171 communes participantes et la mobilisation d'environ 350 habitants. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Visites et conseils aux nouveaux porteurs de projets : environ 50 nouveaux opérateurs ont été accompagnés, dont 25 dans le cadre d'un suivi (plusieurs rencontres pour voir aboutir le projet) ◆ Accompagnement des prestataires : 46 équipements marqués Tourisme & Handicap; 13 équipements marqués Accueil Vélo ; 1 383 meublés classés ;196 meublés classés; 8 équipements ont été accompagnés dans le cadre du Fonds Tourisme Durable géré par l'ADEME. ◆ Réseaux sociaux : 140 800 abonnés ◆ 17 800 fiches sur DATATOURISME62, Système d'Information Touristique départemental ◆ Nombre de sessions sur les sites Web : 12 600 site groupes ; 80 150 site général ; 35 000 Autour du Louvre-Lens ; 10 533 mémoire ; pro du tourisme : 4 000 ; 10 000 résa62 ◆ Relations presse : 16 voyages de presse française et 30 articles ; 11 voyages de presse britannique et 25 articles .
---	---

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ La Côte d'Opale : Organisation de dîners insolites dans le cadre d'un programme INTERREG, dont un dans la grande roue de Berck-sur-Mer, rassemblant 140 personnes régalingées par les chefs Tony & Stelio Lestienne ◆ Vallées et marais : Clôture du programme INTERREG Biocultural Tourism Heritage : participation à l'organisation de l'évènement de clôture en proposant une visite à distance du marais audomarois, grâce à une série de vidéos valorisant les atouts de la réserve de biosphère ◆ Autour du Louvre-Lens : Organisation de l'évènement UPERNOIR, sous la forme de parcours d'expériences à l'échelle de la destination ALL pour mettre en avant la création et la démarche design avec l'ensemble de 70 partenaires locaux publics et privés.

ENJEUX ET PERSPECTIVES




<p>Réécriture de la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2027</p> <p>Campagne et Marais :</p> <p>En 2022 les coachings individuels des chefs qui le souhaitent se dérouleront jusque mars. Un atelier collectif sur le design culinaire prendra place au premier semestre. Une première campagne de communication autour des offres expérientielles permettra de tester le concept auprès de nos clientèles. Elle sera suivie d'une campagne à l'automne 2022</p> <p>Territoires accompagnés par Pas-de-Calais Tourisme :</p> <p>Il sera proposé aux offices de tourisme marqués QUALITE TOURISME™ une animation et des actions de formation pour travailler collectivement sur les points à améliorer, ce, dans la perspective du renouvellement de la marque qui interviendra pour la plupart en 2024.</p> <p>Accompagnement des filières touristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer une série de carnets de voyages venant décrire par tronçon d'une cinquantaine de kilomètres l'itinéraire et les offres en hébergements, restauration... - accueil de bloggeurs, influenceurs et journalistes pour promouvoir l'itinéraire et l'expérience vélo entre la France et la Belgique. <p>Autour du Louvre Lens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le déploiement de la stratégie culinaire à l'échelle de ALL et du Département du Pas-de-Calais; - le lancement de l'évaluation et des impacts du Louvre-Lens et du tourisme sur la destination ALL; - l'appui en collaboration avec la Mission Bassin Minier, de la qualification de l'itinérance par une meilleure signalétique et la création d'expériences à vélo; - l'accompagnement au développement de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif ALL.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2021		COMPTE DE RÉSULTAT 2021
Actif immobilisé : 43 840 €	Capitaux propres : 1 030 853 €	Chiffre d'affaires : 26 344 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 470 711 €	Total des dettes : 443 638 €	Valeur ajoutée : - 1 512 338 €
Trésorerie : 1 113 906 €	Total du bilan : 1 713 248 €	Excédent brut d'exploitation : 342 927 €
RATIOS 2021		Résultat d'exploitation : 302 156 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 2 %		Résultat financier : 5447 €
Durée apparente de la dette : 0 année		Résultat exceptionnel : -13 873 €
Rentabilité des capitaux propres : 28,5%		Résultat de l'exercice : 293 731 €
Taux de rentabilité net : 1115 %		Capacité d'autofinancement : 298 748 €
Ratio d'activité : 36,3 %		Total des produits : 3 367 706 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 129 jours		Financement du Département (€ et %) : 2 724 700 € soit 90,47 %
Fonds de roulement : 1 224 218 €		
Besoin en fonds de roulement : 126 598 €		



62 Pas-de-Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**Rapport d'activité 2021
des établissements publics et
organismes associés (EPOA)**

ARENA STADE COUVERT

**ANNÉE
2021**




Arena Stade Couvert
LIGUET



Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans une volonté de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit d'abord par un budget global d'1,79 milliard en 2021 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se traduit également dans un dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires, au niveau départemental et dans les territoires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2021, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont encore été particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

Ces liens partenariaux étroits seront des points d'appui essentiels pour une pleine implication des EPOA dans la démarche d'élaboration du nouveau projet de mandat en 2022. « Construisons ensemble notre Pas-de-Calais ».

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial de la Présidente de l'Arena stade couvert

2020 et 2021 ont été particulières en raison de la pandémie et l'équipe de l'Arena Stade Couvert a dû faire face, en maintenant une activité correcte.

Notre stade est redevenu un vrai lieu de vie, avec l'aide de nos partenaires institutionnels, le milieu sportif, sans oublier l'Éducation Nationale et les nombreuses autres entités, qui participent au développement de ce bel équipement. Le projet d'établissement fixant les grandes lignes des différents secteurs d'activité est suivi et la perspective des Jeux Olympiques de 2024 va nous permettre d'aller encore plus loin dans nos objectifs.

La ligue d'Athlétisme, la ligue des Hauts-de-France de Football, le cluster Vivalley avec ses startups innovantes liées à l'économie du sport et du sport-santé participent à son développement et à son rayonnement.

Le meeting d'Athlétisme, premier meeting en salle au monde a marqué les esprits une fois de plus, avec un record du monde à la clé.

L'ambition partagée est simple, proposer une actualité événementielle forte, multidisciplinaires et multi-activités, en investissant au mieux les deniers publics, et en développant au quotidien l'activité de l'équipement, au-delà des grands événements sportifs ou de spectacle.

Je tiens à ajouter que, malgré la pandémie, la bonne gestion et les activités très diversifiées de l'Aréna Stade Couvert ont permis de pouvoir traverser la crise en minimisant les conséquences, malgré deux périodes où nous avons été sollicités pour un vaccinodrome géant.

En effet, avec mes collègues élus, nous répondons toujours présents pour participer à la solidarité nationale dans le cadre de nos missions de service public. L'année 2022 ne fera que confirmer l'élan donné à ce très bel équipement.

Florence BARISEAU

Présidente du Syndicat Mixte

MISSIONS ET ORGANISATION :

Tout comme en 2020 l'année 2021 a été marquée par la pandémie.

Cependant, de grands événements ont pu avoir lieu malgré tout, et notamment avec le Meeting une nouvelle fois premier meeting au monde.

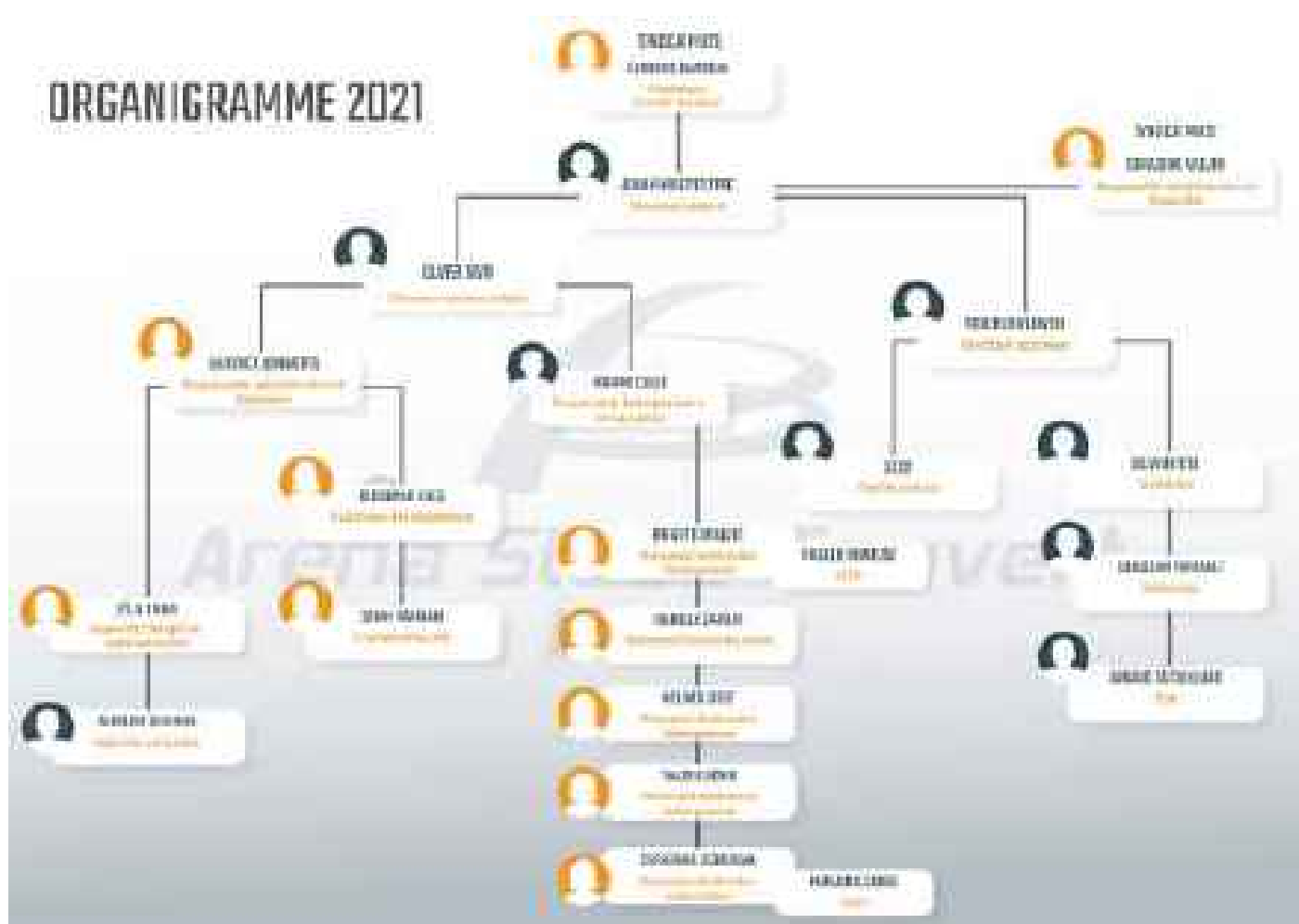
L'arène a été impactée par la présence du vaccino-drome géant durant 6 mois. Les différentes manifestations ont donc été décalées ou annulées. Nous avons pu organiser malgré tout l'élection de Miss Nord-Pas-de-Calais, ainsi que la reprise des compétitions et stages d'athlétisme.

La partie hébergement et restauration a quant à elle bien fonctionné.

L'année 2022 verra une activité plus importante avec le retour à une situation normale.

ORGANIGRAMME

Vous trouverez ci-dessous l'organigramme de la structure au 31 décembre 2021



BILAN DES ACTIONS :

LA RESTAURATION

Le coût des prestations de l'externalisation de la restauration pour 2021 représente 535 K€ contre 508k€ pour 2020, 666 K€ pour 2019. 542 K€ pour 2018 contre 516 K€ pour 2017.

Nous constatons une hausse progressive de 2020 à 2021 en raison d'une reprise après la COVID.

En 2020, le coût a été impacté par la crise sanitaire, par conséquent, il a été moins important sur cette période.



LA LOCATION DE SALLES DE COURS, DE SALLES DE RÉUNION ET DE L'AMPHITHÉÂTRE.

L'amphithéâtre est toujours un élément important et attractif dans le cadre des séminaires et colloques.

Après la baisse de chiffres d'affaires liée à la COVID en 2020, nous constatons une hausse sur 2021 (3 565€). Idem en ce qui concerne les salles de cours et de réception.



CA	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Salles de cours	14 384 €	22 547 €	28 630 €	41 022 €	88 109 €	45 615 €	40 567 €	30 900 €	37 571 €	27 655 €	34717,50 €	10010 €	17461 €
Amphithéâtre	6 296 €	9 432 €	25 550 €	9 120 €	Fermeture	Fermeture	Fermeture	2 110 €	8 557 €	5 555 €	22680 €	1950€	5515€
Salles de réception	2 265 €	2 650 €	300 €	750 €	Fermeture	Fermeture	Fermeture		1 117 €	1 099 €	4899,67 €	960€	2766€

L'HÉBERGEMENT

Malgré cette seconde année de crise, nous avons pu réaliser 15 643 nuitées, 77 366 repas, 19 évènements sportifs et 21 salons et séminaires. Le manque d'activité au niveau Arène a été de nouveau compensé par celle du secteur hébergement, restauration et formation. Le dispositif de chômage partiel sans perte de salaire a été maintenu pour les salariés.



	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Pension Complète Standard	0	0	0	0	0	1279	109	0	0	0	0	0	1388
Pension Complète Confort	894	908	916	947	934	297	681	409	148	675	596	391	7796
Total Pension Complète	894	908	916	947	934	1576	790	409	148	675	596	391	9184
Demi-pension Standard	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demi-pension Confort	665	330	612	53	633	492	3	51	733	494	591	331	4988
Total Demi-pension	665	330	612	53	633	492	3	51	733	494	591	331	4988
Nuitée Standard	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
Nuitée Confort	24	668	31	20	16	37	45	29	289	53	216	37	1465
Total nuitée seule	24	674	31	20	16	37	45	29	289	53	216	37	1471

BILAN FINANCIER 2021 :

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA RÉGIE ASC

LE MONTANT DES DÉPENSES DE LA RÉGIE ASC

Pour l'exercice 2021, **2 954 875,26 €** répartis de la façon suivante :

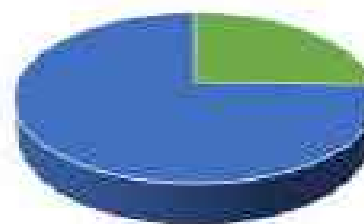
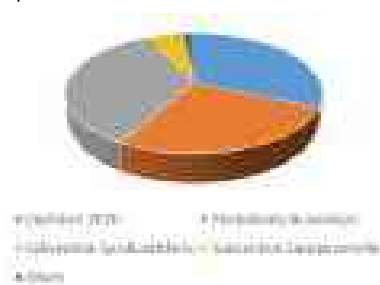
- ◆ dépenses de fonctionnement : 2 200 525,43 € ;
- ◆ dépenses de personnel : 752 419,02 € ;
- ◆ divers (formation, titres annulés..) : 1 930,81 €.

Le poste dépenses de personnel est composé de :

- ◆ la masse salariale : 741 457,37 € ;
- ◆ le personnel extérieur et intérimaire : 10 961,65 €.

Le poste dépenses de fonctionnement est composé, entre-autre, de :

- ◆ la sous-traitance : 983 734,90 € ;
- ◆ les fluides : 519 081,56 € ;
- ◆ La maintenance et l'entretien : 492 829,87 € ;
- ◆ Les dépenses courantes : 144 995,49 €.



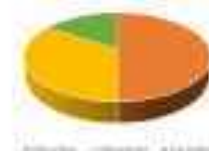
LE MONTANT DES RECETTES DE LA RÉGIE ASC

Pour l'exercice 2021 est de **4 294 713,83 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ prestations de services (dont taxe de séjour) : 1 138 963,25 € ;
- ◆ subvention d'exploitation : 1 711 472 € ;
- ◆ divers (Chèques déjeuner – IJSS- chômage partiel) : 78 629,41 € ;
- ◆ excédent reporté 2020 : 1 349 882,88 € ;
- ◆ divers : 78 629,41 €.

RÉSULTAT DE LA RÉGIE ASC POUR L'EXERCICE 2021

Avec un total de recettes de 4 294 713,83 € et de dépenses de 2 954 875,26 €, l'excédent de l'année 2021 de la régie ASC s'élève à **1 339 838,57 €**.



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU SYNDICAT MIXTE - PARTIE INVESTISSEMENT

Le montant des recettes de l'exercice 2021 est de **1 478 239,91 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ excédent de fonctionnement : 291 904,43 € ;
- ◆ dotations aux amortissements : 828 335,48 € ;
- ◆ subvention d'investissement : 358 000 € (dont 188 000€ de reste à recevoir 2020) 358 000,00 €.

Le montant des dépenses de l'exercice 2021 est de **1 538 336,87 €**, réparties, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ solde de la section investissement 2020 : 479 904,43 € ;
- ◆ rbtst des emprunts (capital) : 861 110,98 € ;
- ◆ les immobilisations corporelles : 197 321,46 €.

Hors déficit, le montant des dépenses s'élève à 1 058 432,44 €.

Avec un total de recettes de 1 478 239,91 € et de dépenses de 1 538 336,87 €, le déficit de l'année 2021 de la section investissement s'élève à - 60 096,96 €.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU SYNDICAT MIXTE - PARTIE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de l'exercice 2021 est de **4 950 482,73 €**, répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ excédent de fonctionnement 2020 : 806 455,74 € ;
- ◆ participation des collectivités : 3 772 971,00 € ;
- ◆ produits exceptionnels : 367 293,50 €.

Le montant des dépenses de l'exercice 2021 est de **3 610 205,80 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ services extérieurs (locations, maintenance, honoraires, contrat de prestations...) : 314 653,06 € ;
- ◆ impôts et taxes (Foncier, CFE) : 350 373,50 € ;
- ◆ charges de personnel : 49 870,85 € ;
- ◆ remboursement emprunts (intérêts) : 218 331,37 € ;
- ◆ subventions aux associations : 348 000 € ;
- ◆ dotations aux amortissements : 828 335,48 € ;
- ◆ subvention du Syndicat Mixte : 1 500 000 €.

Avec un total de recettes de 4 950 482,73 € et de dépenses de 3 610 205,80 €, l'excédent de l'année 2021 de la section fonctionnement s'élève à 1 340 276,93 €.



BILAN DES ÉVÉNEMENTS 2021



DOMAINE DU SPORT

LES ÉVÉNEMENTS RÉALISÉS EN 2021

- Meeting International d'Athlétisme à huis clos - 09 février 2021
- La route du Louvre - 04 juillet 2021
- Arena Trail - 13 juillet 2021
- Ekiden - 26 septembre 2021
- Stages et entraînements de football et d'athlétisme



EN 2022 :

- Le Meeting International d'athlétisme - 17 février 2022
- Lievin Triathlon Indoor festival - 12 mars 2022
- Rink Hockey - 07 et 08 mai 2022
- La Route du Louvre - 15 mai 2022
- Championnat de France de gymnastique - 17 et 19 juin 2022
- Grand Trail - 09 juillet 2022
- Stages et entraînements de football et d'athlétisme

BILAN DES ÉVÉNEMENTS 2021



DOMAINE DES CONVENTIONS D'ENTREPRISE

LES ÉVÉNEMENTS RÉALISÉS EN 2021

- BASKET-ARTOIS SUMMER CAMP - juillet 2021
- La climade - 17 au 19 septembre 2021
- CFDT - 09 décembre 2021
- Job dating : pôle emploi - 22 octobre 2021



EN 2022 :

- CFDT - 28 au 30 mars 2022
- Performéo - 18 mai 2022
- Orléanais - Juin 2022
- La vie active - 25 juin 2022
- Caisse d'épargne - juin 2022
- BASKET-ARTOIS-SUMMER CAMP - juillet 2022
- EDF - septembre 2022

BILAN DES ÉVÉNEMENTS 2021



DOMAINE CULTUREL

LES ÉVÉNEMENTS RÉALISÉS EN 2021

- Miss Nord-Pas-de-Calais - 16 octobre 2021



EN 2022 :

- Rivaals Day - 13 mai 2022
- Année 80 - 04 juin 2022
- TATOO - 03 septembre 2022
- Miss NPDC - 15 octobre 2022
- The CURE - 27 novembre 2022
- Alban Ivanoff - 29 novembre 2022
- Le Plus Grand Cabaret Du Monde - 30 novembre 2022

Glossaire :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, État, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

ARENA STADE COUVERT DE LIÉVIN

FICHE D'IDENTITÉ

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Syndicat mixte ; Mode de gestion : régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion du stade ◆ Siège social : Chemin des Manufactures 62800 LIÉVIN ◆ Dotations : Pas d'apport ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 256 202 722 ◆ Effectif moyen : 18 ETP ◆ Présidente : Florence BARISEAU (Conseillère régionale des Hauts-de-France) ◆ Directeur : Jean-Marie PETITPRE ◆ % Détention : Région (40%), CALL (35%) et CD62 (25%) 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <p>Complexe à vocation sportive et événementielle situé à Liévin, l'ARENA dispose d'une salle de spectacle / concert (14 000 spectateurs ou 6 000 places assises lors de manifestations sportives ou économiques), un amphithéâtre de près de 300 places, des espaces de réception et des salles de réunion.</p> <p>Pôle restauration - hébergement doté d'une capacité de 181 lits. Accueil de pôles de haut niveau, de stages sportifs et autres. Location de salles de formation.</p>
--	---

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

<p>Niveau de représentation du Département Représentation au Conseil syndical : 25% de Conseillers départementaux.</p> <p>Représentants du Département dans la structure :</p> <p>5 Titulaires : Ludovic LOQUET, Maryse CAUWET, Emmanuelle LEVEUGLE, Sébastien HENQUENET, Stéphanie GUISELAIN 5 suppléants : Evelyne NACHEL, Cécile YOSBERGUE, Michel DAGBERT, Emmanuelle LAPOUILLE, Maité MULOT- FRISCOURT</p>	<p>Contribution financière du Département :</p> <p>BP 2022 : 990 000 € dont 820 000 € en fonctionnement et 170 000 € en investissement. 2021 : 985 743 € dont 815 743 € en fonctionnement et 170 000 € en investissement.</p> <p>Convention :</p> <p>Mise en place en 2020 d'une convention au titre de la participation financière. Convention de location pour la formation des assistants familiaux.</p>
---	---

ACTIVITÉS

CHIFFRES CLÉS

<p>Patrimoine géré : Stadium Aréna, amphithéâtre, terrains de foot, salles de réception, chambres, salle de cours, espace de restauration.</p> <p>L'activité de l'Arena est foncièrement orientée sur les grands événements sportifs : Meeting International d'Athlétisme, Coupe du Monde Lutte, Fed Cup de Tennis, Championnat de France de Judo, Match de préparation aux JO de Basketball, Equipe de France de Handball, Championnats de France de Gymnastique, Championnat du Monde d'Agility, Tournoi International de Hockey, Championnat d'Europe de Hockey, Volleyball, Tennis de table, Boxe, Football, Escrime, Karaté, Badminton.</p>	<p>Activités 2021:</p> <p>15 643 nuitées réalisées / 77 366 repas servis. 19 événements sportifs (stages, compétitions, trail, meeting) représentant 46 jours. 1 spectacle (1 jour). 21 foires, salons, congrès (29 jours).</p>
---	--

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

En 2021, le syndicat mixte a subi de nouveau les conséquences de la crise du Covid-19. Le planning de la structure a été modifié suite à l'annulation ou au report de certains événements.

Au cours du premier semestre, l'effectif en présentiel a été diminué, avec un recours au télétravail (fonctions support communication et administration) et au chômage partiel pour la partie technique et l'accueil.

Par ailleurs, la résidence d'hébergement a été réquisitionnée, à la demande du préfet, pour accueillir des migrants en pension complète, sous la gestion de l'association La Vie Active, sur la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2021, ce qui a permis de disposer de recettes sur cette période.

A compter de début mai, une mise à disposition de l'Arène a été demandée par la préfecture et le SDIS afin d'y implanter un vaccinodrome XXL et ainsi lutter contre la crise sanitaire actuelle. Le vaccinodrome fut fermé le 21 octobre 2021.

Certains événements de grande ampleur, comme le Meeting International d'Athlétisme se sont déroulés à huis clos. La route du Louvre et les stages habituels de football et d'athlétisme ont été maintenus.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Le 11 janvier 2022, le centre de vaccination succède au vaccinodrome. Il fermera le 16/02/2022. Les neuf salles de formation mises à disposition par le Stade couvert ont repris leur vocation initiale.

En 2022, le nombre de manifestations prévisionnelles devraient être d'une soixantaine incluant 25 événements sportifs (meeting, stages, compétitions, trail) et une trentaine de foires et de salons.

En mai se tiendra le Final Four de la Coupe de France de rink hockey 2022.

L'Arena envisage au cours de l'année 2022 d'acquiescer un terrain de football en gazon naturel auprès de la ville d'Angres dans le cadre de ses activités et afin de continuer de bénéficier de l'agrément de la Fédération Française de Football.

COMPTES COMBINÉS EN EUROS (INCLUANT LES COMPTES DU SYNDICAT MIXTE ET DE LA RÉGIE)

BILAN 2021		COMPTE DE RÉSULTAT 2021	
Actif immobilisé : 16 445 957 €	Capitaux propres : 12 878 909 €	Produits d'exploitation : 5 126 914 €	
Actif circulant (hors trésorerie) : 506 203 €	Total des dettes : 6 694 831 €	dont subventions et participations : 3 984 443 €	
Trésorerie : 2 652 574 €	Total du bilan : 19 604 734 €	Charges d'exploitation : 4 767 327 €	
RATIOS 2021		Résultat d'exploitation : 359 587 €	
Indépendance financière (poids de la dette) : 32 %		Résultat financier : - 218 331 €	
Durée apparente de la dette : 5 ans		Résultat exceptionnel : 382 521 €	
Trésorerie en jours d'exploitation : 225 jours		Résultat de l'exercice : 523 777 €	
Fonds de roulement : 2 620 019 €		Epargne brute : 1 352 112 €	
Besoin en fonds de roulement : - 32 556 €		Epargne nette : 491 001 €	
		Total des produits : 5 588 858 €	
		Financement du Département (€ et %) : 815 743 euros soit 15%	

Date de mise à jour des données : 13/06/2022



62 Pas-de-Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)
- CAUE 62 -
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

62 Pas-de-Calais
c|a.u.e
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement

**ANNÉE
2021**





Editorial

du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans une volonté de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit d'abord par un budget global d'1,79 milliard en 2021 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se traduit également dans un dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires, au niveau départemental et dans les territoires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2021, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont encore été particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

Ces liens partenariaux étroits seront des points d'appui essentiels pour une pleine implication des EPOA dans la démarche d'élaboration du nouveau projet de mandat en 2022. « Construisons ensemble notre Pas-de-Calais ».

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial de la Présidente du conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Conseiller Accompagner Sensibiliser Informer

4 missions d'intérêt public pour le CAUE !

Par son expertise et son expérience de terrain, le CAUE du Pas-de-Calais s'engage auprès des territoires pour faire émerger, aux côtés de ses nombreux partenaires publics et privés, des projets de qualité, qui répondent aux défis d'aujourd'hui.

Convaincu de l'importance de l'approche pédagogique, il a à cœur de mobiliser chaque acteur aux enjeux de l'adaptation au changement climatique et au bien-vivre ensemble, de favoriser les échanges d'expériences et la mutualisation des approches.

Pour cette année 2021, encore marquée par la crise sanitaire, les projets n'ont pas manqué ! Vous retrouverez ces actions au gré des pages de ce rapport d'activité.

Véronique THIÉBAUT

Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement (CAUE) du Pas-de-Calais

MISSIONS

Selon l'Article 7 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977, le CAUE poursuit, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement.

« Il a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Le CAUE peut déléguer ses missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant exclusivement dans le cadre des Parcs Naturels Régionaux.

Les interventions du CAUE sont gratuites. »

PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Extrait de la plaquette de la Fédération des CAUE « Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement » :

« Nés de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont des organismes investis d'une mission d'intérêt public, pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans les territoires. Les CAUE sont financés par la fiscalité de l'aménagement.

Se loger, se nourrir, se déplacer, travailler : la prise en compte des attentes citoyennes et des nécessités environnementales appelle à co-construire des solutions nouvelles pour améliorer le quotidien de tous. C'est la mission exercée au quotidien par les CAUE à travers leurs actions ...

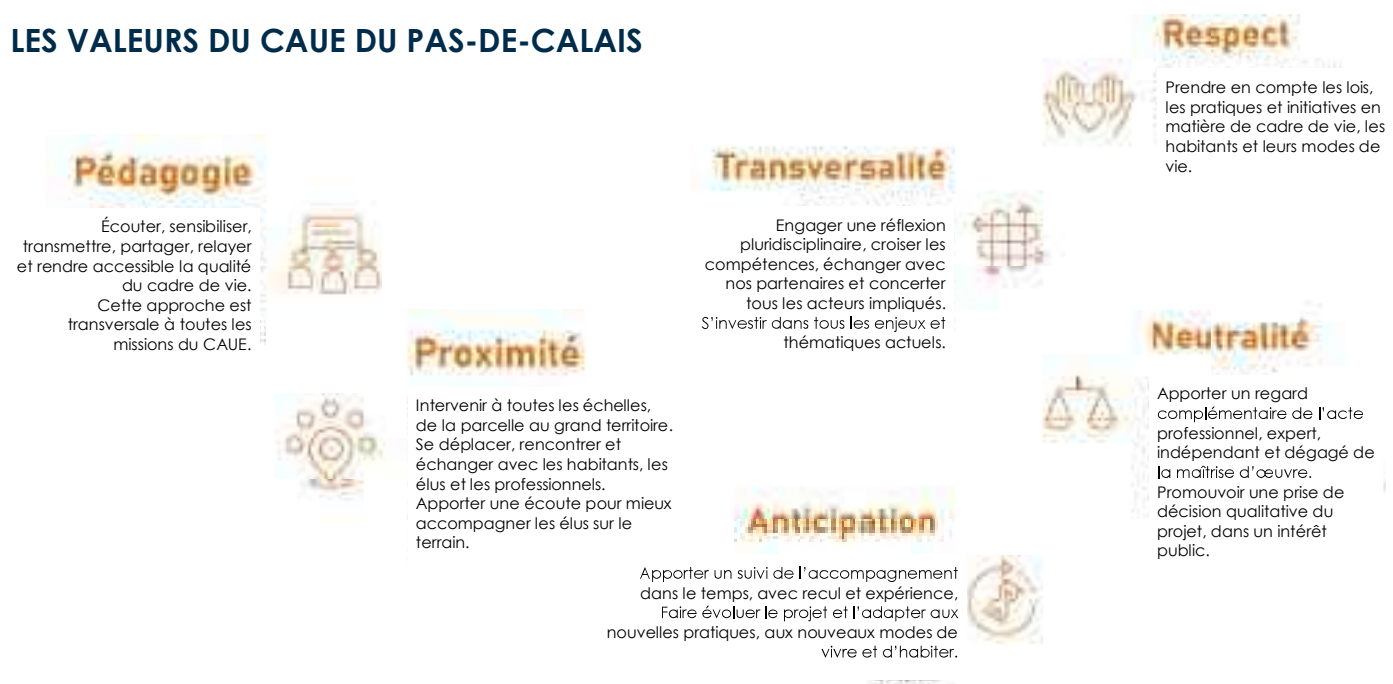
de conseil, d'accompagnement, de formation et de sensibilisation,

...aussi bien auprès des collectivités, des services de l'État, que du grand public, des milieux de la construction, l'aménagement ou des enseignants.

Le réseau des CAUE, dont chaque structure est créée à l'initiative du Département, s'appuie sur plus de 40 ans de connaissance et d'expérience. Nous mobilisons cette mémoire du terrain et nos expertises transversales au service de projets adaptés aux spécificités des territoires. Pour les CAUE, l'humain est au cœur du système et celui-ci doit engager un dialogue avec son environnement, la nature et le vivant en général. C'est tout le sens de l'accompagnement proposé par les CAUE, autour de projets résilients et frugaux, pour une relance territoriale, citoyenne et écologique.

Ce temps de la réflexion à l'action fait du CAUE un acteur de la réussite des projets et de leur mise en œuvre : gain de temps, efficacité, économie et qualité. La gratuité de ses interventions le rend accessible à tous, partout où il est implanté. »

LES VALEURS DU CAUE DU PAS-DE-CALAIS



ORGANISATION

Le CAUE est une association. En 2021, son Conseil d'Administration et le Bureau se sont réunis à 2 reprises. L'Assemblée Générale s'est tenue en juin à Grenay, puis en octobre à Beuvry.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU EN 2021

Rachel KIRZEWSKI et Alexis DRAPIER Stéphane PILON Joël SÜRIG	Membres de droit, représentants de l'État : Représentant Edouard GAYET, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM), Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), Inspecteur d'Académie, Directeur Académique de l'Éducation Nationale.
Claude BACHELET	Représentants des Collectivités Territoriales désignés par le Département : Conseiller départemental (Saint-Pol-sur-Ternoise), Maire de Croisette, Vice-Président du CAUE,
Alain DE CARRION Jean-Luc DUBÄELE Aimé HERDUIN Emmanuelle LEVEUGLE	Conseiller départemental (Douvain), Maire de Vermelles, Conseiller départemental (Boulogne 1), Maire de Wimereux, Maire de Carly, Conseillère départementale (Beuvry), Adjointe au Maire de Beuvry, Trésorière,
Véronique THIÉBAUT	Conseillère départementale (Bapaume), Maire de Biefvillers-lès-Bapaume, Présidente.
Mickaël DELMOTTE	Personnes désignées par le Préfet : Artisan Peintre, Membre du Bureau de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), Secrétaire,
Céline LEBLANC Eric MATUSZAK Blandine MENAGER Sylvain NOIZET Christian RINGOT	Paysagiste, Représentant la Fédération Française du Paysage (FFP), Architecte, Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA), Urbaniste, Représentant l'Association des Urbanistes des Hauts-de-France (ARUNPP), Architecte, Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA), Directeur de la communication, de l'éducation à l'environnement et des partenariats, Eden 62.
Maëlle ANCELLE	Membres désignés au titre des membres de l'Assemblée Générale : Directrice de l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives (ADOPTA),
Gérard BARBIER René HOCQ	Membre de l'Association « UFC Que Choisir » de l'Artois, Conseiller départemental (Lillers), Maire de Burbure, Représentant l'Association des Maires du Pas-de-Calais,
Christian PIERARD Michel TILLIE	Expert en Immobilier, Consultant en Formation en Urbanisme, Membre de l'Association « Campagnes Vivantes », Membre du Bureau,
Sophie WAROT-LEMAIRE	Conseillère départementale (Saint-Omer), Présidente du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.
Antoine BAGUENIER DESORMEAUX	Représentant élu du personnel, siégeant avec voix consultative : Paysagiste concepteur, Salarié du CAUE.

L'ÉQUIPE DU CAUE

Le CAUE est constitué d'une équipe pluridisciplinaire. Architectes, urbanistes, paysagistes croisent leur regard et leurs compétences, afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans le cadre d'une approche globale. Il est également doté d'une équipe support pour sa partie administrative et financière, communication, documentation et réseaux sociaux.

EN 2021 L'ÉQUIPE ÉTAIT COMPOSÉE DE :

- ◆ 1 directrice : Laurence MORICE, architecte-urbaniste ;
- ◆ 1 responsable administrative et financière : Réjane ARTOIS ;
- ◆ 1 responsable de la communication : Clotilde PETITPREZ ;
- ◆ 1 responsable du Centre de Ressources et Community manager : Daniela BANICA ;
- ◆ 3 architectes : Hélène DUCROCQ, Marie-Cécile LOMBART, et Jean-Pierre LEGRAND (remplacé par Florian DERYCKERE en fin d'année) ;
- ◆ 3 paysagistes concepteurs : Antoine BAGUENIER DESORMEAUX, Gaëlle NEVEU, Sylvane RAVA ;



- ◆ 1 salarié en contrat d'apprentissage : Nathan PILON, chargé des projets numériques et audiovisuels en début d'année et Océane MAGREZ, Chargée de communication en fin d'année.
Le CAUE a accueilli, en 2021, 4 stagiaires en observation et une stagiaire en architecture.

ÉLÉMENTS FINANCIERS ET BILAN DES ACTIONS

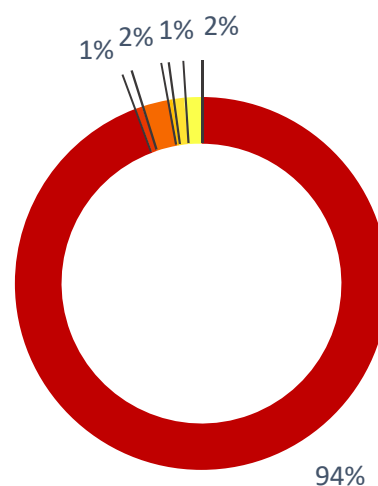
LE FINANCEMENT DU CAUE

Principale ressource du CAUE, le reversement de la part dédiée de la Taxe d'Aménagement Départementale (TA) représente pour 2021 un produit d'un peu plus de 692 000€. Le CAUE finance son personnel et ses actions, essentiellement grâce à la perception de cette taxe.

Les missions de conseil réalisées par le CAUE sont apportées à titre gratuit pour les collectivités et les particuliers. L'accompagnement des territoires peut faire l'objet de conventions avec contribution financière, au motif de la nature exceptionnelle des réflexions à engager et du temps nécessaire aux diverses étapes de réalisation de la mission.

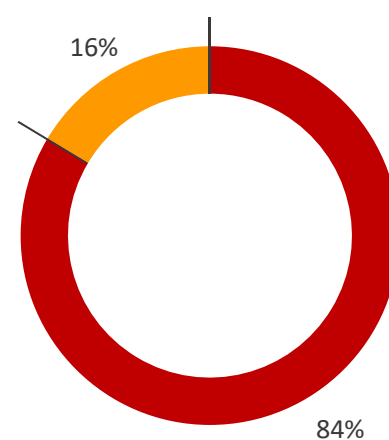
Produit 2021 : 734 364 €

Dont reversement de la TA :	692 309 €
Subvention pour la valorisation des expositions « Paysage » :	4 200 €
Conventions :	17 500 €
Jurys de concours :	2 044 €
Aide exceptionnelle à l'embauche pour contrat d'apprentissage :	7 333 €
Autres produits et transferts de charges :	10 978 €



Charges 2021 : 743 574 €

Salaires et charges de personnel :	621 492 €
Charges de fonctionnement :	122 082 €



Le résultat d'exploitation s'élève à - 9 210 € auquel s'ajoutent les résultats financiers et exceptionnels, réduisant le déficit à 8 521 €.

La convention d'objectif et de moyens entre le CAUE et le Département du Pas-de-Calais est arrivée à échéance fin 2021. Prolongée par avenant pour 2022, elle sera renouvelée en 2023 en lien avec les orientations stratégiques du CAUE et le projet de mandat départemental.

TRAVAUX ET CHANTIERS 2021

CONSEILLER

Le CAUE conseille les collectivités dans leurs réflexions en matière d'équipement, d'espace public ou encore de développement communal. Il favorise le débat public, pour un cadre de vie adapté aux habitants et aux besoins locaux. Il conseille les particuliers et les porteurs de projets en amont de toute maîtrise d'œuvre. Le CAUE fournit un appui technique aux politiques départementales.



LES COLLECTIVITÉS

179 collectivités ont sollicité le CAUE en 2021, soit 1 nouvelle demande tous les 2 jours, avec 158 communes et 2 EPCI.

Le CAUE est principalement contacté par les communes rurales, peu dotées en ingénierie. Les villages de moins de 2000 habitants représentent en effet 72,80% des collectivités ayant été accompagnées. Il adapte son accompagnement à la spécificité des demandes et des situations.

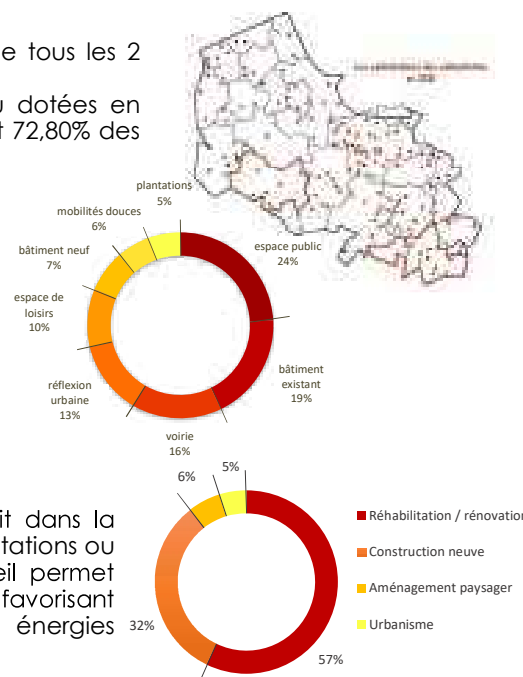
Pour tous, la sensibilisation à la qualité du cadre de vie et la prise en compte des enjeux actuels reste le cœur des préoccupations. Rien de tel que les approches mutualisées, les partages de réflexions ou encore les retours d'expériences pour faire avancer les projets !

Membre actif du réseau d'expertise public Ingénierie 62, et régulièrement sollicité via cette plateforme, le CAUE coordonne son conseil avec ses partenaires pour apporter une réponse complète aux élus, leur permettant de concrétiser ensuite leurs projets.

LES PARTICULIERS

229 particuliers et maîtres d'ouvrage divers ont sollicité les conseils du CAUE.

L'expertise du CAUE bénéficie aux projets des particuliers que ce soit dans la connaissance des caractéristiques du bâti local, les différentes réglementations ou l'orientation vers des matériaux et coloris adaptés. Ce rôle de conseil permet également de sensibiliser à une approche durable de l'architecture, favorisant une architecture bioclimatique, des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables.



ACCOMPAGNER

Le CAUE accompagne les collectivités, les administrations, ainsi que les acteurs du développement et du cadre de vie, dans les projets de territoire et la mise en place de politiques publiques.

Il apporte son expertise pluridisciplinaire et sa connaissance du territoire, dans un souci permanent de transversalité avec l'ingénierie existante.

LES COLLECTIVITÉS

Le CAUE accompagne les élus dans leurs réflexions et projets de territoires, en lien avec les enjeux actuels d'adaptation aux changements climatiques et de qualité de cadre de vie.

PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

Communauté de Communes du Sud-Artois et Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Ternois-7 Vallées : contribution aux ateliers thématiques, préfiguration des interventions liées aux plans d'actions.

ACV (Action Coeur de Ville) et PVD (Petites Villes de Demain)

Arras, Auxi-le-Château, Bapaume, Hesdin, Lillers... : implication dans les démarches de revitalisation des cœurs de villes et cœurs de bourgs.

OGS (Opération Grand Site)

Mobilisation aux côtés du Département pour accompagner et promouvoir le Grand Site de France Les 2 Caps, guide « Cap sur l'Hôtellerie de Plein Air », guide « Signalétique et publicité ».

10 jurys de concours, 2 labels

(Villages Patrimoine et Villes et Villages Fleuris) ainsi que **3 commissions** (Commission Départementale d'Aménagement Commercial), Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture et Comité de bassin : Agence de l'Eau).

LES PARTENAIRES

Le CAUE accompagne et promeut, dans une logique de réseau, les actions liées à la promotion de la qualité paysagère, urbaine et architecturale sur le département. Il est sollicité par ses partenaires, par le biais de conventions ou d'actions spécifiques.

SIZIAF (Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres)

Accompagnement des porteurs de projets en amont du dépôt de leur permis de construire, en vue de promouvoir la qualité paysagère, urbaine et architecturale du Parc des Industries Artois Flandres.

ADAV (Association Droit au Vélo) / CREM (Centre Ressource en Ecomobilité)

« La rue aux enfants » : vise à fermer à la circulation d'une rue ou d'une place, afin de laisser l'espace aux enfants en toute tranquillité et sécurité.

PNRCMO (Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale)

Participation aux différents groupes de travail, actualisation de la charte signalétique du PNRCMO, élaboration du Plan de Paysage du Bocage Boulonnais, implication dans le cadre de l'évaluation intermédiaire de la Charte du PNRCMO.

CSNE (Société du Canal Seine Nord Europe)

Participation à l'élaboration de randonnées éphémères sur le tracé du futur CSNE.

Pas-de-Calais Habitat

Aide à la définition des enjeux adaptés au logement social, au sein des cahiers des charges, accompagnement sur des opérations ciblées, en conseil.

SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT

Le CAUE participe aux actions qu'il s'engage en faveur de la qualité des projets :

DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)

« Vademecum Urbanisme commercial », en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois.

DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Label « Architecture contemporaine remarquable ».

TRAVAUX ET CHANTIERS 2021

SENSIBILISER

Le CAUE développe des actions de sensibilisation à la qualité architecturale, urbaine et paysagère et à la préservation de l'environnement. Il sensibilise le jeune public à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage.

Avec ses partenaires territoriaux, le CAUE organise et anime des débats, participe à des journées de sensibilisation et décline localement les grands événements culturels nationaux.

Il met à disposition des ressources documentaires et produit des fiches de références, des ouvrages et des expositions à destination de tous les publics.

Journée des Maires et des Présidents d'Intercommunalité

Le CAUE à l'écoute des élus, aux côtés d'Ingénierie 62, pour échanger sur leurs projets, questionnements ou besoins d'accompagnement :

Coanimation de l'atelier « Conduite de projet et stratégies pour trouver des financements », l'occasion, pour le CAUE, de mettre l'accent sur les enjeux d'une démarche de projet

réfléchi, phasé et partagée. Car bien définir son projet, c'est aussi un enjeu économique !

Les Enfants du Patrimoine

« A la découverte du patrimoine de Rivière » : Découverte du patrimoine bâti et paysager du village, proposée sous forme d'un jeu de piste à travers le village, suivie d'ateliers de manipulation.

Journées Européennes du Patrimoine et Journées Nationales de l'Architecture

1 jour - 1 projet : contribution à ces manifestations nationales par une série de publications, sur nos réseaux sociaux, annonçant ces événements.

Table ronde « Cultiver ensemble le bien-vivre, récits de démarches communales innovantes »

Temps d'échanges autour d'un sujet qui préoccupe de nombreux élus : Comment retrouver un dynamisme dans sa commune, comment revitaliser son centre-bourg, son centre-village ? Comment créer du lien ?



Scanner pour + d'infos



Concours photo

« Paysages en Hauts-de-France, une création permanente » : concours, en lien étroit avec l'exposition "Une région, des paysages", permettant aux habitants de la région de soumettre leur vision de leur territoire.



FORMER

Le CAUE forme tous les publics en apportant les outils nécessaires à la compréhension du cadre de vie. Il intervient dans différents modules de formation avec ses partenaires.

Formation GNPV (Guide Nature Patrimoine Volontaire) - CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Villes de l'Artois

Formation à la lecture de paysage basée sur la transmission des savoirs ! Les paysagistes du CAUE apportent ainsi des outils de lecture de paysage pour que les stagiaires puissent, à leur tour, monter une animation à leur échelle.

Formation PAF (Plan Académique de Formation) - Rectorat de Lille, en partenariat avec le CAUE 59

A défaut de journées en présentiel, 2 livrets numériques de formation sont proposés aux enseignants :



LE CAUE COMMUNIQUE

Scanner pour + d'infos



NEWSLETTERS :

« 360° - L'actualité du CAUE 62 », pour tout public.

« CMètre2 - La lettre pédagogique du CAUE 62 », destinée aux équipes pédagogiques et relayée sur le portail ENT (Espace Numérique de Travail) de l'Education Nationale.

MÉDIAS SOCIAUX :

une autre façon de sensibiliser au cadre de vie

Le CAUE propose, sur ses médias sociaux (Facebook, Instagram, YouTube, site web), des contenus informatifs à l'intention de ses followers, dans le but de vulgariser et d'apporter des connaissances dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.



Les médias sociaux jouent un rôle important dans la sensibilisation des publics, et surtout de jeunes publics, aux domaines du cadre de vie. Le CAUE y est présent pour sensibiliser le plus grand nombre.

En quelques chiffres :

576 abonnés à la Newsletter, 19451 pages vues sur le site, 1379 likes sur Instagram, 1235 vues sur YouTube, 33244 personnes touchées sur Facebook.

LE CAUE DU PAS-DE-CALAIS

ACTEUR DE PROXIMITÉ DANS UN RÉSEAU NATIONAL ET RÉGIONAL

Le CAUE inscrit sa stratégie dans une démarche permanente de complémentarité et de mise en réseau des différentes ingénieries présentes sur le territoire départemental.

Il est membre actif du réseau d'expertise public Ingénierie 62 et participe au réseau des Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) du Pas-de-Calais.

La **Fédération Nationale des CAUE** est un lieu d'échanges, de capitalisation et de mutualisation des savoir-faire. Elle assure la représentation et la promotion des CAUE, développe des partenariats au niveau national et organise des rencontres, des congrès et des colloques avec ses partenaires. Elle porte la voix des CAUE dans les concertations nationales sur les grands enjeux du cadre de vie, en particulier lors des débats préparatoires à l'élaboration de lois.

Le CAUE du Pas-de-Calais participe aux travaux proposés, comme les RDV du Cycle E ou le Pôle sensibilisation.

En 2021, le CAUE du Pas-de-Calais représentait son Union Régionale au sein de la Commission Technique Permanente de la FNCAUE. Il a assisté également à son Assemblée Générale.

pour +
d'infos



pour +
d'infos



Depuis 2016, les 5 CAUE du nord de la France, se sont constitués en Union Régionale des CAUE des Hauts-de-France. Les partenariats régionaux se mènent à cette échelle.

Les équipes (57 professionnels) se rassemblent par groupes de travail, pour mettre en place et animer des actions communes, comme par exemple l'exposition « Une région, des paysages » et le concours photo « Paysages en Hauts-de-France, une création permanente ».

En 2021, l'URCAUE a créé son portail afin de sensibiliser et partager des actions dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages et d'ouvrir au partage des actions.

PERSPECTIVES 2022

Véritable outil de proximité, le CAUE poursuit en 2022, son implication sur le territoire départemental, au travers de ses quatre grandes missions : le conseil, l'accompagnement, la sensibilisation et la formation.

La stratégie 2022 se concrétise par un programme d'actions, déjà en cours de réalisation. Le CAUE veille à s'adapter, dès que possible, au calendrier national des journées thématiques. Certaines actions auront une portée départementale. Pour les autres, l'échelle des EPCI paraît intéressante, elle permet de nouer plus facilement le lien avec les habitants.

Label Cadre de vie - Villes et Villages Fleuris

Sensibiliser, en ateliers ou webinaires, aux aménagements et à la gestion différenciée des espaces publics.

Proposer des circuits, par territoire, pour décliner localement les messages passés lors des tournées VVF et Fleurir le Pas-de-Calais.

Urbanisme commercial

Promouvoir la qualité des implantations commerciales, dans le cadre de la parution du « Vademeccum », en lien avec les services de l'État.

Sports de Nature

Accompagner la prise en compte des sports de nature dans les documents de planification, en partenariat avec le Département, grâce à l'outil élaboré avec le Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI).

Concours photo

Décliner le concours photo « Paysages, une création permanente » sur les territoires. S'associer avec les partenaires locaux pour présenter les expositions liées au Paysage.



Adapter la mission de conseil aux collectivités, imaginer de nouvelles actions, de nouveaux modes d'accompagnement, afin de favoriser la concrétisation de projets de qualité sur les territoires. Faire évaluer cette mission, en coopération étroite avec la plateforme Ingénierie 62, les Maisons du Département et les partenaires locaux (agences d'urbanisme, PNRCMO).



Mettre en place des actions de sensibilisation à la qualité paysagère, urbaine et architecturale, à destination d'élus, d'acteurs dans les territoires et d'habitants : visites, ateliers participatifs, supports numériques et audiovisuels...



Promouvoir les démarches de développement durable et d'adaptation au changement climatique, sur les territoires. Mise en œuvre, avec les partenaires du CAUE, d'actions de sensibilisation, de manifestations et de création d'outils et de supports de sensibilisation : guides de recommandations, vidéos...

Hôtellerie de Plein Air

Avec nos partenaires, Pas-de-Calais Tourisme, le PNRCMO et le Département, faire vivre le guide de sensibilisation à la qualité des campings, sur le territoire du Grand Site de France Les-Deux Caps, et au-delà.

Semaine « Paysage et biodiversité »

Partager avec les habitants, adultes comme enfants, mais aussi avec les agriculteurs et les élus de la Communauté de Communes du Sud-Artois les enjeux de biodiversité, de l'échelle de la maison à celle du territoire.

Canal Seine Nord Europe

Accompagner les territoires dans le cadre de l'évolution de leurs paysages, en lien avec la société du Canal, VNF, le Département et les EPCI.

Vie du Centre de Ressources

Ouvrir le centre de ressources au public et le faire vivre hors les murs du CAUE.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, État, organismes sociaux, dettes court terme).

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...). Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Pas-de-Calais (CAUE 62)

FICHE D'IDENTITÉ

- ◆ **Forme juridique** : Association
- ◆ **Siège social** : 43, rue d'Amiens, 62018 Arras Cedex 9
- ◆ **Fonds associatifs** : Aucun
- ◆ **Siret** : 329 414 296 00031
- ◆ **Effectif moyen** : 8,8 ETP (+ 1 alternant jusqu'en août 2023)
- ◆ **Président** : Véronique THIEBAUT, depuis 22/10/2021
- ◆ **Directrice** : Laurence MORICE

Mission / Cœur de métier :

Le CAUE exerce des missions d'intérêt public. Il est chargé de promouvoir, sur le plan local, la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, dans le respect du patrimoine et selon 4 missions : conseiller, accompagner, sensibiliser, former. Il a à cœur de mobiliser chaque acteur aux enjeux de l'adaptation au changement climatique et du bien-vivre ensemble, de favoriser les échanges d'expériences et la mutualisation des approches. Le CAUE intervient en amont de la maîtrise d'œuvre et fonde son action sur la transversalité des approches, la recherche d'innovation et l'esprit de participation de tous les publics.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil d'Administration : 5 Conseillers départementaux soit 23 % et 1 représentante des collectivités territoriales désignée par le Conseil départemental soit 5% sur 22 membres du Conseil d'Administration.

Représentants du Département dans la structure : 5 titulaires :

Véronique THIEBAUT, Emmanuelle LEVEUGLE, Jean-Luc DUBAELE, Alain DE CARRION, Claude BACHELET

Contribution financière du Département :

Celle-ci s'inscrit dans les dispositions délibérées relatives à la Taxe d'Aménagement.

BP 2022 : 710 000 € - **2021** : 706 309 € : 692 309 €
conventionnement Département 2019-2021, 14 000 € :
conventionnement pour interventions spécifiques sur le Grand Site de France « Les Deux Caps ».

Convention : Convention cadre 2019-2021, convention d'occupation 2017-2028 et convention de partenariat pour la gestion durable du Site des Deux-Caps 2021.

ACTIVITÉS

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **Conseiller** : 408 conseils apportés : 179 aux collectivités, 219 aux particuliers et 10 conseils aux maîtres d'ouvrage divers.
- ◆ **Accompagner** : mobilisation du CAUE par 30 partenaires ou collectivités, dont 10 jurys de concours, 2 labels et 3 commissions.
- ◆ **Informer, sensibiliser** : 6 manifestations, 20 élèves sensibilisés à l'occasion de la journée des Enfants du Patrimoine.
- ◆ **Former** : 2 livrets numériques à destination des enseignants, 42 stagiaires formés pour le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Villes de l'Artois.
- ◆ Dans le cadre de la mission de conseil provenant des collectivités, les villages de moins de 2000 habitants représentent 72,8% des collectivités accompagnées par le CAUE en 2021.
- ◆ 17 colloques et formations suivis en présentiel ou en webinaires par l'équipe du CAUE.
- ◆ 576 abonnés à la newsletters, 19 451 pages vues sur le site internet, 1 379 likes sur Instagram, 1 235 vues sur YouTube, 33 244 personnes touchées sur Facebook, 29 périodiques, 117 DVD, 142 documents cartographiques, 2 943 documents imprimés ou numériques.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ 10/2021 : Election de Véronique THIEBAUT en tant que nouvelle présidente du CAUE.
- ◆ Montée en puissance des sollicitations de conseils aux collectivités, dont 21 % via Ingénierie 62 : implication forte au sein de la plateforme, dans le cadre de l'accompagnement des communes.
- ◆ Déclinaison locale des grands événements culturels nationaux : Journées Européennes du Patrimoine, Enfants du Patrimoine, Journées Nationales de l'Architecture.
- ◆ Participations à la journée des Maires et Présidents d'Intercommunalité : coanimation, aux côtés du Département, de l'atelier « Conduite de projet et stratégies pour trouver des financements ».

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Adapter la mission de conseil aux collectivités, imaginer de nouvelles actions, de nouveaux modes d'accompagnement, afin de favoriser la concrétisation de projets de qualité sur les territoires. Faire évoluer cette mission, en coopération étroite avec la plateforme Ingénierie 62, les Maisons du Département et les partenaires locaux (agences d'urbanisme, PNRMO, MBM...).
- ◆ Promouvoir les démarches de développement durable et d'adaptation au changement climatique, sur les territoires. Mise en œuvre, avec les partenaires du CAUE, d'actions de sensibilisation, de manifestations et de création d'outils et de supports de sensibilisation : guides de recommandations, vidéos...
- ◆ Mettre en place des actions de sensibilisation à la qualité paysagère, urbaine et architecturale, à destination d'élus, d'acteurs dans les territoires et d'habitants : visites, ateliers participatifs, supports numériques et audiovisuels...

COMPTES EN EUROS

BILAN 2021

Actif immobilisé : 6 835 €

Capitaux propres : 383 553 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 12 506 €

Total des dettes : 124 062 €

Trésorerie : 537 066 €

Total bilan : 556 407 €

RATIOS 2021

Indépendance financière (poids de la dette) : non applicable

Durée apparente de la dette : non applicable

Rentabilité des capitaux propres : - 2,2 %

Taux de rentabilité net : - 43,6 %

Ratio d'activité : 19 %

Trésorerie en jours d'exploitation : 260 jours

Fonds de roulement : 427 312 €

Besoin en fonds de roulement : - 109 752 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2021

Chiffre d'affaires : 19 544 €

Valeur ajoutée : - 89 341 €

Excédent brut d'exploitation : - 6 992 €

Résultat d'exploitation : - 9 210 €

Résultat financier : 915 €

Résultat exceptionnel : - 105 €

Résultat de l'exercice : - 8 521 €

Capacité d'autofinancement : 3 635 €

Total des produits : 735 280 €

Financement du Département (€ et %) : 706 309 € soit 96 %

Date de mise à jour des données : 04/07/2022



62 Pas-de-Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

**- ESPACES DÉPARTEMENTAUX NATURELS DU PAS-
DE-CALAIS -**



**ANNÉE
2021**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans une volonté de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit d'abord par un budget global d'1,79 milliard en 2021 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se traduit également dans un dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires, au niveau départemental et dans les territoires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2021, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont encore été particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

Ces liens partenariaux étroits seront des points d'appui essentiels pour une pleine implication des EPOA dans la démarche d'élaboration du nouveau projet de mandat en 2022. « Construisons ensemble notre Pas-de-Calais ».

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial de la Présidente d'EDEN62

Une responsabilité environnementale...

Comment s'imaginer qu'il y a 200 ans seulement, une grande forêt s'étendait de Berck à Calais et qu'il était possible de traverser l'actuel bassin minier en barque, sur de vastes marais ? Le tout en croisant des espèces emblématiques comme le loup, le cerf, l'aigle royal ou encore la loutre... Incroyable, non ?

Sans nous laisser bercer par la nostalgie d'une nature naïve et en tous points parfaite pour l'accommodement de l'Homme, il n'en demeure pas moins que son rôle, pourtant fondamental pour l'équilibre de chacun, est depuis longtemps occulté au profit d'une occupation humaine gloutonne et indifférente à son sort.

Le département du Pas-de-Calais poursuit sa transformation économique, culturelle et sociale... mais en étant dorénavant conscient que cet héritage a mis à mal les grands espaces de nature sauvage d'antan.

Aujourd'hui, les Espaces Naturels Sensibles gérés par le Syndicat mixte Eden 62 pour le compte du Département représentent moins de 1 % de la superficie totale du Pas-de-Calais... ! Cela paraît peu et pourtant, ces cœurs de nature abritent la grande majorité des espèces animales et végétales du département et toute la mosaïque de milieux (bois, prairies, landes, dunes, falaises, carrières, terrils, marais et polders).

La responsabilité d'Eden 62 face à cette biodiversité est donc considérable. En observant notre passé, en écoutant les prévisions futures, nous ne pouvons qu'affirmer qu'il est absolument primordial de porter une attention toute particulière à ces 56 espaces naturels départementaux, afin de maintenir, et pourquoi pas faire progresser, la richesse naturelle qui les caractérise.

Comme vous le lirez dans ce bilan, c'est toujours avec la même passion, conscients de cette immense responsabilité, que nous veillons sur ces joyaux de nature, que nous les animons pour faire découvrir au public et aux plus jeunes notamment, ce patrimoine qui est le leur, rendant toujours plus attractif notre beau département.

Connectez-vous à la nature...

MISSIONS DU SYNDICAT MIXTE :

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Pas-de-Calais sont des havres de paix pour la biodiversité et offrent une superbe mosaïque de paysages aux habitants du département. C'est la raison pour laquelle le Département du Pas-de-Calais a engagé une politique volontariste de protection des milieux naturels et de leur biodiversité. Le Syndicat mixte Eden 62 est chargé de la gestion des ENS que lui confie le Département du Pas-de-Calais, le Conservatoire du Littoral ainsi que certaines communes.

PROTÉGER

La protection de ces ENS se traduit par la mise en place de suivis. Un plan de gestion est réalisé sur chacun de ces espaces ; il permet une approche cohérente de notre travail en se basant sur un état des lieux et une évaluation du patrimoine naturel. Fort de ces connaissances, nous proposons alors des objectifs de conservation et d'accueil du public qui se traduiront concrètement par des actions précises sur le terrain.

Outre les suivis scientifiques, de nombreux travaux sont donc réalisés chaque année afin de préserver la biodiversité de ces espaces naturels. L'entretien des sites est nécessaire à

la fois pour la conservation des milieux mais également pour le confort et la propreté des sites. Les gardes nature assurent aujourd'hui l'entretien de 248 km de sentiers, les fauches, l'entretien des mares et des fossés, la coupe des arbres, l'ouverture de milieux...

Le pâturage est également un outil de gestion des plus importants qui vise à conserver, restaurer et augmenter la biodiversité. Pour cela, Eden 62 dispose d'un cheptel de 606 bêtes (chèvres, moutons, vaches et chevaux de race locale le plus souvent) et de plus de 1 000 bêtes, appartenant à des éleveurs locaux, qui paissent gratuitement sur les espaces naturels.

Enfin, la protection de ces espaces

passé aussi par de l'information et de la surveillance, deux missions essentielles assurées par les gardes nature. La sécurité des promeneurs comme le respect de la réglementation sont leur préoccupation quotidienne.



AMÉNAGER

Une des volontés du Département est d'ouvrir ces ENS aux habitants. Afin de répondre à cette demande, le Syndicat mixte aménage les ENS afin d'offrir et garantir de bonnes conditions d'accès et de découverte pour tous les usagers. Une équipe dédiée à cette mission a été mise en place, encadrant des personnes en inser-

tion, qui par ce biais, retrouvent la possibilité de se former à d'autres métiers en adéquation avec leur projet professionnel. Ainsi, l'ensemble des aménagements (observatoires, belvédères, platelages, barrières...) installés sur les espaces naturels sont réalisés en interne par cette équipe, dans une approche de développement durable, en respectant l'équilibre entre protection et valorisation.



SENSIBILISER

Les notions de protection de l'environnement et de développement durable ne peuvent se faire qu'avec la sensibilisation des générations actuelles et futures. C'est pourquoi, Eden 62, s'est aussi entouré d'une équipe d'animateurs nature chargés de faire vivre l'expérience de nature au grand public et aux plus jeunes pour mieux la comprendre.

Pour s'adapter au mieux à ces différentes cibles, de nombreux dispositifs ont été développés :

- ◆ malgré les restrictions liées au covid, nous avons pu organiser près de 152 animations (sur plus de 200 prévues initialement) et accueillir près de 1 483 visiteurs dans cette mission de service public ;

- ◆ des projets collèges, anciennement club Eden, ont été instaurés à destination des élèves de collège pour une découverte active de la nature proche de l'établissement. Ces projets visent à découvrir une espèce ou milieu, comprendre le mode de vie d'une espèce ou l'évolution d'un milieu et enfin agir pour leur préservation ;

- ◆ des projets écoles à destination des élèves des écoles primaires (quel que soit leur cycle) et des CLIS (Classes pour l'Inclusion Scolaire) qui se situent à proximité des espaces naturels gérés par Eden 62. Construits en lien avec le programme scolaire, ils ont pour but d'amener les enfants à découvrir de manière ludique et pédagogique ces milieux ;

- ◆ depuis 2012, Eden 62 s'inscrit dans une démarche de sensibilisation à

grande échelle dans le développement des événementiels. L'objectif est de toucher davantage de publics pour un rayonnement d'actions plus important. Pour ce faire, Eden 62 a créé de nombreuses expositions présentées lors de semaines villes ou collèges ou en participant à diverses manifestations sur l'ensemble du département.



ORGANISATION :

Le Syndicat mixte Eden 62 est présidé par Emmanuelle LEVEUGLE et placé sous la direction générale des services de Philippe MINNE.

Il est ensuite décomposé en trois services :

- ◆ administration générale (sous la direction d'Anthony PERON) ;
- ◆ gestion (sous la direction de Dominique DEROUT) ;
- ◆ communication et animation (sous la direction de Christian RINGOT).

Le service administratif est composé de 6 agents qui traitent des volets administratifs, financiers et budgétaires ainsi que des ressources humaines.

Le service gestion est lui-même subdivisé en 9 secteurs (chargés de mission, chefs de secteurs, gardes nature départementaux) et une équipe aménagement qui est en charge de la réalisation des mobiliers et aménagements des sites sur la totalité du département. Il s'agit des effectifs principaux du Syndicat mixte avec environ

80 agents présents sur le terrain.

Le service communication et animation est réparti en un pôle animation comptant 11 animateurs nature et un responsable de l'animation. Le service comprend aussi un pôle communication composé de 3 agents en charge de la communication, la création des documents, la création et la maintenance du site internet... Le choix a été effectué depuis quelques années maintenant de privilégier le travail en interne et en régie pour la réalisation de tous les supports de communication et d'animation.

Au total, les effectifs techniques et administratifs du Syndicat mixte sont stabilisés à environ 115 personnes avec un souci du maintien de la masse salariale.

2021, du nouveau au Comité syndical

2021 fut une année de renouvellement pour l'assemblée délibérante suite aux élections municipales de

2020 et aux élections départementales de 2021. Le mandat de délégué au Comité syndical est lié au mandat électif, qu'il soit municipal ou départemental. Depuis ces élections, le Conseil départemental et les collectivités locales ont désigné à nouveau leurs représentants au Syndicat mixte.

En ce qui concerne les instances dirigeantes d'Eden 62, le Comité syndical a désigné, dans le respect de l'équilibre entre les différents partenaires :

- 1 Présidente : Emmanuelle Leveugle ; déléguée du Conseil départemental ;
- 2 vice-Présidents : Marc Demolliens, délégué de la commune de Desvres et Blandine Drain, Conseillère départementale du Montreuillois ;
- 7 membres du bureau dont :
 - 4 représentants des collectivités locales : Marc Demolliens, Hervé Clercq, Pierre Beauvois et Alain Boigelot
 - 3 représentants du Conseil départemental : Sophie Warot-Lemaire, Caroline Matrat et Blandine Drain.

BILAN DES ACTIONS

LA GESTION

Opérations de gestion

Les travaux de gestion représentent une grande partie des activités d'Eden 62. L'année 2021 a été marquée par plusieurs actions exceptionnelles :

- ◆ **fond de la forge** : dépressage (pour créer des petites clairières intra-forestières) ;
- ◆ **baie d'Authie et Dunes de Berck** : démolition de vieilles bâtisses (restauration paysagère) ;
- ◆ **bois de Marœuil** : finalisation d'une nouvelle zone de quiétude pour la faune et la flore ;
- ◆ **réserve Naturelle Nationale du Plazier d'Oye** : débroussaillage de parcelles ;
- ◆ **réserve Naturelle Nationale de la Baie de Canche** : restauration de zones humides ;
- ◆ **dunes du Mont Saint-Frieux et de Sainte-Cécile** : reprise des fauches exportatrices ;
- ◆ **terril du marais de Fouquières** : coupe d'arbustes en bordure de voirie ;
- ◆ **Cap Blanc-Nez** : girobroyage et export de rejets d'argousiers ;
- ◆ **bois d'Epenin** : réouverture d'un vaste plan d'eau ;
- ◆ **dunes du Mont Saint-Frieux et de Sainte-Cécile** : reprise des fauches exportatrices ;
- ◆ **réserve Naturelle Nationale des Etangs du Romelaëre** : restauration d'une digue brise-vague ;
- ◆ **foraine d'Authie** : rajeunissement de deux îlots ;
- ◆ **poudrière d'Esquerdes** : effacement du vannage de Fersinghem (dossier confié à la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des milieux Aquatiques avec le Département) ;
- ◆ **fort-Vert** : chantier d'éradication de la Crassule de helm.

De nombreuses études

En 2021, grâce à l'accueil de nombreux stagiaires, plusieurs études ont pu être menées afin d'obtenir des données intéressantes sur nos sites. Ainsi, la qualité de l'eau a pu être analysée sur plusieurs sites. Des études naturalistes ont également été réalisées afin de déterminer la présence ou non de certaines espèces. Enfin, un protocole d'étude des pelouses calcicoles a été créé (notamment pour mesurer l'état de celles du Cap Blanc-Nez) en vue de la rédaction du plan de gestion multi-sites.

En 2021, 10 contrats NATURA 2000 étaient engagés

Ces contrats permettent la restauration et l'entretien des milieux par débroussaillage, par fauche ou par pâturage.

Insertion

En 2021, Eden 62 a continué à travailler avec plusieurs associations d'insertion. Ces dernières réalisent des prestations sur les ENS via trois dispositifs. Deux sont pilotés par Eden 62 : via un marché de prestation triennal au titre de la gestion des ENS et via la signature de contrats NATURA 2000. Le troisième dispositif est lié au Grand Site de France sous maîtrise d'ouvrage de la Mission Grand Site du Département du Pas-de-Calais. Enfin, en ce qui concerne les aménagements réalisés par Eden 62 sur les ENS, le Syndicat mixte intervient via une équipe mixte regroupant 4 titulaires et 8 contrats aidés.



Observations naturalistes

L'un des piliers fondateurs d'Eden 62 est la préservation et la valorisation de la faune et de la flore du département.

80 % de la richesse naturelle présente sur notre territoire se trouve sur nos ENS, lesquels ne représentent qu'1 % de la surface totale du Pas-de-Calais. Leur préservation est donc indispensable. À titre d'exemples, plusieurs observations naturalistes exceptionnelles recensées sur les ENS en 2021 :

- 9/9bis : Le Busard des roseaux et le Blongios nain sont de nouveaux nicheurs dans le bac à schlamms ;
- fond de la Forge et Fond Pignon : Hibou Grand-Duc nicheur certain ;
- vallon d'Honvault : 400 individus d'Agrions de mercure ont été observés de mai à août ;
- dunes de Fort-Mahon : Découverte de *Gyrinus caspius* ;
- Mont Saint-Frieux : Les Pipistrelles communes se reproduisent dans le château de Dannes pour la première fois...

SENSIBILISATION, COMMUNICATION ET ANIMATION

Fin et bilan du projet BIOOSS

Le micro-projet INTERREG BIOOSS (La Biodiversité, une Offre de Service Social), réalisé par Eden 62 en partenariat avec le service environnement de la ville de Mons en Belgique, a pris fin en 2021. De nombreuses actions réalisées :

7 animations, 1 chantier nature et 1 atelier de rencontres et échanges (soit un total de 18 animations, 2 chantiers nature et 6 ateliers de rencontres et échanges pour l'ensemble du microprojet). 4 projets avec des partenaires médico-sociaux (3 IME et un hôpital de jour) ont également été menés. Enfin, un parcours de sophrologie a été produit en 3 exemplaires et installé sur 3 sites naturels du département.



Finalisation du projet FEDER pour la valorisation des terrils

5 terrils ont donc été totalement réaménagés, dans le cadre d'un projet FEDER. Afin de faire découvrir au public l'histoire de ces sites miniers, nous avons organisé des rallyes nature en mai 2021 pour une découverte ludique de ces 5 espaces naturels. Cet événement s'est déroulé en 2 parties. Le premier jour était dédié aux écoles (40 classes et plus de 1 200 élèves) et le second ouvert au grand public (environ 500 participants).



Renouvellement de la signalétique

14 sites ont été équipés de la nouvelle signalétique en 2021. Cette même année, 11 sites ont été produits pour une installation en 2022. Rappelons que les anciens panneaux sont démontés et stockés pour être recyclés par nos soins.

Le permis engagement citoyen

Pour la deuxième année consécutive, Eden 62 a accueilli des jeunes dans le cadre du Permis Engagement Citoyen.

En 2021, nous avons accueilli un total de 14 jeunes. L'ensemble des équipes d'Eden 62 s'est donc une nouvelle fois mobilisé pour organiser une semaine consacrée aux jeunes en leur faisant découvrir les différents métiers d'Eden 62 et en proposant des chantiers et animations intéressantes. Tout comme l'année dernière, cette expérience a été une franche réussite et tous les bénévoles ont pu repartir avec une meilleure connaissance de leur environnement et de ses enjeux.

Programme des animations nature 2021

Sur cette année, 152 animations du programme ont été maintenues. Les restrictions sanitaires nous ont contraints à annuler 40 animations et à en limiter certaines à 10 personnes. Ces sorties ont attiré 1 483 participants. Pour pallier l'annulation de certaines animations, l'équipe a assuré 32 maraudages afin d'aller à la rencontre des visiteurs présents sur les espaces naturels.

Les projets en partenariat

50 collèges ont bénéficié de l'accompagnement d'Eden 62, soit plus de 1 000 collégiens. Malgré le contexte sanitaire, près de 178 interventions ont été assurées. 4 établissements ont sollicité notre aide pour l'obtention du label éco-collège. 21 écoles se sont engagées sur l'année dans un projet de découverte de la biodiversité locale. Chaque projet porte sur une meilleure connaissance d'un site naturel proche et les moyens à mettre en œuvre pour le protéger. 525 élèves ont été concernés. 115 interventions ont pu être réalisées.

17 structures hospitalières et sociales ont été accompagnées. Ces projets permettent aux personnes souffrant de pathologies ou en rupture sociale de profiter de la nature comme support de bien-être. 118 interventions ont été réalisées pour un total de 200 personnes concernées. 105 demandes de prestations payantes par des écoles ont également été honorées. Cela correspond à 2 345 élèves.

Émerveiller pour sensibiliser : 2 expos photos

Eden 62 a proposé 2 expos photos, l'une esthétique pour découvrir la beauté des ENS départementaux et l'autre davantage pédagogique, à la Cité de l'Europe. Le centre commercial a financé l'intégralité du projet qui a été installé durant tout l'été 2021. L'équipe des Deux-Caps et Eden 62 ont collaboré dans l'organisation de la première édition du « Deux-Caps Photo Festival » se déroulant du 7 mai au 26 septembre 2021. 230 photos grand format ont été installées dans les villes et villages du Grand Site mais aussi sur certains espaces naturels comme le Cap Gris-Nez et le Cap Blanc-Nez. Plus de 150 000 visiteurs ont été accueillis durant le festival.



Une multitude de manifestations et d'événements

Depuis maintenant 4 ans, nous organisons chaque année, le premier dimanche de septembre, une opéra-

tion de valorisation de la Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Rome-laère. De nombreux acteurs associatifs et touristiques locaux étaient présents lors de cet événement qui a réuni plus de 1 000 participants. L'équipe « événementiel » a pu participer à 36 manifestations entre juillet et novembre 2021 (celles prévues de mars à juin ayant été annulées à cause de la crise sanitaire). Nous pouvons par exemple citer les semaines ville à Éperlecques et Marœuil ou la Fête de la Mer à Boulogne-sur-Mer. Sur ces 5 mois d'activités, 13 207 personnes dont 95 classes, ont été sensibilisées sur l'ensemble du département.

La Grange nature et la Maison du Bois de Marœuil, nos deux équipements d'accueil du public

En 2021, le contexte sanitaire nous a contraints à n'ouvrir la Grange Nature et le Bois de Marœuil qu'à partir du mois de mai. Au total, 87 groupes ont été accueillis, soit 2 216 participants. 51 ateliers de découverte de la nature ont été proposés à plus de 670 personnes. Plus de 22 000 personnes ont visité la nouvelle exposition de la Grange Nature. Les 6 conférences prévues sur l'année ont attiré 120 personnes. Un nouveau jardin pédagogique a été aménagé dans le Bois de Marœuil.

Du côté du digital et de la presse...

13 443 abonnés sur Facebook

1 456 nouveaux abonnés sur Instagram en 2021 (moyenne de 3 publications par semaine).

1 chaîne Youtube

91 356 visiteurs sur notre site web

7 passages télé

55 articles dans la presse

8 articles dans les bulletins municipaux

...



PERSPECTIVES 2022

◆ Poursuivre les missions de la collectivité, à savoir : protéger les Espaces Naturels Sensibles, les aménager pour qu'ils soient accessibles pour tous et enfin sensibiliser le plus grand nombre à l'environnement et la protection de ces espaces de nature.

◆ 2022 sera également l'occasion de fêter les 30 ans de la collectivité, 30 ans de collaboration avec les acteurs

locaux pour protéger les ENS avec le soutien indéfectible du Département du Pas-de-Calais, précurseur dès les années 80, avec les premières acquisitions et la mise à disposition des terrains auprès d'Eden 62 pour en assurer la gestion.

◆ Développer l'expérimentation en cours qui consiste à recréer du lien entre les citoyens et leurs Espaces Naturels Sensibles. Un poste de mé-

diateur a été créé pour mener à bien cette mission.

◆ Mettre en adéquation la capacité budgétaire de la collectivité et les défis de demain liés aux changements climatiques (renouvellement des véhicules, optimisation des déplacements, décarbonisation de la collectivité...).



Glossaire :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, État, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Espaces Départementaux Naturels du Pas-de-Calais (Eden 62) 1030

FICHE D'IDENTITE

◆ Forme juridique : Syndicat mixte ouvert
◆ Siège social : 2 rue Claude - BP 113 - 62 240 Desvres
◆ Dotations : 48 471 €
◆ Date de clôture : 31/12
◆ Siret : 256 203 365 00018
◆ Effectif moyen : 125 agents
◆ Présidente : Emmanuelle LEVEUGLE (Conseillère départementale)
◆ Directeur : Philippe MINNE

Mission / Cœur de métier :

Eden 62 assure l'aménagement, la gestion et la protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le territoire du Pas-de-Calais en qualité de gestionnaire de sites. Ces espaces sont soit mis à disposition, à titre gratuit, soit remis en gestion par le Conservatoire du littoral (61%), le Pas-de-Calais (29%) ou les communes et intercommunalités (10%). Dans l'exercice de ses missions, Eden 62 conçoit et met en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des sites dans le but de préserver l'environnement naturel et les paysages, d'améliorer la biodiversité, d'animer accueillir et sensibiliser le public.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :
 Représentation au Conseil syndical : 8 membres sur 45, soit 18%.
Représentants du Département dans la structure :
 8 titulaires (1 par territoire) : (Artois) Michel MATHISSART, (Artois) Emmanuelle LEVEUGLE, (Audomarois) WAROT LEMAIRE Sophie, (Boulonnais), Brigitte BOURGUIGNON, (Calais) Caroline MATRAT, (Lens-Liévin) André KUCHCINSKI, (Hénin-Carvin) Cécile YOSBERGUE, (Montreuillois) Blandine DRAIN

Contribution financière du Département :

BP2022: 6 001 350 €, dont fonctionnement 5 546 350 €, investissement 455 000€
 2021: 5 546 350 €, dont fonctionnement 5 546 350 €, investissement 420 000 €
Conventions : Convention d'objectif 2014-2023, convention encadrement du RSA (annuelle 01/03/N au 31/03/N+1), conventions de partenariat tripartite CD62-EDEN 62 et CEN / CPIE Artois, Authie, Chaîne des Terrils / CRP / CRRG / FDAPPMA / LPA du Calaisis

ACTIVITES

CHIFFRES CLES 2021

Sites gérés :

64 sites naturels au total dont 55 ouverts au public, répartis sur 6 224 ha (environ 2/3 Conservatoire du littoral, 1/3 Département et plusieurs terrains appartenant aux communes).

Communication : 7 passages télé - 91 356 visiteurs sur le site internet- 55 articles de presse- 13 443 abonnés sur facebook et 1456 sur instagram

Activités :

La gestion au quotidien, de nombreux aménagements de sites, des animations pour les habitants, les collégiens, les scolaires, les organismes sociaux et hospitaliers, des inventaires naturalistes, une implication dans la vie locale.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Un entretien et une présence quotidienne sur les sites : les gardes nature départementaux effectuent de nombreux travaux quotidiens et récurrents sur les sites : fauche, débroussaillage indispensable au maintien de la biodiversité... ;
- ◆ Actualité des plans de gestion : finalisation des plans de gestion du Marais Audomarois et de la Réserve Naturelle Nationale des Etangs du Rome-laere ;
- ◆ En termes d'aménagements : l'ouverture d'un nouveau sentier au cap blanc-nez, les travaux au bois de l'Offlarde liés aux mesures compensatoires suite à la construction de la ligne à très haute tension Avelin-Gavrelle, la modification de l'entrée du parking des tétards et du sentier de la calaisienne au Marais de Guînes, le chantier de rénovation de la réserve naturelle régionale du marais de Condette ;
- ◆ Des Observations naturalistes exceptionnelles : L'un des piliers fondateurs d'Eden 62 est la préservation et la valorisation de la faune et de la flore du département. 80 % de la richesse naturelle présente sur notre territoire se trouve sur nos ENS qui, eux, ne représentent qu'1 % de la surface totale du Pas-de-Calais. Leur préservation est donc indispensable ;
- ◆ La conclusion du projet BIOOSS et l'organisation des rallyes nature pour faire découvrir les terrils ;
- ◆ La poursuite du renouvellement de la signalétique sur l'ensemble des sites ;
- ◆ Eden 62 met en œuvre une véritable politique d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, avec chaque année de nombreux projets réalisés : malgré le contexte sanitaire, 152 animations menées rassemblant 1483 participants, le permis engagement citoyen ;
- ◆ En 2021, le contexte sanitaire nous a contraints à n'ouvrir la Grange Nature et le Bois de Maroeuil qu'à partir du mois de mai. Au total, 87 groupes ont été accueillis, soit 2 216 participants ;
- ◆ 51 ateliers de découverte de la nature ont été proposés à plus de 670 personnes ;
- ◆ Plus de 22 000 personnes ont visité la nouvelle exposition de la Grange Nature. Les 6 conférences prévues sur l'année ont attiré 120 personnes. Une exposition collaborative sur la fabrication d'origamis sur le thème de la nature, s'est organisée avec l'association À Travers Champs. Une trentaine de volontaires ont alors exposé leur création ;
- ◆ En parallèle de tout cela, le club nature composé de 24 enfants de 6 à 13 ans poursuit sa dynamique. Cette année, des vacances natures ont été proposées à Clairmarais mais également à Maroeuil. Ce sont au total 36 enfants qui ont bénéficié d'une semaine d'immersion dans la nature.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Poursuivre les missions de la collectivité, à savoir protéger les espaces naturels sensibles, les aménager pour qu'ils soient accessibles pour tous et enfin sensibiliser le plus grand nombre à l'environnement et la protection de ces espaces de nature ;
- ◆ 2022 sera également l'occasion de fêter les 30 ans de la collectivité, 30 ans de collaboration avec les acteurs locaux pour protéger les ENS avec le soutien indéfectible du Département du Pas-de-Calais, précurseur dès les années 80 avec les premières acquisitions et la mise à disposition des terrains auprès d'Eden 62 pour en assurer la gestion ;
- ◆ Développer l'expérimentation en cours qui consiste à recréer du lien entre les citoyens et leurs espaces naturels sensibles. Un poste de médiateur a été créé pour mener à bien cette mission ;
- ◆ Mettre en adéquation la capacité budgétaire de la collectivité et les défis de demain liés aux changements climatiques (renouvellement des véhicules, optimisation des déplacements...).

COMPTES EN EUROS

BILAN 2021

Actif immobilisé : 10 489 405 €	Capitaux propres : 12 783 798€
Actif circulant (hors trésorerie) : 159 824 €	Total des dettes : 249 040 €
Trésorerie : 2 469 992 €	Total bilan : 13 119 221 €

COMPTE DE RESULTAT 2021

Produits d'exploitation : 7 161 828 €
dont subventions et participations : 7 853 094 €

RATIOS 2021

Indépendance financière (poids de la dette) : 0%
Durée apparente de la dette : 0 année (aucun emprunt en cours)

Charges d'exploitation : 8 125 674 €
Résultat d'exploitation : 719 008 €
Résultat financier : 0 €
Résultat exceptionnel : 60 922 €

Trésorerie en jours d'exploitation : 131 jours
--

Résultat de l'exercice : 779 930 €

Fonds de roulement : 2 294 393 €

Epargne brute : 1 355 462 €
Epargne nette : 1 355 462 €

Besoin en fonds de roulement : -175 599 €

Total des produits : 8 234 481 €

Financement du Département (€ et %) : 5 546 350 € soit 70,62 %
--



62 **Pas-de-Calais**
Mon Département

pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS ET ORGA-
NISMES ASSOCIÉS
(EPOA)
- EPDAHAA -
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL
POUR L'ACCUEIL DU HANDICAP
ET L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE**



**ANNÉE
2021**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans une volonté de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit d'abord par un budget global d'1,79 milliard en 2021 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se traduit également dans un dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires, au niveau départemental et dans les territoires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2021, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont encore été particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

Ces liens partenariaux étroits seront des points d'appui essentiels pour une pleine implication des EPOA dans la démarche d'élaboration du nouveau projet de mandat en 2022. « Construisons ensemble notre Pas-de-Calais ».

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial de la Présidente du Conseil d'administration de l'EPDAHAA du Pas-de-Calais

L'établissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie accompagne depuis 1978, les parcours de vie des personnes en perte d'autonomie ou en difficulté sociale.

L'année 2021 a été marquée par l'impact de la crise sanitaire qui s'est poursuivie. Malgré cela, l'EPDAHAA a maintenu son activité et le lien avec les publics accueillis durant toute cette période. Je tiens à saluer l'engagement et le professionnalisme des agents de l'établissement qui ont su démontrer durant cette année un grand sens du service public.

L'année 2021 a également été marquée par le renouvellement du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA. Aussi, Monsieur François NOËL a été nommé Directeur Général par intérim au mois d'Avril puis nommé Directeur Général de l'EPDAHAA au mois de Septembre. Il a ainsi succédé à Monsieur François Xavier DEBRABANT.

L'année 2022 sera marquée par la réécriture du projet stratégique de l'EPDAHAA que se veut fédérateur et en phase avec les évolutions des politiques publiques. Il représente un enjeu majeur pour le positionnement stratégique de l'EPDAHAA comme opérateur public départemental à part entière.



Audrey DESMARAI

Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA

MISSIONS

L'Établissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie (EPDAHAA) est un établissement public départemental placé sous statut de la Fonction Publique Hospitalière. Il a été créé le 1er janvier 2015, de la fusion de l'Établissement Public Départemental pour l'Accueil de l'Enfance et de l'Adolescence Handicapées (EPDAEAH) et de l'Établissement Public Départemental pour l'Accueil des Handicapés Adultes (EPDAHA). Il existe sous une forme ou une autre (succession de scission/fusion) depuis 1978.

Sa création date de 1961, lorsque le Conseil général du Pas-de-Calais, se préoccupant de l'accueil des enfants en situation de handicap, a engagé une politique de création d'instituts médico-pédagogiques administrés par un service départemental. Mais il faudra attendre 1978, et la parution du décret n°78-612 du 23 mai 1978 pour que l'EPDAHAA soit officiellement connu sous l'appellation d'Établissement Public Départemental chargé de l'Accueil des Handicapés.

La Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA est Mme Audrey DESMARAI, Conseillère départementale, Adjointe au Maire de Sallaumines. Son directeur est M. François NOËL.

L'EPDAHAA a pour mission de gérer tout établissement ou service médico-social ou social chargé de l'accompagnement et de l'inclusion sociale des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficultés sociales. Il peut également être chargé de la promotion et de la mise en œuvre d'actions à destination de ces publics.

En pratique, l'EPDAHAA gère trois grandes catégories d'établissements :

LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'EPDAHAA gère 12 Instituts Médico-Educatifs (IME), recevant des enfants de 6 à 14 ans ou de 6 à 20 ans, dont un avec un internat.

- ◆ IME « Les longs champs » à Arras ;
- ◆ IME « Les Marmousets » à Brebières ;
- ◆ IME « Bois de Malannoy » à Bouvigny-Boyeffles (avec internat) ;
- ◆ IME « Jean Mermoz » à Bully-les-Mines ;
- ◆ IME « Eolia » à Calais ;
- ◆ IME « La Petite Montagne » à Isbergues ;
- ◆ IME « La Passerelle » à Lens ;
- ◆ IME « Marc-Henri Darras » à Liévin ;
- ◆ IME « Mont Soleil » à Outreau ;
- ◆ IME « Les Saules » à Rang-du-Fliers ;
- ◆ IME « Les Verts Tilleuls » à Rencourt-lès-Bapaume ;
- ◆ IME « Raymond Dufay » de Saint-Omer.

Il gère également 4 Services d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) sur 4 sites :

- ◆ SESSAD « Com l'Atrébate » à Arras ;
- ◆ SESSAD d'Isbergues ;
- ◆ SESSAD « L'Elan » de Liévin avec une antenne à Hénin-Beaumont, SESSAD de Lens et de Bully-les-Mines ;
- ◆ SESSAD du Littoral de Rang-du-Fliers avec 2 antennes à Outreau et à Etaples.



LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

- ◆ 3 Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) : Hersin-Coupigny, Isbergues, Outreau ;
- ◆ 3 sections d'accueil de jour : Hersin-Coupigny, Isbergues, Outreau ;
- ◆ 3 foyers d'hébergement :
 - Foyer « Jean Moulin » à Isbergues ;
 - Foyer « Grand Large » à Outreau ;
 - Foyer « La Résidence » à Sains-en-Gohelle.

- ◆ Le Foyer de Vie : « Les Iris » à Sains-en-Gohelle ;
- ◆ Le Foyer d'Accueil Médicalisé : FAM de Sains-en-Gohelle ;
- ◆ 2 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) : Isbergues et Sains-en-Gohelle ;
- ◆ Le Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert (SAMSAH/SAVS) : le SAMO « Côte d'Opale » à Outreau.

LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES EN DIFFICULTÉ SOCIALE

Ces établissements sont concentrés entre Calais et Boulogne-sur-Mer :

- ◆ 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) : CHRS « Le Moulin Blanc » à Calais, CHRS « Les 2 Caps » de Marquise, CHRS « du Denacre » à Wimille ;
- ◆ 1 Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et des Services d'Aides au Logement (SAL) à Boulogne-sur-Mer (mesures FSL, gestion du 115, diagnostic expulsion, maison relais...) ;
- ◆ Le Centre d'Observation de Découverte d'Emploi et de Formation (CODEF), qui est un centre de formation et une structure d'insertion par l'économie à Marquise. Son activité est centrée sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

ORGANISATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'EPDAHAA est dirigé par un Conseil d'Administration de 13 membres, qui s'est réuni 6 fois en 2021. Au cours de ces réunions, il a pris 60 délibérations.

En décembre 2021, il était composé de :

3 représentants du Département	Audrey DESMARAI	Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA Conseillère départementale
	Karine GAUTHIER	Conseillère départementale
	Véronique THIE-BAUT	Conseillère départementale
3 représentants des Départements qui supportent les frais de prise en charge des résidents	Evelyne NACHEL	Conseillère départementale
	Sylvie MEYFROIDT	Conseillère départementale
	Aline GUILLUY	Conseillère départementale
1 représentant de la ville d'Arras	Sylvie NOCLERCQ	Conseillère municipale
2 élus des Conseils de la Vie Sociale des ESMS représentant les usagers ou les familles	(1 poste à pourvoir)	Représentante du Conseil de Vie Sociale
	Chantal DELCOURT	Représentante du Conseil de Vie Sociale
2 personnes qualifiées désignées par le Président du Conseil départemental pour leurs compétences dans le champ social/médico-social	Marie-Andrée PAU	
	(1 poste à pourvoir)	
2 représentants des personnels des ESMS :	Pierre DUVIVIER	Représentant du personnel
	Nathalie LEFEBVRE	Représentante du personnel

LE COMITÉ TECHNIQUE D'ÉTABLISSEMENT (CTE)

Le Comité Technique est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services. Y sont examinées notamment les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.

Il est présidé par le directeur général de l'EPDAHAA ou son représentant. Il est composé de 10 représentants du personnel titulaires et 10 suppléants.

En 2021, il s'est réuni 6 fois.

LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le CHSCT a pour mission de

contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. A l'EPDAHAA, il existe 8 CHSCT locaux pour chaque pôle et un CHSCT central. Chaque CHSCT local se réunit au minimum 1 fois/trimestre. Les personnes qui siègent au CHSCT sont :

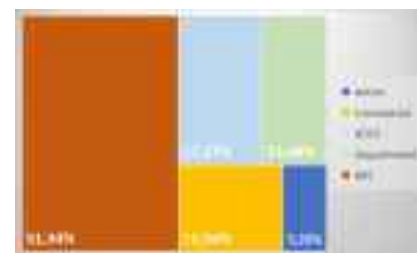
- ◆ le directeur de pôle (CHSCT local) ou son représentant assumant la présidence ;
- ◆ 3 représentants du personnel, à titre consultatif, le médecin du travail, l'inspecteur du travail et, occasionnellement, toute personne qualifiée de l'établissement désignée par le comité.

MOYENS HUMAINS & FINANCIERS

Au 31/12/2021, l'EPDAHAA compte 816 agents soit 779,74 ETP. À ce chiffre, il convient d'ajouter 57 enseignants mis à disposition de l'EPDAHAA par l'Education Nationale, les travailleurs des ESAT et ceux du CODEF. La gestion des ressources humaines est centralisée au siège

de l'EPDAHAA.

Pour remplir ses missions, l'EPDAHAA dispose d'un budget de 56 133 000 € réparti comme suit :



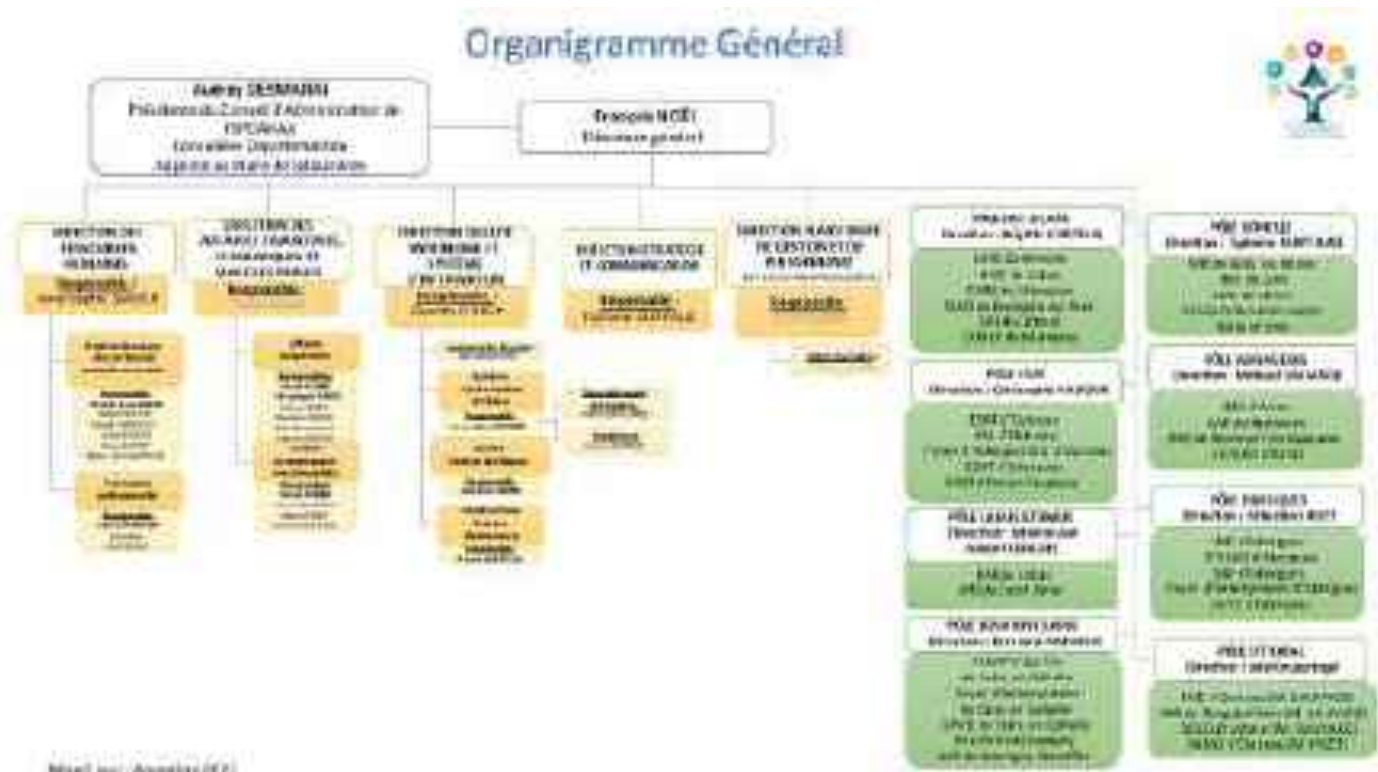
NB : le commercial regroupe le CODEF (entreprise d'insertion) et la partie commerciale du budget des ESAT.

Les autres produits sont composés des produits d'exploitation relatifs à la gestion courante, et des produits financiers (subventions dont celle de fonctionnement du pôle social, quote-part, participation des usagers, etc.).

Les 8 pôles sont regroupés par secteur géographique et/ou compétences et englobent l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La direction générale de l'EPDAHAA, outre le directeur général, comprend :

- ♦ une **direction des ressources humaines** qui gère de façon centralisée les recrutements (dont les concours), les carrières, les formations et la paye des agents...;
- ♦ une **direction des finances, économique et des marchés publics** qui gère la gestion des budgets et des marchés publics;
- ♦ une **direction plateforme de gestion et de performance** (en cours de structuration);
- ♦ une **direction de la stratégie et de la communication** en charge du projet stratégique, des appels à projets, des outils de communication interne et externe;
- ♦ une **direction du Patrimoine, du Système d'Information et de la Qualité** en charge du suivi des chantiers, de la maintenance des bâtiments, du PPI (Programme Prévisionnel d'Investissement), de l'achat de matériel informatique, du dossier usager informatisé, du schéma directeur des systèmes d'information, des archives, de l'évaluation interne et externe, de la gestion des risques, du plan d'amélioration de la qualité, du secrétariat général et de direction.



BILAN DES ACTIONS 2021

ACTIVITÉS 2021

Durant l'année, l'EPDAHAA a hébergé ou accompagné 3 299 personnes en situation de handicap et en difficulté sociale. A ce chiffre, il convient d'ajouter 4 780 mesures d'accompagnement social, sans compter le nombre de nuits dans le cadre des places Covid ou de la mise à l'abri des migrants.

Ces prestations peuvent être détaillées comme suit :

- ◆ Enfants en situation de handicap : 1 021 enfants ont été suivis par l'EPDAHAA, qu'il s'agisse de scolarisation en IME (884 enfants) ou de suivi par un des SESSAD (137 enfants).

Cette activité représente 152 975 jours d'accompagnement et 22 140 actes de suivi. À noter que cette scolarisation s'est accompagnée d'hébergement en internat pour 57 enfants, soit 14 917 journées.

- ◆ Adultes en situation de handicap : 585 adultes en situation de handicap ont été accompagnés dans les différents établissements et 140 en SAVS ou SAMSAH représentant 42900 journées réalisées.

- ◆ Personnes en difficulté sociale : le Pôle des 2 Caps (qui centralise toute l'activité sociale de l'EPDAHAA) a réalisé 51 349 journées.

- ◇ 410 personnes hébergées en CHRS ;
- ◇ 20 994 journées ont été réalisées au titre de l'hébergement d'urgence ;
- ◇ 22 hébergées en maison relais ;
- ◇ 64 hébergées pour un total de 113 nuitées au SAL ;
- ◇ 28 732 journées réalisées au titre de l'urgence hivernale ;
- ◇ 233 victimes de violences conjugales ont été accueillies ;
- ◇ 1 000 personnes naufragées ont été prises en charge.

Le pôle a accompli 20 mesures d'accompagnement vers et dans le logement, 19 mesures ASE, 155 mesures FSL, plus de 955 entretiens par les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation, 3 631 appels reçus au 115.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2021

L'année 2021 a été marquée par le renouvellement des marchés de transport (58 lots), l'exploitation du PPI élaboré pour les années 2021 à 2025, l'appel d'offres de travaux de construction de l'IME d'Arques et 12 nouvelles procédures ont été lancées.

En 2021, l'EPDAHAA a mené et suivi plusieurs opérations de travaux :

- ◆ le suivi de construction de l'IME d'Arques et de l'ESAT d'Aix-Noulette ;
- ◆ étude de la reconstruction des foyers d'hébergement d'Outreau et d'Isbergues, SAJ, SAVS ;
- ◆ création de l'antenne du SESSAD de Liévin à Hénin-Beaumont ;
- ◆ étude de la création de l'antenne du SESSAD de Liévin à Avion ;
- ◆ suivi et mise en œuvre du plan de maintenance ;
- ◆ opérations de travaux liées au déploiement de la fibre.

AU NIVEAU OPÉRATIONNEL :

Le virage inclusif souhaité par le gouvernement et piloté sur les territoires par l'ARS et l'Education Nationale trouve écho au sein des établissements sous la forme d'une collaboration recherchée auprès des établissements scolaires de chaque territoire.

La rentrée scolaire 2021/2022 a été marquée par l'ouverture de l'UEE (Unité d'Enseignement Externalisée) au collège François Mitterrand à Arras. Elle permet de travailler une continuité de parcours avec l'UEE élémentaire situé sur le même territoire au sein de l'école Raoul François.

- ◆ A Bapaume, la continuité des projets inclusifs au collège Carlin Legrand et au lycée professionnel Philippe Auguste favorise la multiplication des temps de scolarité partagée entre établissements scolaires et l'IME les Verts Tilleuls. Ces expériences multiples diverses sont menées dans le respect des besoins des publics accompagnés et avec l'adhésion des familles.

- ◆ L'IME les Marmousets de Brebières a été maintenu avec l'accord de l'Agence Régionale de Santé qui a procédé comme pour l'IME les Longs Champs à la modification de l'autorisation de la tranche d'âge d'accueil (0-20 ans).

- ◆ Depuis novembre 2020, le Pôle des 2 Caps est en charge du dispositif humanitaire des personnes naufragées ou interceptées lors des tentatives de traversées maritimes.

Il poursuit ses 3 dispositifs différents pour la prise en charge des migrants :

- ◆ dispositif d'accueil d'urgence dans le cadre du plan grand froid (Calais) ;
- ◆ dispositif de mise à l'abri des migrants de Calais (Saint-Martin-Boulogne) ;
- ◆ dispositif de prise en charge des

naufragés (Bouonnais et Calais). Ces 3 dispositifs représentent un investissement très important pour le Pôle des 2 Caps qui a été missionné par les services de l'État afin d'assurer ces différentes missions sur plusieurs territoires.

ÉVOLUTION DES PUBLICS ACCUEILLIS AU SEIN DES IME ET DES SESSAD

Il est à souligner la démarche entreprise par l'EPDAHAA sur la mise en place du dossier informatisé de l'usager. L'utilisation d'un logiciel dédié devra permettre de fluidifier les échanges liés aux évolutions des situations, au sein des membres d'une même équipe pluridisciplinaire, mais également avec les partenaires extérieurs, et *in fine* d'améliorer la connaissance des usagers, et donc la réponse aux besoins identifiés.

Les demandes d'admissions soulignent la tendance au maintien des enfants les moins fragilisés dans une scolarité en milieu ordinaire et une augmentation des situations des enfants en rupture de parcours ou en risque de l'être par manque de réponse adaptée. Nous constatons une forte augmentation des orientations en SESSAD et des listes d'attente pour une entrée en IME qui diminuent. Néanmoins, les situations en attente d'admission en IME nécessitent l'adaptation des réponses et des moyens d'accompagnement.

En 2021, l'équipe de direction du pôle de la Gohelle a souhaité réinterroger les outils mis au service de la concertation des usagers. L'objectif est de pouvoir accéder plus directement aux avis des jeunes et de leurs familles afin de pouvoir adapter davantage nos accompagnements à leurs besoins et à leurs attentes.

Un travail de réflexion a été mené en fin d'année sur l'évolution de l'instance dédiée aux enfants : le conseil des jeunes. Un travail a été fait sur les supports de préparation et de suivi de l'instance afin que ceux-ci puissent être plus accessibles à la majorité des enfants. Par exemple, la mise en place d'un compte rendu vidéo a permis de donner une autre dimension à cette rencontre (sujets évoqués : travail sur le règlement intérieur, présentation du conseil des jeunes, élection du Président, vote du règlement intérieur, les repas, le transport, les équipements, les activités proposées, organisation du mois de juillet, préparation de la rentrée, questions diverses...).

Ce pôle a également participé à la mise en place des équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) sur les territoires Béthune-Bruay et Lens-Liévin-Hénin-Carvin.

De manière plus spécifique, il faut pointer le travail mené en partenariat avec l'Education Nationale sur la mise à jour des conventions d'unité d'enseignement sur l'ensemble des IME du pôle. Ces temps de rencontre ont permis d'actualiser les projets pédagogiques des IME.

A ce titre, il faut souligner le travail mené par les équipes enseignantes des structures.

D'autre part, ce temps a été l'occasion de réinterroger l'ensemble des projets d'UEE (Unité d'Enseignement Externalisée) du pôle en allant à la rencontre des établissements scolaires d'implantation. Ces temps ont été précieux afin de mettre à jour des dysfonctionnements éventuels et de réfléchir avec les binômes éducateur-enseignant et la direction de l'établissement scolaire aux perspectives d'évolution. Ce travail a été particulièrement porteur.

Dynamique du développement durable : un exemple au Pôle de la Gohelle

2021 a également permis de maintenir la dynamique lancée sur la thématique du développement durable.

Ainsi, le groupe de travail mis en place en 2020 dans le cadre du projet de pôle s'est réuni à plusieurs reprises en 2021. Il a permis de fixer une feuille de route des chantiers à mener en priorité sur cette thématique et d'identifier des référents par service. Parmi les priorités sont évoquées la sensibilisation des jeunes à ces problématiques ainsi que l'adaptation des fonctionnements des structures (mise en place d'un recyclage des déchets, de compost...).

Enfin, la politique d'accompagnement des publics est marquée en 2021 par une réflexion sur la formalisation des prestations, l'évolution des pratiques professionnelles vers davantage de souplesse d'intervention, de partenariats et de personnalisation des prestations afin de répondre plus finement aux besoins du public accompagné.

L'année 2021 a été une année particulière pour l'IME de Lens.

L'ouverture du SESSAD et son implantation provisoire dans les locaux de l'établissement ont induit un besoin important de réorganisation, tant sur l'aspect logistique et d'utilisation des locaux que sur la réarticulation des groupes de vie.

L'année 2022 devrait permettre au

SESSAD de Lens d'être pleinement acteur sur le territoire.

Le service prendra possession de ses locaux sur la commune d'Avion.

L'équipe a été renforcée par l'arrivée d'une psychomotricienne à temps plein sur le site de Bully-les-Mines. Elle consacre ses interventions entre l'IME et le SESSAD. La venue de personnels transversaux (psychomotricienne, psychologue) permet de consolider les équipes et de davantage travailler en partenariat.

Par ailleurs, en souhaitant trouver de nouvelles identités pour les groupes de vie au travers de noms de villes ou pays, un nouvel élan a pu être trouvé par les professionnels.

Nécessité de faire évoluer nos pratiques et de trouver de nouveaux leviers en réponse à l'évolution du public accueilli.

Confronté à une hétérogénéité de plus en plus importante des profils accompagnés, il semble y avoir aujourd'hui le besoin d'envisager les évolutions au sein des établissements, tant sur sa capacité logistique à accueillir des situations complexes que sur le besoin immédiat à sensibiliser et à former les équipes vers de nouveaux concepts et accompagnements.

Le désengagement de certains parents nécessite une réflexion et une analyse.

L'AVENIR AU SEIN DES ESAT ET DES FOYERS D'HÉBERGEMENT

L'État avait annoncé en 2021 un plan d'action pour les ESAT. Il promet des droits renforcés pour les travailleurs, des passerelles plus fluides avec le milieu ordinaire et un soutien financier pour moderniser le secteur protégé.

La personne handicapée et l'ESAT sont liés par un contrat de soutien et d'aide qui encadre les droits et les obligations respectifs du travailleur handicapé et de l'établissement d'accueil.

Dans un contexte sanitaire difficile, il est à souligner la mobilisation constante des personnels et des usagers. L'ESAT d'Hersin-Coupigny poursuit son engagement dans la reconnaissance des acquis de l'expérience et structure sa politique de formation professionnelle des personnes accueillies. L'ESAT d'Hersin-Coupigny a une double finalité :

◆ Accéder à des conditions de travail aménagées, à une vie sociale et professionnelle ;

◆ Permettre aux personnes qui le souhaitent de quitter la structure, d'accéder à une entreprise adaptée ou ordinaire.

Un partenariat entre l'ESAT d'Isbergues et deux entreprises a été mis en place.

Le dispositif « Potentiel Emploi » aide la C.D.A.P.H. à rendre une décision appropriée lors d'une orientation professionnelle d'une personne. L'E.S.A.T. peut collaborer par le biais d'un dispositif « MISPE » (Mise en Situation Professionnelle en E.S.A.T.). Le dispositif permet à la personne de réaliser un stage de 2 semaines (renouvelable si nécessaire) dans l'établissement afin de découvrir le travail en ESAT.

Dans un contexte sanitaire difficile, l'ESAT a rempli sa double mission, par un accompagnement médico-social et la production. Cette dernière a été maintenue malgré les contraintes sanitaires et les difficultés rencontrées par le contexte économique.

L'activité commerciale de l'ESAT d'Outreau a été impactée et a ensuite repris progressivement une activité normale.

L'ouverture de l'ESAT vers l'extérieur s'est mesurée à travers ses relations avec les partenaires professionnels et les stagiaires accueillis à la demande des organismes de formation.

Une entrée en foyer d'hébergement (FH) est conditionnée à une même entrée en ESAT (double admission). C'est un réel frein constaté car des places sont disponibles en FH mais pas en ESAT.

Rappelons que les personnes handicapées qui travaillent dans un ESAT ont généralement une place dans le foyer d'hébergement. Cette structure non médicalisée est généralement annexée à l'ESAT en question. Les résidents bénéficient d'une autonomie sociale : participation à la vie au foyer, entretien du logement...

Le vieillissement de la population accueillie est un enjeu à prendre en considération, il apparaît indispensable d'imaginer de nouvelles modalités d'accompagnement et des patrimoines adaptés.

ÉVOLUTION DES LISTES D'ATTENTE EN SAVS/SAMSAH :

Face aux besoins insatisfaits croissants, la volonté actuelle, initiée par le rapport « Piveteau » en 2014, fixe comme ambition d'offrir aux personnes en situation de handicap et à leurs proches une « Réponse Accompagnée Pour Tous » et un parcours de vie sans rupture.

Ainsi l'évolution des politiques en faveur des personnes en situation de handicap place les services à domicile (S.A.V.S., S.A.M.S.A.H., S.A.A.D., S.S.I.A.D.) au centre de leur stratégie de maintien à domicile, de soutien aux familles et de fluidification des parcours de vie.

Pour répondre à ces objectifs, les missions sont élargies et l'accès à de nouveaux publics est désormais non seulement permis mais préconisé.

La finalité de ce dispositif S.A.V.S./S.A.M.S.A.H. est de jouer un rôle de « passeur » et de soutien en milieu ordinaire. Ces services sont des acteurs essentiels de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

L'ambition de la stratégie du dispositif S.A.V.S./S.A.M.S.A.H. est notamment de prendre en compte les nouveaux enjeux du champ du handicap : vieillissement des publics, développement des résidences adaptées, accompagnement des handicaps spécifiques, aide aux aidants, soutien à la parentalité...

OFFRE EN RÉPONSE AUX BESOINS DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ SOCIALE :

Le Pôle des 2 Caps poursuit son activité dominante sur le plan social (CHRS - 115 – dispositif d'accueil des migrants et dispositif hivernal – les services d'aide au logement – accueil et hébergement des femmes victimes de violences...)

Le CODEF a :

- ◆ Créé une équipe mobile ;
- ◆ Créé une équipe espace vert ;
- ◆ Ouvert une activité garage ;
- ◆ Innové son activité restauration par la création de plateaux repas.

PERSPECTIVES 2022

TRAVAUX & CHANTIERS 2021 SE POURSUIVANT EN 2022

La Direction des Ressources Humaines a un rôle de conseil et de contrôle auprès des Directions de Pôle. Elle est au service du bon fonctionnement de l'institution; Au-delà des aspects administratifs et règlementaires, elle accompagne les établissements et services dans leurs évolutions.

La création de la Direction du Patrimoine, des Systèmes d'Information et de la Qualité s'est opérée en 2021. Elle poursuivra sa structuration en 2022. La structuration d'une politique relative aux archives a été posée et sera à mettre en œuvre. Les bases des orientations stratégiques concernant la démarche qualité et la gestion de risques ont été posées en fin d'année 2021. Elles seront consolidées en 2022 par la mise en œuvre de la nouvelle évaluation externe, conformément à l'évolution de la réglementation en vigueur.

La Direction de la Stratégie et de la Communication porte le pilotage de la réécriture du projet stratégique de l'EPDAHAA qui se poursuivra en 2022.

En lien avec le projet stratégique, les

directions du siège seront amenées à faire évoluer les orientations, outils, méthodes, au service du bon fonctionnement de l'établissement :

La nouvelle politique des Ressources Humaines sera mise en œuvre conformément aux Lignes Directrices de Gestion établies.

La politique d'achat et des finances sera réinterrogée.

Les orientations stratégiques dans le champ patrimonial, du système d'information et qualité seront définies.

Les autres évolutions de l'année 2022 seront les suivantes :

- ◆ reconfiguration de l'ensemble des directions de pôle ;
- ◆ réorientation stratégique de l'offre enfant ;
- ◆ mise en œuvre du Ségur de la Santé et des élections professionnelles ;
- ◆ préparation du passage à l'EPRD pour 2023 ;
- ◆ renouvellement des marchés publics arrivés à terme ;
- ◆ rédaction du schéma directeur du Système d'Information ;
- ◆ finalisation du déploiement du dossier usager informatisé.

AU NIVEAU DES ÉTABLISSEMENTS

Dans le domaine du Patrimoine, plusieurs opérations ont été menées et suivies.

En 2021, 12 nouvelles procédures ont été lancées :

- ◆ 1 concours d'architecte pour la reconstruction du foyer d'Outreau ;
- ◆ 5 appels d'offres ouverts (transports scolaires, produits lessive, assurances, titres restaurant, travaux de l'IME d'Arques) ;
- ◆ 6 marchés à procédures adaptées (désamiantage, électroménager professionnel, missions d'Aix-Noulette, formations, conseil technique et assistance aux maîtrises d'ouvrage, assurance.

En complément de ces nouveaux marchés, de nombreuses reconductions et avenants de marchés ont été prononcés.

En ce qui concerne le programme des investissements : la première partie de l'année a été consacrée à la clôture des investissements autorisés en 2020 ainsi que la confirmation des besoins 2021 exprimés lors de la réalisation du PPI.

Glossaire :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, État, organismes sociaux, dettes court terme).

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Établissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie (EPDAHAA)

FICHE D'IDENTITÉ

◆ **Forme juridique** : Établissement Public
 ◆ **Siège social** : 1, rue l'Abbé Halluin, CS 20737, 62031 Arras Cedex
 ◆ **Dotations** : 3 923 421 €
 ◆ **Date de clôture** : 31/12
 ◆ **Siret** : 200 047 165 00010
 ◆ **Effectif moyen** : 816 agents soit 779,74 ETP + 57 enseignants mis à disposition de l'EPDAHAA par l'Education Nationale, les travailleurs des ESAT et ceux du CODEF
 ◆ **Président** : Audrey DESMARAI (Conseillère départementale)
 ◆ **Directeur** : François-Xavier DEBRABANT jusqu'au 30/04/2021
 François NOEL à compter du 01/09/2021

Mission / Cœur de métier :

L'EPDAHAA a pour mission de gérer tout établissement ou service médico-social énuméré à l'article L312-1 du CASF, c'est-à-dire chargé de l'accompagnement et de l'inclusion sociale des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficulté sociale. Il peut également être chargé de la promotion et de la mise en œuvre d'actions à destination de ces publics.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département : 6 membres du Conseil départemental sur 13 membres soit 46%.
Représentants du Département dans la structure : Audrey DESMARAI, Karine GAUTHIER, Véronique THIEBAUT, Evelyne NACHEL, Sylvie MEYFROIDT, Aline GUILLUY.

Contribution financière du Département :

BP 2022 : arrêtés de tarification en cours de rédaction
2021 : 7 338 867 €
Garantie d'emprunts : capital restant dû au 31/12/2021 : 1 680 769 €
Conventions : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2019-2023 entre l'ARS des Hauts-de-France, le CD62 et l'EPDAHAA.

ACTIVITÉS

CHIFFRES CLÉS

◆ Établissements
 - 12 Instituts Médico-Educatifs (IME)
 - 4 Services d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)
 - 3 Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT, ex CAT)
 - 3 Sections d'Accueil de Jour (SAJ)
 - 3 Foyers d'Hébergement (FH)
 - 1 Foyer de Vie (FV) et 1 Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)
 - 2 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
 - 1 Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert (SAMO)
 - 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

- 1 Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et des Services d'Aides au Logement (SAL)
 - 1 Centre d'Observation de Découverte d'Emploi et de Formation (CODEF)

◆ Hébergement

- Hébergement ou accompagnement de 3 299 personnes au total
 - Accompagnement ou scolarisation de 1 021 enfants en situation de handicap
 - Accompagnement ou suivi de 585 adultes en situation de handicap
 - Accompagnement social de plus de 4 829 personnes

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

◆ Suivi de la construction de l'IME de Saint-Omer sur la commune d'Arques
 ◆ Suivi de la reconstruction de l'ESAT d'Hersin-Coupigny sur la commune d'Aix-Noulette
 ◆ Etude de la reconstruction du foyer d'hébergement d'Outreau
 ◆ Avancement du projet de reconstruction du foyer d'hébergement, du SAJ et du SAVS d'Isbergues
 ◆ Création de l'antenne du SESSAD de Liévin à Hénin-Beaumont
 ◆ Etude de la création de l'antenne du SESSAD de Liévin à Avion
 ◆ Poursuite de l'inclusion en milieu ordinaire de scolarisation
 ◆ Poursuite de la mise en œuvre d'une réponse accompagnée pour tous, visant particulièrement des personnes en situation complexe, critique ou orientées en Belgique
 ◆ Poursuite et renforcement de l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants
 ◆ Poursuite du dispositif de mise à l'abri de la population migrante sur le Calais dans le cadre du plan grand froid
 ◆ Travaux de reconfiguration de l'offre enfant sur l'ensemble des ESMS du département en lien avec le CPOM ARS
 ◆ Gestion de la crise sanitaire COVID-19

ENJEUX ET PERSPECTIVES

◆ Poursuivre la mise en œuvre des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes
 ◆ Poursuivre la réécriture du projet stratégique de l'EPDAHAA dans une logique participative de l'ensemble des agents
 ◆ Mettre en œuvre l'évolution de l'offre des établissements et des services de l'EPDAHAA afin de répondre aux nouveaux besoins des publics et aux politiques publiques, notamment l'offre concernant les enfants
 ◆ Poursuivre le développement de la mission pilotage du siège (contrats de pôle, dialogue de gestion, indicateurs, ...)
 ◆ Préparer le passage à l'EPRD pour 2023
 ◆ Continuer les travaux de reconstruction et de modernisation prévus sur les établissements et services qui le nécessitent, en lien avec la réorganisation de l'offre
 ◆ Organisation de l'hébergement temporaire du Foyer d'hébergement d'Outreau suite à la destruction de l'immeuble actuel prévu début 2022

COMPTES EN EUROS

BILAN 2021

Actif immobilisé : 35 978 955 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 2 536 923 €

Trésorerie : 34 311 126 €

Capitaux propres : 65 178 291 €

Total des dettes : 6 988 965 €

Total bilan : 73 118 083 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2021

Produits d'exploitation : 57 340 493 €

dont dotations et produits de tarification : 38 545 401 €

dont subventions et participations : 7 734 994 €

Charges d'exploitation : 56 502 003 €

Résultat d'exploitation : 838 490 €

Résultat financier : - 88 533 €

Résultat exceptionnel : 367 767 €

Résultat de l'exercice : 1 117 724 €

Épargne brute : 3 036 181 €

Épargne nette : 2 759 829 €


Total des produits : 57 955 288 €

Financement du Département (€ et %) : 7 338 867 € soit 13 %

Date de mise à jour des données : 07/07/2022



62 **Pas-de-Calais**
Mon Département

pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- EPDEF -

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**



**ANNÉE
2021**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans une volonté de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit d'abord par un budget global d'1,79 milliard en 2021 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se traduit également dans un dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires, au niveau départemental et dans les territoires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2021, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont encore été particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

Ces liens partenariaux étroits seront des points d'appui essentiels pour une pleine implication des EPOA dans la démarche d'élaboration du nouveau projet de mandat en 2022. « Construisons ensemble notre Pas-de-Calais ».

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président du Conseil d'Administration de l'EPDEF

L'année 2021 a été marquée par la pandémie de Covid 19.

Au sein d'un établissement dont les activités sont tournées vers l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles, l'impact de la crise a été significatif.

Pour autant, au-delà de l'évolution des recommandations sanitaires, les missions les plus essentielles exercées par l'EPDEF ne pouvaient souffrir d'une quelconque interruption. L'ensemble des professionnels des pôles opérationnels et fonctionnels de l'EPDEF a su se mobiliser pour garantir la continuité du service à rendre aux enfants et familles, et pour cela je tiens à les remercier individuellement.

Le bilan de l'année en équipe s'avère positif et ce, malgré le contexte, l'EPDEF a poursuivi le développement de son offre de service.

Dans le domaine de la petite enfance, l'EPDEF a créé un Service d'Accueil de Jour et de Prévention Précoce aux Ecrans, un Service « Accueil pour tous » d'intermédiation et participe à l'expérimentation nationale PEGASE.

Pour faire face à une tension sur l'offre d'accueil en protection de l'enfance et avec le soutien du Conseil départemental, l'EPDEF a ouvert deux maisons d'enfants à Longuenesse et Noeux-les-Mines, pour une capacité de 35 places supplémentaires. Les études pour la création d'un Service d'Accueil d'Observation et d'Orientation à Saint-Nicolas-lez-Arras pour 20 places ont débuté. Les travaux débuteront en 2022. L'EPDEF a créé un dispositif pour accompagner et soutenir les Tiers Dignes de Confiance et Tiers Bénévoles Durables sur la commune de LONGUENESSE.

Sur le champ du soutien à la parentalité, l'année a été marquée par l'externalisation des droits de visites médiatisés des enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance, auparavant effectués dans les Maisons de Solidarités. Cela a permis à l'EPDEF de s'implanter sur le territoire du littoral en ouvrant des maisons de la parentalité à Calais, Boulogne et Etaples. L'EPDEF a également ouvert une maison de la parentalité à Montigny-en-Gohelle et a étendu son activité au sein de celle de Béthune.

Dans le domaine de l'intervention à domicile, l'EPDEF a développé et mis en place l'AEMO Renforcée pour 80 situations supplémentaires.

Le présent rapport présente dans ces suites le bilan de l'activité 2021 et les perspectives de l'année 2022.

L'année 2021 a ainsi été marquée d'un dynamisme et d'un engagement sans relâche des professionnels pour accompagner les enfants et les familles. L'EPDEF a poursuivi le développement de solutions d'accompagnement innovantes répondant aux besoins des publics accompagnés du Pas-de-Calais.



Daniel KRUSZKA

Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille

MISSIONS

Institué par le Département du Pas-de-Calais en 1990, l'Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) se compose d'un ensemble de services où se mettent en œuvre, en fonction des besoins, accompagnement des enfants et soutien auprès des familles.

La recherche de l'intérêt de l'enfant constitue le point de convergence du travail accompli par les 530 professionnels que compte l'établissement.

Initialement inscrit dans le seul champ de la protection de l'enfance, l'EPDEF s'est construit par adjonctions successives de diverses structures préexistantes. Le développement de l'établissement s'est ensuite traduit par un élargissement de son offre de service tendant à y imprimer une visée préventive affirmée. Progressivement, une multitude de prestations est venue enrichir le panel d'interventions proposé par l'EPDEF dont le rayonnement géographique s'est par conséquent étendu.

Aujourd'hui, l'établissement englobe une quarantaine de services implantés au sein de 28 sites.

Les ressources financières 2021 ont été prévues, lors du vote au budget primitif, à hauteur de 25 650 094 € (24 986 181 € en fonctionnement et 663 913 € en investissement).

Le nombre d'agents s'est accru fortement; 453 agents étaient présents au 31 décembre 2020 contre 525 au 31 décembre 2021.

Environ 2500 enfants ont été suivis en 2021 dans le cadre de la protection de l'enfance (dont 878 suite à une décision de placement).

3094 familles ont été accompagnées au sein des Maisons de la Parentalité et Maisons des Familles.

98 enfants ont été accueillis dans les crèches gérées par l'EPDEF et la fréquentation sur les temps d'accueil tout public est de 1355 passages d'enfants à la ludothèque.

Quelle que soit la nature d'intervention des différents services, ceux-ci visent à favoriser l'instauration, pour chaque enfant, d'un environnement sécurisé et d'un climat relationnel lui permettant de vivre en bonne santé, de trouver un équilibre psychique en veillant à l'épanouissement de toutes ses possibilités.

L'EPDEF appartient à la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) publics dont le personnel relève, par principe, de la fonction publique hospitalière. L'autonomie juridique que lui confère son statut conduit à ce que l'établissement dispose de ses propres organes de gouvernance : un Conseil d'Administration qui en définit la politique (compétence délibérative) et un comité de direction qui en assure la conduite générale (compétence exécutive).

A la différence du secteur associatif ou des collectivités territoriales, la représentation légale d'un établissement public est dévolue au directeur, lequel est nommé par arrêté du Centre National de Gestion (ministère de la santé). Le fonctionnement d'ensemble relève réglementairement de sa responsabilité aux plans administratif, civil et pénal, en conséquence, la capacité à engager juridiquement l'établissement lui est attribuée.

Attaché aux valeurs du service public, l'EPDEF se veut être porteur de solutions face aux besoins, y compris les plus sensibles, relevant des politiques de l'enfance et de la famille en vigueur au sein du Département. Culture partenariale, dynamique adaptative et continuité de service apparaissent comme des composantes essentielles du fonctionnement institutionnel.



ORGANISATION

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE, SES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS ET SON ORGANISATION.

Article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles.

Le directeur représente l'EPDEF en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il prépare les travaux du Conseil d'Administration et lui soumet le projet d'établissement.

Il est chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et met en œuvre les actions approuvées par celui-ci.

Il est compétent pour régler les affaires de l'établissement autres que celles qui sont énumérées à l'article L. 315-12.

Il assure la gestion et la conduite générale de l'établissement et en tient le conseil d'Administration informé.

Il veille à la réalisation du projet d'établissement ou de service.

Le directeur peut déléguer sa signature dans des conditions et sur des matières définies par décret.

Pour l'exercice de certaines des attributions du Conseil d'Administration définies par décret, le directeur peut recevoir délégation du Président du Conseil d'Administration.

Article L.315-12 du code de l'action sociale et des familles :

Le Conseil d'Administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux définit la politique générale de l'établissement et délibère sur :

- ◆ le projet d'établissement, ainsi que les contrats pluriannuels et les conventions d'aide sociale ;
- ◆ les programmes d'investissement ;
- ◆ le rapport d'activité ;
- ◆ le budget et les décisions modifica-

tives, les crédits supplémentaires et la tarification des prestations ;

- ◆ les comptes financiers, les décisions d'affectation des résultats ou les propositions d'affectation desdits résultats, lorsque leurs financements sont majoritairement apportés par une collectivité publique ou les organismes de sécurité sociale ;
- ◆ les décisions affectant l'organisation ou l'activité de l'établissement ;
- ◆ le tableau des emplois du personnel ;
- ◆ la participation à des actions de coopération et de coordination ;
- ◆ les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation et les conditions des baux de plus de dix-huit ans ;
- ◆ les emprunts ;
- ◆ le règlement de fonctionnement ;
- ◆ l'acceptation et le refus de dons et legs ;
- ◆ les actions en justice et les transactions ;
- ◆ les règles concernant l'emploi des diverses catégories de personnel, pour autant qu'elles n'aient pas été fixées par des dispositions législatives ou réglementaires.

Au plan structurel, l'EPDEF a connu une évolution relativement récente en poursuivant les objectifs suivants :

- ◆ conforter et promouvoir la mise en synergie des services exerçant des missions connexes ;
- ◆ réduire l'important déséquilibre quantitatif entre les différents pôles opérationnels.

Les différents pôles :

◆ **Le Pôle Hébergement et Accompagnement Familial** qui regroupe quatre Maisons d'Enfants et d'Adolescents (MEA), le service Opti'Mômes, le Service d'Accès à la Vie Adulte (SAVA), l'Accueil Familial Spécialisé (AFS), le dispositif d'évaluations du lien et des troubles de l'attachement et leur accompagnement (DELTA), le service Dispositif d'Accueil Durable et Bénévole chez un Tiers (TBD-TDC), ainsi que la MECS temporaire de Noeux-les-Mines.

◆ **Le Pôle de Soutien à la Parentalité** et d'Intervention à Domicile qui regroupe les Maisons de la Parentalité, les Maisons des Familles, les espaces de rencontres, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), le Point d'Accès au Droit (PAD) le Dispositif d'Accompagnement Familial (DAF), le Service d'Accueil de Jour (SAJ), le village famille et les services d'AEMO.

◆ **Le Pôle Petite Enfance** qui regroupe la Maison de la Petite Enfance, les micro crèches, multi-accueils, Relais Petite Enfance (RPE) et la ludothèque.

Les services fonctionnels sont pour leur part regroupés au sein de l'administration générale. Y sont intégrés le service des ressources humaines, des affaires financières et marchés publics, des affaires patrimoniales, du système d'information, communication et événementiel.

L'ensemble des psychologues sont regroupés au sein du pôle de Psychologie Clinique. Ils interviennent au sein des autres pôles au service des enfants et des familles.

BILAN DES ACTIONS 2021

LE PÔLE HAF

La crise sanitaire liée à la COVID 19 de 2021 a continué d'impacter la dynamique institutionnelle en terme de réflexion et d'évolution de projets de service. Cette crise et les différentes mesures qui se sont succédées tout au long de l'année ont été un frein aux instances organisées à cet effet.

Néanmoins, la réflexion a continué et a été orientée vers :

- ◆ la sécurisation des usagers face à la situation sanitaire ;
- ◆ la sécurisation des professionnels devant accompagner les usagers au quotidien ;
- ◆ le maintien de la mission de service public d'accueil dans une période qui est demeurée anxiogène ;
- ◆ le maintien de la mission et l'astreinte liée à l'accueil d'urgence départemental ;
- ◆ l'organisation des séjours de vacances estivales pour les enfants dans le département ;
- ◆ la création des places supplémentaires à Longuenesse (20) et à Noeux-les-Mines (15) ;
- ◆ la réflexion du projet SAOO à Saint Nicolas et mise en place du chantier de réfection de l'hôtel acheté à cet effet ;
- ◆ la création d'une fiche action sur un dispositif OPTI'MÔMES avec les acteurs de territoire à destination des enfants de 3 à 9 ans ;
- ◆ la révision du protocole médical ;
- ◆ la cessation d'activité du médecin intervenant à la MEA de Liévin et faire face à la difficulté pour le remplacer ;
- ◆ la gestion de la crise à la MEA de Blendecques liée à un dysfonctionnement au sein de l'équipe éducative des adolescents. Mise en place d'une instance de régulation et de réflexion ;
- ◆ la gestion des incidents graves survenus à Achicourt, en août et décembre (violences graves de jeunes envers des adultes et des professionnels), soutien à l'équipe ;
- ◆ la mutation de l'activité de Meyabat et Myosotis liée au marché d'externalisation des droits de visite ;
- ◆ l'élaboration du Projet DELTAA (Dispositif d'Evaluation du Lien et des Troubles de l'Attachement et de leur Accompagnement) ;
- ◆ l'écriture du projet Pôle, version définitive ;
- ◆ l'écriture de projets de service, en cours ;
- ◆ la prolongation de la MEA de

Noeux-les-Mines jusqu'en décembre 2021 ;

- ◆ la création du dispositif TBD/TDC en mai 2021.

Les différents services du pôle sont :

- ◆ la MEA d'Arras ;
- ◆ la MEA de Blendecques ;
- ◆ la MEA de Liévin ;
- ◆ la MEA de Longuenesse ;
- ◆ les appartements de Liévin ;
- ◆ le Service d'Accès à la Vie Adulte ;
- ◆ l'Accueil Familial Spécialisé ;
- ◆ le service Opti'Mômes ;
- ◆ les services Meyabat et Myosotis ;
- ◆ le service TBD/TDC (Tiers Bénévole Durable/Tiers Digne de Confiance).

947 jeunes ont été accueillis dans l'année dans l'ensemble des services.

28 Accueils d'urgence sur l'année et 254 Accueils Urgence Relais ont été réalisés en 2021, contre 119 en 2019 et 161 en 2020.

LE PÔLE SPID

L'AXE PARENTALITÉ

- ◆ Externalisation des Droits de Visite Médiatisés de l'Aide Sociale à l'Enfance (DVMASE) par le Département ;
- ◆ L'ouverture de la Maison de la Parentalité site de Montigny-en-Gohelle ;
- ◆ Les Maisons de la Parentalité :
 - ◇ l'ensemble des prestations du plateau technique a permis de prendre en charge 2983 familles ;
- ◆ La médiation familiale :
 - ◇ l'équipe des médiatrices familiales a assuré la prise en charge de 1096 familles (275 de plus que sur 2020) pour 2406 rendez-vous assurés sur l'année 2021 (+ 621) ;
- ◆ Les espaces de rencontre :
 - ◇ 783 familles (256 de plus par rapport à 2020) ont bénéficié de rencontres au sein de l'une de nos structures pour 6292 rendez-vous en 2021 (2035 de plus par rapport à 2020) ;
- ◆ L'espace d'accès aux droits des familles :
 - ◇ une prise en charge de 519 situations (16 de plus par rapport à 2020) pour 559 rendez-vous (540 en 2020) ;
- ◆ La thérapie familiale :
 - ◇ une prise en charge de 82 situations au titre de 2021 ;
- ◆ les actions de prévention et de soutien à la parentalité ;
- ◆ le point d'accueil écoute jeunes

(PAEJ) / antenne de proximité de la Maison des adolescents de l'Artois Pour l'année 2021, le PAEJ a pris en charge 56 suivis ;

- ◆ le Point d'Accès au Droit (PAD) ;
- ◆ 639 personnes reçues en 2021 contre 578 personnes sur 2020 ;
- ◆ le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) :
 - Le LAEP se donne pour vocation d'accompagner les familles à prendre toute leur place dans l'éducation et le bien-être de leur enfant.
 - 33 séances de 2h30 chacune ont été réalisées au cours de l'année 2021 ;
- ◆ le Village Famille de Liévin.

L'AXE INTERVENTION A DOMICILE

L'axe intervention à domicile s'articule autour :

- ◆ du service AEMO ;
- ◆ du service DAF (DMAD/AEMOR/AEDR/DARF) ;
- ◆ du service SAJ ;
- ◆ le service Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) :

l'activité du service a encore été fortement impactée en raison du contexte sanitaire et de l'absence de certains professionnels pour raison de santé, professionnels qu'il a été difficile de remplacer. Le taux annuel de fonctionnement est cependant meilleur, de 97.88% contre 88.94% en 2020.

Le service a pris en charge 1722 mineurs contre 1540 mineurs en 2020 (soit 182 de plus) et 1676 en 2019.

La proportion AEMOJ/AED reste stable, puisque les mesures judiciaires représentent 83% contre 85% en 2020 et 82% en 2019,

Le nombre de mesures administratives a légèrement diminué, 17% en 2021 ;

- ◆ le Dispositif d'Accompagnement Familial (AEDR/AEMOR/DMAD / DARF) :
 - sa capacité de prise en charge est passée de 96 mineurs à 176 mineurs au 1^{er} avril 2021. Néanmoins la montée en charge a été progressive et les premières mesures d'AEMO R ont été orientées et prises en charge en 08/2021.

Le DARF a quant à lui été maintenu, mais dans une proportion de 36 mesures.

Pour 2021, le taux d'activité annuel global est de 106.72% ;

- ◆ Le Service d'Accueil de Jour (SAJ) :
 - 41 jeunes ont été accueillis en 2021 pour une habilitation de 20 places (24 entrées, 23 sorties) 18 étaient encore accueillis au 31/12/2021.

LE PÔLE PETITE ENFANCE

Le multi accueil Madeleine BRES

Malgré le contexte sanitaire, des temps forts ont été proposés au fur et à mesure de l'année : des ateliers moteurs et des séances hebdomadaires en salle de Snoezelen ont permis aux enfants de développer leur motricité et leur sensorialité, mises à mal lors des différents confinements.

L'équipe a compensé le manque d'activité extérieure (sortie au parc, à la bibliothèque ...) par des temps d'animation, à l'intérieur, divers et variés.

Le dispositif de crèche à vocation d'insertion professionnelle : 14 familles suivies (16 enfants). En 2021 le Département (service insertion) est entré comme prescripteur.

En 2021, nous avons obtenu une subvention dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté.

La ludothèque

La ludothèque a subi une nouvelle fois la crise sanitaire sur les cinq premiers mois de l'année 2021. Le maintien des actions en distanciel (drive jeux, vidéos ateliers sur Facebook et visio-ateliers) s'est poursuivi et la mise en place de kits à retirer en drive a pu voir le jour.

La ludothèque a pu reprendre son activité en présentiel seulement à partir de la mi-mai, mais de manière progressive en fonction des restrictions sanitaires, des différents protocoles et l'application du pass sanitaire.

L'accent a été mis également sur les animations à destination des tout-petits afin de les accompagner au mieux dans leurs premières socialisations et favoriser les découvertes tout en écoutant leurs besoins pour un développement harmonieux. Les adhésions et les prêts sont en augmentation depuis la reprise de notre activité.

La Maison de la Petite Enfance

L'année 2021 aura été marquée pour la seconde année par la crise sanitaire de la Covid-19. Cette gestion a amené tous les professionnels à innover dans les méthodes d'accompagnement afin de maintenir une prise en charge de qualité.

113 enfants ont été accueillis sur l'année 2021.

Le remplacement des professionnels absents en lien avec des épisodes de

COVID a demandé une réflexion particulière afin de garantir une sécurité et un repère pour les enfants accueillis.

Il est à souligner un engagement de l'ensemble des professionnels impliqués dans cette crise sanitaire.

Dans le cadre des replis DARF, la Maison de la Petite Enfance a accueilli 4 enfants.

Concernant le cadre du dispositif d'Accueil d'Urgence, 10 jeunes ont été accueillis.

Enfin, nous avons accueillis 3 bébés nés sous secret et un apparemment avec départ en vue d'adoption début 2021. Nous notons depuis deux ans, une baisse de l'accueil d'enfants nés sous secret, nous nous questionnons sur un lien avec les différents confinements. De plus, sur les 3 accueils des rétractations ont eu lieu.

Dans le courant de l'année 2021, le Conseil départemental a sollicité l'EPDEF pour le pilotage en commun de la fiche action de l'État « prévenir et accompagner les conséquences d'une exposition précoce aux écrans chez les enfants de moins de six ans ».

Après échanges stratégiques et concertés, il a été décidé de repenser le projet non plus spécifiquement autour de l'action « prévention écran » mais plus globalement d'y joindre le projet « Accompagnement de jour » où serait incluse l'action.

Un partenariat avec la PMI et les représentants du service départemental des Etablissements et Services Médico - Sociaux s'engage autour de ce projet : le service d'accompagnement de jour sera élargi aux enfants suivis par une famille d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance. Il sera complété d'un dispositif de prévention précoce aux écrans auprès d'enfants de 3 à 6 ans et de leurs parents et/ou famille d'accueil dans l'utilisation des écrans. Jardin d'enfants : le jardin d'enfants a été réfléchi et mis en place à partir de la pédagogie piklérienne en septembre 2021, ceci a fait l'objet préalablement de groupes de travail avec les professionnels afin de redéfinir et d'ajuster le projet en fonction des besoins des enfants et des attentes des figures de soins en pouponnière. C'est un espace d'éveil accueillant des jeunes enfants âgés de 1 à 3 ans par petits groupes de 2 à 3 enfants en dehors de leurs unités de vie de façon repérée et sécurisante. Cet espace représente un « ailleurs ».

Expérimentation PEGASE : La Maison de la Petite Enfance participe à l'expérimentation d'un protocole de santé standardisé (PEGASE), visant à renforcer la prise en charge médicale des enfants confiés à l'Aide Sociale à

l'Enfance. Celui-ci s'appuie sur un protocole comportant des bilans de santé physique, psychique et du développement, répétés jusqu'aux 7 ans de l'enfant. Un partenariat actif est mis en place avec les services de PMI.

Les inclusions ont débuté en juillet 2021. Sur l'année, 14 enfants ont été inclus et bénéficient désormais d'un suivi de prévention de par ce programme et ce jusqu'à leurs 7 ans.

La Maison de la Petite Enfance a été retenue pour témoigner de son retour d'expérience pour la journée nationale.

PÉDAGOGIE PIKLÉRIENNE :

Le processus de démarche de formation s'est poursuivi, le cadre de référence partagé a été mis en place basé sur la pédagogie Piklérienne reprenant les fondamentaux de l'accompagnement de l'enfant vers son autonomie, de l'importance du soin et de l'importance de la référence et de la sécurité affective.

Durant cette année, le projet d'aménagement intérieur, en lien avec la réflexion pédagogique, s'est mis en place par de nombreux groupes de travail avec les équipes et formateurs afin de finaliser « un book » qui permettra de chiffrer et préparer les futurs travaux.

La réflexion sur l'aménagement extérieur a débuté, elle se poursuivra sur 2022.

La Courte Échelle de Méricourt

2021 a été marquée par le changement de direction. Toutefois, une cohésion d'équipe s'est mise en place assez rapidement et une continuité de travail s'est opérée.

Le Relais Petite Enfance

Les animations collectives sont source de rencontres, de partage d'expériences et de convivialité pour les assistantes maternelles agréées. Venir au RPE leur permet également de se sentir moins isolées dans leur profession. Elles peuvent venir chercher des réponses auprès de leurs collègues ou de l'animatrice. Participer aux animations leur permet aussi d'enrichir leur panel d'activités et de développer leur savoir-faire auprès des enfants et de pouvoir bénéficier d'ateliers qu'elles ne peuvent pas faire à la maison faute de place ou de moyens.

PERSPECTIVES 2022

LE PÔLE HAF

◆ Formation de l'ensemble des équipes éducatives du Pôle HAF sur un socle commun de compétences : évolution des postures professionnelles, l'accompagnement du jeune, approfondissement de l'accompagnement des familles.

Les premières thématiques abordées seront les neurosciences et les pédagogies qui s'en déclinent, la théorie de l'attachement, les comportements violents, les comportements sexuels.

En 2023, seront abordés les thèmes des troubles psychiatriques et de l'addiction ;

◆ Formation commune à l'ensemble des équipes éducatives sur l'accompagnement à la vie affective et sexuelle des jeunes accueillis en partenariat avec le Centre de Planification ou d'Education Familiale ;

◆ Reprise des groupes d'analyse des pratiques pour toutes les équipes du Pôle HAF ;

◆ Finalisation de la réécriture des projets de service ;

◆ Pérenniser la MEA de Noeux ;

◆ Ouverture de places d'internat supplémentaires ;

◆ Chantier du service SAOO à Saint Nicolas ;

◆ Réflexion éthique sur l'utilisation des réseaux sociaux par les jeunes et les professionnels ainsi que leur impact sur la prise en charge éducative ;

◆ Révision du référentiel HACCP et remise à niveau des agents ;

◆ Accompagner l'évolution de la fiche action OPTI'MÔMES petits ;

◆ Mise en place d'une instance de réflexion autour de l'accueil d'urgence au sein de l'EPDEF avec les partenaires de la DEF ;

◆ Expérimentation du Dispositif d'Évaluation du Lien et des Troubles de l'Attachement et de leur Accompagnement (DELTA) ;

◆ Instauration d'une réflexion avec l'Inspection Académique pour favoriser l'insertion scolaire des enfants confiés à l'ASE.

LE PÔLE SPID

L'Axe Parentalité

◆ Réaliser le CPOM de l'axe parentalité ;

◆ Déménagement de la maison des familles du Ternois ;

◆ Réflexion sur la mise en œuvre d'un PAEJ et d'un SAJ sur le territoire du Ternois ;

◆ Finalisation de la démarche d'évaluation des espaces de rencontre ;

◆ L'accompagnement des partenaires face à la fracture numérique pour les familles ;

◆ Réflexion à la création d'une Maison de la Parentalité sur le territoire du Montreuillois.

L'axe Intervention à Domicile

Le service AEMO :

◆ La réflexion patrimoniale : Le développement des mesures d'intervention à domicile et principalement de l'AEDR/AEMOR en 2021 nous amène à nous réinterroger sur les besoins en patrimoine pour les extensions futures. Le regroupement d'AEMO et d'AEMOR sur 2 implantations pourrait être une hypothèse envisagée à moyen terme, si le développement des prestations se poursuit.

Les perspectives pour le service DMAD/DARF :

◆ L'extension des mesures d'AEDR/AEMOR en 2022

Le service a obtenu l'accord pour le développement de 40 nouvelles mesures en 2022.

Le service SAJ :

◆ Projet d'extension du service sur le Ternois et le bassin minier au regard des besoins sur ces territoires et des problèmes de mobilité des jeunes accueillis.

LE PÔLE PETITE ENFANCE

◆ Poursuivre le développement de l'offre de service du Pôle Petite Enfance ;

◆ Développer les offres de service répondant aux besoins de mixité sociale, d'emploi et d'inclusion (multi accueil et service accueil pour tous) ;

◆ Assurer le suivi et le développement du programme d'expérimentation PEGASE en collaboration avec la PMI et les différents partenaires (MPE) ;

◆ Suivre la mise en place du jardin d'enfants (MPE) ;

◆ Mettre en place un groupe de travail sur l'accompagnement du lien parents/enfant (MPE) ;

◆ Engager un bilan du processus de démarche de formation avec l'institut Pikler LOCZY (MPE) ;

◆ Assurer l'ouverture et le suivi de projet du Service d'Accompagnement de Jour et de Prévention Précoce aux Écrans.

La Courte Echelle de Méricourt

◆ Recréer du lien !

La communication gestuelle associée à la parole est un réel outil favorisant la communication. Elle permet d'avoir une meilleure interaction avec les enfants, de mieux comprendre leurs besoins.

Ce nouvel outil a trouvé sa place petit à petit au sein de la structure en 2021. Faisons qu'en 2022 cet outil soit une réelle plus value dans l'accueil du jeune enfant.

Le Relais Petite Enfance

◆ L'année commence par un changement d'animatrice.

Le service s'est positionné sur la mission complémentaire « La promotion renforcée de l'accueil individuel pour promouvoir, à travers une stratégie d'actions, l'offre d'accueil et le métier d'assistant maternel ».

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, État, organismes sociaux, dettes court terme).

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire à la structure pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de l'entreprise à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels.

Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance de l'entreprise à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence constatée, sur une période déterminée, entre d'une part, les produits (ou recettes) et, d'autre part, les charges (ou dépenses) auxquelles s'ajoute l'impôt sur les sociétés. Lorsque le résultat de l'exercice est négatif : il est appelé déficit ou perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice).

Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) 1053

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Établissement Public
- ◆ **Siège social** : 1 rond point Baudimont - CS 40528 - 62008 Arras Cedex 8
- ◆ **Dotations** : 5 605 901 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12/2020
- ◆ **Siret** : 26620965900017
- ◆ **Effectif moyen** : 525 agents au 31/12/2021
- ◆ **Président du Conseil d'Administration** : Daniel KRUSZKA
- ◆ **Directeur Général** : François NOËL

Mission / Cœur de métier :

Institué par le Département du Pas-de-Calais en 1990, l'Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) se compose d'un ensemble de services où se mettent en œuvre, en fonction des besoins, accompagnement des enfants et soutien auprès des familles. L'établissement appartient à la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux publics dont le personnel relève par principe de la fonction publique hospitalière. Initialement inscrit dans le seul champ de la protection de l'enfance, l'EPDEF s'est construit par adjonctions successives de diverses structures préexistantes. Le développement de l'établissement s'est ensuite traduit par un élargissement de son offre de service tendant à y imprimer une action préventive affirmée. Progressivement, une multitude de prestations est venue enrichir le panel d'interventions proposé par l'EPDEF dont le rayonnement géographique s'est concomitamment étendu. Quelle que soit la nature d'intervention des différents services, ceux-ci visent à favoriser l'instauration pour chaque enfant d'un environnement sécurisé et d'un climat relationnel lui permettant de vivre en bonne santé, de trouver un équilibre psychique en veillant à l'épanouissement de toutes ses possibilités. Attaché aux valeurs du service public, l'EPDEF se veut être porteur de solutions face aux besoins, y compris les plus sensibles, relevant des politiques de l'enfance et de la famille en vigueur au sein du département. Culture partenariale, dynamique adaptative et continuité de service apparaissent comme des composantes essentielles du fonctionnement institutionnel.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département

Représentation au Conseil d'Administration : 6 Conseillers départementaux sur 13 membres soit 46%
Représentants du Département dans la structure : 6 Titulaires : Denise BOCQUILLET, Delphine DUWICQUET, Daniel KRUSZKA, Evelyne NACHEL, Maryse POULAIN, Jean-Pascal SCALONE

Contribution financière du Département :

- ◆ BP 2022 : chiffre à confirmer avec l'arrêté 2022 en cours
- ◆ 2021 : 24 057 462 € dont 1 100 535 € de subvention d'investissement
- Garantie d'emprunts** : capital restant dû au 31/12/2021 : 1 438 657 €
- Conventions avec le CD62** : Convention annuelle Point Accueil Ecoute jeunes géré par l'EPDEF ; Convention pour l'expérimentation du « Programme PEGASE » (du 1/7/21 au 31/10/24); Convention pour la prévention et l'accompagnement des conséquences d'une exposition précoce aux écrans chez les moins de 6 ans (200 K€ en 2021)
- Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2022-2026 avec le CD62 en cours

ACTIVITÉS

CHIFFRES CLÉS

- ◆ Une quarantaine de services implantés au sein de 28 sites
- ◆ Environ 2 500 enfants suivis par les services de l'EPDEF intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance (dont près de 878 suite à une décision de placement)
- ◆ Accompagnement de plus de 3 094 familles au sein des Maisons de la Parentalité et Maisons des Familles
- ◆ Le pôle Hébergement et Accompagnement Familial (HAF) :
 - 947 jeunes accueillis dans l'année
 - 28 Accueils d'Urgence et 254 Accueils Urgence Relais réalisés en 2021

- ◆ Le pôle Petite Enfance (PE) :
 - Accueil de 98 enfants dans les crèches gérées par l'EPDEF
 - Passage de 1 355 enfants à la ludothèque
 - Maison de la Petite Enfance : 113 enfants accueillis
- ◆ Le pôle de Soutien à la Parentalité et d'Intervention à Domicile (SPID) :
 - Prise en charge de 2 983 familles
 - 9 290 rendez-vous et séances de travail assurés
 - Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) : 56 jeunes suivis
 - Service d'accueil de jour (SAJ) : 41 jeunes concernés
 - AEMO : 1 722 mineurs suivis sur l'année, dont 1 429 en AEMO J

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

Dans le contexte de la crise sanitaire, les missions les plus essentielles exercées par l'EPDEF ne pouvaient souffrir d'interruption. Les professionnels des pôles opérationnels et fonctionnels de l'EPDEF ont su se mobiliser pour garantir la continuité du service à rendre aux enfants et familles, et ce malgré les difficultés de remplacement des absences. L'EPDEF a poursuivi le développement de son offre de service. Dans le domaine de la petite enfance, l'EPDEF a créé un Service d'Accueil de Jour et de Prévention Précoce aux Écrans, un service « accueil pour tous » d'intermédiation et participe à l'expérimentation nationale PEGASE. Dans le champs de la protection de l'enfance, l'EPDEF a ouvert deux maisons d'enfants à Longuenesse et Nœux-les-Mines pour une capacité de 35 places supplémentaires. Les études pour la création d'un Service d'Accueil d'Observation et d'Orientation à St-Nicolas-lez-Arras pour 20 places ont débuté en 2021. Enfin, l'EPDEF a créé un dispositif pour accompagner et soutenir les Tiers Dignes de Confiance et Tiers Bénévoles Durables à Longuenesse. Dans le domaine du soutien à la parentalité, l'année a été marquée par l'externalisation des droits de visites médiatisés des enfants placés à l'ASE. Cela a permis à l'EPDEF de s'implanter sur le littoral en ouvrant des Maisons de la Parentalité à Calais, Boulogne et Etaples. Une Maison de la Parentalité a également été ouverte à Montigny-en-Gohelle. Concernant l'intervention à domicile, l'EPDEF a développé et mis en place l'AEMO renforcée pour 80 situations supplémentaires.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

En tant qu'établissement public départemental, l'EPDEF occupe naturellement une place particulière dans le dispositif d'aide sociale à l'enfance du Pas-de-Calais. Il est le premier acteur de la mise en œuvre des politiques enfance-famille du Département. Son activité et la qualité des réponses qu'il apporte doit être en permanence en phase avec l'évolution des problématiques et les orientations retenues par la collectivité. L'EPDEF, dans son champ de compétence, a vocation à être à la fois un laboratoire d'idée et de recherche, mais aussi une vitrine d'innovation et d'excellence dans la construction et la mise en œuvre des réponses. En 2022, l'EPDEF poursuit sa dynamique de développement de son offre de service et de modernisation de son fonctionnement :

- la formation de l'ensemble des équipes éducatives du Pôle HAF sur un socle commun de compétences;
- la pérennisation de la Maison d'enfants de Nœux-les-Mines ;
- l'ouverture de places d'internat supplémentaires ;
- la mise en place d'une instance de réflexion autour de l'accueil d'urgence au sein de l'EPDEF avec les partenaires du Département;
- l'expérimentation de DELTAA (Dispositif d'Evaluation du Lien et des Troubles de l'Attachement et de leur Accompagnement);
- la réflexion avec l'Inspection Académique pour favoriser l'insertion scolaire des enfants confiés à l'ASE;
- le démarrage des travaux pour la création d'un Service d'Accueil d'Observation et d'Orientation à St-Nicolas-lez-Arras pour 20 places ;
- le déménagement de la maison des familles du Ternois;
- la mise en œuvre de l'AEMO renforcée en année pleine de 140 mesures et de 40 nouvelles mesures autorisées pour 2022;
- la réflexion patrimoniale pour les extensions futures au vu du développement des mesures d'AEMO renforcée;
- le projet d'extension du service SAJ sur le Ternois et le bassin minier ;
- la poursuite du développement de l'offre de service du Pôle Petite Enfance.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2021		COMPTE DE RÉSULTAT 2021
Actif immobilisé : 13 950 768 €	Capitaux propres : 14 074 585 €	Produits d'exploitation : 26 436 103 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 3 298 283 €	Total des dettes : 5 517 663 €	dont dotations et produits de tarification : 22 959 691 €
Trésorerie : 2 709 272 €	Total bilan : 19 958 324 €	dont subventions et participations : 1 643 964 €
RATIOS 2021		Charges d'exploitation : 25 202 248 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 9 %		Résultat d'exploitation : 1 233 855 €
Durée apparente de la dette : 1,3 ans		Résultat financier : - 95 219 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 38 jours		Résultat exceptionnel : - 631 682 €
Fonds de roulement : 3 841 066 €		Résultat de l'exercice : 506 954 €
Besoin en fonds de roulement : 1 131 794 €		Epargne brute : 1077 636 €
		Epargne nette : 923 419 €
		Total des produits : 26 485 182 €
		Financement du Département (€ et %) : 23 479 581 € soit 88,8 %

Date de mise à jour des données : 28/06/2022



62 Pas-de-Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)
- LA COUPOLE -
CENTRE D'HISTOIRE ET PLANÉTIARIUM 3D**

LA COUPOLE
CENTRE D'HISTOIRE ET PLANÉTIARIUM 3D

**ANNÉE
2021**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans une volonté de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit d'abord par un budget global d'1,79 milliard en 2021 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se traduit également dans un dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires, au niveau départemental et dans les territoires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2021, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont encore été particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

Ces liens partenariaux étroits seront des points d'appui essentiels pour une pleine implication des EPOA dans la démarche d'élaboration du nouveau projet de mandat en 2022. « Construisons ensemble notre Pas-de-Calais ».

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de la Coupole

Voilà bientôt près d'un quart de siècle que, par la volonté du Département, La Coupole a ouvert ses portes. Transformer un bunker nazi unique destiné à lancer les premières fusées conçues pour terroriser et tuer les populations civiles, en un lieu patrimonial, mémoriel et de culture historique et scientifique, était un symbole fort.

Le site a évolué au fil du temps. Le monument historique dévoilant une construction inachevée accueille en son sein un centre d'histoire à la vocation double : présenter les spécificités de la Seconde Guerre mondiale dans notre région et expliquer la conception et le développement des armes secrètes allemandes qui s'inscrivent dans la face sombre des débuts de la conquête spatiale.

Puis l'installation d'un planétarium a permis de compléter cette découverte historique et scientifique. Désormais doté de la toute dernière technologie (10K-3D), ses médiateurs invitent le grand public à continuer leur découverte de la conquête spatiale et de l'univers. Un centre de ressources en histoire et en sciences a été créé, accueillant des archives liées à la Seconde Guerre mondiale et portant des missions de recherche.

L'ancien site de guerre est ainsi devenu un lieu porteur de valeurs humaines avec une forte vocation pédagogique et un souci renouvelé de sensibilisation des publics.

Site pluriel, La Coupole se classe parmi les grands équipements de loisirs culturels car créée ex nihilo pour le développement territorial, avec des objectifs de fréquentation élevés et dont la thématique se situe entre culture et loisirs pour attirer un large public. Au regard des valeurs qu'elle véhicule, il est donc impératif qu'elle conserve son intégrité et reste fidèle à son éthique. Pour cela, le premier projet scientifique et culturel de La Coupole a été travaillé collectivement au cours de l'année 2021. Il définira la ligne de conduite de l'équipement pour ces prochaines années.



Benoît ROUSSEL

Président de l'EPCC de La Coupole

MISSIONS ET ORGANISATION

La Coupole a toujours constitué, et ce dès avant son ouverture au public, un équipement particulier, n'entrant dans aucune catégorie connue, en raison de l'originalité de son site, de la diversité de ses missions et de ses activités.

L'engagement direct et permanent du Conseil départemental du Pas-de-Calais a favorisé le développement de l'établissement, désormais unanimement considéré comme un équipement rigoureux et dynamique, portant haut les couleurs du Département dans les domaines touristiques, culturels et éducatifs.

Ce développement est particulièrement remarquable du fait de la situation géographique, du budget et des effectifs en personnel de *La Coupole*, comparativement à d'autres sites. En effet, il ne faut pas oublier que *La Coupole* n'est pas située en centre-ville d'une grande agglomération (Lille, Arras ou Boulogne-sur-Mer) et n'est pas desservie par les trains (gare SNCF la plus proche à 8 km).

LES MISSIONS DE LA COUPOLE, CENTRE D'HISTOIRE ET PLANÉTAIRIUM 3D

Elles sont de natures très différentes puisque l'établissement assure :

- ◆ une mission de travail de mémoire, à travers le contenu même de la scénographie, de la création d'un fonds d'archives (dont une partie est consultable au centre de ressources « Jacques Brun »), de l'organisation de colloques et d'expositions temporaires ;
- ◆ une mission de culture scientifique, avec le Planétarium 3D, des expositions et des manifestations consacrées à l'astronautique et à la connaissance de l'univers ;
- ◆ une mission éducative et pédagogique, à la croisée de l'histoire et des sciences, qui permet, chaque année, à notre service pédagogique, d'orga-

niser de multiples activités à destination des élèves ou des professeurs. Cette mission vient en complément de la fonction d'accueil des groupes scolaires. Par ailleurs, il convient de souligner la mise à disposition, par le Rectorat de l'Académie de Lille, d'un professeur d'histoire, d'un professeur de sciences physiques et d'un professeur de SVT, ce qui permet d'épauler le service pédagogique dans ses missions.

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Un Conseil d'Administration, composé d'élus et de personnalités qualifiées du Conseil départemental du Pas-de-Calais et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, oriente la politique de l'établissement.

Il est présidé, depuis le 20 octobre 2021, par M. Benoit ROUSSEL. M. Philippe Queste exerce la fonction de directeur depuis le 1^{er} septembre 2020.

La réflexion sur le projet scientifique et culturel de l'équipement initié fin 2020 par le CA s'est poursuivie au 1^{er} semestre 2021.

L'ORGANISATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

- ◆ 29 personnes en CDI ;
- ◆ 8 personnes en CDD (dont 1 en apprentissage) ;
- ◆ 3 professeurs missionnés au service pédagogique par le Rectorat de l'Académie de Lille ;
- ◆ 6 bénévoles intervenants au centre de ressources « Jacques Brun ».

Budget principal : vue d'ensemble		Budget commercial : vue d'ensemble			
Réceptif de fonctionnement :	1 588 060,74 €	Réceptif d'investissement :	204 293,65 €	Réceptif de fonctionnement :	200 467,19 €
Dépenses de fonctionnement :	1 946 322,45 €	Dépenses d'investissement :	74 421,91 €	Dépenses de fonctionnement :	298 743,41 €
=		=		=	
Résultat de l'exercice :	- 358 261,71 €	Excédent d'investissement :	129 871,74 €	Résultat de l'exercice :	- 98 276,21 €
+ Report de l'exercice 2020 :	500 000,00 €	Report de l'excédent cumulé 2020 :	206 000,65 €	Report de l'exercice 2020 :	1 804,77 €
=		=		=	
Excédent de fonctionnement (après report à nouveau) :	141 738,28 €	Excédent cumulé de la section d'investissement :	345 880,31 €	Excédent de fonctionnement (après report à nouveau) :	10 540,52 €

BILAN DES ACTIONS

FRÉQUENTATION 2021

L'année 2021 est la plus difficile que La Coupole ait eu à affronter depuis sa création. Dans le cadre du second confinement lié à la crise sanitaire, l'établissement a été soumis à la fermeture le 29 octobre 2020 et n'a réouvert que le 24 mai 2021. Le 18 juin, un violent orage a endommagé le nouveau planétarium qui est resté fermé toute l'année pour réparations. Le prêt d'un planétarium mobile a permis de poursuivre des actions. L'annonce de l'instauration du pass sanitaire le 12 juillet a provoqué dès le 13 une chute de fréquentation de 40%. Enfin, au 4^e trimestre, l'Education Nationale a déconseillé les sorties scolaires.

Les chiffres (hors évènementiels) :

- ◆ 38 258 visiteurs « uniques » ;
- ◆ 34 450 billets « Centre d'histoire » ;
- ◆ 3 808 billets « Planétarium » .

La provenance des visiteurs :

- ◆ France : 80 % ;
- ◆ Belgique : 12 % ;
- ◆ Royaume-Uni : 2 % ;
- ◆ Autres : 6 %.

SERVICE PÉDAGOGIQUE

Dans le prolongement de l'activité quotidienne de gestion et d'organisation des visites de scolaires et d'animation des ateliers (en synergie avec l'équipe d'accueil et l'équipe du Planétarium), le service pédagogique de La Coupole organise, tous les ans, des animations culturelles et pédagogiques à destination des scolaires, des professeurs mais également pour des jeunes, hors cadre scolaire.

La fréquentation globale des scolaires :

En raison de la pandémie de la Covid 19 et de la fermeture du planétarium, les chiffres 2021 ne pourront être comparés à ceux des autres années.

Sur les 5 750 élèves accueillis, 1 214 ont visité le centre d'histoire et assisté à une séance de planétarium.

Les ateliers :

- ◆ du 1^{er} juin au 31 décembre 2021, 2 462 élèves ont assisté à un atelier pédagogique ;
- ◆ 154 enfants ont participé à un atelier historique ou scientifique durant les vacances scolaires.

Les accueils et formations d'élèves :

- ◆ accueil de plusieurs groupes de

lycéens (1) et de collégiens (2), en travail interdégradés, dans le cadre de la préparation du CNRD (rencontre des collégiens de Wizernes avec Nicolas Boulet, petit-fils de déporté et accueil d'une lycéenne de Douai pour travailler sur un déporté de Dora).

Les stages de formation pour les enseignants (gratuits) :

- ◆ 1 formation webradio pour des professeurs de l'académie de Lille : « Résistance, Déportation et récits radio-phoniques » le 13 et 14/12.

Les salons :

En octobre, salon « Les rendez-vous de l'Histoire » à Blois.

La brochure pédagogique :

Après une mise à jour annuelle, la brochure a été envoyée aux collèges et lycées des Hauts-de-France et de Belgique en version papier. Au Royaume-Uni, elle a été envoyée en version numérique.

La valorisation « hors les murs » :

Location d'expositions : 1 collège a emprunté l'exposition itinérante « Hommes et femmes de l'espace ».

Location d'expositions :

- ◆ « EAU » par le lycée professionnel Coubertin de Calais, « La Lune, entre mythes et réalités » par le collège d'Arques, « Cap sur la Lune » par le lycée professionnel Coubertin de Calais, « Plongés dans l'enfer de Dora » par le collège de l'Esplanade.

Séminaire :

« Transmission mémorielle : penser les défis de la transmission sur les lieux de mémoire par l'usage de la notion de traces » du 12 au 14/11 au Mémorial de l'internement et de la déportation de Compiègne.

Participation au séminaire sur la déportation, organisé par l'AFMD à Caen le 1 et 2/10.

Projection :

Film « Contre vents et marées » au Fresnoy de Tourcoing et échanges avec le réalisateur.

Visite :

Exposition « Guerre des Ondes » réalisée par le Musée de l'Ordre de la Libération.

giques :

◆ **Les 20 et 21/05** : avant la réouverture du site au public, **lecture musicale** des œuvres concentrationnaires clandestines d'Hanuš Hachenburg « LE COEUR EST UN FEU », le 20, en présence de 54 élèves de Fauquembergues et 56 de Watten. Et le 21, 28 collégiens de Wizernes, 25 de la Morinie et 22 de l'Esplanade, dans le cadre du CLEA.

◆ **Vacances d'été** : Enigme « Sur les traces de Harry Smith »_« Mission secrète » sous le dôme de La Coupole : enquête destinée aux enfants de 8 à 12 ans, Ateliers « Les enfants de la Résistance », « Codes secrets », « Jeux d'antan » et « Prête-moi ta plume ».

◆ **13/09** : Echanges sur la médiation avec les équipes du Centre historiques minier de Lewarde.

◆ **18 et 19/09** : **participation aux « Journées européennes du Patrimoine »** sur la thématique « Patrimoine pour tous » (visite de l'exposition temporaire « 1940, de Gaulle, la Résistance en Nord-Pas-de-Calais », Lecture spectacle « Hommage à Charlotte Delbo » par la compagnie Les 3 coups l'œuvre, visite flash « Dora : les objets racontent le cam », Exposition : « Dora : les dons des familles s'exposent », visite guidée – « Les dessins de Denis Guillon et Léon Delarbre racontent Dora », diffusion des témoignages vidéo de déportés de Dora, visites des coulisses du Planétarium 3D, balade en train « Train et souterrains »).

◆ **Le 15/11** : Participation à une journée d'échanges à la Cité Nature sur « éducation populaire / culture scientifique.

◆ **Le 27 et 28/11** : **week-end De Gaulle** (Visite guidée de l'exposition temporaire et conférence « Elles ont suivi De Gaulle » par l'historien Sébastien Albertelli).



Les évènements culturels et pédagog-

CENTRE DE RESSOURCES « JACQUES BRUN »

Le rôle du centre est de porter les travaux de recherche menés à *La Coupole* et de mettre en valeur les ressources qui y sont conservées. Au-delà de la volonté de conservation et de transmission de ces archives, le lieu participe directement aux projets initiés et dirigés par *La Coupole* (publications, expositions, dictionnaire biographique de Dora, etc.).

Parution et diffusion du « Livre des 9 000 déportés de France à Mittelbau-Dora » :

◆ Au total, 13 cérémonies de présentation et de remise aux familles ont pu être organisées un peu partout en France (Argentan, Besançon, Blois, Bondues, Caen, Clermont-Ferrand, Dinard, Grenoble, Le Mans, Lyon-Montluc, Mayenne, Thouars, Toulouse) ;

◆ Les 10-11-12/12 : journées d'étude à *La Coupole* (exposition des dessins originaux de Léon Delarbre avec le MRD de Besançon ; installation du Livre n°1 dans l'espace André Sellier ; lecture théâtralisée de la pièce de *l'enfer à la lune* par Jean-Pierre Thiercelin, etc.).

Participation de Laurent Thiery, Docteur en histoire et responsable du Centre de ressources, à des comités scientifiques :

◆ comité scientifique de la Fondation de la Résistance (Paris) ;

◆ comité scientifique pour le renouvellement muséographique du musée de la Résistance de Bondues (Nord) ;

◆ comité scientifique de renouvellement scientifique du Mémorial de Compiègne.

Organisation de formations :

◆ 28/10, intervention dans le cadre d'une formation CNRD à Angoulême ;

◆ 13-14/12 : formation webradio « Résistance, déportation et récit radiophonique » à *La Coupole*, en partenariat avec la Fondation de la Résistance, le SHD de Caen /ministère des Armées et le Rectorat de l'académie de Lille.

Conférences et publications :

◆ « Fernand Carles (1886-1945), Préfet en « zone rattachée » Nord-Pas-de-Calais (1940-1944) », article de Laurent Thiery publié dans *Vichy et les préfets. Le corps préfectoral français pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Marc Olivier Baruch et Maurice Edenz [dir.], Paris, éditions de la Documentation française, 2021, 327 p ;

◆ Le 11/10 au Sénat, colloque organisé par la Fondation Gabriel Péri, conférence de Laurent Thiery intitulée « Exécutions et déportations d'otages dans le ressort de l'Oberfeldkommandantur 670 de Lille, « zone rattachée » au Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich » ;

◆ Du 21 au 25/11, colloque organisé par l'université de Clermont-Auvergne, conférence de Laurent Thiery intitulée « Les mémoires nationales et individuelles au service d'une mémoire nationale : la réalisation d'un dictionnaire biographique des 9 000 déportés de France passés par le camp de Mittelbau-Dora » ;

◆ Le 2/12, colloque organisé par la Fondation de la Résistance au Mémorial de Caen, conférence de Laurent Thiery intitulée, « Les premières résistances en « zone rattachée » Nord-Pas-de-Calais au prisme des archives de la répression » (à paraître).

Collecte de nouvelles ressources :

◆ 29/10, Enregistrement du témoignage de Roland Boisson, ancien déporté de Dora à Bordeaux ;

◆ Dons de tenues, d'archives et d'objets ; notamment un don conséquent de l'Amicale Dora-Ellrich.

Autres actions menées :

◆ Inventorisation des fonds d'archives ;

◆ Recherches pour des documentaires (France 3, France TV) ;

◆ Organisation d'expositions temporaires pour les JEP et les journées Dora de décembre.

PLANETARIUM

L'année 2021 a été marquée par le chantier de rénovation de la salle et du système de projection qui devait permettre le saut technologique vers

la 10K-3D laser. Malheureusement, 3 semaines après la réouverture, le 18 juin, de graves intempéries, provoquant l'inondation des coursives techniques ont rendues le planétarium inopérant jusqu'à la fin de l'année. Dans ce contexte, parler de fréquentation est assez anecdotique, même si *La Coupole* a pu compter sur la mise à disposition d'un planétarium mobile par le planétarium de Nantes pour assurer une partie des séances groupes et centres de loisirs.

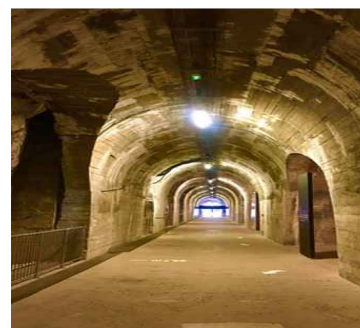
Face à ce terrible coup dur, *La Coupole* a pu compter sur le soutien de ses institutions de tutelle, le Département en tête. Elle a pu aussi apprécier l'extraordinaire réactivité, adaptabilité et résilience de ses équipes.

La fréquentation :

3 808 spectateurs, hors événementiels.

Les nouveautés :

Aucune nouveauté n'a pu être proposée sur la période. Le contexte et la stratégie qui en a découlé entraînant un report sur 2022.



Toutefois, *La Coupole*, par le service planétarium a participé au premier *Summer Space Festival* qui s'est tenu à Lille en juillet.

Le projet « Vigie-Ciel » :

En 2018, le service a intégré ce projet de science participative d'envergure nationale, porté par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris (MNHN). Il permet de former le grand public à la reconnaissance et à la recherche de météorites.

3 des 4 sessions de formation prévues en 2021 ont pu être assurées pour un total de 36 participants de 7 à 77 ans.

Évènementiels

Certains ont pu être accueillis au Planétarium grâce à l'ancien vidéoprojecteur de conférence réinstallé pour l'occasion :

- ◆ Conférences ;
- ◆ 2 randonnées astronomiques ;
- ◆ projections de documentaires ;
- ◆ la participation aux « Journées européennes du patrimoine » (visite des coulisses et des galeries techniques du Planétarium).

L'école d'astronomie :

◆ sous l'égide de l'AFA (Association Française d'Astronomie), l'école d'astronomie a délivré 34 diplômes « Petite Ourse », sanctionnant ainsi le même nombre d'enfants, de 9 à 14 ans, dans leurs premiers pas en astronomie ;

◆ 23 enfants ont reçu leur « Ourson » au cours de 2 sessions différentes. 17 enfants ont participé la « Grande Ourse ». 21 personnes ont reçu leur « Première étoile ». Les formations de l'école d'astronomie rencontrent un très bel engouement et affichent régulièrement « complet » plusieurs semaines à l'avance. *La Coupole* est la deuxième école d'astronomie par la date de création mais certainement la première de France en termes d'activité.

Remise en état du Planétarium :

Le premier semestre 2021 avait été consacré à la modernisation du planétarium. Le second à sa remise en état de fonctionnement suite aux intempéries. En tout, les 12 vidéoprojecteurs, flamboyant neufs, ont dû être changés après une reprise complète de l'étanchéité de la toiture du planétarium.

BILAN DES ACTIVITÉS DU SERVICE « RELATIONS PUBLIQUES — COMMUNICATION »

L'année 2021 a encore été fortement impactée par la crise de la Covid-19 mais également par les intempéries qui ont touché le Planétarium le 18 juin 2021. Celui-ci a dû être fermé à compter du 18 juin et n'a rouvert que fin janvier 2022. Le plan de communication estival a donc dû être retravaillé en urgence

alors que celui-ci était basé sur la modernisation de la technologie du Planétarium.

Les insertions publicitaires :

Plan de la ville de Saint-Omer, différents magazines : Senior Mag, Booster, Audomarwouah, Sortir Hauts-de-France et Sortir Wallonie City Magazine, Kika, 100 % Bons Plans, Toutazimut, Oukankoi, le magazine touristique de l'été de L'Indépendant, le guide de l'été de La Voix du Nord, guide de l'été du Courrier Picard, le Visit Summer et insertion dans tous les titres du Groupe Nord Littoral.

Les campagnes d'affichage :

A noter que les campagnes annulées dues au COVID en 2020, ont été reportées sur 2021 :

- ◆ une semaine en juin sur Saint-Omer et Béthune-Bruay et Aire-sur-la Lys ;
- ◆ une semaine en juillet sur Lille, Arras, Saint-Omer, Béthune-Bruay, Dunkerque et Boulogne et Le Touquet, Berck ;
- ◆ une semaine en août sur Lille, Arras, Saint-Omer, Béthune-Bruay, Dunkerque et Boulogne et Le Touquet, Berck ;
- ◆ campagne sur le réseau F-Business Lille (métro + bus) du 29/06 au 12/07 dans le cadre du Summer Space Festival ;
- ◆ panneau longue conservation à Eblinghem.

La publicité digitale :

- ◆ campagne digitale avec « La Voix Médias » sur le site de « La Voix du Nord » (pavés article), bannière digitale sur le site web de « Delta FM » et bannière web sur le site de « Sortir » ;
- ◆ campagne replay avec France TV ; du 1/07 au 31/07 sur le grand public ;
- ◆ campagne replay avec France TV du 1/09 au 30/09 sur la cible des séniors ;
- ◆ jeu-concours sur la page Facebook de Delta FM.

Les campagnes radio :

- ◆ RDL (réseaux de Saint-Omer et de Béthune, du 14/07 u 29/08) ;
- ◆ NRJ (réseaux de Saint-Omer, St Pol, et de Boulogne-sur-Mer, en juillet et en août) ;
- ◆ Delta FM (réseaux de Saint-Omer et de Boulogne-sur-Mer, à chaque période de vacances scolaires ;
- ◆ Radio 6 (antenne de Calais, en juillet et en août) ;
- ◆ RFM (réseaux de Lille et de Boulogne-sur-Mer, en juillet et en août) ;
- ◆ Virgin Radio (réseaux d'Hazebrouck et du Touquet, Lens-Béthune en juillet et en août) ;
- ◆ radio Horizon sur Béthune ainsi que Banquise FM.



La campagne cinéma

A noter le report des campagnes de 2020 permettant donc une forte présence pour 2021.

6 semaines à Ociné Saint-Omer + 6 semaines en demi-parc sur la Côte d'Opale en juillet-août + 2 semaines à Ociné Saint-Omer en décembre.

Les réseaux sociaux

De plus en plus incontournable afin de s'adapter aux nouvelles façons de « consommer » du public.

Nous avons repris en interne l'intégralité du community management de notre page Facebook.

L'engagement de nos fans continue d'augmenter de manière significative notamment grâce à un gros travail fourni par Matthieu Dubois sur le contenu de la ligne éditoriale.

La page Instagram a également performé, le nombre d'abonnés ayant triplé.

Le dépôt de documentation

Par le biais de « FHS Promotion », notre documentation est diffusée sur plus de 600 points en France et sur la côte belge. Présence sur les frontons : 50 répartis sur les zones de Saint-Omer, Lille, Arras, Calais, Boulogne-sur-Mer et Dunkerque – carte « Visite passion » sur 250 emplacements – frontons sur les présents.

Présence principalement dans la presse locale en 2021 : une trentaine d'articles de presse parus.

La programmation culturelle

Le service communication-relations publiques participe à l'élaboration de la programmation de la saison culturelle « printemps-été » et « automne-hiver », tant sur l'élaboration, la centralisation des informations que sur la mise en forme de la brochure finale.

L'activité « séminaires/incentives »

Nombre des séminaires : 5 pour 155 personnes (uniquement des séminaires en journée – pas de privatisation le soir)

Les réservations groupes adultes/scolaires

Nombre de dossiers : 387 (502 dossiers enregistrés et 115 dossiers annulés)

Effectif réel : 9601 personnes

Grosse chute des groupes : la crise sanitaire a été très impactante sur les visites groupes, que ce soit les scolaires ou les groupes adultes.

BILAN DES ACTIVITÉS DU SERVICE COMMERCIAL

Depuis août 2020 et le départ du responsable, le service n'est plus composé que d'une personne.

Relation clients / partenaires :

◆ suivi des demandes de lots et des offres promotionnelles ;

◆ gestion de la billetterie prévente (1 268 billets vendus pour un total de 8 459.5€). Suivi des conventions de partenariat avec les professionnels du tourisme.

Prospection

Mise à jour continue et emailing de nos fichiers (« associations et mairies » – « Comités d'Entreprise » – « professionnels du tourisme (France + Benelux) » pour un total de 2 267 contacts utiles.

La situation sanitaire a de nouveau parasité la prise de rendez-vous « physiques » (30 rdv au total), néanmoins, cela a largement été compensé par des prises de contact via les outils numériques.

En collaboration avec le service communication :

◆ création d'un court-métrage pour l'animation de nos réseaux ;

◆ création et animation d'une page LinkedIn, 1740 abonnés à ce jour ;

◆ projet de vidéo sur YouTube avec la chaîne « Questions d'Histoire » (diffusée en 2022), 283 000 vues à ce jour ;

◆ [PSC] : animation du groupe de travail « Partenariats ».

Distribution des supports de communication (DGP – sets de table – doc événementiels)

Diffusion de 350 000 sets de table et 20 000 DGP dans la région.

Malgré le contexte sanitaire et le départ du responsable de service, nous avons réussi à maintenir la distribution de documentation dans la région à un niveau relativement équivalent aux années précédentes. La même quantité de sets de table a été distribuée aux restaurateurs (diffusion été 2021 + hiver 2022 en raison de la fermeture du Planétarium).

Concernant la distribution en interne, seule la côte Belge a été délaissée au profit des zones touristiques régionales (Nord-Pas-de-Calais). Par ailleurs, nous étions tout de même présents en Belgique par le biais de notre prestataire FHS/Paddy (dossier géré par le service communication).

Participation aux salons / événementiels

Participation : Nos musées ont du Goût – Rendez-vous de l'Histoire – Made in Hauts-de-France – Rentrée universitaire à l'ULCO

Visite : salon CE de Lille, stade Pierre Mauroy.

Divers :

[PSC] : Participation aux ateliers « collections » et « activités scientifiques ».



PERSPECTIVES 2022 :

Le début d'année 2022, probablement encore perturbé par l'épidémie de Covid, sera marquée par la réouverture du Planétarium.

Lancé fin 2020, le travail sur le projet scientifique et culturel, mené collectivement (équipes, partenaires, public) se poursuivra sous la forme de séminaires et d'ateliers thématiques. Sa publication est envisagée pour l'automne. Il orientera le développement de *La Coupole* pour les 5 prochaines années.

LE SERVICE PÉDAGOGIQUE

- ◆ Lancement de l'atelier « écrire l'histoire d'un déporté à Dora » ;
- ◆ Témoignage de Lili Leignel, rescapée de la Shoah, devant les collégiens ;
- ◆ Conférences en lien avec l'exposition « 1940, De Gaulle, la Résistance en Nord-Pas-de-Calais » : Jean-Yves Le Naour, sur le thème de De Gaulle en bandes dessinées, Guillaume Pollack, sur les réseaux de Résistance en zone interdite et Julian Jackson, sur l'année 1940 de De Gaulle ;
- ◆ Accueil des services médiation des musées membres de Mem'Histo pour échanger sur nos pratiques ;
- ◆ Projection du documentaire « Pingouin et Goéland » pour un public scolaire, en présence du réalisateur ;
- ◆ Création d'outils pédagogiques pour les 25 ans de *La Coupole* ;
- ◆ Réalisation de 3 formations profs « espaces de conquêtes », « Formation CIRAS » et « Shoah, arts et littérature » ;
- ◆ Formation du personnel de *La Coupole* à la webradio en février 2022 ;
- ◆ Déplacement au Mémorial National de la prison Montluc pour présenter les utilisations pédagogiques autour de Dora ;
- ◆ Participation au week-end de fermeture du musée Sandelin ;
- ◆ Représentation des élèves du collège de Fauquembergues « La colère de Périclès » ;
- ◆ Création de nouveaux ateliers vacances pour les tout petits et les adolescents et d'une énigme « Dans les pas des résistants audomarois » ;
- ◆ Révision des ateliers « Fillerin », « codes secrets » et « être résistant en France occupée » ;
- ◆ Réalisation d'un cahier pédagogique en lien avec la nouvelle bande dessinée ;
- ◆ Réalisation d'outils pédagogiques en lien avec la nouvelle exposition « l'espace à la française » ;
- ◆ Présentation de l'exposition complétée « 1942, le temps des rafles » et d'une version installée dans les gares de la région ;

◆ Lancement de projets pédagogiques avec les scolaires autour de la pose de Stolpersteine en hommage aux déportés de la région ;

◆ Préparation, avec les autres services, de la programmation culturelle estivale, des journées du patrimoine, de la fête de la science, etc.

LE CENTRE DE RESSOURCES « JACQUES BRUN »

La valorisation du site de *La Coupole* au travers du Livre des 9 000 de Dora se poursuivra un peu partout en France avec l'organisation de 14 nouvelles cérémonies de présentation et de remise du Livre (Beauvais, Bourges, Châlons-sur-Marne, Chaumont, Creil, Donville, Lyon, Marseille, Orléans, Paris-musée Jean-Moulin à trois reprises, Nantes, Saint-Claude). Le point d'orgue de ce programme sera marqué par la participation de l'équipe du Livre aux commémorations internationales de la libération des camps de Buchenwald et de Dora en Allemagne en avril.

Dans la perspective d'un évènement marquant les 80 ans du départ du dernier Train de Loos en 2024, le travail de recherche sur les 900 déportés se poursuit ainsi que la rédaction des notices biographiques par les bénévoles du Centre de ressources. Un partenariat franco-allemand a été noué avec un lycée de Tübingen pour donner une dimension pédagogique au projet.

Laurent Thiery est conseiller scientifique de la bande dessinée sur l'histoire de *La Coupole* réalisée avec le scénariste Jean-Pierre Thiercelin et le dessinateur Robin Walter. Intitulée *La Coupole, mille et une vies*, elle devra être finalisée pour paraître à la rentrée 2022.

LE SERVICE PLANÉTIARIUM

2022 sera l'année du nouveau Planétarium, le seul 10K-3D du monde, avec un impact fort attendu sur le public.

Le boîtier de vote sera aussi l'occasion de donner une nouvelle dimension à nos séances en rendant certaines d'entre elles interactives (plus-value pédagogique et expérientielle). Nous espérons également pouvoir augmenter l'attractivité du Planétarium vers les évènements privés .

LE SERVICE « RELATIONS PUBLIQUES – COMMUNICATION »

Nous continuerons de faire progresser la communication digitale, notamment sur les réseaux sociaux, seul lien avec notre public pendant la période de fermeture (la cadence des publications est soutenue), tout en essayant d'équilibrer nos champs d'action : histoire, mémoire et sciences et en nous adressant à différents types

de public (adultes, enfants, scolaires, etc.).

Nous travaillerons avec les équipes sur du contenu vidéo, plus impactant en termes d'engagement sur la page.

La modernisation du Planétarium nous amènera à changer nos spots radio et vidéo (campagne cinéma et replay) mais également à mettre à jour l'ensemble de nos documents de communication (présentoirs et frontons, dépliants, SAS d'entrée, etc.). Enfin, le nouveau site internet devrait voir le jour au printemps 2022 ainsi que la billetterie en ligne pour l'été.

LE SERVICE COMMERCIAL

Relations clients / partenaires :

- ◆ billetterie prévente : Augmentation accrue des commandes envisagée à partir de janvier 2022 ;
- ◆ partenaires institutionnels : Prise de contact avec les Conseils départementaux de la région parisienne et du Nord de la France pour mettre en avant nos visites pédagogiques ;
- ◆ demandes de lots : commande d'objets promotionnels pour distribution auprès de nos partenaires privilégiés et lors des salons (clés USB – Tote bags).

Prospection

Développement et mise à jour de nos fichiers - 3 000 prospects potentiels au 31/12/2022 et prise de rendez-vous dans la région.

En collaboration avec le service communication

- ◆ gestion et animation de notre page LinkedIn – 2 000 abonnés potentiels au 31/12/2022 ;
- ◆ projet de vidéo avec la chaîne YouTube « Le Journal de l'Espace ».
- ◆ prospection « influenceurs » sur Instagram ;
- ◆ présentation du nouveau Planétarium, par le biais d'Eductours, auprès des professionnels du tourisme.

Distribution des supports de communication (DGP – sets de table – doc évènementiels) :

- ◆ distribution de 350 000 sets de tables – été 2022. Projection à 500 000 exemplaires pour 2023 ;
- ◆ distribution de 30 000 DGP tout au long de l'année.

Participation aux salons / évènements :

Made-in-Hauts-de-France – Festival international des cerfs-volants de Berck-sur-Mer – Salon des CE de Calais – Assemblées des Gîtes de France – Summer Space Festival – Le Pas-de-Calais Libéré

Divers : Accueil d'un stagiaire de l'université américaine de Georgetown.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

□ **Besoin en fonds de roulement (BFR)** : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, État, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

La Coupole

Centre d'Histoire et PLANÉTIARIUM 3D

FICHE D'IDENTITÉ

- ◆ **Forme juridique** : Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)
- ◆ **Siège social** : Rue André Clabaux, 62570 Wizernes
- ◆ **Dotations** : pas d'apport
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 200 002 137 00012
- ◆ **Effectif moyen** : 55 salariés soit 35,67 ETP
- ◆ **Président** : Benoit ROUSSEL (Conseiller départemental)
- ◆ **Directeur** : Philippe QUESTE

Mission / Cœur de métier :

Assurer la gestion, l'exploitation et la maintenance du site de La Coupole (Centre d'Histoire et Planétarium 3D).
Assurer la gestion d'un service public culturel, pédagogique, éducatif, scientifique et de tourisme de mémoire dans la région Hauts-de-France.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil d'Administration : 8 membres sur 19, soit 42 %.

Représentants du Département dans la structure :

8 titulaires : Benoit ROUSSEL (Président), Bertrand PETIT, Philippe DUQUESNOY, Blandine DRAIN, Valérie CUVILLIER, Etienne PERIN, Maïté MULOY-FRIS COURT, Sophie WAROT-LEMAIRE.

8 suppléants : Alain MEQUIGNON, Olivier BARBARIN, Jean-Luc DUBAELE, Sandra MILLE, Michèle JACQUET, Caroline MATRAT, Bruno COUSEIN, Stéphanie GUISELAIN.

Contribution financière du Département :

BP 2022 : 776 000 € en fonctionnement et 154 675 € en Investissement (voté au BP de la Coupole)

2021 : 791 000 € dont 716 000 € en fonctionnement, et 75 000 € en investissement (inscrit en « reste en réaliser » au CA de la Coupole)

Garantie d'emprunts : non applicable.

Convention :

Convention 2013-2022 d'occupation du domaine public.

ACTIVITÉS

CHIFFRES CLÉS

- ◆ Près de 3 millions de visiteurs depuis l'ouverture au public en 1997.
- ◆ En 2021, le nombre de billets vendus est de :
 - 3 808 pour le planétarium ;
 - 34 450 pour le centre de mémoire de la Coupole.
- ◆ 130 sièges au planétarium et 4 emplacements PMR.

- ◆ Une vingtaine d'expositions temporaires mises en places depuis l'ouverture.
- ◆ 2 circuits de visite proposés.
- ◆ 782 portraits et 8 000 noms d'hommes et femmes sur le mémorial dédié aux fusillés et déportés du Nord et du Pas-de-Calais.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ Election du président de la Coupole, Benoît Roussel, lors du Conseil d'Administration du 20 octobre 2021.
- ◆ Fermeture de l'établissement du 1er janvier au 31 mai 2021 (conséquences de la crise de la Covid-19), et diminution de la fréquentation liée aux effets du passe sanitaire. Au cours de cette période, l'effectif en présentiel a été limité, avec un recours au télétravail et une mise au chômage partiel du personnel.
- ◆ Le 18 juin 2021, le nouveau planétarium a fait l'objet d'importants dégâts consécutifs à un orage, ayant nécessité la réalisation de travaux complémentaires, le rendant inopérant jusqu'à la fin de l'année.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Définir le projet scientifique et culturel sur la base des travaux du cabinet CGI Consulting.
- ◆ Préparer le renouvellement de la scénographie et la muséographie du Centre d'histoire.
- ◆ Proposer une visite en réalité augmentée à 360 degrés via une tablette tactile.
- ◆ Réaliser une bande dessinée sur la Coupole avec les éditions du Signe.
- ◆ Refondre le site internet et mettre en place une billetterie en ligne.
- ◆ Maintenir des évènementiels et une communication forte pour l'attractivité de la structure.
- ◆ Faire du planétarium un équipement de découverte de l'espace mais également un lieu de sensibilisation aux richesses naturelles remarquables de la Terre.

COMPTES EN EUROS COMPTES COMBINÉS EN EUROS (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET COMMERCIAL)

BILAN 2021

Actif immobilisé : 1 233 926 €

Capitaux propres : 1 771 469 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 189 345 €

Total des dettes : 142 876 €

Trésorerie : 442 034 €

Total bilan : 1 953 185 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2021

Produits d'exploitation : 1 366 692 €

dont subventions et participations : 916 000 €

Charges d'exploitation : 1 892 593 €

RATIOS 2021

Indépendance financière (poids de la dette) : 0 %

Résultat financier : 0 €

Durée apparente de la dette : 0 année (aucun emprunt en cours)

Résultat exceptionnel : 29 364 €

Trésorerie en jours d'exploitation : 76 jours

Résultat de l'exercice : - 496 538 €

Fonds de roulement : 537 543 €

Épargne brute : -383 938 €

Besoin en fonds de roulement : 95 613 €

Épargne nette : -383 938 €

Total des produits : 1 748 550 €

Financement du Département (€ et %) : 716 000 € soit 41 %



62 Pas-de-Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •    

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- LA FIBRE NUMÉRIQUE 59/62 -

ANNÉE

2021





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans une volonté de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit d'abord par un budget global d'1,79 milliard en 2021 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se traduit également dans un dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires, au niveau départemental et dans les territoires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2021, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont encore été particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

Ces liens partenariaux étroits seront des points d'appui essentiels pour une pleine implication des EPOA dans la démarche d'élaboration du nouveau projet de mandat en 2022. « Construisons ensemble notre Pas-de-Calais ».

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de La Fibre Numérique 59-62

C'est avec une joie non dissimulée et un fort sentiment de gratitude envers toutes les équipes, qu'elles se situent dans la sphère publique ou dans la sphère privée, que je déclare la construction du réseau public de fibre optique du Nord-Pas-de-Calais terminée ! Le défi a bel et bien été relevé par les différents élus qui se sont succédés au sein du comité syndical à partir de 2014.

Comment ne pas se féliciter ? Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 20 000 km de câbles optiques tirés, installés dans nos territoires, au plus profond de nos campagnes et au cœur de nos villes, 127 nœuds de raccordements optiques positionnés, connectés aux armoires de rues au nombre de 1 900, pour atteindre chacune des habitations et entreprises localisées ! 200 000 poteaux existants utilisés pour y faire passer la fibre publique, 1 750 ouvrages de génie civil construits, 7 000 km de fourreaux existants utilisés, 6 300 km de lignes aériennes mobilisées !

D'un point de vue humain, une réussite totale avec plus de 600 emplois comptabilisés dont 241 en insertion, toujours dans des entreprises locales. Une clause sociale largement respectée avec 440 000 heures d'insertion réalisées dont 80 000 en formation.

En termes de mobilisation des territoires, nous avons réussi à « remplir le stade Bollaert de Lens » avec les 40 000 citoyens qui se sont déplacés aux 150 réunions publiques organisées par CAP FIBRE dans 800 communes !

Dans le Nord-Pas-de-Calais, 642 292 prises sont déployées au 31 décembre 2021.

Désormais, nous entamons la phase d'exploitation du réseau et celle de la connectivité de nos territoires. Cela implique là encore des moyens et toujours une grande vigilance à la fois sur la maintenance du réseau public désormais installé, mais aussi sur les nouveaux raccordements à construire et l'arrêt progressif du réseau cuivre ; autant de sujets que nous suivons de près avec notre délégataire CAP FIBRE.

A fin décembre 2021, 100% des armoires sont construites et 53% des foyers du Nord-Pas-de-Calais ont basculé du réseau cuivre (ADSL) vers celui de la fibre optique, tendance qui ne cesse d'augmenter.

Une enquête de la CCI Hauts de France réalisée à l'initiative de CAP FIBRE en octobre 2021 auprès d'industriels et d'entreprises de la région a démontré la fluidité accrue des échanges grâce à la fibre, le maintien voire l'augmentation des actifs dans les zones rurales, le développement de la connectivité des zones urbaines (transports, services publics, gestion des déchets, ...) et enfin une meilleure gestion des problématiques environnementales. Ces données peuvent nous réjouir et nous porter pour continuer dans ce sens. Je vous souhaite une bonne lecture.

Christophe COULON

Président du Syndicat mixte La Fibre Numérique

59 62



MISSIONS ET GOUVERNANCE

Avec la création de la Fibre Numérique 59/62, le Conseil régional et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont dotés d'un outil pour apporter le très haut débit à tous les habitants du Nord et du Pas-de-Calais.

Poursuivant une logique d'aménagement équitable du territoire régional, de développement économique et d'efficacité des politiques et services publics, le Syndicat a été mandaté par ses 3 membres fondateurs pour déployer la fibre optique dans les 1 153 communes où ces opérateurs n'ont pas manifesté d'intention d'investir et accompagner ces collectivités, communes et intercommunalités, dans leurs usages numériques au service de tous.

La Région et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais ont voté en 2013 leur Schéma d'Aménagement Numérique (SDAN), pour déployer le Très Haut Débit (THD) par la fibre optique, dans le cadre d'une politique volontariste :

Ce schéma s'inscrit pleinement dans le cadre du plan France THD qui promeut la fibre optique comme support égalitaire (le même débit pour tous) et pérenne (un investissement pour 30-50 ans), avec une séparation du territoire en une zone d'investissement privé (2/3 des prises), sur laquelle nous avons une vigilance très forte et en une zone dite publique qui nous concerne plus directement (1/3 des prises). Ce projet régional est le plus structurant de la décennie en matière d'aménagement et d'attractivité du territoire, de population visée et de développe-

ment économique. La construction de ce réseau s'est achevée le 4 novembre 2021 pour laisser place à la phase d'exploitation du réseau public de fibre optique pour une durée de 21 ans.

L'investissement et le rythme des déploiements ont été les plus ambitieux de France, sur la zone publique.

La maîtrise d'ouvrage, unique, a été confiée au Syndicat mixte « La Fibre Numérique 59 62 », créé en juillet 2013, pour offrir une offre de services aux territoires. Le Syndicat mixte est l'interlocuteur des collectivités fondatrices, des intercommunalités et des prestataires choisis.

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte de ses actions auprès des décideurs, financeurs, partenaires publics ou privés, qui œuvrent pour connecter davantage nos territoires et les intégrer dans la dimension numérique qu'ils ont déjà commencé à construire.

LE SYNDICAT MIXTE NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE

Un comité syndical composé de 20 élus :

- ◆ 5 représentants du Département du Pas-de-Calais ;
- ◆ 5 représentants du Département du Nord ;
- ◆ 10 représentants de la Région Hauts-de-France.



Composition du comité syndical au 31 décembre 2021 :

PAS-DE-CALAIS	NORD	HAUTS DE FRANCE	
Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY – Vice-Présidente—	Luc MONNET – Vice-Président—	Christophe COULON - Président—	Frédéric LETURQUE
Claude BACHELET	Grégory BARTHOLOMEUS	Arnaud DECAGNY	Jean-Michel MICHALAK
Véronique THIEBAUT	Nicolas SIEGLER	Luc FOUTRY	Benoît TIRMARCHE
Sophie WAROT-LEMAIRE	Marie-Hélène QUATREBOEUF	Alban HEUSELE	Emilie BOMMART
Jean-Claude DISSAUX	Anne VANPEENE	Yvan HUTCHINSON	Valérie BIEGALSKI

Collège ENT : André FIGOUREUX et Jean-Louis DAUCHY

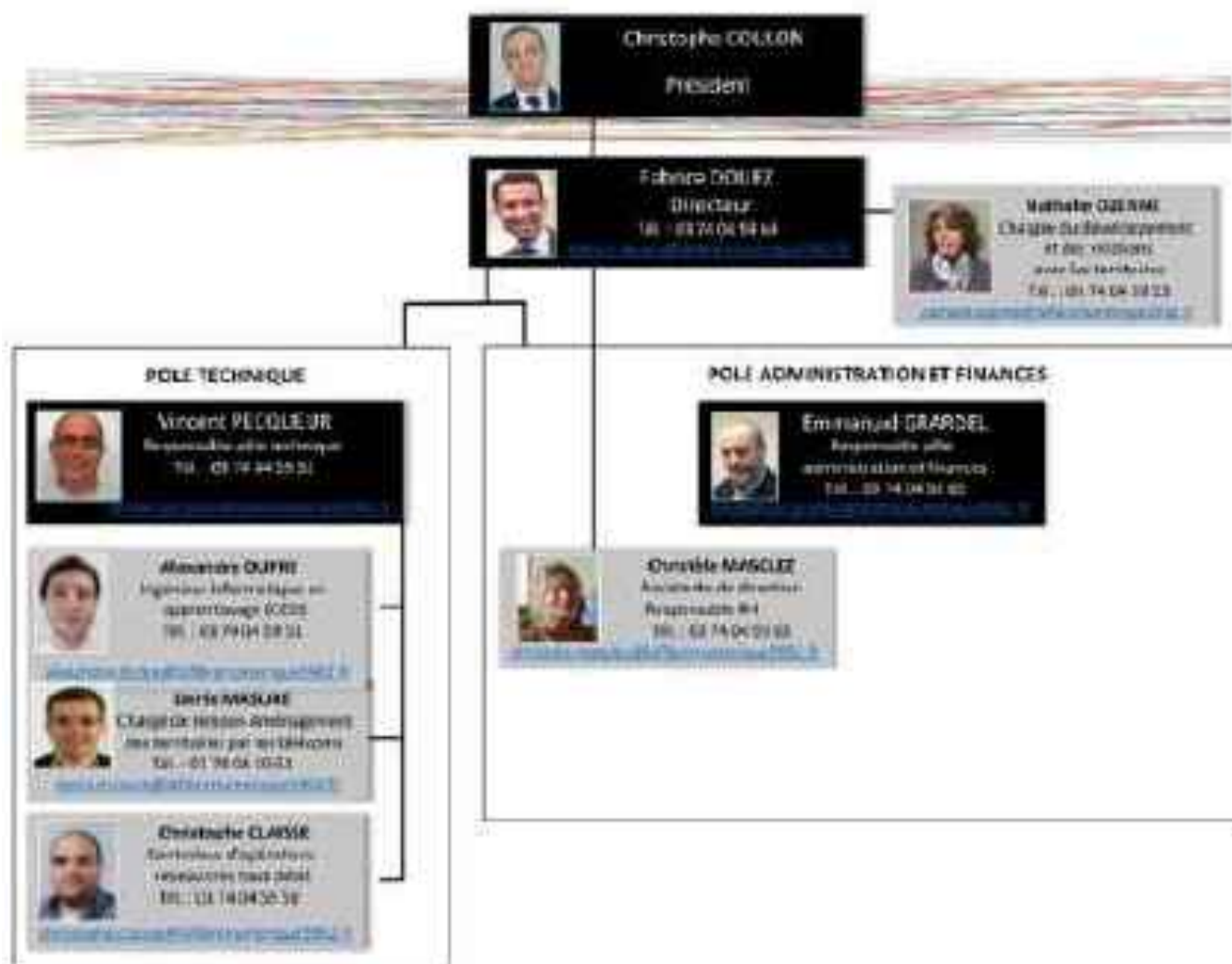
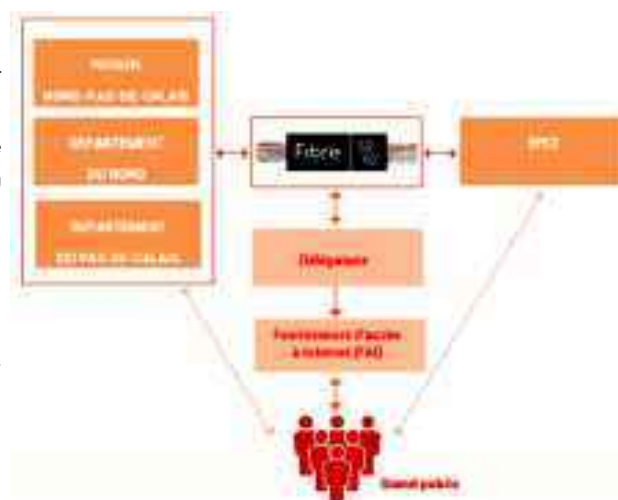
ORGANISATION

UNE ÉQUIPE DE 8 PERSONNES AYANT EN CHARGE :

- ◆ la direction ;
- ◆ l'administration, les finances, le suivi des marchés publics et de l'organisation des instances du Syndicat ;
- ◆ le développement, la promotion, la communication externe et les pistes de développements possibles pour les activités du Syndicat ;
- ◆ la mise en œuvre du projet public.

En 2021, M. Nicolas DEFANCE a quitté le Syndicat et M. Alexandre DUPRE est arrivé.

ORGANISATION - SCHÉMA DE PRINCIPE



BILAN DES ACTIONS

Le budget du Syndicat est destiné à financer son fonctionnement propre et l'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre du réseau optique public à très haut débit sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que la part publique de ses travaux.

Ainsi, suivant le principe de la délégation de service public, le Syndicat verse des subventions d'équilibre à son délégataire pour l'établissement du réseau de fibres optiques, dont le raccordement des usagers.

LE BUDGET 2021 (nomenclature M14)

Le budget du Syndicat mixte a été voté lors du comité syndical du 16 décembre 2020 et le compte administratif le 18 mai 2021. Il était fixé à 74 179 738 €. L'approbation du budget primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'est tenu en novembre 2020.

Le DOB a permis de reconduire le montant des participations des trois collectivités membres du Syndicat et de présenter les actions majeures à financer sur l'exercice 2021.

Notamment :

- ◆ les subventions au titulaire de la délégation de service public (DSP) relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques THD du Syndicat mixte ;

- ◆ l'assistance à maîtrise d'ouvrage : conseil stratégique (cabinet TACTIS), conseil financier (cabinet Ernst & Young), conseil juridique (cabinet Seban & Associés) pour la mise en œuvre des procédures de DSP et marchés de travaux ;

- ◆ les opérations de contrôle de la DSP ;

- ◆ le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles du 1er degré.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En 2021, le montant des dépenses de fonctionnement s'est fixé à 1 276 442 €, dont 792 431 € de dépenses de gestion courante.

Les recettes de fonctionnement sont constituées des participations statutaires des collectivités membres du Syndicat, ainsi que de redevances versées par le délégataire de service public :

Région Hauts-de-France	635 396 €
Département du Nord	363 587 €
Département du Pas-de-Calais	271 808 €
Redevance pour frais de contrôle et de gestion	313 356 €
Redevance d'affermage	58 304 €



LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

En 2021, le montant des dépenses de la section d'investissement s'est fixé à 41 776 957 €.

Les deux postes majeurs de dépenses sont les frais d'études, de contrôle et d'accompagnement, réalisés à hauteur de 978 347 €, ainsi que les subventions versées au délégataire, qui augmentent en raison de l'intensification du déploiement de la fibre à un niveau de 39 135 400 €.

Les sources du financement de cette section sont l'emprunt et les participations publiques.

L'État et les EPCI participent au financement de l'établissement du réseau et des raccordements au fur et à mesure de leurs déploiements.

La Région et les Départements participent de la même manière au financement des raccordements. Leur participation au financement de l'établissement du réseau se fait en revanche via un emprunt souscrit par le Syndicat :

État : subvention FSN	23 771 504 €
Région Hauts-de-France : fonds de concours	4 718 440 €
Département du Nord : fonds de concours	1 461 090 €
Département du Pas-de-Calais : fonds de concours	1 299 990 €
EPCI : subventions	4 276 092 €
Emprunt	9 827 573 €

CLÔTURE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2021

Le compte de gestion et le compte administratif 2021 du Syndicat mixte sont présentés au comité syndical du 16 juin 2022.

Le compte administratif présente un excédent en fonctionnement de 372 726,40 €, soit un cumul de 566 933,78 €, ainsi qu'un excédent en investissement de 4 676 516,26 €, soit un cumul de 20 059 676,01 €.

Cet excédent de la section d'investissement s'explique en majeure partie par des décalages de sorties et entrées de trésorerie autour du calendrier de déploiement qui a suivi le rythme prévu. Cet excédent sera en majeure partie consommé en 2022 par le versement du solde des subventions pour la phase de construction du réseau.

LE COÛT FINANCIER DES DÉPLOIEMENTS

Depuis les 1^{ères} études effectuées dans le cadre du schéma d'ingénierie, le coût pour les collectivités publiques locales a été divisé par 4. En gérant désormais l'intégralité des prises (DSP 100 % conccessive), le privé investit davantage dans le projet. Avec les subventions d'État, ces investissements ont pour effet de baisser le coût des prises optiques restant à la charge des collectivités.

FAITS MARQUANTS

RAPPEL DES OBJECTIFS FIXÉS POUR 2021

⇒ Travaux

La poursuite des travaux de fibre à l'habitant, toujours en étroite relation avec les territoires via les référents numériques et les élus, toujours de manière participative avec le délégataire.

Rythme des déploiements : 176 000 prises, pour cette dernière année de construction du réseau.

⇒ Le Syndicat OPSN

Le Syndicat Opérateur Public de Services Numériques (OPSN), avec à la clé la création d'une centrale d'achats pour permettre la mutualisation des services numériques.

⇒ Éducation numérique

Le financement par les collectivités de l'Espace Numérique de Travail de leurs écoles (ENT) : accessibilité de l'ENT aux écoles et aux collectivités (création de comptes et de briques de services public au sein de l'ENT). Objectif : palier d'éventuelles nouvelles crises sanitaires et garantir la continuité pédagogique et celle des services publics liés à la scolarité, développer les relations écoles-familles-collectivités au sein de l'ENT.

⇒ Emploi-Formation-Insertion

La poursuite de la décrue des recrutements dans le cadre de la clause sociale présente dans la délégation de service public, en prévision de la fin des déploiements fin 2021. Les carnets de compétences pour chaque personne en contrat d'insertion sont valorisables à long terme.

⇒ Inclusion numérique

La participation aux travaux du Hub régional sur l'inclusion numérique — Les Assembleurs. Identifier avec lui les actions à mettre en œuvre en faveur des familles isolées du numérique.

DÉLIBÉRATIONS PRINCIPALES :

2021-06

Adhésion aux Assembleurs : afin de rapprocher le numérique de tous les citoyens et acteurs du territoire, notamment dans le cadre de l'accompagnement des familles autour de l'Espace Numérique de Travail déployé par le Syndicat.

2021-08 À 14

Renouvellement du comité syndical : M. Christophe COULON est reconduit en tant que Président ainsi que Mme

Bénédicte MESSEANNE GROBELNY et M. Luc MONNET en tant que Vice-Présidents.

Les enjeux du mandat sont les suivants :

- ◆ l'exploitation du réseau : maintenir le réseau en parfait état ;
- ◆ le suivi de la complétude ;
- ◆ l'optimisation des raccordements ;
- ◆ l'extinction du cuivre, expérimentée par Orange sur les communes de Provins et Le Cateau ;
- ◆ promotion des offres « entreprise » ;
- ◆ consolidation de l'emprunt.

2021-15

Approbation de l'avenant 7 à la DSP :

- ◆ faire évoluer le catalogue de service, la grille tarifaire et les contrats de services associés afin de répondre aux attentes des usagers du réseau en particulier les OCEN ;
- ◆ faire évoluer l'outil de modèle financier annexé à la convention de DSP afin de permettre le recalage annuel des prévisions du modèle par l'intégration du réalisé ;
- ◆ fournir au délégant le contrat de type STOC proposé par le délégataire aux opérateurs, en annexe du rapport annuel ;
- ◆ préciser les conditions de prise en charge des droits de restitution tels que prévus dans la convention de délégation de service public.

2021-16

Pack Mairie Connectée :

Assurer les services numériques essentiels aux collectivités les moins peuplées :

⇒ Présence en ligne :

- ◆ nom de domaine et adresse de messagerie « @nomcommune.fr » ;
- ◆ page internet minimale ;
- ◆ dématérialisation des démarches administratives.

⇒ Continuité de service :

- ◆ partage de fichiers ;
- ◆ publication dématérialisée des marchés publics ;
- ◆ télétransmission des actes ;
- ◆ signature électronique

⇒ Sécurité

- ◆ RGPD (protection des données personnelles) ;
- ◆ sauvegarde des données essen-

tielles de la commune ;

- ◆ sensibilisation à l'archivage numérique.

CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS :

4 ateliers innovation sur l'internet des objets en janvier et février :

- ◆ au service de l'espace public et pour les citoyens ;
- ◆ au service du développement durable ;
- ◆ pour faciliter la gestion des infrastructures et les moyens des collectivités ;
- ◆ au service de la santé et de la solidarité dans les territoires.



3 comités syndicaux les 18 mai, 2 septembre, 23 novembre.

10 réunions publiques organisées par CAP FIBRE du 03/09/21 au 01/10/21, une **visioconférence** le 27 mai et **1 Facebook Live** le 8 juin à destination des élus.

1 évènement pour acter de la fin de la construction du réseau, le 30 novembre 2021 au Louvre Lens, en présence de M. Cédric O, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la transition numérique et des communications électroniques.



Évènement organisé par CAP FIBRE.

TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS

LA FIBRE À L'HABITANT (FTTH)

État des compteurs pour l'année 2021 :

♦ **NRO** (local technique principal) : 127 / 127. 100 % atteints !

Le dernier NRO installé est un shelter ou local aménagé, situé au Touquet. Il est le seul des 127 NRO à être dans cette configuration.



♦ **SRO** (armoire technique secondaire) : 1 900 / 1 900 ;

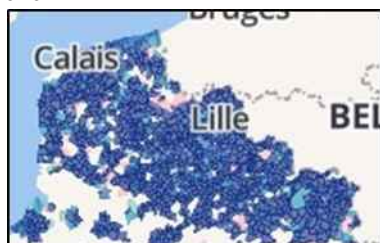
♦ Nombre de prises déployées : 642 292 / 668 222 ;

♦ nombre de prises raccordées : près de 343 724 prises raccordées, soit un taux de 53,43 %.

♦ **En mai 2020**, 94 394 prises étaient raccordées dans le Nord et le Pas-de-Calais ;

♦ **En avril 2021**, 252 459 le sont !
Soit une progression de 46,7 % !

2020



2021



A NOTER :

♦ 30 NRO sont équipés de détecteurs de niveau de l'eau, dans le vide sanitaire du NRO ;

♦ Axione travaille sur le PCA (Plan de Continuité d'Activité). En cas de panne ou d'accident sur un nœud de raccordement, un nœud de rechange est prêt à être installé, afin que le service abonné soit rétabli au plus vite.

LE NEW DEAL—INTERNET MOBILE

Le Plan France mobile consiste à mettre en œuvre les engagements pris par les opérateurs privés en janvier 2018 en faveur d'un investissement massif dans l'amélioration et l'extension de leur réseau mobile. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, le Syndicat est missionné pour faire un relevé et une cartographie qualitative des réseaux mobiles.

Suite à ces études, en 2021, 14 pylônes ont été construits : 6 dans le Nord et 8 dans le Pas-de-Calais.

COMMUNICATION

Tout habitant du Nord et du Pas-de-Calais (hors zone privée) peut connaître l'avancée du déploiement du réseau de fibre optique public sur sa commune. Si les travaux sont en cours, l'éligibilité de son adresse au très haut débit est consultable sur le site CAPFIBRE.FR.

En matière de documents d'accompagnement, le Syndicat diffuse la fiche FLASH INFO à destination des EPCI, mise à jour chaque semaine, détaillant la cartographie des déploiements passés, en cours et à venir, le nombre de prises construites et raccordées ainsi que les chiffres relatifs au financement passés et à venir de ces travaux.

Le site Internet est en travaux et sera rouvert dans sa version finale courant 2022.

NOUVEAU RÉSEAU – NOUVELLES PRATIQUES

En mai 2021, CAP FIBRE publie le Guide de la fibre à destination des élus des territoires :



Il a vocation à répondre aux questions des élus suite à l'arrivée de la fibre optique publique sur leur territoire :

- ♦ contacter CAP FIBRE ;
- ♦ témoin d'un dommage réseau ?
- ♦ de nouvelles adresses à déclarer ?
- ♦ des projets immobiliers ?
- ♦ déploiement façade et loi Elan ;
- ♦ l'élagage en toute responsabilité ;

♦ raccordement « long » et « à la demande » ;

♦ le passage à la fibre, c'est facile !

♦ tout savoir sur le raccordement ;

♦ demain, vos projets connectés.

En parallèle, le Syndicat mixte travaille avec les collectivités sur les **points de vigilance** à connaître quant à la construction du réseau public de fibre optique :

- Plantation des poteaux ;

- Reprise des travaux ;

- Loi Elan : convention façade ;

- Le droit du terrain en cas de raccordement d'une maison individuelle.

ENT : ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL



Le Syndicat fait partie du groupement de commandes régional ayant pour objectif de doter les écoles d'un ENT. Le titulaire du marché est Open Digital Education (ODE) avec son ENT ONE-NEO.

one.opendigitaleducation.com

Le Syndicat est en charge des déploiements pour le Nord.

Déjà, à fin décembre 2021, le comité syndical a approuvé l'adhésion de 14 EPCI au titre de la compétence « usages numériques/NTIC en matière de numérique éducatif - ENT ».

Les intercommunalités ont ainsi accès au bordereau des prix de l'éditeur et peuvent financer, pour elles et pour leurs écoles, l'accès à l'ENT ONE et à son application mobile ONE POCKET.

Le Syndicat les accompagne afin que cet ENT soit utilisé dans les meilleures conditions sur l'ensemble de leur territoire. Il a pour cela conventionné avec l'Académie de Lille.

Collectivités (maires, élus en charge des affaires scolaires et agents), ERUN, DANE, DSDEN (pour l'Académie) et éditeur, sont tous mobilisés pour que les membres de la communauté éducative se retrouvent au sein d'un même outil.

Les relations collectivités-familles sont notamment développées afin de veiller à l'inclusion numérique des familles en difficulté.

Ce dossier fait l'objet d'une demande de fonds européens dans le cadre du dispositif REACT-EU.

EMPLOI – FORMATION – INSERTION :

Le comité Emploi-Formation-Insertion s'est réuni le 16 mars 2021. Le comité insertion et formation s'est réuni le 12 mars. Les recrutements de plus en plus rares ne nécessitent plus de job dating.

Cumulées, 440 000 heures d'insertion ont été effectuées toutes entreprises confondues. En 2021, la comptabilisation des heures d'insertion en phase d'exploitation a commencé avec 9 066 heures d'insertion effectuées toutes entreprises confondues, soit 20 % de l'objectif final de 45 000 heures à horizon 2041.

MUTUALISATION DES SERVICES NUMÉRIQUES

Avec quatre années d'avance sur le programme national en matière d'infrastructures numériques, le Syndi-

cat souhaite poursuivre son travail en faveur d'une meilleure connectivité des territoires. Le contexte juridique et financier est étudié et défini. Un avenant à la DSP est rédigé et voté afin :

- ◆ d'intégrer la plateforme de données dans le périmètre de la DSP ;
- ◆ de rendre possible une offre de connexion d'objets sur le réseau fibré (exemple des caméras de vidéoprotection) ;
- ◆ de réaliser des expérimentations avec des territoires pilotes concernant la vidéoprotection, le réseau bas-débit pour les capteurs, les interfaces avec applications citoyennes.

Déjà, la synthèse des ateliers sur l'innovation numérique a permis de sensibiliser les territoires sur la connectivité de l'espace public, ses enjeux et ses défis. Notamment, des capteurs peuvent être installés dans l'espace public et connectés soit au réseau fibre préexis-

tant, soit à un réseau bas-débit à déployer.

Le syndicat se positionne comme un opérateur public de services numériques au profit des collectivités : mutualisation, ingénierie, tiers de confiance.

Pour les territoires les plus ruraux notamment, l'intérêt est de poursuivre leur entrée dans l'ère numérique avec :

- 1) l'infrastructure aujourd'hui finalisée de manière qualitative (fibre à l'habitant et à l'entreprise) ;
- 2) la connectivité (quels équipements mutualiser afin d'accompagner les usages numériques ?) ;
- 3) la formation aux usages et la pratique éthique et responsable des services numériques, par tous.

PERSPECTIVES 2022

TRAVAUX

L'année 2022 sera consacrée à l'exploitation du réseau, c'est-à-dire au respect des règles relatives à la bonne maintenance des équipements mis en œuvre. Les cas de raccordement en échec feront toujours l'objet d'une attention particulière (SMO-CAP FIBRE-AXIONE).

LE SYNDICAT OPSN

Le Syndicat se positionnera concrètement en tant qu'Opérateur Public de Services Numériques (OPSN), avec à la clé la création d'une centrale d'achats pour permettre la mutualisation d'actions telles que la connexion des bâtiments publics, l'achat de services télécom, de services numériques essentiels pour les plus petites collectivités (Pack mairie connectée), l'équipement en vidéoprotection, en objets connectés, en espace numérique de travail pour les écoles ...

Plusieurs de ces services seront accessibles pour certains d'entre eux dès l'été 2022, grâce à la publication et à l'attribution des différents marchés au

cours du premier semestre 2022.

ÉDUCATION NUMÉRIQUE

Le Syndicat poursuivra son accompagnement des collectivités du Nord pour qu'elles accèdent à l'Espace Numérique de Travail (ENT) ainsi que leurs écoles.

INCLUSION NUMÉRIQUE

Le Syndicat participera aux travaux du Hub régional sur l'inclusion numérique - Les Assembleurs. Il identifiera, avec lui et tous les partenaires (État (DREETS), Région, Départements, Fédération des CCAS connectés, Emmaüs Connect, URIOPSS, Unicité, Efficience, ...), les actions à mettre en œuvre en faveur des familles isolées du numérique.

EMPLOI-FORMATION-INSERTION

La clause sociale présente dans la délégation de service public nécessitera la mobilisation toujours active des guichets uniques Nord et Pas-de-Calais pour comptabiliser les heures d'insertion réalisées par les entreprises

dans le cadre de l'exploitation du réseau. Les carnets de compétences pour chaque personne en contrat d'insertion seront toujours valorisables à long terme.

AUTRES PROJETS

Par ailleurs, le Syndicat aura à travailler sur :

- ◆ l'évolution du catalogue de services de CAP FIBRE ;
- ◆ la sensibilisation des territoires aux opportunités offertes par la fibre optique publique : innovation, internet des objets, relation collectivité-citoyen, ... Notamment, organisation d'ateliers de cocréation pour faire émerger des problématiques auxquelles apporter des solutions utilisant l'internet des objets ;
- ◆ l'accompagnement des territoires sur la sobriété numérique ;
- ◆ le nouveau site Internet, une future application mobile relative aux nouveaux services du Syndicat ;
- ◆ La nouvelle ligne graphique adaptée à ces nouveaux services.

Glossaire :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, État, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

La Fibre Numérique 59/62

FICHE D'IDENTITÉ

Forme juridique : Syndicat mixte
Siège social : Euratechnologies, 165 avenue de Bretagne, 59000 Lille
Dotations : Pas d'apport
Date de clôture : 31/12
Siret : 200 039 386 00038
Effectif moyen : 9 agents
Président : Christophe COULON (Conseiller régional des Hauts-de-France)
Directeur : Fabrice DOUEZ

Mission / Cœur de métier :

Déploiement du très haut débit par la fibre optique dans les zones non couvertes par les opérateurs privés dans le cadre d'une politique volontariste des Départements du Nord, du Pas-de-Calais et du Conseil Régional Hauts-de-France.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :
 Représentation au Conseil syndical : 5 membres sur 20 , soit 25%.
Représentants du Département dans la structure :
 5 titulaires : Bénédicte MESSEANNEGROBELNY, Jean-Claude DISSAUX, Sophie WAROT LEMAIRE, Véronique THIEBAUT, Claude BACHELET

Contribution financière du Département :
 BP 2022 : 1 879 628 €, dont fonctionnement: 361 196 € et investissement : 1 518 432 €
 2021 : 1 571 798 €, dont fonctionnement : 271 808 € et investissement : 1 299 990 €
Convention :
 Convention de cofinancement de l'emprunt porté par le Syndicat mixte.

ACTIVITÉS

CHIFFRES CLÉS

- ◆ Comités syndicaux : 3
- ◆ Réunions publiques : 10
- ◆ Ateliers innovation sur l'internet des objets : 4
- ◆ Objectif : 100 % du territoire de la zone publique couvert par la fibre en 2021

- ◆ Etat des compteurs pour 2021 :
 - NRO (local technique principal) : 127/127
 - SRO (armoire technique secondaire) : 1 900/1 900
 - Nombre de prises réalisées : 642 292/ 668 222 (dont 282 237 dans le Pas-de-Calais)
 - Clients raccordés au 31/12/2021 : 343 724 (dont 144 029 dans le Pas-de-Calais)

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

Délibération 2021-06 du Conseil syndical : Adhésion aux assembleurs afin de rapprocher le numérique de tous les citoyens et acteurs du territoire.
 Délibération 2021-08 A 14 du Conseil syndical : Renouveau du comité syndical.
 Délibération 2021-15 : Approbation de l'avenant 7 à la DSP.
 Délibération 2021-16 : Pack Mairie Connectée

ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'année 2022 sera consacrée à l'exploitation du réseau
 Le Syndicat se positionnera concrètement en tant qu'Opérateur Public de Services Numériques (OPSN), avec à la clé la création d'une centrale d'achats pour permettre la mutualisation d'actions
 Le syndicat poursuivra son accompagnement des territoires du Nord pour qu'ils accèdent à l'Espace Numérique de Travail (ENT)
 Le syndicat participera aux travaux du Hub régional sur l'inclusion numérique
 Par ailleurs le syndicat aura à travailler sur l'évolution du catalogue de services de Cap Fibre, le nouveau site internet, une application mobile...

COMPTES EN EUROS

BILAN 2021		COMPTE DE RÉSULTAT 2021
Actif immobilisé : 104 070 715 €	Capitaux propres : 92 218 487 €	Produits d'exploitation : 1 649 169,17 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 488 358 €	Total des dettes : 32 476 786 €	dont subventions et participations : 1 271 320 €
Trésorerie : 20 177 756 €	Total du bilan : 124 736 829 €	Charges d'exploitation : 797 817 €
RATIOS 2021		Résultat d'exploitation : 845 164 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 26 %		Résultat financier : -472 438 €
Durée apparente de la dette : 84,51 ans		Résultat exceptionnel : 0 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 5 743 jours		Résultat de l'exercice : 372 726 €
Fonds de roulement : 20 626 610 €		Epargne brute : 384 299 €
Besoin en fonds de roulement : 448 854 €		Epargne nette : -1 749 713 €
		Total des produits : 1 642 981 €
		Financement du Département (€ et %) : 271 808 € soit 21,38%



62 Pas-de-Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

MAISONS & CITÉS



ANNÉE

2021





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans une volonté de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit d'abord par un budget global d'1,79 milliard en 2021 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se traduit également dans un dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires, au niveau départemental et dans les territoires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2021, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont encore été particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

Ces liens partenariaux étroits seront des points d'appui essentiels pour une pleine implication des EPOA dans la démarche d'élaboration du nouveau projet de mandat en 2022. « Construisons ensemble notre Pas-de-Calais ».

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial

Du Président de Maisons & Cités

Face à l'adversité

Les deux années passées ont été pour nous tous une épreuve mais nous avons su y faire face.

Bailleur, locataires, ayants droit, entreprises partenaires, chacun mesure aujourd'hui les effets d'une pandémie qui nous a tous fragilisés et qui semble ne pas vouloir lâcher prise aussi rapidement que nous le souhaiterions.

À cette crise sanitaire est venu s'ajouter le conflit dans l'Est de l'Europe, dont les répercussions sont conséquentes pour l'économie de notre pays, pour celle de notre région, pour les entreprises qui travaillent à nos côtés et pour le pouvoir d'achat des habitants des communes du Bassin minier.

Et pourtant nous avons tous résisté, bailleurs, entreprises et communes du Bassin minier, pour faire face à l'adversité.

Maisons & Cités est particulièrement attentif aux répercussions de cette crise inédite sur les conditions de vie de ses clients et a pris sans tarder les mesures qui s'imposaient pour y répondre au mieux. Les chantiers de construction, de réhabilitation et d'entretien se poursuivent et les équipes de Maisons & Cités multiplient leurs efforts pour répondre au mieux aux attentes des clients, ayants droit comme locataires.

Chaque collaborateur de Maisons & Cités reste, quoi qu'il arrive, vigilant au bien-être des clients.

Frédéric CHEREAU

Président de Maisons & Cités



MISSIONS

NOTRE SOCLE STRATEGIQUE

NOTRE IDENTITÉ

Nous sommes la 1^{ère} entreprise d'habitat social des Hauts de France, fière des valeurs de son territoire et déterminée à mettre en œuvre des solutions innovantes répondant aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

NOTRE MISSION

Offrir à tous et dans tous nos territoires le bien vivre chez soi et le bien vivre ensemble.

NOTRE CŒUR DE METIER

Imaginer, bâtir, gérer avec nos partenaires, l'habitat et les services pour tous, à toutes les étapes de la vie.

NOTRE AMBITION

Être demain l'acteur de référence de l'habitat en Hauts-de-France, innovant et responsable qui :

- ◆ vise l'excellence de la relation client ;
- ◆ participe au développement des territoires ;
- ◆ favorise l'épanouissement de ses collaborateurs.

NOTRE PROJET STRATÉGIQUE

L'année 2021 a été une année de transition au cours de laquelle nous avons terminé notre projet stratégique Créacités, engagé en 2017 et démarré une nouvelle démarche vision, afin de mettre à jour nos orientations stratégiques. Pour y parvenir, nous avons réalisé collectivement un bilan de ce qui a été réalisé ces dernières années et intégré les impacts de la crise traversée ainsi que les enjeux du monde de demain.

Nous avons mené une démarche intitulée « Créacités, ensemble imaginons la suite ». Cette démarche a été l'occasion de :

- ◆ penser notre rôle et notre mission au-delà du fait de louer un logement ;
- ◆ travailler sur notre capacité à innover ;
- ◆ proposer des solutions permettant de transformer le cadre de vie des habitants ;
- ◆ travailler sur notre performance vis-à-vis de l'ensemble de nos parties prenantes.

Chacune d'entre elles a été menée de manière participative, en associant les collaborateurs et les parties prenantes de l'entreprise. Ainsi les parties prenantes ont été associées au bilan participatif et les collaborateurs ont contribué à l'ensemble de la démarche, du bilan jusqu'à la proposition de chantiers pour ce nouveau projet.

2021 DE CRÉACITÉS À energiC 2025

3 AXES STRATÉGIQUES AU SERVICE DE L'EXCELLENCE CLIENT



11 CHANTIERS PRIORITAIRES POUR ATTEINDRE NOTRE NOUVELLE AMBITION

Climat :

- ◆ accroître la performance environnementale de nos logements ;
- ◆ améliorer l'impact environnemental de notre entreprise.

Clients et territoires :

- ◆ renforcer l'impact territorial et la visibilité de Maisons & Cités à travers

ses projets de territoire ;

- ◆ développer l'offre de logements et d'hébergement de demain ;
- ◆ développer l'innovation sociale au bénéfice des habitants ;
- ◆ moderniser la relation client par la digitalisation des services ;
- ◆ développer l'écoute de nos clients et partenaires ;
- ◆ proposer de nouveaux services répondant aux besoins de nos clients.

Collaborateurs :

- ◆ encourager et accompagner la prise d'initiative des collaborateurs
- Simplifier le quotidien des collaborateurs ;
- ◆ accompagner les parcours professionnels des collaborateurs.

ORGANISATION :

Le groupe Maisons & Cités s'est constitué en 2002 avec la création de l'Épinorpa et le rachat de la SAS Soginorpa, société créée en 1986 par Charbonnages de France, ayant en charge la gestion des logements miniers. L'acquisition d'une coopérative HLM devenue depuis Maisons & Cités Accession, a ensuite permis d'engager une activité de construction et ainsi d'élargir l'offre de logements.

L'établissement public Épinorpa est rattaché à la Région Hauts-de-France, et il est l'actionnaire de référence de Maisons & Cités (SA d'HLM).

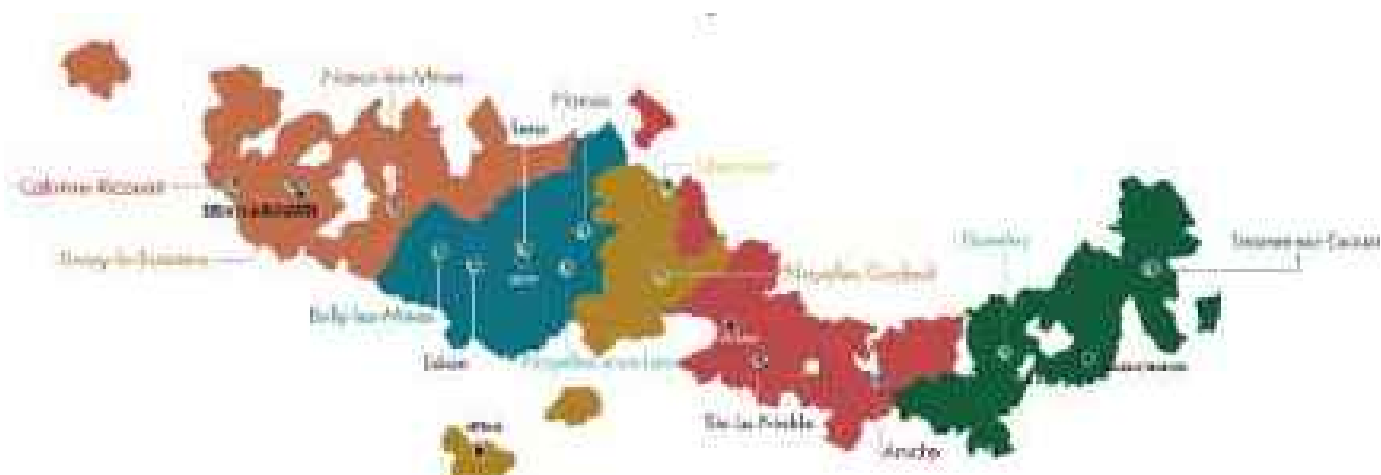
Depuis juillet 2018, CDC Habitat est devenu actionnaire de Maisons & Cités à hauteur de 34%.

Pour préparer les travaux des réunions des conseils d'administration de Maisons & Cités, et assurer un suivi de la mise en œuvre des poli-

tiques décidées, les administrateurs se réunissent régulièrement en commissions.

Ces commissions thématiques concernent les finances et l'évaluation, l'immobilier, la gestion locative et les relations avec l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM).

Maisons & Cités Accession, coopérative HLM, est une filiale de Maisons & Cités SA d'HLM.



La région Nord-Pas-de-Calais est organisée autour de cinq territoires et quartiers urbains de proximité sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

ÉLÉMENTS FINANCIERS :

LES RÉSULTATS FINANCIERS

LE CHIFFRE D'AFFAIRES COMBINÉ

Le chiffre d'affaires combiné est de 315,1 M€ contre 309,5 M€ en 2020, soit une augmentation de 1,8 %. Le chiffre d'affaires locatif est en augmentation

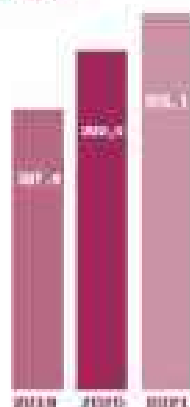
(variation de 3,6 M€). Le chiffre d'affaires accession a augmenté de 2 M€.

LE BÉNÉFICE COMBINÉ

Le bénéfice combiné affiche un résultat de 24,7 M€ contre 34,9 M€ en 2020. Le résultat de l'exercice 2021 a

été impacté par des charges de l'exercice 2020 reportées sous les effets de la crise sanitaire. En 2021, le groupe a continué ses actions de mises aux normes thermiques de ses logements, d'adaptation et de sécurisation de son parc locatif.

Le chiffre d'affaires combiné en millions d'euros



Le compte de résultat combiné de Maisons & Cités et Maisons & Cités Accession

En millions d'euros	2019	2020	2021
Excédent brut d'exploitation	130	161	134
Résultat d'exploitation	149	275	213
Résultat financier	-24,7	-10,1	-21,5
Résultat exceptionnel	23,1	29,1	4
Impôts	-	-	-
Résultat net de l'exercice	173	34,9	24,7
Autofinancement net HLM	182	61,9	88,8

L'INVESTISSEMENT CONSOLIDÉ EN 2021

En 2021, les investissements ont été de 228,4 M€ contre 168,3 M€ en 2020, en augmentation de 60 M€.

Cette augmentation est principalement due à l'augmentation du nombre de logements en cours de réhabilitation.

L'ENDETTEMENT DU GROUPE AU 31/12/2021

La trésorerie de Maisons & Cités est stable au 31/12/2021. Le ratio du service de la dette (part de la charge financière annuelle en pourcentage des loyers) est de 36,5 % contre 39 % en 2020.

L'excédent brut d'exploitation représente 52,7 % des produits locatifs nets contre 56,1 % en 2020. Son ratio l'autofinancement net (tel que défini dans l'article R 423-70) est de 21,82 % en 2021 contre 23,17 % en 2020.



TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS :

L'insertion par l'activité économique

Maisons & Cités a poursuivi en 2021 son action en matière d'insertion avec les entreprises titulaires de marchés de travaux et travaillé en lien étroit avec les structures « facilitatrices » de clauses d'insertion, soutenues par le Département. Elle bénéficie aussi de l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'insertion déployée depuis plusieurs années par le Département,

au service de la réussite des clauses d'insertion dans les marchés de travaux de rénovation conclus dans le cadre de l'ERBM. La politique menée par Maisons & Cités en matière d'insertion par l'activité économique repose sur 3 axes :

- ◆ la généralisation de la clause d'insertion à l'ensemble des marchés travaux, quel qu'en soit le montant. En 2021, 265 982 heures d'insertion ont été réalisées ;

- ◆ le développement des marchés réservés au profit des structures d'insertion par l'activité économique et des ESAT ;

- ◆ le développement des chantiers écoles et chantiers d'insertion sur des logements en amélioration de l'habitat isolée (AHI) ou en remise en état des logements libérés (RELL), depuis 2018 dans le cadre de la politique de la Ville (TFPB) et aujourd'hui dans le cadre de l'ERBM.

La clause d'insertion sous Auxialis

Auxialis est un outil créé par les bailleurs qui permet une vision de l'ensemble des marchés et des heures d'insertion générées. Il est tout d'abord destiné à créer les conditions de parcours longs et qualifiants pour les demandeurs d'emploi du bassin minier. Il permet notamment de procéder à un suivi des obligations contractuelles des entreprises et aussi d'éditer des bilans par territoire, par EPCI, ou par opération. Pour les entre-

prises, il est un outil d'enregistrement et de suivi des contrats des salariés en insertion et un moyen de mutualiser les heures d'insertion.

Chantiers ERBM et insertion

Des conventions permettent aux associations d'insertion de participer à leur rythme à la réhabilitation de nos logements. Au total, à ce jour, près de 138 personnes en insertion (jeunes ou bénéficiaires du RSA) ont ainsi la possibilité de se former et d'être accompa-

gnés socialement pour trouver ou retrouver progressivement le chemin de l'emploi.

Chantiers écoles et chantiers d'insertions

Des conventions régulières sont conclues entre Maisons & Cités et les Ateliers chantiers d'insertion. Elles concernent la réhabilitation et la remise en état de logements vides et génèrent une cinquantaine de CDDI.

Lens : Rencontre pour l'emploi juin 2021

Le 17 juin, au centre Vachala à Lens, avait lieu un atelier pratique des métiers du second œuvre du bâtiment pour détecter les profils en clause d'insertion. Cette action, mise en place à l'initiative du Département du Pas-de-Calais, était organisée par le PLIE en relation avec Maisons & Cités, la ville de Lens et les partenaires de l'emploi. Les candidats avaient l'occasion de démontrer leurs com-

pétences dans différents domaines face à des représentants d'entreprises à la recherche de main d'oeuvre. Des box spécialisés étaient installés pour cette occasion, avec tout le matériel nécessaire mis à leur disposition.

L'action engagée à Lens doit déboucher sur des contrats mis en place dans le cadre des clauses d'insertion lesquelles, sur le chantier de la cité 4 de Lens, représentent 5 590 heures.



Accompagnement social des locataires

Maisons & Cités met en œuvre des mesures d'accompagnement social de ses locataires en situation de fragilités et s'inscrit pour cela dans le cadre des politiques départementales (ex : prévention des expulsions, FSL, le Logement d'abord). Une attention particulière est par ailleurs portée au développement d'une offre permettant de répondre aux besoins des jeunes et des personnes âgées.

Personnes âgées et dépendance

Un partenariat a été engagé en 2021 avec le groupe AHNAC pour la restructuration de 2 EHPAD : l'EHPAD Delaby à Liévin et l'EHPAD Cuvellier à Noyelles-sous-Lens.

EHPAD et résidence Autonomie d'Auberchicourt

Les autorisations d'urbanisme et les financements spécifiques ont été obtenus pour l'EHPAD et la résidence Autonomie d'Auberchicourt. À noter que, pour cette réalisation, Maisons &

Cités compte parmi les lauréats de l'Appel à projets 2021 Résidences Autonomie de la CARSAT, et a obtenu à ce titre une subvention 200 000€.

Reconnaissance

Maisons & Cités est retenu parmi les projets d'EHPAD accompagnés financièrement par l'Agence régionale de la santé Hauts-de-France. La subvention obtenue est de 2 000 000 € au titre du Plan d'aide à l'investissement 2021 pour l'opération d'Auberchicourt.

Création d'une société foncière de redynamisation

Maisons & Cités et la Banque des territoires se sont associés pour créer Fonsalia. Il s'agit d'une société foncière de redynamisation. Son rôle sera de contribuer à la réhabilitation et à la commercialisation de locaux vacants situés principalement dans les centres-villes des communes du Bassin minier.

Fonsalia s'inscrit dans une démarche de redynamisation du territoire, tandis que Maisons & Cités entend renforcer

son rôle d'aménageur au service de l'attractivité du territoire.

Concrètement, Fonsalia investira dans le portage immobilier de locaux commerciaux en achetant des biens pour les réhabiliter et les proposer à la location ou à la vente. Fonsalia va ainsi permettre de redynamiser les centres-villes en transformant par exemple des locaux vides en commerces attractifs. Maisons & Cités est actionnaire à hauteur de 70 % du capital, et la Banque des territoires à hauteur de 30 %.





Répartition des logements locatifs

par catégorie



par type



31,9 %
DE TITULAIRES DE BAIL
DE PLUS DE 65 ANS

45,6 %
DE MÉNAGES LOCATAIRES
RÉCEVANT DES AIDES
MALSÉRIERES

PERSPECTIVES 2022 :



**Jean-François Campion,
Directeur général**



Arrivé en 2018 au sein de Maisons & Cités en qualité de directeur général délégué, Jean-François Campion a été nommé directeur général en octobre 2021 et succède ainsi à Dominique Soyer.

Vous avez été nommé Directeur général en octobre 2021, quelles sont vos ambitions pour Maisons & Cités ?

Tout d'abord, je souhaite à nouveau remercier les actionnaires et l'ensemble du conseil d'administration pour la confiance qu'ils m'ont accordée en me nommant Directeur général. J'ai également une pensée pour Dominique Soyer avec qui nous avons entamé une transformation importante de l'entreprise. Sur le plan des ambitions, nous n'en manquons pas. Nous les avons notamment formalisées à travers la mise à jour de notre projet stratégique dans un processus de co-construction avec l'ensemble de nos parties prenantes. Nos ambitions portent sur trois axes : les territoires, les collaborateurs et le climat. Elles se traduisent en 11 chantiers qui forment

une feuille de route structurée et ambitieuse d'ici à 2025. Nous savons ce que nous avons à faire pour être à la hauteur des attentes de nos clients, de nos partenaires, du territoire, et de ses habitants.

Vous le disiez, l'implication des parties prenantes dans ce projet a été forte...

En effet, nous sortons de notre précédent projet stratégique qui a permis à l'entreprise de faire un bond en matière d'organisation, d'être plus efficace, plus lisible et par exemple de supporter la montée en charge des programmes liés à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier mais aussi de limiter l'impact lié à la crise sanitaire. Lors de la formalisation du projet précédent, nous avons développé une démarche participative interne très poussée. Pour ce nouveau projet, nous avons continué d'y impliquer les collaborateurs, en renforçant considérablement la participation de nos parties prenantes externes. Notre maturité nous permet cela

aujourd'hui, et cela a été très apprécié de nos partenaires.

La dimension climatique est également très présente...

Il était impératif d'intégrer cette question centrale. Nous avons toujours considéré que nous avons un rôle à jouer. C'est une volonté forte des dirigeants de l'entreprise mais c'est aussi une dynamique que les collaborateurs et nos partenaires ont soulignée tout long du processus de formalisation du projet stratégique. Enfin, plus que jamais la question du désordre climatique impactera nos modes de vie et ceux de nos habitants. Cette question est fondamentale et nous prendrons notre part.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, État, organismes sociaux, dettes court terme).

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...). Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

MAISONS & CITÉS

FICHE D'IDENTITÉ

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Société Anonyme HLM, détenue à 64,34% par EPINOR-PA, 34% par Adestia, 1,66% autres ◆ Siège social : 167 rue des Foulons 59500 Douai ◆ Capital social : 679 668 661 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 334 654 035 ◆ Effectif moyen : 832 ◆ Président : Frédéric Chéreau ◆ Directeur général : Jean-François Campion 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <p>M&C a pour mission la location, la construction, l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, la réparation et la gestion des habitations collectives ou individuelles.</p> <p>La gestion d'immeubles appartenant à d'autres organismes HLM, à l'Etat, aux collectivités territoriales, à une SEM de construction, à des organismes à but non lucratif.</p> <p>L'accompagnement social de ses locataires.</p>
---	--

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

<p>Niveau de représentation du Département Aucune participation au capital de M&C.</p> <p>Représentants du Département dans la structure : Pas de représentant au Conseil d'Administration de M&C. Représentation au Conseil d'Administration de l'EPINORPA (actionnaire de référence de M&C) : Laurent DUPORGE, Daniel MACIEJASZ, Jean-Marc TELLIER, et Jean-Pascal SCALONE.</p>	<p>Contribution financière du Département : Aucune contribution directe.</p> <p>Garantie d'emprunts : 197 101 729 € (M&C) et 4 785 006 € (M&C accession) au 31/12/2021.</p>
---	---

ACTIVITÉS

CHIFFRES CLÉS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Patrimoine géré : 64367 logements dont 16% occupé par des ayants droits ; 40,6% des logements situés en quartier prioritaire politique de la ville. ◆ Construction / réhabilitation : 584 logements livrés ou acquis / 1500 logements réhabilités et 2 893 Ordres de services lancés (ERBM & droit commun) ; 265 982 heures d'insertion. ◆ Cession : 249 logements - Démolition : 226 logements. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Interventions : <ul style="list-style-type: none"> - 3 958 attributions de logements ; - 45,6 % de ménages locataires recevant des aides au logement. ◆ Implantation : 5 agences territoriales et 14 antennes de proximité. ◆ Relogement dans le cadre du FSL : 245 dont 102 familles prioritaires dans le Département.
--	--

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ Engagement de M&C sur son plan à moyen terme 2021-2030 ;
- ◆ Acquisition en décembre 2021 de l'intégralité des parts sociales de la SAEM Drocourt (228 logements).

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Dans le cadre du pacte d'actionnaires conclu le 14 juin 2018, la société Adestia (du Groupe CDC Habitat) a souscrit 34% du capital de Maisons et Cités pour 150 millions d'euros, incluant une option d'achat complémentaire de 26% du capital qui pourrait s'exercer au cours du 2nd trimestre 2022. Des négociations sont en cours entre Epinorpa et le groupe CDC Habitat.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2021		COMPTE DE RÉSULTAT 2021 <small>(source SIG HLM)</small>
Actif immobilisé : 2 620 603 908 €	Capitaux propres : 1 257 173 115 €	Chiffre d'affaires : 298 890 333 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 102 873 261 €	Total des dettes : 1 891 672 813 €	Valeur ajoutée : 65 903 443 €
Trésorerie nette : 314 142 160 €	Total bilan : 3 167 238 421 €	Excédent brut d'exploitation : 7 195 314 €
RATIOS 2021		Résultat d'exploitation : 11 971 199 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 57 %		Résultat financier : -1 170 818 €
Durée apparente de la dette : 11,6 ans		Résultat exceptionnel : 13 871 338 €
Rentabilité des capitaux propres : 2%		Résultat de l'exercice : 24 671 718 €
Taux de rentabilité net : 8,3%		Autofinancement net HLM : 65 690 744 €
Ratio d'activité : +0,6%		Total des produits : 381 985 067 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 363 jours		Financement du Département (€ & %) : 0 euros
Fonds de roulement : 364 296 349 €		
Besoin en fonds de roulement : 50 154 189 €		



62 Pas-de-Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- MDPH -

**MAISON DÉPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**ANNÉE
2021**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans une volonté de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit d'abord par un budget global d'1,79 milliard en 2021 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se traduit également dans un dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires, au niveau départemental et dans les territoires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2021, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont encore été particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

Ces liens partenariaux étroits seront des points d'appui essentiels pour une pleine implication des EPOA dans la démarche d'élaboration du nouveau projet de mandat en 2022. « Construisons ensemble notre Pas-de-Calais ».

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial

De la Présidente de la MDPH

2021 en quelques mots.

Créée en 2006, la Maison Départementale des Personnes Handicapées connaît une augmentation constante du nombre de ses bénéficiaires qui traduit le succès de cette jeune institution : elle est perçue comme un moyen d'obtenir une aide ou un accompagnement pertinent pour faire face à une situation de handicap dont la reconnaissance est de moins en moins vécue comme stigmatisante. Cette évolution concerne tous les domaines dans lesquels le handicap nécessite une compensation ou un accompagnement : scolarité, travail, vie quotidienne.

La MDPH a maintenu l'essentiel de l'exercice de ses missions tout au long de la crise sanitaire. Ceci a été rendu possible par la forte adaptation des personnels et l'organisation au nouveau contexte. Mais aussi par une gestion des dossiers intégralement numérisée qui a permis un basculement rapide et généralisé en télétravail, sans dégradation de la performance.

Afin d'assurer pleinement ses missions dans un contexte de croissance continue de la demande, la MDPH est incitée à moderniser régulièrement son organisation, ses procédures et ses outils. Malgré les contraintes liées au contexte sanitaire, elle a poursuivi ses efforts en ce sens. Elle a continué d'améliorer le délai de traitement des demandes qui lui sont adressées ainsi que le taux de réponses aux sollicitations téléphoniques ou électroniques. Elle a poursuivi la mise en œuvre du nouveau système d'information harmonisé pour lequel elle joue maintenant un rôle de pilote et de référent au plan national. Elle a lancé une « démarche qualité » dont la première phase d'autodiagnostic a été menée en 2021.

Le rapport d'activité reflète les efforts conjugués des équipes qui composent la MDPH et l'engagement des acteurs institutionnels (État, ARS, Département) et des partenaires (associations, établissements et services) pour répondre, à ses côtés, aux besoins des usagers. Chacun à sa place contribue à servir avec efficacité les ambitions de la loi de 2005.

MISSIONS :

Créée le 1er janvier 2006, la MDPH est un guichet unique à l'usage de toutes les personnes en situation de handicap, pour :

- l'accès aux droits et aux prestations ;
- l'accès à la formation et à l'emploi, et l'orientation vers des établissements et services adaptés ;
- faciliter les démarches des personnes.

UNE FONCTION DE GUICHET UNIQUE QUI S'EXERCE A TRAVERS 8 MISSIONS

- ◆ l'information ;
- ◆ l'accueil et l'écoute ;
- ◆ l'aide à la formulation du projet de vie ;
- ◆ l'évaluation des besoins de la personne en situation de handicap, selon ses capacités personnelles et son environnement ;
- ◆ l'élaboration du plan personnalisé de compensation ;
- ◆ les décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie quant aux prestations possibles ;
- ◆ l'aide à la mise en œuvre des décisions ;
- ◆ la conciliation et la médiation.

MAIS LA MDPH, C'EST AUSSI ...

- ◆ La coordination, dans le cadre du GIP, de l'action des acteurs institutionnels (État, ARS, Département) compétents dans le champ du handicap ;

◆ la coopération permanente avec les organismes spécialisés : AGEFIPH, Cap-emploi, Pôle Emploi, organismes de protection sociale, services du Département, santé scolaire, services de la médecine du travail, établissements et services médico-sociaux, CCAS ou CIAS... ;

◆ le partenariat avec les professionnels du champ médico-social, de l'éducation, du monde du travail... ;

◆ la place faite aux associations, à travers leur présence dans les instances décisionnelles de la MDPH.

En revanche, les MDPH ne sont pas en responsabilité des volets de la loi de 2005 relatifs à l'accessibilité de la voirie, des transports, des équipements publics.

La loi n'a pas non plus modifié la répartition des compétences : le guichet unique ne se substitue pas aux dispositifs de droit commun préexistants (scolarité, logement, formation/emploi, accès aux soins...).

La responsabilité de la mise en œuvre

des décisions prises par la MDPH relève de la compétence :

- ◆ du Département pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le financement des établissements et services au titre de l'aide sociale ;
- ◆ de l'Education Nationale pour la scolarisation ;
- ◆ de l'Agence Régionale de Santé pour le financement des dispositifs médico-sociaux au titre de l'assurance maladie ;
- ◆ de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole pour le paiement des prestations financières : Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Le rôle de la MDPH est également, à partir du suivi des situations individuelles, de faire remonter aux autorités compétentes les besoins collectifs non couverts.

Le législateur a choisi d'organiser les MDPH sous forme de Groupement d'Intérêt Public (GIP) réunissant l'État, les organismes de protection sociale, les associations, ainsi que le Département, qui en assure la tutelle administrative et financière.

LES ORGANES DE DÉCISION DE LA MDPH

Organisme juridiquement autonome, la MDPH est administrée par une commission exécutive de 24 membres :

- ◆ 12 représentants du Département ;
- ◆ 6 représentants des associations de personnes handicapées ;
- ◆ 3 représentants de l'État ;
- ◆ 1 représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- ◆ 2 représentants des organismes de protection sociale (CPAM et CAF).

Le Président du Conseil départemental préside la commission exécutive et nomme le directeur de la MDPH.

UNE COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES (CDAPH)

Elle est instituée au sein de chaque MDPH pour statuer sur les demandes des personnes handicapées.

Elle comporte 23 membres :

- ◆ 4 représentants du Département ;
- ◆ 4 représentants de l'État et de l'ARS ;
- ◆ 2 représentants des organismes de protection sociale ;
- ◆ 2 représentants des organisations syndicales ;
- ◆ 1 représentant des associations de parents d'élèves ;
- ◆ 7 représentants des associations de personnes handicapées ;
- ◆ 1 membre désigné par le Conseil Départemental Consultatif pour l'Autonomie ;
- ◆ 2 représentants des organismes ges-

tionnaires d'établissement ou de service, à titre consultatif.

Les décisions de la CDAPH s'imposent aux organismes chargés de les mettre en œuvre (État, assurance-maladie, Département). Un Fonds Départemental de Compensation du Handicap est alimenté par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, l'État et le Département. Il accorde des aides financières pour réduire le reste à charge des bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en matière d'aides techniques, d'aménagement du domicile et du véhicule. Il peut, sous certaines conditions, intervenir pour des personnes ne pouvant bénéficier de la PCH. Les décisions d'attribution sont prises par les contributeurs, réunis en comité de gestion.

ORGANISATION :

ACCUEIL/INFORMATION/ ORIENTATION/AIDE A LA FORMULATION DES PROJETS DE VIE : UNE ANTENNE PAR TERRITOIRE

Afin de remplir pleinement son rôle de guichet unique, le Département a souhaité que la MDPH soit à la fois clairement identifiée autour d'un site central et accessible sur l'ensemble du territoire départemental.

Outre la création de locaux indépendants à ARRAS, le choix a été fait de créer une antenne de la MDPH dans chacune des 9 Maisons du Département Solidarité du Département.

Ce choix vise à démultiplier les possibilités d'accueil, pour favoriser des réponses de proximité et pour une meilleure capacité de traitement des situations.

L'ÉVALUATION : L'APPUI SUR LES ÉQUIPES MÉDICO-SOCIALES DE L'APA POUR LE TRAITEMENT DE LA PCH

Composées d'infirmiers, d'ergothérapeutes, d'assistants sociaux, de rédacteurs médico-sociaux et de médecins, les équipes médico-sociales en charge de l'APA sont présentes sur

chaque territoire pour évaluer les besoins des personnes âgées dépendantes. Avec la prestation de compensation du handicap, la loi du 11 février 2005 introduit une approche comparable des modalités d'évaluation des besoins (visite à domicile, réponse personnalisée), et fait en partie appel aux mêmes compétences, avec de surcroît, un objectif de rapprochement des politiques de soutien à la perte d'autonomie.

Dès lors, il était logique que soit recherchée une mutualisation des organisations et des moyens pour la gestion des 2 prestations.

POUR LES AUTRES DEMANDES : DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES SPÉCIALISÉES ET TERRITORIALISÉES

Dans la même logique, la MDPH a fait le choix d'étendre la territorialisation des évaluations aux autres demandes de prestation. Ainsi, sur chaque territoire, des équipes pluridisciplinaires d'évaluation réunissent les professionnels pertinents (de la MDPH, de l'Education Nationale, du service public de l'emploi, du secteur social, médico-social ou sanitaire)

pour étudier les situations qui lui sont soumises et rencontrer facilement les demandeurs.

Sont ainsi réunies régulièrement sur chaque territoire des Équipes Pluridisciplinaires d'Évaluation (EPE) selon la spécialisation suivante :

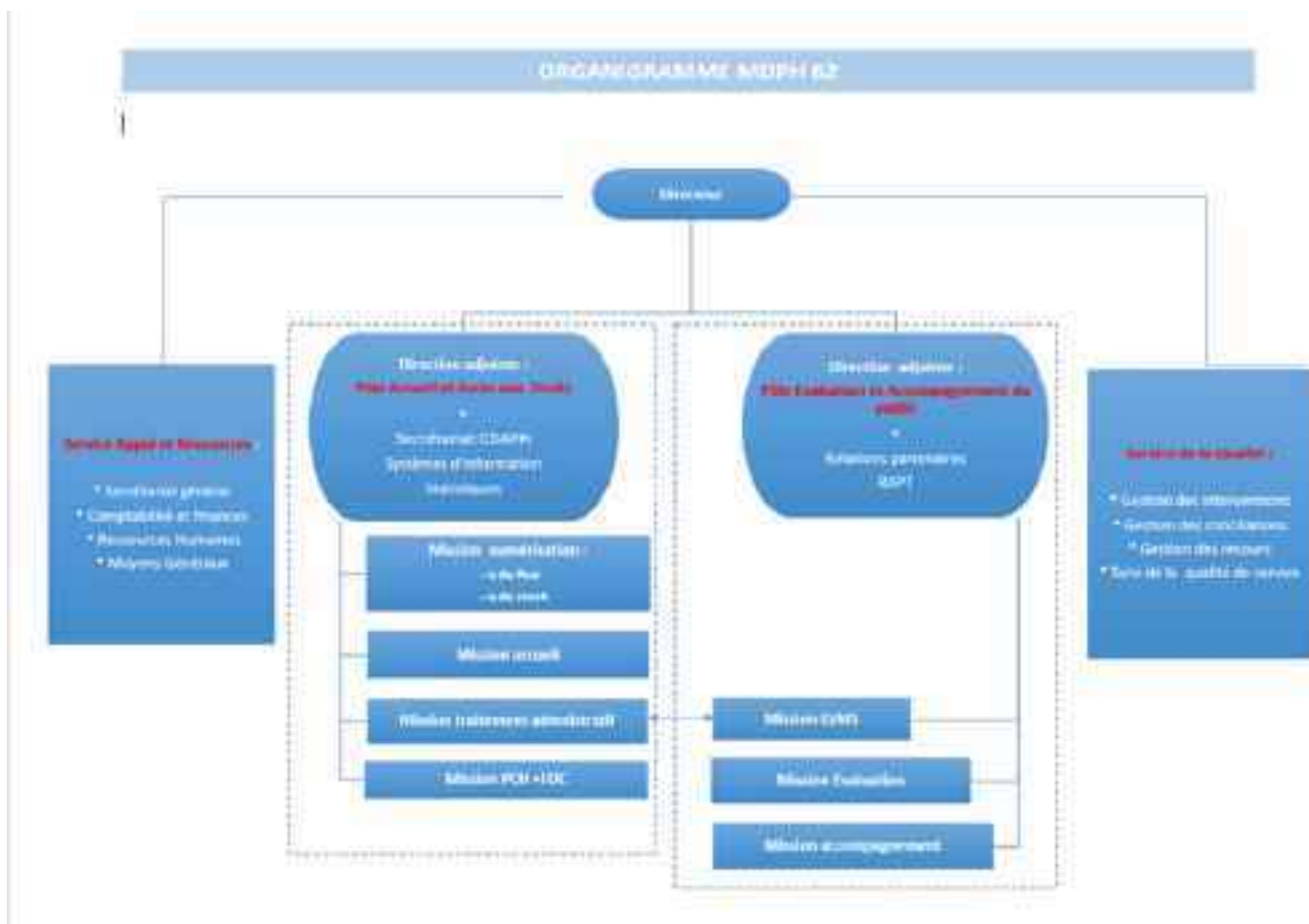
- ◆ EPE scolarisation ;
- ◆ EPE insertion professionnelle ;
- ◆ EPE vie quotidienne ;
- ◆ EPE 16 à 25 ans pour étudier les situations de transition vers l'âge adulte.

Il est cependant utile de préciser que 80% des demandes (les plus simples) sont évaluées sur pièces à la MDPH par des binômes spécialisés.

L'ATTRIBUTION DES DROITS : UNE CDAPH PAR TERRITOIRE

La CDAPH se réunit deux fois par mois à Arras pour statuer sur les demandes qui lui sont soumises.

Des commissions locales de la CDAPH sont organisées chaque mois sur les territoires. Elles reçoivent les usagers qui en font la demande ou qui y sont invités. Leur taille réduite permet d'accueillir et entendre l'utilisateur dans de bonnes conditions.



BILAN DES ACTIONS 2021

DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS STABLES

L'essentiel des moyens humains de la MDPH est localisé à Arras (Parc d'activité des Bonnettes). La MDPH est également représentée sur les territoires par la présence d'un conseiller handicap au sein de chacune des 9 Maisons du Département Solidarité.

Les effectifs de la MDPH (au siège et sur les territoires) représentent 108,8 Équivalent Temps Plein (ETP) en 2021.

Ces agents connaissent des situations administratives variées :

- ◆ agents mis à disposition par les membres du GIP : 19 ETP ;
- ◆ agents contractuels : 84,3 ETP ;
- ◆ contrats aidés : 5,5 ETP.

Par ailleurs, les missions réalisées, par délégation, par le Département (accueil, évaluation PCH) mobilisent 22,5 ETP.

Les dépenses de fonctionnement de la MDPH se sont élevées à 4,9 M€ en 2021.

Ses recettes proviennent principalement des contributions de ses membres (30,7 % du Département et 25,8 % de l'État) et du financement national de la CNSA pour 43 %.

UNE FORTE AUGMENTATION DES DEMANDES APRÈS UNE ANNÉE DE BAISSÉ LIÉE A LA CRISE SANITAIRE

La MDPH a réceptionné 48 522 dossiers en 2021, chiffre en très forte augmentation (+19%) par rapport à 2020, année qui avait enregistré une baisse (-5%) liée à la crise sanitaire (difficultés de constitution des dossiers et mesures de reconduction exceptionnelle des droits). Le flux de l'année 2021 traduit donc un retour à la normale auquel s'ajoute un effet de rattrapage des demandes non déposées en 2020.

Les dossiers déposés par des personnes déjà connues de la MDPH représentent les trois quarts des demandes. Le nombre de primo-demandeurs était de 14 149 en 2021. Le taux d'accord s'établit à 76 % pour les demandes adultes et à 88 % pour les enfants.

DES DÉLAIS DE TRAITEMENT EN DIMINUTION CONSTANTE

Le délai moyen de traitement d'un dossier diminue régulièrement depuis 4 ans et s'établit à 3,2 mois en 2021.

UN NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES EN AUGMENTATION CONTINUE

Au 31 décembre 2021, 139 350 personnes bénéficient d'un ou de plusieurs droits ouverts auprès de la MDPH (soit 9,5 % de la population du Pas-de-Calais).

Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 71 % depuis 2010.

LES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS DE L'ENQUÊTE EN LIGNE DE LA SATISFACTION DES USAGERS DE LA MDPH

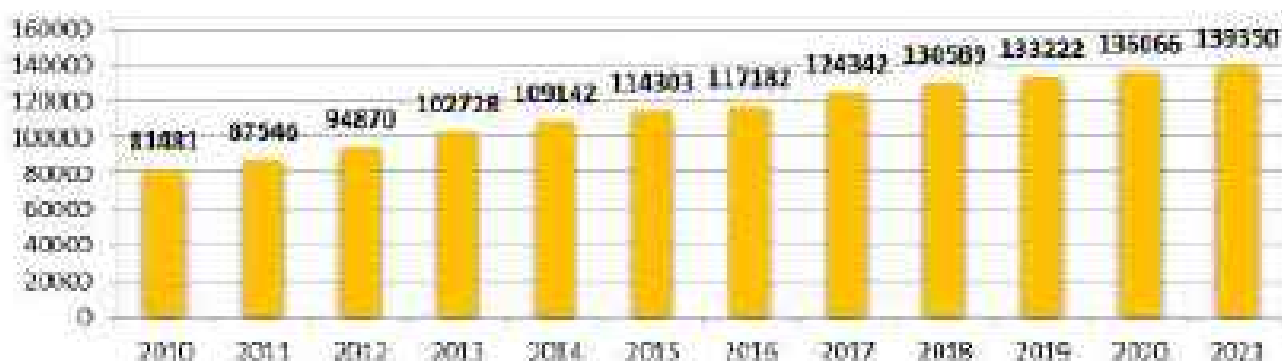
Depuis septembre 2018, tout usager de la MDPH a la possibilité d'exprimer en ligne un avis sur le service qu'elle rend.

En 2021, 379 personnes ont exprimé leur avis sur le service rendu par la MDPH du Pas-de-Calais :

Le taux de satisfaction global exprimé est de 69% :

- ◆ 56% sont satisfaits ;
- ◆ 26% moyennement satisfaits ;
- ◆ 18% pas satisfaits.

Evolution pluriannuelle du nombre de bénéficiaires ayant au moins une prestation MDPH de 2010 à 2021



- ⇒ **139 350** bénéficiaires d'au moins un droit ouvert par la CDAPH (9,2% de la population) ;
- ⇒ **48 522** dossiers de demandes reçus (dont 27 % concernant des enfants) ;
- ⇒ **3,2** mois : délai moyen de réponse aux demandes en 2021 ;
- ⇒ **136 821** décisions prononcées par la CDAPH en 2021 ;
- ⇒ **72 000** appels téléphoniques répondus et 39 500 mails traités sous 48 heures en 2021 ;
- ⇒ **108,8 Équivalent Temps Plein** dont 12 situés au sein des Maisons de l'Autonomie.

TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS :

CLAP DE FIN POUR LE CHANTIER DE NUMERISATION :

FIN OCTOBRE 2021, S'EST ACHEVÉE UNE AVENTURE DE 5 ANNÉES QUI A PERMIS A LA MDPH DE DÉMATÉRIALISER TOTALEMENT LES DOSSIERS HISTORIQUES DE SES BÉNÉFICIAIRES. UNE OPÉRATION UNIQUE DANS LA GALAXIE DES MDPH QUI, MONTÉE SOUS LA FORME D'UN CHANTIER D'INSERTION, A PERMIS A PLUSIEURS DIZAINES DE PERSONNES HABITANT LE BASSIN ARRAGEOIS DE BÉNÉFICIER D'UNE MISE EN EMPLOI.

Le choix d'internaliser le chantier de numérisation sous la forme d'un chantier d'insertion financé en grande partie par le Fonds Social Européen présentait de nombreux avantages :

- ◆ associer à l'effort de modernisation (numérisation) une dynamique d'insertion sociale (en réinsérant des publics bénéficiaires du RSA ou de la RQTH qui souhaitent renouer avec un emploi) ;
- ◆ garder la maîtrise sur le processus de numérisation et la qualité finale du service rendu ;
- ◆ limiter les coûts de l'opération pour la MDPH.

Installé dans un entrepôt de stockage localisé à Duisans, le chantier de numérisation des dossiers existants

(numérisation du stock) a démarré en Juin 2016, en même temps que le lancement de la dématérialisation des dossiers déposés par les usagers (numérisation du flux). L'enjeu étant de numériser les dossiers historiques au fil du dépôt d'un dossier de renouvellement par les usagers.

Avant la numérisation proprement dite, un tri méticuleux du contenu de chacun des dossiers historiques était nécessaire. La dernière étape du chantier a consisté en l'analyse des dossiers qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de renouvellement durant ces 5 dernières années et la séparation des dossiers à archiver ou à détruire. Finalement, ce sont 122 000 dossiers qui auront été numérisés représentant plus de dix millions de pages.

Les agents ont été recrutés, tout d'abord par le biais de Contrats Uniques d'Insertion puis de Parcours Emploi Compétences, généralement d'une durée d'un an, reconductible pour certains qui n'avaient pas finalisé leur projet professionnel ou qui relevaient d'une RQTH.

Chaque participant à l'opération a bénéficié d'un accompagnement socio-professionnel réalisé par un pres-

tataire spécialisé dans l'accompagnement des parcours professionnels, composé d'ateliers individuels et collectifs axés sur le parcours de professionnalisation.

L'équipe était pilotée par un cadre et deux référentes techniques de la MDPH qui avaient pour mission d'accompagner la montée en compétence des agents, tant dans le tri des dossiers que dans les techniques de numérisation.

Les partenaires Cap Emploi, Pôle Emploi ainsi que le Département, prescripteurs des contrats aidés puis des Parcours Emploi Compétences, ont accompagné le chantier.

L'opération a bénéficié de crédits FSE, sollicités tout au long de l'opération : les dossiers ont été montés avec l'appui des services du Département.

Quelques chiffres

⇒ 2750 mètres linéaires de rayonnage ;

⇒ 122 161 dossiers numérisés, ce qui correspond 10 261 571 pages ;

⇒ 3 cadres permanents et 29 participants en contrats aidés qui se sont succédés sur les 5 années du chantier.

LA MDPH DU PAS-DE-CALAIS, PILOTE POUR LE DÉPLOIEMENT DU PALIER 2 DU SYSTÈME D'INFORMATION HARMONISÉ NATIONAL ET RÉFÉRENTE AUPRÈS DES AUTRES MDPH

UN CHANTIER NATIONAL QUI RÉPOND A UN BESOIN D'HARMONISATION DES OUTILS ET DE SIMPLIFICATION DU SERVICE A L'USAGER

Le Système d'Information (SI) commun des MDPH est un chantier impulsé par la CNSA.

Alors que chaque MDPH s'est équipée, à sa création, de son propre outil informatique (aujourd'hui trois éditeurs se partagent l'essentiel du marché), il est jusqu'à présent impossible à la CNSA de consolider les données issues de chacun de ces systèmes.

En 2016, après avoir envisagé plusieurs hypothèses, le choix a été fait d'inscrire l'ensemble des MDPH, Départements et éditeurs de logiciels dans un programme de convergence plurian-

nuelle vers un système d'information commun des MDPH.

Les objectifs à couvrir sont multiples :

- ◆ améliorer l'efficacité du fonctionnement des MDPH ;
- ◆ harmoniser les pratiques ;
- ◆ améliorer l'exploitation des données et le pilotage tant au niveau local que national.

La première étape a consisté, pour la CNSA en lien avec les MDPH, à rédiger un référentiel appelé tronc commun qui décrit les processus « cœur de métier » cibles (instruction, évaluation, décision et notification) des MDPH. Cette étape garantit que les données produites correspondent à des définitions communes.

Le déploiement du processus d'harmonisation est réalisé par paliers successifs. Le premier palier, le plus important, concerne :

- ◆ la définition et l'appropriation par chaque MDPH du « tronc commun »

cœur de métier ;

- ◆ l'automatisation des échanges de données avec les CAF ;
- ◆ la mise en place d'un dispositif régional de suivi des orientations (déployé sous la responsabilité des ARS) ;
- ◆ la mise en place de la CMI à compter de juillet 2017.

La MDPH du Pas-de-Calais a été l'une des premières à le mettre en œuvre en 2019.

En 2020, forte de son expérience sur le palier 1, la MDPH du Pas-de-Calais a été choisie par la CNSA pour jouer le rôle de pilote national pour le déploiement du palier 2 actuellement en cours. En 2021, elle a, en outre, été choisie pour jouer le rôle de référent (formation, appui et conseil) auprès des 10 autres MDPH qui sont équipées du même système d'information.

LA MISE EN PLACE D'UNE COMMUNAUTÉ 360 DANS LE PAS-DE-CALAIS : UNE NOUVELLE ÉTAPE DE LA RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS

La Conférence Nationale du Handicap du 11 février 2020, a acté une ambition forte pour 2021 à travers l'objectif de constitution de 400 communautés d'accompagnement dites « 360 ». Une communauté 360 vise à améliorer la capacité du territoire dans lequel elle est implantée à répondre collectivement aux besoins des personnes en situation de handicap. Les communautés sont composées des acteurs du social, du médico-social, du sanitaire et de la citoyenneté d'un territoire. Elles « sont responsabilisées sur leur environnement et ont vocation à accompagner, ponctuellement ou sur le long cours, toutes les personnes en situation de handicap, qu'elles aient ou non une notification de la MDPH, leurs proches aidants et les acteurs de droit commun. Inscrites dans la continuité de la réponse accompagnée pour tous et de la dynamique des territoires 100% inclusifs, elles sont un levier fort de la transition inclusive. Placées sous le pilotage conjoint de l'ARS, du Conseil départemental et de la MDPH, elles seront demain un lieu d'innovation et la pépinière des nouvelles solutions d'accompagnement ».

La crise sanitaire a amené la secrétaire d'État au Handicap à accélérer le déploiement de ces communautés afin de faire face aux situations de détresse qui touchaient particulièrement les personnes handicapées.

La MDPH a directement participé à la mise en place de la Communauté 360 du Pas-de-Calais aux côtés des associations et établissements et services médico-sociaux.

Dès l'été 2020, une plateforme départementale d'écoute est constituée par la MDPH et les associations pour prendre les appels relayés par le numéro vert national. Parallèlement est installé, sur chacun des 8 territoires du Pas-de-Calais, un « staff territorial » réunissant les acteurs médico-sociaux (mais aussi sociaux et sanitaires) à même d'analyser et proposer des réponses adaptées aux situations de détresse sur leur territoire.

Cette dynamique a vocation à être confortée et pérennisée au-delà de la période de crise sanitaire.

PREMIÈRE ANNÉE DE DÉPLOIEMENT DE LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DU SERVICE RENDU PAR LA MDPH A SES USAGERS

La « démarche qualité » constitue un processus permanent qui vise à une amélioration continue du service rendu. Elle n'est pas une préoccupation ponctuelle dont l'actualité est chassée par de nouvelles priorités. C'est un processus entretenu et cyclique qui soumet périodiquement les objectifs fixés et les actions conduites à l'évaluation pour envisager les adaptations nécessaires.

Le lancement de la démarche a été proposé et validé lors de la Commission Exécutive fin 2020. Dès janvier 2021, des instances de pilotage pérennes ont été mises en place : le Comité des instances de pilotage de la démarche et un Comité opérationnel est chargé d'établir les diagnostics et d'élaborer les plans d'action.

En 2021, la démarche est entrée dans sa phase opérationnelle avec l'établissement d'un diagnostic et l'élaboration d'un plan d'action.

L'enjeu de la phase d'autoévaluation était de s'assurer que la MDPH réponde pleinement aux missions qui lui sont dévolues par la loi de 2005 en mesurant le niveau de qualité pour chacune des 7 missions principales qui sont déclinées en objectifs (sur la base du Référentiel de Missions et de Qualité de Service édité par la CNSA) :

- 1-information, communication et sensibilisation au handicap ;
- 2-accueil, orientation et aide à la formulation du projet de vie des attentes et besoins des usagers ;
- 3-évaluation, élaboration des réponses et des PPC ;
- 4-gestion du fonctionnement de la CDAPH et des décisions ;
- 5- gestion des litiges ;
- 6-accompagnement à la mise en œuvre de la CDA et leur suivi ;
- 7-management, pilotage et animation territoriale.

Le comité opérationnel a choisi de réaliser l'auto-évaluation à partir d'une démarche d'audit interne réalisée auprès de chacune des entités métier.

La phase d'audit s'est déroulée sur le mois de mai afin de pouvoir restituer les résultats au comité de pilotage ainsi que les premiers axes d'un plan d'amélioration continue avant l'été.

En juillet dernier, une présentation générale des résultats de l'auto-évaluation et des premières pistes d'actions identifiées sur l'ensemble des missions a été réalisée auprès du comité de pilotage. L'élaboration du plan d'action a été engagée en fin d'année 2021.

PERSPECTIVES 2022 :

AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES SUR LES TERRITOIRES

Dans le cadre des travaux engagés en 2022 par le Département sur le devenir des missions et l'organisation des Maisons de l'Autonomie, la question des modalités d'accueil et d'information des personnes handicapées est posée. Actuellement, cette mission est assurée de manière hétérogène sur le territoire.

En 2022, un travail sera engagé entre la MDPH et le Département sur la manière dont cette mission sera assurée et organisée sur les territoires (par les services départementaux et leurs partenaires sur le territoire, avec l'appui de la MDPH).

Ce chantier est l'une des priorités d'action retenues dans le cadre de la feuille de route MDPH 2022 négociée l'an passé avec la CNSA.

LANCEMENT EN 2022 DU PORTAIL USAGER

Au premier trimestre 2022, la MDPH déploiera un véritable Portail Usager. Par rapport à l'actuel télé-service, mis en ligne dans le Pas-de-Calais depuis février 2019, cet outil permettra de délivrer plusieurs services nouveaux essentiels.

En effet, au-delà du dépôt en ligne du dossier de demande et des pièces complémentaires (administratives et médicales), il offrira :

- ◆ la possibilité pour l'utilisateur de suivre l'état d'avancement du traitement de son dossier ;
- ◆ la possibilité pour l'utilisateur de consulter ses droits en cours ;
- ◆ l'incrémentation automatique des données renseignées par le demandeur dans le système d'information départemental GENESIS.



GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, État, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

FICHE D'IDENTITÉ

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Groupement d'Intérêt Public (GIP) ◆ Siège social : Parc d'activités des Bonnettes 9 rue Willy Brandt 62005 ARRAS Cedex ◆ Dotations : Pas d'apport ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 130 001 399 00018 ◆ Effectif moyen : 89,84 ETP et 18,96 ETP du Département ◆ Présidente : Karine GAUTHIER (Vice-Présidente du Conseil départemental) ◆ Directeur général : Luc GINDREY 	<p>Mission / Cœur de métier : La MDPH assure les missions d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs familles, ainsi que la sensibilisation de tous les citoyens au handicap. Elle évalue les besoins de compensation du handicap des personnes qui s'adressent à elle, et ouvre les droits à prestations ou accompagnement à même d'y répondre. Elle accompagne les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs droits. Le GIP est sous la tutelle administrative et financière du Département.</p>
---	--

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

<p>Niveau de représentation du Département : 50% de la commission exécutive (12 membres sur 24), 17 % de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH / 4 membres sur 23).</p> <p>Représentants du Département au sein de la commission exécutive de la MDPH : Membres titulaires : Karine GAUTHIER, Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Maryse CAUWET, Alain DE CARRION, Audrey DESMARAI, Jean-Luc DUBAEL, Aline GUILLUY, Maryse JUMEZ, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL, Ludovic PAJOT, Jean-Pascal SCALONE, Florence WOZNY.</p>	<p>Contribution financière du Département : Budget 2022 (BP) : 1 350 000 € (subvention équilibre) + 100 000 € pour le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH). Participation 2021 : 1 200 000 € (subvention équilibre constatée au CA 2021) + 100 000 € pour le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH).</p> <p>Conventions : Convention constitutive de la MDPH et ses avenants. Convention d'appui 2018-2022 sur les prestations techniques, et les prestations d'assistance et de conseil apportées par le Département.</p>
--	--

ACTIVITÉS

CHIFFRES CLÉS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ 140 000 bénéficiaires d'au moins un droit ouvert par la CDAPH (9,5% de la population) ; ◆ 48 522 dossiers de demandes reçus (dont 28 % concernant des enfants) ; ◆ 3,2 mois : délai moyen de réponse aux demandes ; ◆ 136 821 décisions prononcées par la CDAPH ; ◆ 72 103 appels téléphoniques répondus et 39 547 mails traités sous 48h 	<p>La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) s'est réunie 22 fois en formation plénière (212 dossiers étudiés) et 45 fois en formation locale (271 usagers ont été invités en CDA locale).</p>
---	---

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ finalisation du chantier de numérisation du stock historique de dossiers engagé en 2016 avec la mise en place de la Gestion Electronique des Documents (GED) ;
- ◆ réalisation d'un autodiagnostic par la cellule « démarche qualité » auprès de l'ensemble des métiers de la MDPH et des représentants de ses usagers ;
- ◆ après avoir été pilote pour le développement du palier 2 du nouveau Système d'Information harmonisé, la CNSA a désigné la MDPH62 comme référent national pour l'ensemble des 11 MDPH du parc Wordline (accompagnement, appui et formation) dans le cadre du déploiement du service en ligne ;
- ◆ le dispositif « Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) » a permis le traitement de 250 situations complexes dans le Département ;
- ◆ le déploiement de la Communauté 360 du Pas-de-Calais s'est poursuivi en 2021.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- L'exercice 2022 sera marqué par quelques temps forts :
- ◆ les élections professionnelles et l'actualisation des conditions du dialogue social au sein de la MDPH;
 - ◆ la feuille de route période 2021-2024 entre la CNSA et le Département et la MDPH;
 - ◆ le renforcement des actions MDPH - Département autour des actions menées dans le cadre des conventions de partenariats (convention Habitat inclusif association vies partagées, convention « Le logement d'abord ») ;
 - ◆ le renouvellement de la convention d'appui avec le Département.

COMPTES EN EUROS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT (HORS FONDS DE COMPENSATION)

BILAN 2021		COMPTE DE RÉSULTAT 2021
Actif immobilisé : 285 736 €	Capitaux propres : 551 154 €	Produits d'exploitation : 4 904 917 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 419 654 €	Total des dettes : 1 180 704 €	dont subventions et participations : 4 902 016 €
Trésorerie : 1 026 468 €	Total bilan : 1 731 858 €	Charges d'exploitation : 4 874 001 €
RATIOS 2021		Résultat d'exploitation : 30 916 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 0 % (aucun emprunt en cours)		Résultat financier : 0 €
Durée apparente de la dette : 0 année (aucun emprunt en cours)		Résultat exceptionnel : - 415 039 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 70 jours		Résultat de l'exercice : - 384 123 €
Fonds de roulement : 689 138 €		Epargne brute : - 329 012 €
Besoin en fonds de roulement : - 337 329 €		Epargne nette : - 329 012 €
Financement du Département (€ et %) : 1 200 000 € soit 24%		Total des produits : 4 966 429 €



62 **Pas-de-Calais**
Mon Département

pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)
- PARC DÉPARTEMENTAL D'OLHAIN -**



**ANNÉE
2021**





Éditorial

du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans une volonté de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit d'abord par un budget global d'1,79 milliard en 2021 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se traduit également dans un dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires, au niveau départemental et dans les territoires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2021, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont encore été particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

Ces liens partenariaux étroits seront des points d'appui essentiels pour une pleine implication des EPOA dans la démarche d'élaboration du nouveau projet de mandat en 2022. « Construisons ensemble notre Pas-de-Calais ».

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président du Parc départemental d'Olhain

Ce Parc départemental de nature et de loisirs est un site magnifique. Il est un peu comme notre grand jardin, celui de tous les gamins et des familles de l'ouest du bassin minier. Écrin de verdure de 470 ha dont 300 ha sont gérés par l'ONF, ce lieu public et populaire est particulièrement ancré territorialement : 70 % des visiteurs sont originaires du Pas-de-Calais (familles, établissements scolaires, associations sportives, collectivités, entreprises...) et pour une grande majorité du Pôle Métropolitain de l'Artois (650 000 hab. soit 45% de la population départementale).

Avec 700 000 visiteurs par an, le Parc d'Olhain occupe en termes de fréquentation le 2ème rang régional. Il participe aussi au rayonnement et à la promotion du Pas-de-Calais par l'accueil de visiteurs venus de toute la France comme de l'étranger. La perspective des Jeux Olympiques de 2024 en est l'illustration, avec la reconnaissance du Parc comme centre de préparation des Jeux.

Créé avant tout comme un lieu à vocation sociale, il est la volonté des élus du Département du Pas-de-Calais dans les années 70. Il s'agissait de proposer aux habitants de notre territoire, touchés par les crises successives, les fermetures de mines et d'usines, et plus généralement par la désindustrialisation, un lieu agréable, de qualité et bien sûr accessible, en particulier pour les plus modestes. Cette détermination est aujourd'hui intacte.

Le Parc d'Olhain est une des vitrines des politiques départementales, 15 millions y ont été investis ces dernières années afin de le rendre accessible à tous les publics et à toutes les bourses. Site dédié aux loisirs de plein air, associant activités (luge 4 saisons, VTT, orientation, parcours filets, golf miniature, golf, parcours aventure...) et services (hébergement, restauration, accueil de réunions, animations), nous y mettons en application nos valeurs.

Venir au Parc départemental d'Olhain, c'est donc être immergé dans ce schéma de valeurs et de développement durable, dans un esprit de justice sociale, dont le socle est bâti sur les solidarités, la bienveillance et l'équité.



Ludovic IDZIAK

Président du Parc départemental d'Olhain

MISSIONS :

Issu d'une politique volontariste du Conseil départemental du Pas-de-Calais, le Parc d'Olhain est devenu aujourd'hui un acteur incontournable dans le domaine du tourisme et des loisirs de plein air. Véritable poumon vert, il répond aux attentes d'un territoire à forte densité de population. Il constitue surtout un espace aux multiples facettes, qui accueille les familles, les scolaires, les associations sportives ou encore les entreprises avec la même exigence de qualité au travers de ses équipements adaptés et divers. Dans une dimension locale, régionale, mais aussi nationale, le Parc d'Olhain participe au rayonnement et à la promotion du Pas-de-Calais hors de son territoire, par l'accueil de nombreux visiteurs étrangers. La perspective des Jeux Olympiques de 2024 en est l'illustration ! En cohérence avec sa vocation initiale, le Parc d'Olhain propose une offre attractive, originale et accessible, en associant des activités, des animations et des services.

LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Dans le cadre de l'exécution des missions de service public, le Conseil départemental octroie annuellement une participation financière au Parc, afin d'en assurer la mise en œuvre. Ainsi, la préservation de la forêt, l'entretien du domaine public, le soutien aux actions sportives, culturelles et environnementales, le tourisme et l'action sociale sont des axes prioritaires de développement, au cœur d'une réflexion et d'une évolution permanentes.

L'ensemble des missions de service public s'inscrivent dans le cadre de la délégation de gestion contractualisée avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais. En adéquation avec les politiques publiques volontaristes du Département. Le Parc intervient pour le compte de la collectivité tant dans l'entretien des espaces publics et la gestion d'équipements que dans la promotion d'activités.



Situation financière

	COMPTES DE SERVICE ADMINISTRATIF						TOTAL
	Domaine public		Caractères publics, parties de service public			"Bâtiments, voiries, écoles, collèges, lycées, universités, lycées professionnels"	
	Écoles municipales	Écoles publiques et infrastructures	Domaines publics, voiries, infrastructures, équipements, services de proximité, services de santé, services	Services publics culturels et sportifs, services de proximité	Service public		
	Charges						
Charges à caractère général	88 191	97 871	82 161	26 285	142 083	30 149	485 932
Charges de personnel	214 800	154 227	218 137	240 600	122 027	14 019	959 728
Autres charges							0
Opérations d'ordre administratif	23 426	1 300	1 015	973	1 394	1 706	36 230
Charges assimilées							0
AUTRES CHARGES	23 426	17 398	219 173	267 858	265 504	36 874	1 245 130
	Recettes						
Recettes	1 900		7 435		24 166		33 501
Recettes assimilées	1 520	28 242	28 121	16 000	1 907	2 450	83 469
Autres recettes	1 178	10 928	920	1 429	1 816	834	20 680
Autre Code 19	34 245	11 627	1 497	13 272	34 117	7 422	96 258
CDAS	217 000	227 000	208 000	256 200	3 000 000	78 000	3 000 000
RECETTES ASSIMILÉES	217 000	276 797	209 417	273 679	3 001 813	80 282	3 440 778

LES ACTIVITÉS COMMERCIALES

L'hébergement et la restauration, les animations et équipements de loisirs constituent l'essentiel de l'activité à caractère commercial du Parc d'Olhain. Les services proposés génèrent des recettes d'exploitation significatives, essentielles au bon fonctionnement et à l'équilibre financier global. En 2021, celles-ci représentaient près de 70% du budget global de fonctionnement.

Combinés aux nombreuses activités encadrées de loisirs et de plein air, ils constituent une offre touristique, répondant à la fois à une demande locale, régionale, mais également internationale sur certains segments (séjours scolaires et stages sportifs).

Le second semestre 2021 laisse présager une activité en fort développement pour les prochaines années par un renforcement de l'activité hébergement et les prestations de restauration.

Pôle hébergement, réunion

Les résidences d'accueil et de séjour.

La résidence Éthic étapes propose 2 niveaux de confort. La résidence des Jardins est principalement dédiée à l'accueil des groupes. Elle est composée de 24 chambres dont 16 chambres à 3 lits et 8 chambres à 6 lits soit 96 lits.

En 2021, 4 534 nuitées ont été enregistrées pour la résidence des Jardins.



La résidence des Terrasses, ouverte depuis mai 2021, propose un confort hôtelier qui correspond à l'accueil des familles et des individuels, et aux sportifs de haut niveau. Elle est composée de 9 chambres à 3 lits, 7 chambres à 4 lits, 2 chambres single et 1 chambre double soit 19 chambres d'une capacité de 59 lits. En 2021, 2 554 nuitées ont été enregis-

trées. Cette résidence est ouverte à la réservation en ligne via le site web du Parc ou sur booking.com.

Les résidences ont une capacité d'accueil total de 155 lits et ont enregistré 7 088 nuitées, soit 6 303 nuitées pour les groupes et 785 pour les individuels. Typologies de séjours : stages sportifs, séjours éducatifs, séjours touristiques, séjours ACM, séjours de séminaires, d'affaires ou de formations, séjours en famille.

L'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

En 2021, la commercialisation de cette opération estivale a connu un démarrage difficile, car les communes et les associations réservent majoritairement au printemps (période impactée par le Covid-19). Malgré une baisse de fréquentation, le bilan reste toutefois positif.

L'accueil de réunions

Le Parc possède 8 salles adaptées aux séminaires, assemblées générales, salons. Leur capacité d'accueil varie de 10 à 1400 personnes. Après le 19 mai 2021, il a été à nouveau possible d'accueillir des réunions incluant de la restauration. Le Parc a été très sollicité par les entreprises et collectivités qui, après une longue période de distanciel et, ou, de télétravail, ont eu besoin de recréer du lien avec leurs collaborateurs.

Pôle loisirs/animations

Nombre de personnes accueillies

	2019	2020	2021
Boites	276	408	033
Golf miniatures	17859	30486	15 012
Parcours tiéris	86 329	35 527	36 758
Logos et autres	80345	26 456	66 204



Avec un accès par 7 modes de transport (voiture, bus, vélo, train, métro, tramway, trottinette électrique) et 4000 places de stationnement.



43 CHALLENGES ORGANISÉS POUR 2300 PARTICIPANTS

Activités commerciales

	EPIC / SERVICE PUBLIC / INDUSTRIEL ET COMMERCIAL										TOTAL	
	Pôle Hébergement, restauration, énergie				Pôle animation		Pôle loisirs					
	Hébergement étudiants	Restauration	Energie	Location et salles	Animation des publics	Animation des adultes	Jeux & spectacles	Plus associatives	Prévisions	Activités annuelles (liberty)		Partenariats
Charges												
Charges à caractère général	147 366	201 190	111 419	41 460	31 154	11 120	45 335	18 124	0	29 477	107 184	1 242 600
Charges de personnel	49 962	148 006	138 451	47 307	43 040	130 199	178 160	179 646	0	48 169	117 347	1 430 364
Autres charges	2 178	677	151					741				4 117
Capacité d'ordre amortissements	9 111	16 099	166 119	7 721	14 421	4 824	12 017	44 441	3 322	11 472		111 228
Charges occupation	12 111	8 517	134		44	112	41	317			640	11 216
TOTAL CHARGES	221 728	584 089	454 174	106 532	113 615	156 245	375 853	382 581	0	89 118	215 271	2 804 570
Produits												
Résultat commercial	143 787	124 340	201 430	35 592	116 294	214 218	239 591	257 029		17 918	163 715	2 060 280
Résultat contrats assés	10 949	42 410	40 416	6 418	10 412	8 321	11 324	11 124		2 741	5 111	188 307
Autres résultats	2 704	14 434	32 017	2 835	2 111	14 702	1 701	1 701		903	6 701	91 237
Aides Covid 19 CD62	99 218	34 218	117 198	18 370	9 197	10 978	15 208	15 168		49 221	10 026	467 644
TOTAL PRODUITS	256 658	215 402	391 061	62 815	146 814	248 229	376 792	389 222	0	70 782	184 553	2 757 568

BILAN D'EXPLOITATION ANNUEL :

Participation du Département : 1 400 000 € dans le cadre des missions de service public et aide Covid ;

Recettes de fonctionnement : 4 390 015 € ;

Recettes hors CD62 : 2 990 015 €

Comparaison des exercices de 2014 à 2021

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat NET	328	167 180	293 928	41 012	95 329	-80 210	-111 694	203 549
Résultat d'exploitation	-72 640	111 499	154 224	-84 131	-108 794	115 115	-648 401	-344 171
Résultat financier	-3 140	-1 137	707	0	-411	374	-174	-741
Résultat exceptionnel	74 908	34 068	40 408	121 143	144 517	-35 201	-530 404	548 400
Missions de service public	1 313 407	1 310 467	1 410 000	1 210 000	1 210 000	1 200 000	1 793 000	1 400 000
Recettes Participations	1 401 488	2 309 247	2 820 599	1 106 317	2 140 458	1 906 828	1 136 403	2 742 360
Recettes en affectation charges	174 673	204 671	101 291	137 041	130 314	156 306	305 517	247 421
Total	1 290 170	3 724 346	4 566 990	4 595 548	4 513 804	4 353 343	3 623 750	4 390 015

BILAN DES ACTIONS 2021 :

Un contexte toujours mouvementé

2021 est une année de nouveau rognée par la pandémie, mais qui a su tirer son épingle du jeu, malgré les 138 jours de fermeture de l'établissement, de novembre 2020 au 19 mai 2021. Sur cette période, une activité très restreinte a cependant pu être mise en oeuvre (restauration scolaire, stages sportifs spécifiques, séminaires). Le second semestre a vu un net rebond de l'activité dans tous les domaines, un signe encourageant pour l'avenir du Parc.

Olhain, toujours le sens de l'accueil

Dès la réouverture en mai 2021, les travaux d'extension de l'hébergement avec la nouvelle résidence des Terrasses ont pu s'achever. À la clef, 19 nouvelles chambres et une capacité totale de 55 lits avec un niveau de confort hôtelier. Les réservations aux individuels ont débuté en ligne via un espace dédié sur le site web du Parc d'Olhain et sur booking.com.

À l'arrivée de l'été, les familles sont revenues en nombre au Parc, assurant une activité satisfaisante, en dépit d'une météo mitigée. Comme en 2020, la piscine a été concernée par la mise en place de jauges de fréquentation.

Le mois de septembre a été celui d'une reprise massive de l'organisation de séminaires pour les entreprises et les collectivités, dont l'objectif était avant tout de recréer du lien dans un cadre naturel, après des mois de télétravail.

Une très belle embellie de l'activité contrariée à nouveau en décembre par la pandémie et les nouvelles restrictions.



Olhain, encore plus la passion du sport

Le Parc d'Olhain a également obtenu le label Centre de Préparation des Jeux 2024 (CPJ), délivré par Paris 2024 pour les sports suivants : handball, boxe, cyclisme sur route et handi-cyclisme.

Cette belle opportunité permet de mettre en valeur les différents équipements existants, ainsi que le nouvel espace de récupération sportive et de bien-être livré en octobre, qui comporte 2 salles de fitness, un sauna, un hammam et un jacuzzi !

Si la fin de l'année 2021 a surtout été marquée par l'arrivée du variant Omicron, occasionnant l'annulation de la majorité des séjours et des séminaires, les projets en cours, tels que le Belvédère, laissent entrevoir des perspectives encourageantes en 2022.

Les stages sportifs devraient constituer un nouveau levier de développement. Un objectif, accroître nos offres à l'international.

20
TERRE
DE JEUX
24

Accompagner et former

Depuis plusieurs années, le Parc d'Olhain est soucieux de développer l'accompagnement de ses collaborateurs. La notion d'expérience est fortement marquée pour l'intégration des futurs salariés, et tout particulièrement pour les publics éloignés de l'emploi, mais aussi pour les étudiants en alternance et les contrats à durée déterminée.

L'expérience des salariés en CDI intervient dès l'intégration du nouvel employé et ce jusqu'à son départ ou son embauche.

La part des contrats à durée indéterminée est d'environ 50% du volume horaire collectif, l'autre moitié est réservée aux autres types de contrat, d'où cette notion d'accompagnement qui prend ici tout son sens. Au-delà de la montée en compétence, l'objectif managérial repose sur trois piliers : « L'autonomie accompagnée » des collaborateurs, la qualité de vie au travail et l'environnement de travail des salariés.

Malgré son développement, le Parc d'Olhain reste un établissement à échelle humaine, privilégiant la mixité sociale, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en termes d'accès à l'emploi, de formation et de promotion et l'implication des équipes dans la transition écologique. Enfin, la pyramide des âges continue de se rajouter depuis ces dernières années avec l'intégration de jeunes dans les différents services (34 ans en moyenne).

Le Parc d'Olhain tend à atteindre les 50 salariés permanents en 2022 ce qui impliquera l'installation d'un CSE (Comité Social et Économique), sous une forme nouvelle avec un élargissement du rôle de celui-ci.

Les moyens humains

L'effectif du Parc d'Olhain est composé de 83 collaborateurs. En haute saison, 128 saisonniers (56 hommes et 72 femmes) viennent renforcer les équipes.



DES ACTIONS DURABLES

L'environnement notre raison d'être

De par son enracinement au sein du territoire et sa vocation sociale, le Parc d'Olhain attache une attention particulière à la notion de durabilité.

L'environnement par et pour l'humain

Le Parc d'Olhain a souhaité placer l'humain au centre de son dispositif par le développement d'actions de sensibilisation et d'éducation, auprès de ses collaborateurs et des différents publics accueillis. Nos activités intègrent de façon systématique la prise en compte de l'accessibilité aux personnes souffrant d'une déficience physique ou mentale.

La labellisation AFNOR Ecolabel, constitue l'un des leviers essentiels quant à la mise en oeuvre au quotidien de cet engagement.

La gestion sylvicole

Depuis près d'une quinzaine d'années, le Parc d'Olhain exécute un plan de gestion sur l'ensemble de son territoire boisé, soit environ 80 ha sur les 150 ha que compose le Parc. Notre action vise avant tout à transmettre aux générations futures un lieu de promenade préservé, magnifié et sécurisé.

La STEP - Station d'épuration des eaux usées à lits plantés de roseaux

Construite en 2018 en remplacement d'une ancienne station traditionnelle, la STEP est une solution écologique performante.

Très adaptée au fonctionnement saisonnier du Parc, la STEP offre également un volet pédagogique intéressant pour des visites scolaires et la familiarisation sur le cycle de l'eau.



PERSPECTIVES 2022 :

LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ

Fil conducteur du développement, le Contrat de Développement Partagé est réalisé et mis en œuvre par le Conseil départemental du Pas-de-Calais financeur des investissements, et le Parc d'Olhain, gestionnaire du site.

LES GRANDS ENJEUX demeurent dans différents domaines : sport, culture, éducation, tourisme et environnement.

D'une part, affirmer la reconnaissance de cet établissement public, en tant qu'acteur départemental incontournable en termes de loisirs de proximité, activités de pleine nature, accompagnement du développement du sport et du tourisme. Faire de cet équipement structurant la vitrine des politiques départementales. D'autre part, renforcer le partenariat Parc d'Olhain / Conseil départemental du Pas-de-Calais sur la base de ce

contrat qui met en valeur l'évolution du Parc et qui définit les conditions de mise en œuvre : organisation, gestion, cadre juridique et financier et positionnement stratégique.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Augmenter l'attractivité du Parc auprès des clientèles de proximité pour les loisirs de plein air. Créer une offre d'activité autour de 2 pôles « immersion » et « sensation » (golf, belvédère, village enchanté, piste de luge 4 saisons, parcours de filets suspendus, golf miniature...). Développer et diversifier l'offre de service d'hébergement et de restauration par une montée en gamme (résidence d'accueil, hôtellerie de plein air, habitat innovant). Requalifier et aménager l'espace (signalétique, sentiers, salle de sport, intégration paysagère, accessibilité).

MISSIONS ACCOMPLIES

- ◆ Golf miniature - mai 2015 ;
- ◆ Parcours filets - juin 2015 ;
- ◆ Village enchanté - août 2015 ;
- ◆ Luge 4 saisons - juin 2016 ;
- ◆ Camping - septembre 2016 ;
- ◆ Nouveau restaurant - juin 2020 ;
- ◆ Nouvelle résidence d'hébergement - mai 2021 ;
- ◆ Espace de récupération sportive et de bien être - Octobre 2021

ACTIONS A RÉALISER

- ◆ Requalification des espaces publics extérieurs, et des itinéraires ;
- ◆ Refonte des aménagements et des accès (piétons et véhicules) pour 2023/2024.

PROJETS EN COURS

- Prochaine attraction :
- ◆ Le belvédère et la tyrolienne. Ouverture automne 2022.



GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, État, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Parc départemental d'Olhain

FICHE D'IDENTITÉ

- ◆ **Forme juridique** : Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC)
- ◆ **Siège social** : Rue de Rebreuve, 62620 Maisnil-les-Ruitz
- ◆ **Dotations** : 1 203 441 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 784 000 085 00034
- ◆ **Effectif moyen** : 83 salariés soit 62 ETP
- ◆ **Président** : Ludovic IDZIAK (Conseiller départemental)
- ◆ **Directeur général** : Yannick AUDINEAU

Mission / Cœur de métier :

Le parc a été créé par le Conseil départemental du Pas-de-Calais avec comme vocation la gestion du site. C'est un établissement emblématique sur le Département. Il dispose de nombreux équipements tels qu'un centre d'hébergement et de restauration, un camping, une salle de sports, une salle d'exposition, des salles de séminaire, une piscine découverte, un parcours de filets suspendus, une piste de luge 4 saisons et un golf 9 trous. Son offre de services est diversifiée et porte sur des formules séjours et des activités libres ou encadrées.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil d'Administration : sur 13 membres, 7 conseillers départementaux soit 54% et 6 membres qualifiés désignés par le Conseil départemental soit 46%.

Représentants du Département dans la structure :

7 titulaires : Ludovic IDZIAK, Karine GAUTHIER, Etienne PERIN, Jean-Pascal SCALONE, Michèle JACQUET, Séverine GOSELIN, Philippe DUQUESNOY.

Contribution financière du Département :

BP 2022 : 1 250 000 €

2021 : 1 400 000 €, dont 150 000 € d'aide complémentaire

Garantie d'emprunts : aucune

Convention : Contrat de développement partagé et convention de transfert de gestion

ACTIVITÉS

CHIFFRES CLÉS

◆ 2014-2022 : 18 millions d'euros investis dans un équipement au service des politiques publiques du Conseil départemental

◆ Fréquentation :

- 56 958 entrées au parcours filets;
- environ 8 845 entrées à la piscine : fréquentation divisée par 4 dans le cadre du respect des jauges sanitaires en vigueur;
- 56 294 luges;
- 7 088 nuitées à la résidence Ethic étape;
- 85 211 repas servis;
- 5 557 nuitées au camping;
- 285 nuitées en nid'île (hébergement insolite);
- 15 012 entrées au golf miniature;
- 853 heures de locations de court de tennis.

◆ Les chiffres du golf :

- 307 licenciés;
- 262 créneaux d'enseignement;
- 1 016 green-fees vendus.

◆ Formations :

- 1 176 heures de formations dispensées au personnel dans le cadre du Fonds National pour l'Emploi et de la formation professionnelle;
- 11 sessions de formation dont la Prévention des Risques liées aux Activités Physiques par la médecine du travail, la taille de végétaux, le tronçonnage, l'organisation de chantiers, le management, le suivi au quotidien des collaborateurs, la création de cartes de pâtisseries, les traitements de texte pack office... pour 71 collaborateurs.

◆ Plus de 30 activités pour petits et grands

◆ 7 salles de réunion

◆ 4 points de restauration

◆ 170 hectares de forêt et de plaine

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

En 2021, le parc a subi de nouvelles conséquences de la crise du Covid-19.

Sur le plan financier, le soutien du Département et les dispositifs gouvernementaux ont permis au parc de sortir de cette crise sans préjudices notoires quant à son avenir.

En mars 2021, le parc profite de la fermeture des activités pour rénover son parcours de filets.

Après le restaurant panoramique, c'est au tour de l'hébergement à monter en gamme. En mai 2021, le nouvel hôtel et l'espace fitness ouvrent leurs portes.

En août 2021, la mise en place de navettes rendent le parc d'Olhain accessible à tous depuis les parkings jusqu'au restaurant. (convention avec la société trott-cross).

En octobre, les travaux du belvédère débutent : sa tour de 34 mètres plantée à 180 mètres d'altitude en fera le point culminant du Pas-de-Calais.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Faire du belvédère un nouvel atout pour le Parc départemental d'Olhain
- ◆ Profiter des opportunités qu'offre l'obtention du label « Centre de Préparation des Jeux olympiques 2024 »
- ◆ Affirmer la reconnaissance de cet établissement public, en tant qu'acteur départemental incontournable en termes de loisirs de proximité, activités de pleine nature, accompagnement du développement du sport et du tourisme
- ◆ Faire de cet équipement structurant la vitrine des politiques départementales
- ◆ Renforcer le partenariat Conseil départemental du Pas-de-Calais/Parc d'Olhain sur la base du contrat de développement partagé qui met en valeur l'évolution du parc et qui définit les conditions de mise en œuvre : organisation, gestion, cadre juridique et financier et positionnement stratégique
- ◆ Mettre en œuvre les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes
- ◆ Rédiger un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais

COMPTES EN EUROS

BILAN 2021

Actif immobilisé : 4 604 360 €

Capitaux propres : 4 940 919 €

Actif circulant (hors trésorerie) : 180 327 €

Total des dettes : 527 998 €

Trésorerie : 690 036 €

Total bilan : 5 474 723 €

RATIOS 2021

Indépendance financière (poids de la dette) : 4,9 %

Durée apparente de la dette : inférieure à 1 an

Trésorerie en jours d'exploitation : 62 jours

Fonds de roulement : 594 454 €

Besoin en fonds de roulement : - 95 582 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2021

Produits d'exploitation : 3 565 886 €

dont subventions et participations : 1 400 000 €

Charges d'exploitation : 3 910 059 €

Résultat d'exploitation : - 344 173 €

Résultat financier : - 761 €

Résultat exceptionnel : 548 483 €

Résultat de l'exercice : 203 549 €

Épargne brute : 387 274 €

Épargne nette : 330 039 €

Total des produits : 4 136 583 €

Financement du Département (€ et %) : 1 400 000 € soit 33,84 %

Date de mise à jour des données : 06/07/2022



62 **Pas-de-Calais**
Mon Département

pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)
PAS-DE-CALAIS HABITAT**

Pas-de-Calais
habitat

ANNÉE

2021





Editorial

du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans une volonté de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit d'abord par un budget global d'1,79 milliard en 2021 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se traduit également dans un dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires, au niveau départemental et dans les territoires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2021, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont encore été particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

Ces liens partenariaux étroits seront des points d'appui essentiels pour une pleine implication des EPOA dans la démarche d'élaboration du nouveau projet de mandat en 2022. « Construisons ensemble notre Pas-de-Calais ».

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Editorial

du Président de Pas-de-Calais habitat

La crise sanitaire que nous avons connue au cours des derniers mois s'éloigne à peine que nous voyons déjà se profiler celle liée aux difficultés économiques et sociales. L'inflation, la hausse du prix du carburant et du gaz sont subies par l'ensemble des citoyens et touchent de plein fouet les 80 367 locataires que compte l'Office à ce jour. Certains d'entre eux, déjà fragilisés risquent de basculer dans la précarité. Nous leur devons toute notre attention et devons à ce titre mobiliser les aides et accompagnements auprès des Institutions dont c'est la mission première. Plus que jamais, il nous faut, avec nos partenaires, loger, accompagner et protéger les résidents.

Consécutivement aux élections départementales, le Conseil d'administration a été renouvelé en septembre 2021 et a désigné à l'unanimité son Président. Son Bureau a également été formé ainsi que les traditionnelles « commissions d'attribution des logements », la « commission d'appel d'offres » et la « commission des procédures adaptées ». Parallèlement, les commissions thématiques ont été constituées : la commission des « finances », la « commission patrimoniale » et la commission « qualité de vie des locataires » sont traditionnelles.

Deux instances sont venues compléter le dispositif existant : la commission « accompagnement social des locataires » et la commission « habitat et stratégie ». Il est impératif de nous outiller pour pouvoir répondre au mieux aux enjeux qui sont face à nous.

Chaque jour, l'Office gère le quotidien pouvant compter sur l'engagement de ses 824 salariés qui portent les valeurs de l'entreprise et mettent en œuvre les grandes orientations décidées par le Conseil d'administration. En 2021, ils ont, entre autres, engagé le long travail de la reconquête des espaces extérieurs qui sont un élément à part entière de notre patrimoine. Ils ont également accompagné la réinscription du patrimoine bâti dans une perspective de long terme au travers d'un vaste plan de réhabilitation, énergétique en particulier tout en renouvelant le marché du chauffage ; celui du contrat multiservices a été totalement repensé pour mieux répondre aux besoins exprimés par les locataires.

Les collaborateurs, emmenés par le directeur général et les membres du comité de direction générale, sont acteurs du changement. C'est à cette condition que les chantiers qui nous attendent peuvent être menés à leur terme : accompagner les locataires lorsqu'ils sont dans le logement, les soutenir par le logement au travers notamment de la formation, de l'insertion et donc de l'emploi.

De vastes chantiers sont engagés aujourd'hui. Ils se poursuivront dans le cadre du projet stratégique de l'Office qui va guider son action jusqu'en 2027. Nos valeurs nous portent, notre engagement est fort parce qu'avoir un toit est un droit. Chez Pas-de-Calais habitat, administrateurs et salariés, nous défendons le logement social.

Jean-Louis COTTIGNY

Président de Pas-de-Calais habitat

MISSIONS ET ACTIONS MENÉES

RETOUR SUR LES 90 ANS DE PAS-DE-CALAIS HABITAT

En 2021, Pas-de-Calais habitat a fêté ses 90 ans aux côtés des collectivités, au service des habitants.



9 décennies passées à construire des logements à travers le département du Pas-de-Calais, 9 décennies qui auront vu passer plusieurs générations de locataires. Tout au long de l'année, une réflexion large sur les enjeux d'aujourd'hui et de demain a été menée, afin de permettre à l'Office de continuer à remplir pleinement son rôle de bailleur social. Une étude exhaustive du patrimoine a été réalisée, permettant de disposer d'un Plan Stratégique de Patrimoine.

Sur cette base, l'Office prendra de manière objectivée les décisions sur les chantiers à mener : maintien, amélioration, déconstruction. Cet anniversaire a également été l'occasion de mettre en lumière des histoires de vie, de saluer le travail quotidien des nombreux collaborateurs d'hier et d'aujourd'hui et de rendre hommage aux précédents administrateurs, qui ont accompagné l'évolution de Pas-de-Calais habitat. C'est en réaffirmant nos valeurs que nous avons ainsi soufflé nos 90 bougies.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Le Conseil d'administration de l'Office a été renouvelé le 8 septembre 2021. La première rencontre des 27 administrateurs de Pas-de-Calais habitat a été marquée par la réélection à l'unanimité de Jean-Louis Cottigny dans sa fonction de Président, qui s'était exprimé en séance : « Le mandat qui s'ouvre aujourd'hui s'inscrit dans la continuité des travaux menés depuis le début de l'année 2020 : l'arrêt des expulsions liées à la grande pauvreté, le Plan Stratégique de Patrimoine, le développement du logement social dans les territoires ruraux, la reconquête des espaces extérieurs ou encore le développement de notre politique d'insertion, pour ne citer que ceux-ci ». Le Conseil a également désigné les administrateurs siégeant dans les différentes instances que sont les commissions d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL), la commission d'appel d'offre, la commission des procédures adaptées. Cinq commissions thématiques ont également été mises en place. Il s'agit de la commission patrimoniale, de la commis-

sion qualité de vie et de la commission des finances, qui existaient dans la précédente mandature.

Les commissions accompagnement social des locataires et habitat et stratégie, nouvellement créées, viennent compléter les besoins. Toutes traitent de sujets qui enrichissent les échanges et les débats des réunions du Conseil d'administration. Leurs travaux nourrissent le projet politique de l'Office, qui fixera pour les 7 prochaines années des objectifs ambitieux aux collaborateurs de Pas-de-Calais habitat afin de répondre pleinement aux besoins des habitants et des territoires.



En chiffres : en 2021, le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois, le Bureau 9 fois et 289 délibérations ont été votées.

LA CONVENTION CADRE 2021-2023

En tant qu'office public départemental, Pas-de-Calais habitat assure un rôle social afin de garantir une offre locative accessible aux familles les plus modestes, avec une présence effective sur tout le territoire départemental.

Le Département du Pas-de-Calais a souhaité renforcer le partenariat avec Pas-de-Calais habitat, concrétisé le 10 septembre 2021 par la signature d'une convention cadre aux objectifs suivants :

- ◆ formaliser les enjeux et le cadre du partenariat existant ;
- ◆ préciser les champs d'action sur lesquels Pas-de-Calais habitat et le Département sont partenaires ;
- ◆ définir des champs de coopération nouveaux en matière d'action sociale, d'habitat et d'aménagement.

2 grands objectifs stratégiques ont été définis :

1 - **Améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants**, en accélérant la rénovation énergétique du parc existant, en contribuant à la qualité des services dans les « quartiers politiques de la ville », en développant de nouveaux usages dans les espaces extérieurs, en soutenant le développement de l'habitat social dans les bourgs et les villages, en valorisant et mobilisant ensemble les ressources de l'économie sociale et solidaire.

2 - **Soutenir l'accès et le maintien dans un logement adapté et favoriser l'inclusion durable** en créant les conditions d'un renforcement du dialogue et des collabora-

tions sur des champs d'action communs comme la prévention des expulsions locales, l'inclusion durable par le logement, l'insertion sociale et professionnelle, la mise en œuvre du « Logement d'abord », la lutte contre la précarité énergétique, le soutien aux parcours résidentiels des personnes âgées ou en situation de handicap (notamment de handicap psychique), des jeunes (notamment des jeunes sortant de l'ASE), des gens du voyage et des victimes de violences.

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021

Le 5 janvier 2021

La signature du protocole d'accord partenarial entre Pas-de-Calais habitat et le centre social Chico Mendès à Beaurains

Pas-de-Calais habitat et la mairie de Beaurains ont confirmé leur volonté de travailler ensemble en officialisant leur partenariat pour l'aménagement d'un espace d'accueil connecté et l'accompagnement à la création de projets et de services. Face à la prépondérance du numérique, l'expérimentation « centres sociaux connectés » a été mise en place par les 7 centres sociaux de l'Arrageois, en partenariat avec la fédération des centres sociaux du Nord Pas-de-Calais, la CUA, la Région Hauts-de-France, l'Union européenne, la CAF et le Département du Pas-de-Calais.

Grâce à cet espace, Pas-de-Calais habitat propose de co-construire avec les habitants un lieu de ressources et de développer de nouveaux services à la personne, des services pour les habitants du quartier, par les habitants du quartier.

Le 17 mars 2021

La démolition de 3 bâtiments du quartier de la Tour du Renard à Outreau

Dans le cadre du NPNRU, Pas-de-Calais habitat déconstruit 287 logements répartis sur 7 bâtiments. Avec ces démolitions échelonnées en 3 phases successives sur 7 îlots jusqu'en 2024, c'est tout un quartier qui se réinvente. Le 17 mars 2021, le premier coup de pelle était donné sur les 119 logements des immeubles Alouettes, Fauvettes et Rossignols. Cette première phase s'est achevée en septembre 2021. Sur site, 85 logements seront reconstruits dont 38 logements locatifs et 47 maisons en accession sociale à la propriété. Les enjeux du projet de la reconstruction sont multiples :

- ◆ proposer une offre locative sur le site et sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais ;
- ◆ apporter une qualité de logements renouvelée, économes en énergie ;
- ◆ valoriser l'environnement immédiat par une végétalisation du site.

Le coût de cette opération s'élève à 38 M€ dont :

Pas-de-Calais habitat : 14,91 M€
ANRU : 9,67 M€
Promoteur : 7,28 M€
La ville d'Outreau : 3,66 M€
La Région Hauts-de-France : 1,55 M€
La CAB : 33 000 €
Valorisation foncière : 925 000 €

Le 25 mars 2021

Signature d'une convention facilitant l'accès au logement social des femmes victimes de violences

Sous l'impulsion de l'Union Régionale pour l'Habitat des Hauts-de-France (URH), une convention de partenariat avec la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) a été signée. Pas-de-Calais habitat et 16 autres bailleurs sociaux de la région s'engagent ainsi à faciliter l'accès au logement social des femmes victimes de violences conjugales ou familiales. Ce partenariat vise notamment à mettre à disposition des logements sur la plateforme numérique Pass'Logement @ Solidarité Femmes, en complément des 75 relogements prévus par an sur une durée de 3 ans. De plus, les conseillers sociaux, gardiens ou encore conseillers clientèle, qui sont les plus à même d'intervenir dès les premiers signes de violences constatés, seront formés au repérage de ce type de situation.

Le 27 avril

A Rinxent, la livraison de 16 maisons individuelles

Le lotissement, situé rue Roger Salengro sur une parcelle de 10 050 m², a été conçu par le cabinet Paral'Ax architecture et construit par la société SCCV Cœur de Vie. Cette opération comporte 8 logements T3 de plain-pied, 6 T4 et 2 T3 en intermédiaires. Tous les équipements de confort ont été prévus : une chaudière individuelle gaz, des panneaux photovoltaïques, un thermostat d'ambiance, une baignoire ou une douche à l'italienne. Les logements bénéficient d'un carport, d'un local de rangement extérieur et d'une place de stationnement.

Le coût de cette opération s'élève à 2 335 956,81 € HT.

Le 6 mai

Coup d'envoi d'un cycle de formation sur la connaissance des arbres et arbustes indigènes des Hauts-de-France



Dans le cadre de son Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) et de sa stratégie de re-

conquête des espaces extérieurs, l'Office a inventorié son patrimoine végétal (de l'ordre de 6 000 arbres) pour travailler à sa valorisation. Au préalable, un cycle de formation a été dispensé aux gardiens et aux Responsables Point Service par le Conservatoire Botanique National de Bailleul, visant à identifier les différentes variétés d'arbres.

Le 19 mai

La démolition du 7 Chochoy de la résidence Saint-Michel à Arras

La métamorphose de la résidence Saint-Michel se poursuit avec la démolition du bâtiment 7 Chochoy, permettant d'ouvrir le quartier. Le procédé innovant de démolition (robots qui "grignotent" étage par étage), d'une durée de 7 semaines, a permis aux habitants des bâtiments accolés de demeurer dans leur logement en toute sécurité. Ce remodelage architectural s'est accompagné d'une réhabilitation thermique de l'enveloppe, permettant un passage d'une étiquette énergétique D à B. Les travaux se poursuivent avec création d'espaces végétalisés, transformation des entrées, parties communes et logements.

Le 21 mai

Inauguration de la Tour des Saules à Avion

Au lendemain de l'incendie, survenu dans la nuit du 23 au 24 avril 2020, le bilan matériel était très lourd : le feu avait entièrement ravagé les cages d'escaliers du 6^e au 12^e étage. Une cinquantaine de personnes ont ainsi été contraintes d'évacuer et ont dû être relogées, en plein confinement. Un an après ce sinistre, les portes coupe-feu et le système de désenfumage ont été remplacés, l'électricité des cages d'escaliers et leurs fenêtres également, les revêtements de sol et les rampes refaits à neuf. Tous les couloirs, ont aussi été repeints. Enfin, l'entrée de la résidence et les couloirs des premiers étages ont été refaits à neuf. Lors de l'inauguration le 21 mai 2021, un hommage a notamment été rendu aux gardiens intervenus le soir du sinistre.

Le 25 mai

La signature d'une convention avec le lycée professionnel Salvatore Allende

Pas-de-Calais habitat et le lycée professionnel Salvador Allende de Béthune ont signé une convention de partenariat permettant à l'Office de confier des travaux aux apprentis du lycée afin de mettre en pratique les enseignements reçus dans le cadre de leur formation en CAP et BAC Pro. Les ouvrages (menuiserie bois et métallerie) sont préparés dans les ateliers du lycée puis posés par les élèves dans les résidences de Pas-de-Calais habitat, sous le contrôle des enseignants. L'intérêt pédagogique est évident : respect du travail de l'autre, de la commande du client et des délais d'exécution. Ces chantiers constituent pour les jeunes une expérience pro-

fessionnelle à valoriser auprès des artisans et des entreprises.

En 2021, 3,9 M€ de commande publique ont été dédiés à l'insertion, soit 304 296 heures d'insertion.

Le 17 juin

À Ferques, la livraison de 10 nouvelles maisons

La rue Élisée Clais abrite 10 locataires nouvellement installés dans des maisons contemporaines de plain-pied de type 3. Situés dans le centre du village, ces logements sont à proximité immédiate des commerces et des commodités. Ils sont dotés d'équipements destinés aux personnes âgées : douche à l'italienne, barres de maintien, volets roulants électriques. Un jardin privatif et un cellier extérieur sont attenants aux maisons. Le quartier bénéficie également de deux parkings et de containers enterrés pour le tri des déchets ménagers. Cette réalisation a été conçue par Paral'Ax Architecture.

Le coût de cette opération s'élève à 1 750 039,79 € HT.

Le 22 juin

26^{ème} promotion du Cycle de Formation et de Perfectionnement des Gardiens : un diplôme à la clé

Le métier de gardien fait l'objet d'un parcours de formation reprenant les modules liés à la vision stratégique de leur rôle au sein de l'Office. Après 3 semaines de formation, les 2 gardiennes et les 6 gardiens de la 26^{ème} promotion du cycle de formation professionnelle ont obtenu leur diplôme. Les candidats ont exposé devant un jury, le projet qu'ils souhaitent développer sur l'une des résidences dont ils ont la charge. Si le jardin partagé, la lutte contre les déjections canines, la maîtrise des dépenses énergétiques font toujours recette, de nouvelles thématiques ont émergé telles que la création et l'animation d'un atelier bricolage à Arras Réaumur, l'appropriation des espaces verts par les 60 locataires des résidences Ardennes, Champagne et Anjou à Montigny-en-Gohelle, et la mise en place d'un protocole organisationnel de prise de poste pour le personnel intérimaire en renfort des équipes de proximité, projet qui a valu à son auteur, Norman Catteau, « la mention spéciale du jury ». Lors de la remise des diplômes, le Directeur général de l'Office, Bruno Fontalirand a souhaité rappeler 3 éléments fondamentaux :

- ◆ le personnel de proximité est dans l'ADN de Pas-de-Calais habitat et l'Office fait partie des bailleurs qui maintiennent le plus les gardiens dans les quartiers. Pendant la pandémie, leur présence a démontré la valeur ajoutée et la raison d'être de ce personnel auprès des locataires, notamment des personnes isolées ;

- ◆ la formation poursuivie dans le cadre du CFPG permet une ouverture sur l'évolution du métier de gardien, pour offrir de nouvelles responsabilités et de nouvelles perspectives de carrière ;
- ◆ le métier de gardien exige d'avoir « le goût des autres ». Il aide « à faire société ».



Le 25 novembre

Deux collectifs d'habitants, lauréats du budget citoyen du Département du Pas-de-Calais

Deux collectifs d'habitants ont été récompensés pour leurs projets au service des locataires de Pas-de-Calais habitat. Ils ont été accompagnés par Pas-de-Calais Actif pour le montage du budget, jusqu'au vote. L'association Ech'Ostrohove œuvre depuis plusieurs années au cœur de la résidence Maréchal Leclerc à Saint-Martin Boulogne. Grâce au vote des habitants du département et à la mobilisation des locataires, l'association a pu acquérir un triporteur électrique pour améliorer le service de portage de pains et de bouteilles d'eau aux résidents. À Outreau, l'association du quartier fleuri de la ZAC 1 & 2, en partenariat avec le centre social et culturel Jacques Brel, a pour objectif de créer un jardin partagé permettant de valoriser les espaces extérieurs avec des carrés potagers, en favorisant la biodiversité (espèces mellifères, abris pour les oiseaux, etc). Ce jardin deviendrait aussi un espace de convivialité, créateur de lien social, en accueillant des animations culturelles.



LES SALARIÉS DE L'OFFICE, ACTEURS DU CHANGEMENT

Au 31 décembre 2021, Pas-de-Calais habitat compte 824 salariés en CDI dont 35% représentant le personnel de proximité et 43% les agents de maîtrise. La moyenne d'âge est de 46,2 ans, la part des moins de 35 ans est de 20%. La répartition de l'effectif est de 55,6% de femmes et 44,4%

d'hommes. Celles-ci représentent 39% du personnel d'encadrement, 71% des agents de maîtrise et 55% du personnel d'exécution. En 2021, 58 femmes et 53 hommes ont été recrutés. La note globale de l'index égalité femmes / hommes est de 88 sur 100 (78 en 2020). Les résultats obtenus pour chaque indicateur sont les suivants :

- ◆ 38 points sur 40 pour l'indicateur *écart de rémunération entre les femmes et les hommes, par catégorie de postes équivalents et par tranche d'âge* ;
- ◆ 20 points sur 20 pour l'indicateur *écart des taux d'augmentations individuelles de salaire hors promotions entre les femmes et les hommes* ;
- ◆ 15 points sur 15 pour l'indicateur *écart de taux de promotions*. Résultat dû à la proportion plus importante de promotions accordées à des femmes ;
- ◆ 15 points sur 15 pour l'indicateur *pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité* ;
- ◆ 0 sur 10 pour l'indicateur *nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations*.

Pas-de-Calais habitat va poursuivre, dans le cadre de la négociation en cours de son 6ème accord en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les actions permettant de conforter et d'améliorer ses résultats, avec pour objectif d'assurer l'égalité salariale à expérience et responsabilités comparables, mais également de favoriser la mixité des emplois, les évolutions de carrières, l'articulation vie personnelle et vie professionnelle, etc.

La formation professionnelle : un pilier essentiel de la politique des Ressources Humaines de l'Office

En 2021, 10 362 heures de formation ont été dispensées et 1 004 stagiaires ont été concernés par les formations collectives et individuelles. Le montant consacré à la formation a été de 806 283 €, soit 3,34% de la masse salariale de l'Office, pour une obligation légale de 1%.

Parmi les formations, on peut citer :

*Diagnostic et pathologie du bâtiment

11 participants

Savoir poser un diagnostic et connaître les différentes pathologies ;

*Habilitation électrique et recyclage

85 participants - Savoir travailler en toute sécurité lors d'intervention électrique.

*Gestion des conflits et troubles du voisinage - 39 participants ;

*Accompagnement du changement et gestion de projet - 10 participants -

Formation destinée aux nouveaux managers ;

*Comprendre et appréhender les locataires souffrant de troubles de santé mentale - 14 participants ;

*Espace collaboratif des habitants organisés - ambassadeurs - 74 participants -

Cette formation est destinée aux collaborateurs sur site afin d'accompagner les

locataires dans la mise en place d'actions, de service, de création de collectifs.

La Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels : anticiper les besoins futurs de l'Office

La GEPP permet d'améliorer l'employabilité des collaborateurs de l'Office et d'engager et fidéliser les talents à long terme. Six axes ont été définis :

Axe 1 : accompagnement de la démarche RSE de l'entreprise.

Axe 2 : poursuite de la mise en œuvre des parcours de professionnalisation métier.

Axe 3 : prévention hygiène santé/sécurité.

Axe 4 : développement et maintien des compétences.

Axe 5 : accompagnement de la digitalisation de l'entreprise.

Axe 6 : lutter davantage contre les incivilités et les troubles de voisinage.

La qualité du dialogue social

Pas-de-Calais habitat veille à entretenir un dialogue social actif et constructif avec les représentants du personnel. 9 réunions du CSE ordinaires, 2 réunions extraordinaires, 5 réunions de la CSSCT et 12 réunions des organisations syndicales se sont tenues.

Les négociations 2021 ont abouti à la signature de trois accords d'entreprise et de trois avenants sur l'intéressement des salariés, la NAO, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée, la prévoyance complémentaire incapacité invalidité décès, la classification des emplois et les rémunérations minimales attachées à ces emplois, l'abondement et la prime de résultats et la prime vacances.

Conditions de travail : le principe d'équité-

Pour offrir aux salariés un environnement conforme aux exigences de confort au travail, un Plan Stratégique des Locaux Professionnels a été réalisé, évaluant les 149 locaux de travail. Un référentiel permettra de réaliser les travaux nécessaires à l'harmonisation des conditions de travail.

La gestion de la crise sanitaire

Le comité de gestion de crise Covid s'est réuni à trois reprises en 2021. Les fiches Covid créées ont permis aux collaborateurs de poursuivre leur activité dans un cadre sécurisant. Le télétravail a été maintenu pour les postes éligibles et prépare la négociation de l'accord sur le télétravail programmé en 2022. Le coût de la crise en achat de moyens de protection est de 68 615 euros (masques, gants, gel hydro alcoolique...).

Prévenir les risques psycho-sociaux

Depuis janvier 2021, Pas-de-Calais habitat confie au Cabinet Acca, un dispositif d'écoute psychologique visant à augmenter la qualité de vie au travail en proposant un soutien aux personnes dans le besoin et en améliorant des situations pour lesquelles des plans d'actions seront proposés.

RÉINSCRIRE LE PATRIMOINE DE L'OFFICE DANS UNE PERSPECTIVE DE LONG TERME

Un vaste plan de réhabilitations

Pas-de-Calais habitat est propriétaire et gestionnaire de 42 000 logements et foyers. 2020 a été consacrée à la constitution d'un plan de réhabilitation et à la cotation de l'ensemble des résidences, laquelle détermine les typologies d'action à mener, d'une réhabilitation lourde, classique, à un entretien ou une démolition. Le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) a été adopté par le Conseil d'administration le 26 mars 2021.

À la reconquête des espaces extérieurs

Les espaces verts, en atténuant l'effet des îlots de chaleur urbains, réduisent les pics de chaleur et limitent les besoins en climatisation. Les végétaux, réduisent la pollution atmosphérique en piégeant les particules fines, en retenant le CO2 et en atténuant la concentration d'ozone, assurent un filtrage naturel des eaux pluviales, contribuent à réduire le risque d'inondation et l'érosion des sols et favorisent la biodiversité. Le Conseil d'administration de Pas-de-Calais habitat a donc souhaité que les rénovations des immeubles comprennent également un volet sur la reconquête des espaces extérieurs.

Les travaux de la commission stratégie de patrimoine

Réunie quatre fois en 2021, elle s'attache à éclairer le Conseil d'administration sur les grands enjeux liés aux évolutions nécessaires du patrimoine. Les travaux à venir s'appuieront, entre autres, sur la délibération du Conseil d'administration du 26 juin 2020 qui fixe la politique générale de l'Office.

Les chiffres clés de l'activité patrimoniale

	2021
Nombre de logements réhabilités	580
Investissement réhabilitations	53,1 M€
Nombre de logements construits	71*
Investissement construction	8 M€
Nombre de logements démolis	44
Nombre de logements mis en chantier NEUF	18
Nombre de logements mis en chantier RÉHABILITATION	1 265
Nombre de logements étiquette énergétique B	758
Nombre de changement de chaudières	873
Investissement adaptation des logements	4,87 M€

*71 logements dont 19 de la gendarmerie de Lumbres comptés en usage logements

En 2021, la production de Pas-de-Calais habitat est la suivante :

- ◆ 186 logements ont été déposés dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale ;
- ◆ 71 logements ont été mis en service

Les financements suivants ont été obtenus : 43 logements ont été financés : 29 PLUS, 3 PLAI, 11 PLS.

Quelques chantiers achevés

Lumbres - 19 logements et 1 bâtiment (gendarmerie) - **Coût : 4,62 M€**

Marquise - 26 logements individuels - **Coût : 4,06 M€**

Rinxent - 16 logements (8 logements T3 de plain-pied, 6 T4 et 2 T3 en intermédiaires) - **Coût : 2,33 M€**

Ferques - 10 logements pour personnes âgées - **Coût : 1,75 M€**

Béthune - Réhabilitation de 52 logements collectifs (BBC), boulevard de Luxembourg et rue de Turenne - **Coût : 2,76 M€**

Les chantiers NPNRU

Avion - Quartier République

Après deux ans d'études, le NPNRU s'apprête à compléter les rénovations et les aménagements entrepris il y a une douzaine d'années. Les objectifs sont :

- ◆ la démolition des bâtiments qui ne correspondent plus aux besoins actuels, pour créer des logements, semi-collectifs notamment ;
- ◆ l'intervention qualitative sur les bâtiments existants pour améliorer le quotidien des locataires et permettre l'arrivée de nouveaux habitants ;
- ◆ le développement d'une nouvelle offre de services.

Le NPNRU d'Avion République c'est :

- ◆ 13 bâtiments démolis d'ici 2024, soit 339 logements ;
- ◆ 6 bâtiments réhabilités d'ici 2027, soit 190 logements ;
- ◆ 204 logements construits, dont 45 logements sociaux (147 sur le secteur, 57 hors du quartier).

Le coût global du projet s'élève à 46 M€.

Les travaux démarrés en 2020 à la résidence les Glycines, ont marqué le lancement de la phase 2 du renouvellement urbain du quartier. La déconstruction partielle de 20 logements des entrées 7 et 9 réalisée en 2021 est suivie par une réhabilitation extérieure et intérieure des 30 logements restants.

Démolition de 20 logements (2 entrées sur 5) de la résidence Les Glycines - Avion République. **Coût : 524 000 €**

Réhabilitation thermique et intérieur logement de 3 entrées (30 logements) - financement FEDER. Démarrage du chantier : 15/03/21 - **Coût : 2,03 M€.**

Hénin-Beaumont – Montigny-en-Gohelle – la Zac des Deux villes

Le NPNRU de la ZAC des Deux Villes modifie le quartier en profondeur. L'objectif est de créer une offre de logements conjuguant logement social, logement privé, accession à la propriété. La rénovation urbaine de la ZAC commence par la réhabilitation et la résidentialisation des logements de l'Office avec les résidences Artois, Alsace et Bretagne. Le chantier a débuté le 4 janvier 2020 et va s'achever début 2022. Le chantier des résidences les Peupliers, les Platanes, les Oliviers les Ormes et les Saules, démarrera en mars 2022.

En 2021, les travaux du bâtiment Artois ont permis d'accueillir en rez-de-chaussée une maison de la parentalité de l'Établissement Public Départemental de l'Enfance et de

la Famille et un centre de santé Filieris.

Les organismes étaient intéressés par une implantation au sein du quartier NPNRU et un regroupement des deux structures pour un partenariat innovant dans le domaine de la parentalité. Le Département du Pas-de-Calais participe au projet à hauteur de 148 500 €. **Le coût de cette opération est de 41,50 M€.**

A C C O M P A G N E R DANS LE LOGEMENT

Le logement des personnes âgées

Avec plus de 9 434 locataires de plus de 65 ans, Pas-de-Calais habitat est attentif au bien-vieillir. En 2021, avec la livraison d'un béguinage de 10 logements à Ferques, ce sont en tout 57 béguinages qui ont été construits dans le département, permettant à 913 locataires de bénéficier d'un logement adapté. Parallèlement, l'Office poursuit l'adaptation de son patrimoine au vieillissement et au handicap. En 2021, 4,87 M€ ont été consacrés à l'adaptation des logements contre 3,76 M€ en 2020. 508 locataires ont bénéficié en 2021 du bouclier social sénior, préservant le reste à vivre des 65 ans et plus, occupant un logement de type 2.

Offrir aux plus fragiles un logement adapté

Pas-de-Calais habitat participe aux politiques sociales du Conseil départemental. Grâce aux partenariats existants et à venir, l'Office va renforcer son action en faveur de l'accès et du maintien dans un logement des publics prioritaires et fragiles.

Des logements inclusifs

A Vieille-Chapelle, Pas-de-Calais habitat est aux côtés de l'association *Sourires d'Autistes* pour la construction d'un pôle d'habitat inclusif de 3 pavillons de 6 chambres.

Des logements pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance.

Dans le cadre de son pacte des solidarités et du développement social 2017-2022, le Conseil départemental a souhaité que les jeunes ayant été protégés au titre de l'ASE, puissent bénéficier d'un accompagnement dans leur accès au logement. Une convention a ainsi été signée le 15 mai 2020, avec Pas-de-Calais habitat. Dans le cadre de sa politique jeunesse et de sa démarche d'innovation sociale, l'Office développe, depuis 2015, le dispositif #1Jeune1Logement qui place le logement social comme un tremplin dans le parcours résidentiel des jeunes. Cette formule tout compris, intégrant le loyer, les charges locatives et les charges liées à l'énergie et aux fluides, est particulièrement adaptée aux jeunes issus de l'ASE. Afin de sécuriser leur parcours, ceux-ci bénéficieront du bouclier social junior, garantissant un plafonnement du taux d'effort (loyer + charges) à 25% des revenus. En 2021, 20 jeunes sortant de l'ASE ont accédé à un logement collectif dans l'Arageois, le Ternois, le Boulonnais et l'Audo-marois. Le financement du partenariat par le Conseil départemental est de 20 000 €, dans le cadre de la Stratégie Pauvreté.

Mettre fin aux expulsions locatives pour cause de grande pauvreté

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 26 juin 2020, a souhaité renforcer le Fonds Solidarité Logement, dans son volet « maintien », pour faire baisser l'occurrence des situations d'expulsion. Un groupe de travail a produit les premières avancées concrètes suivantes :

- ◆ la réponse à un appel à projet d'accompagnement social via le FNAVDL (accompagnement vers et dans le logement) permet à l'Office de piloter 75 mesures d'accompagnement social pour des familles hors du champ des accompagnements classiques ;
- ◆ la réponse à deux appels à projet du Conseil départemental pour sécuriser le parcours des jeunes ;
- ◆ l'organisation et le partage des décisions sur les expulsions.

Les chiffres clés : 2019 : 75 expulsions accordées 37 exécutées - 2020 : 38 expulsions accordées 7 exécutées - 2021 : 47 expulsions accordées 19 exécutées (report des expulsions non réalisées en 2020).

ACCOMPAGNER PAR LE LOGEMENT

L'insertion par l'activité économique

En 2021, 304 296 heures d'insertion et 4 chantiers écoles, auxquels le Conseil départemental participe financièrement, ont permis de mettre en activité 159 personnes au sein de structures de l'IAE du Département.

Pas-de-Calais habitat a consacré, cette même année, plus de 3.9 M€ de commande publique au secteur économique de l'insertion, soit 304 296 heures d'insertion dont 2.54 M€ dédiés à des travaux de rénovation de son patrimoine.

L'année 2021 a aussi été marquée par l'installation d'un groupe transversal sur l'insertion et l'emploi de nos locataires.

PERSPECTIVES 2022

UN PROJET STRATÉGIQUE POUR GUIDER NOTRE ACTION JUSQU'EN 2027

Depuis le renouvellement du Conseil d'administration de l'Office le 8 septembre 2021, un travail de fond a été mené. Le projet politique, valant orientation stratégique de l'entreprise pour la durée du mandat, est le fruit de ce travail. Ce projet politique est décliné en projet d'entreprise s'articulant autour de 4 grands axes :

Axe 1 - Accompagner dans le logement

Le logement des jeunes adultes

Pas-de-Calais habitat a développé une offre adaptée aux jeunes adultes. Pour le logement des apprentis, une coopération avec Action Logement sera recherchée.

Le logement des personnes âgées

L'Office poursuivra l'adaptation de son parc de logements avec des projets de béguinages dans son parc vertical et explorera le développement, au sein de résidences collectives, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes pouvant s'adosser à des structures médicales.

Le logement des familles nombreuses ou séparées

Les familles nombreuses, recomposées et séparées dont les enfants sont en garde alternée, peinent à se loger à des coûts abordables. L'Office fera de la question de la famille un axe de travail prioritaire.

Le logement des salariés modestes

Une attention particulière sera portée au logement des ménages salariés qui dépassent de peu les plafonds du P.L.A.I. Une coopération avec Action Logement sera donc recherchée.

Le logement des femmes victimes de violences

La prise en charge des femmes victimes de violences conjugales se poursuivra, au travers de partenariats avec des associations en charge des demandes urgentes de logement, ou du relogement direct des personnes victimes de violences.

Le logement de celles et ceux qui doivent bénéficier d'un accompagnement social

L'amélioration de la prise en charge des personnes souffrant de troubles ou de handicaps psychiques ont conduit au développement d'une offre de maisons de famille, de foyers, de centres d'hébergement, pour le compte d'établissements sociaux ou médico-sociaux spécialisés qui en sont locataires.

Un village Alzheimer

L'Office travaillera prochainement, en lien avec le Département et d'autres bailleurs, à un projet de villages Alzheimer dans le Pas-de-Calais.

Le refus des expulsions liées à la grande pauvreté

Délibéré par le Conseil d'administration en 2020, le refus de l'expulsion pour des raisons strictement économiques des locataires en grande pauvreté est réaffirmé. L'Office poursuivra le travail avec les associations d'intermédiation locative et mobilisera les collectivités territoriales.

Le développement du logement social dans les territoires ruraux

Le besoin en logement social dans le milieu rural, bourgs-centre et villages, est réel. Le développement d'une offre locative s'inscrit donc dans les réflexions de l'Office.

Axe 2 - Accompagner par le logement

L'insertion par l'activité économique

Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics permettra d'accroître l'accompagnement vers l'emploi des locataires de l'Office.

Rapprocher les entreprises et les demandeurs d'emploi, en organisant avec les acteurs économiques, des forums de l'emploi.

Au cœur des Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, l'Office sera partenaire de la démarche et contribuera, autant que possible, à l'activité de l'entreprise à but d'emploi créée à cette occasion.

L'insertion sociale

En amont de sa politique d'insertion par l'activité économique, Pas-de-Calais habitat continuera de mener, une politique d'insertion sociale.

Créer l'éfincelle. Le projet européen Increase Valorisation Sociale, nouvellement baptisé Étiç'ailes, a montré les atouts d'une démarche d'implication sociale, impulsée par le bailleur, émergent des habitants eux-mêmes, en redonnant confiance aux locataires pour s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle.

Rompre les solitudes en promouvant des communautés d'habitants à l'impact positif sur l'entraide et la qualité de vie du quartier.

Le soutien à la formation des jeunes

De nombreux partenariats se déploieront encore avec des centres d'apprentis, des lycées professionnels et techniques et l'enseignement supérieur. Les chantiers écoles, les formations en alternance ou l'accueil de stagiaires seront poursuivis. Une coopération avec les Chambres consulaires et les fédérations d'artisans sera envisagée.

Développer des stratégies de peuplement

en menant une réflexion avec l'État, les E.P.C.I. et les communes sur le peuplement des quartiers. Les choix réalisés par les C.A.L.E.O.L. ont, en effet, un impact fort sur la trajectoire sociale des résidences. Les équilibres de peuplement, parfois difficiles à construire, nécessitent une connaissance des situations individuelles, que seuls les élus locaux et le bailleur ont pu acquérir.

L'enjeu de la tranquillité publique

Pas-de-Calais habitat poursuivra les partenariats locaux initiés avec les collectivités et les forces de l'ordre, pour que certains ne perturbent pas le droit du plus grand nombre à vivre dans la tranquillité.

Axe 3 - Réinscrire le patrimoine de l'Office dans une perspective de long terme

Stratégie de réhabilitation / stratégie de démolition

Près de la moitié des 40 000 logements de l'Office ont des caractéristiques thermiques qui les rendront progressivement impropres à la relocation d'ici 10 à 15 ans. L'enjeu de leur réhabilitation thermique ou de leur démolition a donc été posé à l'occasion de l'adoption du P.S.P. de l'Office et du P.M.T. qui en découle en mars 2021. Pas-de-Calais habitat mènera, avec les collectivités concernées, une réflexion sur les équipements publics existants dans les quartiers.

Sans attendre la mise en œuvre de la stratégie de réhabilitation du parc, l'Office s'engagera dans une démarche de reconquête des logements en vacance technique, permettant un retour sur investissement rapide et donc un surcroît de chiffre d'affaires. Enfin, la stratégie de réhabilitation des logements sera complétée par une stratégie de réhabilitation des locaux dits « atypiques » (commerces, foyers, gendarmeries...) et des locaux de travail.

Stratégie de vente

D'un point de vue social, la vente du patrimoine permet de faciliter le parcours résidentiel des locataires. D'un point de vue patrimonial, il convient de vendre les biens dont la détention sera à moyen terme sans intérêt pour l'Office. D'un point de vue financier, les produits des ventes sont un effet de levier pour le financement de la stratégie de réhabilitation et de développement.

Stratégie foncière

Engagé à la fin de l'année 2020, l'inventaire qualifié du patrimoine foncier de l'Office va permettre :

- ◆ d'identifier les parcelles qu'il convient de garder au titre des réserves foncières et réfléchir aux usages temporaires qu'il est possible de leur donner. Il s'agit d'un enjeu stratégique en raison de la rareté ;
- ◆ prévisible du foncier dédié à la construction ;
- ◆ de décider des parcelles qu'il convient de vendre ;
- ◆ de planifier la rétrocession des voiries et des réseaux qui demeurent dans le patrimoine de l'Office, alors même qu'ils auraient dû être rétrocédés dès leur achèvement.

Stratégie de développement

L'instauration de la R.L.S. a mis un coup d'arrêt à la production de logements neufs. Au risque de disposer dans 20 ou 25 ans d'un patrimoine techniquement et socialement obsolète, il convient d'élaborer une stratégie de développement, en complément des stratégies de réhabilitation, démolition et vente. Elle détaillera la nature des patrimoines à construire, leur localisation, leur typologie, leur forme architecturale et leur fonctionnalité. Le chantier sera lancé en 2022 et devra aboutir en 2023.

Axe 4 - Faire des salariés de l'Office les acteurs clés du projet et du changement

Pas-de-Calais habitat est entré dans une phase de transformation pour mieux relever les défis qui se posent à l'entreprise et, au-delà d'elle, à l'ensemble du secteur du logement social. Au cœur de l'exercice de la démocratie sociale, le dialogue et la concertation accompagneront la mise en œuvre des adaptations nécessaires, en cohérence avec les valeurs portées par la R.S.E. L'Office continuera d'accompagner

les collaborateurs. L'égalité professionnelle femmes-hommes reste un chantier prioritaire.

LES GRANDS PROJETS

Une réflexion globale sur le rapprochement des organisations territoriales

Afin d'être plus proche des habitants, les Directions Territoriales de l'Office se réorganisent. De nouvelles permanences seront créées et une plus grande transversalité entre les services permettra de répondre avec efficacité aux besoins des habitants. Fin 2022, la réorganisation des territoires sera terminée. Elle sera la condition préalable à la certification ISO 9001 de l'Office.

L'ISO 9001 pour des pratiques innovantes

Le référentiel ISO 9001 a été choisi au sein de l'Office afin de répondre à de multiples enjeux :

- ◆ S'adapter à un environnement en mouvement permanent ;
- ◆ Maîtriser nos activités ;
- ◆ Mieux anticiper les risques et saisir les opportunités ;
- ◆ Améliorer notre performance et réduire nos coûts ;
- ◆ Simplifier notre système de management ;
- ◆ Renforcer la coopération entre les services ;
- ◆ Permettre la participation de tous les collaborateurs à l'amélioration continue de notre organisation ;
- ◆ Améliorer l'image de Pas-de-Calais habitat auprès des locataires et des partenaires institutionnels.

La Direction en charge de la certification ISO 9001 est accompagnée par un cabinet spécialisé afin de développer une démarche participative avec les collaborateurs, permettant l'adaptation et l'innovation des pratiques. La mission porte sur 4 volets :

- ◆ Conforter les connaissances et la formation de l'équipe en charge du projet ISO, la conseiller sur les outils et les méthodes existantes ;
- ◆ Accompagner tout au long du projet ;
- ◆ Conduire des ateliers transverses de formalisation des procédures avec les collaborateurs impliqués. Les travaux s'appuieront sur les expériences terrain ;
- ◆ Préparer l'Office à l'évaluation de la performance et de l'efficacité du système de management de la qualité.

La certification ISO 9001 est attendue en fin d'année 2023.

Une démarche RSE pour ré-enchanter l'entreprise

Les valeurs de solidarité et de service public qui animent les administrateurs et les salariés de l'Office depuis plus de 90 ans s'incarnent aujourd'hui dans les piliers de la responsabilité sociétale de l'entreprise (R.S.E.). 7 "ambassadeurs" entourés de salariés représentatifs des métiers de l'Office, ont travaillé à une définition commune des piliers qui constituent les fondements de la responsabilité sociétale. En 2022, l'ensemble des collaborateurs vont

être invités à s'engager dans la RSE et à finaliser le plan d'actions de la démarche de l'Office. La RSE sera la boussole de Pas-de-Calais habitat, tout en interpellant les process et les modes opératoires.

Renouveler les outils de l'Office

Pas-de-calais habitat s'est engagé dans une démarche de renouvellement de ses outils. En 2022, des groupes de travail se constitueront autour de 3 chantiers :

- ◆ le choix d'un progiciel de gestion intégré qui s'appuiera sur une base de données et un référentiel unique, permettant la mise à disposition de données fiables, sécurisées et transversales afin de servir la rationalisation des process métiers et la réalisation du projet d'entreprise ;
- ◆ un nouveau système d'information des Ressources Humaines qui permettra de moderniser des processus RH et de faire évoluer l'expérience des salariés ;
- ◆ un intranet refondé, véritable lien entre l'ensemble de salariés, favorisant le partage de l'information et de la connaissance.

Une production d'énergie verte

En partenariat avec le CD2E, dispositif régional de validation des financements sur le développement durable, Pas-de-Calais habitat est attributaire du projet #LECSEA, financé par le programme européen Interreg 2 Seas LECSEA. Grâce au financement du Fonds Européen de Développement Régional (850 000€) et à nos fonds propres, nous avons installé des panneaux solaires sur les toits des 222 logements de la résidence Léon Blum à Saint-Martin-Boulogne, afin de développer l'autoconsommation collective. En 2020, l'énergie répartie aux locataires de la résidence Maréchal Leclerc à Saint Martin Boulogne a permis une réduction de 30 à 42% du coût de la consommation de chaque ménage, soit une économie entre 20€ et 130€. Actuellement en test, ce projet doit permettre le développement d'une filière industrielle locale, et la duplication de ces opérations par les autres bailleurs sociaux.

Repenser ensemble la cité-jardin au 21ème siècle

L'épidémie de COVID et le développement numérique ont bouleversé notre façon de vivre. L'Office doit donc faire évoluer son patrimoine, penser le logement social de façon urbanistique et non architecturale, à l'échelle du territoire et non du logement. Cela nécessite une démarche partenariale forte entre Pas-de-Calais habitat, Maisons et Cités et les collectivités, les constructeurs et la population. Un travail va donc être mené sur la Cité-jardin au 21ème siècle. L'organisation d'un concours international d'urbanisme et d'architecture, permettra d'ouvrir la réflexion à des professionnels à l'approche « innovante ». Ce concours permettra également de travailler sur l'intégration des espaces résidentiels et productifs (y compris les services publics), rompant ainsi avec la spécialisation fonctionnelle des espaces propres à l'urbanisation de la seconde moitié du 20ème siècle. Pas-de-Calais habitat pourra réinterpréter ces fondamentaux et les adapter aux modes de vie contemporaine.

Glossaire

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme).

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Pas-de-Calais habitat

FICHE D'IDENTITÉ

- ◆ **Forme juridique** : Office Public de l'Habitat – Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
- ◆ **Siège social** : 4 avenue des Droits de l'Homme 62000 Arras
- ◆ **Dotations** : 2 259 602 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 344 077 672 00022
- ◆ **Effectif moyen** : 851 ETP
- ◆ **Président** : Jean-Louis COTTIGNY (Conseiller départemental)
- ◆ **Directeur** : Bruno FONTALIRAND

Mission / Cœur de métier :

Réaliser des opérations de « construction, acquisition, aménagement, réservation foncière, réhabilitation, gestion d'habitations collectives ou individuelles », à destination de personnes sous plafonds de ressources .
Gérer des immeubles à usage principal d'habitation (qui appartiennent à l'État, aux collectivités locales, à des organismes d'habitation à loyer modéré, à des sociétés d'économie mixte, à des organismes à but non lucratif).
Réaliser des opérations d'aménagement (soit directement après accord des collectivités locales intéressées, soit en vertu d'une convention ou d'un traité de concession). (art. L421-1 du CCH).

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil d'Administration : 26% de Conseillers départementaux et 30% de personnalités qualifiées désignées par le Conseil départemental.
Le Président de l'Office est de droit un Conseiller départemental.

Représentants du Département dans la structure :

6 Titulaires : Jean-Louis COTTIGNY, Jean-Claude LEROY, Olivier BARBARIN, Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Alexandre MALFAIT, Sylvie MEYFROIDT.

Contribution financière du Département :

2021 : 30 000 € dans le cadre du projet « un jeune un logement », et conclusion d'une convention partenariale 2021-2023 et d'une convention annuelle (octroi une subvention de 148 500 € sur le projet de transformation du bâtiment Artois situé à Montigny-en-Gohelle, versement à compter de 2022)

2020 : Décision d'attribution d'une subvention de trois millions d'euros à Pas-de-Calais Habitat pour le financement d'opérations de réhabilitation thermique de l'Habitat (1er acompte de 750 000 € versé en 2020, aucun versement en 2021)

Garantie d'emprunts : 163 642 349 € au 31/12/2021

ACTIVITÉS

CHIFFRES CLÉS

- ◆ **Patrimoine géré** : 41 527 logements dont 12 598 logements individuels et 28 930 collectifs
- ◆ **Construction / réhabilitation** : 71 logements neuf en service / 1090 réhabilitations mise en chantier (OS)
- ◆ 147 logements vendus
- ◆ **Démolition** : 44 logements
- ◆ **Données sociales** :
 - 3 219 attributions de logements
 - 21 005 locataires percevant l'APL
- ◆ **Relogement dans le cadre du FSL** :
 - 565 dont 244 familles prioritaires dans le Département

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ Le renouvellement des membres du Conseil d'administration le 8 septembre 2021, et de son président
- ◆ L'année 2021 est marquée par les suites de la crise sanitaire COVID19 de 2020, ce qui a conduit :
 - à la poursuite des activités dans le respect des mesures gouvernementales, et l'achat de moyens de protection pour 68 615 € (achat de masques, gel hydro alcoolique, gants...);
 - au maintien du télétravail pour les postes éligibles.
- ◆ La réduction du loyer de solidarité qui depuis 2018, impacte chaque année les comptes de Pas-de-Calais Habitat pour près de 8 M€
- ◆ L'adoption le 26 mars du Plan Stratégique de Patrimoine et Plan à Moyen Terme.
- ◆ L'engagement de Pas-de-Calais Habitat dans l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée.
- ◆ La conclusion de plusieurs conventions avec le Département du Pas-de-Calais :
 - Convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais dite « convention cadre 2021-2023 » fixant notamment deux objectifs stratégiques :
 - * Améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants ;
 - * Soutenir l'accès et le maintien dans un logement adapté et favoriser l'inclusion durable.
 - Convention de partenariat en faveur de la jeunesse du Pas-de-Calais rebaptisée « 1 jeune / 1 logement »
 - Convention relative à la transformation du bâtiment Artois situé à Montigny-en-Gohelle

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Réalisation d'une étude stratégique et prospective territorialisée sur l'habitat et le Logement
- ◆ Rapport d'information sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PMT 2022-2024
- ◆ Adoption le 21 février 2022 de la loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale avec un ensemble de mesures qui concerne le logement social

COMPTES EN EUROS

BILAN 2021

Actif immobilisé : 1 418 494 934 €	Capitaux propres : 392 852 925 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 34 392 473 €	Total des dettes : 1 125 795 402 €
Trésorerie : 81 372 392 €	Total bilan : 1 534 264 211 €

RATIOS 2021

Indépendance financière (poids de la dette) : 74 %
Durée apparente de la dette : 16 ans
Rentabilité des capitaux propres : 2,5%
Taux de rentabilité net : 6,1 %
Ratio d'activité : +0,4 %
Trésorerie en jours d'exploitation : 182 jours
Fonds de roulement : 82 907 039 €
Besoin en fonds de roulement : 1 534 648 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2021 (source SIG HLM)

Chiffre d'affaires : 165 060 636 €
Valeur ajoutée : 32 290 367 €
Excédent brut d'exploitation : 933 394 €
Résultat d'exploitation : 301 095 €
Résultat financier : -230 198 €
Résultat exceptionnel : 9 841 741 €
Résultat de l'exercice : 9 986 981 €
Autofinancement net HLM : 10 956 975 €
Total des produits : 246 701 482 €
Financement du Département (€ & %) : 30 000 € soit 0,01%



62 **Pas-de-Calais**
Mon Département

pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)
- PAS-DE-CALAIS ACTIF -**

PAS-DE-CALAIS ACTIF

**ANNÉE
2021**



PAS-DE-CALAIS ACTIF



Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans une volonté de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit d'abord par un budget global d'1,79 milliard en 2021 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se traduit également dans un dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires, au niveau départemental et dans les territoires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2021, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont encore été particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

Ces liens partenariaux étroits seront des points d'appui essentiels pour une pleine implication des EPOA dans la démarche d'élaboration du nouveau projet de mandat en 2022. « Construisons ensemble notre Pas-de-Calais ».

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial de la Présidente de Pas-de-Calais Actif

La Présidence de Pas-de-Calais Actif m'a été confiée en octobre 2021. Pour les membres du Conseil d'Administration, c'est un honneur de soutenir ce Groupement d'Intérêt Public (GIP) créé en 1995 et reconnu pour ses valeurs et son professionnalisme. « Pas-de-Calais Actif », un nom judicieux pour désigner le dynamisme de cette structure de proximité créée à l'initiative du Département du Pas-de-Calais.

Les dispositifs que vous allez découvrir dans ce rapport d'activité permettent à l'équipe de remplir des missions d'intérêt général pour les Très Petites Entreprises (TPE) et les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

L'offre se traduit par des missions telles que l'analyse des situations, le conseil, le soutien, l'expertise des dossiers et l'aide au financement. Pas-de-Calais Actif propose ainsi un accompagnement sur mesure, adapté à la situation de chaque structure, qui représente un engagement quotidien de ses équipes pour accompagner la création d'emploi et intervenir auprès des TPE et structures de l'ESS, quel que soit leur stade de développement.

Pas-de-Calais Actif sait aussi insuffler des valeurs louables telles que la solidarité, l'inclusion, le développement durable, l'égalité femmes-hommes, l'Économie Sociale et Solidaire.

L'année 2021 est restée perturbée par la crise sanitaire. C'est, en conséquence, une année marquée par des turbulences sur le plan économique. Grâce aux différents partenariats, à leur motivation et leur réactivité, les personnels ont su répondre aux besoins et s'adapter au mixage bureau et télétravail pour maintenir le cap, pour préserver la santé de tous, et rester présent en ces moments difficiles.

Aucun doute, les offres de Pas-de-Calais Actif sont la bonne réponse à un véritable besoin des TPE et des structures de l'ESS de notre territoire. Ainsi, le nombre de projets accompagnés et/ou financés a progressé de près de 34 % entre 2020 et 2021 et le montant des financements mobilisés pour les projets a également augmenté de 31 % sur la même période.

En résumé, compte tenu de cette réussite et afin de répondre à ses défis, il est souhaitable que Pas-de-Calais Actif bénéficie des moyens financiers adaptés aux circonstances et nécessaires pour continuer à apporter des solutions sur mesure aux besoins des TPE et structures de l'ESS de notre département.

J'en profite pour remercier Madame Caroline MATRAT, qui m'a transmis le relais de la présidence du Conseil d'Administration, pour son investissement et son énergie consacrée pour le développement des missions de Pas-de-Calais Actif, au service de l'emploi et des territoires du département du Pas-de-Calais.

MISSIONS ET ORGANISATION :

La mission du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Pas-de-Calais Actif est d'accompagner et de soutenir financièrement les initiatives créatrices d'emploi sur le département du Pas-de-Calais :



LE GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF INTERVIENT AUPRÈS DE QUATRE PUBLICS

- ◆ les personnes en situation de fragilité économique créateurs / repreneurs de TPE en leur facilitant l'accès au crédit bancaire professionnel dans de bonnes conditions (taux de marché, limitation des cautions personnelles), au travers de la mobilisation de fonds de garantie, d'avances remboursables et de subventions ;
 - ◆ les entrepreneurs engagés dans un projet d'entreprise qui va au-delà de la simple recherche de profit économique et dont le projet a un impact positif sur la société : création de leur propre emploi et (re) dynamisation de leur territoire, développement d'une activité à fort impact social et / ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale. Ces entrepreneurs engagés peuvent bénéficier de garanties, de prêts solidaires et de subventions ;
 - ◆ les structures du champ de l'ESS en émergence, création, développement ou retournement au travers d'outils financiers (fonds de garantie, apports en fonds propres, avances remboursables) et également de dispositifs d'accompagnement (fonds d'ingénierie conseil, financement d'études action) ;
 - ◆ les bénéficiaires du RSA ayant créé une activité indépendante. Pas-de-Calais Actif leur propose un diagnostic et un accompagnement pour les aider à augmenter les ressources tirées de leur activité et sortir durablement du RSA ou pour les accompagner vers un dispositif de remobilisation à l'emploi si leur activité n'est pas viable.
- ◆ 160 000 € (soit 200 000 € d'emprunt garantis à 80 %) ;
 - ◆ d'octroyer des apports en fonds propres jusqu'à 2 000 € pour les créateurs d'entreprises des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
 - ◆ d'intervenir en fonds, quasi fonds propres, dans les structures du champ de l'ESS jusqu'à 1 500 000 € ;
 - ◆ d'intervenir en garantie sur des emprunts moyen terme et court terme auprès des structures du champ de l'ESS ;
 - ◆ d'accompagner la consolidation des activités et des emplois dans les structures du champ de l'ESS au travers du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) ;
 - ◆ d'accompagner la création de nouvelles entreprises sociales et solidaires au travers du dispositif Fonds d'Investissement au Développement de l'ESS (FIDESS) ;
 - ◆ d'accompagner la consolidation des entreprises de l'ESS en situation de retournement au travers du Dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS (DASESS) ;
 - ◆ d'accorder des avances remboursables conditionnées à des entreprises de l'ESS qui connaissent des problèmes de trésorerie ;
 - ◆ d'accompagner et financer les projets ESS en émergence sur les territoires au travers du Fonds Pas-de-Calais Territoire d'ESS ;
 - ◆ d'intégrer les projets dans une démarche de financement participatif au travers de « Propulsons ! ».

LE GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF INTERVIENT A TOUS LES STADES DE VIE DES PROJETS

Le GIP permet :

- ◆ de garantir jusqu'à 80 % des emprunts bancaires pour des créateurs / repreneurs d'entreprises avec un plafond d'intervention en garantie de



ORGANISATION :

HISTORIQUE ET GOUVERNANCE DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF

Le GIP Pas-de-Calais Actif a été créé en 1995 à l'initiative du Conseil départemental du Pas-de-Calais dans le cadre de sa politique d'insertion, avec la participation de partenaires économiques sensibilisés à la lutte contre l'exclusion.



LE STATUT CHOISI EST CELUI DE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC A CAPITAL ET COMPTABILITÉ PRIVÉE.

Les membres du GIP sont :

- ◆ le Conseil départemental du Pas-de-Calais ;
- ◆ la Région Hauts-de-France ;
- ◆ la Caisse d'Épargne Hauts-de-France ;
- ◆ la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- ◆ l'association France Active ;
- ◆ la MACIF ;
- ◆ la Mutuelle AESIO ;
- ◆ EDF ;
- ◆ l'Union Régionale des SCOP.

LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS EST L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF.

Le Département du Pas-de-Calais détient 71,59 % du capital et la majorité des sièges (8 sur les 16 existants) au Conseil d'Administration du GIP Pas-de-Calais Actif.

Le Président du GIP Pas-de-Calais Actif est obligatoirement un Conseiller départemental.

Les postes de secrétaire et de trésorier peuvent être occupés par tout membre du Conseil d'Administration.

Les mandats sont pourvus pour une durée de trois ans et sont renouvelables.

Le directeur du GIP est nommé par le Conseil d'Administration sur proposition du Président.

La loi de 2011 sur les GIP confère aux directeurs des pouvoirs élargis.

Dans ses rapports avec les tiers, le directeur engage le groupement pour tout acte entrant dans l'objet de celui-ci.

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PAS-DE-CALAIS ACTIF :

NOM—PRENOM	FONCTION AU SEIN DU GIP	FONCTION EXTÉRIEURE
Mme Françoise VASSEUR	Présidente	Conseillère départementale du Pas-de-Calais
M. François LEMAIRE	Vice-président	Conseiller départemental du Pas-de-Calais- Président de la 1 ^{ère} commission.
M. Vianney LEVEUGLE	Vice-président	Vice-président de la Mutuelle AESIO
M. Bruno FIEVET	Secrétaire	Coordinateur Hauts-de-France MACIF
Mme Evelyn NACHEL	Trésorière	Vice-Présidente du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Jean-Luc DUBAËLE	Administrateur	Conseiller départemental du Pas-de-Calais
Mme Bénédicte MESSANNE - GROBELNY	Administrateur	Vice-Présidente du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Mme Sylvie MEYFROIDT	Administrateur	Conseillère départementale du Pas-de-Calais
M. Etienne PERIN	Administrateur	Conseiller départemental du Pas-de-Calais
M. Jean-Marc TELLIER	Administrateur	Vice-Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Philippe BAILLY	Administrateur	Secrétaire Général Caisse d'Épargne Hauts-de-France
Mme Judith BERTHAUD	Administrateur	Chargée de Développement Territorial CDC
M. Denis DEMENTHON	Administrateur	Directeur Général France Active
M. Frédéric DESCHAMPS	Administrateur	Directeur Général SA SAFIDI
M. Hervé DESMULLIER	Administrateur	Représentant de l'URSCOP Hauts-de-France
Mme Sabine FINEZ	Administrateur	Conseillère régionale des Hauts-de-France

PRÉSENTATION DE FRANCE ACTIVE

Présidé par Pierre-René LEMAS, il s'agit d'un réseau de proximité qui accompagne depuis 30 ans les personnes en difficultés pour créer leur entreprise ainsi que les entreprises de l'ESS. France Active soutient tous les entrepreneurs qui s'engagent dans un projet ayant un impact positif sur la société : création de leur propre emploi et (re) dynamisation de leur territoire, développement d'une activité à fort impact social et / ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale.

UNE VOCATION : mettre la finance au service des personnes de l'emploi et des territoires.

UNE MISSION : favoriser la création d'emploi, notamment pour les personnes éloignées du monde du travail.

TROIS PUBLICS : les créateurs d'entreprise créant leur propre emploi, les entrepreneurs engagés et les entreprises sociales et solidaires.

UN MÉTIER : accompagner et financer leurs projets.

LES MOYENS : un réseau national impliqué en régions avec 35 structures de proximité appelées fonds territoriaux, 850 salariés et plus de 3 000 bénévoles.

UNE OFFRE COMPLÈTE DE SOLUTIONS DE FINANCEMENT :

- ◆ des garanties d'emprunts bancaires ;
- ◆ des prêts solidaires ;
- ◆ des primes pour les créateurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

DES RESSOURCES : France Active est soutenue par la Banque des Territoires, la BPI, l'État, les collectivités territoriales, les banques et le Fonds Social Européen, ainsi que par l'épargne salariale solidaire et des centaines d'actionnaires, de souscripteurs et de donateurs.

LES LIENS ENTRE PAS-DE-CALAIS ACTIF ET FRANCE ACTIVE

Pas-de-Calais Actif est le représentant de France Active pour le département du Pas-de-Calais. France Active compte 35 fonds territoriaux, régionaux et départementaux.

Chaque fonds territorial est autonome et juridiquement indépendant de la gouvernance de France Active. Les liens qui unissent les fonds territoriaux à France Active sont nombreux :

LE PROJET : l'appartenance des fonds territoriaux au réseau est formalisée par un contrat de réseau qui rappelle les fondamentaux du projet de France Active et les engagements réciproques.

LA GOUVERNANCE : France Active est membre du Conseil d'Administration de chaque fonds territorial. Réciproquement cinq présidents de fonds territoriaux siègent au Conseil d'Administration de France Active et les fonds territoriaux participent à la définition de sa stratégie et de son plan d'actions.

LES OUTILS FINANCIERS : les entités financières de France Active (France Active Garantie, France Active Investissement et France Active Financement) gérées nationalement sont les principaux supports des outils financiers du réseau.

Les fonds de garantie de Pas-de-Calais Actif sont portés par la société de garantie France Active Garantie. France Active octroie une délégation d'engagement à Pas-de-Calais Actif moyennant le respect de procédures d'expertise et de gestion des risques.

LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT OU DES OUTILS FINANCIERS

Les partenariats financiers pluriannuels de France Active notamment avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le Fonds Social Européen, le Fonds de Cohésion Sociale, les gestionnaires d'épargne salariale couvrent une partie des besoins de financement des fonds territoriaux.

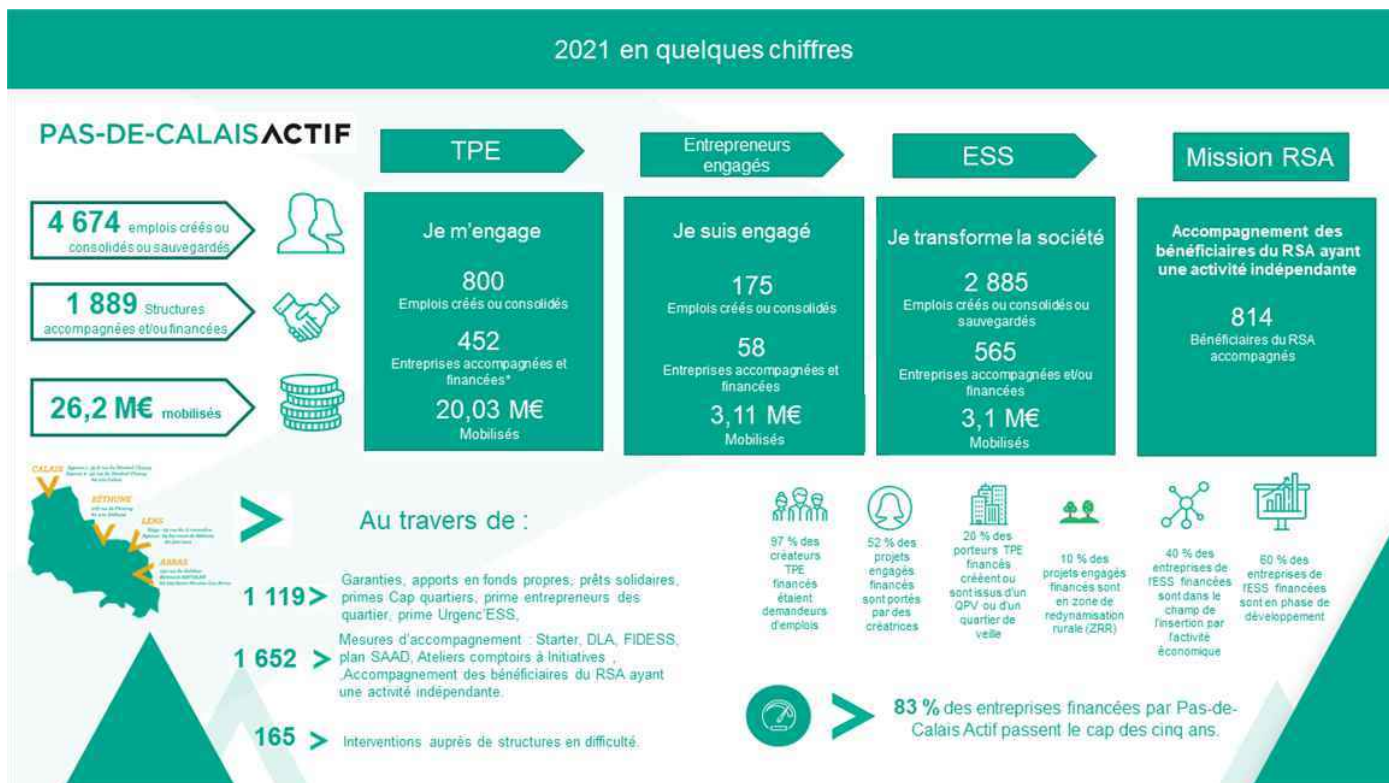
LA FORMATION DES SALARIÉS ET DES BÉNÉVOLES DU RÉSEAU

France Active met en place chaque année une offre de formation à destination des salariés et des bénévoles du réseau. Cette offre couvre de manière exhaustive les fonctions techniques ainsi que les aspects gestion, gouvernance et management.

La tête de réseau organise régulièrement des réunions et groupes de travail entre les fonds territoriaux :

- ◆ 3 réunions des directeurs de fonds territoriaux par an ;
- ◆ 3 réunions des présidents des fonds territoriaux par an ;
- ◆ un séminaire annuel réunissant l'ensemble des présidents, directeurs, directeurs adjoints du réseau et les cadres à la tête de réseau. Ce séminaire est co-organisé chaque année par la tête de réseau et un fonds territorial.

BILAN DES ACTIONS 2021 :



FOCUS-Quelques exemples de structures financées par Pas-de-Calais Actif:



FONCTIONNEMENT :

LES MOYENS HUMAINS

En 2021, l'équipe de Pas-de-Calais Actif comptait 30 salariés :

- ◆ un directeur en charge de la gestion, de l'animation et du développement du groupement d'intérêt public. Le directeur représente par ailleurs le GIP dans les instances où celui-ci a mandat ;
- ◆ un directeur adjoint en charge de l'animation et du développement du GIP avec le directeur ;
- ◆ une secrétaire générale en charge de la gestion administrative du GIP ;
- ◆ un responsable du pôle TPE en charge de la coordination et du développement du pôle TPE. Cette personne assure également des missions d'expertise à hauteur de 20 % de son temps ;
- ◆ un responsable du pôle ESS en charge de la coordination et du développement du pôle TPE. Cette personne assure également des missions d'expertise à hauteur de 20 % de son temps ;
- ◆ un responsable du pôle back office - contrôleur de gestion - respon-

sable de l'audit interne en charge de la gestion du pôle back office, du contrôle de gestion, de l'audit interne et de l'ensemble du contrôle des objectifs et du reporting auprès de nos partenaires financeurs ;

- ◆ un chef de mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.
- ◆ 18 chargés de mission :
 - 5 chargés de mission accompagnement et financement des TPE ;
 - 2 chargés de mission accompagnement et financement des structures de l'ESS ;
 - 9 chargés de mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante ;
 - 2 chargés de mission dispositif local d'accompagnement.
- ◆ Un chef de projet pour l'animation et la gestion de la plateforme « Propulsons ! » ;
- ◆ 4 gestionnaires de back office en charge de la mise en place des interventions financières.

LES MOYENS MATÉRIELS

Le siège social du groupement est basé au Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Le siège administratif est basé 23 rue du 11 Novembre à Lens.

Afin d'assurer une meilleure couverture géographique, 5 antennes ont été ouvertes (dont 3 en 2019 pour la mise en place de la mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante) :

- ◆ 2 agences à Calais (35 et 35 b rue du Général Chanzy) ;
- ◆ 1 à St-Nicolas-lez-Arras, (152 rue du Galibier) ;
- ◆ 1 à Lens, (71 route de Béthune) ;
- ◆ 1 à Béthune (218 Rue Fleming).

Chaque ouverture d'antenne s'est réalisée avec, pour objectif, de développer qualitativement (proximité) et quantitativement, notre activité.

LE CHEMINEMENT D'UN PROJET CHEZ PAS-DE-CALAIS ACTIF

Pour financer les initiatives créatrices d'emplois, Pas-de-Calais Actif propose aux porteurs de projets :

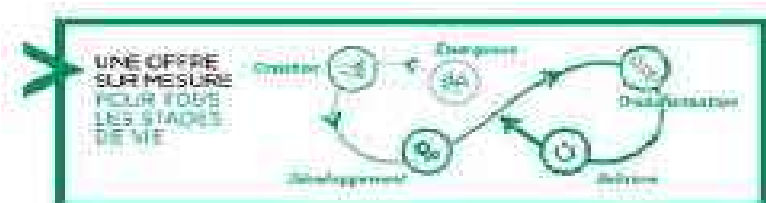
UNE EXPERTISE FINANCIÈRE :

- ◆ **ACCUEIL** : après avoir établi son plan d'affaires (étude de marché, comptes de résultat prévisionnels, besoins de financement), le porteur de projet est accueilli par l'un des chargés de mission de Pas-de-Calais Actif ;
- ◆ **EXPERTISE** : le chargé de mission responsable du dossier évalue la viabilité du projet et valide sa faisabilité ;
- ◆ **AIDE AU MONTAGE FINANCIER** : il est aidé, si nécessaire, à monter le plan de financement. Pour cela, on mobilise les outils financiers les plus adaptés à son projet .

SUIVI POST-FINANCEMENT :

- ◆ **ACCOMPAGNEMENT** : après intervention, le porteur de projet continue de bénéficier du soutien de Pas-de-Calais Actif, qui l'aide dans la suite de son projet ;
- ◆ **APPUI D'UN RESEAU** : grâce à un ancrage territorial fort, Pas-de-Calais Actif va lui permettre de créer des liens solides avec les acteurs locaux de la région, mais va également le mettre en relation avec d'autres porteurs de projet qui, comme lui, ont été soutenus par la structure.

Pas-de-Calais Actif accompagne les projets qui ont un impact positif sur la société : création d'emplois, dynamisation du territoire, développement d'activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale.



PERSPECTIVES 2022 :

LES OBJECTIFS QUANTITATIFS

En 2022, nous envisageons d'instruire 570 demandes de financement :

- ◆ 475 provenant des TPE ;
- ◆ 65 provenant d'entrepreneurs engagés ;
- ◆ 30 provenant de structures de l'ESS.

Dans le cadre de Pas-de-Calais Territoire d'ESS, nous envisageons de financer et d'accompagner 30 structures.

En ce qui concerne le DLA, nous envisageons :

- ◆ 34 structures accompagnées individuellement ;
- ◆ 61 structures accompagnées en collectif.

S'agissant du FIDESS, nous souhaitons accompagner financièrement 6 études-actions.

Dans le cadre du dispositif d'appui aux structures de l'ESS en consolidation, nous prévoyons :

- ◆ 20 structures accompagnées individuellement ;
- ◆ 10 avances remboursables mobilisées.

LA CONSOLIDATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME DÉPARTEMENTALE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF « PROPULSONS »

L'atelier « Financement » du CDESS, a permis l'émergence de la mise en œuvre d'une plateforme de financement participatif. En 2014, Pas-de-Calais Actif a été chargé de coordonner une étude sur la création d'une plateforme de financement participatif. Cette étude a débouché sur le lancement, en 2015, de « Propulsons ! », label de financement participatif du Pas-de-Calais soutenu par le Département, au travers duquel tout entrepreneur du Pas-de-Calais qui a la volonté d'associer et de fédérer les citoyens autour de son projet, via une campagne de financement participatif, peut le soumettre à la labellisation « Propulsons ! ».

Depuis 2016, 60 campagnes ont été lancées pour 233 833 € collectés et 4 188 citoyens mobilisés.

En 2019, après une évaluation du dispositif, « Propulsons ! » est devenue la plateforme départementale de financement participatif. Cette transformation s'est accompagnée d'un plan d'action visant à renforcer sa visibilité et sa proximité entre initiatives et citoyens du Pas-de-Calais. En 2021, sur les 14 campagnes lancées, 9 campagnes ont atteint leur objectif pour 31 721 € collectés et 514 citoyens mobilisés. En 2022, nous envisageons de lancer plus de 10 campagnes et d'étudier le co-abondement.

LA PARTICIPATION AUX COMPTOIRS A INITIATIVES ET AU BUDGET CITOYEN

Le budget citoyen du Département, permettant aux habitants du Département de flécher l'affectation d'une partie du budget dédié, vers des initiatives relevant de la transformation économique, environnementale et sociétale, de l'innovation sociale, de la coopération, ou porteuses de valeurs remarquables de l'ESS, a permis la mise en place des comptoirs à initiatives citoyennes, dont l'ambition est de faciliter la diffusion et le transfert de ces dynamiques.

Ces comptoirs guident les porteurs de projets dans la construction et le développement de leurs initiatives et leur permettent d'intégrer des pratiques nouvelles tant sur le plan de la coopération entre acteurs, de l'implication des citoyens, du processus de prise de décisions, des partenariats locaux, des résultats attendus et des attentes de changement.

Pas-de-Calais Actif s'est engagé dès 2018 à faire la promotion de ce dispositif.

En 2022, Pas-de-Calais Actif participe aux comptoirs au travers de :

- ◆ l'animation d'un atelier « découvrir et construire son modèle économique » ;
- ◆ l'animation d'ateliers pour « aller plus loin » après les comptoirs sur les thématiques du « coaching financier » et de la « construction d'un budget prévisionnel » ;
- ◆ l'animation de séances de « communication sur son projet » pour présenter aux porteurs de projets les techniques les plus efficaces pour mobiliser sur les réseaux sociaux autour de son projet, découvrir les bonnes pratiques pour faire parler de son projet dans les médias et sur son territoire, pitcher la présentation de son initiative ;
- ◆ l'organisation de la mise en place d'un produit vidéo dédié à la mise en ligne des projets ;
- ◆ la mobilisation du dispositif Pas-de-Calais Cap ESS sur certains projets labellisés ;
- ◆ l'animation d'ateliers collectifs « rendre compte de son initiative ». Cet atelier s'adresse aux projets labellisés en 2020 et 2021 et a pour vocation de donner l'outillage nécessaire aux porteurs d'initiatives pour rendre compte des financements publics obtenus.

L'ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES PROJETS SCIC SOLLICITANT LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR UNE INTERVENTION EN CAPITAL

Le Conseil départemental du

Pas-de-Calais a défini une stratégie d'intervention en capital auprès des SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), stratégie adoptée par les instances départementales en date du 22 mars 2021. La mise en place de cette politique nécessite d'analyser les projets sous plusieurs angles avant la délibération des élus sur ces interventions. Ce processus nécessite notamment une analyse économique et financière des projets qui sera réalisée par Pas-de-Calais Actif. Pour ce faire, nous procédons à une analyse du projet sous plusieurs angles permettant de rendre auprès du Conseil départemental un avis éclairé sur l'opportunité d'une entrée au capital des SCIC qui sollicitent le Département. Ainsi sur 2021, nous avons étudié trois projets qui ont tous débouché sur une entrée au capital du Conseil départemental. Sur 2022, deux projets ont déjà été étudiés.

L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA AYANT UNE ACTIVITÉ INDÉPENDANTE

Le GIP Pas-de-Calais Actif a été sollicité en 2019 par le Département du Pas-de-Calais pour la création d'une mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.

L'opération d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante repose sur la réalisation de deux phases formalisées et objectivées dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Réciproque Professionnel (CERP) :

- ◆ une phase de diagnostic permettant une évaluation de la situation socio-économique et de la viabilité indépendante de leur entreprise ;
- ◆ une phase d'accompagnement déterminée par l'issue du diagnostic et pouvant se traduire soit par une aide au développement de l'activité si cette dernière est dite viable ; soit par une réorientation vers un dispositif de remobilisation à l'emploi si l'activité est jugée non viable. Une aide à la cessation d'activité peut alors être mise en place.

La mission a démarré en octobre 2019 et a été renforcée en 2020 et 2021. Une nouvelle convention sera conclue pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 au travers du programme Européen FSE REACT EU avec un objectif de 974 bénéficiaires du RSA ayant développé une activité indépendante qui feront l'objet d'un accompagnement.

Glossaire :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, États, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation). représente la valeur ajoutée.

Pas-de-Calais Actif

FICHE D'IDENTITÉ

- ◆ **Forme juridique** : Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.)
- ◆ **Siège social** : rue Ferdinand Buisson, 62000 Arras
- ◆ **Siège administratif** : 23 rue du 11 Novembre, 62300 Lens
- ◆ **Capital** : 1 177 218 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 186 200 093 000 83
- ◆ **Effectif moyen** : 30 ETP
- ◆ **Présidente** : Françoise Vasseur (Conseillère départementale)
- ◆ **Directeur** : Ludovic CANON

Mission / Cœur de métier :

Promouvoir et favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire dans le territoire du Pas-de-Calais en finançant et accompagnant les projets de création, de consolidation, de développement d'entrepreneurs relevant des dispositifs d'économie sociale et solidaire.
Favoriser l'inclusion bancaire en facilitant et sécurisant l'accès au crédit bancaire des créateurs et repreneurs d'entreprise via la mise en œuvre de dispositifs de solidarité abondés par les financeurs de Pas-de-Calais Actif
4 types de publics sont concernés, les créateurs de TPE « *je m'engage* », les EE « *je suis engagé* », les entrepreneurs de l'ESS « *je transforme la société* » et les Bénéficiaires du RSA ayant développé une activité indépendante (BRSA TI).
TPE : Très Petite Entreprise, EE : entrepreneurs engagés, ESS : Economie Sociale et Solidaire, BRSA TI : Bénéficiaires du RSA ayant développé une activité indépendante.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil d'Administration : 8 membres sur 16, soit 50 %
Département actionnaire majoritaire : 72 % du capital

Représentants du Département dans la structure :

8 titulaires : Françoise VASSEUR, Bénédicte MESSEANNE GROBELNY, Evelyne NA-CHÉL, François LEMAIRE, Jean-Luc DUBAËLE, Jean-Marc TELLIER, Etienne PERIN, Sylvie MEYFROIDT

Contribution financière du Département :

BP 2022 : 534 172 € (dont dotation d'outils 404 172 €) et BRSA TI : 315 907 €
2021 : 534 172 € (dont dotation d'outils 384 855 €) et BRSA TI : 631 814 €

Répartition du capital : Département : 72%, Caisse d'Epargne : 15 %, Région Hauts-de-France : 12%, autres 1%

ACTIVITÉS 2021

CHIFFRES CLÉS

- ◆ 1889 structures accompagnées et/ou financées : 452 TPE, 58 EE, 565 ESS, 814 BRSA TI
- ◆ 26,2 M€ mobilisés : 20,03 M€ en TPE, 3,11 M€ pour les EE, 3,1 M€ en ESS
- ◆ Action en faveur de l'emploi en 2020 : 4 674 ETP créés, consolidés ou sauvegardés : 800 en TPE, 175 chez les EE et 2 885 dans les structures de l'ESS
- ◆ 5 ème fonds territorial du réseau France Active sur 34.

- ◆ Typologie des entrepreneurs selon le nombre de projets qualifiés en comité des engagements : 84 % « je m'engage », 12 % « je suis engagé » (projet avec impact positif dans la société dans les domaines de l'emploi, de la zone géographique, le projet social, l'environnement, la gouvernance) 4 % « je transforme la société » (champ de l'ESS)
- ◆ Budget citoyen : 74 initiatives déposées, 13 comptoirs à initiative qui se sont tenus entre février et avril, 55 projets labellisés (+6% par rapport à 2020)
- ◆ Propulsons! : 60 projets propulsés, 223 833 € collectés, 4 188 citoyens impliqués

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

- ◆ Augmentation de capital et modification de la convention constitutive (Le capital s'élève à 1 177 218 € déteu à 71.59 % par le Département du Pas-de-Calais).
- ◆ Elaboration du dossier de demande de validation de l'augmentation de capital du groupement et de l'avenant à la convention constitutive auprès des services de la DREETS.
- ◆ Evolution de la gouvernance (nominations au Conseil d'Administration et l'installation du nouveau Conseil, élection du nouveau bureau).
- ◆ Réorganisation de nos équipes suivant le plan validé fin 2020 et à effectif constant.
- ◆ Plan de continuité d'activité mis en place durant la pandémie (basé sur la mise en place de moyens matériels et organisationnels permettant d'assurer l'activité 100 % à distance)
- ◆ Négociations sur la mobilisation des Fonds Européens pour la période de programmation 2021-2027.
- ◆ Négociations pour la dotation des outils financiers.
- ◆ Renforcement des actions dans le cadre de l'animation des comptoirs à Initiative du budget citoyen du Département du Pas-de-Calais.
- ◆ Mobilisation auprès des structures de l'ESS fragilisées par la crise sanitaire avec la prime Urgenc'ESS (98 primes accordées pour 586 k€).
- ◆ L'étude économique et financière de 3 projets de SCIC sollicitant le Conseil Départemental pour une intervention au capital.
- ◆ Mise en place de nouveaux programmes et dispositifs.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Objectifs quantitatifs : instruction de 570 demandes de financement, financer et accompagner 30 structures pour l'ESS, 6 études-actions pour le FIDESS, 20 accompagnements pour le DASESS.
- ◆ La participation aux comptoirs à Initiatives et aux actions d'accompagnements destinées aux porteurs de projets du budget citoyen.
- ◆ Consolidation et développement de la plateforme de financement participatif Départementale « Propulsons ».
- ◆ Consolidation et développement du Fonds d'intervention Départemental pour les structures de l'ESS « Pas-de-Calais Territoire d'ESS ».
- ◆ Le développement de la mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.
- ◆ Etudes économiques et financières des projets SCIC sollicitant le Conseil Départemental pour une intervention au capital

COMPTES EN EUROS

BILAN 2021 (RETRAITÉ HORS DISPOSITIFS)

Actif immobilisé :	82 077 €	Capitaux propres :	1 110 128 €
Actif circulant (hors trésorerie) :	1 049 508 €	Total des dettes :	338 821 €
Trésorerie :	789 555 €	Total bilan :	1 921 140 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2021

Chiffre d'affaires :	109 788 €
Valeur ajoutée :	-232 752 €
Excédent brut d'exploitation :	-139 883 €

RATIOS 2021

Indépendance financière (poids de la dette) :	0 %	Résultat financier :	4 025 €
Durée apparente de la dette :	0 année (aucun emprunt en cours)	Résultat exceptionnel :	28 251 €
Rentabilité des capitaux propres :	0,5 %	Résultat de l'exercice :	40 205 €
Taux de rentabilité net :	19,4 %	Capacité d'autofinancement :	-80 222 €
Ratio d'activité :	56 %	Total des produits :	2 207 406 €
Trésorerie en jours d'exploitation :	132 jours	Financement du Département (€ et %) :	944 292 € et 52.80%
Fond de roulement :	1 318 993 €		
Besoin en fonds de roulement :	529 438 €		

Date de mise à jour des données : 22/06/2022



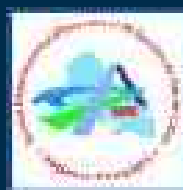
62 Pas-de-Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)
- SDIS 62 -
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU PAS-DE-CALAIS**



**ANNÉE
2021**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans une volonté de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit d'abord par un budget global d'1,79 milliard en 2021 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se traduit également dans un dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires, au niveau départemental et dans les territoires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2021, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont encore été particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

Ces liens partenariaux étroits seront des points d'appui essentiels pour une pleine implication des EPOA dans la démarche d'élaboration du nouveau projet de mandat en 2022. « Construisons ensemble notre Pas-de-Calais ».

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Pas-de-Calais est un établissement public dont les missions sont définies et codifiées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Celles-ci relèvent de la lutte contre l'incendie, de la prévention et de la prévision des risques ainsi que de la protection des biens, des personnes et de l'environnement.

Alors que la crise sanitaire semble progressivement marquer le pas, il convient de rappeler l'importance et l'intensité de l'engagement de tous les sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais au service de nos concitoyens. Dans l'exceptionnel, comme dans le cadre régulier de leurs missions, ils ont accompagné jusqu'à l'été 2021 la population métropolitaine et d'outre-mer dans la sortie de crise et la réalisation des vaccinations.

L'année 2021 a confirmé que les sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais comptent parmi les forces de sécurité civile les plus sollicitées pour protéger les biens, les personnes et l'environnement. Le SDIS du Pas-de-Calais a fait preuve d'une solidarité remarquable en soutenant ses collègues du sud dans la lutte contre les incendies estivaux.

Leur engagement au service de la population continue de faire sens pour chaque victime et cet engagement mérite toute notre reconnaissance.

Les sapeurs-pompiers professionnels, les sapeurs-pompiers volontaires et les personnels administratifs, techniques et spécialisés du SDIS du Pas-de-Calais incarnent la cohésion. Ils se tournent également vers un avenir qui ouvre, à la faveur de l'adoption de la loi Matras, des évolutions importantes pour toute la profession.

Le rôle des élus du Pas-de-Calais, qu'ils siègent au sein des exécutifs communaux, des intercommunalités, du Département et naturellement, au sein du Conseil d'Administration du SDIS du Pas-de-Calais est fondamental pour soutenir les missions des sapeurs-pompiers, appuyer les investissements indispensables à la conduite de leurs missions et projeter l'établissement public dans l'avenir.

Je suis heureux de vous présenter, dans le rapport d'activité de l'année 2021, l'étendue des activités des sapeurs-pompiers et l'ampleur de leur engagement.



Raymond GAQUERE

Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais

MISSIONS ET BUDGET

Les SDIS sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

LES MISSIONS DU SDIS

- ◆ L'évaluation et la prévention de tous les risques de sécurité civile (accidents, sinistres, risques technologiques et naturels) ;
- ◆ La préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours ;
- ◆ La lutte contre les incendies de toute nature ;
- ◆ Le secours d'urgence en général ;
- ◆ La protection des personnes, des biens et de l'environnement.

LA VIE INSTITUTIONNELLE

- ◆ 3 Comités Techniques (CT), 38 avis ;
- ◆ 5 Commissions Administratives et Techniques des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) : 60 avis ;
- ◆ 5 réunions de dialogue ou de travail avec les partenaires sociaux ;
- ◆ 2 réunions de dialogue ou de travail avec les partenaires sociaux dans le cadre de la COVID-19 ;
- ◆ 2 réunions du Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) ;
- ◆ 2 réunions du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;
- ◆ 6 Conseils d'Administration (CA) : 69 délibérations ;
- ◆ 9 bureaux de Conseil d'Administration : 153 délibérations.

Faits marquants 2021 :

- ◆ La gestion, l'organisation et le pilotage du CHSCT et du CCDSPV sont confiés au service des assemblées et des instances au titre de la coordination et de la sécurisation des décisions adoptées par l'établissement ;
- ◆ Renouvellement partiel du Conseil d'Administration pour faire suite aux élections départementales.



LE BUDGET

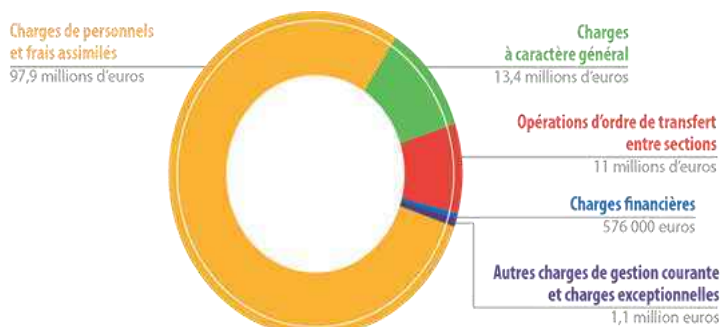
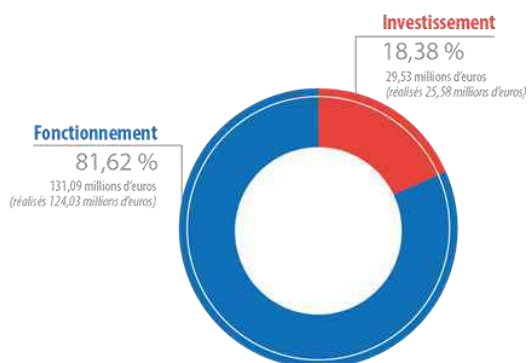
PÔLE FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET JURIDIQUE

Budget Primitif 2021 de 160,62 millions d'euros (149,61 millions d'euros réalisés en dépenses).

Une section de fonctionnement réalisée de 124,03 millions d'€.

Principales dépenses de fonctionnement :

- ◆ 97,9 millions d'€ pour les charges de personnels et frais assimilés ;
- ◆ 13,4 millions d'€ pour les charges à caractère général ;
- ◆ 11 millions d'€ pour les opérations d'ordre de transfert entre sections ;
- ◆ 576 000 € pour les charges financières.

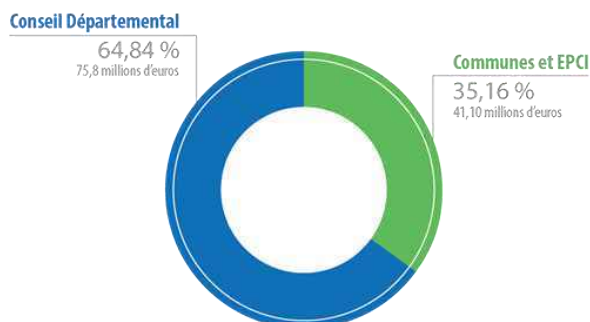


Principales recettes :

Contributions et participations : 116,90 millions d'€ dont :

- ◆ 75,8 millions d'€ par le Conseil départemental ;
- ◆ 41,10 millions d'€ par les communes et EPCI.

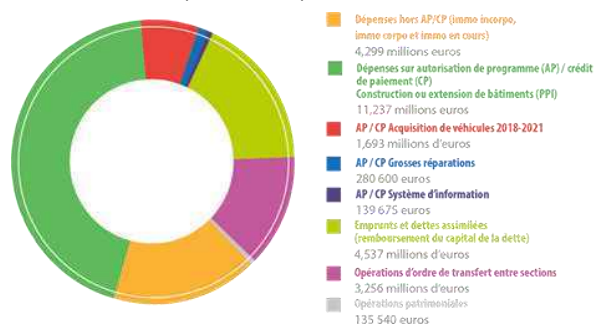
Répartition des participations des collectivités (sur un total de 116,90 millions d'€).



Une section d'investissement réalisée de 25,58 millions d'€.

Principales dépenses d'investissement :

- ◆ 4,299 millions d'€ de dépenses hors AP/CP (immo incorpo, immo corpo, immo en cours) ;
- ◆ 11,237 millions d'€ de dépenses sur autorisation de programme (AP) / Crédit de paiement (CP) / Construction ou extension de bâtiments (PPI) ;
- ◆ 1,693 millions d'€ de dépenses AP/CP Acquisition de véhicules 2018-2021 ;
- ◆ 280 600 € de dépenses AP / CP Grosses réparations ;
- ◆ 139 675 € de dépenses AP / CP Systèmes d'information ;
- ◆ 4,537 millions d'€ d'emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital de la dette)
- ◆ 3,256 millions d'€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections ;
- ◆ 135 540 € d'opérations patrimoniales.



Faits marquants 2021 :

- ◆ Choix d'un nouveau logiciel de gestion financière dont l'installation a lieu en 2022 ;
- ◆ Prise en charge du centre de restauration et d'hébergement ;
- ◆ Obtention d'une subvention européenne pour le projet de dématérialisation du parcours du patient en intervention.



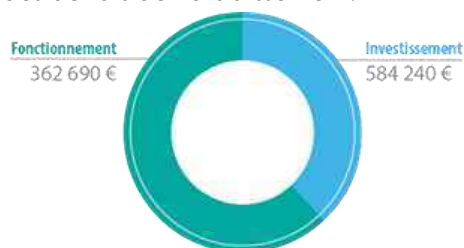
Financement dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19



- ◆ Obtention d'une subvention de l'État de 2 847 000 € pour la mise en œuvre de plusieurs centres de vaccination dans le département.

Le Groupement de la Commande Publique

Le Groupement de la Commande Publique pilote les procédures de passation des marchés publics. Il conseille les services dans le montage juridique du marché public à mettre en place (type de marché, allotissement, durée, conditions d'exécution, critères de jugement des offres...) et veille à la sécurité juridique des achats de l'établissement.



362 690 € en fonctionnement dont l'aménagement des CIS Arras et Saint-Omer et 584 240 € en investissement dont les aménagements du CIS Saint-Omer (198 545 €), du CIS Arras (159 447 €), d'autres CIS (9 992 €).

- ◆ 60 procédures attribuées ou validées dont 24 par la CAO ;
- ◆ Organisation de 7 CAO et jury de concours pour la désignation des candidats sélectionnés pour participer au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du CIS Frévent.

Faits marquants 2021 :

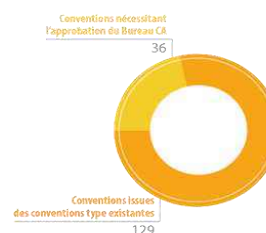
- ◆ Aide à l'installation des centres de vaccination et vaccinothèque ;
- ◆ Renouvellement des élus siégeant en CAO ;
- ◆ Utilisation des centrales d'achats dans le cadre de l'optimisation des dépenses ;
- ◆ Mise en œuvre d'une formation "commande publique" en interne à destination des acheteurs du Groupement Logistique, du Groupement Formation-Sport et du Groupement des Systèmes d'Information et de communication.

Le Groupement des Affaires Juridiques

Le service Contentieux :

- ◆ 67 dossiers de dépôts de plainte ;
- ◆ 38 constitutions de partie civile.

Le service Conseil Juridique et Veille documentaire a visé 165 conventions :



Faits marquants 2021 :

- ◆ Formations dans le cadre du déploiement de la Gestion Electronique des Documents (GED) des conventions ;
- ◆ Lancement du collège des référents ;
- ◆ Lancement du groupe de travail pour la procédure de signalement des actes de violence.
- ◆ Relance du contrat « risques statutaires » ;
- ◆ Diffusion de la charte des données personnelles ;
- ◆ Organisation de sensibilisation à la préservation des traces et indices sur intervention avec les parquets d'Arras et de Béthune à destination des chefs de CIS.

POLE PRÉVENTION, PRÉVISION, OPÉRATIONS

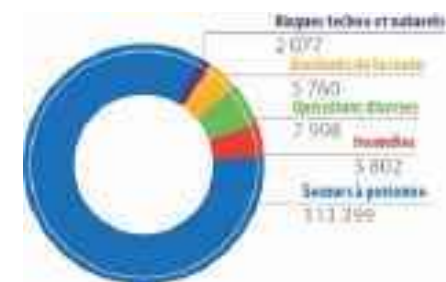
Le site de la direction départementale accueille le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) qui assure la gestion opérationnelle des interventions et le Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) : plateforme unique de réception des appels 18 dans le département. Le pôle est composé de trois groupements de services.

Le Groupement Organisation et Coordination des Secours (GOCS)

La gestion des interventions des sapeurs-pompiers est fondée sur l'articulation CTA-CODIS avec les unités opérationnelles du département.

- ◆ 384 114 appels reçus au CTA/CODIS soit 1 052 appels en moyenne par jour ;
- ◆ 450 sapeurs-pompiers disponibles le jour et 420 disponibles la nuit.

Les interventions sont la partie la plus visible des missions des sapeurs-pompiers : 135 036 interventions ont été effectuées en 2021 et 121 426 victimes prises en charge par les sapeurs-pompiers.



Le Groupement Prévion des Risques

La prévision vise à mieux appréhender les risques et apporter un maximum d'informations aux sapeurs-pompiers appelés à intervenir. L'objectif est de faciliter la prise de décision et de permettre l'organisation d'un dispositif opérationnel adapté à chaque situation.

- ◆ SCDECI : 526 (426 avant le RDDECI, 70 après le RDDECI) :
 - ◇ 30 SCDECI en cours, 12 SCDECI validés ;
 - ◇ 114 réunions relatives aux SCDECI ;
 - ◇ 121 arrêtés communaux DECI.
- ◆ 25 914 points d'eau incendie :
 - ◇ 22 616 poteaux et bouches incendie (PI BI), 3 298 points d'eau artificiels ou naturels.
- ◆ Système d'information géographique :
 - ◇ 500 cartes et études thématiques dont 200 pour le

SDACR et 50 pour le FEN ;

- ◇ 400 intégrations de données et objets géographiques ;
- ◇ contrôle et inventaire complet de 14 000 objets de la base SIG.

◆ 119 études de dossiers de prévention industrielle :

- ◇ 88 PC, 16 AEU, 4 PAC, 11 pour parc éolien

ORSEC	SATER SATER GRAND CALAIS SATER GRAND AEROPORT LE TOUQUET POLLUTION ACCIDENTELLES DES EAUX INTERIEURES ORSEC MARITIME MER DU NORD SOUTIEN GENERAL AUX POPULATIONS RETAP RESAUX ELECTRICITE GESTION SANITAIRE VAGUE DE CHALEUR
PGT	ORSEC BOLLAERT NORTANKING SI GROUP CRODA STYROLUTION VYNOVA TOUR DE FRANCE
PPI	PALCIEM CRODA VYNOVA
POI	PRIMAGAZ GONGARDENNES ATLANTIC

Dossiers structurants :

- ◆ approbation des doctrines ETARE & PSBC ;
- ◆ exercice PSBC au Louvre-Lens ;
- ◆ reprise des exercices industriels (POI) ;
- ◆ opération "Mousquetaires" à l'aéroport de Calais (OTAN) ;
- ◆ lancement des travaux du Canal Seine Nord Europe (CSNE) ;
- ◆ inauguration Port de Calais 2015 ;
- ◆ instruction du dossier ACC (GigaFactory de batteries électriques Lithium-ion, à Douvrin) ;
- ◆ lancement des études pour l'étape #4 du Tour de France 2022 (Dunkerque - Calais) ;
- ◆ lancement du partenariat avec la BPM pour le projet PREVARISC 3 ;
- ◆ Reprise des marchés de Noël dont Arras 2021.

Le Groupement Prévention des Risques

La prévision vise à permettre l'évacuation des personnes en danger (risque de panique), à limiter les risques de déclenchement et de propagation d'incendie et faciliter l'intervention des secours.

- ◆ 5 357 études de dossiers ;
- ◆ 39 607 établissements recevant du public (ERP) ;
- ◆ 3 299 visites de commission ;
- ◆ Taux d'avis défavorables proposés : 10,58% (taux national : 10,79%) ;

- ◆ 18 interventions RCCI (Recherche des Causes et Circonstances des Incendies).

◆ Faits marquants 2021 :

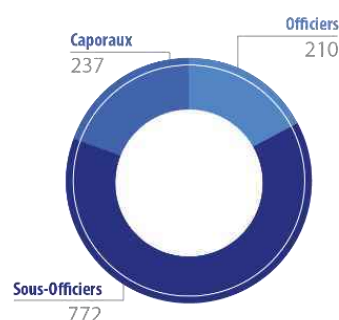
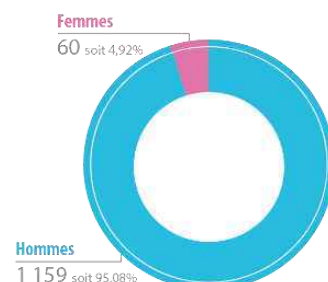
- ◆ Dématérialisation des procédures d'urbanisme – Projet PLAT'AU – démat'ADS ;
- ◆ Montée de version progiciel PREVARISC 3.0 ;
- ◆ Réforme du CCH (Code Construction Habitation).

POLE RESSOURCES EMPLOIS ET COMPÉTENCES

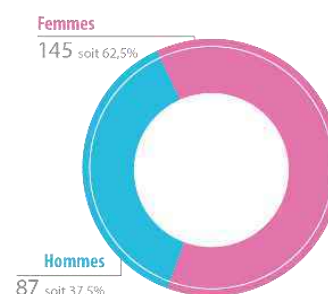
Le pôle se compose de quatre groupements de services : le groupement emplois et gestion des compétences, le groupement ressources humaines (SPP et PATS), le groupement des SPV et le groupement formation/sport.

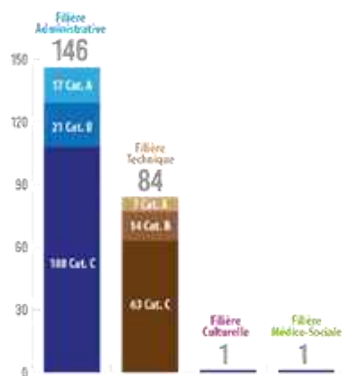
5 046 agents composent le SDIS. Les Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) et les Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés (PATS) sont gérés par le **Groupement des Ressources Humaines**

◆ 1 219 SPP :



◆ 232 PATS :





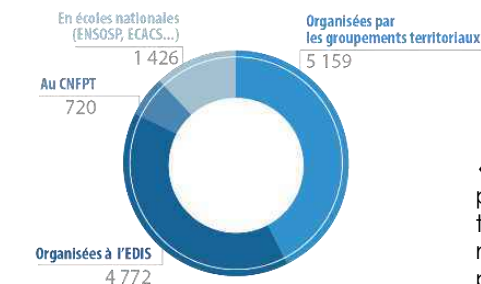
Le Groupement Formation/Sport

L'École Départementale d'Incendie et de Secours (EDIS) dispense une grande partie de la formation primordiale pour les personnels SPP, SPV et PATS en collaboration avec plusieurs organismes comme le CNFPT, ECASC, ENSOSP...

2 303 stagiaires ont été formés hors FMPA (Formation Maintien et de Perfectionnement des Acquis) dont 1 292 Sapeurs-Pompiers Volontaires. Soit 12 077 journées stagiaires (hors FMPA) au total, réparties comme suit :

- ◆ 1 541 arrêtés liés à la carrière et à la rémunération ;
- ◆ Commissions médicales : 39 dossiers de SPP, 11 dossiers de PATS ;
- ◆ 26 dossiers de retraite ;
- ◆ 52 commissions de recrutement ;
- ◆ 185 mobilités internes réalisées hors plan de mobilité départemental ;
- ◆ 184 dossiers d'arrêt de travail ;
- ◆ 23 CDD, 2 contrats d'apprentissage, 2 stages rémunérés.

On compte également 3 595 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) gérés par le **Groupement des Sapeurs-Pompiers Volontaires et de la Citoyenneté**



Faits marquants 2021 :

- ◆ Écriture des RIOFE (Référentiels Internes d'Organisation et d'Évaluation des Formations).

POLE PATRIMOINE-IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

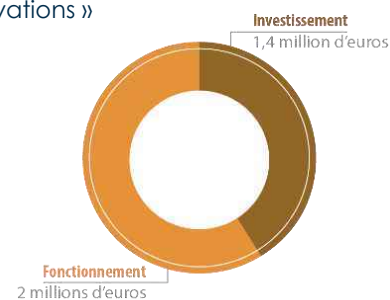
Le pôle est composé de deux groupements de services :

Le Groupement Patrimoine Immobilier

En 2021, le groupement patrimoine immobilier, chargé de la partie bâtimentaire avec, notamment, les constructions neuves ainsi que les travaux d'entretien et les grosses réparations concernant l'ensemble du SDIS du Pas-de-Calais, a lancé les projets suivants :

- ◆ Fin de l'opération "aménagement du sas VSAV de Pernes-en-Artois" ;
- ◆ Fin des opérations sur le CIS d'Auchel : extension du centre de secours, création d'une zone administrative, de vestiaires-sanitaires, refonte du foyer, réfection de couverture ;
- ◆ Aménagement du vestiaire feu et création d'une zone de manœuvres et d'exercices au CIS de Pernes-en-Artois ;
- ◆ Création de vestiaires-sanitaires pour le personnel du CIS d'Avion ;
- ◆ Réfection de couverture et des façades du CIS de Marquise ;
- ◆ Réception des travaux et emménagement dans les nouveaux locaux du CIS de Saint-Omer ;
- ◆ Réception des travaux - CIS d'Arras.
- ◆ 2 750 000 € dédiés aux grosses réhabilitations et/ou extensions ;
- ◆ 280 000 € dédiés à l'amélioration des conditions de travail.

Budget « entretien courant, marchés et contrats d'entretien, réparations et rénovations »

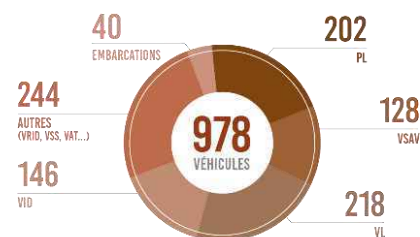


Le Groupement Logistique

Il est constitué d'un service équipement ainsi que d'un service véhicules. Un groupement qui a notamment la charge :

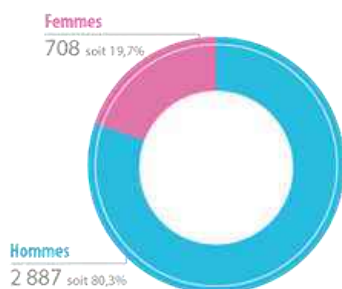
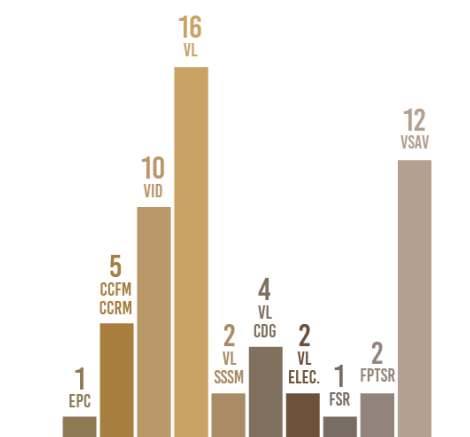
- ◆ de l'habillement des sapeurs-pompiers professionnels (SPP), volontaires (SPV) et des personnels techniques. Au total, ce sont plus de 4 700 personnes qui sont habillées par le SDIS 62 ;

- ◆ des 978 véhicules répartis sur le département :

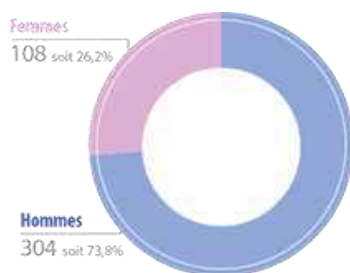


- ◆ la maintenance préventive et curative de tous les engins du SDIS du Pas-de-Calais. En 2021, 3 518 véhicules ont nécessité une réparation, 719 visites techniques (488 VL/VSAV + 231 PL).

- ◆ 2 767 234 € ont été consacrés à l'acquisition ou au renouvellement de véhicules.



- ◆ 412 SPV engagés :



- ◆ 16 SNU et 5 services civiques

Faits marquants 2021 :

- ◆ Parmi les Sapeurs-Pompiers Professionnels, 25 ont été recrutés en 2021 (21 hommes et 4 femmes) dont 19 au titre du plan de recrutement ;
- ◆ Parmi les Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés, 7 ont été recrutés en 2021; 1 homme-6 femmes ;
- ◆ On comptabilise 23 départs en retraite et 19 mutations ;
- ◆ On relève également plusieurs participations de SPP et de SPV aux colonnes de renforts nationales.

Faits marquants 2021 :

◆ aménagements pour améliorer les espaces de travail de l'atelier du Groupement Est/Direction et de la plateforme (fabrication de meubles pour les locaux du chef d'atelier et du technicien chargé des vérifications de matériels, d'un bureau et d'un support PC pour l'atelier...);

◆ nombreux aménagements et travaux réalisés sur les véhicules ou pour les unités spécialisées avec notamment l'aménagement et l'agencement de 6 VL, 2 VL SSSM, 1 VL CDG, d'un véhicule "feux de navire", la fabrication de sangles pour VSR, de caisses de transport, de supports de chargeurs de 3 véhicules GRIMP, d'un meuble "lot aquatique", de caissons pour le CYNO;

◆ création et développement du logiciel GEPIC suite à la mise en place des procédures Risque de Fumées d'Incendie mises en place au sein du SDIS62. C'est un outil destiné à la gestion et au suivi des différents EPI au sein d'un CIS;

◆ mise en service de la machine "BRADY" pour réaliser des étiquettes industrielles à destination des matériels des Unités Spécialisées.

POLE SANTÉ, SECOURS MÉDICAL ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

APTITUDE MÉDICALE	
Visites médicales	4 334
Consultations de psychologue et suivi	219
Consultations diététiques	120
Total général	4 673

Le Groupement Santé

Opérations :

En 2021, nous avons recensé 7 378 interventions en VLSSSM.

◆ 1 406 protocoles infirmiers de soins d'urgences (PISU) ont été réalisés;

◆ 137 missions de soutien santé opérationnel ont été assurées, dont 34 sur interventions et 103 lors d'exercices d'unités spécialisées, épreuves sportives, formations...;

◆ Vaccinations : 300 antigrippales, 171 réglementaires (Hep. B+DTCP), 105 leptospirose (pour les spécialistes de l'unité aquatique).

Le Groupement Logistique Pharmacie

◆ Nombre de bouteilles O₂ délivrées : 5 149;

◆ Nombre de commandes VSAV : 1 055;

◆ Nombre de maintenances préventives réalisées : 518;

◆ Nombre de maintenances curatives réalisées en interne : 287;

◆ Nombre de maintenances curatives réalisées par prestataire : 81;

◆ 1 362 demandes d'intervention technique.

Le Groupement Hygiène et Sécurité

Le Groupement Hygiène et Sécurité assiste et conseille l'autorité territoriale en matière de prévention des risques professionnels. Cette politique de prévention des risques est assurée par un réseau composé de conseillers de prévention et de 20 assistants de prévention. En 2021, 29 agents ont été formés (formations hygiène et sécurité).

Dans le cadre de ses missions principales, le Groupement assure l'évaluation des risques professionnels par la mise à jour du Document Unique. Il assure également le suivi des accidents de service : 327 déclarations d'accident transmises via l'Intranet et a mené 3 enquêtes accidents.

Faits marquants 2021 :

◆ vaccination contre la COVID-19 :

◇ le vaccinodrome de Liévin a réalisé 88 386 injections auprès de la population;

◇ les autres centres de vaccination ont réalisé 29 085 injections;

◆ 2 699 injections du personnel sapeurs-pompiers;

◆ 144 injections du personnel administratif technique et spécialisé;

◆ 2 Commissions Risques Fumées d'Incendie (CRFI).

CABINET PRÉSIDENT/DIRECTEUR, ACCUEIL, COMMUNICATION

Le cabinet Président-Directeur, placé sous l'autorité du directeur départemental des SDIS du Pas-de-Calais et du Président du Conseil d'Administration du SDIS du Pas-de-Calais est chargé du traitement des affaires réservées, de la correspondance politique et institutionnelle ainsi que de la relation avec les élus et les autorités.

Le service accueil-courrier assure l'ouverture, l'enregistrement, la répartition du courrier entrant dans les services de la direction et la préparation des courriers et des colis sortant pour le compte de la direction. Il ventile les correspondances émanant des groupements territoriaux et des CIS ou à destination de ceux-ci.

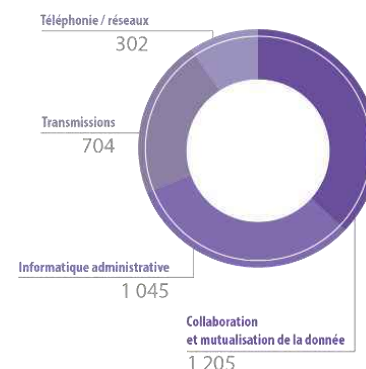
MISSIONS DU SERVICE ACCUEIL COURRIER	
Accueil visiteurs	1 901
Programmation de réunions	330
Plis affranchis	7 263
Plis réceptionnés	5 478
Colis envoyés	136

POLE PERFORMANCE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

Ce pôle est composé de deux groupements fonctionnels :

Le Groupement des Systèmes d'Information et de Communication

Nombre de tickets GLPI traités :



◆ Installation informatique et maintenance des 3 centres de vaccination et du vaccinodrome (50 postes installés et mise en place du télétravail). Impact COVID sur le budget GSIC : 27 173,72 €;

◆ Projets données embarquées / partenariat SDIS 59 / acquisition URGSAIP. Obtention de la subvention REACT EU auprès de la région Hauts-de-France à hauteur de 80 % du projet;

◆ MicroSoc cyberdéfense : solution managée de détection et protection des postes de travail et serveurs.

◆ Nouveau site internet du SDIS 62 : création et mise en place;

◆ Infrastructure serveurs pour la virtualisation des postes de travail;

◆ Installation des réseaux téléphoniques et informatiques de la nouvelle caserne de Saint-Omer. Migration de la nouvelle caserne d'Arras.

SDI : suivi des projets des systèmes d'informations SI RH SI Finances;

◆ Revue et mise en place des nouveaux marchés informatiques, réseaux téléphonie;

◆ Projet IP20 ANTARES avec la préfecture et mise en place d'un faisceau avec l'INPT à Neuville ST Vaast;

◆ Déploiement des fibres dans les CIS, mise en place du VPN MERAKI, le SDIS devient son propre opérateur.

Le Groupement de l'Analyse, de la Stratégie et de l'Évaluation de la Performance

- ◆ Infosdis : enquête annuelle, enquête dématérialisation ADS, enquête e-calls, enquête élections ;
- ◆ Pilotage par la performance globale. Animation des groupes et organisation des COPIL sur les thèmes travaillés :
 - ◇ impulser la démarche GPEC au sein du SDIS 62 ;
 - ◇ sécuriser les achats du SDIS 62 en donnant une vision partagée des procédures administratives, techniques et d'exécution dans la temporalité des marchés publics pour tous les cadres et personnels en charge des acquisitions ;
 - ◇ Définir les actions correctives et préventives pour réduire la sinistralité et l'accidentologie des véhicules et matériels ;
 - ◇ Donner du sens à une action collective cohérente au travers d'un projet d'établissement du SDIS 62 co-construit avec les différentes parties prenantes.
- ◆ Rédaction des livres du document en lien avec les groupes de travail (analyses des risques, maillage territorial, rationalisation des équipements, effectifs emplois et compétences, analyse coûts gain, pilotage de la rupture capacitaire) ;
- ◆ Projet d'établissement : Travaux des groupes sur la déclinaison des 4 axes en projet et en fiches actions :
 - ◇ axe 1 : Améliorer l'efficacité de notre organisation dans un contexte budgétaire contraint ;
 - ◇ axe 2 : Développer une stratégie d'innovation dans les différents pôles et groupements ;
 - ◇ axe 3 : Renforcer notre positionnement et nos alliances dans les territoires ;
 - ◇ axe 4 : Répondre aux défis environnementaux et améliorer la qualité de vie au travail.
- ◆ Conception de la charte des valeurs :
 - ◇ ce qu'est une charte des valeurs ;
 - ◇ une démarche collective ;
 - ◇ une liste de valeurs à évaluer issue d'une réflexion collective ;
 - ◇ une sollicitation de l'ensemble des collaborateurs par le moyen d'un questionnaire d'évaluation des valeurs ;
 - ◇ un accompagnement par un cabinet expert pour s'assurer d'une démarche objective et rigoureuse ;
 - ◇ une démarche réussie avec une participation massive ;
 - ◇ des résultats de questionnaire qui dépassent la seule question du choix de valeurs collectives et portent également sur la perception de sujets en tension et

sur des pistes d'améliorations.

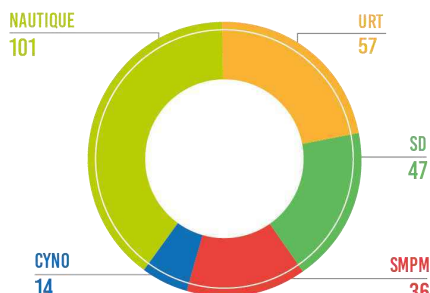
Faits marquants 2021 :

- ◆ 2^{ème} et 3^{ème} vagues de l'épidémie de COVID, avec la mise en place d'un vaccinodrome à Liévin et de centres de vaccination locaux en lien avec les intercommunalités ;
- ◆ fin des travaux du SDACR 2022-2027 et du Projet d'Établissement 2022-2026 ;
- ◆ participation du SDIS à de nombreux renforts (COVID Antilles, renforts urbains dans le VAR...) ;
- ◆ poursuite du plan de recrutement de sapeurs-pompiers professionnels ;
- ◆ livraison du Centre de Secours Principal de Saint-Omer, réception de la 1^{ère} phase du Centre de Secours Principal d'Arras.

LES UNITÉS SPECIALISÉES

Les Unités spécialisées du SDIS 62 sont prêtes à intervenir en renfort des secours traditionnels.

Elles ont réalisé 255 interventions en



2021.

L'Unité Risques Technologiques (URT) compte 270 sapeurs-pompiers. 42 journées de Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis ont été organisées.

Faits marquants 2021 :

- ◆ participation aux 2 entraînements zonaux NRBCe organisés à Calais et Lille ;
- ◆ mise en place d'une procédure d'évaluation des dangers des produits de décomposition ;
- ◆ mise en place de nouveaux matériels (compteur de particules, détecteurs de produits chimiques...) ;
- ◆ 29 spécialistes formés IBNB dont 22 sont projetables en mer.

L'unité Secours en Milieu Périlleux et Montage (SMPM) compte 62 sapeurs-pompiers, qui suivent 10 entraînements au minimum par an.

Faits marquants 2021 :

- ◆ 4 équipes (1 sur le groupement territorial est, sur le groupement territorial centre et 2 sur le groupement territorial ouest) ;
- ◆ 48 exercices sur divers sites du département (FMFA) (milieu indus-

triel, éoliennes, souterrains, puits, ponts, grues, TEF Technique Évacuation de façade, accès difficiles, bâtiments de grande hauteur...).

L'Unité nautique départementale SAV/SAL comprend 3 branches et compte 205 sapeurs-pompiers. Ainsi en 2021, 43 entraînements SAL et 126 SAV ont été organisés.

L'Unité de Sauvetage d'Appui et de Recherche (USAR), jusqu'alors connue sous le nom d'unité Sauvetage-Déblaiement et Cynotechnique (SDE/Cyno), est composée de 103 sapeurs-pompiers (USAR et USAR/Cyn). En 2021, 2 périodes USAR-Cyno – SSSM d'1 semaine ont été organisées en camps, 35 jeudis d'entraînements pour les Cynos, Contrôles opérationnels (CAO), Préformations, 2 candidats sont partis à la formation CYN3 à l'ECASC, 2 Cyns ont été formés en tant que conseillers techniques Cyn 3 et une formation Chefs de section (complément de formation risque bâtimentaire) a été programmée.

Faits marquants 2021 :

- ◆ participation d'une colonne USAR à l'EXNAT à Leucate(11) ;
- ◆ formation des spécialistes USAR à la protection des oeuvres et des biens culturels ;
- ◆ sortie des 2 documents de référence sur l'unité (GDO/GTO) dont en contributeur, le CDT-Z, membre du groupe de travail National USAR : le SDE prend l'appellation USAR (Unité de sauvetage, d'appui et de recherche) acronyme de USAR / NSARAG (Urban, Search and Rescue) ;
- ◆ participation du CTD-Z en qualité d'évaluateur national USAR aux deux EXNAT organisés par l'ECASC.

L'Unité d'Intervention à Bord des Navires et des Bateaux (IBNB) compte 161 sapeurs-pompiers qui ont suivi 29 journées de FMFA en 2021. A noter que 29 sessions de pratique de l'anglais maritime ont été organisées ainsi que 8 visites de navires.

Faits marquants 2021 :

- ◆ révision des RIOFE IBNB en vue du renouvellement des agréments de formation de la DG ;
- ◆ formation par la société SIOEN de 10 SP au contrôle des combinaisons incendie IBNB ;
- ◆ partenariats et échanges avec le CROSS Gris Nez, la Préfecture Maritime, la base hélico MN 35F du Touquet ainsi que les compagnies transmanche P&O, DFDS et Irish Ferries (nouveau).

Glossaire :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, États, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

SDIS 62

FICHE D'IDENTITÉ

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Établissement Public Administratif ◆ Siège social : ZA des chemins croisés 18 rue René Cassin 62052 Saint-Laurent-Blangy ◆ Dotations : 13 674 892 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 286 200 019 ◆ Effectif moyen : 5 046 agents (4 651 Sapeurs-Pompiers dont 1 219 professionnels et 3 595 volontaires, et 232 Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés (PATS)) ◆ Président : Raymond GAQUERE (Conseiller départemental) ◆ Directeur : Contrôleur général Philippe RIGAUD 	Mission / Cœur de métier : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. ◆ Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.
--	--

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département : Représentation au Conseil d'administration : 18 membres sur 25, soit 78%.	Contribution financière du Département : BP 2022 : 77 682 000 € en fonctionnement versés au budget du SDIS CA 2021 : 75 800 000 € en fonctionnement versés au budget du SDIS et 6 124 291 € financés directement en investissement
Représentants du Département dans la structure : 18 titulaires : Raymond GAQUERE, Alain DE CARRION, Pierre GEORGET, Philippe DUQUESNOY, Evelyne NACHEL, Véronique THIEBAUT, Sébastien CHOCHOIS, Sandra MILLE, Jean-Luc DUBAËLE, Alain MÉQUIGNON, Jean-Jacques COTTEL, Benoit ROUSSEL, Karine GAUTHIER, Brigitte PASSEBOSC, Sébastien HENQUENET, Frédéric MELCHIOR, Emmanuelle LAPOUILLE, François VIAL.	Convention : Conventions de groupement de commandes sur les fluides : gaz et électricité.

ACTIVITÉS 2021

CHIFFRES CLÉS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ 135 036 interventions (+9.5 % par rapport à 2020), dont : <ul style="list-style-type: none"> - Secours à personnes : 113 399 ; - Accidents de la circulation : 5 760 ; - Incendies : 5 802 ; - Opérations diverses : 7 998 ; - Risques technologiques et naturels : 2 077 ; - Nombre total de victimes prises en charge : 121 426. 	Gestion des interventions / CTA-CODIS : 1 052 appels en moyenne par jour. Périmètre départemental : <ul style="list-style-type: none"> ◆ 39 607 sites ERP sur le territoire ; 34 sites SEVESO ; ◆ 890 communes.
---	--

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Activité opérationnelle fortement impactée par la poursuite de la crise sanitaire avec un renforcement des mesures de protection des sapeurs-pompiers et des victimes ; ◆ Activation de plusieurs centres de vaccination dont le vaccinodrome à l'Arena Liévin ; ◆ Participation du SDIS à de nombreux renforts (COVID Antilles, renforts urbains dans le Var...) ; ◆ Activité opérationnelle fortement impactée par la crise migratoire et les tentatives de traversées des migrants vers le Royaume Uni ; ◆ Poursuite du plan de recrutement des sapeurs-pompiers professionnels ; ◆ Fin des travaux de révision du SDACR : Schéma D'Analyse et de Couverture des Risques 2022-2026 : document structurant fixant les grandes orientations opérationnelles de l'établissement pour les années à venir (détermination des risques, des moyens humains et matériels nécessaires...) ; ◆ Livraison du centre de secours principal de St Omer et poursuite des travaux de construction du CIS de Lens ; ◆ Fin des travaux du projet d'établissement destiné à définir les projets envisagés par l'établissement sur la période 2022-2026 en matière d'efficience, d'innovation, de développement durable et de son rôle au sein des territoires ; ◆ Obtention d'une subvention européenne pour le projet de dématérialisation du parcours patient en intervention à hauteur de 80 % (en partenariat avec le SDIS 59).

ENJEUX ET PERSPECTIVES

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuite du plan de recrutement de caporaux (sapeurs pompiers professionnels) ; ◆ Mise en œuvre du projet d'établissement ; ◆ Mise en œuvre du SDACR ; ◆ Adaptation au changement climatique et à l'augmentation potentielle des feux d'espaces naturels ; ◆ Déploiement du projet d'amélioration du parcours patient avec la dématérialisation des fiches bilan des victimes et le développement des données embarquées ; ◆ Elaboration d'une charte des valeurs ; ◆ Poursuite de la recherche d'économies durables pour contenir l'accroissement des dépenses au vu du contexte économique inflationniste ; ◆ Poursuite de la politique d'investissement immobilier (réception du centre de secours de Lens, démarrage des travaux pour l'extension du CIS d'Avesnes-le-Comte et démarrage des études pour le CIS Frévent), et en équipements ; ◆ Poursuite des mutualisations d'achats de fournitures et équipements avec le Département et les autres SDIS de la région Hauts de France.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2021		COMPTE DE RÉSULTAT 2021
Actif immobilisé : 113 570 479 €	Capitaux propres : 73 607 902 €	Produits d'exploitation : 120 513 441 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 12 326 894 €	Total des dettes : 54 499 629 €	dont subventions et participations : 117 632 833 €
Trésorerie : 10 015 496 €	Total bilan : 135 912 870 €	Charges d'exploitation : 122 940 633 €
RATIOS 2021		Résultat d'exploitation : - 2 427 193 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 40%		Résultat financier : - 576 377 €
Durée apparente de la dette : 4,5 ans		Résultat exceptionnel : 6 046 960 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 32 jours		Résultat de l'exercice : 3 043 391 €
Fonds de roulement : 16 932 275 €		Épargne brute : 10 834 579 €
Besoin en fonds de roulement : 6 916 778 €		Épargne nette : 6 297 004 €
		Total des produits : 127 024 116 €
		Financement du Département (€ et %) : 75 800 000 € soit 59,65%



62 **Pas-de-Calais**
Mon Département

pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX -



**ANNÉE
2021**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans une volonté de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit d'abord par un budget global d'1,79 milliard en 2021 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se traduit également dans un dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires, au niveau départemental et dans les territoires.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions qu'ils mènent tout au long de l'année,

En 2021, l'ensemble des Etablissements Publics et Organismes Associés ont encore été particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses nombreuses conséquences, chacun dans leur domaine, qu'il s'agisse d'action sanitaire, médico-sociale, de culture, de sport, de tourisme...

Pour autant, par leur professionnalisme et leur engagement, et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour pallier les difficultés et accompagner au mieux les populations au quotidien, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue auprès de nos concitoyens.

Tout au long de cette période difficile, les EPOA et le Département ont démontré combien les liens de collaboration étroits et constants sont une condition essentielle d'une action publique locale efficace et agile, plus que jamais nécessaire dans les périodes d'incertitude.

Ces liens partenariaux étroits seront des points d'appui essentiels pour une pleine implication des EPOA dans la démarche d'élaboration du nouveau projet de mandat en 2022. « Construisons ensemble notre Pas-de-Calais ».

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de territoires soixante-deux

Après une année 2020 fortement perturbée par le contexte sanitaire, Territoires Soixante-Deux a stabilisé une trajectoire conforme à celle tracée depuis maintenant 6 ans.

Les indicateurs 2021, notamment financiers qui traduisent l'activité de la société sont « au vert ».

Les projets confiés par les collectivités se développent à un bon rythme, ceux que la société a engagés pour son compte, lui permettent de maintenir le volume et l'équilibre financier de son activité.

Ce retour à une forme de « normalité » a permis au Conseil d'Administration, à la direction et à l'ensemble des équipes de mener tout au long de cette année une réflexion positive et de passer, selon les termes des consultants qui nous ont accompagnés, « d'un modèle de redressement à un modèle de développement ».

Plusieurs séminaires, Comités de direction, Comités stratégiques ont permis d'esquisser un chemin vers « un développement conscient ».

Les parties prenantes (élus, direction, salariés,..) ont réfléchi à de nouveaux produits, de nouveaux métiers, de nouveaux modes de faire pour aiguiser l'outil, améliorer ses performances au service de la communauté et mieux prendre en compte les légitimes préoccupations environnementales.

Une Société d'Économie Mixte se doit en effet plus que tout, d'être exemplaire en terme de RSE.

Par ailleurs, l'évolution des contextes économiques et sanitaires qui impactent nécessairement l'entreprise doit conduire à la prudence dans les prévisions.

Le Plan Moyen Terme (PMT de 2022 – 2025) de l'entreprise se finalise, il sera à la hauteur de ce que nous serons en mesure de faire, mais surtout à la mesure de ce que vous serez en mesure de vouloir.



Christophe PILCH

Président de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

MISSIONS ET GOUVERNANCE :

MODES D'INTERVENTION

Territoires Soixante-Deux agit au moyen de modes d'intervention réglementés au sein desquels elle développe tout ou partie de ses compétences :

♦ **concession d'aménagement** : réaliser une opération d'aménagement dans sa globalité : de l'acquisition des terrains à la commercialisation des parcelles;

♦ **délégation de maîtrise d'ouvrage/ mandat** : assurer tout ou partie des fonctions de la maîtrise d'ouvrage au nom et pour le compte du donneur d'ordre;

♦ **permis d'aménager** : aménager et vendre des parcelles viabilisées;

♦ **assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) / conduite d'opération** : conseiller la collectivité dans la réalisation d'études ou d'opérations de travaux d'aménagement ou d'équipements;

♦ **Vente en Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A.)** : construire des immeubles à vocation économique, habitat, médical, etc) pour des investisseurs privés ou des particuliers;

♦ **opération en propre** : intervenir pour son compte et assumer le risque financier d'une opération dans le cadre de constructions à vocation "habitat", "économique" ou l'aménagement de lotissements.

COMPÉTENCES

Territoires Soixante-Deux mobilise ses compétences, de la définition du projet à sa commercialisation. Elle déploie une expertise globale au service de projets concertés et durables :

- ♦ Sécuriser les modes d'interventions ;
- ♦ Acquérir le foncier par voie amiable ou par expropriation ;
- ♦ Choisir les intervenants après appels d'offre ;
- ♦ Gérer les démarches administratives ;
- ♦ Élaborer, contrôler et respecter le

budget, la trésorerie, rechercher des subventions et des financements ;

♦ Coordonner les travaux de construction, de viabilisation ;

♦ Animer les réseaux d'acteurs ;

♦ Commercialiser les emprises constructibles et les logements neufs.

GOUVERNANCE

Elle repose sur 3 organes clés garants d'une réelle transparence et d'un dialogue continu et efficace avec ses clients :

♦ **le Comité de direction**, placé sous l'autorité du directeur général, est l'instance au sein de laquelle se partage la prise de décisions pour assurer et concourir à la réalisation effective de la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration;

♦ **le Comité stratégique**, composé de représentants des principaux actionnaires et d'administrateurs, il est chargé de la validation préalable des engagements de projets, du suivi de la réalisation du plan d'affaires et d'émettre un avis au Conseil d'Administration sur les principales délibérations proposées par le directeur général;

♦ **le Conseil d'Administration**, présidé par Christophe PILCH, est composé de 16 administrateurs représentants des collectivités publiques, de la communauté bancaire et de grandes entreprises. Il définit et valide les axes d'intervention de la société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Christophe PILCH, représentant la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Administrateurs publics :

- ♦ Jean-Marie ALEXANDRE, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- ♦ Régis DELATRE, représentant l'Assemblée Spéciale ;
- ♦ Laurent DUPORGE, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- ♦ Philippe DUQUESNOY représentant le Département du Pas-de-Calais ;

♦ Hakim EL HAZOUZI représentant le Conseil régional des Hauts-de-France ;

♦ Michel HAMY, représentant l'Assemblée Spéciale ;

♦ Charly MEHAIGNERY, représentant la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin ;

♦ Bruno TRONI, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;

♦ Alain VAN GHELDER, représentant l'Assemblée Spéciale ;

♦ Cécile YOSBERGUE représentant le Département du Pas-de-Calais ;

♦ Non désigné, représentant la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane.

Administrateurs privés :

♦ Philippe BAILLY, représentant la Caisse d'Épargne Hauts-de-France ;

♦ Frédéric LEFEBVRE, représentant EDF-SAFIDI ;

♦ Sandrine FERRERO, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations ;

♦ Françoise ROSSIGNOL, représentant Pas-de-Calais Habitat.

Représentants du personnel :

♦ Séverine GUERREIRO, assistante de direction ;

♦ Sarah GUILLEMANT, assistante ;

♦ Isabelle HAVET, assistante ;

♦ Valérie PRZYBYL, assistante.

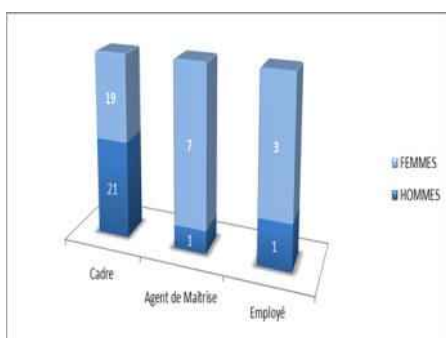


ORGANISATION :

ADAPTER LES EFFECTIFS AUX ENJEUX

Au 31 décembre 2021, Territoires Soixante-Deux emploie 52 salariés. Son effectif est en hausse par rapport à 2020. Les procédures de recrutement engagées fin 2020, afin de palier l'absence de plusieurs collaborateurs ayant quitté la société, ont en partie porté leurs fruits.

Malgré un marché de l'emploi des cadres sous tensions en 2021 et les difficultés de recrutement occasionnées, d'une part par la crise sanitaire et d'autre part par la pénurie de profils « responsable de projets », plusieurs recrutements se concrétiseront en 2022. Ces derniers, majoritairement sur des profils opérationnels, répondront aux enjeux stratégiques dans lesquels la société s'engagera en 2022.



RETOUR A UNE « NORMALITÉ OPÉRATIONNELLE » ET « PRÉPARATION AU CHANGEMENT »

Même si, en continuité de l'année 2020 l'activité générale de la société est restée impactée par le contexte sanitaire, 2021 marquera le retour à un fonctionnement quasi normal de l'activité opérationnelle des équipes.

En ayant maintenu pour l'entreprise un protocole le plus stable possible, les différentes évolutions du contexte COVID auront cette année plus impacté la vie privée des équipiers que leur activité professionnelle. L'amélioration significative des conditions fi-

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Territoires Soixante-Deux a compris que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes était pour elle un véritable enjeu. Garantir à l'ensemble de ses collaborateurs l'égalité des droits et des chances lui permet notamment d'assurer ses besoins en compétence et d'améliorer leur bien-être en favorisant l'égalité de traitement.

L'année 2021 a ainsi été consacrée à la mise en place d'actions en matière de formations et de rattrapage en matière de rémunérations.

28 collaborateurs formés en 2021 361 heures de formation		
	Homme	Femme
Employé		2
Agent de maîtrise		1
Cadre	12	13
Total	12	16

FORMATION

Malgré une situation sanitaire encore tendue en 2021, de nombreuses formations ont pu se dérouler. Cela s'explique notamment par le recours aux formations en distanciel qui ont été majoritaires cette année. Territoires Soixante-Deux reste attachée au développement des compétences de

ses collaborateurs et à leur maintien dans l'emploi.

RÉMUNÉRATION

Les mesures de rééquilibrage par le biais d'augmentations individuelles s'effectuent chaque début d'année au regard notamment des budgets disponibles. A la vue des efforts sur les charges engagées depuis quelques années, les augmentations 2021 ont été limitées au rééquilibrage entre les salariés ou à des évolutions de fonction.

Rapport entre les rémunérations mini et maxi par catégories socioprofessionnelles			
	Homm	Femme	Total
Employé	1	1.14	1.17
Agent de	1	1.28	1.33
Cadre	2.87	2.87	2.87
Total	3.35	3.25	3.35

INDEX EGAPRO

Cet index est calculé à partir de quatre indicateurs : les écarts de rémunération, les écarts de taux d'augmentation, le rattrapage salarial pour les femmes après un congé maternité, la parité entre les femmes et les hommes parmi les dix plus hautes rémunérations. Pour 2021, Territoires Soixante-Deux obtient la note de 79/100.

nancières de réalisation des projets aura en effet globalement largement amélioré nos conditions de travail et notre productivité.

L'activité « promotion construction » continue de monter en puissance en 2021, le cap des 1000 logements aura été franchi, 200 logements auront été vendus, 430 sont en chantier. Le volume des budgets cumulés des 37 projets en cours évalué à 130 M€ est d'ores et déjà réalisé à plus de 40 %.

Pour l'aménagement, le volume d'activité est comparable aux années précédentes. L'équipe assure le pilotage de 58 projets de tailles très variables

(de 6000 m² à 156 hectares), dont 50% en extension urbaine. En 2021, les acquisitions foncières reportées depuis plusieurs années ont pu être réalisées, elles permettront l'engagement des chantiers en 2022. Le volume des budgets cumulés des 58 projets en cours peut être évalué à 500 M€ réalisé à 65 % pour les dépenses et 50 % pour les recettes.

La trajectoire d'achèvement du processus de redressement de la société n'est pas une finalité. Le monde change, les outils qui participent à la façon du monde doivent s'adapter pour continuer de servir.

UNE ANNÉE RICHE QUI TRADUIT UNE ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE IMPORTANTE EN 2021



13 janvier 2021
ZAC de la Turquerie Calais et Marck-en-Calaisis : arrivée de CARGO BEAMER



10 mai 2021
ZAC Multisites à Saint-Martin-Boulogne : démarrage du secteur Marlborough



21 juin 2021
Les Jardins Elisée à Liévin, un nouveau programme de maisons neuves commercialisé par Territoires Soixante-Deux



30 juin 2021
Libercourt pôle gare, pose de la première pierre de la résidence de la Paix



1 juillet 2021
Calais, parc d'activités de la Turquerie : nouvelle implantation en perspective



2 août 2021
ZAC Cité des Arts à Wingles, un nouveau programme immobilier de 53 logements sociaux



27 septembre 2021
Les Corons d'Aix, de nouveaux terrains à bâtir disponibles à Bully-les-Mines

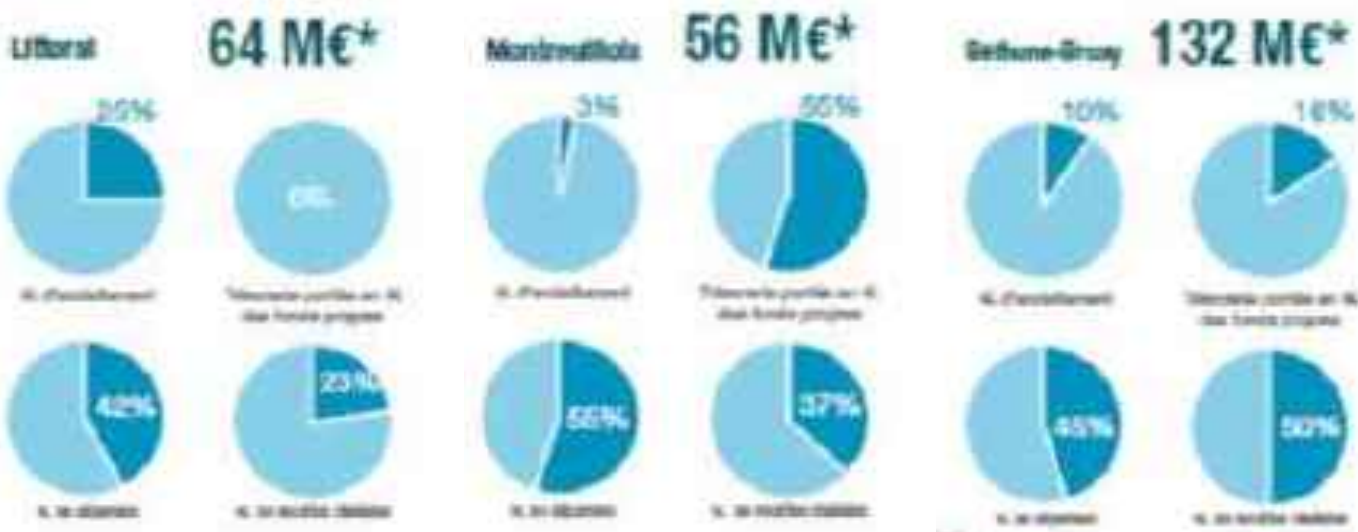


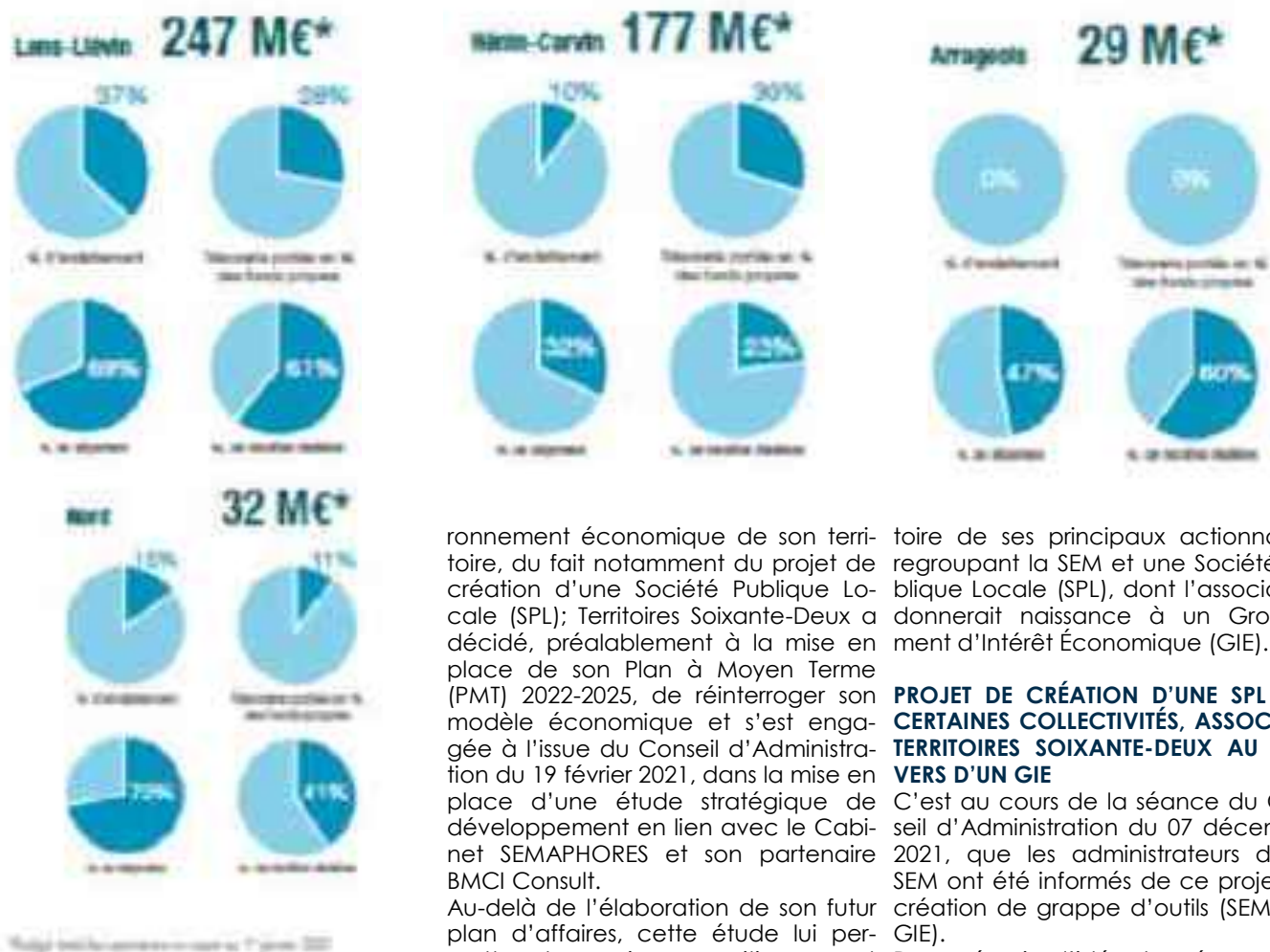
14 décembre 2021
Billy-Berclau, Territoires Soixante-Deux • Maisons et Cités : un partenariat gagnant-gagnant



26 janvier 2022
Pose de la première pierre de la plateforme logistique du groupe SEB, ZAC de l'Alouette à Liévin et Bully-les-Mines

REPÈRES





FAITS MARQUANTS

Le 09 avril 2021, le Conseil d'Administration a arrêté définitivement les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 faisant apparaître une perte de - 758 555,74 euros. Ces derniers ont été soumis à l'approbation des actionnaires, lors de l'Assemblée générale du 11 mai 2021.

Ce premier résultat négatif après quatre années où la société avait enregistré des résultats positifs est à l'image d'une année 2020 fortement impactée par une crise sanitaire qui a pénalisé l'activité de la société et surtout son développement. Néanmoins, la normalisation de l'accès aux financements bancaires, associée à la réalisation des ventes de « macro-lots » de développement économique qui étaient attendues en 2020 ont permis d'accroître l'activité opérationnelle au cours de l'année 2021 et permettre à Territoires Soixante-Deux d'afficher au 31 décembre 2021, un résultat positif de 684 532,57 €.

PASSER D'UN MODÈLE DE REDRESSEMENT À UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Ainsi, au regard du chemin parcouru depuis 2016, d'un redressement aujourd'hui avéré et dans la perspective d'une évolution significative de l'environnement économique de son territoire,

du fait notamment du projet de création d'une Société Publique Locale (SPL); Territoires Soixante-Deux a décidé, préalablement à la mise en place de son Plan à Moyen Terme (PMT) 2022-2025, de réinterroger son modèle économique et s'est engagée à l'issue du Conseil d'Administration du 19 février 2021, dans la mise en place d'une étude stratégique de développement en lien avec le Cabinet SEMAPHORES et son partenaire BMCI Consult.

Au-delà de l'élaboration de son futur plan d'affaires, cette étude lui permettra de revoir son positionnement stratégique afin qu'elle puisse répondre au mieux, aux besoins et attentes de ses partenaires et donneurs d'ordre présents et à venir.

Une première phase consacrée à la réalisation de son diagnostic financier et à une série d'entretiens avec des acteurs partenaires et « clients » a été présentée en Conseil d'Administration le 01 octobre 2021. Cette dernière a confirmé l'amélioration de la situation financière de la SEM, de son image et l'a confortée dans sa position d'outil au service du territoire et de ses élus.

S'en est ensuite suivie une phase d'évaluation des perspectives de la société à laquelle les équipes de Territoires Soixante-Deux ont été associées. En effet, un séminaire regroupant un échantillon représentatif des différents métiers de Territoires Soixante-Deux a travaillé de concert, pour explorer ses métiers, son positionnement actuel et à venir et ses « futurs » possibles.

De ces différentes prospections découleront des scénarios d'évolution et les conditions qui y seront attachées en termes d'évolutions financière, capitalistique et humaine, pour aboutir à la formalisation de son PMT 2022-2025, au cours du premier semestre 2022.

Les premières conclusions de cette étude ont en parallèle conforté le principe de participation active de la SEM au projet de création d'une grappe d'outils à destination du terri-

toire de ses principaux actionnaires, regroupant la SEM et une Société Publique Locale (SPL), dont l'association donnerait naissance à un Groupement d'Intérêt Économique (GIE).

PROJET DE CRÉATION D'UNE SPL PAR CERTAINES COLLECTIVITÉS, ASSOCIANT TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX AU TRAVERS D'UN GIE

C'est au cours de la séance du Conseil d'Administration du 07 décembre 2021, que les administrateurs de la SEM ont été informés de ce projet de création de grappe d'outils (SEM-SPL-GIE).

Pour mémoire, l'idée de créer une SPL sur le bassin minier a notamment émergé suite à la publication en 2018 du rapport Subileau et dans le cadre d'une délégation interministérielle pour le Renouveau du Bassin Minier.

Avec la mise en place des nouveaux exécutifs locaux en 2020, les discussions ont pu reprendre et c'est sur un territoire élargi que certaines collectivités, également actionnaires de Territoires Soixante-Deux, ont confirmé son projet de création.

L'année 2021 aura permis de poser les premiers jalons de ce projet et d'envisager la participation de Territoires Soixante-Deux via la constitution d'un Groupement d'Intérêt Économique, en parallèle de la création d'une SPL. En effet, la mutualisation de moyens et services entre la SEM et la SPL, dans le cadre de ce groupement, permettrait d'optimiser entre elles la gestion des flux d'activités tout en optimisant leurs coûts et leur fonctionnement.

Pour ce faire, il y aura lieu d'envisager une évolution de l'organisation de Territoires Soixante-Deux du fait du transfert de ses services « supports » au sein du GIE, ce qui nécessitera courant 2022, une procédure d'information/consultation de ses instances représentatives du personnel.

Ce projet devrait voir le jour à la fin du premier semestre 2022, une fois l'ensemble des étapes relatives à la mise en place des différentes structures réalisées.

QUELQUES ÉVOLUTIONS AU SEIN DE LA GOUVERNANCE

Lors de la séance du 19 février 2021, le Conseil d'Administration a procédé à la désignation des nouveaux représentants au Comité stratégique nouvellement composé. Cette désignation entre dans le cadre de la signature par l'ensemble des membres signataires du pacte d'actionnaires d'un avenant ratifiant la fusion du Comité d'engagement et du Comité stratégique en un seul comité.

Ainsi, Madame Françoise ROSSIGNOL, représentant la société Pas-de-Calais habitat et Monsieur Régis DELATTRE, représentant l'Assemblée spéciale, pour le compte de la ville de Carvin ont été désignés pour siéger au sein de cette instance qui s'est réunie 6 fois en 2021.

Dans la continuité des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021, le Conseil d'Administration du 1 octobre 2021 a pris acte de la désignation des trois nouveaux administrateurs représentant ces instances : Monsieur Hakim ELAZOUZI en tant que représentant permanent de la Région Hauts de France ainsi que Madame Cécile YOSBERGUE et Mon-

sieur Philippe DUQUESNOY en tant que représentants permanents du Département du Pas de Calais.

POURSUITE DE LA SORTIE DES PROCÉDURES CONTENTIEUSES

Un état d'avancement de ces dernières est transmis aux administrateurs lors de chaque Conseil d'Administration et chaque avancée significative, fait l'objet d'une note d'information, voire, le cas échéant, d'une délibération. Il faut retenir cette année que :

- ◆ dans le cadre du contentieux opposant Territoires Soixante-Deux à la ville d'Hénin-Beaumont sur les participations non honorées au titre de la Convention Publique d'Aménagement « Macé Darcy », l'année 2021 a vu l'échange de mémoires des parties, en prévision d'une décision du Tribunal administratif de Lille au cours du 1er semestre 2022 ;

- ◆ malgré une clôture d'instruction en avril 2021, Territoires Soixante-Deux est encore, à l'heure du texte, en attente d'une date d'audience, dans le cadre de l'action contentieuse menée par la SEM contre l'État suite à erreur commise par le commissaire enquêteur, lors de la procédure d'expropriation des terrains de l'opération

EHPAD de Fouquières-lès-Lens ;

- ◆ concernant le dossier Opalopolis, bien que des discussions avec la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois se soient poursuivies au premier semestre 2021, la procédure contentieuse a été engagée auprès du Tribunal administratif de Lille le 19 août 2021. Territoires Soixante-Deux a demandé au juge de prononcer la résiliation du contrat et d'examiner les modalités juridiques et financières de son expiration ;

- ◆ enfin, lors du Conseil d'Administration du 07 décembre 2021, les administrateurs ont autorisé la société à ester en justice dans le cadre d'un dossier pré contentieux sur l'opération Champ Gretz à Rang-du-Fliers et Verthon. En effet, l'introduction d'un recours contentieux par le GDEAM à l'encontre du permis de construire de la serre tropicale « Tropicalia » a retardé la réalisation de la vente des terrains de l'opération d'aménagement dont Territoires Soixante Deux est concessionnaire. Cela a généré un décalage important des recettes nécessaires à l'équilibre de l'opération et impacté sa trésorerie, lézant ainsi la SEM d'une recette attendue.

TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS :

ANNEZIN – ZAC DES PETITS BOIS : Ce secteur d'environ 12,4 hectares situé au Sud-Ouest de la commune, devrait accueillir à terme 310 logements de typologies différentes et un équipement public. Une première phase de travaux a été mise en œuvre en 2018 avec la réalisation des voiries primaires et la desserte des réseaux divers de 22 lots libres. Une dureté foncière qui a longtemps figée le déroulé de l'opération s'est conclue cette année par un accord amiable avec le propriétaire concerné et a permis l'acquisition d'un foncier de 8 738 m². Ainsi, le dernier tronçon de voirie des-

servant deux macro lots destinés à accueillir des maisons groupées en locatif social et en accession aidée, a pu être réalisé au dernier trimestre 2021. De même, la seconde phase d'aménagement a pu débuter à l'été 2021, avec les investigations au titre du diagnostic d'archéologie préventive. La SEM a également travaillé sur différents projets de construction et 2021 a pu voir le dépôt d'un sixième permis pour 41 logements collectifs en locatif sur une parcelle de 4 127m². Au total 112 logements en locatif social seront ainsi construits sur les phases d'aménagement 1 et 2. Les

négociations foncières nécessaires à la réalisation des phases suivantes de la ZAC se poursuivront en 2022.



ARRAS – SITE DIDEROT : Les travaux de démolition de l'ancienne maison de retraite par l'EPF et les interventions de diagnostics archéologiques se sont terminés en 2021. Les travaux de voiries pilotés par la SEM desservent aujourd'hui deux parcelles. Sur la première, Territoires Soixante-Deux réalise en VEFA un immeuble d'appartements pour Flandre Opale Habitat. La seconde accueillera quant à elle un programme immobilier de 40 logements collectifs en accession porté par Fiducim. Les études de ce futur quartier se sont poursuivies en 2021 par le dépôt du dossier réglementaire au titre de la loi sur l'eau. Les différents travaux de démolition construction engagés sur le site transforment progressivement la physionomie de cette friche urbaine en futur quartier résidentiel, dont les premiers travaux

d'aménagement sont envisagés en fin d'année 2022.



MÉRICOURT – ÉCOQUARTIER : Depuis maintenant 13 ans, Territoires Soixante-Deux pilote la reconversion de cette ancienne friche minière de 8 hectares qui accueillera à terme 300 logements. En 2021, se sont déroulés les aménagements définitifs du programme de 17 logements du promoteur Pierre et Territoires de France et des 13 terrains à bâtir. D'autres travaux de plantations ont également été menés en 2021. Ils ont ainsi permis

de finaliser les aménagements de plusieurs axes de desserte de la ZAC. Les actions se poursuivent aujourd'hui avec les travaux de desserte des réseaux d'un programme collectif et de finalisation des espaces publics bordant les futurs programmes d'habitat individuel mais aussi collectif qui seront construits par Territoires Soixante-Deux en VEFA pour le compte d'Adoma et Flandre Opale Habitat. En effet, en complément du programme de 9 maisons en promotion immobilière réalisé en VEFA pour des particuliers « Les Contemporaines » livré en mai.



OIGNIES - ZAC DE LA MAILLE VERTE : Ce secteur en devenir offre depuis 2019 une entrée de ville qualitative, ponctuée par des programmes immobiliers neufs qui associent de l'habitat individuel en locatif et en accession aidée mais aussi de l'habitat intermédiaire et collectif locatif. En 2021, le groupe Pierreval a démarré ses deux programmes de 62 logements collectifs. En parallèle, la SEM a poursuivi son rôle de promoteur public engagé à travers la réalisation d'un second programme immobilier de 36 logements intermédiaires pour Clésence, entreprise sociale pour l'habitat. Fin 2021, Territoires Soixante-Deux a décidé de préparer la commercialisation de nouveaux projets en lançant les études de conception d'un programme de 24 logements intermédiaires. Après le dépôt du permis de construire fin 2021, l'année 2022 sera principalement consacrée à la poursuite des études de ce nouveau programme de logements sociaux, sa commercialisation, et la désignation des entreprises qui seront amenées à réaliser les travaux.



RANG-DU-FLIERS-VERTON - ZAC CHAMP GRETZ : Cette opération a poursuivi en 2021 son développement, avec au nord sur un secteur d'habitat,

la cession à Coopartois d'une emprise foncière de 6 055 m² et en parallèle, la commercialisation par la SEM de la dernière phase de lots libres disponibles sur l'opération, dont les travaux de desserte et d'alimentation en réseaux divers se sont échelonnés de novembre à mai 2021. La SEM a également démarré les travaux de construction d'un programme immobilier neuf de 36 logements intermédiaires en locatif social pour le compte de Flandre Opale Habitat. Sur le secteur économique, au sud de l'opération, les travaux se sont poursuivis avec notamment le démarrage en juillet 2021 des voies 16/5 de l'axe principal nord-sud qui desservira le secteur « Parc Technologique » et le projet « Tropicalia ». Fin 2021, 81% des terrains sont commercialisés. Trois compromis de vente, réservant ainsi une surface de 3,6 hectares ont été signés. A l'entrée sud du site, un autre compromis a été signé, en octobre 2021, avec la société Obazyne pour le développement d'un projet d'activités de services aux entreprises sous la thématique du sport, de la santé et du bien-être sur près de 15 392 m².



SAINT-MARTIN-BOULOGNE - ZAC MULTISITES : Les deux premiers secteurs de cette opération accueilleront 285 logements mixtes. La livraison du secteur de la Waroquerie marque la première étape, avec l'inauguration au

printemps 2021 de la nouvelle « allée des Jardins d'Anémone », desservant au total 32 lots libres de constructeurs. Le nouveau quartier sur le secteur de Marlborough accueillera quant à lui un programme de 250 logements mixtes et un futur équipement socio-culturel. L'année 2021 a permis de libérer les terrains de la contrainte pyrotechnique et archéologique avant leur acquisition. En mai 2021 s'est déroulé le lancement commercial d'une première phase de 21 lots libres. Deux programmes collectifs, permettront, à terme, d'accueillir 84 nouveaux logements en VEFA aux particuliers sous forme d'un seul immeuble collectif en R+2. Le permis de construire de 14 logements, accepté en janvier 2021 et purgé au printemps 2021 a permis un lancement de la commercialisation dès l'été. Le second programme destiné à accueillir du logement social a fait l'objet de plusieurs évolutions sur l'année 2021. C'est finalement sur un programme de 69 logements répartis sur 2 immeubles collectifs, qu'un nouveau permis de construire a été déposé fin 2021. L'année 2021 aura également permis d'identifier un potentiel bailleur social pour ces 69 logements.



PERSPECTIVES 2022 :



L'étude décidée dans le cadre des orientations stratégiques 2021 et devant aboutir à la définition d'une nouvelle stratégie de développement s'est poursuivie et conduira courant 2022 à la validation d'un PMT 2022-2025.

Les résultats de cette étude ont notamment démontré que la structure financière de la société était assainie et qu'elle pouvait passer « d'un modèle de redressement à un modèle de développement ».

Pour cela, il lui faudra :

- achever le processus de renégociation des rémunérations sur opérations anciennes ;
- accroître son activité en veillant à maintenir l'effectif notamment celui affecté aux fonctions supports ;
- optimiser les effectifs opérationnels pour répondre au plan de charge identifié et à l'initialisation de nouveaux projets.



L'année 2021 aura permis d'envisager la participation de Territoires Soixante-Deux via la constitution d'un Groupement d'Intérêt Économique, en parallèle de la création d'une SPL.



Pour ce faire, il y aura lieu d'envisager une évolution de l'organisation de Territoires Soixante-Deux du fait du transfert de ses services « support » au sein du GIE.

Ce projet devrait voir le jour à la fin d'un premier semestre 2022, une fois l'ensemble des étapes relatives à la mise en place des différentes structures passées.

GLOSSAIRE :

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, État, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéficiaire. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

FICHE D'IDENTITÉ

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Société d'Économie Mixte ◆ Siège social : 2 rue Joseph Marie Jacquard à Liévin ◆ Capital : 33 198 880 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 327 910 634 ◆ Effectif moyen : 51 ETP ◆ Président : Christophe PILCH (représentant de la CAHC) ◆ Directeur général : Michel DENEUX ◆ % Détenion : Actionnaires publics (82,02%), actionnaires privés (17,98%) 	Mission / Cœur de métier : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, réhabilitation d'immeubles. ◆ Réalisation d'étude. ◆ Procéder à la promotion, location, exploitation, gestion immobilière.
--	---

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Niveau de représentation du Département : Détenion de 15,89% du capital social. ◆ Représentants du Département dans la structure : Au Conseil d'Administration : Philippe DUQUESNOY et Cécile YOSBERGUE En Assemblée générale : Philippe DUQUESNOY 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Contribution financière du Département : Détenion au capital : 5 273 920 € ; Compte courant d'associés : 500 000 €. ◆ Convention : Convention d'apport en compte courant d'associés.
---	---

ACTIVITÉS

CHIFFRES CLÉS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ 222 actes de cession signés : soit 13 actes à vocation économique pour un montant de 11,3 M€ ; 114 actes de lots libres pour un montant de 6,7M€ ; 58 actes de VEFA pour un montant de 25,8 M€ ; 8 actes de macro lots pour un montant de 1,9 M€ et 14 actes de patrimoine cédé pour un montant de 2,2 M€. ◆ 95 opérations (dont 82 opérations « vivantes ») soit 500 M€ de budgets cumulés en aménagement et 130 M€ de budgets cumulés en construction. 39 concessions d'aménagement, 12 opérations propres de lotissement, 20 opérations de VEFA à destination de bailleurs et 11 opérations de VEFA à destination de particuliers. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 5 réunions du Comité stratégique / Comité d'engagement. ◆ 5 réunions du Conseil d'Administration.
--	--

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réinterroger son modèle économique par la mise en place d'une étude stratégique de développement ◆ Fusion du Comité d'engagement et du Comité stratégique en un seul comité ◆ Poursuite de la sortie des procédures contentieuses (CPA « Macé Darcy », CPA « Fouquières-les-Lens », CPA « Opalopolis », CPA « Champ Gretz ») ◆ Passer d'un modèle de redressement à un modèle de développement, notamment avec la création de la SPL de l'Artois et du GIE VILLEAM au cours du 1er semestre 2022 [dans le prolongement du projet de création de grappe d'outils (SEM-SPL-GIE)]

ENJEUX ET PERSPECTIVES

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Formalisation et mise en place du Plan à Moyen Terme (PMT) 2022-2025, au cours du premier semestre 2022 ◆ Un début d'année marqué par une forte inflation : hausse des prix des matières et de l'énergie, augmentation de taux d'intérêt.
--

COMPTES EN EUROS

BILAN 2021		COMPTE DE RÉSULTAT 2021
Actif immobilisé : 5 049 79 €	Capitaux propres : 22 377 617 €	Chiffre d'affaires : 52 323 346 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 157 453 819 €	Total des dettes : 135 110 350 €	Valeur ajoutée : 641 249 €
Trésorerie nette : 1 379 049 €	Total bilan : 164 223 925 €	Excédent brut d'exploitation : -3 238 184 €
RATIOS 2021		Résultat d'exploitation : 57 770 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 68%		Résultat financier : 232 485 €
Durée apparente de la dette : 125 ans		Résultat exceptionnel : 379 978 €
Rentabilité des capitaux propres : +3.1%		Résultat de l'exercice : 684 532 €
Taux de rentabilité net : +1,3%		Capacité d'autofinancement : 384 202 €
Ratio d'activité : +8,5%		Total des produits : 50 515 964 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 10 jours		Financement du Département (€ & %) : 0 euro (hors avance en comptes courants)
Fond de roulement : 92 593 590 €		
Besoin en fonds de roulement : 91 214 540 €		

Date de mise à jour des données : 30/06/2022



62 **Pas-de-Calais**
Mon Département

pasdecalais.fr •    

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Mission Pilotage et Suivi des Interventions

RAPPORT N°20**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022****RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES
ASSOCIÉS - ANNÉE 2021**

Les rapports d'activité des Etablissements Publics et Organismes Associés dépendant du Département (EPOA), présentés annuellement par le Président du Conseil départemental à l'assemblée délibérante sont prescrits par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce dernier dispose que chaque année, le Président rend compte au Conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation des EPOA, de leur activité et de leur financement.

Les rapports d'activité annexés présentent ainsi les missions et les actions principales mises en œuvre par les Etablissements et Organismes dépendant du Département durant l'année 2021.

Il convient de me donner acte de la présentation des rapports d'activité des Etablissements Publics et Organismes Associés au Département pour l'exercice 2021 et de l'organisation, du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des collectivités Territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY